

REVUE SUISSE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE — TOME XIX

NEUCHATEL

AU BUREAU DE LA REVUE SUISSE

LIBRAIRIE DE CHARLES LEIDECKER, 12, RUE DE L'HÔPITAL

—

1856.

L'UTILITÉ

DES

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

Première leçon d'un cours de littérature française.

Les études auxquelles nous allons nous livrer ensemble rencontrent aujourd'hui peu de faveur. Depuis dix ans nous voyons s'éteindre l'activité littéraire, tandis que l'activité commerciale se propage de proche en proche. Les chemins de fer nous atteignent ; chacun court à ses affaires, et peu de gens ont des loisirs pour se livrer aux nobles travaux de la pensée, pour se rasseoir en soi, selon le mot de Montaigne, et pour apprendre à connaître l'homme en étudiant ses œuvres. On me le disait il y a peu de jours : « Qu'est-ce que la littérature? Aujourd'hui, ce « n'est qu'un beau luxe. Enrichit-elle ? Rarement. Conduit-elle « à des découvertes utiles? Jamais. A-t-elle au moins le pouvoir « de calmer les esprits trop ardents, et de favoriser ainsi la paix « et l'industrie? Pas toujours. Qu'est-elle donc? A quoi sert- « elle ? Est-ce autre chose qu'un passe-temps agréable, un beau « luxe? » Celui qui me parlait ainsi n'avait que le mérite de la franchise, car l'idée qu'il osait exprimer germe dans les esprits. Il vaut la peine de nous y arrêter un instant, et de chercher si ce beau luxe n'est utile à rien.

La littérature, Messieurs, conserve comme un dépôt sacré le trésor des pensées que le génie amasse de siècle en siècle. Les conquêtes et l'ambition des princes, les combats qui ensanglantent toutes les frontières, où, comme l'a si bien dit un poète,

Aucun épi n'est pur de sang humain,

ne sont pas ce qui l'intéresse. Elle embrasse un objet plus vaste : L'histoire de la littérature, c'est l'histoire de la pensée humaine; et la pensée est ce qu'il y a de plus grand sur la terre. Tout le reste s'en va : les monuments se changent en ruines ; on voit des nations s'éteindre, des races finir, et leur pensée est la seule chose qui ne meure pas toujours avec elles. Si l'homme règne sur la création, c'est qu'il a la pensée pour sceptre. Plus puissante que la mort, elle travaille pour l'éternité, impatiente de toutes les barrières, elle se joue du temps et de l'espace, et jusque dans l'infini sonde les mystères de Dieu.

L'histoire de la pensée humaine! où trouver une étude plus noble, plus riche, plus variée, plus féconde? Mais son étendue même vous effraie, peut-être; peut-être, vous demandez-vous où il faut en chercher le centre et l'unité. Rassurez-vous, Messieurs; les études littéraires ont un centre. La pensée peut parcourir toute la carrière qui s'ouvre devant elle, elle peut s'exercer sur les questions les plus diverses et sonder tous les problèmes; il en est un qui les domine, et vers lequel nous sommes constamment ramenés; il est une question qui se retrouve au fond des autres, une étude, qui, depuis soixante siècles, tourmente et passionne le génie; cette étude, vous l'avez déjà nommée, c'est celle de l'homme. — Voilà le lien qui rassemble en un faisceau ces œuvres littéraires qui paraissent au premier abord si différentes; voilà le sujet toujours riche, toujours inépuisable qu'abordent par quelque côté tous les grands écrivains. L'homme est pour eux ce qu'est le ciel pour l'astronome, *le pays des grands événements;* ils l'étudient sans cesse, et sans cesse ils y trouvent quelque chose de nouveau. Les romanciers peignent ses mœurs, son caractère et ses passions; les philosophes cherchent le secret de sa destinée; les poëtes chantent ses gloires et

ses souffrances ; l'historien raconte sa vie : ainsi chacun travaille pour le but commun ; ainsi par leurs efforts réunis se poursuit l'œuvre séculaire, l'étude de l'homme.

Ne craignez pas qu'elle soit jamais achevée. Elle est infinie, et, quoique l'infini soit en mathématiques égal à lui-même, elle n'a pas cessé de grandir, en se présentant toujours sous quelque face nouvelle. Inspirés par une religion qui, à l'inverse de la nôtre faisait Dieu à l'image de l'homme, les Grecs l'ont abordée par un côté. Leurs écrivains illustres ont peint l'homme tel qu'ils le voyaient autour d'eux, ou tel que l'imagination, toujours assujettie à la réalité, leur permettait de le concevoir. De même la littérature latine porte l'empreinte du génie de Rome. Lisez l'histoire de Salluste, les lettres de Brutus, les ouvrages de Cicéron, et vous sentirez, comme l'a dit un auteur célèbre, l'homme dans l'écrivain, la nation dans cet homme, et l'univers aux pieds de cette nation ; c'est-à-dire que vous apprendrez à connaître le Romain avec ses vertus et son orgueil.

Ainsi la littérature grecque et la littérature latine nous montrent l'homme tel que l'ont connu les Romains et les Grecs, ou, en d'autres termes, l'antiquité civilisée.

Poursuivez ce travail, abordez les littératures modernes, demandez à Corneille ce que notre cœur renferme d'héroïsme, à Shakspeare ce que lui inspire la passion, à Gœthe et à Byron ce qu'il souffre des angoisses du doute et des déceptions de l'orgueil, et vous ajouterez à la connaissance de l'homme de l'antiquité celle de l'homme des temps modernes, tel que l'a fait une religion qu'il n'accepte pas toujours, et qu'il ne comprend jamais tout entière.

Quelle étude, Messieurs ! et pourtant je n'ai parlé que de quelques siècles et de quelques nations. Que serait-ce si nous voulions encore, en secouant la poussière de ces parchemins antiques, que nous ont laissés les Origène, les Chrysostôme, les St. Augustin, pénétrer dans la vie de cette époque où de grands docteurs chrétiens ne savaient se dépouiller qu'à demi de la pensée payenne? Que serait-ce surtout si nous connaissions l'homme tel que l'ont compris les écrivains de tant de peuples dont les langues nous sont inconnues?

Alors nous saurions toutes les passions et toutes les espérances qu'il a nourries dans son sein, toutes les pensées qui ont germé dans sa tête, tous les sentiments qui ont fait battre son cœur; alors nous le connaîtrions tout entier, ou plutôt il ne nous resterait qu'à attendre la littérature de l'avenir pour connaître aussi l'homme de l'avenir.

Quel vaste champ pour l'observateur attentif! Combien de questions se poseraient, combien se résoudraient peut-être si nous pouvions embrasser dans son ensemble un sujet aussi grandiose! Quelle richesse! quelle variété! et pourtant, quelle magnifique unité! C'est l'homme, toujours l'homme; c'est ce roseau pensant dont parle Pascal, sur lequel passent tant d'orages, et qui tantôt plie au souffle de la tempête, tantôt se brise comme le roi des forêts.

Partout nous trouverions des mœurs, des idées, des sociétés différentes, et cependant, il est certains faits que nous rencontrerions partout : partout, nous entendrions la voix de la conscience ; nous verrions le remords et le dégoût suivre les pas du crime, et la joie n'habiter qu'auprès de la vertu; partout le même besoin de lumière et de vérité, des désirs insatiables et des autels consacrés à un Être suprême trop souvent inconnu; partout enfin, le même mélange de faiblesse et de fermeté, d'audace et de crainte, de grandeur et d'impuissance.

L'homme, Messieurs, voilà donc le véritable objet des études littéraires. Ce n'est pas là sans doute une définition, car on pourrait en dire autant de l'histoire de la philosophie, de toutes les études libérales. On pourrait leur appliquer à toutes le mot célèbre d'un poëte : « Rien d'humain ne m'est étranger. » Mais, si je ne me trompe, la littérature est celle qui mérite le mieux cette belle parole de Térence, et c'est précisément pour cela qu'on a coutume de lui assigner son rang en tête des *humaniora studia*. Toutes les sciences lui paient tribut. Comme l'a fort bien remarqué M. Vinet, elle leur laisse le soin des recherches ardues ; elle leur abandonne les termes techniques, les détails, les calculs, les observations délicates et savantes, les démonstrations régulières ; mais elle saisit avidement les grandes idées, les grands faits que chacune rencontre dans son domaine parti-

culier ; elle les compare, elle les exprime en langue vulgaire, elle les humanise, si j'ose parler ainsi.

Aux savants, la gloire et le souci d'étudier jusques dans ses moindres détails l'arbre de la connaissance ; à eux le soin d'en mettre à nu les racines, et d'y planter des greffes nouvelles; la littérature n'en cueille que les fleurs et les fruits, et si parfois il en est qui n'aient de saveur ou de parfum que pour le philosophe, le naturaliste, le géomètre, elle a la vertu de les transformer jusqu'à ce que le plus ignorant puisse en jouir. Elle rend propre à l'homme ce qui semblait mis à part pour quelques initiés.

L'astronome essaie-t-il de mesurer la distance qui nous sépare des étoiles, travaille-t-il à découvrir la route qui leur est tracée, le littérateur lui souhaite bonne chance et le laisse perdu dans ses calculs ; mais quand on a reconnu le mouvement de la terre, quand Newton a surpris quelques-uns des plus merveilleux secrets de la nature, quand on sait comment notre planète voyage autour du soleil et comment l'accompagnent toutes les autres, alors Buffon nous raconte dans sa prose éloquente les merveilles de la création, et Voltaire les chante dans ses vers.

Les philosophes du XVIme siècle se révoltent-ils contre l'autorité d'Aristote, Pierre Ramus s'apercevant que Platon raisonnait sans connaître la logique de son disciple, veut-il aussi *platoniser ;* il se jette dans des disputes que les savants entendent seuls, car les savants seuls lisent la logique du philosophe de Stagyre, et cependant, sous ces formes roides et scolastiques, dans cette discussion toute hérissée de dilemmes et de syllogismes, se fait jour une vérité féconde, le principe de l'indépendance de la pensée humaine, principe qu'adoptent la plupart des écrivains du XVIme siècle et que Montaigne se charge de mettre à la portée du vulgaire.

Ai-je besoin d'autres exemples? Des liens semblables unissent la littérature à toutes les sciences. Ils sont parfois plus forts et plus nombreux : ainsi la littérature et l'histoire se donnent sans cesse la main ; elles nous révèlent toutes deux les labeurs et les mécomptes de nos pères dans la lutte que nous poursuivons après eux en faveur de la civilisation et de la liberté ; elles s'embrassent si étroitement qu'il est difficile d'en marquer

les limites et impossible de les séparer. D'autres fois ces liens sont moins apparents ; mais ils existent toujours : les mathématiques elles-mêmes ont une place dans l'histoire de notre littérature. N'ont-elles pas inspiré de belles pages à d'Alembert? N'ont-elles pas contribué à former le génie de Pascal ?

La littérature est donc placée au centre des diverses branches d'études, au point où elles viennent se rencontrer. Elle emprunte sans scrupule; elle prend son bien où elle le trouve ; elle popularise les sciences et en concentre les lumières sur un seul objet, *l'homme*.

Aussi a-t-elle l'avantage inappréciable de s'adresser à toutes les puissances de notre âme. Les mathématiques nous apprennent à raisonner, les sciences naturelles à observer ; la philosophie développe en nous la force d'abstraction et nous enseigne à rassembler les faits sous des lois générales ; elles ont chacune leur beauté; mais la gloire de la littérature est de saisir l'homme tout entier.

Maintenant, Messieurs, il nous sera facile, en nous appuyant sur ce que nous avons dit jusqu'ici, d'indiquer l'influence de l'étude des lettres et d'en faire sentir l'utilité. Et d'abord, puisqu'elle s'adresse à toutes les facultés de notre âme et n'en laisse aucune sans emploi, il est évident qu'elle les fait grandir toutes. —Lisez nos bons écrivains : vous y trouverez des richesses pour le cœur, pour l'imagination, pour l'intelligence. Il n'est pas d'auteur qui ne puisse féconder en vous quelque germe caché, qui n'attend qu'un rayon de soleil. Pascal et Rousseau vous apprendront bien mieux qu'un manuel de logique à enchaîner vos pensées. Phèdre et Delphine vous feront connaître les secrets mouvements du cœur humain et les orages de la passion, mieux que le traité de psychologie le plus complet. Vous manque-t-il une boussole pour vous guider sur cette mer semée d'écueils, où les vents sont prompts à changer et qu'on appelle la société, La Bruyère vous en dévoilera plus d'un mystère. — Ainsi, chacun pris à part exerce particulièrement quelqu'une des forces de notre esprit, et leur action combinée le développe dans tous les sens.

De plus, comme la littérature aborde tous les sujets, comme elle emprunte à toutes les sciences, elle seule peut donner une culture générale, d'autant plus nécessaire aujourd'hui qu'on insiste davantage sur les études spéciales. On a raison, Messieurs, mille fois raison d'exiger que chaque homme ait ce qu'on appelle une spécialité. C'est un besoin de notre siècle, une conséquence du progrès des lumières. Le temps n'est plus où l'on voyait des savants s'offrir à discuter sur toutes choses et sur quelques autres encore. Chaque science s'est ouvert un champ assez vaste pour suffire à l'emploi d'une vie; mais c'est précisément pourquoi la culture générale devient de jour en jour plus indispensable. Les études spéciales retrécissent l'intelligence, si elles ne reposent pas sur une base large et solide. Supposez une loi somptuaire qui bannisse les lettres, qu'adviendra-t-il? Au lieu d'hommes, vous aurez des machines intelligentes, l'une propre à bâtir un pont, une autre habile à faire le tracé d'une chaussée, ou à mener à bien les calculs les plus compliqués; mais où sera le terrain sur lequel pourront se rencontrer ces intelligences tronquées, ces hommes, ou plutôt ces êtres sans nom, qui n'auront d'humain que la figure? Par quoi remplacerez-vous pour eux l'étude des lettres, et leur donnerez-vous cette belle culture générale qui est le fonds commun de l'esprit humain? Par la philosophie peut-être? mais ceux qui condamnent la littérature comme un luxe ne lui feront pas grâce, soyez-en certains. Par l'histoire? mais vous essayerez en vain de l'enrichir des dépouilles de la littérature. Elles sont sœurs, elles doivent mourir le même jour. De quoi donc nous parlerait l'histoire, de quoi vivrait-elle, quand la littérature aurait succombé? Comment l'historien nous peindra-t-il la gloire du règne de Louis XIV, si vous lui avez interdit d'en contempler le reflet dans Boileau, Racine et Molière? Comment comprendra-t-il la Révolution française quand vous aurez supprimé Voltaire, Montesquieu et Rousseau? Ah! Messieurs, ce n'est pas impunément qu'on renverse une des colonnes centrales qui portent le faîte de quelque grand édifice. Toutes les sciences se pénètrent les unes les autres, et vivent à la fois de leur mouvement propre et du mouvement général. En condamner une,

c'est compromettre toutes les autres. N'en doutez pas, du jour où mourraient les études littéraires, la civilisation tout entière serait perdue, et tous les coups qui peuvent leur être portés par le développement naturel des mœurs et des institutions, mettent en danger la civilisation elle-même. Que lui faut-il, en effet, pour se maintenir, ou plutôt pour marcher en avant; car elle ne peut se maintenir qu'à la condition de faire sans cesse des conquêtes? Deux choses : il faut, d'une part, que tous les savants continuent à défricher les champs qui leur appartiennent, qu'ils y découvrent tous les jours de nouveaux trésors, et, de découverte en découverte, nous conduisent à de nouveaux progrès; d'autre part, il faut que la culture générale s'élève sans cesse, à mesure que grandissent les proportions de chaque branche d'études, et qu'ainsi les résultats des sciences se popularisent et rentrent dans le domaine commun. En effet, si le progrès des sciences était compromis, le développement général, n'étant plus excité par lui, ne tarderait pas à s'arrêter, la société à languir, l'esprit humain à reculer. D'autre part, si le niveau de la culture générale s'abaissait, les sciences se trouveraient aussitôt isolées les unes des autres; elles ne reposeraient plus sur une base commune; elles se réfugieraient entre les mains de quelques hommes privilégiés dont la voix ne serait plus entendue, dont les travaux seraient inutiles, et l'humanité remonterait vers la barbarie. Or, Messieurs, de ces deux conditions de progrès nécessaires à toute société civilisée, il en est une dont l'existence est inséparable des études littéraires : ce sont elles surtout qui nous donnent la culture générale. Les proscrire comme un luxe, c'est tout simplement proscrire la civilisation comme un luxe.

Enfin, Messieurs, et ce point me paraît d'une haute importance, les études littéraires exercent sur nous l'influence la plus heureuse et la plus profonde, en faisant passer sous nos yeux l'homme de tous les temps et de tous les pays, en nous apprenant à le connaître et à l'aimer. On dirait un long voyage à travers les siècles, un voyage moins coûteux et plus utile que ne le sont les autres. En visitant les contrées éloignées, vous pourcourez un champ moins vaste qu'en voyageant avec les

poëtes au milieu des cités de Rome et d'Athènes, et surtout vous le parcourez moins bien. Vous passez comme un étranger au milieu de peuples inconnus ; vous ne les voyez qu'à un jour et sur quelques points donnés ; vous ne vivez pas avec eux comme nous vivons avec les anciens Romains en lisant les lettres de Cicéron. Les études littéraires nous font ainsi sortir de nous-mêmes ; elles agrandissent notre horizon, elles étendent le cercle de nos pensées, et c'est par là qu'elles exercent sur notre esprit une action féconde.

Mais peut-être craignez-vous qu'en étendant nos regards elles n'altèrent la droiture du cœur et la délicatesse du sentiment moral? Je ne saurais sur ce point vous rassurer entièrement, car il en est de la littérature comme de la société ; on y trouve le mal auprès du bien, et la vérité y coudoie sans cesse le mensonge. Peut-être aussi les études littéraires enlèvent-elles une certaine ignorance de la vie, une certaine candeur, qu'on regarde parfois comme une vertu, et qui n'est au fond qu'une grâce, et la plus passagère de toutes. Mais vous vous plaignez en cela d'un malheur inévitable. Le seul contact de la société suffit pour détruire cette candeur. Les joies et la simplicité de l'enfance ont assez de charmes sans doute pour qu'il soit permis de les regretter ; mais il vient un âge où il faut connaître les hommes, où il faut apprendre la vie et en accepter les épreuves ; il vient un âge où l'innocence doit céder le pas à la vertu.

Acceptons ce malheur, puisque nous ne saurions l'éviter ; reconnaissons que la littérature, comme l'homme dont elle est l'image, nous donne souvent de tristes exemples ; avouons qu'elle peut faner trop tôt une fleur d'innocence qui ne s'épanouit pas deux fois ; mais reconnaissons qu'en revanche, en nous faisant sortir de nous-mêmes, en nous apprenant à connaître et à respecter l'homme de tous les temps, elle combat cette étroitesse d'esprit qui exalte la passion jusqu'au fanatisme et dont chacun porte en soi le germe funeste.

Messieurs, nous sommes tous exclusifs sur quelque point; nous avons chacun une manière de sentir et de comprendre qui nous rend trop souvent étrangers les uns aux autres. Il est certaines émotions auxquelles notre cœur est ouvert ; mais il en est aussi

que d'autres ressentent vivement, et qui ne nous atteignent pas.

Enfants du XIXme siècle, nous en partageons les préjugés; enfants de la Suisse, enfants de cette Suisse romande qui a une physionomie à part, et qui semble ne pas s'éloigner sans regret du temps où elle vivait plus en famille, nous tenons de notre patrie de nombreuses vertus sans doute, mais aussi bien des faiblesses, bien des lacunes dans le caractère et dans l'esprit. Cela est très-naturel, et à quelques égards très-heureux ; il faut que les hommes et les peuples aient leur *individualité*, pour employer un terme qui, depuis cinquante ans, a fait fortune. Rien n'est plus sot qu'une figure qui ressemble à toutes les autres ; mais aussi rien n'est plus beau qu'un homme dont le caractère est fortement prononcé, et dont cependant l'intelligence est capable de saisir, le cœur capable de comprendre tout ce qui est humain. Rien n'est plus beau que cette largeur de sympathies qui nous rattache à l'humanité dont nous séparent l'étroitesse et l'égoïsme. Être soi, et ne demeurer étranger à personne; sentir vivement, sentir à sa manière, avoir de fermes convictions, et s'associer à toutes les convictions sérieuses, à tous les sentiments humains; unir à la joie d'être libre, indépendant et inébranlable comme l'homme qui a des ressources en lui-même et qui n'attend rien des autres, la joie non moins profonde de tout comprendre, de reconnaître pour frères ceux dont nous éloignent les océans ou les siècles; ainsi que le navire lancé sur les mers, avoir un lest pour lutter contre la fureur des flots et pourtant être soutenu par eux : voilà, Messieurs, le plus bel idéal qu'il me soit possible de concevoir.

Il faut que l'homme de génie s'approche de cet idéal pour déployer toute sa puissance : S'il n'est pas formé de notre chair et de notre sang, s'il n'a pas cette sympathie universelle; il dépensera vainement ses forces; il s'agitera dans le vide. comme un aigle battant des ailes dans les espaces éthérés où l'air manque à son vol. S'il n'a pas en lui-même un point d'appui, on le verra, docile à toutes les impulsions et semblable aux feuilles d'automne, se laisser emporter par le moindre souffle qui passe. Il faut que l'honnête homme s'élève à cet idéal pour savoir faire le bien : comment secourrait-il son prochain s'il ne sait pas le

comprendre, et s'il n'a pas assez de force pour lui tendre une main ferme? Il faut que l'homme, enfin, il faut que tout homme s'élève à cet idéal pour être l'image de ce Dieu qui pénètre toutes nos pensées, et dont rien n'ébranle l'éternelle puissance.

Ah ! Messieurs, si les études littéraires sont un luxe, c'est un luxe divin, puisqu'elles peuvent nous faire entrevoir cet idéal suprême, puisqu'elles peuvent élargir nos cœurs et nous inspirer quelque chose de cette grande et généreuse sympathie, de ce noble amour de l'homme qui nous permet de répéter avec le poëte cette parole que je me plais à citer : « Rien d'humain ne m'est étranger. » Les proscrire, ce n'est pas seulement proscrire la civilisation, c'est condamner notre nature elle-même, c'est la dépouiller de ses plus glorieux priviléges, c'est insulter au sceau divin empreint sur notre poussière.

Un luxe ! Elles le sont aujourd'hui moins que jamais. Ne serait-ce donc que pour favoriser des intérêts matériels que les prodiges de l'industrie ont rendu tous les peuples voisins? Non, les conquêtes de l'industrie seront aussi des conquêtes pour la pensée. Nous apporterons aux peuples les plus éloignés nos arts, nos sciences, les fruits de notre génie, et ils nous livreront de même le secret des leurs. Ce sont des hommes qui se rapprochent; ils veulent se connaître ; ils veulent se communiquer leurs pensées, se raconter leurs souvenirs, et, dans ce mouvement universel, la littérature, gardant sa place en tête des études libérales, doit grandir en importance et en richesse.

EUGÈNE RAMBERT.

LE JURA

SA PHYSIONOMIE. — THÉORIE DE M. THURMANN.

Pour bien apprécier le Jura, si l'on n'est pas géologue, il faut être jurassien. Le touriste étranger n'est, en général, guère disposé à rendre justice à ces montagnes. Le Jura, en effet, ne présente rien d'inattendu dans ses abords. Les points de vue s'y succèdent lentement, si bien que sur certaines routes, on peut arriver jusqu'au cœur du grand réseau jurassien, sans se douter qu'on touche aux points culminants de l'une des principales chaînes de montagnes de l'Europe. Et quand enfin, à la suite de longues montées, vous arrivez au bord de ce grand rempart, au moment où la variété va succéder à l'uniformité, où les reliefs sont plus accusés, les vallées plus riantes et les rochers plus pittoresques, vous n'avez plus le loisir d'admirer; vos regards sont invinciblement attirés ailleurs : la chaîne des Alpes est là debout, de l'autre côté de la Suisse, qui ne permet plus même un simple regard pour son humble rivale. Faut-il s'étonner, après cela, que de cette nuée de voyageurs qui font chaque année leur tour de Suisse, la plupart n'emportent du Jura que des impressions vagues et passagères. C'est tout au plus si le Val-de-Moutiers et le Val-de-Travers trouvent un peu plus de faveur.

Et pourtant, à Dieu ne plaise que nous songions à réclamer l'indulgence pour le Jura. Nos lecteurs jurassiens nous en sauraient peu de gré. Ils savent qu'en dépit de ses lignes monotones et de ses vallées uniformes, leur pays renferme des trésors pour le cœur et pour l'imagination aussi bien que pour la pensée.

Mais c'est surtout au point de vue scientifique, pour le naturaliste et le géologue, que la chaîne du Jura est d'une haute importance. Me trompé-je en pensant que sous ce rapport, elle ne le cède en rien aux Alpes elles-mêmes? Son champ est sans doute moins vaste et moins varié, mais en revanche il y a dans ce qu'elle nous offre un degré de précision et de certitude qu'on chercherait vainement ailleurs. Le géologue qui s'en va dans les Alpes pour découvrir les lois qui ont présidé à la formation de ces magnifiques reliefs, se trouve bientôt accablé par une multitude de traits inattendus qu'il constate à chaque pas. Ajoutez à cela la variété des phénomènes physiques d'un autre ordre, qui, les uns par leur nouveauté, les autres par leur charme indicible, viennent solliciter son attention. Est-il étonnant qu'il finisse par se laisser aller, comme tout le monde, au plaisir de recevoir toutes ces impressions, sans essayer toujours de les analyser. Nous croyons savoir que parmi le nombre assez considérable de géologues qui parcourent les Alpes pour en étudier la structure, la plupart en reviennent avec des notions beaucoup plus vagues qu'ils n'en avaient en partant. Ils étaient partis géologues, ils reviennent touristes. Il n'y a cependant que les ambitieux qui s'en plaignent, car si la géologie n'y trouve pas son compte, l'homme, en revanche, y puise d'inaltérables impressions. Et il est bon que le géologue aussi soit homme.

Après trente-six années de voyages et d'explorations dans les Alpes, l'illustre Saussure éprouvait, dit-on, le regret de n'avoir pas une seconde vie à leur consacrer. A cette condition, il serait peut-être parvenu, pensait-il, à déchiffrer le plan de ce gigantesque édifice. Ceux qui ont continué et qui continuent encore son œuvre n'ont pas eu une tâche plus facile. Il faut avoir accompagné M. Studer ou M. Escher dans une de leurs courses pour savoir à quel prix sont achetés les matériaux qui ont servi de base à la belle carte géologique dont ils viennent de doter la Suisse.

Le Jura s'est montré moins réfractaire. Les naturalistes qui ont eu les premiers l'idée de lui consacrer leurs loisirs, ont vu d'emblée leurs recherches couronnées d'un plein succès. La mémoire de Bourguet, de Chaillet, de Gagnebin est fraîche encore

dans l'esprit des Jurassiens. En géologie, les travaux de Rengger ne sont pas oubliés. Enfin, ceux de M. Mérian sont et seront encore longtemps, avec les ouvrages plus récents de MM. Gressly, Mousson, Siegfried, nos meilleurs guides dans le Jura oriental.

La géologie de la partie occidentale de la chaîne suisse était encore assez mal connue il y a vingt ans. Son uniformité n'était pas de nature à stimuler au même point la curiosité scientifique. Ces longs coteaux, tout d'une venue, séparés par des vallées uniformes et tourbeuses, devaient être également uniformes dans leur structure. Ainsi semblait-il, mais il est dans la nature des choses que moins un pays est varié, plus on s'applique à relever les petits mérites pittoresques ou autres qu'il peut posséder. Les moindres accidents attirent l'attention, comme l'oasis dans le désert, comme un monticule de sable dans les plaines du Brandebourg. De là vient que dans notre Jura si monotone et si régulier, les populations, non contentes de distinguer soigneusement tous les traits quelque peu saillants de leurs montagnes, leur ont aussi donné des noms particuliers. Là sont les *combes*, les *crêts*, les *pertuis*, les *cluses*, les *ruz*, les *baumes*, etc., exprimant autant d'accidents qu'on ne songerait guère à spécialiser dans d'autres chaînes de montagnes, particulièrement dans les Alpes. Ce sont pourtant ces accidents, assez insignifiants au premier aspect, ces exceptions à l'uniformité générale de notre Jura occidental, qui, entre les mains d'un homme de génie, dont nous déplorons la perte récente, sont devenues les bases d'un édifice célèbre dans la science, la fameuse théorie des soulèvements du Jura de M. Jules Thurmann.

Nous essayerons d'esquisser cette théorie, tout en expliquant brièvement ce qu'on entend aujourd'hui en géologie par les termes ci-dessus, que M. Thurmann n'a fait qu'emprunter au langage du peuple.

Tout régulier que paraisse le Jura lorsqu'on le contemple de la plaine ou des contreforts des Alpes; on est surpris, lorsqu'on se décide à y pénétrer, d'y rencontrer à côté des contours généraux, une foule de traits spéciaux, qui ne manquent ni de charme, ni d'intérêt scientifique.

Au nombre de ces accidents nous mentionnerons en première

ligne ces dépressions ou enfoncements du sol qu'on appelle des *combes*, et que l'on aime à rencontrer sur son passage, quelque soit d'ailleurs le but que l'on poursuive. La combe est un endroit privilégié. L'agriculteur y trouve un sol propice; le forestier un abri pour ses meilleures essences; l'artiste ses sites les plus riants; le botaniste ses plantes les plus rares, et le géologue ses coupes les plus instructives, sans compter les fossiles, dont il peut ordinairement faire ample récolte.

Les combes du Jura sont invariablement entourées d'une ceinture de rochers, ordinairement coupés à pic, et souvent profondément et pittoresquement dentelés. Ce sont les *crêts*. La combe et le crêt sont des phénomènes corrélatifs; l'un ne saurait exister sans l'autre.

Toutes nos chaînes n'ont pas de combes. Il en est qui en sont complétement dépourvues. et d'autres où elles sont réduites à de petites vallées longeant le pied de la montagne [1], tandis que le sommet présente une voûte régulière, formée de bancs d'un calcaire blanc très-dur, connu dans le pays sous le nom de *roc* (calcaire portlandien et corallien des géologues). C'est par exemple le cas de Chaumont, du Mont-Aubert, de la Chaine du Lac (au-dessus de Bienne), du Suget, du Banné (près Porrentruy) etc.

Aussi longtemps que ces bancs de roc restent intacts, il ne saurait y avoir de combe. Pour qu'elle se produise, il faut qu'ils soient rompus de façon à mettre à découvert des terrains d'une nature différente, les marnes, qui se trouvent au-dessous. Ces dernières, trop friables pour résister à l'action des agents atmosphériques, se délitent facilement et finissent par être entraînées et remaniées. Il en résulte une dépression. Le profil de la montagne est complétement modifié. Au lieu d'une voûte régulière nous avons deux arêtes : les crêts, séparés par un enfoncement : la combe.

Il est rare cependant que les deux crêts soient d'égale hauteur. Le plus souvent l'un s'élève de beaucoup au-dessus de

[1] Il existe plusieurs exemples de vallées semblables au pied de Chaumont, près de Neuchâtel, telles que les ***Fahys*** et le ***Pertuis-du-Soc***. Lorsque, comme c'est ici le cas, ces vallées ou petites combes sont occasionnées par les affleurements de terrains relativement récents, et comme tels limités à la base de la montagne, on pourrait peut-être les désigner sous le nom générique de ***pertuis***, pour les distinguer des combes jurassiques.

l'autre. Si c'est celui du nord qui l'emporte, on dit que la montagne a le regard au sud; si c'est celui du sud, on dit qu'elle regarde au nord. (Tête de Rang, Chasseron, ont le regard au nord. Le Fernerberg, derrière Soleure, a le regard au sud).

A vue de pays, les combes se reconnaissent généralement à leur aspect verdoyant; à moins qu'elles ne soient situées sur les points culminants où la température devient un obstacle à la végétation, elles sont en général fertiles. C'est là que se voient les plus belles forêts et ces prés de montagne qui sont d'un si grand prix pour les fermiers du Jura. Rien qu'à voir le contraste de ces endroits privilégiés avec l'aspect maigre et aride des crêts contigus, on acquiert la conviction que ces différences ne dépendent ni de l'exposition, ni des conditions de l'atmosphère, mais qu'elles sont les conséquences d'un changement brusque dans la nature du sous-sol.

Ces contrastes ne pouvaient manquer de fixer l'attention des habitants du Jura, qui ont de tout temps soigneusement distingué les combes des autres dépressions, et en particulier des vals ou vallons. Ce propos me rappelle une conversation qui ne laissait pas d'avoir un certain piquant pour un jeune géologue : Au début de mes études jurassiques, je m'acheminais un jour vers un endroit où j'espérais pouvoir recueillir des fossiles. Je rencontrai par hasard une femme sur mon chemin. Je lui demandai si elle connaissait la localité que je désirais visiter, et que je croyais devoir être dans le voisinage. « Bien sûr que je la connais, » me répondit-elle, « mais vous n'y êtes pas, c'est au bas de la côte, dans la combe. » J'avoue que je fus on ne peut plus surpris de retrouver dans la bouche d'une villageoise ce terme que je croyais naïvement appartenir à la langue sacrée. « Comment, lui répondis-je, c'est si loin, là-bas dans la vallée? — Non! pas dans le vallon, reprit-elle, mais là, dans la combe que vous allez trouver en tournant à droite. » Il lui eût sans doute été difficile de me dire pourquoi c'était une combe et non pas un vallon, mais il n'y avait aucun danger qu'elle les confondit, tandis que son interlocuteur, qui aurait pu donner au besoin la définition de l'un et de l'autre, aurait éprouvé peut-être plus d'embarras s'il avait dû les distinguer à première vue.

Quelquefois, au lieu de donner lieu à des dépressions longitudinales, les combes affectent des formes plus ou moins circulaires, on les désigne alors sous le nom de *cirques* ou de *creux*. Tels sont les cirques de Braschwyler, de Moron, etc.; mais le plus remarquable de tous, c'est sans contredit le creux du Vent, dans le canton de Neuchâtel.

A une époque où l'on admettait généralement que les chaînes de montagnes avaient été soulevées par des forces volcaniques agissant de bas en haut, quelques géologues de grand renom crurent voir dans la forme de ces creux une preuve en faveur de leur théorie. C'était là qu'aurait été placé, selon eux, le foyer principal de soulèvement de chaque chaîne. Mais comme, d'un autre côté, ces mêmes cirques ne montrent aucun vertige d'action volcanique, on les désigna sous le nom de *cratères de soulèvement*, par opposition aux vrais cratères volcaniques ou d'éruption. On admit que l'action volcanique n'avait émis, au lieu de laves, que des gaz, qui, par leur explosion, auraient formé les cratères. Nous verrons, dans une autre occasion, pourquoi, malgré l'autorité des noms qui l'appuyaient, cette hypothèse n'a pu se maintenir.

Comme il se pourrait que tous mes lecteurs ne fussent pas aussi familiers avec les accidents orographiques de nos chaînes jurassiques que ma belle villageoise du Jura bernois, je vais essayer d'expliquer en quoi consiste en définitive la différence entre la combe et le vallon. Il n'y a pas si longtemps qu'une pareille question eût pu être embarrassante pour un professeur de géographie. Et pourtant le peuple ne s'y trompait pas alors plus qu'aujourd'hui. Pour lui une combe n'a jamais été un vallon, ni l'inverse. Nous en avons maint exemple dans le voisinage de Neuchâtel. On dit la Combe de Trémalmont et le Val-de-Travers, la Combe Péry et le Val d'Orvins, la Combe aux Auges et le Val Saint-Imier.

En réalité les caractères de la combe sont plutôt négatifs que positifs. C'est un accident dans la montagne, de là l'irrégularité de ses contours et l'inconstance de sa position, tantôt au sommet, tantôt sur l'un ou l'autre des versants.

Le val ou vallon au contraire est un phénomène essentielle-

ment normal. C'est la contre-partie de la montagne, en quelque sorte une chaîne en sens inverse, une chaîne en creux. Or, de même que les deux pans de la voûte se ressemblent, parce qu'ils sont formés des mêmes roches, de même il est dans la nature des choses que les deux flancs d'un vallon soient plus ou moins symétriques [1], par la raison que le vallon n'est qu'une dépression et non une rupture. C'est pour cela aussi que tous les vallons du Jura se ressemblent. Ce sont en général des bassins plus ou moins ouverts, ayant leur plus grande largeur et leur point le plus bas au milieu, et se relevant vers les deux bouts, comme la cavité d'une chaloupe.

Il résulte de là que le val ou vallon, dans l'acception jurassienne du mot, n'est nullement un diminutif de vallée, comme on pourrait le croire [2]. Il exprime au contraire un fait géologique bien déterminé, au rebours de la vallée, qui n'est que l'expression d'un fait géographique, le couloir d'une rivière ou d'un torrent à travers un pays de montagnes. Cette distinction aussi avait été faite par le peuple avant qu'elle ne fut proclamée par la science. On dit le *Val* de Travers, le *Val* de Saint-Imier, mais l'on dit la *vallée* de la Birse, comme on dit la vallée du Rhône ou vallée du Rhin. Et cette vallée de la Birse comprend dans son trajet toute une série de vals ou de vallons, savoir le Val de Tavannes, le Val de Moutiers, celui de Delémont, celui de Laufon, sans compter les combes et les cluses. Ne serait-il pas à désirer qu'une distinction aussi précise et aussi rationnelle fût perpétuée dans le langage scientifique ?

Lorsqu'une série de vals peu profonds ne sont séparés que par des voutes très-surbaissées, de manière à ne former que des ondulations de terrain au lieu de rides bien accusées, il en résulte un *plateau*. Tels sont le plateau des Franches-Montagnes

[1] Il n'en est pas de même sur le versant sud des Alpes, où le mot val est synonyme de vallée, tels que le val Formazza, le val Sesia, etc.

[2] Il peut arriver à la vérité que les vallons, lorsqu'ils sont très-resserrés perdent leur symétrie, que l'un des flancs soit fortement inclinés au vertical, voire même renversé, tandis que l'autre est à pente douce, comme le Val-de-Travers dans sa partie moyenne; mais ce n'est là qu'une exception.

et celui de Porrentruy. La Montagne de Boudry elle-même est à certains égards un plateau.

C'est de la combinaison de ces quatre formes principales : la voûte, le vallon, le crêt et la combe (y compris le cirque) que dépendent les principaux traits de l'orographie du Jura. Ce sont ces accidents que M. Thurmann a pris pour base de sa théorie des soulèvements jurassiques.

Lorsque la voûte est intacte, et que l'on passe par une courbe régulière d'un versant de la montagne à l'autre, sans que le roc ou calcaire blanc soit remplacé par d'autres roches, c'est une *chaîne de premier ordre*. Chaumont, le Mont-Aubert, la chaîne du Lac, le Suget, le Droit du Vallon, la Dôle, le Banné, le Mont de Vermes sont des chaînes de premier ordre.

Lorsqu'au contraire la voûte s'ouvre au sommet et donne lieu à une combe, c'est une chaîne de second ordre. Chasseral, Chasseron, le Suchet, le Reculet, Tête-de-Ranz, le Montoz, le Graitery, le Movelier, et en général les plus hauts sommets du Jura sont des chaînes de second ordre.

Nous avons déjà dit que l'aspect et surtout la fertilité des combes sont dus à une couche de marne qui, se trouvant immédiatement au-dessous du roc ou calcaire blanc, apparaît à la surface toutes les fois qu'une rupture lui en fournit l'occasion. Cette marne porte en géologie le nom de *marne oxfordienne*, ayant son type dans le voisinage de la ville d'Oxford. Les combes dans lesquelles cette marne règne ont à leur tour reçu le nom de *combes oxfordiennes*.

Mais cette marne oxfordienne n'a qu'une épaisseur médiocre (de 20 à 30 pieds). Il n'est pas nécessaire par conséquent qu'elle soit ravinée bien profondément pour mettre à nu les roches qui se trouvent au-dessous. Ces roches sont de nouveau des calcaires durs, non plus blancs, mais en général d'une teinte brune ou jaune, connus en géologie sous le nom d'*oolithe*. Chez nous, comme en général dans tout le Jura suisse occidental, ils se présentent ordinairement sous la forme de petits bourrelets au milieu de la combe oxfordienne. C'est la *voûte oolihique* telle qu'elle se voit à Tête-de-Rang, au Chasseron, à Pouillerel.

Mais les voûtes oolithiques ne sont pas partout aussi modestes que dans les exemples qui viennent d'être cités. Dans le Jura oriental, au lieu de rester timidement cachées au fond des combes, elles s'élèvent en forme de larges dômes qui souvent dépassent même en hauteur les crêts coralliens, par exemple au Weissenstein, au Blauenberg. Dans ce cas la combe oxfordienne se trouve nécessairement transformée en une vallée périphérique, semblable à un fossé entre une citadelle et une enceinte extérieure. Souvent aussi la marne se trouve tellement resserrée entre les deux massifs de pierre dure, la voûte oolithique et les crêts coralliens, que la combe en est presque effacée. C'est alors à la sagacité du géologue qu'incombe la tâche d'indiquer sa place dans les cartes.

D'autre fois la voûte oolithique s'ouvre à son tour, et permet ainsi à une nouvelle série de roches tendres, les marnes de *lias* ou liasiques de venir affleurer à la surface. Il y a alors une combe dans la combe. C'est la *chaîne de troisième ordre* de M. Thurmann. Il n'en existe pas d'exemple à notre connaissance dans le Jura vaudois et neuchâtelois. En revanche, ces formes sont très-répandues dans le Jura oriental, où les combes liasiques sont souvent très-vastes. Telles sont entre autres le Mont-Terrible, le Mont-de-Courroux, le Weissenstein, le Passwang, la Gyslifluh, etc.

Enfin il peut arriver que du milieu d'une combe liasique s'élève de nouveau un noyau de roc solide qui, venant de plus profond, doit par là même être d'origine plus ancienne, c'est une *chaîne de quatrième ordre*. Ces noyaux, dont il existe de nombreux exemples en Argovie et dans le canton de Bâle-Campagne, sont composés d'une roche très-dure, souvent toute pétrie de coquilles. De là son nom de *calcaire coquillier* (muschelkalk en allemand). En Suisse, ce calcaire est surtout important à cause des amas de sel gemme qui l'accompagnent fréquemment. Le tunnel du Hauenstein le traverse sur une partie notable de son cours. Les principales chaînes de cet ordre sont celles de Meltingen, de Waldenbourg, de Passwang, du Laegerberg, etc.

Sur cent-soixante chaînes qu'on peut admettre dans le Jura, il y en a, selon M. Thurmann, trente de premier ordre, quatre-

vingts de second ordre, quarante de troisième, et douze seulement de quatrième ordre [1].

Telles sont les bases de la classification de M. Thurmann. C'est en vain qu'on lui contesterait son mérite sous le prétexte que le caractère des roches n'étant pas constant, tel banc qui, chez nous, est tendre et friable peut être dur et compacte dans d'autre pays, et par conséquent donner lieu à des accidents tout-à-fait différents. Il n'en est pas moins vrai, que chez nous, elle exprime de la manière la plus heureuse un rapport constant entre la forme et la substance de nos montagnes, entre la physionomie des reliefs et leur âge relatif. Pour saisir et formuler ce rapport, il ne fallait rien moins que le coup-d'œil de M. Thurmann.

Ce n'est donc pas par hasard que le Jura est devenue l'école excellente de l'orographie ; ce n'est pas sans raison que tous les jeunes géologues soupirent après le moment où ils pourront essayer leur boussole et leur marteau sur les rochers du Jura. On me permettra de dire, à titre d'exemple, que celui qui écrit ces lignes doit à cette curiosité bien légitime le plaisir d'entretenir aujourd'hui les lecteurs de la *Revue*.

Une fois qu'on s'est pénétré de la physionomie et du caractère des différentes roches qui constituent la charpente du Jura, il n'est plus nécessaire de faire péniblement l'ascenscion de chaque voûte, d'escalader chaque crêt, pour savoir à quelle formation ils appartiennent. Avec un œil exercé on peut espérer atteindre ce qu'un grand géologue envisageait comme l'idéal de la science, pouvoir deviner la composition d'une montagne d'après ses contours. Ainsi le géologue jurassien saura que les voûtes uniformes et plus ou moins arides, généralement brunies en été, telles que le Mont-Aubert, Chaumont, le Suget sont du roc ou calcaire blanc, appartenant aux étages supérieurs de la formation jurassique. Il rangera dans la même catégorie les crêts dentelés et même les aiguilles aux forme élancées et pittoresques, telles que la Hasenmatte et le contre-fort du Weissenstein, tandis qu'il saura avec la même certitude que les pentes

[1] Voir pour plus de détails l'article de M. Thurmann intitulé “ Résumé des lois orographiques générales des Monts Jura, „ dans les Actes de la Société helvétique des sciences naturelles de 1853, p. 280.

garnies de fraîche verdure qu'il découvre çà et là entre les crêts devront avoir un sous-sol marneux. Ces marnes, dans la position qu'elles occupent, ne pourront être que de la marne oxfordienne. Enfin au-dessus de ces premiers crêts, par delà les combes oxfordiennes, il découvrira d'autres massifs aux contours arrondis et uniformes, telle que la butte de la Rœthifluh, près de Hauenstein, sur laquelle on se rend d'habitude pour voir le lever du soleil. L'aspect de ces massifs ne diffère pas sensiblement de celui des voûtes coralliennes, mais le fait qu'au lieu d'être au premier plan, elles sont précédées d'une ligne de contre-forts ou de crêts, avec une dépression ou combe entre les deux, sera à ses yeux une preuve qu'ils ne peuvent pas être formés de la même roche, qu'ils doivent être d'origine plus ancienne. Or dans ce district il n'y a que l'oolithe auquel on puisse la rapporter. Si ces voûtes viennent à s'écarter à leur tour, de manière à donner lieu à une seconde zone de verdure, comme c'est le cas du Stalberg en-deçà de la Hasenmatte, ce ne pourra être que la combe liasique.

Chez nous, dans le Jura de la Suisse française, ce sont les étages supérieurs qui dominent. De là, le caractère monotone et aride de nos montagnes. Le Jura soleurois est déjà plus varié. Les voûtes se brisent fréquemment à leur sommet et il en résulte un nombre proportionnel de combes. Enfin dans le canton d'Argovie, les roches des étages supérieurs sont rares, et les voûtes oolithiques qui forment les principaux reliefs du pays sont largement ouvertes, de manière que les marnes liasiques, les plus remarquables de toutes par leur fertilité, peuvent s'étaler sur de grands espaces; ce sont ces dernières qui ont surtout valu à ce canton le nom de verte Argovie. Les mêmes accidents se répètent à peu près dans les départements français voisins.

Mais est-ce bien là la manière dont les différentes espèces de roches se succèdent de haut en bas? S'il en est ainsi, les mêmes marnes auxquelles l'Argovie est redevable de ses belles prairies de montagne, devront aussi se retrouver chez nous comme noyau dans l'intérieur de nos chaînes uniformes; elles existeront sous le Mont-Aubert, sous la montagne de Boûdry, sous Chaumont. Or quel moyen avons-nous de le prouver?

Ici encore, la nature s'est chargée de nous mettre sur la voie, au moyen de certaines coupures qui entament par-ci par-là les chaînes de montagnes et que les populations jurassiennes ont constamment distinguées sous le nom de *cluses* ou *clusettes*, lorsqu'elles traversent les montagnes de part en part (les gorges de l'Areuse, la cluse de la Reuchenette, celle de Ballstall, les gorges de Moutiers). Ces coupures s'appellent *ruz*, ou *séra* (d'où le nom de Serrières), lorsqu'elles n'entament la montagne que sur l'un des flancs. (Le Merdasson, le Ruz de Vaux, le Nozon [1].)

Il suffit de mentionner les noms ci-dessus, surtout ceux des cluses, pour rappeler tout ce que nos montagnes renferment de plus pittoresque et de plus grandiose. Là, en effet, le Jura ne se ressemble plus. Il change pour ainsi dire de caractère. On dirait une miniature des Alpes, tant ses rochers paraissent soudain animés au milieu de ces grands ravins, soit qu'ils donnent passage à un grand fleuve, comme au fort de la Cluse ou de l'Ecluse, soit qu'ils n'hébergent qu'un modeste ruisseau comme nos gorges du Seyon.

A la faveur des cluses, des communications faciles se sont établies de bonne heure entre les différentes vallées. La plupart sont traversées par d'anciennes routes, et à leurs débouchés se trouvent fréquemment les ruines d'anciens châteaux forts, qui, aujourd'hui encore, ajoutent à leur charme ; bien qu'il soit permis de douter que le goût du pittoresque ait guidé seul les nobles seigneurs du moyen-âge dans le choix de ces emplacements. Tels étaient les châteaux des Clées, de Rondchâtel, de Falkenstein, de Bechburg et de Pierre-port (près Pierre-pertuis), etc.

Là ne se borne pas l'utilité des cluses. Supprimez-les un instant par la pensée, et non-seulement les communications entre les différentes parties du Jura seront rendues plus difficiles, mais la plaine suisse elle-même, et particulièrement cette belle partie du plateau qu'on appelle la Suisse française, serait inhabitable. Si les eaux du Rhône, au lieu de gagner le versant

[1] Quelquefois aussi on emploie le terme d'*entre-roches* qui peut également s'appliquer aux cluses.

septentrional du Jura par les gorges du fort de l'Ecluse, étaient obligées de s'écouler par le point le plus bas du rempart jurassien, qui ne voit qu'à la place de ces beaux lacs qui rehaussent la valeur des terres qu'ils baignent, nous aurions une seule nappe d'eau ? Seulement, au milieu de cette mer intérieure, on verrait s'élever quelques points culminants, à peu près comme en hiver, lorsque l'espace entre les Alpes et le Jura est couvert d'un épais brouillard.

Comme les combes, les cluses sont donc des accidents que la nature semble avoir répartis çà et là pour faire en quelque sorte diversion à l'uniformité des voûtes et des vallons.

Nulle part en Suisse le contraste entre une cluse et un vallon n'est aussi frappant que dans notre vallée de l'Areuse. Depuis sa source jusqu'au pont de Saint-Sulpice cette rivière coule dans un large et vaste *ruz*, la gorge de Saint-Sulpice, couronnée de parois à pic de tous côtés. Bientôt cependant la scène change complétement ; l'uniformité fait place à la variété ; la rivière et la route ont quitté le ruz pour entrer dans le Val-de-Travers proprement dit, qu'elles suivent sur un sol peu accidenté jusqu'au point où les rochers s'ouvrent de nouveau, en aval du village de Travers. Là commence la longue et pittoresque cluse connue sous le nom de Gorges de l'Areuse, qui se continue jusqu'au débouché de la rivière dans la plaine, près de Trois-rods. Le cours de la Suze nous offre un autre exemple de ce contraste entre une cluse et un vallon. Prenant ses sources dans une combe (Combe aux Auges), elle continue son cours dans un vallon très-régulier, le Val de Saint-Imier, pour passer de là à angle droit dans la cluse de la Reuchenette.

Si donc une cluse est une coupure à travers une série de couches entassées les unes au-dessus des autres, il s'ensuit que plus cette coupure sera profonde, et plus le nombre des couches qu'elle mettra à nu sera considérable. Mais comme ces couches n'auront pas toutes la même composition ni la même dureté, les agents atmosphériques n'exerceront pas la même influence sur toutes. Les plus dures résisteront davantage à l'action destructive de la pluie, de la neige, des vents et de la gelée, tandis que d'autres seront entamées et usées de toutes sortes de manières. Il

en résultera cette variété de formes et de contours, ces rentrées et ces saillies qui font le charme de nos cluses jurassiques.

C'est dans les cluses plus encore que dans les combes que le géologue doit aller chercher ses vérifications. C'est là qu'est son contrôle. A cet effet, il commencera par distinguer soigneusement les différentes couches qui se succèdent dans ces coupures ; il en étudiera la composition, en mesurera l'épaisseur et surtout s'appliquera à bien saisir le caractère des débris de coquilles ou autres que chacune d'elles pourra renfermer.

Une fois qu'il se sera pénétré du caractère de chaque couche, qu'il en aura fait une étude minutieuse, qu'il la possèdera en un mot suffisamment pour la reconnaître partout où elle pourra se rencontrer, de manière à ce qu'elle devienne pour lui un guide et un point de repère assuré; alors, mais seulement alors, le géologue pourra prétendre à construire par la pensée le noyau des montagnes environnantes. A la faveur de ces données, qui seront pour lui une double vue, il pourra pénétrer dans les entrailles de la terre et indiquer la composition de chacune de nos collines et de nos montagnes.

Ainsi pratiquée, la géologie n'est plus une chimère. Elle porte en elle même ses garanties, et si, attentive aux exigences de notre époque, elle veut, elle aussi, apporter son concours aux progrès des arts et de l'industrie, si, forte de son expérience et de son travail, elle croit pouvoir offrir des directions aux uns, des conseils aux autres, ne mérite-t-elle pas d'être écoutée?

Ceci me conduirait aux coupes géologiques de deux grands tunnels que nous devons à M. Gressly. J'en ferai l'objet d'un second article. EDOUARD DÉSOR.

ANTOINE DE TILLIER

ET SON

HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION

Pendant la période dite du Progrès [1].

Le jour de la justice n'est pas encore arrivé pour l'homme d'Etat historien dont nous venons d'écrire le nom ; la terre qui recouvre ses restes est trop fraîchement remuée. Il n'est pas impossible sans doute, nous nous en flattons du moins, d'apprécier équitablement le caractère et la carrière de l'homme, sa vie politique et ses travaux littéraires, mais il est plus difficile, au milieu des partis encore animés entre lesquels il a suivi sa ligne, de trouver pour une voix impartiale des esprits attentifs.

Antoine de Tillier naquit à Berne dans les premières années de la Révolution française, dernier rejeton d'une famille patricienne honorée dans l'Etat par des magistrats et des militaires de distinction. Les événements publics nationaux qui frappèrent d'abord son jeune esprit furent ceux de la Révolution helvétique. Ils produisirent chez lui des impressions propres à développer dans la suite les germes du talent de l'historien. Les idées nouvelles et le souffle de ia liberté trouvèrent accès dans l'âme du jeune homme, que les souvenirs de sa famille et sans doute les conversations de la maison paternelle formaient au respect des institutions aristocratiques.

Ses premières études se firent à Rerne, dans un de ces instituts particuliers où la jeune noblesse s'isolait du collége, aupara-

[1] *Geschichte der Eidgenossenschaft während der Zeit des sogeheissenen Fortschrittes*. Bern, J. Körber, 1854 u. 1855, 3 Bde. in-8.

vant plus exclusif, mais ouvert par la Révolution à toutes les classes, même aux campagnards. Il continua ses études à Genève et les acheva dans l'université de Jéna; elles eurent pour objet surtout le droit, l'histoire et les sciences politiques. La direction de ses idées était bien déterminée. Sa naissance, sa fortune, son tour d'esprit, ses goûts de société le rapprochèrent de jeunes gens appelés par leur talent et leur position à jouer un rôle dans leur pays. Quelques-uns de ses amis d'université occupèrent des places importantes dans leurs gouvernements respectifs ou dans la diplomatie, et restèrent en relation avec de Tillier. Il fit servir plus tard ces rapports à l'avantage de sa patrie et des missions dont il fut chargé. Sa curiosité et son activité intellectuelle le portèrent à rechercher les célébrités politiques et littéraires; il eut des connaissances dans les plus hautes régions de l'une et de l'autre sphère, et entretint des correspondances avec de grands personnages, nous nommerons entre autres l'archiduc Jean d'Autriche, que par provision, l'assemblée nationale de Francfort plaça depuis à la tête de l'Allemagne momentanément unie.

De retour à Berne, de Tillier demeura fidèle aux habitudes studieuses qu'il avait contractées, tout en se préparant à servir son pays. Ses études et ses travaux littéraires se rattachaient à l'activité politique qu'il allait déployer : leur objet fut, en effet, l'histoire, et spécialement celle de sa patrie bernoise et suisse.

L'idée de la patrie et du dévouement à ses intérêts se plaçait dans sa pensée au-dessus des partis, même du sien, et des préférences individuelles, même des siennes. Il estimait que le citoyen patriote devait servir son pays en toute circonstance, et qu'à travers les mouvements politiques et sociaux, qu'il ne dépendait de lui d'arrêter ou de diriger, son devoir lui commandait de profiter de toutes les positions que lui faisait la confiance de ses concitoyens pour diminuer le mal et avancer le bien. Ce qui, en maint pays où les revirements politiques sont fréquents est chez beaucoup d'hommes un calcul, c'était chez lui un système. Sans même parler de la séduction électorale, dont il possédait les moyens, mais dont la seule idée eût révolté sa moralité et blessé le sentiment qu'il avait de l'honneur, il ne sacrifia jamais, pour plaire à la multitude ou aux chefs d'un parti dominant, ses allures et ses opinions. Il n'adopta ni les dehors ni le langage de ces flatteurs du peuple qui affectent la rudesse et

insultent à la culture de l'esprit pour faire preuve d'amour de la liberté. Il conserva les habitudes d'une vie élégante et ses relations de société. La caste aristocratique ne le repoussa pas comme un renégat, mais le considéra plutôt comme un aristocrate bizarre, imbu des principes constitutionnels et libéraux. Il ne rompit lui-même qu'avec ceux des hommes de sa classe qui entrés, comme lui, dans le camp de la politique moderne, s'y comportaient avec versatilité ou encensaient les idoles.

Cette indépendance jointe à son talent et à ses connaissances lui valut la confiance du nouveau régime, qu'il servit pendant ses diverses phases. Il siégea dans le Grand-Conseil, dans le Tribubunal suprême et dans le Conseil exécutif de son canton, occupa même la première dignité, celle de landammann; il représenta plusieurs fois l'Etat de Berne à la Diète, et remplit des missions fédérales à l'intérieur, et des missions diplomatiques en pays étranger. Pendant la période dont l'histoire fait le sujet du livre qui va nous occuper, de 1830 à 1848, on le chargea de fonctions éminentes. En 1831, lors des troubles révolutionnaires de Neuchâtel, il fut envoyé dans ce canton comme représentant fédéral avec le vénérable Sprecher de Bernegg. Nommé membre du gouvernement bernois, à la demande de ses nouveaux collègues il résigna ses fonctions de commissaire fédéral au bout de plusieurs mois, mais il continua de représenter avec dignité le plus grand des cantons dans la Diète. En 1833 son crédit comme diplomate le fit choisir pour négocier à Francfort, de concert avec le cabinet français, le renvoi des Polonais en Angleterre ou en Amérique. Mais cette fois le plus grand talent était impuissant à surmonter les obstacles élevés par le roi de Hollande, Guillaume Ier, et par les cabinets allemands. La mission du commissaire plénipotentiaire de la Confédération dut se prolonger.

A l'égard de ses principes politiques M. de Tillier présente un phénomène psychologique assez curieux. Ami de la liberté et de la modération en toutes choses, il désirait, sous le règne de l'intelligence, le libre développement de l'homme et des peuples, le progrès raisonnable et successif par la voie légale, et, pour sa patrie, une confédération forte, indépendante et pleine de dignité. Sa raison voyait ces principes comme une conséquence de la nature humaine et comme une garantie du bonheur social : sa conscience étant d'accord avec ses études, il ne dévia jamais de ses convictions ni comme écrivain ni comme homme poli-

tique. Il les défendait en des occasions graves contre l'opinion dominante, contre une majorité dont il connaissait fort bien les sentiments hostiles. Dans le conflit de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, par exemple, en 1832, il parla chaleureusement pour le maintien par la Confédération d'une constitution légalement adoptée, et que le parti radical s'efforçait de renverser (T. I, p. 142 et suiv.). Les intrigues ou les menaces des cabinets étrangers ne trouvèrent pas en lui un soutien moins courageux de l'indépendance nationale, témoin l'enquête qu'il proposa en 1835 au sujet d'une tentative de la France d'intervenir dans les affaires constitutionnelles fédérales. Sa proposition ne réunit alors que trois voix, parce que les hommes d'Etat bernois et le Grand-Conseil redoutaient le mécontentement de la France (II, 305). Dans d'autres occasions encore son intelligence haute et lucide combattait, par fidélité à sa conviction mais sans espoir de succès, les jugements étroits suggérés par l'engouement de la politique du jour.

Cette fermeté de vues et de caractère, dont M. de Tillier ne faisait point étalage, se manifestait, ainsi que dans les occasions publiques importantes, dans l'intimité de conversations sérieuses.

Ce titre de noblesse morale était quelquefois méconnu par des observateurs superficiels, parce qu'il s'alliait, au dehors, à une nonchalence d'allures et à une rire trop habituel. Quoi qu'il arrivât dans cette succession de mouvements et de revirements politiques qui prennent des proportions si colossales aux yeux des petits grands hommes, de Tillier riait. On peut remarquer chez certaines personnes des habitudes qui correspondent à une des dispositions de leur âme et que la plupart prennent pour l'expression de leur âme toute entière. A l'inverse de l'hypocrisie, ils laissent voir une surface légère, peu favorable, et gardent dans l'intérieur de leur être un fond sérieux et noble. Du reste le visage riant de Tillier exprimait deux réalités de son esprit : le jugement que sa raison élevée portait sur les faux calculs d'une politique étroite et sur les déceptions des hommes et des partis qu'il voyait faisant fausse route; ensuite aussi l'imperturbable béatitude de l'homme dont une grande et solide fortune assurait en tout état de cause l'indépendance et le bien-être.

Il conservait cette béatitude dans les affaires d'Etat, et n'en

sortait que lorsqu'il y allait de l'intérêt de ses principes essentiels. Il gardait parfois le silence, par indifférence plus que par calcul, à propos des questions qui remuaient les passions autour de lui, comme il arrivait pour des objets dont l'esprit cantonal exagérait la portée. Un jour, à une de ces séances du Grand-Conseil qui attiraient à la tribune une foule de campagnards et où tous les orateurs en titre se produisaient, de Tillier n'ouvrit pas la bouche. Le journal populaire, le *Volksfreund*, fit la critique de cette séance, sous forme d'entretien entre plusieurs spectateurs. « Qui est, demandait l'un, ce gros Monsieur en noir, au visage coloré et aux cheveux grisonnants? Il paraît que c'est un ministre, car il ne se mêle pas de politique. » « C'est de Tillier, répondait l'autre. » De Tillier fut le premier à rire de cette plaisanterie, qu'il trouvait excellente.

L'indifférence que ses adversaires lui ont reprochée avait-elle quelque racine plus profondément cachée? Dégénérait-elle quelquefois en apathie égoïste, comme ils le prétendent? Nous l'ignorons. Mais ses amis même regrettent qu'il n'ait pas couronné une vie honorable en détachant de sa belle fortune une dotation civique ou charitable : il eût renouvelé un de ces exemples que l'histoire aime à enregistrer, et ce n'eût été au détriment d'aucun devoir personnel. Un legs patriotique eût été en quelque sorte celui de la famille patriotiquement illustre qui s'est éteinte avec lui.

D'un autre côté, sa vie entière a offert un modèle digne d'être imité. Son dévouement à la science historique, soutenu jusque sur son lit de mort. a été d'autant plus louable que sa ville natale, malgré de beaux titres d'honneur, ne compte pas au premier rang des villes savantes de la Suisse; que la richesse ordinairement n'y est pas considérée comme un auxiliaire de l'étude, et que les préjugés aristocratiques bernois ne sont rien moins que favorables à la culture des lettres. Indépendant et libéral en littérature comme en politique, le patricien homme d'Etat fit preuve de très-bonne heure de ce talent et de ces goûts studieux dont il ne cessa de donner des marques durant sa carrière publique.

M. de Tillier tenait de la nature et des dons de son esprit une vocation d'historien. La pratique des affaires publiques lui fournit le meilleur commentaire des faits historiques, sa position sociale et son nom lui rendirent accessibles les sources de

la vérité, et la fortune lui facilita le moyen de les exploiter largement : les voyages, les copies, les complaisances ne lui coûtaient que des sacrifices aussi peu sensibles pour lui qu'ils sont onéreux pour d'autres.

Obéissant à son penchant, il publia pour début une *Histoire du moyen-âge.* en quatre volumes, qui renfermait plutôt des considérations sur cette période, qu'un simple exposé historique. Bien que ce premier ouvragc ne dût pas rester son chef-d'œuvre, il fut remarqué au milieu des livres nombreux que nos temps ont vu paraître sur le même sujet. Après cet essai, il embrassa la carrière d'historien tout national. Il écrivit successivement l'*Histoire de la République de Berne*, 5 vol. in-8°; l'*Histoire de la République helvétique*, 3 vol. in-8°; l'*Histoire de la Confédération pendant la période de la Médiation*, 2 v. in-8°; l'*Histoire de la Confédération pendant la période de la Restauration*, 3 vol. in-8°; enfin l'*Histoire de la Confédération pendant la période dite du Progrès*, 3 vol. in-8°. Voilà un total de seize volumes in-8°, résultat des recherches que l'auteur a faites avec persévérance dans les archives de la Confédération et des Cantons, dans les bibliothèqnes publiques et particulières, dans les collections de documents et les correspondances privées.

De Tillier n'aborda le domaine à la culture duquel il a consacré ses forces qu'après s'être bien pénétré de l'importance de l'histoire et des devoirs de l'historien. Dès son début, en tête de son premier ouvrage, il reconnut que la profession de l'historien est une profession d'un ordre élevé; que nul ne doit l'embrasser sans avoir promis à Dieu et à soi-même une rigoureuse sincérité, dont il ne s'écartera ni par haine, ni par amour, ni par des vues intéressées. Sur le lit de mort il a été fortifié par la conscience de n'avoir jamais violé ce devoir par aucune espèce de faveur ou de défaveur. Il nous dit lui-même (et quiconque a bien connu l'auteur et lu ses ouvrages recevra ce témoignage comme véridique) qu'il eût préféré passer sous silence dans son dernier livre bien des choses pénibles à raconter, mais qu'il n'aurait pu justifier ce silence à ses propres yeux, ni devant le Juge suprême, quand les faits avaient eu de l'influence sur les événements et qu'il en résultait un avertissement salutaire.

Nous avons été dans le cas de comparer une partie des histoires nationales de l'auteur avec les sources manuscrites et imprimées qu'il avait consultées : nous avons trouvé, comme il

arrive toujours, des faits volontairement négligés, mais jamais la moindre altération ni une citation fausse. Son exactitude, sa véracité surtout est irréprochable. On reconnaît avec une admiration mêlée de quelque étonnement, ces mérites portés au même degré dans le dernier de ses ouvrages, dont le sujet est si récent que l'auteur lui-même figure parmi les acteurs. Ce n'est pas à dire que le problème de la possibilité d'une parfaite histoire contemporaine soit résolu par ce livre. Aux historiens à venir sont réservées des révélations sur des mobiles encore voilés et sur d'autres ressorts secrets. De nouveaux rayons de lumière pourront éclairer les faits eux-mêmes, et déjà nous connaissons des notes importantes que l'auteur n'a pas eues à sa disposition. Mais tout ce qu'on peut attendre de vérité d'une complète impartialité et d'une étude consciencieuse des documents officiels, des protocoles, des correspondances accessibles, des publications contemporaines, nous le trouvons dans cette histoire pleine des agitations qui nous ont tous émus ; l'auteur nous les redit avec le même désintéressement, avec le même calme, que s'il s'agissait des troubles de quelque république italienne du moyen-âge. Dans l'exposé comme dans l'appréciation des faits concernant les divers cantons, du caractère qu'ils ont montré, des causes qui ont agi, sa main, que rien ne fait trembler, tient la balance de la vérité et de la justice aussi égale qu'elle la tiendrait entre Milan et Florence.

Avec ce que son caractère et son esprit alliaient d'élévation et d'indifférence, l'impartialité était pour notre historien un mérite plus facile que pour d'autres; mais elle n'en est pas moins un mérite rare et un trait fort caractéristique, quand il est question d'événements récents, qui ont souvent froissé les convictions du narrateur. Tout comme il a conservé la constance de ses principes, tout comme il manifeste par ses réflexions et ses jugements le haut esprit et les sentiments généreux qui lui ont inspiré, dans ses précédents ouvrages, tant d'observations lumineuses ou profondes, tant de pages éloquentes; il parle de ses contemporains et de ses collègues, des hommes avec qui ou contre qui il a voté, du même ton souverainement impartial dont il a raconté la bataille de Laupen ou l'arrestation d'Antoine Miéville, et dont il retrace l'image des avoyers Boubenberg ou Kistler, du marchand conspirateur Wernier ou du capucin Paul Styger.

Il semble même rechercher ce mérite avec un soin redoublé quand il fait passer devant nous les hommes que nous avons entendus parler, qne nous avons vus agir à la tête des affaires de la Confédération ou des cantons. Beaucoup d'entre eux sont morts, d'autres continuent à servir leur pays ou se reposent; tous revivent avec leur physionomie dans les pages de l'historien; l'impartialité dans ces nombreux portraits était difficile, elle n'en est pas moins vivement accentuée. Nous invoquons à cet égard le témoignage des hommes, capables d'impartialité eux-mêmes, qui ont connu, qui ont observé le pasteur thurgovien Bornhauser, chef du mouvement de ce canton (tom. I, p. 33), ou le ministre d'Autriche comte de Bombelles (I, 50), l'avoyer de Wattenwyl, dont le noble caractère ressort de toute sa conduite (I, 70), ou le loyal et chevaleresque général Guiguer (I, 81) : ces autres hommes, si influents dans les affaires fédérales ou dans leurs cantons et si divers de caractère, Usteri, de Zurich (I, 75), Melchior Hirzel, un de ses successeurs (I, 249), Muller-Friedberg, de Saint-Gall (I, 76), Heer, de Glaris (I, 95 et 383), Tscharner et Sprecher, des Grisons (I, 119, 124), Am Rhyn et Edouard Pfyffer, avoyers de Lucerne (I, 139) le conseiller Burckhardt, de Bâle, à qui les troubles de son canton donnèrent une si grande place dans les protocoles de la Diète (I, 143) ; ou à une époque plus récente, à la tête de l'armée fédérale, dans la dernière guerre de Suisses contre Suisses, le général Dufour, alors comme toujours, l'homme de la Suisse entière (III, 24). Quand il introduit sur la scène ses collègues spéciaux bernois, et qu'il peint des hommes pour lesquels il n'avait aucune sympathie politique, l'avoyer Tscharner (I, 327, 345), et son meneur, Charles Schnell (I, 154, 234), ou le propre parent de l'auteur, M. l'avoyer de Tavel (I, 298), ou quand enfin il se caractérise lui-même, ses franches paroles sont pesées au trébuchet.

Alors qu'il dit ce qu'il eût préféré que le devoir ne l'obligeât pas à dire, ceux-là mèmes qui sont les objets de sa critique n'oseraient pas l'accuser de malveillance, tant sa sincérité d'historien fait abstraction de tout sentiment personnel. Ce serait pour nous, si nous en avions besoin, un nouveau motif de lui rendre justice comme il l'a rendue.

Blâme-t-il les actes de l'autorité, la marche d'un gouvernement? c'est de même sans amertume, en historien philosophe,

non en homme déçu dans son attente. Tel est le caractère de la critique, par exemple, que lui suggère la conduite de l'ancien gouvernement bernois, et celle des hommes nouveaux, en 1831, à la suite de la formation d'une assemblée constituante. Le gouvernement abdiqua, et ceux de ses membres que le peuple élut à cette assemblée, et même en tête de la liste, refusèrent le concours de leurs lumières et de leur expérience pour une œuvre destinée en partie à renfermer le pouvoir dans des limites constitutionnelles. Croyant faire un calcul habile, il se trouva qu'ils avaient abdiqué à jamais. Leur refus affaiblit, annula presque le contre-poids du mouvement rapide par lequel les novateurs ardents entraînèrent la constituante dans des réformes radicales, ne tenant compte ni des traditions historiques ni des habitudes du peuple. Outre ces deux fautes, de Tillier signale celle que le gouvernement commit alors en gênant par la censure la presse périodique, déjà libre dans les cantons environnants : sans parler des conseils que l'autorité eût pu recevoir de la presse, mais que son obstination n'eût pas écoutés peut-être ; elle se chargea maladroitement de la responsabilité morale d'nn journal privilégié, spirituellement rédigé avec une remarquable malhabileté politique. A la même époque, l'historien fait ressortir le danger de ces associations libres, mais impérieuses, qui, aux époques de troubles, opposent gouvernement à gouvernement, qui entravent la marche régulière des affaires, et qui ont si souvent fait désirer une plus grande force centrale.

La faiblesse des autorités suisses lors de l'expédition des réfugiés contre la Savoie, au mois de janvier 1834, et la conduite peu sensée du gouvernement de Berne dans l'affaire des Polonais, ont trouvé chez de Tillier un censeur modéré. Les occasions de faire une application semblable de sa sagesse politique n'ont été que trop fréquentes pendant les dix-huit années dont ces trois volumes renferment l'histoire.

Une politique de sincérité, de vérité, de probité, comme la sienne, a beau être tolérante et modérée, elle n'admet pas d'accommodement avec la tromperie, fine ou grossière. A la seconde espèce appartiennent ces élections populaires où, comme à Saint-Gall, en 1831, pour les votes sur la constitution, les absents furent comptés comme acceptants. Aussi l'historien flétrit-il énergiquement un système destructif de la franchise et du patriotisme, qui fait des dupes et ne forme pas un bon citoyen.

Ses jugements ne sont pas toujours aussi explicites, sans être pour cela moins arrêtés. Ils résultent quelquefois de la manière d'exposer les faits. C'est là un des singuliers mérites de Tacite, avec lequel pourtant de Tillier n'a pas essayé de lutter.

Une matière dont il était excellent juge, non pas en dépit, mais à cause de la moralité de ses opinions, c'étaient les affaires diplomatiques. Il y était porté par goût; son calme lui permettait d'observer sans se livrer; on ne se défiait pas de son apparente indifférence rieuse, qui couvrait le sérieux de sa pensée; tandis que, de son côté, il pénétrait les intentions avec finesse. Ses nombreuses relations parmi le monde de la haute politique et de la diplomatie avaient dû fortifier en lui ce penchant, et le munir d'un flambeau pour parcourir cette route ténébreuse. Nous trouvons un exemple de son soin et de son talent à traiter ces sortes d'affaires dans l'exposé des relations et des négociations au sujet de la neutralité que la Suisse, en 1830, déclara vouloir garder, alors que l'Europe était en fermentation à la suite de la révolution de juillet. — De la même origine dériva une autre négociation des plus importantes pour la Suisse, celle qui concernait le renvoi des régiments capitulés au service de France, et leur indemnisation. De Tillier, qu'une section des cantons désigna comme commissaire, eut un rôle essentiel dans cette négociation, qu'il expose en détail avec non moins de lucidité que la précédente. (Tom. I, 83—90.)

Le sujet des trois volumes par lesquels M. de Tillier a clos le cycle de ses ouvrages historiques et couronné sa vie littéraire, est riche d'événements, d'intérêt et d'instruction. Rapprochés, comme ils le sont, les faits ne laissent pas de surprendre par leur fécondité et leur importance, des personnes qui en ont été témoins et qui n'en voient plus certaines parties que dans un lointain un peu effacé.

Comme d'autres périodes de l'histoire suisse, celle-ci s'ouvre sous l'influence des grands événements de l'Europe et spécialement de la France : c'est, en effet, la révolution de juillet qui en marque le point de départ, et par son influence générale et par la position critique où Louis-Philippe plaça la Confédération en congédiant les régiments suisses. La nouvelle dynastie commença par rompre les rapports qui unissaient la Suisse à la France depuis trois siècles et demi. De longs embarras en naquirent, et des négociations où la Suisse n'obtint pas sans peine

que la France remplaçât au moins la justice par l'équité. La même révolution, qui venait de renverser l'absolutisme et de raviver le désir et l'espérance d'une liberté constitutionnelle, encouragea les efforts que quelques cantons, comme celui de Vaud, faisaient depuis plusieurs années pour arriver légalement au même résultat; elle en poussa d'autres dans un chemin plus court, mais non plus sûr. Berne, encore aristocratique, était Vorort, et sa sympathie, plus vive pour les Bourbons de la branche aînée que pour la branche cadette, ne porta bonheur ni à la Confédération ni au canton. Avant juillet, l'assemblée volontaire de notables formée à Münsingen le 10 janvier 1830, lui avait donné un avertissement qu'il aurait dû prendre plus au sérieux. Après juillet, la fermentation gagna de proche en proche ce canton et d'autres. En Argovie, le soulèvement s'arma. Il arrive souvent, aux époques de troubles, que les vrais instigateurs se cachent et mettent en évidence un meneur qu'ils mènent; pour la révolution argovienne aussi, la témérité masquée posa sur la scène Fischer, de Mérischwanden, et le drapa, tant bien que mal, en héros.

Une simple assemblée populaire, sans armes, sans démonstration violente, produisit un bien plus grand effet : ce fut, dans le canton de Zurich, l'assemblée d'Uster, qui proclama, pour la Suisse entière, le 22 novembre 1830, le principe démocratique, comme principe dominant de la nouvelle ère. L'autorité fédérale en fut affaiblie, ou du moins son impuissance fut rendue plus manifeste.

Nous avons mentionné la chute de l'aristocratie bernoise. L'aristocratie du canton de Schwytz, démocratique de noms et de formes, déchira cet état par son opiniâtreté. Cette scission ne fut heureusement que passagère. Bâle eut moins de bonheur; à la suite d'agitations intérieures, de discussions fédérales qui semblaient interminables et de grandes fautes commises par le gouvernement, les intrigues d'ambitieux, la jalousie de quelques cantons, l'erreur et la fatigue de quelques autres, divisèrent en deux Etats politiquement faibles, un Etat jusqu'alors fort par sa consistance et par la considération morale qui l'entourait. On en vint jusqu'à la guerre civile, et, dans les combats de Gelterkinden et de Prattelen, le sang bâlois, versé par des mains bâloises, tacha le sol que, quatre siècles auparavant, le sang des Armagnacs avaient rougi glorieusement. A Neuchâtel, il y

eut désordre, intervention fédérale, occupation militaire, combat; la fuite épargna le sang.

La question du lien constitutionnel de Neuchâtel et de la Confédération appartient à cette série de faits qui, pendant les premières années de la période décrite par M. de Tillier, mit tant de fois la Suisse en rapport avec les puissances étrangères. Leur intervention indirecte ou directe concerna successivement la révision du pacte fédéral; l'envahissement de l'hospitalité helvétique par les réfugiés polonais; l'expédition contre la Savoie, qui ne fut militaire qu'intentionnellement; la ridicule assemblée du Steinhölzli, dont on s'efforça de faire une conspiration; la note Montebello, suivie de l'affaire Conseil; l'activité des associations politiques; plus tard, la demande d'expulsion du prince Louis-Napoléon, qui émut vivement la France, inégalement les divers cantons. Les puissances ne regardèrent pas d'un œil indifférent la conférence de Baden entre plusieurs cantons catholiques; mais Rome n'avait pas besoin de leur appui; sa diplomatie persévérante et sinueuse est forte ou habile envers et contre tous.

Au milieu de ces faits s'en placent épisodiquement quelques autres de moindre conséquence : le concordat des sept, Sonderbund radical; la conjuration aristocratique contre le nouveau gouvernement de Berne, suivie de l'enquête mal habile, où les fonctionnaires de l'autorité s'inclinaient encore, comme autrefois, devant leurs prisonniers actuels; le soulèvement du Jura catholique, avec quelque velléité de séparation, maladie de l'époque; l'assassinat de Lessing, près de Zurich; à Schwytz, pour une question d'usufruit, deux partis, fort animés, les *Hornmanner* et les *Klauenmanner*, qui empruntèrent leurs noms de leurs bestiaux. A la fin de la première moitié de cette période, le gouvernement du Tessin, qui semble n'être jamais que provisoire, fut renversé et remplacé par des hommes qui devaient, dans la suite, renverser encore et remplacer leurs successeurs. A Zurich, une réaction, dont la source, dans le cœur du peuple, était restée inaperçue des dominateurs, changea le gouvernement à l'occasion du docteur Strauss, appelé à une chaire de théologie pour avoir nié Jésus-Christ.

Ce concert discordant des Confédérés continue pendant la seconde moitié de la période; les dissensions et les révolutions cantonales en formèrent la base continue. Troubles dans les

cantons de Soleure et d'Argovie; suppression des couvents argoviens; soulèvement comprimé dans le Tessin; irritation dans le canton de Zurich; irritation dans le Valais, où elle finit par une lutte sanglante; irritation entre Berne et Lucerne; bientôt antagonisme ardent entre le catholicisme et le radicalisme; d'un côté les Jésuites, qui, après avoir décrit des cercles autour de Lucerne, comme le vautour au-dessus de sa proie, entrent en triomphe dans la capitale de la Suisse catholique centrale; de l'autre, les corps-francs, dont la triple expédition contre cette ville et les soutanes dominatrices ne rencontre pas d'empêchement sérieux de la part des autorités fédérales. La Confédération semble n'avoir pas trois bataillons à sa disposition pour réprimer la milice du désordre, dont la seule existence est une insulte à la constitution fédérale et au gouvernement de la Suisse; et bientôt, lorsque les cantons incessamment menacés se sont unis définitivement en ligue défensive, illégalité constituée contre l'impuissance volontaire de la légalité, cette même Confédération met sur pied d'un mot une armée de 50,000 hommes, bientôt portée à 90,000. Elle est heureusement placée sous les ordres d'un général humain et bon Confédéré.

Avant que la guerre éclatât, et pour en mieux préparer le succès, le parti radical, exploitant les couvents et les Jésuites, révolutionna, sous ce prétexte rendu populaire, même des cantons essentiellement protestants, tels que Vaud et Genève. Pour mieux prouver sa sincérité le radicalisme genevois prit un de ses points d'appui dans la population catholique, et fut même même près de donner à celle-ci la prépondérance dans la Rome protestante.

Toutes ces histoires sont fort intéressantes à relire dans les pages calmes du second volume de notre auteur.

La plus grande partie du troisième est consacrée au récit détaillé de la guerre du Sonderbund. Le reste du volume comprend les événements accomplis depuis la révolution de Février en France jusqu'à l'abrogation du pacte de 1815 et à l'acceptation de la Constitution fédérale de 1848.

Dans ce long récit de faits variés, mais qui portent tous le cachet d'une époque, les contemporains des événements les repasseront avec un intérêt plus vif qu'ils ne présument peut-être; ils rafraîchiront et compléteront leurs souvenirs. Les générations plus jeunes y chercheront avec curiosité la physionomie

vraie d'événements qu'elles ont entendu raconter partiellement et qui ont amené, immédiatement du moins, la situation actuelle de leur patrie.

De toutes les histoires la plus difficile à écrire, c'est l'histoire de la Suisse. Faire marcher de front avec la Confédération, vingt-cinq cantons et demi-cantons dont chacun a son caractère, son importance, ses événements et le droit de n'être pas négligé, multiplie d'une façon extraordinaire le labeur des recherches et les difficultés du plan. En France l'éclat de la royauté et l'habitude d'une centralisation progressive, à la fin très-forte ont effacé dans l'esprit du peuple, des écrivains et des lecteurs la vie des provinces, à mesure que l'importance des provinces elles-mêmes a décliné depuis les coups portés à la féodalité par Louis XI. Dans l'ancienne Grèce les républiques étaient moins nombreuses, deux seules présentent une histoire suivie, et la fédération était peu de chose. Elle n'existait même pas pour les républiques italiennes, que l'historien considère isolément ou dans leurs luttes. Ni les provinces unies des Pays-Bas ni les Etats-Unis de l'Amérique du nord n'embarrassent le narrateur par des complications politiques pareilles à celles de nos cantons. Nous avons donc avancé avec raison que l'histoire de la Suisse est la plus difficile à écrire. Nous en fîmes convenir un jour M. Michelet.

Nous avons déjà dit le mérite de M. de Tillier sous le rapport de l'étude des sources, de la recherche et de la profession de la vérité. Il nous reste à le considérer au point de vue de l'art.

Rendons-lui avant tout la justice qu'il n'a jamais songé à imiter personne; il n'a cherché de modèle ni dans l'antiquité ni dans la littérature moderne : il est lui, il n'a voulu être que lui. De là l'importance du fond et quelque négligence de la forme. L'intérêt sérieux qu'il attachait à la vérité historique découverte et dite le rendait un peu insouciant sur la manière de la dire. Il y a chez tout homme une force d'impulsion et une force d'inertie. Il y a dans la vie de travail la plus ardente un coin où la paresse règne, où l'homme laborieux par excellence se laisse subjuguer par le charme du *far niente*. De Tillier, si actif dans la poursuite de la vérité historique, et si fermement résolu à la dire, qu'elle plût ou qu'elle déplût, semblait, fatigué par le travail de l'investigateur, céder un peu dans le travail de l'écrivain aux habitudes d'une vie commode. Il s'est dispensé d'ordinaire de la longue méditation et de la combinaison savante qui, pour

une histoire multiple, concilie la liaison interne des faits avec l'ordre chronologique, la continuité de chaque série d'événements avec la progression de l'ensemble. Cette difficulté est très-grande dans les annales de la Suisse, quelquefois presque désespérante, si ce mot était permis en matière d'art. Au lieu de la vaincre, de Tillier l'a éludée en adoptant l'ordre chronologique. Les différentes affaires en traite ou qui se prolongent nous sont montrées année par année, diète par diète. Les réformes constitutionnelles des cantons au commencement de la période apparaissent d'abord comme mouvements plus ou moins tumultueux ; dans un des chapitres suivants nous assistons à la formation des assemblées constituantes ; plus loin et après d'autres affaires interposées, quelquefois au bout du quatrième fragment, nous arrivons aux résultats. Cette interruption et ces reprises, tolérables dans une chronique seulement, fatiguent ou impatientent le lecteur d'une histoire suivie. Une pareille marche ôte à un ouvrage historique le caractère monumental.

L'attrait que le talent de l'auteur a donné à des narrations nécessairement suivies sans interruption, par exemple, à celles de l'expédition contre la Savoie et de la guerre du Sonderbund, fait voir ce que ses livres eussent gagné au système de continuité substitué au système fragmentaire. On dit avec raison qu'une bénédiction est attachée au travail. L'art peut s'approprier cette maxime. La persévérance est aussi une muse.

Dans ce dernier ouvrage, comme dans les autres, auxquels nous ne le croyons pas inférieur, le lecteur s'aperçoit trop souvent, ou sent peut-être, bien qu'il ne s'en rende pas compte, que l'homme d'Etat si franchement dévoué à la vérité n'était pas assez persuadé que l'art complète la vérité historique, en remplaçant les palpitations de la réalité par la vie de l'imagination et par l'émotion littéraire. Il néglige trop dans l'étude des sources et dans ses récits certains détails qui, comme de vifs coups de pinceau, achèvent d'animer une toile. Nous avons appris, par exemple, de la bouche de témoins et d'acteurs de la scène de Münsingen, prélude de la réforme constitutionnelle de Berne, des faits caractéristiques et significatifs qu'on cherche en vain dans sa narration : et pourtant ces témoins étaient connus de l'historien et ces acteurs siégeaient à côté de lui dans les Conseils.

Le style aussi, quoique correct, clair et coulant, trahit le laissser-aller d'un écrivain qui n'a jamais senti l'aiguillon de la

nécessité. Les mêmes tours de phrase reviennent souvent; les mêmes transitions, plusieurs fois dans un chapitre. L'expression laisse la pensée s'épandre, au lieu de la resserrer dans un canal pour la faire jaillir.

L'histoire (et c'est ici un nouvel et intime rapport de l'art et de la vérité) ne reproduit pas la physionomie des faits par la couleur seulement, qui chez quelques-uns dégénère en enluminure, mais par l'art pittoresque tout entier, par la correction et la netteté du dessin, par les nuances, par la distribution de la lumière et de l'ombre, par la succession des différents plans et par la dégradation des formes. De Tillier fait trop passer sous nos yeux, au lieu de tableaux, des bas-reliefs, où toutes les figures apparaissent sur le même plan. Dans l'*Histoire de la république de Berne,* les noms des personnages d'ordre inférieur sont multipliés et répétés au point que les acteurs principaux se trouvent comme enveloppés dans cette foule, et qu'on voit presque sur la même ligne un général d'armée, un homme d'état et les membres d'une commission chargée d'examiner un projet de décret : l'auteur n'omet dans aucune de ces petites occasions un nom qui figure dans le livre des armoiries de la ville de Berne. Son nouvel ouvrage, où il s'agit des hommes de la Suisse entière, prodigue moins cette sorte de consécration historique et enrôle moins de personnages dans la légion des célébrités. Néanmoins les proportions des divers plans ne sont pas assez observées, et ce qui doit apparaître en relief n'a pas toujours assez de saillie.

Après avoir fait la part de la critique avec une franchise seule digne de l'historien qui s'est honoré si excellemment par sa franchise, dans son dernier ouvrage plus que jamais, revenons à reconnaître les sentiments qui vivaient au fond de son âme, et qu'il a chaleureusement exprimés en tête de ses trois derniers volumes, comme une sorte de testament politique.

« L'objet particulier de l'adoration du Suisse, dit-il, sa divi-
» nité protectrice, c'est l'amour de la liberté, sans qui la dignité
» de l'âme ne se conçoit pas. Il n'est rien dont on ait abusé plus
» outrageusement que de ce nom puissant et sublime. Ni la
» bruyante et capricieuse domination de la multitude qui, dans
» sa passion insensée, remet souvent les rênes aux plus per-
» vers, pour pouvoir, à la faveur de l'arbitraire, fouler aux
» pieds le droit et la morale, ni l'influence funeste des vils flat-

» teurs des masses n'établit le règne de la liberté assise sur le » trône des Alpes et digne de nos hommages. La grande liberté, » qui anima les fondateurs de la Confédération suisse, pour » laquelle Winkelried, embrassant les lances des ennemis, » ouvrit à ses frères le chemin de la victoire, que Haller chanta » dans ses nobles vers, qui inspira l'éloquence de Jean de Mul- » ler, que pressentirent Socrate et Platon, que Jésus-Christ en- » seigna, cette liberté, seule pure, seule vraie, c'est le règne de » la loi, des mœurs, de la loyanté intelligente, de la ferme con- » fiance en Dieu ; c'est cette liberté qui conduit l'homme au de- » vant de son immortelle destinée, de son céleste avenir. »

Dans la page qu'il écrivit la dernière, l'historien patriote invite, par une série de questions, les Confédérés à rentrer en eux-mêmes pour examiner s'ils ont accompli tous leurs devoirs envers la patrie. La force d'avouer ses torts, ajoute-t-il, vaut mieux que l'orgueil de tenter en vain de les pallier. « Que si le Dien de nos pères nous accorde cette force, alors, » Confédérés, mes frères, une génération tardive pourrait » rajeunir la vieille gloire de nos aïeux par une uonvelle » vie ; mais, ne l'oubliez pas, la seule voie qui conduise à » ce but et que vous conseillent l'expérience, l'histoire et la sa- » gesse, c'est la *connaissance de soi-même* et la *modestie* ; ce sont » les seuls guides vers la liberté, le salut et une durable re- » nommée. »

Tels furent les avis suprêmes et l'adieu à son pays que traça d'un esprit et d'une main fermes le noble historien que la mort allait frapper. Il mourut après une courte maladie à Munich, le 16 mai 1854, dans sa soixante-deuxième année.

C. Monnard.

LA NUIT AU CHAPIÛ.

A. M. J. P.

Les touristes qui se rendent en été des bains de Saint-Gervais à Cormayeur ont à choisir entre deux sentiers également détestables pour tout employé des Ponts-et-Chaussées qui a le goût de sa carrière; également attrayants pour tout artiste ou poète, étudiant en vacances ou chasseur de chamois. Je veux dire le sentier par le col des Fours ou celui qui prend par le col du Bonhomme.

J'avais choisi ce dernier comme plus facile, car je voyageais avec une sœur de mon père, et je désirais ménager ses forces dans cette excursion de montagne. Du reste cette facilité du chemin n'indique ici qu'une qualité relative et veut simplement dire que l'autre doit être abominable. C'est la réflexion que je faisais en gravissant à pied le col du Bonhomme, tandis que la monture de ma compagne de voyage trébuchait à chaque instant, malgré l'aide du guide.

Nous jetions en montant un dernier regard sur la vallée de Salenches et les rochers des Fiz, éclairés à cette heure par les premiers rayons du soleil, les sommets du Prarion se détachaient aussi dans la lumière, tandis qu'en second plan le glacier, l'aiguille de Bionassay encore dans l'ombre contrastaient avec ce brillant horizon. A nos pieds s'étendaient les pâturages encore humides de rosée et les chalets de Nant-Bourant où nous avions logé la nuit précédente. Nous avions dépassé depuis longtemps les derniers sapins, et la végétation devenue plus chétive indiquait déjà le voisinage des neiges.

— Voilà les Bonnes-Femmes! dit notre guide. Je suivais la direction de sa main, mais je cherchais vainement dans la ligne de rochers perpendiculaires qui dominent ce passage quelques lointains rapports avec cette désignation hyperbolique.

— Ah ce sont les Bonnes-Femmes! ça ne paraît guère cependant. Et le Bonhomme?...

— Ici à gauche, monsieur. Ce roc tout seul; au-dessus du brouillard. Madame voit-elle?

— Je vois un rocher.....

— Hé bien celui-là, c'est ça le Bonhomme, c'est le plus grand... et puis on voit son chapeau.

Je déclare que je ne voyais pas seulement un bonnet, mais on ne discute pas les croyances, et notre guide, honnête garçon de Saint-Gervais, avait à l'endroit de ce chapeau la foi primitive et robuste. Et c'est vrai que la foi est contagieuse; il finit je crois par convertir à peu près ma tante, qui à force de regarder inclinait déjà à trouver à ce rocher une vague ressemblance à une figure humaine qui ressemblerait à un granit.

Les clochettes des troupeaux épars dans la vallée et les voix des enfants qui s'appellent dans la montagne cessent peu à peu de se faire entendre; le silence de ces solitudes n'est plus troublé que par le bruit du ruisseau qui bondit au fond du ravin. Ce silence des hautes sommités ajoute encore à la majesté du site et dispose le voyageur aux impressions sérieuses; c'est ainsi que nous arrivâmes sur le col, où nous devions prendre quelques instants de repos. Mais, je dois le dire; quelque disposé que soit l'esprit du voyageur aux impressions sérieuses, il est rare que parvenu sur ces hauteurs après une course matinale, l'air des montagnes et la marche ne disposent son estomac aux impressions non moins sérieuses d'un appétit inaccoutumé. Tout prosaïque que puisse paraître ce détail, je le rappelle ici, car je suis persuadé qu'il n'est pas un touriste qui ne se souvienne avec plaisir de ces petits repas impromptu, véritable conquête après les fatigues d'une ascension pénible. — On cherche l'abri de quelque rocher contre la violence du vent, toujours déchaîné sur le sommet des cols et tandis que la mule débridée erre en liberté en broutant l'herbe rare, la caravane assise autour des provisions de voyage oublie ses fatigues et reprend des forces nouvelles avant de se remettre en route.

Nous en étions là, lorsque plusieurs Anglais partis de Cor-

mayeur vinrent à passer. Les guides échangèrent quelques paroles cordiales avec le nôtre et nous saluèrent, mais les voyageurs, selon l'usage de leur nation, ne parurent pas nous avoir aperçus. Nous étions trop familiarisés avec cette façon d'agir pour qu'elle excitât notre surprise, mais combien cette raideur dans les relations sociales paraît étrange et pitoyable dans ces solitudes alpestres, lorsque tout rappelle à l'homme sa faiblesse et la présence de dangers communs !

On trouve quelquefois il est vrai des Anglais qui ne participent en rien de cette réserve orgueilleuse, et l'année précédente j'avais passé le col d'Anterne avec un voyageur de cette nation dont la conversation aimable et les manières aisées avaient augmenté pour moi les plaisirs du voyage. Pourquoi ces exceptions sont-elles si rares ! les avantages prétendus de cette réserve en compensent-ils les inconvénients ? Quant à moi je ne puis le croire, et l'urbanité française, toute superficielle qu'on la dise, me paraît de beaucoup préférable.

Depuis la croix du Bonhomme on gravit encore un sentier difficile, à peine tracé au milieu des rochers éboulés sur les pentes rapides de la montagne. C'est le seul passage réellement dangereux. Le cheval de ma compagne s'abattit tout à coup, et sans le poignet vigoureux du guide il eût infailliblement roulé sur la pente. En arrière de quelques pas, j'étais accouru pour aider ma tante à mettre pied à terre, et déjà le cheval relevé avait franchi le mauvais pas avant que nous eussions le sentiment bien distinct de l'accident que nous venions d'éviter. Comme il arrive toujours en pareil cas, la réflexion vint lorsque le danger fut passé, et il me fallut toutes les protestations du guide que la route était maintenant moins mauvaise pour me décider à laisser ma tante reprendre possession de sa monture.

Cette monture, c'était une grosse jument poulinière, arrachée aux douceurs du pâturage et que mon guide nous avait assuré, en partant, être de beaucoup préférable aux mulets pour la douceur de l'allure et la sûreté du pied. D'autant préférable qu'il n'en avait pas d'autre à nous offrir, les mulets étant conduits en course de divers côtés et pour le moment tous hors de la paroisse. — Cette raison étant jugée péremptoire, nous étions partis pleins de confiance dans l'allure prudente de sa cavale, dont l'âge mûr et l'embonpoint respectable semblaient d'ailleurs faits pour nous rassurer.

Déjà nous avions perdu de vue les montagnes du Bas-Faucigny et nous voyions s'étendre devant nous celles de la Tarentaise. La végétation reparaît et les pentes moins rapides sont couvertes de prairies. Combien ces mille plantes des Alpes qui fleurissent de toutes parts au soleil enchantent les regards du voyageur descendu des sommités voisines! Quelques filets d'eau disparaissent sous l'herbe, dont ils entretiennent la fraîche verdure. Nous retrouvions les premiers chalets, mais tous étaient inhabités; deux enfants jouaient sur le seuil d'une porte, les troupeaux erraient à l'aventure, et trois cochons s'étendaient au soleil.

C'est la fête au Chapiû, dit le guide. Les gens y sont; c'est sûr, et les femmes aussi.—Hé! petiots! dis voir, où sont-ils, les autres?

Les enfants nous regardaient, se regardaient et regardaient le guide sans répondre.

— Hé! dis voir?

— N'y a nion, dit le plus courageux, et après ce mot hardi il courut se cacher dans l'intérieur du chalet.

— Des petits loups de quatre ans! dit le guide, ça ne connaît pas le monde, et les messieurs surtout. En route! monsieur, madame trouveront de la crême au Chapiû et se reposeront en voyant la fête. Justement on danse chez la Simone.

Ce justement était d'autant plus plaisant que nous commençions à être très-fatigués, et bien moins soucieux de danses champêtre que désireux d'un gîte assuré et d'une nuit tranquille. L'un et l'autre paraissaient devenir de plus en plus problématiques.

Le village de Chapiu que nous apercevions à nos pieds, se compose d'une trentaine de chalets adossés à la montagne à l'extrémité d'une plaine stérile, bordée de tous côtés de hautes montagnes ravinées. Un ruisseau serpente dans la plaine et se dirige dans les gorges de la vallée de Saint-Maurice. Rien n'est triste et désolé comme ces pentes raides, où tout indique le passage fréqnent des avalanches. Pas un arbuste, à peine un peu d'herbe couronne les rochers brisés par la foudre ou précipités par l'avalanche des hauteurs voisines. Notre guide nous apprit qu'ici, comme dans beaucoup de localités des Alpes de Savoie, les femmes habitent seules les chalets, prennent soin des troupeaux et préparent les fromages. — Elles montent à la Saint-Jean de la paroisse de Saint-Maurice en Tarentaise, dont ce hameau fait partie; quand vient l'automne, la neige les force à redescendre dès les premiers jours de novembre. Les hommes

viennent en août pour les travaux des fenaisons, et le curé de Saint-Maurice monte le jour de Notre-Dame dire la messe à cette population, rassemblée pour l'entendre. Ce jour-là on danse après les offices dans les prairies et dans les chalets, et la gaieté des montagnards éveille pendant quelques heures les échos de cette contrée solitaire si morne et si dévastée.

J'aime ces bonnes gens de Savoie, et particulièrement ceux des montagnes. J'ai vécu quelquefois avec eux, et je sympathise avec leurs plaisirs, car je sais combien leur vie habituelle est rude, leur sobriété, grande. J'ai pu apprécier maintes fois leurs excellentes qualités, et cette probité native qui les caractérise; puis le montagnard de Savoie a généralement l'esprit gai et ouvert. Il ne se fait pas grand souci du lendemain, et il a raison. — « Croyez-vous que nous trouverons deux chambres et deux lits, dis-je à notre guide. — Ah! on en veut assez trouver, que Monsieur soit tranquille » — cinq minutes après nous entrions, ou mieux, nous descendions au Chapiu, à la porte du chalet de la mère Simone. Quelque chose qui ressemblait à un violon se faisait entendre dans l'intérieur, et se mêlait pour nous au choc des verres, au bruit de la danse, aux chansons des buveurs. La mère Simone — une petite femme proprette et avenante — vint nous recevoir à la porte et nous accueillit de son mieux, s'excusant sur les embarras de la journée, l'exiguïté du lieu et les exigences de ses hôtes, qui voulaient tous être servis en même temps.

« Monsieur, madame ne seront pas trop bien pour cette fois, mais que voulez-vous, c'est comme dit l'autre, quand on fait ce qu'on peut .... — On fait ce qu'on doit, rien de plus juste, mais ma bonne dame, voyons, où comptez-vous nous loger? — N'ayez crainte, on vous veut assez trouver place. »

Cependant le chalet, composé seulement d'un rez-de-chaussée, divisé en trois petites chambres, était envahi, comme je l'ai dit, ensorte qu'on avait été obligé d'établir la cuisine dans une habitation voisine. Je songeais déjà à camper à la belle étoile. Mais la mère Simone s'occupait activement à nous faire céder le terrain. — Allons vous autres: bougez-vous! C'est pour cette pauvre dame qui a passé les montagnes ce matin. Faites-leur de la place, qu'ils se reposent. Te bouges-tu, Jean-Marie! Prends les verres, toi, Philomène, passez par ici, mes garçons.

Les paysans se laissèrent faire, et suivirent les bouteilles

qu'emportait une petite servante, dont la beauté rustiqne tenait certes plus de la ehèvre sauvage que de la Vénus de Milo. La petite chambre qu'on venait de céder à ma tante était ornée d'un bois de lit, d'un garde-paille, de huit chaises en sapin, d'une table longue et d'une image de Sainte-Irénée vierge et martyre. C'était trop, et ce n'était pas assez. Ma tante eût donné volontiers six chaises contre une garniture de lit passable ; mais l'hôtesse avait son idée. — » Il y a bien la Jeanne qui a son matelas ; même que les Anglais y ont couché et aussi des géomètres ; mais c'est à savoir où la prendre à présent. Vas-y, Philomène, et dis que c'est pour la dame, et si elle est à la danse chez Renaud, vas-y tout de même. — A présent je vais toujours vous apporter de la crême et du pain, ayez patience ! C'est ainsi que l'obligeance naturelle et le désir de bien faire de cette bonne femme nous faisaient oublier la pénurie de ses ressources, et nous disposaient à accepter de notre mieux le gîte chétif et le triste souper que nous avions en perspective. Voyageurs qui traversez nos contrées en passant d'un hôtel renommé à un autre non moins célèbre, d'un bateau à vapeur à une chaise de poste et de tables d'hôte en tables d'hôte, évitant avec soin les mauvais gîtes, les vallées peu fréquentées, les petites auberges de village et les chalets dans la montagne, combien peu je vous porte envie ! Je vois d'ici, je vois en savourant mon plat de crême et mon pain bis, et vos figures ennuyées devant ces tables à trois services toujours les mêmes, et ces vingt sommeliers en gants blancs qui vous servent, et tout ce luxe emprunté aux villes que vous êtes condamnés à retrouver partout en voyage ; puis reportant mes regards sur la figure avenante de la mère Simone sur cet intérieur de chalet où tout manque, excepté les chaises, je me dis que c'est là vraiment la véritable vie de voyage — la vie d'artiste — pleine d'émotions inattendues et de jouissances véritables ; la vôtre me semble ennuyeuse comme un train de plaisir ; vous m'offririez du retour que je ne changerais pas. Non, monsieur, pas même pour l'image de sainte Irénée, vierge et martyre, qui figure devant moi si agréablement à la muraille.

Le matelas ne tarda pas à arriver. Cet objet de luxe assurait à ma tante une couche très-passable ; quant à moi, on convint qu'après le bal je serais logé dans la chambre voisine, où je m'établirais, avec mon manteau et de la paille, un système de

lit sur la table longue, combinée des huit chaises dont j'ai déjà parlé.

Nous sortîmes après ces arrangements préalables. Partout l'animation des groupes se faisait remarquer. Ici les joueurs de boules, là sur le gazon quelques femmes âgées jouant aux cartes avec de grands cartons ternis par l'usage. Dans la prairie voisine, quelques couples de danseurs qui, n'ayant pu trouver place ni chez Renaud ni chez la Simone, s'en dédommageaient aux sons éloignés du violon de l'un et du flageolet de l'autre. Nous admirions la coiffure charmante des filles de Saint-Maurice ; cette coiffe de soie galonnée d'or ou d'argent, qui rappelle les portraits de Jeanne d'Albret, de Marie Stuart et les modes en honneur sous le règne des derniers Valois. Leurs fraises blanches ont aussi de la grâce, et jusqu'à cet humble vêtement de bure noire bordé de rouge, qui dessine cependant si mal leur taille souple et élancée.

Les derniers rayons du soleil éclairaient leurs danses naïves, et coloraient la prairie des tons brillants du soir. Sortis du hameau, et montés sur une éminence voisine, nous nous étions assis pour jouir loin du bruit de ce spectacle toujours admirable dans les Hautes-Alpes. L'ombre couvrait déjà la vallée et les chalets épars à nos pieds ; peu à peu les groupes de montagnards quittaient le hameau pour regagner les chalets les plus éloignés, et les voix dispersées se renvoyaient des adieux lointains. Tandis que les teintes bleuâtres du crépuscule envahissaient les pentes escarpées, le soleil colorait en tons magnifiques et toujours plus intenses les sommités d'alentour. Enfin ces dernières lueurs disparurent des cîmes les plus élevées. Les nuées du ciel, chassées par la brise, conservèrent un instant encore ces splendeurs du couchant, auxquelles la palette la plus brillante ne saurait atteindre, puis tout s'éteignit à la fois; le crépuscule avait envahi la contrée.

Une vieille femme était assise près de nous et lisait dans son livre d'heures, en gardant ses chèvres dans ce lieu solitaire. J'avais ouvert mon portefeuille, et depuis quelques instants, je traçais une rapide esquisse de l'admirable tableau que nous avions sous les yeux, la vieille s'était approchée et me regardait faire.

— Vous travaillez de votre état. — Comme vous dites, ma bonne. — Je vois bien. C'est pour la mappe (la mappe, c'est

l'administration du cadastre) vous relevez les rocs comme les autres; oh, j'en ai assez vu des géomètres ! — La vieille tombait dans une erreur si généralement répandue parmi les populations des montagnes à l'endroit des paysagistes que je n'essayai même pas de la détromper. — Elle continua : « ah ! c'est pour faire ça qu'il en faut de la tête ! en faut-il ! en faut-il ! un travail de patience, quoi ! toujours en place et puis bien payé ! vous autres géomètres, le monde dit que vous gagnez tout ce que vous voulez.

— Ah ça, c'est vrai.

— Et c'est votre dame qui est avec vous?

— Non, c'est la sœur de mon père.

— Ah ! pas possible, elle paraît encore si allante. Et puis vous êtes en noir tous les deux; c'est un des vôtres qui est parti je me pense. »

Je ne répondis rien à cette dernière interrogation qui, à son insu, venait de me rappeler un bien pénible souvenir. Avec cette intelligence du cœur des bonnes natures, elle s'en aperçut et ajouta : « Ah, mon brave Monsieur, c'est les meilleurs qui s'en vont les premiers, que voulez-vous ! le bon Dieu sait bien ce qu'il fait quand il nous retire. Il nous faut tous avoir bon courage dans ce pauvre monde. »

J'écoutais sérieusement ces paroles honnêtes et résignées, la pauvre femme me les adressait dans toute la simplicité de son cœur, puis ayant rassemblé ses chèvres, elle me quitta en me souhaitant le bon soir. Ma tante s'était éloignée depuis quelques instants, l'air du soir se faisant déjà sentir sur la hauteur. Je la rejoignis à la porte de notre gîte, où l'attendait une surprise désagréable.

Pendant notre absence, le matelas était reparti et monsieur l'insinuateur venait d'arriver — deux contrariétés sérieuses.

Bien des gens ont des matelas ou en ont vu, qui n'ont jamais vu d'insinuateur et n'en verront jamais; tant il est vrai qu'ici bas on ne peut tout avoir. — C'est en Savoie quelque chose comme un sous-directeur des hypothèques, ou tout au moins un délégué pour le service de l'enrégistrement. C'est un personnage dans ces montagnes, et j'ai toujours vu les paysans avoir une haute idée de sa capacité.

Celui-ci était bonhomme et pas fier de ses avantages, il venait là pour la fête, et dansait pour l'heure chez Renaud comme

un simple particulier. Plus tard il devait coucher avec moi, ou tout au moins partager ma chambre : c'est ainsi que le hasard et la mère Simone semblaient m'avoir ménagé sa connaissance. Mais ma compagne, pour le moment, se souciait très-peu de cet officier civil, et bien davantage du matelas — On ne dérobe pas furtivement un matelas! celà ne s'est jamais vu — on ne le perd pas! — c'est plus gros qu'une épingle — Enfin un matelas ne peut ainsi disparaître tout à coup de l'ordre social sans y laisser un certain vide — Où était ce matelas?

La mère Simone, dont le bal à notre grande satisfaction venait de finir, nous apporta, avec notre souper, l'explication de cette énigme. Une dame et deux anglais venaient d'arriver de Cormayeur, on cherchait à les loger comme on pouvait, et Jeanne avait redemandé son matelas pour le prêter à Renaud, qui logeait la jeune dame et son mari — l'autre anglais devait encore s'abriter chez Simone.

Nous sûmes le lendemain que deux de ces anglais, le mari et la femme, étaient de Düsseldorf, et le troisième d'Altona, professeur de géologie, et n'entendant rien au français, et un peu moins au patois de la Tarentaise.

Dans les montagnes, il est admis comme axiôme que tout ce qui ne parle ni patois ni français doit être anglais et réciproquement; les inductions des curieux n'ont pas d'autre critère.

Après souper (il n'y avait pas de temps à perdre) une négociation fut entamée par ma parente pour rentrer en possession de l'objet en litige. Elle avait évidemment pour elle le droit de conquête et celui de naissance, étant beaucoup plus âgée que l'anglaise de Düsseldorf et première occupante. Celle-ci d'autre part avait, je dois le dire, des rougeurs au visage, et un principe d'inflammation cutanée qui me paraissaient demander des soins et militer fortement en sa faveur. Ces dames échangèrent quelques courriers diplomatiques et il fut convenu qu'on restituerait le matelas contre le garde-paille et une couverture. Ma tante enchantée eût volontiers ajouté deux chaises en guise d'oreiller.

Tout étant rentré dans l'ordre, je laissai ma compagne trouver enfin, après les fatigues de ce jour, le repos de la nuit sous le patronage de Sainte Irénée, et je retournai voir danser les filles de la Tarentaise dans le châlet du voisin Renaud.

Mon guide dansait — j'avais oublié son existence — et aussi l'insinuateur des hypothèques, qui pour plus d'aise avait posé son habit.

La cuisine était en permanence, relativement à une soupe de pieds de moutons au vin chaud, qui depuis l'ouverture du bal, faisait la base des rafraîchissements. La plupart des montagnards étaient partis, et il ne restait guères que les habitants du hameau pour prolonger la fête. J'acceptai un verre de vin chaud «sans pied de mouton» et m'en allai aussi pour chercher le sommeil.

On dit vulgairement : qui cherche, trouve. — C'est là une locution hasardée que l'expérience vient trop souvent démentir. Quant à moi j'ai rarement, dans ce monde, rencontré ce que je cherchais, et quelquefois j'ai trouvé ce que je ne cherchais pas du tout, en sorte qu'il m'est à peu près démontré que c'est bien plus tôt le contraire qui est vrai et que, tout paradoxal que celà puisse paraître, quand on veut trouver quelque chose, le moyen le plus simple c'est de ne pas le chercher.

— Je cherchais le repos ce soir là et je trouvai dans ma chambre trois particuliers inconnus qui procédaient à coup de maillet à l'assemblage d'un bois de lit tout neuf, destiné à l'insinuateur. C'était un sabbat infernal ; il était onze heures et demie. Ma tante me demanda à travers la cloison si l'on jetait la maison par les fenêtres, et d'autre part le professeur d'Altona qui reposait depuis une heure dans la chambre voisine faisait entendre les exclamations énergiques d'un géologue surpris dans son premier sommeil.

Ce lit fâcheux, cause de tout le tumulte, était construit en bois vert et n'avait jamais été assemblé, puis les montagnards qui l'agençaient avaient le regard trouble, la main émue et la parole peu accentuée, ce que j'attribuais à la fête. — Aussi le travail fut-il fort long, je m'y aidai de mon mieux cependant. Enfin la mère Simone ayant complété cette couche de manière à la rendre présentable à un insinuateur pas trop difficile ; tout le monde se retira et je procédai pour mon compte à l'établissement d'une couche aussi moëlleuse qu'on en peut faire avec de la paille sur une table longue. J'en pris possession immédiatement, comptant avant tout sur la fatigue pour me la faire trouver délicieuse.

J'y dormais en effet depuis une heure lorsque je fus réveillé en sursaut. Le bruit venait de la chambre du géologue, qui pa-

raissait exaspéré. Une voix avinée se confondait en excuses; voici ce qui s'était passé.

Par suite d'une disposition intérieure on pénétrait dans la chambre que j'occupais en montant une marche. On en descendait une au contraire pour entrer chez le géologue. L'insinuateur des hypothèques rentrant du bal un peu animé, mais confusément préoccupé de la première circonstance, s'était fourvoyé dans l'ombre, et pénétrant la tête la première chez le géologue; il était venu s'abattre impétueusement sur son lit, renversant deux chaises et cassant le pot à eau. —

Le géologue en était alors à son second sommeil.

J'appelai l'insinuateur qui cherchait les êtres. Il entra dans ma chambre échauffé et confus, il avait perdu son chapeau pendant l'affaire. — « Bien des pardons, Monsieur, je vous salue. » — « Votre serviteur, Monsieur. J'ai laissé pour vous la lumière, et voici votre lit; à présent nous allons j'espère passer le reste de la nuit tranquille. Je vous souhaite le bon soir. » — Je me retournai dans mon manteau, pensant qu'il ne me restait plus qu'à m'endormir, l'insinuateur étant maintenant à même de se tirer d'affaire tout seul.

Il commença par éteindre la lumière, et j'admirai fort cette pudeur administrative — puis il s'en repentit, parce qu'il laissa tomber de la monnaie en posant son gilet et mit la main dans un vase quelconque en la cherchant à terre.

— Cré coquin de sort! mais ça ne fait rien, je la trouverai demain. — Il s'assit sur une chaise continuant de se dévêtir, et moi je fermai les yeux. J'entamai bientôt un petit rêve qui commençait par des sons étouffés . . . . qui me faisaient croire . . . . . Puis tout à coup je m'avisai que je ne dormais pas et je rouvris les yeux.

— Ah ça! que Diable avez-vous?

— Ah Monsieur, je ne peux pas ôter mes bottes!

— Hé bien pour cette nuit gardez-les! — vos bottes!

— Je voudrais bien, mais je ne peux déjà plus les remettre! Ouf! en voilà pourtant une.

Je refermai les yeux et je crois qu'il se débarrassa de la seconde.

Je repris bientôt mon rêve. La scène se passait dans une sauvage forêt de sapins, dont les branches agitées et tordues par la tempête rendaient ces sons plaintifs qui peu à peu me

réveillèrent une seconde fois. C'était le lit en bois vert, beaucoup trop court pour un insinuateur même très-jeune. Celui-ci obligé de se tenir en rond, changeait constamment de place, et le lit rendait à chaque secousse des accents fantastiques. La vérité m'étant connue, je recherchai mon rêve qui commençait à devenir pittoresque.

La tempête était calmée, les jeunes filles de la Tarentaise se rendaient en procession à la cathédrale de Fribourg en Suisse (!!) pour entendre le jeu admirable des orgues dont on distinguait dans le lointain les premiers accords. Je me joignais au cortège et plus nous approchions de l'église plus les sons ravissants de cette musique céleste me causaient d'émouvants transports. — Dans l'intérieur, la foule religieuse était prosternée au pied des autels et les sons de l'orgue immense roulant en bruyants tonnerres sous les voûtes sacrées remplissaient l'âme des fidèles d'un saint effroi. Cependant ces notes éclatantes retentissaient à mes oreilles dans un crescendo si furieux que je finis par m'asseoir sur mon lit, me demandant si l'organiste avait perdu la tête. Je rassemblai mes idées; j'étais au Chapiù. L'insinuateur des hypothèques ronflait à mes côtés, essayant des notes impossibles, passant de la quinte à la dominante, et attaquant du reste les chomatiques avec une grande largueur d'exécution.

Cette fois je l'envoyai mentalement à tous les diables, et m'assoupis de fatigue d'un sommeil sans rêve et sans plaisir.

Heureusement je n'en eus pas pour long-temps — des voix bruyantes se faisaient entendre sous la fenêtre. Le bal de Renaud était terminé, et les gens attardés à la fête regagnaient leurs demeures. La porte s'ouvrit et quelqu'un entra dans la chambre en disant très-haut « Je crois qu'il est ici. »

— Qui est là? qu'est-ce encore?

— Excusez, c'est seulement pour prendre mon parapluie.

— Comment! drôle! à deux heures du matin! ah mais! vous êtes sans gêne.

— Un parapluie rouge.

— Hé! allez au diable! vous et votre parapluie!

— C'est à savoir où il est à présent. Vous ne l'avez pas vu dites voir? »

Je sautai à bas du lit et poussai l'homme devant moi : « La... dans la chambre à côté .... allez donc vîte .... bon soir!

Je crus avoir barricadé la porte avec des chaises. Pendant que je regagnais mon lit, le paysan demandait son parapluie rouge au géologue allemand, qui, surpris dans son troisième sommeil, le renvoyait avec des imprécations empreintes de tous les symptômes de l'hydrophobie.

Le bruit cessa peu à peu, et je crois que nous finîmes tous par nous endormir.

J'eusse volontiers pour ma part prolongé ce sommeil si chèrement acheté; mais aux premières lueurs du jour ma barricade de chaises tombait dans la chambre, et livrait passage à un nouveau particulier qui était suivi d'un second.

Je lâchai d'abord quelques invectives plus énergiques que parlementaires, puis je leur demandai ce qu'ils prétendaient faire.

— C'est qu'on travaille de maçon, me dirent-ils, et c'est par rapport à la cheminée qu'on veut dérocher.

— Ah, vous venez démolir la cheminée à trois heures du matin vous autres! Rien que ça! ... détalez tout de suite! Je paie cette chambre et vous êtes chez moi. Prenez la porte et vivement!

Les maçons se ravisèrent et se dirigèrent vers la chambre de ma tante sans me répondre.

— Et à présent où allez-vous? imbécilles!

— Que Monsieur n'ait crainte, nous allons commencer de dérocher de l'autre côté.

— Ah, vieux drôles! .... tenez! décampez à la minute ou je vais vous aider.

Je leur montrai la porte avec un geste furieux, ils ramassèrent leurs outils sans se presser. — «Alors c'est bon; on commencera par rustiquer le dehors, que Monsieur se tranquillise.»

Le conseil était bon, car j'étais exaspéré. Mais de rester désormais au lit, il n'y fallait plus songer. Les pics des ouvriers frappaient déjà la muraille en cadence et ils paraissaient y mettre beaucoup d'ardeur. Je me levai et m'habillai promptement. — L'insinuateur suivit mon exemple.

— Une jolie nuit, me dit-il.

— Oui, mais pas trop longue, allons voir lever le soleil; j'en ai assez de ce local.

A cinq heures je rejoignis ma tante pour le déjeûner; ma mauvaise humeur était passée et nous finîmes par rire des més-

aventures de la nuit précédente. Déjà notre guide et sa cavale nous attendaient à la porte, la journée s'annonçait magnifique et tout nous promettait une ascension charmante sur le col de la Seigne.

Nous prîmes congé de la mère Simone, de Philomène et de Monsieur l'insinuateur, qui avait retrouvé son chapeau et sa monnaie. — « Monsieur, madame faites bon voyage et revenez nous l'an prochain. »

— Ah, mère Simone, c'est qu'on ne dort pas trop chez vous !

— Que Monsieur n'ait crainte, c'est, comme dit l'autre, pas tous les jours fête.

Quelques instants après nous suivions la route qui conduit au col de la Seigne.

Charles Dubois.

LA SAGESSE.

Vouloir tout ce qu'il faut vouloir ;
    Borner sa défiance,
Se résoudre, achever, prévoir,
Mettre son goût à son devoir,
Mettre à son œuvre son pouvoir,
Mettre à bien vivre son savoir ;
    Plaire à sa conscience,
Sous le ciel noir croire au ciel bleu,
Avoir un but, un plan, un vœu,
S'accepter soi, son lot, son jeu,
Nourrir sa foi, régler son feu,
Donner son cœur, trouver son lieu :
Tout est là, le reste est bien peu !
Pense, aime, agis et souffre en Dieu,
    C'est la grande science.

H.-Fréd. Amiel.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 10 janvisr 1856.

Sommaire : Le dernier et le plus grand spectacle de l'année. — Retour des régiments. La ligne, la garde, les costumes, les figures. Le discours de l'empereur. — La brochure sur un congrès. — L'Égypte et les Saints-Simoniens. — Le roman du docteur. — Alexandre Dumas revenant au classique sur ses vieux jours — Les *Revues*. La *Revue française*, la *Revue chrétienne*, la *Revue* tout court; l'*Athenœum*, l'*Avenir*, la *Vie humaine*. — Haro général contre l'*Univers*. Polémique sur la liberté de conscience. Le catholicisme conséquent. — David d'Angers. — Camille Roqueplan. L'anneau retourné. — Une lettre de M. Adolphe Monod. — Le *Matin de la vie*. — Souscription aux Œuvres d'Adolphe Lèbre. — *Jane Eyre*. — *Souvenirs d'un spiritualiste*, par Valleyres. — La franchise du Chroniqueur.

L'année qui vient de finir n'aura pas manqué de spectacles émouvants, extraordinaires : elle a vu l'Exposition et tous ses accessoires ; la reine d'Angleterre à Paris, le roi de Sardaigne y faisant aussi visite à son allié ; puis à une autre extrémité du théâtre, là où, de politique, le drame devient héroïque et grandiose et où la scène est largement ensanglantée, ce long et terrible siége avec toutes ses horreurs et toutes ses grandeurs, les unes et les autres presque surhumaines ; enfin, tout récemment, pour nous en apporter comme une vue vivante, le retour, l'entrée solennelle à Paris de quelques-uns de ces régiments qui venaient de passer plus d'une année sous la tente, et quelle année ! Avec un ciel d'où pleuvaient sans cesse le fer et le feu sur leurs têtes, et la glace, la neige et la boue à leurs pieds.

A force de courage, d'entrain, de patience et d'assauts répétés, ils

avaient fini par se rendre maîtres de ces remparts formidables qui semblaient devenir plus invincibles de jour en jour; ils les avaient gravis, ils y étaient montés ; et les voilà, ceux-là mêmes qui les avaient pris, les voilà qui en revenaient, et que tout Paris pouvait les voir et les contempler. Héroïque débris ! car les quatre régiments de ligne qui marchaient en tête n'étaient guère autre chose, tant leurs rangs étaient diminués ; mais débris glorieux ! d'une tenue et d'une fierté qui n'avait d'égale que dans sa simplicité. Comme il était éloquent, comme il parlait à l'imagination et à l'âme, encore plus qu'aux yeux !

C'étaient bien là ces petits soldats légers, lestes, hardis et adroits, unissant la discipline et la spontanéité, ces simples ***pioupious***, pour leur donner leur surnom vulgaire, mais qui en campagne deviennent des héros d'intelligence et de courage, et en effet, au dire de témoins oculaires, d'officiers de marine et du génie qui ne pouvaient assez les admirer, ils se sont montrés pour le moins à la hauteur de tous, et de tout, dans cette terrible guerre de Crimée. C'étaient bien eux, avec leurs capotes grises retroussées, leurs pantalons rouges, leurs guêtres blanches, et leurs képis marqués d'un simple numéro, 97, 20, etc., le numéro de leur régiment. Mais ce képi, froissé, terni et usé, montrait par là qu'il avait vu la fumée de la poudre et du bivouac, les luttes corps à corps, ainsi que les travaux, les longues veilles et les boues de la tranchée. Et sous ce képi brossé et retapé pour la parade, mais qui, à moitié écrasé, n'avait pu reprendre sa forme première, et n'en était que plus fièrement porté, quelles martiales figures, jeunes d'ans, mais déjà vieilles de gloire et de combats, maigres, creuses, hâlées, pleines cependant de vie et de feu, toutes sillonnées mais non ridées, et broùillait un æil vif, ferme et riant. Encore une fois, c'étaient bien eux : ils avaient été à Malakoff, et ils en arrivaient. Ces drapeaux tout déchirés qui revenaient aussi dans leurs rangs, ils l'y avaient planté. Aussi, hommes et drapeaux, officiers et simples soldats, le général Canrobert surtout, le général Mellinet avec une joue à moitié emportée, les escouades de blessés suivant chaque régiment un bâton à la main, ou le bras en écharpe quand il n'était pas amputé, comme on les saluait au passage, et comme ils répondaient du regard, du sourire ou de l'épée ! Sur toute l'étendue des boulevards, bordés d'une foule compacte à travers laquelle, de la Bastille à la place Vendôme, il était impossible de circuler ; aux balcons, aux fenêtres, garnis de dames agitant leurs mouchoirs ; aux plus hautes mansardes et jusque sur les toits, ce n'était qu'un cri : Vive la ligne ! longuement et à tout instant répété.

On disait déjà beaucoup moins : Vive les zouaves ! très peu : Vive la garde ! et les gendarmes, aussi de ce dernier corps, défilèrent au milieu d'un silence presque glacé. On donne diverses raisous de cet

accueil plus froid, qui, pour n'avoir pas été partout aussi prononcé qu'à la Bastille et dans d'autres endroits des boulevards, où l'on dit même qu'il est allé jusqu'à quelques coups de sifflet, ne saurait cependant être contesté. La garde n'a été envoyée que tard en Orient; elle n'a pu y faire aussi longtemps ses preuves, et elle ne les y a pas faites tout d'abord. Composée d'hommes de choix recrutés dans tous les régiments, les siens n'avaient pu encore acquérir cet esprit de corps qui fait énormément pour le moral du soldat, et il leur a fallu quelque temps avant de se retrouver, pour ainsi dire, de se reconnaître et de se remettre au pas. De là une première impression défavorable. Il en a rejailli quelque chose sur les zouaves de la garde, malgré leur tenue de guerre avec le fez rouge sans turban, malgré leur marche alègre, leur aïr dégagé, prompt, alerte, *lancé* et toujours en avant comme s'ils allaient se jeter sur l'ennemi d'un seul bond, malgré lenr costume et son étrange et pittoresque beauté, malgré même la popularité de leur nom, qui était surtout ce que l'on saluait en eux à leur passage. Quant aux gendarmes, le bruit s'était répandu, à tort ou non, qu'une sorte de sédition ayant menacé d'éclater parmi les zouaves de l'armée d'Orient, on avait résolu de les décimer pour en finir avec leur esprit d'indiscipline, mais que tous les corps, même la garde, avaient refusé net d'exécuter la sentence, que les gendarmes seuls avaient consenti à les fusiller, et en avaient ainsi passé une trentaine par les armes. Toutes ces raisons peuvent avoir eu leur influence plus ou moins secrète, plus ou moins variée d'intention; mais la principale, croyons-nous, tenait surtout à des causes présentes et plus extérieures.

La ligne, placée en tête du cortége, avait épuisé, fatigué l'enthousiasme et les acclamations; elle répondait mieux par la simplicité de son costume et par les traces de lutte et d'usure que, dans certaines parties du moins, ce costume semblait avoir conservées, elle répondait mieux, disons-nous, à ce que tout le monde savait des difficultés et de l'acharnement de la guerre, elle en rendait mieux l'idée; ses régiments étaient bien plus décimés, mutilés, ses drapeaux bien mieux déchirés, de vrais lambeaux pendant sous leurs aigles et d'autant plus glorieux qu'ils ne pouvaient plus flotter aux airs, d'autant plus éloquents que, pareils à des blessés à mort, ils demeuraient immobiles, sans murmure et sans plainte, embrassant de leurs derniers plis leurs hampes, seules entières et mieux préservées, comme un noble arbre qui n'a plus que sa tige et a perdu ses rameaux. Enfin, les figures des soldats de la ligne témoignaient bien mieux des dangers, des fatigues et des privations qu'ils avaient dû courir et endurer.

Le costume de la garde, au contraire, avait moins souffert, et même,

semble-t-il, on avait peut-être commis la maladresse de trop bien le renouveler. Plus grands, plus beaux, plus forts, ses hommes avaient pu mieux supporter les labeurs de la guerre, outre qu'ils y avaient été moins longtemps exposés, et par là aussi ils en rappelaient moins l'image ; Paris les revoyait presque comme avant leur départ ; c'était là sans doute un fort beau spectacle militaire, mais monotone dans sa longueur, et sur lequel Paris est blasé. « Ils sont aussi frais que s'ils venaient de sortir du nid, » remarquait naïvement une vieille femme à côté de nous, en se haussant de son mieux pour les voir passer : C'était là plutôt, à tout prendre, le fond de l'impression avec laquelle on les accueillait.

Au reste, il ne faut pas croire que cette impression, et l'accueil fait à la garde ce jour-là, dénote à son sujet une impopularité caractérisée. On admire beaucoup plusieurs de ses régiments, les guides, les chasseurs, les artilleurs, peut-être tont particulièrement les cuirassiers, avec leur costume riche et sévère tout à la fois, et on se presse pour les voir passer. Ceux d'entre eux qui venaient au devant de leurs frères d'armes, l'état-major, les cent-gardes, l'empereur en tête de l'état-major et isolé, parcoururent au grand galop les boulevards, et c'étaient des cris, des acclamations, surtout lorsque l'empereur paraissait.

Son discours a donné à penser (« tenez-vous prêts à répondre, s'il le faut, à mon appel ») et, comme on sait, la Bourse s'en est ressentie à l'instant. La comparaison du début (« Je viens au-devant de vous, comme autrefois le Sénat romain allait aux portes de Rome au-devant de ses légions victorieuses ») n'a pas semblé à tous, littérairement ni politiquement, très heureuse, bien qu'elle ne manque pas cependant d'un certain air de grandeur et de solennité. Sauf ce point, de peu d'importance d'ailleurs dans l'ensemble comme pour l'effet général, et malgré ce qu'on a voulu trouver de belliqueux, de menaçant dans ce discours, qui *sent le Rhin*, a-t-on dit, on ne l'a pas jugé inférieur aux précédents en vigueur de pensée et de ton, ni en habileté.

— Ce n'a pas été non plus un petit bruit dans la presse française et étrangère que celui qu'y a fait un moment la fameuse brochure sur la convocation d'un grand congrès européen comme le meilleur moyen d'arriver à la paix. Le moment où cette brochure était lancée, l'idée, soufflée en même temps à l'oreille, avec ou sans intention, nous voulons dire l'idée qu'il fallait en chercher l'auteur ou du moins remonter pour trouver la pensée première de cette publication jusqu'en très-haut lieu, même aussi haut que possible, tout cela n'a pas peu contribué au bruit qu'elle a fait, et plusieurs journaux y ont été attrapés qui s'en sont

bien vengés après, en pestant et se retournant subitement contre elle. On sait aujourd'hui qu'elle n'a nullement la portée que ces joournaux lui avaient attribuée d'abord à l'étourdie, qu'elle est de M. Duveyrier, ancien saint-simonien, devenu, comme beaucoup de ses collègues, homme de finance et d'affaires. On veut même que l'émission de cette brochure, tombant tout à coup sur la place comme une bombe, quoiqu'elle dût apporter la paix, ait coïncidé avec des opérations de Bourse sur lesquelles elle était destinée à influer.

Pour ne plus viser à faire une religion, les Saints-Simoniens n'ont pas brisé d'ailleurs tous les liens de leur passé; ils s'entendent et se soutiennent entre eux, ils forment toujours une sorte d'affiliation, de franc-maçonnerie industrielle, qui tend ses fils dans le monde de la spéculation, particulièrement autour des Pereire.

Depuis leur séjour et leurs travaux d'ingénieurs en Engypte, ils regardent aussi ce pays comme un terrain à eux, que nul a le droit de leur enlever. Or, le pacha actuel, avec lequel M. de Lesseps est sur un pied de confiance et d'intimité, lui ayant dit qu'il était disposé à s'occuper sérieusement, et à ses frais, du projet d'un canal de jonction entre les deux mers, on se remit à l'œuvre, ou plutôt à l'étude, et M. de Lesseps appuya un nouveau tracé, tout différent de celui des Saints-Simoniens; en effet, il coupe à-peu-près directement l'isthme de Suez et vient, de la mer Rouge, aboutir à la Méditerranée vers les bouches orientales du Nil, du côté de Damiette et de l'ancienne Péluse. Il est ainsi beaucoup plus court que celui des Saint-Simoniens, lequel prend en diagonale pour aller aboutir à Alexandrie. Son seul désavantage, comparé à ce dernier, est d'arriver à un endroit où la Méditerranée a très-peu de fond, sur une largeur de huit kilomètres à partir du rivage. Ce tracé exigerait ainsi la création d'un port artificiel au débouché du canal aujourd'hui en question. En revanche, son rival est au moins le double plus long, et surtout il est obligé, non seulement de traverser le Nil plusieurs fois, mais de le traverser sur des aqueducs, pour ne pas empoisonner d'eau de mer l'eau du fleuve nourricier. Il entraînerait par là beaucoup plus de frais. La reprise d'un projet de canal pour l'Egypte entre les deux mers a aussitôt donné l'éveil aux Saints-Simoniens : ils ont jeté feu et flammes, remué ciel et terre, et parlé de leur tracé comme d'une chose qui allait sans dire et ne pouvait pas même être mise en question. Bref, on s'est piqué des deux côtés, dans les journaux et dans le monde des affaires, tant et si bien que le nouveau projet, le tracé direct, paraît être pour le moment le préféré.

— L'ouvrage qui pour toutes sortes de motifs, accessoires du moins,

devait être l'événement de la saison, nous voulons dire, l'ouvrage intitulé : ***Cent-cinquante mille francs de rente***, a fait un peu fiasco, ce nous semble. Un roman sous ce titre, et un roman du docteur Véron, c'était bien alléchant! sans parler de la prodigalité des envois gratuits et des annonces payantes. On s'est donc jeté dessus tout d'abord, mais on a lâché prise non moins vîte, à en juger par ce que nous entendons dire autour de nous, par ce qui nous est arrivé à nous-même et par les articles subséquents qui ne sont pas dépouillés de toute sincérité. En effet, comme œuvre d'imagination, cela ne pouvait tenir, c'est aussi mince que du papier, et pour la délicatesse et l'art du style ce n'est pas tout-à-fait non plus un assemblage de feuilles de rose, bien que le docteur aime, dit-on, à en être couronné. Les caractères ont beau être exceptionnels (au moins nous espérons qu'ils le sont), empruntés à la vie du jockey-cclub et d'un certain monde de finances; ils n'en sont pas moins très communs, sans rien qui les soutienne et les relève. Par le sujet, c'est du Balzac étendu d'eau, mais à tel point qu'il en est noyé, et qu'il a perdu tout parfum, tout mordant. Le menu d'un dîner, voilà le chapitre le plus ***imaginatif*** et, tout fantastique qu'il soit, peut-être le moins ***imaginaire***. Les ***Mémoires d'un bourgeois de Paris***, en tant que mémoires, avaient au moins leur genre de curiosité. Le roman, comme il y prétend sans doute, aurait pu avoir aussi cette sorte d'intérêt, être un roman de mœurs, de mauvaises mœurs, mais à la condition d'être un vrai roman, ce qu'il n'est pas, bien qu'il le soit assez pour n'avoir plus l'intérêt biographique et anecdotique des ***Mémoires***, intérêt d'ailleurs, comme on l'a vu, assez mélangé.

— Comme Schiller qui, après avoir prêché le drame romantique par ses préceptes et par son exemple, ne s'en essaya pas moins à traduire la ***Phèdre*** de Racine, la tragédie classique par excellence, M. Alexandre Dumas vient de donner à la Porte-Saint-Martin l'***Orestie***, trilogie renouvelée des Grecs. On dit qu'il y a de belles scènes et de beaux vers ; ce qui n'empêche pas que, dans les entr'actes, on entendait circuler au foyer la phrase sacramentelle : ***Cela fera-t-il de l'argent?***

— Le nombre des ***Revues*** et des recueils périodiques s'est assez augmenté ces dernières années. Outre la ***Revue des deux Mondes***, dont le cercle de publicité et d'abonnement s'est encore beaucoup agrandi, nous avons déjà mentionné à plusieurs reprises la ***Revue Contemporaine***, qui tient aussi ses lecteurs au courant de toutes les questions à l'ordre du jour, la ***Revue de Paris***, jusqu'ici plus exclusivement littéraire, mais dont le programme, dit-on, va s'améliorer encore en s'étendant, l'***Athenæum***, qui a le mérite, rare en France, de chercher à

donner un tableau un peu complet de ce qui se publie ailleurs. Il faut y joindre la ***Revue française;*** elle ne touche pas même de loin à la politique, mais elle ne s'interdit pas l'histoire; avec M. Edouard Fournier, elle sait à merveille celle des rues de Paris; elle publie aussi des romans, des voyages, des études de mœurs, et parmi les noms de sa rédaction habituelle nous avons eu le plaisir de retrouver celui de M. Alfred de Bougy, l'une de nos anciennes connaissances de Lausanne et des bords du lac Léman, qu'il a autrefois habités et décrits. Enfin, nos amis connaissent la ***Revue chrétienne;*** il suffit de dire, pour en faire l'éloge, que par ses tendances et par ses principes, sinon par sa forme de publication plus restreinte, elle est, à bien des égards, une sorte de reprise et de continuation de l'ancien ***Semeur,*** si justement regretté.

D'autres recueils encore poursuivent un but plus spécial, plus exclusif, et plus ou moins dans l'ombre aussi. C'est d'abord l'***Avenir,*** revue hebdomadaire et paraissant en feuilles, comme l'***Athenæum*** Il représente le rationalisme spiritualiste, ceux qui, avec cette dernière nuance, s'appellent eux-mêmes les libres penseurs, nom qui n'a l'air encore que d'nn ***mot***, mais qui espère bien être ***chose*** à son tour. Le principal rédacteur de l'***Avenir*** est M. Vacherot, homme de talent et de convictions sincères, car elles lui ont fait perdre sa place à l'Ecole Normale, comme nous l'avons dit ici dens le temps. Il vient d'avoir avec M. F. Huet, qui est abbé, croyons-nous, une controverse très-curieuse sur le faux et le vrai catholicisme. M. Huet s'est fait de ce dernier un système très libéral et très-démocratique, mais fort peu en harmonie avec le catholicisme papal. Lui et quelques autres, parmi lesquels il faut distinguer un homme très-honorable, M. Arnaud de l'Arriège, ancien représentant du peuple, se rattachent ainsi par cette alliance du catholicisme et de la démocratie, aux idées, forcées même en ce sens, dont M. Buchez a, dans ses préfaces, altéré le mérite de son grand ouvrage, l'***Histoire parlementaire de la Révolution.*** M. Vacherot, dans ses réponses à M. Huet, a démontré avec une grande force de logique, combien ce catholicisme était imaginaire et n'avait aucune réalité dans le passé ni en lui-même, ni par conséquent dans l'avenir. Nous croyons cependant qu'il aurait pu profiter, s'il l'avait connu, du travail à la fois si modéré et si fort, ***Fictions et Réalités***, qu'un de nos compatriotes, M. Adolphe Bauty, a publié sur le même sujet, mais non pas avec le même but en dernière ligne, savoir, d'atteindre aussi le christianisme à travers ce qu'en France on confond toujours plus ou moins avec lui.

Un autre recueil qui, pour l'ardeur et la bonne foi de ses convictions, mérite aussi une mention, bien qu'il soit moins parvenn encore à sor-

tir du demi-jour où il cherche à percer, est intitulé ***La Vie humaine***, et pour explication : ***œuvre de renaissance universelle et de dévouement social.*** Comme on le voit par ce second titre, il n'est pas exclusivement polémique, il est plus affirmatif, il aspire à fonder. Il a une nuance de religiosité, et se rattache en certains points, soit à la tradition maçonnique d'une part, soit, de l'autre, aux idées américaines de ***gouvernement de soi-même***, et à celles d'un christianisme rationnel et unitaire professées par Channing et Parker, dont il a traduit d'excellents articles contre l'athéisme. Son rédacteur est M. Riche-Gardon ; si nos souvenirs ne nous trompent, il avait déjà essayé, en 1848, de mettre en avant ses principes, à cette époque d'effervescence générale et d'ébullition de tous les systèmes.

Indiquons encore ***la Revue***, comme elle s'intitule tout court, en paraissant déclarer ainsi qu'elle est la Revue par excellence, qu'elle est seule la vraie. Elle est cependant la plus exclusive de toutes, et professe le panthéisme, pour ne pas dire plus. Elle y mêle quelques vues, plus singulières encore que curieuses, sur les doctrines cabalistiques, d'où elle prétend faire venir le christianisme. MM. Ch. Lemaire, Chouippe, A. Constant, quelques autres d'un nom plus connu, Ch. Fauvety, Eug. Noël, Littré (de l'Institut), y écrivent, ces derniers de temps en temps. Les principaux de ses rédacteurs, M. Ch. Lemaire entre autres, repoussent le dogme de la création. Ces messieurs n'admettent pas que Dieu existe.

Voilà quelques-unes des idées qui s'agitent sourdement ici dans les recoins du monde intellectuel ; elles n'en sortent guère, et le gros du public les ignore ; elles ont cependant leurs organes, comme on voit, qui tâchent de les mettre en circulation, de les poser du moins et de les maintenir, en attendant mieux.

Le public est tourné ailleurs ; ce n'est pas la recherche de la pensée pure qui le préoccupe en ce moment. Mais cela peut revenir. Si, comme on l'a dit, ***en France tout arrive***, à plus forte raison tout y ***revient*** aussi.

La seule question de ce genre que les journaux quotidiens portent encore assez hautement devant le grand public, est celle de la liberté de conscience. Ils le font même d'une manière plus vive, et reviennent plus fréquemment à la charge là dessus depuis quelque temps ; ce qui semble indiquer un autre besoin que celui de la polémique, le besoin d'avertir l'opinion, et peut-être de lui répondre. Cette question a amené ces jours-ci une lutte à bout portant, de plume bien entendu, entre le ***Journal des Débats*** et l'***Univers***. Il n'est pas besoin de dire que le premier a eu pour lui la politesse, les bonnes raisons et le bon sens ; mais le second se moque bien du bon sens, et de la politesse

encore plus : il rit sous cape, ou plutôt sous son capuchon, de ceux qui ont la bonhomie d'en avoir encore avec lui. M. Louis Veuillot le donne à entendre lui-même : il est né pour faire le coup de poing, et ceux qui veulent que l'on parle dans un journal comme dans un salon n'y entendent rien. Le ***Siècle,*** la ***Presse,*** la ***Gazette de France*** de son coin gallican, se sont mis à faire leur partie dans ce concert, la ***Presse*** en étendant la question et poussant çà et là quelques pointes contre tout ce qui prétend être d'un ordre surnaturel.

Ces journaux sont dans leur droit en attaquant l'***Univers;*** mais les journaux purement catholiques, comme le ***Correspondant***, organe de M. Lenormant et de M. de Montalembert, le sont-ils autant? Pour nous, au point de vue catholique, l'***Univers*** est parfaitement logique et conséquent : l'autorité, l'infaillibilité de l'Eglise et du Pape une fois admise en principe, elle doit être défendue, préconisée dans le passé comme dans le présent, et posée comme règle et puissance à laquelle tout doit tendre dans l'avenir. Ce serait se suicider que de penser et d'agir autrement. Mais aussi le système romain tombera par là. Le dogme de l'autorité et de l'infaillibilité qui fit sa force et qui est encore son soutien, l'étreint, l'enlace, et tandis que le christianisme, toujours vivant, mais de la vie de l'esprit, selon la parole de son fondateur, peut toujours se dégager de formes vieillies, ce dogme au contraire, inhérent, indissolublement attaché, incarné au catholicisme romain, fermera de plus en plus celui-ci non-seulement à tout souffle nouveau, mais à ce véritable esprit de vie, et l'étouffera. Déjà, pour le remarquer en passant, ce dogme s'est incontestablement renforcé de nos jours, a trouvé moyen de resserrer encore le cercle et de faire des progrès.

Nous ne plaignons douc pas M. Louis Veuillot et ses amis, en les voyant en butte à tant d'attaques de tous les côtés à la fois et les objets d'une véritable clameur de haro : ils ont probablement ce qu'ils veulent, et ils seraient bien fâchés de ne pas l'avoir. Mais quand ces attaques leur viennent de catholiques non moins ardents qu'eux, non moins intolérants, qui leur courent sus et voudraient les voir traités comme le bouc émissaire du parti, nous trouvons que ces catholiques ont tort : ceux de l'***Univers*** peuvent être une gêne et un embarras, se montrer d'une brutalité qui n'est pas de bon goût, ne ménager ni les coups de tête ni les coups de dents, mais ils ont la logique pour eux, ils représentent le vrai catholicisme, le catholicisme réel et complet; il faut donc bien les accepter, d'autant plus qu'il faudra les subir un jour, ce qui au reste est déjà plus qu'à moitié fait.

— A la liste nécrologique, déjà si longue, que nous avons donnée à

la fin de notre *Chronique* du mois de décembre dernier, il faut joindre encore David d'Angers, le sculpteur auquel on doit plusieurs statues renommées, celle entre autres de Guttenberg, et les bustes ou les médaillons d'une foule de célébrités contemporaines. Le silence s'était fait autour de lui ces dernières années ; il n'a guère été rompu que par la nouvelle de sa mort. Le parti républicain, dans ses diverses nuances, était représenté à ses obsèques.

Un autre nom que nous aurions déjà dû porter dans cette revue funéraire, où nous l'avons involontairement oublié, est celui de Camille Roqueplan le peintre, qui s'était fait une manière à part et une longue réputation par ses petits tableaux de genre, sortes de croquis à l'huile, car ils n'allaient guère plus haut, mais rendus avec élégance naturel et vivacité.

Paris s'est fort amusé dans le temps d'un bon tour joué par ce peintre homme d'esprit à de vénérables savants avec lesquels il venait de dîner. On était descendu au jardin pour prendre le café, et la conversation, sans doute aussi les essais de dissertation allaient leur train, lorsque le malin artiste dont on ne se défiait pas, s'approchant d'un gros anneau de fer scellé dans le mur, et le touchant du doigt, s'écria naïvement : « C'est singulier ! voilà le mur qui est chaud (car on était en été) et cet anneau qui est froid au contraire. J'aurais cru pourtant que le fer... » On s'approche, on tâte, on reconnaît la réalité du phénomène. Là-dessus, nos savants de se lancer à perte de vue sur l'explication scientifique du fait, chacun ayant naturellement sa solution toute prête. Quand il les eut bien laissé dire et s'enferrer, — » Pardon, messieurs, reprit l'artiste avec un grand sérieux, mais permettez-moi de vous proposer aussi ma solution : j'avais passé auparavant par le jardin, et j'avais retourné l'anneau. « Que d'explications, que de systèmes où l'on a pensé à tout, sauf d'abord à se demander si l'on avait bien tourné l'anneau.

— La plupart de nos lecteurs savent comme nous, et ressentent comme nous, le douloureux état dans lequel se trouve M. Adolphe Monod, cet éloquent et fidèle serviteur de Dieu. Ce sont, depuis de longs mois, des souffrances excessives et presque sans relâche, qui lui arrachent des cris, malgré sa fermeté naturelle et chrétienne. Quelle perte pour l'Eglise et pour tant d'amis connus et inconnus, pour tant de cœurs qu'il a fortifiés, soutenus, excités, réveillés, rappelés à eux-mêmes et à Dieu ! On n'ose pas y penser : et cependant il n'y a plus d'espoir humain ; lui-même en a été averti. De là une lettre qu'on va lire ; elle doit avoir sa place ici où nous avons souvent rendu hommage au talent hors ligne de M. Monod, et où cette

lettre montrera le chrétien, ce qui vaut encore mieux, et ce qui est même plus puissant que le plus grand orateur. Nous l'empruntons à un recueil religieux, le ***Disciple de Jésus-Christ***, suivi de la ***Semaine chrétienne***, qui se publie à Paris sous la direction de M. Martin-Paschoud, l'un des collégues de M. Monod, avec lequel il a pu se trouver en dissentiment d'opinion sur des points dogmatiques, mais non pas de cœur. M. Martin-Paschoud, à qui l'état de sa santé interdit la chaire depuis plusieurs années, est aussi un homme d'une remarquable éloquence, toute de sentiment, douée d'une singulière puissance d'émotion, de vibration, que l'orateur partage en même temps qu'il la communique à ses auditeurs. Nous avons déjà dit le genre d'impression qu'elle nous fit, en entendant M. Martin-Paschond sur la tombe de M. Emile Souvestre. Mais laissons-le parler lui-même de son collègue et de cette lettre qn'il a publiée le premier :

« Nous commettons, dit-il, une indiscrétion, mais une indiscrétion dont le cœur ému de tous nos lecteurs nous absoudra certainement.

» En demandant au conseil presbytéral de Paris une prolongation de congé et son remplacement par son frère M. Guillaume, M. Adolphe Monod fait connaître qu'après avoir appelé en consultation des médecins fort éclairés, son frère le docteur, M. Gustave, lui avait déclaré, avec une fidélité toute chrétienne, qu'il juge sa maladie sans remède, et que sa fin pourrait n'être pas fort éloignée, quoiqu'on ne puisse rien dire de précis sur ce point.

« C'est, ajoute-t-il, d'un cœur tranquille que nous avons, ma famille » et moi, reçu ce message solennel. Je suis entre les mains de Dieu. » Il dépend de lui de me relever, et je sais qu'il le fera si mon réta- » blissement est dans les intérêts de sa gloire. Autant que je me con- » nais, la consolation que me donnerait cette délivrance se rapporte- » rait avant tout à l'Eglise. Une sainte ambition de la servir encore » me possède, et il me semble qu'une onction particulière devrait re- » poser sur un ministère qui aurait été comme arraché à une tombe » demi-ouverte. Pour moi personnellement, je suis en paix. Celui que » j'ai prêché est aussi celui en qui j'ai cru. Quelque moment qu'il ait » cherché pour me retirer à lui, je sais qu'il me soutiendra dans le » dernier combat, et j'entre, selon la mesure de ma faible foi, dans la » pensée de l'Apôtre : « Mon désir tend à déloger pour être avec » Christ, ce qui m'est beaucoup meilleur. »

» Ai-je besoin de me recommander à vos prières et à celles des Pasteurs » et des anciens, mes chers collègues ? De mon côté, je les porte sur « mon cœur devant Dieu, et vous prie aussi bien qu'eux de recevoir avec » une confiance plus qu'ordinaire l'expression de mon attachement » entre notre Dieu-Sauveur. — Dicté de mon lit. »

« Que dire après ces navrantes à la fois et si consolantes paroles? Dans sa dernière assemblée générale, le Diaconat tout entier a décidé de les entendre. M. le pasteur Vermeil, président du mois, en a donné lecture avec des larmes dans la voix et des prières dans le cœur.

Tous les yeux, comme les siens, étaient mouillés, toutes les âmes pénétrées.

» Pour nous, termine M. Martin-Paschoud, fort souvent les discours de notre vieil ami, de notre cher et bien-aimé collègue, nous ont profondément remué, mais jamais plus que ces quelques mots. Il y a là le résumé, le couronnement de toute la vie, la garantie et la joie de toute l'éternité. »

— Le ***Matin de la vie :*** voilà assurément un titre d'ouvrage qui fait rêver ; et cependant rien de plus sérieux, de plus simple et, à ce qu'il paraît, de plus réel que ce petit récit. C'est une notice, suivie de fragments de lettres, sur une jeune femme anglaise, Bessie A....., qui fut « un exemple, comme le dit l'auteur, de ce que peut produire l'épreuve sur une âme soumise. » Fille d'un père protestant et d'une mêre catholique, elle est élevée par celle-ci dans la croyance et la pratique la plus rigoureuse de son église, destinée même à la vie monastique ; mais les terreurs de sa mère à l'approche de la mort, terreurs que ne parviennent point à calmer sa foi en l'autorité de l'église, sur laquelle elle s'était reposée jusque là avec sécurité, ni la conscience d'avoir rempli exactement les devoirs religieux que cette église impose, commencent à jeter des doutes dans l'esprit de Bessie, elle s'éclaire peu à peu, abandonne le catholicisme, et fait mieux encore : elle embrasse de cœur l'Evangile, et, en se consacrant aux pauvres et aux affligés, elle se consacre réellement à Dieu. C'est dans ces sentiments qu'elle vit, qu'elle agit, et qu'à vingt-sept ans elle meurt. Tel fut pour elle le ***Matin de la vie***, ce qu'il devrait être pour tous et ce qui, même pour un bien petit nombre, n'en est que le soir. Histoire des plus simples, on le voit, et pourtant des plus rares, qui ne parle pas à l'imagination, et dont tout l'intérêt vient uniquement, trop uniquement peut-être pour ceux qui se seraient attendus sur le titre à trouver ici un roman religieux, de ce qu'elle est tout simplement, sans incidents extérieurs ni bien grands ni bien variés, la biographie d'une jeune chrétienne inconnue, qui, après avoir vécu et souffert comme nous tous, a trouvé la délivrance et le port. L'ouvrage est traduit de l'anglais, avec une fidélité naturelle et facile [1].

— Nos amis et les premiers lecteurs de la ***Revue Suisse*** n'ont certainement point oublié le nom d'Adolphe Lèbre, l'un des fondateurs de ce recueil, où il a déposé quelques-unes de ses plus charmantes pages, et l'un de nos jeunes écrivains de ce temps-là qui donnait les plus belles et les plus saines espérances, aussi soudainement que tristement retranchées par une brusque mort. Ils nous reprocheraient de ne pas les avertir qu'on prépare une édition de ses ***Œuvres*** éparses dans

[1] **Publié par la librairie Ch. Leidecker, à Neuchatel.**

notre collection, dans la ***Revue des Deux-Mondes*** et dans le ***Semeur***. M. Marc Debrit, de Genève, écrivain lui-même plein de pensée et d'ardeur, en a réuni d'une main patiente et pieuse, les matériaux, sans doute bien incomplets pour rendre tout ce que Lèbre pouvait être, mais pourtant assez nombreux, d'une forme déjà achevée, présentant un certain ensemble, et offrant encore aujourd'hui, par l'élévation de la pensée et du style, le plus noble et le plus vif intérêt. Ce sont des études littéraires, morales et philosophiques, sur les religions, les langues, les philosophes allemands, les socialistes français, et des fragments ou impressions de voyages, des descriptions de la nature, dans laquelle notre ami cherchait toujours et excellait à rendre le côté moral.

Cette publication sera précédée d'une préface par M. Ernest Naville, dont le jugement si pénétrant et si ferme est encore ainsi un garant du mérite du livre, et on y joindra également la Notice biographique sur Lèbre qui a paru dans cette ***Revue*** [1]. Le tout formera un volume in-12 d'environ 550 pages. M. Georges Bridel, de Lausanne, s'est chargé d'en être l'éditeur; il a annoncé dans ce but une souscription, qu'il a fixée au chiffre de trois cents exemplaires pour que le volume soit mis sous presse. Nous espérons que, de ce côté-là du moins, il n'y aura point d'autre retard; nous osons en être certain d'avance pour nos amis, pour nombre de lecteurs parmi ceux de la ***Revue Suisse*** qui ont pu déjà apprécier Lèbre, et même pour ceux qui, ne l'ayant pas connu personnellement ni par ses écrits, voudront bien s'en rapporter à notre témoignage sur son talent si élevé et si pur, hautement apprécié à Paris par les meilleurs et les premiers juges : il emprunte d'ailleurs un touchant intérêt à la destinée si courte de notre ami, car ce sont ici des reliques, et l'on voudra s'aider aussi à les recueillir [2].

— Le beau roman de ***Jane Eyre***, dont l'auteur, miss Bronti, plus connue sous son nom pseudonyme de Currer Bell, est morte prématurément cette année, commence enfin à être apprécié à Paris, où il resta longtemps et à peu près complètement inaperçu, lorsqu'on l'y traduisit pour le public français. Un écrivain du ***Journal des Débats***, M. Ratisbonne, sur lequel divers travaux et surtout une traduction de Dante en vers ont aussitôt appelé et fixé l'attention, vient de rendre enfin pleine justice à ce roman si original, si peu ressemblant à tant d'autres de ses frères américains ou anglais, et pourtant si vrai dans

[1] *Revue Suisse* de mars 1855, t. XVIII, p. 169.

[2] On souscrit à la librairie Delafontaine, à Lausanne, et à Neuchâtel, à la librairie Ch. Leidecker. Prix, pour les souscripteurs : fr. 4.

la peinture des mœurs, des passions et des caractères. Nous rappelons que la seule traduction française fidèle et complète, est celle de la fille de M. Emile Souvestre, madame Lesbazeilles.

— On aura remarqué comme nous cette série d'articles sur l'Exposition des Beaux-Arts, insérés dans l'*Illustration* sous ce titre : *Souvenirs d'un spiritualiste.* Mais, lecteur du bord du lac ou du pied du Jura, n'avez-vous pas fait aussi attention à la signature de l'auteur, qui s'y donne le nom de *Valleyres.* Ce nom ne vous a-t-il rien dit, ne vous a-t-il pas mis sur la voie ? Maintenant qu'en tout cas vous y êtes, vous ne cherchez pas longtemps, n'est-ce pas ? Comme l'auteur, vous allez tout droit : avec ou sans pseudonyme, c'est sa bonne et franche manière. Elle est bien à lui, elle fait son talent, elle en est la preuve et le cachet, elle tient à la sincérité, à la générosité de ses convictions et de son caractère. Aussi n'aurez-vous pas seulement remarqué la signature, ou plutôt vous n'en aurez pas eu besoin, avec un peu d'attention. Vous aurez bien vite reconnu ce style vif, pénétrant, heurtant parfois, pour courir plus vite au but ou vous faire mieux redresser la tête. Ce ne sont que quelques notes jetées en passant, mais on y retrouve, d'autant plus peut-être, cette liberté, cette promptitude et cette vérité d'impression, ces observations fines, cet amour du beau et du bien, et ce sentiment si profond de la nature qui a produit tant de pages étincelantes du *Journal d'un voyage au Levant.* On ne peut faire un plus agréable voyage rétrospectif à l'Exposition de peinture. Nous regrettons surtout de n'avoir pas sous la main, pour les citer, les deux articles très-courts, mais si bien touchés, sur le tableau de M. Van Muyden et sur celui de M. Calame ; mais les *Souvenirs d'un spiritualiste* seront sans doute recueillis en volume, et l'ouvrage entier deviendra ainsi une beaucoup meilleure étrenne pour le lecteur. Nous avions pourtant résolu d'en détacher pour lui, dans ce but, ces deux charmantes pages. Ç'eût été la meilleure manière de lui donner les tableaux du moins en imagination, ne pouvant le faire en réalité, comme nous l'eussions désiré de toute notre âme ; mais non ; soyons sincères jusqu'au bout, parlons franc, puisque nous sommes en présence d'un auteur qui ne sait pas parler autrement et qui nous écoute peut-être : eh bien oui, si par bonheur nous avions pu disposer de ces deux tableaux que l'on croit revoir en le lisant, eh bien oui, eh bien non (que de peine à être franc !), non, nous ne vous les aurions pas donnés pour étrenne, ami lecteur, par la très-bonne raison que nous nous les serions donnés à nous-mêmes. Vous le voyez, cette fois votre chroniqueur est on ne peut pas plus franc : suivant l'adage il est donc à espérer qu'il le sera toute l'année.

Neuchâtel, 14 janvier 1856.

Un décembre finlandais, un janvier napolitain, un brillant soleil avec le baromètre à tempête, des pluies équinoxiales au solstice d'hiver, un redoublement de préparatifs militaires au milieu des bruits de paix, voilà quelques-uns des contrastes au milieu desquels nous avons recommencé l'année. La Suisse, jusqu'à ce jour si ménagée par la guerre, par la disette, par le choléra, quoiqu'elle ait senti le contre-coup ou l'atteinte amortie de ces fléaux, a de nouvelles raisons pour bénir Dieu et pour s'appliquer sérieusement à guérir ses misères intérieures.

En attendant la session de l'Assemblée fédérale qui s'ouvrira dans quelques jours, nous laisserons dormir pour cette fois les interminables débats soulevés par nos voies ferrées. Il suffira d'indiquer les faits nouveaux : Le Conseil fédéral proposera à l'Assemblée, contre l'avis de M. Stämpfli, chef du département, d'imposer au Canton de Fribourg l'obligation d'ouvrir son territoire à la ligne que les Compagnies du Centre et de l'Ouest demandent à construire par Morat. L'intérêt direct de la Suisse septentrionale à la prompte exécution d'une ligne non-interrompue à travers la Suisse, le langage de ses principaux journaux et le peu de renseignements particuliers qui nous parviennent sur la manière dont la question est envisagée à Berne porteraient à croire que ce préavis sera adopté, malgré le sacrifice pénible qu'il impose à la souveraineté cantonale. Il nous semble qu'il n'entraînerait pas de dommage matériel bien réél pour Fribourg, si les Compagnies concessionnaires s'engageaient à jeter un rayon de la Singine à cette capitale. Le Conseil fédéral propose d'ajourner jusqu'à plus ample informé la ratification de la concession accordée à la Compagnie du Jura industriel pour la section de Neuchâtel à la frontière bernoise. Les six millions de capital nécessaires pour la constitution définitive de cette entreprise sont réunis, et des offres sont faites pour l'emprunt de quatre millions prévu dans son programme. — Le service régulier est organisé d'Oerlikon, à quelques minutes de Zurich, jusqu'au lac de Constance, et jusqu'à Flawyl dans la direction de Saint-Gall. Les journaux vaudois, en revanche, se plaignent des lenteurs apportées à l'embranchemennt du chemin de l'Ouest sur Lausanne, qui devait être ouvert dans l'automne passé, et qu'on ne *promet* plus maintenant que pour le mois de mai prochain.

Les Grands-Conseils de la Suisse française sollicitent de concert un nouvel ajournement de la loi fédérale sur les poids et mesures qui doit entrer en vigueur cette année. Ils ne peuvent pas invoquer de motifs juridiques; mais seulement le bon sens et l'intérêt manifeste des populations qu'ils représentent. Ce n'est pas une question de vie et de mort; mais dans un moment où tout annonce que, sauf quelques mots, peut-être, le système décimal pur est à la veille de devenir un bien commun pour toute l'Europe industrielle, il faudrait un entêtement particulier et le désir bien réfléchi de froisser les populations de

l'Ouest, même à son propre détriment, pour persister dans les résolutions précédemment adoptées sur cette matière.

Les journaux annoncent que M. Lusser, député d'Uri au Conseil national, présentera dans la prochaine Assemblée fédérale la motion d'amnistier les inculpés dans le procès de haute-trahison qui traîne depuis huit ans. Aux yeux de quelques arriérés qui n'ont rien oublié et rien appris, cette motion dont la majorité ne devrait pas se laisser enlever le mérite, renferme un danger pour la Confédération. Comme si l'amnistie n'était pas avant tout le moyen de sortir la Confédération elle-même de la position fausse où elle s'est jetée, en commençant, sans lois, sans preuves et sans tribunal, un procès où l'on ne veut pas absoudre et où l'on ne peut pas condamner. Comme si un parti mécontent manquait jamais de chefs lorsqu'il a des chances de succès, et comme si les populations vaincues pouvaient jamais songer à se replacer sous la conduite d'hommes qui se sont éclipsés au moment du péril. Ce qui est probable c'est que les exilés ne profiteraient pas de l'amnistie, s'ils ne sont pressés par le besoin; mais qu'ils pussent jamais ressaisir une influence politique, c'est une niaiserie tout simplement, si l'on y croit.

—La restauration de M. Fazy à Genève tient ses promesses. Une série de destitutions a permis de récompenser une partie des services rendus au Conseil général de novembre. Une allocation de 250,000 fr. a été ordonnée en faveur de la banque radicale en déconfiture connue sous le nom de Caisse d'Escompte, à condition qu'une somme d'actions égale soit souscrite par le public. A l'époque de l'élection, notre chronique avait fait pressentir l'imminence de mesures de ce genre, ce qui n'était pas difficile, car chacun se disait que les nombreux créanciers de la Caisse d'Esompte étaient ralliés à la candidature de M. Fazy par la promesse que l'Etat verserait les fonds nécessaires pour les payer. Genève est tout simplement une ville conquise, et l'on doit remercier les vainqueurs de la modération dont ils usent jusqu'à présent. L'espèce de monarchie que nous voyons actuellement s'établir dans le canton le plus éclairé de la Suisse, est l'issue naturelle de la démagogie dans le monde chrétien comme dans l'antiquité, car le christianisme n'a de privilèges qu'à condition de former réellement la vie, la règle intérieure des sociétés. Il est à craindre que des causes pareilles ne produisent ailleurs les mêmes effets.—Le gouvernement de M. Fazy va contracter un emprunt de ***huit millions***.

—Genève a perdu M. l'ancien syndic Cramer, qui avait dirigé longtemps la police, et représenté son canton plusieurs fois en Diète. M. Cramer avait publié divers travaux historiques et littéraires, entre autres la traduction d'un des derniers ouvrages historiques de Tillier. La vie active avait commencé pour lui de très-bonne heure, par suite de nécessités du premier empire, dont il fit les dernières guerres. Aussi les personnes qui, sans le connaître personnellement, avaient entendu son éloge il y a bien longtemps, ont elles été étonnées en apprenant que cet excellent citoyen n'est arrivé qu'à soixante ans.

Un autre Genevois célèbre, M. Charles Sturm, professeur de mécanique à la Sorbonne, est mort à Paris, il y a quelques jours. Sturm a fourni à la science des travaux nombreux fort appréciés. Quelques-uns des plus considérables ont une portée assez étendue pour descendre jusque dans l'enseignement des collèges. Deux découvertes surtout ont popularisé sa renommée dans cette armée de jeunes gens qui étudient les sciences exactes. En physique et en algèbre Sturm est cité à côté des plus grands :

MM. Colladon et Sturm ont mesuré sur le lac de Genève la vitesse du son dans l'eau. Ces recherches sont mentionnées dans toutes les physiques, à côté de celles qui ont été faites pour connaître la vitesse du son dans l'air par les savants qui accompagnaient Bonaparte en Egypte. L'expérience de la vitesse du son dans l'air est le seul fait scientifique qui rappelle cette expédition fameuse dans les livres élémentaires, et les noms de deux Genevois, Sturm et Colladon, s'associent à ce grand souvenir.

En algèbre, le nom de Sturm est cité à côté des noms de Descartes, de Newton, de Lagrange et de Fourrier. Ces grands génies s'étaient exercés à simplifier la méthode de résolution des équations de degrés supérieurs. Descartes a fourni une règle, Newton et Lagrange des méthodes d'approximation corrigées par Fourrier; mais il restait toujours une lacune que le théorême de Sturm a comblée. D'une application facile, d'une utilité immédiate, l'énoncé de ce théorême est assez compliqué pour faire naître le besoin d'une désignation abrégée. Ainsi, tant que l'algèbre sera enseignée, le nom du savant genevois sera toujours cité dans les écoles, comme celui de Newton reste accolé à la formule du binôme.

Le cours de M. Sturm était distingué, mais difficile à suivre, parce que dans sa modestie, le professeur supposait toujours son auditoire au moins aussi savant que lui. Il parlait bas, quoique d'une voix mélodieuse, dessinait ses équations avec une élégance calligraphique assez rare, mais en caractères fort menus, parce qu'il avait la vue basse, et son gros corps, couvert d'amples habits à la façon de M. Cryptogame, dérobait aux auditeurs la planche noire. On applaudissait pourtant, et Sturm, qui craignait cela, prenait la fuite en terminant sa dernière phrase. Comme son ami M. Liouville, qui a prononcé son oraison funèbre, Sturm était chéri du peuple des écoles à cause de sa modestie et de sa bienveillance exquise. Sa personne offrait le contraste piquant d'un esprit très-délicat dans un corps épais. Il rougissait de sa corpulence. Passionné pour les arts et surtout pour la musique, qu'il cultivait avec succès, les plaisirs parisiens n'étaient pas sans attrait pour son esprit toujours jeune. Ses manières, ensemble élégantes et maladroites, le trahissaient bientôt, malgré son faux nez, son domino et ses pantalons burlesques, dans la salle bruyante du bal masqué, où les étudiants se faisaient un malin plaisir de saluer M. Théorême, et de l'entraîner dans les compagnies les plus risquées et les plus divertissantes.

— Pour compléter la nécrologie de ce mois, rappelons la mort d'un vieillard à l'autre extrêmité de la Suisse: M. le général Latour, de Brigels, au canton des Grisons, ancien commandant des troupes suisses au service de Rome, qui vient de mourir dans son pays à l'âge de soixante-douze ans. Le plus beau trait de sa vie militaire est d'une date assez récente. Le vieillard commandait les régiments suisses en Lombardie en 1848, lorsque les troupes de Pie IX combattaient pour l'indépendance de l'Italie. Ces régiments se distinguèrent particulièrement dans la défense de Vicence, où 4,000 Suisses, après avoir repoussé précédemment bien des attaques, défendirent un jour entier les approches d'une ville ouverte contre une armée de 50,000 autrichiens.

— Lausanne, jusqu'ici privée d'un journal quotidien, en a trois depuis quinze jours. Le ***Pays*** s'est risqué, à la faveur de sa petite taille. La ***Gazette*** a suivi, en augmentant un peu son prix, le ***Nouvelliste***, en réduisant ses dimensions; tous deux, contraints ou croyant l'être, se demandent encore s'ils ont bien ou mal fait. Ils auront bien fait si les annonces se multiplient assez pour couvrir les blancs et les frais supplémentaires, et si la dépense intellectuelle double avec la dépense du papier; mais si la même substance doit être délayée dans un double espace, si au lieu d'un numéro bien nourri, le lecteur reçoit deux feuilles vides, alors ils auront mal fait. La science, la littérature, l'esprit, l'initiative dans tous les genres sont les nécessités des journaux quotidiens. La besogne est rude assurément, et nous comprenons les inquiétudes des rédacteurs, tout en leur souhaitant la meilleure chance.

M. Spini fait à Lausanne un cours public sur le Dante, dont nous avons entendu faire les plus grands éloges.

Un autre proscrit italien, M. Griffi traite avec succès le même sujet à Neuchâtel. M. Secrétan y résume l'histoire de l'Orient musulman, et M. Desor vient d'ouvrir un cours sur la géologie du Jura, dont nous publions aujourd'hui la premièré leçon.

— Les débats du fameux procès de Giorgi ont commencé le 7 janvier, après avoir subi divers ajournements. Le journal du gouvernement tessinois a réfuté les plaintes qui s'étaient élevées çà et là dans la presse au sujet du traitement des prévenus, en annonçant qu'avant le mois de novembre les lucarnes de la cellule de M. l'avocat Rusca avaient été fermées par des vitres, et celle des autres prisonniers avec du papier huilé. Ces détails feraient l'éloge du climat lombard mieux encore que de l'humanité tessinoise, si l'on ne savait pas qu'il peut faire très-froid dans ce pays.

— Tandis que le Grand-Conseil de Neuchâtel vient de consacrer, par l'adoption rapide d'un Code pénal très-bien travaillé, l'abolition absolue de la peine de mort qu'il avait déjà prononcée, celui d'Argovie l'a solennellement maintenue pour les voleurs pris trois fois en récidive et réputés incorrigibles. M. le conseiller national Frey a plaidé vigoureusement au Conseil cette cause populaire, et la défend non moins bruyamment dans la presse. On est las de nourrir les voleurs et l'on ne tient pas la

prison pour une peine suffisante. — L'effet d'intimidation qu'on lui demande a dû pourtant s'accroître singulièrement par la catastrophe de Baden, où quinze détenus ont péri dans les flammes, dans la nuit du 13 au 14 décembre dernier, six jours après le vote du Grand-Conseil. La maison contenait soixante-trois prisonniers, dont quelques-uns se sont admirablement conduits pendant l'incendie. Par une imprudence remarquable, tous les escaliers intérieurs de la prison de Baden étaient de bois, et le feu a commencé par le bas, on ne sait par quelle cause, on soupçonne une pensionnaire de la maison, condamnée pour fait d'incendie. Mais il a été constaté qu'il n'y avait pas de garde, et qu'au moment de l'alerte tous les gendarmes étaient au lit, quoique la veille une odeur suspecte eût engagé à faire plusieurs rondes, pour voir s'il n'y avait pas du feu quelque part. On voit par là que si la loi est sévère, la pratique est bien relâchée. D'autres cantons allemands ont aussi des escaliers de bois dans leurs prisons, d'autres laissent échapper les voleurs, d'autres sont embarrassés de leurs détenus : Appenzell, Glaris, ne savent où mettre leurs condamnés, les prisons de Saint-Gall n'ont pas toujours assez de places, on parle d'une maison de détention fédérale. Mais nous n'avons pas appris qu'il soit qnestion dans ces cantons de mettre les voleurs à mort, et nous ne savons pas bien comment les Argoviens pourraient justifier leur législation, sinon par l'idée que la société a le droit de faire tout ce qu'elle estime dans son intérêt. Malheureusement ce symptôme de défaillance morale n'est pas le seul dans la verte Argovie, et les effets matériels de cet état des esprits se font sentir de plus en plus. Les dépenses cantonales, que la centralisation nouvelle aurait dû diminuer là comme ailleurs, grandissent annuellement de 50,000 fr. environ. Le capital des couvents, si convoité, n'a pas amélioré durablement la finance publique, et les comptes s'équilibrent mal. Au milieu d'une industrie active et prospère, qui vient de briller à Paris, le nombre des faillites s'accroît bien plus rapidement que le chiffre de la population, et le paupérisme prend des proportions alarmantes. Si la fertilité d'un sol privilégié, joint à la production manufacturière la plus active et à la liberté démocratique ne peuvent pas arrêter de telles maladies sociales, il faut bien reconnaître l'existence d'un vice intérieur, que les excès de la législation accusent d'une autre manière, mais qu'ils ne guériront pas. L'Argovie a besoin de lumières plus vraies que celles où ce canton mettait son orgueil.

— Le Landrath d'Uri, réuni le 28 décembre, a décidé la construction d'une caserne, l'ancienne douane d'Altorf sera transformée de manière à remplir cette destination. Diverses questions importantes ont été renvoyées au gouvernement, qui est invité à s'en occuper sans délai. Les principales sont : l'accélération du régime hypothécaire ; la confection d'une loi de procédure pénale, enfin l'agrandissement et l'amélioration de la prison. Le gouvernement est chargé anssi de voir comment on pourrait en remettre l'administration à un ordre religieux,

par l'exemple aux Sœurs de la miséricorde. On sent à Altorf comme partout que la prison actuelle ne corrige point, et l'on attend mieux d'une direction qui travaillerait par le mobile de la charité chrétienne, sous le contrôle de l'Etat, que d'une direction laïque travaillant pour un salaire. L'exemple de la France et de l'Autriche, où ce système tend à prévaloir, l'exemple plus rapproché de Schwytz et de Nidwald montrent que les prisons confiées aux sœurs coûtent moins que les autres et donnent de meilleurs résultats. Il serait bien difficile de comprendre qu'une tâche aussi ingrate et aussi pénible que le soin des criminels pût être choisie par d'autres motifs qu'une sincère piété.

—Notre correspondance bernoise nous entretiendra sans doute bientôt du projet d'organisation scolaire dont les conseils de cet état sont occupés; voici ce qu'elle nous apprend en attendant de la vie intellectuelle au chef-lieu.

« Les conférences publiques de l'Université ont été ouvertes par M. Immer, sous d'assez favorables auspices. Le professeur a parlé à un auditoire d'environ trois cents personnes, des fondateurs du piétisme allemand à la fin du XVIIe siècle, Spener et Lœscher. Les séances de MM. Bernard Studer et Hagen suivront bientôt, et n'attireront probablement pas un moindre concours.

A l'instar de Bâle et de Zurich, la société historique de Berne a donné un cahier du jour de l'an, dont le sujet est la vie du doyen Hummel, qui présida le clergé bernois et conquit une influence considérable peu de temps après la guerre des paysans. Cette biographie nous fait voir de près l'état social et religieux de la Suisse au XVIIe siècle. Le héros excite surtout l'intérêt par la position de médiateur qu'il prit dans la guerre des paysans, et comme protecteur des juges de Charles Ier vis-à-vis du gouvernement bernois.

L'almanach historique de M. Lauterbourg renferme de piquants souvenirs des campagnes du régiment May en Espagne, de 1808 à 1810, communiqués par M. Engelhard de Morat, alors chirurgien militaire, aujourd'hui député au Conseil national. L'auteur nous fait vivre avec les bourgeois de Burgos, de Valladolid, de Zamora et de Salamanque, avec les paysans de Léon, de la vieille Castille et des Asturies. Cette Espagne centrale, alors si bien conservée en son antiquité, les fatigues et les dangers de ces trois années horribles, éclairés de loin par quelque paisible scène d'intérieur dans un vieux manoir, donnent beaucoup d'intérêt à cette page de l'histoire militaire des Suisses en pays étranger.

Les Bernois n'ont pas lu sans émotion la notice consacrée à M. Rodolphe Wyss, ancien commissaire des fiefs, mort en 1854. M. Wyss était l'un des hommes les plus estimables de son pays. Il défendit les principaux accusés de procès de haute-trahison qui suivit d'assez près la révolution de 1830, il publia de savantes recherches sur l'origine de nos biens communaux et sur le trésor de l'ancienne République. Comme président de l'Ecole moyenne, comme protecteur persévérant

de l'asile de Bæchtelen, comme chrétien zélé pour toutes les œuvres de la mission intérieure, Rodolphe Wyss a mérité la reconnaissance de toutes les classes de citoyens. On a inscrit avec raison sur sa pierre funéraire : « Il travailla tant que dura le jour. »

Citons encore parmi les articles de ce calendrier divers morceaux recueillis par M. Lauterbourg, sur la chute de l'ancienne République, en 1798 : le journal curieux d'un maître tailleur qui raconte l'événement à son point de vue, le rapport du sergent Dubi, qui accompagna l'avoyer de Steiger dans sa fuite jusque sur le Brunig, enfin un rapport officiel sur la mort tragique du général d'Erlach, qui contient plusieurs particularités nouvelles. »

— Parmi les nombreux opuscules du 1er janvier publiés à Zurich (nous sommes loin de les posséder tous), je signalerai la vie de Jean-Gaspard Wolf, éditée par la maison des orphelins. M. Wolf était un simple pasteur de campagne, dont la vie fut courte et sans évènement quelconque ; mais on sent et dans le héros et dans son biographe l'amour du bien, la tendresse du cœur, et cet *humour* qui semble être sur le continent le privilège de la Suisse orientale et de la Souabe. — La feuille de l'an thurgovienne décrit, dans un style trop fleuri, l'hospice cantonal de Mönsterlingen, qui paraît très-convenablement disposé soit pour les maladies physiques, soit pour les maladies mentales. — L'unique feuille bâloise a pour sujet la formation des corporations de Bâle, au XIIIe siècle. Les résultats de recherches historiques fort difficiles y sont présentés avec toute la clarté qu'exigeait une publication de ce genre. — Une autre étude de détail qui intéresse directement la Suisse entière a fait la matière de trois discours que nous connaissons par un résumé très nourri de la Gazette de Bâle. M. le professeur Reber a pris pour sujet l'alliance conclue entre la Suisse et Louis XIV en 1663. Les faits cités montrent que si le service étranger servit à consolider nos diverses aristocraties, il n'eut jamais une influence bien heureuse sur l'état moral et matériel du pays. Plus de 700,000 Suisses portèrent les armes hors de leur pays depuis le milieu du XVe siècle au XVIIIe, ils reçurent fort au-delà d'un milliard en solde et en pensions, ce qui ne les empêchait pas de mourir de faim quelquefois au service de France. Le récit de la grande ambassade qui traversa la France à cheval en 1662 : trente-cinq députés, avec une suite de deux cents personnes, les débats sur le cérémoniel avec le jeune monarque, le souper du maréchal de Grammont, où les députés firent en boursillant un écu de pourboire au comédien Molière ; ces traits et cent autres que nous n'avons pu qu'entrevoir devaient former un tableau des plus attachants, quoique triste ; car pour la Suisse du moins, le XVIIe siècle n'est rien moins qu'un grand siècle, et l'ascendant exercé chez nous par la Cour de France ne nous a guère profité.

Mais il faut abréger ces notices ,qui n'auraient de réelle valeur que si nous parvenions à les rendre complètes. Pour arriver à cet idéal, comme

pour donner à nos lecteurs une bibliographie critique un peu suivie des principales publications suisses, et surtout pour faire traiter à temps par des personnes compétentes, les principaux sujets qui intéressent tour à tour notre patrie, ce qui est depuis si longtemps l'objet de nos désirs; il faudrait à cette Revue un cadre un peu plus étendu, des correspondants plus nombreux, des ressources plus abondantes. L'entreprise pourrait réussir, si tous ceux qui désirent les mêmes choses que nous, y contribuaient selon leurs forces. S.

P. S. Ces lignes étaient imprimées quand nous avons reçu d'un des citoyens les mieux appréciés de la Suisse primitive une lettre à laquelle nous ne pouvons plus qu'emprunter le passage suivant :

« Je vous envoie mes vœux de nouvel an du centre de la Suisse, où nous sommes encore aussi bons Suisses que partout ailleurs, croyez-le bien. Nous nous sentons un peuple de frères « ein Volk von Brüdern, einig in Noth und Gefahr. »

» Voici tantôt huit ans que la Suisse a changé de peau. Nous nous sommes habitués au nouveau régime, nous en apprécions bien les avantages, et si l'on dit qu'on nourrit des pensées de réaction dans les cantons primitifs, on se trompe ou l'on veut faire peur. Nous en sommes à mille lieues. Mais nous voudrions obtenir de la majorité trois bonnes choses :

» La première serait de mettre fin aux vieilles rancunes, de pourvoir aux emplois sans s'arrêter à des noms de partis qui n'ont plus d'importance, de ne plus désigner comme ennemis de l'alliance, des gens et des états qui ne le sont point. Démocrates de vieille roche, nous savons que les formes valent ce que vaut l'esprit qui les anime. Nous voulons la constitution fédérale, dans un esprit de paix et de concorde; et dans cet esprit de concorde, nous demandons la suppression du procès de haute trahison qui se traîne depuis huit ans, sans jugement, et qui se traînera encore indéfiniment, sans jugement, comme une monstruosité judiciaire, comme une tache sur le manteau de la Suisse nouvelle, si l'Assemblée fédérale n'en ordonne pas la suppression.

» Notre second vœu, c'est de voir respecter la constitution fédérale, qu'on peut violenter aussi bien en exagérant la centralisation qu'en lui faisant obstacle. En se fondant en un seul état, la Suisse romprait violemment avec son histoire. Les intérêts matériels sont centralisés, la souveraineté cantonale est limitée. Qu'on s'en tienne là.

Enfin, nous demandons la liberté religieuse, sans laquelle il n'y a point de liberté ! Tels sont nos vœux, mais le premier de tous, c'est celui-ci : Dieu garde la Suisse ! »

Neuchâtel. — Imprimerie Ch. Leidecker et A. Combe.

LE TRÉPORT.

I

J'aime la mer. Après les Alpes, c'est sur ses bords que je voudrais passer mes loisirs de l'été. L'impression que fait l'Océan n'est pas sans analogie avec celle qu'on éprouve au milieu des montagnes. D'abord on s'y trouve petit et impuissant, et en même temps on a quelque orgueil de voir l'intelligence de l'homme se mesurer avec les grandeurs et les forces de la création. Ensuite peu à peu l'on s'oublie soi-même et les autres pour écouter la voix de Dieu, et, si du haut des cimes nos regards et nos pensées montent aisément vers le ciel, la voix de la mer nous entretient bientôt d'infini et d'éternité. Le même rapport se retrouve entre les populations maritimes et les habitants des hautes vallées. Les uns et les autres ont un caractère bienveillant, plein de gaieté sereine et de patience; l'habitude des mécomptes et des difficultés leur apprend la résignation, la persévérance ; ils sont religieux.

Qu'on prêche l'athéisme dans les ateliers ou dans les manufactures, on pourra entraîner quelques pauvres esprits. En plein air et à des gens qui ont pour ainsi dire tous les jours des relations avec la Providence, on ne le fera jamais comprendre. Débarqué sain et sauf, le matelot est aisément impie, dit-on, sauf à redevenir croyant quand la tempête arrive. Cependant les pêcheurs que je connais ne sont point ainsi. Je ne voudrais pas affirmer que leur foi soit très-ferme, mais ils tiennent à tous les devoirs de leur culte, et jamais un seul ne passe au départ ou au retour devant le Calvaire de la jetée, sans se découvrir et faire le signe de la croix. Les femmes qui ont hâlé le bateau jusqu'au

bout de la passe, ne manquent jamais non plus de se mettre à genoux devant le Christ, et de lui adresser une prière pour ceux qu'elles viennent de mettre en route.

On dira ce qu'on voudra, cette coutume est touchante. Notre éducation huguenote peut nous donner des doutes sur la sincérité de cette dévotion tout extérieure ; nous pouvons remarquer avec un sourire l'air distrait de cette jeune fille pendant qu'elle murmure un *Ave Maria :* au fond, il y a dans cet acte sans cesse renouvelé l'expression d'un sentiment juste et, certes, il n'appartient à personne de dire comment il est apprécié *là où l'on peut tout ce qu'on veut*, comme dit Dante.

Tous les bateaux de pêche rentrent exactement le samedi soir; autant que la mer le permet, le repos du dimanche est observé. Les marins sont exacts à la grand'messe, et l'église quoique grande est toujours trop petite. Il paraît qu'il y a dans les ports une multitude de confréries et d'associations probablement charitables. Je ne me suis pas informé exactement, je le confesse, de leur nombre et de leur but ; mais je n'ai jamais laissé passer le plateau d'argent ou d'étain présenté par la main calleuse d'un vieux loup de mer ou celle d'une jeune fille, sans y déposer ma pièce de dix centimes. Je vous dis le chiffre en toute modestie ; toutefois il est bon d'ajouter qu'au bout de la tournée cela ne laissait pas que de faire un capital de cuivre assez lourd.

L'autre jour on a baptisé un navire ; j'ai été invité par l'armateur à la cérémonie. Comme on ne peut pas porter le nouveau-né à l'église, le baptême se fait à domicile. Une tente dressée à l'arrière mettait les dames et les fonctionnaires à l'abri du soleil. *Nous autres* marins nous nous pressions à la proue.

Le clergé arrivé en grande pompe, avec la croix et la bannière, M. le curé a lu dans une liturgie une assez longue prière latine ; puis il a donné la bénédiction en répandant sur tout le navire du blé et du sel, emblêmes dont on peut deviner la signification. Un autre usage sacramentel plus obscur pour moi est celui de casser une bouteille, pleine bien entendu, en la frappant sur la pièce de bois que porte l'extrémité antérieure du bâtiment, et en en jetant les débris à la mer.

Il y avait un parrain et une marraine ; celle-ci a donné le nom de *Pauline* à sa grosse filleule. L'amour de l'eau ne pousse pourtant pas les pêcheurs à casser toutes les bouteilles de vin. Il en revint un assez grand nombre, dont il fut fait un usage

moins cabalistique, mais que je crois meilleur. Elles nous servirent à porter de nombreux toasts aux succès futurs de la *Pauline*, et j'aime à me persuader que ces vœux ne lui auront pas nui. Le blé et le sel se représentèrent aussi, avec du sucre, du beurre et des œufs, sous la forme du plus immense gâteau que j'aie jamais vu. Cette pâtisserie là est, comme le *wedding cake* des Anglais, une formule de circonstance; il n'y qu'une recette pour la faire, et il n'y a que ce gâteau gigantesque qui puisse être servi au baptême d'une barque.

Ainsi une pensée religieuse est associée à tous les moments de la vie d'un pêcheur de la Manche. L'expérience lui apprend la vérité de cette parole : *le vent souffle où il veut et on ne sait ni d'ou il vient, ni où il va;* mais en même temps il se souvient qu'un pouvoir intelligent dirige tout et suit la pauvre barque sur les flots..... N'est-ce pas quelque chose? Les avalanches, les catastrophes, l'intempérie du climat, l'avarice de la terre n'empêchent pas les bûcherons montagnards de rester sur les croupes arides des Alpes et d'y rebâtir la hutte paternelle si l'ouragan l'emporte; de même les naufrages ne rebutent aucun marin, la plupart meurent à la mer. Qu'importe? Ce serait trop beau sans cela, me disait l'un d'eux. Et quelle vie pénible pourtant!

Un autre trait presque helvétique que je retrouve ici, ce sont les familles nombreuses; celles de huit à dix enfants sont ordinaires, celles de quinze à dix-huit n'étonnent personne. Rarement tous viennent à bien : les privations, le manque de soins et de bien-être font de nombreuses victimes. La vie est rude pour les pauvres parents, elle ne leur laisse pas trop le temps de s'attendrir et de faire mieux. Il ne faut pas en accuser pourtant leur tendresse; celle des pères en particulier est remarquable; on ne les voit jamais à terre sans être entourés, pressés de leur progéniture. Ils ont au moins un petit criard sur les bras, souvent deux, et jamais moins de trois ou quatre dans leurs poches ou à leurs talons; leur figure alors rayonne de joie, et l'on voit que les enfants, toujours perspicaces dans leur préférence, usent et abusent de l'indulgence paternelle. L'affection des mères est loin d'être aussi expansive. Toujours au logis, le lourd fardeau de la surveillance, de l'entretien et de la sévérité qu'exige l'indocile petite engeance, paralyse les élans de leur amour et peut-être l'amortit parfois. Comment leur en vouloir? La vie des marins est dure; celle de leurs femmes l'est davantage, et ces mêmes

enfants qui sont la distraction et le repos des maris à terre, ne laissent ni paix ni trève à la pauvre mère !

Je voudrais bien borner aux bons côtés les analogies que l'on peut saisir entre le caractère de nos montagnards et celui des pêcheurs de la Manche. Mais la vérité m'oblige à dire qu'il est deux défauts qu'on peut également leur reprocher. La tempérance n'est pas plus la vertu du matelot que celle des Suisses. Au Tréport comme dans nos villages c'est le cabaret qui dévore le plus clair produit de travail et souvent le pain de la famille. Ceci regarde les hommes. Mon second reproche s'adresse plutôt aux femmes. Je veux parler de ce besoin toujours croissant d'exploiter sans merci les étrangers et les voyageurs. Des gens à fortune modeste ne pourront bientôt pas plus aller à Tréport qu'à Dieppe, ou qu'à l'hôtel de Bellevue à Thoune.

II

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de vous donner une idée générale de ce pays. Du Havre à l'embouchure de la Somme de hautes falaises bordent la mer comme un rempart. Dans cette étendue, il n'y aurait place nulle part pour un port, si, de distance en distance, des cours d'eau plus ou moins considérables n'avaient creusé des vallées et rompu ces digues gigantesques. A l'extrémité de chacune de ces ouvertures, de ces portes pour ainsi dire, se sont groupées les populations maritimes de la côte. C'est Fécamp, c'est Saint-Valery en Caux, c'est Dieppe, c'est Tréport, et beaucoup d'autres bourgs moins importants.

Dieppe, heureusement placée à l'extrémité de la belle vallée d'Arques, est le port le plus rapproché en ligne directe de Rouen et de Paris ; elle a eu longtemps l'ambition de lutter avec le Havre, et de devenir pour le nord de la France le point central du commerce des deux mondes. Ce rêve doit être passé : le Havre a vaincu. Il ne reste aux Dieppois que les affaires particulières de leurs armateurs, la pêche de la morue, celle de la Manche, une très-petite portion des voyageurs qui circulent entre Paris et Londres, et, dans la saison, leurs bains de mer. La protection de la duchesse de Berry a commencé leur vogue ; depuis, Dieppe a toujours su se placer sous un patronage puissant. Cependant

beaucoup d'autres ports, et le Havre lui-même, sont venus lui faire une rude concurrence. Tréport n'est pas le moins heureux de ces rivaux ; chaque année la clientèle augmente et lui apporte un tribut qu'on ne peut pas évaluer à moins de 30 ou 40 mille francs. A mon sens cette prospérité le gâte un peu ; il perd sa simplicité, son laisser-aller campagnard et marin ; son ambition augmente aussi, il donne moins et exige plus.

Tréport a ses titres historiques : avant la conquête des Romains il était fréquenté, et son nom moderne dérive sans doute de celui d'*Ulterior Portus*, sous lequel César le désigne dans ses *Commentaires*. Il avait encore, au XIIe siècle, une grande importance, dont on se douterait difficilement aujourd'hui. Bâti à l'embouchure de la Bresle, et primitivement enfermé tout entier dans un pli de la falaise à l'abri des vents de mer, peu à peu il s'est agrandi, et il couvre à présent un assez grand espace sur le rivage même, au pied de grands rochers crayeux. Son église malheureusement inachevée, mais d'un assez bon style gothique, est admirablement placée sur un mamelon qui domine la ville. Sauf la mer dont on ne se lasse jamais, les environs immédiats de Tréport n'ont rien de remarquable; mais la vallée de la Bresle, qui remonte à plus de dix lieues dans l'intérieur des terres, offre de charmantes promenades. De beaux arbres ombragent cette jolie rivière, de riches prairies couvertes de troupeaux s'étendent sur ses bords; plusieurs forêts dominent ses coteaux, et un grand nombre de bourgs et de villages importants se mirent dans ses ondes limpides. Il suffit de nommer Aumale[1], Gamaches, Blangy, et surtout Eu, à une lieue seulement de la mer. La ville d'Eu [2], quoique son importance ait beaucoup diminué, mérite qu'on s'y

[1] L'Albemarle des Anglais, dont le titre s'est conservé. Le général Monk a été comte d'Albemarle.

[2] Ses habitants passaient, du temps de Louis XI, pour de formidables marins comme ceux du Tréport. Ils enlevèrent, en 1470, un vaisseau flamand, et ils étaient assez hardis pour s'attaquer aux bâtiments anglais qui transportaient des troupes de Londres à Calais. A cette occasion, Commines raconte le fait suivant : Pour se débarrasser de corsaires si audacieux, Edouard fit courir le bruit qu'il allait s'emparer de leur ville. Louis XI le crut, et il ne trouva d'autre moyen de prévenir le danger que de mettre le feu à la ville, ce qui fut exécuté le 18 juillet 1475. Il n'en resta que les églises et quelques maisons. Ce remède héroïque profita seulement à Abbeville, à Dieppe, à Saint-Valery-sur-Somme. Eu ne s'en releva pas.

arrête : sa position charmante, sa belle et curieuse église, son château, en rendent le séjour intéressant.

En visitant cette habitation que Louis-Philippe aimait et qu'il avait beaucoup embellie, en parcourant les ombrages séculaires de son parc, on peut remonter, par la pensée, à travers l'histoire de tous ses propriétaires, jusqu'au delà de l'an 1000, époque où le comté d'Eu devint le partage de Geoffroy, fils naturel de Richard I[er], duc de Normandie; et, dans cette longue suite de siècles, que de noms illustres ce château rappelle à l'esprit! Cette puissante et dangereuse maison des Guise, qui tient une place si importante dans l'histoire du XVI[e] siècle, l'a possédé, et mademoiselle de Montpensier, l'héroïne de la Fronde s'est promenée dans ces jardins [1].

Mais le destin semble condamner désormais à la médiocrité le château aussi bien que la ville; ses splendeurs ranimées un instant par le dernier roi sont éteintes, et pour longtemps sans doute. Les meubles, les tableaux, les objets précieux, tous les souvenirs qu'il renfermait ont été vendus et dispersés. Le domaine lui-même est à vendre, je crois, et le premier joueur de bourse assez heureux pour s'accorder un loyer de cent mille francs, pourra s'installer dans ces murs historiques..... [2] ou les démolir pierre à pierre pour en mettre les matériaux en actions, et les faire coter à la Bourse.

Il y a, à l'extrémité du parc, une vue magnifique, surtout au coucher du soleil, lorsque la plaine est déjà toute enveloppée dans l'ombre paisible et fraîche. On entend les clochettes des vaches ruminantes, ou la voix grave d'un merle caché dans les saules de la Bresle, ou le tintement lointain de quelque clocher rustique. Au loin la silhouette pittoresque des falaises et de la

[1] Henri de Lorraine, duc de Guise, le vendit, en 1660, pour 2,500,000 livres à Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston (Mademoiselle de Montpensier). En 1682 cette princesse fut forcée d'en faire l'abandon au duc du Maine, fils de madame de Montespan, pour obtenir la liberté de Lauzun. A la mort des enfants du duc du Maine, leur héritage échut au duc de Penthièvre, dont la fille, épouse de Philippe-Égalité, porta le Comté d'Eu dans la famille d'Orléans.

[2] Les fermes seules et les belles propriétés agricoles et industrielles qui dépendaient du château ont été vendues. Le château lui-même ne l'a pas été et ne doit pas l'être, m'a-t-on dit.

ville de Tréport se détache vivement en bleu sur l'orange pourpré du ciel, quelques voiles coupent à l'horizon la ligne uniforme de l'Océan, et la brise mêle aux parfums de la terre la senteur pénétrante de l'air marin.

III

Au Tréport, point d'arbres, point de verdure ; des petites maisons de briques assez propres, des rues étroites qui le sont peu, et que décorent partout d'odorantes guirlandes de poissons que les pêcheurs font dessécher au soleil ; les galets brûlants du rivage, les rochers perpendiculaires de la falaise, voilà toutes les ressources de promenade que la nature offre aux visiteurs... Mais la mer remédie à tout : sa brise tempère les ardeurs du jour, et, sur les bords où ses flots s'arrêtent, elle apporte à chaque heure des occupations aux habitants de la ville et des distractions aux baigneurs.

J'ai vu des étrangers qui ne comprennent pas le charme de nos lacs, d'autres qui restent froids au milieu des tableaux les plus imposants des montagnes ; mais je n'ai rencontré personne sur qui la mer ne fît beaucoup d'impression. C'est qu'en effet elle a quelque chose de vivant et de sympathique ; elle a des voix pour toutes les dispositions de l'âme, et son immensité, cet *infini visible*, se prête complaisamment à tous les rêves. Le bruit de ses flots fait renaître dans l'âme le poème des espérances de la vie et de l'éternité ; le souvenir de ceux qu'on pleure revient plus consolant et plus doux ; puis on voyage sur ces ondes invitantes, on touche à tous les rivages, et si quelque part un ami nous appelle sur l'autre bord, on se croit près de lui, on le voit, on l'entend. L'imagination est si docile ! Ce qui me charme, me disait un ami, c'est que je ne me baigne jamais sans me figurer qu'un de mes vieux camarades, maintenant à Boston, est peut-être en même temps que moi dans la même baignoire.

Ce mot me rappelle que je voulais vous parler des baigneurs. Mais où les prendrai-je ? Ils étaient tantôt éparpillés sur les galets, assis ou flânant, ceux-ci dessinant, peignant, croquant, ceux-là, les faiseurs de collections, les heureux par excellence, ramassant de petits cailloux d'une certaine forme et d'une cer-

taine couleur, d'autres, les impies, lisant un roman emprunté au cabinet de lecture, d'autres encore, et les plus nombreux, j'aime à le croire, couchés mollement sur un roc anguleux, livrés avec volupté à toutes les impressions *of the wide, wide world.*

Par bonheur une banderolle rouge se hisse au sommet d'une perche, tous s'arrachent à leurs plaisirs et se réunissent sur la plage. C'est l'heure du bain!

Aux bains de mer, on se baigne en société. Les sexes sont séparés il est vrai, mais l'administration municipale du lieu a jugé que les plus vives susceptibilités de la morale devaient être satisfaites par un intervalle de cent pas environ entre les deux places. Un préposé en uniforme, nommé plaisamment M. de la Pudeur, est chargé de veiller au maintien de cette distance. Malheur aux nageurs trop hardis, ou seulement aux baigneurs maladroits qui se laissent entraîner par le courant de la marée! Il faut voir alors ce vertueux moraliste se démener sur la plage et menacer les délinquants, avec une éloquence toute spéciale, des foudres de l'autorité. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cet honorable gardien du *décorum* se croit, lui, dispensé de suivre la règle qu'il est chargé de faire observer. Pour défendre le beau sexe de tout regard indiscret, il reste au beau milieu des groupes féminins, et ne croit pas le moins du monde y être déplacé. Je me hâte d'ajouter qu'il n'y a pas à cela beaucoup d'inconvénients. Les baigneuses sont parfaitement vêtues, des pieds à la tête. Leur costume aquatique ne diffère de leur habillement ordinaire que parce qu'il affecte une certaine allure masculine, un petit air écolier qui ne messied point à la plupart, tant s'en faut. Il est composé d'un pantalon de laine et d'une blouse de même étoffe, serrée à la ceinture; la couleur en est brune ordinairement, et un galon bleu ou rouge lui donne assez de coquetterie. Je m'imagine que beaucoup de dames ne seraient pas fâchées, vêtues ainsi, d'être vues d'un peu plus près.

Quoi qu'il en soit, M. de la Pudeur n'est pas seul avec les dames. Celles-ci ne se baignent guères sans être accompagnées d'un baigneur vigoureux qui, pour leur éviter le frisson désagréable d'une entrée progressive dans l'eau fraîche, les porte assez loin dans ses bras, et les fait passer brusquement sous la vague. Il est prudent aussi pour une dame, lorsque la mer est forte, d'être soutenue par un bras énergique... Très-bien, mais pourquoi, direz-vous, un mari ne remplirait-il pas cet office?—

Ah! c'est que la ville n'y trouverait pas son compte, il faut bien que son établissement prospère, et que les baigneurs vivent. Allez à un quart de lieue plus loin; la mer est à tout le monde, personne n'y trouvera à redire.

Tout cela d'ailleurs n'empêche pas qu'au fond et réellement ce ne soit un bain de famille. On se suit des yeux, on se parle par signe, on se *héle*... Les convenances sont sauvées, et le charme de la réunion existe. Ce caractère patriarcal, se retrouve un peu partout et donne une physionomie particulière aux baigneurs de la mer; il les distingue des autres oiseaux de passage qui, dans la même saison, s'abattent sur toutes les eaux thermales de l'Europe.

Dans les établissements intérieurs, ordinairement les baigneurs arrivent isolés, un à un. L'ennui les pousse, et plus souvent la maladie; la similitude de souffrances et de traitement produit une union touchante, momentanée il est vrai, mais réelle et, par conséquent, agréable. Aussi, sous le rapport de la société, l'on n'est nulle part mieux que dans les bains véritablement sérieux, où l'établissement est plutôt un hospice qu'un hôtel. Dans ces autres séjours aquatiques, au contraire, où l'on se rend attiré par le bruit des fêtes et de la roulette, les liaisons sont passagères et superficielles, l'envie règne, et la médisance gouverne. Si l'on s'amuse, c'est surtout à se nuire les uns les autres, et la cure pour l'ordinaire consiste à se guérir de quelques-uns des bons sentiments qui restaient au fond du cœur.

Rien de pareil chez les habitués du Tréport. Ils ont bien sans doute quelques traits généraux de la race nomade des baigneurs, mais au fond ils ne ressemblent ni à ceux-ci, ni à ceux-là. S'ils ont aussi parmi eux de vrais malades et des viveurs cosmopolites, le plus grand nombre appartient à cette classe neutre et estimable de bourgeois fatigués de la vie des cités, et qui ont besoin d'un peu de repos et de grand air. Et sous ce rapport, il faut le dire, les bains de mer sont un remède souverain..... comme tous les bains froids et toutes les campagnes.

Quant à leur mérite thérapeutique spécial pour telle ou telle infirmité, me sera-t-il permis à moi, ignorant, et néanmoins leur grand prôneur, d'ajouter que je n'en ai pas vu des effets bien constatés. En genéral les personnes jeunes, les enfants surtout et les femmes, s'en trouvent bien. On veut même que l'eau salée soit favorable à l'augmentation des familles. C'est possible; en

tout cas il semble, à voir la nombreuse population enfantine qui pullule dans les établissements de la côte, qu'il n'est guère besoin d'y venir chercher cette influence précieuse. Aux bains de mer les enfants sont toujours en majorité immense, et cette majorité, comme toutes les autres, ne manque pas d'être parfois très-despotique et fort gênante. La plage du Tréport ressemble pendant trois mois à la cour d'un collége à l'heure du repos.

C'est là le trait distinctif des baigneurs de la mer; ils s'y rendent en famille, ils s'y installent avec tout leur ménage : le père, la mère, les petits et la bonne. Chacun porte avec lui ses dieux lares, et se refait, sous un toit étranger, son *home* complet, égoïste et jaloux. Dès lors aucun besoin de société ne pousse les gens les uns vers les autres. Il en résulte au contraire une réserve réciproque, une certaine retenue qui empêche les rapports de s'établir : il ne s'agit plus de soi, mais de tous les siens; toute relation devient chose importante; on se rencontre partout, on se coudoie partout, et l'on ne s'aborde jamais. Les enfants seuls sont parfois le trait d'union qui met en contact deux familles. Nul calcul, nulle convention, on le sait, ne vient arrêter leur premier mouvement; si mademoiselle Mimi, trouve mademoiselle Nana de son goût, il faut que les mamans se recherchent et se fassent mutuellement des avances; si M. Arthur veut qu'on le conduise chez M. Oscar, bon gré, mal gré, les papas terribles sont obligés de devenir intimes et de ne plus se permettre une promenade l'un sans l'autre.

Bien malheureux sont les couples privés de progéniture; plus malheureux ces célibataires endurcis, qui vivent isolés comme le héron; mais des premiers il n'y en a pas, et fort peu des seconds... aux bains du Tréport.

IV

Nous ne vivons ici que pour et par l'Océan. C'est lui qui règle notre coucher, notre lever, nos bains, nos promenades, nos repas; c'est lui qui, nuit et jour, occupe et préoccupe tous les habitants de la ville. Pour eux, comme pour nous, tout est soumis à son empire, tout dépend du vent et de la marée. Les vents soufflent quand il plaît à Dieu; ils sont doux ou propices, favorables ou dangereux, mais jusqu'ici ils ne sont pas soumis à des

prévisions rigoureuses ; tandis que la marée est très-régulièrement irrégulière ; son cours est calculé d'avance comme celui des astres, avec une précision mathématique. On sait la minute exacte où le flot cesse de monter, de combien de pieds il s'élève dans tel port, de combien dans tel autre, et cette minute et cette quantité varient tous les jours ! La marée monte pendant un peu plus de six heures et descend le même espace de temps ; il lui faut donc douze heures et demie environ pour son évolution complète : c'est une heure de différence sur vingt-quatre. En vingt-quatre jours la circonférence est accomplie : c'est le temps précisément d'une révolution de la lune. Les grandes marées, c'est-à-dire celles où la mer atteint sa plus grande hauteur et son plus bas niveau, correspondent à l'époque de la pleine lune ; et les basses marées, c'est-à-dire celles où ce double mouvement d'ascension et de retraite est le moins prononcé, ont toujours lieu pendant l'absence de la déesse.

Retrancher cette grande révolution des eaux salées, c'est ôter à l'Océan non-seulement un de ses traits les plus saisissants, un de ses caractères les plus mystérieux, les plus extraordinaires, les plus pittoresques, mais encore, c'est supprimer un de ses plus grands bienfaits.

Pour moi je n'imagine pas de spectacle plus grand que celui de voir ce *flot* immense, invincible, qui tous les jours, des extrémités méridionales de l'Atlantique, vient au grand rendez-vous qu'il a donné aux peuples du nord. Il n'oublie rien, et personne sur son passage, pas un port, pas une baie, pas une anse, et partout il laisse des traces bienfaisantes ; il entre dans les fleuves, il les remonte jusque bien loin dans les terres, vivifiant, animant, peuplant toutes les rives qu'il visite. Et pour en citer tout de suite un exemple, cette circonstance fait non-seulement toute la prospérité de la ville de Rouen, mais elle est aussi une des grandes raisons de celle du Havre. Cette masse énorme d'eau qui a couru sur la Seine et l'a grossie, maintient en revenant à la mer, le port du Havre *étal*, c'est-à-dire à marée pleine, pendant plusieurs heures, de sorte que les navires ont pendant un temps beaucoup plus considérable que dans les autres ports, assez d'eau pour entrer et pour sortir, avantage capital et facile à comprendre. Ailleurs d'autres circonstances produisent d'autres modifications constantes de ce grand phénomène. La hauteur de la marée varie sur les côtes de France de six à vingt et

un pieds, elle atteint jusqu'à soixante pieds à la baie de Fundy. Il est des points où sa marche est grave et lente ; d'autres, où son courant devient si impétueux, si rapide, qu'un homme ne saurait l'éviter en fuyant.

Dans le canal Saint-Georges, plusieurs points des côtes offrent ce qu'on appelle des nœuds de marée, c'est-à-dire une marée presque constante. Cela vient de ce que le flot qui a passé sur la côte occidentale de l'Irlande s'infléchit au nord de cette île et rentre dans le détroit qui le sépare de l'Angleterre, au moment où la marée qui y était entrée directement par le sud, se retire.

Que de sujets d'études encore, que de traits merveilleux, que de résultats à observer, à reconnaître dans ce fait journalier, et si simple pour tout le monde, la marée !

Il faut la voir venir aux équinoxes, quand un vent terrible de sud-ouest l'accompagne ; il faut voir avec quelle force irrésistible elle s'avance en conquérante sur la pauvre terre qui tremble ; chacune de ses vagues en se brisant semble prendre possession du sol qu'elle recouvre. Ces rochers, à la surface desquels des troupes d'hommes et de femmes cherchaient tout à l'heure des coquillages, vingt, trente pieds d'eau les couvrent maintenant, et les bateaux, sans les craindre, passent sur leurs écueils. Ces falaises orgueilleuses qui défiaient la puissance des vagues, se sentent battues, rongées à leur base, diminuées, affaiblies. Tout serait envahi, si une voix plus haute n'avait dit à la mer : Tu n'iras pas plus loin. Aussi quand son heure est venue, quand il lui faut céder à une puissance supérieure, la mer semble encore obéir avec orgueil, comme un noble cheval dompté par un cavalier habile. Sa force éclate même dans la soumission : en partant elle sait qu'elle reviendra.

Vous comprenez maintenant pourquoi la mer règle tout ici, et pourquoi les travaux des gens du pays varient avec l'état de la marée. Chaque degré de son élévation ou de son abaissement a son exigence, son intérêt, son contre-coup dans la vie des populations maritimes et dans celle des baigneurs, qui jouent à toute heure le rôle de la mouche du coche.

Dès que la marée monte, la jetée se couvre de promeneurs. Ce sont d'abord les pilotes, qui viennent explorer de leurs longues lunettes tous les points de l'horizon, dans l'espoir d'y découvrir un client : quelque brick norwégien, chargé de bois de construction, une goëlette apportant à Eu le charbon de terre de

Newcastle. Mais ces chances ne s'offrent pas tous les jours ; le mouvement du port en navires de commerce est fort petit ; or les navires de commerce sont seuls tenus à prendre à bord un pilote du port même où ils entrent. Les barques de pêche s'en passent, on le comprend ; mais elles ont souvent besoin d'aides soit pour entrer, soit pour sortir. Aussi pour tous les petits secours dont un bateau a besoin à l'arrivée ou au départ, des hommes sont obligés d'être là à sa disposition à chaque marée de nuit ou de jour. Ces hommes sont payés en poisson, suivant une règle établie, à laquelle je n'ai rien compris du tout.

Sur la jetée vous trouverez donc toujours, avec les pilotes, quelques membres de ces associations, puis les femmes ou les enfants des marins absents, puis les armateurs propriétaires des barques. Tous reconnaissent à de grandes distance si *leur bateau* est du nombre de ces voiles qui se croisent au large. Pour nous, tous ces petits bâtiments se ressemblent ; pour eux, tous ont leurs physionomies, ils ne s'y trompent pas, c'est la manière de porter la voile, la manière de marcher ; c'est ce rien qui fait découvrir, je dirais presque pressentir un ami avant qu'il soit possible de distinguer ses traits.

Cependant le vent est bon, et les bateaux rentrent à la file. Immédiatement le poisson est déchargé, placé sur des claies et mis en vente. La vente se fait à l'enchère, ou plutôt au rebours de l'enchère. Le crieur est ou le propriétaire armateur ou un courtier. Voici comment il procède. Figurez-vous une douzaine de mareyeurs (les mareyeurs sont ceux qui achètent la marée pour l'expédier à Rouen, à Paris ou ailleurs) autour d'un lot étendu à leurs pieds. Comme de fins Normands qu'ils sont, ils ont toujours l'air dédaigneux et dénigrant ; leur air veut dire : triste marchandise ! je n'en voudrais certainement pas. Le crieur, au contraire : — Allons messieurs, voilà un beau lot, j'espère. Regardez-moi ça, c'est tout frais, c'est pris ce matin. Le veut-on pour 60 fr. Un vieux madré lève les épaules, un petit rougeaud hoche la tête. Cependant le crieur continue : 55 fr... 52... Personne ne dit mot, 50. Allons, messieurs ; vraiment vous n'êtes pas raisonnables. C'est du poisson superbe ! 45... Toujours rien... 40.

Oui... dit une voix (quelquefois deux, dans ce cas on partage), et on passe à un autre. Il faut savoir que ce lot, évalué d'abord 60 fr. et cédé à 40, n'est en réalité payé que 35, il y a

toujours 5 fr. de rabais sur le dernier prix crié. La valeur du poisson varie énormément d'un jour à l'autre ; ce même lot de 40 fr. en aurait valu 30 ou 20 avant-hier et en vaudra 80 demain !

A côté de ce poisson destiné aux tables riches et bourgeoises, et qui n'est composé que d'une dizaine d'espèces, il y en a un beaucoup plus grand nombre qui se consomme par les habitants de la ville ou des environs.

Ceux-là se vendent à l'enchère, enchère commencée à un sou ; une partie va quelquefois à vingt, à trente sous. La volubilité des crieurs est étonnante, ou plutôt celle des crieuses, car ce sont ordinairement les femmes des pêcheurs qui font cet office. 5 sous... 5 sous... 5 sous... (une voisine cligne de l'œil) 6 sous... 6 sous... 6 sous... (une vieille lève le nez) 7 sous... 7 sous... 7 sous... (elle lit dans le regard d'un autre) 8 sous... 8 sous... 8 sous... Phrasie, tu n'en veux plus, 9 sous... 9 sous... 11 sous... Vous n'en voulez plus, vous n'en voulez plus... Allons, Brigitte, un peu de courage... Non ! Personne n'en veut plus, va pour 9 sous.

Il y a des pêches de 50, de 80, de 100, 200 et 300 fr., et pendant la saison du hareng, un bateau rentre souvent avec une pêche qui vaut 1,500 ou 2,000 fr. Malgré tout cela aucun pêcheur ne s'enrichit, même le patron; les armateurs ne font pas non plus de grandes fortunes. Les bateaux s'usent vite, ils reviennent rarement sans quelques avaries, soit au bâtiment, soit aux voiles, soit aux filets et engins de pêche ; et si rien ne demande à être réparé, si aucun motif ne retient d'ailleurs le pêcheur à terre et si le temps est bon, un bateau remet à la voile souvent dans la même marée. Il arrive même assez fréquemment qu'il n'entre pas au port ; quatre hommes de l'équipage amènent le poisson pris, et repartent incontinent avec une nouvelle provision de pain et d'eau-de-vie. Ainsi les pêcheurs sont presque toujours en mer, quoique leurs voyages soient rarement de plus d'un jour ou deux.

Leur pêche se fait ordinairement plus près des côtes d'Angleterre que de celles de France, mais ils n'ont pas la liberté d'y aborder pour vendre leur poisson. Force leur est de revenir en France, et de préférence naturellement dans leur port ; ils ne vont dans un autre que lorsque le vent les y pousse, ou que le temps leur manque pour atteindre leur destination. Il est très-

important non-seulement que le poisson arrive frais, mais encore qu'il soit vendu à une heure qui permette de l'expédier le même soir pour Paris. A Paris la vente des halles se fait le matin, tout y arrive la nuit de tous les côtés; pendant que les bons Parisiens dorment sans se douter de rien, des milliers d'hommes, de chevaux et de locomotives, trottent, cheminent afin qu'à leur réveil rien ne leur manque.

La plupart des poissons et les meilleurs se prennent au fond de l'eau avec un filet nommé le *chalut* (je ne garantis pas l'orthographe du mot), ce filet est fixé à une pièce de hêtre, une poutre véritable de quatre à cinq pouces de diamètre. On le jette dans la mer qu'il balaie avec soin (passez moi le mot), grâce à des poids énormes qui le tiennent au fond. Pour s'en servir, la première condition est un bon vent, car il fait l'effet d'une ancre, et les chances augmentent en raison de l'espace qu'on parcourt; en outre, comme le sol sous-marin est très-inégal, parfois le pauvre chalut y reste. C'est une perte de 350 à 400 fr., mais avec la plus heureuse étoile un chalut ne dure jamais longtemps.

Le turbot, la barbue, les soles, les raies sont les principales victimes et les plus désirées de cet engin destructeur. Ces espèces ne quittent guère à ce qu'il paraît les profondeurs de l'Océan; elles sont plates, comme vous savez, et le nom de sole, qui veut dire tout simplement semelle, l'indique assez. Ce sont aussi les plus délicates, et, en vérité, sauf les raies qui déjà sont moins distinguées, c'est un mets délicieux.

Les pêcheurs, comme tous les hommes, regrettent le bon temps d'autrefois et se plaignent que leur proie diminue : cela est possible; ce qui est bien plus étonnant, c'est que la race aquatique ne soit pas épuisée.

Figurez-vous donc ce qui s'en prend en une année dans ce canal de la Manche seulement. Cent villes importantes en sont approvisionnées tous les jours, et toute la population des côtes se nourrit pour ainsi dire exclusivement de poisson ! Si on pouvait les compter, on trouverait un chiffre qui ferait honte aux budgets les plus civilisés. Barême y perdrait son arithmétique !

Heureusement les amateurs peuvent se tranquilliser sur le sort de leurs petits-fils. Non seulement cette production fabuleuse peut durer encore longtemps; mais, d'après les nouvelles

expériences de pisciculture qui se font partout, un savant a osé formuler cet alexandrin :

L'Océan est un champ que l'on peut cultiver.

Qu'aurait-on dit il y a un siècle à celui qui aurait parlé de semer des poissons et de planter des huîtres?

Les espèces nomades entrent pour une part énorme et peut-être la plus grande dans le produit de la pêche. Beaucoup plus régulières dans leurs migrations que les oiseaux de passage, et bien autrement précieuses pour l'homme, ces espèces arrivent presque à jour fixe ; elles viennent des mers froides et des rivages inhabités, nourrir des peuples entiers et porter partout sur leur passage la vie et la richesse. Tels sont, entre autres, les harengs, qui, des côtes de Laponie à celles du Portugal, arrivent chaque année en troupes tellement épaisses, que, d'un bout à l'autre de cette immense étendue, la pêche miraculeuse se renouvelle tous les jours sur leur passage. Ils ne se vendent pas un centime et cependant un seul bateau, un petit bateau monté par deux ou trois hommes, en peut rapporter pour 1,000 ou 1,500 fr. dans un jour, me disait un pêcheur.

Qui donc les pousse à quitter leurs demeures paisibles, leurs humides déserts du pôle pour venir si bénévolement s'offrir aux filets des pêcheurs? Ce n'est pas l'ambition à coup sûr, ce n'est pas l'envie de voir le monde et les pays civilisés, moins encore le dégoût de l'existence, le spleen? Non, c'est le besoin de trouver des eaux plus tièdes, un climat meilleur, un milieu plus favorable à leur frai. C'est le doux instinct de la maternité qui les perd!

Voilà la raison de la science, le mot de notre sagesse ; mais il ne faut pas oublier que cette loi générale est avant tout un grand bienfait providentiel. Pourquoi les harengs ont-ils besoin tantôt d'eau tiède, tantôt d'eau froide, de manière à ce qu'ils aillent successivement et sans cesse réjouir la table du pauvre sous des latitudes si différentes? Et comment se fait-il qu'ils reviennent toujours aussi nombreux? Une fois sortis des œufs déposés sur nos côtes tempérées, les petits harengs s'en retournent donc croître et grossir dans les mers polaires pour redescendre à leur tour vers leur pays natal où les attend le filet destructeur. Je n'ai pas entendu parler de leur passage du sud au nord ; il s'effectue pourtant ; mais comme on n'a plus besoin d'eux, ils voyagent incognito.

V

C'est un triste spectacle que celui d'un port à sec. A l'heure où la marée est basse, les bateaux couchés dans la vase du bord ressemblent à des invalides découragés, à des lazzaronis au soleil. Point de mouvement, point d'activité, point de bruit, si ce n'est le choc monotone et régulier du marteau des calfats et des radoubeurs, ces chirurgiens des navires écloppés. Outre que la vue de ces bateaux paresseux ou malades est lamentable, ces grands bassins pleins de boue à demi liquide, réceptacles habituels des immondices des villes, exhalent une odeur repoussante. Pour y remédier autant que possible, on a établi ce qu'on appelle des écluses de *chasse*. Ce sont des portes qui, fermées après que la marée a rempli de grands réservoirs ménagés au delà du port, sont ouverts lorsque le port est redevenu vide, et forment ainsi un courant assez fort pour emmener en pleine mer une partie de toute cette corruption croupissante que la marée découvre en se retirant. L'eau lave tout : c'est un vieux proverbe; mais on abuse vraiment de la mer sous ce rapport. Elle remplace ici Montfaucon et Bondy. Grâce à elle, les habitants ont cru pouvoir se dispenser de faire à leurs demeures les dépendances les plus indispensables.

Cependant, comme je vous l'ai dit, la propreté, cette demi-vertu, suivant Addison, ne manque point intérieurement dans les maisons, et extérieurement chez les habitants. Les femmes ont encore ce trait commun avec les Bernoises, de porter toujours un linge d'une blancheur parfaite. Leur costume, d'ailleurs, n'est pas dépourvu de pittoresque. Avec la blanche chemise aux courtes manches, elle se compose d'un petit corset d'étoffe brune, d'une jupe rouge, de sabots ou patins légers, et d'un bonnet d'indienne à fleurs. Par malheur, le dimanche, elles ajoutent à cette toilette des fichus bariolés du plus mauvais goût, puis des manches à gigots, des tabliers, des rubans; les sabots coquets disparaissent pour faire place à de gros souliers sans grâce; plus de taille, plus de tournure, plus d'aisance ; pour se faire belles, elles se fagotent, les pauvres femmes, elles gâtent tout ce qui fait leur charme : l'air vif, leste, aisé, actif. Il en est

tout autrement des hommes ; quoique la tenue de semaine ait assurément plus de caractère local et de physionomie, ils savent, le dimanche, se donner un certain air coquet et vainqueur, terriblement dangereux pour les jeunes filles du pays ! Et comme ils pratiquent l'entrechat ! quelle puissance dans le jeté-battu ! quel entrain dans le chassé-croisé !... Il est impossible de reconnaître dans ces brillants danseurs les graves marins un peu épais de la veille, lorsque de grandes bottes alourdissent leur démarche, qu'un bonnet de laine rouge a remplacé le chapeau ciré, galamment planté sur le derrière de la tête, et qu'ils portent, au lieu de la petite veste, un gilet de tricot, et souvent par dessus le tout, un vêtement complet de toile caoutchouquée ou goudronnée. On ne comprend pas comment, dans ce costume, les membres conservent assez de liberté pour suffire aux besoins de la manœuvre ; mais on comprend très-bien qu'il soit de rigueur dans les mauvais temps, et encore mieux qu'un matelot tombé à la mer dans cet équipage ne puisse jamais s'en tirer... Une chance de plus ou de moins ce n'est pas une affaire. La passion de la mer domine tout ; ses dangers même sont un attrait. C'est comme la montagne pour le chasseur de nos Alpes.

Mais les pauvres marins n'ont pas seulement contre eux les privations et les misères inhérentes au métier ; la loi civile leur a fait une position particulière, peu équitable, semble-t-il, mais à ce qu'on dit nécessaire. Au lieu de tirer à la conscription et d'avoir, comme tous les autres Français, la chance d'un bon numéro, ou tout au moins leur liberté après sept ans de service ; ils sont soumis à ce qu'on appelle l'inscription maritime. Or, cette inscription les met à la disposition de l'Etat jusqu'à l'âge de soixante ans. Mariés ou non, au premier appel il faut qu'ils partent, qu'ils abandonnent une famille souvent nombreuse et qui n'a d'autre ressource pour vivre que leur travail. Le gouvernement fait ce qu'il peut, il faut le reconnaître, pour adoucir les rigueurs de cette loi ; en temps ordinaire elle n'est pas plus dure que la conscription ; en cas de guerre, c'est autre chose, et de bien pénibles sacrifices deviennent inévitables pour toute la population maritime.

La vie, au fond, est cruellement amère pour tous. Dieu l'a voulu ainsi. Pourquoi ? Peut-être pour que nous nous attachions plus fortement à l'idée d'une autre existence, et que nous n'aimions ici-bas que ce qui peut survivre.

Tout à l'heure, sur la plage, au bord de cette mer qui se retirait devant nous, je me promenais avec un baigneur philosophe. Ce sujet vint après beaucoup d'autres, car il est au fond de toute âme humaine, et on y arrive par tous les chemins. Tenez, me disait mon ami en ramassant une étoile de mer, vous voyez cet affreux animal, il est immonde ; il faut un œil exercé pour y découvrir des organes, je dirais presque pour y reconnaître la vie. Eh bien, il me représente mieux que la chenille et le papillon, l'emblême de notre vie présente et de notre vie à venir, car il doit son existence non à la transformation, mais à la mort réelle et complète d'un autre individu, plus infime encore. On peut aisément observer ce phénomène. Cette première forme de l'être est un petit animal transparent, gélatineux, qui flotte au hasard dans l'Océan. Avec un microscope, on voit très-bien tous les organes, on reconnaît le cœur ; or, au centre même du cœur, se forme bientôt un point noir ; ce point grossit, prend la forme d'une étoile ; alors l'animal inférieur meurt, et l'étoile de mer apparaît. La vie aquatique, infiniment plus considérable que la vie terrestre, offre beaucoup d'exemples pareils ; on ne fait que commencer à les entrevoir, à les étudier.

Dans un siècle ou deux ces rochers seront également couverts de moules et de coquillages, que viendront récolter comme aujourd'hui des troupes nombreuses de femmes et d'enfants, pour aller les vendre assez péniblement au marché. Dans un siècle ou deux, le monde ira, comme à présent, entre le mal et le bien, le doute et l'espérance, et deux philosophes, l'un plein de science comme mon ami, l'autre ignorant comme moi, diront peut-être encore : Ah ! dans un siècle ou deux !...

Sur ce, j'ai quitté mon ami le naturaliste, et je suis allé, en ruminant ces choses, voir les indigents d'un village voisin se livrer à la pêche des vers. C'est encore une des occupations importantes de la marée basse. Ces vers, fort semblables aux vers de terre communs, mais plus horribles, plus dégoûtants et plus agiles à s'enfoncer dans le sable dès qu'on les poursuit, servent d'appâts pour la pêche du maquereau. Des populations entières sont occupées tous les jours à leur faire la chasse, non-seulement pour les besoins des marins de la localité, mais pour en faire des envois en France et à l'étranger. Cayeux, petit port près de l'embouchure de la Somme, en expédie des quantités assez considérables ; c'est le meilleur revenu de ce pauvre vil-

lage, qui n'en paraît pas plus riche. Les femmes y sont belles dans leur misérable costume ; elles savent même donner à leurs vêtements un certain style en les relevant, pour courir plus à l'aise dans les flaques d'eau de la plage. L'habitude d'être demi-nues conserve à leurs bras et à leurs jambes la fermeté, la beauté des contours, et donne à tous leurs mouvements un certain air de fierté sauvage qui fait penser aux Bacchantes antiques.

Mais voici la marée qui monte de nouveau ; elle chasse les pêcheurs de vers, de moules, de crevettes. Comme eux, je rentre au logis.

FRITZ BERTHOUD.

L'ATMOSPHÈRE

L'atmosphère est aujourd'hui l'objet de recherches pleines d'intérêt. L'étude en a été entreprise sous deux points de vue essentiellement différents : d'un côté la météorologie s'occupe des phénomènes physiques qui se passent dans l'air ; de l'autre la chimie continue d'étudier la composition de l'air et les variations qu'elle peut subir.

L'importance des observations météorologiques qui se poursuivent sans relâche sur un grand nombre de points du globe, peut paraître au premier abord discutable. N'a-t-on pas assez de données pour déterminer, avec la plus grande exactitude, la température de l'année moyenne et même de chaque saison, la hauteur du baromètre, la quantité de pluie qui tombe, la fréquence des vents, éléments nécessaires pour établir d'une manière rigoureuse les circonstances climatériques d'un lieu donné? Il le faut avouer, et si tel était l'unique objet de la météorologie, cette science serait pour ainsi dire achevée ; car chaque observatoire connaît ces moyennes avec une exactitude suffisante pour le tracé des cartes climatologiques. Mais la météorologie se propose un problème plus vaste. Non seulement elle étudie les causes des circonstances générales du climat ; elle cherche encore la cause des perturbations nombreuses dont les phénomènes généraux sont l'objet.

Le phénomène général des vents est d'une grande simplicité. Il résulte de deux causes : la chaleur des contrées tropicales et le mouvement diurne de la terre autour de son axe. L'air échauffé des régions de la zône torride se dilate, l'équilibre de l'atmosphère est rompu, et les masses d'air des contrées tempérées et polaires se précipitent vers l'équateur, en déterminant un courant froid et sec, le vent du nord, qui glisse à la surface

du globe. Il se fait ainsi au pôle un vide que l'air chaud des pays tropicaux vient remplir. En s'écoulant dans les hauteurs de l'atmosphère, il produit un vent du sud, chaud et chargé d'humidité.

Si la terre était immobile, il n'y aurait que ces deux courants d'air : l'inférieur, vent du nord, le supérieur, vent du sud. Mais la terre tourne sur son axe en vingt-quatre heures. Les lieux situés sur l'équateur se meuvent donc avec une grande rapidité de l'ouest vers l'est, tandis que les régions voisines du pôle tournent dans le même sens avec plus de lenteur, pour effectuer leur rotation dans le même temps. L'air participe à ces mouvements. Si donc une masse d'air se précipite avec rapidité du pôle vers l'équateur, en vertu de son inertie elle conserve en y arrivant le mouvement de rotation lente qu'elle avait au départ. La terre glisse donc dans le sens de l'ouest à l'est sous cette masse d'air relativement immobile. Nous rencontrons de sa part une résistance qui prend la forme d'un vent, et puisque nous tournons vers l'est, nous l'appellerons un vent d'est. Il sera froid et sec, puisque l'air en mouvement vient du nord et n'est dévié qu'en apparence de sa direction. C'est nous mêmes qui sommes en mouvement, mais nous n'avons pas conscience de notre vitesse et nous attribuons notre propre mouvement à l'air qui nous environne, comme quand assis sur le tillac nous voyons fuir le rivage.

Si la météorologie se proposait uniquement de rechercher la cause générale des vents, la loi de Dove, que nous venons d'exposer, résoudrait la question. Mais elle veut davantage : elle aspire à déterminer les lois qui régissent les mille accidents que la direction du vent subit dans un lieu donné par suite de sa situation géographique, de son élévation et des montagnes avoisinantes. Quand la science aura-t-elle atteint ce but ? On peut le prédire : C'est le jour où l'on aura perdu l'habitude d'entamer la conversation en parlant du temps qu'il fait et de celui qu'il fera. Cet usage a sa raison d'être. Le temps qu'il fera demain, résulte de phénomènes divers. De nos jours, le baromètre, le thermomètre et la girouette du voisin nous permettent de faire des inductions assez plausibles ; mais autrefois, la girouette seule pouvait être consultée, et alors l'expérience qu'on pouvait avoir acquise par l'observation des faits, méritait d'être prise en sérieuse considération. Aussi était-ce

chose importante de connaître l'avis des experts sur ce sujet délicat. Si ces consultations sont encore données et reçues, c'est qu'on en sent encore le besoin. Quoique les instruments de météorologie soient fort répandus aujourd'hui et qu'on les observe beaucoup, la science ne peut pas encore annoncer, même dans les circonstances les plus ordinaires, le temps qu'il fera. M. Dove a basé sa loi générale des vents sur quatorze mille observations du baromètre et sur vingt et un mille observations du thermomètre. Combien d'observations ne faudra-t-il donc pas pour connaître les lois de ces variations, pour ainsi dire de chaque instant, que subissent les mouvements de l'atmosphère. Les observations, dans une station donnée, sont les éléments d'une chronique du temps dans cet endroit, fragment qui devra concourir comme document à la construction de l'histoire du temps. Celle-ci permettra d'établir les variations climatériques annuelles et séculaires de l'Europe et de ses différentes parties.

La tâche est donc singulièrement vaste. Cependant, dès aujourd'hui, les observations météorologiques peuvent prétendre à une utilité immédiate ; mais, pour l'obtenir, elles réclament une publicité étendue. Tous les journaux devraient suivre l'exemple de ceux qui insèrent chaque jour, à côté du cours des bourses, des nouvelles télégraphiques de la guerre et des on dit diplomatiques, le bulletin de la marche des instruments. Une comparaison, même superficielle, de ces données, peut avoir pour celui qui a des biens au soleil ou pour le fabricant qui expédie ses produits par mer, un intérêt tout aussi grand que la mercuriale des marchés, pour le commerçant. Les Américains et les Anglais ont compris cela. Aux Etats-Unis, le télégraphe est mis en mouvement pour annoncer aux Etats du Sud, les vents qui règnent dans le Nord et réciproquement. Mainte grosse affaire, maint bon bénéfice est réalisé parce que l'on peut prévoir des arrivages ou des retards. A Londres, chaque grand commerçant est abonné à l'office des nouvelles. Le télégraphe électrique est, en Angleterre, une industrie privée qui utilise son temps et ne chôme jamais. Quand il n'a pas de nouvelles officielles ou privées à transmettre, on demande de Londres le vent qui règne à Portsmouth, à Douvres ou à Glascow, tout en se renseignant sur les vaisseaux qui entrent ou qui sortent des ports. Ces nouvelles sont affichées dans une salle particulière, où chaque abonné vient

lire ce curieux journal du mouvement qui s'imprime et se renouvelle pour ainsi dire, à chaque instant de la journée.

Chez nous, le propriétaire de vignes sera-t-il indifférent aux renseignements qu'il pourrait obtenir sur la marche du temps des bords du Rhin, de la Bourgogne et des cantons voisins?

Ne peut-il pas arriver, par exemple, qu'une gelée partielle survenue dans les vignobles les plus élevés d'un canton, serve de prétexte à quelque malin pour répandre le bruit d'un accident général. Là-dessus le vin hausse dans le canton voisin et par suite la vente se ralentit, pendant que les auteurs de la nouvelle écoulent leurs produits... à perte, comme ils disent. Quelques chiffres exacts, enregistrés dans un journal, empêcheraient de pareilles opérations.

Nous croyons à l'avenir de la météorologie. Mais elle devra recevoir encore des développements considérables de tout genre, pour répondre aux espérances qu'on fonde sur elle.

Peut-être l'analyse chimique de l'atmosphère est-elle plus avancée que la physique? Hélas non. Elle aussi a constaté des lois remarquables, et parmi elles, la constance des proportions des gaz constitutifs dans l'air; mais quant aux éléments secondaires, tout est encore à faire.

Ces questions ont pourtant une importance réelle.

Nous voilà en hiver : la neige tombe à gros flocons, les vents changent chaque jour. L'un nous amène l'air des steppes de l'Asie, l'autre celui des régions ardentes de l'Afrique septentrionale, celui-ci vient des pôles glacés du nord, un dernier a pompé les vapeurs humides de l'Océan. A quelle région emprunterons nous au printemps l'air que nous respirons, quand le calme revient avec la première verdure?

Que nous importe, répondra-t-on, la science n'a-t-elle pas prouvé que l'air contient toujours et partout les éléments nécessaires à notre respiration.

Mais sans contester les résultats obtenus par les analyses chimiques, chacun se demande si l'air n'entraîne pas avec lui les germes des fièvres et du choléra.

Le choléra, avec son cortége d'effroi et de deuil, a fait irruption en Suisse l'année dernière. On avait espéré vainement que la pureté de l'air de nos montagnes, l'agitation de l'atmosphère déterminée par ces courants périodiques qui sortent des vallées, nous préserveraient du fléau. La dyssenterie, l'éclaireur du

choléra, est arrivée jusqu'à Berne. Le choléra lui-même a sévi à Bâle et dans ses environs, à Zurich et à Genève. D'où vient-il? Comment arrive-t-il? Pour répondre à ces questions, la science n'est pas absolument muette; si elle n'a pas de réponse précise à donner, elle paraît cependant être sur la voie des solutions.

En embrassant d'un coup d'œil général les pérégrinations du choléra et ses effets, on reste confondu du spectacle de ses ravages. En peu d'années, il a fait pour ainsi dire le tour du monde, frappant sans relâche, sur son passage, les régions les plus dissemblables et les lieux situés dans les circonstances les plus variées.

A deux époques différentes, peu éloignées l'une de l'autre, il a épouvanté les peuples.

Dans la première période, qui pivote autour des années 1831 et 1832, on le voit sortir des Indes orientales pour attaquer la Chine et les îles de l'Océan pacifique; de là il se détourne vers l'occident et traverse l'Asie méridionale, pour envahir à la fois l'Afrique et l'Europe, qu'il traverse dans toute son étendue, en respectant toutefois, sauf quelques exceptions assez significatives, les régions un peu élevées.

Il franchit la mer, touche l'Amérique et revient de nouveau par les régions méridionales de l'Europe dans l'Asie à son point de départ, où il paraît avoir disparu.

Mais seize ans après, il reparaît de nouveau: en 1847 en Russie, en 1848 en Angleterre, en 1850 à Paris. Comme un reptile dangereux, il enlace la Suisse de ses anneaux en 1854, en se répandant le long du Jura français, sur les bords du Rhin, en Piémont, en Bavière, et, cette année, il a envahi notre patrie en entrant par Bâle et par Genève.

Quel germe mystérieux sème cette maladie qui subit l'influence si marquée de l'hiver. Le froid engourdit le fléau, pour ainsi dire; il suspend ses progrès pendant la saison rigoureuse, et ne reprend qu'au printemps sa funeste influence.

Avant de se déclarer, il se fait annoncer d'avance par une plus grande fréquence des affections intestinales, par des fièvres, par des épizooties meurtrières des chèvres, des bêtes à cornes, des chiens et des oiseaux de basse-cour.

Quand il vient s'emparer d'une contrée, tantôt il pénètre peu à peu dans l'intérieur du pays, tantôt il se fixe sur certains

points isolés, tantôt il envahit tout d'un coup des régions étendues.

Dans une période, il suit de prédilection le cours des fleuves et le littoral des mers; dans une autre il semble gravir lentement les hauteurs.

De tous ces faits, il semble résulter que le choléra n'est pas transmis, comme la peste, d'individu à individu. Il se répand comme les fièvres et les épizooties, ses précurseurs, comme les maladies des plantes.

Tout le monde l'a dit, le choléra est dans l'air : l'air est le seul véhicule qui peut transporter ces miasmes putrides qui engendrent et propagent le choléra. C'est sur la nature de ces éléments de l'air, que l'on appelle des miasmes, que la chimie doit maintenant jeter quelque jour par les procédés d'analyse les plus délicats qu'elle possède.

Dans ces dernières années, l'analyse de l'air a été l'objet d'études nombreuses et variées. Les premiers éléments n'en sont connus que d'hier, pour ainsi dire. Ce n'est qu'en 1770 que la science acquit, par les efforts de trois hommes à jamais célèbres, par leurs travaux et leurs malheurs, la connaissance de la composition élémentaire de l'air. Priestley, Schœle et Lavoisier, noms que l'Angleterre, la Suède et la France revendiquent comme des gloires, nous firent savoir les premiers que l'air est composé de deux gaz, nommés aujourd'hui l'oxygène et l'azote.

Au premier abord, il est difficile de se rendre compte de la présence simultanée de ces deux éléments si dissemblables dans l'air. L'oxygène est un corps violent, possédant des affinités variées et énergiques; il est indispensable à la respiration; c'est lui qui, se combinant chimiquement aux corps combustibles, est l'agent par lequel nous produisons la chaleur et la lumière. Mais si sa force nous est utile, cette énergie active partout et toujours, est aussi l'élément destructeur de tout ce que nous édifions et de notre propre existence. Par son action incessante, l'oxygène fait jaunir et tomber les feuilles. S'il produit, par le feu, la vapeur dans nos usines, c'est lui qui ronge nos machines en produisant la rouille qui les dévore. Il nous entretient, par la respiration, mais en même temps il use notre corps, et c'est sous son action que nos organes se décomposent, dès que la vie cesse de lutter contre lui.

L'azote, au contraire, est l'image du calme et du repos.

Inaccessible aux influences des corps qui l'entourent, lui-même reste sans action sur eux. Inerte et paresseux, rien ne paraît pouvoir le réveiller de son indolence. En voyant unis dans l'air ces deux corps si différents de caractère, il semble que l'un est créé pour tempérer la vivacité de l'autre, comme l'eau pour le mêler au vin. L'azote paraît être presque inutile. Cependant, sur 100 parties d'air, il y a 79 d'azote et 21 seulement d'oxygène.

Puisque nous venons de risquer une comparaison, traçons une image de l'air qui nous paraît plus vraie. L'azote, c'est plutôt le peuple, qui regarde sur la place publique le passage de son roi, admire sa magnificence et assiste, immobile et muet, aux actes de sa générosité ou de son despotisme. On ne saurait juger de l'énergie du peuple quand on le voit dans les rues un jour de fête. Regardez dans les ateliers, dans l'intérieur des maisons, là, à l'ombre, il agit. C'est là que sa puissance cachée crée toutes ces merveilles de l'art et de l'industrie; c'est là que l'on pense, que l'on travaille. De même l'azote : libre dans l'espace, il ne sait que faire, mais qu'il rencontre un organisme quelconque, c'est là qu'est son arène, son champ d'activité. Elément nourricier des plantes et des animaux, il revêt les formes les plus diverses, les plus humbles comme les plus brillantes. L'azote fait la richesse de nos engrais comme celle de nos matières tinctoriales les plus précieuses; l'azote, c'est la viande, c'est le sang.

C'est l'une des belles tâches de la chimie moderne de trouver un emploi utile à l'immense quantité d'azote répandu dans l'air. L'homme n'a su tirer jusqu'à présent aucun parti de cette profusion de l'élément le plus utile de tous, qui est la base de l'agriculture. La science, qui a su trouver la houille et le fer dans la terre, qui retire le sel de la mer, n'a pas encore su trouver un emploi à l'azote de l'air.

En tout lieu, quelle que soit son attitude et saposition géographique, à l'équateur comme au pôle, sur terre et sur l'eau, au bord de la mer comme sur les cimes des montagnes, l'air est toujours formé par l'oxygène et l'azote dans les mêmes proportions.

Outre ces deux gaz, nous rencontrons encore, quoique en quantités variables, d'autres corps de différentes natures.

La pluie qui tombe des hauteurs de l'atmosphère prouve qu'elle contient de l'eau. L'évaporation active qui se fait à la surface des immenses nappes de ce liquide répandues sur le

globe, suffit pour expliquer la présence de la vapeur d'eau dans l'air. Quand elle prend la forme vésiculaire, elle constitue les nuages et les brouillards ; quand elle se condense ou même se congèle, elle produit la pluie, la neige et la grêle.

Outre l'eau, nous rencontrons l'acide carbonique. Ce sont les animaux et les hommes qui, par la respiration, en jettent une grande partie dans l'air ; une autre quantité sort des cheminées de nos maisons et de nos usines, la terre elle-même en laisse échapper de son sein une partie très-notable par les sources gazeuses et par les volcans.

Malgré ces diverses causes de production de l'acide carbonique, l'air cependant n'en contient qu'une quantité très-limitée, quatre parties d'acide sur dix mille d'air. C'est que les plantes l'absorbent par les feuilles. Elles le décomposent, se nourrissent de son carbone et rejettent dans l'air l'oxygène qui avait servi à sa production.

Outre ces corps, l'atmosphère doit encore en contenir une multitude d'autres, en quantité minime, il est vrai, et à peine pondérable dans les volumes d'air que l'on peut soumettre à des analyses. En effet, l'océan des airs n'est-il pas le réceptacle de toutes les émanations qui s'élèvent de la terre sous forme de gaz et de vapeurs. L'odeur des fleurs parfume l'air, l'activité industrielle de l'homme, la décomposition spontanée des débris organisés l'empestent des produits gazeux les plus divers.

Mais tous ces éléments hétérogènes, ou se détruisent entre eux, ou sont dissous par la vapeur d'eau qui les ramène sur le sol en tombant à l'état de pluie ; ils se trouvent ainsi expulsés du milieu où leur présence était anormale et qu'ils souillaient momentanément.

Tous ces corps que nous venons de caractériser comme accidentels dans l'air, peuvent être nuisibles à des degrés divers, suivant leur nature, quand, dans un lieu donné, ils s'accumulent par une cause quelconque, telle que le voisinage d'une industrie insalubre, d'un cimetière, d'un marais. Mais leur nature chimique peut être reconnue, on sait quel ennemi on a devant soi, et si l'on ne peut pas toujours en surmonter les influences nuisibles, du moins n'est-il pas impossible de le tenter. L'action pernicieuse des marais du Seeland est reconnue ; depuis quelques siècles, on réclame l'abaissement des lacs et la correction des

eaux du Jura. On élabore projets sur projets, peut-être mettra-t-on la main à l'œuvre.

Outre ces causes connues de l'altération de l'air, il en existe d'autres dont l'origine et la nature sont complétement inconnues. On les désigne sous le nom général de miasmes. Les miasmes sont donc des corps présents dans l'air, sur la nature desquels les sciences sont muettes, sauf la statistique, qui enregistre leurs effets désastreux lorsque ces effets présentent des proportions extraordinaires. On n'a jamais parlé de bons miasmes : l'homme heureux néglige de s'enquérir des causes de son bonheur. Ce n'est que sous l'aiguillon de la douleur, de la peur et de la nécessité qu'il cherche à arracher à la nature les secrets qu'elle révèle à la patience et quelquefois au génie. L'étude de ces corps mystérieux a été commencée par un savant suisse, M. le professeur Schœnbein, de Bâle. Il y a une dizaine d'années que, travaillant dans son laboratoire, il fut frappé de l'analogie de deux odeurs.

Qui ne connaît pas l'odeur des allumettes chimiques, odeur qu'on désigne sous le nom d'odeur de phosphore, quoique le phosphore n'ait pas d'odeur, non plus qu'aucune des substances qui entrent dans la composition de ces allumettes ?

Chacun a pu sentir aussi une odeur particulière dans le voisinage d'une machine électrique en activité. On l'a constatée près des lieux ou des objets récemment frappés par la foudre. On a parlé d'une odeur de l'électricité, quoiqu'il soit malaisé de comprendre comment une force ou un mouvement pourraient être odorants.

M. Schœnbein crut s'apercevoir que ces deux odeurs étaient les mêmes ; et l'attention qu'il porta à ce fait fut l'occasion d'une découverte importante. Il remarqua que l'oxygène qui se dégage lorsqu'on décompose l'eau (composée d'hydrogène et d'oxygène) par la pile voltaïque, a la même odeur que les allumettes chimiques et l'électricité.

Il attribua cette odeur à un corps particulier inconnu jusqu'à présent, qui se forme dans les trois expériences où elle se fait sentir, et il donna à ce corps extraordinaire le nom d'*ozone*, lequel veut dire substance odorante.

Le savant chimiste entra vivement dans la voie qu'il venait de frayer, et bientôt il produisit ce corps singulier en quantités

telles, qu'il put en étudier les propriétés physiques, chimiques et physiologiques.

D'après les recherches de M. Schœnbein et d'autres qui répétèrent ses expériences, il est maintenant bien établi que l'ozone n'est autre chose que de l'oxygène mis dans un état particulier par lequel l'activité et l'énergie de ce corps déjà si violent se trouvent encore augmentées.

L'ozone, ou l'oxygène ozonisé, est produit, on ne sait comment, par l'action du phosphore et de l'électricité statique ou dynamique sur l'oxygène. On sait le produire de diverses manières dans les laboratoires de chimie, mais dans l'air il se produit sans doute d'une manière permanente, mais variable, par l'action des décharges électriques sensibles ou insensibles qui s'y font constamment.

Cet ozone, impondérable dans l'air comme quantité, y est sensible par son énergie incomparable; quoique la quantité en soit toujours minime, il doit produire des effets biens divers suivant que cette faible quantité vient à varier.

En effet, son action sur l'organisme est excessive; concentré, il a une odeur nauséabonde; respiré, il produit des irritations, et les animaux plongés dans l'air ozonisé meurent promptement. Mais cette énergie n'a pas toujours un effet nuisible.

Les débris de l'organisme, les corps en putréfaction agissent sur les corps organisés avec lesquels ils sont en contact, comme des ferments et provoquent en eux des décompositions analogues à celles qu'ils subissent. En contact avec les corps vivants, les corps en décomposition ont une influence morbide.

L'oxygène ordinaire transforme peu à peu ces corps dangereux, en se combinant avec leurs éléments, en divers corps nouveaux, utiles et nécessaires même à l'existence des êtres vivants; l'ozone, par ses affinités puissantes, produit cette transformation en très-peu de temps. L'ozone porte rapidement les corps à un degré d'oxidation supérieur à celui auquel l'oxigène ordinaire les amènerait dans les mêmes circonstances.

Il fait donc passer, instantanément pour ainsi dire, les corps organisés en putréfaction, par tous les degrés de leur transformation. Il fait arriver de suite les émanations putrides à ce terme de décomposition qu'elles n'atteignent d'ordinaire qu'à la longue, et où de dangereuses qu'elles étaient, elles deviennent in-

offensives. Il y a plus, l'ozone arrête même la putréfaction. Il enlève les ferments purulents à mesure qu'ils se forment, en les décomposant, et arrête leur action gangréneuse sur les parties saines encore qu'elles touchent. Des expériences nombreuses faites sur de la viande en putréfaction ont démontré ces faits. Une pareille matière plongée dans de l'air fortement ozonisé, perd son odeur et s'y conserve. Tant qu'il y a de l'ozone, aucune odeur ne se développe dans le vase où cette chair séjourne.

L'électricité change l'oxygène de l'air en ozone. Si ce corps pouvait s'accumuler au delà d'un certain degré, il aurait une influence bien fâcheuse sur les corps vivants, mais continuellement il est soustrait de l'air par les miasmes qui se produisent pendant la décomposition des corps organisés, et en même temps ces miasmes eux-mêmes sont détruits par lui.

L'absence de l'ozone dans l'air témoigne donc de la présence d'une quantité considérable de miasmes putrides, pendant que la présence de l'ozone est due à la petite quantité de ces émanations qui ne parviennent pas à l'absorber tout entier. M. Schœnbein a construit un ozonomètre, par lequel on peut, d'une manière simple, reconnaître la présence et même la quantité d'ozone dans l'air. L'instrument se compose d'une petite feuille de papier amidonnée et iodurée par l'iodure de potassium, qu'on expose à l'air. L'ozone bleuit le papier, et on compare la nuance qui s'est développée à une échelle de teintes bleues qui servent de formes de comparaison. Beaucoup d'ozone colore le papier d'essai en bleu foncé, peu d'ozone en bleu clair; s'il n'y a pas d'ozone, le papier reste blanc. Des expériences maintes fois répétées montrent que dans les rues populeuses, l'ozone est en bien moins grande quantité que dans les jardins et à la campagne. Elles montrent encore qu'en hiver la quantité d'ozone est plus considérable qu'en été. Dans cette saison les corps organisés se décomposent rapidement et en grande quantité, elles réagissent donc sur l'ozone et le font disparaître. En hiver les mêmes décompositions sont arrêtées par le froid, l'ozone peut donc s'accumuler.

Rapprochons ce fait de celui que nous avons signalé : l'influence du froid sur le choléra.

Le choléra s'engourdit en hiver, saison où l'ozone prédomine; il sévit en été, pendant lequel ce corps n'existe qu'en petite quantité. Une conclusion hardie ne permettrait-elle pas de dire :

L'ozone détruit les miasmes putrides qui répandent le choléra, et, dans l'ozonomètre, nous avons un indicateur du danger que nous courons de voir le choléra nous frapper.

Quelques faits appuient cette manière de voir.

A Neuchâtel, où le choléra ne s'est heureusement pas développé, l'ozonomètre a chaque jour constaté la présence de l'ozone.

A Strasbourg, au contraire, le choléra a sévi à trois époques différentes, et, chaque fois, M. le docteur Bœckel a constaté une diminution extraordinaire de la quantité normale d'ozone avant et pendant la période cholérique.

A Berne M. le professeur Wolf a fait des observations analogues. Il a présenté ses recherches à ce sujet à la société d'histoire naturelle de Berne : « Si par d'autres observations encore, dit M. Wolf, on parvient à établir qu'il y a réellement un lien entre la présence du choléra et la quantité d'ozone dans l'air, la science serait en mesure de fournir des préservatifs énergiques contre cette maladie, et la météorologie si souvent dédaignée, aurait rendu aux hommes un tel service qu'elle sera désormais respectée de tous. »

Imitant la sage réserve de M. Wolf, nous ne conclurons que lorsque des faits plus nombreux permettront de prouver la relation que l'on propose aujourd'hui comme problème.

Immédiatement la découverte de l'ozone ne nous a pas donné de remède contre le choléra, et n'en a pas expliqué la cause; mais elle fait naître l'espoir qu'on parviendra à vaincre cette funeste maladie. D'ailleurs abstraction faite de ces considérations hygiéniques et de ces préoccupations physiologiques, la découverte de ce nouvel élément dans l'air est un fait scientifique de la plus haute importance.

Elle ouvre aux recherches une voie toute nouvelle, et jette une vive lumière sur une multitude d'actions chimiques et physiologiques. L'ozone est le premier corps qui sort de cette masse confuse des miasmes, pour prendre rang parmi les corps de nature définie.

La démonstration de la composition de l'air a été le point de départ de la chimie moderne. La découverte d'un nouvel élément de l'atmosphère sera le point de départ de nouveaux et de grands progrès. Charles Kopp.

LE TRIENT.

I

Dans la vallée où serpente le Rhône, entre Saint-Maurice et le lac de Genève, la route du Simplon traverse plusieurs jolis villages, les uns adossés au penchant des collines et dorés au matin des premiers feux du jour, les autres espacés dans la plaine, cachés à demi sous l'ombrage des épais noyers. Çà et là un vieux clocher s'aperçoit au loin, scintillant au soleil à travers la verdure.

Le voyageur cherche en vain quelque habitation sur la route, ces villages sont isolés et pour la plupart éloignés les uns des autres de trois ou quatre milles. La campagne est solitaire, et ses plaines marécageuses n'offrent au regard du passant que l'aspect des grands troupeaux de bêtes à cornes paissant en liberté dans les pâturages.

Le soir, aussitôt que l'ombre envahit les prairies, les vaches se rassemblent d'elles-mêmes et stationnent de longues heures auprès des claires-voies qui ferment le pacage. Plus tard les troupeaux regagnent lentement les bords du fleuve, errant ainsi la nuit sans gardien, sous la voûte étoilée.

Il y a plusieurs années, c'était en février, et, croyons-nous, le dimanche de la Chandeleur, le village de Vionnaz se trouvait le point de réunion d'une assemblée nombreuse. Il s'agissait d'nne vente importante, par adjudication publique, de forêts

communales, et depuis le lever du soleil les montagnards et les hommes des paroisses de la plaine, cheminant à pied ou à mulet, suivaient par groupes animés la route qu'on vient de décrire.

Dans le village, les chariots dételés encombraient les alentours de l'auberge. Tandis que les paysans se pressaient sur la place, attendant l'heure des enchères, ceux qui n'avaient pas entendu la messe avant de quitter leur paroisse écoutaient dévotement la voix des chantres qui psalmodiaient la fin des offices. Puis, lorsque le carillon des cloches annonça la sortie de l'église, la pinte de Vionnaz se remplit en peu d'instants d'autant de buveurs altérés que jamais pinte valaisanne en put contenir.

Ce jour-là une particularité singulière eût frappé dès l'abord un étranger témoin de cette réunion nombreuse. Les paysans semblaient, par un accord secret, rechercher les hommes de leurs communes et s'éloigner volontairement des autres. Ainsi les montagnards occupaient deux tables séparées, chargées de vivres et de pots de vin, tandis que les hommes du bas pays s'étaient emparés des autres tables vacantes. A mesure qu'un nouvel arrivant se présentait à l'entrée de la salle, il jetait un regard sur les deux rassemblements voisins, et sans hésiter allait se réunir à l'un ou à l'autre. On était dans l'année 1844, et pour ceux qui se souviennent encore des tristes dissensions politiques qui déchiraient alors le Valais, cette observation significative n'a rien toutefois qui puisse les surprendre.

C'était le temps de la Jeune Suisse et de la Vieille Suisse, le temps des bastonnades et des impositions forcées, des incendies, des vengeances et des représailles. Triste époque ! où la discorde et l'anarchie arrêtaient le cours de la justice, rendaient l'autorité impuissante et, bannissant toute sécurité, répandaient chaque jour au son du tocsin le deuil et l'épouvante dans ces vallées.

Cet état de choses durait depuis deux ans et loin de se calmer il semblait chaque jour augmenter encore de violence.

Mais pour en signaler ici la cause déplorable, il faudrait remonter à des faits bien antérieurs, étrangers à ceux qui nous occupent, et dont le triste récit appartient à l'histoire. Depuis plusieurs années l'influence du clergé dans les affaires publiques, ses droits et ses immunités civiles étaient devenus la cause de dissensions acharnées, et pour quelques ambitieux le prétexte d'une agitation permanente. Deux révolutions s'étaient opérées en peu de temps, sans amener pour le pays aucune amélioration

sensible. Un pouvoir sans force et sans lien, composé des hommes modérés des deux partis, avait, il est vrai, remplacé les hommes violents portés d'abord aux affaires par le flot révolutionnaire, mais, témoin passif de ces luttes incessantes, il voyait les hommes de la jeune Suisse poursuivre leur œuvre commencée et faire retentir la presse et la tribune de leurs appels à la violence, tandis que du haut de la chaire les prêtres soulevaient pour la défense de l'église attaquée — et trop souvent sans retenue — les sympathies des masses qu'ils savaient leur avoir été dévouées de tout temps.

Cet état de choses durait depuis deux années, disons-nous, et les populations prenaient chaque jour davantage ces habitudes de violence, de représailles et de guet à pens, qui, dans les campagnes surtout, sont les signes caractéristiques des époques révolutionnaires.

Ce jour-là, toutefois, les gens rassemblés dans la pinte de Vionnaz n'avaient d'aucune manière témoigné ouvertement de leurs mésintelligences. Chacun semblait n'avoir là d'autres affaires sérieuses que de vider son verre en attendant l'heure de la vente, et lorsqu'un roulement de tambour annonça sur la place qu'elle allait commencer, tous se levèrent de table, se disposant à se rendre à la maison commune. En ce moment un homme d'un âge mûr, de haute taille, monté sur un vigoureux mulet de montagne, mit pied à terre devant l'auberge. Un petit garçon d'une dizaine d'années qu'il tenait devant lui, avait déjà sauté à terre et détachait la gourmette du mulet, se disposant à le conduire à l'écurie, lorsque l'aubergiste parut sur le seuil de la porte.

— Bon vêpres au châtelain! dit-il joyeusement.

— Bon jour, bonne œuvre, répondit le cavalier sur le même ton, et les deux hommes se serrèrent vigoureusement la main.

— Voilà l'enfant de Favette qui veut assez gouverner sa monture, Dieu aidant, quand il aura la force. Hé! petiot! prends garde qu'il ne te donne.

— Laissez-le faire, dit le père, il a déjà l'accoutumance.

Mais un garçon de ferme vint prendre le mulet pour le conduire à l'écurie, tandis que les deux hommes et l'enfant entraient dans la salle chaude que venaient de quitter les buveurs. Pendant que les voyageurs secouaient le givre des forêts attaché encore à leurs vêtements de camelot brun, et se rapprochaient de

l'énorme poële traditionnel en grès noirci par l'usage, aux armes étoilées du canton, l'hôte avait déjà apprêté la table. Un plat de viande salée et de raves fumantes, l'unique régal des plus fins connaisseurs du pays, avait paru sur la nappe rayée blanc et rose, puis le gros et savoureux pain de seigle, la vieille chopine du Valais, en étain poli, brillante et rebondie, accompagnée de ces petits verres rayés du pays qui se vident si volontiers et sans peine. Un engageant rayon du soleil de février se jouait à travers l'étroite fenêtre de la pinte, et venait égayer encore les apprêts rustiques de ce petit festin.

— Il n'y a que vous, compère, dit le montagnard suivant d'un regard satisfait les préparatifs de l'hôte, pour vous arranger ainsi le goûter de midi, qu'un chanoine de Saint-Maurice ne s'en ferait pas faute. A nos couteaux, garçon, l'ancien nous fera compagnie.

Tous trois s'attablèrent; le père Michelet, il faut le dire, avait déjà apporté son verre. Dans sa candeur d'aubergiste du pays, il eût cru faire injure à ses hôtes en oubliant de s'inviter lui-même dans leur compagnie. Peut-être cette habitude de vider son verre un peu à tout venant et à toute heure avait-elle, à la continue, contribué à la coloration de son honnête figure, à l'ampleur de son embonpoint, à l'air plus joyeux qu'intelligent de ses petits yeux sans malice, et puis aussi à l'incertitude, à l'incohérence de ses opinions politiques et religieuses. Depuis une année, le père Michelet de Vionnaz, propriétaire foncier et pintier patenté de la commune, se trouvait très-perplexe et irrésolu. En sa qualité de communier d'une commune révolutionnaire et ardente, de propriétaire mal rassuré par les assurances, il était Jeune-Suisse ou tout au moins devait l'être. Mais d'autre part, comme aubergiste, il était l'ami de tout le monde, d'ailleurs sa femme était du Val-d'Illiers, il possédait aussi des forêts par là-haut. « — Des forêts combustibles ! » comme il le répétait avec angoisse à sa moitié. Puis encore, son frère était curé dans une paroisse de la Vieille-Suisse; enfin, il connaissait toutes les familles de la montagne et particulièrement plusieurs débiteurs douteux, pour lesquels il éprouvait par moments les plus vives sympathies. En résumé, et bien qu'il fût décidé à demeurer au mieux avec tout le monde, l'aubergiste de Vionnaz n'était parvenu qu'à inspirer à chacun une inquiétante défiance. Mais les temps révolutionnaires sont ainsi en tous pays, et les positions incertaines n'en sont alors que plus compromises.

— Quoi de nouveau en Salvan, châtelain Julien? dit l'aubergiste lorsque la première faim de ses hôtes lui parut apaisée. Celui auquel s'adressaient ces paroles était doué d'une de ces physionomies intelligentes et résolues que la vie des montagnes, en particulier celle des chasseurs, des bûcherons et des bergers développe dans notre rude patrie après de longues années de patients labeurs, de sobriété et de continuels dangers. Cet homme, déjà parvenu au milieu de la vie, semblait avoir conservé cet élan de jeunesse et d'indépendance sitôt perdu dans les villes, et que la vie libre et frugale des montagnards, leur joyeuse humeur entretiennent pour eux si longtemps. Puis, avec sa haute stature, son sourire bienveillant, le regard assuré de ses yeux bleus, ce paysan, malgré son humble habit de camelot et ses grandes guêtres de cuir, semblait fait pour commander autour de lui, et son influence devait être grande.

— Rien qui vaille! répondit-il franchement à la question de son hôte. Il n'y a plus de commerce dans le pays pour nos bois, nos bestiaux et nos laitages. Vos gens de la plaine nous attaquent dans les foires et se mettent vingt contre un. Nos femmes n'osent plus descendre au marché de Martigny, crainte d'être violentées. Ils ont bâtonné le vicaire de Trois-Torrents, qu'ils ont laissé pour mort sur la route, les païens! Mais qui mal cherche, mal lui vient! qu'ils se gardent!...

Le poing fermé du montagnard retentit sur la table.

— Bien dit! compère, reprit l'autre. Tenez, châtelain, ces bastonnades, ces réquisitions, ces charivaris de nos jeunes gens de la Jeune, c'est ça qu'on peut reprendre, car enfin, on n'est pas des sauvages, pas vrai?... A propos, ils ont encore sonné le tocsin la nuit dernière ; est-ce bien vrai qu'ils ont voulu brûler la cure à Riddes ?

— Non, non! c'était seulement la pinte, reprit tranquillement le montagnard attaquant de nouveau le plat de lard déjà battu en brèche.

— La pinte!!... Seigneur Dieu, où allons-nous!

A ces paroles effrayées du malheureux aubergiste, une rumeur lointaine semblait répondre.

— Qu'est-ce? dit le châtelain prêtant l'oreille et regardant par la fenêtre.

— Encore nos jeunes gens de la Jeune qui s'amusent, dit l'aubergiste avec un soupir, qui pouvait cette fois passer pour un

gémissement. En effet, la rumeur grossissait au-dehors, les invectives commençaient à se faire entendre dans le village, les femmes et les enfants passaient courant et criant sous les fenêtres. Quelque désordre avait dû éclater aux enchères.

— Père ! y va-t-on? dit l'enfant, enfonçant son bonnet et quittant brusquement la table.

— Ne bouge, Camile ! Voyez ce diable ! ça me fâche assez que tu sois par ici, tout de même. Suivant la malemparée, c'est ta mère qui sera en peine !

— Elle se conserve, la Favette ? demanda l'hôte.

— Toujours, compère ; toujours vaillante au travail, honnête ménagère et de belle humeur. C'est quand j'entends les cloches de la Noël et que je pense à nos noces, que ça me fait rire... hé, hé ! on arrive tous deux à la quarantaine, Dieu aidant. Les filles grandissent et gouvernent déjà les vaches dans les chalets. La Catherine, notre première enfant, est déjà mariée aux Vernayes, vous savez ! C'était ça une bonne fille ; elle a quitté la montagne, celle-là, à présent la voilà meunière, que voulez-vous ! compère, il faut laisser faire la jeunesse.

— Et Camille ! reprit l'aubergiste.

— Oh celui-là, c'est le garçon de la famille. Bon pied, bon œil et bonne dent, comme vous voyez, et puis mauvaise tête, faut tout dire.

Mais tant d'orgueil paternel brillait dans les yeux du montagnard tandis qu'il caressait le visage souriant de son enfant, que ce léger blâme devenait presque un éloge. Camille paraissait avoir hérité du châtelain cet air résolu, cette physionomie ouverte, qui, dans la jeunesse, embellit souvent les plus simples natures. Avec son bonnet noir et jaune descendu sur les yeux, sa figure de pomme d'api encore rougie par le froid, ses gants de grosse laine, ses sabots ferrés, son curieux habit couleur tabac et son petit gilet de velours rayé à boutons de cuivre, qui l'affublait comme un grand-père, il laissait deviner l'enfant robuste et bien dispos de la montagne, et Favette pouvait s'en croire, comme on disait en Salvan, car son Camille donnait bonne espérance.

— Venez-vous pas pour les enchères, châtelain ?

— Un peu. J'ai part avec nos gens de Salvan, on est tout d'entente. C'est une grosse coupe que celle qu'on va faire au printemps, et je suis venu pour voir comment on s'arrange.

Après tout, Jeune-Suisse ou Vieille-Suisse, c'est tout de même pour le commerce, et les enchères sont libres, n'est-ce pas ?

En ce moment, et comme le châtelain et son enfant tournant le dos à la fenêtre étaient près l'un de l'autre, celui-là considérant son Camille d'un affectueux regard, le père Michelet, assis en face d'eux, vit avec surprise se dresser derrière la fenêtre de la pinte, située au rez-de-chaussée, une troisième tête qui semblait furtivement les épier tous trois. Une telle expression de haine se lisait sur cette figure repoussante d'un misérable vagabond, affublé d'un vieux mouchoir rouge, que l'aubergiste faillit laisser tomber son verre.

— Qu'avez-vous, compère? dit avec étonnement le montagnard, qui n'avait rien vu.

— Encore ce vieux rôdi des marais du Rhône, qui passe toujours pendant les mauvaises affaires.

— Quel vagabond? dit le châtelain se penchant vers la fenêtre. Mais le passant avait disparu au coin de l'auberge.

— Veillez votre écurie, Michelet, je vous dis, vos bêtes et vos harnais. Il ne fait pas bon rien laisser traîner dans le temps où nous sommes, et puis redoutez le feu pour vos granges. Mais, par Saint-Julien martyr ! qu'est-ce donc qui se passe ?...

Les clameurs retentissaient maintenant du dehors avec une telle violence que les deux hommes et l'enfant accoururent sur le seuil de la porte.

La foule descendait en courant le haut du village, et paraissait à la poursuite de quelques hommes fuyant en désordre du côté de la grande route, les uns tête-nue, les vêtements déchirés, d'autres déjà blessés dans la bagarre. Sans doute l'antagonisme des miseurs avait réveillé les haines politiques un instant assoupies. Une invective, un mot insultant lancé dans la foule avait suffi peut-être pour exciter le tumulte, les cris et une collision sanglante. Tandis que la plupart des montagnards, beaucoup plus faibles en nombre, s'enfuyaient en criant à la trahison, plusieurs hommes faisaient retraite en jouant des bâtons avec courage. Les rôles et les registres des enchères avaient été lacérés et foulés aux pieds, les autorités méconnues, les cris : à bas les Allemands ! à bas les montagnards ! se faisaient entendre, les pierres volaient dans l'espace et ricochaient contre les murs, les cris perçants des femmes et des blessés, les blasphêmes et surtout le désordre répandu sur la place par les paysans des pa-

roisses éloignées s'efforçant d'atteler au plus vite leurs chars ou de s'emparer de leurs montures — tous ces lugubres incidents des rixes populaires éclataient de tous côtés.

— Retenez l'enfant! compère, avait dit le châtelain Julien, s'emparant d'un trident d'écurie et se lançant en avant pour soutenir les hommes de sa paroisse engagés dans la mêlée.

— Père, père! s'écriait la voix perçante de Camille, l'enfant s'était débarrassé agilement de l'aubergiste et se cramponait au montagnard. Celui-ci comprit qu'il fallait avant tout éloigner son fils du danger.

— Cours là-bas! dit-il montrant rapidement l'écurie.

Mais l'enfant terrifié le pressait toujours dans ses bras sans répondre.

— A bas les brigands de Salvan! vociféraient déjà les hommes de la plaine. A mort le châtelain Julien! Ce cri funeste partit d'une voix puissante, qui se perdit dans la foule.

— Aux bâtons! répondirent les montagnards accourus sur la place. La mêlée devint générale.

Deux fois le trident de fer du châtelain tournoya dans sa main furieuse et lui fit place à travers les bâtons levés de toutes parts, tandis qu'il s'efforçait de gagner l'écurie, traînant et portant à demi son Camille, dont les cris d'aigle s'entendaient à peine. Puis cette arme puissante, rendue terrible par le bras nerveux qui l'avait saisie, alla s'abattre comme un harpon au milieu de ses adversaires. Les cris et les imprécations redoublèrent. Mais déjà le montagnard et son fils étaient dégagés de la mêlée et à couvert d'un premier danger.

Tandis que Julien se précipitait dans l'écurie, dont il repoussait la porte au verrou, un homme mal vêtu en sortait furtivement par une ouverture détournée donnant sur les jardins, et à peine le premier put-il apercevoir le mouchoir rouge qui entourait la tête du rôdi. En un instant le mulet, sellé et bridé, était sorti de l'écurie, le montagnard s'élançait en selle, son garçon placé devant lui, puis évitant de rentrer dans le village, il renversait une vieille clôture de jardin, et s'enfuyait à travers les prairies.

Comme il dépassait l'angle de la maison, il fut aperçu de tous ceux qui, sur la place, avaient compté sans doute lui barrer le passage.

— Au châtelain de Salvan ! crièrent vingt voix furieuses.

— A mort !... reprit une autre voix, la même qui déjà s'était fait entendre.

Vingt pierres partirent sans atteindre les cavaliers, le mulet broncha, un caillou venait de ricocher dans ses jambes.

— Une arme! un fusil !... criait la même voix meurtrière. Mais heureusement le cavalier était hors d'atteinte, et il rejoignit la grande route de Muraz à six cents pas du village.

— Camille ! entends-tu ces païens, dit le châtelain serrant l'enfant dans ses bras.

Des accents furieux partaient toujours du village, la mêlée devait y être affreuse.

— Et nos hommes de la montagne qui sont encore par là-bas..... et leurs femmes! et leurs enfants qui les attendent!... Vois-tu, garçon, qu'une autrefois il te faut rester près du foyer chez nous, avec ton père-grand, ta mère et tes sœurs, quand je vais comme ça par les pays de la plaine.

— Hé bien non! dit l'enfant, sans moi vous y seriez encore.

— Voyez cette malice ! dit le père, mais il ne savait trop que répondre.

Les voyageurs dépassaient ça et là quelques fuyards s'éloignant en hâte sur la route, plusieurs d'entre eux avaient déjà gagné le sentier de la montagne pour rejoindre leurs paroisses, préférant les difficultés certaines d'une marche à travers les bois au risque de traverser ces villages de la plaine presque tous mal disposés pour les montagnards.

Le bruit de leur défaite et la rencontre aux enchères de Vionaz semblaient déjà connus. D'autres malheureux, blessés ou épuisés de fatigue par une course violente, se couchaient dans les fossés, dans les marais, derrière les haies brillantes de givre, et malgré l'intensité du froid, attendaient là misérablement la nuit qui devait protéger leur retraite.

— A bas la Vieille-Suisse..... criaient les paysans dans les villages. Ils traversèrent ainsi rapidement Muraz, Colombey, Monthey. A Saint-Maurice quelques pierres furent lancées, les voyageurs passèrent le bourg au grand trot et à travers la foule malveillante, mais, à la Balmaz, le mulet du châtelain ralentit tout à coup le pas et sembla refuser d'avancer d'avantage. Le jour baissait, et avec la nuit l'hostilité des habitants de la plaine semblait s'accroître.

— A mort les gens de Salvan! aux loups! criait-on sur les portes.

— Brigands de la plaine! murmurait Julien, mais venez-y dans nos paroisses.

— Hé Marquis! qu'as-tu trouvé, ora? disait le petit garçon, s'adressant à sa monture.

Cette fois le pauvre mulet semblait décidé à ne plus avancer et serrait les oreilles en arrière, baissant sa tête résignée sous les coups désespérés dont le montagnard l'accablait.

— La bête est rendue, gémit le père.

— Sauvez-vous, Salvaniens! Ces mots d'un ami retentirent sur la route, mais l'homme disparut derrière la haie. Le cavalier sauta à terre, prit le mulet par le mors et courut longtemps ainsi en le soutenant d'une main vigoureuse, l'enfant était demeuré en selle et la monture épuisée se redressa par un suprême effort à la voix de son maître. Sa croupe et ses flancs ruisselants de sueur frémissaient de contractions douloureuses.

— Pauvre Marquis! murmurait le châtelain jetant à son mulet un regard attristé. On dirait qu'il comprend le danger celui-là. En voilà un jour de misère!

C'est ainsi qu'ils arrivèrent à Vernayes, la nuit était alors tout à fait sombre. — Saute à bas, garçon, et cours appeler la Catherine, qu'elle vienne avec son homme ouvrir l'écurie.

Mais avant que Camille eût pu exécuter cet ordre, le mulet venait de s'abattre, et s'était renversé, agité de convulsions effrayantes. Aux cris du père et de l'enfant, la fille du châtelain, les gens du moulin et du voisinage accoururent sur la place. On apporta de la lumière.

— Seigneur Dieu, disait Catherine effrayée, que se passe-t-il encore dans les communes de Monthey? Vous êtes blessé! père.

En effet le châtelain portait la marque d'une récente meurtrissure au visage, sans doute reçue dans la mêlée, et que pour l'heure il sentait à peine.

— C'est rien ça, notre garçon est sauf, loué soit Dieu, mais c'est la bête qui est rendue, c'est à craindre; pourtant elle supporte assez la peine.

Les avis et les conseils se croisaient en désordre.

— De l'eau salée, des linges chauds, de l'huile!...

— En arrière vous autres, voyez-vous pas comme il trépigne des quatre pieds.

A ce symptôme un vieux paysan avait secoué la tête. — C'est pas la fatigue, je vous dis. Il étouffe de mal de ventre, ce mulet, on lui aura jeté un sort.

Quelques hommes avaient rapidement coupé la sangle, détaché la gourmette et enlevé selle, bride et croupière. Pendant ce temps le châtelain, penché au-dessus de la tête du mulet, s'efforçait, au moyen d'un court bâton, de desserrer la mâchoire de sa bête à l'agonie, haletant avec force et roulant un œil effaré.

Lorsqu'il y parvint, la langue apparut noire, ulcérée, rugueuse et déjà couverte de tumeurs blanchâtres. Quelque substance âcre et violente avait dû pénétrer depuis peu dans les voies digestives du pauvre animal, et probablement avait été criminellement jetée dans sa provende.

— A ce signe, à cette pensée, le châtelain ferma le poing de colère.

— Les païens me l'ont empoisonné, s'écria-t-il !

Les murmures et les exclamations d'effroi s'élevèrent à ces paroles.

— Empoisonné! je vous dis. Ah les brigands de Vionnaz !... Sa main crispée avait abandonné la tête du mulet, l'animal tressaillit, tenta brusquement de se relever, puis s'affaissa violemment sur le côté. Il était mort cette fois.

Pour ceux qui savent combien les gens des campagnes, et particulièrement les montagnards, sont affectionnés à leurs attelages, à leurs montures, à ces fidèles compagnons de leurs pénibles travaux et de leur pauvre vie, il n'est pas besoin de peindre le chagrin silencieux du châtelain.

On voulait le retenir au moins jusqu'au jour, mais il refusa, la voix des gens de Salvan revenant en nombre et suivant sur la droite le sentier de la montagne se fit entendre.

— Partons Camille, la mère serait en peine. N'aie crainte à cause de la nuit, nous voici bientôt chez nous, et si la force te manque, je te prendrai à dos, garçonnet.

— Père, ne craignez pas, je veux assez faire la route dit l'enfant résolument, et prenant déjà la large main du montagnard. Adieu, Catherine !

— Le pauvre Marquis ne reviendra donc plus jamais par les mayens de la montagne, reprit Julien avec un gros soupir, adieu à tous ! et puis toi, fille, rentre-moi bien ses harnais et sa bride, qu'ils peuvent encore nous faire faute.

Le châtelain et son fils disparurent dans l'ombre, et rejoignirent les hommes de leur paroisse engagés déjà dans le rude sentier de Salvan.

Tandis que les Salvaniens, échauffés par le tumulte, s'avançaient discourant à grands cris du sort de cette rencontre, de la trahison de Vionnaz, des blessés attardés sur la route, de ceux qui étaient tombés dans la mêlée, et envoyant mille imprécations aux hommes de la plaine; leur châtelain et son fils gravissaient non loin d'eux la route sombre. Un mulet de six-vingts écus! murmurait le père. Une bête sans défaut, ardente à la montée, infatigable aux plus gros ouvrages! Pourtant c'est pas l'argent qu'on veut le plus regretter chez nous. Que dira notre Favette!...

— Père, dit en lui secouant la main le petit montagnard, dont le silence paternel et les ténèbres de la route disposaient mal les pensées : et le vieux rôdi avec son mouchoir rouge; qu'est-ce qu'il disait donc, votre compère?

Le châtelain Julien se frappa la tête, la vue du misérable sortant furtivement de l'écurie de Vionnaz lui revint subitement à la mémoire.

— Que je le rencontre! dit-il d'une voix menaçante.

Mais l'enfant fatigué ralentissait le pas, il l'enleva sur ses larges épaules, et chargé de ce fardeau, reprit sa route. C'est ainsi que tous deux rentrèrent dans la paroisse.

Charles Dubois.

(La suite prochainement.)

HISTOIRE DU COMTÉ DE GRUYÈRE

composée sur des documents originaux

ET PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION

PAR J. HISELY.

Publié dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande.* Lausanne, 1851 et 1855, Georges Bridel, éditeur. INTRODUCTION, 1 vol., 6 fr. 50. HISTOIRE, tome I, 6. fr. 50.

« Or estoit-il que haute et puissante dame Marguerite, comtesse de « Gruyères, n'avoit lignée aulcune, bien que jà sept ans y eust qu'à « mari foy et main eust données : de quoi estoit moult chagrine et par trop dolente : avoit la noble dame mages et devins consultez, mais rien n'avoit profité d'iceulx scavoir et médicamens. « Tel est le commencement d'une gracieuse anecdote, racontée en vieux langage par l'auteur du Conservateur suisse. — La belle affligée, revêtue d'habits grossiers, s'en va dire ses patenôtres dans une chapelle voisine du château. Là survient un pauvre mendiant, appelé « Jean l'écloppé »' qui, l'entendant gémir et la prenant aussi pour une pauvre mendiante, lui donne un morceau de pain et de fromage, en priant « Dieu et Nostre dame de lui accorder ce que son cœur désire. «

Dame Marguerite rentre au château, toute émue de ce qu'elle vient d'entendre. Son noble époux revient de son côté, avec des amis qui l'avaient accompagné à la chasse du sanglier. On prend place au banquet du soir ; la maîtresse du château raconte son aventure, et les chevaliers joignent leurs vœux à ceux du mendiant. Ils ne tardèrent pas à être exaucés, car au bout d'un an, le seigneur de Gruyère était devenu père d'un beau garçon qui fut, comme ses ancêtres, un preux et loyal chevalier.

Voilà sous quelles formes on se croyait parfois obligé de raconter l'histoire, il y a quarante ans. La tradition, la légende, l'imagination, y tenaient plus de place que la vérité. Aujourd'hui, on ne se contente plus si facilement ; on veut une histoire exacte et authentique. On s'est mis à déchiffrer les vieilles chroniques, à secouer la poussière des archives. La poésie y a peut-être perdu quelque chose, au moins momentanément, mais la vérité a repris ses droits.

Le travail de l'histoire a été partagé. Tandis que certains historiens continuent à écrire pour le grand public, auquel il faut une narration complète de la vie des peuples, animée par les charmes du style et de l'éloquence, d'autres emploient utilement leurs forces à fournir aux pre-

miers les matériaux dont ils font usage. Semblables aux ouvriers d'une mine, dont les uns extraient le minérai des entrailles de la terre, et les autres le livrent aux flammes pour le transformer en objets utiles, les uns et les autres ont également mérité leur salaire.

L'histoire de la Gruyère, publiée par M. le professeur Hisely, est une de ces monographies savantes, où l'on ne doit chercher ni les gracieuses légendes ni les récits romanesques dont l'imagination des peuples s'était plue à l'embellir. Etudiée au point de vue plus positif d'une critique sévère, elle présente un intérêt d'une autre nature. L'auteur commence par une introduction scientifique sur les institutions du moyen-âge et les origines de la Gruyère. Cette introduction constitue la matière d'un premier volume. Le second volume, qui vient de paraître, laisse l'histoire proprement dite au milieu du XVe siècle. Le troisième volume la conduira jusqu'au moment où les comtes de Gruyère furent forcés d'abandonner leurs domaines aux villes de Berne et de Fribourg. L'auteur lui-même a résumé dans les lignes suivantes les traits principaux de son sujet :

« Il est en Suisse une contrée pastorale qui forma pendant plusieurs « siècles un petit empire, dont les annales offrent les diverses phases « que l'on signale dans l'histoire d'un vaste établissement. La GRUYÈRE « (c'est le nom de ce petit empire) est comme une perle précieuse au « milieu de la couronne formée par les Alpes. Une nature grandiose et pittoresque se réflète sur les villages, les églises et d'autres mo- « numents élevés dans ce pays par la main des hommes ; elle ajoute à « la sévérité des ruines de quelques châteaux forts que la guerre a dé- « truits. Le cœur de l'homme semble emprunter à cette nature quel- « que chose de sa force et de sa grandeur. Sur les flancs des Alpes, « défrichés par les moines et les premiers colons, au milieu des forêts « de sapins et dans les vallées qu'arrosent la Sarine et ses affluents, il « s'est formé une race vigoureuse, énergique, intelligente, passionnée « pour ses franchises, renommée par son attachement à ses institu- « tions religieuses, par son fier et opiniâtre dévouement à ses maîtres. « Les Gruériens ne passèrent qu'à regret sous la domination qui, au « milieu du seizième siècle, remplaça le régime de leurs princes na- « tionaux, dont ils avaient partagé la bonne et la mauvaise fortune, « et dont l'amour se confondait dans leurs cœurs avec celui de leurs « vieilles et chères libertés.

« Sur un monticule isolé au milieu d'une plaine que traverse la Sa- « rine, est une modeste ville du moyen-âge, au nom de laquelle se « rattachent de pieux souvenirs. C'était autrefois la capitale de nos « rois pasteurs. Le sommet du plateau sur lequel s'élève la petite cité « féodale est couronné d'un édifice où l'on distingue encore, malgré « les changements des mœurs et les transformations successives des « bâtiments, toute la physionomie d'une bretèche ou d'une citadelle. » Là vécut et régna pendant quelques siècles une des plus illustres » familles de la noblesse bourguignonne. A toutes les grandes époques

« de l'histoire de la Suisse au moyen-âge, les comtes de Gruyère sont « à leur poste, armés pour la défense de leurs droits et de leur territoire, ou pour garder la foi jurée à leur suzerain. L'ardeur belliqueuse des seigneurs de la contrée s'était communiquée à leur « peuple : ***En avant la Grue !*** fut dans un temps, si l'on en croit la « tradition, la devise des gaillards et braves Gruériens. La chevalerie « n'eut pas de soldats plus dignes que les comtes de Gruyère; leur « suzerain n'eut pas de vasseaux plus dévoués. »

M. Hisely a puisé dans toutes les archives, il a compulsé tous les documents possibles, et nous sommes bien surs que rien de ce qui pouvait être trouvé n'a échappé à ses patientes investigations. Il a écarté avec soin tout ce qui n'était pas rigoureusement prouvé par des documents certains et incontestables. Si nous avions un reproche à lui adresser, ce serait de n'avoir point encore publié le beau cartulaire dont il a rassemblé les matériaux, et qui constitue la partie fondamentale de son œuvre. Nous voudrions aussi voir livrer à l'impression l'intéressante collection de lettres originales qu'il est parvenu à recueillir, et dont il nous a déjà fait connaître quelques échantillons. C'est là que l'on retrouve, dans toute la simplicité primitive, le style naïf de nos anciens chevaliers. Leur vieux langage vaut assurément les plus gracieuses imitations que l'on en peut faire. On espère que les gouvernements qui se sont partagé l'héritage des comtes de Gruyère, voudront bien fournir à l'auteur les moyens de compléter sa publication.

L'intérêt de l'histoire de la Gruyère s'étend au delà des limites de cette étroite vallée; elle se lie à toute l'histoire du moyen-âge. Dans un pays comme le Pays de Vaud, dont l'indépendance nationale ne date que de hier, il est évident qu'il faut posséder avant tout l'histoire des diverses seigneuries qui y ont joui d'une vie locale. Les comtes de Gruyère, les sires de Cossonay et de Prangins, l'évêché de Lausanne, les monastères de Romainmôtier, de Baulmes, de Hauterêt, de Montheron, d'Oujon, les villes de Cossonay et d'Orbe, ont déjà été l'objet de recherches spéciales. Les Montfaucon trouveront bientôt leur historien, et c'est ainsi que, pièce après pièce, on reconstruira l'antique édifice dont les générations présentes désirent retrouver les traits.

La quantité des matériaux rassemblés depuis un certain nombre d'années est déjà assez considérable, pour que les sociétés savantes éprouvent le besoin de les coordonner et de les classer. Ce besoin sera sans doute satisfait par les inventaires et les ***régestes*** qni se préparent de divers côtés. Mais l'œuvre ne sera complète que lorsque le résultat des découvertes nouvelles aura été résumé et mis à la portée du public. Et encore faut-il bien reconnaître que l'œuvre de l'histoire n'est jamais finie, car chaque époque l'envisage à un point de vue différent, suivant les besoins et les tendances qui la dominent. La seule chose qui reste toujours, ce sont les sources et les documents originaux, qui ne peuvent changer, et dont l'interprétation seule varie. F.

LA DERNIÈRE RÊVERIE DE LA JEUNE FILLE.

—

O solitude aimée
Qu'autrefois je cherchais,
A mon âme charmée
Offres-tu moins d'attraits ?
Pourquoi suis-je attendrie ?
Je pleure et ris pourtant...
Berce-moi, rêverie !
Mon cœur attend.

Obscur et doux mystère,
Dans la joie ou l'émoi
Tout attend sur la terre,
Attend je ne sais quoi.
Tout passe et rien ne dure ;
Mon cœur est en souci ;
Console-moi, Nature,
J'attends aussi.

Ouvrant aux filles d'Ève,
Bien loin de leurs prisons,
Des bleus pays du rêve
Les lointains horizons,
O fée, ô fantaisie,
A la baguette d'or
Trompe-moi, poésie !
J'attends encor.

J'ai cru voir, frais mirage !
Comme des papillons
Des enfants sous l'ombrage
Rouler leurs tourbillons...
Beaux anges bleus et roses,
Dans vos yeux de velours,
Que l'on rêve de choses !
J'attends toujours.

Mais une voix qui vibre
Fait frémir tous mes sens ;
Mon cœur, tu n'es plus libre ;
On t'a pris, je le sens.
Visions éphémères,
Pressentiments confus,
Envolez-vous, chimères,
Je n'attends plus.

H.-F. Amiel.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 7 février 1856.

SOMMAIRE : La paix. Retour à la littérature. Inventaire de sa situation. Angleterre. Allemagne. France. Vides non réparés. Poëtes, romanciers, orateurs, historiens, critiques, philosophes, écrivains socialistes. Beaux-arts. Musiciens, peintres, sculpteurs. Italie, Pologne et Suisse. Autre direction des esprits. Ouvrages que déjà on ne lit plus. Les jeunes gens. — *Rêves et Réalités* par une ouvrière. Caractère de sa poésie. Les vers que Lamartine et Béranger lui ont adressés. — Détails sur celui-ci. Le génie dans les affaires. Nathan Rothschild. Comment on s'enrichit. Pourquoi Béranger n'a pas voulu se marier ni être de l'Académie. — Adieux de M. Cousin à ses héroïnes du XVIIe siècle. Les *Conférences* de M. Edmond de Pressensé. — Le procès Goëtschy. — L'ouvrage de M. de Montalembert sur l'Angleterre. L'esprit public dans ce pays. — Washington écoutant sa femme et ce qu'il lui répondit.

Avec la paix qui, au moment où l'on s'y attendait le moins, est devenue tout à coup la grande étrenne de l'année et assurément la meilleure manière de l'inaugurer, il faudra s'en tenir à la littérature plus que jamais. Malheureusement la littérature est en ce moment, dans toute l'Europe d'ailleurs, comme un champ épuisé qui aurait besoin d'être renouvelé par une autre culture et par d'autres semences, et qui reste en jachère faute de mieux. Il pousse çà et là quelques-uns de ses anciens épis, quelque aventureuse fleur : mais point de riche et ondoyante moisson qui le couvre tout entier, et qui soit l'espoir de

l'avenir. Parmi les moissonneurs même, ceux qui naguère y régnaient en maîtres, nous apparaissent déjà comme des hommes d'un autre âge; leurs rangs se sont éclaircis et les vides ne s'y réparent guère; les grands et les forts ont vieilli, où s'en sont allés.

Il en est ainsi en Allemagne et en Angleterre comme en France. Byron, Walter-Scott, sans parler de tant d'autres moins illustres, mais illustres pourtant, puisqu'ils méritèrent d'avoir une place à côté d'eux, n'ont pas eu et de longtemps probablement n'auront pas de successeurs. Avec Kant, Fichte, Schelling, Hegel et leurs nombreuses écoles rivales ou celles qui s'en sont détachées; avec Klopstock, Schiller, Gœthe, Lessing, Herder, Wieland, Tieck, Jean-Paul, les Schlegels, Haller, Muller et tous ces géants de la poésie, de la critique, de l'érudition, de l'histoire, dont ils ont fouillé et soulevé les cimes, s'ils n'ont pu s'y asseoir eux-mêmes à la plus haute place, au dernier sommet; avec Haydn, Mozart, Beethoven, dignes fils de Bach et de Hændel, tous, chacun dans son genre, maîtres souverains et sublimes, ceux par lesquels le génie allemand a le plus atteint toute la hauteur comme toute la perfection de l'art et va complétement de pair avec celui des autres peuples; dans la peinture et la sculpture enfin, quoique de nouveau à un degré inférieur, mais où aujourd'hui encore le génie allemand se maintient mieux, avec Cornélius, Overbeck, Kaulbach, Rauch, Danecker, l'Allemagne a eu son grand siècle dans la philosophie, la littérature et les arts : elle l'a eu si bien qu'elle semble en être épuisée et hors d'état de le continuer. Uhland et Rückert se taisent, Weber, Schubert et Mendelsohn sont morts, si Meyerbeer plus récent, plus nouveau, plus pratique, mais moins inspiré peut-être, est encore là pour les représenter.

La France, de même, a perdu Chateaubriand et Lamennais. Lamartine, unique peut-être en ce point, la réunion de la poésie et de l'éloquence à un haut degré d'inspiration, à un degré merveilleux de facilité, et aussi pour avoir tenu un moment la destinée des peuples comme suspendue à ses lèvres avec le mot qui allait s'en échapper ; Lamartine, après avoir plus insoucieusement que follement dissipé une grande fortuné privée, se voit ou se croit obligé de dissiper maintenant son génie dans les hasards de l'improvisation : triste infortune, dure extrémité, mais après tout noblement supportée, s'il en est plus ou moins la cause première! L'exil a enlevé Victor Hugo à la France ; mais si l'on en croit ce qu'on dit de son prochain volume, *les Contemplations*, l'exil lui aurait rendu le poëte, fécondé et retrempé, mieux que dans celles de ses autres productions récentes dont l'âpreté et la véhémence le montrent aussi fortifié dans ses défauts littéraires, et non pas seule-

ment dans ses qualités. Béranger, auquel on ne saurait refuser une tenue de vie et de caractère qui dans l'histoire des gens de lettres, en France surtout, s'allie bien rarement avec le talent, Béranger ne veut plus paraître que posthume, n'avoir plus affaire au public, mais seulement à la postérité. D'ailleurs, nous disait-il un jour avec bonhomie, « Mes chansons ne me plaisent plus autant, dès qu'elles sont publiées. » Il tient donc en réserve les dernières, il les caresse et les choie en artiste et en père, tantôt y remettant la main, tantôt se les redisant à lui-même, sans doute aussi n'oubliant pas son mystérieux Dictionnaire ; car on le sait, et il en avertit quelque part, il tient une sorte de registre alphabétique des grands hommes contemporains, les uns petitement ou imparfaitement grands, les autres grandement petits en revanche, que tous il a pu voir et tâter, pratiquer de près : c'est à ce fidèle et secret dépositaire qu'après une vie où tant de personnages et d'événements ont passé sous ses yeux, souvent même par ses mains, c'est à lui, disons-nous, que, vieillard toujours libre et gai, il confie les observations de son esprit finement caustique, mais aussi de son bon sens suprême. « Le mieux pourtant sera de n'y pas être, » disait un autre malin.

Parmi ceux qui dans le roman, dans le roman-feuilleton surtout, ont renouvelé ces prodiges, mais non pas toujours ces miracles de fécondité, dont, sans doute sous l'empire de causes analogues, on avait déjà vu des exemples chez les anciens, puis chez le dramaturge français Hardy, chez Lope de Vega et chez d'autres dramaturges espagnols, chez Molière même une fois, dans l'*Impromptu de Versailles*, parmi ceux-là, disons-nous, Eugène Sue a tellement forcé sa veine, qu'il a fini par la perdre auprès d'un public que lui-même a blasé; George Sand est souvent infidèle à la sienne, ou la cherche au théâtre avec plus de tenacité jusqu'ici que de durable succès; Balzac, le plus créateur d'eux tous, est mort à la peine, laissant son œuvre de la *Comédie humaine* à la fois embarrassée, en partie inconnue du commun des lecteurs et de plus inachevée ; Alexandre Dumas, que le public abandonne, se survit dans son fils, dynastie légère, et qui, à en juger par ses œuvres plus brillantes que fortes, ne paraît pas destinée à s'asseoir sur le roc, mais sur le sable mouvant.

Quant aux orateurs, n'ayant plus de tribune, ils sont comme s'ils n'étaient pas : il n'y a que l'éloquence académique qui fleurisse : encore a-t-elle soin de choisir pour ses fleurs celles qui ont des épines et qui piquent.

La France compte aussi dans notre âge des historiens, des critiques, des philosophes qui, par leurs recherches et par leur talent d'écrire,

ont donné à leurs diverses branches d'étude un développement et une vie nouvelle. Guizot, Thiers, Augustin Thierry, Michelet, Sainte-Beuve, Cousin, Villemain. Les principaux, ceux-là même que nous venons de nommer sont encore debout, et se maintiennent à la hauteur de leur réputation et de leurs travaux, les uns en continuant vaillamment à combattre, mais d'autres déjà, sinon à l'écart, du moins commençant à se mettre au repos. Les systèmes socialistes, dans lesquels l'esprit français a montré peut-être le plus de puissance et de vigueur, à coup sûr le plus d'audace, mais aussi le plus d'égarement, Saint-Simon, Fourier, Cabet, Pierre Leroux, Proudhon, la phalange, la banque d'échange, la triade, l'Icarie, tous ont été mis au grand jour, la plupart à l'épreuve, et pour les tuer le grand jour même a suffi.

Si de là nous passons aux artistes, nous trouvons un groupe toujours nombreux et imposant, dont la France a droit de s'énorgueillir : compositeurs gracieux et d'un caractère à part, bien français, mais du second rang, d'où la France n'a jamais pu sortir en musique; peintres et sculpteurs habiles, qui, au contraire, l'ont placée au premier dans leur art parmi leurs contemporains, mais parmi leurs contemporains seulement; que de noms à citer en tout genre, et d'un vrai mérite! mais ici encore, en y regardant de près, il y a baisse ou diminution sensibles. Boïeldieu, Hérold sont morts, Hérold peut être leur maître à tous, si l'avenir ne lui eût pas manqué; Auber est au déclin de l'âge, et Halévy n'a pas retrouvé l'inspiration de la *Juive*, ni Adolphe Adam celle du *Chalet*. Géricault est tombé à l'entrée de la voie qu'il avait ouverte, et où il n'a pas été effacé. Decamps, Ingres, Horace Vernet, Eugène Delacroix, Delaroche, Ary Scheffer ont depuis longtemps trouvé leur manière, et il est probable qu'ils ne se surpasseront pas. Gleyre, leur rival à tous, mais insoucieux de la fortune et de la gloire, ne travaillant que pour lui et pour ses amis, s'obstine à rester leur rival secret, ou du moins à moitié secret. Dans un ordre inférieur de sujets ou de talent, ce sont les noms déjà connus qui se maintiennent, plus encore qu'on n'en voit surgir de nouveaux. La sculpture a toujours Barye, mais que l'on emploie peu ou que l'on emploie mal, croyant qu'il ne sait faire que des animaux; elle a perdu David d'Angers, Rude et Pradier, l'un représentant le sentiment de l'idée dans les œuvres d'art, un certain besoin d'enseignement, de pensée et d'effet moral qui vaut bien tout au moins l'effet purement matériel, les deux autres la force et la grâce.

Enfin, les nations secondaires, non plus, n'ont pas été épargnées. De Bellini et de Donizetti l'Italie n'a plus que les voix, toujours émouvantes; Rossini, comme l'avaient fait Manzoni et Silvio Pellico par

scrupule religieux, lui aussi, pour un motif sans doute différent, mais resté mal connu, s'est condamné avant le temps ou résigné au silence. Après Chopin, qui touche aux grands maîtres, la Pologne, avec Adam Mickiéwicz, vient d'être dépouillée de sa plus haute et de sa plus pure étoile, et semble être descendue encore plus avant dans la tombe où elle poursuit son funèbre pèlerinage. Et nous-mêmes, que n'avons-nous pas perdu en perdant Alexandre Vinet, outre que nous n'avons plus nos deux écrivains les plus répandus au dehors, ni Tœpffer, notre conteur humoriste, ni Gotthelf, notre conteur populaire! Si Gleyre nous est resté, nous n'avons plus ni Pradier ni Léopold Robert, dont les tableaux mêmes menacent de disparaître à force de s'écailler sur la toile; et la muse de Niedermeyer semble songer à la retraite auprès de ce lac qui tout enfant l'a bercé, d'où lui sont venus ces accents dignes de ceux de Lamartine au point d'en être comme la seconde voix, non moins émue et mélodieuse, non moins enchantée.

Ainsi, comme nous le disions en commençant, dans le domaine de la littérature et des arts, partout de grands vides, les uns récents, les autres datant déjà de plusieurs années, mais à côté desquels on en voit donc plutôt se creuser de nouveaux qu'on ne les voit se combler.

Ce qui est plus significatif encore, c'est que, bien loin de s'inquiéter de ces vides, le gros du public ne s'en aperçoit même pas, n'y songe pas, ou n'y prête qu'une attention médiocre. Ce que nous venons de dire des hommes, qui se renouvellent peu, nous pourrions le dire bien plus des idées. A moins de quelque souffle inattendu, voilà surtout ce qui menace ce champ de la littérature et des arts, de ceux du moins dont l'objet essentiel n'est pas le luxe ou les distractions et les jouissances matérielles, champ vers lequel il semble pourtant que la paix nous convierait à nous retourner. Non-seulement ses récoltes s'appauvrissent, ses travailleurs s'en vont ou s'épuisent, mais on se soucie peu qu'il soit ou non cultivé : les forces vives de la société, cette chaleur vitale qui l'anime, ce qu'il y a en elle de toujours fécond tant qu'elle respire encore, se tourne de moins en moins de ce côté, l'intérêt, le goût, la pensée même et l'intelligence, aussi bien que les tendances et les distractions, sont ailleurs.

A toutes les époques on a vu des masses de livres qui ont eu la vogue un moment, qui ont fait fureur, mais qui n'ont pas survécu à leur réputation éphémère. Le XVIIe siècle a eu ses romans-Scudéry, le XVIIIe ses romans comme ses chapeaux à la Paméla; l'Empire ceux de Mmes Coitin et de Genlis; la Restauration des romanciers qui comptaient aussi leurs volumes par centaines, dont nous avons tous lu au moins quelque chose, nous autres de ce temps-là, mais dont pour

ma part je serais bien embarrassé de retrouver même le nom dans mon souvenir. A toutes les époques, disons-nous, cela s'est vu ; mais il se passe quelque chose de plus aujourd'hui. Il y a des auteurs, et des plus grands, dont on ne peut pas ignorer les noms, mais dont on ignore fort bien les œuvres. Les plus récents ne sont pas à l'abri de cet outrage ; peut-être le sont-ils encore moins que leurs devanciers.

Nous ne demanderons pas : Qui lit la ***Nouvelle Héloïse***, ou qui lit ***Clarisse Harlowe***, malgré même la résurrection plus ou moins galvanique tentée par Jules Janin sur cette dernière ? toutes les deux sans doute sont des œuvres d'un autre temps ; l'une cependant mit tout un siècle en feu par ses éloquentes tirades et ses pages brûlantes, et l'autre est peut-être le seul roman qui soit à la fois profondément moral et vraiment passionné, vraiment un roman. Mais nous demanderons : Qui lit aujourd'hui ***Corrine*** et ***Delphine?*** qui lit les ***Martyrs?*** qui lit l'***Itinéraire?*** On lit encore un peu Molière, on va en voir jouer quelques pièces par de très-bons acteurs, on se pique de savoir par cœur son La Fontaine, et réellement il n'est presque personne qui ne puisse en décocher quelques traits au besoin? Mais pour le public, même instruit, où en seraient Racine et peut-être Corneille sans Mlle Rachel ? Y a-t-il beaucoup de jeunes gens qui s'en inquiètent, une fois hors du collége, et qui ne soient charmés au contraire de pouvoir s'en croire débarrassés à jamais ? Ils ont lu Béranger, mais est-il aussi sûr qu'ils aient lu de même Lamartine et Victor Hugo, surtout qu'ils les aient lus comme nous à leur âge, comme nous qui les avons dévorés, nous, leurs pères ? Non : un critique du ***Journal des Débats***, M. Rigault, le remarquait dernièrement : Corinne, les Martyrs, Faust, Ophélia même, à quoi bon ? les jeunes gens ont bien autre chose à faire ; « ils ont à faire fortune : » Cela donne assez à penser ; et il faut convenir en ce cas qu'ils ont raison de ne pas prendre pour le chemin de la fortune celui de la littérature, mais de la laisser se tirer d'affaire elle-même, comme elle pourra.

—

— La poésie, qui passe pour être encore plus morte que le reste, relève pourtant la tête et un bout d'aile par ci par là. Une femme, une ouvrière, Mme Blanchecotte, a publié un volume, ***Rêves et Réalités***, qui a mérité de faire discrétement sensation dans le petit monde des connaisseurs. Ouvrière, elle l'est bien réellement, et ne vient pas, parce qu'elle l'aurait été une fois, en jouer le personnage après coup, pour relever ainsi son talent et mieux piquer l'attention. Mariée et mère de

famille, jeune encore, elle a vu sa santé altérée par la fatigue de l'âme et du corps ; elle sait ce que c'est que de demander son pain à un dur et incessant labeur, et de ne l'avoir pas toujours.

Celui qui n'a pas vu se dresser devant lui
La misère au teint hâve, aux longs bras de squelette,
Qui n'a pas entendu dans sa nuit inquiète
Comme un rire hideux du spectre qu'il a fui ;
Celui qui n'a jamais crié sous ses étreintes,
Qui, robuste et joyeux, a toujours eu du pain ;
Celui qui ne sait pas ce que c'est la faim,
Celui-là, s'il gémit, ah ! ses larmes sont feintes !
Comme un vain bruit du vent son vain sanglot se perd,
Rien en lui ne me touche, il n'a jamais souffert !

Il y a ainsi, dans ce livre, des cris terribles et désespérés ; celui-ci encore, dans la pièce intitulée : *A ma mère.*

Ne me torturez plus, ô souvenirs d'enfance !
J'ai besoin d'oublier tout ce que j'ai souffert ;
J'ai sur mon cœur vieilli mis un sceau de silence,
Mon déchirant passé d'un linceul est couvert.

Cependant, ô ma mère ! oh ! malgré moi je pense
A ma vie isolée ainsi qu'en un désert ;
Je pense aux jours passés dans votre indifférence,
Au douloureux dédain à mon amour offert.

Oh ! vous n'avez pas lu dans mon âme embrasée ;
Votre enfant près de vous dut gémir épuisée :
Vous n'avez jamais su combien je vous aimais !

Maintenant que tout dort sous la tombe profonde,
Dieu vous a dit sur moi ce qu'ignorait le monde :
Votre mot de retour je ne l'aurai jamais.

Mais tout n'est pas de ce ton déchirant qui va presque jusqu'à la dureté. Il y a des accents plus émus, plus touchants, mais encore voisins de la corde attristée qui continue à résonner tout bas : il y a des efforts de courage, mais pour oublier et pour attendre plus que pour espérer ; un subit et rapide élan vers les hauteurs pures et sereines,

mais où l'âme, en venant frapper dans son vol à la voûte du ciel, semble encore s'y heurter de ses ailes froissées.

Vous seul me resterez, ô Dieu plein de mystères !
Mon cœur a consommé tout sacrifice humain.
Vous seul recueillerez mes larmes solitaires,
Et parmi les douleurs me fraierez un chemin.
. . . .

Comme l'on croit à Dieu croyons à l'âme humaine
Croyons à la fierté, croyons au dévouement !
Croyons au rêve, hélas ! qui nous berce et promène
Pour nous faire bientôt retomber lourdement,
Mais qui nous garde au fond du céleste mirage
Un éblouissement dont l'œil reste rempli,
Une larme où se vient retremper le courage,
Un charme où tout s'endort : l'attente avec l'oubli !...
. . . .
. . . .

N'appelons d'aucun nom ces amours diaphanes !
L'âme poursuit un but qui fuit, plus elle va ;
Pour des élans sacrés craignons les noms profanes,
Et ne cherchons jamais ce que nul ne trouva !

On aura remarqué ce vers, dont le mouvement même est si naturel, si pittoresque et si vrai, que non-seulement il rend la pensée, mais que l'on croit la suivre et la voir :

L'âme poursuit un but qui fuit, plus elle va.

Cet autre aussi, qui lui répond, avec une non moins grande franchise de pensée et de rythme :

Et ne cherchons jamais ce que nul ne trouva !

Le songe ici commence et se termine ailleurs,

lit-on encore quelques lignes plus loin. Ce sont des vers comme ceux-là, et ils sont nombreux, vers jetés ainsi d'un seul trait, frappés tout d'une pièce, partis à la fois de la lèvre et du cœur, qui font le mérite littéraire du recueil et signalent aussitôt le vrai poëte. Quant à l'ensemble du volume, divisé en deux parties, l'une composée de petits

poëmes, mais toujours plus ou moins individuels, l'autre plus uniquement personnelle et lyrique, ce n'est pas la poésie comme l'entendait André Chénier : un *quadro*, un tableau ; ni comme l'entendait Mozart, qui a tout senti et tout exprimé dans la forme toujours la plus pure et la plus belle : un *andante* gracieux, soupirant, gémissant, pleurant, tendre, caressant, enlevant, mais toujours suave ou majestueux, puis un vif et conquérant *allegro*, ou un *scherzo* moqueur, ou un riant et joyeux *menuet* annonçant la victoire, comme l'alouette qui, arrivée au plus haut de son vol, bat de la voix et des ailes. Ce n'est pas non plus l'*Allegro* et le *Penseroso* de Milton, qui se suivent et se répondent par leurs chants, l'un avec sa gaieté douce, l'autre avec sa douce mélancolie, et qui semblent se renvoyer et se communiquer quelque chose de leur douceur différente et de leur commune grâce. C'est un appel, un cri, une note pathétique, une plainte douloureuse et presque un involontaire aveu, arraché à la souffrance. Il y a plutôt ici quelque chose de la manière de sentir et de dire de Beethoven. Comme chez lui, le *rêve* y est plutôt ce qu'on a vu, entrevu, de la vie et ce qui s'est échappé, le désir et le regret qu'on en a, que le rêve proprement dit et le songe idéal. Si nous rapprochons ainsi cette poésie de celle de tels maîtres, ce n'est ni pour la rabaisser ni pour l'élever outre mesure, mais pour en bien préciser le caractère et nous en rendre compte à nous-mêmes et à nos amis : c'est aussi parce que dans sa sphère plus bornée, et sans avoir tous les tons, ni la lyre aux cent cordes, ni les vastes ailes, elle est pourtant sincère et franche à sa manière comme celle-là.

« Les loisirs de l'étude, dit Mme Blanchecotte dans quelques lignes de préface, n'ont jamais existé pour l'auteur de ces vers. Son volume a été composé entre les travaux de l'ouvrière et ceux du teneur de livres. Tel qu'il est, il se présente comme un écho des Rêves à côté des Réalités. Si l'écho est triste. c'est que les Rêves reflètent trop souvent les préoccupations de la vie. D'autres poëtes ont jeté au monde un chant, une prière, une espérance ; elle, la pauvre ouvrière, lui aura jeté une larme : Dieu seul recevra sans doute cette larme silencieuse. »

Quelques-uns cependant ont recueilli cette larme poétique d'un cœur trop pressé qui s'épanche. Lamartine et Béranger ont répondu aux vers de l'auteur ; M. Sainte-Beuve, si attentif à tout ce qui a vraiment vie et un caractère à soi parmi les productions littéraires, en a rendu compte dans l'*Athenæum*.

Les vers de Lamartine, très-bienveillants d'ailleurs, et quelques-uns magnifiques, ne sont peut-être pas, à tout prendre, des meilleurs qu'il ai faits, quoiqu'ils aient bien sa touche large et brillante, mais aussi

ce qui la rend moins pure lorsqu'il l'exagère ou qu'il s'y livre avec trop de facilité :

> Chanter! quand la saison qui fait monter *les sèves*
> Donne au lis ses parfums, à la vierge ses rêves,
> Quand du poëte ailé l'amour renfle la voix,
> Quand, accoudé sur l'herbe aux racines des frênes,
> On entend murmurer mille notes sereines
> Dans son cœur, dans les eaux, dans les airs, dans les bois,
> Chanter, n'est pas chanter! c'est respirer deux fois !
>
> Mais chanter! quand, l'hiver, la mère de famille
> Use ses doigts transis au froid de son aiguille,
> Quand à la vitre en vain l'oiseau vient mendier,
> Quand la cendre au foyer dispute une étincelle,
> Quand l'amour manque au cœur, le lait à la mamelle,
> Quand le travail au jour arrache son denier,
> Chanter, n'est pas chanter, ô femme! c'est prier!

Cette dernière pensée est belle et vraie, mais elle a quelque chose de *posé* dans l'attitude et le geste qui nous en gâte un peu l'effet. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait que Lamartine qui puisse faire de tels vers, en se jouant, on le voit, et cependant si pleins, si larges, si sonores et si majestueux. Ceux de Béranger, plus uniquement poétiques, sont bien dans son genre aussi, mais ils n'y présentent aucune tache, ils sont nets et limpides comme le cristal.

> A franchir les sentiers d'une vie inégale,
> Le Ciel ne peut vouloir vous aider à demi :
> Vous joignez aux vertus que prêche la fourmi
> Les plus doux chants de la cigale.

— Béranger, qui s'est aussi intéressé à la position de Mme Blanchecotte autrement qu'en vers, possède toujours par sa renommée et ses relations une très-grande influence, non-seulement dans les anciens partis, mais même auprès de personnages politiques encore aujourd'hui au pouvoir. On sait que tout à la fois dans son grand sens et le sentiment, le soin, on pourrait dire la coquetterie de sa gloire, il a toujours refusé de profiter de cette influence pour lui ; mais il n'a jamais hésité à la mettre au service des autres : il le fait encore à présent.

Il a aussi des amis dans le monde de la finance. Les Pereire lui ont souvent proposé des affaires qui l'auraient enrichi ; mais il n'a jamais

consenti à entrer dans leurs bonnes intentions à son égard. « Ce n'est pas si difficile qu'on le croit de devenir riche, » disait-il dernièrement à un de nos amis : les affaires, moi même je m'y entends, à ce qu'il paraît, du moins on le dit. Mais dans les affaires comme en tout il n'y a pas seulement l'aptitude, qui est assez commune, ni même le talent, qui n'est pas si rare non plus, il y a le génie. Celui des Rotschild dont le prénom était Nathan, et qui vient de mourir, était le grand homme de la famille. Au moment de la bataille de Waterloo, il se trouvait naturellement en Hollande, aux premières loges pour bien juger du drame et prendre un parti dès qu'on saurait le dénouement. Il y avait une magnifique opération à faire, mais il fallait passer aussitôt en Angleterre et gagner sur la nouvelle officielle de la bataille vingt-quatre heures d'avance. On n'avait pas encore les dépêches télégraphiques dans ce temps-là. Il s'adresse à des pêcheurs; nul d'abord ne voulait le passer à cause du mauvais temps ou de je ne sais plus quoi : il insiste, il presse, il emploie sans doute les grands moyens de finance, enfin il les décide. Il arrive ainsi en Angleterre, y vend à la hausse ce qui un jour plus tard se serait vendu à la baisse, et réalise d'immenses bénéfices. Voilà le génie! » — « Mais, dit là-dessus notre ami, vendre beaucoup plus cher que l'on n'a acheté, ce n'est pas très-moral, ce n'est pas s'en tenir à un gain légitime. » — « Oh! s'écria Béranger en se tournant vers notre ami et lui mettant la main sur le bras, oh ! pour vous, vous ne serez jamais riche! Au surplus, ajouta-t-il, Cicéron examine déjà cette question dans un de ses ouvrages, si le haut gain obtenu par des moyens et dans des circonstances analogues à ceux-là est ou non légitime, et il se prononce pour l'affirmative. » Béranger est resté républicain; mais il croit que l'empereur fait, à sa manière, beaucoup avancer la révolution. Il demeure maintenant au Marais, rue Vendôme, après avoir longtemps habité à l'autre extrémité de Paris, à Passy ou dans le voisinage de l'arc de l'Etoile. On se le montre quand il passe dans les rues et sur les boulevards avoisinant la Bastille. On a pu voir récemment combien grande était toujours sa popularité, et qu'elle n'avait point faibli : ces mêmes étudiants qui ont traité si rudement M. Nisard, qui ont presque fait une émeute à l'Ecole de Médecine, et forcé ainsi le ministre de l'instruction publique à déclarer par un arrêté que chacun devrait maintenant décliner son nom et son adresse et avoir une carte pour assister aux cours, ces mêmes étudiants, aux funérailles de David d'Angers, ont porté Béranger en triomphe. Un parti de l'Académie lui a fait aussi dernièrement des ouvertures, lui promettant qu'il serait nommé d'emblée et sans qu'il eût à se mêler de rien, pas même des visites d'usage. Sa candidature eût fait tomber celle de M. de Falloux, —

« Oui, on vient toujours quand on est embarrassé ! » disait à ce sujet la vieille parente qui demeure avec lui, et qui met volontiers son mot dans la conversation, et le met très-bien, comme on voit. — « J'ai refusé, a dit Béranger : décidément je ne saurais être de l'Académie. On doit en accepter les obligations quand on en est membre, et moi je voudrais les remplir : il me faudrait donc assister aux séances, prendre part aux discussions sur les aspirants ou sur le Dictionnaire, voter pour tel ou tel mot, pour tel ou tel candidat ; cela me gênerait. C'est comme pour le mariage, car on a aussi voulu me marier dans le temps, et très-bien, même richement, ma foi ! J'ai toujours résisté à ces bonnes intentions de mes amis pour me mettre en ménage. J'aime bien la société, mais j'aime aussi à pouvoir être seul et me retirer ; je veux être libre ; c'est pour cela que je ne me suis pas marié. »

— M. Cousin a clos ses biographies des femmes célèbres du commencement du dix-septième siècle par celle de Mme de Hautefort, la favorite, mais non pas la maîtresse de Louis XIII. La péroraison en est curieuse. Comme le cardinal de Retz qui nous apprend lui-même dans ses mémoires, qu'étant déjà dans les ordres et destiné à succéder à son oncle l'archevêque de Paris, il faisait un perpétuel salmigondis de péchés et de dévotion, M. Cousin, dans cette conclusion, fait aussi un assez étrange salmigondis de muses, d'Evangile et de philosophie ; mais ce n'en est pas moins une page de son plus beau style, et qui pour tout cela mérite d'être conservé. La voici :

« Posons la plume et mettons fin à ces peintures d'une société à jamais évanouie, et de femmes que l'œil des hommes ne reverra plus. Encore quelques pages sur Mme de Longueville, et nous aurons dit adieu à ces rêves de nos heures de loisir, que caressa notre jeunesse et qui nous ont accompagné jusqu'au terme de l'âge mûr. Nous l'avouons : nous ne quittons pas sans regret cet aimable et généreux commerce. Soyez bénies, en nous séparant, muses gracieuses ou sévères, mais toujours nobles et grandes qui m'avez montré la beauté véritable, et dégoûté des attachements vulgaires. C'est vous qui m'avez appris à fuir les sentiers de la foule, et, au lieu d'élever ma fortune, à tâcher d'élever mon cœur. Grâce à vos leçons, je me suis complu dans une pauvreté fière ; j'ai perdu sans murmure tous les prix de ma vie et j'ai été trouvé fidèle à une grande cause, aujourd'hui abandonnée, mais à laquelle est promis l'avenir. Soutenez-moi dans les épreuves suprêmes qui me restent à traverser. Contemporaines de Descartes, de Corneille, de Pascal, de Richelieu, de Mazarin, de Condé, Anne de Bourbon, Marie de Rohan, Marie de Hautefort, Marthe du Vigean, Louise de La Fayette, sœur Sainte-Caphénue, âmes aussi fortes que tendres, qui, après avoir jeté tant d'éclat, avez voulu vous éteindre dans l'obscurité et dans le silence, donnez-moi quelque chose de votre courage, enseignez-moi à sourire comme vous à la solitude, à la vieil-

lesse, à la maladie, à la mort. Disciples de Jésus-Christ, joignez-vous à son précurseur sublime pour me répéter, au nom de l'Evangile et de la philosophie, qu'il est bien temps de renoncer à tout ce qui passe, et que la seule pensée qui désormais me soit permise est celle de quelques travaux utiles, du devoir et de Dieu. »

— M. Edmond de Pressensé a repris cette année ses *Conférences* sur des sujets philosophiques et religieux; il les a ouvertes par deux séances très-curieuses sur un manuscrit grec récemment découvert, édité et commenté par M. de Bunsen, attribué par lui et assez généralement avec lui à saint Hippolyte. Ce père, qui vivait au commencement du troisième siècle, fait un tableau peu flatteur, soit en particulier du pape Calixte, soit de l'épiscopat romain, déjà en proie à la brigue et à la corruption dans cet âge primitif. Les amis de M. Edmond de Pressensé et ses collègues à la Chapelle Evangélique se sont chargés des autres séances. M. Georges Fisch en a fait deux sur le christianisme envisagé comme répondant seul aux besoins de notre époque. Elles n'ont pas été moins applaudies. Nous espérons que ces Conférences seront publiées.

— Le procès Gœtschy que nous avions annoncé dans le courant de l'année dernière, procès élevé à la suite de la décision d'un conseil de famille qui voulait ôter à un père la tutelle de ses enfants parce qu'il avait embrassé la religion protestante et dirigeait leur éducation dans le sens de ses croyances, a été hautement gagné devant la cour d'Orléans, malgré les craintes que dans la situation actuelle on avait pu concevoir d'abord. La décision du Conseil de famille a été cassée, et il s'est vu condamné aux dépens. Ce procès a vivement préoccupé l'opinion; il a eu un grand retentissement, qui, nous l'espérons, sera utile à la cause de la liberté religieuse: la plupart des journaux, en cette occasion comme en d'autres, ont pris fait et cause pour elle.

— L'ouvrage récent de M. de Montalembert, *De l'avenir politique de l'Angleterre*, est comme un écho de cette tribune qu'il a certainement bien des droits à regretter pour sa part, qu'il regrette aussi pour la France et l'Europe, mais qu'il n'en a pas moins contribué à fermer sans le vouloir. C'est un panégyrique de l'Angleterre et de ses institutions, de son aristocratie surtout, de ses universités, de son sentiment national, de ses libertés individuelles et locales, de tout ce qui, en un mot, y a ses racines dans le passé et dans le moyen âge. Il y mêle tout naturellement, mais aussi tout crûment et tout droit, à peine voilés par la généralité de l'expression et l'absence d'allusions personnelles, des traits mordants que l'on aura dédaignés, car il était impossible de ne pas les apercevoir, sur « la servitude continentale. »

L'Angleterre est pour lui le seul grand pays resté libre en Europe dans le présent, et il ne désespère pas de son avenir; il y a foi au contraire; il voit, dans les institutions assez de virtualité et de souplesse, assez de ressort et d'énergie de vie dans la nation, pour qu'elle puisse se tirer des difficultés que d'autres lui prophétisent. L'aristocratie fait sa force, elle l'a déjà sauvée bien souvent, et cette fois encore elle la sauvera. C'est peut-être voir trop uniquement la force là où est aussi la plaie et le péril.

Mais le côté religieux, voilà surtout où M. de Montalembert est embarrassé. Il dira de Wilberforce : « La vie publique et privée de ce grand homme de bien offre un modèle tellement accompli de ferveur, de charité et d'humilité chrétienne qu'on a peine à s'expliquer comment tant de vertus ont pu exister hors de la vérité suprême; » de l'Angleterre et de l'Espagne mises en regard : « D'un côté, la vie; de l'autre, la mort! Comment s'expliquer une telle différence? Les protestants, et toute cette foule qui regarde la réforme de Luther comme une ère de progrès, ont une réponse toute prête. C'est le protestantisme qui a fait la grandeur de l'Angleterre : c'est le catholicisme qui a fait la décadence de l'Espagne. Pour tout catholique, digne de ce nom, cette explication est un blasphème. » C'est ainsi qu'il s'en tire; mais ce n'est pas là s'en tirer : c'est se sauver. Aussi est-il bien plus à son aise quand il parle de l'esprit public en Angleterre, de cet esprit qui pousse chaque citoyen à tout faire et tout voir par lui-même, et qui veut faire même le bien librement; il n'a garde de se demander s'il n'y aurait peut-être rien là d'essentiellement protestant, mais il n'en rend pas moins un sincère et très-bel hommage à cet esprit de vie et de liberté en même temps que de sacrifice; il le fait ainsi, avec un accent libre et fier pour lui-même, dans plus d'une belle page dont nous voulons au moins citer ce fragment :

« L'Anglais donne son argent, son temps, son nom à une œuvre de charité ou d'intérêt public; il met sa gloire à ce que l'œuvre qu'il adopte ainsi soit au niveau de tous les besoins et de tous les progrès; mais pour y parvenir il ne songe pas à invoquer ou à accepter la main mise des agents du pouvoir sur tout ce que ses pères et lui ont fondé. Il garde l'autorité avec la responsabilité, le droit avec le devoir. Il tomberait en pâmoison devant notre système de charité légale, dirigée, surveillée, éduquée, et en fin de compte garrottée; où depuis 1852 tous les membres de tous les bureaux de bienfaisance de la France entière sont nommés et révoqués par les préfets; où il en est de même de tous les administrateurs des hospices autrefois électifs.

„ *Supported by voluntary subscription :* telle est la fière et noble inscription qu'on lit dans toute l'Angleterre sur la façade de la plupart des hôpitaux, des hospices, des asiles divers de la misère humaine..... On

comprend bien que ces mots : *entretenus par des souscriptions volontaires*, impliquent ceux-ci *gouvernés par l'autorité des souscripteurs.* C'est toujours le même principe : l'effort, le sacrifice personnel et permanent, puis le droit et le pouvoir naissant du sacrifice et de l'effort. Tant que ce principe sera en force et en honneur, l'Angleterre n'aura rien à craindre : sa gloire et sa vertu pourront résister à la contagion de la servitude continentale. »

— Voici, non pas sur un Anglais, mais sur un homme qui tenait de l'Anglais par le sang et qui a montré aussi jusqu'où pouvait s'élever la pure grandeur de belles actions désintéressées, voici, disons-nous, sur Washington, une anecdote qui, dans un genre tout différent et ne regardant que la vie privée, ne manque pas non plus de caractère. Nous la trouvons dans l'ouvrage de M[lle] Frédérika Bremer intitulé : *La Vie de famille dans le Nouveau-Monde,* ouvrage un peu délayé, où manque le coup d'œil pénétrant de notre ami Lesquereux, mais qui renferme néanmoins des observations curieuses. « Un hôte venu à Mount-Vernon, raconte l'auteur, avait été logé dans une chambre à côté de celle du président. Il entendit un soir madame la présidente tancer vertement son seigneur et maître, pour une chose où, suivant elle, il aurait dû se conduire différemment. Le président l'écouta dans le plus profond silence, jusqu'à ce qu'elle eût fini, puis il lui dit : « Dors bien maintenant, chère amie! »

Pour nous!..... nous vous dirons précisément tout le contraire : « Ne dormez pas, cher lecteur. »

Neuchâtel, 12 février 1856.

L'Assemblée fédérale vient de terminer une session extraordinaire de quinze jours consacrée à vider les conflits qui ont surgi dans la Suisse occidentale en matière de chemin de fer. Comme nous en avions exprimé l'inquiétude, cette session n'a pas résolu toutes les difficultés, et les principales questions se reproduiront. Les préavis du Conseil fédéral ont trouvé peu de faveur : la loi complémentaire qu'il proposait, dans le but d'empêcher que les chemins de fer suisses ne fussent englobés dans des réseaux étrangers et possédés par des compagnies étrangères, a été repoussé. La compagnie de Marseille à Genève a obtenu la concession purement et simplement, jusqu'à la frontière vaudoise. La protestation de la Compagnie neuchâteloise des Verrières contre la concession de Neuchâtel à la frontière bernoise accordée par le Grand-Conseil au Jura industriel a été, renvoyée à la session d'été, et le Conseil fédéral a été chargé d'amener si possible dans l'intervalle un arrangement entre les deux entreprises que les dispositions manifestées par la majorité des Chambres semble de nature à favoriser. La Compagnie du Centre a été condamnée à placer la station de Soleure

sur la rive gauche de l'Aar. Enfin, dans la question considérée comme la plus importante de la session : le passage par Morat ou par Fribourg, c'est Fribourg qui l'a emporté, malgré les efforts véhéments de la députation vaudoise, à la majorité de 78 voix contre 31 au Conseil national et de 25 contre 12 au Conseil des Etats. Toutefois ce dernier voulait renouveler à la Compagnie de l'Ouest la concession d'Yverdon à Faoug sur le territoire vaudois ; mais il a cédé sur ce point, comme il a abandonné, sur la question neuchâteloise, sa première opinion qui cassait la décision du Grand-Conseil. Cette condescendance habituelle du Conseil des Etats, dont nous ne voulons point critiquer l'application aux questions dont il s'agissait, a certainement pour effet d'abréger les sessions ; mais si elle passait en coutume, il finirait par en résulter une altération de la Constitution fédérale plus fâcheuse que quelques retards.

Le décret de Fribourg est donc ratifié, moyennant qu'il établisse ses moyens d'ici au 1er juillet, et que les travaux de terrassement aient commencé ; mais il ne lui est pas encore accordé de concession hors de son territoire, et les travaux ordonnés ne doivent pas préjuger la direction que le chemin de fer fribourgeois suivra au midi du chef-lieu. Si les ressources de l'entreprise fribourgeoise sont jugées suffisantes, c'est donc à la session d'été que reviendra le soin d'exécuter le canton de Vaud, comme de prononcer entre Payerne, terme du tracé ratifié, et la direction Romont, Oron, Lausanne, pour laquelle inclinent plusieurs députés de la majorité et une grande partie de la population fribourgeoise. On voit qu'il ne manque pas de chanvre sur la quenouille, et que, malgré la paix, nous attendrons encore quelque temps la jonction du nord et du midi sur notre territoire. C'est l'intérêt du public et surtout l'intérêt des principaux chemins de fer de la Suisse allemande à abréger cet intervalle, qui nous avait fait augurer autrement du résultat de la session. Du reste nos prévisions erronées n'étaient l'expression ni d'un jugement ni d'un désir. Il y a beaucoup de pour et de contre dans cette affaire, même pour la partie condamnée, le canton de Vaud, dont les intérêts généraux ne nous sembleraient pas en souffrance, si les intentions qui ont dicté le vote de l'Assemblée venaient à se réaliser. Nous n'avons qu'imparfaitement réussi à nous rendre compte des motifs de la décision, qui sont dans tous les cas assez complexes. Essayons cependant de nous orienter, il en vaut la peine :

La première raison, qui n'a point été, je crois, la plus forte, c'est la raison de droit. Le droit dépend du fait, qui est équivoque. Fribourg a le droit de construire, comme il l'entend, s'il construit lui-même ; mais est-ce bien la portée réelle du décret qui constitue l'Ouest-central fribourgeois ? On dira oui, si l'on est bien disposé pour Fribourg par d'autres considérations encore.

Vient le motif de bienveillance : on trouve que les intérêts fribour-

geois auraient plus à souffrir du passage par Morat, que les intérêts vaudois du passage par Fribourg; ce qui se confirmera, si le chemin fribourgeois se construit sans grever le canton d'une charge permanente. On n'a pas voulu sacrifier la ville de Fribourg comme les conseils vaudois ont sacrifié Lausanne; on a voulu relever le canton et le raffermir; c'est là ce nous semble la raison qui a décidé les députés des petits cantons par exemple, tout comme elle a pu influer fortement sur certains membres de la fraction diamétralement opposée.

Enfin, nous trouvons la raison décisive dans des intérêts particuliers bien ou mal compris, mais dont la combinaison ressemble à s'y tromper à l'intérêt de la majorité des populations. Pour comprendre ces intérêts, il faut rapprocher la manière dont on a tranché ce conflit du pays de Vaud de celle dont on a traité le conflit jurassien. La majorité s'est prononcée nettement contre le vœu des Compagnies du Centre et de l'Ouest et des autorités vaudoises, de traverser la Suisse occidentale par une seule ligne, suivant le bord oriental de la plaine au pied du Jura. En revanche, elle a dit à Neuchâtel : Vos deux lignes nous conviennent, vos querelles nous dérangent, arrangez-vous. Cela signifie que l'élément principal de la majorité veut avant tout les chemins de fer du Jura, soit Genève-Bâle, soit Genève-Zurich, par Neuchâtel et Bienne, comme ligne de grande communication du Nord au Midi, puis une ligne, la plus courte et la plus avantageuse possible, allant de France à la Suisse orientale par le Jura neuchâtelois, ligne qui doit tomber nécessairement sur le chemin d'Yverdon à Bienne. On n'a parlé de tout cela que sobrement, parce que la question n'était pas directement posée et qu'on ne voulait point perdre les voix de ceux qui croyent à la ligne de Fribourg et qui la veulent pour elle-même. Si cette ligne se construit, la majorité y donnera les mains; mais, au fond, Fribourg a plutôt servi de drapeau et de prétexte, les égards dont on l'a comblé ne sont pas sans arrière-pensée, et si Fribourg et Lausanne veulent s'unir et se relever ensemble, il leur faudra déployer, à la dernière heure, une singulière activité. Du côté de la Confédération les intérêts qui ont dominé l'affaire nous semblent être ceux de Genève, de Neuchâtel, du Seeland et du Jura bernois, de Soleure, de Bâle et d'Argovie, pour le chemin d'Yverdon à Bienne, puis ceux de Zurich et de Saint-Gall pour une véritable ligne d'Est en Ouest, allant des Verrières ou du Locle à Rheineck par Saint-Gall, et se rattachant d'un côté au réseau de la grande compagnie française de Paris à Lyon, de l'autre aux chemins de fer autrichiens. Enfin la compagnie de Genève à Marseille, qui avait dans l'assemblée un représentant direct et influent, voudrait prolonger son tracé jusqu'à Berne, en forçant la compagnie de l'Ouest à se vendre, et pour arriver plus surement à ce but, elle donne des espérances au tracé Lausanne-Romont, dont les avantages politiques et militaires sont plus aisés à établir que les chances de rendement. Nous pensons que les intérêts étrangers n'ont

influé directement sur le vote de personne, et pour s'expliquer les décisions prises, il n'est pas besoin d'un tel soupçon ; il suffit de l'intérêt des chemins suisses à attirer sur eux la plus grande part possible du transit européen. Mais on conçoit que la direction de Dijon à Brégenz par le Jura central soit nécessaire au réseau Paris-Lyon pour concourir avec Paris-Strasbourg dans le grand mouvement d'Orient en Occident, comme elle offrirait à l'Autriche le moyen de conserver cette circulation jusqu'à son extrême frontière, sans la céder à la Bavière près de Salzbourg ou de Passau ; tandis que la même combinaison favorise la ligne de Saint-Gall au dépens de celle de Romanshorn. Aussi voyons-nous tous les députés de Saint-Gall dans la majorité, et tous ceux de Thurgovie dans la minorité, tandis que Zurich se partage. Cela explique la violence de M. Hungerbühler contre Vaud, c'est-à-dire contre Jougne, et pour le Locle ou les Verrières. Le choix entre les lignes neuchâteloises n'intéresse la majorité que très-secondairement, en raison des conditions de distance et de tracé, et des chances de prompte exécution sur Suisse et sur France. Dans tous les cas elle tient à la ligne de la Chaux-de-Fonds, qui vivifierait la grande entreprise ; mais elle veut la prompte exécution de la ligne du Bas, qui favorise la trouée du Jura et qui la continue.

Les Compagnies du Centre et de l'Ouest sont plus ou moins sacrifiées, ainsi que la ville de Berne. Fribourg, Neuchâtel et Vaud sont mis en demeure ; ***Fribourg*** doit choisir entre ses deux directions et trouver de l'argent ; c'est maintenant qu'il peut négocier avec Lausanne, qu'on ne saurait plus accuser de séparatisme s'il travaille à rester sur la route de Berne à Genève. Mais Fribourg n'est pas uni, et sans contester le moins du monde la légitimité de ses efforts, nous ne sommes pas sans inquiétude sur les conséquences qu'aura pour lui le présent des Confédérés. — ***Neuchâtel***, dont on veut tout le réseau, n'a que des questions de procédure à vider ; le plus pressé pour lui, nous semble encore la ligne du Lac, qui serait aussi de beaucoup la plus tôt construite, et qui se rallierait immédiatement des deux côtés, avec l'Atlantique, la mer du Nord, la Baltique et la Méditerranée, de manière à produire un revenu superbe. — Nous comprenons très-bien l'intérêt de ***Vaud*** à refuser la concession d'Yverdon-Vaumarcus, qui compromet les espérances de Jougne, mais nous étions persuadé longtemps avant la session qu'il ne saurait ni la refuser en droit ni l'éviter en fait. Malheureusement Jougne n'a pas seulement pour adversaires Genève et les Confédérés de la Suisse orientale, mais la Savoie et le mont Cenis, dont les actions ont considérablement haussé par l'alliance sarde et par le tracé de Marseille à Turin. Il nous semble donc que Vaud devrait se retourner franchement, accepter la ligne de Neuchâtel comme un fait accompli, parce qu'elle est inévitable, et disposer en conséquence toute sa politique de chemins de fer. En différant, en mettant des bâtons dans les roues, on peut retrouver des chances favorables, mais on peut aussi

en perdre, et les conjonctures nous semblent incliner plutôt vers ce dernier sens. Il nous revient de plusieurs côtés que l'opinion est moins unanime, et surtout moins passionnée au canton de Vaud que les grands journaux de Lausanne n'en ont donné l'idée. Dans cette ville en particulier, on croirait avec plaisir au tracé de Lavaux, qui serait très difficile; mais d'une magnificence supérieure à tout ce qui existe et très-propre à fixer à ***Lausanne*** un grand nombre d'étrangers.

— L'assemblée fédérale a ajourné toute résolution sur la proposition d'amnistie de l'honorable M. Lusser, après une discussion assez pénible. Les récriminations de M. Segesser ont prouvé que ce député tient plus à décharger son cœur en public qu'à ramener la concorde dans la Confédération; mais nous n'avons rien compris au rappel à l'ordre dont il a été l'objet. Il nous semble que la Suisse ayant été reconstituée depuis 1847 par une votation nationale, il est permis de s'exprimer en toute liberté sur les événements de la période antérieure. C'est du peuple et non pas des 12 voix de 1847 que l'Assemblée fédérale tient son mandat. Nous connaissons beaucoup de gens qui partagent au fond l'opinion de M. Segesser sur la légalité de la guerre du Sonderbund, et qui cependant aiment mieux la Constitution de 1848 qu'ils n'ont jamais aimé le Pacte de 1815, soit en raison de leur origine respective, soit en raison de la manière dont les pouvoirs sont pondérés sous ces deux régimes.

— Les parties ont été entendues dans le fameux procès Degiorgi; mais le jugement ne nous est pas encore parvenu. Cette affaire excite une vive sollicitude de ce côté-ci des Alpes. Chacun redoute un grand crime judiciaire. Le parti dominant dans l'Assemblée fédérale, qui a fait naître l'agitation tessinoise en repoussant les députés de la majorité, et qui a posé la base du procès actuel en sanctionnant les résultats du ***pronunciamento,*** se débat maintenant contre la solidarité sinistre dont il sent la menace.

— Le Comité du parti démocratique, qui a succombé dans les dernières élections à Genève vient de faire paraître un mémoire accompagné de pièces justificatives dont voici les conclusions :

« Il est constaté (par des lettres signées et publiques, transcrites dans la brochure, et auxquelles aucune signature quelconque n'a été opposée) que des citoyens au nombre de plus de vingt, ont été injuriés, maltraités, expulsés violemment du local de l'élection, ou mis illégalement en état d'arrestation par des gens sans titre ; qu'il leur a été enjoint, sous menace de traitements pires, de ne pas se représenter dans le bâtiment électoral; qu'outre les citoyens ci-dessus nommés, un grand nombre d'autres électeurs ont été en butte à des agressions semblables, ou à des poursuites et à des menaces, en vue, soit d'influer sur leur vote, soit de les éloigner du local de l'élection.

Ce qui n'a pu être constaté, et ce qui doit en conséquence être tenu

comme bruit faux et calomnieux : C'est que parmi les citoyens maltraités, expulsés ou arrêtés, il y en ait un seul qui ait provoqué d'une manière quelconque la scène violente dont il a été la victime, et notamment qu'il y en ait un seul qui se soit rendu coupable de manœuvres frauduleuses et illégales.

I. Les circonstances qui ont accompagné les faits de violence, et notamment leur multiplicité, la marche systématique suivie dans leur exécution, et les paroles confirmatives même, recueillies de la bouche de ceux qui les commettaient ou qui les dirigeaient, étaient de nature à révéler à tous les assistants l'existence d'un complot ayant pour but d'entraver dans l'exercice de leurs droits électoraux toute une catégorie de citoyens.

II. Ces faits, et la rumeur qu'ils ne tardèrent pas à produire, ainsi que l'appréhension causée par de vagues menaces d'émeute, ont eu pour résultat : 1° De mettre un certain nombre d'électeurs dans le cas de se voir contraints d'échanger leur bulletin contre une liste toute faite, différente de celle qu'ils se proposaient de porter ; 2° De détourner de se rendre au local de l'élection un certain nombre d'électeurs, surtout les gens faibles ou âgés, et d'en éloigner définitivement, au bout de quelque temps, tous ceux qui, se voyant injuriés ou menacés, répugnaient à courir les risques d'une lutte violente et inégale.

En d'autres termes, les citoyens se trouvaient empêchés dans l'exercice de leurs droits civiques, car : 1° La liberté du vote était entravée ; 2° Le contrôle, que la loi donne aux citoyens le droit d'exercer sur les opérations électorales, se trouvait rendu, pour toute une catégorie d'électeurs, impossible ou illusoire. »

Le fait qu'aucune plainte juridique n'a été portée n'infirme en rien la vertu de témoignages qui n'ont point été démentis, quoique il y eut un intérêt immense à le faire, surtout pour le président du bureau, M. Breittmeyer. Néanmoins, nous ne pensons pas que la publication de ces faits exerce une très-grande influence. A Genève, où l'on sait à quoi s'en tenir, le parti qui règne par la force veut les conditions de sa domination, et ne s'en laissera dépouiller que par la force. Au dehors... il n'y a de pires sourds que ceux qui ne veulent point entendre.

Le gouvernement précédent était, disait-on beaucoup, le résultat d'une coalition monstrueuse. Celle qui a restauré MM. Tourte et Fazy n'a pas attendu longtemps pour se dessiner. Un arrêté du Conseil d'Etat rendu le 17 janvier, a autorisé Monseigneur l'évêque à séjourner à Genève, comme citoyen suisse. L'évêque s'y est rendu en effet, et il a officié à St-Germain. Là-dessus, très-vive rumeur parmi les radicaux de la ville, qui ont forcé le Conseil d'Etat, dans l'absence de M. Fazy, à rapporter sa résolution dès le 21. Le Conseil d'Etat a motivé sa nouvelle résolution sur le fait qu'en fonctionnant, comme prêtre, Monseigneur Etienne serait sorti des restrictions qui lui avaient été imposées. Mais le curé de Genève déclare qu'il n'a été question d'aucune restriction

de ce genre lorsqu'on lui a donné l'assurance que l'évêque pouvait venir, et M. James Fazy proteste également dans divers journaux qu'il n'avait jamais entendu que l'évêque ne put pas officier dans l'intérieur des Eglises catholiques, mais que les restrictions stipulées excluaient uniquement des manifestations publiques ou des rapports officiels de l'Evêque avec l'autorité civile. Le gouvernement est resté sous le coup de ce démenti et complétement brouillé avec les catholiques, qui forment la grande moitié de ses électeurs.

— Les sociétés artistiques de Lausanne et de Genève se sont entendues avec celles de la Suisse allemande pour participer à l'exposition commune qui se promène dans les cités suisses depuis quelques années. Ainsi Genève et Lausanne n'auront plus d'expositions de tableaux particulières, mais elles recevront tous les deux ans, pendant un mois, l'exposition fédérale, qui jusqu'ici s'arrêtait à Berne. C'est à la fois un enrichissement et une simplification.

— Parmi les nombreux cours publics qui se partagent l'attention du public lausannois, le plus en vogue est celui de M. Dufour, sur l'électricité, soi-disant pour les ouvriers ; mais les ouvriers y disparaissent dans une foule fort bien vêtue, qui occupe les siéges une heure à l'avance. L'exposition claire et facile de M. Dufour fait une rude concurrence aux agréments de Mlle Repos, la ***prima donna;*** mais si messieurs les comédiens demandaient au professeur de changer son heure, nous le croyons trop obligeant pour s'y refuser. — L'Italie n'a pas moins de trois interprètes à la fois ; M. Arduini continue son cours de l'an passé, à côté du cours sur le Dante ; tandis que M. Paul, l'auteur du Recueil de cantiques que nous annonçons aujourd'hui, s'occupe de Savonarola. M. Paul a loué le moine de saint Marc au point de vue de la Réformation, M. Arduini l'a combattu vivement au point de vue de la Renaissance, double mouvement solidaire et contradictoire à la fois dans son principe et dans son origine, qui a déchiré le Moyen-Age et qui a laissé la société moderne partagée entre deux tendances opposées, l'intérêt moral et l'intérêt esthétique, la liberté pour l'obéissance et la liberté pour la liberté, la soumission de l'homme à Dieu seul et la complète indépendance de l'esprit humain.

— La population de Berne a sensiblement diminué pendant l'année dernière, par suite des ravages de la dyssenterie et par la pénurie des moyens d'existence, qui tend à retarder, sinon à empêcher les mariages. Sur une population d'environ 28,000 âmes, nous trouvons 1,295 décès t 693 naissances seulement, dont il faudrait encore retrancher 69 naissances illégitimes, d'enfants étrangers à la ville, dont les mères sont venues de la campagne pour accoucher à l'hôpital. Le chiffre des morts serait donc réellement supérieur de 672 à celui des naissances, ainsi plus du double.

S.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

RECUEIL D'ANTIQUITÉS SUISSES, ***par M. le baron G. de Bonstetten***, un volume grand in-folio, avec 28 planches du même format, coloriées à la main. Berne, Paris et Leipzig, chez Mathey, Grassart et Georg, éditeurs. Prix: 50 fr., cartonné.

La science de l'archéologie a suivi en Suisse la même voie que celle de l'histoire, et elle a fait les mêmes progrès. Au seizième siècle déjà, nous avions des antiquaires, mais qui ne se distinguaient pas toujours par l'esprit de critique, et qui accordaient trop de crédit à certaines fables sur les origines de nos villes. Au dix-septième siècle, on faisait déjà mieux; mais ce ne fut guère qu'au dix-huitième que les Wild, les Ritter, les Schmidt, les Haller et tant d'autres publièrent de bonnes monographies sur celles de nos localités qui sont connues pour avoir fourni des débris antiques. Aujourd'hui nous faisons mieux encore, et des hommes comme feu Dubois de Montpéreux, et comme MM. Ferdinand Keller, Blavignac, Troyon, dont les infatigables recherches enrichissent nos musées et nos publications archéologiques, peuvent aller de pair avec les antiquaires des grands pays les plus renommés dans la science.

L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est destiné à porter plus haut encore le renom de l'archéologie suisse. Jamais, en effet, la beauté de l'exécution n'a été poussée plus loin que dans ces grandes planches, coloriées au pinceau, dans lesquelles les objets sont autant que possible reproduits, dans toute leur grandeur, ou avec des indications tellement précises qu'on peut dire qu'on les a réellement sous les yeux. Ce qui ajoute beaucoup encore à l'intérêt du recueil de M. G. de Bonstetten, c'est qu'il est presque uniquement formé des principales pièces de sa collection. L'auteur les a judicieusement placées d'après les quatre époques capitales de notre histoire:

La première époque comprend l'***âge primitif*** ou l'***âge de pierre***, comme disent les archéologues modernes; la seconde, l'***époque Helvète*** ou ***Helvéto-Romaine***, c'est-à-dire l'âge de transition entre l'âge helvète et l'âge romain; la troisième est l'***époque Romaine***, et la quatrième, l'***époque Burgonde*** ou ***Allémanique***. L'auteur a cherché à rallier ces quatre grandes périodes aux époques archéologiques généralement admises, l'***âge de pierre***, l'***âge de bronze*** et l'***âge de fer***, avec une époque de transition entre chacun d'eux. L'âge de pierre et de bronze, ou l'âge de bronze et de fer, peuvent en effet avoir existé simultanément plus ou moins longtemps. L'âge de pierre est pour ainsi dire nul en Suisse, et ne fait qu'effleurer ses frontières; l'âge de bronze, correspondant à ce qu'on appelle l'***époque celtique***, y est aussi très-faiblement représentée. En revanche, notre pays est riche en antiquités de l'âge de fer et de l'âge de transition du bronze au fer. Mais ces antiquités sont bien rarement dégagées de l'élément ro-

main ou du moins de quelque indice romain. Cefait semblerait indiquer que la Suisse n'a été habitée par des populations à demeures fixes qu'à une époque comparativement récente, et peu antérieure à la domination romaine. Cela contredirait un peu les hypothèses récemment énoncées sur les populations lacustres de l'Helvétie, si toutefois on ne pouvait pas concilier l'une et l'autre donnée, en admettant que ces habitations dont on a trouvé les vestiges au fond de nos lacs, appartenaient à des peuplades à peu près nomades, et qui ne construisaient ces cabanes sur pilotis que dans un but de pêche ou en vue de quelque projet temporaire.

Une savante introduction précède l'explication des objets représentés dans les planches de M. de Bonstetten. Ces objets sont principalement des haches, des couteaux et d'autres instruments de toutes sortes (la collection de M. de Bonstetten est surtout riche en haches celtiques de toutes les formes), des lames d'épées, des coutelas, des bracelets, des vases très-variés, des fibules, des anneaux, des broches, des colliers (*torques*), des brassards, des fragments de boucliers, des clefs, des bagues, des disques, des plats, des patères, des agrafes, des inscriptions sur plaques de bronze, des urnes cinéraires, des pavés de mosaïque, des chaînes et des chaînettes, etc., etc.

Une dissertation particulière est consacrée aux *tumuli* ou tombes de toutes les espèces; non apparentes à la surface du sol, apparentes à cette surface, *tumuli* avec noyaux de pierres, en pierres, en terre, à cercueil, en pierre; *tumuli* à ustion et *tumuli* à inhumation. Les nombreuses fouilles pratiquées par l'auteur ou sous sa direction lui ont permis de traiter cette matière difficile des inhumations antiques en parfaite connaissance de cause. Déjà dans sa ***Notice sur les Tombelles d'Anet***, M. de Bonstetten nous avait appris combien il avait étudié à fond la matière, de même que dans son mémoire sur les *armes et les charriots de guerre découverts à Tiefenau*, près de Berne, il nous avait initié à la tactique militaire de nos ayeux.

N'omettons pas de dire que toujours l'auteur cite le lieu où ont été découverts les objets qu'il décrit et qu'il reproduit, ainsi que les circonstances, même minutieuses, qui ont présidé à leur trouvaille. La science archéologique n'a de valeur qu'accompagnée de ces renseignements. C'est ainsi seulement qu'elle est utile à l'ethnographie et à l'histoire.

E. H. G.

ALLÉLUIA, Recueil de chants sacrés, à une et à plusieurs voix, extraits des œuvres des grands maîtres anciens et modernes, et publiés avec texte original, traduction française et accompagnement de piano, par *Théodore Paul*, Paris et Lausanne. Neuchâtel, en vente à la librairie Ch. Leidecker. Prix : 10 fr.

La publication de ce volume nous a vivement réjoui, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, elle semble prouver qu'au milieu du déluge

de mauvaise musique qui nous inonde, le goût de la musique classique, de la musique vraie, simple, grave, profonde, n'est pas tout à fait perdu et commence de nouveau à se faire sentir. Le public religieux, en particulier, avait eu, depuis trente ans et plus, à subir de détestables compositions. Des personnes animées des meilleures intentions, mais peu qualifiées musicalement, lui faisaient chanter, pour sa plus grande édification, toutes les idées qui leur passaient par la tête. D'autres, appropriant à la louange de Dieu le premier recueil venu de Haydn ou de Beethoven, aimaient à chanter dans des réunions religieuses des morceaux dont on avait encore les oreilles remplies, pour les avoir entendus la veille dans des réunions d'un tout autre genre. La publication de ce volume semble annoncer des temps meilleurs.

Nous avons donc à remercier M. Paul d'avoir cherché à satisfaire ce besoin nouveau de bonne musique, et nous ne pouvons qu'approuver la manière dont il s'y est pris. Le volume se compose d'une trentaine de morceaux choisis, empruntés aux auteurs les plus sérieux et aux génies musicaux les plus considérables, Luther, Palestrina, Hændel, Bach, Marcello, Pergolèse, Haydn, Mozart, Beethoven, Mendelssohn-Bartholdy, etc. Les paroles de chaque morceau sont données dans le texte original, latin, italien ou allemand, mais l'éditeur y a toujours joint une traduction française s'adaptant également à la musique. Il a eu soin aussi de placer sous chaque morceau un accompagnement pour le piano, fait, ainsi que la traduction, avec le soin scrupuleux que réclamait un travail de ce genre.

Dans son avant-propos, M. Th. Paul exprime l'espérance que ces morceaux seront exécutés en famille ou dans de petites réunions d'un caractère sérieux, par des personnes qui chercheront dans la musique plus qu'une jouissance, et qui devanceront par là sur la terre le grand alléluia du ciel. Nous nous joignons à cette espérance et à ce désir. Puissent en effet s'accroître de plus en plus le nombre des réunions de famille qui feront leurs délices d'une semblable musique! Nous encourageons beaucoup les personnes qui feront usage de ce recueil, à ne pas se laisser rebuter par les difficultés qu'elles rencontreront au premier abord, en particulier dans les morceaux de Bach ou de Mendelssohn.

Ce volume trouvera, nous l'espérons, assez d'accueil pour que l'éditeur puisse le faire suivre bientôt d'un nouveau choix de morceaux du même genre, à la portée des personnes pour lesquelles les morceaux contenus dans cette première collection seraient encore trop relevés.

Enfin, notre désir le plus cher, c'est que ce beau recueil contribue puissamment pour sa part à la grande œuvre à laquelle l'art est appelé de nos jours, savoir à reconquérir la position élevée qu'a usurpée un art faux, mesquin, dégradé et dégradant, et à faire servir à la gloire de Dieu ses plus sublimes inspirations. N.

DE L'ÉTAT PRÉSENT

DE

L'HISTOIRE DE NEUCHATEL.

Depuis 1848, l'histoire de Neuchâtel n'a fait l'objet d'aucun travail nouveau. La seule publication de quelque importance qui pût se rattacher à ce sujet, celle de M. Schulze, de Iéna, est moins un travail historique qu'une dissertation juridique. Voici une année que se publie à Berne le plus volumineux des ouvrages neuchâtelois sur cette matière, les Annales de Boyve; mais l'exhumation de ce livre écrit depuis un siècle et demi, malgré tout l'intérêt qu'elle présente aux amis des souvenirs nationaux, n'apportera pas d'élément nouveau et jusqu'ici inconnu à la science ou à la critique de l'histoire de Neuchâtel. Il est permis de croire, avec une presque certitude, que sur ce sujet les grandes découvertes sont finies; que les archives neuchâteloises ayant fourni tout ce qu'elles contenaient, les cas fortuits de l'avenir ne pourront jamais ouvrir des sources d'une haute importance; que le pays de Neuchâtel est dès à présent en possession de son histoire, ou au moins de tous les matériaux de son histoire.

Sans se proposer le moins du monde de refaire une histoire, on peut, en revoyant simplement le chemin parcouru, en comparant simplement les œuvres déjà livrées au public, discerner ce qu'on sait de ce qu'on ne sait pas, et introduire une certaine clarté dans des notions où règne en général une certaine confusion. A Neuchâtel, plusieurs travaux d'histoire ont été successivement imprimés, et tous jouissent aux yeux du public d'un crédit presque égal. Il n'est pas sans importance de chercher à

les classer dans le rang qui leur appartient, à se prémunir, par l'analyse, contre cette crédulité banale et indifférente, qui admet tour à tour les versions les plus diverses sans se préoccuper d'y chercher la vérité, sans même en remarquer la diversité. Parviendrons-nous, fût-ce dans une faible mesure, à déterminer les faits acquis à notre histoire, les faits sur lesquels règne encore l'incertitude ou la contradiction, et les faits controuvés? Parviendrons-nous en même temps à rendre et à faire rendre justice à qui elle est due, à distinguer nettement les historiens sûrs de leurs récits et de leurs opinions des historiens plus aventureux? Si nous y réussissons, nous pensons que, pour n'avoir rien vu et rien dit de nouveau, pour n'avoir accompli qu'un travail de numérotage et de classification, nous aurions encore fait quelque chose d'utile, non à l'histoire de Neuchâtel, mais à la critique de l'histoire de Neuchâtel.

Nous n'examinerons et n'utiliserons que les sources et les ouvrages publiés. Ce qui est inédit reste complètement en dehors de ce travail. Nous en avons une excellente raison : quoique tous les documents n'aient pas été publiés, nous n'avons vu que ceux qui le sont; quoique nous n'ignorions pas qu'il existe des sources inédites, nous n'en connaissons à peu près aucune. A défaut de cette raison, nous en aurions une autre. Il ne s'agit pas ici de fournir au public de nouvelles pièces de conviction; il s'agit de discuter une procédure instruite, de faire dans cette *Revue* ce que ferait à part lui tout ami de l'histoire nationale, désireux de se procurer une certitude au moyen des éléments qui sont à sa portée.

L'histoire (que nous distinguons maintenant des sources de l'histoire) est née, à Neuchâtel comme ailleurs, dans les couvents et les chapitres. L'Abbaye de Fontaine-André et l'Eglise de Neuchâtel ont eu leurs obituaires et leurs martyrologes, et, sur un échelon bien plus élevé déjà, les Chroniques des Chanoines, reflet naïf et accentué d'une époque où la réflexion fait toujours corps avec le récit, où l'historien ne se sépare pas de ce qu'il raconte. C'est là la première période de l'histoire de Neuchâtel. Et, pour peu qu'on lui cherchât en France des points de comparaison — *si parva licet* — il ne serait pas difficile de démontrer l'analogie avec les chroniques qui commencent aux cartulaires des Evêchés et finissent à Froissart. Cette période se termine à la Réformation. Elle ne comprend que les écrivains

ecclésiastiques, et il ne nous en reste qu'un petit nombre de fragments à demi conservés.

Du XVIe au XIXe siècle, les historiens peuvent se diviser en deux classes assez marquées : les annalistes et les politiques ; ceux qui enregistrent simplement les faits dans leur série chronologique, sans s'informer des causes et des résultats, et sans trier l'essentiel d'avec l'insignifiant; et ceux qui étudient déjà l'histoire à un point de vue individuel, dans un but déterminé, en vue d'en tirer profit pour le soutien d'une cause ou d'une opinion. Jonas Boyve, l'auteur des Annales, appartient à la première catégorie; les chanceliers de Montmollin et Jérôme Boyve sont les types les plus distingués de la seconde. Chez tous, d'ailleurs, la critique historique n'est pas encore parvenue à son plein développement, et l'esprit historique pèche en maint endroit. Comme leurs contemporains de France, ils puisent trop indifféremment à toutes les sources sans en examiner de très près la valeur; ils ne sont pas assez aptes à se représenter les siècles passés dans toute la réalité de leur vie, dans le jeu total de leurs institutions, de leurs mœurs, de leurs croyances. Mais ces défauts ne sont pas devenus excessifs comme chez les historiens français de la même époque; ils avaient été, en général et par profession, trop mêlés aux affaires de l'Etat; ils avaient été trop imbus de l'esprit national d'un petit pays, traditionnel dans ses mœurs comme dans ses institutions, pour être devenus étrangers, au même degré que les écrivains français, au sens du passé de leur patrie.

Auprès de ces historiens commencent à naître, en 1707, les écrivains d'occasion, les monographes, qui se multiplient dans le XVIIIe siècle à propos des crises dont s'émeut l'Etat, en 1760 et 1768 surtout. En général leurs écrits ont simplement la valeur de mémoires contemporains, source de l'histoire, plutôt qu'histoire eux-mêmes.

Le XIXe siècle, à Neuchâtel comme partout, commence une nouvelle phase dans l'historiographie. En même temps que M. Jean-François de Chambrier, par le dépouillement et le classement des archives, ouvrait enfin l'accès des vraies sources de notre histoire, la science de l'histoire subissait en France et en Allemagne une impulsion décisive. Après 1830, le goût des études historiques, qui s'était toujours conservé en des degrés variables chez ce peuple jaloux de ses libertés historiques, prit

un nouvel essor, dû, soit à l'excitation de l'élément politique qui est inhérent à l'histoire, soit au contact de plus en plus fréquent des Neuchâtelois avec la science des étrangers. C'est depuis 1830 que furent publiés la plupart des ouvrages anciens qui étaient restés manuscrits. En 1840 parut l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par M. Frédéric de Chambrier, l'œuvre la plus complète, la seule complète, que Neuchâtel possède sur son passé. De ce moment, l'histoire de Neuchâtel était faite. Il restait à l'étayer de toutes ses preuves, à la poursuivre dans tous ses détails, à lui faire subir cet examen de plus en plus minutieux qui, dans une matière limitée, résulte infailliblement de l'activité illimitée de l'esprit humain. Ce travail a été accompli par M. George-Auguste Matile, dont les nombreuses publications, couronnées par celle des *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, n'auraient plus laissé un pouce de terrain à explorer, si 1848 ne l'avait arrêté subitement dans ses recherches et ses publications.

Le premier groupe de notre historiographie, avons-nous dit, se compose des chroniques des deux principaux colléges ecclésiastiques du comté de Neuchâtel, l'Eglise de Notre-Dame et l'Abbaye de Fontaine-André. Quant à cette dernière, elle n'a laissé, paraît-il, que des obituaires, qui sont déposés à la Bibliothèque de la Classe. Ils ont été utilisés par MM. de Chambrier et Matile, et ce dernier en a publié des extraits dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin* [1], en 1844. Mais ils ne présentent pas un grand intérêt historique, et la forme de nomenclature sèche qu'ils ont adoptée leur ôte tout caractère original.

Ce qu'a produit le Chapitre de Neuchâtel avait une bien plus grande portée, malheureusement diminuée pour nous par la disparition du manuscrit. C'était une chronique rédigée par les chanoines, et relatant en forme de journal tous les événements qui pouvaient marquer dans l'histoire du comté. On ne peut dire avec certitude à quelle date elle avait été commencée. Elle remontait au moins à l'an 1377, et s'était continuée sans interruption au moins jusqu'en 1516, embrassant ainsi en un siècle et demi une partie des faits les plus intéressants de l'histoire de Neuchâtel : l'extinction de l'ancienne maison comtale, l'avénement des dynasties de Fribourg et de Hochberg, la domination des cantons, c'est-à-dire les premières luttes du seigneur et de

[1] Tom. II. p. 211.

la ville, les affranchissements étendus à tout le pays, les alliances suisses et les guerres de Bourgogne, les origines de l'affermissement de l'indépendance des comtes en regard de l'Empire et de la maison de Châlons.

On connaît le sort de ce manuscrit, enseveli et ignoré aux archives de l'Etat jusqu'en 1714, et retrouvé alors par M. Samuel de Purry, l'un des hommes qui se sont le plus attentivement occupés de notre histoire au XVIIIe siècle. M. de Purry, qui cherchait en ce moment même, dans un but diplomatique, des sources relatives à l'*indigénat helvétique de Neuchâtel*, et qui fut frappé de l'importance de sa trouvaille, l'emporta chez lui et se mit « à en extraire les morceaux les plus directement relatifs à son objet chéri. » Envoyé tout à coup en mission à Baden, il remit le livre « au diacre Choupard, grand amateur et bon déchiffreur de vieilleries, » qui se proposait de le copier. L'incendie qui consuma, peu de jours après, une partie de la ville de Neuchâtel et la maison de M. Choupard, dévora le précieux manuscrit, ainsi perdu sans retour au moment où il venait de reparaître. Il n'en est resté que les extraits de M. de Purry, accompagnés, en deux ou trois endroits, de citations textuelles très courtes; le seul morceau complet que M. de Purry ait copié contient le récit de la guerre de Bourgogne. Ce morceau bien connu, qui a acquis en Suisse une certaine renommée, est l'œuvre du chanoine Hugues de Pierre. Pour l'histoire de Neuchâtel, il est remarquable, au plus haut degré, par ses détails sur la difficile situation du comte Rodolphe, pressé entre ses deux redoutables amis, le duc Charles et les Ligues suisses, sur sa résolution énergique et sage, sur l'impétuosité des sympathies suisses manifestées alors, et par les paroles et par les actes des Neuchâtelois, et aussi par le ton de l'écrivain lui-même. Comme œuvre littéraire, il ne mérite pas moins d'attention : on trouverait à peine, parmi tous les écrivains contemporains, en France et ailleurs, avec une langue plus formée, une vivacité d'allures, un mouvement et une coloration comparables à ce qu'on remarque dans le chanoine. Rien ne saurait mieux rendre, malgré la bonhomie du récit, l'élan imprimé aux imaginations suisses par cet éclatant couronnement des luttes de l'âge héroïque.

Quant aux extraits de M. de Purry, ils ne peuvent naturellement servir que de notes historiques, revêtues d'une très grande authenticité, constatant des faits inconnus, et confirmant des

faits connus d'ailleurs. Mais ils ne sont plus une œuvre littéraire. Après la destruction du manuscrit primitif, M. de Purry rédigea ses extraits en un corps, les accompagna d'un commentaire adressé à son neveu[1] Jérôme Boyve, et les fit précéder du récit de la découverte et de la perte de l'ouvrage. Ce travail a été imprimé en 1839 à Neuchâtel, sous le titre adopté par l'auteur: *Extraits des Chroniques ou Annales écrites autrefois successivement par des chanoines du chapitre de Notre-Dame de Neuchâtel.*

Les extraits de M. de Purry furent faits en vue de préparer un travail sur la nationalité suisse de Neuchâtel; il laissa de côté par conséquent ce qui n'avait rapport qu'à l'histoire intérieure du pays. Nous ne sommes donc point sûrs que ces extraits contiennent tout ce qu'il y avait d'important dans la Chronique. Ils fournirent à son neveu, le chancelier Jérôme Boyve, la grande moitié des matériaux dont se compose la partie historique des *Recherches sur l'Indigénat helvétique*, et Boyve s'est borné, en beaucoup d'endroits, à transcrire littéralement des passages entiers de M. de Purry. Il ne faisait là que satisfaire aux vœux de son oncle, qui est sans doute le « magistrat respectable » auquel il rend hommage dans sa préface.

Le Chapitre de Neuchâtel avait-il, outre sa chronique, un cartulaire? Montmollin parle, d'après Jaques Baillods, *du Cartulaire de la collégiale*, et, mentionnant aussi un certain registre cité par Baillods, se demande déjà si ces deux recueils n'en font qu'un. Montmollin, qui ne les connaissait ni l'un ni l'autre et les croyait perdus, penche pour la négative. Cependant, en comparant les récits de Baillods qui nous sont transmis par Montmollin, de 1377 à 1427, avec les extraits de M. de Purry, on sera frappé de la concordance. Si Baillods les avait empruntés au Cartulaire, il serait à peu près certain que les mots *Cartulaire* et *Chronique* désignent un seul et même ouvrage. Quoi qu'il en soit, aucun recueil appelé *Cartulaire* n'est parvenu jusqu'à nous, ni en original ni en extraits.

Un autre travail, émané des chanoines de l'Eglise de Neuchâtel, beaucoup moins important que le précédent, nous a été conservé intact. Il fut publié en 1839, à la suite des extraits

[1] Nous supposons, sans en être authentiquement sûr, que Jérôme Boyve était le neveu de Samuel Purry. Cela nous paraît résulter de la relation frappante qui existe entre le commentaire de ce dernier et la préface, aussi bien que le corps de l'ouvrage de Boyve.

de la Chronique, sous le titre de *Recueil d'un chanoine anonyme.* C'est un abrégé, en langue latine, sans système et sans ordre, des faits les plus saillants de l'histoire de Neuchâtel, envisagée surtout au point de vue de celle du Chapitre. Ce travail, sans intérêt littéraire, ne peut même, comme source historique, être consulté qu'avec défiance, car il date seulement du commencement du XVIe siècle, et doit avoir été composé, soit peu avant, soit peu après la mort de Philippe de Hochberg. Quoique le contraire fût trop bizarre pour être probable, on ne voit même pas si son auteur a connu les chroniques du Chapitre, puisqu'il se plaint de la perte de ses Annales : *Annales nostri, proh dolor! perierunt.* Est-ce autre chose encore que la Chronique et le Cartulaire? Nous ne pensons pas que désormais personne puisse le dire.

A la Chronique des chanoines se rattache immédiatement l'ouvrage du chanoine Jaques Baillods, qui a survécu à la Réformation. Il paraît avoir refait une chronique de Neuchâtel, dès ses origines, au moyen des recueils antérieurs du Chapitre, et l'avoir continuée jusqu'en 1555. Ce manuscrit, perdu aujourd'hui comme les autres, passa dans les mains du chancelier de Montmollin, à qui il avait été donné par le maître-bourgeois Abram Baillods, probablement membre de la famille du chanoine. Il forme la base principale de l'ouvrage de Montmollin, qui ne cite pas beaucoup d'autres sources; et, par là du moins, nous sommes à peu près sûrs d'en avoir conservé tout le contenu essentiel. Mais chacun sent, ici comme pour la Chronique des chanoines, combien d'erreurs de détail ont pu naître de ce transvasage, et combien surtout le parfum primitif, le cachet original de l'œuvre, a dû s'y dessécher et s'y affaiblir.

Nous ne parlons que pour mémoire des missels qui, au rapport de M. Samuel Purry, disparurent avec la Chronique dans l'incendie de 1714, et du *tout vieux missel* dont Baillods fit un grand usage, selon Montmollin. Les uns étaient, semble-t-il, d'un trop mince intérêt, et nous ignorons trop complétement le contenu de l'autre, pour qu'on puisse dire si c'est là une perte à regretter.

Ainsi, aucun des écrivains originaux de cette période ne nous a été conservé. Ils ont pourtant servi de source principale, presque unique, à ceux de la période suivante. Les documents déposés dans les archives de l'Etat et des communes ne furent

véritablement mis à profit, dans la juste mesure qui leur appartient, que par les écrivains modernes.

Les premiers ouvrages historiques qu'on rencontre dans le XVIIe siècle, sont encore des ouvrages perdus, ceux de Jean Hory, mort en 1656. C'est ici un homme célèbre, autant qu'on peut l'être dans l'histoire de Neuchâtel, par la haute position qu'il occupa, par ses talents supérieurs, et surtout par les effrayants revers qui terminèrent sa vie publique[1]. Secrétaire d'Etat, même lieutenant-gouverneur, occupé de mille choses dans l'administration, cet homme *du plus grand esprit et savoir qu'il y ait jamais eu dans ce pays*, au dire de Montmollin, paraît avoir recherché curieusement tout ce qui tient à notre histoire. Montmollin mentionne un recueil de remarques et d'annotations dû à Jean Hory, et dont lui-même a beaucoup profité; et Samuel Purry, une notice historique de la maison d'Orléans, manuscrit de Hory, qui lui appartenait et qui fut brûlé avec les Chroniques. Cet homme actif avait probablement laissé d'autres ouvrages encore, mais rien ne nous est resté de lui que ce qu'en a cité Montmollin.

Le chancelier Georges de Montmollin, né en 1628 et mort en 1703, est le plus populaire et le plus connu des historiens neuchâtelois antérieurs à notre siècle. Nous avons de lui un travail qu'il avait intitulé *Notice du comté de Neuchâtel en Suisse*, qui fut connu, longtemps avant d'être imprimé, sous le nom de *Mémoires du chancelier de Montmollin,* et qui fut imprimé en 1831 avec le titre de *Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse.* Un autre ouvrage dont il parle lui-même dans sa notice, *Traité sommaire des fiefs de l'Etat*, est demeuré manuscrit et inconnu du public [2]. M. Matile a fait imprimer dans le *Musée historique* [3] le mémoire adressé par Montmollin à madame de Longueville, en 1664, sur plusieurs questions de droit public neuchâtelois.

La *Notice* fut écrite pendant le loisir que laissait à Montmollin, de 1679 à 1682, la destitution dont il avait été frappé par Marie de Nemours. Elle se compose de deux parties bien distinctes,

[1] Voir, entre autres, pour les détails sur Jean Hory, la publication de M. Frédéric de Rougemont: Poésies neuchâteloises de Blaise Hory, pasteur de Gléresse au 16e siècle. Neuchâtel 1841.

[2] Il en existe un exemplaire à la bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

[3] Tom. II. p. 125. 1844.

formant comme deux ouvrages. L'une, dont on a fait le premier volume de l'édition imprimée, est intitulée : *De l'origine et nature de la Seigneurie du comté, et des changements en bien et en mal y survenus jusqu'à nos jours*. Ce n'est pas, à proprement parler, une histoire de Neuchâtel, mais une dissertation, remplie de détails historiques, sur les accroissements, les diminutions et la nature du pouvoir des comtes; c'est un travail politique, destiné à mettre en relief les principes de droit public que l'auteur estime les plus nécessaires au maintien de l'Etat; enfin une appréciation critique de la valeur des divers règnes.

La seconde partie est un résumé des faits saillants de l'histoire de Neuchâtel, dès ses origines jusqu'en 1427, dans lequel l'auteur s'est proposé principalement d'établir la filiation des comtes. « J'indiquerai, chemin faisant, les choses dignes d'anno-» tation qui se sont passées sous chacun des dits comtes, non » toutefois que je veuille écrire une histoire : mon dessein est seule-» ment de fournir un index qui pourrait un jour être mis en liai-» son et récit par quelque homme de bien, suffisamment éclairé. »

Ces deux parties de l'ouvrage se complètent réciproquement, sous le rapport historique. La seconde s'arrête à Jean de Fribourg, en 1427; mais l'autre, très pauvre en ce qui concerne la première race (sauf la question de l'inféodation de 1288), devient abondante en détails depuis Rodolphe de Hochberg (1457) et surtout depuis l'avénement de la dynastie d'Orléans. Son guide principal et presque unique, pour tout ce qui est antérieur à 1555, c'est le chanoine Jaques Baillods, nous l'avons déjà dit. Les autres sources utilisées par lui sont les Remarques de Hory, et les documents déposés aux archives, ainsi que ceux qu'il a découverts, dit-il, au château de Trye. Partout Montmollin se répand en plaintes sur la perte des titres précieux qui ont disparu des archives, pillées successivement par les agents des divers souverains et surtout par les baillis des douze cantons. Il est permis cependant de douter qu'il ait fait un examen sérieux des archives de l'Etat. Ce qu'il y aurait trouvé et qu'on y a trouvé plus tard aurait suffi pour le mettre en garde contre un bon nombre des erreurs qu'il a commises.

Sous le rapport de l'exactitude, il faut distinguer, dans Montmollin, ce qui lui vient de Baillods de ce qu'il tient des sources officielles, et de ce qu'a pu lui faire connaître personnellement l'exercice de ses fonctions publiques. Autant on peut s'en rap-

porter à son jugement, en général, quand il expose ce qu'il a vu, et même quand il pèse et discute des faits qu'il considère comme incertains; autant il faut se défier de ses récits quand il se borne à enregistrer des faits anciens sur la foi d'autrui. Aussi est-il presque toujours très exact sur tout ce qui est postérieur à la Réformation ; mais il erre souvent sur l'époque des comtes de la première race. Il s'est trompé sur leur filiation. Ce serait peu de chose encore, car la véritable histoire ne s'inquiète pas beaucoup des noms. Mais quoi de plus grave, par exemple, dans l'histoire de Neuchâtel, que de croire, d'après Baillods, à cette charte de 1113, qui aurait constitué la ville de Neuchâtel en une corporation municipale, dirigée par des magistrats de son choix ? Que signifierait après cela la charte de 1214, conférant à la ville, un siècle plus tard, des priviléges moins étendus ? Comment Montmollin n'a-t-il pas même conçu un doute sur la réalité de cet octroi ? Nous reviendrons peut-être dans la suite sur plusieurs autres faits à l'endroit desquels Montmollin se trouve contredit par des documents authentiques.

Mais l'œuvre de Montmollin est celle d'un homme d'Etat aussi remarquable par la hardiesse de ses pensées politiques que par l'énergie d'un style qui n'a pas d'analogue dans la littérature neuchâteloise. Mort en 1703, il est précisément contemporain de toute la fleur du siècle de Louis XIV. Chacun cependant le prendrait pour un des types les plus anciens de cette première partie du grand siècle, dont Richelieu était l'homme d'Etat et Corneille le poète. Montmollin ressortit tout droit à cette école qui rangeait ses passions vigoureuses sous le joug des nécessités acceptées par sa vigoureuse raison, et qui moulait sa langue sur une pensée, à qui l'habitude déjà prise de la réflexion sérieuse n'avait pas encore enlevé les mouvements inégaux de la jeunesse. Montmollin lui-même avait conscience du lien qui le rattachait, lui provincial de la fin du siècle, au Paris de 1648. Appelé à Paris en 1673, pour y conférer, avec la duchesse de Longueville et le grand Condé, de questions neuchâteloises, il y rédige des mémoires contre madame de Nemours, *en exigeant que d'habiles avocats passent la lime douce sur son langage de la vieille cour, qui n'est plus de mode* [1]. En effet, ce n'est pas le

[1] Tom. I. p. 191. — Ces mémoires ont été imprimés à la même époque. C'est un ouvrage devenu rare, qui, comme les pièces d'un procès, ne saurait être assez impartial pour valoir une œuvre historique.

français de Racine ou de madame de Sévigné que parle Montmollin, mais ce n'est pas non plus le français de Neuchâtel et Valangin. La trop habituelle lourdeur de notre lent idiome a fait place, chez lui, à une phrase abondamment tissue, qui, dans sa négligence sincère, prête à la pensée tous les accents de l'impression, sans lui rien ôter de sa parfaite netteté. Montmollin ne serait pas un modèle à imiter, mais il est certainement un caractère à étudier.

Homme de gouvernement, Montmollin s'est plus préoccupé de l'histoire des pouvoirs de l'Etat, de l'administration des souverains, que du développement des libertés publiques. La première partie de son ouvrage, qui est la plus importante, est une continuelle leçon de gouvernement pour les futurs directeurs de l'Etat. Peu tourné vers le sentiment (le récit du voyage d'Henri II à Neuchâtel, plein d'une affection vraiment touchante, est une exception), peu disposé à croire, *dans ce monde d'usurpations*, à la politique désintéressée (quoique l'amour inné de la liberté nationale éclaire partout son chemin), il se rattache par avance à ces penseurs politiques qui ont trouvé leur grand homme dans Montesquieu. La fin de son œuvre et de sa vie politique fut tout occupée, comme on sait, de préparer et d'assurer l'avénement du roi d'Angleterre, Guillaume III, ou du roi de Prusse, Frédéric Ier, héritiers des Châlons, à la souveraineté de Neuchâtel, qui allait devenir vacante. Cette idée se présentait à lui, moins comme la conséquence logique des rapports féodaux, qu'il avait longtemps crus anéantis, dont il avait cherché à démontrer l'anéantissement, que comme une nécessité politique; moins comme une application du droit que comme une condition de salut pour ce petit Etat, menacé de disparaître sous la suzeraineté de Louis XIV, ou de devenir bailliage *libre*, c'est-à-dire asservi, dans les mains des cantons alliés. Nul particulier, dans toute l'histoire de Neuchâtel, n'a agi si puissamment sur les destinées de sa patrie, et l'événement a prouvé comme les Mémoires, que Montmollin en était digne.

Jonas Boyve était presque un contemporain de Montmollin. Né en 1654, mort en 1739, il fut pasteur d'abord à Saint-Martin, puis à Fontaines, pendant presque tout le cours de sa longue carrière, et devint un des doyens de la Vénérable-Classe. Dans cette paisible existence, il entreprit et conduisit à son terme le plus considérable des ouvrages qui aient été écrits sur l'histoire

de Neuchâtel. Ce livre, revu plus tard par son neveu, Jacques-François Boyve, maire de Bevaix, est connu depuis longtemps sous le titre de : *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin depuis Jules César jusqu'en* 1725. Quoique manuscrit, il fut mis à profit par tous ceux qui dans la suite s'occupèrent de cet ordre d'études. Dans ce moment il s'édite à Berne par les soins de MM. Gonzalve Petitpierre et Edouard Matthey ; et la publication, commencée en 1854, approche déjà de son terme.

L'ouvrage de Boyve est très-bien appelé *Annales*. Il enregistre, dans un ordre strictement chronologique, tous les événements, grands ou petits, qui ont signalé chaque année, dans la nature comme dans la sphère politique, dans celle du droit civil comme dans la vie des particuliers. Les successions de princes, les guerres, les révolutions, viennent à leur date en compagnie des comètes, des inondations, du produit des récoltes. Les chartes des communes, les actes d'affranchissement des sujets, les traités internationaux, s'y trouvent côte à côte avec les points de coutume, les actes d'inféodation ou d'acensement, et les contestations privées. Nous avons là une forme de l'histoire encore imparfaite, un vaste arsenal, une espèce de dictionnaire par ordre de dates, où ne manque pas l'animation qui naît de la bonhomie sérieuse de l'écrivain, mais où manque la couleur des temps, la vie réelle des événements et des personnages, aussi bien que l'unité historique et le mouvement de la pensée.

Cela est frappant sous plusieurs rapports. Nous n'en citerons que deux exemples, qui tombent sous nos yeux dans la première partie de l'ouvrage. Boyve commence gravement par l'histoire d'Helvétus, prince descendu d'Hercule, qui, échappé de l'incendie de Troie, vint donner son nom à l'Helvétie. C'est là une des seules légendes auxquelles le positif écrivain ait donné place dans ses récits, et malheureusement elle est de celles qui, inventées après coup par les pédants, n'ouvrent pas la moindre perspective sur la représentation mythique que la nation elle-même se faisait de ses origines. En parcourant à sa manière l'histoire des empereurs romains, Boyve rapporte à Jules César la construction de la Tour-de-Diesse et de la Tour-Bayard, et veut que César ait donné le premier de ces forts *en fief de garde à un certain seigneur nommé de Diesse*, d'où le fief de Diesse qui subsista jusqu'au XVIe siècle. De même, dans tout le cours de son livre, Boyve s'est peu préoccupé de connaître dans leur nature

les institutions dont il parle, de se faire une idée nette de la signification des événements. Il a rassemblé tout ce qu'il a trouvé et l'a classé à sa date. Il ne l'a pas digéré dans son esprit plus que dans son livre. C'est un chercheur très-laborieux et même très-exact ; ce n'est ni un penseur, ni un historien.

Boyve a rendu de grands services à l'histoire de Neuchâtel. Il l'a étudiée avec soin, et les erreurs où il est tombé, beaucoup moins nombreuses que celles de Montmollin, ne l'empêchent pas d'être le plus sûr et le plus complet de tous ceux qui ont écrit sur ce sujet avant notre siècle [1]. Son manuscrit, depuis qu'il a été connu, est devenu le répertoire abondant où ont puisé tous ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient recourir aux sources originales, difficiles à compulser. Les écrivains de notre siècle, qui ont fondé l'histoire sur les documents, n'ont pas dédaigné d'en appeler souvent à Boyve, et, même dans les *Monuments de Neuchâtel*, certaines pièces que M. Matile n'avait pu retrouver en original, ont été imprimées d'après sa version. Mais il faut reconnaître que, depuis les récentes publications, l'ouvrage de Boyve a perdu de son intérêt. D'une part, l'*histoire* de Neuchâtel a été *faite*, c'est-à-dire qu'on a extrait, de cette énorme quantité de détails dont Boyve s'est surchargé, ce qui avait une portée et une action dans le sort du pays. D'un autre côté, Boyve offrait le grand avantage d'avoir transcrit *in extenso* la presque totalité des actes officiels qu'il avait découverts, en sorte qu'on trouvait dans son livre ce qu'on n'aurait trouvé à grand'-peine que dans les archives. Aujourd'hui, les *Monuments* de M. Matile ouvrent à tout le monde une source bien autrement authentique, et, s'ils ne sont pas terminés, nous ne pouvons croire qu'on se résigne à les laisser dans cet état. En comparant ces documents avec ceux de Boyve, on se convaincra vite que l'on ne peut toujours accepter sans défiance les versions de ce dernier : soit qu'il ait lui-même copié inexactement, soit qu'il ait copié d'après des copies inexactes. Les chartes de Neuchâtel et du Landeron, par exemple, traduites du latin en un vieux français qui prouve suffisamment que Boyve s'est servi d'une tra-

[1] Un travail comparatif sur les allégués contradictoires de Boyve et de Montmollin ne peut trouver place ici. Nous nous bornons à remarquer, par exemple, que Boyve ne croit pas à la Charte de 1113 et qu'il a établi la filiation des comtes, non tout à fait exactement, mais plus exactement que son prédécesseur.

duction plus ancienne, sont semées de passages mal compris ou inintelligibles. L'inconvénient s'aggrave notablement de l'absence de toute indication de sources : le lecteur, désormais incertain de l'exactitude des pièces citées ou des faits racontés par Boyve, ne sait où les vérifier. Cela n'a pas grande importance pour le simple public, qui n'entend pas se donner tant de peine ; mais les lecteurs auxquels, par sa nature, un ouvrage pareil s'adresse surtout, voudraient exercer une critique, devenue par là à peu près impossible [1].

Boyve n'est pas comparable à Montmollin pour la vigueur de la pensée et du style. Il fut jugé sévèrement sous ce rapport dès l'origine. Son neveu Samuel Purry, et son petit-neveu Jérôme Boyve, n'ont pas manqué déjà de remarquer que *cette histoire aurait besoin des attraits du style et de diverses autres perfections qui lui manquent; qu'elle présente une lecture fastidieuse et qui tombe des mains*. Chacun sera d'accord sur ce point. L'ouvrage de Boyve ne peut guère se lire comme un livre ; sa manière lente, pâle et vulgaire, l'absence de toute proportion dans les détails qu'il consacre aux événements, l'abondance des documents qui, au lieu d'accompagner le texte en forme de notes, interviennent dans le corps même du récit : tout cela condamne Boyve à être étudié et à n'être jamais lu. Ce grand travail a sa place marquée dans toutes les bibliothèques neuchâteloises. Neuchâtel lui doit cet hommage. Mais, pour son succès, il faut regretter qu'il n'ait pas vu le jour plus tôt. Un travail de ce genre, qui n'a d'intérêt que pour la *science* historique, arrive trop tard à une époque dont la science a dépassé celle de l'auteur.

Montmollin, en beaucoup d'endroits, est déjà préoccupé de la question de succession qui va se juger en 1707. Boyve, contemporain du jugement, n'est pas moins à la recherche de tout ce qui peut jeter du jour sur cette question; c'est ainsi, par exemple, qu'il suit dans tous ses détails l'histoire de la famille de Châlons

[1] Nous n'avons pas vu le manuscrit de Boyve, mais l'avant-propos de l'éditeur, qui s'en plaint lui-même, nous persuade que nulle part Boyve n'a indiqué ses sources. Cependant, Samuel Purry parle très-positivement d'un 4e volume, *qui est celui des preuves et qui contient tout au long, dans un ordre chronologique, tous les actes et titres dont il est fait mention dans le corps de l'ouvrage, avec indication du lieu de leur dépôt.* — Comme la publication n'est pas achevée, nous attendrons la fin. Mais il est à peu près certain qu'elle ne contiendra pas ce 4e volume. Est-il perdu ou n'a-t-il jamais existé ?

et des procès de Rodolphe de Hochberg. La partie de l'ouvrage qui traite de la fin du XVIIe siècle et des années qui précèdent 1707, n'a pas encore paru. Peut-être fournira-t-elle des données nouvelles et peu connues, plus piquantes que les autres récits de Boyve, et qui les animeront un peu de l'attrait particulier des Mémoires.

Le procès de 1707 a donné naissance à toute une bibliothèque de factums et de dissertations, sans intérêt pour l'histoire générale de Neuchâtel, quoique curieuse à étudier pour l'histoire spéciale de cette époque. Il a même produit un livre qui s'est intitulé : *Histoire abrégée des souverains de Neuchâtel, par M. Desmolins, avocat*, et qui fut imprimé à Paris en 1707. Ce petit ouvrage, aussi dépourvu de science que de style, écrit dans le sens des prétendants français et contre *Monsieur l'électeur de Brandebourg*, commence la série des comtes de Neuchâtel à Rodolphe III, père d'Amédée, qui, dit-il, porta le premier cette qualité et mourut en 1277. Quant aux deux siècles antérieurs, il ne vaut pas la peine d'en parler, et l'on n'en peut rien dire, sinon *que quelques historiens vont chercher les premiers souverains de Neuchâtel dans l'ancienne maison des comtes de Châlons, sires de Salins*. Le reste est à l'avenant; les seules données de quelque intérêt concernent la généalogie des divers prétendants du chef de la maison d'Orléans.

Tandis que les prétendants français défendaient ainsi leur cause devant l'opinion, les jurisconsultes allemands intervenaient pour soutenir les droits du roi de Prusse au nom de la science historique et juridique. Sans parler du *Traité sommaire* de Leibnitz, pièce officielle, écrite en français, et sur laquelle le nom de l'auteur a fait rejaillir une partie de sa célébrité, deux petits ouvrages furent publiés après le jugement, en 1708, par des auteurs prussiens, Nicolas-Jérôme Gundling et Pierre de Hohenhard (pseudonyme de Pierre de Ludewig.) Ils sont intitulés, l'un : *Historische Nachricht von der Graffschafft Neufchâtel und Valangin* (Francfort et Leipzig) ; l'autre : *Preussisches Neubourg und dessen Gerechtsame* (Teutschenthal, 1708). Quoique d'accord sur les conclusions, favorables chez tous les deux au jugement de 1707, ils se querellent sur les prémisses, à tel point qu'après la publication de l'ouvrage de Hohenhard, Gundling fit paraître, pour justifier ses opinions, une *Erläuterung des historischen Berichts von der Graffschafft Neufchâtel und Valangin* (Francfort

et Leipzig 1708). Malgré la différence des titres, ces écrits ne diffèrent point sur le sujet. L'un n'est pas plus que l'autre une histoire de Neuchâtel. Ils ne touchent à l'histoire qu'autant qu'il est nécessaire pour poser et résoudre les questions de droit féodal engagées dans le débat ; mais, avec l'érudition et l'exactitude qui distinguaient déjà les Allemands, ils insèrent, en forme d'appendices, les actes les plus importants. Hohenhard reproduit, à la suite de son travail, la *Relation* adressée *à S. M. Frédéric Ier* par le comte de Metternich, dans le texte français, accompagné d'une traduction allemande. Les erreurs ne manquent sans doute pas chez l'un et l'autre auteur, qui paraissent ignorer tout ce qui est antérieur à 1288. Le retour de Neuchâtel à l'Empire, sous Rollin, aurait eu pour cause, selon eux, une rebellion des bourgeois, provoquée par la tyrannie d'un comte que Gundling appelle Henri et qui, pour Hohenhard, est Rollin lui-même. D'où leur vient cette invention ou cette tradition, évidemment fausse, dont nous n'avions trouvé trace nulle part ailleurs? L'histoire ne jouant dans leur sujet qu'un rôle subordonné, ces erreurs ne sont ni nombreuses ni importantes; mais ils n'ont point encore acquis le talent, devenu fréquent chez les Allemands modernes, de saisir l'ensemble des physionomies nationales, la *couleur locale*. On s'aperçoit vite que l'histoire et les institutions suisses, les institutions neuchâteloises en particulier, sont pour eux un domaine étranger.

De la même époque date le journal de Jean-Frédéric Osterwald, dont un extrait a été publié à la Chaux-de-Fonds en 1839. On y peut puiser quelques détails intéressants sur ces années, fécondes sans doute en mémoires, mais dont les productions sont restées généralement ensevelies dans l'intérieur des familles de leurs auteurs.

Dès lors jusque vers la fin du XVIIIe siècle, nous ne rencontrons plus de publications historiques. En 1760, à l'occasion de l'éternité des peines, en 1765 à propos de Jean-Jacques Rousseau, et surtout dans les années de 1766 à 1768, où l'Etat subit la plus violente secousse intérieure qui l'ait agité après 1406 et avant 1831, les brochures d'occasion naquirent en nombre de plus en plus considérable. Parmi ces œuvres transitoires, plus utiles en général pour nous renseigner sur l'état des mœurs et des idées que sur le sens et la réalité des événements, l'une datant de 1767, mérite encore une mention : c'est la *lettre à un*

*seigneur du Gouvernement de*** sur les troubles de Neuchâtel. Contemporaine des *Lettres au cousin David*, elle n'en a pas la vivacité mordante ; mais elle expose d'un style ferme et net, et d'un ton impartial, toute l'histoire de la querelle des fermes.

En 1778, le chancelier Jérôme Boyve, fils de Jacques-François Boyve, maire de Bevaix [1], et petit-neveu de Jonas Boyve, l'auteur des Annales, fit imprimer ses *Recherches sur l'Indigénat helvétique de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*. L'autorité de ce livre est devenue grande à Neuchâtel. Il a publiquement marqué et déclaré la voie que suivait depuis des siècles la politique du gouvernement de Neuchâtel, qu'elle a suivie dès lors, que Montmollin et Samuel Purry ne cessent de conseiller, et qui aboutit à l'incorporation de 1815 : celle de la liaison la plus étroite possible avec les cantons suisses et avec le corps de la Confédération. Correspondant aux sentiments de la nation, cette idée, dont Boyve est devenu l'écho, a rendu son ouvrage populaire. Il le méritait par ses travaux consciencieux, par le sens national dont il fait preuve, par l'exactitude de tous les faits qu'il cite. Mais n'a-t-on pas facilement attribué à Boyve tous les mérites dont une grande part revient aux auteurs de travaux précédents qui n'avaient pas été publiés à cette époque, à Samuel Purry et à Jonas Boyve entre autres? Sous le rapport historique du moins (c'est là la partie la plus considérable du livre) Boyve s'est en général contenté de prendre de seconde main dans les auteurs les faits relatifs à son sujet. Pour ce qui est antérieur à 1377, époque où commence la Chronique des chanoines, il est excessivement sobre; depuis cette date jusqu'au commencement du XVIe siècle, ses récits sont presque textuellement empruntés aux extraits de M. Samuel Purry, et, pour le surplus, il a utilisé surtout les Annales de Jonas Boyve, avec les ouvrages suisses déjà publiés alors (Stettler, d'Alt, Zurlauben, etc.). Très-rarement, il est retourné aux sources originales, les documents des archives; la difficulté de la tâche l'effrayait : cela est visible dans sa préface, où d'ailleurs il énumère sans amour-propre et sans dissimulation les autorités auxquelles il empruntait ses matériaux. Le seul morceau qui provienne d'un travail opéré sur

[1] Jacques-François Boyve est l'auteur de divers manuscrits assez répandus, relatifs à la coutume civile des pays de Neuchâtel et de Vaud, et d'un petit volume imprimé, qui contient un abrégé du droit neuchâtelois sous le titre de : « Examen d'un candidat pour la charge de justicier. »

les sources, est une dissertation d'une assez grande étendue et d'un vrai mérite, au sujet des monnaies suisses et neuchâteloises.

Dans cet ouvrage méthodique et spécial, où les faits sont classés, non en une série chronologique ou selon leur ordre de filiation interne, mais sous les rubriques de convention appropriées à démontrer le principe que l'auteur voulait établir, on ne doit pas s'attendre à trouver des caractères de ton et de style nettement accusés. Rien ne le distingue d'autres écrivains de l'époque. Plus correct, moins vulgaire, moins diffus que Jonas Boyve, il n'a ni l'animation de la pensée qui place Montmollin hors ligne, ni surtout l'imagination fraîche de la Chronique des chanoines. C'est un homme d'Etat ou un homme d'affaires écrivant un rapport, ce n'est pas un historien accomplissant une œuvre d'art. Il sera toujours l'autorité la plus sûre à consulter pour qui voudra se faire facilement et promptement une opinion sur les relations passées de Neuchâtel avec la Suisse. Mais il ne pourra suppléer l'étude des sources ou des autres historiens pour qui voudra pénétrer plus profondément dans la nature et dans le développement successif des diversités que ces relations ont offertes suivant les temps.

Peu de temps après les *Recherches* de Jérôme Boyve, en 1787, la première *Histoire de Neuchâtel* fut imprimée sous le titre de : *Abrégé chronologique de l'Histoire du comté de Neuchâtel et Valengin depuis l'an* 1035 *jusqu'en* 1787. L'auteur hardi de cette tentative que personne n'avait osée encore, n'était pas, comme tous ceux que de pareils sujets avaient occupés jusque-là, un membre du gouvernement ou même de la classe lettrée, concentrée dans la ville. C'était un justicier du Locle, D. Quartier, dit Maire. Son ouvrage, rédigé, dit-il, *sur d'anciens manuscrits*, dont il ne nomme pas les auteurs, n'est autre chose, jusqu'en 1406, qu'un extrait assez détaillé, souvent une copie littérale, des Annales de Jonas Boyve. Depuis 1406, il devient très bref, comme s'il n'eût pas connu le reste du travail de Boyve, à ce point qu'il ne mentionne pas et probablement ignore le fameux épisode de Vauthier de Rochefort. Son récit ne s'allonge de nouveau qu'à propos du règne d'Henri II, où il reproduit tout entier le morceau assez connu de Montmollin. Depuis 1707, l'ouvrage ne se compose plus que d'une collection de morceaux détachés, et relatifs, soit à quelques événements particuliers, soit surtout aux cérémonies des prestations de serments.

D'un écrivain pareil, simple et bonhomique dans sa pédanterie, on n'ose pas trop exiger. Son travail n'offre absolument aucun intérêt historique, puisqu'il s'est borné à extraire des manuscrits que nous possédons en original. Il faut regretter pour son caractère qu'il n'ait pas plus franchement avoué ses emprunts. Ses emprunts eux-mêmes font preuve d'une absence d'instruction élémentaire, d'une inintelligence des textes, assez complètes pour provoquer le rire plutôt que la critique. Voici, par exemple, comment il raconte la guerre des Helvétiens : « Avant ce temps-là on était sous le joug des Romains; mais on « vint à bout de secouer ce joug, quoique avec bien des difficultés et des inconvénients, et cela avec l'assistance du ciel, « par le moyen du grand capitaine Orgetarix, de la ville d'Avenches, qui ouvrit le chemin aux Helvétiens de se soustraire « à l'obéissance des Romains. » Conformément à la tradition conservée par Boyve, le justicier rapporte qu'en 1175 le comte Ulrich III épousa, en Palestine, Berthe, sa seconde femme, *qui était de Samarie*, et il ajoute en note : « D'autres, avec quelques « fondements, disent qu'elle était veuve d'un roi de Bourgogne. » Un roi de Bourgogne en 1175! Embrouillé par la controverse des anciens historiens, dont les uns attribuent la fondation de Notre-Dame de Neuchâtel à la reine Berthe de Bourgogne, morte au xe siècle, et les autres à la prétendue *Berthe de Samarie*, vivante en 1175, le bon auteur prend ces deux personnages pour une seule et même Berthe, et doute simplement si elle était reine de Bourgogne ou princesse de Samarie. Le livre fourmille ainsi d'erreurs plaisantes. Beaucoup sans doute doivent être mises sur le compte de l'impression, qui est détestable. L'auteur et l'imprimeur ont rivalisé de maladresse. En voici un spécimen : Boyve écrit (T. I, page 243) : « Le comte Amédée eut encore deux fils « naturels : Henri, qui fut abbé de Fontaine-André, et Jeanin, « qui eut une fille, nommée Perrette, mariée à N.... Prince, alias « Jean de St-Blaise, qui eurent un fils nommé Blaise Prince. » Le justicier du Locle reproduit ce passage en ces termes (p. 41) : « Le comte Amédée eut encore deux fils naturels, Henri, *qui fut* « *appelé Fontaine André*, et *Janvier*, qui eut une fille nommée « Perrette, mariée *à noble Elias*, *prince*, *natif de St-Blaise*. » — Ces citations suffisent pour faire juger du degré de crédit auquel a droit l'abrégé du justicier, sauf dans les dernières parties, où se trouvent réunies des pièces officielles presque contemporaines

de l'auteur. Il ne vaut que comme symptôme du réveil des souvenirs historiques à l'approche de la grande révolution, et comme manifestation des intérêts valanginois, peu représentés jusque-là, on le comprend, chez les historiens de Neuchâtel. Sous ce dernier rapport, il est curieux de voir la vivacité de ses sympathies pour Marie de Nemours, sévèrement jugée par Montmollin, son ennemi, et protectrice en titre du comté de Valangin.

En 1789, M. Jean-Pierre de Chambrier d'Olleyres, plus tard ministre de Prusse près la Confédération suisse et gouverneur de Neuchâtel, fit imprimer à Parme un petit volume intitulé : *Notices préliminaires sur des Recherches historiques relatives à l'Etat de Neuchâtel et Vallengin*. Cet ouvrage, assez difficile à trouver aujourd'hui, se distingue très avantageusement des livres du temps sous le rapport typographique ; peu de livres ont été imprimés, de nos jours, avec plus de soin et de luxe.

Ce n'est pas, comme le titre l'annonce, un indice des sources à consulter et des recherches à faire pour construire l'histoire de Neuchâtel ; c'est un abrégé de cette histoire même dès ses origines jusqu'en 1707. Il semble que l'auteur ait voulu tracer le cadre qui fut rempli plus tard par M. Frédéric de Chambrier, son neveu. Il n'aborde pas, comme ce dernier, le contenu, c'est-à-dire l'histoire intérieure du pays, et se borne à la forme, c'est-à-dire aux questions de succession des dynasties et à l'histoire du gouvernement de l'Etat dans ses rapports avec l'étranger. Ce n'est pas qu'il méconnaisse la valeur de l'histoire interne d'un pays, qu'il ne s'intéresse point à « tous les événements qui servent à faire connaître les progrès de sa constitution, de ses lois et de ses mœurs. » Mais, préoccupé, cela est visible, des relations de l'histoire de Neuchâtel avec celle de l'Europe, comme de l'objet essentiel de l'œuvre, il tenait à faire voir qu'après tout ce petit pays pouvait offrir un intérêt aux recherches, pour avoir fixé, à certaines époques, l'attention et les efforts de toutes les puissances européennes. Le diplomate se fait sentir dans ce livre. Il n'est pas contestable, au surplus, que l'histoire de Neuchâtel trouve son explication et sa division dans les changements des dynasties, qui marquent les progrès successifs de l'indépendance nationale.

L'ouvrage de M. de Chambrier est le premier des livres imprimés qui aient traité avec une autorité suffisante toute l'histoire de Neuchâtel. Mais, d'ailleurs exact et soigné, il embrasse

trop de temps dans un petit espace pour servir de source véritable sur les matières mêmes dont il s'est occupé.

C'est de Valangin aussi qu'est sorti le dernier ouvrage publié dans le XVIIIe siècle sur l'ancienne histoire de Neuchâtel, le *Recueil historique des Droits, Franchises, Immunités et Priviléges accordés aux bourgeois de Vallengin, spécialement aux Communautés des Montagnes du Locle, de la Chaux-de-Fonds, de la Sagne, etc., depuis l'an* 1308. Quatre particuliers, Abram Huguenin, David-Louis Jacot-Descombes, Louis et Jérémie Vuitel, s'annoncent, dans la dédicace, comme les éditeurs de ce Recueil, qui fut imprimé aux Verrières en 1790.

Quoiqu'il commence par une faute, en donnant à un acte du 3 mai 1395 la date du 3 mai 1308, ce qui suppose chez ses auteurs une connaissance imparfaite des premiers siècles du comté de Valangin, cet ouvrage est un des plus intéressants qui aient vu le jour avant notre époque. La collection d'actes qu'il renferme, depuis 1352 jusqu'en 1726, suffirait pour faire un tableau à peu près complet de l'histoire des libertés publiques dans le comté de Valangin. Les pièces officielles relatives aux démêlés de la bourgeoisie de Valangin avec le Conseil d'Etat en 1722 et 1724, peu connues en général, y sont reproduites dans leur teneur. L'ouvrage est augmenté d'un Récit des guerres de Bourgogne et d'un Précis des événements remarquables de l'histoire du pays, où l'on retrouve encore la relation du voyage d'Henri II par le chancelier de Montmollin. Ces appendices ont peu de valeur. Mais ce qui est caractéristique, c'est le sens national qui a présidé à la rédaction du Recueil, le besoin qui l'a produit, dans une population peu habituée aux publications littéraires. On eût dit que, pressentant la grande secousse qui allait transformer l'Europe, émue par les doctrines qui se proclamaient à Paris et trouvaient chez elle de nombreux échos, mais devinant déjà que ce vent de liberté nouvelle pouvait devenir fatal aux libertés anciennes, la bourgeoisie de Valangin voulût se démontrer à elle-même qu'elle était en possession de ce que d'autres cherchaient, que la France et le XVIIIe siècle n'avaient pas découvert la liberté et l'égalité. Ce peuple de Valangin, le plus démocratique du pays, s'annonçait déjà en même temps comme le plus accessible aux idées du dehors et le plus passionnément attaché aux souvenirs nationaux. En 1794, ces deux instincts contraires se combattirent pacifiquement, comme sur un théâtre; puis, la

lutte étant devenue sérieuse, l'un vainquit l'autre en 1831 et fut vaincu à son tour en 1848.

Dès lors, jusqu'en 1815, l'histoire de Neuchâtel fut abandonnée, en apparence du moins. Les esprits étaient trop tournés vers les étonnants spectacles du présent pour s'intéresser au passé. Mais pendant ces années d'apparent oubli se préparait, dans cette sphère comme dans d'autres, le renouvellement qui a signalé la première moitié du XIXe siècle. Les travaux de cette époque feront l'objet d'un prochain article.

H. Jacottet.

LE TRIENT.

II

Quelques mois après les scènes violentes que nous avons décrites, c'était par une brillante matinée de mai, un enfant gravissait, en compagnie d'un formidable chien de garde, au collier tout hérissé de piquants de fer, la route escarpée et capricieuse qui s'élève rapidement sur les hauteurs dominant Vernayes, au-dessus de la vallée du Rhône. Ce sentier sauvage traverse le val de Salvan et remonte la vallée supérieure du Trient jusqu'aux paroisses les plus éloignées.

L'enfant était porteur d'une grande gibecière cadenassée, semblable à celles des facteurs de la poste dans les campagnes, et, à en juger par l'air déterminé du petit bonhomme armé d'un bâton d'épine noire plus grand que lui, l'importance de ce fardeau ne devait pas être mince. Etait-ce le facteur de la poste chargé depuis Martigny du service des dépêches jusqu'au village des Finhauts, ou bien quelque secret messager portant les ordres des chefs de la Vieille-Suisse aux paroisses de la montagne ? Du reste, pour l'observateur qu'aurait étonné la grande jeunesse du petit montagnard abandonné à lui-même sur cette route solitaire, il était évident qu'il était scrupuleusement surveillé par son redoutable compagnon de voyage, lequel semblait avoir aussi la conscience d'une mission secrète et toute personnelle. En résumé, si l'enfant représentait dans cette expédition l'intelligence, le chien de garde pouvait revendiquer la force; tous

[1] **Voir le nº de février, p. 113.**

deux cheminaient donc l'un près de l'autre, et semblaient animés également de l'entente la plus cordiale. Il faisait, ce jour-là, un doux soleil de printemps dont les rayons vivifiants glissaient à travers la sombre verdure des sapins et le tendre feuillage des mélèzes jusque sur le gazon déjà couvert des mille charmantes fleurs des montagnes; les rochers moussus, les troncs d'arbres renversés, recevaient çà et là ces brillants rappels de lumière qui, à travers quelques faibles éclaircies, resplendissaient encore jusque sur le noir terreau du sentier.

Ces premiers beaux jours du printemps dans les montagnes ont un charme pour nous inexprimable, alors que les rafales de l'hiver et les tourmentes de la neige sont oubliées, que de toutes parts les fleurs, les insectes, les arbustes et les oiseaux semblent renaître, qu'on entend les premières clochettes des bestiaux abandonnés au pâturage, et que partout se répand dans les forêts alpestres cette délicieuse senteur de sapin dont l'attrait vivifiant ne peut se rendre. Que de voix amies semblent parler à l'homme dans ces solitudes, de tranquille bonheur, de paix ignorée, d'espérance et de liberté! Le murmure d'un petit ruisseau grossi par la fonte récente des neiges se faisait seul entendre, et l'onde fraîche bondissait follement dans son lit raviné, vingt fois traversé par les ponts étroits jetés sur son passage. Mais tandis que dans cette belle contrée, sous ce ciel rasséréné et d'un bleu si tendre, au milieu de cette verte et puissante nature de nouveau rajeunie, tout semblait indiquer l'harmonie et la paix, quelles dissensions, quelles violences, quels sanglants tumultes avaient récemment éclaté et de nouveau troublé ces vallées!... Au moment où nous reprenons cette histoire, le Valais était plus que jamais livré à toutes les fureurs de la guerre civile.

Laissons donc le petit messager de la montagne, dans lequel le lecteur a déjà peut-être deviné l'enfant du châtelain Julien, poursuivre hardiment sa route sous la sauvegarde de son fidèle associé, et jetons un coup d'œil rapide sur l'état politique de cette malheureuse contrée.

A la suite des désordres graves survenus à Ardon et dont la trahison de Vionaz, comme disaient les montagnards, peut donner une faible idée, le Conseil d'Etat du Valais avait essayé vainement, en déléguant plusieurs commissaires, d'interposer son influence; mais, loin de réussir dans leur mission pacificatrice,

ces mandataires n'avaient pas tardé à voir les hommes des communes voisines se réunir de tous côtés pour prendre, au nom de la Jeune-Suisse, une part active à ces luttes acharnées. Malgré la menace d'une occupation militaire et de tous les moyens de contrainte en son pouvoir, l'autorité cantonale n'en était pas moins sans force, les tribunaux impuissants, la défiance et l'irritation générales. Partout les menaces, les guet-apens, les représailles. Une rixe sanglante éclatait à Fully parmi les hommes de l'Entremont, et l'on avait à constater encore les faits les plus déplorables. D'autre part, disait-on, le Haut-Valais était travaillé par des émissaires, on y prêchait ouvertement la guerre civile, les envois de munitions de guerre s'y continuaient, et l'explosion pouvait éclater d'un moment à l'autre. Il n'en fallait pas tant que ces bruits d'alarmes, grossis par l'épouvante, pour décider les communes du centre et du Bas-Valais à la résistance. Un comité de défense fut nommé et revêtu des pouvoirs les plus étendus; dès ce moment, la position fut déterminée et les faits marchèrent rapidement.

A la nouvelle d'une proclamation du comité de la Jeune-Suisse déclarant l'abolition de tout privilége, en particulier des immunités ecclésiastiques, et faisant appel à la défense des libertés publiques au nom de 21 communes, plusieurs pétitions partirent simultanément d'Evionaz, Verossaz, Salvan, Trois-Torrents, protestant contre la formation et les actes du dit comité, et rassurant le Conseil d'Etat sur les sympathies de la grande majorité de la population bas-valaisane.

« On comprend toujours moins, dit un journal de l'époque, la possibilité d'une pacification du Valais. La Jeune-Suisse est forte par son organisation, sinon par le nombre, et elle se montre à toute heure prête à frapper; la Vieille-Suisse n'est pas moins disposée à la violence; ici des prêtres, là des avocats pour guides, aucun homme qui soit assez haut placé par le caractère et l'influence pour modérer les extrêmes et opérer un rapprochement. »

Dans ces circonstances, le gouvernement du Valais crut devoir s'adresser au Directoire des Etats confédérés, la première autorité du pays en l'absence de la Diète, et demander la surveillance fédérale requise aux termes du pacte des cantons et dans les cas extrêmes. Si quelques doutes eussent pu rester d'ailleurs sur l'impuissance de l'autorité et l'état anarchique du pays, ils

se seraient dissipés, croyons-nous, à la lecture des lignes suivantes, les dernières de l'adresse émanée du gouvernement :

« Pour nous prémunir contre la possibilité d'une correspondance interrompue, nous avons cru nécessaire de vous adresser la présente dépêche à double et par deux routes différentes. »

Le Vorort répondit à cette démarche pressante en commandant une mise sur pied immédiate de plusieurs bataillons dans les cantons voisins de Berne, Vaud et Fribourg. Malheureusement les dissensions intestines qui, à cette triste époque, déchiraient partout notre patrie, surexcitant les passions les plus aveugles et les plus hostiles, engagèrent deux de ces cantons à répondre à cet ordre par une protestation formelle, déniant au Vorort le droit d'intervention fédérale préventive, et demandant immédiatement la convocation de la Diète. Comme on le voit, les factions politiques allaient s'y trouver en présence, et maintenant la guerre civile menaçait la Suisse entière.

D'autre part, le comité de Martigny rédigeait une adresse au peuple où la conduite du pouvoir exécutif se trouvait vivement blâmée. Le bruit de la démission du Conseil d'Etat se répandit alors dans la contrée, et le découragement allait s'emparer de tous ceux que leurs fonctions élevées appelaient encore à diriger les affaires.

Ce fut alors que le Grand-Conseil, siégeant à Sion et représentant, on le sait, le pouvoir législatif du pays, déclara solennellement que le Conseil d'Etat avait bien mérité de la patrie, et refusa la démission qu'un de ses membres avait déjà fait connaître. La session législative allait être terminée, et le Grand-Conseil semblait décidé, dans ces circonstances, à prendre au besoin les mesures les plus vigoureuses.

Nous empruntons à une correspondance de l'époque les lignes qui vont suivre : « On assure que des messagers sont partis pour toutes les communes du Haut-Valais dans le but de provoquer une levée en masse à la suite d'une décision du Conseil d'Etat... Une pétition sera présentée ce soir au Grand-Conseil (17 mai), demandant l'établissement d'une commission militaire, la mise en état de siége du canton et la dissolution du comité de Martigny. Les chefs du parti libéral, en apprenant ces mesures, concertées, à ce qu'il paraît, pendant la session du Grand-Conseil, sont partis pour réunir leur monde du Bas-Valais. Ainsi tout fait prévoir une collision très-prochaine. »

C'est au moment où se passaient ces graves événements que nous avons repris le récit de cette histoire.

Depuis quelques instants, le chien de garde accompagnant Camille dans le sentier de Salvan, paraissait flairer une piste récente; bientôt il partit en avant, et, au premier détour du chemin, son compagnon le vit suivant de très-près un homme de mauvaise apparence, qui sembla reprendre sa route du côté de Salvan lorsqu'il aperçut le commissionnaire.

— Ici, Dragon! hé, l'homme! n'ayez crainte. Il gronde comme ça seulement, parce que c'est son idée, mais il n'est pas méchant tout de même, une fois qu'il connaît son monde. — Viens ici! quand je te dis.

Malgré l'air impérieux du petit montagnard, qui contrastait singulièrement avec sa taille exiguë, le gros chien ne parut nullement disposé à s'éloigner, et comme son maître, que sans doute il eût facilement dévoré, faisait mine de lever son bâton, il baissa craintivement la tête, fermant ses yeux câlins et renversant les oreilles en signe de soumission respectueuse. Après quoi, la paix étant faite, il secoua son terrible collier et continua furtivement de cheminer sur les talons de sa nouvelle connaissance.

— Dites donc, l'homme! vous n'êtes pas du pays, qu'il me semble, continua l'enfant marchant à côté de l'inconnu et l'examinant sans façon et d'un regard assuré. Est-ce que vous êtes charbonnier? restez-vous en forêt?

Celui auquel s'adressaient ces paroles et qui n'avait pas encore dit un mot, rompit enfin le silence.

— On travaille d'autre chose, dit-il avec un singulier sourire; puis, voyant que sa réserve disposait assez mal l'enfant à la confiance, il ajouta : On ramasse les peaux de chèvres et de cabris par la montagne pour faire le commerce dans les foires.

— Ah! c'est donc ça, dit Camille, que le chien vous flaire.

— Oui, il y en a qui nous craignent à cause de ces odeurs de bêtes mortes.

— Bien oui! dit l'enfant satisfait et qui, dans son ingénuité, ne doutait nullement des paroles de son nouveau camarade.

— Et comme ça vous allez aux Finhauts.

— Peut-être, dit l'autre.

— Ah! c'est pas le chemin qui veut vous manquer. Moi, je viens de Martigny à cause des lettres. On a bonne jambe, n'est-ce pas? Ouf! c'est encore lourd, ça.

Camille avait changé son fardeau d'épaule.

— Veux-tu que je te le porte? dit l'étranger, avançant la main vers la gibecière.

— Les dépêches? ah ! bien oui ! regardez mon chien. — Dragon montrait en effet ses dents menaçantes et semblait prêt à s'élancer sur le prétendu marchand de peaux de chèvres.

— A ton aise, garçon ! dit celui-ci.

Et chacun d'eux reprit sa route en silence.

L'étranger, avec son grand chapeau noir rabattu sur le visage, sa barbe grise, sa blouse déchirée et son gros gourdin, qu'il serrait dans sa main calleuse, n'avait rien, dans sa physionomie presque repoussante, de bien fait pour éveiller la sympathie. Cet homme de soixante ans environ, malgré sa forte charpente et ses larges épaules déjà un peu voûtées, semblait avoir été vieilli par la débauche et la misère bien plus que par la chute des années; une expression de haine et d'ignominie semblait désormais gravée sur son visage sombre. Mais les enfants, avec cette irréflexion qui les caractérise, se confient le plus souvent sans réserve et sans motif, aussitôt que leurs premières impressions sont oubliées. L'enfant du châtelain paraissait d'ailleurs n'avoir jamais connu la crainte.

— Ah! c'est du côté de Martigny qu'ils font les diables à cet'heure, on ne rencontre plus que des tumultes par les villages. Ils battent la caisse, ils montent sur les tables dans les pintes pour se conter des histoires de gazettes, et puis ils crient : « aux armes ! » tant qu'ils peuvent boire. On va faire la guerre, qu'ils disent. C'est drôle tout ça. Mais c'est pas encore comme à la trahison de Vionaz, j'y étais moi, savez-vous ! aussi j'en sais quelque chose. Ah! c'est ça des brigands ! ils ont empoisonné notre bête. Pauvre Marquis! encore que sans lui on était à la dernière ; mais laissez faire !

— Il y avait là un vieux rôdi..... Ils disent qu'il fait l'espion par les montagnes à présent..... Gare seulement si on le retrouve !

— L'as-tu vu ? reprit l'autre.

— Pardieu ! comme je vous vois, continua le petit garçon avec assurance. Ah ! je le reconnaîtrai assez; il a un mouchoir rouge.

— Mais, dit le marchand de peaux, détournant à dessein la conversation, comment se fait-il que la Favette.....

— Tiens! vous connaissez ma mère! interrompit l'enfant, s'arrêtant de surprise.

— Non pas, que je sache, reprit vivement le marchand; c'est à Vernayes qu'ils m'ont dit que c'était la femme du châtelain.

— Ce sera ma sœur Catherine que vous aurez vue.

— Juste! n'es-tu pas l'enfant du châtelain, toi?

L'enfant fit un signe de tête affirmatif.

— Comme ça je disais que ça m'étonne qu'ils te laissent aller seul par les routes. Viennent-ils pas à ta rencontre des fois?

— Ah! bien oui! Ils sont tous aux semailles par chez nous, parce que, voyez-vous, quand le temps commande, ça presse pour tout le monde, vous seriez mêmement le grand-châtelain de Martigny, c'est égal, mon vieux!

— C'est que tu es encore petit pour le service.

— Pas tant! pas tant! dit Camille qui probablement s'estimait très-bien à la hauteur de ses fonctions de confiance. J'emmène Dragon d'ailleurs, en cas de danger. Ah! il ne ferait pas bon toucher aux dépêches..... je crois. Pour ce qui est du reste, ils ont bien le pédon à Vernayes, qui irait assez si on lui disait, mais il a le décroît à une jambe tous les printemps. Comme ça, il n'y a rien à faire.

Si quelqu'un eût pu lire en ce moment les pensées criminelles de l'étranger, tandis que cet homme paraissait écouter en cheminant la causerie confiante de son petit compagnon de route, il eût frémi d'épouvante.

— Faut vous arrêter en Salvan, l'homme! la route est longue et ils veulent assez vous faire boire la gentiane par chez nous. On en a de reste.

— Grand merci, dit le voyageur.

On arrivait à cet endroit du sentier où il suit les bords escarpés qui dominent le ruisseau torrentueux descendant du val de Salvan. Un homme, en cet endroit, défendrait seul le passage où la fuite semble impossible à cause des rochers éboulés qui partout bordent la route escarpée.

— Crois-tu que ton chien rapporterait une pierre de l'autre côté de l'eau?

— Ah! il rapporte tant que je veux, dit l'enfant.

— Fais voir, reprit l'autre.

— Ici, Dragon!

Le petit montagnard montra une pierre à son chien et la lança à tour de bras de l'autre côté du ravin.

— Apporte! cria-t-il.

Mais le chien ne parut nullement disposé à s'éloigner.

— Apporte! répéta Camille impérieusement. C'est curieux ça. Il paraît que c'est pas son idée aujourd'hui.

Le marchand sembla renoncer à cette fantaisie. Il avait passé furtivement sa main sous sa blouse, et peut-être un homme habitué aux armes à feu eût-il tressailli dans ce moment, en reconnaissant le bruit sec que produit une détente armée. Tout à coup il se retourna brusquement vers Camille, son gourdin d'une main, un vieux pistolet de l'autre.

— Les dépêches! dit-il d'une voix sourde et menaçante.

L'enfant poussa un cri d'effroi.

— Holà! Dragon! holà!

A cet appel de son petit compagnon de route, au geste menaçant de l'étranger, le chien de garde, avec le merveilleux instinct et le courage de sa race, s'élançait à la gorge du malfaiteur dont l'arme l'ajustait déjà. Une détonation retentit dans la forêt; le chien s'abattit en hurlant affreusement comme un loup blessé à mort, se roula dans la poussière accablé sous les rapides coups de gourdin de son adversaire, puis se précipita de nouveau sur lui. Cette fois l'homme chancela en criant. Les terribles morsures du chien l'atteignaient à la gorge, aux bras, aux mains et aux jambes. Tous deux avaient roulé dans le sentier et se débattaient maintenant l'un sur l'autre.

— Tiens bon! Dragon! tiens bon!... criait d'une voix effarée Camille, lançant des pierres à l'aventure, et fuyant en pleurant du côté de sa paroisse. Son bâton et son bonnet lui étaient échappés dans sa course, et sa lourde gibecière gênait encore sa marche précipitée.

Près du passage, la lutte furieuse engagée entre l'homme et le chien semblait pour ce dernier fatalement terminée; l'animal ralentit ses efforts, et ses forces parurent anéanties; l'homme se releva, frappant encore son ennemi épuisé d'un coup de pied à la tête, et, tout couvert de sang, de fange et d'épouvantables meurtrissures, il se lança de nouveau à la poursuite du petit montagnard.

— A nous deux, garçon! tes dépêches à cet'heure!

Mais à l'ouïe de cette voix menaçante qui retentissait derrière

lui à travers la forêt silencieuse, les jambes de Camille n'en étaient que plus agiles à le porter. Peut-être l'homme reconnut-il bientôt l'inutilité de ses efforts, l'enfant fuyait en désespéré, il avait au moins trois cents pas d'avance, il semblait habitué à courir dans la montagne, et les cloches de Salvan, qu'on entendait très-distinctement, indiquaient qu'il était rapproché du village. L'angelus de midi sonnait dans la paroisse, et bien des montagnards pouvaient se rencontrer maintenant dans les alentours.

L'étranger poussa un cri de rage et arrêta brusquement sa course ; l'enfant venait d'atteindre, criant à l'aide, la pierre du Meurguet, dominant le sentier à l'entrée de la vallée ; à sa voix effrayée, on devait accourir déjà des hameaux voisins de l'église. Le fugitif s'était retourné et apercevant son ennemi arrêté dans sa poursuite, il lui lançait hardiment des pierres qui, à travers le ravin ne pouvaient parvenir, il est vrai, qu'à moitié distance. L'homme lui montra silencieusement un poing menaçant; un sale mouchoir rouge s'agitait dans sa main furieuse.

— Rôdi ! rôdi ! c'est le rôdi ! empoisonneur de mulet ! voleur de cabris ! assassineur de chien ! brigand de la plaine !

Et les pierres continuaient de voler dans la main exaspérée du montagnard, accompagnant ainsi chaque invective.

— C'est bon, méchante couleuvre ! Dis à ton père que tu as vu le Gingolet ! cria l'homme.

Puis il redescendit rapidement le sentier et disparut dans la forêt profonde.

III

Nous devons maintenant engager le lecteur à nous suivre dans les plaines du Bas-Valais et à travers les marais et les bois qui s'étendent dans ce pays inhabité où le Rhône, près de son embouchure, roule ses ondes silencieuses.

Il est nuit — nuit sombre, car la lune décroissante répand à peine cette lueur sinistre qu'elle projette à son déclin. Son disque échancré brille au-dessus des montagnes dans le pays des Ormonds, et les tours d'*Aïs*, semblables à deux géants couchés, apparaissent dans les ténèbres. Quelques légères nuées, chassées

par la brise, passent majestueusement dans les vastes plaines du ciel, où scintillent les étoiles.

On entend à peine le bruit du fleuve dans la campagne, et le vent qui, par moment, murmure dans les bois. Tout le paysage a revêtu ce caractère de grandeur, d'attente mystérieuse et de mélancolie, qui, durant les nuits paisibles, semble répandu sur la nature. Une heure vient de retentir du côté de Noville, et dans l'éloignement les cloches de Cheyssel, Port-Valais et Villeneuve ont l'une après l'autre semblé répondre. Que disent les cloches?...

« Sentinelles de l'Eternité! l'heure qui s'enfuit pour jamais, comment s'est-elle écoulée!... »

Le son s'évanouit dans l'espace et tout retombe dans le silence.

Un homme chemine, seul, résolûment, à travers le taillis; son œil habitué à ces forêts distingue les traces de l'étroit sentier qui, parfois, disparaît dans le fourré ou suit la chaussée sinueuse dans les marécages. Cet homme, c'est ce vagabond, ce rôdi que deux fois déjà nous avons vu apparaître et poursuivre de criminelles tentatives. Il repasse sa vie dans sa mémoire, sa vie honteuse, il le sait, et, le cœur plein de révolte et de haine, s'en prend à la destinée des misères dont lui seul est la cause.

Combien d'années l'ont vu à Paris exploiter, opprimer impitoyablement les pauvres enfants de Savoie, ces enfants du pays, que la nécessité traîne dans les villes, ces petits ramoneurs que chaque hiver contraint à s'éloigner du toit paternel! Combien là-bas, épuisés de privations, de souffrances, de travail forcé, combien sont morts sous les coups du logeur! Que de pleurs, que de cris, lorsque le soir il rentrait ivre dans son repaire!

Mauvais maître! mauvais maître! lui dit une voix intérieure. Bah! c'étaient des fainéants, des propres à rien; fallait-il pas les forcer à l'ouvrage!... et le bénéfice des maîtres, donc! Ah! il y en a qui en font bien d'autres! l'argent! l'argent!.. tout est bon pour en acquérir.

Et l'homme reprend la chaîne du passé.

Il s'entasse pour lui, cet argent convoité. Le voici un richard, comme ils disent; qu'importe qu'on lui reproche déjà au pays la source de ses épargnes? On lui garde une fille riche des montagnes, il le sait, et même une femme de sa parenté le rappelle en Salvan. Encore de l'argent à gagner de ces côtés-là; pour la

fille, qu'elle se garde! une fois son maître, sa rude main saura bien la faire obéir.

Salvan! à ce souvenir, une sorte de rugissement est sorti de la poitrine du vieux rôdi.

C'est qu'il est des noms qui apparaissent sur la route de la vie passée comme des poteaux sinistres marqués au sceau de la fatalité. De Salvan ont commencé pour lui tous les mauvais jours.

C'est là « qu'il a trouvé son maître, » comme disent les gens du pays. La fille s'est donnée à un jeune homme de la montagne. Les projets du Savoyard, « du Gingolet, » comme on l'appelait alors, ont été anéantis, et lui-même, honni, chassé, a dû quitter honteusement la paroisse. N'a-t-il pas failli, malgré sa force bien connue, payer de sa vie les hasards d'une rencontre et les dédains de cette fille? Et ses blessures terribles! et ses longues souffrances!... Châtelain Julien, prends garde! et vous tous, hommes de Salvan, malheur à vous! Demain peut-être, le jour du Gingolet va venir.

Et de nouveau le vieux rôdi fouille avec rage dans ses orageux souvenirs. Que trouve-t-il encore?...

Les années s'écoulent; lassé de séjourner au pays, habitué dès longtemps à « rouler par le monde, » comme il disait, il reprend de nouveau sa vie errante. Cette fois il emmène une femme. Quelle est cette créature que le malheur a jetée dans ses bras?... C'est une orpheline de son village dont la beauté a bien jeune décidé la perte. Séduite, abandonnée, sans ressource, elle va devenir mère et se trouve en face de cette réprobation publique souvent impitoyable. Elle a prêté l'oreille à ses paroles menteuses. « Sois sans crainte, avait-il dit à cette délaissée; ta faute, je l'oublie pour jamais. Ils te fuient, ils me détestent et s'éloignent, partons! viens avec moi, tu es jeune, tu es belle encore et je t'aime. Ton enfant sera le nôtre, suis-moi; aucun reproche du passé ne peut t'atteindre désormais.

Parjure! parjure! crie cette voix, sa compagne, dont il ne peut ce soir étouffer les accents.

Ah! c'était encore une pleureuse celle-là! et puis, quand il rentrait ivre, elle avait peur de lui, et puis encore elle n'avait jamais pu vaincre la répulsion, l'effroi qu'il avait su lui inspirer, cet effroi dont il aimait tant à se venger, et le rôdi sourit d'un sourire infernal.

N'y a-t-il pas aussi une jouissance à faire le maître impuné-

ment, à voir trembler son esclave, à battre dans son taudis la mère et la fille qui succombent, s'efforçant de se protéger l'une l'autre, étouffant leurs cris désespérés! Et puis ça ne valait rien pour les villes, cette pauvre Clémence! c'était maladif, c'était faible! Enfin elle est morte....

Elle est morte! elle est morte !!... reprend la voix vengeresse en un crescendo menaçant et terrible.

Je ne l'ai pas tuée! balbutie le rôdi qui frissonne, et tous les malheurs, venant s'abattre sur lui dès ce jour, viennent encore lui apparaître. Ne s'est-il pas abandonné pendant de longues années au jeu, au vice, à la débauche, n'a-t-il pas perdu jusqu'au dernier sou de ses sordides épargnes? La misère, de honteuses maladies, la vieillesse, ne l'ont-elles pas enfin chassé des villes et ramené dans sa commune, et de sa commune dans ces marais sauvages, son dernier repaire?

Et que fait-il aujourd'hui? Cette lutte entre le sort qui s'acharne à sa perte et ses mauvais instincts est-elle maintenant terminée? Moins que jamais! il s'en vante; faire le mal est son unique pensée! oui, faire le mal jusqu'au dernier soupir!

Hélas! les natures mauvaises et rebelles sont parfois rendues pires, et si, pour beaucoup, le châtiment purifie, l'épreuve améliore, il en est d'autres qu'ils brisent sans les vaincre et qu'une rage insensée pousse au mal en désespérées.

Le rôdi vient d'atteindre les bords de l'eau, qu'il côtoye quelques instants en silence. Il suit les rives d'un des bras du courant, qui serpente à travers les saules et les broussailles. On appelle cette onde solitaire le vieux Rhône: des taillis épais, çà et là interrompus de prairies marécageuses, le séparent du grand fleuve.

Mais quelle chance fatale vient encore de déjouer les projets haineux du misérable! Le châtelain Julien et son fils s'échappant de Vionaz, cet enfant dont il guettait le passage, qu'il croyait si bien livré dans ses mains aujourd'hui, et ces dépêches aux communes de la montagne, à la Vieille-Suisse, quand partout s'organise la guerre civile! ces dépêches qu'il eût si bien vendues!... et qu'il n'a pu saisir. Tout manque donc à sa haine... Non! une lumière solitaire vient d'apparaître de l'autre côté de l'eau. Il y a là-bas une créature qui veille en attendant sa venue. N'est-ce pas encore la misérable enfant de Clémence? Clémence!... cette méchante pleureuse dont le souvenir l'importune. N'est-ce pas

ce souffre-douleur que le sort lui a jeté en pâture? Tremble, Sabine ! le rôdi approche de sa tanière.

L'homme s'est arrêté, un bateau délabré est amarré dans les broussailles près du bord de l'eau ; il le détache sans bruit, saisit un aviron, et bientôt, gagnant l'autre rive, il attache de nouveau l'embarcation dans les roseaux et s'avance vers sa demeure en proférant de sourdes menaces.

La cahute que le rôdi s'est construite dans les bois, a cet air inhospitalier d'un repaire. La porte en est fermée, et rien n'indique aux alentours ni le travail ni la culture. Sans doute l'hirondelle n'a jamais abrité sa couvée sous les solives de ce toit de roseau. La lumière rougeâtre d'une lampe éclaire dans l'intérieur le pénible tableau du désordre et d'une abjecte misère. A travers les joints de la fenêtre, le vagabond considère un instant une pâle jeune fille, qui semble combattre le sommeil et prolonger sa veillée auprès du foyer éteint en tressant laborieusement des corbeilles d'osier recueilli dans le voisinage.

L'homme siffle rapidement et deux fois. La malheureuse s'est levée en sursaut à ce signal; la porte s'est ouverte devant lui, et maintenant il entre. Mais à la vue des récentes meurtrissures, des profondes cicatrices qui sillonnent le visage et les mains du vagabond, la jeune fille n'a pu retenir un mouvement d'effroi.

— Hé bien quoi ! dit-il. Je suis blessé... je suis meurtri ! c'est un de leurs chiens enragés de la montagne, c'est encore ces brigands de Salvan ! Ça te fait rire, pas vrai ?...

— Non ! mon Dieu non ! s'empressa-t-elle de répondre.

— Ça te fait rire, je te dis ! Prends garde seulement, mauvaise bâtarde. Je suis encore là, vois-tu, et puis ris maintenant.

Et le misérable lève sur elle sa main prête à frapper.

Sabine cherche à calmer la colère du rôdi ; sa victime résignée s'efforce de l'adoucir.

— Voilà votre soupe que j'ai gardée, dit-elle.

— De l'eau-de-vie ! du feu ! reprend-il brusquement. Et tandis qu'elle ranime les braises du foyer, il s'accroupit sur un banc en la regardant faire. Un reflet de l'âtre vient empourprer son visage.

— Tu aimerais tout de même bien m'échapper, je me pense.

— Oh non ! essaie-t-elle de répondre. Mais son pâle visage de désespérée en dit plus que ses paroles.

— Essaie ! reprend le rôdi. Va-t'en un peu dans les villages,

va-t'en en Suisse, va seulement à Villeneuve, à Saint-Maurice, où ils te chasseront parce que tu es vagabonde et de Savoie. Va-t'en en Savoie, retourne dans notre commune où ils te chasseront parce que ta mère est morte, parce que tu es née à Paris. Faudra encore que tu me reviennes, n'est-ce pas? Ah! c'est ça qui serait drôle.

Il rit; son rire plein de haine se prolonge, tandis qu'il détourne la tête; puis il boit coup sur coup et s'enivre d'eau-de-vie.

Accoutumée à tout entendre, à tout souffrir, Sabine oppose à ces méchantes paroles la force inerte du silence. Mais le rôdi, que l'instinct du mal semble inspirer, cherche à torturer cette âme qui se replie et paraît insensible à la douleur.

— Tiens, c'est quand tu pleures comme ça en faisant tes corbeilles que tu me rappelles ta mauvaise mère. Ah! l'ai-je battue celle-là! l'ai-je éreintée dans le temps! Elle ne pouvait plus crier les dernières fois, manque de force! te souviens-tu!

Cette fois le coup a porté; à ces cruels souvenirs qu'il évoque, le cœur de l'orpheline se brise.

— Pauvre mère, c'est pourtant vrai ce qu'il dit!... Je te vois encore au martyre!... Je m'en irai, oui je m'en irai! dit-elle, et sa voix éclate en sanglots. Je travaillerai, j'irai vendre des paniers dans les villages.

— Va te faire chasser, insulter, emprisonner! vagabonde sans père ni mère! heimathlose! rôdeuse! sans feu ni lieu.....

Terre! Partout l'humanité se fait entendre, l'oppression est bannie, l'esclavage aboli, le faible, l'innocent, l'insensé, l'orphelin sont mis sous la sauvegarde de nos lois, et cependant, terre de misère, combien de fois verras-tu, même au cœur de la société, le fort briser le faible, lentement, secrètement, impunément, et l'écraser sous son bras maudit?

— Je me tuerai, reprend-elle à bout de force, anéantie.

Un silence menaçant règne dans la cabane, mais quelles pensées meurtrières s'emparent du misérable!

— Tu veux te tuer! dit-il.

La colère de la brute, l'ivresse stupide injecte ses yeux de lueurs sanglantes.

— Oui, païen!... oui, méchant maître!... oui, sans cœur! je me tuerai! je me détruirai! je t'échapperai!

L'homme s'est levé, chancelant et terrible; le sol tourne devant lui; dans sa main furieuse s'agitent des tenailles qu'il vient

de saisir. Mais la vue d'une torture inconnue, imminente, impitoyable, a surexcité les forces de sa victime.

— Au secours ! cria-t-elle.

— Ah oui ! crie seulement. Ça soulage, n'aie crainte qu'on nous dérange tout de même ; il y a deux lieues de marais à l'entour et la nuit est sombre aujourd'hui. Les gris [1] ont peur de se mouiller les pieds, je te dis : à nous deux, Sabine !

A cet appel terrible, l'instinct de la vie fait tressaillir l'orpheline. Elle s'élance vers la porte entr'ouverte, et, avant que l'homme ivre ait pu l'atteindre, elle se précipite hors de sa demeure. Le bruit de ses pas à travers les taillis indique sa course du côté du vieux Rhône. Sabine !... Sabine !... crie la voix effrayante du vagabond ; mais vainement il s'efforce de suivre la trace de la fugitive. Il s'arrête, haletant, éperdu ; il interroge le silence de la nuit. Les pas s'éloignent, ils s'arrêtent..... la chute d'un corps pesant dans l'eau vient de se faire entendre, et ce bruit lugubre le glace d'épouvante. Puis..... rien ! le silence accablant ; les ténèbres menaçantes !

Sabine ! crie encore le rôdi !... cette fois, sa voix même le fait tressaillir : tant il a peur, le misérable ! qu'une voix lui réponde à travers les roseaux du vieux Rhône. Il regagne en tremblant sa cahute abandonnée ; il s'enferme, il va s'accroupir, frissonnant auprès des cendres du foyer. La lampe renversée s'est éteinte, l'ombre l'environne. Clémence !.... Sabine !... Mais pourquoi n'ose-t-il plus tourner son visage, et tandis qu'il attend le jour avec angoisse, quelle terrible compagne fait claquer ses dents au milieu des ténèbres ?

La peur ! la peur formidable ! elle est là, elle le glace, elle le torture à son tour sous son étreinte de fer.

— Sabine !... murmurent encore ses lèvres tremblantes.

IV

Fuyons ces lieux déserts, ces ténèbres et ces luttes odieuses qui nous oppressent..... Voici le jour, les clochers scintillent, les campagnes fleuries s'échauffent aux rayons bienfaisants du soleil, la route de la plaine est couverte d'hommes en armes, de fourgons, de soldats, de cavaliers remontant la vallée, et déjà

[1] Gendarmes.

les sommités majestueuses de la Dent-du-Midi se colorent sous les feux du jour.

Le tocsin retentit dans les villages, le son des tambours se fait entendre, et tandis que, sur les hauteurs silencieuses, les neiges éternelles resplendissent dans les vastes solitudes, la plaine entière s'agite et s'éveille, la discorde civile ameute les campagnes et fomente les combats, mais au moins, partout le soleil! partout le ciel ouvert!

Dans les lieux où la route passe près des montagnes, la troupe en armes essuie quelques coups de feu des hommes de la Vieille-Suisse, embusqués dans les rochers; une colonne de fumée s'élève du côté de Miéville, elle annonce les représailles des hommes de la plaine. Plusieurs villages sont abandonnés, ce sont ceux occupés par les partisans des montagnards, car, dans cette anarchie, bien des communes de la plaine, restées fidèles au gouvernement, sont isolées, menacées, gardées à vue par la Jeune-Suisse. Dans les montagnes, le même fait se représente dans des conditions opposées; celle de Champéry est prisonnière des hommes du Val-d'Illiers, celle des Finhauts de ceux de Salvan. Vernayes, près du Trient est abandonné, les troupeaux chassés du côté des hauteurs, les portes barricadées. Hommes, femmes et enfants, sauvant ce qu'ils peuvent du pillage qu'ils redoutent, gravissent en hâte le sentier des bois de Salvan. On entend se rapprocher le tambour des insurgés, et la troupe grossie de commune en commune défile dans la plaine et traverse le village. Les canons brillent sur leurs affûts et les armes reluisent au soleil, au milieu des bâtons, des faux et des tridents qu'on aperçoit à travers la poussière.

Le rôdi des marais du Rhône a suivi cette foule en tumulte, l'instinct du mal et de la violence, sa haine contre les hommes de Salvan et le châtelain de leur commune l'ont jeté dès longtemps dans les rangs révolutionnaires. Déjà sa figure sinistre nous est apparue à la journée de Vionaz, car partout où l'anarchie et le désordre se sont déchaînés dans cette malheureuse contrée, la fatalité semble avoir guidé ses pas. Peut-être aussi l'audace bien connue du vagabond, les services de contrebandier qu'il a pu rendre pour l'entrée des munitions et des armes secrètement introduites dans le pays, l'ont-ils signalé aux chefs de la Jeune-Suisse ainsi qu'à leurs partisans. Le rôdi, redouté dans les villages de la plaine, et dont la voix publique grossit

encore les méfaits mystérieux, n'en est pas moins influent, pas moins puissant au moment de l'action. N'est-ce pas là ce fait déplorable, qui partout se représente dans les temps révolutionnaires, et, tandis que l'honnête homme intimidé s'efface, s'éloigne et disparaît, ne voit-on pas alors en tous lieux l'étranger vagabond parler au nom de la patrie, le repris de justice au nom des lois, la violence au nom de la liberté !

Les insurgés ont traversé rapidement Vernayes ; à la vue du moulin de Catherine, qu'on aperçoit à quelque distance, le rôdi l'a désigné de son poing fermé..... Encore au châtelain de Salvan, tout ça ! les oiseaux sont partis, c'est bon ! on brûlera la cage au retour, citoyens !

Dans le sentier de la montagne, un homme armé d'une carabine encourage les fuyards et les ranime de la voix et du geste, c'est le châtelain Julien. « Il y a encore de quoi vous abriter dans nos paroisses, dit-il, et qu'ils y viennent, s'ils l'osent ! »

Mais, parmi les derniers fuyards, une jeune fille misérablement vêtue vient de tomber à ses pieds, ses haillons indiquent son dénûment. Tandis qu'il s'approche et la soutient, assise au bord du sentier, les enfants, quelques femmes de la plaine se sont approchés.

— Qui est-elle, cette pauvresse?...

— Ça n'est pas des Vernayes ! tout de même.

— Elle vient de loin, avec sa cotte déchirée et ses pieds meurtris, elle vient des marais, bien sûr.

— C'est une rôdeuse !

— Rôdeuse ou autre, faut encore l'assister, tout de même, répond le châtelain. Ton nom, pauvresse ?

— Hé ! fille, à qui es-tu, dit Camille, se mêlant aussi aux curieux.

La pauvresse a caché sa tête dans son tablier déchiré, et pleure sans répondre.

— Femmes ! dit le châtelain, avancez dans le bois ; s'ils tirent sur nous en passant, ils peuvent encore nous atteindre ici, éloignez-vous.

Resté seul avec la jeune fille et Camille, qui ne paraît pas disposé à prendre pour lui les conseils qu'on donne aux femmes, le châtelain éloigne doucement les mains que la malheureuse s'obstine à retenir sur son visage.

A la vue de cette figure jeune, atterrée par la faim et la détresse, le montagnard ému a détaché sa gourde de cuir en silence et forcé l'étrangère à l'approcher de ses lèvres ; Camille, l'imitant, a tiré de son petit habit un morceau de pain noir qu'il pose sur les genoux de la jeune fille. La bienveillance du père et de l'enfant engage la malheureuse à la confiance, et peu à peu elle a repris des forces.

— A présent, fille, dis-nous ton nom, reprend la voix du châtelain.

— Sabine ! a répondu la jeune fille.

— Tu viens de loin, pas vrai ?

— Du vieux Rhône.

— Du vieux Rhône ! il y a un rôdi de ces côtés, qu'on raconte mêmement qu'il a empoisonné notre mulet ; le brigand a aussi abattu notre chien, mais qu'il se garde ! et ton père....

La jeune fille a détourné la tête en silence.

— Et puis tu vas ?...

— Je vais.... je vais.... La malheureuse a de nouveau courbé sa tête dans ses mains et sanglotte.

— Vois-tu, c'est seulement pour sa.oir, dit naïvement le petit garçon.

— Fille ! reprend gravement le châtelain, on ne voulait pas te faire de peine, et ce n'est pas le cœur qui nous manque, ne pleure plus !

— Je vas t'éplucher des noix ! ajoute Camille, fouillant généreusement les poches de son curieux habit.

— C'est la fatigue qui t'a rendue, je me pense.

— C'est la fatigue, c'est la faim, et puis les coups !... reprend Sabine, dont la douleur comprimée éclate enfin et se soulage en sanglots désespérés. Ah ! mon pauvre homme, il y en a qui souffrent trop dans ce monde ! ma mère est morte, tant il l'a martyrisée, mon mauvais père ! Il m'a fallu mendier le soir sur le pavé des villes ! Vous ne savez pas ce que c'est que ça, vous autres des montagnes, sans mère ! sans personne ! Il m'a traînée sur les routes, emmenée dans les bois ! Je faisais des paniers, que je tâchais de vendre dans les campagnes, mais les gens m'appelaient rôdeuse dans les villages, et puis je n'osais plus sortir à la fin, à cause de mes cottes déchirées, les enfants me jetaient des pierres et se mettaient aussi contre moi. Et puis, toujours

battue, insultée, fallait le voir quand il rentrait ivre chez nous. Il était terrible alors!

La jeune fille a enlevé son mouchoir de cou et relevé rapidement ses manches de chemise, des taches livides et bleues apparaissent sur ses bras amaigris, ses épaules et sa gorge meurtries.

— Saints martyrs! s'écrie le montagnard. Le père et l'enfant sont restés muets de compassion.

— C'est rien ça! les coups, on patiente encore, mais voyez-vous, c'est quand il m'appelait bâtarde, parce que je n'ai pas mon vrai père pour me défendre, quand il me disait rôdeuse, parce qu'on nous chasse de partout à cause de lui, qu'il insultait ma mère qui est morte, parce qu'elle l'avait suivi, et qu'il se vantait encore de l'avoir battue. Battue jusqu'à sa dernière heure! C'était affreux, je vous dis, affreux! affreux! ma tête s'en allait, je voulais me venger, je ne sais plus ce que je devenais. Hier, ne voulait-il pas me tuer! je crois.... Je me suis sauvée dans les taillis, au bord du vieux Rhône, je l'entendais crier dans la nuit, il me semblait qu'il allait me reprendre tout à coup. Enfin, j'ai fait rouler une pierre à l'eau, et il m'aura crue tombée dans le courant, c'est à croire!

— Mais comment as-tu fait cette nuit tant de chemin? reprend avec intérêt le châtelain Julien, tandis qu'il considère les pieds enflés et meurtris de l'orpheline.

— Comme ça, je me suis cachée longtemps au milieu des broussailles, j'ai remonté le vieux Rhône jusqu'aux sables de Cex, j'ai passé comme j'ai pu. Puis j'ai suivi la route, me cachant des gendarmes, me sauvant loin des villages, j'ai marché sept heures, aussi vrai que Dieu m'écoute et tant j'avais peur de mon mauvais père, voyez-vous! Quand j'ai vu là-bas, au dernier village, qu'ils s'enfuyaient tous par la montagne, la peur m'a pris plus fort; j'ai suivi aussi le sentier avec les femmes et les enfants, et puis, que voulez-vous..... je suis tombée!

Les larmes de Sabine viennent encore briser ses dernières paroles.

— Fille! prends courage, dit le châtelain, on t'aidera chez nous, si tu es honnête, comme je crois, et si tu dis vrai. Pour ton mauvais père, n'aie crainte; s'il vient des rôdis sur la montagne, on veut assez les recevoir, en Salvan. Voici l'ouvrage qui commence chez nous, on verra ce que tu sais faire.

— Je travaillerai, a repris vivement la fugitive, je gagnerai

bien honnêtement mon pain, je vous dis. Prenez-moi à maître ! homme de Salvan, par charité, prenez-moi, je ne sais à qui me rendre.

Ainsi priait la jeune fille, éplorée, la taille à demi pliéesur les genoux, et assise les mains jointes devant le châtelain, qu'elle implore et qui s'efforce de la calmer.

– N'aie crainte, je te dis. On verra ce qu'en pense notre femme, ajoute-t-il prudemment ; et comme Sabine paraît ranimée par l'espérance : En route maintenant ! si tu peux encore avancer sans trop de peine.

Tous trois ont repris ainsi le sentier de Salvan.

— Sabine, dit Camille à voix basse et préoccupé de ce qu'il vient d'entendre. Ecoute, fille ! s'ils te refusaient chez nous, laisse faire. Je te prendrai, moi : on partagera toujours notre pain d'avoine. Et, continuant de marcher, il prend avec amitié la main de l'orpheline.

Tous ceux qu'ils rejoignaient et que la frayeur avait chassés de leurs villages, étaient recueillis dans la paroisse.

— Femme ! dit le châtelain Julien, lorsqu'il fut aussi rentré dans sa demeure, voici une pauvresse de la plaine qui veut gagner sa vie et nous aider à l'ouvrage. J'ai idée de la retirer.

— C'est à faire, répondit Favette, regardant avec bonté l'étrangère ; faut donner de son pain à ceux qui travaillent et qui sont à la gêne. On veillera sur elle comme si elle était nôtre, mon Julien.

— J'en aurais mis ma tête à jeu, dit l'homme, pressant dans ses bras sa ménagère.

Charles Dubois.

(La fin prochainement.)

LES

TREMBLEMENTS DE TERRE

Le 1er février 1856, de nouvelles secousses de tremblement de terre se sont fait sentir dans toute la Suisse: heureusement faibles, et comme les derniers tressaillements d'un sol enfin raffermi. Il a paru des descriptions et des récits nombreux sur les événements dont Viège et le Valais ont été le théâtre; divers travaux scientifiques ont eu ces mêmes phénomènes pour objet; nous signalerons surtout deux mémoires de M. le chanoine Rion, de Sion, un travail intéressant, publié à Zurich par M. le docteur Heusser[1], comme feuille du nouvel an, et une dissertation[2] de M. Pierre Mérian sur les tremblements de terre de Bâle.

Qu'il nous soit permis de jeter un dernier regard sur ces faits et sur les idées scientifiques qu'ils ont suggérées.

Ce n'est pas la première fois que les habitants du Valais ont eu à subir les terreurs d'un tremblement de terre. Il y a cent ans, en 1755, le 1er novembre, à l'heure même où s'écroulait Lisbonne, des oscillations violentes du sol ont été ressenties en Valais; elles ont produit les mêmes désastres que l'an dernier, et elles ont duré jusqu'au 7 mars 1756. On lit dans un mémoire de cette époque: « Les nouvelles du Valais reçues depuis le 1er décembre jusqu'au 30 du même mois sont tristes. La petite ville de Brigue a été surtout malheureuse. La plus grande partie des maisons de cette cité sont fortement ébranlées, et beaucoup totalement détruites. Les jésuites, les nonnes et tous les habitants ont dû s'enfuir en rase campagne, de peur d'être enterrés sous les décombres, et ils y sont restés trois jours et trois nuits. La tour de la grande église s'est écroulée à moitié, et dans une autre église la galerie est tombée à terre. Pendant les secousses,

[1] *Das Erdbeben im Visperthal, an die zürcherische Jugend.*

[2] *Ueber die in Basel wahrgenommenen Erdbeben nebst einigen Untersuchungeu über die Erdbeben im Allgemeinen.*

la terre s'entr'ouvrit çà et là, de manière à produire des fentes terribles d'où jaillirent plus tard de grandes quantités d'eau chaude et bouillante. Beaucoup de montagnes se fendirent et précipitèrent leurs cimes et des pans de rochers tout entiers dans la vallée. L'église de Ste-Marie et le pont du Rhône s'écroulèrent et ne forment plus qu'un tas de ruines [1], etc. »

Ne croirait-on pas lire le récit des derniers événements ? Un siècle sépare l'apparition de ces deux phénomènes presque identiques. Il y a là quelque chose qui étonne. L'imagination est frappée du rapprochement de ces deux dates : 1755 et 1855 ; et l'idée d'une périodicité séculaire du phénomène a surgi dans beaucoup d'esprits avec d'autant plus de vivacité que nous donnons au siècle une importance et une portée considérable. Rien de plus naturel que de supposer une périodicité à un phénomène de cet ordre et qui doit résulter de causes si puissantes. Il semble qu'un repos de cent ans, pendant lequel la nature se préparerait à faire un si violent effort, n'a rien d'exagéré. Cependant, en remarquant que le siècle ne joue aucun rôle dans la nature, qu'il n'est défini par aucun fait cosmique, mais qu'il n'est qu'une division de pure convention, nous devons laisser aux phénomènes eux-mêmes le soin de démontrer que, s'il y a période dans l'apparition des grands tremblements de terre, elle est d'un siècle ou d'un autre nombre d'années. Or, jusqu'à présent, rien ne permet, dans les observations consignées, de constater une période quelconque et moins encore une période séculaire.

Néanmoins divers auteurs paraissent incliner vers l'idée que les tremblements de terre pourraient être des phénomènes réguliers et périodiques.

La généralité des géologues et des physiciens admettent que les tremblements de terre sont causés par la force expansive des gaz qui se forment dans l'intérieur de la terre. Voici la substance de leur théorie :

Il est bien constaté que la chaleur augmente à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur de la terre. Cet accroissement est assez rapide pour que déjà, à une profondeur de trois kilomètres, il y ait cent degrés de chaleur, et que, entre vingt et trente kilo-

[1] *Das glückliche und unglückliche Portugall und erschreckte Europa in den grossen und vielfältigen Erd- und Wasserbewegungen im Jahr* 1755, cité par M. le Dr Heusser.

mètres, il existe une chaleur capable de fondre tous les métaux et les pierres les plus réfractaires.

Il y a donc dans l'intérieur de la terre une masse de matières en fusion d'un rayon énorme, relativement à laquelle l'épaisseur de la couche consolidée du globe est tellement minime que nous pouvons comparer l'écorce solide de la terre à la pellicule qui recouvre une pêche. Les eaux de la mer pénètrent jusque dans les entrailles de la terre, à travers les fissures des terrains et souvent par des crevasses formées par des affaissements intérieurs. Cette eau se vaporise, et la vapeur engendrée acquiert, par la température excessive du foyer central, une force élastique telle, qu'on peut l'estimer jusqu'à mille atmosphères. Qu'on juge des effets qu'une telle force doit produire, par la comparaison avec l'énergie des machines à vapeur, dont les plus puissantes ne comptent ordinairement pas plus de quatre ou cinq atmosphères. La production de ces vapeurs est continue, mais elles trouvent un écoulement constant par les volcans, qui, comme d'immenses cheminées, déversent dans les airs les produits de ces actions souterraines. Le nombre des volcans actuellement en activité est estimé à cent soixante-dix, répandus sur toute la surface du globe. Ils suffisent à l'écoulement de tous les gaz formés. Mais si, par un accident quelconque, les conduits qui mènent ces gaz vers les volcans viennent à se boucher, les vapeurs accumulées tendent à se frayer de nouvelles routes. Elles soulèvent la croûte terrestre, et la briseraient pour produire une éruption volcanique, si, dans l'intérieur des terrains, elles ne trouvaient pas, par les accidents causés par le soulèvement, de nouveaux canaux qui leur permettent de prendre leur cours habituel. La croûte soulevée retombe, les issues ouvertes par le soulèvement se referment, et l'ébranlement recommence jusqu'à ce que les nouvelles issues restent permanentes.

Nous voyons, par cet aperçu rapide des causes qu'on assigne généralement aux tremblements de terre, que leur époque, leur durée, leur foyer, leur étendue tiennent à des causes accidentelles, et que l'apparition de l'événement repose sur l'équilibre des terrains. Or cet équilibre peut être rompu par les actions chimiques multipliées dont les couches profondes sont constamment le théâtre.

Mais, pour admettre dans les tremblements de terre une périodicité, il faudrait nécessairement en chercher la cause première

ailleurs que dans les actions chimiques qui peuvent rompre l'équilibre des terrains dont se compose la croûte solide du globe.

Toute périodicité régulière d'un phénomène suppose une liaison étroite entre les causes de ce fait et celles qui déterminent la mesure du temps. Or le temps est défini par le double mouvement de la terre, autour de son axe et autour du soleil.

Tous les phénomènes périodiques qui se passent à la surface du globe dépendent directement ou indirectement, ou du mouvement diurne de rotation de la terre autour de son axe, ou du mouvement annuel de révolution de la terre autour du soleil, ou enfin de ces deux mouvements à la fois.

Les auteurs qui inclinent vers une périodicité ont dû lier les causes des tremblements de terre à ces deux mouvements.

Une première hypothèse, difficile à défendre, suppose que la masse ignée qui forme le noyau de la terre a des marées analogues aux marées de l'Océan, oscillations périodiques qui dépendent du mouvement diurne de la terre. Le flot de cette marée viendrait heurter la surface intérieure de l'écorce terrestre, et produirait ainsi les secousses, et même, dans certains cas, la rupture des terrains ou une éruption volcanique. Quoique bien des raisons solides rendent cette hypothèse peu probable, elle a cependant trouvé des défenseurs ardents, même dans ces derniers temps.

Une autre hypothèse ingénieuse, hasardée par M. le docteur Heusser dans son mémoire, permet de soutenir la périodicité des tremblements de terre, en faisant dépendre la naissance de la vapeur qui détermine le soulèvement du sol des phénomènes météorologiques directement liés aux saisons, dont l'alternance dépend du mouvement annuel de la terre. Ainsi, pour le dernier tremblement de terre en Valais, il a fait la remarque que, pendant l'hiver de 1854 à 1855, il est tombé des quantités extraordinaires de neige, non seulement en Valais, mais en général dans les Alpes et dans leur voisinage. A Bâle, on n'en avait pas vu autant de mémoire d'homme; M. Mérian a dû remonter jusqu'aux années 1784 et 1731 pour trouver des termes de comparaison. Au printemps 1855, il s'est donc produit une masse d'eau énorme qui s'est infiltrée dans la terre. De là proviendraient les vapeurs qui ont déterminé les secousses ressenties en Suisse.

L'opinion que nous venons d'exposer est controversable. Des documents recueillis jusqu'à ce jour, il paraît résulter que l'é-

vénement n'affecte en rien ni l'état du ciel, ni la température, ni le vent, ni le baromètre pendant sa durée. C'est avant et après l'époque du phénomène qu'il faut rechercher les données, et nous appuierons l'hypothèse de M. Heusser par une citation d'autant plus curieuse que la même idée s'y trouve énoncée :

« Il tomba dans les environs de Brigue et sur les montagnes, une quantité excessive de neige dès le 1er octobre 1755. Comme cette neige n'était point assez congelée, bientôt elle s'éboula et forma des avalanches. Le surlendemain le vent du midi ayant commencé à souffler, les torrents et les ruisseaux, extraordinairement enflés, emportèrent des terres, des pierres, des rochers et des arbres. Ces eaux furieuses portèrent partout dans les lieux bas la désolation et l'effroi.

« Nous ne voulons point décider si cette chute et cette fonte extraordinaire de neige ont quelques rapports avec les tremblements de terre, mais nous avons cru ne devoir pas passer sous silence des événements singuliers, qui sont du moins liés par le temps et le lieu avec les tremblements qui ont suivi.

« Ce n'est pas seulement dans le Valais que le temps a été extraordinaire durant le mois d'octobre; sur les Alpes du côté du St-Gothard, dans les vallées deçà et delà, il fit une pluie et une neige singulière.

« A Locarno, le 14, il tomba une si grande quantité de pluie dans les vallées, qui fut neige sur les montagnes, qu'en quinze jours on l'estima être beaucoup au-delà de ce qu'il en tombe pendant toute une année dans les pays où il pleut davantage. Le lac Majeur haussa de dix pieds[1]. »

On ne peut pas non plus se défendre de l'idée que des phénomènes géognostiques d'un pareil ordre n'aient aucune action sur l'état climatérique des années où ils se passent, et, à l'appui de cette assertion, nous citerons une lettre que J. Bernouilli écrivit de Bâle en 1731, année où il tomba dans cette ville une quantité de neige aussi prodigieuse qu'en 1855 : « Je me souviens, dit-il, d'un tremblement de terre assez violent que nous sentîmes ici (Bâle) en 1711, entre 4 et 5 heures du matin, au plus gros de l'hiver, y ayant une grande quantité de neige, jusqu'à 4 ou 5 pieds de haut. Incontinent après ce tremblement de terre, il s'éleva un vent de

[1] Mémoires sur les tremblements de terre, avec quatre sermons prononcés à cette occasion par E. Bertrand, ministre du saint Evangile et professeur à Neuchâtel. Vevey, 1756.

nord-est, d'où ordinairement le vent qui souffle est froid dans une telle saison; mais cette fois-là, non seulement il était tempéré, mais tout à fait tiède, en sorte qu'en deux ou trois heures de temps toute cette copieuse quantité de neige se fondit tellement, qu'on n'en aperçut plus aucune trace. Il est vrai que, deux ou trois jours après, il en retomba de nouvelle, presque en aussi grande quantité que celle que nous avions perdue. Je ne sais pas si on ne peut pas dire que ce vent extraordinaire est sorti des entrailles de la terre, chassé vers nous avec impétuosité par une explosion qui se fit quelque part dans la Forêt-Noire [1]. »

Quelles que soient les causes des tremblements de terre, nous pouvons espérer que la période critique est passée, et tout en regrettant vivement les désastres du Haut-Valais, nous trouvons une consolation dans l'idée qu'ils ont fourni aux Confédérés une occasion de témoigner leur sollicitude fraternelle. Cependant, quoique considérables, les dons recueillis restent bien loin des pertes subies. De tels accidents détruisent les capitaux, les plus généreux secours ne peuvent être qu'un prélèvement sur les revenus. Pour les rendre efficaces, il faudrait, s'il est possible, y revenir à plusieurs reprises pendant un certain temps, et ne pas s'en tenir à une seule collecte. Quoique cette idée n'ait pas grand rapport à ce qui précède, nous voulions l'exprimer en terminant.

CHARLES KOPP.

1 Lettre manuscrite tirée de la Bibliothèque de Neuchâtel.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 7 mars 1856.

SOMMAIRE : La curiosité parisienne en défaut. Les conférences. La presse, l'opinion. L'article du *Siècle.* Le discours de l'empereur. — *Après la paix.* Le libéralisme et l'alliance anglaise. L'anneau de diamant. — Le procès de Bellac. — *Pierre Châvin et ses bœufs.* — Mort du poëte Heine. Son portrait. — Réception et discours de M. Legouvé à l'Académie. Le succès. — Mme Louise Colet et Mme de Lerme. — Les trois races d'hommes, d'après les Indiens. — Les sauvages de Paris et les civilisés. Les pompiers de la banlieue. Deux avocats après déjeuner. — Les *pacifiques* du Grand-Ouest.

Il faut convenir que la curiosité parisienne est mise en ce moment à une rude épreuve. Savoir qu'il y a là, dans une salle du ministère des affaires étrangères, assis autour d'une table, quelques personnages assemblés qui règlent les destinées du monde autant et pour le peu de temps que le monde peut les régler lui-même, et cependant ne savoir que cela, et devoir s'en contenter, ne pas même avoir la ressource de faire semblant d'en savoir davantage, c'est dur, vraiment! Pas moyen d'avoir des intelligences dans la place, d'être aux écoutes et aux aguets, d'attraper quelque chose à travers les portes, pour le tirer au loin et le dévider de la belle manière! tout est clos, muré, bouché, barré, rembourré, cadenassé et scellé du plus profond secret. C'est la tour Malakoff du mystère. Même par le trou de la serrure, l'œil le plus perçant, la plus fine oreille n'y peuvent pénétrer. Par compensation, tout

se saura, dit-on, dans très-peu de temps ; mais on ne l'aura pas su d'avance : voilà ce qui est désolant, et dont il faut pourtant bien s'accommoder. Il est vrai qu'il est peut-être encore plus difficile d'être content, soi, nous ne disons pas : *de soi*, que de contenter tout le monde et son père. Et cependant, tout diplomates qu'ils sont, les membres du Congrès doivent s'attendre à rencontrer aussi cette seconde difficulté, quel que soit leur sentiment intime sur leur œuvre, celle-ci une fois terminée.

S'ils y rencontrent des difficultés (et il paraît qu'il y a eu déjà des tiraillements dès la seconde ou la troisième conférence), elles ne leur seront pas venues de la presse et de l'opinion, en France du moins. L'esprit français a été repris ici d'un de ces accès d'étourderie qui, pour n'être en paroles que des saillies et de la naïveté, sont, dans les faits, quelque chose de pis. Autant, pendant la guerre, il avait montré de sérieux, de réserve et d'aplomb, autant il a accueilli avec irréflexion et légèreté la perspective de la paix. Il s'y est livré tellement à l'étourderie et en a montré une satisfaction si peu retenue, que c'était vraiment faire à la Russie la partie trop belle. Le gouvernement l'a senti. De là l'insertion au *Moniteur* d'un article du *Siècle* qui envisageait les choses différemment. Le *Constitutionnel* s'est cru autorisé à pouvoir dire que cette insertion était le résultat d'une erreur ; mais il s'est attiré par là un démenti du journal officiel, qui a ainsi, non seulement attesté, mais en quelque sorte réitéré la reproduction de l'article et comme souligné celui-ci. Tout cet incident de presse a bien intrigué ceux qui auraient voulu en pénétrer les secrets de coulisse, car il paraît aussi en avoir eu de tels, et fort étonné le gros du monde au premier moment ; mais n'était-ce pas un avertissement utile ? ne fallait-il pas redresser l'opinion, qui se jetait par trop au cou de la Russie ? les spéculateurs eux-mêmes ne devaient-ils pas être mis en garde contre une certitude prématurée de la paix qui, si elle ne se réalisait pas, a déjà peut-être été assez escomptée pour qu'il en résultât une nouvelle et épouvantable crise ? Le discours de l'empereur, à l'ouverture de la session, est venu confirmer de haut cet avis de prudence politique et privée, et le revêtir d'un caractère solennel : « Attendons avec dignité, a-t-il dit, la fin des conférences ! »

Il semblait tout d'abord qu'elles fussent une simple formalité et que la paix était comme faite. Maintenant on en est plutôt seulement à espérer encore qu'elle sera faite, que la Russie cédera ou que l'on trouvera le moyen de s'arranger sur certains points secondaires, mais épineux. Quant au point vraiment capital, la neutralisation de la mer Noire, le renoncement de la Russie à y avoir des vaisseaux de guerre et des

ports militaires, on s'en croit toujours assuré. Ce ne serait sans doute pas suffisant, si l'on avait voulu faire une guerre de principes, une guerre révolutionnaire; mais si l'on n'a voulu faire qu'une guerre politique et d'équilibre, la Russie, quoique à demi vaincue seulement, ne se voit-elle pas arrêtée par là dans la principale route de son ambition et de ses conquêtes, et n'a-t-on pas atteint par conséquent le but qu'on s'était proposé?

—

— La paix faite, quelle qu'elle soit, on ne sera d'ailleurs pas au bout, il y aura encore matière à bien des réflexions, sans parler des événements, qui marchent toujours, quoi qu'on fasse. La question d'Orient subsistera tout entière; la paix même aura seulement achevé de la poser, plutôt que de la résoudre. Si la paix ne disait rien pour l'Orient que la cessation de la guerre, qu'une halte imposée à la Russie et la protection de l'empire turc, mais non son vrai renouvellement de vie, elle ne dirait rien pour l'Europe non plus. La prétention du clergé romain de voir dans la guerre une guerre religieuse entreprise à son profit, mais aussi, par le fait, à celui du mahométisme contre le schisme grec, et avec le concours d'une puissance protestante, cette prétention, ainsi ramenée à ses termes, a sans doute quelque chose de grotesque et de fanatique en même temps. Mais si la guerre a été avant tout politique pour les gouvernements, si elle n'a pas un intérêt religieux proprement dit, elle a sans contredit un intérêt moral et de civilisation. C'est ce que montre avec autant de clarté que de chaleur, autant d'élévation d'esprit que de sentiment, M. le comte Agénor de de Gasparin, dans un très-remarquable écrit, publié en ce moment même, sous ce titre significatif: *Après la paix. Considérations sur le libéralisme et la guerre d'Orient.*

L'auteur définit d'abord le libéralisme, non pas le vieux parti de ce nom, mais l'esprit de liberté toujours vivant et indestructible. « La défaite, dit-il, est un filtre admirable, qui retient tous les éléments étrangers et ne laisse passer que la substance principale, c'est-à-dire les amis vrais de la cause vaincue. » Il recherche donc et passe successivement en revue les trois éléments constitutifs de l'opinion libérale: 1° le droit, la souveraineté de la conscience, et non celle du nombre ou du but; 2° l'individu, dans lequel Dieu a mis le droit, et non dans un despotisme populaire ou monarchique; 3° le minimum de gouvernement, minimum qui peut varier selon les temps et les lieux, mais vers lequel, à toutes les époques et dans toutes les civilisations, ten-

dent les âmes libérales. L'auteur termine cette première partie par un examen impartial de ce qu'a été le libéralisme depuis 89 jusqu'à nos jours, avec un coup d'œil rétrospectif sur « ces temps maudits du moyen âge pur et de l'absolutisme postérieur au moyen âge, en l'honneur desquels se poursuit avec tant de persévérance un travail menteur de falsification historique ou de complaisante réhabilitation. » Passant ensuite à la guerre d'Orient, M. de Gasparin y voit deux principes en présence et en lutte, non qu'ils y soient par le fait de quelque volonté bien consciente, mais par instinct et par le fait des événements : le principe absolutiste et le principe libéral, le principe russe et le principe anglais. La France n'est pas, de sa nature, foncièrement libérale, quoiqu'elle ait beaucoup fait pour le libéralisme. « Entre ces deux principes merveilleusement incarnés dans ces deux nations, la France a eu à choisir. » La guerre d'Orient, considérée dans son esprit, mais dans l'esprit des faits et non dans celui des idées ou des ambitions toutes faites d'avance, est la lutte de ces deux principes. « L'Occident civilisé, libéral et pacifique s'unissant en armes contre la barbarie autocratique et militaire du Nord, voilà l'événement ! » Mais dans cette lutte, le principe libéral, c'est l'Angleterre surtout qui l'y représente. L'alliance anglaise est donc le libéralisme, et, en principe comme en fait, la guerre d'Orient ayant ainsi été l'alliance anglaise, la paix doit être le maintien et la continuation de cette alliance, pour qu'elle produise « les bienfaits sans nombre que doit amener la paix fondée sur l'union intime de l'Occident. »

Voilà, si nous ne nous trompons, l'enchaînement des idées de l'auteur, enchaînement très-logique et qui vient se rattacher, comme on voit, à cet anneau de l'alliance anglaise. Mais l'anneau tiendra-t-il? c'est le point, non pas faible, de l'ouvrage de M. de Gasparin, mais celui qui dépend naturellement des volontés humaines et des chances de l'avenir. Quoi qu'il en soit, la chaîne d'idées généreuses dont cet anneau est le point d'appui, vînt-elle à s'en détacher pour se fixer ailleurs, ou même retombât-elle à terre au lieu d'être du moins soulevée au-dessus du sol et montrée à l'Europe, comme l'a fait la guerre d'Orient, elle ne serait point perdue et détruite pour cela, cette vaillante chaîne des idées libérales que rien ne saurait réduire à tout jamais en poussière ! elle est indestructible de sa nature, car son anneau primitif et central, celui qui la conserve, fût-elle enfouie sous le sable, et qui suffirait à la retrouver, est un anneau de diamant, car c'est la conscience humaine ! Tel est le noble esprit de ce livre, et malgré son intérêt d'actualité, c'est encore par là qu'il nous plaît et nous persuade le mieux. Aussi nous associons-nous en ce sens à ces derniers mots

de l'auteur : « On s'écrie souvent : Que faire? qu'espérer après 1848? — Que faire? Recommencer nos travaux, nos études, notre paisible propagande. Que faire? Remuer des idées, ensemencer le sol et attendre;.... interroger l'histoire et le cœur de l'homme, parler à nos contemporains de l'Evangile et de la liberté véritable. Or c'est là une tâche immense qui exige toutes nos forces, et qui n'admet, à aucune époque, ni relâche ni découragement. Reprenons notre métier de semeurs. »

— Toutes les pièces concernant l'affaire Gœtschy, dont nous avons dit un mot dans notre précédente livraison, viennent d'être publiées : elles forment un volume qui se vend pour acquitter les frais particuliers, encore très-considérables, restés à la charge de M. Gœtschy, bien que ses adversaires aient été condamnés avec dépens. Ce procès n'a pas été le seul où la liberté religieuse ait été mise en cause de manière à saisir à bon droit l'attention de la presse et du public. Elle est sortie victorieuse de ce premier procès, tandis qu'elle a été vaincue, momentanément il faut l'espérer, dans le second, le procès de Bellac. Nos lecteurs savent qu'il s'agit ici de quelques protestants évangéliques d'une pauvre commune de cet arrondissement, qui, formés en petite congrégation depuis 1845 et ayant longtemps pratiqué leur culte sans entrave de la part de l'autorité, ont vu soudain leur temple fermé, leurs réunions interdites, comme n'étant pas autorisées par la loi, ont en vain réclamé cette autorisation par toutes les voies légales, ont alors persisté dans leurs réunions, et, après avoir déjà subi un autre procès, viennent encore d'être condamnés dans celui-ci à de fortes amendes dont le total s'élève à plus de 9,000 francs. M. Edmond de Pressensé a été leur défenseur, choisi par eux. Il s'est acquitté de sa tâche avec une chaleur entraînante, due à ses convictions, et une grande force logique. Dans sa réplique au procureur impérial, il a relevé quelques paroles peu mesurées de celui-ci, avec autant de présence d'esprit que de modération. Il serait à souhaiter que beaucoup d'avocats plaidassent comme lui, qui ne l'est pas.

— *Pierre Châvin et ses bœufs, histoire populaire* [1] : voilà un titre rustique s'il en fut, et le livre l'est effectivement par son sujet. Il a pour but de donner une leçon à ceux qui, en maltraitant les animaux, ne montrent pas seulement par là leur cruauté, leur brutalité, leur stupidité parfois, mais risquent aussi de se faire à eux-mêmes, un tort matériel. Cette leçon, l'auteur ne la donne pas sous forme de prédication ; il la met en scène et en récits, au moyen de plusieurs petites histoires

[1] Lausanne, 1856. Librairie Delafontaine.

très-bien narrées et rattachées à l'une d'elles qui leur sert de fil. On sent qu'elles sont vraies; elles conservent bien le ton et la couleur du pays, de notre bon petit pays roman de la Suisse française, que je vois là-bas tout souriant, couché au bord de ses lacs entre les Alpes et le Jura, mais où l'on parle encore un peu trop aux animaux une langue dont ceux-ci ne voudraient pas pour eux-mêmes. Malgré ce côté pittoresque et du cru, le style de ce petit écrit n'en est pas moins correct et franc, surtout d'un grand naturel, et par conséquent vraiment populaire.

— Nous avons souvent parlé du poète Heine, qui vient de mourir d'une longue et cruelle maladie de la moelle épinière dont il souffrait depuis huit ou dix ans. Il en était presque complétement paralysé, mais non pas aveugle, comme M. Augustin Thierry. Seulement ses paupières inertes restaient baissées sur ses yeux, et quand il voulait regarder, il était obligé de les relever avec la main. M. Gleyre a fait son portrait au crayon pour la *Revue des deux Mondes*, où il a paru gravé, il y a deux ou trois ans. Ses yeux sont ainsi fermés; mais, dans l'original surtout, la tête vit et pense, et semble voir du dedans. Heine était certainement, avec Goëthe, le poète qui a su manier la langue allemande avec le plus d'art, lui donner à la fois le plus de douceur musicale et le plus de fermeté de trait. Il y avait peu de monde à ses funérailles, et, comme l'a dit assez justement un petit journal, le *Charivari*, je crois, la foule a vu avec indifférence la mort d'un poète indifférent.

— Les élections et les réceptions se pressent à l'Académie. Hier, c'était la réception de M. Ernest Legouvé; on attend celle de M. le duc de Broglie, et il y a guerre autour du fauteuil de M. Molé pour y faire asseoir ou en déloger M. de Falloux. Le discours de M. Legouvé, qui remplace M. Ancelot, a beaucoup plu. Il est léger, aisé, spirituel; on y rencontre des traits fins et piquants, mais qui n'enfoncent pas trop. L'auteur y a même révélé toutes sortes de petits secrets sur les lettres et les gens de lettres, sur la collaboration littéraire, aujourd'hui si répandue (du reste « tout est collaboration dans la vie, » a-t-il dit), sur les femmes, les maris, leur rôle respectif, sur M. et Mme Ancelot, et sur lui. De tout cela ressort assez bien son idée et sa solution pratique, qui peut être formulée en un mot : le succès. Enfin il doit être content : il peut mourir, maintenant que le voilà immortel !

— Mme Louise Collet, qui ne manque pas d'une certaine force masculine dans le talent, mais dont on pourrait dire aussi que ce talent n'est pas mince, en ce sens qu'il a quelque chose de gros plutôt que

de fin et de délicat, étaie en outre sa prétention à être la première Muse de nos jours d'une assez notable influence de salon sur le monde académique. Elle vient de publier dans le *Moniteur* une petite nouvelle intitulée *Une histoire de soldat*, qui fait beaucoup jaser, et même se récrier, les intéressés surtout. On veut qn'elle s'y soit peinte elle-même, en personne naturelle, sous le nom de Mme de Lerme, dont voici le portrait, tel que le peintre se serait complu à le tracer, en se prenant donc pour modèle :

..... « Mme de Lerme était toujours uniformément vêtue en noir par les temps froids, en blanc par les jours chauds ; mais, soit que son cou flexible et ses bras de la forme la plus pure jaillissent du velours ou de la mousseline, ils étaient comme une attestation de sa beauté parfaite, que le temps avait à peine ternie (ses bras, dit encore ailleurs Mme Louise Collet, ses bras qu'on serait tenté d'imiter pour compléter la Vénus de Milo), L'éclat du visage était moins vif qu'autrefois, mais son expression plus attachante ; l'ancien enjouement s'était voilé, les joues avaient pâli, l'œil un peu creusé brillait plus triste et plus doux, gardant ses flammes pour les rapides moments où la passion enfouie se trahissait. L'ensemble de la physionomie était devenu morne par l'absence du sourire, qui ne s'y montrait guère que contraint et amer ; le charme de cette femme était, pour ainsi dire, intérieur ; il venait d'une souffrance cachée qu'on soupçonnait à peine et qui n'éclatait jamais dans ses paroles, pas même dans son accent » ......

Mme de Lerme a aussi un salon littéraire. Dans le nombre des habitués qui s'y réunissent deux fois par semaine et presque toujours les mêmes, l'auteur nomme entre autres : « un grand écrivain, poète discret, prosateur contenu et rare, et a qui fait pourtant le drame le plus inspiré et le plus émouvant du théâtre moderne » (ce serait M. Alfred de Vigny) ; « un jeune romancier sobre, sans lyrisme, et préférant un petit tableau de genre net, circonscrit, au large diorama pâteux et dilaté d'un faux romantisme » (ce serait M. Champfleury) ; enfin « un savant vraiment érudit, mais n'étalant aucune science, aimable et gai, conteur rapide et pittoresque, plus substantiel dans ses courts récits que tous les longs romans qui courent les journaux » (on se croit certain que c'est M. Babinet de l'Institut). Jusque-là tout est bien. Malheureusement il échappe à l'auteur, dans le feu de la narration, de dire par la suite non plus *le savant* tout court, mais *le vieux savant*, *l'aimable vieillard*. — « Vieux ! vieux ! irait répétant l'original de ce dernier portrait : vieux !.... et elle ? »

— L'ouvrage de Mlle Frédérika Bremer, auquel nous avons emprunté, dans notre précédent numéro, une anecdote sur Washington contenant

un trait de caractère assez curieux, est seulement la collection des lettres mêmes que Mlle Bremer écrivait d'Amérique à ses amis d'Europe, et où elle leur raconte les incidents de son voyage, au fur et à mesure qu'ils se présentaient à elle. Il ne faut donc pas y chercher la suite et l'ensemble d'un livre médité d'avance, étudié dans son sujet, pour être ensuite écrit à tête reposée. On y trouve au contraire le laisser-aller, les digressions, les suspensions, les haltes ou les répétitions forcées, les tours et retours, les allées et venues d'un voyage et d'une correspondance. Ce défaut, si c'en est un, a bien aussi son bon côté : on suit l'auteur, on vit, on pense, on regarde avec lui. C'est un tableau d'après nature, où tout semble d'abord mêlé et confus ; mais plus on y pénètre, plus il vous attire par toutes sortes d'observations recueillies sans doute en passant, mais prises et notées sur le fait. D'ailleurs, si le livre a ainsi le hasard du voyage, il en a aussi l'accidenté, le piquant, l'imprévu. Enfin, et surtout, on aime à s'y sentir en compagnie d'une belle âme, amoureuse du bien, qui rend avec une entière franchise et une aimable vivacité d'impression tout ce qu'elle voit, tout ce qu'elle éprouve aux Etats-Unis, dont en somme, et sans se dissimuler ce qui fait tache au tableau, elle emporte un grand souvenir.

Sur les nègres des Etats du Sud et de l'île de Cuba, sur les Indiens qu'elle a aussi visités dans celles de leurs tentes encore plantées à la limite du désert, son ouvrage contient des détails touchants ou pittoresques, et relativement aux croyances religieuses de ces derniers, à l'idée qu'ils se font de la création des diverses races, ce trait naïf, mais au fond bien humain, qui nous a frappé au milieu d'autres trop longs à citer : « Le premier homme pétri par Manitou, disent les Indiens (ils appellent ainsi le Grand-Esprit), n'a pas été assez cuit dans le four ; il en est sorti blanc. Le second, trop cuit, devint noir. Manitou s'appliqua davantage la troisième fois, et cet homme, cuit à point, sortit du four rouge-brun. Ce sont les Indiens. »

— Paris a aussi ses sauvages, qui n'ont guère une plus haute idée de Dieu, et qui surtout y pensent encore moins. Avec les dehors et les instruments de la civilisation, leur manière de s'en servir n'est pas exempte non plus de la brutalité ou de la stupidité de l'Indien qui coupe l'arbre pour en avoir le fruit ou qui met le feu à une forêt pour se chauffer. Nous ne parlons pas des excès inévitables d'une révolution, de ces orages qui éclatent au sein des grandes masses humaines presque aussi nécessairement que, dans l'atmosphère, au sein des nuages amoncelés. Nous avons en vue ici des actes de la vie ordinaire. On nous racontait dernièrement un fait de ce genre; il s'est passé l'autre

mois, et on nous en garantit l'authenticité. Il y avait un incendie à Bercy, le grand entrepôt du vin pour la capitale. Des hommes de la banlieue arrivent avec leur pompe ; mais on s'était déjà rendu maître du feu, et il ne restait plus qu'à le surveiller et le laisser achever de s'éteindre, la maison où il avait pris étant même en partie conservée. Malgré toutes les représentations, les nouveaux arrivants ne veulent rien entendre. Ils mettent leur pompe en position, et, comme il n'y avait point d'eau, qu'on avait cessé la chaîne, ils défoncent des barriques qui se trouvaient là, les vident dans leur pompe, braquent les tuyaux, les dirigent sur le foyer mourant, et y font une décharge..... de vin? comme ils avaient pu le croire, si toutefois ils s'étaient donné le temps d'y penser : non, mais d'alcool! Aussitôt le brasier flamboie comme un gigantesque bol de punch, l'incendie se rallume de plus belle, dévore tout ce qu'il avait d'abord épargné, et emporte du même coup un bâtiment contigu qui n'avait pas été atteint. Un de nos amis tenait le fait d'un employé de l'administration, témoin oculaire, qui n'avait pu retenir ces sauvages pompiers. « Si on l'avait pu, disait-il, ils auraient fait quelque autre bêtise, car une fois qu'ils sont partis avec leur pièce, il faut qu'ils la mettent en batterie, coûte que coûte! » On voit, dans cette occasion, ce qu'il en a coûté.

— Après les sauvages de Paris, les civilisés. Deux avocats qui allaient plaider l'un contre l'autre et se dire peut-être de grosses ou de fines injures pour le plus grand avantage de leurs clients, étaient, en attendant l'ouverture de la séance, à déjeuner de très bon accord, dans un café voisin du Palais-de-Justice, le café d'Aguesseau. C'est l'heure! dit l'un : et ils se levèrent, en prenant leurs cahiers qu'ils avaient déposés sur la table à côté d'eux. Mais ils les échangèrent par mégarde, et celui qui dut prendre la parole le premier, feuilletant rapidement le dossier qu'il avait dans les mains, se mit à développer la cause de la partie adverse comme si ce fût celle de son propre client que sans doute il n'avait pas mieux étudiée. Son camarade étonné, mais sans doute ne s'y reconnaissant pas non plus très-bien au premier moment, à la fin s'approcha de lui, et lui dit à l'oreille : « Tu as pris mon dossier, et c'est ma cause que tu plaides! » L'autre ne se déferra nullement. Il continua son plaidoyer comme si de rien n'était, avançant pied à pied et mettant successivement en ligne tous les faits et tous les arguments que lui fournissaient le dossier et les notes de son confrère. Quand il fut au bout : « Messieurs, s'écria-t-il, voilà ce que vous dira notre partie adverse, mais je vais vous montrer le néant de ses prétentions, le vice de son raisonnement. » Et reprenant point par point tout ce qu'il venait d'avancer lui-même, il le combattit avec non

moins de chaleur, dans ce second discours, qu'il en avait mis à le soutenir dans le premier. Les juges, charmés d'une telle clarté d'exposition et d'une telle franchise, trouvant sans doute aussi à leur sens qu'un discours si complet et si long en valait bien deux, et que c'était assez, les juges, disons-nous, déclarèrent la cause entendue, et rendirent un arrêt favorable à celui des deux clients dont l'avocat seul avait plaidé.

— Un auteur cité par Mlle Bremer que nous citions elle-même tout à l'heure, Marie Child, dans ses lettres de New-York, parle d'une petite société de défricheurs américains qu'elle appelle la *colonie pacifique*, parce qu'en effet ils se proposent la paix pour but et pour moyen. Des aventuriers sans principes, comme il ne s'en trouve que trop dans le Grand-Ouest, ayant cherché à seglisser parmi eux et commençant à les troubler par leur esprit de violence et de ruse, « la petite colonie de chrétiens pratiques s'éleva contre leurs actes, fit des représentations pleines de douceur, et ne cessa de répondre au mal par une bienveillance soutenue. Ils allèrent plus loin encore et dirent : « Vous pouvez « nous faire tout le mal que vous voudrez, nous n'y répondrons qu'en « vous faisant du bien. » Des hommes de loi vinrent dans le voisinage, ils offrirent de pacifier les différends ; les chrétiens pratiques leur répondirent : « Nous n'avons pas besoin de vous. Comme voisins vous « serez les bienveuus. Pour nous, votre profession n'existe plus. » — « Que feriez-vous si les méchants brûlaient vos granges et volaient « votre récolte? » — « Nous rendrions le bien pour le mal. *Nous « croyons que cette vérité est la plus haute*, et par conséquent le « meilleur moyen à employer contre les méchants. » Quand ceux-ci entendirent ce langage, croyant que c'était une plaisanterie, ils dirent et firent maintes choses irritantes qui leur paraissaient spirituelles. La clôture fut enlevée pendant la nuit; on lâcha les vaches dans les champs de blé. Les chrétiens réparèrent le dégât de leur mieux, mirent les vaches dans la grange et les ramenèrent le soir à l'étable en disant avec douceur : « Voisin, vos vaches sont venues dans nos champs. Nous les « avons bien nourries pendant le jour, mais nous n'avons pas voulu « les garder durant la nuit, parce que vos enfants auraient pu manquer « de lait. » Si ce tour était une plaisanterie, ceux qui l'avaient inventé n'eurent plus le cœur d'en rire. Peu après, il se fit un changement sensible chez ces fâcheux voisins. Ils cessèrent de couper la queue des chevaux et de casser les pattes des poules.

« Bell, » dit un petit garçon à son camarade, « ne lance pas cette « pierre. Lorsque la semaine dernière j'ai tué un de leurs poulets, ils « l'ont envoyé à ma mère, parce qu'ils ont pensé que du bouillon de « poulet pourrait faire du bien à la pauvre Mary. » C'est ainsi que le

mal a été vaincu par le bien, car il ne resta plus dans le voisinage une personne capable de faire du tort à ces braves gens. »

Est-ce là seulement un tableau idéal? L'auteur qui le trace, celui qui le cite avec plusieurs autres détails non moins caractérisés, le donnent tous deux pour très-réel. En ce cas, ces chrétiens pratiques, dont « l'Evangile était toute la bibliothèque et le clergé, » ces défricheurs, ces pionniers du désert, bien que perdus dans ses solitudes, ne seraient-ils peut-être point les vrais civilisés?

Neuchâtel, 13 mars 1856.

Nous venons d'apprendre le jugement du procès Degiorgi. La sentence ne nous a causé aucune surprise, mais beaucoup de douleur. L'avocat Franzoni est condamné aux fers à perpétuité pour délit de meurtre prémédité, son frère à quinze ans de la même peine, plusieurs autres prévenus frappés de peines inférieures, depuis dix ans de fers à trois mois de détention, quelques-uns absous. Pour compléter l'impression de cet acte de justice, la sentence a été rendue longtemps après la clôture des débats. Nous ne prétendons point nous inscrire contre l'arrêt, mais nous sommes surpris que la version des faits sur lesquels il se fonde sans doute, ne soit pas parvenue jusqu'à nous. Tout ce que nous savons avec certitude, c'est que Degiorgi a trouvé la mort au Casino de l'opposition, où il ne pouvait s'être rendu que dans une intention hostile; or, quel que soit la nature des détails affirmés par témoins, il nous semble que ce fait seul exclut jusqu'à la possibilité d'un crime correspondant aux pénalités appliquées. On ne peut les comprendre qu'en supposant les juges convaincus que la victime aurait été attirée dans un guet apens; or si la chose avait la moindre probabilité, on le dirait bien haut de ce côté-ci des Alpes, où tant de personnes influentes auraient intérêt à le croire. Cependant l'indignation que manifestent les organes du Gouvernement fédéral, ne nous console un peu qu'en ajoutant encore à notre confusion. La sentence rendue n'était-elle pas nécessaire pour pallier ce qui s'est accompli sous la sanction fédérale? Suffirait-il d'une rixe ensanglantée pour expliquer le renversement de toutes les lois, dans un pays où de tels accidents sont peu rares? L'arbitraire n'a-t-il plus besoin au moins d'un voile? En est-on si promptement revenu, après une reconstitution laborieuse, à proclamer que tout est permis aux partis pour arriver ou pour se maintenir, et que nos amis ne peuvent pas être injustes, pourvu qu'ils ne soient pas inutilement sanguinaires? Si les coups d'Etat n'ont pas même besoin d'un prétexte, si l'ère des *pronunciamenti* s'est levée au déclin du soleil des *putsch*, on pourrait avoir au bout d'un certain temps plus de triomphes de cette espèce que la solidité du régime n'en comporte. Aussi, tout en sympathisant avec les sentiments d'humanité que montrent

une partie des défenseurs de la révolution tessinoise, nous ne pouvons nous empêcher de dire que l'arrêt du tribunal de Locarno était nécessaire pour donner une espèce de forme aux choses que la majorité des conseils ont voulue. Il n'est pas indispensable en revanche que la sentence portée s'exécute, et, comme au Tessin l'intérêt politique du procès était essentiellement d'assurer les fauteuils reconquis en écrasant des adversaires, le Grand-Conseil, usant de clémence, pourra commuer la peine des fers en un bannissement d'autant plus efficace que les condamnés sont déjà ruinés. Il n'est pas douteux que l'autorité fédérale a déjà fait peser toute son influence pour obtenir au moins cela. Toutefois nous ne voudrions pas affirmer que la cause soit gagnée. Nous savons qu'à côté des intérêts, la haine a ses droits et les réclame; nous savons qu'il est difficile de pardonner à ceux qui nous ont fait peur, et peut-être sera-t-on réduit à se consoler, en répétant qu'au moins cette fois-ci le sang n'a pas coulé sur l'échafaud. La part d'initiative et de sanction que la Confédération a prise dans cette lugubre affaire, peut causer un mauvais sourire aux ennemis de la Suisse : mais pour les cœurs avides de paix, qui voudraient s'honorer de leur patrie, il y a dans cette pensée quelque chose indiciblement amer. Un faible espoir s'attache encore à l'appel interjeté par les victimes; mais la sensation de tout le monde en Suisse, c'est l'horreur. — Au Tessin, le jugement a été salué par des réjouissances publiques!

La conférence que le Conseil d'Etat genevois avait annoncée pour résoudre les contradictions de sa conduite envers Mgr Etienne, a eu lieu à Fribourg le 27 février. Les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Berne, faiblement intéressés dans l'affaire, ne s'y sont pas fait représenter, et le silence même observé sur cette entrevue montre qu'elle n'a pas abouti. Le parti de M. Schaller, après avoir bercé les catholiques fribourgeois d'espérances pendant la première crise de la question du chemin de fer, déclare maintenant, par l'organe du *Confédéré*, qu'il n'a jamais cessé de considérer le retour du prélat comme inacceptable. Nous ne comprenons pas de notre côté, en nous plaçant au point de vue de l'Eglise romaine et de l'histoire, ce que proprement on lui reproche, et comment il aurait pu agir autrement qu'il n'a fait; pas plus que nous ne savons quel mode de vivre le parti du *Confédéré* penserait adopter avec un autre pasteur. Ainsi Genève conserve ses chances de redevenir siége épiscopal. Il semble que de trois côtés assez différents on travaille à ce résultat. Cependant il y a encore dans le canton beaucoup de gens qui n'en veulent pas. Ce sont les Genevois.

Notre réseau de chemins de fer surgit peu à peu dans la réalité. Aux deux lignes de Bade et Zurich au lac de Constance, dont l'importance commerciale est déjà considérable, la compagnie du Centre va joindre, dès les premiers jours de l'été, la belle ligne de Bâle à Lucerne, (Emmenbrück), interrompue seulement par le Hauenstein, dont le tunnel n'avance qu'assez lentement, au travers des marnes. Les ingénieurs

de cette grande entreprise ont eu le loisir de regretter leur dédain pour les conseils de nos géologues. — La question de la gare de Soleure est arrangée.

Une nouvelle compagnie s'est formée à Porrentrui pour relier cette ville à l'embranchement de la ligne Besançon-Mulhouse qui doit toucher la frontière suisse à Delle, passant par Montbéliard. Ce petit tronçon de deux lieues n'offre pas de difficultés, mais il aura pour effet de séparer toujours plus Porrentrui du canton de Berne et de la Suisse, aussi longtemps du moins qu'on n'exécutera pas une autre ligne bien plus considérable, qui relierait Porrentrui à la plaine suisse à travers toutes les chaînes du Jura. Il en est vivement question dans l'Evêché; mais c'est une affaire qui a tout le temps de mûrir. On peut en dire autant des autres questions, déjà passablement aigries, qui se lient au passage du Jura. Ne venons-nous pas de lire au *Moniteur* que d'ici à un an le gouvernement français n'autorisera aucune entreprise qne ce soit, nécessitant une émission de nouveaux titres.

M. Rappard, sans se laisser décourager par les ajournements polis des uns, par les fins de non-recevoir des autres, vient de reproduire sa demande en concession de bateaux à vapeur transportant les wagons chargés d'Yverdon à Bienne. Il est prêt à verser le cautionnement qu'on voudra; il offre un service suffisant pour le nombre des courses et pour la célérité; il achètera la concession et la correction des voies navigables au prix de quatre millions, et il se déclare prêt à en avancer six autres aux conditions les plus avantageuses, pour la correction générale des eaux du Jura, sans prétendre contrôler la manière dont cette correction se fera. Ce sont là des ouvertures dignes assurément d'être écoutées. En revanche M. Rappard demande qu'on lui garantisse que le chemin de fer de Berne au lac Léman passera par Fribourg et Lausanne, que la ligne d'Yverdon à Bienne ne se fera pas d'ici à trente ans, et qu'il établira seul la communication entre le chemin de l'Ouest suisse et le chemin du Centre à Bienne. — Le plan de M. Rappard nous semble fort avantageux pour ses actionnaires, car il leur assurerait les bénéfices d'un transit déjà considérable, et qui va prendre tout à coup des proportions surprenantes par l'ouverture simultanée du Hauenstein et du Credo. D'un autre côté, cette entreprise bien conduite aurait positivement pour le pays des lacs les avantages essentiels d'un chemin de fer, sans les inconvénients, qui en sont assez sensibles. Et si le subside offert par M. Rappard faisait enfin exécuter le desséchement des marais, nous ne paierions pas trop cher un si grand avantage en renonçant pendant trente ans à la satisfaction d'avoir un chemin de fer proprement dit. Nous prévoyons cependant quelques difficultés, résultant de la concession sur Vaumarcus déjà accordée, et qui peut exiger le raccordement. La clause qui limiterait la liberté de navigation soulèvera aussi des susceptibilités, et nous nous demandons si le but de cette clause ne pourrait pas être atteint plus simplement, par des contrats.

privés avec les compagnies qu'il s'agit de mettre en communication. Le projet de M. Rappard n'a pas été jusqu'ici l'objet d'une étude assez sérieuse et assez libre de préoccupations. Il a besoin du concours de l'opinion publique, qui ne lui ferait pas défaut si elle avait pu s'éclairer par des faits. Si les radeaux à rails avaient pu s'établir d'abord sur le lac de Constance, où ils seraient déjà le véhicule d'un grand transit, l'exemple du succès aurait été contagieux.

Le canton de Berne vient de faire un pas important vers l'amélioration de ses écoles par l'adoption d'une loi organique et d'une loi sur l'instruction secondaire. Aujourd'hui ce grand canton possède des écoles primaires assez faiblement montées, des écoles supérieures (*Secundar-Schulen*) soutenues par des subsides du gouvernement, quatre colléges, à la Neuveville, à Bienne, à Thoune et à Berthoud, pour lesquels l'Etat seul dépense environ 16,000 fr. par an, et qui fournissent ensemble deux élèves par an au Gymnase supérieur, un collége plus complet à Porrentrui, enfin une université coûteuse, illustrée par quelques professeurs du premier mérite, mais qui ne font guères de bons élèves, parce qu'une démocratie plus ou moins intelligente y reçoit ceux-ci sans préparation scientifique quelconque. L'enseignement complémentaire pour les professions pratiques et la préparation aux carrières scientifiques sont mêlés dans les mêmes établissements; les carrières techniques et les carrières littéraires se séparent d'une manière incomplète et tardive; les plans et les programmes des divers établissements ne coïncident pas de manière à former un ensemble, un cours d'études suivi; si bien que notre premier canton, qui dépense 523,000 francs pour l'instruction publique (avant 1830 c'était 16,000) ne possède pas une école dont le cours d'études soit suffisant pour préparer un jeune homme aux examens d'admission à l'Ecole polytechnique fédérale.

Les lois qui viennent d'être votées à de très-fortes majorités, ont pour but de mettre l'ordre et la pensée dans ce pêle-mêle, en ménageant les ressources d'un pays aujourd'hui pauvre, et en s'attachant aux éléments existants autant que le but le permet.

Les écoles primaires, dont la fréquentation est obligatoire de 6 à 16 ans, formeront, avec les écoles secondaires ou supérieures des deux sexes, *l'instruction populaire*, à l'usage de tous les enfants et jeunes gens dont la carrière future n'exige pas d'études théoriques.

D'après la loi organique l'école primaire est surveillée par le pasteur, la religion occupe une large place dans son plan d'études et les livres religieux n'en pourront être changés qu'avec l'agrément de l'autorité ecclésiastique. En toutes choses, la religion et l'église reprennent leur place. Aussi longtemps qu'il existe une église nationale, cette marche nous semble la seule conséquente, et, pour séparer ici les domaines du civil et du religieux, nous ne voyons d'autre moyen que d'abandonner l'enseignement primaire à la sollicitude privée, lorsque la chose sera possible; car une école primaire sans la religion ne peut

guères être qu'une école d'irréligion. Du reste, le programme est libéral, tout en évitant l'entassement d'objets divers qui nuit si fort à la culture des branches essentielles et au libre développement des intelligences dans la plupart des écoles réorganisées dans ce temps-ci.

Le nombre des écoles secondaires n'est pas fixé; l'Etat paie la moitié des traitements.

L'*instruction scientifique préparatoire*, objet essentiel de la réforme, est bravement concentrée dans deux établissements cantonaux, l'école allemande à Berne et l'école française à Porrentrui, divisées l'une et l'autre en deux sections : le gymnase littéraire, conduisant à l'Université, et le gymnase industriel, préparant à l'Ecole polytechnique.

Pour faciliter aux campagnes l'accès des écoles cantonales, il y sera joint des pensions publiques convenables et au plus juste prix.

Ces projets ont été attaqués au point de vue de la décentralisation, comme on devait bien s'y attendre; mais le sentiment de la nécessité a prévalu. Les quatre colléges de chefs-lieux seront conservés, mais réorganisés, conformément sans doute au programme des classes inférieures de l'école cantonale. On a de même fait passer un amendement qui altère un peu l'esprit du projet, en rattachant aussi à l'école cantonale l'école secondaire, qui aurait pu sans cela se développer plus librement. Néanmoins, il y a lieu de se féliciter beaucoup de l'esprit qui a prévalu dans la délibération, et s'il en sort un système d'instruction moyenne et supérieure dont les parties engrènent solidement les unes dans les autres, si le béotisme *dragon* qui avait affranchi les étudiants (à l'exception des théologiens) de l'obligation de subir un examen constatant leurs études préparatoires, et qui plaçait les professeurs devant des êtres incapables de comprendre même la langue de la science, est définitivement vaincu à Berne, il y aura lieu de se féliciter du résultat.

Ces projets de loi de M. le conseiller Lehmann et l'accueil qu'ils ont reçu, montrent bien que la fusion a porté des fruits réels, lors même que, pour ce qui tient au personnel administratif, elle a replacé le pouvoir entre les mains du parti radical. Ce fait ressort également de l'élection d'un nouveau conseiller d'Etat, M. Sahli, qui a réuni les voix des deux partis, et du vote qui rappelle M. Blösch à présider le gouvernement.

La décoration murale du palais fédéral a été confiée au peintre munichois Heffenmeyer, qui se charge, pour la modeste somme de 20,000 francs, d'exécuter un ensemble de dessins dont on fait beaucoup d'éloges. On ne nous dit pas si ces fresques ont le caractère national qu'on doit y désirer.

La révision de la Constitution de Soleure, et par suite un changement du personnel gouvernemental, paraissent inévitables.

Le Concert fédéral est annoncé pour les 10, 11 et 12 juillet, à Genève,

et la fête des chanteurs suisses à St-Gall pour les 13 et 14 du même mois; ces dates nous semblent bien rapprochées.

A Berne, on se prépare déjà à l'Exposition suisse de l'industrie, de l'agriculture et des beaux-arts, qui doit avoir lieu en 1857, avec le Tir fédéral, l'inauguration du Palais fédéral (?) et l'ouverture du chemin de fer.

Les quarante-neuf exposants vaudois honorés de prix ou de mentions à Paris, ont reçu leurs médailles le 28 février, dans la grande salle académique, de la main de M. le conseiller d'Etat Delarageaz, qui leur a fait un discours très net contre les doctrines socialistes que ce magistrat préconisait autrefois. Un public nombreux a écouté ce discours avec attention et avec plaisir, quoique le débit en fût inférieur au fond des choses. Le banquet, où les ouvriers couronnés étaient assis à côté des patrons, a été, disent les heureux, bien supérieur encore à la cérémonie.

Un ecclésiastique genevois, M. Tesseyre, vient d'établir à Bois-Bougy, près de Nyon, une école d'agriculture, à laquelle le gouvernement vaudois s'intéresse par la fondation de quinze bourses de 350 fr. chacune pour des élèves peu fortunés. Un établissement public de ce genre était désiré depuis longtemps, la création en était demandée par la loi de 1846, et depuis 1854 un crédit était ouvert au gouvernement pour allouer des subsides aux écoles particulières d'agriculture, et n'avait pas encore trouvé d'emploi.

M. Wiedeman a fait à Bâle un cours de physique et d'électricité où l'on s'est pressé non moins qu'à celui de M. Dufour à Lausanne. A Genève, M. le général Dufour a raconté publiquement la guerre du Sonderbund qu'il a conduite, et M. le colonel Rilliet-Constant l'histoire militaire de la Suisse en 1798.

S.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

FLORE FOSSILE DES ENVIRONS DE LAUSANNE,
par MM. C.-F. Gaudin et Ph. de la Harpe.

C'est avec un vif plaisir que nous avons parcouru cette brochure, fruit de longues et consciencieuses recherches. Avec un peu moins de modestie on en eut facilement fait un volume, tant il y a abondance de matières. Quoique ce travail s'adresse plus particulièrement aux botanistes et aux géologues, et que pour en bien comprendre la portée, il soit nécessaire de posséder des notions assez étendues sur deux

sciences, la botanique et la géologie; nous pensons qu'il sera remarqué par tous ceux qui s'intéressent d'une manière quelconque aux études scientifiques. En effet, il constitue un progrès réel dans une des branches les plus attrayantes de l'histoire naturelle.

Il s'agit de l'aspect de la végétation dans notre pays, à l'époque où se déposaient les couches de poudingue et de grès qui forment le sous-sol de la plaine suisse et qui sont connus sous le nom de *molasse*.

Jusqu'en 1852 ces dépôts n'avaient fourni, dans le canton de Vaud, que quelques débris de palmiers, qui à raison de leur rareté, ont acquis un certain renom parmi les géologues. L'un de ces échantillons entre autres, provenant de la molasse de Monrepos, fait depuis longtemps l'ornement du musée de Lausanne. Comme il appartient à l'un des groupes les plus caractéristiques des climats chauds, il se trouve mentionné dans la plupart de nos manuels de géologie, comme fournissant un argument concluant en faveur de la température plus élevée de nos régions à une époque relativement récente de l'histoire du globe, alors que des palmiers croissaient sur les lieux occupés maintenant par les noyers et les châtaigniers des bords du Léman.

Au canton de Vaud, comme partout ailleurs où la poursuite du bien être matériel n'absorbe pas encore toutes les facultés, les grands travaux entrepris en vue des chemins de fer devaient profiter aussi aux recherches géologiques, en éveillant le zèle et la curiosité des amis de la science. Sous l'œil attentif et et scrutateur de denx jeunes naturalistes, MM. Gaudin et de la Harpe, dont les recherches ont été facilitées par une noble munificence, ces dépôts de molasse des bords du Léman sont devenus tout à coup une mine de trésors paléontologiques. Une seule localité, le moulin Monod, près de Chexbres, n'a pas fourni moins de 145 espèces de plantes fossiles, appartenant à quarante familles diverses. Sur ce nombre, 75 espèces sont nouvelles en Suisse, et 44 entièrement nouvelles pour la science. Ces dernières sont en grande partie décrites et figurées dans le magnifique ouvrage que M. le professeur Heer, de Zurich, publie en ce moment sur la flore tertiaire de la Suisse et dont il a été parlé dans l'aperçu des principales publications scientifiques de la Suisse depuis 1848 [1] que la *Revue* a publié l'an dernier.

Le principal problème qu'il s'agissait de résoudre concernait l'âge relatif de ces curieux dépôts de poudingues dans lesquels sont intercalés les bancs fossilifères. Or il résulte de la comparaison de la flore du Monod avec celle d'autres localités tertiaires, qu'ils appartiennent à une période fort ancienne de la série tertiaire moyenne (Myocène), et qu'ils sont, selon toute apparence contemporains de la *molasse rouge* de Necker.

Une aussi riche collection que celle que nous venons de mentionner ne pouvait manquer de jeter aussi un jour nouveau sur le climat de

[1] Voyez *Revue Suisse*, Tome XVIII, p. 501, et l'annonce, *ibid*, p. 72.

a Suisse à cette ancienne époque. Or les recherches de MM. Gaudin et de la Harpe, d'accord en cela avec celles de M. Blanchet, non seulement corroborent les premières déductions générales qu'on avait tirées de la présence de palmiers dans la molasse de Lausanne; mais elles nous permettent en outre de les préciser au moyen de comparaisons spéciales avec les différentes zônes phytographiques du globe.

Ce n'est plus, en effet, de quelques plantes isolées qu'il s'agit. C'est tout une flore que ces messieurs viennent offrir à notre contemplation. Parmi les formes inconnues à nos latitudes, il en est un bon nombre qui rappellent la flore des Etats méridionaux de l'Union américaine; d'autres ont leurs analogues aux Canaries. On y trouve aussi des représentants de familles plus particulièrement propres au cap de Bonne-Espérance et aux îles de l'Océanie, appartenant à la famille des Protéacées. Enfin parmi ce nombre de types étrangers, ajoute M. Gaudin, « l'œil en saisit aussi quelques-unes qui lui sont familières et que l'on serait tenté d'envisager comme parfaitement identiques avec les plantes qui vivent maintenant dans nos pays. Il n'en est rien cependant, et ces formes, si semblables qu'elles paraissent, se distinguent toutes les fois qu'elles sont bien conservées, par quelque caractère qui se révèle à l'œil de l'observateur attentif. » Il en est ainsi, entre autres, d'un charme à grandes feuilles, qui compte un nombre plus considérable de nervures que celui de la charmille de nos jardins.

Un autre résultat acquis par les recherches de MM. Gaudin et de la Harpe, c'est que les amas de végétaux fossiles du moulin Monod, et probablement de la plupart des autres localités fossilifères, indiquent d'une manière incontestable des dépôts d'eau douce.

Quand au mode de formation de ces dépôts, il a dû varier suivant les circonstances. Telle couche formée d'une marne fine a dû se déposer dans des eaux parfaitement calmes. Nous avons pu enlever parfois, dit M. Gaudin, des plaques de plusieurs pieds carrés, sur lesquelles les feuilles sont étendues aussi régulièrement que dans un herbier. D'autres couches au contraire sont composées d'un sable plus ou moins grossier, dans la masse duquel les feuilles sont disposées irrégulièrement, souvent roulées, contournées et déchiquetées... Comme ces alternances de marnes fines, de sable et de gravier se répètent plusieurs fois, on pourrait en déduire la présence d'un courant à force intermittente, dont l'action aurait coïncidé avec l'affaissement graduel de la contrée.

Une hypothèse à peu près semblable avait déjà été proposée par M. Blanchet [1], M. Gaudin pense que les choses ont dû se passer à peu près comme de nos jours sur les bords du Mississipi. Là, en effet, il arrive souvent que le fleuve, après avoir décrit pendant un certain temps un grand méandre, se creuse un lit en ligne directe, de manière à transformer l'ancien lit en un lac. Celui-ci ne tarde pas à s'entourer d'une riche végétation; mais ce n'est que pour un temps. Quand sur-

[1] Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles 1854.

viennent les grandes crues résultant de la fonte des neiges dans le Nord, ces plages, un instant verdoyantes, ne tardent pas à être envahies et enterrées sous une couche plus ou moins épaisse de limon, de sable ou de gravier.

Au premier abord cette explication parait très-naturelle et très-plausible. On ne saurait disconvenir que les alternances qu'on observe dans la partie de la molasse qui contient la flore fossile en question, ne soient assez étendues pour justifier l'intervention, sinon d'une rivière de quarante lieues de largeur, au moins d'un grand fleuve comme le Mississipi. Mais d'un autre côté, nous ne devons pas oublier qu'un fleuve pareil suppose un bassin ou aréal en proportion avec le volume d'eau qu'il charrie. Or, à moins d'admettre un régime météorologique tout à fait différent de celui de nos jours (ce que rien n'autorise), nous ne trouvons nulle part dans le continent européen, tel qu'il existait à l'époque de la déposition de la molasse, un espace suffisant pour alimenter un fleuve capable d'opérer des transports de matériaux aussi considérables que ceux dont il est ici question, surtout si l'on considère que les Alpes n'existaient pas dans leur forme actuelle à cette époque, et que le Jura n'était représenté que par des îles basses.

En soumettant à l'appréciation des auteurs du savant mémoire, nos doutes sur cette partie accessoire de leur beau travail, nous désirons que ces lignes leur arrivent comme une preuve de notre admiration sincère.

E. D.

LA TERRE, L'EAU, L'AIR ET LE FEU, *ou notions de mécanique, de physique, de chimie et de géologie* en rapport avec les phènomènes naturels du globe et les usages ordinaires de la vie, par *L. Michaud.* Ouvrage pour la jeunesse publié par Georges Bridel, éditeur à Lausanne. En vente à la libraire Leidecker, à Neuchâtel. — 2 vol. in-12, ornés de 109 figures lithographiées, prix 7 fr. 50 c.

Le livre que nous annonçons vient de recevoir un prix de la Société d'utilité publique genevoise. Il répond aux besoins, et aux désirs surtout, d'un grand nombre de personnes, et nous avons lieu de penser qu'il est déjà beaucoup lu. Qui ne désire en effet se rendre compte des phénomènes de la nature et des découvertes surprenantes de notre âge, dont nous admirons, dont nous utilisons à chaque instant les résultats? Mais pour arriver à comprendre les faits tels qu'ils se produisent, il faut commencer par l'étude de théorie, qui exige beaucoup de temps, de réflexions et d'efforts. Abréger ce chemin, faire connaître immédiatement les résultats les plus saillants des sciences physiques sans passer par les éléments, en rattachant les descriptions et les explications à des idées familières à toutes les intelligences: tel est le problème que s'est posé M. Michaud, comme le titre qu'il a choisi le fait comprendre, et qu'il a résolu avec un certain bonheur.

Dans le livre de l'air, l'auteur parle des aérostats, du baromètre, des vents, de l'action de l'air sur les aliments, du son, de la lumière et des couleurs, puis des éléments dont l'air se compose, et même du vin et de la bière, à l'occasion de l'acide carbonique.

L'eau lui fournit une ample matière : des notions d'ydrostatique et d'ydrodynamique (noms effrayants qu'il n'a garde de prononcer) les pompes, les thermomètres et les machines à vapeur, etc.

Il donne sur la croûte solide de notre globle des aperçus intéressants. Cette partie géologique est traitée avec un soin particulier, puis il passe en revue les corps inorganiques les plus abondants, les plus utiles et les plus curieux.

Sous la rubrique du feu nous ne trouvons que ce qui concerne l'électricité et le galvanisme.

Ces indications fort incomplètes suffisent pour montrer que l'ordre dans lequel les sujets se succèdent n'a rien de méthodique ; il ne pouvait pas en être autrement avec le cadre que l'auteur s'était tracé, ni peut-être avec le but qu'il se propose. Les démonstrations ne sont pas non plus bien rigoureuses ; et pour celui qui voudrait connaître le fond des choses les explications n'en sont pas toujours. Enfin, on pourrait se plaindre de lacunes assez sensibles, et, ce qui est plus grave, d'erreurs positives, que M. Michaud a déjà sans doute reconnues et qu'il aura l'occasion de corriger dans une prochaine édition ; mais l'ouvrage est riche en parties bien traitées, en descriptions pittoresques, en indications précieuses. L'auteur s'applique à prémunir contreles dangers, à prévenir les accidents ; il a soin de ramener souvent la pensée de ses lecteurs sur la sagesse de Dieu. Le style est aisé et coulant sans diffusion. En un mot la tendance pratique règne dans cet ouvrage, avec ses mérites et ses inconvénients. C'est dire qu'il convient mieux, à notre sens, aux lecteurs qui ne doivent pas pousser plus avant l'étude de la nature, aux jeunes filles, par exemple, qu'il ne peut servir d'introduction à de jeunes élèves appelés à traiter ces matières scientifiquement. Pour ceux que la nature n'a pas doués de cette curiosité patiente et ferme qui pressent le fond des choses et qui veut l'atteindre, c'est-à-dire peut-être pour le plus grand nombre des écoliers, il serait à craindre que cette manière de traiter la science, pleine d'agrément, mais semée aussi de quelques illusions, ne les dégoutât de la peine à prendre pour se rendre compte des faits avec la rigueur nécessaire, et que par là l'étude ne perdît pour eux son attrait, sans devenir plus facile.

En somme donc, le livre est bien fait, il est bon, pourvu qu'il soit lu par les personnes auxquelles il est destiné.

B.

L'ICARIE EN AMÉRIQUE,

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

Naguère, un de nos compatriotes, convaincu à tort que la communauté était établie en principe dans l'Evangile, se hâta de vendre ses propriétés, et réalisa les fonds nécesaires pour passer en Amérique. Il entra dans la communauté de Cabet. Avant son départ, il promit de nous relater fidèlement ce qu'il aurait vu. Homme d'une véracité profonde, il a tenu parole; il nous a communiqué les faits qui constituent la trame de ce récit, dont la forme même, pour une grande partie, lui appartient exclusivement. Il est prêt à les affirmer et à en garantir l'authenticité.

Il convenait de taire, dans ces pages, les noms des personnes qui y figurent, la plupart étant vivantes. Quant aux hommes acquis à la publicité, ils ont le privilége ou le désagrément d'être la propriété de tous, et donnent par là même à chacun le droit de les juger.

Nauvoo, centre de la colonie communautaire de Cabet, est situé sur la rive gauche du Mississipi, dans l'Illinois. L'élévation du lieu qui domine les endroits circonvoisins, l'avait fait choisir en 1844, par les mormons, expulsés successivement de l'Ohio et du Missouri, pour y fonder une ville qui devait être considérable, à en juger par le tracé subsistant des rues. Ils y bâtirent un temple magnifique, et dans la tour, du côté de la façade, se dressaient de majestueux fonts baptismaux, où se pratiquait l'immersion des croyants. Les mormons occupaient la ville au

nombre de sept mille, lorsqu'ils recommencèrent, pour la troisième fois, la guerre avec les Américains. Malgré le courage désespéré de la *légion de Nauvoo*, ils perdirent une bataille décisive. Antérieurement à ces faits, en 1845, Joseph Smith, leur premier chef, était mort martyr : le martyre lui venait d'un coup de feu reçu par lui lorsqu'il s'évadait de la prison de Carthage où il avait été écroué avec son frère, après l'assassinat, par un de ses adeptes, du gouverneur du Missouri. Avant d'en venir aux mains avec les Gentils, un des apôtres mormons prédit que le temple brûlerait, et il brûla en effet, car le prophète, assure-t-on, eut soin lui-même d'y mettre le feu, sans songer qu'il serait bientôt victime des siens, qui le tuèrent. Après leur défaite par les troupes de l'Illinois, les mormons durent évacuer le sol au printemps de 1846.

Les *Saints des derniers jours* émigrèrent vers le nord, sauf un certain nombre de dissidents, qui, ne s'accommodant pas des formalités et des cérémonies étranges du culte, sont restés à Nauvoo où ils prient Dieu à leur manière. Il y existe en outre, actuellement, une église catholique, des groupes d'anabaptistes, de frères-unis, et de méthodistes, qui diffèrent dans quelques points de croyance de ceux de la Suisse ; puis, des luthériens et des calvinistes en grand nombre, dont la majeure partie est allemande ; enfin, l'église protestante, semblable, sauf de légères modifications, à celle de notre patrie. Voilà huit communions diverses à Nauvoo, ou huit nuances. L'Etat ne salarie aucun ministre, aucun prêtre ; chacun se charge de son prédicateur ; s'il n'y a pas de desservant attitré, c'est le plus instruit qui s'acquitte des fonctions du culte. Aucune église n'a de cloches, hors l'église catholique et celle des frères-unis qui en possèdent une, mais toutes les deux sans tours, car la plupart des temples semés sur le continent de l'Amérique du nord, sauf dans les grandes villes, sont des maisons ordinaires, en bois ou en brique rouge. Nauvoo renferme, en outre, une société maçonnique, qui possède pour ses réunions un vaste édifice. Tels sont les éléments constitutifs de la population, qui peut être évaluée à huit cents âmes, indépendamment des forains proches et éloignés, montant à cent cinquante, et des campagnards passablement nombreux.

Après l'ébranlement de 1848, qui retentit dans les deux hémisphères comme un appel à des destinées inconnues, Cabet

partit d'Europe pour essayer, sur une terre vierge encore, son système communautaire. Le novateur aborda aux rives souhaitées. Il envoya une avant-garde au Texas, afin de fonder l'Icarie. Cette expédition ne fut point heureuse. L'avant-garde tomba dans une affreuse misère, et fut forcée de rebrousser jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Des soixante-neuf colons qui s'étaient aventurés les premiers dans ces contrées à demi désertes, les uns succombèrent dans leur audacieuse tentative, les autres sont de retour, et, après la mort et la désertion, il n'en demeura guère qu'une dizaine. Cabet, désappointé mais non las, et ne se tenant pas pour battu, se rendit à la Nouvelle-Orléans avec un convoi de nouveaux adhérents. Un grand nombre, toutefois, se sépara de lui, déjà dans cette dernière ville. Avec les débris fidèles de l'armée de la fraternité, il se dirigea vers Nauvoo, par les bateaux à vapeur du Mississipi. Il y acheta, pour quinze à seize mille francs, les ruines du temple incendié, qu'il voulait rebâtir et transformer en habitations. Le pourtour du temple, à une distance considérable du sol, était orné de sculptures, taillées dans d'immenses blocs de pierre, et figurant des étoiles, des lunes, des soleils, des anges embouchant des trompettes, allégories et symboles de la foi des mormons. Cabet, sans se douter de la parenté politique qui existe entre lui et Joé Smith, imaginait s'asseoir sur ces figures mystérieuses pour donner aux deux mondes le signal de la communauté. Mais voilà que les quatre murailles demeurées debout s'écroulèrent par un orage terrible, au mois de mai 1850. Auprès de ces ruines, Cabet possède quatre à cinq acres de terre.

Les mormons ayant quitté Nauvoo, il ne devait pas manquer de maisons à louer. Le chef de l'Icarie contracta pour dix mille francs de loyers annuels, aux fins de loger la colonie, et fit l'acquisition d'un autre édifice qu'il répara et agrandit, de manière à ce que quarante ménages pussent y séjourner.

Quand nous parlons d'une maison où logeaient quarante ménages, nous voulons parler de quarante personnes, confinées chacune dans un espace de quelque vingt pieds carrés, où se trouvent en outre un lit, une chaise et des malles en guise d'armoires à habillements. Telle est la chambre du sociétaire, maître tant qu'il vit du trousseau qu'il apporte. Il n'y a d'enfants avec lui que le nourrisson, soigné par sa mère à domicile. Chacune des maisonnettes louées peut contenir de cinq à dix personnes. Dans la maison principale se trouve une grande salle,

qui devint le réfectoire en même temps que la *chambre de réunion*. Des tables mobiles, posées simplement sur deux chevalets, servaient aux repas. Les tables enlevées, restaient les bancs seuls à l'usage de tous les membres actifs qui pouvaient assister aux assemblées, car il y avait privation de ce droit pour cause de délits prévus par les règlements.

Les assemblées icariennes ne se font plus dans cette salle convertie en hospice et en école. Sur les masures du temple, on a construit un bâtiment de la même grandeur, à peu près, que le précédent ; c'est là qu'est aujourd'hui la salle à manger qui est aussi celle des réunions ; la cuisine est attenante. Cette acquisition commune a diminué la somme des loyers. La colonie possède, auprès du vaste fleuve, un moulin qui marche par la vapeur, comme ceux d'Amérique, une imprimerie à deux lieues de Nauvoo, et trois ou quatre fermes dans les environs de la ville, qui sont passablement déboisés, grâce à l'intention des mormons de fonder une cité beaucoup plus considérable. Plus loin, commence une prairie ayant plus de dix lieues d'étendue, déjà parsemée de fermes, et nommée dans le pays de ce poétique nom de savane, qu'ont popularisé chez nous les écrits de Châteaubriand.

Tel est, en raccourci, l'aspect des lieux à Nauvoo, sur les rives du Mississipi. Voyons maintenant, sans craindre d'aborder les détails, ce qu'est la colonie elle-même.

Les sociétaires sont dix par table. On sert à déjeuner du lard froid ou chaud, avec des haricots en grains ou des pommes de terre ; pour boisson, du café, mais non l'excellent café noir que l'on fait en Suisse ou en Amérique : on verse dans un sac le café, torréfié et préparé en poudre, qu'on mêle d'une portion de seigle également grillé et moulu ; on met dans un tonneau le sac plein de ce mélange, et l'on vide de l'eau bouillante dessus. Voilà le café de la communauté icarienne. Si la quantité faite n'est pas assez grande, la cuisinière y remédie à renfort d'eau. Cette boisson a quelque peu la couleur du café, mais n'en a guère le goût. Elle sert également au dîner ; il y en a un broc par table, ce qui, partagé, fournit un gobelet de ce liquide à chaque convive. A ce repas de midi, on sert du bœuf ou du lard. Mêmes aliments solides au souper ; le liquide change : on prend alors du thé, mélangé de sassafras, sorte de laurier du Nouveau-Monde. Ce pauvre thé a généralement un goût prononcé d'eau chaude, et

ne brille pas par la propreté. Les femmes ont seulement du café le matin en été. Celui qui a bon appétit et une santé robuste ne peut pas se plaindre. On ne peut manger à la table commune, ni la quitter, avant que la sonnette ait donné le signal. Tant pis pour celui qui a mal aux dents et se trouve en retard. Il lui est cependant loisible de rester au-delà du signal donné ; mais il n'est pas superflu de mentionner que cela peut produire un fâcheux effet chez les gens esclaves d'une régularité minutieuse.

La famille subsiste habilement, en principe, dans le système de Cabet, mais il est clair qu'elle ne subsiste pas intégralement, puisque la communauté supprime un des attributs essentiels de la famille : la propriété, et l'hérédité qui en est une conséquence. Le foyer des aïeux, ses traditions puissantes et ses doux souvenirs tombent du même coup, en même temps que les bases de la culture du cœur. Issue logiquement de la liberté religieuse implicitement niée par les Icariens (car ils n'en auraient que faire, dans le rejet de l'ordre moral, et l'irrémédiable lacune de croyance aux réalités invisibles), la liberté d'éducation s'évanouit devant l'uniformité d'enseignement obligatoire pour les enfants des sociétaires, à part ceux qui sont à la mamelle. Le point d'attache manque entre ces deux libertés dont la dernière meurt par l'absence de l'autre ; et, arrivé à ce point d'indifférence, l'homme ne revendique que la liberté de l'incrédulité. Les enfants appartiennent à la communauté dès l'âge où l'on voit poindre les premières lueurs de raison, et se développer quelque force dans ces natures tendres. Ils sont à l'école toute la semaine ; ils y mangent et y couchent. Ils ne vont chez leurs parents que le dimanche, d'une heure jusqu'au souper, à moins de punition injuste ou méritée. Les instituteurs sont des cordonniers, des menuisiers, ou des graveurs de profession. Des giletières de Paris, voilà quelles sont les régentes d'Icarie. De ces maîtres et de ces institutrices, il est juste d'excepter un homme capable, versé dans la langue anglaise, les mathématiques, le dessin, et l'astronomie; mais il a dû quitter, comme une foule d'autres dont il pourra s'agir plus tard. Des renseignements, ou des incidents scolaires, dont la place est plus naturellement ailleurs, fourniront la matière et l'occasion d'apprécier le fond de cette instruction de la jeunesse.

En ce qui concerne l'organisation du travail industriel, les tailleurs, les cordonniers, les menuisiers, les charrons, les ma-

réchaux, forment autant d'ateliers, dont chacun nomme son chef pour trois ou pour six mois. Les femmes nomment entre elles les directrices des ouvroirs affectés au lavage, au repassage, à la couture.

Quant à l'agriculture, il nous importe de faire un bref historique, plutôt qu'une exposition détaillée.

En 1850, la société n'avait qu'une ferme de quatre-vingts acres dont une grande partie était incultivable, vu la déclivité rapide des côtes qui vont en plongeant dans le fleuve. Sur la fin de l'année précédente, à la suite d'une grande querelle qui s'était élevée parmi les sociétaires, soixante d'entre eux s'étaient retirés. Ce départ s'effectuait principalement à cause du pouvoir absolu qu'exerçait Cabet dans la réalisation de la fraternité universelle; il avait raison de répéter qu'il était ex-député et ancien procureur à la cour royale à Paris, car s'il faisait sonner ces titres, il agissait en conséquence. Les chicanes orageuses qui éclatèrent dans le courant de 1850 et de 1851, se sont en partie préparées dans cette ferme que l'on exploitait de la façon la plus absurde. Le directeur en était un ancien jardinier aux environs de Paris; il n'avait pas seulement ébauché d'apprentissage agricole, et, n'étant ni agronome, ni agriculteur, il n'avait rien de nature à le rendre propre aux fonctions dont il était chargé. C'était la gérance, ou plutôt Cabet qui l'avait nommé directeur... Il n'était donc pas capable de conduire une ferme, et il y en avait peu qui le fussent, attendu que, parmi les colons, il ne se trouvait presque pas d'agriculteurs et que la généralité d'entre eux étaient des tailleurs, des cordonniers, des menuisiers, et quelques charpentiers, classes de travailleurs appartenant aux villes, dépendantes des oscillations du prix des denrées de première nécessité, plus enthousiastes, par conséquent, des innovations sociales que les habitants de la campagne : *ignoti nulla cupido.*

Les agriculteurs européens, plus ou moins instruits dans leur spécialité, ont d'ailleurs tout à apprendre quand ils vont en Amérique. Le mode de culture diffère beaucoup de l'un à l'autre continent. Mais quiconque est déjà agriculteur de condition, ne tarde pas à s'initier aux nouveaux procédés agricoles, et, s'il n'est pas trop obstiné dans ses routines inintelligentes, dans ses us et coutumes, il est bientôt forcé de rabattre beaucoup de sa présomption devant l'évidente supériorité de l'agriculture américaine. La ferme fut donc très-mal dirigée. Au lieu de planter

le maïs à quatre pieds de distance en tous sens, le directeur voulut s'y prendre comme pour les choux et les salades, de manière qu'une grande partie des plantations ne valut rien. Les pieds de maïs étaient trop près les uns des autres, et il n'y avait pas moyen de les sarcler au butoir, comme cela se pratique en Amérique. On eut beau lui dire que les émigrés se trouveraientbien d'observer et d'imiter les Américains : il n'écouta pas.

Quand vint la moisson, le blé, par ses ordres, fut ramassé sans être sec; et, comme en Amérique il n'y a pas de fermes propres, ainsi que dans nos pays, à remiser ce précieux produit, on l'entasse en meules de puissante dimension, dès qu'il n'a plus d'humidité, quitte à le subdiviser en meules plus petites, afin que, lorsqu'arrive le battoir mécanique, cette meule soit susceptible de s'enlever le même jour, à cause du mauvais temps qui peut survenir. Le directeur, lui, ne voulut faire qu'une meule, et comme il avait fait ramasser le froment mouillé au lieu d'attendre qu'il fût bien sec, les épis et les tiges ne tardèrent pas à fermenter, au point de devenir noirs et de se pourrir en partie. Il avait agi de même dans la culture des pommes de terre, plantées beaucoup trop près; on ne pouvait y passer la charrue; il fallut employer au binage une masse de bras, vingt-cinq ou trente hommes par jour, pendant deux mois, pour remplacer cet instrument si expéditif. Le maïs, également, ne livra pas la moitié de la récolte qu'on était en droit d'attendre; il fallut le cultiver à bras d'hommes, ce qui est contraire à l'usage américain. Enfin, il s'appliqua à commander et à faire exécuter tous les travaux au rebours de la règle et du commun profit.

On demanda, mais en vain, dans plusieurs assemblées, le changement de ce directeur. C'était un concert de plaintes de la part de ceux qui travaillaient avec lui ou sous ses ordres. Il commandait âprement, était brutal et impérieux. La dureté marche bien avec l'orgueil, et l'orgueil sied à la sottise. Malgré de vives réclamations multipliées à l'infini, Cabet ne voulut pas destituer un favori; il ne trouvait personne capable de le remplacer. Du reste, c'était un des espions du maître : ce qui se passait et se disait, il allait le déférer au roitelet de la communauté.

Quelques ateliers voyaient aussi dans leur sein surgir des difficultés du même genre, en raison de ce que les hommes revêtus

de quelque autorité et chargés de la direction de tel et tel travail étaient, sinon inhabiles, du moins tous arrogants à des degrés divers, et avaient le talent de se faire détester, car ils pesaient toujours plus fort sur leurs camarades, se sentant soutenus et appuyés par le chef de la colonie. Plaintes légitimes d'un côté, auxquelles on ne faisait pas droit de l'autre, telle était la situation. Avantle déclin de l'été, et dans le mois d'août, la société, morcelée petit à petit, se trouva divisée en deux camps, oppresseurs et opprimés.

Ces derniers voulurent changer trois gérants, hommes vaniteux et peu capables de remplir leurs fonctions. Le règlement de la société, plus volumineux qu'une de nos constitutions cantonales, statue une foule d'articles d'importance diverse, et détermine entre autres le mode d'administration supérieure qui s'appelle la *gérance.* A ce moment décisif, les divisions, dont le principe remontait déjà loin, éclatèrent. Cabet ne voulait pas entendre parler du changement réclamé des trois membres de la gérance. L'entêtement était égal des deux parts. Quand Cabet vit s'approcher le jour de l'élection, dont il ne se sentait pas maître, il eut soin de travailler ceux qui avaient conservé quelque confiance en lui et en ses gérants, et ce furent discours sur discours. La séance décisive commença à huit heures du matin et dura jusqu'à six heures du soir. Il harcelait de questions les uns et les autres. Il faisait sa biographie. Après ces récits, c'étaient des exclamations: « Que de « fois vous m'avez appelé votre père, votre vénéré père, et « maintenant pourquoi n'avez-vous plus la même confiance en « moi? » On lui répondait qu'on voulait simplement changer quelques gérants; pourquoi, lui, s'y opposait-il? Il alléguait qu'il était habitué à gérer avec ceux-là, et qu'il lui serait trop pénible de gérer avec d'autres. On lui répliquait que puisque la gestion était une affaire si difficile, c'était une raison de plus pour motiver et effectuer le changement demandé, afin d'ailleurs que la peine ne fût pas toujours aux mêmes. Quand on lui exposait en quelques paroles les motifs qui engagaient à ce changement et les causes qui le provoquaient, l'avocat déployait son talent et faisait des discours à perte de vue. Il démontrait que, la gérance étant changée, la société ne recevrait plus d'argent de France, et qu'elle se trouverait dans une grande misère. On répliquait que c'était une honte de toujours quêter

hebdomadairement les trois sous des malheureux ouvriers d'outre-mer; que, d'ailleurs, beaucoup de ceux qui les donnaient, ne pourraient jamais venir en jouir dans la colonie, et que la société de Nauvoo devait trouver moyen de se suffire et de pourvoir à ses besoins[1]. Enfin, après ces débats orageux, six heures du soir sonnèrent, et l'avocat n'avait pu conserver ses gérants.

Dans ce moment, la maladie régnait avec force chez les colons. Un des gérants était mort du choléra. Celui-là, Cabet ne pouvait se refuser à le remplacer, mais il aurait voulu qu'on nommât l'individu qui lui plaisait le plus. Aux demandes de réforme, la réponse stéréotypée du maître était : Le moment n'est pas propice. Lorsque les sociétaires demandaient avec humeur à connaître les comptes, l'état de la caisse commune, il repoussait ces questions importunes, et il remettait en avant sa carrière, le récit de sa vie, son dévouement à la cause de l'humanité. Mais la volonté générale était intraitable, et il avait beau pérorer. On réclamait quelque gérant capable de tenir tête à Cabet, au lieu des administrateurs passifs et muets qui étaient de son goût.

La majorité des Icariens, c'est-à-dire l'opposition, outre un changement dans l'administration, demandait l'établissement d'une douzaine de fermes, et un plus grand achat de bestiaux, attendu qu'on pouvait mieux se passer de musique le dimanche, et d'imprimerie la semaine, que de vaches et de bœufs, les troupeaux étant une source d'abondance, et la presse

[1] L'Icarie, à son origine, éveillait en Europe de nombreuses sympathies, et trouvait des approbateurs haut placés dans le monde de la pensée. Les personnes qui avaient jadis des actions ou des coupons du journal le *Populaire*, imprimé à Paris, avaient organisé une cotisation parmi les ouvriers de France qui partageaient les opinions communautaires. Le montant de cette collecte était versé au bureau du journal, qui rendait compte de la somme totale, et désignait les Icariens de telle et telle ville, et leur nombre. C'était un revenu annuel de quelques beaux milliers de francs. Mais la collecte des trois sous par semaine n'a plus lieu, soit que les ouvriers se soient éclairés à ce sujet, soit que la misère les ait empêchés de continuer ce mince sacrifice. Ils appellent Cabet : Grippe-sou.

Cette collecte régulière s'opérait pour soutenir l'entreprise communautaire. Cabet, d'ailleurs, faisait espérer à ceux qui y contribuaient, qu'ils pourraient un jour aller en Icarie et être admis dans la société, lors même qu'ils ne présenteraient pas d'apport, mais c'était un leurre.

un laboratoire de mensonges[1]. Ils voulaient que l'agriculture eût les mêmes priviléges que l'industrie, et que chaque ferme eût un directeur nommé par les membres de la classe des laboureurs. Vers les huit heures du soir, l'élection des trois nouveaux gérants, dont deux appartenaient à la liste de l'opposition, fut consommée; ces derniers prévalurent seulement à la majorité de trois voix, tant le suffrage universel est sujet à caution lorsqu'on y cherche la fidèle expression du vœu général. Lorsque, en 1849, au début de la colonie, qui comptait alors cent quatre-vingts votants, Cabet organisa la gérance, il en proposa lui-même tous les membres, au mécontentement d'un grand nombre d'Icariens qui réprouvaient ses choix. Malgré leurs répugnances fort justifiées, les membres de la société, pour complaire au chef, élurent les gérants proposés par lui. En retour, Cabet leur fit un long discours très flatteur. Il n'en fut pas de même cette fois. Aussitôt que le dépouillement du scrutin fut achevé et que Cabet, la figure irritée, en vit le résultat, il fit lever brusquement la séance. Le lendemain au soir, en assemblée générale, il ne put s'empêcher de manifester son mécontement. « Je courbe « la tête devant votre vote, dit-il, mais vous vous en repentirez « plus tard. Cela ne peut aller ainsi, je ne puis gérer avec ces « nouveaux administrateurs. » Il ne lui fut rien répondu, et les sociétaires attendirent ce qu'il allait faire avec ce personnel administratif partiellement renouvelé. Cabet montra bientôt ce que signifiait son ressentiment. Au lieu de faire connaître aux deux nouveaux gérants l'état de la caisse commune, il leur laissa systématiquement ignorer le bien et le mal, le déficit et le crédit de la société. Il fallait à tout prix faire à ces gérants nouveaux une position intenable; il fallait en finir avec les hommes élus contre le gré du chef. Aussi l'un d'eux, après six mois à peine d'administration, déclara en janvier 1851 qu'il renonçait à continuer sa pénible corvée, que les anciens gérants,

[1] Cabet se pose, non seulement en révolutionnaire, mais en colonisateur. Or la société tient douze vaches; elle en devrait posséder trois cents, relativement au nombre de ses membres, et à la quantité d'engrais nécessaire à une culture agricole bien entendue. D'un autre côté, la société a acquis une imprimerie au prix de quinze à seize mille francs, sur lesquels elle en a livré trois. Dès lors, dame justice est déjà apparue en Icarie pour avoir le reste et exécuter des saisies. Le bilan général de la société offre, du reste, un déficit de 80,000 fr.; les gens à pauvre cervelle qui se laissent recruter en Europe pour l'Icarie, peuvent chacun y prétendre pour leur part.

à l'exemple du chef, lui rendaient impossible. Sa démission fut acceptée à une faible majorité.

Ami de Cabet, le gérant pour la distribution des habillements était arrogant et despote. A qui lui demandait des vêtements de rechange pour remplacer ceux en lambeaux, il répondait avec dureté qu'il n'y en avait pas. Ce procédé réitéré ne manquait pas d'accroître le nombre des mécontents. La société, ainsi toujours plus profondément partagée, devenait difficile à gouverner, autant d'un côté que de l'autre. Les gérants n'étaient pas maîtres, les Icariens pas davantage, et Cabet non plus. Cabet le sentit. Il donna l'ordre au distributeur des habillements de tâcher de contenter autant que possible, par le don de mauvaises hardes, ceux qui avaient besoin de quitter leurs guenilles, excepté les instigateurs capables de pousser les autres dans une voie de réformes ardemment appelées, et de brusque insubordination. Il effraya et regagna aussi quelques-uns des récalcitrans par la crainte de voir suspendus les subsides de France.

Le gérant démissionnaire, ou, pour parler plus exactement, destitué, était un de ceux qui composaient la première avant-garde expédiée au Texas; lui et son fils aîné y étaient allés aux frais de la société. Il n'avait pas eu d'apport à fournir, mais il possédait un billet de 3000 francs, héritage d'une tante de sa femme. Son intention était de verser cette somme dans la caisse de la société, si l'Icarie avait pu solidement s'établir. Cette parente vint justement à mourir, pendant que le gérant d'agriculture était en altercation avec Cabet, au sein de la société en désarroi. Il se hâta d'écrire à son chargé d'affaires, à Paris, lui dévoilant les tristes divisions de l'Icarie, et le sommant de ne pas livrer un centime à Cabet, lors même que le chef essaierait d'agir sur lui par contrainte.

Avant de voir ce qui advint de cette affaire, il convient d'esquisser parallèlement l'histoire d'un autre des gérants renouvelés. Celui-là avait pour office de surveiller les malades, d'approvisionner la pharmacie, de pourvoir, en un mot, aux besoins d'une infirmerie. A côté de ce travail officiellement déterminé, cet homme de capacité ne cessait de donner, dans les écoles, des leçons de dessin, de géométrie, d'histoire, d'anglais et d'astronomie. A son entrée dans la gérance, il avait proposé quelques réformes, mal accueillies par Cabet, qui n'en trouvait jamais le *moment propice*. Ce gérant eût désiré, dans son projet,

qu'il existât une commission de l'agriculture et une autre de l'industrie, pour détendre les liens de centralisation qu'avait resserrés Cabet, qui n'aurait plus eu ainsi à commander aux agriculteurs et aux industriels. La plupart de ces derniers ne voulaient pas que les gérants et Cabet fussent les seuls maîtres de la direction des travaux, et ils revenaient à la charge pour avoir au moins une douzaine de fermes et une plus grande quantité de bestiaux. Cabet à son tour, on l'a vu, préférait une musique et une imprimerie pour charmer ses loisirs privés, et étaler au loin son apologie dans les impudentes colonnes de son journal, qui donnait le ton aux feuilles icariennes de l'Europe. Mais Cabet ne réussit pas à étouffer cette idée de commissions, qui fut goûtée même par ses adhérents. Après plusieurs mois de luttes journalières qui fatiguaient la société et armaient les Icariens les uns contre les autres, il déclara qu'il adoptait le système des commissions, mais à condition qu'aucune d'elles ne se constituerait sans qu'il se trouvât dans son sein un membre de la gérance. Ceux qui avaient compris le fond de la question, ne voulaient pas d'une restriction de cette portée, sentant bien que la réforme tout entière en était paralysée. Mais il n'était pas facile de faire comprendre aux gens simples et bornés ce que voulait dire : *un gérant dans chaque commission.* Cabet parvint à ses fins. Il tripla le nombre des commissions. Au lieu des quatre ou cinq demandées, il en créa une douzaine, et, par une combinaison insidieuse, chacune d'elles recevait toujours un gérant dans son sein, et la majorité, comme cela arrive si souvent, ne comprit pas que son but était ainsi manqué.

Quelques-uns des Icariens, zélés pour le bien commun, avaient reconnu l'absence de stimulants dans la société. Ils eussent voulu remédier à ce défaut. Dans les assemblées d'agriculteurs régnait le pire des gâchis et la plus inextricable confusion : autant de têtes, autant d'idées. Le cordonnier, le tailleur, le menuisier, le charron avaient tous été agriculteurs dans leur enfance, et chacun d'eux tenait à faire prévaloir le mode de culture en usage dans son coin de pays. Quatre ou cinq de ceux qui possédaient le plus d'expérience agricole, avaient beau multiplier leurs efforts, et chercher à persuader leurs compagnons que la règle la plus sûre à suivre était d'imiter les Américains qui ne mettaient pas tant de monde dans une ferme et abattaient beaucoup d'ouvrage. En quittant ces assemblées, nul

n'était plus éclairé qu'auparavant. On n'avait fait que se disputer et s'aigrir. Ceux qui luttaient pour obtenir une quinzaine de fermes et en voulaient nommer les chefs pensaient ceci : au bout de l'année, nous comparerons nos produits doubles et exigeant la moitié moins de bras, avec l'exploitation agricole de nos camarades, les tenaces routiniers et les partisans du système actuel. Cabet, pas plus que ses anciens gérants, ne voulut de ce mode de faire. Il donnait pour raison qu'en se divisant ainsi, la communauté ne serait plus possible, et que, d'ailleurs, il n'y avait pas de chances d'économie. Il est vrai que l'espionnage aurait eu moins de force et de besogne : car à voir autant de délateurs, on eût dit une vraie capitale. Quand on reprochait à Cabet d'approuver ce système, il répondait que c'était le devoir de chacun, afin qu'il sût tout, lui; que tous les gouvernements avaient leurs moyens pour apprendre ce qui se passe. Après de tels éclaircissements, les sociétaires finissaient par bien se haïr réciproquement, et la division devenait sans cesse plus profonde.

Dans le courant de janvier, après s'être assuré que la majorité lui était un peu revenue, Cabet prit les notes des rapports secrets qui lui avaient été communiqués, et consacra trois journées à des provocations. Il commença par interpeller un à un et de suite ceux contre qui il avait des accusations graves, mais d'une valeur douteuse ou nulle aux yeux de tout autre juge que lui, qui était intéressé à les faire valoir. Il n'épargna pas d'efforts pour persuader les sociétaires que les deux gérants nommés contre son gré étaient affiliés aux jésuites, et qu'ils cherchaient la destruction de la communauté. Un dissident qui avait apporté 25,000 fr. à la société, et s'était retiré deux mois auparavant, couvert de haillons et les larmes aux yeux, était accusé de conspirer contre Cabet et d'être un agent de l'ordre des noirs. De même pour une femme mariée, institutrice des petites filles, et partie pour Lyon, dans le but de mettre en ordre les affaires de son père qui était prisonnier pour cause politique. Il était aisé de les inculper; ils n'étaient pas là pour se défendre.

Le gérant de la pharmacie avait le malheur d'un peu bégayer. Et Cabet, avec son verbe exercé, n'avait pas de peine à le déconcerter, à dénaturer le sens des expressions de son adversaire. On passait des cinq à six heures avant de savoir de quelle part venait tel ou tel mot : — Ce n'est pas moi qui l'ai dit. — Je ne

l'ai pas dit le premier, — et il fallait rechercher qui l'avait dit. C'étaient des démentis interminables et qu'on se renvoyait sans trève comme des balles de jeu. Cabet rappelait des paroles qui ne valaient pas la peine d'être relevées et qui avaient été prononcées une année, six mois, ou quinze mois auparavant. Il y avait, dans cette série de griefs, de quoi rire et hausser les épaules. D'autres fois il y avait matière à coups de fusil. Mais dès que Cabet voyait que l'interrogatoire animait les esprits, que, à l'ouïe d'inculpations graves et imméritées, on en pouvait venir aux mains, il avait soin de suspendre l'assemblée pour vingt à trente minutes.

Au prélude de ces trois journées, Cabet apprit que le gérant de l'agriculture avait écrit pour mettre son héritage à l'abri des gens du bureau icarien à Paris. Cabet réclamait le droit de retirer cette somme, mais le gérant lui répondit qu'il ne le craignait pas, que puisque Cabet n'avait plus confiance en lui, lui, gérant, n'avait pas non plus confiance en Cabet, et que du reste il allait quitter l'Icarie. Il aurait été fort indifférent à Cabet que le gérant partît, pourvu qu'il donnât les trois mille francs. Mais, sur ce point, le gérant n'en croyait ni Cabet, ni même la société tout entière. Cabet lui reprochait d'avoir été malade, et d'avoir eu le privilége d'être soigné par sa femme à la Nouvelle-Orléans. Mais le gérant avait été au Texas, et il n'était pas embarrassé de répondre. Il reprochait à Cabet d'avoir écrit et fait écrire mille hâbleries, d'avoir promis d'envoyer à l'avant-garde des ressources en espèces et en bras, de lui avoir donné l'assurance qu'elle trouverait des terres concédées et achetées, tandis qu'il n'avait rien fait de tout cela; qu'il les avait laissés mourir de faim et de misère. Il fit le tableau de l'expédition, dit les morts, les malades, ceux qui étaient devenus fous par la fièvre, comme son fils à lui. Il rappela comment lui, gérant, enfoncé dans des solitudes arides et désertes, il avait été obligé de courir quatre à cinq jours sans trouver d'habitation ni même de l'eau à boire. Il exprima si pathétiquement tous ces détails, qu'il fit pleurer non seulement ses camarades de l'avant-garde, présents à ce récit, mais la majorité de l'assemblée. Cabet ne tint pas compte de cet attendrissement. Les trois mille francs le préoccupaient plus que les larmes du Texas, renouvelées dans cette enceinte. C'était la troisième journée de luttes : les démentis se croisaient.

La séance fut terminée à minuit. Elle avait été fatigante et amère.

Et pourtant Cabet affirmait qu'il avait tenu ces trois séances d'explications, afin de concilier les esprits. Il n'aurait jamais mieux pu faire pour soulever la haine et la vengeance parmi les membres de la société. A minuit il fit voter un *oui* et un *non*, dans le but de pouvoir, lui, écrire en France, qu'ils étaient tous résolus à continuer la communauté icarienne, et que d'ailleurs les choses allaient bien; qu'il y avait eu à la vérité une révolution d'idées, mais point d'altercations, et qu'ils étaient unis. Avant le vote, il annonça que ceux qui ne voulaient pas rester, ne devaient pas se gêner pour dire : *non;* qu'ils pourraient également demeurer quelques jours encore, lors même qu'ils auraient l'intention de se retirer. Le gérant d'agriculture, sa femme et son fils répondirent négativement, avec deux ou trois autres, prêts à sortir.

Quelques semaines plus tard, il en sortit passé soixante et dix, y compris femmes et enfants; ils s'étaient gardés d'être aussi francs que les autres, sachant bien la position plus difficile encore qui leur aurait été faite, et prétendant d'ailleurs avoir autant de droit de mentir que Cabet, qui affirmait tout le contraire de la réalité. Pour sanctionner ces contre-vérités, il s'y prit de la sorte : les trois journées finies, les interpellations closes, à ceux qui étaient de Paris, il fit faire une lettre collective que chacun d'eux devait signer; même chose pour ceux de Lyon, de Marseille, etc. Quelques membres refusèrent leurs signatures. Comme la société renfermait plusieurs Suisses et Allemands, il devint obligatoire aussi qu'ils écrivissent à leurs amis et connaissances que tout allait pour le mieux.

Le témoin de ces faits, refusa de signer. Et quand on lui demanda pourquoi, il répondit que sa conscience ne lui permettait pas de mentir; qu'il ne comprenait pas qu'on pût encourager amis et frères à s'expatrier pour venir si loin chercher des querelles, des regrets, des larmes, et perdre les leurs, une femme, des enfants; qu'on pût engager des familles à vendre leurs propriétés pour se trouver en face de rien, à l'étranger. Jusqu'alors, nulle poursuite n'avait été dirigée contre lui; mais c'en fut assez. Il lui fut fait ce qu'on faisait à d'infortunés compagnons. D'abord, défense aux autres de lui parler, ordre de lui prodiguer des mépris à table. Puis, au lieu de lui laisser

conduire une charrue comme l'année précédente, les gérants l'enlevèrent aux travaux agricoles pour le joindre aux manœuvres qui déblayaient le temple brûlé, ou aux terrassiers, ou aux hommes qui travaillaient au bord du fleuve, etc. Ils envoyaient à sa place, dans les champs et les écuries, un tailleur, un cordonnier, gens qui ne savaient pas seulement panser un cheval ni manier un outil. Les fanatiques s'imaginaient le punir de cette façon. Ils firent donner aussi des punitions injustes à ses enfants pour lui rendre la vie amère....

Poursuivons la revue sommaire de quelques-uns des traitements à l'icarienne. — Vers la fin d'août, un Lyonnais qui avait fait partie de la première avant-garde expédiée au Texas, et se trouvait en opposition directe avec la gérance, alla demander pour la valeur de trois sous de salsepareille afin de faire de la tisane. Les gérants la lui refusèrent, pour l'obliger à crier plus fort contre eux. C'est ce qui arriva. Le malade leur dit qu'ils étaient des assassins, qu'ils ne le tuaient pas avec le poignard, mais en lui refusant les médicaments dont il avait besoin. Les gérants ne manquèrent pas de se venger et de tirer parti de ces plaintes bruyantes. Ils préparèrent l'assemblée à voter l'expulsion du récalcitrant, ou tout au moins à le contraindre à une rétractation publique. Mais la vérité ne se rétracte pas.

La gérance avait travaillé à l'avance l'assemblée générale, et l'assemblée vota l'expulsion du Lyonnais. Voilà encore un veuf, avec une petite fille de neuf ans, obligé de se retirer sans sou ni maille. Mais il ne s'en tint pas là. Il alla porter ses plaintes au juge de paix, qui répondit que les Icariens n'avaient pas droit de le renvoyer sans le payer, mais qu'il fallait une plainte plus grave pour pouvoir agir. L'officier de justice l'engage donc à rester dans la société tant qu'il ne sera pas payé. Le Lyonnais essaie de suivre ce conseil, mais la tentative échoue. Il prend ses outils pour travailler, et on les lui ôte des mains, en lui rappelant qu'il doit se retirer puisqu'on l'a chassé. Il répond qu'il est sociétaire comme un autre, et qu'on n'est pas en droit de le renvoyer, surtout sans le payer. Quand ces gens voient qu'il ne veut pas déguerpir, ils courent à son logement, mettent dehors ses effets et son lit, et lui annoncent qu'ils gardent sa petite quelque temps (sans doute par attachement à des rejetons féminins), puis ils lui offrent cinquante francs, mais à la condition qu'il partira pour Saint-Louis, sinon il n'aura rien. Il

retourne près du juge de paix, qui lui conseille de ne pas toucher à ses effets, de les laisser où on les a mis, et d'aller tranquillement se coucher dans sa chambre, comme qu'elle soit. C'est ce qu'il fait. Le lendemin matin, le juge expédie ce qu'on appelle en Amérique un *procès* : la justice condamne la gérance à garder le plaignant ou à le payer. Les gérants répondent par des menaces.

La justice attend les faits. A une heure de relevée, le Lyonnais vient pour dîner. A peine a-t-il fait quelques pas dans le réfectoire, qu'un fanatique s'élance sur lui et le jette sur le plancher; dans sa chute, le malheureux se blesse contre la porte d'entrée. Le témoin de ces faits assis avec bien d'autres à la table, attendant le service, se retourne au bruit, et voit le Lyonnais qui se relevait meurtri, humilié. Qui est celui, demande-t-il, qui a accompli cet acte de fraternité? On lui désigne ainsi qu'à ses compagnons stupéfaits une espèce de brigand qui semblait tout surpris de son coup. C'est un beau trait de frère! exclamèrent-ils unanimement. A ce moment, un autre fanatique crie: Il a bien fait! A ce mot l'agresseur hurle: Oui, et je l'ai fait avec intention! Le Lyonnais, debout, veut persister à manger à la table, mais deux gérants surgissent de toute leur hauteur furieuse. Le premier l'empoigne par la cravate, lui laboure le col de l'ongle, et, lui imprimant un mouvement demi-circulaire, il parvient, aidé de son collègue, à le traîner à une vingtaine de toises du local. Là, ils le lâchent, et le Lyonnais retourne tout de suite porter de nouveau plainte.

Le lendemain de ce jour, nouveau procès. Le témoin de ces faits est appelé comme d'autres, pour déposer à charge ou à décharge. La gérance, avertie et inquiète, prépare ses créatures à témoigner contre la vérité. Elle aurait voulu faire accroire que c'était le Lyonnais qui avait frappé. Mais les mensonges ourdis tombèrent fil à fil. Le mot de l'agresseur fut répété en témoignage, et les menteurs confondus.

Les gérants n'en voulurent pas rester là, et ils en appelèrent à la cour de Carthage, autre ville de l'Illinois, croyant que le Lyonnais renoncerait à y plaider, parce que les frais de justice y sont plus considérables. Leur attente fut encore trompée. Des gens sortis de la société, qui habitaient encore Nauvoo, écrivirent à ceux de St-Louis, pour avoir leur aide dans ce nouveau procès. Ces derniers mandèrent immédiatement un homme

chargé de trente dollars, pour venir au secours des dissidents, leurs compagnons d'infortune. Après s'être bien donné du mal et avoir graissé les mains des hommes de loi, qui sont les mêmes en tout pays, les gérants furent condamnés à payer cent francs au requérant, et celui qui avait eu l'adresse d'égratigner jusqu'au sang son camarade fut condamné à vingt dollars de dommages-intérêts. Ce double procès leur coûta passé cinq cents francs.

Ce scandaleux épisode décida une trentaine de membres, et parmi eux le témoin de ces faits, à sortir de la colonie; ils n'avaient pas voulu être complices de la calomnie, ni surtout prêter un faux serment; ils avaient hâte d'en finir avec l'Icarie.

Vers le même temps un sociétaire voulut se retirer, après avoir versé trois mille cinq cents francs dans le fonds social. La femme quitta quelques mois avant son mari et ses enfants, afin de gagner quelque chose, et de se remettre en ménage avec sa famille. Les gérants n'eurent pas plus tôt appris que cette pauvre mère avait quitté la communauté pour aller en condition chez des Américains, dans le projet de recommencer la vie du foyer, qu'ils défendirent à son époux, sous peine d'expulsion immédiate, d'avoir aucune relation avec elle. Cette défense ne fut pas du tout observée. Comme l'espionnage est parfaitement organisé, les délateurs annoncèrent bientôt que cet homme allait voir sa femme et amenait avec lui ses enfants. Le voilà découvert. C'est alors que sa position devint difficile. Cabet et la gérance redoublèrent d'efforts pour que personne ne lui parlât, pour qu'à table les plats circulassent devant lui, sans qu'il pût se servir, et lui refusèrent ce dont il avait un strict besoin. Un gérant lui prit un matin ses outils et les cacha. Bref ce sociétaire honorable, ne pouvant y tenir plus longtemps, fut contraint de partir brusquement, avec trois enfants, et sans ressources.

Un autre Français (de Lyon) était arrivé en Icarie, depuis qu'on y avait élaboré un règlement d'après lequel l'individu qui voulait se retirer de la société devait y laisser la moitié de la somme apportée par lui. Au bout de trois mois de séjour, le nouveau venu s'aperçut qu'il s'était trompé. Il voulut se hâter de quitter la partie avant de se laisser admettre définitivement, parce que les quatre premiers mois de séjour sont à titre de noviciat. Cet infortuné avait perdu en route un enfant, un autre était mort depuis son arrivée à Nauvoo. Sa femme y devint pa-

ralytique. Il avait confié deux mille francs au trésor commun, et réclamait plusieurs coupons qu'il avait placés à Paris, au bureau du *Populaire*. Cabet, toujours sourd aux demandes de remboursement, l'exhortait à se rendre à Paris, et le fit languir ainsi pendant six mois. La patience échappa au Français, qui n'était pas emprunté pour parler. Il entreprit Cabet pour en être payé et lui parla longuement et avec aigreur, avouant qu'il avait été un moment dans l'erreur, mais que la communauté, telle que Cabet la concevait, n'était que l'esclavage, une communauté de discordes et de misère.

— Comment, interrompit Cabet, vous dites avoir été dans l'erreur? Vous avez étudié mes écrits, vous m'avez appelé votre père...

— Vous savez bien vous-même que vous êtes dans une fausse voie. Mais vous êtes trop opiniâtre pour en convenir, puis trop vieux pour vous rétracter. Vous préférez allonger la liste de vos victimes et accroître le mal....

— Les victimes que j'ai faites! lui répondit Cabet, ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer à côté de celles des conquérants qui ont tué tant de monde.

Cabet, dans sa phraséologie profane, dans ses dérisions gazées, se prétend le Christ ressuscité, et le voilà qui se compare à un général d'armée!

Celui qui a été témoin de telles scènes, dut à son tour y participer comme acteur. Après quelques mois de séjour en Icarie, il perdit sa femme. L'ancien député l'accosta un matin dans la cour du temple, au déblai de laquelle le Suisse travaillait, et, à la teneur d'un article du règlement qui statue que la communauté hérite du décédé, réclama de lui les effets laissés par la défunte. Le sociétaire objecta qu'il lui était pénible de mêler à la masse commune les toilettes qu'il désirait donner à ses deux filles lorsqu'elles seraient en âge de les porter, et qu'il lui était impossible de les voir sur d'autres personnes.

A la première assemblée générale, le dimanche suivant, après les allusions indirectes de Cabet qui hésitait à formuler toute sa pensée, le Suisse déclara qu'il ne consentait point à la réclamation qui lui était adressée. Cabet le menaça d'exclusion par la seule raison qu'il ne se conformait pas aux prescriptions du règlement. Le débat fut chaud. Cabet représenta au récalcitrant la position qu'il se créait; mais s'aperce-

vant qu'une forte minorité lui faisait résistance, il recourut à l'arme du pathétique. « Voyez, s'écria-t-il, en s'adressant à l'assemblée ; il commet un crime. Il a quatre enfants qu'il va mettre dans la misère; il en fera des domestiques, il les rendra malheureux. » Et pendant que se proféraient ces paroles et ces menaces, les trois petites créatures sanglotaient à être entendues de toute la salle, et l'un des enfants franchissait les bancs pour se rapprocher de son père, tant il avait été effrayé.

Chacun saura à quoi s'en tenir sur la valeur des allocutions attendrissantes de Cabet. Mais dans le cas actuel, il n'y a pas de témérité à dire que c'est une rouerie profonde que de paraître déplorer les infortunes dont soi-même on est l'auteur.

Pressé par ses amis, le Suisse promit à Cabet de faire la livraison des effets de décès, se réservant comme souvenir les châles qu'il destinait à ses deux filles. L'ancien avocat à la cour royale s'irrita de ce qu'un Icarien lui apportait des ordres, dit qu'il n'avait à en recevoir ni des uns ni des autres, que la société n'avait pas le moyen de garder les effets dans des malles, que d'ailleurs cette perte était déjà ancienne, et que le mari ne devait plus y être sensible.... Ancienne pour vous, répliqua le Suisse. — Il céda, à condition que les effets fussent réservés à ses enfants. Cabet feignit de consentir en disant : vous pouvez en être certain. Puis il apporta cette nouvelle à l'assemblée, qui parut fort satisfaite, surtout les femmes. Mais de la part du Suisse c'était un moyen dilatoire pour gagner du temps jusqu'à l'heure favorable de se dédire et de retirer sa promesse. Cabet partit bientôt pour Paris, et la gérance octroya au Suisse sa demande appuyée sur le dessein qu'il avait d'abandonner la société et de retourner en Europe. Toutefois il n'était pas quitte de tout embarras et de toute agression.

Dans l'une des assemblées générales qui suivirent, un gérant déclara qu'un des membres avait écrit une lettre infâme, comme jamais dissident n'en avait écrit. Plus tard, un autre gérant soutint que nul membre n'avait le droit de juger la société, et qu'il était de l'avis, avant le départ de Cabet leur maître, d'établir la censure des lettres. Un de ses collègues estima que chacun avait le droit de penser et d'écrire comme il l'entendait, mais qu'il n'approuvait pas la correspondance en question. Après des simulacres d'opposition réciproque, les gérants demandèrent à connaître le correspondant, et l'assemblée vota dans ce sens.

Le correspondant avoua qu'il était l'auteur de la lettre, dit qu'il avait promis à son départ de raconter la vérité à ses amis de Suisse, affirma s'être tenu dans les limites de la stricte exactitude, car, en conscience, il ne faisait pas bon dans les trois journées d'interpellations, et ajouta que ses lignes n'étaient pas infâmes comme on les qualifiait, que d'ailleurs, pour tout dire, il eût fallu envoyer une brochure, et qu'il n'avait écrit qu'une lettre.

Quelques semaines plus tard, on chercha des griefs plus positifs pour prononcer son expulsion. Il reçut l'ordre de quitter son logement pour aller habiter une mansarde, espèce de casse-cou abordable par une échelle, et où les enfants étaient exposés à s'estropier, en faisant visite à leur père le dimanche. Dans une assemblée préparée à l'avance, on lui intima l'ordre d'obéir : à titre de veuf, il rentrait dans la catégorie des célibataires et devait se réfugier dans leur quartier. On le somma, en outre, de rétracter les injures qu'il avait adressées au président, traité par lui d'injuste et haineux provocateur.

La majorité vota dans ce sens : ce fut le premier jugement que le récalcitrant subit en Icarie.

La gérance fut unanime à proposer contre lui un second jugement, une expulsion pour trois mois de l'assemblée générale ; la majorité, troupe de moutons, sanctionna l'expulsion par son vote. Le condamné était accusé d'avoir parlé à un dissident, c'est-à-dire à un ancien membre de la communauté qui s'en était retiré pour des motifs quelconques, d'avoir eu rendez-vous avec lui près d'une crique du fleuve, et d'y avoir gesticulé du bras. L'accusé dément cette assertion, expliquant qu'après souper il avait demandé à boire à un voisin qui l'avait envoyait quérir de l'eau, et ce voisin présent à l'assemblée ratifie sa déclaration. Un accusateur nouveau affirme que le Suisse n'avait rien pour porter de l'eau, qu'il n'en était pas allé chercher. L'accusé démontre que c'est là une calomnie manifeste, car il était dans les herbes aussi hautes que lui, et son accusateur se trouvait à deux cents pas de distance. Comment ce dernier aurait-il pu voir tout cela ?

Un autre témoin à charge ajoute que l'accusé a dit à un Portugais que si l'on donnait cinquante francs à la moitié des membres de la société, ils partiraient. Et un autre soi-disant témoin ratifie cette imposture. Mais les imposteurs refusent de mander les interlocuteurs réels de cette prétendue scène. Enfin

la série de ces griefs imaginaires se termine par une hypocrite provocation : l'accusé s'est moqué de l'Icarie, a insulté la société ; il a dit à un sociétaire en plaisantant : « Vous allez vous compromettre en causant avec moi, » et en parlant ainsi il avait l'air, par un mouvement, de ricaner le gérant qui était là, et qui l'inculpe de ce méfait ridicule.

L'accusé répond qu'il n'ouvrira plus la bouche, attendu que l'assemblée semble consentir à tout ce que demande la gérance. « Entendez-vous, exclament les gérants, il vous traite de nullités... » Sur ce, l'expulsion du récalcitrant fut prononcée par les sociétaires dociles, qui, à part un petit nombre, votèrent à main levée, comme des pantins dont vous tireriez les fils.

C'est ainsi que se pratique le fameux jugement d'Icarie. Le prévenu est attaqué tout à coup. Il n'a personne pour le défendre contre une quantité d'hypocrites gagnés pour l'accuser. Le temps de préparer sa justification lui manque. La gérance a manœuvré à la sourdine ; elle a travaillé ses créatures, et elle hâte l'expulsion dès qu'elle a touché les espèces et exploité le temps de ses dupes.

Voilà le règne de l'équité dans cette société qui s'intitule la première du monde.

Dans une communauté, la famille ne peut exister que profondément mutilée, et la famille est pour nous un asile de la religion, et un étai de la société. La mère, dans l'Icarie, ne connaît guère le foyer domestique. Elle ne possède son enfant que le temps qu'elle l'allaite. Dès que le nourrisson a grandi, il appartient aux maîtres, et échappe à l'enseignement oral et journalier de ses parents. Les loisirs maternels si occupés, qui établissent et assurent la vie du foyer, sont supprimés, dès que vous abolissez cette éducation privée, intime, efficace, appropriée à de jeunes natures à peine écloses, mesurée à des forces tendres et toujours proportionnée au lent accroissement de ces forces ; éducation graduelle, douce jusque dans la sévérité, que pondère, applique, et peut seule donner une mère.

La vie de famille, par des exemples frappants, excite et éveille les facultés de l'attachement, si précieux dans les relations sociales ultérieures, et imprime dans le cœur de l'enfant ce sentiment du respect filial qui est la source de tous les autres respects. C'est aussi là que s'enracinent dans l'âme et prennent leur puis-

sance les notions du Christianisme divin. C'est là que l'enfant apprend à nommer Dieu son Père. En l'absence de la vie du foyer, ces mobiles du cœur tombent un à un, ces leçons du devoir et ces motifs supérieurs de pratiquer le bien s'évanouissent, car, pour incliner l'enfant à la vertu, rien ne remplace l'ascendant et l'onction de la voix maternelle. La famille, harmonie primitive, est le siége où se forme le germe du courage civil, destiné à s'épanouir dans un milieu plus large, qui s'appelle la patrie. La république de la famille soutient des luttes et passe par des vicissitudes souvent cruelles. C'est à cette dure école de l'expérience, que naît la pitié féconde, ce premier sentiment de solidarité, qui, sous le souffle du christianisme, peut devenir la charité universelle. En vérité, les novateurs sincères ne se conçoivent pas eux-mêmes, ni leurs désirs, s'ils pensent réaliser l'idéal de la fraternité par l'attentat à la famille.

Indépendamment de tout ce qu'a de restreint le rôle de la mère de famille dans la communauté icarienne, où le foyer n'existe qu'à l'état rudimentaire, le devoir des femmes, qu'elles soient dans le mariage ou dans le célibat, c'est le travail de différente nature, et dont le produit retourne à la masse commune. Leur droit est défini, et subordonné au fond à la juridiction des gérants. Elles sont tenues d'assister aux assemblées générales, à moins qu'elles ne soient malades ou nourrices; elles y ont voix consultative, mais ne peuvent demander et prendre la parole que sur des objets qui les regardent exclusivement. Hors de là, ce droit cesse. Elles ne peuvent assister aux assemblées extraordinaires, c'est-à-dire à celles qui ont lieu pour admettre ou refuser de nouveaux membres.

Cabet n'a de principe régulateur, dans la gestion de la communauté, que l'esprit audacieux et turbulent du siècle. Il fallait gouverner autrement qu'on gouverne : en dehors de la volonté des pouvoirs et de la loi des religions. Il supprima dans son système l'autorité de la foi, pour y suppléer forcément par la pression despotique qu'il exerce. Mais, s'il avait connu plus profondément la nature humaine, il aurait vu qu'il se préparait des mécomptes et sa propre ruine, parce qu'il faut de forts liens pour gouverner les masses, et que l'esprit est trop orgueilleux pour s'assouplir au commandement, dès qu'il n'a pas de motifs supérieurs d'accorder une libre obéissance. Le voilà qui

chemine avec cet agencement simplifié, qui n'admet ni mobile religieux, ni sanction supérieure des lois, et n'emprunte aucun élément à ce qui n'est pas réalité matérielle, positivisme, mobiles intéressés. Il lui restait donc les passions, et c'est par ce levier dangereux qu'il remuait ses adhérents. A défaut de passions, il exploitait les préventions, l'ignorance ou les préjugés. La résultante de ces forces a été l'absolutisme et l'autocratie[1].

Quelques traits qui ne se rattachent pas tout à fait directement à cette dernière assertion, serviront pourtant à l'illustrer. Nous demandons la permission de terminer, par ces détails instructifs, notre notice sur l'Icarie. Ce qu'ils ont de minutieux ne fera que mieux ressortir l'esprit de la société.

Il y avait parmi les Icariens un homme d'une cinquantaine d'années, vif, croyant, enthousiaste. Lorsqu'il quitta l'Eglise apostolique, il devint jérusalémite. De son état il était menuisier en carosses, et fabricant d'outils. Atteint de douleurs dans les hanches, il était contraint de marcher avec deux bâtons. Cette infirmité l'avait engagé à venir en Amérique, parce qu'on lui avait persuadé que le climat du Nouveau-Monde le guérirait; pour le dire en passant, ce fut tout le contraire. Il était intelligent, de bonnes mœurs; il avait la parole facile et sa mémoire ne lui faisait pas défaut. Un grand nombre des membres de la communauté, effrayés de la zizanie qui régnait parmi eux, l'avaient chargé de conférer avec Cabet sur l'opportunité de plusieurs réformes, en lui déclarant formellement que la société n'était pas dans le vrai, qu'il y avait trop de désordres pour qu'elle y fût. Il ne s'acquitta pas mal de sa mission. Il montra du courage, de l'adresse, et de l'honnêteté. Mais Cabet n'eut pour lui et ceux qui le députaient que des mépris. L'objet de la demande était le même dont nous avons déjà parlé : il s'agissait de l'institution de commissions, de l'achat de bestiaux, de l'affermage de plusieurs

[1] Cabet fit une constitution très-développée, parce que, à l'entendre, la communauté était censée une nation. Cette constitution a été presque toute élaborée par Cabet, qui la faisait un peu discuter à ses gérants, en assemblée générale, lorsqu'il les avait endoctrinés, et les propositions présentées se votaient à main levée. Il dressait aussi quelques membres à faire un semblant d'opposition, afin de pouvoir écrire en France et ailleurs que tout se discutait en commun et en famille. Ainsi ses volontés passaient toujours. Ce n'était pas chose difficile pour un fin avocat; il n'y avait là que de malheureux prolétaires, dont une bonne partie ne savait pas écrire.

campagnes, de la suppression de l'espionnage, enfin, chose grave, de l'organisation d'une croyance religieuse sur une base solide. Cabet repoussa le délégué sans le réfuter. Ce refus obstiné augmenta le mécontentement des réclamants. A quoi bon pétitionner, supplier? Ils comprirent qu'ils avaient à faire à un roi et non à un républicain. Le jérusalémite leur rapporta son entretien avec Cabet en présence de quelques gérants, et les avertit de se tenir prêts pour la première assemblée générale, car il y serait attaqué.

La prévision du délégué était juste. Une quinzaine de membres appuyèrent le jérusalémite. Cabet répéta qu'il était ancien député, ancien procureur-général, ancien avocat à la cour royale à Paris; qu'il avait tout étudié, et possédait toutes les connaissances; qu'il était dévoué à la cause de l'humanité; en un mot, qu'il était toujours Cabet. Il finit par dire que ces plaintes étaient des coassements de grenouilles croates, et tourna habilement en dérision les réclamations qui lui étaient adressées.

Puis il attaqua le jérusalémite sur ses opinions religieuses. Il lui demanda quelle forme avait son Dieu, de quoi il était fait, s'il agissait, s'il mangeait et buvait, enfin si c'était une bête ou un homme. Il lui dit qu'il devait écrire et développer son système religieux. Le jérusalémite lui répondit à ce sujet avec beaucoup de courage : « Vous savez assez ce que j'entends par « croyances religieuses. Si j'avais appris le métier d'avocat au « lieu d'avoir étudié la confection des outils et des voitures, si « j'avais pu approfondir le droit, je trouverais des armes pour « vous combattre. Vous savez ce que je veux en matière de « croyance religieuse, mais, n'ayant pas le talent de développer « ma pensée, il vous est facile de me ridiculiser. La société n'est « pas dans des conditions normales d'existence. Encore une « fois, je vous le dis, la base de la société repose sur du sable; « jamais nous ne ferons rien, rappelez-vous-le. » Ceux qui partageaient cette manière de voir étaient nombreux; mais il était inutile de s'aller heurter contre la souplesse retorse de Cabet, de se disputer davantage avec un homme dont la maxime était celle-ci : « On ne doit jamais dire qu'on a tort quand on a le commandement. »

Deux jours après cette séance, Cabet rencontra son interlocuteur. — Ah! vous voilà, dit-il, vous êtes jérusalémite? — Oui. — J'ai quelque connaissance des ouvrages de Swedenborg, qui

est l'auteur de la secte. Mais c'est un mystique, il ne s'occupe que de l'âme et non du corps. — Eh bien! si vous l'aviez étudié, vous sauriez le contraire. Swedenborg dit que l'un ne peut marcher sans l'autre. C'est justement ce qui me prouve que vous ignorez sa doctrine. Swedenborg[1] explique la Bible en toutes choses, tandis qu'aujourd'hui la majeure partie de ceux qui la lisent ne peuvent la comprendre. Swedenborg déclare que tant qu'il n'y aura pas dans la société une base religieuse étayée sur la vérité et sur l'exemple, jamais le peuple ne vivra que dans la guerre et l'anarchie. Ainsi, je vous le répète encore un coup, jamais nous ne ferons rien. Notre société est une société d'allants et de venants. Ecoutez, je vais vous citer un fait. Vous avez nommé *** instituteur, en remplacement de ** qui nous a quittés. Vous l'avez placé là à cause du malheur qu'il a eu de perdre une jambe. Comme je passais l'autre jour devant la chambre d'école, je m'aperçus qu'il allait terminer la leçon ordinaire; je l'attendis deux minutes pour lui parler et m'informer de l'état de sa plaie. Pendant ce moment d'attente, je vis que les enfants brusquaient sa jambe, et j'observai qu'ils le faisaient à dessein. Quand il eut lâché ses écoliers, je lui dis : Est-ce que tu leur permets de brusquer ton bout de jambe qui n'est pas même cicatrisé? L'instituteur *** me répondit : Ils font exprès de me heurter ainsi, parce que je leur ai dit dans les premiers temps que j'étais ici, qu'il fallait craindre Dieu. Et moi je ne savais pas qu'on les instruisait à croire qu'il n'y a point de Dieu. C'est pourquoi, dès lors, ils me harcèlent comme tu vois. — Comment! on leur parle ainsi? Cabet veut donc faire des athées? — Oui, répondit ***, on leur a dit : En Europe on enseigne qu'il y a un Dieu, et il n'y en a point; cette mauvaise croyance fait qu'on est si malheureux : c'est pour pouvoir mieux tromper

[1] Swedenburg (1689-1772), philosophe suédois et visionnaire, fonda la secte qui s'intitule : *Eglise de la nouvelle Jérusalem*. Il se crut appelé à donner une nouvelle forme au christianisme, à révéler le *troisième sens spirituel* des Ecritures. Il commença par publier des œuvres philosophiques et métallurgiques, où il pressentit entre autres les lois de la cristallisation, signalées plus tard par Haüy; et il finit par des ouvrages mystiques, dont les deux principaux sont : les *Arcanes célestes* et la *Théologie nouvelle de l'Eglise;* ils sont écrits en latin. Il pose comme article doctrinal le commerce des esprits avec les hommes. Depuis sa mort, ses opinions ont fait beaucoup de prosélytes à Londres, qui semble la patrie favorite des sectes étranges.

et exploiter les ouvriers. Et l'on ne peut pas nous le faire voir ce Dieu !

— Voyez, reprit l'interlocuteur de Cabet, parce que *** a voulu élever les enfants dans la crainte de Dieu, et qu'on leur a dit qu'il n'y en a pas, ils n'ont point d'égards, de respect, de déférence pour lui. Vous formez des athées ! vous qui avez étudié Rousseau, cela m'étonne que vous le vouliez !..

— Et vous, vous voudriez faire des bigots !

— Non, je veux faire des hommes qui soient bons, et aient de l'amour pour leurs semblables.

— Avez-vous les ouvrages de Swedenborg ?

— Je n'ai que quelques brochures ; j'ai donné ses grands ouvrages avant de partir.

— Ah ! vous raisonnez, dit Cabet. Si j'avais cinquante croyants, j'irais au désert, et je serais sûr de la réussite.

— Vous n'êtes donc pas sûr de la réussite ? Malheureux ! il ne fallait donc pas entreprendre la communauté.

— Ceux qui parlent aujourd'hui de religion ne font pas de merveilleuses choses.

Le trait final de cet entretien est désolant, car il décèle la réalité de l'esprit du siècle qui est tourné à l'indifférence, au doute, à la négation, et il trahit en même temps le fonds d'incrédulité vivace qui mine la société.

Les désabusés et les incrédules avaient parfois entre eux des dialogues pittoresques dont voici un échantillon :

— Vous qui ne reconnaissez point de culte, point de religion, pourquoi avez-vous adopté le *Vrai Christianisme*, tiré de la Bible par Cabet ?

— Gros âne, ripostait l'autre, c'est une frime.

— C'est pour s'attirer du monde, continuaient de nouveaux interlocuteurs.

— Est-ce que le *père* ne le fait pas lire tous les dimanches, le christianisme ? Est-ce qu'il ne nous l'explique pas ? (C'était une allusion aux assemblées générales où se discutent les intérêts icariens). Eh bien ! c'est la religion que nous voulons.

— Et puis, et puis, est-ce que nous ne faisons pas de la religion en pratique, puisque nous n'avons rien en propre ?

— Et que nous ne sommes pas même maîtres de nous, poursuivait un interrupteur.

Ailleurs :

— Est-ce comme cela que tu as compris la communauté?

— Non.

— Ni moi non plus!

— Ni moi non plus !

— Il n'y en a pas un qui l'ait comprise ainsi; mais, puisque nous sommes ici, il faut bien se défendre.

Il ressort de ces révélations fragmentaires, que la célébration du dimanche subit le cours des tendances communautaires. Point de croyance, point de solidarité, point de temple, point de culte, si ce n'est que, dans la relevée du dimanche, les Icariens vont travailler aux champs, musique en tête, c'est-à-dire au son de quelques fifres et trompettes, accompagnés d'un tambour.

Quant à l'éducation reçue par les enfants, quelques traits en donneront une idée. Un des gérants qui leur donnait des leçons de toisage et de carte, particulièrement de celle d'Amérique, eut le bon esprit de leur dire que lorsque les Icariens auraient trouvé un emplacement plus éloigné pour s'y établir, ils fusilleraient les déserteurs. Or les désertions étaient fréquentes, comme on peut s'y attendre dans une communauté qui n'offre guère que le partage de la servitude, du malheur et des dettes. Les pères et les mères ne voient leurs enfants que le dimanche, du dîner au souper; et les parents qui refusaient de signer les lettres collectives, les adresses mensongères de la communauté, recevaient de la part du régent ou de l'institutrice l'annonce qu'ils n'auraient pas les leurs ce jour de fête, parce qu'ils avaient failli à leur devoir, broché leurs tâches, et autres prétextes. Les enfants fondaient en larmes de se voir retenus le dimanche après avoir travaillé aussi bien que les autres; les parents en éprouvaient une égale peine, et, fatigués de ces procédés vexatoires, ils finissaient par quitter. Le maître de chant qui n'en savait pas trop long sur son art, disait à l'un de ses élèves : « Toi, ton père n'a pas l'intention de rester dans la société; on ne peut pas t'apprendre à chanter; » ou bien : « Tu as la voix fausse. » Le maître de musique, de son côté, renchérissait sur son collègue; il n'était pas bien fort dans cette profession libérale, encore qu'il eût été au régiment. « Ce n'est pas la peine de t'apprendre à jouer d'un instrument; ton père ne sera

pas longtemps des nôtres, » disait-il au fils d'un membre qui s'était montré en opposition avec la gérance.

La culture morale des enfants, leur sens moral même, sont compromis dans ce mode d'agir. Les châtier injustement, c'est les habituer à mépriser la justice; blesser leur âme de ce côté, c'est l'ouvrir à la dureté, dans l'avenir; c'est, dès cette heure, imprimer l'essor à des penchants qui ne sont tenus captifs que par les chaînes délicates du devoir et l'ascendant de l'exemple. Beaucoup sont devenus des misanthropes pour avoir été punis au collége sans le mériter. La punition injuste habitue l'enfant à haïr les maîtres d'abord, et les hommes ensuite.

La société icarienne est reconnue par l'état d'Illinois. Pour obtenir l'autorisation de l'état de se gouverner par ses lois, et, pour que la société possédât une marque particulière qui distinguerait ses produits dans le commerce (ainsi les farines, le wisky etc.), il a fallu que Cabet déclarât avoir une religion.

La première fois qu'en réponse à la question posée, il déclara adopter le vrai christianisme, le président de l'Illinois lui notifia que la détermination qu'il donnait à la base religieuse de la société n'était point suffisante. L'avocat, toujours prêt, répliqua qu'il croyait à l'Evangile tel que Jésus-Christ l'avait conçu dans sa simplicité : « Ne fais à autrui que ce que tu voudrais qui te fût fait, etc. » Il fut alors permis aux Icariens de s'organiser en société comme ils l'entendraient, à condition de ne pas s'entre-quereller, ni d'avoir besoin des autorités américaines. Celles-ci ne craignent pas de laisser s'établir dans leur pays une société communautaire, régie par des lois et des règlements qu'elle se donne elle-même. Cette tolérance politique et religieuse absolue, sanctionnée par le congrès de l'Illinois, est un phénomène instructif à consigner. La société du reste n'a été reconnue que pour la durée d'un siècle environ. Ce terme même serait abrégé si la société venait à acquérir une grande fortune, plusieurs centaines de dollars par tête, ce qui n'est point un danger imminent : alors elle serait dissoute, non par crainte de la communauté, mais parce que les Américains estiment qu'il peut se rencontrer des capitalistes capables d'acheter des terres assez vastes pour couvrir un de leurs états ou en constituer un nouveau, les remplir de fermiers, s'emparer de l'industrie, et les peupler ainsi d'une population sujette ou esclave : les Américains

sont très-habiles, et ceux qui vont chez eux pour jouer au plus fin se trompent grossièrement.

A la fin de 1852, la société était composée d'environ trois cents membres, y compris une quarantaine de femmes et une soixantaine d'enfants. La disproportion entre les sociétaires des deux sexes est frappante. Aussi Cabet promettait-il sans trève une cargaison de Parisiennes pour équilibrer le nombre des membres femmes avec celui des hommes. De dix-huit cents membres qui sont entrés successivement à diverses époques dans la société, il en reste environ le sixième. Ces chiffres sont peu favorables. L'Icarie s'en va. Cabet a beau dire: « Je suis une barre de fer. » On a cassé des barres de fer. Il croit tenir bon, et sa chute est proche. Quand une société n'a aucun stimulant supérieur ni aucun fondement religieux, il faudra toujours qu'elle tombe, car ses chefs seront forcés d'employer la pression, dès qu'ils auront nié ou méconnu l'idée de devoir qui fait accepter volontairement l'obéissance par les administrés. Les agents du recrutement icarien sur le continent d'Europe font des efforts inouis pour raccoler des adhérents. Ils vantent la communauté, mais ils ont soin de n'y pas aller. Ils la disent possible, et la proclament vivante. Ils la représentent comme le seul remède efficace pour détruire le cumul de misère qui pèse sur l'humanité. A les entendre, ceux qui sortent d'Icarie sont vendus, achetés, affiliés aux jésuites (sans doute parce que ceux-ci, seuls jusqu'à présent, sont arrivés à réaliser dans le Paraguay un idéal de communauté chrétienne). Personne n'a besoin de hâter une ruine qui est certaine. Un médecin qui avait quitté le *guet-apens*, comme plusieurs l'appellent, déguisait son amertume et ses déceptions sous cette plaisanterie: « Quand la communauté réussira, j'enverrai six beaux merles blancs au roi Cabet. » Elle est en proie à de déplorables dissensions intestines. Quand elles éclatent soudaines, quand le moment des mutineries arrive, les Icariens disent et écrivent qu'ils ont de nouveau découvert des traîtres parmi eux, qu'ils doivent procéder à une épuration, mais que la majorité reste. La majorité s'en va puisqu'on ne compte à peu près que le sixième de ceux qui ont fait partie de la société à différentes époques. Ils doivent faire des épurations..... Triste alternative, que celle d'avouer implicitement qu'il y a dans la société des éléments corrosifs, des dissolvants qu'ils ne peuvent neutra-

liser, ou d'accuser gratuitement des hommes qui n'ont fait autre chose que de souffrir eux-mêmes des péripéties de la communauté !

La société cependant peut subsister un temps encore précisément par la cause qui semblerait devoir en précipiter la dissolution. Si ses membres étaient riches, ils demanderaient le partage ; mais il n'y a rien à partager, et ils serrent les rangs, dans leur communauté de souffrances, pour quelques jours encore. D'ailleurs ce n'est pas le tout pour eux de vouloir partir : à leur départ d'Icarie, s'ils ont consumé leurs ressources, ils ne savent où aller. Ils errent dans les vastes contrées de l'Union américaine, ne pouvant être compris des Américains dont ils ignorent la langue, et exposés à périr de besoin. Ce dénuement extrême, et l'indicible détresse de ne pouvoir être entendu des personnes que vous abordez, groupent les émigrants et les rapprochent par une mutuelle nécessité. Autrement, ils prendraient bientôt leur volée, et se dissémineraient sans laisser de trace de la communauté icarienne. S'ils veulent retourner en Europe, ils doivent travailler dans ce but et gagner pour le voyage, ou être secourus des leurs. Et l'on accuse les dissidents de s'allier avec les détracteurs de l'Icarie ! Que ses apologistes et ses recruteurs européens aillent en faire l'essai ; ils verront aussi, à moins qu'ils ne soient prévenus par la mort, quel argent ils recevront pour la traversée de retour.

La sobriété de réflexions nous est imposée par les faits eux-mêmes qui parlent assez haut. Que ceux qui n'ont connu Cabet que dans sa fiction de l'Icarie et le rêve de ses livres, étudient la colonie de Nauvoo et l'entreprise des bords du Mississipi : l'utopie a fait place à la réalité. Il faut comparer l'Icarie idéale et l'Icarie réelle ; il faut constater la différence qui les caractérise, et la distance qui les sépare. C'est la tâche des penseurs. En face de cette ébauche de réalisation, ils arriveront à résumer leur jugement en plaçant au frontispice du programme de Cabet des termes opposés à ceux qui y sont inscrits.

Victor Duret.

LE TRIENT[1].

V

La Jeune-Suisse, en armes, avait suivi sa marche sur Sion; plusieurs colonnes d'insurgés, pareilles à celles que nous avons décrites, s'étaient dirigées depuis les dixains du Bas-Valais en remontant la vallée du Rhône. Notre intention n'est pas de raconter les incidents de cette tentative échouée et de poursuivre les faits étrangers à cette histoire. On sait que les insurgés, prévenus par l'entrée dans Sion des hommes de la Vieille-Suisse, accourus du Haut-Valais à la défense du gouvernement, durent se replier sur Ardon et Riddes, devant des forces supérieures et dont l'épouvante grossissait encore le nombre. Le pont de Riddes avait été coupé vainement, car, le lendemain, la Jeune-Suisse marchait en retraite sur Martigny, poursuivie par les montagnards, dont le corps principal suivait la plaine, tandis que deux colonnes de tirailleurs s'avançaient en côtoyant le bas des montagnes.

Le Conseil d'Etat adressait, le même jour[2], la dépêche suivante aux autorités des cantons voisins : « Nos prévisions fâcheuses ne se sont que trop réalisées : le Grand-Conseil du Valais, pressé par les circonstances, a fait un appel aux contingents et landwehr de la plus grande partie du pays, à l'effet de protéger l'ordre public et de faire exécuter ses décisions; nous vous demandons de faire surveiller votre frontière, etc. »

La panique avait gagné tout le bas pays, et la crainte des excès des montagnards devançait partout leur arrivée. Beaucoup

1 Voir les numéros de février et mars.
2 19 mai.

de familles fuyaient Martigny, menacé d'incendie, de brigandage, disait-on, et ceux qui avaient pu s'éloigner à temps avaient franchi la frontière. Le 21 mai, les insurgés, arrivés depuis quelques heures seulement, abandonnaient avant le jour Martigny, où les Allemands, disait-on, n'allaient pas tarder à paraître. Comme la veille, des coups de feu partaient des hauteurs, et en approchant du Trient on fit halte, chacun s'attendant à une embuscade que la position rendait terrible.

Près de Vernayes, la route du Valais suit en plaine et à découvert le pied abrupte des montagnes; leurs formidables contreforts s'avancent au-dessus du pont jeté sur le torrent qui descend des glaciers orientaux de la chaîne du mont Blanc. Une épée de géant, dirait-on, a d'un seul coup ouvert son passage. Depuis le pont, les eaux du Trient traversent la vallée et vont rejoindre le Rhône à quelque distance. De l'autre côté du fleuve, les rochers dominent encore tout le pays de la plaine où s'espace le village de Vernayes et que traverse la route, non loin du Trient. Enfin, le pont lui-même semble défendu depuis la rive gauche par un épaulement, qui protège les prairies voisines des crues impétueuses de ces eaux des montagnes.

Tels sont les lieux témoins de la scène meurtrière que maintenant nous avons à raconter.

L'avant-garde se mit en marche; elle avait reçu l'ordre de ne pas essayer le passage, si le pont était défendu par les hommes des montagnes, mais d'engager le feu en s'abritant sous les rochers qui bornent la route. Les chefs de la Jeune-Suisse espéraient ainsi détourner l'attention des montagnards, tandis qu'ils tenteraient le passage près des bords du Rhône, dans la plaine où le Trient se divise à son embouchure.

Le jour allait paraître; les insurgés, abandonnant la route, avançaient sans bruit vers les rives du Bas-Trient, et l'artillerie suivait, malgré les difficultés de ces prairies marécageuses. Les coups de feu partis de l'avant-garde annoncèrent bientôt que le pont était défendu, les carabines de la Vieille-Suisse y répondirent, et en peu d'instants les détonations parties de tous les rochers d'alentour éveillèrent en tumulte les échos des montagnes. Les rochers d'outre-Rhône, les Feuillataires étaient gardés comme ceux du Trient. Les hommes de la plaine devaient maintenant forcer le passage ou tomber sous le feu croisé parti des hauteurs.

— Avançons, braves gens!

— En avant! quand tous les diables descendraient sur nous des montagnes!

— Il faut passer l'eau coûte et vaille!

— Les Allemands sont sur nos talons!

— Chargez à volonté!

— Vive la Jeune-Suisse!...

Ces mots, échangés dans les rangs, se mêlaient aux cris des blessés qui tombaient sous les balles des montagnards. Les tirailleurs, dispersés sur la rive, éprouvaient, malgré leur nombre, une infériorité marquée et désastreuse. Un petit bois de sapin les protégeait à peine, et la troupe, fatiguée et en désordre, n'avançait qu'avec hésitation sous la fusillade meurtrière partie des hauteurs. Les balles ricochaient sur la rive, pleuvaient dans l'eau et sifflaient dans les airs avec le gémissement lugubre de nos carabines. Sous ce feu croisé et soutenu, quatre cents hommes, cependant, parvinrent à forcer le passage, mais combien, vainement, le tentèrent et tombèrent sur ces bords! Au milieu des coups de feu, des luttes corps à corps et à la baïonnette engagées sur la rive opposée, tandis qu'une partie de la Jeune-Suisse franchissait le Trient, et, se reformant à la hâte, continuait sa marche, le reste, inutilement rappelé par ses officiers, avait été refoulé dans les prairies et pliait en désordre.

Près du pont barricadé, et vers lequel, depuis le commencement de l'action, retentissait le feu des tirailleurs, la Jeune-Suisse éprouvait une résistance encore plus grande. Les hommes de Salvan défendaient cette position depuis la route et des hauteurs voisines, et le tir des chasseurs s'y faisait reconnaître. Parmi les carabiniers postés près de ce passage, le châtelain Julien apparaissait dans la fumée.

Aux brigands de Salvan! criaient avec fureur les hommes de la plaine.

— Aux traîtres de Vionaz! répondaient les montagnards. Souvenez-vous de la Chandeleur!

A travers la fusillade, on voyait en ce moment dans la plaine la troupe des insurgés repoussée du côté de Martigny, et ses tirailleurs dispersés en désordre. Un officier venait d'être tué en ramenant encore une fois la troupe vers la rive. Sur la route, la quatrième pièce de la batterie, conduite au grand trot, allait prendre position en face de la barricade, mais les chevaux du

caisson, effrayés par la fusillade, s'étaient emportés et coururent furieux jusqu'à la tête du pont. Les artilleurs, blessés, renversés ou faits prisonniers par les hommes de Salvan franchissant la barricade, les travées du pont furent replacées, le pont déblayé, puis chevaux et caisson passèrent sur l'autre rive.

— Venez-les prendre! crièrent les montagnards.

La pièce parut alors au contour du rocher.

— Aux chevaux! dit une voix partie des hauteurs.

Trois coups de feu retentirent; l'attelage s'abattit dans les harnais et les canonniers s'élancèrent sur la route; un des hommes assis sur le coffret s'était renversé en gémissant, et tombait atteint d'une balle. La pièce, mise en action, passa sur lui et lui brisa la tête. Déjà quelques coups à mitraille venaient frapper la barricade, dont les débris volaient en éclats, mais les carabines de la montagne y répondirent; en peu d'instants les artilleurs durent cesser leur feu, plusieurs étaient blessés et la pièce démontée. Un officier, le sabre à la main, accourait sur la route.

— Partez! dit-il, la troupe est en retraite maintenant, le reste a passé.... Dieu les garde!

En effet, quatre cents hommes, nous l'avons vu, étaient parvenus à forcer le passage et s'étaient formés de nouveau sur l'autre rive; quelques-uns disparurent près de Vernayes, les autres prirent leur route au-dessous du village. Accueillis à la Balmaz par plusieurs coups de feu, ces fugitifs arborèrent le mouchoir blanc de parlementaire, et les montagnards, trop peu nombreux pour les arrêter, les laissèrent passer sans obstacle. La plupart se dispersèrent promptement dans leurs communes, les plus compromis s'efforcèrent de gagner la frontière vaudoise. Mais, vers le pont du Trient, le combat, un instant suspendu, avait repris tout à coup avec violence. En voyant leurs pièces abandonnées et les Salvaniens se disposant à emmener la dernière, les hommes de la plaine s'étaient réunis, et, chargeant au pas de course, ils engagèrent encore une lutte furieuse et désespérée.

Un instant, la Jeune-Suisse parut reprendre l'avantage; le sabre et la baïonnette s'entrechoquaient avec furie, les coups de crosse, les faulx et les bâtons, les injures, les couteaux, les coups de feu et les pierres volaient, frappaient, retentissaient et se brisaient au milieu de la poussière, du sang, des morsures et de

la fumée. Les cris de rage et de douleur, s'élevant autour de la pièce ensanglantée, vibraient dans l'air comme un chœur infernal.

La corne d'un chasseur se fit entendre. A cet appel bien connu de leur châtelain, les hommes de Salvan semblèrent électrisés. La carabine de Julien tournoyait devant eux et s'abattait comme une massue de fer au plus fort du combat. Chacun des montagnards, levant et abattant son arme, se ruait en avant.

— Au châtelain! au châtelain Julien!... Abattez-le!... écharpez-le!...

Ces cris retentirent, mais vainement; les coups partirent sans l'atteindre. Les hommes de la plaine, refoulés en désordre, tombaient ou s'enfuyaient sur la route, et malheur aux blessés à cette heure terrible! au sortir d'une lutte acharnée, les montagnards furent impitoyables. La pièce, enfin dégagée, était enlevée à bras par les vainqueurs et roulait sur le pont qu'ils venaient de défendre.

Comme les hommes passaient le torrent et s'avançaient en tumulte, un cri d'effroi partit dans tous les rangs et de toutes les poitrines. Une colonne de fumée, noire et menaçante, déroule ses lourdes spirales, qui montent silencieuses dans le bleu du ciel et s'élèvent devant eux dans la plaine.

— La maison de Catherine!... La maison de la meunière!... s'écrient cinquante voix terrifiées.

— Au feu! braves gens, a répondu le châtelain, prenant sa course. Loué soit Dieu, qu'ils n'y auront trouvé personne!

VI

Laissons les hommes de la Vieille-Suisse courant au secours de l'incendie, et rétrogradons de quelques heures. Les cloches de Salvan nous rappellent et sonnent matines. Le jour vient de paraître; l'horizon s'empourpre à l'orient, le ciel s'éclaire peu à peu en tons orangés, puis des flots d'or semblent envahir la plaine éthérée; le soleil va luire, mais le silence de la nuit règne encore, les oiseaux se taisent, les fleurs des champs se cachent et frissonnent. Tandis que les croupes sauvages des montagnes, tout imprégnées de rosée, reflètent les splendeurs du ciel, les troupeaux mugissants sortent lentement des étables. Chalets,

pâturages, vieille église, hameau, sentiers éloignés, vergers, labours... tout s'éclaire, se colore et va resplendir !

Mais, à cette heure sublime où l'astre du jour apparaît de nouveau sur les montagnes, ramenant partout l'allégresse et la vie, le triste tableau de nos misères vient contraster une fois de plus avec ce riant spectacle. Près de Salvan, les femmes, les vieillards et les enfants du village sont rassemblés vers la pierre du Meurguet, au sommet du sentier. On entend du côté de la forêt, dans le bas de la vallée, les premières détonations des carabines : que se passe-t-il au Trient ? L'attente, l'inquiétude se lisent sur les visages. Quelques femmes, accroupies sur la terre, pleurent et se lamentent au bruit de ces détonations éloignées ; d'autres récitent leurs prières. Les enfants eux-mêmes écoutent en silence et demeurent immobiles.

La guerre ! — La guerre civile est horrible ! — Pour celui qui, au récit des lointaines batailles, ne s'émeut que du choc de deux puissances rivales dont chaque homme n'est plus qu'une infime partie, certes cette poignée de combattants luttant dans une obscure vallée n'a rien qui puisse l'impressionner ; mais pour celui que récréent encore les liens de la famille, la vue du foyer domestique, les affections sacrées qui l'entourent, la balle homicide qui siffle dans le combat, va frapper — il le sait — les pères, les époux et les fils ; briser, séparer, anéantir le travail, l'espérance et la joie. Le cœur tressaille à ces misères obscures, il est vrai, mais touchantes et profondes.

Camille, l'enfant du châtelain, vient de s'éloigner furtivement du groupe que l'inquiétude rassemble à l'entrée de la vallée. Il pénètre dans la forêt, et, se croyant inaperçu, se dispose résolument à descendre du côté de Vernayes, lorsqu'il est arrêté par Sabine ; la nouvelle commensale du châtelain l'a suivi à distance.

— Où vas-tu, garçonnet, si grand matin ? Viens plutôt m'aider à conduire les chèvres à la source des Mousses, devant que d'aller à l'herbe. Seigneur ! comme ils tirent dans la plaine.

— Adieu, fille ! dit le petit bonhomme, s'échappant vivement.

— Où cours-tu ? reprend la jeune fille.

— A Vernayes, donc ! Ils font la guerre tout de bon, cette fois. J'ai peur pour mon cabri, qu'ils ont oublié chez notre Catherine, je lui avais assez recommandé tout de même. Un cabri de trois mois ! qui me suit où je veux... et tant que ça l'amuse !... C'est à savoir s'il y est encore à cet'heure !

— Que vas-tu faire ?

— Je vas le quérir, je te dis.

— Tu vas rester, reprend Sabine effrayée.

— Dis seulement que non, répond l'enfant s'éloignant déjà.

— Miséricorde ! et s'il t'arrive malheur par là-bas !

— Avec ça ! dit Camille, montrant avec assurance un vieux pistolet hors de service qu'il a caché sous son bras.

— Je vais crier, si tu bouges.....

— Crie si tu veux ; également je serai loin s'ils viennent, et j'ai bonnes jambes. Ah ! tu crois que je lâche mon cabri ! tu es bien des marais, va seulement ! tu ne sais pas comment c'est, un homme.

— Camille !... s'écrie la jeune fille, dont l'inquiétude et la perplexité augmente en voyant l'enfant s'éloigner d'elle. Le laissera-t-elle, seul ainsi, courir un danger extrême et que peut-être elle peut détourner ! que dira Favette de son absence ? que dira le châtelain ?

Il n'importe : la nécessité la presse, Sabine suivra l'enfant de ceux qui l'ont retirée. — Je vais avec toi ! — Tout de même, les chèvres veulent assez trouver la route.

Et tous deux descendent en courant du côté de Vernayes.

La fusillade augmente au Bas-Trient ; une balle vient tomber dans le sentier.

— Camille, laisse ton cabri !

Pour toute réponse, l'enfant s'arrête pour armer son pistolet des deux mains, puis il reprend sa course.

— Et que feras-tu de ça ? pauvret, dit sa compagne.

— Ça ! ne t'inquiète pas. Je l'ai trouvé dans le galetas à Jean Renaud, rière son arche à figures. C'était un vieux de chez nous, le père Renaud, un brave homme, qu'on raconte. Il était marguillier en Salvan, et puis il connaissait tous les anciens de notre parenté. Il a sonné les cloches jusqu'à sa dernière, à ce qu'ils disent. Mêmement qu'il a tant sonné, qu'il a défunté en carillonnant mon baptême, ce pauvre vieux. Comme ça je ne l'ai pas connu, ajoute naïvement l'enfant du châtelain. Avançons ! avançons !... Sabine.

— Il avait donc été à la guerre, ce marguillier !

— Comme de juste ! parce que... enfin il avait été occuper Genève tout seul l'année de l'alliance, je te dis ; ah ! c'est qu'il n'y en avait point comme lui dans le temps.

Le petit Camille paraît avoir au sujet de Jean Renaud des idées merveilleuses, et regarde avec complaisance l'arme dévorée de rouille qu'il tient dans ses mains novices.

— Il y avait bien des vis autrefois par là-dedans. Bah! j'y ai mis des clous, ça veut assez faire!

En effet, le pistolet est d'autant plus dangereux qu'il semble promettre d'éclater à la première décharge.

— L'as-tu chargé, au moins?

— Jusqu'à la gueule ; sois tranquille.

Ils arrivaient dans la plaine. Plusieurs balles sifflent dans le sentier, l'une d'elles fait sauter une branche de la haie; on entend maintenant les cris partis de la mêlée.

— Reste seulement, si tu as peur, Sabine!

— Ah bien, oui!... crois-tu que je te laisse?

— Tu es tout de même une bonne fille. Courons!

Tous deux, se courbant sous la haie, parviennent jusqu'à la route, qn'ils traversent rapidement. Toutes les maisons du village paraissent fermées, mornes, solitaires, Camille et Sabine ont dépassé la route, et, suivant un sentier de traverse, ils arrivent jusqu'au moulin de Vernayes, au-dessous du village.

— C'est ici chez notre Catherine, faut trouver mon cabri à cet'heure!

— Et savoir comment entrer?...

— C'est rien que ça! je connais la cache, je vais passer sur le soli.

L'enfant a grimpé sur le fenil qui domine l'étable, et débarrassant de la paille qui l'obstrue à demi, une ouverture pratiquée selon l'usage au-dessus de la crèche, il se laisse glisser dans l'intérieur de l'écurie.

— Ha! voilà qu'il n'y est plus, ce petit satan. La corde est rompue, la crèche est vide, il aura sauté au soli, je me pense. Ça saute comme des chèvres, ces cabris. Ecoute, fille! regarde seulement s'il n'est rien dans les courtils d'alentour, et fais vite. On veut partir.

— J'y vais, répond Sabine qui s'éloigne promptement en quête du chevreau, qu'elle aperçoit bientôt fuyant devant elle à travers les jardins.

— C'est rien que d'entrer comme ça par en haut dans les maisons, se dit Camille, c'est de sortir qui est malaisé! Ils ont

fermé à la clef, diables de meuniers, va! Je croyais pousser le verrou sans plus! Faut sortir de par là-dessous, tout de même.

Comme l'enfant lève les yeux vers l'ouverture qu'il se dispose à franchir de nouveau, un cri de détresse s'échappe de sa poitrine haletante; un homme est là, penché au-dessus de sa tête et le guette en silence depuis le fenil.

— Le rôdi!... le rôdi!... crie Camille, frappé d'épouvante et courant çà et là dans l'étable. Il se jette enfin contre la porte verrouillée, dont il essaie vainement de forcer l'entrée. Le vagabond des marais du Rhône, car c'est bien lui, dont la fatalité a, sans doute, après le combat du Trient, dirigé la fuite vers cette maison abandonnée, le rôdi a dû voir entrer l'enfant dans le fenil où lui-même s'était glissé peut-être, car aucun sentiment de surprise ne paraît sur sa figure, qu'anime seule une féroce vengeance. Il considère un instant cette misérable victime qu'il tient là palpitante, terrifiée, sans secours, puis il disparaît de l'ouverture. Où va-t-il? que va-t-il faire? se demande l'enfant, blotti dans les ténèbres et dont la terreur a glacé la voix.

Peu à peu, une fumée épaisse pénètre à travers les solives; elle envahit l'étable; l'odeur terrifiante de l'incendie l'accompagne.

— Le feu!... le feu! à l'aide!... crie l'enfant, frappant la porte à deux mains et s'abandonnant au désespoir.

Le vagabond prête un instant l'oreille à cette voix gémissante. L'enfant du châtelain.... il est là. Tout à l'heure il expire, le moulin de sa Catherine va disparaître; les premières lueurs du feu dans les gerbes brillent dans la grange, et les flammèches ardentes commencent à tomber à travers les poutrelles du fenil. La voix grêle mais intrépide du captif se fait encore entendre.

— Viens çà, brigand! viens çà, rôdi! brûleur de moulin! assassineur de chien! voleur de papier! empoisonneur de mulet!...

Les cris s'épuisent, l'enfant étouffe dans la fumée; la crépitation du feu s'anime dans les solives. Tandis que la flamme brille çà et là dans les gerbes, les bois craquent sourdement. L'incendie va s'élancer au dehors en tourbillonnante fumée; l'homme peut fuir sans crainte, fuir impunément. Il va gagner la frontière.

— Julien! Favette! gens de Salvan! accourez maintenant, le rôdi vous brave, il s'est vengé!

— Sabine! Sabine! crie la voix à l'agonie.

. . . .

L'incendiaire a tressailli d'horreur. Il s'arrête. L'enfant qui va mourir n'appelle-t-il pas la morte engloutie dans le vieux Rhône ! Quel cri s'élève !... qui vient répondre ! C'est Sabine ! oui, c'est elle..... le vertige le gagne. Ces cris d'alarme qui retentissent du côté des jardins du village, c'est la voix de l'orpheline.

— Au feu ! à l'aide !...

La voici qui traverse les haies, franchit la prise d'eau et s'élance vers l'étable, dont la porte s'ébranle, résiste, cède enfin sous sa pression désespérée.

L'homme a contourné la maison, et sa main vient s'abattre sur la malheureuse, qu'il arrache de la porte et renverse, muet de rage, sur le sol.

— Maître, tuez-moi !.... Je me rends !... Sauvez l'enfant !... sauvez.....

La main furieuse du rôdi qui l'étreint à la gorge, répond seule à sa prière. Mais la porte vient de sauter, l'enfant est libre.

— Sabine !... lâchez Sabine !...

— Attends, garçon ! a répondu l'homme.

Une détonation violente se fait entendre. Camille, dirigeant à l'aventure son arme tremblante, vient d'atteindre le rôdi, qui chancelle et se renverse en criant. En ce moment, les clameurs des gens de Salvan accourant en tumulte s'élèvent sur la route et lui répondent.

— Camille !... Sabine !... Saints martyrs ! au secours !...

En arrivant au moulin livré aux flammes, au milieu des cris et des malédictions, les montagnards se sont jetés sur l'incendiaire blessé, qu'ils vont déchirer sur la place. Le bras du châtelain les arrête.

— Pas ici !... pas ici ! Braves gens ! attendez qu'on l'emmène ; et, soulevant son fils de terre : Encore faut-il t'embrasser de grand cœur ! garçonnet. Merci Dieu, que tu as la vie sauve !

— Sabine !.... s'écrie Camille désespéré.

La jeune fille est renversée sans force et sans haleine : la main de fer du rôdi l'a torturée de son étreinte impitoyable. Un cercle violacé entoure sa gorge dilatée dont les artères rétractées indiquent une pression terrible. A la vue de « la pauvresse » frappée en défendant son fils, le père a tressailli de pitié et d'horreur. Camille soutient en gémissant l'orpheline qui se ranime à peine et respire en haletant. Pendant que, réunis au-

tour d'elle, les montagnards s'empressent à la secourir, la furie des hommes gardant le prisonnier s'exaspère et se déchaîne.

— Au feu !.... jetez-le au feu !.... achevons-le !

— Qu'il réponde ! a dit le châtelain, son heure sonne.

Le rôdi blessé est traîné devant lui ; mais à la vue du malfaiteur rendu méconnaissable par le coup de feu, sans doute chargé à poudre, qui vient de l'atteindre au visage, à l'aspect de ses yeux ensanglantés, de cette barbe hérissée, de ces traits livides, criblés, labourés par le salpêtre, un geste de dégoût échappe au châtelain de Salvan. A la voix de Julien, l'incendiaire s'est débattu et blasphème encore.

— Oui ! oui !... c'est moi !... moi le gingolet ! Brigand de Julien, j'ai brûlé le moulin de ta Catherine ! sauve-le maintenant. Tu sais !... j'ai empoisonné ton mulet, abattu ton chien !... fais venir ton Camille, que je l'étrangle devant toi comme cette bâtarde que tu m'as volée.

— Repens-toi, a dit Julien, protégeant d'une main frémissante l'enfant qui s'est glissé près de lui.

— Mes yeux !... oh ! mes yeux !... Ils se fondent !... ils brûlent.....

— Repens-toi.

— Jamais ! jamais ! jamais !.... souviens-toi !...

— Emmenez-le, a dit Julien, se détournant du misérable.

— Priez, braves gens !

La vue de ce pécheur endurci qui va mourir et qui blasphème a consterné les montagnards. Ils entraînent l'incendiaire ; sa mort, pensent-ils, porterait malheur au village, et ces voix tout à l'heure furieuses murmurent pour cette âme révoltée les versets sublimes de la pénitence. *Domine ! ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me.*

Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère.

Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.

Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon l'étendue de votre miséricorde.

De profundis clamavi ad te Domine; Domine exaudi vocem meam.

Seigneur, je crie vers vous du profond abîme ; Seigneur, écoutez ma prière.

Comment rendre la simplicité solennelle, l'émouvante majesté de cette scène!

Les voix suppliantes mêlées aux imprécations du misérable s'affaiblissent et disparaissent. Un tertre solitaire va recevoir sa dépouille inanimée. Le châtelain s'est retourné vers les hommes qui l'entourent encore à ses pieds. Camille et Sabine sont demeurés frappés d'horreur. Venez çà, enfants; rentrons dans nos paroisses, et que Dieu nous garde! Laissez crouler ces masures, braves gens! tout est en cendres, je vous dis. Le moulin, les artifices, la moisson, le ménage de notre fille aussi, la main du payen a tout renversé. Loué soit Dieu, que les gens sont à l'abri chez nous! le pain d'avoine ne veut pas leur manquer cette année. En route à présent.

Depuis quelques instants les montagnards ont quitté Vernayes et cheminent dans le sentier de Salvan, soutenant par moment Sabine, que ses forces trahissent encore. Arrivés à l'entrée de la forêt, les gens se sont arrêtés et se retournent une dernière fois du côté de la vallée. Voici là-bas le village abandonné, la route solitaire; voici le Trient et ses rives désertes, où gisent les combattants tombés dans la mêlée; ici le pont brisé, les armes dispersées sur la route, plus loin le moulin de Vernayes ravagé par l'incendie, qui s'acharne encore dans les décombres. Un soleil voilé jette sur tout le tableau sa lumière blafarde et désolée; personne dans la plaine, partout le silence, la ruine, les traces de la mort.

« Enfants! » dit le châtelain, « la guerre civile a passé chez nous, voyez ce qui reste. Plaise à Dieu qu'elle nous quitte cette fois! » Comme il achève ces paroles émues, la détonation simultanée de plusieurs carabines se fait entendre au-dessous du sentier, et les échos des montagnes ont roulé en menaçants tonnerres. Ils murmurent ..... ils s'apaisent ..... tout se tait. La nature entière semble de nouveau frappée de mort.

Près de Vernayes une légère fumée s'élève sur le tertre solitaire qui domine le village; elle flotte un instant incertaine et s'évanouit dans l'espace. Le rôdi vient de tomber là-bas, sa vie criminelle est terminée.

« Dieu lui pardonne! » a dit le châtelain.

Ceux qui entourent Julien ont fait le signe de la croix.

Tous reprennent en silence le chemin de leurs paroisses.

VII

Et maintenant revoyons pour la dernière fois ce paisible village de Salvan, retiré sur les hauteurs loin des sanglantes scènes que nous venons de décrire. Voici la pierre du Meurguet qu'entourent les gens du village; la corne du châtelain Julien annonçant le retour des hommes du Trient vient de retentir dans les bois du ravin. Les cris joyeux des femmes et des enfants ont répondu avec transport. Les cloches s'éveillent..... — nos cloches de Salvan! — les voici qui s'animent et carillonnent dans leur vieux clocher. Vieillards, jeunes gens et pères de famille, mères, jeunes filles, ménagères, tous ceux qu'a réunis la vie chétive des montagnes, les rudes travaux des champs, les peines, les plaisirs, les affections partagées de ces humbles familles; tous ceux-là se comptent, se recherchent, s'accueillent en ce moment, la joie au cœur, l'allégresse sur les lèvres. L'homme est partout le même, ainsi le veut la Providence. Il oublie les tempêtes de la vie au premier rayon du bonheur.

« Favette, a dit le châtelain, Sabine est nôtre cette fois, sans elle l'enfant restait sous les décombres, on peut le dire. »

— Dieu nous garde! viens çà, fille, on sera tes père et mère à présent; et toi, petit affronteux, approche aussi, qu'on t'embrasse.

— Le moulin est en cendres, reprend le père. Que voulez-vous? Il faut faire courage, on s'aidera. Ne pleurez pas, notre Catherine; on veut assez le refaire, Dieu aidant. Pour ceux de la plaine, n'ayez crainte qu'ils viennent, ils ont reçu leur compte aujourd'hui. Touche là, notre fille.

La main tutélaire du montagnard s'avance vers l'orpheline, qui la presse avec une humble reconnaissance.

— Vive Sabine! et moi aussi! vive nous! crie l'enfant, jetant son bonnet noir et jaune en signe d'allégresse particulière. Sabine! n'y en a point comme nous par les pays, et puis dites que non, Salvaniens! Vive nous tous, gens des montagnes!

CHARLES DUBOIS.

FIN.

LE DROIT PUBLIC

FONDÉ SUR L'HISTOIRE

PAR BLUNTSCHLI[1].

Premier article.

Un jeune Français, qui se trouvait pour la première fois en société de professeurs allemands, leur fit part des efforts du docteur Mathias Mayor, de Lausanne, pour introduire comme aliment la viande de cheval. L'idée était nouvelle : les savants s'en emparèrent. Un professeur d'histoire la traita au point de vue de l'histoire, un médecin à celui de la médecine, un jurisconsulte à celui du droit. Aucune plaisanterie n'égaya l'entretien, prolongé pendant plusieurs heures, et qu'un professeur de philosophie crut devoir résumer en une haute généralisation.

Telle est l'Allemagne. Elle attaque toutes les matières qui tombent dans le domaine de la pensée, dans leur raison d'être. Elle les prend à l'extrême opposé à celui par lequel on a coutume de les aborder en France. De là la difficulté de s'entendre. On ne peut dire que les génies des deux peuples n'aient pas, surtout dans les derniers temps, cherché à se comprendre; mais, dans cette recherche même, ils ont procédé chacun selon sa loi. La France a plutôt étudié l'Allemagne dans les faits accomplis, et ses doctrines dans leurs résultats, qu'elle n'est remontée aux sources auxquelles s'abreuvent ses voisins. Des rapports se sont noués; des hommes supérieurs ont rendu la pensée d'hommes supérieurs; et presque chaque fois l'Allemagne a accusé la France de ne l'avoir pas comprise.

[1] *Allgemeines Staatsrecht, geschichtlich begründet von Dr. Bluntschli, ord. Professor an der k. b. Ludwigs-Maximilian Universität zu München.* — La première partie a paru en 1850, la seconde en 1852.

Il est des contrées où les deux peuples se touchent et se perdent l'un dans l'autre. En Alsace, en Suisse, la France et l'Allemagne semblent se confondre; mais c'est en réalité pour se transformer. Le Suisse n'est plus l'Allemand. Son génie est plus pratique et plus individuel. Cependant il réfléchit encore profondément l'esprit de la race à laquelle il appartient; et si l'esprit français peut quelque part saisir l'esprit allemand, c'est chez des Suisses qu'il le peut le plus sûrement. Il est entre autres des Suisses que l'Allemagne a adoptés, qu'elle reconnaît pour lui appartenir, et qu'elle a placés en haut lieu dans ses grands corps d'enseignement. De ce nombre sont les illustres jurisconsultes Keller et Bluntschli, Zuricois tous deux, tous deux jetés en Allemagne par les révolutions de leur patrie, et tous deux en possession d'une grande influence, l'un à Munich, l'autre à Berlin. L'Allemagne les reconnaît pour siens, en même temps que son esprit s'allie en eux aux habitudes d'une pensée plus ferme, plus claire et plus précise que n'est souvent celle du professeur allemand d'origine. C'est donc à eux à nous révéler leur patrie nouvelle, et c'est peut-être à nous, leurs concitoyens de la Suisse française, à nous qui leur sommes unis par plus d'un lien, qu'il appartient de reproduire leur pensée, et d'offrir aux peuples de langue française des exemples de cet enseignement d'outre-Rhin, encore imparfaitement connu, et qui n'en verse pas moins sur le globe des idées en grand nombre, dégagées ou confuses, salutaires ou malfaisantes, germes de la moisson que recueillera l'avenir. Essayons donc de faire connaître l'un des écrits les plus remarquables d'un de ces hommes, nos compatriotes, et dont l'Allemagne s'honore. Résumons le cours de droit public que M. Bluntschli fait reposer sur l'histoire, et dont il fait le thème de ses leçons dans l'Université royale de Munich.

I.

Mais avant de parler du droit public, une question se présente : Ce droit existe-t-il? Les anciens ne le connaissaient pas, ou du moins ils ne le distinguaient pas de la politique (*politeia*). C'est le christianisme qui a fait planer sur nos sociétés l'idée d'une humanité, d'un idéal, d'une justice dans un sens nouveau. C'est dans le monde chrétien que l'on a distingué le point de vue du droit proprement dit, de celui de la pratique des affaires. Quelques-uns même les ont opposés. Le droit, à les entendre, partirait de principes inébranlables, la politique de l'expédient et des intérêts. Mais c'est méconnaître les attributs aussi bien que la dignité de l'un et de l'autre. C'est surtout méconnaître le sens moral de la saine politique. M. Bluntschli repousse, dès l'entrée, une pareille opposition de principes. Suivant lui, le droit est à la politique ce que l'ordre est à la liberté, ce que la précision de la règle est au mouvement et à la vie. Ce n'est pas que le droit ne soit mobile

aussi, puisqu'il existe une histoire, et non pas seulement un système du droit; mais le droit public se préoccupe essentiellement d'un état normal, et la politique du cours des événements. Elle est plus encore un art qu'une science. Elle suppose le droit, et cherche à se mouvoir dans ses limites. Le droit, à son tour, ne saurait perdre la politique de vue sans s'égarer dans les nues. Il meurt, privé du souffle de la politique, et la politique, lorsqu'elle s'éloigne de la sphère du droit, précipite les sociétés vers l'abîme.

Il est donc un droit public. Mais appartient-il à la science de le produire? — M. Bluntschli n'hésite pas à répondre que la science ne crée pas le droit; elle ne peut que le reconnaître où il est. Il se hâte, il est vrai, d'ajouter que, pour n'être pas la source du droit, la science n'est cependant pas sans puissance créatrice; elle crée alors qu'elle raisonne, juge et généralise. Elle devient ainsi source à son tour; mais elle ne le devient que lorsque ses théories ont pénétré dans la conscience des peuples et qu'elles sont devenues une réalité. Le droit romain est riche d'acquisitions faites par la voie de la science.

La notion du droit suppose l'universalité. Chez les Grecs, l'Etat est né de la cité, (*polis*, *civitas*), et de ce nom est dérivé celui de la civilisation. Les Romains ont élevé la notion de l'Etat à l'idée de la chose publique, *res populi*, *res publica*. Les modernes ont créé le mot d'*Etat*, *stato*, *status reipublicœ;* ils ont relevé par ce mot ce qui, dans le développement des sociétés, porte un caractère de stabilité, ce qui survit aux changements de forme de la chose publique. Ainsi la notion de l'Etat, ainsi celle du droit, tendent à se généraliser, et si le droit et l'Etat ont échoué jusques ici dans leur tendance à devenir universels, c'est qu'ils ont marché dans de fausses voies. Le droit humain ne peut renoncer à embrasser l'humanité, non plus que l'Eglise chrétienne ne peut renoncer à sa foi. Il ne peut renoncer à tendre vers un ordre social qui comprenne toutes les nations comme ses membres.

Un homme en qui le génie s'alliait à un profond amour de la vérité, Vinet a attaqué cette idée de l'Etat comme absorbant la conscience et ruinant la liberté individuelle. Il eût eu raison, répond M. Bluntschli, si l'Etat ne reconnaissait pas de limites, s'il était la seule société d'hommes, la seule incorporation de l'humanité. Mais la société civile a ses bornes où commence la société religieuse: arrivée sur ces limites, elle rencontre l'empire des âmes, supérieur à l'ordre des intérêts qui lient une association terrestre; ses droits cessent en présence des droits impérissables de la conscience [1].

Les anciens méconnaissaient cette vérité; ils partaient de la supposition de la toute-puissance de l'Etat; mais le Christ a mis en évidence les droits de l'âme, en même temps que les Barbares ré-

[1] M. Bluntschli a développé cette idée dans son livre: *Psychologische Studien über Staat und Kirche.*

pandaient en tous lieux de nouveaux germes de liberté individuelle.

Alors on commença par faire dériver immédiatement le pouvoir de la domination de Dieu sur l'univers. Cette idée était juste en ce sens qu'elle concevait l'Etat dans ses rapports avec l'humanité, et non pas seulement avec la nation; mais elle fut d'abord si peu comprise, et se réalisa si peu dans les faits, que c'est à peine si l'on retrouve dans le moyen âge la conscience d'une existence nationale et de pouvoirs publics. L'Etat est le patrimoine du prince, du seigneur; les affaires d'Etat sont traitées comme des affaires de particuliers. Des siècles devaient s'écouler avant que le droit public se dégageât nettement du droit privé.

La distinction du droit public d'avec le droit privé, et celle de l'Eglise d'avec l'Etat, est un vrai progrès de nos temps modernes. Cependant bien des notions erronées subsistent encore sur ce qui constitue l'Etat et son droit. Les uns, comme Rousseau, partent de l'individu, et font reposer l'Etat sur un contrat. Les autres, comme Hegel, relèvent le sens moral de l'Etat au point d'en faire méconnaître le sens corporel et juridique [1]. Le mérite de l'école historique est d'avoir réveillé dans les esprits la conscience du caractère organique de l'Etat. Elle a dit, avec Frédéric II : « Les Etats naissent comme les hommes, et comme eux ils ont leurs âges de santé et de maladie, pour mourir aussi comme eux. »

Burke a placé cette notion sous un jour encore plus vrai lorsque, combattant les théories de la révolution française, il a montré le rayon divin réfléchi dans l'Etat historique : « L'Etat, a-t-il dit [2], n'est point une simple communauté d'intérêts passagers; il est une communion dans la science, dans l'art, dans la vertu, dans la perfection; et comme son but ne peut être atteint dans le court passage de quelques générations, il forme une chaîne qui lie les générations nées et à naître. »

C'est donc à l'école historique, ainsi qu'il vient de nous l'apprendre, qu'appartient M. Bluntschli. En général, l'Allemagne, depuis Kant, est disposée à regarder l'Etat de droit *(Rechtsstaat)* comme la norme, et l'Etat de fait *(Polizeystaat)* comme l'abus. Notre auteur rejette ces deux expressions, qui ne lui paraissent répondre, ni l'une ni l'autre, à la vérité. Il voit dans le droit et dans la politique deux étoiles qui président aux destinées des nations; il se réserve de pouvoir prendre conseil tour à tour, et selon la nécessité, du droit et du salut public. L'homme d'Etat, dit-il, s'attachera préférablement à celui-ci, le juris-

[1] *Rechtsphilosophie § 57.* Comparez *Œuvres IX, § 44.*

[2] *Reflect. on the revol. in France.* Shakespeare a dit non moins bien: "L'âme de l'Etat recèle un profond mystère, auquel l'histoire est demeurée toujours étrangère, et dont l'action est de nature si divine, que la langue ni la plume ne peuvent l'expliquer." *Troïle et Cressida, III, 3.*

consulte à celui-là; mais la nation ne prospérera que s'ils sont consultés l'un et l'autre.

II.

Dans un second livre, M. Bluntschli se rend compte des éléments de l'Etat.

Il n'admet pas qu'une réunion arbitraire d'hommes, ou de familles, constitue un peuple, bien moins un Etat. Les peuples vivent d'une vie organique; les familles, les individus en sont les membres, comme le peuple lui-même est un membre de l'humanité. M. de Savigny l'a, le premier, démontré clairement.

Le peuple n'est pas l'Etat. Les peuples grecs avaient conscience d'appartenir à un Etat commun, à la communauté des Hellènes. L'Etat, non plus, n'est pas le peuple. L'empire d'Autriche comprend dans son sein des peuples divers, qu'il tend à s'assimiler, et qui, de leur côté, ont une tendance à rompre le lien qui les tient unis. Déjà l'idée de nation est supérieure à l'idée de peuple. L'Etat est le corps de la nation. S'il renferme des peuples divers, il importe que l'un d'eux serve aux autres de point d'appui, et que, tout en les ralliant, il ne méconnaisse pas leur droit à vivre selon leurs mœurs, leurs usages et leurs institutions héréditaires. Chaque nation a ses instincts, son tempérament, ses traits distinctifs. Ces traits imposent à l'Etat son caractère et sa politique. La constitution d'un peuple ne saurait être celle d'un autre. Aussi Napoléon disait-il aux Suisses, en 1803: « Des institutions qui ne sont pas le fruit d'une longue série d'événements, de revers, d'efforts, ne prendront jamais racine. »

A l'origine de la société moderne, trois éléments se distinguent, trois classes se trouvent en présence, celle des nobles, celle des hommes libres et celle des serfs *(hœrige)*.

La *noblesse*, chez les Germains, reposait sur un service personnel. Les nobles étaient les fidèles du roi, ses convives *(treue, convivæ)*. Sur le sol romain, à la conquête, cet élément se combina avec un élément territorial; les fidèles devinrent des bénéficiaires, et les bénéficiaires s'étant rendus indépendants, se transformèrent en comtes, barons et seigneurs féodaux. La noblesse descendait de degrés en degrés, d'hommage en hommage; le premier hommage appartenait au roi, mais, en réalité, les seigneurs étaient souverains. « Cascuns barons est souverains en sa baronie, » dit Beaumanoir, quoiqu'il ajoute: « Voire est que li rois est sovrains par-dessus tous. » [1]

Il en fut ainsi, chez les Francs, jusqu'aux jours où la royauté, forte de son alliance avec la commune et des ressources qu'elle puisa dans le droit romain, créa un système de charges indépendantes de

[1] Beaumanoir XXXIV. 41.

la féodalité, s'entoura de milices soldées, mit fin à l'indépendance de l'aristocratie et l'amena captive à la cour. Depuis lors la noblesse, en France, a plus consisté dans le rang extérieur et dans les honneurs conférés par le prince, que dans les droits politiques. Il s'est formé une noblesse de robe, comme une noblesse d'épée. On a acheté des lettres de noblesse. Enfin la révolution est venue, qui a confondu toutes les classes dans une seule. Napoléon, dans le besoin de donner des appuis à son trône, a bien fondé une aristocratie nouvelle, cherchant à combiner, à la manière dont avait procédé Rome impériale, les traditions françaises avec des éléments nouveaux ; Louis XVIII a bien essayé une pairie à l'anglaise, sur un sol trop morcelé pour lui former une base solide ; mais de nouvelles révolutions ont emporté leur œuvre; l'année 1830 a détruit l'hérédité, et l'année 1848 la pairie elle-même.

Il en a été différemment de l'aristocratie anglaise, la seule qui soit demeurée, jusqu'à ce jour, une grande institution politique. Partie du même point que la noblesse française, elle a suivi de tout autres sentiers. Elle a moins abaissé la royauté, et la royauté, à son tour, l'a moins abaissée. Elle a réclamé moins de droits seigneuriaux, mais plus de droits nationaux et politiques. Une confédération s'est formée des pouvoirs divers du roi, de la haute noblesse, de la noblesse inférieure alliée à la bourgeoisie, et tous sont entrés pour leur part dans la législation du royaume.

Héréditaire, comme sur le continent, l'aristocratie anglaise n'a point usé du principe de l'hérédité dans un sens absolu. Territoriale dans les commencements, elle a fini par se transmettre aussi comme dignité *(honos, honour)*. Un des fils du lord emporte avec lui le titre et la fortune de la maison, mais tous les autres peuvent se créer un nom et une fortune propre, qui les élève à la pairie. La faculté de parvenir a donc corrigé ce que la distinction du sang avait de blessant. Les grands, comme le dit Maccaulay [1], ne méprisent pas une classe dans laquelle leurs fils peuvent descendre, et l'homme libre ne se montre pas hostile à des dignités qui peuvent devenir le partage de ses fils. Des élections toujours nouvelles à la pairie la complètent, la renouvellent et la rajeunissent.

Tout autre encore est, en Allemagne, le sort des hautes classes. On pourrait en rechercher les causes plus profondément que ne l'a fait M. Bluntschli; mais, sans remonter à ces causes, contentons-nous de reconnaître avec lui que la noblesse allemande a montré moins de sentiment national que la noblesse anglaise, et qu'elle a moins usé de ses prérogatives pour maintenir et limiter la royauté que pour s'en rendre indépendante; qu'elle a formulé le principe de la naissance de manière à fermer ses rangs et à s'isoler du peuple; qu'enfin, en

[1] *History of England, I, page 37.*

transmettant aux cadets des familles des titres sans puissance réelle, elle a travaillé à sa propre déconsidération. La dissolution de l'empire a rendu la constitution d'une noblesse d'empire impossible. M. Bluntschli se persuade que l'existence même d'une noblesse, à l'avenir, dépend de l'institution d'une pairie, héréditaire ou personnelle, et de chambres basses, dans lesquelles les éléments de l'ancienne noblesse inférieure qui présentent encore un caractère aristocratique, se combinent avec des éléments nouveaux, propres à les rajeunir, à les populariser et à leur donner une valeur politique.

III.

La *bourgeoisie* moderne n'est pas celle de l'antiquité. Dans Athènes, les hommes libres firent descendre à leur niveau les familles patronymiques, et relevèrent jusqu'à eux la classe inférieure, les esclaves exceptés. A Rome, la plèbe conquit l'égalité de droit. Vinrent les Barbares, qui balayèrent toutes ces libertés.

Le moyen âge ne se montra pas d'abord favorable à la classe des simples hommes libres. Presque tous tombèrent sous le joug des seigneurs. Le mot *bauer* devint un nom de servitude, d'une expression de franchise qu'il avait été. C'est à peine si la franchise primitive se conserva dans quelques contrées défendues par la nature, comme à Schwitz et chez les Dithmarsches. Mais les villes furent le berceau d'une nouvelle liberté civile et de notre bourgeoisie moderne; aussi leur histoire a-t-elle une haute importance.

Ce n'est pas que les francs-bourgeois du moyen âge fussent la bourgeoisie de nos jours; les premières notions de liberté civile, telles qu'elles se manifestèrent dans les villes, furent toutes locales, et n'eurent point le caractère d'idées générales. Ces aggrégations de nobles, de ministériels, de libres, de mi-libres, d'hommes au pouvoir d'autrui, de serfs fugitifs, dont se compose l'unité de la ville, et qui s'unirent sous des formes partout différentes, n'avaient qu'une préoccupation, celle de s'affranchir du joug des seigneurs voisins. Mais dans la lutte qu'ils engagèrent se fit jour un nouveau droit personnel, qui fit brèche à l'édifice féodal, comme à l'ancienne classification des Etats germains. « L'air de la ville rend libre, » disaient les bourgeois. Il y eut des progrès et des reculs. En France, les communes ruinèrent leur cause par la précipitation. En Italie, elles conquirent l'indépendance pour perdre la liberté. En Allemagne, le mot de bourgeois se modifia de manière à élargir sa signification de siècle en siècle. Il désigna d'abord les seuls propriétaires de maisons en ville *(milites et burgenses)*, puis, depuis le milieu du treizième siècle, il comprit les marchands, même sans propriété territoriale, et dans le quatorzième siècle il s'élargit encore, et embrassa les artisans, dans leurs corporations. A

chaque degré, il se dégagea davantage du sol, et exprima davantage un état et des relations personnelles. Le droit à se gouverner varia de ville en ville, mais il ne dépassa pas les limites et les intérêts de la ville. Cependant se formait lentement la notion d'un état-bourgeois, d'une bourgeoisie, dans un sens plus général. La bourgeoisie trouva déjà dans le treizième siècle son expression organique dans la législation d'Angleterre. En France, elle obtint une représentation passagère dans les Etats-Généraux, et en Allemagne, depuis Rodolphe de Habsbourg, une représentation partielle dans les Diètes de l'empire. Dans un temps plus rapproché de nous, les idées de droit qui s'étaient fait jour dans les villes se répandirent sur toute la population d'un pays, et de la bourgeoisie des cités *(Stadtburgerthum)* sortit l'institution moderne de la bourgeoisie d'Etat *(Staatsbürgerthum)*.

La question se présenta, dès l'ouverture de la révolution française, de savoir ce qu'était le Tiers-Etat. « Tout, » répondit Sieyès. Mais si le Tiers était tout, il n'était plus un Etat, il était le peuple. La révolution ne le comprit que trop bien. Aussi, quand la bourgeoisie eut absorbé en elle les deux premiers ordres, se trouva-t-il sous elle un quatrième ordre, dont les meneurs, érigés en Convention, ne tardèrent pas à faire pâlir l'éclat bourgeois de la Gironde. L'agitation fébrile de la société la travaillant jusques au fond, venait de révéler l'existence politique d'un nouvel Etat, qui, sitôt né, fit trembler le sol de l'Europe, et dont l'existence, ni les droits, ne sauraient être à l'avenir méconnus.

IV.

Le principe du développement des dernières classes sociales existait en germe dans le moyen âge ; car si cet âge s'est montré contraire à d'anciennes libertés, il a singulièrement favorisé l'affranchissement des populations asservies. Abaissant les uns, élevant les autres, il les a tous rapprochés. Il a permis à plus d'un serf de monter, dans l'Eglise, dans l'Etat, jusques à un degré rapproché de celui de son seigneur. Cependant tandis que, dans la ville, les artisans, incorporés en tribus, en *mestiers (scolæ, ministeria)*, conquéraient une indépendance relative, les paysans parvenaient bien plus difficilement à la liberté. Renversant l'adage selon lequel l'air des villes élevait à l'indépendance, on disait assez généralement de l'air des champs, qu'il communiquait la servitude *(die Luft macht hærig)*.

L'Eglise, la première, favorisa l'affranchissement de ses paysans; personne ne l'a montré plus clairement que M. Guérard par la publication successive de cartulaires d'âges divers. L'affranchissement graduel des serfs de l'Eglise agit sur celui des serfs royaux, puis, plus tardivement, sur celui des serfs dépendants de simples seigneurs.

Le langage de saint Louis, déclarant libres les serfs de ses domaines en 1315, et voulant par cet acte se montrer digne de porter le nom de roi des *Francs*, fait époque dans l'histoire de la classe que M. Bluntschli nomme le *quatrième Etat.* L'esprit d'hérédité, qui se manifesta dans la classe dominante, ne fut pas non plus sans influence sur le sort de la classe servile; des terres furent, toujours davantage, allouées à des serfs à de longs baux, ou même à titre héréditaire, sous la condition de prestations annuelles, et sous la surveillance de magistrats locaux, les maires, *villici majores.*

C'était un commencement de liberté, mais qui reposait tout entier sur le droit privé et sur des institutions locales. On ne trouve des paysans exerçant des droits politiques que dans de rares contrées. Il faut toutefois faire remarquer l'article de la constitution anglaise qui conférait aux *yeomen (probi et legales homines)*, lorsqu'ils tiraient de leurs biens un certain revenu, peu considérable, le droit d'être électeurs dans le comté.

Dans les derniers siècles, deux tendances extrêmes, l'absolutisme et le radicalisme, ont détruit les anciennes corporations, rompu l'association des artisans et des campagnards, jeté confusément dans l'arène politique toutes les classes, aux prises les unes avec les autres, et transformé l'ancienne société en une masse inorganique, pareille aux sables du désert, et qu'un souffle, venu des derniers rangs, a mise en mouvement dans les dernières années. La propriété, la civilisation, ont couru de grands périls. Et cependant le péril n'est point dans l'avènement d'un quatrième Etat à l'existence politique. Cet Etat n'est point révolutionnaire par nature. Dans une situation normale, il est la base la plus ferme de l'Etat social, le garant le plus assuré de son bien-être. Le quatrième Etat est d'un tel poids dans l'existence sociale que le nom de peuple lui est exclusivement réservé par un usage commun. La monarchie surtout trouvera en lui un ferme appui, si elle sait entrer avec lui dans des rapports organiques. M. Bluntschli développe ici la pensée, émise avant lui par son ami, M. Rohmer, dans une brochure publiée en 1848, sous le titre: *Le quatrième Etat et la Monarchie.* Il montre comment, laissant cette classe sans appui, l'abandonnant au despotisme du capital et à l'oppression de la police, on a soulevé chez elle de justes mécontentements, et on l'a livrée aux élucubrations des socialistes et des communistes. Il veut que tous les efforts soient tentés pour diminuer le prolétariat, pour l'élever à la propriété, ou du moins pour le soulager. Il veut que le quatrième ordre, dont il cherche à déterminer la composition, soit représenté dans les parlements, et qu'il le soit, non dans la proportion du nombre, mais dans celle de son importance. A vrai dire, dit-il en terminant, cette classe a plus encore besoin d'un protecteur *(mund)*, que de représentants, et plus haut son protecteur sera placé, plus la protection sera puissante.

V.

Mais il ne suffit pas à l'esprit humain d'avoir classé, par le moyen de l'observation, les éléments dont se composent les Etats; il éprouve le besoin de remonter par la spéculation jusques aux jours antérieurs à la formation des sociétés, et de se rendre compte de la voie que l'humanité a suivie pour arriver à la fondation d'une société civile.

Dans ces domaines de la spéculation se heurtent les théories diverses dans lesquelles la poésie et la philosophie ont cherché l'explication des faits historiques, celle de l'état de nature, du droit divin, de la force et du contrat social.

L'*état de nature* a été, pour les uns, le rêve d'un état d'innocence et de bonheur; pour les autres, le rêve d'un état de violence et de guerre de tous contre tous.

Shakespeare a détruit le rêve des premiers en quelques mots d'une fine ironie, placés sur les lèvres de Gonzalo, dans la *Tempête:* « Si j'avais à fonder un état social, je ferais tout le contraire de ce qui se fait: ni commerce, ni charges sociales, ni science, ni service, ni pauvreté, ni richesse; point de contrats, d'héritages, de limites, d'agriculture, de métiers; les hommes seront tous oisifs; les femmes, toutes innocentes, vivront pareillement dans l'oisiveté. Surtout pas de gouvernement. Dans l'état de nature et de communauté, la terre porte son fruit sans labeur, la bonne nature entretient dans l'abondance ses enfants heureux et sans crime. »

Quant au rêve du philosophe atrabilaire, qui place la guerre à l'origine de la société, Aristote l'a renversé par ce simple mot: « l'homme est un être social *(ein staatliches Wesen)*; » et Mirabeau a complété cette définition quand il dit : « Non seulement l'homme semble fait pour la société, mais on peut dire qu'il n'est vraiment homme que lorsqu'elle commence à s'organiser. »

La théorie du *droit divin* est diversement comprise :

L'antiquité, le moyen âge, ont cru l'Etat une institution divine plus généralement qu'on ne l'admet de nos jours; mais ils ont compris de manières différentes l'action de Dieu sur la société. Cette action est immédiate dans la théocratie mosaïque. Elle est médiate chez les Grecs, les Romains, qui n'entreprenaient rien sans la religion. « Une cité, disait Plutarque, se passerait plus facilement de sol qu'un Etat ne pourrait naître et subsister sans foi en Dieu. » Le Christianisme aussi conçoit toutes choses dans l'ordre divin. Il est remarquable que l'apôtre Paul écrivît sous Néron cette parole célèbre: « Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et les puissances qui subsistent sont établies de Dieu (XIII, 1). » Fidèle à ce précepte, le moyen âge a

fait dériver de Dieu la puissance royale, et rattaché la puissance impériale immédiatement à Dieu.

Mais, quelle que soit la valeur réelle et morale du point de vue qui place dans la main de Dieu les destinées des Etats, on ne doit pas oublier que ce point de vue appartient à l'ordre religieux, et non pas à l'ordre politique. C'est pour avoir négligé cette distinction que l'on est tombé dans de graves erreurs. Quelques-uns, alléguant que le gouvernement de Dieu est un gouvernement monarchique, et méconnaissant les droits de la liberté, ont condamné en principe le gouvernement républicain. D'autres ont adopté le langage de Louis XIV, alors qu'il disait des rois : « Nous sommes les images de Celui qui est infaillible et tout-puissant, » langage qui renferme un blasphème envers Dieu et une insulte à l'humanité. — Stahl a dit de nos jours : « Le pouvoir de l'Etat est de Dieu, non seulement dans le sens où tous les droits sont de Dieu, mais en un sens tout spécial, vu qu'il est l'œuvre de Dieu, qui le communique. L'Etat règne au nom de Dieu : de là sa majesté. » C'est rétablir, par une nouvelle voie, la théocratie ; c'est méconnaître la distinction fondamentale que le Christ a établie entre la nature de l'Etat et celle de la religion, quand il a dit : « Rendez à César ce qui revient à César, à Dieu ce qui est à Dieu. » — Fréquemment on s'est étayé du principe de l'origine divine du pouvoir pour maintenir l'immutabilité des pouvoirs établis, et particulièrement des dynasties régnantes. Mais Paul a condamné ce raisonnement, quand il a demandé l'obéissance aux pouvoirs subsistants, sans regarder à leur origine, et dans des expressions qui supposent la mutabilité de ces pouvoirs. C'est ce que plus d'un consciencieux tory comprit en Angleterre, après que Guillaume d'Orange eut été reconnu roi par la nation et le parlement.

La question de la responsabilité du pouvoir doit être résolue pareillement par des principes d'ordre social, non de droit divin. Ce n'est point parce que le pouvoir suprême dans l'Etat est de nature divine, mais parce qu'il est pouvoir suprême, qu'il a été déclaré irresponsable devant les tribunaux humains, et les hommes d'Etat s'égareraient fort, si, se croyant les instruments de Dieu, et s'étayant de ce que Dieu gouverne justement, ils se déchargaient sur la Providence de toute responsabilité ; ils ne sont affranchis de cette responsabilité qu'alors qu'ils ont consciencieusement fait ce qu'ils devaient.

La théorie de la *force*, formulée par des philosophes, et souvent invoquée depuis Brennus, repose sur le sophisme que l'Etat, étant l'œuvre de la violence, repose sur le droit du plus fort. Elle est une arme dont se sont servis, tour à tour, les hommes en possession du pouvoir, et ceux qui s'estimaient en position de le conquérir. On l'a dit en accord avec l'histoire, et sans doute il est vrai que la force a jusqu'ici joué un plus grand rôle dans la fondation des Etats que l'accord des parties ; mais il n'est pas moins vrai que rarement la

violence seule a fondé des empires, et des empires durables. La guerre n'a bien souvent été que l'instrument du droit; elle ne l'a point créé, mais elle l'a fait reconnaître. La violence sans la justice n'est pas créatrice de sa nature: elle est une verge dans la main de Dieu.

La doctrine de la force est en opposition directe à celle de l'Etat organique. Elle contredit toute idée de droit; disons mieux, elle est un soulèvement contre le droit. Et cependant elle recèle une part de vérité. Elle relève une condition nécessaire à l'existence de l'Etat, celle du *pouvoir*, et mise en opposition avec la théorie qui veut fonder l'Etat sur le libre arbitre des individus, et qui dans le fait le réduit à l'impuissance, elle est susceptible de justification. En insistant sur la valeur de la réalité, elle avertit de se garder de vains rêves et de spéculations abstraites, lorsqu'elles sont en contradiction avec les rapports naturels et la force des choses. Sans pouvoir, l'Etat ne peut naître, ni se maintenir; non plus qu'il ne peut, d'un autre côté, se passer du droit. Aussi voit-on toujours le droit chercher l'alliance de la force, et la force chercher la consécration du droit.

La théorie qui fait reposer la société sur un libre *contrat*, jouit, depuis que Rousseau l'a exaltée, d'une grande popularité. Elle flatte les instincts naturels et sourit à l'orgueil. Elle s'est manifestée, dans le cours de la révolution française, par un déploiement de terreur. Doctrine chère à la révolution, elle n'en a pas moins, dans l'histoire, frayé d'ordinaire les voies au pouvoir absolu. Opposées en apparence, la théorie du contrat et celle de la force conduisent donc en réalité à une fin pareille.

Le contrat doit être l'œuvre de tous; mais jamais il ne l'a été. Jamais on n'a vu des citoyens égaux se réunir pour fonder un Etat, comme ils fonderaient une association d'assurance ou de commerce. La continuation de l'existence sociale ne repose pas plus que sa fondation sur un acte d'association pareil. Nous naissons, nous grandissons dans la patrie; nous portons son empreinte avant que d'être en état de manifester une volonté propre; nous sommes membres de la société avant de pouvoir songer à constituer cette société. Vienne le jour d'essayer la réalisation de la théorie, et la minorité se verra contrainte à subir le joug de la majorité. L'on feindra une convention, à défaut de pouvoir en conclure une réelle, et l'on nommera pacte social l'acte qui consacrera l'asservissement des vaincus.

Mais si le témoignage de l'histoire est contraire à la doctrine du contrat, celui de la raison lui est-il plus favorable? Cette doctrine part du principe de l'égalité et de la liberté des individus contractants. Mais cette liberté politique, que l'on présuppose, n'existe que dans l'Etat, et non hors de lui; cette égalité n'est pas moins inconciliable avec l'idée de l'Etat, qui ne se peut concevoir qu'avec des gouvernants et des gouvernés. [1]

[1] Aristote, Politique II, 1, 4.

Bien plus : on se représente des individus contractants; mais d'un contrat d'individus il ne peut naître qu'un droit privé, jamais un droit public. L'individu peut faire entrer dans une convention ce qu'il possède, un bien particulier, mais non ce qui est le bien de tous. Une convention politique ne peut avoir lieu sans qu'il existe une communauté. Accumulez autant de volontés individuelles que vous voudrez; supposez autant de concessions de droits privés qu'il vous plaira, vous n'aurez point par ce moyen créé un peuple, un droit public, un Etat. [1]

La doctrine du contrat est dangereuse au plus haut degré, parce qu'elle fait reposer l'Etat sur des volontés mobiles, changeantes; qu'elle le livre à l'instabilité, au désordre. Peut-être mériterait-elle mieux le nom de théorie de l'anarchie que celui de théorie de l'Etat.

Toutefois elle renferme aussi sa part de vérité. En général, les erreurs les plus dangereuses sont celles qui renferment quelque vérité facile à saisir. Opposée à la formule qui fait de l'Etat un simple produit de nature, la théorie du contrat a le mérite de relever la valeur de la volonté individuelle et la juste part qui lui appartient dans la constitution de l'Etat. En face d'un empirisme brutal, elle revendique les droits impérissables de la liberté humaine et de la croyance à l'Etat comme à un être intelligent.

LOUIS VULLIEMIN.

(La suite prochainement).

[1] C'est le principe célèbre d'Aristote (Polit. I, 1. 11) que l'Etat est avant les citoyens, comme le tout avant la partie. Aristote ne voit dans l'individu politique qu'un membre dans le corps de l'Etat, un membre qui, détaché du tout, n'a nulle valeur.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 10 avril 1856.

Sommaire : La naissance du prince impérial. La paix. Les illuminations. — M. de Lamartine homme de lettres. Suprême confidence. — *Michel Cervantes*, par M. Théodore Muret. -- Pourquoi Lamennais n'a pas écrit ses mémoires. Avertissement de son exécuteur testamentaire sur ses œuvres posthumes. — L'Académie française. Candidatures. M. de Falloux. M. Emile Augier. Les académiciens protestants. Réception et discours de M. le duc de Broglie. Le mot de l'empereur Septime Sévère.

Les deux événements du mois sont connus : la naissance d'un prince impérial et la paix, enfin la paix ! L'un et l'autre, annoncés au moment même par les cent et un coups de canon obligés, ont été fêtés le soir par une illumination générale, officielle et privée. La paix l'a même été deux fois de cette manière : d'abord, le dimanche 30 mars, jour où elle a été signée ; ensuite, par une illumination encore plus générale et plus populaire, le mardi suivant, 1er avril, comme si le peuple de Paris eût tenu à bien constater par de nouveaux feux de joie que la paix n'était pas un poisson de ce jour-là.

Sans que l'autorité en eût donné le signal ni même l'exemple, toutes les rues se pavoisèrent à l'envi, et comme par un tacite accord, de lanternes de toutes formes et de toutes couleurs. Etagées jusqu'au bord des toits, brillant parfois solitairement dans les airs à quelque

mansarde haut perchée, elles diapraient ainsi toutes les façades des maisons, y poursuivant avec plus ou moins de richesse et d'art, mais sans presque aucune solution de continuité, leurs dessins et leurs entrelacements féeriques; et cela, non seulement dans les grandes lignes centrales, mais dans toutes celles qui les croisent en mille sens divers : elles y débouchaient comme des rivières de feu dans leur grand fleuve enflammé, et l'œil, en remontant leur cours sinueux, le voyait toujours étincelant, aussi loin que le regard pouvait s'étendre. De petites rues étroites et sombres, car il en existe encore à Paris, même à cette heure, dans de certains quartiers, étaient, comparativement, les plus brillantes. On s'y tendrait presque la main d'une maison à l'autre, et, de fait, c'était quelquefois le chemin que l'illumination avait pris, deux fenêtres unissant ainsi leurs girandoles, par manque de place, ou pour montrer que, si petit et si mal partagé que l'on soit, on peut cependant avoir quelque chose que les autres n'ont pas.

La douceur et la beauté d'une admirable nuit complétaient la fête. Le populaire, pour lequel la joie ne va pas sans bruit, y avait ajouté des pétards qui éclataient et serpentaient de tous les côtés, autour de vous, à vos pieds, dans vos jambes, ou sur vos têtes. A quelques débouchés de rues, c'était un véritable feu croisé, qui ne cessait pas un instant. De loin, on aurait pu croire à une fusillade, et en effet, comme nous revenions le soir, distrait et pensif, ce bruit incessant de coups de feu nous en donna comme une vague impression, nous rappela l'époque où nous en avions entendu de si terribles, qui se prolongeaient aussi jusqu'à minuit, et reporta vivement notre pensée aux jours de 1848. Mais ce n'étaient que des pétards : ainsi finissent les révolutions.

—

— Au moment le plus brillant du succès des *Méditations*, et dans tout l'éclat de sa vie de jeune poëte, M. de Lamartine passait pour traiter assez cavalièrement ses titres à la gloire littéraire : il avait, disait-il, une autre ambition à satisfaire et une plus active, sinon plus noble carrière à parcourir. Ces pressentiments prophétiques devaient, en effet, aboutir. La roue de la fortune politique a élevé l'harmonieux chanteur au plus haut degré du pouvoir et de la renommée positive. Puis, ô triste retour des choses d'ici-bas ! Voilà qu'après vingt ans passés, M. de Lamartine, triste, seul et désabusé, découronné presque de sa récente gloire, M. de Lamartine revient s'asseoir au seuil de la muse abandonnée et publier hautement qu'après tout et à travers tout il ne lui reste qu'elle.

Cet aveu est fait avec une verve et une éloquence amère qui en font un monument dont nous nous reprocherions de priver nos lecteurs. Il ne manque à M. de Lamartine que d'être mort pour être à sa place, et il le sent en poëte encore. Ces épanchements lyriques sont en prose, et composent un petit cahier, le premier d'un recueil qui, si l'on réunit un nombre suffisant de souscripteurs, chose encore douteuse, semble-t-il, doit paraître sous ce titre : *Cours familier de littérature. Un entretien par mois.*

« Sous de trompeuses apparences, ma vie n'est pas faite pour inspirer l'envie ; je dirai plus, elle est finie : je ne vis pas, je survis. De tous ces hommes multiples qui vécurent en moi, à un certain degré, homme de sentiment, homme de poésie, homme de tribune, homme d'action, rien n'existe plus de moi que l'homme littéraire. L'homme littéraire lui-même n'est pas heureux. Les années ne me pèsent pas encore, mais elles me comptent ; je porte plus péniblement le poids de mon cœur que celui des années. Ces années, comme les fantômes de Macbeth, passent leurs mains par dessus mon épaule, me montrent du doigt non des couronnes, mais un sépulcre ; et plût à Dieu que j'y fusse déjà couché !

« Je n'ai en moi de quoi sourire ni au passé, ni à l'avenir ; je vieillis sans postérité dans ma maison vide et tout entourée des tombeaux de ceux que j'ai aimés ; je ne fais plus un pas hors de ma demeure sans me heurter le pied à une de ces pierres d'achoppement de nos tendresses ou de nos espérances. Ce sont autant de fibres saignantes arrachées de mon cœur encore vivant, et ensevelies avant moi, pendant que ce cœur vit encore dans ma poitrine comme une horloge qu'on a oublié de démonter en abandonnant une maison, et qui sonne encore dans le vide des heures que personne ne compte plus !

« Tout ce qui me reste de vie est concentré dans quelques cœurs et dans un modeste héritage. Et encore ces cœurs souffrent par moi, et cet héritage, je ne suis pas sûr de n'en être pas dépossédé demain pour aller mourir sur quelque chemin de l'étranger, comme dit le *Dante*. Les chenets sur lesquels mon père appuyait ses pieds, et sur lesquels j'appuie aujourd'hui les miens, sont un foyer d'emprunt qu'on peut renverser à toute heure ; on peut les vendre et les revendre au moindre caprice à l'encan, ainsi que le lit de ma mère, et jusqu'au chien qui me lèche les mains de pitié quand il voit mon sourcil se plisser d'angoisse en le regardant ! Je dois compte de tout cela à d'autres ; ils y ont déposé, sur la foi de mon honneur et de mon labeur, l'héritage de leurs enfants, le fruit de leurs propres sueurs. Si je ne travaillais pas tous les jours pour eux, que dis-je ? Si je dormais mes nuits pleines ou si une maladie (que Dieu me l'épargne avant l'heure !) venait à arrêter un moment ma plume, l'outil assidu que j'use pour eux, ces braves amis péricliteraient avec moi ; ils seraient obligés de chercher dans mes cendres leur fortune ; ils la retrouveraient tout entière, sans doute, mais ils ne la retrouveraient que sous mes démolitions.

« Vous voyez donc pourquoi je subis souvent au-delà de mes forces la rude condamnation du travail. Eh bien ! ce travail même, cette vertu

forcée, mais enfin cette vertu de la nécessité, on me la reproche comme une vaniteuse soif de bruit qui obsède les oreilles de mon nom ! Hommes inconséquents dans vos reproches, que ne reprochez-vous aussi au casseur de pierres sur la route d'obséder la voie publique de sa présence pour rapporter le soir à la maison le salaire qui nourrit la femme, le vieillard, l'enfant ?

« Les enfants des *Samiens* insultaient Homère parce que, disaient-ils, Homère obstruait les sentiers de l'île en récitant ses vers au seuil des maisons. Et où voulaient-ils donc qu'il les récitât, si ce n'est dans le chemin, lui qui n'avait pas d'autre publicité que la voûte du ciel ? La presse est pour l'écrivain aujourd'hui ce qu'était la voûte du ciel pour Homère.

« Je ne suis pas Homère, mais mes critiques sont plus durs que les *Samiens*. Sur ces pages où ils me reprochent d'entasser des monceaux de vanité, ce n'est pas de l'encre que vous lisez, sachez-le bien, c'est de la sueur ! ce n'est pas mon nom que je cherche à grandir, c'est le gage de ceux dont ce nom est toute la propriété et toute l'existence. Mon nom ! ah ! je sais aussi bien que vous ce qu'il vaut et ce qui l'attend ; je voudrais de tout mon cœur (le ciel m'en est témoin) qu'il n'eût jamais été prononcé ; je donnerais ce qui me reste de jours pour qu'il fût déjà enseveli tout entier, avec celui qui l'a porté, dans le silence de la terre, sans bruit là-bas, sans mémoire ici !... Il faut supposer une grande dose de puérilité ; je l'avoue, à un homme qui a vécu âge d'homme et qui a vu ce que j'ai vu, pour croire qu'il tienne à cet écho du néant qu'on appelle la mémoire des hommes ! Que je vive dans la mémoire de Dieu, je me ris de celle des hommes ! La vie ne m'est plus rien.

« La vie, dans ma situation, et après les épreuves que j'ai traversées ou que je traverse, ressemble à ces spectacles d'où l'on sort le dernier et où l'on stationne malgré soi, en attendant que la foule s'écoule, quand la salle est déjà vide, que les lustres s'éteignent, que les lampes fument, que la scène se dénude avec un lugubre fracas de ses décorations, et que les ombres et les silences, réalités sinistres, rentrent sur cette scène tout à l'heure illuminée et retentissante d'illusions.

« Et qu'y regretterais-je donc à présent dans cette vie ? n'ai-je pas vu mourir avant moi toutes mes pensées ? ai-je envie d'y chanter encore d'une voix éteinte des strophes qui finiraient en sanglots ? Ai-je goût pour rentrer dans ces lices politiques qui, fussent-elles rouvertes, ne reconnaîtraient plus nos accents posthumes ? Ai-je un bien ferme espoir dans ces formes de gouvernement que le peuple abandonne avec autant de mobilité qu'il les conquiert ? Suis-je assez fou pour croire que je fondrai ou que je taillerai à moi seul en bronze ou en marbre une statue colossale du genre humain, quand Dieu n'a donné pour cela aux plus grands statuaires que du sable ou du limon pour la pétrir ? A quoi bon vivre pour ne contempler autour de soi que les ruines de ce qu'on a construit dans ses pensées ? Heureux les hommes qui meurent à l'œuvre, frappés par les révolutions auxquelles ils furent mêlés ! La mort est leur supplice, oui, mais elle est aussi leur asile ! Et le supplice de vivre donc, le comptez-vous pour rien ?...

« Quant à moi, je serais mort déjà mille fois de la mort de Caton, si j'étais de la religion de Caton ; mais je n'en suis pas ; j'adore Dieu

dans ses desseins; je crois que la mort patiente du dernier des mendiants sur sa paille est plus sublime que la mort impatiente de Caton sur le tronçon de son épée! Mourir, c'est fuir! On ne fuit pas.

« Caton se révolte, le mendiant obéit; obéir à Dieu, voilà la vraie gloire!

« D'ailleurs une réflexion juste m'a toujours paru condamner ces morts d'ostentation ou d'impatience. Cette réflexion, la voici: Ou la vie est un don, ou elle est un supplice. Si elle est un don, il faut la savourer jusqu'à la fin comme un bienfait quelquefois amer, mais enfin comme un bienfait; et si elle est un supplice, il faut la subir comme une mystérieuse et méritoire expiation de nos fautes.

« Je vis donc, mais, comme vous le voyez, je ne vis pas sur des roses; je défie Caton lui-même d'avoir eu plus que moi la satiété du temps. Je compte une à une, en les sentant toutes, mais sans en maudire aucune, les pierres de ma propre lapidation. Je n'accuse pas les hommes; non, c'est injustice ou sottise. J'ai trouvé les hommes bons et le sort cruel; voilà le vrai.

« C'est ainsi que je vis; et, cependant, faut-il tout dire? je vis quelquefois heureux de vivre, quoique attaché à ce pilori du travail forcé qui ne déshonore pas, mais qui tue. Et savez-vous pourquoi je supporte la vie? C'est par la vertu même de ce travail à mort qui est ma condition. Tout n'est pas supplice dans le travail à mort; non, le travail à mort, comme tous les autres supplices infligés par la Providence, a aussi sa goutte d'eau dans l'éponge à la pointe de la lance qui a bu le sang!....

« J'ai renoncé pour toujours à tout rôle ici-bas; je l'ai fait sans peine, car ce rôle, je vous le dis devant Dieu, ce n'était pas ma personne, c'était ma consigne; en quittant la scène, il n'est rien tombé de moi avec l'habit. Dans mes déceptions, rien ne m'était personnel; je travaillais pour l'humanité, j'ai été déçu dans l'humanité. Que Dieu l'assiste! l'homme n'y peut rien.

« D'acteur que je fus pendant vingt ans dans ce triste drame oratoire ou populaire de ma patrie, le prompt dégoût du peuple et la mobilité ordinaire des choses humaines m'ont rejeté au rang des spectateurs les plus oubliés; je ne m'en plains pas: c'est le bon côté des disgrâces; quand la foule se précipite où l'on ne veut pas aller, heureux l'homme seul!

« Mon existence ainsi est bien plus à moi; je m'enveloppe de cette obscurité, je la resserre de jour en jour plus étroitement, comme un manteau d'hiver autour de mes membres; que ne puis-je en envelopper aussi mon nom?

« Mais d'où vient, me direz-vous encore, ce bonheur intime, si contradictoire avec une situation que vous dépeignez comme si pénible? Expliquez nous cette contradiction apparente. Un seul mot l'explique, et c'est par là que je voulais terminer: c'est que je suis redevenu franchement et exclusivement HOMME DE LETTRES; c'est que je vis, grâce à cette passion pour la littérature, en société avec tous les hommes qui ont légué leur âme écrite à la mienne, comme nous léguerons tous une parcelle de notre âme écrite à ceux qui viendront après nous; c'est que mon âme se distrait, s'édifie, se fortifie dans

cette société des grands morts ; et c'est aussi parce que, indépendamment de ces bienfaisantes influences du travail littéraire en lui-même, je jouis de penser que ce travail, plaisir pour les uns, peine pour les autres, devoir pour moi, ne sera peut-être pas entièrement perdu pour ceux à qui je dois le fruit de mes veilles ! »

— Nous tenons à constater le succès mérité d'une belle étude dramatique, *Michel Cervantes*, dont l'auteur, M. Théodore Muret, tient à notre pays par ses affections et ses origines de famille. Le nom de l'auteur était depuis longtemps bien honorablement connu dans la presse quotidienne, où il a su se faire, entre autres au feuilleton dramatique de l'*Union*, une place à part, due à une qualité malheureusement plus rare encore que le talent, à la modération, au courage et à l'indépendance de sa critique. Les relations politiques de M. Muret ne l'ont pas empêché non plus de montrer la même franchise dans le champ des doctrines religieuses par de petites brochures protestantes fort répandues. Il avait aussi donné autrefois quelques pièces de théâtre, ouvrages de circonstance et qui avaient fort réussi, mais aucune de l'importance de celle que nous annonçons. C'est un drame en quatre actes et en vers. La forme, aisée, élégante, soutenue, élevée et brillante quand il le faut, recouvre un fond d'un grand intérêt moral et par là dramatique, où l'on se sent toujours dans le vrai, malgré le caractère exceptionnel du sujet, savoir, l'indépendance de l'homme de lettres qui se respecte et se fait respecter, et la lutte du génie avec le monde des réalités, mais aussi ses ressources et sa force intimes.

— La plupart des écrivains célèbres de notre temps laisseront des mémoires, ou plutôt ils en ont déjà laissé, ne voulant pas en priver leurs contemporains et imiter leurs prédécesseurs qui se contentaient d'en appeler à la postérité. Parmi ceux du premier rang, Lamennais seul fait exception, et une exception qui ne manque pas de caractère, comme aussi il y a quelque chose de touchant et de vraiment humain, une sorte de bonté forte et grande dans les motifs pour lesquels il a renoncé à écrire ses mémoires. Ces motifs, les voici, tels qu'il les explique lui-même par une lettre écrite positivement à cette intention, et dont son exécuteur testamentaire, M. Auguste Barbet, cite un remarquable fragment, dans une brochure récente, intitulée : *Devoir et Tombe, Rectifications motivées.* Cette brochure donne encore d'autres documents essentiels pour apprécier les œuvres posthumes de Lamennais, y compris son introduction à la *Divine Comédie* et même sa traduction de ce poëme [1], traduction où les fautes fourmillent, mais sans

[1] Voir notre *Chronique* de mai 1855, *Revue Suisse*, tome XVIII, pages 377-386.

être non plus, semble-t-il, toutes de son fait. Quant aux mémoires, laissons maintenant parler Lamennais, dans la lettre en question.

« On m'a souvent, dit-il, pressé d'écrire mes mémoires. Malgré la ténuité du fonds à ne regarder que moi, ils auraient pu, en effet, n'être pas dépourvus de quelque intérêt, ayant vu et su beaucoup de choses durant la longue période qu'embrassaient mes souvenirs, lié surtout comme je l'ai été, depuis la fin de l'Empire, avec la plupart des hommes qui se sont fait un nom, et plus ou moins mêlé moi-même au mouvement politique, philosophique et religieux.

« Peut-être aussi ceux que leur goût porte à l'observation du travail incessant de la pensée au sein du monde social, que progressivement il transforme, auraient-ils aimé à suivre dans ses phases le développement d'un esprit sincère, qui, cherchant le vrai toujours et ne cherchant que le vrai, va se modifiant à mesure que la réflexion, le spectacle des faits, l'étude de la nature, de l'humanité et de ses lois, l'éclairent d'une nouvelle lumière et ouvrent devant lui des horizons plus étendus.

« Deux motifs principaux m'ont empêché de céder aux instances qu'on m'a faites. Il aurait fallu pendant des années m'occuper de moi-même, y penser, en parler sans cesse. Or, s'il est quelque chose qui me répugne, c'est cela.

« En outre, contraint de dire la vérité sur les autres, cette vérité n'eût pas été constamment favorable à tous. Il en est qu'elle aurait, quoique je pusse faire, montrés quelquefois sous des côtés où nul n'est bien aise qu'on le regarde, et cela me répugnerait encore. Sans blâmer ceux qui lèguent aux vivants l'histoire rigidement vraie des morts liée à celle de la société, je ne me sentais pas disposé à les suivre dans cette voie. Lorsqu'il s'agit de blesser, les morts sont toujours des vivants ; ils me semblent même avoir droit à plus de respect, à plus de ménagemens, car attaqués, ils ne sauraient se défendre.

« J'ai donc renoncé à écrire des mémoires. Mais comme, attendu la part que j'ai prise aux choses de mon temps, mon nom survivra peut-être, et que ma conduite et mes écrits, où se marque le progrès de mon esprit, ses variations même, si quelques-uns préfèrent ce mot, pourront donner lieu à des appréciations très-diverses, j'ai voulu qu'au moins mes paroles véritables, aux différentes époques de ma vie, fussent bien connues et d'une manière incontestable, afin de prévenir les suppositions et les conjectures erronées.

« A cet effet, secondé par l'obligeance de mes amis, *j'ai pris soin de recueillir mes correspondances les plus intimes*, pour qu'elles pussent, après ma mort, servir aux desseins que je viens d'expliquer.

« Mais *une* de ces correspondances, qui se compose de plus de quatre cents lettres.... etc.... »

« Je me tairais sur un fait de cette nature (celui d'un refus), si.... etc.... »

« Je ne saurais douter que, cette correspondance, qu'on ne veut aujourd'hui me permettre même de relire, ne fût sans aucune hésitation, tronquée, mutilée, altérée, pour en abuser selon leurs vues, dans ce que pourraient en publier les dépositaires futurs..... etc... »

« Privé de ce moyen (le contrôle), auquel j'avais un droit sacré, et le refus qu'on m'en a fait autorisant les appréhensions les plus graves, je désavoue expressément tout ce qu'on pourrait m'attribuer un jour comme extrait de ces lettres, même tout passage matériellement exact, qui séparé de ce qui l'explique dans l'ensemble d'une longue correspondance, serait, par des gens qu'aucun scrupule n'arrête, facilement détourné à un sens très-éloigné de son véritable.... etc.... »

« Ainsi, » ajoute l'auteur de la brochure en citant ces fragments de la lettre, « nul doute sur les restrictions faites au legs de M. Forgues » (chargé par Lamennais de publier ses œuvres posthumes).

— L'Académie française, avec les nombreux vides qui se sont faits coup sur coup dans son sein et les élections de nouveaux membres pour revenir à son nombre parfait, où elle ne reste cependant jamais bien longtemps, l'Académie continue ainsi d'occuper assez fréquemment et surtout très diversement le public. La réception de M. le duc de Broglie a eu lieu ces jours-ci. Il reste maintenant à repourvoir aux fauteuils de M. Molé et de M. Lacretelle. L'Académie porterait, dit-on, au premier l'illustre et presque centenaire M. Biot, sans doute pour avoir bientôt à faire un nouvel immortel. Quant au second, on s'attend toujours à y voir monter M. de Falloux, malgré l'ardente opposition de la plus grande partie de la presse, principalement du *siècle*, qui ne conteste pas seulement les titres littéraires, mais aussi les titres nobiliaires du candidat, assurant avoir découvert que sa noblesse ne date que de 1830 et de la monarchie de Juillet. Quoique personnellement brouillé avec l'*Univers*, il a aussi contre lui ses opinions ultramontaines, et entre autres, dans un de ses rares et obscurs écrits, une malheureuse phrase, qu'il regrette sans doute, où il fait l'apologie de l'Inquisition et de la Saint-Barthélemy. Enfin, autre mésaventure : riche propriétaire, il vient d'avoir un prix au concours de bestiaux de Poissy, genre de laurier qui n'est pas trop académique, il faut en convenir. Son concurrent est M. Emile Augier, auteur de petites comédies où il est le second dans le genre de M. Ponsard, mais où il serait peut-être aussi bien le premier, si celui-ci n'en avait pas pris possession avant lui. Il a beaucoup de partisans à l'Académie; néanmoins, on persiste à croire que c'est son rival, le récent patricien, qui sera nommé malgré tout, et que l'apologiste de la Saint-Barthélemy aura même la voix de M. Guizot.

Y a-t-il d'autres académiciens protestants ? Il ne nous semble pas ; mais il y en eut jadis, et le protestantisme n'est pas aussi étranger à l'Académie qu'on pourrait se le figurer d'abord. On le retrouve partout, encore très vivace, quoique vaincu et en baisse, dans cette première moitié du dix-septième siècle où le français moderne, sa

littérature et l'Académie elle-même ont pris naissance. L'Académie, on le sait, eut pour première origine, et en quelque sorte pour berceau, des réunions d'un caractère privé, mais déjà tout littéraire, qui se tenaient chez Conrart, et que le cardinal de Richelieu, à partir de 1634, transforma en corps officiel. Or, Conrart était protestant, ainsi qu'un autre membre fondateur de ces réunions, Gombauld. Ce fait, et plusieurs de ce genre, ont même fourni à un de nos amis, M. Jules Chavannes, de Vevey, la matière d'un curieux et solide travail sur les *académiciens protestants*, qui paraît en ce moment dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*. Perrot d'Ablancourt, si longtemps célèbre pour ses traductions, surnommées, il est vrai, les *belles infidèles*, mais qui ne lui valurent pas moins le fauteuil, qui ne lui en ouvrirent peut-être que mieux l'accès, Perrot d'Ablancourt était protestant, et mourut tel, fidèle du moins comme croyant s'il ne l'était pas comme traducteur. Il n'en fut pas de même de Pellisson, le quatrième académicien protestant: Après quatre ans de captivité à la Bastille, il abjura et devint administrateur d'une *caisse* destinée à acheter des conversions au catholicisme. Quant à Conrart et Gombauld, ils n'abjurèrent pas, mais si, en littérature, ils furent d'un *silence prudent*, comme Boileau le dit du premier, ils paraissent l'avoir été et peut-être avoir dû l'être aussi en religion: forcé ou non, ce fut le même silence. Leur protestantisme fut ainsi au moins très académique, s'il ne fut pas mieux.

Pour revenir au présent après cette petite excursion dans le passé, disons que la réception de M. de Broglie a été l'une des plus brillantes que l'on eût vues depuis longtemps. Son discours a été beaucoup mieux reçu de l'auditoire et du public que celui de M. Nisard, chargé de lui répondre, et dans lequel on sentait l'effort en plus d'un genre. Celui de M. de Broglie, noble et ferme pourtant, avait au contraire une grande liberté d'allure. Il a spirituellement et habilement commencé par décliner l'honneur d'être tenu pour un écrivain de profession; puis, soit dans son exorde, soit à propos de M. de Saint-Aulaire, son ami, dont il occupait le fauteuil, il a rappelé sans ostentation, mais cependant maintenu ses sympathies politiques. Sa péroraison a été particulièrement applaudie. Il y a fait de la morale en action, au lieu de la faire en maximes. Pour cela, il l'a terminée par un tableau, celui de l'empereur Septime Sévère disant à ses amis sur son lit de mort: « J'ai été tout, et rien ne vaut, » mais, comme le centurion entrait alors dans sa tente pour lui demander le mot d'ordre, se levant néanmoins sur son séant et lui répondant d'un dernier soufffe: « Travaillons! *laboremus*. »

— Hélas! un homme aussi qui disait: Travaillons! (mais dans quel sens plus haut et divin!) un homme qui a continué de travailler ainsi pendant toute la durée et jusqu'à l'extrême fin d'une longue et affreuse maladie, M. Adolphe Monod vient de mourir, dimanche 6 avril, à une heure, comme on priait pour sa délivrance dans toutes nos églises de Paris, et après avoir passé par ce qui ne fut pas seulement chez lui le combat ordinaire de la vie avec la mort, mais un supplice, un martyre de neuf mois. Triste et douloureuse nouvelle, que savent déjà nos amis, et que nous voulons seulement répéter ici avec eux comme un même cri de regret et de deuil, mais aussi d'espérance et de foi. Il avait pris le mot d'ordre du vrai maître, et il a combattu le bon combat, travaillé le bon travail. Ce maître tout puissant et tout bon, jusque dans ses apparentes rigueurs envers ses serviteurs les plus dignes, l'avait envoyé cultiver une de ses terres lointaines, et maintenant il l'a rappelé auprès de lui, dans la maison même du Père, dans l'héritage éternel préparé à ceux qui ont rempli la tâche dont il les avait chargés ici-bas.

Neuchâtel, 14 avril 1856.

La paix de Paris a été accueillie en Suisse avec une satisfaction presque unanime, quoiqu'on y sente bien que les questions les plus difficiles sont loin d'être résolues, et qu'il serait imprudent de compter sur une longue tranquillité. Mais ici, comme dans presque toute l'Europe, la paix répondait à des besoins immédiats.

La solidarité qui existe entre les chemins de fer français et les entreprises qui absorbent presque entièrement l'attention publique dans la Suisse occidentale donnait à ces besoins quelque chose d'impérieux. Et dès la signature de la paix, quelques pas importants ont été faits par chacune des parties engagées.

Le Grand Conseil vaudois a ratifié, presque sans discussion, et par une immense majorité, une triple convention avec la compagnie de l'Ouest pour la construction d'un chemin de fer allant de Jougne, frontière française, à l'extrémité orientale du canton, près de Saint-Maurice, en Valais. La construction du tronçon de Jougne rejoignant la ligne de l'Ouest actuellement exploitée est subordonnée à la condition que la compagnie « soit assurée de se relier à la frontière française avec une ligne *venant de* Pontarlier. » Il y a là une sorte d'équivoque. Si le traité portait simplement que l'exécution de la ligne est subordonnée à l'arrivée d'un chemin de fer français à Pontarlier, cette restriction, qui s'entendrait d'elle-même, n'empêcherait point de considérer la

compagnie comme liée et le chemin de Jougne comme assuré, car il est suffisamment certain que Pontarlier sera touché. Mais comme personne ne construira de Pontarlier à Jougne, sinon pour entrer dans le canton de Vaud, dont la compagnie de l'Ouest tient la clef, on voit qu'elle reste maîtresse d'exécuter cette partie du traité quand il lui plaira. Ainsi la construction du raccordement est probablement subordonnée à la concession d'une ligne franc-comtoise qui soit la propriété exclusive des puissants alliés de notre Ouest; à moins pourtant que le canton de Vaud ne le mit en demeure, en procurant lui-même, sur territoire étranger, la construction du petit tronçon de Jougne à Pontarlier. En outre, le canton de Vaud promet les terrains, les bois et douze annuités de 100,000 francs. De Lausanne à Villeneuve, la Compagnie est engagée dès ce moment, moyennant les terrains et les bois, en retour desquels l'Etat recevrait dix annuités de 100,000 fr. La compagnie s'engage à construire immédiatement la section de Villeneuve-St-Maurice, moyennant les terrains et les bois. Nous ne pensons pas qu'on puisse porter à moins de quatre millions les sacrifices consentis par l'Etat de Vaud. Ils ne nous sembleraient cependant pas trop considérables pour ce canton, s'il eût obtenu à ce prix une certitude, ou du moins un engagement. Mais les grands journaux de Lausanne, qui sont tout dévoués au projet, et qui doivent en connaître bien mieux que nous l'économie, ne nous paraissent pas très-rassurés. Ils le considèrent comme incompatible, soit avec celui des Verrières, soit avec celui de Lausanne à Berne. Ils ne croient donc le chemin de Jougne exécutable que s'il cumule avec le transit de France en Italie, celui de la France à Berne et dans la Suisse centrale. Dans ce cas, le marché passé par le canton de Vaud serait assez onéreux.

C'est la compagnie de Paris-Strasbourg qui veut établir ses communications avec le Léman et l'Italie, par Mulhouse, Besançon et Lausanne. Paris-Lyon, en revanche, entend gagner Berne et Zurich, par Salins et Neuchâtel. La compagnie des Verrières se reconstitue sous son patronage et avec le concours de ses capitaux; le traité signé à cet effet, le 4 avril, doit être ratifié dans quelques jours à Paris par l'assemblée des actionnaires, en même temps que la demande en concession de Salins à Pontarlier, et la publication de ces projets, peut-être onéreux, a fait hausser vivement les actions de la grande compagnie française. Comme l'embranchement oriental du réseau lyonnais ne peut pas s'arrêter à Salins, et que cette compagnie possède déjà la promesse d'une entrée en Suisse, nous ne saurions mettre en doute le résultat définitif de ses démarches actuelles. L'entreprise des Verrières s'exécutera donc aux frais communs des Neuchâtelois et des Français.

Cette perspective à peu près assurée donnait une certaine force aux conseils de messieurs les délégués du Conseil fédéral (M. le général Dufour et M. le colonel Stehelin) qui, chargés de concilier si possible les prétentions des deux compagnies neuchâteloises, à partir de Neu-

châtel même, leur ont proposé tout d'abord de s'entendre sur un tracé commun depuis l'endroit où les deux lignes viendront nécessairement déboucher, assez près l'une de l'autre, sur le côteau du lac. Les mandataires du Jura industriel s'y sont refusés, pour conserver leur ligne indépendante jusqu'à Neuchâtel; mais le gouvernement n'en a pas moins ordonné des études dans le sens de cette combinaison, que la ville et le vignoble de Neuchâtel appellent de tous leurs vœux, parce que deux lignes parallèles les hâcheraient de la façon la plus déplorable, et qui deviendrait très-utile au chemin de la Chaux-de-Fonds lui-même, s'il lui fallait renoncer pour quelque temps à se relier directement avec la France. Alors, en effet, son premier intérêt serait d'économiser sur les frais de construction. Nous espérons donc encore, malgré les affirmations contraires, que la conférence du 4 avril n'aura pas été sans quelque fruit.

Le renouvellement du Grand-Conseil Neuchâtelois, fixé au dimanche 20 avril, ne semble pas jusqu'ici préoccuper les populations aussi vivement qu'on aurait pu le croire.

La Compagnie de Genève à la Méditerranée persiste dans le dessein de se prolonger indirectement jusqu'à Berne, et desire en tout cas conserver la seule entrée de France dans la vallée du Léman, ses intérêts se lient ainsi à ceux de Paris-Lyon contre Jougne et contre le prolongement d'Yverdon à Morat, qui placerait Jougne sur la route de Paris à Berne; aussi les Fribourgeois ont ils reçu des propositions de ce côté pour une ligne de Lausanne à Fribourg par Romont, moyennant des sacrifices dont il nous est difficile d'apprécier l'étendue. La concession serait de 99 ans, pendant lesquels Fribourg paierait un subside de 2500 francs par kilomètre, si les frais de construction avaient atteint ou surpassé 300,000 francs par kilomètre en moyenne. Au dessous de ce prix de construction, la rente à payer diminuerait, et serait nulle si le prix moyen tombait à 250,000. Quand la ligne viendrait à rapporter 8 p. 100, l'état participerait pour moitié au surplus, jusqu'à ce que sa dette soit éteinte et ses versements remboursés. Les tarifs sont assez bas. Comme 300,000 francs par kilomètre sont un chiffre très élevé, relativement à ce qui s'est fait en Suisse, la charge de Fribourg pourrait se réduire à peu de chose; mais nous ne voyons pas que la convention donne à l'Etat aucun contrôle sur la marche des travaux, de sorte qu'il se mettrait financièrement à la merci de la compagnie, jusqu'à concurrence d'une rente séculaire d'environ 150,000 francs. Le *Nouvelliste Vaudois* se prononce contre ce projet avec une vivacité qui s'explique, si l'on en considère réellement l'exécution comme inconciliable avec celle du projet de Jougne à Bex. Mais nous sommes beaucoup moins sûr que lui que des obstacles insurmontables s'opposent à la réalisation d'un tracé aussi avantageux pour Lausanne. Berne est assez indifférent à la question, et l'assemblée fédérale est engagée.

La voie est ouverte de Winterthur à St Gall. Elle est achevée

d'Olten à Schönenwerth (Aarau), où les courses vont commencer. Les travaux de la compagnie du Centre, presque achevés dans la direction de Lucerne, se poursuivent activement dans le canton de Berne et touchent déjà à la ville. Le viaduc sur la vallée de Worblaufen, près de la Tiefenau est bientôt terminé, et les travaux du grand pont sur l'Aar, entre le Wylerfeld et le Rabenthal ont commencé. Ce pont doit être terminé en 1858. Moyennant une subvention très modique, la Compagnie établira sous la voie ferrée un passage pour les piétons et les voitures légères, de sorte que la ville acquiert une excellente communication avec les campagnes outre l'Aar, du seul côté où sa position péninsulaire lui permette de s'agrandir. Aussi faut il s'attendre à voir bientôt un nouveau quartier s'élever sur le plateau qui domine le nouveau pont. La construction du grand hôtel projeté entre le Palais fédéral et le petit bastion est aujourd'hui décidée. Les terrassements et les fondations se construiront cette année, et l'édifice s'élèvera l'année prochaine ; l'entrepreneur est le propriétaire de l'hôtel de la Couronne, M. Kraft. — A propos du palais fédéral, on s'en est servi récemment pour la première fois : M. Challandes des Grisons y a exposé une collection d'animaux suisses, empaillés en groupes caractéristiques et pittoresques par l'habile préparateur du musée de Stuttgart. Ces groupes, qui forment des tableaux pleins de sel, avaient été fort admirés à l'exposition industrielle de Munich, puis à Bâle. Ils resteront définitivement à Berne, où M. Challandes établira un parc. L'opinion s'est partagée sur la convenance de cette inauguration de l'hôtel fédéral. Les gens qui prennent simplement les choses l'ont approuvée, surtout en raison du caractère tout national de l'exhibition. Quelques plaisanteries de mauvais goût se sont fait entendre ; mais l'indignation publique les a étouffées.

On regrette que le Grand-Conseil Bernois, qui vient d'ordonner une réforme sérieuse de l'instruction publique, ait laissé sans réponse les judicieuses représentations de la société cantonale de médecine contre la « peste de l'eau-de-vie. » Il se boit annuellement dans le canton plus d'un million de pots de liqueurs distillées, représentant une valeur immédiate de plus de deux millions, et pour combien de millions de travail perdu, sans parler des misères morales ! Un impôt sévèrement appliqué serait le remède tout trouvé ; et il n'était pas trop tôt, ce nous semble, pour y recourir.

Deux exécutions capitales ont eu lieu dans le canton de Berne dans l'espace de 24 heures. Le procès de Henzi, qui a tué sa femme pour l'amour de sa maîtresse, a fait faire de bien tristes réflexions. Il n'est peut-être pas sans intérêt de mentionner que ce malheureux Henzi, originaire du Seeland et voiturier de profession, (les journaux en ont fait mal à propos un écuyer) n'appartient point à la famille bernoise des Henzi, dont l'ancêtre Samuel fut exécuté comme chef d'une conspiration contre le Patriciat en 1749, et qui compte de nos jours plusieurs

illustrations, comme le professeur Henzi à Dorpat et le général autrichien qui s'est signalé par la défense de Bude.

M. le colonel Wurstemberger de Wittikofen vient d'ajouter à ses monographies précédentes un travail intéressant sur l'origine de Berne. Dans cet ouvrage, *Pierre de Savoie, portrait du* XIII[e] *siècle*, le savant auteur retrace d'après les sources le caractère et les entreprises du Petit Charlemagne, qui fit accepter son protectorat à la fière cité des Zähringen à l'époque du grand interrègne. M. W. fait connaître en détail ces rapports entre sa ville natale et le vaillant comte qui remplissait en quelque sorte vis-à-vis d'elle les fonctions du vicaire impérial. On croit que la ville de Berne doit à Pierre de Savoie un notable élargissement de son enceinte.

Le comité formé pour le déssèchement du Seeland a envoyé des experts étudier les chemins de fer flottants en Angleterre et dans les Pays-Bas, où de telles entreprises sont en activité. La subvention de quatre millions dont nous avons parlé n'est point à dédaigner, et le comité appuyerait chaudement le projet de M. Rappart, dès qu'il y verrait réellement l'équivalent d'un rail-way. Cependant quatre millions ne sont pas tout. La justice réclame pour les propriétaires des bateaux à vapeur existants des dédommagements auquel le projet de M. Rappart n'a pas pensé ; puis s'il obtenait un monopole avec les tarifs qu'il propose, le public y perdrait l'abaissement des prix qui résulterait inévitablement de la concurrence entre les bateaux à vapeur et les chemins de fer.

Un cable télégraphique a été descendu, il y a quelques jours, au fond du lac de Constance, entre Friedrichshafen et Romanshorn. L'opération s'est faite en quelques heures de la manière la plus heureuse, et le télégraphe fonctionne actuellement.

— La constitution de Soleure sera révisée par une assemblée spéciale, qui vient d'être nommée ensuite de la votation populaire du 30 mars, où le parti de la révision l'a emporté à la faible majorité de 700 voix. On accuse, sans sujet peut-être, les réformateurs Soleurois d'une alliance dans le genre de celle à laquelle on doit la guerre du Sonderbund et l'érection de Notre Dame de Genève.

— La sentence du tribunal de Locarno dans l'affaire Degiorgi a été publiée. C'est un plaidoyer plus passionné qu'ingénieux, plus ingénieux que solide, destiné à prouver que MM. Franzoni et consorts avaient comploté la mort de Degiorgi et l'ont attiré à cet effet, lui et ses amis, dans le café où ils s'étaient rendus avec leurs femmes et leurs petits enfants. Tous les témoignages qui peuvent, de près ou de loin, étayer cette conclusion, sont déclarés lignes de foi, quelle que soit la réputation des témoins ou leur position dans le procès; tous les témoignages contraires sont écartés, et ainsi les faits les plus importants sont constatés par la déclaration d'une minorité de témoins contre une

majorité de témoins à décharge. Les débats ont commencé devant la Cour d'appel, dont les premiers actes font espérer plus d'impartialité.

— Un incendie, plus terrible encore que ceux de Rossinières et de Cappel, a laissé sans abri une paroisse entière à l'extrême frontière du côté de l'orient. Le grand village de Schleins s'élevait sur les puissants contre-forts qui dominent les gorges de l'Inn, près du point où ce fleuve entre dans le Tyrol. Le feu a pris le 8 mars dans une maison particulière, et quelques heures ont suffi pour détruire l'Eglise, la cure, l'école, 103 maisons, les meubles, les hardes et le bétail. On s'explique ce désastre par l'insuffisance des pompes, par l'épouvante et par le manque de bras dans cette position isolée et escarpée. La difficulté des transports rend les constructions très-coûteuses à Schleins, et l'importance des terres arables ne permet pas aux habitants d'aller ailleurs. On évalue les dommages à plus de 400,000 francs. Nous faisons des vœux pour que les collectes commencées ne se ralentissent point. La Suisse occidentale et protestante, en particulier, témoignera une sympathie efficace à ses frères réformés de langue romane sur les frontières du Tyrol.

— Le Conseil de l'école fédérale ne nous semble plus tenir bien ferme aux règles qui avaient présidé à ses premières opérations, et qui lui avaient mérité tant de suffrages. Si l'appel d'une célébrité réputée pour son hostilité au christianisme a passé sans soulever grande discussion, il n'exerce pas moins son influence sur les familles. Plus récemment, la chaire de géologie vient d'être confiée à un savant de notre voisinage, M. Jules Marcou, de Salins. On desirait un cours en français. Ne connaissant pas personnellement M. Marcou, nous serions désolé de troubler son installation par la moindre observation désagréable. Nous aimons à croire que ce savant a perdu dans ses voyages l'âpreté de l'accent comtois, qui n'irait pas au but du Conseil; mais nous nous demandons si ses études dans le Jura et dans les montagnes Rocheuses sont la préparation la plus convenable pour expliquer aux élèves les phénomènes géologiques de Zurich et de ses environs? Le canton de Vaud, où plusieurs jeunes géologues, moins connus sans doute que M. Marcou, travaillent et publient des mémoires, et qui ne possède aucun ressortissant quelconque dans l'enseignement fédéral, aurait pu fournir quelqu'un pour remplir, au moins provisoirement, cette chaire de géologie.

S.

NEUCHATEL AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

OU

MÉMOIRES INÉDITS

SUR LE MINISTÈRE DE MESSIRE JAQUES DE STAVAY-MOLLONDIN,
MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DE FRANCE,
GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES PRINCIPAUTÉS DE NEUCHATEL
ET VALLANGIN EN SUISSE.

(1645-1679.)

La maison de Stavay ou d'Estavayé (de *Staviaco* en latin, *von Stäfis* ou *Stävis* en allemand), est une des plus anciennes de la Suisse. Elle existait déjà sous les derniers rois bourguignons, et elle joue un grand rôle dans les annales de l'Helvétie romande et du Pays-de-Vaud au temps des Zæhringen et des comtes et ducs de Savoie. Les généalogistes ont savamment discuté la question de savoir si l'antique ville d'Estavayer, dans le canton de Fribourg, sur la rive orientale du lac de Neuchâtel, devait son nom à cette famille, ou bien si c'était la famille qui avait tiré son nom de la ville. Ce qu'il y a de certain, c'est que la *rose de gueule en champ d'argent* (rouge et blanc) figure dans les armes de l'une et de l'autre. Le fameux duel de Gérard, sire d'Estavayer avec Othon, baron de Grandson, enveloppé de circonstances mystérieuses qui en font comme une grande affaire politique, et dans lequel Othon succomba, est un des traits populaires de notre histoire. Ce n'est pas de cela que nous voulons parler aujourd'hui, non plus que de Cuno ou Conrad d'Estavayé, ce savant chanoine à qui l'on doit le Cartulaire de l'Evêché de Lausanne.

Sans remonter si haut, nous allons rapporter un document entièrement inédit qui concerne ce Jaques d'Estavayé, qui

servit en France avec distinction pendant de longues années, et qui fut établi en 1645 par Henri II, duc de Longueville, gouverneur de Neuchâtel et Valangin. « L'Etat, dit M. Frédéric de « Chambrier dans son histoire de Neuchâtel, n'a pas eu de gou- « verneur plus distingué que lui. Comme il avait acquis une « connaissance particulière des franchises, il tenait tête aux « Quatre-Ministraux, et leur parlait un langage où l'on sentait « la force de la raison plutôt que le ton de l'autorité. Il fut aussi « le plus fort contre la classe qui refusait de reconnaître l'auto- « rité du gouvernement. » Nous renvoyons, pour plus de détails sur les circonstances épineuses au milieu desquelles Jaques d'Estavayé vint gouverner Neuchâtel, à l'excellent ouvrage que nous venons de citer. Il ne survécut qu'une année à cet Henri II de Longueville, qui est un peu notre Henri IV, à nous Neuchâtelois, et qui a laissé, comme le Béarnais, un renom et une physionomie populaires. On sait que cette famille d'Estavayé finit assez mal chez nous. Les noms de Louis de Mollondin[1], fils de Jaques, et d'Urs d'Estavayé-Lully, son frère, figurent dans ces tristes et interminables débats qui signalèrent la fin de l'administration des princes français dans la principauté de Neuchâtel. Cette famille cessa d'être mêlée à nos affaires quand une autre dynastie, celle de la maison de Brandebourg, fut intronisée dans ce pays; mais elle continua de servir avec distinction à l'étranger, et à subsister noblement en Suisse, à Soleure entre autres, où plusieurs de ses membres eurent des charges importantes.

Le chevalier de Mollondin, officier aux gardes françaises sous Louis XV, était un militaire très-instruit, qui avait formé une bibliothèque considérable et choisie[2]. Enfin le baron d'Estavayé, qui vivait encore il y a peu d'années, a laissé des mémoires historiques et des travaux généalogiques très-remarquables. Il fut l'un des collaborateurs du Recueil d'histoire suisse qui a paru longtemps sous le nom de *Geschichtsforscher*. Aujourd'hui cette maison est éteinte. La dernière descendante des Estavayé, madame la baronne de Roll, a vendu naguère la bibliothèque de

[1] ***Mollondin***, aujourd'hui chef-lieu de cercle dans le district d'Yverdon, au canton de Vaud, était jadis une seigneurie que la famille d'Estavayé a possédée près de deux siècles. Une des branches de cette maison en portait le nom.

[2] C'est de la bibliothèque de Roll, ci-devant d'Estavayé, que provient le magnifique Pline, à la reliure de ***Grollier***, que l'on voit dans la bibliothèque cantonale à Lausanne.

sa famille, qui était conservée à Soleure, et qui contenait des livres et des manuscrits précieux. C'est un de ces manuscrits que nous voulons faire connaître aujourd'hui.

Ce manuscrit est un petit in-quarto de quatre-vingt-dix pages, d'une belle écriture du dix-septième siècle. Il porte à peu près le titre que nous avons mis en tête de cet article[1], et paraît avoir été écrit par un secrétaire de Jaques d'Estavayé, pour servir d'apologie ou de défense à ce seigneur, dont l'administration à Neuchâtel fut contrariée par de nombreuses tracasseries. On sait, entre autres, celles que lui suscita l'Allemand Stenglin, bourgeois d'Augsbourg, que Henri de Longueville avait employé dans son ambassade à Munster et dont il avait fait très-mal à propos un chancelier et un conseiller d'Etat à Neuchâtel. En un mot, notre manuscrit semble avoir été rédigé et tracé sous l'inspiration d'une pensée pieuse, celle de conserver le souvenir des qualités, des habitudes, des actions et même de la physionomie d'un maître regretté. Cela expliquerait pourquoi il était resté déposé dans la bibliothèque de la famille, où il fut conservé religieusement comme un monument d'histoire intime qui ne devait intéresser que des parents ou des amis particuliers. Mais, puisque dans ce monde tout se disperse et finit par se perdre, les archives de famille comme les galeries de tableaux, les cabinets de livres précieux comme les collections de tout genre, il nous a paru qu'un extrait des mémoires du gouvernement d'Estavayé-Mollondin, dont on élaguerait tout ce qui est trop purement personnel, pour ne conserver que ce qui a trait au pays et à son histoire, présenterait un véritable intérêt.

L'auteur anonyme commence par donner une idée du pays de Neuchâtel au moment où son maître, sous lequel il semble avoir longtemps travaillé et dont il connaît à fond les qualités, les instincts, les penchants et même les manies, vint occuper le poste élevé de gouverneur. « Ce n'est pas, dit-il, que je veuille entreprendre de représenter combien est ancienne la souveraineté de Neuchâtel et Vallangin en Suisse. Ma plume prendrait

[1] Le titre littéral est plus long. Le voici : « RELATION du ministère de Très-généreux et très-puissant seigneur ***messire Jaques de Stavay***, chevalier, seigneur de Mollondin, maréchal des camps et armées de France, gouverneur et lieutenant-général des principautés souveraines de Neufchastel et Vallangin en Suisse; avec quelques particularités de ce qui s'est passé dans ces Etats depuis son trépas jusqu'à l'année présente MDCLXXIX.

un essor au-dessus de sa portée. On sait que depuis que ces principautés retournèrent à leur seigneur légitime, en 1529, par madame Jeanne de Hochberg, mariée dans la sérénissime maison de Longueville, Neuchâtel n'a pas eu la résidence de ses princes, et que le gouvernement y a été exercé par un seigneur gouverneur. Ce fut le 14 octobre 1645 que Neuchâtel fut honoré de l'arrivée de M. Jaques d'Estavayé en cette qualité. Il fut présenté par M. de Caumartin, ambassadeur du roi en Suisse, avec beaucoup de magnificence, à la noblesse, aux vassaux et féaux du prince, aux conseillers d'Etat, officiers, bourgeois et aux autres assistants. Une grande affluence de peuple, tant du pays que du circonvoisinage était accourue. Il faut savoir, en effet, que ce pays est très-peuplé et que généralement, par tous ces Etats, il y a de bons soldats ; mais ceux du comté de Neuchâtel sont mieux aguerris et endurcis à la fatigue que ceux du comté de Valengin, et ceux du bas de Valengin plus que ceux des Montagnes, au moins quant au travail.

« Nous dirons quelque chose de l'humeur et des instincts des divers gens de ces quartiers, autant qu'on a pu les observer.

Le *Landeron*, jaloux de ses antiquités, a des gens fermes et résolus.

Thièle (châtelainie), laborieux, assez unis, haïssant les nouveautés.

Neuchâtel. Hauts à la main, aimant à commander, amateurs de libertés, prompts et expéditifs.

La *Coste* (mairie et ses villages), duits au travail et à l'épargne, peu curieux et assez sociables et commodes.

Collombier, retirés, assez pressés et incommodes, flexibles et soumis.

Rochefort, simples et rustiques.

Boudry (châtelainie), réguliers, fermes, assez semblables au Landeron.

Cortaillods (mairie et ses deux villages), gens paisibles et pourvoyants.

Bevaix, s'entretiennent chez eux et aiment la pêche.

Gorgier (baronnie et ses villages), se contentent du leur et aiment leur baron.

Vaumarcus, solitaires et casaniers.

Travers (seigneurie), brusques et inconstants.

Vauxtravers (baronnie et châtelainie), prompts, colères, mais sociables et dépensiers.

Verrières (mairie), gens de procès, difficiles à les désopiniâtrer et rigides.

La *Chaux d'Estalière* (mairie) et *Brévine*, industrieux, veulent être bien vêtus, sont aisés et commodes.

Boudevilliers (mairie), bonnes gens, peu curieux.

Valengin (bourg, mairie et ses villages), sont durs, pesants, dépensiers et laboureurs.

Le *Locle* (mairie), sombres et mélancoliques.

La *Sagne* (mairie), laborieux et gens simples.

Les *Brenets* (mairie), chauds et prompts, inconstants, aimant à parler.

La *Chaux-de-Fonds*, défiants, légers et changeants, sobres, inventifs, amateurs de chevaux.

« Ce n'est pas que, partout (continue le narrateur, après avoir dressé cette espèce de statistique morale), il n'y ait des gens honnêtes, et que les humeurs des uns et des autres n'ayent bien d'autres différences, comme monseigneur le gouverneur les sut bientôt discerner, au point de connaître un chacun en particulier, seulement à le voir au visage. »

Les temps et les choses n'ont pas tellement changé qu'on ne puisse encore retrouver, dans ce naïf croquis des caractères des diverses populations neuchâteloises au dix-septième siècle, bien des traits qui ont persisté. Sans doute aussi, mainte localité aurait aujourd'hui de la peine à se reconnaître dans ce portrait. Après nous avoir fait faire connaissance avec les administrés, notre auteur anonyme s'étend sur les mérites du gouverneur. Il ne faut pas oublier que ces sortes de portraits moraux étaient alors très à la mode :

« Monseigneur le gouverneur de Mollondin, dit-il, tenait plus de la complexion sanguine que de celle qu'acquièrent les hommes de plume et de cabinet, quoiqu'il fût autant adonné aux lettres en temps de paix, qu'il était vaillant à la guerre. Sa stature était avantageuse, son visage relevé et majestueux, sa voix agréable, argentine et claire, son langage expressif, coulant et aisé. Il était décoré des trois belles qualités qui concourent si rarement ensemble à rendre un homme accompli, l'esprit présent, la mémoire heureuse et le jugement net.

« La journée de son installation commença par les canons, les

mousquetades, l'escopetterie, les trompettes et les tambours. La ville de Neuchâtel surtout les fit bien entendre, et celle d'Estavayé au lac se distingua aussi par ses feux et le bruit de ses canons. Elle finit par les feux de joie, les artifices et les banquets, qui durèrent encore les journées suivantes. Mais ce qui rendit recommandable ce solennel établissement, ce fut la grâce que monseigneur le gouverneur fit, à son entrée, à un criminel qui avait mérité la mort. »

Le biographe entre ensuite dans le détail de la conduite, des maximes de gouvernement de Jaques de Mollondin, ainsi que dans celui des remèdes qu'il apporta aux vices de l'administration, là où il convenait. « Il commença, dès qu'il fut établi, par mettre la main aux affaires, faisant connaître qu'il voulait être obéi. Toujours agissant et alerte, sa santé fut bonne les quatorze premières années de son gouvernement, mais dès lors elle commença à s'altérer par son assiduité aux affaires. Pour mieux agir, il voulut avoir les généalogies des princes qui ont possédé Neuchâtel et Valengin, les traités d'alliance avec cet Etat, et les combourgeoisies. Il se fit donner de bons mémoires et se mit à feuilleter incessamment les décrets d'audience, les coutumes et les manuels de l'Etat. Il voulut savoir exactement les domaines du prince, ses revenus et ses droits. Pour cela il feuilletait aussi les comptes modernes des revenus et de la Trésorerie, s'informait du cours des marchés pour vendre les caves de Son Altesse et pour faire les *abris* du vin et du grain. Il fut bientôt au fait des péages, bois, forêts, vignes, piscines, bâtiments, châteaux, lods et autres redevances. »

« Au regard des sujets, il voulut les connaître, savoir leurs franchises, leurs conditions et humeurs, telles que nous les avons sommairement déduites. La plupart des sujets de l'Etat lui furent ainsi bientôt connus par leurs noms, particulièrement les juges, conseillers et gouverneurs de commune, même les greffiers et les sautiers. On aura peine à me croire ; néanmoins j'en produirai un exemple, qui témoignera de cette heureuse mémoire. Le prince étant arrivé à Neuchâtel en 1657, le lendemain au matin M. de Mollondin lui présenta et lui indiqua tous, par leurs noms et surnoms, sans en manquer un seul, les vassaux et féodaux, les conseillers d'Etat, la noblesse, les ambassadeurs des alliés, les sieurs Quatre-Ministraux, les vingt-quatre et quarante hommes des conseils de ville, les maîtres des clefs, toute la Classe,

composée de vingt-huit ministres, de trois diacres et de quelques suffragants, enfin les châtelains, lieutenants, maires, justiciers, receveurs et autres, qui tous firent la révérence au prince. Et non-seulement il savait leurs noms et surnoms, mais leurs humeurs. »

Avant d'arriver à ce mémorable voyage de Henri II de Longueville dans ses Etats de Neuchâtel, qui a défrayé tous les collecteurs d'anecdotes suisses, l'annaliste du gouvernement de M. de Mollondin le suit attentivement dans tous les actes de son administration, en s'attachant à l'ordre chronologique. Nous supprimons naturellement tout ce qui est déjà connu, ou ce qui ne pourrait avoir de mérite qu'aux yeux de ces amis de l'histoire locale et minutieuse pour lesquels rien n'est indifférent. Nous dirons brièvement que ce gouverneur ne perdit pas son temps à Neuchâtel. En 1645, année de son arrivée, il redresse les ordonnances ecclésiastiques, la discipline militaire, et établit deux beaux régiments, composés de soldats qui avaient été à la guerre, et commandés par des capitaines aguerris et de bons sergents. « Quand le prince vint, dit notre biographe, je l'entendis recommander à M. de Mollondin de les conserver, en ces termes : « *Conservez-moi bien ces deux régiments, je vous en prie,* » et il fit présent à chaque capitaine d'une tasse d'argent doré. Cette même année il jeta l'œil sur le Conseil d'Etat et s'entretint souvent avec le maire Favargier, qui avait beaucoup d'expérience, ayant été procureur-général et ayant servi Son Altesse de Saxe-Weimar. Comme il était en mésintelligence avec les Merveilleux, qui le haïssaient irréconciliablement, le gouverneur, le voyant *malportatif et diminuant de jour en jour*, ménagea tellement ce bon serviteur que pour lors rien n'éclata. Il observa aussi les Quatre-Ministraux, favorisant la ville de Neuchâtel là où il pouvait le faire, témoin le bail qu'il lui fit avoir et l'acte qu'il lui fit expédier du bois au-dessus de Seyon, qu'on leur contestait dès longtemps. C'était un plaisir d'écrire après lui ce qu'il ordonnait, tant bien il s'exprimait. Les avocats ayant voulu faire leurs suffisants auprès de lui, il bannit tant qu'il put ces souris rongeantes, disant à ce propos : « que nos bons ancêtres avaient sagement pourvu de bannir les avocats. » Enfin il coupa la tête à cette hydre par ses grands soins. Il voulut absolument tout savoir, même des choses qui n'en valaient pas la peine, et il disait souvent : « *Je remarque que ces Etats ne peuvent être*

gouvernés que par intrigue. » Quand il voyait un simple et ignorant avoir en tête un gros et un rusé, lui-même prenait le parti du simple et du faible, sans néanmoins toller le droit. »

Encore une fois nous n'avons aucune indication qui puisse nous faire connaître l'auteur de cette biographie naïve, qui tient un peu du vieux Plutarque ; mais, quel qu'il soit, il faut reconnaître à travers ses idiotismes, ses façons de parler, qui sont encore un peu et de loin en loin celles de quelques-uns de nos concitoyens confinés dans des quartiers reculés et isolés du courant de la civilisation et du langage cosmopolite, une justesse d'expression qui a bien son charme. « Du depuis, continue notre anonyme, il ne renvoya plus tant de parties en conseil, lui-même était le conseil, donnant tous les appointements nécessaires provisionnellement et très à propos, car il était grand amateur de bonne et briève justice. Il voulait que les officiers du prince évitassent les accessoires, et que le juge décidât le principal sans autrement tergiverser. Les maires qui n'agissaient pas ainsi lui étaient désagréables, et, quand ils se laissaient corrompre, il disait : « *Qu'en pensant chasser cette corruption de la maison, elle rentrait par la fenêtre chez le voisin. Aussi ne voulait-il pour juges que gens paisibles, judicieux et consciencieux, pas pauvres ni glorieux. Il les aimait mieux que ces jaseurs et suffisants, et que des personnes produites par intérêt.* »

Qu'on n'aille pas s'imaginer que le gouverneur de Mollondin fut ennemi systématique du progrès et de la nouveauté. S'il ne donnait pas dans les nouvelles manières de procéder, uniquement parce qu'elles étaient nouvelles, il savait fort bien, dans l'occasion, faire *du progrès* tout comme un autre. C'est ainsi « qu'ayant vu comme les pauvres prisonniers, qui étaient ès mains des châtelains et maires des justices criminelles, étaient mis à la question sans fondement, et qu'on exigeait d'eux des confessions forcées, il ralentit ces mouvements précipités, et voulut que personne ne fût plus saisi ni mis à la question, qu'il n'en eût auparavant ordonné. Les confiscations et écheutes des suppliciés étaient autrefois maquignonnées par les officiers qui les rachetaient, pour peu, de la seigneurie, les revendaient chèrement aux parents, de sorte qu'il n'en entrait rien au casuel. Monseigneur le gouverneur abolit cet usage-là. Au regard des dispenses de mariages, avant lui les officiers ne donnaient les attestations des degrés de parentage que bien chèrement, puis

eux-mêmes se saisissaient de l'attestation et obtenaient les dispenses pour peu. Puis ils ne les rendaient aux parties que pour beaucoup, jusqu'à vingt et quarante pistoles. Or lui, quand les officiers ne se voulaient contenter de la raison, se contentait de la simple attestation d'un notaire. Observant qu'il se suscitait des procès de peu de valeur entre lès dîmeurs et le paysan, il réprima tout cela. Ce nonobstant, il maintenait les officiers un chacun en son rang et les faisait respecter. Quant aux receveurs, il voulait savoir sur quoi ils faisaient rouler l'argent de leur recette, comment ils payaient, s'ils bâtissaient, s'ils faisaient bonne table, et enfin de combien ils demeuraient reliquataires. Il ne laissait pas néanmoins de supporter ceux qui étaient chargés, pourvu qu'ils eussent envie de bien faire.

« Quant aux ministres, il leur portait honneur et à toute leur classe, ne leur refusant rien de ce qui pouvait leur être donné, mêmement au regard de leurs familles et de leur logement, et regardant de bon visage leur caractère. Il les caressait avec une sincère affection, notamment ceux de la ville. Mais il ne toléra pas la faction du ministre Perrot, qui se vantait de porter la ville sur son poing. Les bonnes cures n'étaient que pour *les amis*, comme il les appelait. Les *petits ministres* croupissaient aux basses cures. Toute la graisse était à la dévotion du ministre Perrot. Patience s'il n'eût pas poussé plus avant ; mais il fut si hardi que de se prendre au civil. Un jour, en Conseil d'Etat, entr'autres insolentes paroles, s'adressant au seigneur gouverneur, il lui lâcha avec un front d'airain ces impérieux mots : « *Vivez bien avec nous, et nous vivrons bien avec vous.* » Le gouverneur répartit promptement : « *Ne me considérez pas tant comme Jaques de Stavayé, que comme gouverneur de Neuchâtel.* » Messieurs du Conseil d'Etat furent surpris de la hardiesse de l'homme, et virent que le mal deviendrait incurable. Même la bourgeoisie, se voyant divisée par cette faction, ouvrit les yeux, d'autant plus que le ministre Perrot se brouilla avec le ministre Chevalier, son collègue, auquel il s'opposait pour la philosophie qu'il enseignait et pour autre chose. Il en fit tant, qu'enfin tous les siens lui manquèrent au besoin et qu'il fut cassé et envoyé dehors. Mais Monseigneur fut si bon qu'il le confirma pour être ensuite ministre à Colombier, et de là à Boudry. Je ne sais s'il eut sujet de s'en repentir, mais il est certain que cette faction, qui semblait éteinte, ne fut assoupie que pour un peu de temps.

Nous n'aurions pas eu les maux qui depuis sont survenus, si on ne l'eût rétabli et si on n'eût avancé ses parents. Quoi qu'il en soit, ces choses ouvrirent le chemin à la réformation des élections des ministres, en 1657. On voulait aussi réformer quelque chose au consistoire de Valangin, mais pour certaines considérations on n'y a pas touché.

« En 1647, M. de Stavayé obtint que les Quatre-Ministraux de la ville de Neuchâtel feraient revenir leur sel de Salins ; il régla ce qui concerne les hôtes et les cabarets ; il en fit autant pour la chasse, les excès aux habits, les banquets de baptêmes et les compérages, comme aussi pour ceux qui allaient moudre hors de l'Etat, et pour les sentiers qui attiraient le monde hors des grands chemins, qui en demeuraient moins battus et moins fréquentés. Cette même année, pour attirer le trafic dans l'Etat et accommoder les sujets, il fit cesser la défense des vins de Bourgogne aux Montagnes, considérant aussi que cette province apportait le bon marché par l'abondance de ses grains, qu'elle aurait bien pu défendre aussi, si elle avait voulu. C'est pour cela aussi qu'il permit l'établissement de la Chaux-de-Fonds, où il fit mettre des foires et un marché. Le premier maire de cette communauté fut établi au mois de janvier 1657, par Monseigneur le gouverneur, au château de Neuchâtel, en la salle de Son Altesse; mais la délimitation de cette mairie ne se fit que deux ans après. Aux Etats de cette année, la Seigneurie, à la requête de la dite Chaux-de-Fonds, qui était dépourvue d'un ministre, sollicita la Classe d'y pourvoir. Mais comme elle se faisait tirer l'oreille, on y pourvut d'autorité. La Classe eut toujours à l'œil, depuis lors, cet établissement et le maire. »

On conviendra que ces détails ont leur intérêt rétrospectif. Ils nous reportent à des temps qui sont bien loin de nous, mais qu'il importe de fixer par quelques anecdotes dans la mémoire fugitive des générations modernes. Telle de nos communes populeuses, enrichie par l'industrie et le commerce, devenue une cité florissante, ne se soucie guère de savoir ce qu'elle était il y a deux siècles, d'où elle est sortie, et par quelles vicissitudes elle a passé. Notre monde industriel est un peu comme celui des Etats-Unis ; il est très-porté à ne voir que le présent, et à ne faire dater son histoire que du jour où, dans telle rue, on a compté tant de millionnaires. Il est bon de le ramener de temps en temps sur le passé, ne fût-ce qu'à titre de simple curiosité.

L'histoire de Neuchâtel, au milieu du dix-septième siècle, était forcément liée à celle du royaume de France, son puissant voisin. Il ne faut donc pas s'étonner si notre chroniqueur nous transporte soudainement du fond des vallées du Jura au congrès de Munster ou dans le faubourg St-Antoine, au milieu des troubles de la Fronde. « Notre prince, Henri de Longueville, était revenu en 1648 à Paris, de son ambassade à Munster, où il avait demeuré trois ans pour la paix de Westphalie. Ce fut alors qu'il établit chancelier à Neuchâtel le sieur de Stenglin, son secrétaire, au détriment du sieur de Belvaux (Merveilleux), qui poursuivait ardemment cet emploi. Il lui octroya 900 livres pour le grand gage de chancelier, 100 livres pour le petit gage, 600 comme gentilhomme de la Chambre et 500 pour l'intendance du château de Joux, qui était advenu à Son Altesse l'année précédente, tout cela outre les gages ordinaires du vin, du froment, et l'appointement de conseiller d'Etat. Ce nouveau venu travailla aux archives du prince qui étaient en mauvais état, car tous les papiers et mémoires du trésor gisaient à terre confusément. M. le gouverneur contrôla ce travail et en fit faire un indice. Mais bientôt M. Stenglin demanda à tenir la première place au conseil, disant que le prince le lui avait promis. David de Merveilleux, le vieux, s'y opposait, alléguant son âge, ses qualités, ses services. Mais comme c'était la volonté du prince, le dit sieur Merveilleux dut céder. Cela ne concilia pas à Stenglin l'amitié de ses collègues. En 1654, au mois d'octobre, il dut se retirer chez lui, à Augsbourg, s'excusant sur une indisposition [1].

« Pendant que ces choses se passaient à Neuchâtel, la guerre de Paris et l'emprisonnement des princes étaient survenus. C'est alors que le nôtre, ayant été enveloppé dans cette affliction, Neuchâtel reconnut combien il avait besoin d'un tel gouverneur. *Madame* était conseillée de faire intéresser nos alliés pour prendre les armes et le délivrer. Un beau matin, le sieur de Bellevaux et le banderet, son frère, se présentèrent à la porte du conseil, bottés et éperonnés, prêts à monter à cheval, demandant d'être envoyés à Berne. Monseigneur le gouverneur commença par louer leur zèle et leur affection pour leur prince, mais, pour ra-

[1] Au mois de septembre 1654, Stenglin quitta le pays sous prétexte de santé. Des eaux de Krissach il se rendit dans sa patrie et ne reparut plus (***Chambrier***, histoire de Neuchâtel, page 419).

lentir ces chaleurs, il répartit doucement : « que le roi était un « puissant pupille, et que ce n'était pas peu de lever les armes « contre lui ; qu'on ne savait pas si les alliés voudraient se com- « mettre dans cette affaire, et que le prince était innocent, « n'étant prisonnier que par maxime d'Etat. Il était à craindre, « ajouta-t-il, qu'il ne désavouât une action si forcée, d'autant « plus que sa délivrance ne pouvait manquer d'arriver bientôt, « les Rois Très-Chrétiens ne touchant pas volontiers les princes « du sang. » Effectivement, il arriva comme il avait dit. Peu de temps après, le prince sortit, et il sut grand gré au gouverneur d'avoir su réprimer ces boutades. Il dit même « que ce qu'il « avait le plus à cœur durant son arrêt, était qu'on ne fît la bévue « de prendre les armes pour sa délivrance. »

Madame la duchesse de Longueville était, comme on sait, cette belle et fameuse princesse de la maison de Bourbon, la sœur du grand Condé, l'ornement de l'hôtel de Rambouillet, qui avait épousé en secondes noces notre Henri II, duc de Longue-ville, descendant du fameux Dunois. Célèbre par le rôle qu'elle a joué dans les guerres civiles de la Fronde, elle est aujourd'hui pour M. Victor Cousin, ce grave philosophe, l'objet d'un culte poussé jusqu'à l'idolâtrie. Il a illustré ses aventures dans des études littéraires très-minutieuses, et jamais biographie ne fut faite avec plus de soin et de passion innocente que celle qu'il vient de lui consacrer. M. Cousin nous trace en même temps le portrait du duc, « qui était un vrai grand seigneur, galant et brave, « d'un caractère noble et généreux, mais faible, s'engageant ai- « sément, se dégageant très-volontiers, et possédant tout ce qu'il « faut pour briller au second rang, mais incapable du premier[1]. » D'après tout ce que nous savons du duc et de la duchesse, il n'est pas étonnant que de jeunes Neuchâtelois, d'un caractère noble et aventureux, aient tenté de se constituer les champions de celle-ci, et que celui-là ne se soit soucié que très-médiocrement de cet excès de zèle. Nous savons par l'histoire, qu'en effet il était entré dans l'esprit de la duchesse de lever des troupes à Neuchâtel, mais que le Conseil d'Etat et les Quatre-Ministraux jugèrent qu'ils ne pouvaient faire autre chose pour la cause dans laquelle son époux était compromis, que d'envoyer de l'argent

[1] La *Jeunesse de Madame de Longueville*, article de M. Victor Cousin dans la *Revue des Deux-Mondes*, année 1852, tome XV, page 379.

afin de faciliter sa rançon ou son évasion, et que d'intercéder pour lui auprès de Louis XIV, soit par la voie des cantons, soit directement. Ce fut le 30 avril 1651, d'après notre manuscrit, que le duc adressa à Neuchâtel des lettres notifiant sa délivrance.

Bientôt après, en 1653, survint en Suisse la guerre des paysans. Ce prince voulut prendre à sa charge tous les frais qu'entraîna la coopération de Neuchâtel dans la répression de cette rebellion terrible. Il résulte de l'état des paiements que cela lui coûta 10,320 livres par mois, soit 41,280 livres pour quatre mois. Le capitaine Jean Baillods s'illustra à l'affaire de Herzogenbuchsee, et les soldats de Neuchâtel contribuèrent à la prise de Löwenberg, conducteur des rebelles, qui fut conduit à Berne et exécuté. « Nos gens firent fort bien, ajoute le manuscrit, et entrèrent les premiers à Herzogenbuchsee, hormis le sieur de Belvaux (Simon de Merveilleux), qui s'arrêta longtemps à la charrette du bagage et demeura longtemps à mettre son habit de fer, tellement que quand il arriva le quartier était pris. Le général d'Erlach lui dit sévèrement : « Où étiez-vous donc? Vous avez retardé d'une heure la marche de l'armée. »

En général, l'historien du gouverneur d'Estavayé en veut beaucoup aux Merveilleux et à la faction dont cette famille, ou plutôt quelques-uns de ses membres, étaient l'âme. Leur opposition était d'autant plus déplacée que Stavay avait beaucoup protégé des officiers de ce nom, quand il commandait l'armée du roi en Allemagne, à la place du maréchal de Guébriant. Au reste, comme toute l'histoire de Neuchâtel, à cette époque, ne consiste que dans des récriminations de ce genre, il faut se garder d'y attacher trop d'importauce. La religion même, ou plutôt ses ministres intervenaient dans ces débats. Ainsi le fils de Merveilleux-Bellevaux ayant voulu épouser sa cousine germaine, la Classe s'y opposa, déclarant qu'on n'avait jamais vu pareille union parmi les évangéliques. Mais le prince leur fit voir une consultation des théologiens et ministres de la province de Normandie, qui adhéraient au projet de dispense. En conséquence, on passa outre.

Au mois de juillet 1657, Henri II de Longueville fit son célèbre voyage à Neuchâtel. « Son train était de quatre-vingts chevaux. Il fut reçu avec toute la joie et l'allégresse qu'on peut penser

après une absence de trente-six ans [1]. Le gouverneur alla au-devant de lui jusqu'à Salins. Ils s'arrêtèrent à Joux, et les deux régiments qui firent tant d'honneur à M. d'Estavayé, reçurent le prince aux Verrières. Les détails que donne notre chroniqueur sur le séjour de Henri II dans ses Etats sont à peu près les mêmes que ceux qui ont été souvent reproduits. Aussi nous passons outre. Cette même année, le duc de Nemours ayant épousé Mademoiselle, fille d'un premier mariage du duc, on prépara les aides au mois d'octobre. Madame de Nemours était presque de l'âge de madame de Longueville, sa belle-mère, et d'un caractère très-différent. Elle s'était établie son adversaire dans la famille [2].

Les Neuchâtelois prenaient part à toutes les guerres de l'époque. Ainsi, en 1658, nous voyons « le sieur maire de la Chaux-de-Fonds passer en Italie avec une compagnie de deux cents hommes. — En 1659, la délimitation de la nouvelle commune de la Chaux-de-Fonds fut définitivement arrêtée. » Le gouverneur et tous les conseillers d'Etat furent reçus communiers à cette occasion. M. de Mollondin voulut voir planter les bornes par les commissaires Brun et de Bellevaux. Mais ceux du Locle, que le receveur Sandoz appuyait, y firent de fortes oppositions et causèrent beaucoup de frais et de retards, en sorte que cette affaire, commencée en juin, ne fut finie qu'en novembre. Les sieurs de Bellevaux et Tribolet favorisaient fort ceux du Locle, et étendaient le clos de ses franchises hors des bornes.

« Cette même année, le ministre Girardier souleva le peuple de la Chaux-de-Fonds pour la séance de sa femme en l'église. Il fallut le mettre aux Brenets, et placer le ministre des Brenets à la Chaux-de-Fonds. Le gouverneur donna à la nouvelle commune une horloge qu'ils placèrent dans leur clocher, et un écusson à ses armes qu'ils mirent au chœur de leur église en la grande fenêtre, au milieu des armes des anciens comtes de Valangin. Le Locle et la Sagne envoyèrent en France pour protester

[1] Henri II avait habité Neuchâtel près d'une année, en 1618. C'est durant ce séjour qu'avait eu lieu cette tentative d'empoisonnement sur sa personne qui entraîna le supplice de l'apothicaire Motteron et du français Dispos, accusés de sorcellerie.

[2] C'est ce que constatent en effet les mémoires de la duchesse de Nemours sur la Fronde, " ***mémoires aigrement judicieux,*** " dit M. Cousin.

contre les faveurs dont la Chaux-de-Fonds était l'objet, mais les députés revinrent sans avoir rien pu faire.

« En 1662, le chancelier Hory étant allé à trépas, le sieur George de Montmolin fut rétabli en sa place par la singulière recommandation du gouverneur, de même que le procureur-général Brun[1]. Il fallut faire des règlements particuliers pour ouvrir les chemins, qui étaient absolument fermés par la grande quantité de neige tombée en février.

L'année 1663 fut celle de la mort de Henri II. Notre chroniqueur l'enregistre avec une touchante solennité : « Son Altesse sérénissime *le Père Henri d'Orléans*, de glorieuse mémoire, devint malade, et, sentant approcher sa fin, il manda sa femme, Madame, et les deux princes, ses enfants, auxquels il donna, dans un écrit signé de sa main, de très-belles instructions, puis il passa heureusement de cette vie à l'immortelle, au mois de mai (le 11). Il fut l'amour et les délices de son peuple. Madame de Longueville fut déclarée tutrice de Messeigneurs, nos princes. On lui conseillait en France de prendre l'investiture des deux comtés, mais ce ne fut pas le sentiment du gouverneur d'Estavayé. » Les jeunes princes, dit-il, sont nécessairement héritiers sans cette formalité. Ils ont en main la souveraineté. Elle ne meurt point. Le prince est par-dessus les Etats, et il n'y a pas besoin de convoquer ceux-ci. « *Oui*, ajoutait-il, j'ouvrirais ces Etats ! Je donnerais entrée à la tourbe des avocats qui feront les fendants ! Je donnerais l'occasion de contester à ceux qui n'y pensent pas maintenant ! Que dirait-on de moi ? » Ce sage avis fut trouvé bon, et on ne passa pas plus avant. Le jeune Mollondin fut envoyé en France vers Madame pour lui plaindre son deuil. Madame de Longueville, de son côté, envoya à Neuchâtel son secrétaire des commandements, Boulanger, pour s'informer des affaires du pays. Il était fort bien intentionné, quand il décéda à Neuchâtel, au mois d'août. M. de Mollondin survécut bien peu à son maître. Il était allé à Cressier, où il faisait quelquefois ses dépêches, quand il y tomba malade et y mourut le 24 avril 1664. Ce fut une perte irréparable pour le prince et l'Etat. Tous les gens de bien, grands et petits, se lamentèrent de ce décès. Ces

[1] Le chancelier George de Montmolin est auteur de mémoires intéressants sur l'histoire de Neuchâtel. Sa vie fut une alternative de disgrâce et de faveur, de même que celle de son ami J.-Fr. Brun.

regrets furent si grands qu'on ne les saurait exprimer. Le discours, ni la langue, ni aucune faculté n'y pouvant atteindre, le silence les achèvera. »

Après cette oraison funèbre d'un laconisme assez pompeux, notre auteur consacre encore un appendice aux maximes favorites du défunt et aux fruits de son administration.

Parmi ces maximes, nous en remarquons quelques-unes qui méritent d'être notées, comme celles-ci : « *de tirer la vérité par des opposés; de ne rien entreprendre sans en venir à bout; de ne point compromettre son autorité; de produire un bien non prévu; d'apprivoiser les naturels farouches; de faire plus par amour; de faire exécuter ses desseins par ses contraires.* »

« Feu monseigneur le gouverneur disait encore : « *que les princes étaient bons, mais que les maux venaient des officiers*, et *que chaque saison a sa révolution et chacun son sentiment.* » Quant à l'influence de son administration, il effaça la rudesse du temps passé, logeant en sa place l'accortise, les bonnes mœurs, la gentillesse et l'humanité. C'est à quoi il aimait que les jeunes gens se façonnassent de bonne heure, surtout les enfants de bonne maison, et il excitait les pères à ne rien épargner pour cela. A ce propos, le secrétaire Boulanger disait « que Neuchâtel ne se « ressemblait plus depuis que M. de Mollondin y était venu ; « qu'autrefois c'était un hiver, mais que maintenant c'était un « printemps. »

Ici se terminent, à proprement parler, les mémoires de l'administration de M. de Mollondin ; mais l'auteur consacre encore un appendice aux actes de son frère et de son fils jusqu'à l'année 1679, dans laquelle ce dernier, qui n'était d'abord que lieutenant du premier, devint à son tour gouverneur définitif. Ces années furent remplies de troubles et d'agitations. Le canton de Soleure soutenait la faction des Mollondin, et le canton de Fribourg celle des d'Affry, qui lui était opposée. Berne avait ses vues particulières sur Neuchâtel. Enfin, tout annonçait une dissolution, une catastrophe, que l'on cherchait à prévenir ou à rendre moins terrible. On vécut ainsi jusqu'à la mort de la duchesse de Nemours, avec laquelle finit, en 1707, la série de ces petites dynasties françaises. Ces misères ne sont pas encore sous les yeux de l'auteur anonyme, mais il les pressent. Sa verve poétique s'anime. Il quitte la prose pour les vers. Il adjure, dans une ode dont nous citerons les dernières strophes, le jeune d'Es-

tavayé de marcher sur les traces de son père et de tarir les maux des Neuchâtelois :

Illustre rejeton, relève de tes pères
  L'honneur et la vertu,
Puisque, parmi tes maux et parmi tes misères,
  Tu n'es pas abattu.

Au siége relevé de la magnificence,
  Où le ciel t'a remis,
A jamais puisses-tu détruire la puissance
  De tous tes ennemis.

A force de combats on parvient à la gloire!
  A force de souffrir
On remporte le prix d'une belle victoire.
  Il faut vaincre ou mourir!

« Telle poésie, telle prose, » dira-t-on peut-être. Nous passerons volontiers condamnation, sans toutefois nous repentir d'avoir donné, par cette analyse d'un manuscrit déjà relativement ancien, une idée d'un temps bien différent du nôtre, d'un régime dont les traces s'effacent toujours plus rapidement, et d'un homme qui, même après qu'on a rabattu beaucoup des éloges de son panégyriste, reste un homme distingué, intéressant pour notre histoire, et dont le passage dans le pays de Neuchâtel a laissé des traces profondes et honorables. Il nous reste trop peu de chose du régime français à Neuchâtel, en fait de monuments de l'art ou de la littérature, pour qu'on ait le droit d'être bien difficile dans le choix des matériaux. Celui-ci aura certainement son prix aux yeux de tous ceux qui, dans les choses de la patrie, ont plus égard à l'intention du fond qu'à la perfection de la forme.

EUSÈBE-H. GAULLIEUR.

LE DROIT PUBLIC

FONDÉ SUR L'HISTOIRE

PAR BLUNTSCHLI.

Second article.

VI.

Nous avons suivi M. Bluntschli dans ses recherches sur le principe, les éléments et les théories de l'Etat. De ces études il passe à celle de l'Etat dans son organisation et dans ses formes.

La division des *formes* de l'Etat, conçue par Aristote il y a deux mille ans, se trouve être encore aujourd'hui la plus généralement admise. Aristote part de ce principe qu'il est, dans toute société civile, un organe dominant, auquel les autres sont subordonnés, et qui en détermine le caractère[1]. Le pouvoir suprême appartient à un seul, à plusieurs, ou à la multitude; il est royauté, aristocratie ou politie: Aristote évite le nom de démocratie, parce que, de son temps, la démocratie, dégénérée, n'était plus que la corruption de ce qu'elle avait été dans de meilleurs jours. La démocratie est donc, dans sa bouche, la corruption de la politie, comme l'oligarchie de l'aristocratie, la tyrannie de la royauté.

Il semble, ajoute notre auteur, que, comme Linné dans la botanique, Aristote ait compté les organes dominants pour déterminer l'espèce, et cependant il est, en réalité, moins préoccupé de la quantité de ces organes que de leur qualité; et lui-même il fait remarquer que la différence dans le nombre est en rapport naturel avec une différence dans le caractère, qui doit être considérée comme la différence essentielle.

De nos jours, Schleiermacher a complété la pensée d'Aristote, en faisant remarquer que, dans le cours des choses humaines, les trois formes de gouvernement n'ont rien d'arrêté; qu'elles passent continuellement de l'une dans l'autre, en sorte que, par exemple, la démocratie, gouvernée par un certain nombre de démagogues, revêt la

1 *Politique* III. 4. 1.

forme aristocratique, et que, lorsqu'elle est dominée par un homme, comme Athènes le fut par Périclès, elle se rapproche de la monarchie. C'est au reste ce que Mirabeau a dit dans la Constituante française : « En certain sens les républiques peuvent être monarchiques et les monarchies républicaines [1]. »

M. Bluntschli poursuit. Montesquieu a perfectionné la division d'Aristote, en cherchant à trouver aux trois formes reconnues un principe moral. Autre est la question de savoir s'il a découvert ce principe, si la démocratie repose réellement sur la vertu, l'aristocratie sur la modération, la monarchie sur l'honneur, et la despotie, dont il fait une quatrième forme de gouvernement, sur la crainte [2].

Schleiermacher a tenté de faire reposer les trois formes d'Aristote sur trois degrés dans le développement de la conscience politique des peuples. L'Etat naît quand cette conscience s'éveille, et que le besoin se fait sentir d'une distinction entre gouvernants et gouvernés. La démocratie apparaît quand, chez un petit peuple, tous s'éveillent à la fois; l'aristocratie et la monarchie quand les uns devancent les autres. A cet âge d'enfance des sociétés, les trois formes passent facilement l'une dans l'autre; mais, des trois, la plus puissante se montre celle qui pousse le peuple au règne de tous. — A un nouveau degré de développement, et quand l'Etat renferme plusieurs peuples, il arrive ordinairement qu'un de ces peuples établit sa domination sur les autres et règne aristocratiquement. Une société pareille peut avoir une base démocratique, tout en ayant un roi à sa tête, mais l'élément aristocratique y domine. Suit un troisième degré. Un grand peuple manifeste clairement le besoin d'unité; il le trouve dans la monarchie, mais dans une monarchie nouvelle, où le roi, dégagé des liens du droit privé, représente vraiment l'Etat dans son ensemble et le gouvernement dans sa majesté.

A son tour, M. Bluntschli propose sa théorie. Pour la comprendre, il n'est peut-être pas inutile de se rappeler le système de science politique connu sous le nom des *Quatre partis*, et dont la *Bibliothèque universelle* a rendu compte en février 1845. Ce système, qui est celui de MM. Rohmer, amis de M. Bluntschli, soumet la science sociale à l'un de ces schématismes chers à l'Allemagne, cadres ingénieux dont ses esprits les meilleurs ont peine à se dégager, formules qui renferment leur part de vérité, mais dans lesquelles la vie et la science, se sentant à l'étroit, se débattent, pour déborder bientôt de toutes parts.

Pour ne pas être infidèle à ce système, M. Bluntschli devait compléter la division d'Aristote et découvrir un quatrième terme, qui permît le jeu des contrastes et la construction d'un type quaterne. C'est ce qu'il n'a pas eu de peine à faire. Aristote était parti de ce

[1] Œuvres VII, 139.

[2] Le parallélisme eût voulu qu'il dît : le respect, et qu'il réservât la crainte pour désigner la dégénération de cette forme. (L. V.).

qu'il connaissait. Il n'avait pu remonter jusqu'aux premiers âges du monde et à la période sacerdotale. La forme sacerdotale, telle était la quatrième forme de gouvernement. Etait-il permis de la mettre en opposition avec les trois autres? Comme elle les a devancées dans l'ordre des temps, ne les a-t-elle point devancées dans l'ordre du développement de l'humanité, ainsi que dans l'épanouissement de la fleur le calice apparaît avant les pétales? En ce cas, n'eût-il pas été mieux de suivre ces formes dans leur genèse que de les juxtaposer; de distinguer l'âge théocratique de ceux où s'opère le développement humain des sociétés, plutôt que de les réunir dans un type et dans une sorte de simultanéité? Agir autrement n'était-ce pas s'exposer à faire violence à l'histoire, à confondre dans une même catégorie des faits éloignés et de nature différente?

Cherchant une base plus profonde à la division aristotélicienne, M. Bluntschli la trouve dans la relation variable des gouvernants et des gouvernés,et dans la *qualité* plus que dans la *quantité* de l'organe dominant. De là quatre formes. La première est celle qu'il nomme *idéocratique.* Ici le dominateur est surhumain. Les Idées, nous dirions plus volontiers les dieux, régissent la société. Le type le plus élevé de ce genre est la théocratie, ou le gouvernement d'un Dieu. A cette forme, dans laquelle le peuple entier est régi par une puissance qui lui est supérieure en nature, est opposée celle dans laquelle le peuple se gouverne lui-même, la démocratie. — Une troisième forme apparaît lorsqu'une classe d'hommes, ou bien une tribu, s'élève au-dessus du reste de la nation, lorsque se dessine nettement la distinction des gouvernants et des gouvernés; et la quatrième forme se montre quand cette distinction se trouve accomplie, que le gouvernement s'est personnifié dans un homme, et que cet homme résume en lui l'unité de la nation.

Chacune de ces quatre formes réfléchit un type originel: l'idéocratie est le type du gouvernement de Dieu sur le monde, la monarchie de l'unité humaine, la démocratie de la communauté de tous, et l'aristocratie du droit des meilleurs.

De ces points généraux, M. Bluntschli passe à l'étude de chacune des quatre formes d'Etat.

Sa définition de l'*idéocratie* nous paraît vague et mal déterminée. Il montre l'idéocratie répondant à l'enfance de l'humanité, et se transformant en despotie théocratique, lorsqu'un chef militaire, se dégageant des liens du sacerdoce, se fait reconnaître par lui comme représentant de la divinité suprême. Puis la liberté se fait jour, et l'idéocratie n'apparaît plus, du moins en Europe, que dans les derniers siècles de Rome, alors qu'un empereur se fait proclamer Dieu, et que l'encens fume devant ses autels; le monde ancien, vieillissant, finit par la caricature de ce qui avait régi son enfance. Mais une théocratie plus sérieuse ne tarde pas à renaître avec un monde nouveau; elle établit son siége dans Rome renouvelée, et plane sur tout le moyen âge. Elle se manifeste en Allemagne sous une face particulière dans la

personne de princes-évêques. On la voit encore conserver, chez des peuples demi-barbares, comme les Monténégrins, quelque chose du caractère primitif de la royauté sacerdotale.

L'idéocratie, selon l'expression de M. Bluntschli, appartient donc à un âge dépassé par le développement de nos jours; cependant il est trois formes sous lesquelles elle peut encore se montrer dans nos sociétés, et trois périls dans lesquels elle peut les entraîner.

Tous les siècles ont produit des hommes semblables à ceux desquels Mécène invitait Auguste à se garder, lorsque, lui signalant les piéges de la flatterie, il lui disait : « ne laissez point élever de temple à votre nom. Sans doute, la vertu fait monter les hommes au rang des dieux, mais jamais homme n'a été porté au ciel par les suffrages des mortels. Si vous gouvernez bien, la terre vous sera tout entière un temple; si mal, les honneurs qui vous seraient rendus seraient des témoins qui s'élèveraient contre vous. » Premier péril théocratique.

Un parti prêtre peut aussi réussir à se glisser auprès du trône, à s'emparer de la confiance du chef de l'Etat, et à la faire servir à son ambition; second péril théocratique.

Enfin, et c'est le troisième danger, une idée abstraite peut acquérir dans l'Etat une sorte de toute-puissance, et se transformer en un pouvoir implacable. Que de victimes ont été, durant la Terreur, immolées à la formule égalitaire de Robespierre ! Mais il n'est pas nécessaire que le règne de l'idée prenne un pareil caractère pour qu'elle soit un danger; il lui suffit, pour l'être, de comprendre le règne de la loi d'une manière abstraite et absolue. Assurément le respect pour la loi constitue la santé des Etats; les rois ni les peuples ne violent impunément la règle commune; mais s'il est un amour de la loi, il en est une idolâtrie, il est une manière d'en user qui la prive de son caractère humain; la loi, conçue idéellement, n'a pas d'entrailles; elle ne se réjouit ni ne souffre avec ceux qu'elle régit; froide, raide, indifférente, elle maintient son principe sans être susceptible de compassion, sans connaître les conséquences de ce qu'elle fait; dans son immobilité, elle ne tient point compte des besoins du jour, des exceptions que les accidents de la vie rendent désirables. Viennent des événements qui sortent des voies ordinaires, elle ne les a point prévus, et se trouve inhabile à les conjurer, alors même qu'ils renferment l'orage en leur sein. Ainsi donc, confondre le souverain avec la loi, c'est se jeter, selon notre auteur, dans les voies idéocratiques; c'est vouloir enchaîner le cours mobile des choses humaines, pour se voir bientôt dans le cas de faire violence un jour à la vie, un jour à la loi, jusqu'à ce que se brisent des rênes déposées en des mains trop inflexibles.

La *démocratie*, par laquelle M. Bluntschli commence l'étude des trois formes humaines de l'Etat, se divise en immédiate et médiate, ou représentative. La démocratie immédiate était celle des républiques de l'antiquité; la démocratie représentative est celle des âges mo-

dernes, et la seule qui puisse se réaliser chez de grandes nations. La première avait l'esclavage à sa base. Des démagogues l'égarèrent à ce point que l'existence même de magistrats demandant l'obéissance parut être contraire à l'égalité. La seconde repose sur une base élargie; elle a admis dans la cité les classes serviles et en a fait un quatrième Etat; mais elle suppose un commencement d'aristocratie, puisqu'elle est représentative, et qu'elle a par conséquent ses degrés, ses capacités, ses élus, ses gouvernants et ses gouvernés. Elle est une modération et un anoblissement de la démocratie première.

Le danger de toute démocratie provient de la mobilité du sol sur lequel elle repose, et de l'asservissement du pouvoir à des volontés changeantes. Ce que l'un a commencé, l'autre l'achève, non sans concessions aux préjugés et aux passions populaires. Ce mouvement entretient la fièvre dans l'Etat, et quand la fièvre vient à cesser, la lassitude lui succède, si bien que le gouvernement, se transformant en simple administration, abandonne tout au laisser-aller.

L'*aristocratie* suppose la domination d'une classe noble ou puissante. Sparte en a offert un premier type, et Rome un type d'un ordre plus élevé. Quoique dévoués à la grandeur de la république, les Romains ne lui sacrifièrent point, comme les Spartiates, la liberté des familles et de l'individu; ils n'exclurent point les étrangers du corps de l'Etat, ni ne jetèrent les classes sociales dans une telle opposition que leurs rapports ne pussent se modifier. L'Etat romain n'était point, comme l'Etat spartiate, une construction artificielle; il permettait le développement de la vie politique; il était, au plus haut degré, doué d'organisme. Notre auteur se complaît à l'examen de cette riche organisation sociale. Puis il suit l'aristocratie dans les âges modernes. Il la montre éminemment conservatrice, et, du moins en des temps calmes, sévère *gardienne du droit*. Aussi les Romains ont-ils légué leur code aux nations, Venise, Berne ont-elles passé pour avoir cultivé la justice, non sans doute sans sévérité, et la Grande-Bretagne est-elle aujourd'hui considérée comme la terre du droit, dont sa politique même revêt volontiers les formes.

Si M. Bluntschli se fût attaché à l'ordre de genèse plus qu'à un ordre schématique, son étude de la monarchie eût précédé celle de l'aristocratie et de la démocratie, des formes essentiellement humaines de l'Etat. Il l'eût rattachée immédiatement à celle de la théocratie. En effet, les premiers rois descendent des dieux, de Zeus chez les Grecs, de Wodan chez les Germains, de Mars à Rome. Ils sont revêtus du sacerdoce suprême, en même temps qu'ils sont de plus en plus entourés de coutumes et liés par un droit humain.

La royauté romaine ne tarda pas à se montrer plus humaine encore que la royauté grecque ou barbare; elle n'était pas nécessairement héréditaire; la capacité, l'élection en faisaient une magistrature individuelle. Le roi n'en était pas moins puissant: il concentrait en lui

tous les pouvoirs, qui furent divisés entre plusieurs après la chute de la royauté.

L'empire, selon notre auteur, fut une restauration de la royauté dans des proportions gigantesques. Mais est-ce bien là le vrai caractère de ce pouvoir dictatorial qui se manifeste dans les sociétés avancées? Il nous paraît d'espèce différente de celui des royautés primitives. L'un est un fruit de nature, l'autre se forme par agglomération. Celui-là vient d'en haut; celui-ci, né de l'anarchie, s'élève à l'autorité. Les premiers rois descendent des dieux, les empereurs se proclament dieux, par la vertu de leur pouvoir. Le gouvernement impérial a bien plus souvent, dans le cours de son histoire, invoqué le salut public que le droit *(jus)*, dont le développement s'est opéré surtout dans la jurisprudence privée.

La royauté franque s'est composée de royauté primitive, de traditions impériales et d'éléments nouveaux empruntés à la théocratie du moyen âge. Elle a cherché sa force dans l'idée antique, dans la législation romaine et dans la religion nouvelle. Ce dernier appui dut être acheté; car ce nouveau sacerdoce était distinct de la royauté, séparation confuse, il est vrai, souvent méconnue, dualisme toujours en action et en réaction.

Cependant les fidèles du roi *(leute, treue)*, s'estimant ses égaux, s'emparèrent d'un droit égal au sien. L'unité de la monarchie subsista dans la forme et dans l'apparence, l'aristocratie s'établit dans la réalité. Selon M. Bluntschli, c'était là sortir des voies véritables du droit; c'était faire violence au principe du bien public et traiter le droit politique comme un droit privé. Certaines libertés furent bien garanties, mais elles le furent à des individus, à des corporations, non à la nation. La guerre, une guerre incessante, fut le résultat de cet état de choses.

La réaction s'opéra par la monarchie absolue, forte du droit romain. L'adage romain: *regi placuit, legis vigorem habet*, fut traduit par l'adage nouveau: *qui veut le roi, si veut la loi.* L'Etat se confondit dans Louis XIV avec la personne du roi, qui crut tenir son sceptre de la main de Dieu. Louis, et sa monarchie absolue, succombèrent dans la lutte avec une monarchie nouvelle, la monarchie représentative, personnifiée dans Guillaume d'Orange.

On s'est fait de fausses idées de la monarchie constitutionnelle. On a dit, après Rousseau: « le peuple veut, le roi fait; il règne et ne gouverne pas. » La vérité eût été de dire qu'il règne et gouverne, mais dans les limites de la loi; que, dans ce qui concerne la loi, il ne fait rien sans les chambres, et dans l'exécution, rien sans ses ministres. C'est en ce sens seulement qu'il est sujet des chambres. Sa suprême autorité reste donc entière. L'Etat reste organique, il reste un. Tout descend d'en haut, mais suivant un cours déterminé. Telle est la vraie monarchie constitutionnelle, telle qu'elle existait en germe chez

les Germains, qu'elle s'est épanouie sur le sol de la conquête, pour mûrir en Angleterre, en France, en Allemagne, se constituer en Suède dès le seizième siècle, et se montrer, de nos jours, avec une prédominance d'éléments aristocratiques en Angleterre, d'éléments démocratiques dans les pays de langue romane, et d'éléments monarchiques sur terre allemande.

VII.

Dans les livres suivants, M. Bluntschli passe en revue les fonctions diverses en jeu dans un Etat constitutionnel.

Il commence par soulever la question de la *séparation des pouvoirs*. Quoique Aristote ait discerné dans l'Etat des fonctions délibératives, des fonctions de magistrature et des fonctions de justice, il reste vrai de dire que, dans le fait, la séparation des organes de l'Etat appartient à nos temps modernes. Elle constitue une supériorité, à la condition que, comme les organes du corps humain, ceux de l'Etat soient appelés à remplir, dans l'unité du corps social, chacun la fonction qui lui est propre. Les pouvoirs ne seront donc point considérés comme égaux: il en résulterait le déchirement de la société. Le premier, dans l'ordre des idées, est le pouvoir législatif, puisqu'il marque la place de chacun des autres. Le premier, dans l'ordre de hiérarchie, est le pouvoir de gouvernement, puisqu'il est à l'Etat ce que la tête est au corps. Notre auteur ne veut pas qu'on le nomme pouvoir exécutif, parce que l'idée d'exécution semble emporter une idée de subordination. Le gouvernement veut, résout, ordonne ; sans doute il agit dans les limites tracées par la législation, mais ses attributions n'en dépassent pas moins de beaucoup les limites de l'exécution. Se borne-t-il à exécuter lorsqu'il négocie des traités, qu'il prend des mesures de salut public, qu'il prête force à la justice? Il gouverne, et c'est là ce qui le caractérise. Il est la tête, *imperium ;* il est, selon la vieille expression anglaise : *caput, principium et finis parlamenti.* Même dans les républiques nouvelles, dans lesquelles un rôle inférieur semble lui être assigné, il occupe en réalité cette haute position, en Suisse par son initiative, dans les Etats-Unis par son véto.

Le pouvoir judiciaire a pour attribut essentiel de prononcer le droit. Son premier office consiste, non pas *in judicio*, comme le mot français l'a fait croire trop souvent, mais *in jure ;* non pas dans l'acte judiciaire, mais dans l'acte de nature morale par lequel il déclare ce qui est juste. Sa séparation d'avec les pouvoirs civils est une des plus belles conquêtes de notre âge ; elle a prêté de nouvelles garanties à la justice et à la liberté, sans qu'elle ait privé de sa force le gouvernement, qu'elle garde des abus auxquels l'exposait la réunion d'attributions qui supposent des qualités rarement unies.

Le corps législatif doit représenter la nation entière. Mais dans

quelles proportions l'exprimera-t-il? Sera-ce dans des proportions arithmétiques? Une représentation arithmétique n'est point une représentation organique. Elle ne garantit pas le droit des minorités. M. de Sismondi l'a montré fort bien dans ses *Etudes sur les constitutions des peuples libres* [1], le suffrage universel donne à la multitude inexpérimentée l'empire sur les classes cultivées; il étouffe la qualité sous la quantité, élève le fils sur le père, le serviteur sur le maître, le jeune homme sur l'homme d'âge, le pauvre sur le riche, l'ignorant sur le savant; il flatte les masses et les trompe. Rome l'avait compris quand elle combina la représentation universelle avec une valeur différente des voix; qu'elle proportionna le poids du suffrage à l'âge, à la fortune, à l'expérience; qu'elle protégea la propriété non moins que la capacité, de nature plus active et plus entreprenante. Aujourd'hui, dans certains pays, tout est livré à la jeunesse, à l'ambition, à la mobilité.

Notre auteur veut donc une représentation proportionnelle des forces et des organes divers de la nation. Il veut ce que Mirabeau demandait, à l'ouverture de la révolution française [2], une représentation nationale qui soit au peuple ce qu'est la carte du pays au territoire. L'image doit reproduire l'original dans son ensemble et dans ses parties; les plus nobles doivent être les plus fortement accusées, sans qu'elles étouffent les grandes masses, et sans que les masses les anéantissent ou les excluent. La valeur de chaque partie doit être déterminée par son importance pour l'ensemble. Les proportions doivent être organiques, la mesure nationale.

Il semble, au premier coup d'œil, que chacune des classes dût avoir sa représentation particulière, ou qu'elles dussent toutes être réunies dans une représentation unique. Mais, d'une part, une multiplication de rouages alourdirait le char de l'Etat; de l'autre, une seule chambre, l'expression la plus saillante de l'unité de l'Etat, n'en est pas l'expression la mieux pondérée, ni la mieux assise. Une seule chambre convient à un Etat révolutionnaire, aggressif, et qui a besoin de concentration. Elle répond à des nécessités telles que celles de l'Angleterre en 1649, de la France en 1789, en 1795 et en 1848, de l'Espagne en 1810, de l'Allemagne en 1848. Mais la double représentation et le partage en deux corps des éléments aristocratique et démocratique donnent à l'Etat le caractère de la stabilité. Dans la monarchie, il est nécessaire à l'équilibre social. Même en Suisse, au sein de petits Etats, l'unité de la représentation nationale n'est ni sans inconvénients, ni sans dangers.

Ce qui précède dit assez comment M. Bluntschli comprend la question de la souveraineté et la position du chef de l'Etat. Son langage ne saurait être celui de M. de Lamartine, quand, s'adressant à la France

[1] Tome Ier, pages 48 et 141.
[2] Le 30 janvier 1789.

de 1848, il proclamait tous les Français électeurs, tout électeur souverain, le droit égal et absolu pour tous, et qu'il invitait le peuple entier à entrer en possession de son pouvoir et de sa dignité [1]. La pensée de notre auteur s'accorde bien plutôt avec celle que M. de Sismondi exprime dans ses *Etudes* [2], voulant que l'on distingue la souveraineté populaire de la souveraineté de la nation, de la nation considérée, non dans sa masse atomistique, mais dans ses membres, dans son organisme, dans la liberté de son port et la santé de ses mouvements. Ce point établi, il n'hésite pas à nommer souverain le chef de l'Etat. La souveraineté de la nation s'exprime surtout dans la loi, celle du chef de l'Etat dans le gouvernement, l'un dans le repos, l'autre dans l'action. Dans un corps bien réglé, le chef et les membres ne sont point ennemis, et pour reconnaître un pouvoir régulateur, le chef ne s'en meut pas moins avec la dignité de la puissance suprême.

Le pouvoir judiciaire relevait autrefois du roi ; aujourd'hui, il relève encore du chef de l'Etat en ce sens que, du moins dans une monarchie, tout pouvoir est subordonné au pouvoir suprême ; mais cette subordination est devenue formelle, de matérielle qu'elle était. On veut que la norme du droit lie seule le juge ; que l'apparition du monarque ne trouble ni sa liberté, ni son impartialité. On a donc opéré la séparation des deux pouvoirs, mais non leur solution *(Sonderung*, nicht *Trennung)*. Aussi la nomination des juges, la poursuite des crimes, l'exécution et la grâce sont-elles assez généralement demeurées des attributions du prince.

La justice suppose un délit, le délit, une violation de la majesté du droit ; l'administration de la justice est donc une manifestation de la justice de l'Etat. Elle revêt deux formes : celle de la reconnaissance du droit et celle de l'application au fait.

Déjà les Romains avaient fait la distinction du magistrat appelé à prononcer le droit *(jus)* d'avec les juges, plus ou moins nombreux, chargés de prononcer sur le cas *(in judicio)*. Et les juges, et le magistrat, qui n'était point nécessairement un jurisconsulte, prenaient conseil des légistes. C'est ainsi que, pendant plusieurs siècles, un homme a pu suffire, dans Rome, à l'exercice du pouvoir judiciaire, comme, dans la Grande-Bretagne, douze juges suffisent à un pareil emploi.

Les Germains, dans le moyen âge, ont aussi distingué le juge, directeur du débat *(Richter)*, des échevins *(Urtheiler)*, consultés par lui sur le droit et le fait. Chez eux, comme à Rome, des experts étaient appelés à concourir à l'œuvre de la justice ; seulement la forme était plus aristocratique à Rome, plus démocratique chez les peuples du nord.

[1] *Histoire de la Révolution*, II, p. 49.
[2] Tome Ier, page 88.

Les Anglo-Saxons ont développé le principe qui se trouvait en germe chez les Germains, et l'ont fait d'une manière qui leur est propre. Ils ont distingué l'office du magistrat, directeur de la cour de justice, concentration de la jurisprudence et personnification du droit, de l'office des particuliers appelés, comme jurés, à prononcer sur le simple fait. Il importe de bien saisir cette distinction. On s'est trop accoutumé sur le continent à regarder surtout à la constitution des jurés, et cependant celle des juges n'était pas moins digne de toute attention, car elle n'est pas moins importante dans la marche de la justice. C'est l'autorité du juge qui rallie tout; c'est son expérience qui sert de guide aux jurés; c'est sa connaissance des affaires, puisée, soit dans les assises, qu'il préside seul, soit dans la cour, au sein de laquelle les douze juges se communiquent leurs lumières, qui maintient l'unité et l'égalité de droit dans tout le royaume. Le juge apparaît devant le jury comme la justice de l'Etat, dans la majesté qu'il emprunte à l'impartiale élévation de son caractère. D'une autre part les jurés, élément changeant et mobile, prononcent sur le fait. Ils font entendre la voix de ce peuple avec lequel les parties soutiennent des rapports journaliers. La récusation garantit leur impartialité. Tandis que le savoir du juge vient en aide à leur inexpérience en matière juridique, ils lui apportent les lumières qu'ils doivent à leur expérience de la vie. Si le cas exige des connaissances spéciales, un jury spécial est nommé. Voilà ce qui recommande au peuple anglais ses institutions judiciaires, et ce qui les lui fait considérer comme la colonne de sa liberté privée et de son droit public.

Louis Vulliemin.

(La fin prochainement).

QU'EN PENSE-T-ELLE?

Madame A. et madame B. sont proches voisines et amies intimes, c'est-à-dire qu'elles prennent fréquemment le thé l'une chez l'autre, pour discourir confidentiellement de bas et de mouchoirs de poche, de puddings et de tapis, de cuisine et d'économie domestique en général.

— Je pense, après tout, dit madame A. d'un air de profonde réflexion, que le pain d'épice est de toutes les pâtisseries la plus saine et la plus économique. J'en fais beaucoup, et j'en donne à mes enfants autant qu'ils en veulent.

— C'était aussi mon habitude, répond madame B., mais voici tantôt deux mois que j'y ai complétement renoncé.

— Ah! ah! Et pourquoi donc, je vous prie? demanda madame A.

— Mais! cela donne bien de la peine et du tracas; et puis, si c'est bon marché, il est encore plus économique de n'en point avoir : en définitive, les enfants sont tout aussi satisfaits sans leur pain d'épice, et nous en sommes venus à n'en plus faire du tout.

— Il faut bien pourtant avoir quelque pâtisserie présentable à la maison! fait observer madame A.

— C'est ce que j'avais toujours entendu dire, et pensé, et fait, dit madame B.; mais je me suis demandé dernièrement quelle en était la nécessité.

De ce point la conversation aborda, de digression en digression, diverses spéculations transcendantes d'économie domestique, jusqu'à ce qu'enfin les deux dames se séparèrent pour aller coucher leurs enfants.

Quinze jours plus tard les deux bonnes amies étaient de nouveau réunies, cette fois chez madame B., dont la table était ornée du pain d'épice le plus appétissant.

— Je croyais que vous ne faisiez plus de pain d'épice! s'écria

madame A. Ne me l'avez-vous pas dit il y a quinze jours à la maison?

— Certainement, répondit madame B., mais depuis notre conversation j'ai recommencé à en faire.

— Comment donc?

— Oui, j'ai réfléchi qu'il se pouvait bien que vous eussiez raison et que le pain d'épice fut réellement économique, et que si vous jugiez convenable d'avoir toujours quelque pâtisserie disponible, je ferais peut-être bien de suivre votre exemple.

Madame A. se mit à rire.

— Eh bien! dit-elle, je n'ai fait ni pain d'épice, ni pâtisserie d'aucune espèce depuis la même conversation.

— Vraiment!

— Non! Je me dis : Si madame B. pense qu'on puisse se passer d'avoir de la pâtisserie à la maison, je suppose que je le peux aussi, d'autant qu'elle assure que c'est un surcroît de peines et de dépenses; et c'est ainsi que j'ai rompu cette habitude.

Les deux dames se prirent à rire, et mes chères lectrices rient peut-être aussi; mais ne leur est-il jamais arrivé de faire la même chose? N'ont-elles jamais rien changé à leur toilette, ou à leurs arrangements, ou à leur mode de tenir leur ménage, parce que quelqu'un d'autre avait une manière différente de penser ou d'agir; et ce quelqu'un n'a-t-il pas pu être poussé, dans le même temps, à faire des changements correspondants par suite d'observations pareilles?

Une grande fête doit être donnée par les jeunes gens de N. aux jeunes demoiselles du dit endroit. Toute la société doit aller en voiture dans les bois, prendre part à un pique-nique, et revenir au clair de la lune. Le temps est humide et incertain, le sol détrempé, et la jeunesse, comme dans tous les âges qui ont précédé et suivi le déluge, ne passe pas pour avoir grand'chose à démêler avec la prudence; pour quelles raisons presque chaque maman hésite à donner la permission à sa fille, et ne cache pas qu'elle est contrariée au suprême degré que la chose ait été mise sur le tapis.

— Vraiment, je n'aime pas du tout ce projet, dit madame G.; je ne saurais approuver de telles parties de plaisir, et si madame X. ne permettait pas à ses filles d'y aller, je m'y opposerais

résolument. Que madame X., qui a tant de raison, puisse le sanctionner, c'est ce que je ne peux comprendre. Je suis tout à fait surprise de la manière d'agir de madame X.

Pendant ce temps, cette pauvre dame X., qui ne se doute de rien, est dans une semblable tribulation.

— Cette affaire m'est souverainement désagréable, dit-elle. J'ai presque l'idée de dire que mes filles n'iront pas; mais madame G. y laisse aller les siennes, ainsi que madame C. et madame W., et il serait naturellement inutile de m'y opposer. Je n'aimerais pas non plus à jeter du blâme sur un projet sanctionné par des dames aussi prudentes et aussi respectables.

Mesdames A., B. et C., de même, et toutes les matrones en général du reste de l'alphabet, consentent, les unes et les autres, avec force lamentations, au projet qui leur répugne et dont les préparatifs se poursuivent triomphalement, à la satisfaction fort peu dissimulée de toute la jeunesse.

De temps à autre, il est vrai, quelque individualité plus tranchée, qui pourrait être désignée par les lettres anguleuses et décidées de K ou de T., dit à son fils ou à sa fille : « Non, je n'approuve pas cela; » et se montre sourde à la raison si souvent alléguée : « Mesdames A., B. et C. le permettent bien. »

— Peu m'importe ce que permettent mesdames A., B. et C., répond cette intraitable dame K. ou T. Je sais ce qui convient à mes enfants, et ils n'iront pas.

Autre cas : Madame G. doit donner une soirée, et elle se demande si elle doit ou non y offrir du vin? Madame G. a entendu une foule de discours sur le devoir de la tempérance, et d'appels à en soutenir le principe; elle a chaudement approuvé d'habiles expositions de ce que peuvent et doivent faire les dames pour favoriser l'œuvre des sociétés de tempérance; mais « rien de tout cela ne l'émeut la moitié autant qu'une autre considération. » Elle a appris que madame D. a donné du vin dans sa dernière soirée. Or le mari de madame D. a été l'un des orateurs les plus influents de la société de tempérance, et madame D. elle-même n'est pas moins influente dans la bonne société. Aussi madame G. est-elle dans la plus grande perplexité. Si elle était certaine que le bruit qui court sur madame D. est authentique, oh! alors, toute hésitation cesserait. Quelque regret qu'elle en eût, elle ne pourrait se passer de vin pour sa soirée. Celle-ci vient enfin,

et avec elle le vin. Madame D., qu'on avait accusée à tort d'en avoir eu à sa dernière soirée, en a pour la suivante et s'appuie de l'autorité de la prudente dame G.

Madame P. en est tout à fait scandalisée, parce que madame G. passe pour pieuse, et que M. D. est un des principaux orateurs de la société de tempérance; mais, *puisqu'ils le font*, ce n'est certainement pas à elle d'être si scrupuleuse, et elle suit la mode.

Madame N. revient du temple un dimanche matin en roulant des yeux pleins de surprise et d'horreur :

— Pour le coup, je n'essaierai plus de retenir mes filles de porter des toilettes extravagantes ; il ne servirait de rien d'essayer, de rien absolument.

— Eh bien ! maman, qu'y a-t-il donc ? s'écrient ensemble les filles, ravies d'entendre des déclarations aussi encourageantes.

— Quoi ! n'avez-vous donc pas vu, dans le banc devant nous, les filles de madame K. avec des plumes à leurs chapeaux ? Si madame K. y va de ce train-là, j'abandonne les rênes. Décidément, je n'essaierai pas plus longtemps. Je vais désormais me passer toutes mes fantaisies, et m'habiller comme la tête me chantera..... Enfants, vous pourrez acheter ces *visites* que vous avez vues la semaine dernière dans le magasin de M. B.

Le dimanche suivant, les filles de madame K. commencent à dire à leur tour :

— Eh bien ! maman, vous nous faites toujours des leçons d'économie et de tout le reste ; et vous vouliez que nous portions nos vieilles mantilles encore un hiver ; et voilà maintenant les filles de madame N. qui brillent dans de nouvelles visites.

Maman reçoit ces ouvertures avec infiniment de bon sens et de prudence, et dit à ses filles qu'elles ne vont pas le dimanche à l'église pour y épiloguer la toilette des autres ; néanmoins, avant que la semaine soit terminée, il devient évident qu'elle n'a pas oublié l'observation. Elle marchande anxieusement des visites, et a l'air absorbé de quelqu'un sur le point de prendre une grande détermination. Le dimanche suivant, les jeunes filles paraissent au temple dans toute la splendeur de leurs visites neuves, à l'horreur croissante de madame N.

C'est ainsi que la balle est lancée et renvoyée par des mains aussi judicieuses d'un côté que de l'autre.

Dans une société moderne, un cercle de matrones est assemblé en un conclave édifiant qui se lamente sur la dépravation du siècle.

— Ces soirées, qui commencent à neuf heures du soir, pour finir à deux ou trois heures du matin, sont des choses odieuses, dit la grosse dame O., en s'éventant d'un air de complaisance. — P. S. Madame O. trame une de ces soirées pour la semaine suivante, et elle est venue précisément pour se mettre au courant de la mode.

— Oh! terrible! terrible! s'écrient en chœur la douce madame M., la grande madame F. et la raide madame I.

— Elles sont très-nuisibles à la santé, dit madame F.

— Elles troublent tout ordre domestique, fait madame I.

— Et puis, on est si endormi le lendemain, dit madame M.

— On se donne beaucoup de peine à les préparer, et elles sont tout à fait inutiles, ajoute madame O., en comptant dans la chambre les personnes qu'elle invitera la semaine prochaine.

Là-dessus, madame M. et madame F. entrent à pleines voiles dans le courant le plus édifiant de réflexions morales sur le rachat du temps, la nécessité de la sobriété et de la modération, les maux qu'entraîne la conformité au monde; tant et si bien qu'on se prendrait à regretter que la société des traités religieux ne puisse pas recueillir ces excellentes pensées pour les livrer à la circulation, si l'on n'était quelque peu refroidi par la certitude qu'avant que l'hiver soit écoulé, chacune de ces dames aura donné une soirée exactement semblable à celles qui ont fourni le texte de tous ces beaux discours.

Et maintenant, toutes ces respectables dames sont-elles fausses et hypocrites? Nullement! Elles croient chacun des mots qu'elles prononcent; elles subissent l'influence d'une sorte de nécessité, d'un charme; et devant le souffle de la multitude, leurs résolutions individuelles fondent comme les fleurs de glace aux fenêtres d'une chambre remplie de monde.

Beaucoup de femmes le font habituellement, avec résignation, comme une chose toute naturelle. Demandez-leur ce qu'elles pensent être juste et convenable dans tel et tel cas; elles vous répondront la plupart du temps avec beaucoup de droiture et de bon sens. Mais si vous leur demandez tout aussitôt ce qu'elles vont faire, ah! ceci est une tout autre question!

Elles feront ce qui se fait en général, ce que font mesdames A., B. et C. Elles ont remis leur conscience à la garde du public, c'est-à-dire de la bonne société, et se sont délivrées ainsi du fardeau d'une responsabilité parfois assez embarrassante.

Il en est d'autres qui prétendent généralement avoir une opinion et une volonté à elles ; mais, imperceptiblement, à mesure que l'une ou l'autre de leurs amies ou de leurs voisines suit une ligne de conduite opposée à leur sentiment de ce qui est bon et convenable, leur résolution fond tout doucement, si bien qu'elles finissent par perdre toute pensée individuelle et par faire ce que les autres font.

Cependant cette influence des créatures humaines les unes sur les autres, ordonnée de Dieu jusqu'à un certain point, est un résultat nécessaire de notre société telle qu'elle est constituée. A peine existe-t-il un homme qui ne la subisse, comme l'aiguille tremblante celle de l'aimant. Quelque opposition que nous lui fassions à distance, elle possède un pouvoir magnétique lorsqu'elle souffle sur nous avec l'haleine d'un de nos semblables et qu'elle brille à travers ses yeux. Et il est douteux qu'on puisse être aimable et humain en y demeurant complétement insensible. Néanmoins l'une des habitudes les plus importantes pour acquérir un caractère noble et généreux, est d'apprendre à agir *individuellement*, sans se laisser troubler par les sentiments et les opinions d'autrui. Peut-être y serons-nous aidés par la réflexion que la personne même dont nous redoutons l'opinion ne craint pas moins la nôtre, et que l'homme de l'autorité duquel nous cherchons à nous couvrir regarde à nous dans le même but.

Bref, madame A., si vous croyez pouvoir dépenser votre argent d'une manière plus chrétienne qu'en l'employant à une soirée, faites-le hardiment, et vingt autres personnes, dont vous craignez l'opinion présumée, seront heureuses de pouvoir s'appuyer d'un tel antécédent. Et vous, madame B., si vous pensez qu'il soit meilleur pour vos enfants de prendre des habitudes de simplicité et de régularité que de faire toilette et de danser, de donner des bals et d'y aller, mettez votre opinion en pratique, et bien des mères troublées dans leur conscience, et de même sentiment que vous, s'empresseront de se faire un bouclier de votre exemple.

Quant aux jeunes demoiselles, nous les prions de réfléchir que *l'individualité de caractère*, maintenue avec une douceur et un

caractère féminins, donne une grâce irrésistible. Qu'elles sachent, par exemple, avoir quelques principes de goût à elles, et ne pas adopter, qu'elles leur aillent ou non, toutes les modes de toilette en vogue; et sans que leur manière de se vêtir tranche par trop avec celle de tout le monde, qu'on puisse pourtant y discerner quelque chose de leurs goûts et de leurs opinions. Beaucoup plus encore, qu'elles aient à elles quelques principes du juste et de l'injuste, et ne fassent pas ce que font les autres, uniquement *parce que* les autres le font.

Rien n'est insipide comme un cercle de jeunes demoiselles qui ont appris par cœur un certain nombre de phrases et d'opinions; qui toutes admirent les mêmes choses dans les mêmes termes et en abhorrent d'autres avec les mêmes mots; qui font porter toute leur sollicitude à se vêtir, à penser et à agir autant que possible les unes comme les autres. Une opinion vraiment originale, quand bien même elle serait assez hérétique pour placer Jenny Lind un peu au-dessous des anges, ou pour tenir Shakespeare pour une lecture parfois ennuyeuse, vaudrait infiniment mieux que cette mort universelle de la pensée.

Nous avons fait ces observations à propos des femmes surtout, parce qu'elles appartiennent au sexe dépendant. Par nature, par habitude et par position, elles sont plus exposées à être dominées par l'opinion; et cependant elles donnent les lois et font les coutumes de la société dans un très-vaste département. Si, parmi la multitude des institutions d'éducation pour les jeunes personnes, dont les annonces encombrent maintenant nos papiers publics, et qui ont la prétention de tout enseigner, l'ancien et le moderne, le transcendant et l'élémentaire, du jeu de la harpe et de la confection des pelotes au génie civil, à l'arpentage et à la navigation; si, dis-je, il s'en trouvait une où les élèves apprissent à avoir des pensées, des opinions, un mode d'agir à elles, il vaudrait certainement la peine de la connaître et de la signaler. Et si la moitié des bonnes intentions qui sont dans le cœur des dames de notre pays étaient mises à exécution sans crainte de l'opinion de qui que ce soit, nous aurions certainement avancé d'un pas vers le millénium.

(Traduit de mistress Beecher-Stowe.)

SOUVENIR.

Ami, depuis trois nuits la lune dans ma chambre
Glisse ses blancs rayons qui chassent le sommeil;
Je veille à ma fenêtre, et trouve que septembre,
Quoi qu'on en puisse dire, est un mois sans pareil.

C'est un petit Eden, ami, que ma retraite:
Quand tout autour de moi ferme l'œil et s'endort,
Je ne donnerais pas un soir dans ma chambrette
Pour les brillants plaisirs d'un mortel cousu d'or.

Là je suis tout à moi; mes rêves de jeunesse
Me reviennent en foule avec le souvenir,
Et dans ce livre ouvert par ma douce paresse,
Je relis le passé, j'épèle l'avenir.

J'y retrouve ton nom à chaque page heureuse,
Ton nom je le retrouve aux lignes de douleurs,
Ton nom dans le récit d'une fête joyeuse,
Ton nom plus cher encor tout baigné de nos pleurs.

C'était dans la jeunesse, il t'en souvient, mon frère :
Quand tu me rencontras tu me pris par la main,
Et cet attrait du cœur, naïf, involontaire,
Etait une amitié déjà le lendemain.

Nous nous étions compris au mot de poésie;
Le premier tu m'appris la cadence des vers;
Tu promenais aux champs ta jeune fantaisie,
Moi d'un hymne tonnant j'effrayais l'univers.

Des loisirs attendus quand l'heure était sonnée,
J'accourais tout joyeux me suspendre à ton bras,
Et nous allions ensemble achever la journée
En charmants entretiens qui ne tarissaient pas.

Et nous étions heureux, soit que le ciel fût sombre,
Soit que la nuit brillât de ses douces clartés,
Tout nous était bonheur, et la lumière et l'ombre
Avaient pour nos deux cœurs d'égales voluptés.

Un charme m'attirait vers ta retraite aimée,
Dans le même chemin nous marchions chaque soir ;
Sans nous lasser jamais, la route accoutumée
Nous ramenait au gîte où je venais m'asseoir.

Oh ! combien m'était doux cet asile rustique,
Et de tes bons parents l'accueil hospitalier !
Combien j'aimais à voir cette paix domestique
Que je trouvais toujours auprès de ton foyer !

Sentiers de Saconnex chers à nos causeries,
Coteau d'où nous aimions à voir brunir le soir,
Me rendrez-vous jamais mes jeunes rêveries,
Et ce bonheur si pur, et mon naïf espoir?

Me rendrez-vous jamais de ces nuits étoilées,
Où j'écoutais, ravi, sentant battre mon cœur,
Le chant du rossignol dont les notes voilées
Frémissaient en soupirs d'amoureuse langueur?

Où j'écoutais, plus douce encore à mon oreille,
La voix qui me chantait mes rêves de vingt ans :
Rêves pleins de candeur d'une âme qui s'éveille,
Sereins comme le ciel, frais comme le printemps.

Gardez-nous pour le soir le bonheur de l'aurore,
D'aussi riants pensers, des chants aussi joyeux,
Et pour l'heure où le jour mourant se décolore,
Le regard de la foi qui va chercher les cieux.

Septembre 1854.

A. Ecoffey.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

FEMMES POETES DE LA FRANCE,

ANTHOLOGIE PAR HENRI BLANVALET.

Genève, chez Kessmann.

Bonne nouvelle. Un charmant petit volume, à la robe rouge et or, vient de faire son entrée dans le monde, et vraiment sous d'heureux auspices. Titre attrayant, joli format, contenu délicat, extérieur gracieux, il a tout ce qu'il faut pour plaire. Un vers cité dans la préface :

Mesdames, pardonnez, ces perles sont des pleurs,

semble le mettre, en outre, sous la protection spéciale du beau sexe. Voilà bien des chances! Tant mieux, car l'éditeur et l'auteur ont essayé tous deux à l'envi à faire en réalité, de ce recueil de poésies féminines, une sorte d'écrin de perles fines. L'un, empruntant la forme élégante de l'in-24 à tranche d'or, coquettement imprimé et relié, sous laquelle l'Allemagne aime à lire ses poëtes favoris, a fourni l'écrin; l'autre, dans la mer toujours mouvante de la poésie française, a cherché, trié et réuni les perles dont il a fait toute une parure. L'éditeur zélé et intelligent du *Recueil de chants pour la Suisse* avec sa bonne idée; l'auteur de la *Petite sœur* et de l'*Arbre de Noël*, avec sa qualification particulière à l'accomplir, pouvaient espérer de produire un ouvrage à la fois de bon air et de bon goût. Ils le méritaient et ils ont réussi. C'est justice.

Ouvrons ce volume; qu'y trouvons-nous ? Trois choses : une anthologie, une préface, une note. Soixante-dix poésies de trente-trois auteurs différents, distribués d'après l'ordre des temps du XIVe au XIXe siècle, de Christine de Pisan à Mlle de Sasserno, composent l'anthologie. La préface, signée Henri Blanvalet, est un tableau vivement coloré des destinées de la poésie française, servant de fond et d'encadrement à une caractéristique du génie poétique des femmes, et à la recherche de leur vraie place dans notre histoire littéraire. La note mentionne quatre fabulistes du sexe, et cite deux apologues, l'un de Marie de France, dans une langue déjà fort archaïque, l'autre de madame Joliveau, qui serait peut-être remarquable, si l'idée générale et le vers essentiel n'étaient pris d'une fable bien connue de Florian.

Le recueil n'embrasse, du reste, guère qu'en apparence les six derniers siècles littéraires; car, aux seize auteurs chargés de représenter les cinq siècles qui précèdent le nôtre, cinquante-trois pages seulement sont accordées, tandis que le XIXe siècle remplit pour son compte un espace trois fois plus étendu. Mais cette disproportion, qui devrait être beaucoup moins forte dans une collection équitablement historique, est ici judicieusement calculée d'après le but du travail et le public auquel il s'adresse. N'est-ce pas, en effet, dans la poésie contemporaine que nous trouvons directement réfléchies nos joies et nos tristesses, nos émotions et nos espérances? et lecteurs et lectrices n'iront-ils pas demander surtout à cette anthologie des jouissances actuelles et non rétrospectives pour le cœur et le goût? D'ailleurs cette anthologie complète ainsi l'ouvrage beaucoup plus considérable publié par Paulin, en 1841, sous le titre de: *Chefs-d'œuvre poétiques des dames françaises*, lequel s'arrête avec le XVIIIe siècle. C'est donc notre demi-siècle qui a obtenu la place d'honneur, et ce sont mesdames Babois et Dufresnoy, Desbordes-Valmore, Tastu, de Girardin, Valdor, Ségalas, Guinard, Menessier-Nodier, Janvier et Colet, mesdemoiselles d'Aïzac, Mercœur, Moreau, Vaillant et de Sasserno, groupe sympathique de femmes inégalement connues du public lettré, qui occupent les fauteuils dans cette aimable et brillante académie. Chacune d'elles a dans la main les meilleures feuilles de son volume, les poésies d'élite que l'on garde volontiers avec soi. Que de mélodies fraîches, tendres, pathétiques, ingénues, touchantes, plaintives, ou résignées! que de souvenirs, de pressentiments, de regrets, d'aspirations et de larmes dans ces quarante-neuf *lieds*, rhythmés par la rêverie, chantés à voix naturelle par la sérénité idyllique ou murmurés à demi-voix par la mélancolie élégiaque? Presque tous sont d'heureuse venue et d'une beauté pure; plusieurs sont dans toutes les mémoires; beaucoup sont de vrais bijoux: par exemple, l'*Oreiller d'une petite fille* et *Qu'en avez-vous fait?* (de madame Desbordes-Valmore), les *Feuilles de saule* et l'*Ange gardien* (de madame Tastu), et la *Pauvreté* (de madame de Girardin). Sur le recueil entier, les plus exquises peut-être de sentiment et de touche sont, avec les deux pièces bien courtes attribuées à madame Olivier, toutes celles de madame Guinard, vrais joyaux de la poésie maternelle, auxquelles on revient encore après tout le reste, qui attirent comme des charmes et communiquent de la force comme des vertus.

Bon voyage donc au léger esquif, ainsi équipé, pavoisé et lesté, qui porte les *Femmes poëtes de la France*. Va, petit livre, pour parler avec Töpffer, et trouve ton monde!

Mais la part du feu? dira-t-on, vous ne la faites pas. La critique n'a donc rien à reprendre dans ce volume? Pardon. Il y aurait au contraire des choses à retrancher, d'autres à ajouter, d'autres à changer, d'autres à rectifier. Ainsi les fautes d'impression ne sont pas assez

rares; il manque par-ci par-là une syllabe, sans parler d'un vers entier oublié à une strophe de la page 45; oubli qui est, dit-on, de l'auteur même; quelques pièces trop faibles, ou faisant double emploi, auraient pu disparaître avec avantage; les *Stances sur la mort d'Henri IV*, attribuées à Catherine de Parthenay, qui avait à cette époque soixante-treize ans, sont de sa fille Anne de Rohan; l'orthographe et la transcription des pièces anciennes ont été abandonnées aux vacillements du hasard, au lieu d'être réglées par un principe uniforme, etc. Mais, je vous prie, ces bagatelles, ennuyeuses à remarquer et à dire, à quoi servent-elles après coup, sinon à montrer qu'on a lu avec exactitude? Qu'on nous permette donc de les laisser de côté.

En revanche, comme le petit volume pourrait bien arriver à une seconde édition, qu'il n'a point, dit-il lui-même, « la prétention de « répondre pleinement à son titre, loin de là, car il se trouve toujours « *nolens volens*, dans un livre de la sorte, bon nombre d'omissions; » comme la matière est fort intéressante et le recueil perfectible, nous soumettons, en toute cordialité et amitié, à l'auteur, que nous prenons lui-même pour arbitre, quelques observations critiques et quelques vœux, sans attribuer à nos remarques de valeur autre que celle que l'auteur de : *Une Lyre à la mer*, voudra bien y mettre, et ne leur assignant d'autre but que la collaboration d'intention à une œuvre utile.

La note d'abord, qui forme épilogue, nous paraît inachevée. Ce n'est qu'une pierre d'attente. En effet, le *lyrisme élégiaque* ayant été adopté (et nous croyons que l'auteur a eu parfaitement raison), comme le principe déterminant du choix et comme l'unité intérieure du livre, les productions d'un autre ton et d'un autre genre se trouvaient naturellement écartées. Mais pourquoi, dans la note, ne mentionner que les femmes fabulistes, et encore en oubliant madame de Villedieu et madame de Genlis? Lorsque tant d'autres formes du genre narratif, comme la Nouvelle en vers (Ex. la *Napoline*, de madame de Girardin); l'Epopée historique (Ex. la *Colombiade*, de madame Dubocage); l'Epopée religieuse (Ex. la *Judith*, de madame de Calage); d'autres formes lyriques que l'élégie, ainsi l'épître et la poésie fugitive (Ex.: madame de Beauharnais, que Buffon appelait sa fille, et madame d'Antremont-Bourdic-Viot, si finement louée par Voltaire); enfin les formes principales de la poésie dramatique (Ex. les *comédies* de mesdames Bourette et de Girardin), et les *tragédies* de mademoiselle Bernard, parente de Corneille et de Fontenelle, celles de mesdames de Salm et de Girardin) ont été cultivées par des femmes et avec une réelle distinction; n'y aurait-il pas convenance, après l'avoir fait pressentir dans la préface, à en faire une mention un peu précise dans la note, c'est-à-dire à convertir cette note en un appendice de quelques pages, qui pourrait contenir une double liste flatteuse pour l'un des sexes, et instructive pour les deux : l'une, chronologique, donnant la série un peu complète des *Femmes poëtes*, de l'an 1200 à 1855 (ce serait environ

une centaine de noms, je crois); l'autre, systématique, les classant d'après les genres littéraires auxquels elles ont consacré leur talent et dû leur célébrité modeste et passagère, ou plus bruyante et plus durable. La pierre d'attente deviendrait ainsi partie intégrante de l'édifice.

L'Etude, pleine de mouvement, de relief, et d'originalité pittoresque, plaît d'abord à l'imagination. Mais, à une seconde lecture, les scrupules surviennent, et on se demande si elle est aussi vraie que jolie. A une troisième épreuve, les doutes historiques et littéraires se font décidément jour. Le désir de peindre n'aurait-il pas fait simplifier outre mesure les faits, et la tyrannie de l'allégorie commencée n'a-t-elle pas conduit à des sacrifices trop grands pour la «grave histoire?» Qu'on en juge. L'auteur nous représente la muse française sous les traits d'une fille charmante qui, dans le long carnaval des âges, change perpétuellement de toilette, de masque et d'accent, et qui tour à tour bachelette, messagère, écuyère, ménestrel, coiffée du bonnet doctoral, ornée de la *palla*, prêcheuse, héroïne, finit par le rôle de *Manola*. L'idée est piquante, mais une personnification, si gentille qu'elle soit, qui, dans ses métamorphoses séculaires, n'est, à chaque âge, qu'un genre à la fois, et qui successivement fabliau, ballade, sirvente, ode pindarique, tragédie, épigramme, chant de guerre, orientale, laisse en chemin, sans pouvoir en tenir compte, les anciennes Epopées, les Mystères, le Roman de la Rose, Molière, Lafontaine, Lamartine, Béranger, peut-elle être regardée comme une personnification suffisante de la poésie française? Des changements de costume, d'humeur et de manières, c'est-à-dire de surface et d'aspect, sont-ils la vraie histoire de la poésie, et sa longue vie ne lui aurait-elle rien appris de plus profond que l'art de se vêtir avec goût? Certainement, l'auteur ne le croit pas; l'allégorie qui tendrait à le faire présumer, mériterait donc, ce nous semble, d'être revisée.

Le caractère et la position des femmes, dans l'histoire littéraire de la France, nous paraissent de leur côté imparfaitement saisis. La partie n'aurait-elle point été prise pour le tout, et la couleur du romantisme élégiaque, bien marquée dans les femmes qui ont chanté depuis Lamartine, n'a-t-elle pas été étendue par une généralisation exagérée, à tous les siècles précédents? Du moins, les faits étudiés dans leur ensemble nous font aboutir à d'autres conclusions que l'auteur.

Ainsi, loin que « le cœur, tout le cœur, rien que le cœur » ait été la seule muse des femmes-poëtes de France, nous trouvons à chaque siècle, parmi elles, le groupe des femmes de tête en face de celui des femmes de cœur; et cette alliance, qui représente la femme complète, forme le couple typique qui s'appelle, au XIIIe siècle, Barbe de Verrue la *trouveresse*, et Marie de France, la fabuliste, c'est-à-dire la tendresse naïve et la clairvoyance satirique; au XIVe siècle, Justine de Lévi et Christine de Pisan, c'est-à-dire la grâce galante et la lourde solidité;

au XVe siècle, Clotilde de Surville[1] et Anne de Marquets, c'est-à-dire la passion conjugale et la dévotion; au XVIe siècle, Louise Labé, la belle cordière de Lyon, et Madeleine Desroches, la belle dame de Poitiers, c'est-à-dire l'inspiration aisée et le goût un peu pédant; au XVIIe siècle, mademoiselle Scudéry et madame Deshoulières, c'est-à-dire la sensibilité légèrement précieuse et le jugement un peu sec, voilant sa hardiesse sous les bagatelles bergeresques; au XVIIIe siècle, madame Bourette, la muse limonadière, et madame de Genlis, ou la frivolité risquée et le ferme bon sens; au XIXe siècle, enfin, madame Desbordes-Valmore et madame de Girardin, ou le sentiment mélancolique et la vivacité intelligente.

« Ce qu'elles chantent, le mot qu'elles répètent *toujours* et toujours *le même* » est-ce bien l'amour? Il y aurait des réserves à faire sur le premier point, mais n'en faisons pas; remarquons seulement sur l'autre que l'amour qu'elles chantent n'est pas toujours le même. L'histoire, il faut le dire, ne montre pas les femmes, sur ce chapitre, plus exigeantes que leur temps; leur idéal ne s'épure pas par elles seules, et les lectrices délicates d'aujourd'hui, habituées à un idéal meilleur, seraient choquées dans leur sens féminin par un grand nombre de pièces de leurs sœurs, où l'amour n'est pas encore celui de l'âme, ni même du cœur, mais celui de l'imagination sans sérieux, ou moins encore, celui de la fade galanterie, du bel-esprit et du bel-usage, ou seulement l'enivrement voluptueux des sens.

Enfin ont-elles vraiment « une place à l'écart », constituent-elles une société isolée « de formes indécises, brillantes et vaporeuses à la fois, qui passent blanches, tristes, voilées en se tenant par la main, » et restant comme étrangères aux révolutions (sinon aux batailles) littéraires livrées autour d'elles? Les faits nous semblent établir, au contraire, que toutes les modifications du goût se reflètent exactement dans leurs poésies, que presque toutes les femmes poëtes ont été les échos ingénieux, ou mieux, les variations concentriques de quelque poëte-homme contemporain, qu'ainsi leur talent lui-même obéit aux lois du sexe, et qu'en réalité le fil conducteur pour l'histoire littéraire de leurs productions, c'est la série des poëtes à la mode, surtout ceux du genre lyrique, Marot, Ronsard, Malherbe, Benserade, Voltaire, Dorat, Gresset, Parny, Millevoye, Lamartine, etc., etc. On le voit, les petits et les médiocres ont eu leur cour comme les grands. La Terre, pauvre petite planète, n'a-t-elle pas son satellite comme Jupiter et Saturne et le Soleil lui-même ont les leurs? Ainsi la reproduction sympathique avec accompagnement de la mélodie libre, qui a fait vibrer leur âme, la lumière réfléchie de l'astre initiateur, l'éclat lu-

[1] Ce n'est plus qu'un nom de complaisance et de convention, les prétendues poésies de Clotilde étant l'œuvre spirituelle d'un Chatterton français, lequel tenta sur le public peu critique de la Restauration une expérience d'archaïsme littéraire, pleinement couronnée de succès.

naire, pour ainsi dire, avec sa dépendance, sa grâce et son mystère: tel est le caractère commun de leur inspiration. Les femmes suzeraines et non vassales, virilement inventives, vraiment libres par la puissance intellectuelle ou artistique, originales en un mot, comme madame de Staël et madame George Sand, sont les prodiges de leur sexe; aussi ne sont-ce plus proprement des femmes, mais des génies, et le génie, comme Tirésias[1], est à la fois homme et femme; la preuve, c'est qu'il est créateur. Les femmes, restées femmes, selon le vœu ordinaire de la nature, imitent donc sans le vouloir, mais cette ressemblance fait leur variété, puisque les types premiers sont divers. Elles remontent et descendent toutes les gammes poétiques avec notre histoire littéraire; elles ont passé, comme elle, par les phases du naturel simple, de la beauté conventionnelle, du faux goût, du badinage puéril, du cynisme fardé, du prosaïsme aride; et si, depuis madame Babois, que son oncle Ducis nommait la Sapho des mères, et madame Dufresnoy, célébrée par Béranger, leur poésie nous touche immédiatement et se fait bien reconnaître pour nôtre, quelle en est la cause, sinon que, depuis *Corinne* et les *Méditations*, la poésie autour d'elles est devenue sincère et sérieuse, qu'elle a donné une voix à quelque chose de presque inconnu à la littérature française, je veux dire l'âme, et que l'âme est parfois rentrée en elle-même, pour chercher dans ses profondeurs le mot de sa destinée et y rencontrer Dieu? Cette conclusion, qui n'est ni un reproche, ni un éloge, mais un résultat historique, c'est-à-dire providentiel, pourrait-il classer les femmes? verront-elles dans cette condition une infériorité? Elles auraient tort, car certes la nature ne fut point une marâtre envers elles, et cette condition n'est qu'une autre distribution de forces. Dans son cœur, son imagination et son âme, la femme a souvent plus de poésie et d'idéal que l'homme. Mais en général cette poésie intime, comme une source cachée, au lieu de s'épanouir directement en gerbes étincelantes dans le jardin de l'art, s'infiltre et se verse goutte à goutte dans la vie, dans la famille, dans la société, pour s'y transformer comme une sève en parfums, en tendresse et en beauté. Est-ce là une moins bonne part?

Si maintenant nous pouvons exprimer quelques vœux relatifs à la collection même, nous conseillerons, dans la prochaine édition :

Premièrement, d'ajouter à chaque nom d'auteur (comme dans les anthologies de Champagnac, de Paulin, etc.), une petite notice de six à huit lignes, biographique et bibliographique ;

Secondement, au cas où l'on désirerait conserver la chaîne des temps antérieurs au nôtre, d'en multiplier un peu les anneaux, en insérant quelques échantillons d'Anne de Marquets au XVe siècle, de mademoiselle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne au XVIe, de madame de la Suze, petite fille de Coligny au XVIIe, de mesdames Dubocage,

[1] Ceci me rappelle l'épigraphe d'un des plus fins livres de critique divinatoire que nous devions à Sainte-Beuve : ses ***Portraits de femmes.***

Viot et de Genlis au XVIII[e]. On pourrait même allonger la chaîne jusqu'au XIII[e] siècle, plus français, comme on sait, que les deux suivants, et emprunter (ce qui formerait une coïncidence littéraire précieuse pour l'histoire de la langue) quelques stances à l'auteur présumé d'*Aucassin et Nicolette*, fabliau par où débutent nos collections de prose. Les stances que voici, ravissantes à notre avis comme de l'Horace ou du Lafontaine, de l'époque des troubadours, mériteraient peut-être de commencer cette poétique guirlande :

Voit son hiver venir le sage,
Comme en fin beau jour belle nuit [1],
Sait que sont roses pour tout âge,
Si pour tout âge sont ennuis.

De ma primevère tempête (saison)
Ne me ressouviens sans plaisir,
Car qui dansa moult à la fête
Au soir n'a regret de gésir.

(Av)ant que vis choir feuilles d'automne,
Belle tous ils m'ont proclamé,
Tous maintenant me disent bonne...
Ne sais le nom qu'ai plus aimé.

(Bon)heur ne dépend de gentillesse ;
Contre le temps n'ai point rancœur ;
L'air m'est changé; ce n'est vieillesse
Pour qui n'est pas changé de cœur.

Ces vers délicieux sont de Barbe de Verrue ; nous n'avons fait qu'en rajeunir l'orthographe et deux ou trois mots par trop vieillis, le point de vue philologique devant, à ce qu'il nous semble, dans le cas présent, céder au point de vue esthétique; on nous passera, nous l'espérons, cet innocent artifice que nous croyons légitime, mais dont nous avertissons en tout cas.

En troisième lieu, quant au XIX[e] siècle, où la collection peut utilement être complétée, nous indiquerons pour mémoire mesdames Sivry de Vannoz, Gautier et Bachevin, mais nous recommanderions d'ajouter la *Nuit*, de madame de Girardin (voir *Revue Suisse*, février 1852), et nous réclamerions quelques pages pour les vers de madame d'Arbouville, le suave auteur d'*Une histoire hollandaise*, de mademoiselle de Vernède, récemment couronnée aux jeux floraux [2], et de deux ouvrières, mademoiselle Antoinette Puarré, la modiste de Dijon, et madame Blanchecotte, la plus jeune étoile apparue dans cette région du ciel.

[1] La mort ne surprend point le sage...
Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'un beau jour.
LAFONTAINE.

[2] La collection des poésies honorées de l'églantine occitanique avant et depuis Clémence Isaure, serait, si elle existe, ce que j'ignore, une mine à exploiter soigneusement pour une anthologie féminine du genre de celle-ci.

Un quatrième vœu, naturel à l'égard d'un recueil publié à Genève par un poëte genevois, serait de faire un peu plus de place à l'élément national, et de ne pas oublier tout à fait madame de Charrière ni madame de Staël [1], parmi les illustres, et mademoiselle de Stockmar parmi les jeunes renommées, sans préjudice de celles qui auront pu poindre depuis.

Un dernier vœu, dans l'intérêt de la valeur intrinsèque du recueil et de son succès, serait de retrancher quelques pièces d'une religiosité creuse, ou qui n'appartiennent directement qu'au christianisme catholique (il y en a encore trois ou quatre de cette espèce), et de les remplacer par des poésies d'une inspiration plus vivante et d'un souffle plus universellement chrétien. Anne de Marquets, mademoiselle de Calage, madame de Céré-Barbé, sans sortir de France ni du catholicisme, donneraient le moyen, je pense, de faire convenablement cette substitution.

Nous avons tout dit; voilà bien des vœux et bien des annotations. Que les lectrices nous pardonnent, car, nous le craignons bien, elles seront contre nous et nous trouveront chevalier discourtois et critique taquin. Que le poëte-éditeur nous excuse, car en vérité nous avons été insatiable comme un enfant gâté, et parce qu'on nous donnait beaucoup, nous avons demandé plus encore. L'enfant gâté ne sera du moins pas ingrat, et, en terminant, il remerciera de grand cœur l'ami de la famille de tous les jolis bijoux réunis par lui en cadeau dans une seule cassette, pour l'allégresse des yeux et la joie de l'esprit. Dans le frais et savoureux volume des *Femmes poëtes de la France* (et cet aveu ne pourra être suspecté, après la franchise des remarques précédentes), l'insatiable mécontent de tout à l'heure a trouvé un vif attrait et une jouissance pure; verra-t-on là une contradiction? Non, car si sa critique était de tout point fondée, tout ce qu'elle prouverait, c'est qu'une seconde édition peut valoir mieux qu'une première. Il y a des négligences de détails presque inséparables du défrichement d'un sujet étendu. Celui qui écrit ces lignes ne l'oublie point, et l'esprit dans lequel il les écrit, c'est le désir du perfectionnement pour une œuvre à peu près impersonnelle dans son point de départ, et destinée à la popularité pour son point d'arrivée. Ceci entendu, mon petit livre à la robe rouge et or, s'il est encore des cœurs ouverts à la poésie douce et tendre, et il en est beaucoup, va frapper à la porte de leur demeure; qu'elle soit modeste ou fastueuse, tu seras bien reçu et tu feras plaisir. Adieu.

H. F. A.

[1] M. Ph. Plan, dans le *Journal de Genève* du 9 février 1856, cite d'elle ce quatrain inédit, qui est bien marqué de son noble cachet :

Tu m'appelles ta vie : appelle-moi ton âme;
Je veux un mot de toi qui dure plus d'un jour;
La vie est éphémère, un souffle éteint sa flamme,
Mais l'âme est immortelle aussi bien que l'amour.

VIOLETTE (en anglais HEARTSEASE),

par l'auteur de l'*Héritier de Redcliffe*, 2 vol. in-18, très-compactes, 6 fr.

Ch. Leidecker, libraire-éditeur à Neuchâtel.

Parmi les nombreux romans chrétiens ou voulant l'être, qu'une aimable industrie emprunte à la littérature anglo-saxonne, l'*Héritier de Redcliffe*[1] nous semble jouir d'une éminente supériorité. Les principes religieux ne s'y déploient pas dans un domaine particulier de la vie, mais dans la vie de tout le monde et de tous les moments. L'individualité des caractères est fortement accusée, et ces personnages si réels prennent, au gré du poëte, une singulière grandeur. C'est une situation touchante que celle de cette jeune châtelaine qui entre pour la première fois comme veuve au manoir conjugal, où elle reçoit l'hospitalité de l'auteur de tous ses maux, qu'elle vient consoler et guérir. L'émotion qu'elle éprouve en visitant le récif où son jeune époux avait déployé tant de dévouement et de courage, se communique irrésistiblement au lecteur, qui n'a pas à rougir de ses larmes.

Violette est une autre création du même écrivain, où sa qualité principale, la finesse des portraits s'exerce à loisir et suffit à créer un intérêt très-réel sans demander beaucoup à l'action dramatique. Le caractère timide de la délicate héroïne qui devient si forte par le sentiment du devoir est dessiné avec la perfection de l'amour. Tous les personnages très-divers qui l'entourent sont d'une vérité si frappante et si complète à la fois qu'on ne peut se défendre de soupçonner l'auteur d'avoir pris sur le fait ses amis et ses connaissances, et tissu son roman d'innocentes trahisons. Mais les événements qui font la matière de ce récit étendu ne sont pas bien nombreux, et l'intérêt de chacun d'eux est peu saisissant. La lecture en charme sans entraîner. Les affaires d'argent, qui nous tiennent si fort au cœur dans la vie réelle, nous laissent toujours un peu froids dans la fiction. Ici la fiction serre de bien près le réel. C'est l'Angleterre et encore l'Angleterre, les besoins un peu conventionnels, l'intérieur opulent et compliqué de la noblesse et de la *gentry ;* la poésie du cœur est enchaînée dans ces deux volumes à la plus prosaïque de toutes les proses, celle de la bonne société. Mais la grâce de *Violette* est la plus forte, et comme cette mignonne et sainte enfant a fini par rendre meilleurs et plus heureux tous ceux qui ont vécu dans son atmosphère, elle fera du bien et du plaisir au lecteur. Je me souviens avec douceur des heures que je me suis laissé prendre par ce livre il y a quelques semaines ; mais j'aimerais mieux l'avoir en perspective, pour couper les longs jours de l'été qui s'approche.

S.

[1] En vente à la librairie Ch. Leidecker, à Neuchâtel.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 6 mai 1856.

SOMMAIRE : Les deux tribuns poétiques. — *Cours familier de littérature*, par Lamartine. La Présidence aux Etats-Unis. — Les *Contemplations*. Le point sombre. La métempsychose, selon Victor Hugo. — L'*Oiseau*, par J. Michelet. — Rossini. Sa figure. Sa boutade sur la musique. — Lettre adressée au chroniqueur par un de ses amis.

Après cette espèce d'atonie et de pâleur littéraires où l'on vivait depuis des mois et des années, voici, coup sur coup, deux publications qui ont remué les flots et qui ont fait événement : le *Cours familier de littérature* de Lamartine, et les *Contemplations* de Victor Hugo. Ainsi, tandis que le roman-feuilleton, cette ardente comète à la queue immense, n'est plus qu'une nébuleuse errant inaperçue dans les bas-fonds du journal ; tandis que le roman n'a plus Balzac, que George Sand l'abandonne pour ses tentatives désespérées au théâtre, qu'Eugène Sue s'éclipse lui-même par ses dernières productions, Alexandre Dumas par son fils, qui ne le remplace pas, ce sont encore les deux premiers chefs de la révolution romantique qui, recommençant la charge, sont venus frapper ce grand coup, dont tous les échos de la presse et même, en plus d'un point, ceux de la foule distraite ont retenti longuement : ce sont ces deux tribuns poétiques de notre jeunesse qui seuls ont encore assez de voix pour nous réveiller tous.

Cette soudaine explosion de Lamartine laissant déborder à grand

flot sa souffrance, ce qu'il pense et ce qu'il sent sur lui-même, sur son passé, sur sa vie actuelle, sur sa nécessité de travail de forçat dans l'honorable but de sauver pour d'autres les débris d'une grande fortune qui n'est plus à lui; ce cri amer et cependant toujours harmonieux du cygne blessé au cœur et non plus à l'aile seulement, a été entendu, compris, accepté même dans une certaine mesure; et si, au premier moment, on y a vu de la musique encore, si le grand nombre n'eût pas mieux demandé que d'y assister à un concert gratuit, il s'est pourtant trouvé peu à peu des personnes pour y répondre d'une manière moins passive, et pour songer que même à un concert, si l'on veut qu'il se donne, il ne suffit pas d'auditeurs plus ou moins bien disposés à payer de leurs oreilles seulement. Toutefois, ce n'a pas été d'abord sans peine, à ce qu'il semble; car plusieurs journaux ont cru nécessaire de créer, au moyen de leurs bureaux, des centres d'abonnements pour faciliter les souscriptions et aiguillonner l'inertie naturelle du public.

Il courut même un vague bruit, que, si les souscripteurs faisaient défaut, Lamartine se verrait peut-être dans l'obligation de songer à émigrer en Amérique, et là dessus le correspondant d'un journal belge le voyait déjà Président des Etats-Unis. En sa qualité de Parisien ne connaissant que Paris, ce correspondant oubliait la première condition pour être président de l'Union, c'est d'y être né; aussi, comme on l'a remarqué, les Américains voyageant en Europe sont-ils célibataires pour la plupart, et s'il y a parmi eux quelque jeune ménage, le voit-on bientôt se rembarquer en toute hâte, pour que le futur petit citoyen du Nouveau-Monde ne risque pas d'être fatalement exclu de la présidence, si un jour il y était porté. D'autre part, il nous revient de source assez directe et assez sûre que les créanciers de M. de Lamartine lui auraient offert de lui garantir soixante mille livres de rente s'il voulait leur abandonner tous ses biens : il aurait refusé, soit qu'il n'ait pu se résoudre à renoncer ainsi tout à coup à ses habitudes de grand propriétaire et de patronage, soit qu'il ait dû penser à d'autres intérêts que les siens.

Quels qu'aient été ses motifs, l'état de sa situation matérielle et morale paraît bien être tel qu'il le voit et qu'il l'a si éloquemment, si courageusement exposé. Ce qu'il a dit, il avait le droit de le dire, et personne ne pouvait le faire, avec une telle franchise, si noblement que lui. Il n'y manque qu'un mot, c'est d'avoir ajouté : « Voilà ce que j'ai été, et voilà ce que je suis : mécontent de mon lot ! et pourtant j'ai eu tout dans le mien, tous les dons du génie, de la fortune et de la gloire; mais tels sont les hommes : non seulement ingrats les uns

envers les autres, comme on l'a été à mon égard; ingrats aussi envers eux-mêmes et envers Dieu. Ainsi, jugez des autres d'après moi! Mais quoi! que nous ayons reçu en apparence peu ou beaucoup, nous sommes tous des enfants prodigues, et nous devrions finir comme celui de l'Evangile. Oui, des enfants prodigues! toute la religion est là, et c'est notre histoire à tous. »

Si nous regrettons l'absence de cette conclusion, et par conséquent d'une conclusion vraie, dans ce premier *Entretien* de M. de Lamartine dont notre livraison d'avril a donné les pages les plus douloureusement vives, nous ne sommes cependant point de ceux, en petit nombre d'ailleurs, qui lui jettent la pierre pour ce libre aveu; ni pour son second *Entretien* non plus, bien qu'on n'y trouve pas seulement un paysage incomparable de beauté et de verve et une pittoresque biographie de Mme Emile de Girardin, mais en outre, sur cette femme célèbre, quelques mots plus sonores que bien sensibles, quelques-uns même qu'il eût mieux valu, croyons-nous, n'avoir pas dits.

Victor Hugo n'a pas eu sur la scène politique un rôle aussi élevé que son rival; mais, comme homme et comme citoyen, il a eu un destin plus tragique. Il n'est pas seulement tombé comme tribun, il est proscrit. Lamartine a perdu sa fille, il est vrai son unique enfant, mais d'une façon naturelle et relativement douce; celle de Victor Hugo, l'aînée et, semble-t-il, la plus chérie, lui a été enlevée par une affreuse catastrophe, il y a treize ans. Récemment mariée, elle faisait avec son époux une promenade sur l'eau; ils furent surpris et renversés par un coup de vent; le jeune homme, excellent nageur, plongea, saisit sa femme, mais dans une étreinte convulsive elle se cramponnait à lui et l'entraînait dans l'abîme; il revint à la surface, plongea encore, et ne voulant pas se sauver seul, préféra de mourir avec sa compagne: il l'avait étreinte à son tour, et on retrouva leurs corps ainsi enlacés sous les flots:

N'ayant pu la sauver, il a voulu mourir.
Sois béni, toi qui, jeune, à l'âge où vient s'offrir
    L'espérance joyeuse encore,
Pouvant rester, survivre, épuiser tes printemps,
Ayant devant les yeux l'azur de tes vingt ans,
    Et le sourire de l'aurore,

A tout ce que promet la jeunesse, aux plaisirs,
Aux nouvelles amours, aux oublieux désirs
    Par qui toute peine est bannie,
A l'avenir, trésor des jours à peine éclos,
A la vie, au soleil, préféras sous les flots
    L'étreinte de cette agonie!

Oh ! quelle sombre joie à cet être charmant
De se voir embrassée au suprême moment,
Par ton doux désespoir fidèle !
La pauvre âme a souri dans l'angoisse, en sentant
A travers l'eau sinistre et l'effroyable instant
Que tu t'en venais avec elle !

Leurs âmes se parlaient sous les vagues rumeurs.
— Que fais-tu ? disait-elle. — Et lui disait : — Tu meurs ;
Il faut bien aussi que je meure ! —
Et, les bras enlacés, doux couple frissonnant,
Ils se sont en allés dans l'ombre ; et, maintenant,
On entend le fleuve qui pleure.

Tel est le point sombre qui domine les *Contemplations*, et qui perce toujours, même à travers le ciel errant et nuageux de l'exil. Ce point ne se dessine positivement que dans le second volume, celui qui est intitulé : *Aujourd'hui ;* mais le premier y prépare en quelque sorte, en a comme un pressentiment lugubre par le tour de la pensée et par la couleur. Aussi, en cela comme par d'autres lignes, d'autres notes centrales qui reviennent ou se sentent toujours, ces deux volumes ont-ils bien leur unité, malgré le long intervalle de temps qui sépare plusieurs des morceaux dont ils sont composés. Ils l'ont en outre par le style, l'exécution, la facture, tout ce qu'on nomme le *faire* en terme du métier, et aussi par la recherche et la poursuite de l'idée, qui se montre ici plus ardente, plus opiniâtre, plus tendue, plus creusée, qu'elle ne l'a peut-être jamais été chez Victor Hugo.

Il y arrive même à une sorte de système philosophique et cosmologique, qu'on voit poindre déjà dans le premier volume sous forme interrogative et qu'il affirme dans le second, non seulement en poëte, mais on dirait presque en croyant. Le poëte serait ainsi réellement devenu prophète, au moins à son gré. Ce système est celui de la métempsychose, lequel se retrouve ainsi au fond de la pensée moderne, chez ceux du moins qui, en rejetant les doctrines chrétiennes, n'ont pas abjuré toute idée de foi positive et de religion. Il fait le fond du livre de M. Jean Rainaud, *Terre et Ciel*, et dans un récent et solide écrit, la *Vie future*, un écrivain catholique, sévèrement orthodoxe sur ces matières, mais d'un esprit modéré, M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, n'a pas dédaigné de relever les objections que la philosophie elle-même peut faire à ce système, comme aussi de montrer l'importance qu'il semble vouloir reprendre avec certaines tendances de la pensée de nos jours. Victor Hugo, lui aussi,

a été poussé vers ce système, mais il le conçoit et surtout il l'exprime d'une manière à lui.

L'âme que sa noirceur chasse du firmament
Descend dans les degrés divers du châtiment
Selon que plus ou moins d'obscurité la gagne.
L'homme en est la prison, la bête en est le bagne,
L'arbre en est le cachot, la pierre en est l'enfer.

Et il décrit ces divers états, citant tous les grands criminels de l'histoire, ne reculant devant aucun nom ni aucune image pour le caractériser.

Les êtres de fureur, de sang, de trahison,
Avec leurs actions bâtissent leur prison;
Tout bandit, quand la mort vient lui toucher l'épaule
Et l'éveille, hagard, se retrouve en la geôle
Que lui fit son forfait derrière lui rampant;
Tibère en un rocher, Séjan dans un serpent......
Dieu livre, choc affreux dont la plaine au loin gronde,
Au cheval Brunehaut le pavé Frédégonde.
La pince qui rougit dans le brasier hideux
Est faite du duc d'Albe et de Philippe Deux.....
Tristan est au secret dans le bois d'un gibet.
Quand tombent dans la mort tous ces brigands, Macbeth,
Ezzelin, Richard Trois, Carrier, Ludovic Sforce,
La matière leur met la chemise de force......
Hérode, c'est l'osier des berceaux vagissants;
L'âme du noir Judas, depuis dix-huit cents ans,
Se disperse et renaît dans les crachats des hommes......

L'esprit tombé dans l'homme n'a pas la mémoire de son état antérieur; les esprits tombés plus bas l'ont au contraire pour leur punition.

.... Une bête va, vient, rugit, hurle, mord;
Un arbre est là, dressant ses branches hérissées,
Une dalle s'effondre au milieu des chaussées
Que la charrette écrase et que l'hiver détruit,
Et, sous ces épaisseurs de matière et de nuit,
Arbre, bête, pavé, poids que rien ne soulève,
Dans cette profondeur terrible, une âme rêve!
Que fait-elle? Elle songe à Dieu! . . . .
. . . .
L'âme en ces trois cachots traîne sa faute noire.
Comme elle en a la forme, elle en a la mémoire;
Elle sait ce qu'elle est; et, tombant sans appuis,
Voit la clarté décroître à la paroi du puits;
Elle assiste à sa chute; . . . .
. . . .

Par un côté pourtant l'homme est illimité.
Le monstre a le carcan, l'homme a la liberté.
Songeur, retiens ceci : l'homme est un équilibre.
L'homme est une prison où l'âme reste libre.
L'âme, dans l'homme, agit, fait le bien, fait le mal,
Remonte vers l'esprit, retombe à l'animal.....
Le monstre se connaît lorsque l'homme s'ignore.
Le monstre est la souffrance, et l'homme l'action.
L'homme est l'unique point de la création
Où, pour demeurer libre en se faisant meilleure,
L'âme doive oublier sa vie antérieure.
Mystère ! au seuil de tout l'esprit rêve ébloui.
L'homme ne voit pas Dieu, mais peut aller à lui,
En suivant la clarté du bien, toujours présente.
Le monstre, arbre, rocher ou bête rugissante,
Voit Dieu, c'est là sa peine, et reste enchaîné loin.

Que pensera-t-on de tout ceci, en France surtout, où l'on ne va guère penser à ces sortes d'idées, et où l'on rêve encore moins? Il est peut-être à noter qu'on n'a nulle part abordé jusqu'ici cette partie pourtant la plus caractéristique du recueil, dans aucune des nombreuses citations qu'en ont faites, à l'exception des journaux légitimistes, tous les journaux non ralliés au pouvoir. Au surplus, le livre en général a reçu aussitôt un très-grand accueil, mais il n'est point encore jugé; les critiques de profession et l'opinion publique elle-même semblent vouloir prendre leur temps pour cela. Nous croyons voir autant que personne tout ce qu'il y aurait à redire sur la forme et le fond : les antithèses matérielles, les heurts cherchés plutôt qu'évités, les cliquetis de sons, d'idées, d'images et de mots, les fautes de goût, de convenance, de délicatesse et même de sens et de tact moral. Victor Hugo dira, par exemple, d'une jeune morte :

Bouche qui n'a connu que le baiser du rêve,
Ame qui n'a dormi que dans le lit de Dieu !

Il dira des athées et des impies :

Leur âme, en agitant l'immensité profonde,
N'y sent pas même l'être, et dans le grelot monde
N'entend pas sonner Dieu.

Dieu remplit tout à coup cette bouche crachante
Avec l'éternité.

Nous voyons tout cela, et les singularités, les excentricités, les bizarreries, d'autres emploieront peut-être un mot plus fort, ce qui s'y mêle encore de cherché, de voulu, d'artificiel, la *pose*, le rôle non ab-

diqués, la préoccupation et l'enivrement de soi, le front toujours olympien dans le nuage comme jadis dans le ciel radieux, l'image démesurée ou qui s'exfolie à l'infini, la pensée qui, à force de se tendre, se perd et que l'auteur lui-même serait embarrassé parfois à ressaisir : en un mot, nous nous rappelons fort bien le vieil adage, que du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas ; mais le poëte s'en est évidemment si peu soucié, il a fait si bon marché de toute l'ancienne rhétorique, quitte à en inventer une nouvelle à son usage et à continuer son vrai rôle, celui de grand agitateur poétique, plutôt que celui de créateur d'un de ces monuments qui traversent les âges, œuvre souveraine, stable et fixe ; enfin, après ces chutes ou comme on voudra les appeler, il se relève par de tels coups d'aile et de telles surprises, au nombre desquelles il y en a de si bien réussies, il a un pinceau si vaste, si puissant, si habile, de tels traits d'imagination, d'audace, de verve, de force et de monstrueuse grandeur, sinon de vrai sublime, que nous préférons nous en tenir à admirer, comme d'ailleurs ce devrait être le premier devoir et le premier besoin de la critique, et qu'en somme ce recueil nous paraît, de tous ceux de Victor Hugo, le plus étonnant, le plus complet, et peut-être même le plus sincère après tout.

— L'*Oiseau*, par M. Jules Michelet : voilà encore un livre qui prêterait à de longues citations, et sur lequel nous aimerions à pouvoir revenir, mais que nous tenons au moins sans trop de retard à mentionner. L'histoire naturelle, son nom le dit, est aussi une sorte d'histoire, et variée comme l'autre, mais non pas si mobile. M. Michelet y a fait une petite excursion, pour se récréer de l'histoire proprement dite, passée, présente... et future... faut-il ajouter : future ? pourquoi pas ? de quelques riches couleurs qu'on la pare en artiste, en historien et en philosophe, on doit toujours, le passé nous l'apprend, tenir compte aussi des déboires dans l'avenir. Pour cette raison ou pour d'autres, M. Michelet s'est mis à vivre avec la nature et à l'observer, à y faire un *alibi*, comme il dit quelque part, *alibi* non de corps, mais de pensée et d'âme, et il en est revenu avec ce charmant petit livre, le meilleur peut-être qu'il ait fait, ou du moins le plus étincelant et le mieux réussi.

Il va sans dire que ce n'est ni une énumération ni une description complète de toute la gent porte-plume. Le titre même a soin d'en avertir : *l'oiseau*, et non pas *les oiseaux*, bien que l'auteur fasse le portrait vivant et animé de plusieurs d'entre eux comme types de la race dans ses diverses aptitudes, celui du pic, celui de la frégate, de l'hirondelle, du colibri, du rossignol ; mais l'oiseau en général, sa forme, sa vie, ce qui le caractérise au physique et, si l'on peut ajouter,

au moral, voilà ce que l'auteur étudie : l'oiseau, dans sa nature intime. Peut-être bien le relève-t-il et surtout l'humanise-t-il un peu trop, en négligeant ou ne faisant pas assez saillir le trait sauvage, le trait animal, qui, pour avoir sa grâce et son originalité chez l'oiseau, ne s'y montre pas moins marqué avec une singulière énergie. Il ne faut pas croire cependant que l'ouvrage de M. Michelet soit un pur travail d'imagination et de sentiment, n'ayant aucune donnée réelle : il s'appuie sur des faits qui paraissent avoir été bien observés par lui ou par d'éminents naturalistes; mais n'en pourrait-il pas être ici comme de ses ouvrages historiques, où une immense et rigoureuse érudition sert de base à des jugements qui restent pourtant contestables à certains égards? Nous ne faisons que poser cette question ; mais, si son livre n'est pas absolument la toute vraie et simple histoire de l'oiseau, c'en est du moins la vive, aimable, savante et sympathique philosophie.

— On nous raconte une assez bonne chose de Rossini, et que nous pouvons même donner comme parfaitement authentique, outre qu'elle est bien dans le tour de caractère et d'esprit ironique et blasé qu'on lui attribue. Bottesini, qui fait de sa contre-basse tout ce qu'il veut, qui a frappé d'étonnement et d'admiration le Conservatoire lui-même, était venu un de ces jours derniers en jouer chez lui et pour lui. Après l'avoir entendu, Rossini se jeta à son cou, avec les paroles les plus flatteuses, le proclamant un grand artiste, comme Bottesini l'est réellement, et comme, sans nul doute, son illustre auditeur le pensait aussi. Mais, s'étant retiré dans une seconde pièce avec un de ses familiers, il dit à celui-ci sans transition aucune : « — J'aime autant prendre une médecine que d'entendre de la musique ; j'ai pris ce matin de l'huile de ricin; eh bien, l'un m'a fait le même plaisir que l'autre, ni plus ni moins. »

Assurément nous ne nous serions pas douté, de nous-mêmes, de ce singulier genre d'appréciation, en rencontrant l'autre jour le maëstro en personne chez un de nos compatriotes, dont il venait voir les tableaux. Il les a admirés et compris comme ils le méritent. *Bravo! bravo!* répétait-il à l'italienne, avec des observations qui ne sentaient pas plus l'huile de ricin qu'on ne sent même celle de la lampe dans sa musique. Il fut très-aimable, et sa figure nous a beaucoup frappé, notre ami peintre aussi. Sans avoir rien d'étrange et d'irrégulier, ni même de trop prononcé, c'est cependant une tête à part, une physionomie et des traits qu'on n'oublie plus. Ses portraits et même les photographies ne la rendent point : ils n'en donnent que le masque, allongé en pointe plutôt qu'aiguisé, et par là alourdi. Elle a au contraire un rare mélange de finesse et de supériorité, de force et de

grâce, quelque chose de sympathique et de *génial*, comme disent les Allemands. On sent combien cet homme a dû avoir de séduction, quand il le voulait, et, dans ces yeux encore très-beaux, dans ce regard, dans ce sourire, que la Muse emprisonnée est toujours là, si par lassitude, dégoût, caprice, boutade ou prudence trop avisée, elle se tait.

— On nous communique la lettre suivante, en nous priant de l'insérer, bien qu'elle ne nous soit pas adressée, mais à un ami avec lequel son auteur et celui de la *Chronique* sont également liés. Elle a un but assez insolite et traite d'un sujet assez délicat. Un écrivain peut-il jamais être bienvenu à parler de ses ouvrages, ne fût-ce que pour en expliquer les points où sa pensée lui paraît avoir été mal saisie, peut-être mal jugée? a-t-il le droit de discuter ces jugements? Nous le pensons, surtout s'il s'en tient aux questions d'art et de doctrines morales ou littéraires, sans vouloir défendre à outrance la manière dont il les a pratiquées. Mais ce droit, en quelque sorte de père à l'égard de son enfant, et non pas seulement d'homme qui, ni plus ni moins que chacun de nous, a aussi sa liberté de pensée et d'examen, un auteur gagnera-t-il quelque chose à en user? ceci est une autre affaire, sur laquelle il n'est pas besoin d'une bien grande expérience de la vie et du public pour avoir une opinion arrêtée. Quoi qu'il en soit, plusieurs, et de très-grands, l'ont fait sans sourciller, et presque tous, petits et grands, le font d'avance dans leurs préfaces, qu'on les lise ou ne les lise pas : il est avéré, croyons-nous, que la plupart du temps on prend volontiers ce dernier parti; mais enfin la chose est faite et n'est plus à faire; c'est même, à vrai dire, tout spécialement pour cela que les préfaces ont été inventées. Or, comme l'auteur de cette lettre, à propos d'une de ses publications récentes, *Luze Léonard*, y traite essentiellement de questions morales assez sérieuses; comme, en outre, la paix, qui vient, dit-on, les mains pleines, met fin cependant aux nouvelles de la guerre, et tarit par là l'une des principales sources de notre approvisionnement de chaque mois; comme, enfin, le livre de notre ami n'a pas de préface, et qu'ainsi la présente lettre peut en tenir lieu, nous ne voyons pas trop d'inconvénient, pour notre part de chroniqueur, à la publier. La voici donc, telle qu'il l'a écrite dans l'intimité :

A M. X., à ..... (en Suisse).

Bien cher et excellent ami,

Vous me dites, de mon dernier petit roman, tant de choses aimables et bonnes selon votre vieille habitude de me gâter, que, si je n'en étais

pas content, malgré des réserves qui ne sont pas moins d'un ami, je serais non seulement un ingrat, mais un sot. Cependant, l'incurable et insatiable amour-propre du cœur humain en général et de celui d'un auteur en particulier, est trop connu, et malheureusement trop certain pour que, si l'on ne peut s'en défendre, il ne faille au moins toujours s'en défier. La gloire ne l'assouvit point, l'obscurité l'excite au lieu de l'éteindre, et s'il n'est pas devenu en nous une gangrène, si l'on n'en a pas l'âme toute possédée, s'il nous reste quelque souci supérieur, ne fût-ce que celui de notre propre dignité, on en rougit, on en souffre, alors même qu'on s'en tait; on souffre d'en souffrir; bref, c'est une vilaine plaie du métier: aussi, le dirai-je? pour cela et le reste, je pense avoir sincèrement désiré quelquefois d'en avoir un autre, non seulement moins *vain*, mais moins *vaniteux*.

Ne me croyant donc pas mieux exempt que personne de ce mal inhérent à l'espèce, et sachant jusqu'où il peut aller, je ne veux pas vous laisser supposer un moment, par quelque tendre excès d'amitié, que votre lettre m'ait causé le moindre sentiment, je ne dirai pas d'irritation, mais de peine: elle m'a été douce et précieuse au contraire, comme tant de choses que j'ai reçues de vous, cher ami, sans avoir rien su faire pour les mériter. En général, dans tout ce qui m'est revenu, mélangé de bien et de mal, sur ce livre un peu exceptionnel, si je me suis senti irrité contre quelqu'un ou quelque chose, c'est contre l'ouvrage lui-même, en regrettant parfois d'avoir consenti à le laisser publier, et contre moi pour cela, sinon absolument pour l'avoir fait. Non que je sois sans réponse, même réfléchie et sérieuse, sur ce qu'on peut lui reprocher de sérieux; mais je sais qu'un auteur se trompe et s'illusionne aisément sur son œuvre; je puis l'avoir fait sur la mienne, et par moments j'ai été pour le croire avec ma défiance naturelle, que notre excellent et à jamais regrettable Vinet me disait une fois être mon mal — littéraire, ce qui ne serait pas grand'chose, si cela ne supposait pas aussi un mal moral.

Heureusement ce défaut porte aussi avec soi son remède. Qu'est-ce, me dis-je en effet, qu'est-ce qu'un livre aujourd'hui? Une feuille si légère, et au milieu de tant d'autres, que des milliers ne forment ensemble qu'une bouchée pour un seul coup de vent. Qu'un instant par hasard il les soulève, entre elles il ne distingue pas. Que l'une surnage, flotte, vole un peu plus haut ou un peu plus à l'écart que les autres, elle n'ira jamais fort loin, en bien ni en mal. S'il en est ainsi pour la plupart même des livres qui prennent le vent, que sera-ce de ceux qui ne le prennent pas! Les auteurs timorés, s'il en est, comme il m'arrive quelquefois de l'être, ont donc là un moyen tout préparé d'avance, non de se justifier, mais de se rassurer à cet égard.

Comme je l'étais déjà par cette raison à la portée de plusieurs, raison assurément convaincante et solide si elle n'est pas de tout point agréable, je reçus la visite d'un de mes anciens élèves du temps que j'étais professeur à Lausanne, homme d'un esprit fin et pratique, exercé aux affaires, car il occupe dans notre pays une position considérable, mais aimant toujours la littérature, dont il juge même ainsi d'un œil plus dégagé et plus net. — « Dans notre milieu littéraire et social, me dit-il en parlant du pays, votre livre est plus lu que franchement jugé ; *il y fait le désespoir des critiques ;* comme il ne se prête pas à un de ces jugements anodins et vagues qui coûtent si peu et auxquels ils ont accoutumé leur public, ils sont embarrassés d'en formuler leur avis. » — « Si tous ne l'ont pas été, et je les en remercie, il faut bien qu'en général cela soit, ajoutai-je (tout bas ou tout haut? je ne me rappelle pas), puisque la *Revue Suisse* elle-même, au moins dans son *Bulletin*, a éprouvé quelque chose de cet embarras. » Quoi qu'il en soit, ce mot piquant, et juste à ce qu'il paraît, m'amusa, et aurait eu de quoi me flatter peut-être ; mais, dans tous les cas, il me fournit une nouvelle raison de me tranquilliser ; l'embarras d'autrui me consola du mien : admirez cette belle pente de la nature humaine !

Sur la réception faite ici à l'ouvrage, que vous dirai-je? même en voulant tout vous dire, et en toute simplicité, si je puis. Bon ou mauvais, un livre quelconque a toujours ici tant de peine à percer! la presse, la cohue en tout et partout est si grande, et la croûte d'indifférence universelle si épaisse! Jusqu'ici je n'ai pourtant point à me plaindre ; au contraire ; ce qui ne veut pas dire que j'aie pour cela le cœur tout gonflé d'espérance et que je me voie seulement surnager. Je n'en dois pas moins reconnaître que plus d'un m'a tendu une main secourable : l'*Union*, l'*Illustration*, la *Revue de Paris*, le *Charivari* même, nous voyant errer sur les flots, Luze Léonard et moi, ont reçu à leur bord ma compagne de voyage. MM. Théodore Muret, Félix Mornand, Laurent-Pichat, Taxile Delord, lui ont fait aussitôt bon accueil, et jugez de ma surprise! ils n'ont pas eu l'air trop morfondus d'avoir osé en donner tel quel leur avis. M. Félix Mornand veut que le tableau de ces aventures, « malgré l'horreur du dénouement, » ressemble au « thymier alpestre ; » et M. Laurent-Pichat, qui est un poëte, en compare l'effet à celui d'un bois de sapin sur la pente des Alpes, tandis qu'il voit le glacier, avec sa blancheur et sa sérénité pure, dans notre aimable Nestor, M. Petit-Senn. M. Félix Mornand va enfin jusqu'à dire « qu'il y aurait peut-être une puissante morale à tirer de ce livre. » *Puissante*, je ne sais, et surtout je n'y prétends pas ; je crois peu, d'ailleurs, à la puissance morale des romans, même de ceux, en si

grand nombre aujourd'hui, qui, en prenant ouvertement l'instruction pour but, ont le défaut littéraire d'être des romans bâtards, et le tort moral de se glisser ainsi sournoisement entre les mains de ceux qui ne veulent pas lire de romans et qui, en les lisant, croient n'en lire pas.

Je ne sais non plus si je serais bien et en tout d'accord avec mon indulgent critique sur la leçon qui, je le pense en effet, peut se tirer de mon livre, mais indirectement et comme il en résulte toujours une de toute vie et de toute histoire. Pour en parler un moment avec vous d'ami à ami, voici donc, et c'était mon principal but en commençant ma lettre, ce que j'ai voulu peindre dans *Luze Léonard*. J'aurais lieu d'ajouter peut-être que, si l'on a comparé ici trop gracieusement cet ouvrage à un thymier alpestre, on en a martelé là-bas quelques fleurs, mal venues sans doute, un peu trop à tour de bras. Mais je laisse de côté les défauts littéraires, et, pour le reste, sans croire y avoir mieux réussi, j'ai seulement à cœur de vous dire quel était mon but.

A l'époque où, cinq années durant, je m'occupai sans relâche à défricher la forêt verte, mais encore bien sauvage, de notre coin d'histoire nationale, je tombai un jour sur un passage de notre vieux chroniqueur Pierrefleur, lequel, comme vous savez, n'est point un mythe; c'était l'histoire d'une jeune villageoise qu'il ne nommait pas, mais dont la romanesque et sinistre aventure se trouvait là, jetée en quelques lignes au milieu d'une foule d'autres d'un caractère tout différent : et par parenthèse, si mes souvenirs ne me trompent, Ruchat a aussi inséré ce trait de mœurs dans son histoire de notre Réformation. Pour moi, j'y vis à l'instant tout un tableau de peinture demi-rustique, d'un goût pour lequel j'ai un faible, je l'avoue, et dont le dénouement tragique, même dans le bon et paisible Ruchat, m'impressionnait profondément. Quoi! une telle scène, sur nos paisibles rivages, et avec tout ce qu'elle supposait pour avoir été poussée jusque là! Mais je fus saisi en même temps de la force et de la violence que l'amour peut revêtir, même, comme le prouvait cette histoire, chez de simples villageois. C'est là surtout ce que je vis, l'amour; et rien, dans la chronique, ne m'empêchait de l'y voir : j'entends l'amour-passion, et non ce qui, même humainement, usurpe ce titre. *L'amour est fort comme la mort*, dit l'Ecriture, et cela est vrai dans le mauvais sens du mot comme dans le bon.

« Notre amour est comme les citadelles célestes, » écrivait Beethoven à sa Juliette, dans le temps où la perspective de sa prochaine union avec elle lui aurait, dit-on, inspiré ce rêve d'amour, mais de lion amoureux, qu'on appelle la Symphonie en *si*. Quelque temps après, Juliette descendait légèrement des citadelles célestes sur la terre, pour

y épouser un comte ou un baron. Beethoven alors, se retournant solitaire et morne vers son clavier, en tira la Symphonie en *ut mineur*, qui s'ouvre d'une manière si brusque, comme si une voix forte et rude vous éveillait en sursaut d'un profond sommeil. « C'est ainsi que le Destin s'en vient frapper à votre porte, » disait, de ce début de son œuvre, Beethoven lui-même, qui n'était pas seulement un grand artiste, mais un grand esprit et un grand cœur. Tout le monde n'est pas Beethoven, et ne peut pas faire des symphonies en *ut* pour regagner les hauteurs de l'idéal et se sauver ainsi de l'abîme de la réalité. D'autres s'y précipitent tête baissée et s'y engloutissent.

De tout temps il y a eu des aventures comme celle qui est racontée dans *Luze Léonard*, et chacun n'a qu'à interroger ses souvenirs pour en retrouver de pareilles aujourd'hui : c'est-à-dire, une liaison qui, même avec des incidents et des caractères vulgaires, tourne soudain aux sentiments les plus forts et à la tragédie. Il y a du meurtre au fond de toute passion qui s'absorbe dans son objet au point d'oublier Dieu, notre fin souveraine en tout : se prenant elle-même pour sa loi suprême et pour son unique but, tuer, détruire la résistance ou l'obstacle est, en pensée du moins et quelquefois en acte, son secret dernier mot. Qui de nous n'a *frappé*, dans son cœur, à de certains moments! Aussi, dès les premiers chapitres, je dis de Gérard : « Il frappait..... », et j'ai eu soin de rappeler de temps en temps ce trait de son caractère ou plutôt de son sentiment, mais sans trop dire d'avance par là : « Voilà ce qu'il est bien capable de faire, et ce qu'il fera. Or, si toute passion est meurtrière de sa nature, à plus forte raison l'amour, la plus puissante de toutes, la passion des passions, le fond de tout, et de nous tous, soyons francs !

J'ai donc voulu peindre l'amour, cet amour-là, le vrai, le réel, alors même qu'il s'égare et reste sur la terre et s'y enfonce au lieu de monter vers le ciel : l'amour qui n'est que l'amour, mais qui est bien tel et, coupable ou légitime, aime, voilà tout, aime irrévocablement. Et pour le dire en passant, de là vient que Gérard n'a rien pour lui que son amour, rien autre pour intéresser à son sort, ne sait rien, ne fait rien que d'aimer, ne vit que de cela, n'existerait pas sans cela, n'est ni de son temps ni d'aucun temps, et cependant, par l'amour, est de tous les temps.

L'amour est pour lui sa nature, son élément, son atmosphère, sa vie, et il s'y livre les yeux fermés.

Avec cette idée qui est le fond de mon livre, et que j'y ai suivie d'un bout à l'autre sans jamais la perdre de vue, mais pour la mettre en récit et non pour l'analyser, j'arrivais forcément à des scènes et à des

descriptions que je ne pouvais ni trop affaiblir ni complétement écarter: autrement je n'aurais plus été même littérairement ni dramatiquement vrai. Les situations ne pouvaient guère être plus ou moins vives, mais bien l'expression, la forme, le détail, le mot; et à cet égard comme à d'autres, je ne prétends pas avoir toujours rencontré juste, trouvé l'exacte mesure, quoique j'y aie mis beaucoup d'attention avant de livrer l'ouvrage à l'éditeur. Impossible, d'ailleurs, de tout voiler. Et si peu que j'eusse dit, j'en aurais toujours trop dit, suivant les uns, comme peut-être pas assez suivant d'autres, en tâchant de dire ce qu'il fallait pour rester dans la vérité du fond et de la forme, du sentiment et du coloris. L'ensemble aurait été plus pâle, plus effacé; mais certains traits et certains moments de passion, impossibles à éviter, y auraient également fait saillie, y auraient produit le même effet relatif. Dire tout, mais avec décence, et avec grâce si je pouvais, me parut encore, même après coup, le parti le plus sûr; peindre franchement, le parti le plus franc.

A côté de cette donnée fondamentale et première de l'amour emporté et livré à lui-même, idyllique, enfantin, comme l'est aussi tout véritable amour, simple et naïf d'abord, mais tournant cependant au tragique, j'en plaçai une seconde qui s'y rattache, ou plutôt qui est la même sous un autre aspect, et qui devait, dans ma pensée, très-rigoureusement suivie si vous y faites attention, aider au développement et à l'enseignement de celle-là : j'entends l'idée, vivante aussi en nous tous, même chez ceux qui lui résistent, qu'il n'y a qu'à suivre la *bonne nature*, qu'à se laisser aller, et que tout ira bien et finira bien par là. Le vieil Apothéloz dit *bon* à tout. Mais est-il le seul? n'y a-t-il pas en chacun de nous une voix secrète qui tient le même langage, et qui nous sollicite? Ce personnage du Reclus a sans doute son rôle à lui dans l'ouvrage, et on pourrait montrer qu'il n'est pas sans fondement historique, je le crois comme vous; mais il est aussi cette voix-là. Il la fait entendre dans un sens mystique et élevé, mais qui n'en ôte pas le péril : L'Escueil, dans un sens ironique et abandonné à tous les instincts, par conséquent encore plus réellement ou, du moins, plus visiblement dangereux.

Quant à maître Bon, il représente un autre côté de la *bonté* humaine, assurément moins périlleux, et plus rare surtout: il a pour lot ce qu'on entend vulgairement et assez dédaigneusement par *bonté* dans le monde, où la *bonne* nature humaine traite volontiers cette sorte de *bonté*-là comme on y traite les pareils de maître Bon, c'est-à-dire de l'honnête grison ainsi nommé. Aussi ai-je bien envie d'ajouter que, dans l'ouvrage, il peut figurer au besoin celui qui l'y a imaginé. Il est

vrai qu'il y a en outre des confrères de maître Bon qui ne sont pas bons. J'aurais dû peut-être leur donner aussi une petite place dans mon livre ; mais que voulez-vous ! je les ai oubliés, et je crois que je les oublierais encore si c'était à recommencer.

Il va sans dire, et j'ai eu soin d'en avertir à plusieurs reprises, que je n'ai point voulu faire une peinture de la Réforme, quoiqu'elle ait été aussi un peu *bâclée* chez nous comme se bâclent toutes les révolutions. Tout au plus est-elle là comme le cadre obligé de la scène où je trouvais placés mes acteurs. Si l'on tient absolument à voir dans l'ouvrage une sorte de couleur et de sens historique, il faut plutôt y chercher l'esprit général du seizième siècle, qui fut celui d'un renouvellement, d'une exubérance et d'une singulière fermentation de liberté et de vie en tout sens, l'esprit de la Renaissance, comme on l'appelle, et non pas celui de la réforme religieuse, qui n'en fut que la manifestation la plus profonde comme la plus marquée au dehors. Mais cela même, dans l'aventure et les mœurs à part que j'ai retracées, n'existe que d'une manière latente, et m'est venu sans intention.

Quant au prédicant Zébédée, ce n'est qu'un personnage épisodique, mais cependant mis à dessein en regard de personnages qui éprouvent des sentiments vrais, quoique dangereux, tandis que lui n'a que des paroles, ne dit que des mots, avec *rien dedans*, comme l'observe L'Escueil : il représente ainsi ce vain parlage creux allant parfois jusqu'au sermon, ce que je serais tenté d'appeler le *sermonisme*, s'agitant autour de faits et de sentiments réels, sans les toucher, ne s'en doutant même pas, et cependant, comme la mouche du coche, y faisant aussi à l'occasion sa partie de trouble et de bourdonnement.

Mais Gérard, Luze, Apothéloz et L'Escueil, voilà les personnages essentiels. Ils suivent la nature et la passion. Le réformateur Pierre Viret déclare, en passant, où elles peuvent conduire, et le dénouement et l'épilogue le montrent, ce me semble, assez fortement.

J'ai eu cette idée sur la lecture même du fragment de chronique qui m'a fourni mon sujet ; elle s'est développée dans mon esprit à mesure que j'en inventais les principales scènes, et en relisant mon ouvrage après bien des années, tellement que j'en avais oublié les détails, j'ai retrouvé cette idée aussi claire qu'au premier jour, même plus claire avec ce que m'avait appris la vie, et m'étonnant que j'eusse pu l'avoir aussi nette dans ce temps-là.

A présent que le secret du roman est aussi le secret de la comédie, du moins pour vous, mon ami, n'y a-t-il rien là de notre histoire cachée, à nous tous, rien qui vaille la peine d'y réfléchir ? Je ne l'ai pas pensé, je l'avoue, quand j'ai cédé à l'amicale insistance d'un éditeur

qui s'était montré fort aimable pour moi, et je ne le pense pas non plus maintenant. J'ai tenté un sujet difficile, glissant, mais dont la donnée morale, pour ne se révéler entièrement qu'à la fin, comme après l'événement ses conséquences, ne saurait être niée en soi, est assez clairement indiquée et déduite dans un ouvrage d'ailleurs essentiellement narratif, et ne dépend pas de quelques incidents de plus ou de moins. N'ayant ni l'ambition ni la vocation d'un de ces livres directement prédicateurs, pour lesquels je n'en éprouve pas moins un respect sincère quand ils atteignent leur but, j'ai voulu seulement raconter aux autres une histoire qui m'avait ému en me la racontant à moi-même; mais, sans faire expressément de la morale, ma *fable* a aussi sa *moralité.* On pourrait peut-être même en philosopher, entre amis, plus longuement qu'il ne semble; mais c'est bien assez, c'est déjà trop comme cela. Aussi, me sentant un peu honteux d'un si gros paquet de lettre (sans parler de son contenu), l'idée me vient, et j'en suis fort tenté, de vous l'adresser sous le couvert de la *Chronique* de la *Revue Suisse.* Le rédacteur, M. Juste Olivier, est un de nos amis communs, et il ne refusera pas ce service à l'auteur de *Luze Léonard.*

Neuchâtel, 13 mai 1856.

C'est encore sur le Tessin que la Suisse a les yeux fixés. Nous parlions il y a deux mois d'un « faible espoir » qui s'attachait à l'appel interjeté par les victimes d'un procès politique odieux, espoir fortifié par les premières décisions du tribunal supérieur, comme nous le constations avec plaisir bientôt après. L'attente des amis de la justice n'a pas été trompée, l'événement a condamné nos défiances, et nous nous sommes réjouis, avec la Confédération tout entière, de trouver dans le Tessin une magistrature assez courageuse pour faire son devoir. Les preuves manquant à l'accusation, et les provocations matérielles de Degiorgi étant établies, les prévenus ont été acquittés par sept voix contre deux, et remis en liberté le 30 avril. Cette nouvelle a causé en Suisse une joie universelle : on se sentait soulagé d'un poids insupportable. Mais cette impression n'a pas duré; et la suite des faits a montré que malgré l'appui énergique qu'ils avaient trouvé dans l'opinion de la Suisse et de l'Italie libérale, les juges avaient eu réellement besoin de dévouement et de fermeté. La tranquillité n'a pas été troublée dans le premier moment; mais bientôt des journaux et des affiches ont accusé les juges de s'être laissé corrompre pour de l'argent et ont provoqué des manifestations populaires contre leurs personnes, en demandant leur destitution et leur mise en accusation. Le président du Grand Conseil issu du *pronunciamento* s'est fait l'écho de ces clameurs

dans un discours révoltant. Jusqu'ici nous n'avons pas vu que le Grand Conseil l'ait suivi dans la voie des enquêtes contre le pouvoir judiciaire; seulement les juges dont les fonctions étaient expirées ont été immédiatement remplacés, selon l'avertissement qui leur avait été donné dans le cours des débats. Il n'y a pas eu une seule voix pour les réélire. Il ne faudrait pas conclure de là qu'on trouvera partout des hommes prêts à sacrifier leur position, et que l'indépendance de la justice soit bien efficacement garantie par une organisation qui met périodiquement le sort des juges entre les mains d'un corps politique. Plusieurs juges ont été l'objet de violences graves. Les principaux acquittés se sont expatriés avec leurs familles, et l'on s'accorde à reconnaître qu'en effet ils n'étaient pas en sécurité dans le pays. Voilà où en sont les choses. Ajoutons qu'en Suisse l'indignation est générale; car si l'on y fait très-bon marché de la vérité, on n'y aime ni les éclats du jacobinisme, ni le sang. Si les excès allaient plus loin, les autorités fédérales pourraient bien subir une certaine pression de leurs meilleurs amis, et se voir forcées d'agir dans un sens diamétralement opposé à leurs antécédents. De sang-froid, de gaîté de cœur, pour ne pas affaiblir la majorité compacte, les hommes du centre, les gens gras et bien posés dans la Suisse nouvelle ont souffleté la souveraineté du peuple sur les joues de l'opposition tessinoise, et ont fait clairement comprendre au gouvernement qu'il eût à se défendre sans scrupule et qu'il serait soutenu. Et en effet le Conseil fédéral, présent dans la personne de son commissaire, M. le colonel fédéral Bourgeois-Doxat, de Corcelettes, a assisté d'un bout à l'autre aux scènes du *pronunciamento*, et en a sanctionné le résultat de la meilleure grâce possible. On a déchiré la Constitution de 1848 dans un intérêt momentané de parti, comme on avait déchiré le Pacte de 1815 dans un intérêt de parti à l'occasion des couvents d'Argovie. Pareilles causes produisent souvent de pareils effets, et de connivence en connivence, de fait accompli en fait accompli, de coup de parti en coup de parti, l'édifice dont ses auteurs même ont commencé la démolition, pourrait crouler plus tôt qu'on ne s'y attendait et qu'on ne l'aurait voulu. Ces considérations commencent à frapper toutes les personnes qui n'oublient pas le lendemain ce qui s'est passé la veille. On voit que le machiavélisme n'est pas toujours une preuve de supériorité politique, ni le mépris de la justice un calcul d'intérêt bien entendu. Nous ne serions pas tout à fait surpris que la petite Terreur tessinoise, allumée au signal donné par le Conseil national en janvier 1855, aboutît à une occupation fédérale; moins parce qu'une interprétation plus sévère du droit fédéral tend à prévaloir, que parce que, de ce côté-ci des Alpes, où l'on a beaucoup fait pour soutenir le Tessin, les populations commencent à se fâcher. Nous apprenons avec plaisir que les carabiniers de Lugano se prononcent pour le respect de l'autorité judiciaire. Nous lisons aussi que M. le colonel Bourgeois est retourné dans le Tessin en qualité de commissaire fé-

déral. Ce choix est de nature à rassurer tous ceux qui pourraient craindre que le Conseil fédéral ne se laisse aller à des mesures trop énergiques. Espérons qu'elles ne finiront pas par devenir indispensables.

La Constituante de Soleure a introduit le veto et la participation directe du peuple à la nomination des fonctionnaires de district. Elle a décrété un maximum fort peu élevé pour les salaires, au moment où les Grands Conseils de Zurich et de Vaud se familiarisent avec l'idée d'élever en général l'échelle des traitements, pour les mettre d'accord avec le renchérissement des loyers et des subsistances.

Le renouvellement intégral du Grand Conseil de Neuchâtel a sensiblement modifié la physionomie de cette assemblée. L'épuration du Conseil d'Etat, ordonnée en 1853 en vertu d'une interprétation assez inattendue de la Constitution cantonale, avait jeté tout le Val-de-Travers dans l'opposition; l'achat récent de six mille actions du Jura industriel a vivement alarmé le Vignoble, et dans les environs immédiats de Neuchâtel, le mécontentement s'est accru par l'effet des expropriations, qui ont montré chez cette compagnie la résolution arrêtée de pousser son tracé jusque dans la ville, en écartant les projets de raccordement qui auraient permis de ménager les propriétés et les communications rurales. Aussi le gouvernement n'a-t-il plus de partisans dans le nouveau Grand Conseil que les 37 députés nommés sur le parcours du chemin des Montagnes à la Thièle. On a même vu des colléges électoraux purement républicains se jeter, dans la vivacité de leurs ressentiments, sur des candidats royalistes. Mais l'opposition se compose de deux fractions à peu près égales, si profondément divisées par les défiances et par les souvenirs, qu'elles ne pourront guères former une majorité sur aucune question importante. On l'a vu par la composition du bureau, qui appartient presque entièrement à la minorité des 37, et par le rejet de la proposition de M. Calame, qui demandait une enquête sur l'entreprise du Jura industriel. Ainsi le gouvernement reste assez fort contre les deux oppositions, et même il ne lui sera pas difficile, avec quelques ménagements, de s'assurer le concours du Grand Conseil actuel. Quant à la motion de M. Calame, la rédaction n'en était pas assez précise sur le point décisif. En aucun état de cause on ne peut admettre que l'Etat renonçât à des obligations contractées, parce qu'elles menaceraient de devenir trop onéreuses. Mais, ce point mis à part bien nettement, il ne serait peut-être pas inutile aux intéressés pris en corps d'obtenir une consultation d'experts impartiaux et faisant autorité dans la matière sur les frais probables de la ligne entreprise et sur les conditions de son exploitation. C'est aux administrateurs de la compagnie elle-même qu'appartiendrait avant tout d'organiser une telle enquête, et l'initiative qu'elle prendrait dans ce sens ne rencontrerait sûrement que des approbateurs.

— L'embranchement de Bussigny à Lausanne a été inauguré, le 5

mai, par de grandes fêtes et des banquets multipliés, sous les yeux des sommités de l'Israël financier. Cette cérémonie prenait de l'importance par les derniers votes du Grand Conseil relativement à la ligne de Paris-Milan. Au grand déplaisir de M. Fazy, qui tient beaucoup à faire passer les lignes suisses par la Savoie, la compagnie de l'Ouest a décidé la construction immédiate de la section de Lausanne au Valais. Le tronçon de Villeneuve à St-Maurice, qui ne présente aucune difficulté et qui recevra dès le premier jour une grande quantité de voyageurs et de grosses marchandises, doit même être achevé en une campagne, pour le premier janvier prochain. Quant à la section de Jougne, l'exécution en dépend maintenant plus ou moins de la compagnie de Lyon, qui s'est assuré la concession du tronçon coûteux de Jougne à Pontarlier; mais l'avenir de la ligne d'Italie ne dépend pas absolument de l'exécution plus ou moins rapide de cette partie de son tracé à laquelle le chemin des Verrières suppléerait provisoirement. Le prompt achèvement de la section de Villeneuve engagera probablement la compagnie qui se forme, avec un grand luxe d'annonces coûteuses et de prospectus éblouissants, pour construire la ligne valaisanne, à abandonner la section du Bouveret à St-Maurice et à jeter d'abord le gros de ses ouvriers entre St-Maurice et Martigny. Cette marche, conseillée par les intérêts de la compagnie, lui sera peut-être imposée, car la concession accordée à M. Lavalette par l'Etat du Valais se trouve aujourd'hui périmée, et il serait bien difficile de la faire revivre contre le canton de Vaud après la rigueur extrême dont on a usé envers l'*Ouest* et l'Etat de Vaud pour supprimer la ligne de Morat. Lausanne étant la seule ville de quelque importance qu'on rencontre de Dijon à Milan, trouvera dans cette ligne l'occasion de faire apprécier plus universellement les avantages de son site merveilleux. La position de cette ville s'est déjà beaucoup améliorée, et deviendrait bonne si le chemin direct de Lansanne à Berne par Fribourg venait à s'exécuter, selon le vœu bien manifeste de l'Assemblée fédérale. La compagnie de l'Ouest en souffrirait beaucoup, car il lui importe de concentrer autant que possible le trafic sur son chemin d'Yverdon à Morges; mais on peut douter que ses intérêts soient identiques en ce point à ceux des populations suisses et même aux intérêts particuliers du canton de Vaud. Naguères encore, on n'admettait qu'une seule ligne d'Yverdon à Lausanne par Estavayer-Payerne et Morat, sans s'inquiéter du district de Grandson ni de toute la partie orientale du canton. Aujourd'hui, on reconnaît, semble-t-il, que la ligne de Neuchâtel est inévitable, et l'on admet une bifurcation à Yverdon. Mais il est assez naturel de penser que cette bifurcation rendrait plus de services aux populations si les deux lignes étaient moins rapprochées l'une de l'autre, et que le canton de Vaud en particulier trouverait plus de profit à posséder une double ligne à partir du Léman, que depuis Yverdon, à son extrémité septentrionale. Si les districts de Payerne et d'Avenche sont favorisés par la direction de Morat, ceux de Lausanne, d'Oron et de Moudon sont intéressés au même titre à la ligne par Fribourg; il importe à la grande

moitié du canton de Vaud d'abréger de quelques lieues la route de Berne, et l'établissement d'une communication immédiate, courte et peu coûteuse, avec le canton de Fribourg serait d'un haut prix pour le Vignoble tout entier. On comprend dès lors que, malgré ses déficits, la commune de Lausanne ait voté en faveur de cette ligne une subvention éventuelle de 222,000 francs; on comprend moins les formes impératives, méprisantes et menaçantes dont on a essayé (sans succès) pour comprimer une manifestation d'opinion si naturelle. Il n'entre pas dans notre pensée de jeter le moindre blâme sur la fidélité du gouvernement vaudois aux engagements qu'il a contractés et sur sa persévérance à défendre la direction qu'il regarde comme la meilleure. On peut apprécier diversement la versatilité dont ont fait preuve les autorités d'un canton voisin; on peut même se demander si la procédure au moyen de laquelle la compagnie de l'Ouest a été privée de sa concession était parfaitement équitable, et peut-être cette considération devrait-elle l'emporter sur toutes les autres dans l'esprit du juge appelé à trancher définitivement la question. Mais on ne peut pas s'attendre à voir des corporations qui n'ont contracté aucun engagement, et qui ne sont point des arbitres, se placer à ce point de vue. Lorsqu'on sait au prix de quels sacrifices pécuniaires l'ancienne compagnie de l'Ouest a résolu le problème de faire passer un chemin de fer à travers le canton de Vaud en lui rendant le moins de services posssible, on ne peut pas, malgré les changements les plus avantageux, malgré des promesses réjouissantes, qui laissent pourtant subsister les faits, demander raisonnablement aux Vaudois d'identifier leur patriotisme avec l'intérêt de la compagnie de l'Ouest. Lorsqu'il s'agit d'intérêts, ce sont les intérêts qu'il faut calculer et non pas les kilomètres; or l'intérêt du vignoble à la ligne de Fribourg compte assurément parmi les premiers, et la prospérité du chef-lieu ne se sépare ni de la prospérité de l'agriculture ni de celle du trésor.

Quant à la rivalité des compagnies, elle n'est que momentanée; nous l'espérons bien. La Suisse orientale nous donne l'exemple; nous apprenons que ses quatre entreprises Romanshorn-Coblenz, Rorschach-Winterthour, Schaffhouse-Winterthour, et la ligne qui remonte la Glatt, en partant de Wallisellen, entre Winterthour et Zurich, sont à la veille de fusionner. Il en arrivera de même dans la Suisse française; l'intérêt des actionnaires nous le garantit.

Le projet des rails flottants reste sur l'eau, concurremment à celui d'une ligne par terre de Bienne à Yverdon. Les experts chargés d'examiner les entreprises analogues en exploitation, ont été très-satisfaits de ce qu'ils ont vu, et les cantons intéressés ne refusent pas d'entrer en conférence.

— Pendant le premier semestre de son existence, l'école polytechnique fédérale a compté environ soixante-dix élèves réguliers et cent auditeurs. Ces chiffres, quoique modestes, n'ont rien de décourageant

pour un début tenté avec un personnel enseignant encore incomplet Nous n'avons pas trouvé dans les journaux la répartition des élèves entre les diverses sections de l'établissement; mais nous ne serions pas étonné d'apprendre que la section philosophique et littéraire, qui ne se rattache à aucun but précis, reste un peu négligée, malgré le mérite de quelques-uns de ses professeurs. On se placerait peut-être dans le vrai en rattachant tout simplement ces chaires à l'Université de Zurich, à laquelle elles appartiennent d'intention et de fait. Outre ce subside de la Confédération, si les cantons qui demandaient une Université fédérale, se décidaient à faire quelque chose de leur côté, ils auraient ce qu'ils désirent, et cette question, qui n'est qu'endormie, se trouverait résolue à la satisfaction générale. On dira sans doute que les cantons sont pauvres et que le trésor fédéral seul est riche. Cette objection est très-forte aujourd'hui; mais il dépend de l'Assemblée fédérale de la lever, soit en réduisant les péages, soit en ordonnant que les excédants des recettes fédérales soient répartis entre les cantons; et une mesure de ce genre paraîtra bientôt indispensable si l'on veut maintenir la centralisation dans les limites actuelles.

—Nous avons sous les yeux le rapport du bureau de bienfaisance fondé à Lausanne, il y a un peu plus d'un an, pour le soulagement positif de l'indigence, en même temps que l'établissement de secours alimentaires délivrés avec contrôle, contre des bons substitués à l'aumône directe, tendait à supprimer la mendicité. Le bureau de bienfaisance prend soin des pauvres qui lui sont recommandés par ses souscripteurs et leur transmet ses dons par l'entremise d'un patron, directeur de la famille assistée. Celui-ci, tout en entourant la famille de ses conseils, promet de respecter entièrement les opinions politiques et religieuses de ses protégés. Jusqu'ici cet engagement paraît avoir été pris au sérieux, et chacun se félicite de l'heureuse influence exercée par la nouvelle société. « Si le patronage, dit le comité, est pratiqué dans des vues trop restreintes, avec un esprit étroit, trop investigateur, et par une coterie seulement, il risque de ne pas porter des fruits heureux; mais si, au contraire, il est pratiqué par tous avec un esprit de tolérance, avec cette charité aimable et bienveillante qui touche les cœurs plutôt que de les roidir, nous croyons qu'avec de la persévérance il peut réaliser cette fraternité que l'on invoque sans cesse. Cette tâche est d'autant plus facile chez nous, que grâce à nos institutions et à nos mœurs simples, on y est tout naturellement porté. »

L'académie de Lausanne vient de recevoir comme professeur régulier d'histoire un de ses anciens élèves, M. Duperrex, qui faisait le cours depuis quelques années. M. Duperrex ne s'est fait connaître jusqu'ici au public que par un abrégé d'histoire du moyen âge en 236 p. in-18, qui est à plusieurs égards un modèle. Malgré son extrême brièveté, cet ouvrage se lit aisément et la substance en reste dans l'esprit. Il ne mentionne que les choses qui doivent l'être, et le fait avec une clarté

suffisante; les idées générales y sont bien mises en saillie. Ce précis guide le maître et l'appuie sans le gêner. En un mot, l'ordonnance en est excellente. Mais, dans le menu du travail, il y aurait encore quelque chose à faire pour que la généralisation des faits ne nuisît pas à leur entière exactitude, pour que tel des faits généraux eux-mêmes apparaisse dans son véritable jour, en un mot pour que le maître pût développer largement son texte sans avoir jamais besoin de le rectifier ou d'en modifier l'enchaînement. Les divisions aussi donnent prise à la controverse, comme ce sera toujours le cas. Sans méconnaître ce qu'il y a de fondé dans la distribution adoptée par l'auteur au point de vue de la philosophie de l'histoire, ou plutôt de la philosophie du Droit, il nous semble qu'il y aurait pratiquement de l'avantage à conserver quatre périodes au lieu de trois. La période féodale n'est pas seulement beaucoup plus longue que les deux autres, mais elle se divise naturellement en deux parties, dont les aspects généraux sont presque opposés. La seconde est aussi brillante que la première est obscure. La création du royaume de Naples, la conquête de l'Angleterre par les Normands, la révolution ecclésiastique de Hildebrand, les Croisades, la Scholastique donnent évidemment à l'histoire une physionomie toute nouvelle au milieu du moyen-âge. Sans avoir peut-être la précision des autres, cette articulation n'est pas la moins importante.

L'historien élégant et populaire du pays de Vaud, le docteur Auguste Verdeil, vient de mourir à soixante ans, laissant son œuvre inachevée. M. Verdeil avait abandonné de bonne heure la pratique médicale pour les affaires publiques, où il marqua sa place par des services réels et par une initiative énergique dans l'administration sanitaire, dans la direction des prisons, où il combattit fortement le système de la réclusion absolue [1], enfin dans les conseils de sa ville natale, où il contribua beaucoup à l'importante fondation de l'Ecole moyenne. Il consacra les loisirs que lui fit la révolution de 1845 à résumer l'histoire d'un pays qu'il aimait vivement, et sur lequel la Société d'histoire romande jetait une lumière nouvelle par la publication de documents nombreux. Ce travail lumineux et d'une simplicité élégante fut accueilli avec la plus grande faveur, mais on croit assez généralement que le travail assidu auquel M. Verdeil s'était astreint pour l'achever, après cinquante ans d'une vie plus active et plus variée, a causé la maladie nerveuse à laquelle il a succombé. Son fils aîné, M. le docteur François Verdeil, est connu par de belles applications de la chimie à la pathologie.

— Au milieu de ses emprunts onéreux, de ses démolitions, de ses gares, de ses banques prestigieuses, de ses boues et de ses barrages,

[1] ***De la réclusion dans le canton de Vaud et du pénitencier de Lausanne.*** Lausanne 1842, in-8°.

Genève a vu s'éteindre silencieusement le Nestor de ses littérateurs, M. Chaponnière, l'aîné de M. Petit-Senn, le chansonnier spirituel et populaire des paisibles années de la Restauration.

— La landsgemeinde d'Appenzell-Extérieur, où le Grand Conseil fonctionne comme tribunal supérieur, a refusé pour la cinquième ou la sixième fois la réforme de cette disposition, qu'on lui demande au nom des principes. Le même esprit conservateur a régné dans les assemblées de district à Schwytz, et dans les landsgemeinden d'Uri et des deux Unterwald. La politique des cantons primitifs est toujours : fidélité au nouveau Pacte, opposition aux progrès ultérieurs de la centralisation politique, fusion des partis, droit égal pour tous. A l'intérieur, économie et simplicité. Les peuples et les magistrats sont d'accord sur ces principes. Dans le Nidwald cependant, où, depuis 1850, le landrath est nommé par la landsgemeinde, tandis que précédemment il l'était comme ailleurs par les assemblées de commune, il existe une opposition organisée qui a fait passer un certain nombre de ses candidats, sans déplacer cependant la majorité. Le gouvernement reste au parti libéral conservateur. Dans le Haut-Unterwald, réélection en masse. A Schwytz, le gouvernement a été confirmé tout entier, sauf un membre qui désirait se retirer. L'ingénieur célèbre d'Altorf, Charles-Emmanuel Muller, a été nommé landammann d'Uri, et l'ancien landammann Alexandre Muheim, banneret, les lieutenants (landesstatthalter) et les membres du Conseil des Etats ont été confirmés.

Le 4 mai, la neige avait pris pied dans la vallée d'Altorf, mais elle n'a pas causé de dommages. L'acquittement des Franzoni y causait une joie, hélas bientôt troublée. « Puisse enfin, dit notre correspondant, la justice l'emporter partout ; que les partis cessent de se persécuter, que la liberté devienne une vérité pour tout le monde, et la Suisse se retrouvera grande et forte ! »

S.

L'ANNÉE DE LA MISÈRE.

I.

Le fond de Mauverney était bien triste en septembre 1816, avec ses toits détrempés et rembrunis, ses orges à peine mûres, maigres et chétives, et ses avoines couchées par les averses de l'été; aussi n'attirait-il plus les regards, et pourtant, quand la saison est belle, le piéton qui suit la route de Berne aime à voir ce petit vallon que le sol indique à peine, et que les grands bois du Jorat encadrent et complètent; on aime ces deux ou trois maisons un peu perdues là-bas, dans les prés, vers ce rideau de sapins qui les protège contre les rafales aiguës de la bise; on aime ces carrés de cultures si bien tournés au midi, où le froment craint de se hasarder, mais où le seigle donne encore une moisson rassurante. Il y a dans ce paysage un peu resserré, un peu sévère, quelque chose de paisible qui attire; mais il faut voir Mauverney à la fin de juin, quand les prés sont encore fleuris, quand c'est encore le printemps; vers le soir, alors que les toits fument et que les sonnailles éveillent l'écho dans la profondeur des forêts. Alors on se prend d'affection pour ce Jorat lausannois si agreste et si frais, semé de sites intimes, de maisons écartées et rêveuses; de ruisseaux gazouillants, où trempe le tapis des mousses et dont la source est pleine d'ombre et de mystère; de clairières imprévues toutes couvertes de framboisiers, pleines de bourdonnements d'insectes et de chants d'oiseaux. D'ailleurs n'est-ce pas des croupes et des plateaux élevés du Jorat que le regard peut embrasser dans son ensemble cette admirable vallée du Léman, cette patrie de Vaud, que le soleil inonde de si riches clartés et où les soirs de printemps et d'au tomne sont presque des soirs d'Italie ?

On était bien loin de faire ces réflexions, au fond de Mauverney, dans la soirée du 7 septembre 1816. On avait parlé, il

est vrai, du mauvais temps, de l'insuffisance des récoltes, de la cherté toujours croissante des céréales, de l'aspect chétif des avoines qui ne mûrissaient qu'imparfaitement, questions journellement débattues dans une année d'excessive disette; mais un sujet tout aussi grave et surtout plus intime, car il intéressait plus particulièrement la famille, n'avait pas tardé à occuper les trois personnages qui devisaient chez Pierre à Claude autour d'un bon feu de cuisine.

Et maintenant, cher lecteur, reportez-vous à la date précédente, et si vous tenez à connaître ce sujet plus intime, faites d'abord connaissance avec nos bonnes gens du Jorat.

En face du feu est assise Jeanne-Marie, une bonne femme à physionomie douce et ouverte. Les soucis de la vie l'ont bien éprouvée, mais forte de cette foi simple et profonde qui résiste au découragement, douée du reste d'un caractère actif et persévérant, et de ce droit bon sens qui est la science des campagnards, elle a traversé sans fléchir toutes les épreuves, et il lui reste encore ce que la plupart ne réussissent pas à sauver : la jeunesse du cœur, le courage et l'espérance. Celui qui fume si gravement sa pipe, au coin de la cheminée, sur ce trépied rustique, c'est Pierre à Claude, un Vaudois qui ressemble à tous les Vaudois et qui se peindra lui-même dans le cours du récit. A l'autre coin, c'est l'oncle de Chez-les-Blanc, un vieil ami de la maison, pour qui l'on n'a point de secrets, et qui donne son avis comme s'il était de la famille.

L'oncle de Chez-les-Blanc, comme les enfants l'appelaient, ne devait son titre d'oncle qu'au noble usage, aujourd'hui moins répandu, de désigner aux enfants les voisins, les amis et particulièrement les personnes âgées, sous les appellations plus dignes d'oncle ou de tante. Les événements de 1798 l'avaient trouvé partisan déclaré de l'indépendance vaudoise, et, dans l'année même, il s'était enrôlé dans ces brigades lémaniques qui renforcèrent l'armée française et guerroyèrent avec elle sous Masséna et sous Lecourbe ; mais blessé dans l'un des sanglants combats qui préludèrent à la grande journée de Zurich, il était rentré au pays où, parvenu à trouver un remplaçant, il avait repris la bêche et le hoyau. Les Français sont de bons diables, disait-il alors, mais il leur faut trop d'argent, et Dieu sait qu'il n'y en a plus à Berne, et pas grand'chose ailleurs. C'était bon de se battre quand il s'agissait de mettre à bas l'ours ; à présent ça ne nous

regarde plus : qu'ils s'en tirent comme ils pourront, ou qu'ils s'arrangent; sans compter qu'on nous suce ce pauvre petit coin de pays, et qu'on demande des écus comme si l'on en faisait au four. Cependant il avait repris les armes en 1802, contre les Fédéralistes, mais pour assister seulement à la triste déroute des Helvétiques entre Morat et Avenches. Il aimait beaucoup ses souvenirs militaires et il en faisait large part à qui voulait l'entendre, mais il ne fallait pas le taquiner à propos de sa dernière campagne. Ses deux années de service militaire avaient imprimé à son caractère quelque chose de décidé, de résolu, qui contrastait avec ces natures du Jorat souvent molles et indécises ; aussi ses conseils l'emportaient ordinairement. C'est une espèce de domination morale qu'il exerçait sans le savoir autour de lui, et il n'y a rien là d'extraordinaire : ceux qui ne savent pas s'arrêter à quelque chose sont fort aises qu'on les tire de peine. Jeanne-Marie était bien la personne qui subissait le moins cette espèce d'ascendant; elle discutait longuement avant de prendre un parti, mais, dès qu'il était pris, on n'y pouvait rien changer, et l'oncle pas plus que Pierre à Claude, qui du reste laissait faire quand la décision ne blessait pas son amour-propre.

On venait donc d'entamer un grave sujet, le mariage de Judith, fille de Pierre à Claude. C'était un second débat, car la première décision était prise dès longtemps : Judith avait été fiancée dans l'été au cousin de Montpreveyres, et les annonces devaient s'écrire prochainement. Mais l'homme propose et Dieu dispose : l'année était mauvaise, et l'hiver, un terrible hiver, s'approchait. Qu'allait-on faire ? Ajourner le mariage au printemps? Pierre à Claude soutenait que c'était impossible, vu qu'il avait donné sa parole pour le mois de décembre, et l'oncle était de son avis. Jeanne-Marie voyait les choses autrement. On ne pouvait pas, disait-elle, en vue des circonstances, songer pour le moment à faire les frais d'un trousseau : il fallait attendre la prochaine moisson. Où prendre l'argent ? Pierre à Claude n'avait-il pas d'assez gros intérêts à payer ? On ne pouvait compter sur plus de vingt sacs de grain, y compris l'avoine. Mais encore une fois, ajoutait-elle, en interpellant son mari, comment prétends-tu faire ? si tu vends seulement cinq sacs de blé, il faudra en acheter, et à quel prix? Tu sais bien que le quarteron s'est vendu un écu-neuf au dernier marché, et qui sait quand les prix baisseront ! Je te dis, moi, que si tu veux m'en croire, tu

t'en iras bravement chez le cousin de Montpreveyres, pour lui dire ce qui en est, et comme quoi nous gardons Judith jusqu'au mois de juillet. D'ailleurs je suis sûre que sa mère ne pense pas autrement, en voyant comment les choses vont depuis quelques mois, et qu'elle fera tout son possible pour engager son fils à retarder le mariage jusqu'à l'été qui vient.

Jeanne-Marie disait tout cela avec beaucoup de couleur et d'expression dans son patois du Jorat, et Pierre à Claude avait l'air de peser les excellentes raisons avancées par sa femme. Au fond il ne savait trop que répondre ; heureusement l'oncle lui vint en aide. Il est vrai, dit-il, que les temps sont durs, mais finalement, une fois ou l'autre il faut le trousseau, et que ce soit aujourd'hui ou dans six mois, je n'en tournerais pas la main. Ensuite, en matière de mariage, quand on a promis, il n'est pas facile de dépromettre : ces garçons, voyez-vous, ont fort mauvaise tête et ils n'entendent pas raison de ce côté-là. D'ailleurs, l'affaire une fois arrangée, c'est fini et voilà un souci de moins. Pierre à Claude peut s'entendre avec le menuisier, qui est un bon enfant; il n'exigera pas son argent tout de suite, il n'a pas besoin de ça pour vivre. Si c'est ce qui vous arrête, je lui dirai deux mots ; il y a longtemps que nous nous connaissons, il était dans les Lémans, lui aussi.

Au fond c'est vrai, reprit Jeanne-Marie, mais l'année prochaine il nous en coûterait moins pourtant : l'été serait là, c'est la saison où le paysan est le plus à l'aise; enfin ce serait l'été et la fête serait plus gaie, car pour ma part je trouve qu'un mariage est toujours triste quand il faut brasser la neige pour aller à l'église.

La saison n'y fait rien, répliqua l'oncle, les enfants s'aiment et le cousin a du pain chez lui; que voulez-vous de plus?

Jeanne-Marie continua à défendre sa manière de voir, mais ce soir là l'oncle fut irrésistible, et Pierre à Claude gagna son procès. Cependant on n'était pas d'accord sur l'ameublement de la future. Judith avait souvent parlé d'une jolie commode qu'elle avait vue chez une amie, et bien qu'elle ne se fût pas clairement expliquée, tout le monde l'avait comprise. Pierre à Claude, qui aimait sa fille de tout son cœur, ne songeait pas à lui refuser l'innocent plaisir de posséder une commode, car il ne pouvait se montrer inférieur au voisin qui venait de sacrifier à la mode naissante. Ce meuble était alors une nouveauté dans nos cam-

pagnes, où l'antique bahut étalait encore fréquemment sa lourde mais solide structure à côté de la moderne garde-robe ; aussi Jeanne-Marie commença-t-elle par lutter contre une innovation qui, selon elle, n'était pas raisonnable et ne pouvait flatter que l'amour-propre. Mais ici Pierre à Claude défendit vaillamment son point de vue. Comment pouvait-il demeurer en arrière, quand le voisin, qui possédait trois poses de moins que lui, avait donné une commode à sa fille? Que diraient les gens? Et puisque c'était le désir de Judith, pourquoi la contrarier? quinze écus de plus ou de moins était-ce une affaire?

Enfin tu feras comme tu voudras, reprit Jeanne-Marie, mais toutes ces nouveautés ce n'est que pour le beau voir et pour l'orgueil, et ça n'aide pas à vivre.

L'oncle approuva ces paroles, mais il ajouta qu'il ne fallait pas aller contre le désir de sa filleule, puisqu'il en coûterait si peu. Il faut, continua-t-il, qu'une fille soit contente de son trousseau et qu'elle n'ait pas le cœur gros en entrant en ménage, car elles ont à cœur ces choses-là.

Décidément Jeanne-Marie était battue sur tous les points ; ce qui ne l'empêcha pas de donner son consentement d'assez bonne grâce, car l'oncle avait réveillé en elle des souvenirs qu'elle ne pouvait renier et au courant desquels il lui arrivait quelquefois de se laisser entraîner. Elle ne se reportait pas souvent à ses années de jeunesse et à l'époque de son mariage ; mais quand ces échos des temps passés chantaient en elle, elle en parlait avec un charme tout particulier; bien différente en cela de ces femmes qui, pour avoir eu les soucis ordinaires de la vie, oublient les jeunes années, dénigrent toutes les joies et introduisent dans le cercle de famille l'humeur, la tristesse et l'ennui.

L'ameublement de la future fut donc voté à l'unanimité, et Pierre à Claude annonça qu'il irait voir prochainement le menuisier d'Epalinges.

II.

Quinze jours se sont écoulés depuis que Pierre à Claude s'est décidé à tenir parole au cousin de Montpreveyres et que Jeanne-Marie en a pris son parti. Un doux soleil d'automne adoucit quelque peu l'aspect sévère de la contrée, et les avoines, qu'un

léger vent fait ondoyer, secouent les gouttes de pluie qui ont si longtemps alourdi leurs grappes élégantes. Judith s'est levée de bonne heure, et, toute joyeuse, elle fredonne en vaquant aux soins du ménage cette vieille ronde qu'elle a si souvent chantée devant l'église :

Dzan-Dzâqué Vounâi, lo cognâite-vos pas?
Dzan-Dzâqué Vounâi, lo cognâite-vos pas ?
Lo pu bin cognâitre, m'a prau z'u chantâ :
Trâi follié d'ordze et dué d'aveina,
Trâi follié d'ordze et dué de bllia.

Puis, sa mère n'ayant plus besoin d'elle, elle s'en va voir au jardin s'il y aura quelque chose pour le prochain marché. Le petit enclos a bien souffert, presque tous les légumes n'offrent que la végétation maladive des années pluvieuses ; cependant le carré qui suit la face méridionale de la maison présente quelques jolies têtes de chicorée. La jeune fille les visite une à une, enlève délicatement les basses feuilles que le mauvais temps a jaunies, puis, satisfaite de son travail, elle reprend gaîment ce couplet de la ronde :

Lo pu bin cognâitre, m'a prau z'u chantâ ;
Dei ballé béguiné m'a z'u atzetâ :
Trâi follié d'ordze et dué d'aveina,
Trâi follié d'ordze et dué de bllia.

Elle jette ensuite un regard aux quelques fleurs qui s'épanouissent encore, redresse une tige ici, enlève là un rameau brisé ; mais tout à coup elle s'arrête pensive devant une touffe de marjolaine que dès son enfance elle a vue fleurir au coin de la plate-bande. La touffe odorante reporte son cœur vers un souvenir dont elle ne peut se défendre. Un jour (elle n'était pas encore fiancée au cousin de Montpreveyres) elle avait rencontré, comme elle revenait du prêche, Charles à Samelet, un grand garçon des environs qui avait été son ami d'enfance et auquel elle avait gardé une place dans ses souvenirs, peut-être même un peu plus grande qu'elle ne se l'imaginait. Ils s'étaient arrêtés sur le sentier et avaient causé des jeunes années, puis Charles avait rebroussé pour l'accompagner jusque chez elle. Alors la causerie était devenue plus intime, le brin de marjolaine que

Judith portait à sa ceinture avait passé à la boutonnière de Charles, et l'on s'était séparé en se serrant la main. Dès lors les souvenirs d'enfance, la longue causerie et le brin de marjolaine s'étaient confondus dans le cœur de la jeune fille, pour ne plus former qu'une seule pensée un peu vague, un peu flottante, mais qu'un mot de Charles eût pu rendre précise. Ce mot décisif, il ne l'avait jamais prononcé, et quand le cousin de Montpreveyres s'était présenté, recommandé par l'oncle de Chez-les-Blanc, elle avait cru devoir l'accepter.

Mais les idées rêveuses ont passé rapidement. C'est la touffe de marjolaine qui les a fortuitement réveillées, parce qu'elle s'est trouvée sur le chemin de la jeune fille; et le beau soleil, l'air plus doux et toute cette nature qui se reprend à la vie, rappellent peu à peu le calme dans son cœur et le joyeux refrain sur ses lèvres. Si Charles m'aimait tout de bon, il m'aurait demandée, se dit-elle, et loin d'éviter la touffe malencontreuse, elle en cueille un joli brin qu'elle met à sa taille. Et pourquoi serait-elle triste? N'aime-t-elle pas le cousin à qui elle promettra bientôt amour et fidélité? Ne lui a-t-elle pas tendu la main franchement, sans arrière-pensée ; n'est-ce pas un brave garçon, actif et rangé? Non, elle ne saurait être triste ; elle a donné une pensée à un souvenir, mais cette pensée ne l'a pas troublée, car elle n'a rien à se reprocher.

Pierre à Claude cherchait sa fille depuis un instant, quand il l'entendit chanter à demi-voix sous les pruniers du jardin, où elle arrachait quelques légumes, et il s'avança pour l'appeler jusqu'au coin de la maison.

— Allons-nous à l'avoine? répondit-elle.

— Oui, viens nous aider à la tourner ; voilà onze heures, à deux heures nous la retournerons. Je veux l'engranger aujourd'hui, car le temps m'a tout l'air de vouloir se brouiller.

— Vous venez au marché samedi, n'est-ce pas?

— Je crois bien! Ne sais-tu pas qu'au retour nous avons affaire à Epalinges?

Judith courut chercher sa fourche et, pour cacher un brin de rougeur, elle partit la première. Elle ne chanta pas durant la fin de la matinée, et l'oncle la taquina sur ce qu'elle demeurait trop longtemps appuyée sur sa fourche. Mais voyant qu'il perdait sa peine, il se mit à parler d'autre chose avec Pierre à

Claude, qui froissait une grappe pour s'assurer de la qualité du grain : Triste récolte, hein? fit-il.

Ma foi, le Bron se passera d'avoine pour cette année, répondit Pierre à Claude en soufflant la balle, il n'y a pas grand'chose, et le peu qu'il y a doit aller au moulin.

— Et dites donc, bienheureux ceux qui auront de ce pain-là! Savez-vous à quel prix le grain s'est vendu samedi dernier?

— Samelet m'a parlé d'un écu-neuf, c'est bien de l'argent pour le pauvre monde.

— Et les pommes de terre à quinze batz, et encore n'en avait pas qui voulait.

— J'ai toujours dit que l'année serait mauvaise : nous avons eu les moussillons à Noël, les hirondelles sont arrivées tard, le coucou n'a chanté que deux ou trois fois, et le pinson a presque toujours répété son chant de pluie.

Pierre à Claude ne raisonnait que d'après ses propres observations et ces dictons campagnards qui résument l'expérience du peuple; est-ce à dire qu'il fût plus loin de la vérité que la *Gazette de Lausanne* qui racontait les hautes hypothèses et les profonds calculs des savants? Les deux systèmes sont les mêmes. Les savants disaient : nous avons observé des taches dans le soleil; tel astre nous porte ombrage; le globe se refroidit; il y a ceci, il y a cela; qui sait, une queue de comète... et bien d'autres choses. Pierre à Claude n'allait pas chercher si loin, mais dans les limites de son intelligence il arrivait à un résultat qui le satisfaisait, tandis que les savants ne s'entendaient point.

L'après-midi fut belle et l'on put rentrer deux chars d'avoine. Judith, occupée à râteler, resta seule au champ. Trois pauvres enfants suivaient son râteau. Elle n'avait pas encore vu glaner de l'avoine. Hélas! l'année était si dure que les pauvres gens ne dédaignaient rien; le moindre épi faisait leur affaire et allait grossir la petite provision recueillie brin à brin dans les champs et le long des chemins. Glaner de l'avoine! Mon Dieu, il faut qu'il y ait bien de la misère par le monde, se dit la jeune fille, et à plusieurs reprises, elle secoua sa râtelée et fit signe au plus proche glaneur. L'enfant murmurait un Dieu-vous-le-rende, et un éclair de contentement passait sur sa figure amaigrie pendant qu'il recueillait cette petite aubaine.

Il fallait si peu, en 1816, pour faire briller les yeux des glaneurs. Quand Judith eut achevé son dernier tas de râtelon, elle

appela les trois enfants et leur distribua ce qui restait du goûter. Sa mère l'avait fait porter au champ, et comme elle avait largement mesuré les parts, il se trouvait encore au fond du panier une demi-douzaine de pommes de terre et un bon morceau de pain. Les pauvres petits s'assirent sur le talus d'un fossé et mordirent à belles dents dans les pommes de terre froides, tout en dévorant des yeux le morceau de pain qu'ils gardaient pour la bonne bouche. La fille de Pierre à Claude ne put s'empêcher de se retourner deux ou trois fois pour les regarder manger, tant ils faisaient plaisir à voir. Si seulement ils en avaient toujours autant! pensa-t-elle en jetant un dernier regard en arrière ; et, tout émue, elle prit le sentier de la maison où l'attendait une scène moins triste.

III.

— Viens vite, Judith, cria le petit Jaques, d'aussi loin qu'il aperçut sa sœur, le cousin est chez nous. Le petit garçon ne savait rien de rien, mais il avait bientôt compris que les visites du cousin de Montpreveyres n'étaient point indifférentes à sa Judiette, comme il appelait sa sœur, et il avait voulu être le premier à lui annoncer une bonne nouvelle. Viens vite !

— Et que dit-il de bon, le cousin ?

— Je ne sais pas. Vois-tu, Judiette, le beau crutz qu'il m'a donné ; il y a l'ours dessus.

— Bah ! il t'a donné ce beau crutz ? a-t-il apporté des papiers, le cousin ?

— Oui, il y en a trois ou quatre ; le père a mis ses lunettes pour regarder dedans.

— Oui ? dit-elle encore, en rajustant son tablier et en replantant son peigne. Tiens, porte ce râteau à la grange, si tu veux toujours être mon petit Jaques.

Ces papiers, c'étaient les annonces. Le cousin les avait fait écrire par le régent de Montpreveyres et il venait les faire signer. Jeanne-Marie l'avait cordialement reçu : elle avait pris son parti de se séparer de sa fille pendant l'hiver, — qui sait du reste si elle ne se réjouissait pas de voir sa belle Judith en habits de noces ? — et son grain de gaîté lui était revenu. Quant à Pierre à Claude, il avait promptement fait chercher deux bouteilles de

nouveau à l'auberge du Chalet-à-Gobet, afin que les promis pussent trinquer et qu'il y eût de quoi boire à leur santé.

La veillée fut gaie, et le cousin lui-même, qu'une certaine gêne rendait souvent timide au sein de sa nouvelle famille, se laissa entraîner au joyeux courant de l'intimité et du franc-rire.

L'oncle raconta de bien jolies choses des Français, des Lémans et des Kaiserlis, et comme quoi il avait mis dans la fontaine, à Sarnen, le Français qui lui avait brisé sa pipe; mais Jeanne-Marie ne demeura pas en arrière, et oubliant, pour ce soir-là, les appréhensions que la dureté des temps faisait naître, elle tira de ses souvenirs les plus curieux détails sur les fêtes villageoises qui se faisaient autrefois. Pierre à Claude raconta la querelle survenue entre la commune d'Epalinges et celle de Lausanne au sujet des parcours, et prouva ensuite, je ne sais d'après quels documents, qu'à Lausanne, la cloche qui sonne trois heures à St-François, appartenait jadis à la commune d'Epalinges, à preuve, disait-il, le bègue [1] qu'elle porte en relief. Enfin, de récit en récit, on en vint à s'apercevoir qu'il se faisait tard et il fallut se séparer. Le cousin serra la main à tout le monde et sortit suivi de l'oncle, qui l'accompagna jusqu'au sentier en l'entretenant de sa filleule : Ma foi, cousin, je te félicite, tu auras une brave femme... Ah! mais, dis donc, à quand la noce, car il faut bien que je me mette en mesure d'y figurer et que je me fasse faire un habit. Mais tant pis pour votre nouvelle mode, je mets le rablais (sorte de chapeau à retroussis) et je garde la cadenette, seulement la Judiette m'achètera un ruban neuf. Je vais m'ennuyer de ma filleule. Tu la ramèneras de temps en temps par ici, hein ?

— Oh! nous ne serons pas bien loin les uns des autres.

— Hum! hum! une fois marié, tu trouveras peut-être le chemin plus long; on a ses affaires, on a ceci, on a cela, et finalement on reste chez soi. Adieu! Le bonsoir à la maison!

Adieu! au revoir!

— A la noce, hein? Prends à droite, par le pré, le chemin ne vaut rien par là.

L'oncle le suivit du regard un instant encore; puis, le voyant sur le bon chemin, il revint sur ses pas, secoua sa pipe et entra à l'étable où était son lit. Judith s'était aussi retirée; seul, Pierre

[1] Oie mâle, jars; oiseau qui, dit-on, figurait sur la bannière d'Epalinges.

à Claude était encore à fumer près du feu, tandis que Jeanne-Marie enveloppait de feuilles de bette le beurre que sa fille devait porter à Lausanne, et le plaçait dans un panier recouvert d'un linge. Tout en faisant ces derniers préparatifs, elle adressait à son mari différentes questions, ou discutait avec lui quelque sujet d'économie domestique. Pierre à Claude, de son côté, composait son ordre du jour pour le lendemain : l'oncle irait faucher l'avoine du champ des Mollies, les garçons conduiraient les vaches le long du bois, enfin lui-même irait à Lausanne avec le Bron et quelques quarterons de pommes de terre.

— N'oublie pas d'aller voir si Samelet a payé, rappela Jeanne-Marie ; mais, Dieu sait, avec la vie qu'il mène, je ne crois pas qu'il s'en tire jamais. Aussi pourquoi l'aller cautionner! Ces charretiers, vois-tu, mangent tous leurs profits sur les grands chemins. Quand tu aurais cautionné quelque bon voisin sur qui l'on pût compter, eh bien! à la garde de Dieu, il faut rendre service quand on peut; mais ce Samelet ne me plaît qu'à moitié.

— Que veux-tu! il m'avait cautionné l'année dernière, pour les bois de la ville; et puis ça le remettait à flot, d'ailleurs il songe à vendre un morceau de terre pour payer.

— Une autre fois choisis mieux tes cautions. Enfin, le bon Dieu nous aide! Je te laisse aller avec Judith chez le menuisier, mais n'oublie pas de convenir du prix.

Pierre à Claude alla faire sa tournée autour de la maison, appuya un rondin de frêne contre la porte d'entrée, qui ne fermait qu'au loquet, et bientôt tout fut calme et paisible au fond de Mauverney.

IV.

— Allons! allons! debout! dormeuse, voilà six heures.

C'était Jeanne-Marie qui appelait sa fille. Judith était loin d'être paresseuse, mais le ciel était redevenu sombre et le jour avait été lent à paraître. Elle eut bien vite achevé sa simple toilette : un déshabillé de milaine, une veste de la même étoffe, un bonnet noir à larges dentelles et son chapeau à cheminée, il n'en fallait pas davantage pour rehausser une figure agréable et une démarche qui n'avait rien de lourd, malgré sa nonchalance.

— Faites bon marché, leur cria Jeanne-Marie, quand le Bron fut parti de son grand pas. N'oublie pas tes commissions, Judiette.

Le petit Jaques pleurait; il voulait aller à Lausanne avec sa Judiette. Viens, mon chéri, lui dit sa mère, on te mènera à la foire et tu verras les belles boutiques, viens vite.

— Eh bien! apporte-moi une navette[1], n'est-ce pas, Judiette?

— Oui, si tu me donnes ton crutz pour l'acheter.

— Je ne l'aurai plus, alors, et le petit Jaques tournait et retournait la petite monnaie. Eh bien! non, j'aime mieux le garder, continua-t-il en s'essuyant les yeux.

— Tu feras bien, mon petit Jaques, adieu! et le char s'éloigna.

A huit heures et demie, nos gens arrivaient sur la place de St-François, où avait lieu le marché aux pommes de terre et aux grosses denrées. Les chars n'étaient pas tous arrivés, et Pierre à Claude plaça facilement le sien en face de l'église, où la police les faisait aligner. Judith prit sa hotte et son panier et s'en alla vendre son beurre et ses légumes, ce qui fut l'affaire d'une demi-heure : deux dames lui achetèrent toute sa provision, non sans avoir demandé d'où venait le beurre et s'il était frais, questions auxquelles elle répondit de la meilleure grâce, en offrant de le porter à domicile. Il était rare qu'elle fît longue station au marché; sa bonne mine, la propreté irréprochable de son costume et le linge parfaitement blanc qui recouvrait son panier d'osiers, étaient autant de preuves en sa faveur, et les citadines arrivaient souriantes au lieu de passer dédaigneusement.

Ses commissions faites, Judith s'en vint retrouver son père et le relayer à côté du char, pendant qu'il allait en ville pour ses affaires. Le marché avait un aspect inaccoutumé; tous, acheteurs et vendeurs, paraissaient plus animés qu'à l'ordinaire : ceux-là discutaient le prix ou la qualité, murmuraient et proféraient parfois de sourdes menaces; ceux-ci étaient plus calmes; ils mesuraient rigoureusement leurs quarterons de pommes de terre et tenaient le prix ferme à vingt batz; mais si les citadins devenaient trop pressants, quelques mots en patois, larges et bien accentués, répondaient à leurs importunités. Çà et là de bruyantes contestations s'élevaient, et des voix criardes huaient les acheteurs en gros; tandis que de char en char, de pauvres femmes

[1] Petit pain blanc, façonné en deux lobes

ou des enfants mendiaient « une pomme de terre ou deux. » Autour de Judith, tout se passa bien ; elle vendit au prix courant les cinq ou six quarterons qui restaient encore. Pierre à Claude revint vers onze heures, triste et abattu. Qu'était-il arrivé ? La jeune fille eût bien voulu l'apprendre, mais son père gardait le silence, et elle savait qu'il ne fallait pas le questionner dans ces moments-là. Quand on fut en route, elle essaya de parler du bel argent qu'ils avaient fait. C'est vrai, répondit-il, et ce fut toute sa réponse. Il était décidément absorbé par une pensée pénible, et peu s'en fallut qu'il n'oubliât la visite qu'il devait au menuisier d'Epalinges. Tiens ! s'écria-t-il enfin, j'allais oublier la grande affaire.

— Nous pourrions y aller un autre jour, hasarda Judith.

— Allons ! allons ! quand ce sera fait, ce sera fait, puis dans une espèce d'aparté : et où prendre ?... C'est bien ton dam ! laisse-t'y rattraper une autre fois ! Enfin, à la garde de Dieu ! Cependant, en entrant chez le menuisier, il s'efforça de reprendre quelque sérénité d'esprit. Au fond, devait-il être de mauvaise humeur en pareille circonstance, et ne fallait-il pas, pour que le trousseau fît plaisir, qu'il fût commandé de bonne grâce : telle était la réflexion qu'il avait faite, et refoulant toute pensée sombre, il se montra presque gai. Judith, aimante et naïve, ne soupçonna pas cet effort de volonté et fut tout heureuse de ce retour inattendu. Pierre à Claude fit, du reste, très-bien les choses : Je ne veux point de placage ; faites tout en bois dur ; simple mais bon, voilà ce qu'il nous faut dans le Jorat, où les meubles sont faits pour la vie. Quant à la commode, comment la veux-tu, Judiette ?

— Oh ! comme tu voudras, père.

— Non, choisis, je n'entends rien à ces nouvelles modes, d'ailleurs ce n'est pas pour moi.

— Si celle-là n'est pas trop chère, j'en aimerais bien une pareille, hasarda la jeune fille, en examinant un joli meuble à trois tiroirs, en bois de noyer.

— Va pour celle-là ! et se rapprochant du menuisier : Faites-nous du solide. Maintenant, que vous faudra-t-il pour le tout ?

— Ma foi ! ça peut bien valoir douze louis.

— Mettons dix, et allons boire un verre.

— Dix ! pas moyen ; douze louis, c'est pour rien, et l'année est dure.

— Eh bien! va pour douze; il ne faut pas marchander un trousseau. Au revoir, nous boirons la bouteille au nouvel-an.

Pierre à Claude avait fini par retrouver tout de bon sa bonne humeur, mais en approchant de chez lui il redevint triste et absorbé. Judith, toutefois, n'en devina rien; elle était distraite par ses propres pensées. Elle rêvait son avenir, arrangeait sa nouvelle demeure et faisait ses petits châteaux en Espagne :

« On en fait à la ville ainsi qu'à la campagne. »

Quant à son père, voici ce qu'il avait appris à Lausanne : Samelet, le charretier, bien loin d'avoir acquitté l'obligation de cinq cents francs pour lesquels on l'avait cautionné, se trouvait poursuivi pour d'autres valeurs, et le créancier se retournait contre la caution. Tout allait donc retomber sur nos gens de Mauverney. C'est ce que Jeanne-Marie avait clairement prédit, aussi Pierre à Claude ne savait trop comment tourner l'embarras d'une explication, et ne rien dire ce n'était pas possible, puisque la lettre d'avis, qui le sommait d'acquitter l'obligation dans un court délai, devait déjà se trouver à Mauverney. Jeanne-Marie pouvait l'avoir ouverte, cette fatale missive, et l'avoir fait lire à l'oncle. Il craignait surtout que sa femme, avec sa vivacité ordinaire, ne lui fît des reproches en présence de Judith, ce qui l'eût singulièrement vexé. Mais rien de tout cela n'arriva et de ce côté là, au moins, il en fut quitte pour la peur.

Le Bron venait à peine de s'arrêter devant la maison que tout le monde parut sur le seuil. Quel temps fait-il là-bas? demanda l'oncle. Commeil a plu par ici! s'écria Jeanne-Marie, et à Lansanne?

— Pas mal non plus, répondirent-ils.

— Mes pauvres gens, dans quel état vous êtes! As-tu froid, Judiette? Venez vite, le petit-goûter sera prêt tout à l'heure, ça vous réchauffera.

Le petit Jaques interrogeait des yeux sa Judiette.

— Tiens, lui dit-elle, mais tu seras sage; et, plongeant la main dans sa hotte, elle en retira un petit pain qu'elle lui tendit.

— Ah! reprit Jeanne-Marie, il est venu une lettre; le messager dit qu'elle vient de Lausanne, tu la trouveras derrière le miroir.

— Oui, oui, nous verrons ça plus tard, allons goûter, répondit Pierre à Claude, qui n'était pas fâché de gagner du temps, soit pour se préparer à l'explosion qu'il devait y avoir à l'ouïe

de la mauvaise nouvelle, soit pour chercher un biais et faire ensorte que sa femme ignorât le contenu de la lettre et l'issue du malheureux cautionnement. Tout en faisant boire le Bron et en le reconduisant à l'écurie, il se creusa la tête pour sortir de cette impasse, mais en vain. Jeanne-Marie savait toutes les affaires de la famille. La seule chose qu'il eût essayé de lui cacher, c'était justement cette signature apposée au pied du billet souscrit par le charretier, et elle avait tout appris, grâce au babil des commères. Bref! tous les subterfuges étant inutiles, le pauvre homme se résigna et attendit stoïquement l'orage.

Il fallut bien en venir à rompre le cachet de la lettre et à prendre connaissance de ce qu'on ne savait que trop. Mon Dieu! je l'avais bien dit, s'écria Jeanne-Marie. Qu'allons-nous faire? Cinq cents francs! mais où les prendrons-nous par le temps qui court? Ce Samelet n'a jamais rien valu, je le savais bien ; il fait mauvais ménage et mange tout ce qu'il a. Et ce mariage, et ce trousseau, et tout çà! Qu'allons-nous devenir!

— Enfin, que veux-tu que j'y fasse; il faut payer, il n'y a pas de milieu.

— Il faut payer! il faut payer! tu ne devais pas le cautionner.

— Mais tu te fais du mauvais sang pour rien; cinq cents francs, ce n'est pas la mort d'un homme.

— Je le sais bien, mais dans ce moment où tout est si cher!... et Judith?

Pierre à Claude regardait fixement le feu, il venait de comprendre qu'il avait réellement un bien mauvais pas à franchir. Il possédait un joli domaine, mais il avait d'assez gros intérêts à payer, et il ne pouvait se tirer d'affaire que par un travail actif et continu. Jeanne-Marie reprit :

— Si au moins on ne s'était pas tant pressé d'arrêter ce mariage, on saurait maintenant ce qu'il y a à faire.

— Ma foi! ce qui est fait est fait, et l'on ne peut pas en revenir.

— Il faut tout d'abord demander du temps pour le paiement du trousseau.

— Oui, il faudra voir.

— Et vite livrer à-compte l'argent que tu voulais y mettre, cent écus, je crois, ce qui ferait déjà deux cents francs.

— On verra, on verra.

C'était la réponse de Pierre à Claude lorsqu'il donnait raison à sa femme, ear il ne voulait pas avoir l'air d'accepter pure-

ment et simplement la solution qu'elle proposait. Il faisait ses réserves, comme pour lui donner à entendre qu'elle n'avait que voix consultative, mais à la fin il exécutait ce qu'elle avait proposé.

V.

L'oncle était le confident le plus sûr de Jeanne-Marie, et elle ne manqua pas de lui parler de la lettre d'avis qu'on avait reçue. A cette confidence, il ôta sa pipe de la bouche, ce qui voulait dire qu'il comprenait toute la gravité de la situation : Ah ! si j'avais su ça quinze jours plus tôt, je n'aurais pas conseillé le mariage ; mais, voilà, on croit bien faire et il y en a toujours un qui sait les choses mieux que nous.

— Et je m'en serais tenue à ma première manière de voir.

— Au fond, on a vu d'autres affaires que celle-là, reprit l'oncle, mais il ne s'agit pas de moisir, il faut trouver de l'argent.

Jeanne-Marie lui expliqua alors ce qu'elle avait conseillé, et elle l'envoya chez le menuisier pour le prier d'attendre. Celui-ci ne fit pas de difficultés, et il promit d'attendre six mois, mais on n'en fut guère plus avancé, car le créancier réclamait toute la somme, c'est-à-dire cinq cents francs, et pour le moment Pierre à Claude pouvait à peine en réaliser une centaine. On lui avait donné un mois pour s'acquitter et le terme approchait. Pour comble d'ennuis, la saison s'avançait et l'année devenait de jour en jour plus pénible. Les pluies continuaient, ou ne cessaient qu'à de rares intervalles, pour faire place dès la fin de septembre aux gelées blanches et au froid. Une gêne inconnue jusqu'alors commençait à se faire sentir, et les récoltes qui n'étaient pas encore enlevées étaient gravement compromises. Le mal était partout : les vignobles faisaient mal à voir ; les champs de nature humide n'avaient littéralement rien produit ; çà et là les pentes bien exposées avaient moins souffert, mais dans les contrées élevées, l'aspect du pays était des plus tristes. Dès les premiers jours d'octobre la neige avait blanchi les croupes du Jorat, et dans plusieurs localités on dut secouer les avoines tardives, dès longtemps fauchées, et les faire sécher au four. Sur le plateau maigre et froid qui s'étend de la Tour-de-Gourze au Chalet-à-Gobet, les pommes de terre gelèrent dans les champs,

et l'on dut en abandonner une bonne partie. Vers le haut Jorat, à la fin d'août, on avait coupé un à un les épis de seigle ou de froment qui avaient bonne apparence; le reste n'avait fourni que de la paille.

Pierre à Claude avait, il est vrai, quelques ressources encore, mais il était à prévoir que les choses ne feraient qu'empirer pendant l'hiver, et qu'au printemps surtout la gêne deviendrait excessive : tout cela avait fini par l'inquiéter sérieusement. Judith, de son côté, finit par s'apercevoir qu'un nuage traversait sa vie de famille, et que ses parents devaient avoir quelque grave sujet de tristesse. Cette idée la tourmenta longtemps, et souvent, le soir, elle se prit à pleurer, s'imaginant qu'elle pouvait être la cause indirecte des chagrins domestiques. Son père n'avait pas voulu qu'elle sût rien de ce qui s'était passé. Affaire d'amour-propre : au-dehors, il tenait à prouver qu'il était assez fort pour faire face de tous les côtés, pour payer le trousseau et pour se libérer du cautionnement; à l'intérieur il ne voulait pas se trouver humilié en face de sa fille en lui laissant voir que la première question pouvait le mettre dans l'embarras. Comme tous les campagnards, il tenait au décorum, au rang plus qu'à toute autre chose; or avouer de la gêne, n'était-ce pas redescendre d'un cran dans l'estime publique. Du reste, on peut lui pardonner ce brin d'orgueil, puisqu'il lui donnait assez d'énergie, chose rare en lui, pour tenter de vaincre les circonstances et d'assurer quand même le bonheur de sa fille. Mais le secret qu'il avait voulu garder, elle le découvrit ; nous allons voir qu'elle était digne de le partager.

VI.

Un soir, après s'être retirée dans sa chambrette, Judith crut entendre qu'une vive discussion était engagée, dans la cuisine, entre son père et sa mère. Bientôt, les paroles devenant plus vives, elle saisit quelques mots qui furent un éclair pour elle, et frappée de ce qu'elle venait d'entendre, elle tomba sur une chaise, abattue et bouleversée. La pauvre enfant venait de comprendre que dans les circonstances actuelles elle se trouvait être à charge à ses parents, et que d'un autre côté son bonheur pou-

vait être compromis. Elle resta un certain temps comme écrasée sous le poids de cette découverte, puis un torrent de larmes se fit jour. Elle pleura longtemps et abondamment, comme il sied aux jeunes filles, puis elle pria, de tout son cœur, de toute son âme; alors, plus résignée, plus calme et plus forte, elle se mit à réfléchir à ce qu'elle avait entendu. Elle venait d'être le sujet d'une querelle entre son père et sa mère; Jeanne-Marie avait reproché à Pierre à Claude le mariage précipité de leur fille et le malencontreux cautionnement; celui-ci avait répondu qu'on l'ennuyait, qu'on voyait toujours les choses en noir et que finalement, si les choses avaient mal tourné, il n'en pouvait mais: quel était, en pareille circonstance, le rôle d'une brave fille, et quel parti pouvait-elle prendre, pour ramener la paix dans la maison et pour avoir elle-même une conscience pure et tranquille? Il n'y en avait qu'un, c'était de renoncer à cette union qui n'attendait plus que la bénédiction du pasteur; c'était de se dévouer à ses parents jusqu'à ce que de meilleurs jours se fussent levés pour la famille.

Judith n'hésita pas longtemps, et sa détermination prise, elle en remercia le Seigneur et ne songea plus qu'à la mettre à exécution. Mais ce n'était point si facile qu'il lui avait semblé, car d'un côté, si elle en parlait tout de suite à ses parents, elle craignait de rencontrer une opposition formelle de la part de son père qui, faible, insouciant et indécis quand il s'agissait de se déterminer, ne voulait plus reculer dès qu'il était engagé, et se montrait rebelle aux conseils, s'il y avait le plus petit grain d'amour-propre à sacrifier. D'un autre côté, comment le cousin allait-il recevoir le curieux message qu'elle songeait à lui faire parvenir. Enfin qu'allaient dire les gens, qui, ne comprenant pas le fond des choses, pourraient l'expliquer au pire et en tirer toutes sortes de conjectures. Ici elle se souvint de la tante Françoise. Bonne idée! se dit-elle, elle pourra sans doute me dire ce que je dois faire. Pourtant si je parlais tout de suite à ma mère..., mais je ne sais comment lui dire que j'ai entendu la querelle. La tante Françoise a toujours de si bonnes paroles: allons d'abord piquer un psaume chez elle.

La tante Françoise était une des rares mères-grand d'alors qui eussent appris autre chose que ce que le bon sens et l'expérience apprennent aux gens de la campagne. Elle avait eu le bonheur d'aller à Lausanne dans sa jeunesse, et là, tout en

faisant un petit service, elle avait appris à lire et même à écrire lisiblement son nom, ce qui était beaucoup pour le temps. Dès lors elle avait lu et relu les deux seuls volumes qu'elle possédât, sa Bible et son psautier, et elle savait ce dernier par cœur. Vivant depuis de longues années d'une vie contemplative et recueillie, elle s'était fait une science mystérieuse, composée de recettes pour les coupures, les entorses, les engelures et une foule d'autres cas; mêlée de croyances bibliques et de superstitions, de versets des psaumes, d'adages mystiques sur les influences des quartiers de lune et de prières pour guérir les yeux et arrêter le sang des blessures. Un enfant souffrait-il d'un œil, vite on le lui amenait, et promenant l'index autour de l'organe malade, elle y soufflait légèrement par intervalles, tout en prononçant ces mots à voix basse :

« Aussi bonne et efficace soit cette prière, qu'il est vrai que « notre Seigneur a souffert la mort, et ce mal s'en retournera « comme la mort, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. « Amen! amen! amen! »

Puis elle ordonnait des lotions d'eau de rosée.— S'agissait-il d'arrêter une hémorrhagie, elle ne prononçait que ces mots, mais avec gravité et lenteur: « Rouge fontaine, vous êtes arrêtée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, amen! » La bonne femme mettait à ces pratiques la meilleure foi possible. C'est une espèce d'homéopathie qu'elle pratiquait ainsi, et, je vous prie, ne souriez point, cette homéopathie vaut bien celle de nos jours qui attend tout de la nature, c'est-à-dire de la matière, aidée de milligrammes inoffensifs, tandis que la vieille Françoise attendait tout du divin médecin. On pouvait lui reprocher de mettre la volonté divine en demeure de se produire, de l'appeler pour ainsi dire comme on appelle un serviteur, et, par une sorte de blasphème, d'imposer les mains comme les apôtres, mais la bonne femme, dans sa simplicité, était bien loin de faire ces réflexions.

Quelque chose avait aussi beaucoup contribué à la faire aimer et respecter dans tous les environs, c'est l'art qu'elle avait de trouver des consolations pour toutes les peines, et l'abondance de cœur avec laquelle elle parlait aux pauvres gens qui venaient chez elle lui conter un chagrin et *piquer* un psaume.

La vieille Françoise était occupée à carder de la laine pour

une voisine, quand on ouvrit doucement la porte de sa petite cuisine. Où sommes-nous? fit une voix jeune et fraîche.

— As-tu peur d'entrer, répondit-elle, reconnaissant la voix de Judith.

— Ce n'est que moi. Bonsoir, tante Françoise, comment vous va?

— Doucement, doucement, Judiette, on se fait vieille; mais tu m'as l'air bien minable aujourd'hui, qu'as-tu trouvé?

— Oh! rien, tante Françoise: je viens seulement vous demander un conseil, et elle raconta ce qu'elle avait appris un ou deux jours auparavant, et comment elle s'était décidée à renoncer à son mariage jusqu'à l'année suivante.

— Je n'ai rien dit chez nous, tante Françoise, vous connaissez mon père, ce qu'il a une fois dans la tête il n'en démord pas, d'ailleurs je ne sais pourquoi j'ai voulu vous voir avant de parler à ma mère, et pourtant... c'est ma mère. Mon Dieu, comme les choses vont! j'étais si heureuse, ne sachant rien de rien... Ici elle fondit en larmes.

La vieille Françoise posa ses cardes et regarda la jeune fille qui voilait son visage de ses deux mains; elle était émue elle aussi, car elle ne s'attendait pas à une pareille confidence. Elle avait bien connaissance du cautionnement, mais elle croyait Pierre à Claude assez bien dans ses affaires pour y faire face, le cas échéant. Ne pleure pas, ne pleure pas, Judiette, lui dit-elle du ton le plus consolant, le bon Dieu n'abandonnera ni toi, ni les tiens, mais tu dois être forte et t'aider toi-même, si tu veux que le ciel t'aide. Ecoute, il n'y a pas tant de mal qu'il te semble; va-t'en bravement tout dire à ta mère, et prie-la d'envoyer l'oncle le plus vite possible chez le cousin, afin de lui dire que tu le supplies d'arrêter immédiatement la publication des annonces, vu que l'année est décidément trop dure, et qu'il vaut mieux attendre le printemps pour les faire publier. Tiens maintenant, pique un psaume, et Dieu veuille qu'il ne te prédise que bonheur et prospérité. Elle lui présenta alors son psautier, vieil in-seize relié en veau, dont la tranche, dorée jadis, avait vu disparaître son éclat sous les coups d'épingle de toutes les bonnes femmes de la contrée. Judith retira l'épingle toujours plantée au dos du livre, piqua en détournant la tête, et rendit le volume. La vieille Françoise mit ses lunettes. Il y aura de la joie pour toi, Judiette, expliqua-t-elle après avoir lu à haute voix; mais

ne te laisse pas abattre, et s'il te vient des épreuves, souviens-toi du premier verset :

« Dieu nous tend sa main secourable ;
« Souvent nous l'avons éprouvé, »

et du verset sixième :

« Le Dieu de Jacob, le Dieu fort
« Est notre asile et notre fort.

La jeune fille, qui avait essuyé ses larmes pendant cette lecture, se leva consolée. Elle remercia la tante de tout son cœur et voulut sortir... Mais, dit-elle en refermant la porte, on verra que j'ai pleuré.

— Et d'ailleurs es-tu si pressée, on te voit si peu, continua la vieille en reprenant ses cardes. Te rappelles-tu comme tu m'embrouillais les cordes de mon rouet, quand je filais chez vous ; tu étais un peu le gâtion alors..... et quand vous aviez arraché, Charles à Samelet et toi, tout un carré de porreaux que l'on venait de planter !

— Je ne me rappelle pas l'histoire des porreaux, j'étais toute petite, mais ma mère me l'a souvent racontée ; j'étais donc bien méchante alors ?

— D'abord, de plus vives que toi on n'en voyait point.

— Et de plus malicieuses, tante Françoise ? mais je me sauve, on ne sait pas où je suis ; merci encore une fois. Adieu, conservez-vous.

L. Favrat.

(La fin prochainement.)

LE MOSAÏSME

ET LES

RELIGIONS MYTHOLOGIQUES.

(DERNIÈRE LEÇON D'UN COURS DE MYTHOLOGIE[1]).

Nous avons parcouru le cercle que je m'étais tracé. Revenons à notre point de départ; nous pouvons apercevoir maintenant l'unité réelle de notre sujet.

Nous nous sommes d'abord occupés des langues, dans le but de comprendre autant que possible ce qu'était l'humanité lorsqu'elle produisit les premières langues que nous connaissons. L'analyse de quelques faits grammaticaux nous a conduits à une conclusion importante : nous avons vu que l'homme n'a jamais parlé et qu'il ne saurait parler sans désigner ce qui est hors de lui par des signes pris en lui-même, et par conséquent sans prêter sa propre nature à tout l'univers. Ceci n'est pas une manière de voir personnelle; c'est un fait à l'évidence duquel il est impossible de se refuser, lorsqu'on examine avec un peu d'attention la grammaire et le dictionnaire de quelque langue que ce soit, en tenant compte, autant qu'on peut le faire avec certitude, de l'histoire des formes et des mots. Je ne rappellerai qu'un seul fait : le sexe que les choses inanimées et les qualités reçoivent en passant par notre bouche. L'idiome anglais montre bien qu'il est possible de s'affranchir de cette loi; il ne s'en trouve pas plus mal pour manquer de genre; mais toutes les langues dont l'anglais dérive possèdent le genre, ou si vous aimez mieux, le subissent. Cette nécessité du genre ne tient assuré-

[1] Voyez *Revue Suisse*, année 1855, p. 845.

ment pas à la nature des choses; elle tient à l'état de l'esprit humain lorsqu'il produisit la langue. L'arbitraire et la maladresse étonnante avec laquelle les langues qui possèdent un *neutre* emploient cette forme, est une preuve de plus que la loi des sexes régit le langage.

A l'époque de la formation du langage, l'homme trouve en lui-même des signes pour toutes choses, parce qu'il se voit partout. Le ciel a des yeux, la mer des bras, la forêt des cheveux; on voit partout des pères et des mères. Nous nous servons encore de toutes ces images, les unes sans y rien changer, d'autres avec de légères altérations du mot primitif, qui nous en dissimulent la force, en l'affectant exclusivement à telle ou telle destination particulière. Nous les employons sans y penser, et quand nous disons les pieds de la table, les bouches du fleuve, nous ne prétendons rien animer. En effet, nous n'animons plus rien. Avec les mots que nous possédons, nous en fabriquons de nouveaux où l'on ne sent plus la personnification qui nous importune. Mais quand il se réveille en nous quelque jet de la puissance créatrice, nous revenons immédiatement à l'ancien procédé, que nous appelons alors *poésie*. Sans le fond de vieille poésie qui dort dans notre prose, nous n'aurions aucun moyen de nous exprimer.

L'analyse des lois qui président à la formation des mots, nous a fait voir que cette poésie instinctive est guidée par une logique également instinctive, mais parfaite, de sorte que chaque syllabe et chaque lettre ont réellement leur signification propre.

Nos entretiens sur quelques-unes des principales mythologies ont dû vous convaincre que cette faculté dont l'homme a joui une fois, de tout désigner dans le monde matériel et dans le monde de la pensée, au moyen de signes tirés de son propre corps, n'est pas quelque chose d'artificiel, mais une faculté naturelle. Vous avez dû reconnaître que cette opération, qui fait l'essence du langage, est parfaitement sincère, parfaitement sérieuse. L'homme désigne l'invisible au moyen du visible, et ce qui est hors de lui au moyen de ce qui est en lui, parce qu'il se trouve partout lui-même et tout entier. Cette admirable faculté de désigner ne repose donc pas dans l'origine sur un artifice, mais plutôt sur une illusion, s'il est permis d'appeler de ce nom l'instinct obscur qui lui fait pressentir l'intime rapport qui l'unit à toute la nature. Plus tard, l'esprit imite artificiellement, sans en être dupe, ce qu'il a fait d'abord avec une parfaite naïveté. L'empreinte de la

mythologie se trouve partout dans nos langues. La mythologie a filé le fil coloré dont la langue est tissée, et que les siècles ont fait pâlir sans en effacer entièrement la nuance. Nous ne savons rien de la première langue des hommes; nous devons croire assurément qu'elle n'était rien moins que mythologique; mais nous ne pouvons nous en faire aucune idée quelconque. Mais nous ne pouvons pas mieux nous représenter les révolutions que l'humanité a subies. Les langues que nous connaissons datent de la chûte, dont elles portent le sceau; il n'y a pas moyen de démêler en elles ce qui, peut-être, remonte au delà. L'histoire de la formation du langage, telle que la science littéraire et physiologique cherche à la reconstruire, est un chapitre de l'histoire de la restauration de l'humanité. L'étude des religions nous a prouvé, je le répète, que la langue, en mettant partout l'homme et la vie de l'homme, exprime une conviction sincère. Les textes vraisemblablement les plus anciens que nous possédions, les plus anciens chants des Védas, nous montrent des hommes qui divinisent toute la nature, et non-seulement la nature, mais leurs pensées et les œuvres de leurs mains, l'autel, le gazon, les instruments de leurs sacrifices, leurs prières et les rythmes de leurs saintes chansons. Ils nous apprennent également que ces hommes prêtaient à leurs dieux leurs propres passions. C'est donc bien réellement l'ame humaine qu'ils reconnaissent diffuse dans tout l'univers,et qu'ils adorent. Leur mythologie est arrivée de très-bonne heure à traduire cette intuition sous la forme d'un récit positif. Elle voit l'origine de toutes choses dans le sacrifice et dans le démembrement de l'homme primitif, du grand mâle, du grand *Viradsch*, dont le corps forme la matière du monde, dont la vie est la vie universelle. Cette idée se trouve déjà dans la *Mantra* du *Rig-véda*, dans les hymnes liturgiques, plus anciens que les traités spéculatifs. Enfin le mysticisme orthodoxe des Védas, leur théologie savante nous montre l'esprit de l'homme ramenant à lui par la contemplation silencieuse cet esprit infini disséminé dans l'univers, mais dont le foyer est en lui, car Bhrama, quoique immolé, vit toujours dans le bhramâne. La théologie orthodoxe de l'Inde nous enseigne que l'esprit suprême habite au fond du cœur de l'homme, dans la forme visible de l'humanité. L'esprit incorporé, *haut comme le pouce*, est aussi l'esprit universel, l'esprit éternel, dont la vie universelle n'est que l'émanation et le reflet. C'est la réponse antique

à cette question toujours nouvelle : « Quand l'homme est mort, qu'est-ce que l'homme?[1] »

La seule chose nécessaire est de fixer son regard en dedans pour apercevoir l'esprit, et de soumettre à l'esprit tout ce qui sort de lui sans être lui. Cette science nous affranchit des transmigrations et nous dispense des sacrifices; disons mieux, elle exige l'abandon des sacrifices et le mépris du polythéisme. Ainsi l'esprit humain, arrivé par la voie de la mythologie à ressaisir l'infini qui est en lui, renverse du pied l'échelle par laquelle il s'est élevé.

Mais cette contemplation n'affranchit ni de l'égoïsme ni de l'orgueil. Elle doit rester le privilége d'un petit nombre. La foule s'arrête au culte de la vie universelle sans atteindre l'adoration de l'intelligence. La religion de l'ancienne Perse, découlant des mêmes sources, se dirige dans un autre sens : elle proclame, elle accentue la lutte du bien et du mal dans la nature et dans l'homme; mais la victoire n'est qu'une lointaine espérance. Ce que cette religion présente d'original n'est pas mythologique. Elle paraît avoir subi de bonne heure deux influences opposées, d'un côté celle du judaïsme, de l'autre celle de Babylone, où nous trouverions dans toute sa ferveur le culte des astres et des forces de la nature. Mais ni la Perse ni Babylone n'ont développé d'une manière complète le germe de leur religion.

La Grèce, en revanche, nous a offert le spectacle d'une évolution parallèle à celle de l'Inde, avec cette différence profonde, qne l'Inde possédait un clergé très-fortement constitué, tandis que la Grèce n'en eut pas. Il en est résulté que l'Inde a produit une théologie philosophique, qui n'acquit jamais en Grèce une importance décisive ; c'est-à-dire que la religion de l'Inde s'est dédoublée, tandis que la religion grecque a conservé jusqu'au bout le caractère mythologique, malgré la diversité des tendances que renferme la mythologie et que représentent les différents dieux. La raison du peuple grec resta donc enveloppée dans l'imagination, et servit de guide à cette enchanteresse; elle fit le même chemin que sur le Gange, mais sans le savoir. Les dieux de la Grèce devinrent de plus en plus semblables aux

[1] Voyez entr'autres le Kathaka-Oupanichat du Yadjour-véda, dans l'excellente version française du savant orientaliste M. L. Poley. La littérature didactique a peu de textes d'une aussi merveilleuse beauté.

hommes, ou plutôt ils sont des hommes, puisqu'ils sont les ancêtres de familles humaines et que leurs terrestres descendants peuvent être admis dans leurs demeures pour y recevoir leurs priviléges. Ces dieux étaient donc de véritables hommes, et pourtant ils étaient les dieux qui gouvernent tout l'univers.

Tel est le fait. Dans ce fait est comprise l'idée que la véritable essence humaine est aussi l'essence divine. Reste à dégager cette idée; la mythologie grecque ne l'a pas dégagée, elle n'est pas arrivée à la parfaite transparence. Les dieux n'unissent pas réellement la nature humaine et la nature divine, qui ne se mêlent que dans la charité ; ils sont suspendus entre l'humanité et la divinité. Ajoutons que ces dieux sont impossibles,et que le véritable affranchissement de la pensée grecque consiste à ne plus y croire. La Grèce arriva bien à l'expression directe de cette pensée que la nature humaine participe au divin; mais c'est dans la philosophie. La métaphysique de Platon et d'Aristote, la morale des Stoïciens sont à peu près au même niveau que le *Kathaka-Oupanichat.* Cette philosophie ne se donne pas comme révélée; elle est à peu près entièrement séparée de la mythologie. La Grèce même en était séparée. C'est l'art qui fut le principal agent de cet affranchissement, et c'est à ce point de l'art que s'arrêta le génie de la Grèce. Le sculpteur, en taillant les splendides images dont il peuplait les places publiques et les bourgs sacrés, s'aperçoit qu'il tire de lui-même ce qui fait leur grandeur, il entrevoit ainsi que leur grandeur réside en lui-même, il traduit cet infini sous une forme finie, et la beauté qu'il réalise devient l'objet de son culte. Telle est la véritable religion de la Grèce civilisée, qui sort de la mythologie, non pas par la spéculation, par la concentration comme l'Inde, mais par l'imagination productrice et par l'art.

Voilà donc les chemins par lesquels l'humanité rentre en elle-même. Elle commence par diviniser le monde entier, c'est la période de la formation des langues et des mythologies; puis elle fait sortir d'elle-même un autre monde, un monde idéal, un monde de dieux; c'est la période de la poésie et de l'art. La puissance qui divinise le monde réel et qui l'adore est la même que celle qui crée un monde idéal ; c'est la faculté que l'esprit humain possède de sortir de lui-même et de se reconnaître hors de lui-même. Du commencement à la fin, le paganisme n'a pas d'autre objet d'adoration que l'homme lui-même. Dès lors il est

incapable de fournir une règle à la volonté, et il le devient toujours moins, à mesure qu'il se perfectionne davantage. La religion du Beau est la forme la plus élevée de cette apothéose de l'humanité. Mais le Beau n'est pas le Bien, le beau c'est l'harmonie, c'est la liberté, c'est le jeu. L'idéal du beau dans l'homme réclame la satisfaction de tous nos penchants, elle s'oppose à toute contrainte, elle interdit toute mutilation de la nature humaine; tandis que la conscience entre en lutte avec nos instincts et nous crie : *Si ton œil te fait broncher, arrache-le!* Il n'y a rien de beau (au sens précis du mot beau, dont la valeur n'est que relative), il n'y a rien de beau dans la vie de compression et de sacrifices que la conscience nous impose, elle n'est pas belle, elle n'est que sublime, aussi les natures vraiment élégantes sont-elles peut-être celles qui ont le plus de peine à l'accepter. On se fatigue inutilement à vouloir mettre d'accord les jugements dictés par l'idée du bien avec les jugements inspirés par l'idée du beau, et le Paganisme, qui aboutit régulièrement au culte du Beau, ne possède pas le moyen de satisfaire la conscience.

Ce n'est pas que la conscience soit absente du Paganisme, tous les sacrifices ont pour but de l'apaiser, les excès les plus horribles du Paganisme sont provoqués précisément par les mouvements les plus vifs de la conscience. Mais la mythologie est hors d'état d'éclairer cette puissance inquiète et de lui faire comprendre ce qu'elle veut. Avec ses dieux taillés sur le patron de l'homme naturel, elle ne pouvait point offrir de règle certaine au besoin d'obéissance qui est dans l'homme, elle ne pouvait pas lui faire comprendre qu'il lui faut un cœur nouveau et un esprit nouveau. Les Gentils se savent malades, mais ils ne savent pas où gît leur mal, et la guérison pour eux consiste à se persuader qu'ils ne sont pas malades; conviction qu'ils expriment en prêtant leur propre conduite aux immortels. Ils finissent enfin par comprendre qu'ils ont eu peur de leut ombre et qu'ils sont tombés amoureux de leur portrait, ils se trouvent alors absolument seuls sur la terre, sans Dieu et sans espérance. L'idéal illusoire d'une perfection tout individuelle, abstraite, impossible, reste le seul aliment de leur cœur.

Le Paganisme affirme bien que Dieu est en nous; mais il ne peut tirer aucun parti de cette idée. Pourquoi? parce qu'il ne possède aucun moyen sûr de discerner en nous l'élément divin de ce qui l'obscurcit. Tour à tour le payen maudit tout en lui-

même et se tue, ou bien il y admire tout et divinise ses passions. Ce qui empêche l'humanité payenne d'atteindre le but, c'est la confusion qui règne dans sa pensée sur la cause du mal qu'elle sent. Malgré ses devins et ses oracles, elle ne connaît point la volonté des dieux ; elle ne peut que l'inférer très-vaguement de l'opinion qu'elle se fait de leur nature.

Nous avons expliqué l'origine du Paganisme en disant que l'homme a soutenu d'abord avec Dieu des communications directes, et que par sa faute il les a perdues, tandis que par l'effet de la même faute, l'idée de Dieu s'altérait en lui. L'Histoire nous montre que l'humanité livrée à elle-même est incapable de renouer ce lien que nous croyons brisé et d'atteindre sa destination véritable, bien qu'elle ait acquis un développement admirable à divers égards. Au point de vue scientifique, le fait initial n'est, si l'on veut, qu'une supposition ; mais nous accueillerions tous avec joie une supposition qui expliquerait passablement les faits.

Cependant l'idée qui nous sert de guide n'est pas de notre invention, c'est un emprunt fait à la tradition chrétienne. Pour rester fidèle à la doctrine du christianisme, il faut admettre que la cause qui a plongé les nations payennes dans les ténèbres, a exercé son influence sur l'humanité tout entière. Et nous voyons, je le répète, qu'en partant du point dont le Paganisme est parti, l'humanité ne pouvait pas se guérir elle-même. Soit qu'on consulte l'idée de Dieu et son propre cœur, soit qu'on interroge l'histoire, il est difficile d'admettre que Dieu ne veuille pas nous guérir. Il y a donc lieu de présumer que les communications n'ont pas été rompues entre Dieu et l'humanité tout entière; mais qu'il a continué à se faire entendre immédiatement d'une partie de l'humanité, quoique cette portion de l'humanité fût déchue comme les autres.

La partie de l'humanité dont nous parlons, c'est le peuple hébreu. Si le Paganisme est un résultat de la chûte et que le peuple hébreu soit compris dans la chûte, le point de départ du peuple hébreu ne saurait différer essentiellement de celui des peuples payens. Les Hébreux sont des payens auxquels Dieu a parlé; mais dans l'origine ils étaient payens, disposés comme les Payens à diviniser toute la nature et à prêter à leur Dieu tous les sentiments, toutes les passions de l'homme. Et c'était plus qu'une disposition, c'était une nécessité. Si Dieu ne voulait

pas les transformer immédiatement par un effet de sa toute-puissance, c'est-à-dire, au vrai, les anéantir pour mettre d'autres hommes dans leurs corps, il fallait qu'il proportionnât ses révélations à cet état de leur âme. C'est ce qu'il fit réellement, comme nous le voyons par les livres de Moïse: Mais le Paganisme primitif était encore éclairé par les souvenirs d'une Révélation. Ce paganisme n'excluait pas une certaine idée de l'unité de Dieu. Les dieux qu'il adorait, sous quelque symbole que ce fût, étaient toujours des êtres spirituels, personnels. Les payens étaient tout disposés à se persuader qu'ils entendaient des voix divines. Le vrai Dieu pouvait donc leur parler sensiblement et s'en faire obéir, sans changer le fond de leurs sentiments et de leur être.

Nous voyons en effet dans la Genèse que les pratiques du Paganisme étaient répandues même dans les familles patriarcales. Rachel dérobe les dieux de son père, et Jacob assure à Laban qu'il n'a point emporté ses dieux; il oint d'huile une pierre, selon les rites payens, *en monument à l'Eternel.* La séparation entre les payens et les serviteurs de l'Eternel n'est pas tranchée, car Laban adorait le même Dieu que Jacob. Aussi les Révélations adressées aux patriarches se bornent-elles à des ordres et à des promesses tout à fait positives, qui n'exigent pas pour être comprises de grandes lumières sur l'essence de la religion. Elles réveillent l'obéissance et la confiance, voilà tout. « Viens au Pays que je te montrerai et je te ferai devenir une grande nation. » L'alliance de l'Eternel avec Noë ne se rattache qu'à ces deux clauses, dont l'une semble rituelle : « Ne répandez pas le sang de l'homme; ne mangez pas le sang des animaux. »

Le peuple et le culte hébreux ont été fondés par le ministère de Moïse. Dès ce moment sans doute, la séparation est complète. Le polythéisme et l'idolâtrie sont expressément interdits : « Vous n'aurez point d'autre Dieu devant ma face. Vous ne vous ferez point d'images taillées. » Mais on ne trouve du reste, dans les livres mosaïques, ni doctrine sur la nature de Dieu, ni même de morale, sauf les dix commandements. Les ordonnances mosaïques donnent au peuple une législation civile et pénale, et surtout elles règlent avec le plus grand détail toutes les cérémonies du culte, dont l'observation scrupuleuse est rigoureusement exigée.

Nous voyons également chez les Payens que toutes les formes de chaque culte étaient distinguées avec beaucoup de précision, et que la connaissance exacte de tous les rites était indispen-

sable pour s'acquitter des devoirs envers les dieux. La nature des choses le demandait ainsi, car ces rites étaient significatifs, ils formaient un langage. La Théologie était dans les rites, qui réveillaient des sentiments particuliers, quoi qu'il fût impossible au payen de rendre compte de ce qu'il éprouvait autrement que par des récits mythiques. — Si l'on veut se faire une idée de la Théologie des Hébreux, il faut étudier avec attention le cérémoniel lévitique et s'efforcer d'en découvrir le sens. Une incrédulité très-superficielle a seule pu mettre en doute que ce culte eût un sens réel, mais je croirais volontiers que la science chrétienne a fait longtemps fausse route en essayant de le déterminer. On est parti de l'idée que le culte mosaïque était exclusivement une préfiguration du Christianisme et que tout s'y rapportait directement au Messie. On n'a pas tenu peut-être un compte suffisant du fait que l'institution mosaïque avait été donnée aux Israélites pour satisfaire leurs propres besoins religieux, et que pour répondre à leurs besoins, elle devait exprimer avant tout, et dans tous ses détails, des idées religieuses qui leur fussent accessibles. L'idée fondamentale du mosaïsme pris en lui-même est celle d'une alliance contractée entre l'Eternel et son peuple sur la base de la sainteté, ainsi que le marquait l'inscription dn joyau que le souverain Sacrificateur portait sur le front : LA SAINTETÉ A L'ETERNEL. En partant du point de vue que le culte juif devait exprimer des idées juives et que les vérités spécialement chrétiennes ne pouvaient y figurer qu'au second plan, on est arrivé de nos jours à reconstruire cette doctrine symbolique d'une manière qui laisse assez peu de place à l'arbitraire. L'interprête qui s'est fait une loi d'attribuer invariablement le même sens à chaque symbole (objets, substance, couleur, nombre, action), dans toutes les combinaisons si variées dans lesquelles il se présente, trouve dans le symbolisme juif un véritable langage, où chaque symbole est une lettre, où chaque cérémonie vaut un mot. Si l'on parvient, en suivant ces règles, à grouper les lettres en mots significatifs, à faire de ces mots des phrases, et de ces phrases un discours, si l'on peut assigner un sens convenable à toutes les purifications, à tous les sacrifices, à toutes les fêtes du culte hébreu tout entier, il est difficile qu'on se soit écarté considérablement de la vérité. La science historique me semble avoir obtenu ce résultat[1]. Elle a fait voir dans le culte

[1] Voyez la Symbolique du culte mosaïque de Bæhr et les controverses qu'elle a provoquées.

des Israélites un tissu serré de symboles qui s'adressaient immédiatement aux sens, aux souvenirs, à l'intelligence et au cœur de la nation juive, et qui exprimaient avec toute l'énergie du drame l'essence de la révélation mosaïque.

Le fait, incontestable dans sa généralité, que le culte hébreu était entièrement symbolique, aussi bien que les cultes payens, contribue à prouver que, pendant la période de leur indépendance nationale, les Hébreux avaient atteint le même degré de développement que les peuples payens. Comme les Payens, ils ne savaient exprimer de vérités générales que par des symboles matériels; comme les Payens, ils apercevaient immédiatement, instinctivement le sens de ces symboles ; parce qu'eux aussi vivaient de cette vie instinctive, poétique, étroitement unie à la nature, qui caractérise la jeunesse de toutes les races et la jeunesse de l'humanité.

Les Juifs ont été jeunes au même sens que les Payens, c'est un fait qu'il m'importait de relever, puisque le premier but de cette exposition était de faire comprendre en quoi la jeunesse de l'humanité diffère essentiellement de son âge mûr. Mais si les stations sont parallèles, les chemins et les buts sont tous différents. La signification religieuse du Paganisme et celle du Judaïsme dans tous leurs âges ne s'expliquent que par leur opposition.

L'examen du détail nous ferait bientôt reconnaître que les symboles particuliers mis en œuvre par le culte juif sont généralement identiques aux symboles particuliers employés par les Gentils. Substances, couleurs, nombres, formes, gestes, rites, tout cela est à peu près pareil, et pris dans le même sens ou dans un sens peu différent. L'alphabet et le dictionnaire des cultes se ressemble, s'approche beaucoup; mais l'ensemble, le sens du discours diffère totalement.

L'analogie des éléments du symbolisme religieux que l'on a constatée chez les Hébreux et chez les Payens montre que les symboles de ce langage reposent, comme ceux de la langue parlée, sur un rapport naturel et réel entre le signe et la chose signifiée; elle prouve que la poésie instinctive du culte est guidée, aussi bien que la poésie instinctive du langage, par une logique instinctive aussi, mais parfaite. Cependant, je le répète, le but auquel le culte hébraïque fait servir ces matériaux communs, s'éloigne tout à fait du but des autres cultes. Les religions payennes emploient la symbolique naturelle pour traduire la

pensée essentielle du paganisme; le mosaïsme, qui a pris les Juifs à demi payens pour les arracher au paganisme, force les mêmes symboles à traduire l'idée fondamentale de l'Alliance.

L'idée du Paganisme, nous la connaissons, c'est le Panthéisme, ou, en d'autres termes, l'identité de la nature, de l'homme et de Dieu dans leur essence : l'homme est un petit monde, l'homme est un abrégé du monde, l'esprit de l'homme est la concentration de l'âme du monde, et cette âme du monde, cette intelligence qui opère dans le monde est le Dieu véritable; il n'y a pas d'autre Dieu qu'elle.

Le Judaïsme est le contre-pied du Paganisme. Pour élever, non-seulement les Juifs, mais l'humanité tout entière au-dessus du paganisme, Dieu, qui a voulu guider sans doute le développement religieux des Juifs, mais qui a voulu laisser ce développement se faire en eux et dans l'humanité avec le concours de l'humanité, Dieu ne leur a donné que ce qu'ils pouvaient comprendre. Il les a fait sortir du paganisme en leur parlant comme un homme parle à un autre homme, il s'est mis à leur tête comme leur général ; il s'est fait connaître à eux comme une personne qui a le droit de leur commander, leur promettant les biens auxquels ils étaient le plus sensibles, à condition qu'ils lui obéissent. Leurs obligations consistaient à observer les dix commandements écrits de sa main et déposés dans l'arche, et à le servir selon les rites que son serviteur Moïse avait établis de sa part, rites qui ont tous pour objet de graver dans leur cœur les dix commandements et les promesses qui s'y rattachent. Tout revenait donc, directement ou indirectement, à la loi morale, à la loi de sainteté. Et cette loi était très-simple. Sauf l'institution du Sabbat et l'interdiction des images taillées, elle ne contient rien qui ne soit écrit aussi dans le cœur des Gentils, comme saint Paul l'écrivait aux convertis romains.

La loi des Juifs revient donc à la loi de la conscience. Mais les Juifs n'observaient pas cette loi parce qu'elle était écrite dans leur conscience, ils l'observaient comme le commandement de l'Eternel. Les infractions aux lois cérémonielles, commises dans un esprit de rebellion, n'étaient pas moins sévèrement punies que la violation des dix commandements. Ainsi le Dieu des Juifs n'était pas en eux, mais hors d'eux, au-dessus d'eux. Le trait fondamental de la sainteté qu'il réclame c'est l'obéissance passive. La loi est parfaite, et sa perfection se découvre à ceux qui

l'observent et qui la méditent; mais avant de savoir qu'elle est parfaite, avant de l'avoir comprise, il faut s'y soumettre. Il y a là un élément de la vérité complètement obscurci dans le paganisme. Le payen n'ignore pas qu'il faut obéir aux dieux; mais il ne sait pas ce qu'ils veulent. Il pressent vaguement, il ne sait point avec certitude que leur commandement soit la loi de sainteté. La morale et la religion sont chez lui presque séparées. Ce qu'il divinise dans l'homme, sous la forme d'êtres supérieurs existant hors de l'homme, ce n'est pas seulement la conscience, mais bien plutôt toutes les puissances et toutes les passions de l'humanité. Les Juifs, au contraire, n'accordent leurs respects qu'à la loi morale. Puis, s'ils la vénèrent, le motif n'en est pas qu'elle est vénérable en elle-même; ils adorent en elle la volonté expresse du Dieu puissant qui a constitué leur peuple, qui leur a donné le pays qu'ils habitent, le pain qu'ils mangent et le vin qu'ils boivent; et qui leur fera vider la coupe de sa colère, s'ils enfreignent ses ordres. Cette institution était nécessaire sans doute pour révéler aux hommes la véritable signification de la conscience, et pour mettre la conscience à sa place dans l'esprit des Juifs et dans l'esprit de l'homme. On peut dire que la conscience n'est pas née, aussi longtemps que nous n'avons pas contracté l'habitude de la considérer comme le témoignage d'une volonté supérieure à la nôtre.

La dispensation dont les Juifs étaient l'objet immédiat n'avait donc pas pour but les Juifs seulement, elle allait au bien de l'humanité tout entière, et le Seigneur, qui veillait sur les Juifs, n'a pas abandonné les Gentils. L'histoire le prouve. Le plan de Dieu réclamait les uns et les autres; la civilisation payenne et la loi juive sont deux éléments qu'il voulait fondre ensemble et transfigurer dans une flamme qui n'était pas encore allumée aux temps dont nous avons parlé. Le dessein de Dieu resterait inintelligible pour nous, si nous allions nous imaginer que toute la vérité se trouvait d'un côté et que tout était erreur de l'autre. La vérité révélée au Juif se convertit en erreur dans leur esprit, et si le paganisme n'eût été qu'erreur et mensonge, la chrétienté n'aurait rien pu recevoir des nations.

Les Juifs ne voyant Dieu qu'en dehors d'eux, ne pouvaient pas bien comprendre qu'il est infini, et comprenaient encore moins ce qu'il y a d'infini dans l'homme; c'était leur limite. L'Art, qui fait de l'homme le créateur d'un monde plus beau

que celui-ci ; la Science, qui ne dira jamais : assez ! puisqu'elle ne pourrait le dire qu'après avoir pénétré le secret de toutes choses ; l'Industrie même, qui met au moins ce petit globe à notre service ; toutes les victoires, tous les progrès ont leur source dans un grand orgueil : La civilisation repose en entier sur la croyance que l'homme est capable de se donner des lois à lui-même, et par conséquent qu'il y a daus l'homme plus que l'homme. Toute beauté, toute grandeur humaine n'est qu'efforts pour dégager cet élément divin. La séparation absolue que l'esprit juif pose entre Dieu et l'homme, nous fait comprendre pourquoi, malgré les plus nobles dons, la race juive n'a contribué que dans une proportion assez faible au développement de la civilisation proprement dite. Et la morale juive elle-même en a souffert. La vie morale ne saurait se détacher de l'obéissance ; mais il faut que le commandement devienne notre propre volonté. Si le commandement ne s'appuyait que sur une sanction extérieure, il suffirait d'une obéissance extérieure ; le culte de la lettre empêche le développement de la conscience. Aussi bien, consultons l'histoire : Le judaïsme s'est refroidi comme le paganisme, à peu près à la même époque. Depuis ce moment, les Juifs n'ont plus subi l'attrait des cultes payens, mais ils ne se sont pas trouvés affranchis. Le judaïsme, se recueillant pour une conception unique, suprême, sans tache et divine, est devenu stérile en apparence, tandis que le paganisme s'est épanoui dans une grande civilisation dont les Juifs ont subi l'ascendant. Les écrivains juifs de la période romaine ne sont pas moins dominés, sans le savoir, par le paganisme philosophique, que Jephté, le juge d'Israël, n'était dominé sans le savoir par l'idolâtrie des Cananéens. Et le judaïsme qui s'est préservé de cette influence, n'est pas resté meilleur pour cela, il est plutôt devenu moindre. Ces locutions : *morale judaïque*, *interprétation judaïque*, ont passé toutes deux en proverbe dans la chrétienté. Les faits qu'elles désignent ne sont pas accidentels : en partant de sa donnée première, le judaïsme ne pouvait pas se développer autrement.

C'est que le judaïsme n'existait pas pour lui-même, quoiqu'il faille bien, si l'on veut le comprendre, le prendre d'abord comme formant en lui-même un tout. Il formait un tout, mais transitoire ; il devait se retremper dans le paganisme, dont il était sorti, et tous les deux devaient être absorbés dans la vérité qui les concilie en les réfutant.

Le paganisme, après avoir peuplé l'univers de dieux faits à notre image, finit par n'apercevoir d'autre Dieu que l'esprit humain lui-même : l'individu poursuit l'idéal du Sage ; le peuple sacrifie au Génie de l'Empereur.

Le juif a reçu de son Dieu des ordonnances qu'il observe rigoureusement, sans en rechercher le sens, et, pour prix de son obéissance, il attend un roi victorieux qui fera de lui le premier des peuples. Trop charnel pour le reconnaître en Jésus-Christ, il l'eût peut-être adoré dans Mahomet, si Mahomet était né dans ses familles.

Le christianisme ne voit dans l'humanité qu'un seul troupeau, qu'il veut rassembler sous la houlette d'un seul berger. Et ce troupeau, c'est un corps, dont le berger est la tête. Le christianisme pense avec les payens qu'un élément divin réside en nous ; mais il sait la manière de dégager cet élément divin, c'est par le procédé des Juifs, par l'obéissance. Il sait comme les Juifs que Dieu règne infiniment au-dessus de nous ; mais il croit que ce Dieu est descendu sur la terre, qu'il a vécu de la vie humaine, qu'il fut un homme semblable à nous, que son humanité subsiste encore, qu'il est notre frère, et que nous devons nous assimiler complètement à sa nature, non plus sans doute par le simple épanouissement, mais par la transformation, par la purification de la nôtre, afin d'être UN avec lui pendant l'éternité. Ainsi tous les éléments religieux du paganisme, tous les éléments religieux du judaïsme sont conservés dans le christianisme. S'ils ont pu l'être, c'est qu'il y a dans le christianisme autre chose et beaucoup plus encore : la loi, le modèle et le miracle de la Charité.

Le christianisme s'est développé au milieu de l'ancien monde en en transformant les éléments, pour se transporter dans un monde nouveau, au sein d'une humanité nouvelle, qu'il a formée. Et dans celle-ci, nous voyons se reproduire sur d'autres proportions l'opposition du paganisme et du judaïsme, la succession de la période mythologique et de la période de civilisation. La légende est une mythologie nouvelle, issue des mêmes besoins que l'ancienne, et qui atteste un état analogue de la conscience ; quoiqu'elle ne soit jamais allée jusqu'à s'arracher de la vérité qui en fait la base.

CH. SECRÉTAN.

HENRI HEINE.

I

M. H. Heine vient de mourir, comme meurent les poètes de sa trempe par le temps qui court, c'est-à-dire sans flûte ni trompette. Peu importe après tout; si leurs œuvres sont de force à leur survivre, elles sauront bien faire contre-poids dans l'avenir à cette indifférence. Non pas cependant que la presse parisienne ait manqué à payer au poète mort son tribut de blâme, d'éloge ou de regret, mais sans entrer jamais dans une appréciation générale et compétente de l'écrivain, par la bonne raison que, malgré la semi-popularité qu'il s'y était acquise, le monde littéraire de Paris ne le connaissait que fort imparfaitement. Sans la récente réédition française des *Reisebilder*, il est probable que bon nombre de gens de lettres de notre génération en ignoreraient encore l'existence. Or, c'est généralement sur ce seul échantillon qu'on parle en France de M. Heine, et ceux qui le connaissent un peu plus à fond conviendront sans peine que ce n'est pas assez. La critique allemande ne se fait pas faute de proclamer H. Heine le premier poète de l'Allemagne contemporaine; ce jugement me semble d'autant plus équitable que pour mon propre compte, en dédoublant chez lui le prosateur du poète versifiant, je suis tout disposé à reconnaître en lui le premier versificateur de notre époque, et c'est précisément sous ce rapport qu'il est impossible à la France de l'apprécier, parce qu'en France on sait peu l'allemand, et que les poésies de Heine ne sont pas de celles dont on puisse se faire une idée juste au moyen d'une traduction en prose. Une idée scientifique peut à la rigueur faire son chemin par le monde, abstraction faite de la forme que lui a donnée celui qui l'a émise le premier; il n'enest pas de même des idées d'un poète, surtout d'un poète comme

Heine, pour qui le fond et la forme ne constituent qu'une même entité.

Si remarquable prosateur que paraisse M. Heine, la France ne serait certainement pas en peine pour lui désigner des rivaux. Tous ses travaux critiques, politiques ou philosophiques, malgré la supériorité comparative qu'a pu leur attribuer le poète, sont allés se ranger peu à peu, d'ailleurs, parmi les choses d'autrefois; tandis que son premier volume de poésies, le *Livre des chants*, ce recueil juvénile, si complétement national, si profondément imprégné des fièvres indicibles qui s'emparent de l'homme quand il arrive sur le seuil de sa vingtième année, le *Livre des chants* reste le livre d'amour le plus frais, le plus touffu, le plus sincère de toute la littérature moderne, et celui qu'on relit avec le plus d'intérêt, chaque fois que le hasard vous le remet sous la main. Un des grands mérites de ce livre c'est, sans doute, d'être national ; mais, n'en déplaise aux pourchasseurs de théories esthétiques absolues et universelles, l'art est avant tout une chose relative et personnelle, et tel livre qui portera la plus énergique empreinte individualiste, sera aussi celui qui trouvera les appréciateurs les plus divers et les plus nombreux.

Les chemins de fer ont beau supprimer les distances, et, en apparence, fusionner les peuples, l'étranger ne voit encore que l'écorce d'une nation tant qu'il n'en a vu que les villes et les bourgades, et la lecture d'un grand écrivain en apprend certainement plus sur le fond moral de sa nation, qu'une année de voyage de l'une à l'autre de ses frontières.

Le véritable artiste n'est pas celui qui va chercher ses prétendues inspirations dans telles contrées lointaines ou tel siècle passé ; celui-là, à mon avis, ne sera jamais qu'un virtuose, tout au plus. Le véritable artiste est celui qui parvient à dégager sous forme littéraire, pour l'édification de tous, ce qui couve au fond du cœur de ceux qui l'entourent. Telle est la tâche du vrai poète, et lui seul est apte à la remplir *ex-professo*.

Les plus grands poètes, il est vrai, ont presque tous cédé à la tentation de courir les aventures ; la critique routinière accepte cela comme un signe de force, et y applaudit, sous prétexte que ces géants de la pensée embrassent dans leurs étreintes l'univers entier ; mais il est à remarquer aussi que les seules choses desquelles leur tiennent compte le grand public contemporain et la

postérité, ce sont précisément celles qui portent le plus énergique cachet de leur nationalité, de leur personnalité, et qu'ils ont produites, par conséquent, avec le moins d'efforts et de parti pris ; sauf (c'est là leur manie à tous), à leur attribuer le moins d'importance.

Cette tâche, M. Heine me semble l'avoir remplie pour quelques faces du *Gemüth* allemand d'une façon vraiment magistrale, et au nombre de ses œuvres, celles-là surtout me paraissent dignes d'intérêt, qui, comme le *Livre des chants*, s'y rapportent le plus directement.

L'amour qui s'épanouit sur toutes les pages de ce livre n'est pas étranger à un certain maniérisme, qui semble suspect au premier coup-d'œil, mais en y réfléchissant on reconnaît vite que ce maniérisme-là n'est en définitive que celui de l'âge auquel le livre correspond, celui de la première jeunesse, ce qui lui rend par conséquent tout son mérite de sincérité.

A vingt ans l'amour est plutôt une aspiration qu'une effusion bien positive. — Je n'aimais pas encore, mais aimant à aimer, je cherchais ce que j'aimerais, dit quelque part St-Augustin. Il en est un peu ainsi de M. Heine dans l'ensemble du *Livre des chants*, qu'il parcourt d'un bout à l'autre, les bras étendus vers l'avenir, adjurant alternativement les fleurs et les rossignols, les brises et les tempêtes de la mer du Nord, la lune et les étoiles du firmament, pleurant parfois en toute ingénuité, mais des larmes dont il finit presque toujours par rire lui-même sous cape; s'enivrant avec délices des splendeurs de la jeunesse et du printemps, mais sans s'amollir jamais à ce métier de troubadour, grâce à la guêpe de la réalité, dont le dard pointille aussitôt à travers les roses dont il s'approche, et lui pique le nez le plus charitablement du monde, à l'instant où il semble sur le point de s'oublier un peu trop à leurs émanations capiteuses et énervantes.

Réagir en tout et partout contre les travers du sentimentalisme allemand, tel a été de fait et d'intention le rôle de H. Heine, et ce rôle, si dangereux qu'il devienne parfois pour celui qui s'y voue, a du moins toujours ce bon résultat final de forcer ceux qui auraient à s'en plaindre, à se tenir désormais un peu plus fermes sur leurs étriers.

Comme versificateur, M. Heine me semble avoir atteint les dernières limites du possible, résolvant ainsi du même coup le

double problême de démontrer tout ce que, dans la pratique d'une langue, l'on peut obtenir des moyens prosodiques, en même temps que la puérilité de ces moyens pour l'avenir, ainsi que j'ai eu l'honneur de le lui entendre dire verbalement à lui même.

Il y a quelques années, alléché par le charme de ses poésies et mécontent des traductions en prose que je rencontrais, j'essayai d'en traduire en vers quelques-unes. Cette idée, excusable peut-être dans son intention, mais dont je ne tardai pas à apprécier pour moi les périls, me conduisit à estropier ainsi environ quinze cents vers, tant du *Livre des chants* que du *Conte d'hiver*, relation versifiée d'un voyage de l'auteur en Allemagne en 1843, et écrite avec une verve que je n'avais encore rencontrée nulle part.

Me trouvant à Paris en 1851, la tentation me prit de soumettre cet essai à l'auteur, à qui j'écrivis deux mots pour lui demander audience. Après huit jours d'attente, je reçus enfin son obligeante réponse, retardée, me disait-il, par des douleurs si atroces qu'il n'avait pu recevoir personne. J'arrivai donc, avec mon ami Courbet, rue d'Amsterdam, dans un hôtel d'apparence confortable où l'on nous fit monter au second, dans une petite chambre donnant sur la cour. Comme nous entrions, une petite dame en bonnet rond sortit. C'était madame Heine. Il me sembla à sa physionomie qu'elle devait être d'origine allemande, mais je me trompais. Tout l'ameublement de la pièce où nous entrions se composait d'une petite bibliothèque vitrée, à rideaux intérieurs verts, d'un lit de sangles sur lequel gisait le poète, protégé du grand jour par un paravent, et d'un fauteuil à la Voltaire sur lequel il me fit asseoir. Aux murs pendaient en grandes lithographies, les quatre principaux tableaux de Léopold Robert. Le grand écrivain devant qui je me trouvais était déjà alors, et depuis longtemps, à l'état de cadavre. La tête noyée dans ses oreillers, il mit la seule main qu'il pût mouvoir, en abat-jour sur le seul œil dont il vît encore, et après mes excuses obligées de traducteur, je commençai ma lecture.

— Monsieur, me dit M. Heine, quand j'eus fini; dans mon texte allemand ma pensée a la liberté de mouvement qu'auraient mes membres dans ce lit, si mes membres n'étaient pas paralysés, tandis que dans votre traduction, elle est à la gêne comme un homme dans une culotte trop étroite.

Tout en passant condamnation sur cet arrêt, je cherchai à plaider les circonstances atténuantes, en faisant observer à l'auteur, que même aussi imparfaite dans sa forme, ma traduction pourrait cependant, grâce à la richesse du fond, être de quelque intérêt pour le public français, etc., etc. Ce qui amena M. Heine à nous déclarer qu'il regardait la langue française comme une langue de prose et non de versification, que Béranger et Alfred de Musset étaient, à son avis, nos seuls vrais versificateurs, que toutes les réflexions solitaires qu'il faisait depuis sept ans dans son lit de douleurs sur cette question de marquetterie syllabaire, l'avaient amené à découvrir que la versification était un pur enfantillage, et que s'il s'amusait encore néanmoins à enfiler des syllabes, comme les enfants enfilent en automne des baies d'églantiers pour s'en faire des colliers rouges, c'était à titre de simple passe-temps, ne pouvant faire autre chose.

La question prosodique épuisée, M. Heine se mit à parler peinture avec mon ami Courbet, exprimant combien il lui était pénible d'être privé depuis si longtemps de toute visite au salon, et de voir peu à peu le désert se faire autour de lui dans ce Paris où chacun a trop à faire à sa propre tâche pour ne pas perdre forcément de vue un homme déjà à moitié mort, ce qui l'amenait à rêver au moyen de construire une voiture assez commode pour regagner l'Allemagne, etc.

Ce mouvement de nostalgie si spontané et si naturel m'impressionna fortement, ne pouvant m'empêcher de savoir un gré infini à ce pauvre homme de l'étonnante sérénité d'humeur et de l'imperturbable lucidité d'esprit qu'il a su conserver jusqu'au bout au milieu de ses souffrances.

La pleurnicherie nous a joué de si vilains tours depuis un demi-siècle, que je me prends à voir dans la gaieté un signe de force digne de tous respects, surtout quand je la rencontre dans un pareil cadre.. La gaieté ! mais à elle seule, elle est déjà une vertu.

— M. Heine, voulez-vous me permettre de faire votre portrait? lui demanda mon ami Courbet.

— Ah! certainement, mais il faudra que je me fasse la barbe.

— Où la vanité va-t-elle se nicher ? me dit Courbet en sortant.

— Que veux-tu, mon cher? C'est un petit mouvement idéaliste. Il tient à ce que son menton arrive à la postérité avec tous ses agréments.

— C'est de la coquetterie.

— Peut-être bien ; ce qui ne m'empêche pas d'être content de ma visite, car il m'a l'air d'un brave homme, compliment qu'on ne peut pas faire à tout le monde.

Le portrait ne s'est pas fait, et mes traductions en sont restées là, mes préoccupations littéraires s'étant depuis reportées ailleurs.

A la nouvelle de la mort de M. Heine, voyant avec quelle naïveté de suffisance le traitaient ses critiques funèbres, le désir me prit de lui payer aussi mon tribut de bon souvenir, en déposant sur sa tombe quelques fleurs cueillies dans son propre jardin. De là ce petit article que je soumets à la *Revue suisse*, en l'accompagnant de quelques données biographiques que je trouve dans les journaux allemands, et de quelques extraits de mes essais de traduction, que cette circonstance seule pouvait me décider à exhiber. Il faudrait, pour que cet article fût complet, qu'il embrassât tous les autres ouvrages de M. Heine; les *Reisebilder*, ses travaux sur la philosophie allemande publiés à Paris, et ses travaux sur la France publiés dans la *Gazette d'Augsbourg*, ses poèmes d'*Attatroll*, du *Romanzero*, ses autres récents écrits, *les Dieux en exil*, les *Aveux d'un Poète*, etc., mais tout cela vient d'être édité récemment à Paris, et se trouve par conséquent à la portée de tout le monde... excepté moi, pour le moment.

Le seul point sur lequel je tienne à insister, c'est la conviction dont je ne puis me défendre, que de tous ces livres, le plus sûr d'arriver à la postérité, c'est le premier, le *Livre des chants*, parce que celui-là est puisé à la vraie source de la vie germanique, et durera aussi longtemps que la langue allemande.

II.

Il n'est guère de poète, dit un biographe allemand, dont le nom ait fait autant de bruit par le monde que celui de Heine qui vient de mourir à Paris, après dix ans de maladie, le 17 février 1856. Il a cela de commun avec lord Byron son précurseur, que la haine et l'amour, l'envie et l'admiration, le blâme et l'éloge, lui ont été également prodigués, et qu'à l'instant même de sa mort, toutes ces voix se sont réveillées encore une fois toujours

aussi ardentes et aussi hargneuses. Que ce vacarme se dissipe, et l'auréole définitive apparaîtra sur la tête sereine du poète.

Heine naquit à Dusseldorf dans la nuit du 1[er] janvier 1800, ce qui lui donnait le droit, disait-il en riant, de se croire le premier poète du dix-neuvième siècle. Sa mère, mademoiselle de Geldern, appartenait à une famille juive fort considérée, qui avait quitté la Hollande pour s'établir à Dusseldorf. Bien que juive, cette mère inclinait si fort vers le catholicisme, qu'elle avait été préoccupée d'abord de l'idée de faire de son fils un curé. Le souvenir de toutes les solennités catholiques dont il fut témoin à Dusseldorf pendant son enfance ne laissa pas que de contribuer beaucoup, dit un biographe, à l'éclosion des premières fleurs de son imagination. Bientôt on l'envoya à Hambourg pour y faire un apprentissage de commerce. C'est là qu'il fit imprimer à dix-sept ans quelques premières poésies à ses propres frais. S'apercevant alors que la carrière commerciale ne lui allait guère, son riche et généreux oncle Salomon Heine obtint pour lui de son père la permission d'aller reprendre ses études à l'université de Bonn, en lui en fournissant lui-même les moyens. Revoir le Rhin, sur les bords duquel il avait passé son enfance, c'était pour Heine une fête qu'il se mit aussitôt à chanter de son mieux. Bientôt il se rend à Göttingue et y devient docteur en droit. Vers cette époque il écrit deux tragédies sur lesquelles il fondait les plus hautes espérances, bien qu'il ne réussît pas à leur trouver un éditeur,et en comparaison desquelles ses poésies lyriques ne valaient pas, disait-il, une pipe de tabac : — Dans ces tragédies, ajoutait-il, j'ai mis tout mon *moi* , tous mes paradoxes, toute ma sagesse, tout mon amour, toute ma haine, en un mot toute ma folie. Réduit à éditer encore lui-même ces tragédies, il s'aperçut bientôt que ses poésies lyriques les éclipsaient complétement. Lord Byron absorbait alors l'attention publique ; l'espoir de l'égaler remplit peu à peu Heine des plus douces espérances. Un des signes les plus frappants du génie de Heine, c'est que malgré l'engouement universel pour le poète anglais, engouement qu'il partageait lui-même à un haut degré, il sut toujours rester original, et qu'il est impossible de trouver en lui la moindre imitation. Le grand service que lui rendit Byron, ce fut de préparer le public allemand à l'intelligence de ses poésies, où toutes les nuances de la mélancolie, de la rêverie, de la sentimentalité et de la tristesse allemande, sont exprimées

d'une manière à la fois si douce et si amère que ni Gœthe ni Schiller n'en ont approché.

A vingt ans, il arrive à Berlin où il fait son entrée officielle dans le beau monde littéraire, par le salon de madame de Hohenhausen, la première traductrice de Byron. C'est là que le jeune étudiant aux yeux bleus et aux cheveux blonds cendrés, rencontra Chamisso, Varnhagen, puis Rahel, Helmine de Chezy, morte à Genève, enfin toute une société de femmes intelligentes, telle qu'il la faut aux poètes, dit le biographe, et surtout aux poëtes allemands, pour leur donner la conscience de tout ce dont ils sont capables.

A la fois jeune et poète, Heine trouva bientôt dans la maison de Rahel toutes les satisfactions que pouvait désirer son esprit et même son cœur. Fort heureusement pour lui et pour son art, ses adorations juvéniles y rencontrèrent un objet des plus dignes, bien qu'il fût réduit à aimer sans espérance, c'est-à-dire en nouveau Pétrarque.

Sa Laure était Frédérique Robert, l'épouse du frère de Rahel. Elle avait été unie d'abord à un homme indigne d'elle. Ludwig Robert ayant réussi à la sauver d'une véritable misère, elle l'en récompensa en s'unissant à lui plus tard et en l'aimant de l'amour le plus exclusif jusqu'à sa dernière heure. Les deux époux moururent presque ensemble à Baden-Baden, où les étrangers visitent encore leur tombeau commun. La beauté remarquable de Frédérique exerça sur Heine l'influence la plus magique, et devint ainsi à la fois pour lui la Madone et Loreley; aussi le nom de Frédérique figure-t-il en tête d'un des cycles de ses poésies.

Plus tard, Heine n'accorda plus guère cet honneur qu'à des danseuses de corde ou à des grisettes, moins par engouement personnel que pour vexer les autres femmes. Jamais néanmoins on ne le vit manquer au respect dû à la dignité féminine, et jamais homme surtout ne fut plus attentif que lui à tout ce qui pouvait valoir à sa femme la considération du monde. Il est vrai que personne ne pouvait mieux mériter que Mathilde de sa justice et de sa reconnaissance, elle qui sacrifiait sans murmure, aux soins du pauvre malade, sa jeunesse et toutes les joies de l'existence.

Ce n'était pas sa faute, à elle, dit le biographe, si elle ne pouvait lui donner la consolation de comprendre sa langue allemande, et s'il était obligé de lui traduire en prose les vers qu'il lui adressait, la langue française n'ayant pas de rhythme appli-

cable à la poésie de Heine. Quelle douleur ne devait-ce pas être pour lui, de voir les trésors les plus précieux de son âme rester inabordables pour la femme qu'il aimait! Quelle consolation n'eût-ce pas été pour lui qu'une femme allemande, mais aussi qu'une femme à sa hauteur intellectuelle, ce qu'on ne pouvait exiger, dit le biographe, d'une femme française d'un rang peu fortuné. Ne serait-il pas possible de voir dans cette discordance, la punition sévère du dédain que Heine professait au chapitre de l'intelligence des femmes? Lui qui luttait contre tous les préjugés, il était cependant atteint de celui-là, et malgré cette dure expérience, il n'en est probablement pas revenu.

Les événements extérieurs de la vie de Heine n'ont rien de bien saillant. Les événements de la vie d'un écrivain, ce sont ses œuvres. Il écrivit la première partie de ses *Reisebilder* à l'époque où de Berlin il retourna à Hambourg pour y faire de l'avocasserie, mais le succès de ce livre l'entraîna bientôt de plus en plus vers les travaux littéraires. En 1827, vint la suite des *Reisebilder*, et le *Livre des chants*.

C'était alors le temps des luttes de la Jeune Allemagne. Cotta confie à Heine la rédaction des *Annales politiques*, où sa causticité ne tarde pas à lui attirer les applaudissements des libéraux. Bientôt cependant ceux-ci l'accusent de félonie et de duplicité, pour s'être sentis personnellement atteints par quelques-unes de ses piqûres. Odieux aux conservateurs, qui donnaient à son dard la proportion d'un glaive, et craignant pour sa liberté, Heine vient alors s'établir à Paris comme correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, où ses articles font fureur. On lui a reproché une pension de 6,000 francs sur les fonds secrets, que lui aurait faite le gouvernement de M. Guizot et que lui auraient maintenue ses successeurs. Heine s'en justifie victorieusement, dit son biographe, dans le troisième volume de l'édition nouvelle de ses œuvres. Son séjour à Paris ne fut dans le principe qu'une fête continuelle; toutefois en 1846, il se vit obligé d'aller aux eaux de Barèges sous prétexte d'un rhumatisme, qui n'était que les premières atteintes de la maladie de moelle épinière dont il est mort, après dix ans d'indicibles souffrances.

« Est-ce que j'existe réellement encore? écrivait-il il y a quelques années. Mon corps est si perclus qu'il ne me reste plus guères que la voix, et mon lit me fait songer au tombeau parlant de l'enchanteur Merlin, qui se trouve en Bretagne dans la forêt

de Brozeliand, à l'ombre de vieux chênes dont les ramaux verts s'élèvent au ciel comme des flammes. Ah! mon confrère Merlin, que je t'envie ces arbres et leur murmure rafraîchissant! Car le frémissement d'aucune feuille verte ne pénètre dans le tombeau où je suis enseveli à Paris! Soir et matin je n'entends que roulement de voitures et tapotement de clavecins. Le tombeau sans le repos, la mort sans les privilèges des morts, qui n'ont ni mémoires à payer, ni lettres ni livres à écrire, — certes c'est une triste situation. Il y a déjà longtemps qu'on m'a pris mesure pour un cercueil et pour un article nécrologique, mais je meurs si lentement que cela devient ennuyeux pour moi comme pour mes amis. Mais patience, tout a une fin, Un beau matin vous trouverez fermée la baraque où vous vous êtes si souvent divertis à voir jouer les marionettes de mon imagination.

Si Heine eut des torts à se reprocher, le courage imperturbable avec lequel il supporta ces dix ans de martyre, aux prises avec un mal que les médecins n'ont pas encore pu définir, dit son biographe, doit lui être compté comme une suffisante expiation, d'autant mieux que Heine ne fut jamais aussi diable qu'il prit parfois à tâche de le paraître.

Quelque temps avant sa mort, il quitta sa demeure déplaisante de la rue d'Amsterdam pour les Champs-Elysées, où il eut la satisfaction de retrouver enfin la vue des arbres et du soleil, dont il était privé depuis si longtemps. Réduit, comme Augustin Thierry, à dicter ses inspirations, ses dernières productions n'en restèrent pas moins jusqu'au bout toujours aussi vives et étincelantes, son affabilité pour ceux qui le visitaient, toujours aussi empressée, et son intérêt filial pour l'Allemagne, toujours aussi ardent.

Maintenant il repose au cimetière Montmartre, sous de paisibles ombrages dans lesquels chantent les rossignols, ce qui est certainement mieux en harmonie avec sa nature de poète que les lourdes somptuosités du Père-la-Chaise.

La mère de Heine vit encore à Hambourg. Elle a quatre-vingt-cinq ans. Sa sœur est mariée à un M. Emden. Son frère Gustave est officier en Autriche ; son frère Max, conseiller aulique dans une petite cour d'Allemagne ; tous deux s'occupent également de littérature.

Les trois poésies suivantes sont traduites du *Livre des chants :*

I.

Celui qui te forma pour mon bonheur, à moi,
Te fit comme une fleur, douce, pure et charmante;
Ton regard bleu me met l'âme tout en émoi :
Plus je te trouve belle, et plus je me tourmente...

Il me semble parfois que je devrais poser
Mes deux mains sur ton front de sainte, ô mon amante!
Et prier le bon Dieu de toujours te laisser
Telle que te voilà, douce, pure et charmante...

II.

Ah! si les fleurs savaient quelle affreuse blessure
J'ai là, sous les replis du cœur, je vous assure
Qu'aux miens, elles viendraient toutes unir leurs pleurs,
Afin de soulager plus vite mes douleurs.

Ah! si les rossignols savaient que je suis triste,
Ils feraient, j'en suis sûr, entendre à l'improviste,
En me voyant toujours si pâle et si distrait,
Quelque douce chanson qui me consolerait.

Ah! si de ces hauteurs où nul ne peut atteindre,
Les étoiles savaient combien je suis à plaindre,
Elles s'arrêteraient, j'en suis sûr, dans leur cours,
Pour venir me prêter assistance et secours.

Mais pas un d'eux ne sait ce qui fait ma torture;
Ce secret n'est connu que d'une créature,
Et c'est précisément son sourire moqueur
Qui fait toujours saigner ainsi mon pauvre cœur...

III.

Il en est de l'amour et de la poésie,
Pour bien des braves gens à face cramoisie,
Comme de ces bluets, en touffes rassemblés,
Et des coquelicots qui brillent dans les blés.

Le passant les appelle, en feignant l'ironie,
Bien qu'il en soit ravi : — Charmante zizanie! —
Puis vient le moissonneur, qui d'un air furibond,
Les arrache du sol, en pensant : — A quoi bon? —

De son côté pourtant, la jeune campagnarde
En couronne, à grands soins, sa figure mignarde,
Pour aller, le dimanche, au bal accoutumé,
Et paraître plus belle aux yeux du bien-aimé.

Les fragments suivants appartiennent au poème de l'*Allemagne:*

I.

On était en novembre, un mois bien ennuyeux,
Où le jour s'accourcit, où le vent furieux
Tord la feuille des bois à travers la campagne;
C'est alors que je fis mon sac pour l'Allemagne.

Or, voilà qu'en passant la frontière, mon sein
Pris d'un étonnement mystérieux et saint,
Palpite tout-à-coup d'une manière étrange;
De pleurs, même, je crois, ma paupière se frange,

Et quand vint une voix me parler allemand,
Je sentis je ne sais quel doux tressaillement,
Comme si tout le sang de mon cœur en déroute
Voluptueusement s'échappait goutte à goutte.

Une petite fille, une harpe à la main,
Etait là qui chantait, pâle, sur mon chemin,
D'un air attendrissant et d'une voix fêlée,
Et mon âme en était pourtant toute troublée.

. . . .

Pendant que cette enfant à chevelure blonde,
Sur sa harpe chantait les biens de l'autre monde,
Des douaniers prussiens, fort peu condescendants,
Avaient ouvert ma malle et furetaient dedans.

Mes pantalons, mes bas, mes mouchoirs, mes chemises,
Ils bouleversaient tout, sans pudeurs ni remises,
Cherchant partout, avec leurs dix doigts étendus,
Dentelles et bijoux et livres défendus.

Pourquoi brasser ma malle avec tant d'insistance?
Vous n'y trouverez rien de votre compétence;
Ma contrebande, à moi, d'un genre tout nouveau,
C'est là que je la mets, voyez, dans mon cerveau.

J'ai là, mes beaux Messieurs, des dentelles plus fines
Que tout ce que nous font Bruxelles et Malines.
Quand j'en déballerai plus tard quelques bandeaux,
Gare que leurs picots n'écorchent votre dos!

Dans ma tête aussi, j'ai force bijouterie,
Dont l'avenir ceindra son front, sans vanterie!
Et dont on ornera, dès qu'il sera venu,
L'autel du dieu nouveau, notre grand Inconnu!

Ma tête aussi renferme une effroyable bande
De livres; tous, ma foi, livres de contrebande...
Ma tête est un vrai nid, soit dit sans vous choquer,
Tout gazouillant d'écrits fort bons à confisquer.

II.

J'arrivai sur le soir à Cologne, où les vagues
Du Rhin me ménageaient leurs bruissements vagues,
Si bien qu'une heure après, malgré l'obscurité,
Je m'en allais flânant à travers la cité.

Tous les vieux bâtiments de cette ville sainte
Perdaient à mon abord leur mine de contrainte,
Et je crus qu'ils allaient tous me faire à la fois
Sur Cologne un gros tas d'histoires d'autrefois.

C'est ici que disaient jadis leurs patenôtres,
C'est ici que règnaient entre eux ces bons apôtres
D'hommes noirs; noirs d'humeur comme de vêtement,
Et qu'Ulrich de Hutten tance si vertement.

Mais voyez, aux lueurs de la lune incertaine,
Ce camarade noir, dont la face hautaine
Tranche si bien là-bas sur le ciel étoilé...
C'est le Dôme, de ponts encor tout mantelé.

De l'esprit il devait devenir la Bastille,
Et les ultramontains se disaient en famille :
— Avec un tel cachot, nul doute qu'aisément
Nous n'étouffions bientôt le génie allemand.

Mais tout à coup Luther que sa capuce exalte,
Lance contre ces murs son invincible : Halte!
Et depuis ce moment, ce cachot tant rêvé,
Aux yeux du monde entier demeure inachevé.

On ne l'acheva pas, et ce n'est point dommage,
Car il devient par là la symbolique image

De la force allemande, au grand jour attestant
Comment elle a rempli son rôle protestant.

Société du Dôme, ah! vraiment c'est folie
De prétendre achever cette œuvre inaccomplie,
Cette inique bastille aux écrous inhumains,
Comme vous l'espérez, avec vos faibles mains.

Dans ce but vainement, mes pauvres fanatiques,
Vous irez demander l'aumône aux hérétiques,
Et tendrez la main, même aux banquiers d'Israël,
Votre rêve jamais ne se fera réel.

Vainement le grand Liszt que partout l'on renomme
Fera de la musique au profit de ce Dôme,
Vainement même, un roi dans cette intention,
Se sera mis en frais de déclamation...

Il en restera là, le Dôme de Cologne,
Bien qu'en Souabe on se soit vite mis en besogne
Dans le but d'y traîner à travers les vallons,
Un absurde bateau de stupides moëllons!

Il en restera là, malgré les cris funèbres
De tous ces amateurs acharnés de ténèbres,
De tout ce monde autour des grands dômes logé,
Les corbeaux, les hiboux, et Messieurs du clergé.

III.

Je regagnai l'hôtel, où dans un lit à franges
Je dormis, comme un saint bercé par tous les anges,
Dans le plus fin duvet noyé totalement...
Pour dormir, parlez-moi d'un bon lit allemand!

Que de fois, j'exhalai vers toi depuis que j'erre
Sur les durs matelas de la terre étrangère,
J'exhalai mes soupirs, hélas! les plus malsains,
Allemagne! en pensant à tes doux traversins!

Pour dormir, pour rêver, vivent nos lits de plume!
Il n'est pas de bonheur qu'un tel lit ne résume;
Comme l'âme allemande en pareil élément,
Se sent libre et s'ébat majestueusement!

Comme elle est libre, dis-je, une fois égarée
Là-haut, sur les plus grands sommets de l'Empyrée!
Non, pauvre âme allemande, en songe par les cieux,
Rien n'égale de nuit ton vol audacieux.

A ton abord les Dieux sur leurs chaises pâlissent,
Tant tes puissants coups d'aile en chemin démolissent
D'étoiles sur le fond jaspé du firmament,
Avant de pénétrer dans leur appartement.

Que Russes et Français se disputent la terre,
Que la mer obéisse aux marchands d'Angleterre,
L'Empire aérien des rêves est resté
Et restera toujours notre propriété....

C'est là que nous vivons en pleine hégémonie,
En nation compacte et fortement unie,
Laissant avec orgueil les autres enchaînés
Au sol plat et fangeux sur lequel ils sont nés.

MAX. BUCHON.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 7 juin 1856.

SOMMAIRE : Le CONCOURS AGRICOLE UNIVERSEL. Visite d'un simple curieux. — Disposition du Palais de l'Exposition. La nef, les galeries. — Les stalles; les bergers tyroliens, suisses, madgyars. — Les ustensiles de chalet. Les cloches. — Les cours extérieures. L'idéal d'un mouton anglais. Les machines, les produits agricoles. Les vins du Valais. — L'espèce bovine. Discussions sur les diverses races. La race charollaise. La race de Schwytz. — La race fribourgeoise et bernoise. — Un propriétaire fribourgeois. — La Vénus de Milo et la Vénus de Médicis. — Avantage des vaches noires. — Mots caractéristiques. — Les trois zônes : conclusion facile à l'usage des ignorants et de l'auteur.

L'esprit du siècle, et par conséquent aussi le goût du public est aux expositions. Chaque pays, presque chaque année, a la sienne, et il ne se passe guère d'année non plus où il n'y en ait une quelque part d'un caractère plus ou moins général. Cette fois, c'est encore Paris qui, avec le *Concours agricole universel,* en a une vraiment européenne. Elle offre un très-grand intérêt, et dès les premiers jours la foule s'y est portée avec un empressement qui ne paraît pas vouloir s'affaiblir. Peut-être même cette exposition est-elle plus remarquable et plus distinguée dans son genre que celle de l'an dernier dans le sien ; à l'exception, toutefois, de celle des tableaux, dont rien n'avait pu donner l'idée jusque-là, et qui a laissé un si vif souvenir à tous les amis des beaux-arts, en sorte qu'il leur manquerait désormais quelque chose si, au moins de temps en temps, elle ne se renouvelait pas.

L'Exposition de cette année n'a pas présenté non plus les tiraillements et les retards sans fin de celle de l'an passé. Elle n'entraînait pas sans doute des préparatifs si énormes et si compliqués, et, sans parler du Palais déjà tout bâti, on y pouvait profiter de l'expérience faite ; mais ce n'était pourtant pas une petite affaire de loger toute cette armée de bêtes à cornes, parmi lesquelles il y a bon nombre de colosses. Néanmoins, sauf quelques délais à peu près inévitables en cas pareil, tout a été prêt en peu de jours et parfaitement disposé, avec autant de confortable que possible, pour les *hôtes* qu'il s'agissait d'héberger, et avec un agrément et un goût qui a surpris très-agréablement les visiteurs.

Le sol de toute la partie vide de la nef a été arrangé en gazons, en boulingrins, en parterres, planté d'arbres, orné de statues et de fontaines jaillissantes dont le bassin est lui-même entouré de fleurs. On y a ajouté une superbe volière d'oiseaux rares, au plumage magnifique, renfermant aussi quelques jolis oiseaux chanteurs, et deux grands viviers divisés en compartiments dans lesquels se trouvent des produits de la pisciculture à tous ses degrés, depuis le poisson minuscule qui vient presque de sortir de l'œuf jusqu'à des truites qui figureraient déjà fort bien sur la table d'un gourmet; convenons pourtant que, sans se sentir aussi à l'aise ni peut-être aussi au frais que dans une rivière alpestre ou dans un lac, elles aiment beaucoup mieux ne figurer là encore qu'au fond de l'eau sous le regard des curieux, et même sous celui des amateurs.

Le milieu du palais a donc ainsi été transformé en une espèce de jardin admirablement fleuri et très-vert, coupé d'allées sablées et sinueuses, où circule, va et vient en tout sens la foule des promeneurs. Des galeries qui bordent à l'intérieur tout le pourtour de la nef, c'est un coup d'œil féerique, et où la variété ne détruit pas l'harmonie, comme c'était le cas avec les vitrines de l'exposition industrielle : d'un seul regard on embrasse tout ce monde aussi brillant qu'animé et divers.

Sous les galeries, à droite et à gauche de la nef, se trouvent les stalles ou boxes, occupées par l'espèce bovine. Chaque pièce de bétail a la sienne, fort propre, garnie de litière et de fourrage, et munie de sa séparation en bois, de sa grille et de sa crèche. Chaque rangée de stalles donne sur deux larges couloirs, l'un du côté de la grille, où l'on voit la tête de l'animal, l'autre vide, où il peut être approché, et tâté, au besoin, par les chalands et les connaisseurs.

Quelques-uns des bergers ou gardiens se sont établi des lits temporaires à côté de leurs bêtes dans des stalles ou des crèches vides. Ceux

qui attirent le plus l'attention sont un grand et gros Tyrolien avec des mollets superbes, mais malheureusement aussi un ventre non moins bombé, qui en diminue l'effet. C'est ensuite un leste et fin petit vacher de Schwytz aux bras nus, nerveux et cuivrés, au gilet de drap rouge avec des boutons quadrangulaires de métal argenté, à la calotte de cuir et au pendant d'oreille long comme une breloque, mais à une oreille seulement, détail pittoresque que je ne connaissais pas et dont j'ignore la localité (pardon! l'expression n'est pas très-correcte, mais elle se comprend). C'est enfin et surtout, les bergers madgyars, aux cheveux noirs et lisses, au petit chapeau de feutre rond et à hauts bords retroussés, assez semblable à celui des Andalous, à la carmagnole courte jetée sur le dos, et au long jupon blanc, brodé ou frangé par le bas, flottant là sur de grandes bottes, tandis qu'il se noue étroitement à la ceinture et même, en regardant bien, sur la peau; plus d'un œil attentif l'a pu voir comme moi, et plus d'une bouche naïve en a fait la remarque tout haut: « Tiens! ils sont nus là-dessous! »

Quelques ustensiles de nos chalets, appendus ça et là aux stalles, piquent aussi beaucoup la curiosité: les poches de cuir pour le sel, avec leurs petites boîtes de sain-doux pour traire les vaches qui ont le pis crevassé; les siéges à un seul pied, dont je n'ai eu garde d'apprendre le nom roman aux curieux, et parmi lesquels j'en ai vu de coquettement sculptés. Je n'ai en revanche point vu de nos grandes cuillers de bois, et je les regrette: elles n'auraient certainement pas eu moins de succès, et les Parisiens auraient cru voir la cuiller de Gargantua.

En ce genre de détails alpestres que j'aurais voulu même plus au complet, ce qui intéresse tout particulièrement, ce sont les sonnettes des vaches, et surtout ces grosses cloches auxquelles on donne le nom de *senau* dans nos Alpes romanes et de *toupein* dans certaines parties du Jura. Plus d'un visiteur, et même de petits doigts curieux s'amusent à les faire tinter en passant, et s'extasient sur leur grosseur. « Avec cela, en effet, les vaches ne peuvent pas se perdre! » entend-on remarquer d'un air entendu ou rieur par ceux qui ne savent pas que ces colossales clochettes sont l'apanage exclusif des reines du troupeau: comme autrefois une matrone réservait ses habits de gala pour les grandes occasions et les sortait à peine de l'armoire une ou deux fois par an, même les vaches dignes de ces grandes sonnailles les portent seulement en voyage, quand elles se rendent à la montagne ou qu'elles en reviennent. Le large collier de cuir brodé, avec ses boucles et ses ardillons de même taille, ne manque pas non plus d'attirer aussi les regards. Quelques-uns ont des légendes. Sur l'un on lit: *Es lebe das*

Vaterland (vive la patrie!); sur un autre, aussi en allemand et dans le compartiment de la race bernoise: « *J'appartiens à un bon.... maître* ou *citoyen,* je n'ai pu lire le dernier mot: dans tous les cas, c'est sans doute la vache qui est censée parler. Sur un troisième, dans le compartiment du Tyrol: *Auf der Alpe ist mein Leben* (sur l'Alpe est ma vie). Si c'est encore une vache qui le dit, je n'en fais pas plus de difficulté d'avouer que je le dis parfois exactement comme elle. Enfin, tout cela m'a donné à rêver! mais retournons au réel, c'est-à-dire aux bêtes..... de l'Exposition.

L'espèce bovine est donc rangée sous les galeries, tout autour de la nef: d'un côté et en retour sur le fond, les races française, anglaise et écossaise, et de l'autre, à partir de celle-ci, les races suisse et autrichienne, pour ne citer que les principales, en y joignant les sous-races ou de croisement. A l'une des extrémités et en dehors du palais, l'espèce bovine, dans quelques races moins importantes ou plus à part, comme celles des îles d'Angleterre et d'Ecosse, occupe encore une assez longue annexe. Puis viennent les chèvres, parmi lesquelles je regrette de n'avoir pas vu ou pas su voir la belle et fine race de nos chèvres du Grimsel. Plus loin sont les oiseaux de basse-cour, dont il y a une très-grande variété, très-curieuse et très-complète, mais qui, ainsi réunis en foule, sentent terriblement le poulailler; or, j'ai fait cette découverte avec peine, et tout le monde l'a faite comme moi, décidément le poulailler ne sent pas bon.

Derrière le palais, sur celui de ses côtés longs qui ne borde pas la chaussée, campent en plein air, parquées aussi dans des stalles et protégées par une vaste tente, mais qui ne les empêche pas de souffrir du poids de leur laine, de leur graisse et de la chaleur, les non moins curieuses races ovine et porcine. Je les trouve même, relativement au but qu'on se propose, celui de la *culture* de la chair, plus perfectionnées encore, plus *avancées* que l'espèce bovine. Les porcs peuvent à peine dresser et soutenir un moment leur vaste masse cylindrique sur leurs courtes jambes, réduites à la moindre dimension possible par le bas et tout jambon par le haut: il semble qu'on fendrait leur peau avec l'ongle, et on voit le lard au travers. Ils mangent et dorment, et non seulement ne vivent que pour manger, mais pour être mangés, encore plus. Et cependant les petits, fort jolis dans leur genre avec leur peau quasi lisse et rosée, fouillent en se jouant le sein de leur mère, qui les laisse faire, s'ébattre et se bousculer autour d'elle, tandis qu'elle pousse une sorte de grognement continu, assez doux et plaintif. Mais la mère et les enfants n'en sont pas moins destinés au *saloir*, ils ne vivent que pour cela, et s'ils ne le savent pas eux-mêmes, comme

il faut l'espérer, hélas! toute leur personne ne le dit que trop évidemment.

Les moutons sont arrivés à leur apogée, en fait de taille gigantesque: il semble du moins difficile qu'ils puissent encore être *poussés* plus loin. Il y a des moutons Dishley qui sont de la taille d'un poney, mais non pas de sa forme, car leur corps, vu du dos, a celle d'un parallélogramme ou d'un carré long, la forme parfaite du mouton de boucherie, suivant les éleveurs anglais, qui se sont posé ce problème et l'ont résolu avec une précision géométrique. Les moutons écossais à tête noire, ou *black-faced,* sont encore bien plus curieux par leurs cornes enroulées devant eux jusqu'au bout du nez, et à travers les volutes desquelles leurs grands yeux paisibles semblent vous regarder comme par une lorgnette. Ils ont beaucoup de laine, mais peu fine, le pied montagnard, sont grands et susceptibles d'engraisser: c'est une belle race dans sa bizarrerie pittoresque. Des moutons hongrois, avec leurs longues cornes droites et pointues, striées en spirale, forment dans leur espèce le pendant exact de la race bovine du même pays, d'un blanc grisâtre, de stature médiocre, donnant peu de viande et peu de lait, mais appropriée aux maigres pâturages des steppes, et dont les cornes presque toutes droites, obliquement plantées et de plus d'un mètre de long, n'arrêtent pas moins les visiteurs que le costume de leurs bergers madgyars.

Dans cette même cour intérieure dont nous venons d'indiquer les principaux enclos et leurs habitants, sont aussi exposées des machines agricoles: moulins à vanner et à battre, mus par un cheval qui, pareil à un écureuil en cage, monte incessamment et lamentablement sur le même plan mobile et incliné; herses, faucheuses, semoirs, etc., et toute espèce de charrues et d'ustensiles dont nous ne pouvons songer à donner même une idée. D'autres ont été placés dans les galeries de la nef, avec les produits agricoles de la France, de l'Algérie et de l'étranger. Parmi ces derniers, nous avons rencontré, avec tout l'intérêt d'une ancienne connaissance, nos vins vaudois de La Côte et de La Vaux, et une curieuse collection de vins du Valais, vin d'*Amigne,* d'*Arvinne,* de *Rèse,* de *Balioz,* de *Vétroz, Malvoisie flétrie, Malvoisie amère,* etc., car ces vins, singulièrement variés, ont tous leurs noms dans le pays, et plusieurs le méritent par leur violence rare ou par leur bouquet.

Dans la cour, se trouvent aussi les provisions de bouche, non seulement les *buffets* pour les visiteurs, mais un énorme tas de fourrage pour les *visités:* fourrage très-mauvais, nous disait un exposant fribourgeois, et où sans doute les fournisseurs ont préalablement *four-*

ragé. Ce qui n'empêche pas que la dépense de l'Etat pour la nourriture, le logement et le transport des animaux ne soit très-considérable: un employé qui s'est particulièrement occupé des dispositions à prendre pour recevoir tant d'hôtes généralement doués d'un bon appétit, nous disait que les frais de l'Etat iraient au moins à trois millions ; mais on ne voit pas toujours l'argent aussi bien employé. Cette exposition, unique dans son genre, n'offre pas seulement un spectacle curieux, instructif, même pour les simples spectateurs ; elle peut avoir encore une utilité directe pour la diffusion et l'amélioration des races, offrir de nouveaux points de comparaison aux connaisseurs, en même temps qu'elle est comme un grand marché européen de types de premier choix, dans lequel vendeurs et acheteurs peuvent trouver leur compte, si toutefois la maladie ne se met pas parmi cette énorme quantité d'animaux[1] ainsi rassemblés sur un étroit espace, et qui souffrent déjà visiblement de la chaleur.

Il y a naturellement beaucoup de discussions sur la supériorité relative des diverses races, de l'espèce bovine particulièrement. La prééminence de la fameuse race anglaise Durham comme bêtes d'engrais perfectionnées par l'art, est établie depuis longtemps. Après elle et au même point de vue vient la race charollaise, dont les Français sont très-fiers, et avec raison. Remarquable par la correction et la beauté sculpturale de ses formes, et par son pelage blanc pâle ou gris blanc, c'est une race pure, mais dont l'art commence aussi à s'emparer: comme elle est mauvaise laitière, mais excellente pour l'engrais, il tend à la transformer ou à la déformer en ce sens, et dans certains exemplaires on peut déjà apercevoir quelque chose de plus mou dans les lignes et d'artificiel. Les vaches bretonnes sont petites, presque naines, mais mignonnes, et très-bonnes laitières, dit-on : elles donnent jusqu'à douze litres par jour ; il est des vaches fribourgeoises qui en donnent jusqu'à trente, mais les bretonnes, plus petites de moitié, pour ne pas dire davantage, doivent manger moins dans la même proportion, et s'acclimatent aisément partout, même en Afrique, où elles ne perdent pas leur lait. La race écossaise d'Ayr jouit d'une juste célébrité, celle d'Angus également : grande, forte, bien faite, très-susceptible de culture et d'amélioration, celle-ci attire déjà les yeux par son pelage de taupe entièrement noir, d'un beau noir luisant ; mais elle étonne bien davantage par une complète absence de cornes, qui lui donne un vague air de ressemblance avec de colossales brebis ou

[1] Environ 1300 têtes pour l'espèce bovine seulement, et plus de 2,000, en y comprenant les espèces ovine et porcine.

de gigantesques lamas. Les races tyrolienne et autrichienne, comtoise, normande, flamande et hollandaise, rappellent par la forme et les qualités nos races fribourgeoise et bernoise, et les suivent de plus ou moins près.

Dans l'espèce bovine, sur 1267 animaux présentés au concours, la Suisse en compte à elle seule 219 (nos 438 à 657 du catalogue), un sixième par conséquent. Pour le nombre des produits, l'exposition suisse vient ainsi après celles de la France et des Iles Britanniques, mais si l'on tient compte de la différence d'étendue et de ressources du pays, elle est proportionnellement la plus considérable; elle figure, en outre, aux premiers rangs pour la qualité. Celle de nos races est trop bien établie pour pouvoir être sérieusement ni essentiellement mise en doute; mais il y a du plus et du moins dans l'estime qu'en font les connaisseurs et les éleveurs étrangers. Les critiques ne portent pas sur toutes, ni même sur tous les individus d'une même race, si on lui conteste certains avantages particuliers.

Sur celle dite de Schwytz, il n'y a qu'une voix, l'accord d'éloges est unanime et hautement exprimé; c'est une race qui va de pair avec les plus célèbres et qui réunit à un haut degré des avantages essentiels. Elle est assez laitière, susceptible d'engrais, se croise et s'acclimate bien, et rivalise avec la race charollaise elle-même pour l'élégance et la beauté des formes. Son pelage, gris-brun ou brun clair, est d'une couleur moins brillante et moins noble que le gris-blanc charollais; mais il a plus de nuances, il passe du gris et du brun clair au foncé, au bronzé, au rouge pâle, au châtain; il produit ainsi, comme ensemble, un effet plus tranché et moins monotone : il a de l'ombre et fatigue moins. Les formes, plus drues, ne sont peut-être pas, surtout dans les attaches, d'un dessin sculptural aussi rigoureusement classique et correct; mais elles sont plus élancées, plus sveltes, et ne dégénèrent pas en mollesse. La tête n'est pas moins fine, et il nous a semblé de même que l'arête du front était mieux accusée, plus vive et plus nette. En résumé, la race de Schwytz, moins brillante que sa blanche rivale, mais presque aussi belle, ne se borne pas comme celle-ci, et comme la race Durham, à un avantage unique, celui de l'engrais.

C'est sur la race fribourgeoise et bernoise, soit de Fribourg, soit du Simmenthal et des vallées voisines, que se font les critiques ou les restrictions. Elle est excellente laitière, elle peut donner jusqu'à trente litres par jour, nulle ne l'égale peut-être ni certainement ne la surpasse pour la qualité comme pour la quantité de ce produit; mais, dit-on, elle le doit à ses pâturages, elle s'abâtardit rapidement transportée ailleurs, elle s'acclimate et se croise mal, les essais d'amélio-

ration par cette race ont mal réussi. En la comparant à d'autres plus petites, mais mieux faites, on lui reproche aussi quelque chose de dégingandé et de lourd, que sa grande taille ne rachète pas, mais fait plutôt ressortir.

Relativement à ce dernier reproche et peut-être aussi au premier, qui est plus grave, il ne faut pas s'en tenir trop uniquement à ce jugement général, mais, sans prétendre à le réformer tout à fait, bien distinguer entre les individus, car cette race offre une très-grande variété d'allure et de forme, comme de pelage. On sait en effet quels sont la diversité de couleurs, la bigarrure et le pittoresque de celui-ci : depuis le blanc, le gris, le cendré, le bai, le rouge, de plusieurs nuances, et le noir unis, jusqu'à leur mélange, tantôt par grandes plaques et larges bandes, comme dans le manteau du tigre, tantôt par petites étoiles et petits points mouchetés, tachetés, *jailletés*, comme dit notre français rustique.

Il en est un peu de même de la forme dans cette race, la plus variée de la Suisse, comme elle y est aussi la plus usuelle et la plus répandue. A l'Exposition, j'en voyais côte à côte deux exemplaires bien différents, deux vaches appartenant au même propriétaire, un vieux Fribourgeois jovial et aussi peu embarrassé dans son dire que dans son métier, éleveur et marchand de bestiaux, rompu aux foires et à toute leur profonde diplomatie, aux négociations, aux *paches*, comme disent nos campagnards, en un mot flairant et provoquant le chaland, et avec lequel, quoique je ne fusse nullement son homme à cet égard, je m'étais mis et je prenais plaisir à causer. De proche en proche j'en vins même, sans y penser, à lui faire une question bien innocente de ma part, mais de fait assez indélicate, je l'avoue, et que je me reproche maintenant : « Quelle était à son avis, lui qui était connaisseur, la race qui lui paraissait la meilleure et à laquelle il donnerait le premier prix parmi toutes celles de l'Exposition? » — « Ah! répliqua-t-il sans broncher, mais avec de légères pauses, ce n'est pas à moi de décider.... Chacun son goût!... Moi, vous comprenez, je ne puis pas vous répondre.... Mais si j'étais chargé de choisir, je sais bien celle que je choisirais. » — « La fribourgeoise? » lui dis-je. — « Oui! » fit-il en lâchant ce mot d'une voix nette, et tout à la fois assurant et fermant à demi ses yeux clairs et serrés.

Le fait est que ses deux vaches étaient fort remarquables et fort remarquées. L'une, du Simmenthal, et déjà primée, avait même frappé un artiste, que je vis passer plusieurs heures à la peindre, ne se contentant pas de la dessiner. « Hier déjà, dit son maître, on n'a fait que la peindre, et cela la fatigue de se tenir toujours debout. » Sa robe,

blanche et rouge, au ton vif et distingué, aux taches de moyenne grandeur bien espacées et bien disposées, devait en effet séduire un coloriste ; mais elle avait aussi la régularité, l'élégance et l'harmonie des formes à un point qui en faisait dans son genre un modèle achevé. Grande, bien faite, la tête fine, tout le corps bien emmanché et bien proportionné, la taille de sa race, loin de nuire à sa beauté, la faisait valoir au contraire, et au lieu d'en être alourdie, elle n'en paraissait que plus élancée. Aussi étais-je tenté de dire en moi-même, que vouloir absolument la mettre au-dessous d'autres vaches moins fortes et peut-être plus parfaitement, plus artificiellement jolies, c'était un peu comme si à la Vénus de Milo on préférait la Vénus de Médicis : voyez jusqu'où l'esthétique et le patriotisme peuvent aller se nicher! Sa voisine de la même race était noire et blanche, en sorte que, déjà pour le pelage, c'était entre les deux sœurs le jour et la nuit ; mais on pouvait en dire presque autant pour les formes. Elles étaient à peu près de la même taille ; mais la seconde, quoique d'une nature évidemment riche et puissante, était osseuse, efflanquée et sans grâce. Il est vrai qu'il venait de lui arriver une aventure un peu forte en chemin de fer; elle y avait fait son veau : « Oui, disait son maître, elle me l'a fait ainsi en wagon, pendant la nuit, et je n'avais pas seulement de la lumière pour le recevoir. » Du reste, l'accouchée voyageuse ne paraissait pas autrement incommodée de l'aventure, et caressait son nouveau-né d'aussi bon cœur que si elle avait eu toutes ses aises pour le mettre au monde ; mais il est certain qu'après un pareil *accident* de chemin de fer, elle ne pouvait pas être en tenue complète et dans tous ses atours.

Son propriétaire ne la tenait pas moins en très-haute estime, et soutenait qu'on ne pouvait voir une vache plus grande laitière ni de meilleure qualité. Il en faisait remarquer les preuves physiologiques à un autre visiteur plus entendu dans la matière et plus digne de comprendre ses savantes observations. C'était un Français, homme d'âge mûr et de bonne compagnie, courtois, bienveillant, de facile accueil, qui, se prêtant aussi à mes questions, venait de se mêler à notre entretien. Non pas simple curieux comme moi, mais à ce qu'il paraissait, connaisseur et propriétaire, il s'en tenait exclusivement pour sa part à la race charollaise, parce qu'il n'élevait, nous dit-il, que pour la viande de boucherie et pour le marché de Lyon; il n'en était pas moins sincère admirateur de la race suisse en général, et même de la race fribourgeoise. Seulement, ajoutait-il aussi, transplantée en d'autres pays, elle décline et ne prospère pas : il lui faut les herbages du sien. — « Eh, *mes amis*, ripostait mon Fribourgeois

avec la vivacité d'intonation que suppose toujours cette interpellation familière de nos campagnards, eh! mes amis, je vous dis que ces vaches vont bien partout, mais il faut savoir les *gouverner,* et ordinairement on ne le sait pas. » Les *gouverner,* c'est-à-dire leur donner la litière, la pitance et les soins de chaque jour : encore une expression locale que j'eus grand plaisir à retrouver ici, et qui peint naïvement, ce me semble, l'importance et le sérieux que l'on met en Suisse au bon entretien des troupeaux. — « Oui, dit le propriétaire français, peut-être avez-vous raison, et nos gens les soignent-ils mal. » — « Pas autre chose! reprit le Fribourgeois, tout vient de là. Tenez! continua-t-il, voilà des vaches qui, *à la maison* même, se nourrissent d'un mélange de paille hâchée et de foin : elles sont les meilleures laitières qu'on puisse voir; en outre, nous les faisons travailler, en les attelant une à une avec un collier, ou par couple avec un joug comme les bœufs; et elles peuvent aussi devenir de très-bonnes vaches grasses. Que voulez-vous de plus, je vous le demande? Et puis, ajouta-t-il encore par manière de réflexion, c'est qu'il n'y a pas seulement bien des espèces de vaches, mais aussi bien des espèces de lait. Par exemple, dit-il en montrant la blanche et rouge, voici une bête très-fine (et *fin* pour lui avait un peu en ce moment le sens du mot anglais *fine*, qui signifie *beau*), eh bien, ne croyez pas que son lait vaille celui de la noire : elle en donne aussi beaucoup, mais il n'est pas autant de première qualité. Les noires l'ont non seulement plus abondant, mais meilleur. » — « Vraiment ! » dis-je, en me tournant du côté du propriétaire français. — « Oui, en général, me répondit-il, c'est un fait constaté par l'expérience. » Je regardai encore la vache que j'avais admirée; elle ne me sembla pas moins belle, malgré la révélation que venait de faire son maître sur son genre d'infériorité : « Mais voilà comme la beauté trompe! » ajoutai-je à part moi en guise de moralité, qui ne fut pas entendue ou pas comprise de mes doctes interlocuteurs.

Bientôt après je les quittai; mais en passant et circulant çà et là à travers l'Exposition, j'ai encore recueilli deux autres mots échappés à nos exposants suisses, et qui m'ont paru assez significatifs et caractéristiques : je me borne à les enregistrer textuellement. L'un disait : — « Il y a ici bien des choses qui nous font honte. » — Mais plus loin un autre ajoutait : — « Voilà certainement de belles bêtes; mais *ça ne couche pas dehors.* »

Pour essayer de conclure, moi ignorant, par quelque observation d'ensemble (et ne sont-ce pas toujours les ignorants qui ont le moins peur de conclure et de donner leur avis?) il me semble qu'on peut

distinguer comme trois grandes zônes dans l'espèce bovine, telle qu'elle est représentée à l'Exposition. D'abord, deux zônes extrêmes. L'une comprend les races encore à demi-sauvages et plus pittoresques qu'utiles, comme celles de Hongrie et de certains cantons montagneux de l'Ecosse, puis celles qui, donnant un meilleur produit, mais cependant toujours peu varié, ont aussi un caractère tout à fait à part et semblent être restées à l'état pur et primitif, comme la race bretonne. Dans la zône opposée se trouvent les races particulièrement susceptibles d'être améliorées par l'art, mais dans un but spécial et unique, comme la race charollaise, ou qui sont déjà parvenues à ce point extrême de perfectionnement artificiel, comme la race Durham. Entre ces deux zônes extrêmes, il y en a une moyenne, qui a retenu ou pris quelque chose des deux autres, mais qui ne s'y confond pas : celle des races développées par la culture, mais dont le développement est resté naturel. Plus grandes ou moins primitives que les races de la première zône, ces dernières sont cependant restées essentiellement ce que la nature les a faites, elles n'ont rien d'artificiel ; moins avancées en tel ou tel point particulier que celles de la seconde zône, elles sont en revanche les plus diversement utiles et productives de toutes. C'est à cette zône intermédiaire qu'appartiennent les races suisses. Elles en sont même, à bien voir, le véritable type, si l'on tient compte d'un fait trop oublié dans les jugements que l'on porte sur l'Exposition : savoir, qu'elles y ont été envoyées, non par de riches propriétaires et de grands établissements agricoles qui *élèvent* sur un vaste plan, mais en général par de petits propriétaires qui le font dans des conditions communes et usuelles. Et cependant, sans même tenir compte de cette différence de point de départ qui a pourtant bien son importance pratique, nos races, si à certains égards on peut leur trouver des rivales dans les deux autres zônes, n'ont dans celle-ci que des émules, et y occupent le premier rang.

Voilà que je me suis laissé entraîner à toute une excursion dans un domaine qui n'est pas le mien, je le sais, et le lecteur s'en apercevra encore mieux : cette excursion est au reste plus littéraire qu'autre chose, et je ne la donne que pour telle. En attendant, elle m'a pris la place dont je puis disposer, de sorte qu'il ne m'en reste plus pour la littérature proprement dite. On me le pardonnera, par cette vieille considération qu'il est bon quelquefois d'aller se délasser avec les simples d'esprit ; or, il faut bien les prendre où on les trouve, car ils ne sont pas si communs qu'on le pense, et dans notre époque de lumière peut-être bientôt n'y en aura-t-il plus guère de véritables que parmi mes personnages d'aujourd'hui. Ne croyez pas cependant qu'il

fût impossible de tirer de l'Exposition de cette année un enseignement plus grave. Si je vous disais qu'en voyant à quel point l'homme a façonné, forcé, pétri et repétri certaines races d'animaux pour son unique avantage, on est tenté de se demander s'il est seulement le roi de la création, et s'il n'en est pas aussi le tyran..... Mais c'est déjà bien assez d'avoir voulu faire l'agronome sans en avoir aucunement le droit : à ce tort, je ne veux pas joindre encore celui de faire le moraliste.

Neuchâtel, 13 juin 1856.

La nouvelle Constitution de Soleure, dont nous avons indiqué les dispositions les plus caractéristiques, a été adoptée par le peuple à une immense majorité.

Une volonté non moins prononcée a écarté, au grand regret de l'opinion dominante dans le Grand-Conseil, une loi politique soumise au peuple de Saint-Gall, dans le but de pouvoir à l'avenir opérer des modifications partielles de la Constitution par voie législative, sous réserve de la sanction du peuple, sans être obligé de remettre tout en question par la nomination d'une assemblée constituante. Une partie des réformés qui attache la plus haute importance au principe de la séparation confessionnelle, que l'on craint de voir mis en question, s'est jointe en cette circonstance aux conservateurs catholiques, ainsi que plusieurs contrées radicales, mécontentes de la majorité.

La landsgemeinde de Glaris a rejeté également un projet de Code pénal, élaboré pour ce canton sur la demande de la landsgemeinde de 1846, de sorte que la fixation des pénalités reste entièrement à l'arbitraire des juges, comme du passé. Cette simplicité antique et tant soit peu barbare contraste singulièrement avec le développement industriel et la civilisation avancée de Glaris.

Une majorité, très-faible à la vérité, du peuple de Schwytz a repoussé de même un travail analogue, dont la rédaction avait été primitivement confiée à M. Schnell de Bâle, l'un de nos jurisconsultes les plus réputés.

Le Grand-Conseil du canton de Vaud a renvoyé pour la seconde fois au Conseil d'Etat des projets tendant à l'augmentation du traitement de plusieurs employés, et spécialement des instituteurs. Les propositions de cette nature obtiennent peu de faveur. Cependant, à l'égard des régents du moins, il paraît urgent de s'exécuter. La carrière de l'enseignement est déjà à peu près délaissée ; le nombre des jeunes gens qui entrent à l'Ecole normale baisse d'année en année ; celui des candidats aux postes qui viennent à vaquer est aussi toujours moins

considérable; naguères encore, il y en avait souvent six, huit, dix même; maintenant il est rare qu'il s'en rencontre plus de deux ou trois; souvent même il ne se présente personne. Ainsi l'instruction populaire, à laquelle le canton de Vaud doit beaucoup, se trouve aujourd'hui menacée.

Proportion gardée, la magistrature n'est pas dans une position plus avantageuse. Un juge cantonal, par exemple, ne peut pas entretenir sa famille, si modestement que ce soit, avec les revenus de sa place, qui l'oblige à résider au chef-lieu, et qui lui interdit l'exploitation des carrières auxquelles ses études doivent l'avoir préparé. Il faut donc être riche pour occuper des fonctions publiques. Cela n'est assurément pas conforme aux principes démocratiques; et si la classe riche était néanmoins écartée, les hommes chargés de travailler pour l'Etat seraient forcés de se créer d'autres ressources à côté de leur emploi, ce qui ne serait pas avantageux. Le Grand-Conseil ne cède pas facilement à ces considérations; il craint de nouveaux sacrifices, parce que, malgré l'aisance du pays, il redoute de nouveaux impôts; et sa répugnance en ce point est vraisemblablement partagée par la grande majorité de ses commettants. Nous entendions, il y a peu d'années, un conseiller d'Etat vaudois opposer avec beaucoup d'énergie et de raison les deux mots *démocratique* et *libéral*. Quand on voit la Constituante et le peuple soleurois fixer d'enthousiasme à 2,600 francs le maximum des traitements, malgré les souvenirs d'un patriciat constitué, dont les familles et la tradition subsistent, on est forcé de convenir que *démocratique* et *populaire* ne sont pas non plus une synonymie bien exacte.

La liberté religieuse est revenue sur le tapis. On sait qu'elle existe en fait et non pas en droit, c'est-à-dire qu'il règne une tolérance fort large, sous le bon plaisir du Conseil d'Etat. Au canton de Vaud, où le gouvernement aime à jouir de sa puissance, la non exécution des lois a passé à l'état de maxime, on en fait tout exprès pour n'être point exécutées, mais seulement afin que le pouvoir soit armé. Un député a fait la motion de retirer la loi intolérante qui déshonore si gratuitement le canton. Cette motion a échoué; on s'est borné à la renvoyer au Conseil d'Etat, et l'assemblée s'est partagée en deux fractions absolument égales sur la question du renvoi simple, ou du renvoi avec recommandation. Mais ce détail seul montre qu'au fond la cause est gagnée, et que la très-grande majorité ne veut plus ni de tracasseries, ni même d'arbitraire. Seulement le Grand-Conseil ne veut pas dire que ses prédécesseurs et le pays aient eu des torts. Il fallait avant tout éviter des récriminations, et user de peu de paroles. Le mot de *minorité turbulente* étant sorti, sans mauvais dessein, des lèvres d'un honorable conseiller d'Etat (le même auquel nous faisions allusion tout à l'heure), un avocat l'a relevé, les vieilles aigreurs se sont ranimées, on a vainement essayé de replâtrer la fissure, opération délicate, et qui réussit rarement. Bref, le régime du bon plaisir, qui déjà n'em-

pêchait pas l'Eglise libre de multiplier ses chapelles, subsiste, mais tempéré par un commentaire dont les explications précédentes font comprendre l'importance.

On ne parle plus beaucoup du Tessin. Les principaux acquittés ont renoncé à la patrie pour se fixer à Turin; les juges libérateurs ont donné leur démission ou n'ont pas été réélus, et l'affaire paraît devoir en rester là. Quand on croyait les juges menacés de persécutions officielles, des adresses de félicitations et de sympathie ont été mises en circulation dans les deux cantons jumaux du Tessin : les radicaux de l'Argovie ont pris l'initiative assez vivement, l'adresse vaudoise était plus courte et plus modérée; elle aurait été sans doute imitée ou copiée dans beaucoup d'autres cantons, si l'on n'avait pas craint d'augmenter l'échauffement de nos Italiens et les dangers de ces braves juges, que les signataires des adresses n'étaient pas en mesure de protéger.

Le Grand-Conseil de Genève a voté l'emprunt Fazy à des conditions assez onéreuses. MM. Fazy et Breitmeyer (le président du fameux conseil général), qui l'avaient proposé comme conseillers d'Etat, en sont devenus adjudicataires comme administrateurs de la Banque générale suisse. C'est un supplément au don patriotique et un antécédent pour la réforme des maximes surannées qui régissent l'administration des deniers publics.

La position du gouvernement de Neuchâtel vis-à-vis des deux fractions qui forment la majorité du Grand-Conseil s'est affaiblie par l'effet des brusques allures de la Compagnie du Jura, à laquelle le Conseil d'Etat se trouve fort étroitement lié. Les travaux sur le terrain ont commencé aux abords de Neuchâtel avant l'entier accomplissement des procédures nécessaires pour régulariser l'expropriation. Aussi les propriétaires, qui ne voyaient pas là une simple formalité, parce qu'ils espèrent toujours obtenir l'identification des deux lignes, ont-ils obtenu du Conseil fédéral un ordre de cesser les ouvrages qui a été signifié aux travailleurs par le président du tribunal civil, et cette défense subsiste encore aujourd'hui, les verbaux d'expertise ne contenant pas, selon le Conseil fédéral, une description des terrains suffisante pour permettre au tribunal d'en fixer le prix après qu'ils auraient été transformés. — Le Conseil d'Etat pouvait d'autant moins échapper au contre-coup que le directeur du *Jura industriel* est un de ses membres, chargé du département des travaux publics. Il n'entrait pas dans sa pensée de perpétuer le cumul des fonctions de contrôleur et de contrôlé, non plus que de deux traitements puisés en partie à la même source ; l'opposition elle-même le savait bien ; mais le Conseil d'Etat, qui ne peut guère songer à se retirer, précisément à cause de la responsabilité qu'il a assumée vis-à-vis de l'entreprise des Montagnes, a peut-être différé trop d'autoriser une séparation inévitable, dans l'espoir d'exercer une influence déterminante sur le choix du nouveau membre qu'il doit recevoir. Il en est résulté une discussion assez vive, à la suite

de laquelle le Grand-Conseil a témoigné par un vote assez clair le désir que cette option nécessaire ne subit pas d'ultérieurs retards. MM. Denzler et Philippin, de la Compagnie des Verrières, sont envoyés au Conseil des Etats. Le *Républicain* a cessé de paraître, pour faire place à un nouveau journal qui se prépare à la Chaux-de-Fonds, et dont la mission principale sera sans doute de préparer une révision constitutionnelle en perspective pour l'an prochain. Ceci suffit, sans parler du reste, pour faire voir que Neuchâtel ne rentrera pas de sitôt dans un calme politique complet. Pour le moment, les influences sont déplacées ; et c'est l'opposition coalisée qui doit se prêcher maintenant la modération, si elle veut éviter les retours soudains, faciles à prévoir dans une situation aussi compliquée.

Les mêmes causes qui ont déplacé la majorité au Grand-Conseil, ont amené une révolution complète dans les autorités de la Bourgeoisie de Neuchâtel, dont les ressortissants, disséminés plus ou moins dans tout le canton, habitent pourtant en grande majorité la ville même ou le Val-de-Travers. Les conservateurs président maintenant à l'administration de cette corporation importante par le nombre, par la richesse, et par la circonstance qu'elle possède le seul collége latin du pays. L'ancien conseil de ville est tombé victime de préférences pour le chemin des Montagnes et pour la gare au bord du lac sur lesquelles l'expérience n'a pas encore prononcé ; mais l'opinion qui le condamne aujourd'hui ne saurait méconnaître ses services. On n'oubliera point, en particulier, tout ce qu'a fait avec succès l'ancien directeur des études, M. le professeur Henri Ladame, pour conserver autant que possible à Neuchâtel ses établissements d'instruction supérieure, et pour empêcher, dans cette sphère, les froissements personnels, les révocations politiques directes ou déguisées, dont on avait vu tant d'exemples dans le voisinage, à la suite de révolutions moins profondes. Si l'administration révolutionnaire par son origine a su être conservatrice, et mériter ainsi la reconnaissance publique ; il reste à celle des conservateurs la tâche d'opérer dans l'instruction publique des réformes assez profondes, et qui, pour réussir pleinement, réclament peut-être la coopération volontaire des citoyens.

Le collége de Neuchâtel n'est plus, comme on le sait, le seul établissement d'instruction secondaire que le canton possède. Des écoles industrielles existent au Locle et à la Chaux-de-Fonds. La dernière est ouverte depuis le 1er janvier, et quoique le premier semestre de son activité ne puisse être considéré que comme une période d'essai, nous voyons cependant qu'elle a bien marché. L'établissement, divisé en deux sections, comprend quatre classes pour les jeunes gens et quatre pour les jeunes filles ; il admet non seulement des élèves réguliers et des externes, mais encore des auditeurs ; ces derniers sont des personnes âgées de plus de seize ans, qui désirent perfectionner leurs études ou suivre quelques cours à leur convenance. Ainsi l'école est ouverte à tous. Cet hiver déjà, il a été donné en vue du public sept

cours différents, entre lesquels les auditeurs ont pu choisir. Les applications de la science aux actualités n'ont pas été oubliées : l'on a fait un cours de *Mécanique*, ayant pour objet les machines à vapeur et spécialement les bateaux et les locomotives ; un cours de *Physique* sur la dilatation des corps solides ou point de vue des compensateurs ; un cours de *Chimie* sur la théorie des piles et leur usage dans la galvanoplastie, la dorure, l'argenture et les procédés pour déposer les oxydes métalliques. Les autres cours ont intéressé plus particulièrement les dames, qui formaient la grande majorité aux séances sur l'*Hygiène*, aux cours de *Pédagogie*, de *Littérature française* (Etudes sur Racine), et d'*Histoire* (Siècle de Louis XIV et période correspondante de l'histoire suisse.) Un enseignement spécial de *Dessin* et de *Peinture*, particulièrement utile aux graveurs, est ouvert pendant toute l'année scolaire aux auditeurs des deux sexes. Plus de deux cents élèves réguliers ou externes profitent de l'école, sans parler des auditeurs qui ont suivi les cours publics, ou qui fréquentent encore la salle de dessin. Les jeunes filles sont de beaucoup les plus nombreuses, et le seront vraisemblablement toujours, parce que les garçons quittent ordinairement les études à quatorze ou quinze ans, quelquefois même plus tôt, pour entrer à l'atelier : quelques familles ont besoin de leurs bras pour subsister, d'autres envoient leurs enfants en Allemagne, enfin, certains apprentissages doivent, dit-on, être commencés de bonne heure. Cependant le véritable intérêt des enfants n'est pas là : ce n'est pas à quatorze ans, ni même à quinze, qu'un jeune homme peut avoir terminé ses études, et ce serait mal comprendre les avantages d'une école industrielle que de vouloir la plier à de tels usages. Les négociants et les fabricants surtout ne tarderont pas à s'apercevoir que l'instruction, même l'instruction littéraire, vaut de l'or. Quoi qu'il en soit, les jeunes filles du moins suivront jusqu'au bout un enseignement complet, et recevront une éducation soignée ; ce résultat est déjà d'une portée immense.

Les élèves sont arrivés à l'école un peu jeunes et assez peu préparés ; l'expérience de ce premier semestre fera sans doute comprendre à l'autorité qu'il ne peut plus en être ainsi à l'avenir, si l'on veut que l'enseignement soit conforme aux promesses données, et surtout qu'il atteigne son but. Il est question de réformer l'enseignement primaire en vue de l'Ecole industrielle, car tout le monde reconnaît que dans les conditions actuelles, il ne saurait préparer convenablement les élèves pour les cours plus difficiles qu'ils sont appelés à suivre. Ces réformes ne permettront sans doute plus que les élèves passent dans l'établissement supérieur avant douze ans, minimum d'âge nécessaire à maintenir pour pouvoir suivre avec fruit le programme de la première année industrielle. Les réformes que nous attendons auront le résultat plus important encore de démontrer à une population intelligente la possibilité d'une instruction primaire basée sur un développement harmonieux des facultés, et non pas exclusivement sur des mémorisations mécaniques

qui écrasent et faussent l'esprit, et qui, roulant en grande partie sur la religion, habituent l'enfance à s'en occuper sans attention et sans respect. L'école industrielle gagnera sa cause, mais elle rencontre encore des détracteurs ; ce qui tient peut-être plus à quelques circonstances accidentelles des débuts qu'au principe même de l'établissement. Quant à nous, ce qui nous étonne, c'est qu'on ait pu s'en passer aussi longtemps. Mais nous ne prétendons pas qu'on s'en soit passé sans inconvénient, et peut-être la circonstance que le besoin n'en était pas universellement senti est-elle la meilleure marque de sa profondeur.

On creuse les fondations du nouveau bâtiment d'école, il sera vaste et, dit-on, bien distribué. L'exposition est une des plus belles et des plus saines de la localité. Je ne sais s'il est question de ménager une salle pour les cérémonies et pour les grands auditoires dans cette belle construction.

Genève a perdu dans M. Edouard Mallet un statisticien de mérite, et l'un des hommes les plus versés dans notre ancienne histoire. Les Saint-gallois donnent de vifs regrets au colonel Anderegg, du Conseil national, qui s'était fait aimer dans les camps et dans les nombreuses charges cantonales et fédérales qu'il a occupées, par l'aménité et par la loyauté de son caractère. Un autre vieillard qui vient de mourir à Lausanne, M. Gaudin, instituteur, sans avoir écrit ni fourni de carrière publique, était connu d'un cercle assez nombreux par l'intimité affectueuse et libérale de sa piété. Enfin nous venons d'apprendre la mort de M. P. Bridel, pasteur depuis bien des années à Lausanne, où il était vénéré de toute la population.

La triste moisson des accidents et des morts violentes a été plus abondante encore dans ce mois-ci que de coutume. Pendant les dernières inondations entr'autres, un homme a péri dans les eaux au milieu de la route de Payerne à Yverdon, qui est aujourd'hui la grande ligne de communication entre Berne et Genève. Ces inondations, qui ont dévasté d'une manière si terrible la France centrale et méridionale, paraissent s'être étendues aux bassins de la Loire, de la Garonne, du Rhône, du Rhin et du Pô. La Suisse occidentale en a souffert assez sérieusement, quoique ses maux soient faibles en comparaison de ceux de la France. Il paraît que la masse d'eau tombée chez nous pendant le mois de mai 1856, est plus forte qu'en aucun autre mois de ce siècle. Tous les ruisseaux genevois ont débordé, et quelques éboulements ont eu lieu dans ce canton. Le terrain incliné des trois collines de Lausanne a glissé sur plusieurs points; cependant il n'a pas croulé de maisons ; des accidents pareils ont eu lieu à Bâle-Campagne. Le Valais a remarquablement peu souffert; mais les grandes corrections de la Broie n'ont pas tenu leurs promesses ; le chemin de fer de l'Ouest a dû suspendre ses courses à deux reprises, la première fois pour plus de huit jours, les remblais ayant été emportés sur plusieurs points ; l'Aar a causé des dommages considérables soit dans le canton de Berne soit en Argovie, et la contrée marécageuse qu'arrosent la Broie et la

Thièle forme encore un vaste lac, où le Vully et le Jolimont se dessinent comme des presqu'îles allongées. Les pertes du Seeland sont très-considérables,et l'on y appelle de vœux plus ardents que jamais le redressement des rivières et l'abaissement des lacs.

Cette circonstance a fixé l'attention publique sur l'idée de perfectionner les voies navigables et les moyens de transport par eau, de manière à remplacer un chemin de fer d'Yverdon à Bienne. La conférence des cantons riverains réunie pour s'occuper du projet Rappard a reconnu l'impossibilité de prendre aucune décision dans cette affaire, avant que l'Assemblée fédérale ait définitivement résolu la question de savoir si la ligne de Berne à Genève passera par Fribourg ou par Morat, puisque la concession sollicitée exclut cette dernière direction. Du reste tous les gouvernements intéressés se sont montrés assez favorables au projet, sauf celui de Vaud, qui défend toujours le tracé par Morat. Ces dispositions nous ont surpris moins que personne : nous avons toujours estimé (peut-être nos lecteurs s'en souviennent-ils) que si les clauses particulières du projet Rappard demandaient à être soigneusement contrôlées et débattues, l'idée générale en était avantageuse, même en faisant abstraction des subsides pécuniaires importants offerts par l'entrepreneur pour la correction générale des eaux du Jura. Nous sommes confirmés dans cette opinion par les journaux qui, pour combattre l'entreprise, s'apitoyent à l'envi sur l'ennui que les voyageurs éprouveraient à rester en wagon pendant la traversée, comme s'il eût été jamais question d'employer les rails flottants pour autre chose que pour les marchandises expédiées en transit, ou mieux encore se rabattent sur le peu de fortune personnelle de l'entrepreneur, sans examiner ce qu'il représente.— M. Rappard s'était expliqué d'une manière assez satisfaisante sur la mesure des privilèges de navigation auxquels il prétendait, et il avait sensiblement élevé ses offres d'argent. Mais ces détails ont perdu leur intérêt : le canton le plus intéressé à l'entreprise, celui de Berne, a compris enfin qne cette affaire avait été soigneusement étudiée et que si l'on offrait des millions pour l'obtenir, c'est qu'elle deviendrait lucrative ; Berne propose donc maintenant aux cantons riverains de l'exploiter directement. M. Stämpfli, qui a compris le sérieux de la question du dessèchement, s'offre à diriger les travaux pour leur compte. Ce plan présente à nos yeux une utilité réelle et peu d'inconvénients. Nous ne voyons pas ce qui empêcherait de l'adopter, pourvu que le privilège des rails flottants ne restreigne en rien les autres modes de navigation, que les tarifs soient fixés d'entrée assez bas pour compenser ce privilége, et qu'enfin les droits acquis soient respectés. Nous n'examinerons pas si les cantons devraient quelque chose à M. Rappard lui-même et pour son idée et pour ses travaux persévérants ; mais on n'a pas oublié que la Compagnie des Verrières possède une concession en règle pour le littoral neuchâtelois. Il ne saurait être question de l'infirmer, et personne n'y a songé ; mais ces concessions ne tirent leur valeur que de celles que

la Compagnie n'a pas encore obtenues de Berne et de Vaud. Quant au prolongement méridional, on a pu croire jusqu'ici que la Compagnie n'avait pas un très-grand intérêt à le construire, car il ferait concurrence en quelque manière à sa ligne principale. Du côté du Nord, il nous paraît évident qu'un raccordement plus ou moins direct avec la ligne d'Olten ne saurait en aucune manière lui être refusé, et que Berne a d'ailleurs intérêt à le concéder. Mais nous ne pensons pas que l'exécution en exclue l'entreprise des lacs. Reste la ligne de Morat, à laquelle les Compagnies du Centre et de l'Ouest tiennent fortement, ainsi que le Conseil d'Etat vaudois, malgré les décisions contraires de l'Assemblée fédérale.

Les projets fribourgeois, en revanche, se rapprochent toujours plus de la montagne : A la ligne de Romont qu'on préconisait naguères, on voudrait substituer aujourd'hui celle d'Oron à Fribourg par Bulle, meilleure peut-être au transit fribourgeois, mais plus longue. La compagnie en décidera. Il est fort possible que des motifs d'économie et le besoin de s'entendre décident les puissances financières dont nos compagnies suisses sont devenues les instruments, à se rabattre sur le projet d'Yverdon à Fribourg par Payerne, qui ne serait assurément pas le meilleur.

Les travaux ont commencé dans le district d'Aigle; ils sont en train sur la ligne valaisanne, dont les concessions ne sont périmées (nous nous corrigeons sur ce point) que pour le tronçon de Bouveret à St-Gingolph; encore cette opinion du Conseil fédéral repose-t-elle, nous écrit-on, sur des erreurs de fait. La Suisse aura donc ici encore sa rive droite et sa rive gauche. Valais trouve son intérêt à favoriser la Savoie aux dépends de Vaud : à la bonne heure! quoique ce ne soit peut-être pas très-fédéral; mais nous espérons au moins qu'il ne prétendra pas empêcher ce dernier canton de se relier à l'extrêmité de son propre territoire, car un tel refus serait une véritable iniquité.

La fusion des lignes orientales ne s'est qu'imparfaitement opérée : Il s'est formé deux groupes : St-Gall, le sud-est et la Glatt d'un côté, sous les auspices du syndicat Rothschild, de l'autre le Nord-Est et Schaffhouse. Une compagnie se forme pour un chemin de fer allant de Zurich par Zug à Lucerne d'un côté et de l'autre à Brunnen. Le Grand Conseil de Lucerne a accordé la concession demandée à cet effet.

L'exposition d'agriculture, qui a eu le plus grand succès à Paris, est un événement assez important pour la Suisse. On voit par la liste des prix que nos bestiaux ont été placés en très-bon rang, ainsi que nos fromages. Pour les outils et machines agricoles en revanche, il paraît que nous avons encore beaucoup à apprendre.

Pendant que l'Exposition de Paris se fermait, le comité de Berne publiait son programme pour l'Exposition suisse de l'Industrie et des arts qui doit avoir lieu l'année prochaine. Les connaisseurs paraissent satisfaits des dispositions adoptées, et cette solennité industrielle s'annonce avec éclat.

S.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

Œuvres d'Adolphe Lèbre, recueillies et publiées par M. *Marc Debrit*, avec une notice biographique de M. *Juste Olivier* et une lettre de M. *Ernest Naville*[1].

Une femme dont l'activité d'esprit, la bonté toujours dévouée et la grâce délicate ont fait l'un des meilleurs ornements de la société de Lausanne dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, Mademoiselle Herminie Chavannes a consacré dans ses souvenirs manuscrits quelques pages bien senties à la mémoire de l'homme dont les lettres et l'amitié regrettent encore journellement la perte. « C'était, dit-elle, en 1816 ou 1817. Un officier de la vieille armée, décoré de la Légion d'honneur, vint se réfugier à Lausanne après les troubles qui suivirent, dans le midi de la France, la seconde restauration des Bourbons. Aussitôt arrivé, il se mit à exercer une industrie qui rappelait peu la vie guerrière, le cartonnage. Il déploya dans toutes les branches de cet art une rare perfection. Logé fort modestement, au fond d'une sombre maison de la Mercerie, on montait, pour aller à lui un noir escalier; on traversait une cuisine obscure, et l'on trouvait le vieux militaire, en veste ronde et en tablier blanc, dans une pauvre et mélancolique chambrette. A son air digne et froid, à son ton poli mais un peu morose, on devinait promptement l'homme déclassé. Il écoutait avec patience les petites demoiselles qui venaient lui faire l'histoire longue et compliquée d'un écran, d'un carton, d'un panier, que sais-je? Mais pour peu que les incertitudes sur la forme ou la matière du travail prolongeassent l'entretien au delà du nécessaire, on sentait grandir l'impatience du noble soldat, condamné à gagner par son travail son pain journalier.

« Un jour, je vis un jeune enfant assis sur le plancher auprès de lui. Sa maigreur, l'éclat de ses yeux à fleur de tête me firent oublier les papiers gauffrés et les bordures dorées, destinées au cartonnage. L'enfant se leva appelé par une voix féminine, entr'ouvrit une porte qui se referma promptement, et disparut. J'eus le temps de voir une femme à demi-couchée dans un fauteuil et d'une pâleur saisissante. Ses traits me parurent fort beaux. De longues paupières noires contrastaient avec la blancheur de son front et de ses joues. Cette femme se mourait de langueur. Au-dessus de son fauteuil pendait une guitare, aussi inutile que l'épée de l'officier. Ce tableau d'intérieur me frappa si vivement que je ne l'ai plus oublié, et qu'il s'est présenté souvent à mon esprit lorsque le jeune enfant, qui était Adolphe Lèbre, fut devenu, par le talent et le caractère, un homme supérieur.

[1] Un volume in-12, de 592 pages. Bridel, éditeur. Prix : fr. 5 50. Neuchâtel, Charles Leidecker.

« Les études de Lèbre furent celles d'un jeune homme distingué. Il eut en 1826 un véritable triomphe. Nous avions, à Lausanne, la cérémonie des Promotions, par laquelle l'élève est introduit, dans notre Académie, du collége dans les enseignements supérieurs. La foule remplissait la cathédrale. Les autorités du pays siégeaient en grande tenue dans un cercle de professeurs et de régents. Une table, chargée de prix, s'élevait devant la chaire, auprès de la tribune où l'*orateur*, écolier chargé de réciter une pièce de vers, devait s'adresser à l'assemblée après le pompeux discours du magnifique recteur. Parmi les auditeurs de distinction, on remarquait un homme d'assez petite taille, et que chacun cherchait à découvrir sur le fauteuil extraordinaire qu'il avait bien voulu accepter. Ses cheveux ondulés commençaient à grisonner sur un front empreint de l'immortelle jeunesse du génie. Cet étranger n'était autre que Chateaubriant. Il venait d'achever ses *Etudes historiques* et cherchait le repos parmi nous en se mêlant à nos humbles fêtes.

« Lèbre, lui aussi, avait les yeux arrêtés sur l'illustre écrivain, lorsqu'on l'appela pour recevoir un prix, puis deux, trois, quatre, tous les prix possibles. Médailles, livres, l'attendaient en si grand nombre sur la table verte, qu'il ne pouvait plus regagner sa place avant d'être appelé de nouveau. Le public, à force d'entendre nommer Adolphe Lèbre, et de voir l'écolier, à la taille élancée, tourner autour du groupe distributeur des grâces académiques, répétant chaque fois le salut d'usage, finit par ne pouvoir se défendre d'un murmure approbateur. A son tour, Chateaubriant voulut complimenter ce jeune homme. Il le fit en des termes qui le remplirent de joie et de vanité, et qui, Lèbre l'a redit plus d'une fois, lui firent beaucoup de mal.»

Une notice de M. Olivier nous permet de suivre Lèbre dans sa carrière d'étudiant. Elle nous le montre l'ami de Durand, de Monneron, de la génération d'hommes distingués dont plusieurs devaient disparaître sitôt du milieu de nous. Un même esprit les animait. Il se répandait chez tous ces poëtes, chez Lèbre, en particulier, en efforts vers une philosophie du christianisme. Cette soif lui fit prendre le chemin de l'Allemagne. Il vit Baader et Schelling. Il se tourna vers Hégel. Aucun ne répondit aux problêmes soulevés dans son âme. Il se rendit à Paris; il y fit de sérieuses études; son horizon s'élargit. L'Orient, l'Inde, la Chine, préoccupèrent sa pensée. Sans le chercher, il attira l'attention. « Il a le feu sacré, » s'écria M. Cousin, « l'on ne peut s'y méprendre.» Ballanche l'accueillit « comme un don du Ciel.» M.Sainte-Beuve l'avait pris, à Lausanne déjà, en grande affection. M. Lutteroth, Verny, ces hommes excellents, ne tardèrent pas à lui vouer une tendre amitié. M.Buloz lui ouvrit la *Revue des Deux-Mondes*, et consentit chose rare, à recevoir ses articles sans changements. Le *Semeur*, la *Revue Suisse*, reçurent leur part de ses travaux. Noble et fier, il avait fait son chemin sans intrigues, sans sollicitations. Il avait pris, dans les lettres, une place qu'il ne devait qu'au sérieux de son talent et à la délicatesse de sa conscience.

Cependant toujours davantage il était pressé par la soif de mettre en harmonie sa conscience chrétienne avec les besoins de son intelligence. L'impatience le saisit. Il erra quelque temps dans un cercle douloureux, sans issue, cherchant à accorder son esprit et son cœur.

Le doute, le mysticisme, se livrèrent un combat acharné dans cette âme candide, aimante, avide de vérité, s'il en fût. Parfois il venait se retremper au sein de l'amitié, et chercher le calme dans les hautes Alpes. C'était toujours le même homme, mais mûri, le même cœur, mais travaillé par de nouveaux combats ; la même ingénuité, mais accompagnée de plus de défiance de lui-même ; le même enthousiasme, mais qui avait passé par bien des déceptions ; le même élan, mais avec plus de douceur encore. Un soir, causant avec des amis, il lui arriva de laisser échapper quelques paroles sévères sur le compte d'un de ses compatriotes, qui faisait à Paris des vers médiocres, école Hugo, et se croyait du génie ; il n'avait dit que la vérité, mais c'était trop tard. Le lendemain, il accourt : « Oubliez, je vous en supplie, ce que j'ai dit hier. J'ai manqué de charité. J'aurais dû me taire. Je serais désolé que l'on répétât ce que j'ai dit. Comment ai-je pu être aussi médisant, moi qui ai tant besoin d'indulgence ! » Et sa physionomie exprimait une douleur qui frappa mademoiselle Chavannes, à qui nous empruntons ce récit, et chez qui la scène s'était passée. Elle crut voir ce péager, type des hommes qui ont appris à connaître le mal, non chez les autres, mais en eux-mêmes.

De retour à Paris, les pensées de Lèbre continuèrent de l'agiter. Il s'occupa d'études économiques. Il lut Fourier. « Je venais, dit-il, de quitter les ombrages des forêts sacrées de l'Inde, et c'était pour un cloaque infect. » Il déchargea son amertume dans trois articles sur l'Ecole sociétaire.

Cependant une petite société polonaise s'était réunie autour de la personne de Misçkiéwicz ; il en était l'âme. Lèbre fut attiré ; l'attrait est une puissance magnétique ; bientôt il se décida à diriger ses études vers les champs nouveaux que le monde slave ouvrait à sa pensée. Il fit le plan d'un laborieux voyage de quatre à cinq années. C'est au milieu de ce rêve qu'il a été moisssonné. Il avait trente ans. Si jeune, si cordialement aimé, sa mort fit un vide douloureux dans le monde des lettres, qui avaient fait reposer sur lui de belles espérances, et surtout des amis qui savaient tout ce que renfermait le cœur de Lèbre.

Ses écrits étaient restés déposés dans des recueils divers ; quelques-uns étaient inédits. C'est une noble pensée que celle qu'a conçue M. Ernest Naville, de les réunir et de les publier. Remercions M. Debrit, remercions M. Olivier de l'avoir secondé dans cette tâche. Remercions M. Georges Bridel de leur avoir offert, comme éditeur, un appui désintéressé, et qui, nous l'espérons, sera compris. Ils ont fait une bonne œuvre : A la Suisse, à la France, les deux patries de Lèbre, à s'en montrer reconnaissantes. Le volume qu'ils publient a pris plus d'extension qu'ils ne pensaient : il a près de six cents pages ; il ne renferme rien de trop ; rien qui ne soit caractéristique ou excellent ; rien qui ne soit une parure pour cette jeune fleur, si belle d'avenir, que nous avons vu disparaître de devant nos yeux lorsqu'elle commençait à revêtir les riches couleurs de la moisson.

L. V.

L'ANNÉE DE LA MISÈRE.[1]

VII.

Le soir même, pendant que Pierre à Claude donnait les derniers soins au bétail et que l'oncle était au moulin, Judith ouvrit son cœur à sa mère, et lui découvrit comment elle avait entendu la querelle et s'était décidée à tout mettre en œuvre pour obtenir un ajournement. Jeanne-Marie avait quitté son travail pour écouter sa fille. Elle donna un instant à la réflexion, comme pour s'assurer qu'elle avait bien entendu, puis elle vint s'asseoir en face de Judith qui épluchait des légumes; alors, les mains sur les genoux, elle se prit à soupirer; elle resta ainsi quelques instants, sans avoir la force de parler et le regard fixé sur sa fille; elle était profondément émue, et deux grosses larmes roulaient dans ses yeux. Judith avait laissé retomber le légume qu'elle voulait éplucher et, la tête inclinée, s'était prise à pleurer.

Ne pleure pas, Judiette, lui dit enfin sa mère de sa voix la plus douce; tu as bien fait, et tu nous a tirés peut-être d'un grand embarras. J'ai d'abord pensé au bruit que cela pouvait faire, mais quand on a bonne conscience, on ne prend pas garde aux méchantes paroles des gens. Ne pleure pas, voici ton père. Je lui dirai tout ce soir; j'espère qu'il sera assez raisonnable pour ne pas nous contrarier.

Jeanne-Marie, dit en entrant Pierre à Claude, il y a là devant deux petits garçons qui viennent de chez-les-Blanc, et qui demandent des petites pommes de terre. Je ne sais pas s'il en faut donner, nous en avons si peu pour nos animaux. Va-t'en voir ce qu'il en reste, Judiette.

— Oh! il y en a encore un bon tas, père; ces pauvres petits ont peut-être faim; et Judith courut à la cave et en prit deux ou trois douzaines dans son tablier.

[1] Voir le N° de juin, p. 361.

— Mère, y en a-t-il trop ? regarde !

— Donne ce que tu voudras, mais raisonnablement.

— J'en ai pris une trentaine, mère. J'en prends une ou deux sur la table, çà les réchauffera , ces pauvres petits. Et Judith courut partager l'aumône entre les deux enfants, qui, ce soir là ne soupèrent pas trop mal et rapportèrent quelque chose dans leur pauvre demeure.

L'oncle revenait du moulin avec le Bron. Qui sont ces deux petits, lui demanda Judith qui était restée sur le seuil.

— Il y en a un que je n'ai pas reconnu ; l'autre est à Samelet, c'est son cadet.

— C'est le cadet à Samelet ! Il paraît qu'il n'y a pas de trop chez eux. Mon Dieu ! que ces enfants sont à plaindre. Heureusement que ce pauvre Charles est à Paris ; au moins il n'y manque de rien. Le souper est sur la table, l'oncle.

On y va, on y va ; il faut que le Bron soupe aussi, il a bien gagné sa ration, il y a une belle trottée jusqu'au moulin.

Quand Jeanne-Marie fut seule avec Pierre à Claude et l'oncle, et que ceux-ci eurent allumé la pipe de l'après-soupée, elle commença en ces termes le grave entretien qu'elle voulait entamer : Dis-moi, Pierre, vu la situation où nous sommes, ne serais-tu pas bien aise de n'avoir pas ce mariage sur les bras ?

— Comment ? Pourquoi ?

— Mais, voyons, ne te plairait-il pas que tout fût retardé jusqu'à la belle saison ?

— Et pourquoi me demandes-tu ça ?

— Parce que Judith veut rester avec nous jusqu'aux prochaines moissons, pour nous aider, vu que les temps sont durs.

— Et les bans qu'on a déjà publiés dimanche ?

— On les retirera. Et puis le grand mal ! Les gens causeront, mais il faudra bien qu'ils se taisent à la fin.

— Et t'imagines-tu que le cousin entende les affaires comme çà ?

— Mais réponds-moi oui ou non. Tu comprends, Pierre ? elle n'a pas si mal pensé notre Judiette, n'est-ce pas, l'oncle ?

— Sans doute, mais il reste à voir le cousin, et s'il est têtu, adieu bonjour ! Pierre à Claude a promis.

— Dites-voir, l'oncle, il vous faut aller demain à Montpreveyres, vous direz au cousin comme quoi on le prie d'attendre à l'été qui vient, et que Judith est consentante.

— Diable ! répondit l'oncle en posant sa pipe sur la table, la commission n'est pas belle....., mais çà ne fait rien, on ira.

Pierre à Claude ne voulut rien répondre à sa femme. Il approuva tacitement et laissa faire. Il était contrarié et d'assez mauvaise humeur, et pourtant il le savait bien, sa fille venait de lui ôter une grosse épine ; car à parler raisonnablement, il ne lui aurait pas été possible de faire face de tous côtés : l'obligation de cinq cents francs plus les frais de poursuite, le trousseau et la noce, l'hiver enfin qui devenait rude et l'achat des subsistances s'il se prolongeait au-delà des limites ordinaires, tout cela formait une charge lourde à porter pour un petit propriétaire sans avances et sans autres ressources qu'un domaine grevé de fortes hypothèques. Il se gardait bien de faire ces réflexions à haute voix, mais elle n'en étaient pas moins sérieuses.

Le cousin de Montpreveyres fit une mine des plus curieuses, quand l'oncle lui annonça avec tout l'art d'un diplomate, que sa promise le faisait instamment prier de retirer les annonces et d'ajourner la bénédiction. Et certes on le comprendra, si l'on songe qu'il avait tout préparé pour la recevoir au nouvel-an, qu'il avait acheté deux vaches, réparé la maison et fermé le jardin de palissades : que faire ? Tout était prêt et il fallait tout arrêter, tout suspendre, sans pouvoir donner aux gens d'autre raison que celle de la dureté des temps, raison vague que les mauvaises langues ne manqueraient pas de torturer pour en tirer d'autres raisons beaucoup moins avouables.

Ecoute, cousin, dit enfin l'oncle, c'est un sacrifice que tu feras pour Judith, pour ma filleule, car elle est ma filleule. Vois-tu, je suis bien de ton avis, une fois que c'est arrangé, c'est arrangé, et comme dit le proverbe, pour faire une bonne année, marie-toi ; mais au nouvel-an, à Pâques ou à la Saint-Jean, je n'en tournerais pas la main. Quant aux annonces, rien de plus simple : tu les retires à Montpreveyres ; nous les retirerons à Epalinges et à Lausanne. Un dernier mot, cousin : Pierre à Claude se trouve avoir un cautionnement à payer, et il sera bien content aussi de se débarrasser de cette affaire avant d'en entreprendre une autre.

A ces mots, le cousin s'accouda sur la table et parut réfléchir. L'oncle continuait de fumer sa pipe, une main appuyée sur son bâton d'épine.

Eh bien ! dites à Judith que c'est bon.... mais voilà, c'est em-

bêtant. Avez-vous hâte de partir, l'oncle; nous voulons pourtant prendre un verre ensemble.

— Grand-merci, non, ça se retrouvera; Pierre à Claude est allé à Lausanne, il faut que je sois rentré pour soigner les bêtes. Adieu, tu me fais plaisir de t'être décidé, Judith sera bien contente. Ainsi donc voilà qui est réglé; on redéfait tout, mais il n'y a rien de perdu que le papier timbré.

— Vous saluerez bien Judith. J'irai voir son père dans quelques jours, aû revoir !

— Allons, à la revoyance! tu m'as fait deux verres de bon sang.

L'oncle s'en retourna tout aise de la bonne réussite de cette entrevue, et rien qu'à le voir aller de son bon pas, fumant à larges bouffées et frappant le sol de son bâton d'épine, chacun eût dit à part soi : Voilà un homme qui n'a pas de soucis ou qui a fait une bonne affaire dans la journée. Arrivé à mi-chemin, il fit réflexion qu'il avait peut-être le temps de passer par Chez-les-Blanc, où il avait une propriété. Comme il passait toute la saison des travaux chez Pierre à Claude, il avait affermé son petit domaine, en se réservant une chambre pour l'hiver. Il venait l'habiter dès la Saint-Martin, s'occupant alors à fabriquer des socques et à raccommoder toutes sortes d'objets, même des horloges; et cette dernière occupation n'était pas la moins lucrative.

Ce qui détournait l'oncle de sa route, ce n'était pas seulement le désir de donner à son petit patrimoine le coup d'œil du maître, et de faire respecter s'il y avait lieu, ses droits de propriétaire; il voulait encore obtenir, sur le compte de Samelet, quelques renseignements qui pouvaient être utiles à Pierre à Claude, et voir si ce dernier n'avait aucune chance de se récupérer un jour sur les biens du charretier. Il s'adressa d'abord à ses fermiers, qui ne lui laissèrent aucun doute à ce sujet. Tenez, dit la fermière, je vous garantis que la Justice est venue une douzaine de fois chez eux depuis ce printemps; on a saisi les récoltes et le bétail, subhasté le terrain, tant y a que la pauvre femme a eu bien de la peine à sauver son trousseau. Çà fait pitié! Et les frais! On n'ose pas y penser : l'assesseur, le greffier, l'huissier, les experts, le procureur, il faut payer tous ces gens-là. Le bon Dieu nous préserve de passer par leurs griffes? Mais, dites donc, l'oncle, est-ce qu'on rongeait comme cela le bien des pauvres

gens du temps des Bernois? Je n'avais que douze ans quand on a mis à bas l'ours, et je n'en puis rien dire.

Hélas! ma pauvre Nanette, sous les Bernois il y avait le bailli et le curial, sans compter les autres; aujourd'hui il y a la Justice, soit disant Justice de paix, et les procureurs! ce qui revient au même, c'est comme disait l'autre : si la pierre frappe sur la cruche, tant pis pour la cruche, et si la cruche frappe sur la pierre, tant pis pour la cruche.

Hélas! oui, c'est toujours le petit qui est tondu. Voilà Samelet qui revient de Lausanne.

— Est-ce lui qui chante au bas du pré? Il a pris du thé d'octobre, comme à son ordinaire.

Samelet arrivait en effet cahin-caha, en chantant ce refrain alors en vogue : [1]

La violetta breinlé, breinlé,
La violetta breinléra.

— Salut! l'oncle, comment vous va? On s'en revient un peu joyeux...., mais ça ne fait rien.... on a bu deux verres de trop.... Ces tonnerres de procureurs, ils veulent me manger vif, mais je m'en moque comme de l'an quarante, on a encore de l'argent, et ils ne l'auront pas.... et bonjour la belle!...

... La violetta breinlé, breinlé,
Por stu iàdzo le trîdra...

Dis-donc, l'oncle, il ne faut pas que Pierre à Claude se mette dans la boule que je veux lui faire perdre quelque chose, on est encore un homme, et quand même il n'a pas voulu donner sa fille à notre Charles, je veux bien le payer.... Est-ce qu'il croit par hasard que sa fille soit un si beau parti?... Qu'il la donne seulement à son demi-fou de Montpreveyres, on en trouvera bien un autre.

— Ah! çà, l'ami Samelet, il n'y a point de mal à dire du cousin, c'est un brave garçon; et d'ailleurs Pierre à Claude n'a rien refusé, puisqu'on ne lui a rien demandé.

[1] Chanson faite en 1815, sur la chute de Napoléon.

— Dans tous les cas, c'est lui qui est la cause que notre Charles s'est enrôlé ; s'il n'avait pas bien vu de quoi il retournait, il ne serait pas parti.... Mais il n'y a pas de mal, il trouvera bien une autre femme quand il reviendra..., et quand même on est un peu dans les procureurs à présent..., on veut bien tâcher de lui laisser un patrimoine... J'ai de bons bras et de bonnes jambes.... Dieu merci !... et j'ai acheté un Gris pour recommencer à charrier.... Si on a eu des malheurs, çà ne fait rien... et bonjour la belle !... on tâchera bien de s'en sortir....

... La violetta breinlé, breinlé,
La violetta breinléra.

Et Samelet gagna sa maison en faisant des imprécations contre la justice et les rongeurs, le tout entremêlé du même refrain rauque et nasillard. Evidemment, il n'y avait pas grand fond à faire sur un pareil homme et, sans en demander davantage, l'oncle reprit le chemin de Mauverney. A l'entrée du sentier du Chalet-à-Gobet, il trouva Judith ; impatiente de connaître la réponse du cousin, elle était venue l'attendre là, sous prétexte qu'il y avait des poires sauvages à ramasser. D'aussi loin qu'elle aperçut l'oncle, elle sortit du champ par un trou de la haie et alla au devant de lui, mais craignant d'aborder ce qu'elle désirait savoir, elle prit un détour :

— Vous avez pris bien de la peine pour moi, et je vous dois beaucoup, oncle, s'il plaît à Dieu, tout cela se retrouvera un jour ou l'autre.

— Voilà ce que c'est que d'être l'enfant gâté de l'oncle ; on se démarie, c'est comme on veut. Tout va bien, Judiette, le cousin a été raisonnable. Il a d'abord fait la grimace, ce qui se comprend, tout est prêt : il a réparé la maison, fermé le jardin de palissades, acheté deux vaches, que sais-je encore.... et le tout pour les beaux yeux d'une Judiette qui le plante là. Demain je vais retirer les annonces et voir le menuisier, pour lui dire qu'il doit attendre un avis avant de se mettre à l'ouvrage. Ah ! mais, j'y pense, le ministre ne peut pas tout arrêter à la prière du premier venu, tu dois venir avec moi. C'est demain dimanche, nous sortirons de bonne heure, comme pour aller au sermon, et nous irons droit à la cure. Quant à Lausanne, on écrira.

VIII.

Les gens ne manquèrent pas de remarquer le lendemain, que le pasteur n'avait pas annoncé les fiancés, et les jeunes filles de jaser et de faire mille cancans au sortir même de l'église, et les commères de se mettre de la partie et d'embrouiller si bien tout ce qu'on disait qu'à la fin de la journée on n'osait plus conter l'histoire qu'à l'oreille. Samelet triompha, et il fit gros bruit de ce qu'il appelait un bon soufflet à l'orgueil de Pierre à Claude qui, ajoutait-il, avait refusé sa fille à son Charles. On ne disait rien de Judith, ou presque rien ; c'est sur le cousin que s'exerçait la malice des voisins : il y a ceci, il y a cela, il est forcé d'en épouser une autre ; que ne disait-on pas ? Un ami de Charles fit écrire à Paris que tout était rompu, qu'il devait revenir le plus tôt possible, et tout de bon renouer avec Judith ; que le cousin était un vilain merle dont on n'avait plus voulu.

Il y avait un an que Charles à Samelet s'était enrôlé. Il avait dès longtemps pressenti la tournure déplorable que pouvaient prendre les affaires de son père, qui, grâce à sa manie des charrois et à son inconduite, courait à sa ruine et à la misère, et il avait fini par désespérer de le voir revenir à une existence plus sage et plus honnête. Et comment ne pas désespérer, quand tous les jours revenaient les mêmes scènes, l'ivresse de son père ou les saisies des créanciers. Le pauvre garçon était devenu sombre et taciturne ; il était toujours consciencieux au travail, mais il n'y mettait plus l'ardeur et la persévérance que donne l'espoir d'en retirer quelque profit. Il voyait s'en aller pièce à pièce ce domaine qu'il était presque seul à cultiver, ces champs qui avaient été son berceau, ce patrimoine enfin, dont une partie devait lui revenir un jour, et quelque effort qu'il fît sur lui-même, la triste et impitoyable réalité lui apparaissait toujours.

Cependant Samelet, qui ne revenait que par instants à des idées d'ordre et de travail, avait continué son train de vie, buvant par dépit, quand sa femme essayait de le ramener par de bonnes paroles, ou s'attardant, autant par habitude que par laisser-aller et faiblesse de caractère, dans les cabarets de Lausanne ou des environs. Au fond c'était le meilleur homme du monde, du moins c'était le dire de tous les amis qui profitaient de sa compagnie, car il payait du vin à qui en voulait, et tirait

de son gousset jusqu'au dernier demi-batz. Les cabaretiers le trouvaient aussi fort honnête homme ; car il faisait grosse dépense et payait ses *crédits* avant toute autre dette. On ne lui faisait en somme qu'un seul reproche : il était trop bon, c'est ce qui l'avait ruiné. Ce trop bon est charmant, n'est-ce pas, appliqué à Samelet. C'est ainsi que l'on disait.... et que l'on dit encore de ceux qui se ruinent, faute d'énergie et d'activité, et qui dévorent à belles dents intérêt et principal. Trop bon ! n'est-ce pas une profonde ironie, une raillerie amère que ce jugement porté sur le malheureux qui dilapide le modeste patrimoine qui eût fait vivre sa famille. Trop bon ? c'est-à-dire buveur, désœuvré, faible, incapable, sans religion surtout et sans noblesse de cœur. Tel était Samelet.

Charles avait donc vu que son père était incorrigible, que le domaine allait être perdu et que la misère était imminente ; et placé dans des circonstances aussi défavorables, il n'avait osé faire aucune démarche en vue d'obtenir la main de Judith ; enfin aigri et découragé, craignant un refus et trop fier pour s'y exposer, il s'était enrôlé pour le service de France. Il n'avait pas été trois mois à Paris qu'il s'en était repenti, mais il était engagé, et ne pouvant reculer, il s'était mis à son service avec toute l'ardeur d'un homme qui ne veut pas être seul avec lui-même. Peu à peu la tristesse s'était envolée et il s'était acclimaté, oubliant même le pays de Vaud si beau, où il aurait pu se faire une existence, et peut-être plus heureuse. La lettre de son ami lui fit faire pourtant un retour sur lui-même. Ce ne fut d'abord qu'un regret assez vague, mais bientôt tous ses souvenirs, toutes ses affections se ranimèrent, et il ne songea plus qu'à se faire libérer le plus tôt possible. Il ne cessa pas toutefois de donner au service toute l'aptitude dont il était capable. Tout d'abord et sans autre information, il écrivit à Judith, pour lui dire ce qu'il venait d'apprendre et lui donner à entendre qu'après un certain temps de service, il pouvait demander son congé et rentrer au pays. Pour être sûr que la lettre parvînt sans être ouverte par une tierce personne, il l'adressa à sa mère, lui recommandant surtout qu'elle fût remise de la main à la main ; mais il n'avait pas tout prévu : le messager la remit à Samelet qu'il rencontra sur la route de Lausanne, et celui-ci, curieux de ce qu'on pouvait écrire à sa femme, se hâta de rompre le cachet. Comme il lisait quelque peu, il parvint à déchiffrer ce qui suit :

Paris, caserne de Babylone, ce 12 novembre 1816.

Chère mère,

Je te prie bien de faire tenir la présente à Judith à Pierre à Claude Charlot Blanc m'a fait savoir que le mariage avec le cousin n'aura pas lieu, et je me remets sur les rangs. Je t'envoie 20 francs que j'ai gagnés en faisant des écritures pour le fourrier. Adieu! Je suis passé sergent l'autre semaine, et comme je sais faire les comptes de semaine, je pourrai d'ors en avant gagner de l'extra, et je n'oublierai pas la maison. Que fait le père? Je le salue bien. Adieu! il me faut aller à la parade.

Salut de cœur!

CHARLES.

Le Gris que Samelet venait d'acheter d'un autre charretier s'était instinctivement arrêté devant l'auberge du Chalet-à-Gobet, et instinctivement aussi notre homme s'arrêta et lorgna la porte; résister n'était plus possible, il fallait entrer, et il entra. Il trouva là deux bons enfants, trop bons comme lui, et l'on fit écot. Le vin rend sentimental et fait causer, et Samelet avait le vin sensible plus qu'aucun autre; il causa donc et longuement, il brailla même, le tout admirablement semé de jurons et d'imprécations. On sut ainsi que son fils allait passer fourrier, qu'il gagnait de l'argent en masse, et que cette fois Pierre à Claude ne pourrait plus refuser; qu'au reste lui, Samelet, allait acheter un joli domaine pour son fils; que s'il avait des dettes il était bon pour les payer, et qu'il aimerait mieux se voir coupé en quatre que de mourir sans laisser du bien à ses enfants. Les compagnons dirent amen à toutes ces belles paroles, et lui supposèrent vraiment des ressources inconnues. Dès le lendemain, ces nouvelles passèrent par la langue des commères; toutes ces vanteries furent brassées, ressassées et grossies le plus capricieusement du monde : Charles était devenu officier, caporal ou bien général, on ne savait pas encore; il était riche, et Judith, qui avait pour lui un œil au moins, allait sûrement accepter un si beau parti.

Quant à Samelet, il était tout heureux de cette sorte de renommée qui publiait les espérances de son fils, mais de jour en jour il s'abrutissait davantage, vendant jusqu'à ses outils de campagne pour en dépenser l'argent au cabaret.

IX.

Tout le monde avait repris quelque gaîté au Fond de Mauverney, depuis que les choses s'étaient si bien arrangées : Judith redisait de temps à autre sa jolie ronde des trois feuilles d'orge, l'oncle avait recommencé à taquiner sa Judiette et à raconter la campagne des petits Cantons, et Jeanne-Marie s'était un peu rassurée sur l'hiver. Pierre à Claude seul voyait l'horizon nuageux et sombre, mais il n'en disait rien, il n'en faisait rien paraître, et il s'appliquait davantage à mettre de l'ordre dans ses affaires, comptant, supputant, cherchant enfin à se tirer d'embarras. La démarche de Judith l'avait vivement impressionné; il avait été pris par le point d'honneur, Il était honteux de ce qu'il appelait à part soi une déconvenue, et son amour-propre, autant que son affection pour sa fille, l'excitait et lui faisait secouer son apathie ordinaire.

Le cousin arriva comme il l'avait promis. On était aux premiers jours de novembre. Heureusement, Samelet n'avait pas encore reçu la lettre de son fils et tout se passa comme à l'ordinaire, on fut en famille et bons amis. Jeanne-Marie fit au cousin un accueil encore plus aimable qu'à l'ordinaire; Judith, de son côté, était trop bonne et trop simple pour cacher sa joie, elle en fit part à tout le monde. Il y eut toute la soirée un feu superbe; l'oncle, assis sur les fagots au coin de la cheminée, se trouva chargé de l'entretenir et il s'en acquitta noblement. Vive le feu! disait-il, il y aura du bois après nous. Voilà-t-il pas un feu de bivac, hein? Ma foi, Judiette, si tu es économe du bois comme je le suis, au moins le fricot sera cuit, mais tu brûleras le bien du cousin. Je sais bien ce que je brûlerais si je pouvais, répliquait Judith. Et quoi? et quoi? demandait-on. — Un petit bout de la langue de l'oncle, sans lui vouloir du mal. — C'est bien dit, mais sais-tu, Judiette, le mot du maréchal qui se plaignait de la cherté du charbon? — Oui, oui, que je le sais : il disait que si toutes les mauvaises langues brûlaient, le charbon serait pour rien. — Puisque tu le sais, il n'y a pas besoin de te le dire. — La causerie retombait ensuite sur le mauvais temps, le froid précoce et les signes qui présageaient un long hiver; puis la vieille Françoise, qui venait quelquefois passer la veillée chez Pierre à Claude, entamait un long récit légendaire ou traditionnel; et elle racon-

tait si bien qu'elle seule pouvait entrer en lutte avec l'oncle, dont les histoires étaient caractérisées par un débit original et fleuri.

La veillée avait été des plus agréables, et le cousin surtout devait être heureux, car il avait pu avoir un long entretien avec Judith, qu'il avait trouvée au four, occupée à tirer des poires qu'elle voulait faire sécher. Il vous semble aussi qu'il devait l'être, n'est-ce pas? Eh bien! non, il ne l'était pas. Une confidence que Judith lui avait faite lui donnait à réfléchir, et en s'en retournant il lui vint d'étranges idées.

Comme il n'était pas mal intéressé, il commençait à craindre que sa femme n'eût qu'une dot minime et peut-être nulle. De Mauverney à Montpreveyres, il ne fit que tourner et retourner cette pensée, et arrivé chez lui, il en fit part à sa mère.

— Ah bah! ils ne sont pas bien dans leurs affaires, fit celle-ci? C'est du moins une brave fille, cette Judith, de te l'avoir dit franchement. Il faudra voir s'ils pourront payer le cautionnement. Il te faut faire attention, si çà va mal, ils te cajoleront pour avoir ta signature. Tiens! je suis bien contente qu'on ait tout retardé, on aura le temps de réfléchir.

Dès lors le cousin fut singulièrement refroidi à l'égard de son mariage. Il lui semblait cependant qu'il aimait assez Judith pour la prendre sans dot, mais le vrai, c'est qu'il ne l'aimait pas avec beaucoup de désintéressement et de franchise. Il aimait surtout l'argent et, vanité des vanités! il voulait qu'on pût dire de lui : Sa femme a eu quelque chose. Cependant il continua ses visites à Mauvernay, comme par le passé; seulement il observa, et sans changer sa manière d'être avec Judith, il fit en sorte de voir plus avant dans la vraie situation de Pierre à Claude. Il essaya même de tâter l'oncle à ce sujet, mais en vain; celui-ci était trop fin pour se laisser prendre, et il s'attacha toujours à dérouter les idées du questionneur. Judith, qui ne savait des affaires de son père que ce qu'elle en avait appris fortuitement et pour ainsi dire malgré elle, n'en disait guère plus que l'oncle, et le cousin, si désireux qu'il fût de connaître l'état des choses, avait cependant assez de pudeur pour ne pas la questionner. Peut-être aussi craignait-il de se compromettre aux yeux de la jeune fille, en lui laissant remarquer l'intérêt qu'avait pour lui la question de la dot. Bref, il ne sut rien et il prit son mal en patience. Comme il habitait à plus d'une lieue de Mauvernay et de Chez-les-Blanc,

il n'apprit rien non plus du bruit qu'avait fait Samelet à propos des lettres de son fils, bruit qui s'était si promptement répandu dans la contrée, mais qui avait été arrêté du côté de Montpreveyres, faute de communications. Les gens du Jorat sont essentiellement casaniers ; ils ne sortent de chez eux que pour aller au marché de Lausanne ou pour conduire leurs bestiaux aux foires des environs. Du reste Judith, âme candide et d'une parfaite bonne foi, avait promptement répondu à la lettre de Charles, de manière à couper court à tous les bruits et à faire bien voir qu'elle était toujours la fiancée du cousin. Charles se le tint pour dit et n'écrivit plus, mais dès lors le pauvre garçon n'eut plus le cœur au métier.

Au milieu de ces petites vicissitudes, la Saint-Martin était arrivée ; c'est le moment où les valets de campagne engagés pour la saison des travaux regagnent leur domicile, emportant leur modeste bagage au bout d'un bâton, vêtus de chaude milaine et chaussés à neuf. L'oncle aussi s'en retourna vers chez-les-Blanc. On eût voulu le garder pendant l'hiver, et tout le monde le vit partir avec peine. Petit-Jaques s'attacha à son garde-habit et pleura ; Judith le suivit longtemps des yeux, et jetant un long regard sur la forêt et les arbres voisins tout chargés de givre, elle rentra frissonnante et dit à sa mère : Voilà l'oncle parti, c'est à l'hiver de venir maintenant, et il est déjà là. Nous voici enfermés pour cinq ou six mois dans notre fond.

— Hélas ! oui, ma fille, et il y a bien à penser, car nous avons bien peu de provisions cette année. Dieu veuille nous venir en aide ! Mets du feu dans le mortier, Judiette, tu seras mieux pour filer ; ce brouillard perce comme des aiguilles et je suis toute gelée. A propos, qu'as-tu répondu à Charles à Samelet?

— Ce que je t'ai dit, mère, je ne pouvais pas répondre autre chose, puisque.... tu sais bien.

— C'est vrai, tu n'avais rien d'autre à dire. Pourvu que le cousin n'ait rien su de cette affaire !

— Oh ! je ne pense pas, mère, d'ailleurs je n'ai fait que mon devoir et il n'aura pas à se plaindre. Que s'il apprend quelque chose des mauvais propos de Samelet, je ne sais qu'y faire.

— Que rien de tout cela ne te fasse de la peine, Judiette, souviens-toi de ce verset des Proverbes : « Celui qui marche en in« tégrité marche en assurance ; mais celui qui a les lèvres insen« sées, tombera.

X.

Le cousin revint la veille de Noël, et certes on dut lui savoir gré de sa visite, car il y avait deux bons pieds de neige, et la bise était d'une âpreté intolérable. La saison était si rude que les corneilles venaient becqueter jusque sur le seuil de la grange en compagnie des moineaux et des rouges-gorges; mais comme le bois ne manquait pas, on n'était pas bien malheureux, de ce côté-là du moins. Vers le soir, on mit au feu une énorme tronche de sapin et l'on forma le demi-cercle. Petit-Jacques voulait qu'on fondît des plombs, et il importuna si bien son père, que celui-ci, de guerre lasse, alla chercher quelques balles de mousquet et une vieille poche à fondre. Petit-Jaques eut alors son affaire. Il faisait fondre le plomb, puis Pierre à Claude approchait la poche d'un baquet plein d'eau en disant : Pour qui cette fois?—Pour le cousin, répondait Petit-Jaques, ou pour Judiette. Le métal fondu tombait alors, en rendant un bruit sourd ou sifflant, selon qu'il était plus ou moins chaud et qu'on le versait plus ou moins vite; et on le sortait sous des formes bizarres et capricieuses, dont Jeanne-Marie savait tirer toutes sortes d'emblêmes et de pronostics.

— Oh! comme le plomb du cousin est drôle, cria Petit-Jaques, mère, explique-le vite, s'il te plaît.

— Mais oui, il est assez curieux, en effet. Voici d'abord une corne d'abondance, avec toutes sortes de belles et bonnes choses, et puis, là autour, voyez-vous? c'est une guirlande; elle signifie que le cousin est lié, et Jeanne-Marie riait aux éclats. Le cousin riait aussi.

— Ho ho! dit encore le petit, Judiette a une grosse bourse, vois-tu mère; prrrt! comme c'est chaud!

— Judiette ma fille, voici d'abord une quenouille; ici c'est une gerbe de lin et de chanvre : tu auras de l'ouvrage, beaucoup d'ouvrage; tant mieux, tu auras du pain; ensuite, voilà en effet une fort belle bourse; hé! qui sait, la fourmi s'enrichit grain à grain, et la femme active amène l'aisance à la maison.

Le cousin se mit à rire de bon cœur cette fois, et il pria Judith de garder ce plomb.

— Et le mien, mère, ne veux-tu pas me l'expliquer? demanda Petit-Jaques.

— Oh ! pour le tien, ce sera vite fait. Regarde, voici d'abord une navette ;[1] c'est-à-dire que tu seras toujours l'enfant gâté, le petit gourmand ; mais prends garde, voici tout à côté une bonne petite baguette, et quelque chose qui ressemble à un pré; ce qui signifie que pour être bien sage, tu devras t'en aller garder les vaches, et les ramener si elles vont en perte, si non.... vois-tu la petite baguette?

L'enfant n'était pas content, il voulait raccommoder le sort qui lui était échu, en faisant refondre le plomb.

Petits-Jaques et Gros-Jaques se ressemblent beaucoup, il y en a peu qui soient satisfaits ; tous veulent refondre le plomb. Le cousin, lui, emporta de la soirée une impression plus agréable ; il avait ri d'abord parce qu'il fallait rire, puis il avait ri tout de bon. La grosse bourse promise à Judith l'avait rassuré quant aux doutes qui lui étaient venus. Un grain de superstition se mêlait alors à ces amusements de la veille de Noël ; aujourd'hui même on sourit encore, on sourit et l'on accepte l'augure, quand le plomb est beau, c'est-à-dire enguirlandé et enrichi d'une corne d'abondance.

L'hiver, cependant, suivait sa marche lente et monotone, et le silence glacé de la contrée n'était troublé que par les pas des rares piétons que la misère ou des affaires pressantes chassaient hors de leurs demeures. Les plus riches, ceux qui avaient quelques épargnes, allaient acheter à Lausanne un ou deux *quarterons* de blé, d'abord au prix d'un *écu-neuf* la mesure, puis au prix fabuleux de deux écu-neufs. D'autres, moins heureux, fabriquaient un pain grossier en mélangeant trois quarts de son et un quart de farine. Bon nombre n'avaient pas même cette ressource et s'en allaient mendier. Aussi longtemps que la campagne avait été découverte, les pauvres gens avaient assez bien vécu : ils avaient bêché et retourné les champs de pommes de terre pour y chercher les tubercules oubliés et déjà atteints par le gel ; les profits étaient minces, mais, ajoutés au produit des aumônes, ils suffisaient à soutenir la vie. Pierre à Claude avait encore huit ou neuf sacs de blé, et ce qui l'aidait encore mieux, une certaine quantité de pommes de terre que la nature du sol avait préservées de l'humidité et qu'on avait pu arracher avant

1 Petit pain mollet.

2 L'écu-neuf valait 40 batz.

le gel. Il en avait même vendu quelques mesures, soit dans le voisinage, soit à Lausanne, pour faire de l'argent, comme il disait, et il en avait fait quelque peu, car le prix de la mesure avait monté jusqu'à un écu-neuf. A ce prix, beaucoup de gens trouvaient encore la pomme de terre à meilleur marché que le grain. Il faut bien dire que chez Pierre à Claude et les gens aussi charitables que lui, on laissait faire la mesure à l'acheteur. Celui-ci y mettait du temps et de la patience, si bien qu'avec un peu d'adresse, il réussissait à élever de vrais châteaux : il enchâtelait, selon la charmante expression populaire. Quelquefois un mendiant arrivait à la nuit. On lui donnait la meilleure place devant le feu, qu'on ranimait pour lui, et il avait sa part du souper. Il était fatigué et demandait un peu de paille à l'étable. Pierre à Claude consultait sa femme, et si elle approuvait, il allumait la lanterne et le conduisait au gîte. C'était presque toujours un pauvre des contrées voisines. On le connaissait, on savait son histoire, lui de son côté savait les nouvelles ; c'était une visite agréable, il n'importunait pas, on le faisait causer, et Pierre à Claude lui offrait dn tabac. Un soir il en vint un qu'on nommait le vieil Abram ; il jouissait depuis des années et dans tout le pays environnant, de priviléges étendus et jamais contestés ; mais c'est qu'aussi jamais il n'était à vide, en fait de récits et de nouvelles ; c'était une vraie gazette et dès qu'on lui avait dit :— Eh bien ! qu'y a-t-il de nouveau, maître Abram, — il ne cessait pas. Telle est la question que lui adressa Jeanne-Marie.

— Hélas ! pas grand' chose, répondit-il, c'était son exorde habituel ; — On m'a dit vers Chez-les-Blanc que l'huissier du juge de paix a pincé Samelet, et qu'on n'a pas de bonnes nouvelles de son Charles ; il paraît qu'il se déroute.

Judith, qui filait, s'arrêta court et regarda le mendiant. Celui-ci savait bien pourquoi Charles se déroutait, mais il fit l'ignorant et ajouta qu'il n'en savait pas davantage. Judith, cela va sans dire, était loin de vouloir le questionner ; mais la pitié l'avait saisie, et son émotion s'était traduite par cette brusque immobilité. Pauvre garçon ! se dit-elle bien bas, en pressant de nouveau le marche-pied de son rouet. — Et qu'a donc fait Samelet, demanda Pierre à Claude ? — D'abord il ne payait plus rien depuis quelque temps ; ensuite il a vendu frauduleusement un cheval déjà saisi par un créancier, et la Justice ne badine que tout juste avec des tours comme celui-là.

Le vieil Abram raconta bien d'autres choses, mais Judith n'écouta plus rien. Elle ne put se défaire de certains souvenirs et, retirée dans sa chambre, elle associa dans sa prière deux noms qu'elle n'y avait jamais réunis, celui du cousin et celui de Charles; elle pria Dieu de protéger l'un et de sauver l'autre.

Jeanne-Marie apprit plus tard que la femme et les enfants de Samelet se trouvaient dans une misère extrême, et de l'avis même de Pierre à Claude, elle envoya Judith leur porter un bon gros pain.

Dire combien la jeune fille fut heureuse de cette commission n'est pas possible, et pourtant jamais elle n'eût voulu s'en charger si Samelet avait été chez lui, car elle avait peur du charretier. Elle s'en alla donc bravement, malgré le froid et la neige, frapper à la porte de Samelet. La pauvre femme pleura de joie et, faisant asseoir Judith, elle lui raconta tous ses malheurs. Quand elle en vint à parler de son Charles, ses larmes tombèrent plus abondantes et sa voix fut entrecoupée. Mon Dieu, s'écria-t-elle, tout ce qu'il a vu ici l'a découragé, le dépit l'a perdu... J'ai cru un moment que tu serais notre belle-fille, Judiette; mais voilà, Dieu ne l'a pas permis. Oh! ce Samelet, comme il doit réfléchir dans sa prison! Mais il a du pain, lui, tandis que ces pauvres enfants n'en ont pas toujours. Remercie mille et mille fois tes parents, ma fille. Samuel, va-t-en jusqu'au bout du bois avec la Judiette; la nuit vient si vite. — Judith s'en revint émue et troublée, et elle se garda de parler à sa mère de ce qu'on lui avait dit à propos de Charles. Elle eut besoin, ce soir là, d'une longue et fervente prière, pour s'endormir en paix avec elle-même.

XI

Déjà, les nuit sont étoilées,
Et les chants plus joyeux et les rayons meilleurs;
Réveillez-vous doux échos des vallées,
Voici, voici les oiseaux voyageurs.

Ouvrons, ouvrons nos cœurs à l'espérance!
La joyeuse alouette a chanté dans les airs,
Et l'hirondelle en jouant se balance
Au loin sur l'onde, au loin sur les prés verts.

Le printemps de 1817! Oh! comme les mêmes pensées, les mêmes joyeux rayons durent pénétrer tous les cœurs, après ce long et rigoureux hiver qui était venu s'ajouter aux malheurs de 1816! Avec quel bonheur les pauvres habitants du Jorat, qui avaient tant souffert, durent se livrer à l'espérance, et comme les âmes durent s'élever à Dieu! car c'est au Jorat que la misère avait été grande, dans les hameaux écartés, dans les maisons foraines de cette contrée rude et boisée, où les ressources sont à peine suffisantes en temps ordinaire, où les familles sont toujours le plus éprouvées quand l'année est ingrate.

On était aux premiers jours de mai. Les portes, les fenêtres restaient ouvertes, et les maisons avaient l'air d'aspirer les brises douces et légères qui montaient de la vallée du Léman. Déjà quelques vieillards, assis au seuil de ces rustiques demeures, souriaient au soleil, se reprenaient à la vie et bénissaient le nouveau printemps qu'ils n'avaient pas espéré. Sur les pruniers et les aubépines, déjà fleuris et odorants, les pinsons babillards redisaient à plein gosier leur joyeux kikirrrriri.

Une des plus joyeuses parmi ces maisons semées sur la lisière des bois, c'était bien celle du fond de Mauverney, et voici pourquoi : Pierre à Claude avait réalisé un dernier à compte qui devait le libérer du malheureux cautionnement, et dès lors il ne prévoyait rien qui pût mettre obstacle au mariage de sa fille. Les blés d'automne ondoyaient déjà, et l'on avait pu faire en temps convenable les semailles du printemps. Il n'y avait plus de grain à la maison, mais grâce à la prévoyance du gouvernement, on pouvait acheter, à un prix modéré, à Lausanne et ailleurs, un pain d'excellente qualité. Enfin l'oncle était revenu de Chez-les-Blanc, et sa présence ne contribuait pas peu à dérider tous les fronts, même les plus soucieux : il était de si bon conseil et toujours de si belle humeur!

Judith cependant ne partageait pas entièrement ces sentiments de joie et d'espérance. Elle n'avait pas revu le cousin depuis le milieu de mars, où il avait fait sa dernière visite a Mauverney, et elle trouvait un peu longue cette absence de deux mois. Il lui arrivait quelquefois de suivre des yeux le sentier qui allait rejoindre la route de Berne, et n'apercevant rien, elle reprenait son travail, sans se trahir autrement que par un calme, une tranquillité qui ne lui était pas habituelle. Elle causait et riait

moins qu'à l'ordinaire, mais personne ne s'en apercevait, personne ne la questionnait et la jeune fille était seule à tourner et retourner ses rêveries.

C'est l'oncle qui s'était chargé d'aller terminer l'affaire du cautionnement, à la prière de Jeanne-Marie qui voulait obtenir un rabais sur les frais dus au procureur, frais déjà considérables, qui avec l'intérêt accroissaient la dette d'une centaine de francs.

— Allez, s'il vous plaît, l'oncle, avait-elle dit; Pierre à Claude ne sait rien demander, et qui ne demande pas n'a rien; allez et faites pour le mieux. Et il était parti un matin pour Lausanne, ayant mis ce jour-là son vieux tricorne et son garde-habit de milaine à gros boutons plats; il faut ajouter que Judiette lui avait donné une cravate de siamoise, et qu'elle avait poli les boucles de ses souliers, de sorte qu'il avait très-bon air et qu'il pouvait se présenter avec avantage. Sa mission réussit à souhait; il obtint le rabais, solda le billet et se le fit remettre bien et duement quittancé. La bonne pipe qu'il fuma en remontant de Lausanne! Je crois qu'au retour il eût embrassé Judith, bel et bien, s'il n'eût pas trouvé Pierre à Claude qui faisait du bois sur le sentier, et qui lui rabattit toute sa joie. — On est de Berne! [1] s'écria l'oncle en l'abordant, tout est fini, j'ai eu le rabais et ils sont payés. Nous sommes de Berne!

— Ma foi! non, que nous ne sommes pas de Berne, répondit tristement Pierre à Claude.

— Hé bien qu'y a-t-il encore?

— Il y a que le cousin a tout rompu et qu'il ne veut plus entendre parler de Judith, ni en blanc ni en noir!

— Ah! çà, mais il est donc fou?

— Fou ou non, c'est comme çà. Il y a quelque chose par là-dessous que je ne comprends pas. On lui aura monté la tête, on lui aura dit que nous n'avons plus rien. Si on avait voulu me croire, ce serait fait, maintenant.

Ha! ha! c'est ainsi que le cousin veut jouer des tours. Eh bien! qu'il prenne garde de se trouver sur mon chemin, car il pourrait bien arriver que je lui fisse passer un mauvais quart-d'heure; ce n'est pas ainsi que l'on quitte une brave fille.

L'oncle était furieux; il ne s'était pas attendu à ce dénoue-

[1] Être de Berne, c'est-à-dire sans souci.

ment ; il croyait le cousin plus honnête homme. — Tenez continua Pierre à Claude, voilà la lettre qu'il a fait écrire et que la Jeanne-Marie a reçue ce matin. C'est l'écriture du régent, à voir, mais c'est bien l'autre qui a signé. L'oncle prit la lettre et lut ce qui suit :

» Le soussigné a l'avantage de vous faire savoir qu'il retire les « promesses de mariage qu'il a faites à votre fille Judith. Il a de « plus l'avantage de vous dire que c'est parce que vous ne lui « avez pas dit votre situation.

« Le soussigné vous salue de cœur.

« DAVID CHOLLET. »

— La Judiette sait-elle ce qui en est?

— C'est elle qui a lu la lettre! Je n'étais pas là et Jeanne-Marie ne sait pas lire. La pauvre fille a pleuré toute la journée et nous ne l'avons pas revue.

— Ce diable de cousin! ce que c'est que l'argent! et comme les gens sont les mêmes! Au fond c'est un hypocrite : il a fait bon semblant à la Judiette, parce qu'il lui savait quelque bien, et maintenant qu'il croit s'être trompé, il n'en veut plus, et pourtant il n'a pas de quoi faire tant le fier, lui; il a deux vaches et dix poses de terrain, ce n'est pas le diable. Mais on serait bien fou de se casser la tête pour ce qui est arrivé; puisque le cousin se moque de vous, moquez-vous de lui; quant à la Judiette on tâchera bien de la consoler et de lui trouver quelque chose de mieux que deux vaches et dix poses de terrain, attendez seulement. D'ailleurs elle est encore jeune, elle a le temps de réfléchir. Et que dit la Jeanne-Marie?

— Pas grand'chose, mais elle fait tout de bisingue par la cuisine.

Voici ce qui s'était passé à Montpreveyres. Les commères avaient appris au marché de Lausanne des bruits fâcheux sur le compte de Pierre à Claude qui, disait-on, était fort mal dans ses affaires, et ne pouvait pas se libérer du cautionnement. Charles à Samelet, disait-on encore, allait rentrer au pays, acheter un domaine et demander la main de Judith qui ne lui serait pas refusée, et grâce aux coups de langue, tous ces on-dit s'étaient si bien répandus, que bientôt tout le monde en parla à Montpreveyres.

— Tiens, disait-on, il l'a laissée là quand il a vu qu'elle n'au-

rait rien dans son tablier; il fait bien voir ce qu'il est, un fiertaud, qui se redresse comme s'il avait le grand grimoire. — Tant pis pour lui ! pourquoi s'en va-t-il chercher par là bas, quand il y a ici la fille de l'assesseur qui l'aurait bien voulu. — On a pourtant dit qu'ils ont du bien, ces gens : vingt poses de terrain et une bonne maison, mais qu'est-ce que çà vaut à ce Mauverney, un pays de loups. — Sans doute, ajoutait quelqu'un, et d'ailleurs on voit toujours ce qui est au soleil, et les dettes sont à l'ombre. — Ces dernières paroles étaient revenues au cousin, et il n'en fallait pas tant pour le détourner, car il était plus indécis que jamais. Il finit donc par se persuader que si Judith n'avait rien, il n'avait pas, lui, du bien pour deux; et il ne fit plus de visites à Mauverney. Sa mère, de son côté, n'avait pas peu contribué à le faire changer de résolution; comme toutes les femmes de la campagne, elle ne comprenait pas une union où il n'y a pas quelque argent des deux côtés. — Prends bien garde, au moins, disent-elles pour la plupart, ne prend pas une femme qui n'ait rien. Hélas ! c'est à la campagne comme à la ville. A la campagne on dit : Sa femme n'a eu que trois cents écus, ou bien : Elle en a eu mille, ou encore : Elle n'a pas eu ce qui ferait mal dans un œil; à la ville on dit autrement : Il a épousé une femme de cinquante mille francs ; ou bien, en souriant : Il a épousé sa servante.

Pour toutes ces raisons, le cousin ne devait pas épouser une femme qui pouvait ne rien avoir. Pensez donc! les voisins, les mauvaises langues, l'honneur, le rang, et cette vilaine phrase surtout, qui pouvait lui revenir : On dit qu'elle n'a rien, sa femme. Décidément, il devait chercher mieux. — Quelques jours après il alla chez le régent et le pria d'écrire à Pierre à Claude pour lui faire savoir qu'il retirait sa parole ; le tout appuyé des motifs très-plausibles que vous avez pu voir.

Il résulta de la démarche du cousin que Judith lui retira immédiatement toute l'affection qu'elle lui avait donnée. Ses yeux s'étaient ouverts enfin : le cousin ne l'avait pas aimée. Mais se sentir le cœur vide et froid lui était si douloureux, qu'elle revint peu à peu à ses jeunes souvenirs, à tout ce qui la reportait au temps heureux où, sans le savoir, elle aimait Charles à Samelet.

Dans l'ombre de mon cœur mes plus fraîches amours,
Mes amours de quinze ans refleuriront toujours !

Nous disons tous ainsi. — Et pourtant quel abîme la séparait de ces jours paisibles! La lettre, la terrible lettre que Charles avait dû recevoir! Elle ne pouvait y songer sans être profondément triste et découragée, car elle ne pouvait plus rappeler le passé, et l'avenir était plus qu'incertain, malgré la lueur d'espérance qui restait encore.

XII

— Heuh! où sommes-nous? Bonsoir à tous!

— Bonsoir, bonsoir, maître Abram, çà va-t-il toujours?

— Mais, grâce à Dieu, pas plus mal.

— Et quoi de neuf, par le monde?

— Hélas! que voulez-vous que je vous dise, pas grand'chose. On dit que David Chollet se marie.

— Bah?

— Ils m'ont dit par chez-les-Blanc que c'est avec la fille à l'assesseur de Montpreveyres. Il paraît qu'on crie un peu contre lui, à présent qu'on sait les choses. A propos, ce pauvre Charles à Samelet ne va rien qui vaille par Paris. Sa mère a reçu une lettre. Ils ont écrit qu'il est à l'hôpital et qu'il lui faut l'air du pays, ou qu'on ne répond de rien. Voilà ce que c'est aussi, tous nos jeunes fend-l'air s'imaginent qu'il n'y a qu'à s'enrôler quand on a un chagrin; prenez les uns, prenez les autres, ils sont tous les mêmes; et puis çà se déroute, ou çà meurt à l'hôpital. C'était pourtant un gentil garçon que ce Charles.

— Et un garçon qui travaillait comme quatre, continua Pierre à Claude; c'est dommage, mais que voulez-vous, avec le train du père il n'y avait pas moyen d'y tenir.

— Sa mère veut qu'il revienne tout de suite. Je l'ai vue hier, la pauvre femme, elle pleurait comme une fontaine; elle voulait aller chez le ministre aujourd'hui, pour lui dire ce qui en est. Bien sur que le ministre écrira. Samelet ne sait encore rien de tout çà; sa femme en a encore pitié et ne sait pas comment lui faire savoir la nouvelle.

— Est-il toujours dedans?

— Il doit sortir ces jours, il y était pour trois mois. — Bon vêpre, Jacques; Comme il a grandi! Aimes-tu toujours bien ta Judiette? Quel âge a-t-il finalement?

— Il aura dix ans à la Saint-Jean.

— S'il avait au moins l'âge de Judith, ajouta Jeanne-Marie, on n'aurait plus besoin de domestique. Eh bien! mon petit Jaques, comment dit-on à l'oncle Abram?

— On dit bon vêpre. Mère, écoute voir.

— Que veux-tu? On dirait que tu as pleuré.

— Ecoute, je veux te dire quelque chose à l'oreille.

— Eh bien?

— Ecoute, dit l'enfant à voix basse, la Judiette pleure au jardin.

Jeanne-Marie sortit sur le champ. Elle trouva en effet sa fille toute en larmes devant la touffe de marjolaine, au coin de la plate-bande aux fleurs. Petit Jaques, le cœur gros, avait suivi sa mère.

— Qu'as-tu, Judiette? — Jaques, va-t-en vers l'oncle, il est à la grange, il fait les pâtures, à présent.

— Qu'as-tu, ma fille? Viens t'asseoir sur le banc.

— Mon Dieu!.... mère... mère... ce pauvre Charles.

Et Judith fondait en larmes. Elle avait entendu le vieil Abram et vaincue par l'émotion, elle s'était enfuie au jardin pour y pleurer à son aise. Elle était profondément désolée, aussi toutes les bonnes paroles de sa mère furent inutiles, et loin de lui procurer quelque soulagement, elles ne firent qu'exciter ses larmes et ses sanglots.

On fut triste, ce soir là, au fond de Mauverney, et malgré le vieil Abram, qui acheva sa chronique de la quinzaine, on parla peu. Pierre à Claude ne fuma pas et l'oncle laissa éteindre le feu, ce qui lui arrivait bien rarement. Quand on eut conduit le mendiant à l'étable, on tint conseil, et selon l'usage l'oncle fut admis avec voix consultative. Jeanne-Marie raconta la scène du jardin, puis s'adressant à Pierre à Claude.

— Vois-tu, Pierre, elle s'est mise ce Charles par la tête, et ce qu'Abram nous a dit lui fait de la peine. C'est dommage, il n'a rien ce garçon, et bientôt le domaine du père sera entre les mains des créanciers.

— Ce tonnerre de Samelet!... exclama Pierre à Claude les poings fermés. C'est lui qui est la cause de tout çà.

— Et Judiette l'aime tout de bon, ce Charles? demanda l'oncle.

— Il faut bien, sans quoi elle n'aurait pas tant pleuré.

— Oui, mais si l'autre ne l'aime plus?

— Je n'en sais rien, répondit Jeanne-Marie ; mais je sais bien dans tous les cas que ma pauvre fille souffre, et qu'elle pourrait bien en partir. Pour moi, je n'ai plus ni cœur ni courage.

L'oncle éteignit sa pipe et la mit dans sa poche. — Dites donc, Pierre, s'écria-t-il, il me vient une idée. Je m'en vais filer demain matin Chez-les-Blanc, pour aller voir chez Samelet de quoi il retourne, et comment on pourra faire revenir Charles ; car il ne faut le laisser périr par là-bas, ce garçon. Sa mère n'a peut-être pas un crutz à lui envoyer. Laissez-moi faire. J'ai juré de bien marier ma filleule, et si Charles est toujours un brave garçon... c'est bon... Judith est ma filleule, encore une fois... et quand le diable y serait, il faut que je fasse enrager celui de Montpreveyres avec son assesseuse. Allons, ne vous tourmentez pas, et laissez-moi faire. Ma foi, si Charles ne l'aime plus, c'est fini pourtant.

— Tonnerre de Samelet! exclama encore Pierre à Claude.

— Mon Dieu! Pierre, il est plus à plaindre que nous, s'écria Jeanne-Marie, peut-être que la prison l'a corrigé.

— Ah! bien oui, à présent qu'il a tout mangé, et mes cinq cents francs avec. Tonnerre de Samelet!

— Allons, allons, dit l'oncle, à quoi sert de se faire du mauvais sang? C'est entendu, je vais Chez-les-Blanc.

— Mais, dites donc, à propos de l'autre, de celui de Montpreveyres, le laissez-vous quitte comme çà. Il y avait promesse écrite, et je crois qu'on peut lui réclamer des dommages-intérêts. C'est que ce n'est pas un badinage ; s'il n'y avait que la parole passe encore, mais l'écriture!

— Parbleu oui, j'y ai bien pensé ; et il n'est pas au bout, l'autre. Coûte que coûte, je veux consulter ; s'il y a quelque chose, ce sera pour Charles.

— Vous seriez bien fou de faire autrement ; il faut le tenir, il a bon moyen.

Le lendemain Pierre à Claude et l'oncle partaient chacun de leur côté.

XIII

Le vieil Abram avait dit vrai ; quand arriva la lettre du ministre, Charles était à l'hôpital depuis trois semaines. Un cama-

rade qui le visitait journellement fut prié de la lui communiquer, et de lui annoncer qu'au bout de quatre ou cinq jours il pourrait partir pour le pays. Cette nouvelle ne fit aucune impression sur lui, mais quand il entendit la fin de la lettre, où se trouvaient certaines paroles d'espérance et de consolation, et un court récit, dicté par l'oncle, de ce qui s'était passé au fond de Mauverney, ses yeux s'animèrent, et il voulut prendre connaissance lui-même de ce qu'il n'avait pas espéré.

— Ami Bérard, dit-il enfin, voilà qui me raccroche à la vie. Je n'ai pas la force d'écrire, je tremble encore ; prends la plume, toi, s'il te plait. Ecris d'abord quelques mots à ma mère pour lui dire que çà va mieux, et que Dieu aidant je pourrai supporter le voyage. Quant au domaine, qu'elle ne s'inquiète pas, je le reprends des créanciers, si je puis trouver quelqu'un pour m'aider, et il paraît que l'oncle m'aidera ; qu'elle lui dise bien qu'il peut compter sur Charles, et qu'elle le remercie mille et mille fois. Qu'elle salue bien mon père... mais ils ne m'en disent rien dans la lettre..... il paraît qu'il n'a pas changé. Ensuite, si tu veux être un bon enfant, ami Bérard, écris-moi deux mots à Judith, mais tu ne mettras pas la salutation, je la mettrai moi-même... Ah! dans l'autre lettre, dis à ma mère qu'elle aille voir le ministre, ce qu'il me dit là me fait autant de bien que le reste . c'est bien vrai au fond, si je m'en étais fié à celui qui a fait le manche des cerises, je ne serais pas venu ici. Mets les deux lettres l'une dans l'autre. Tu adresseras à Marianne Barbaz née Pache, aux Râpes, rière Lausanne, canton de Vaud en Suisse.

La lettre partit le même jour. Quinze jours après, Charles partait aussi, par le coche de Besançon, et grande fut la surprise au Jorat quand le fils de Samelet reparut, non plus en habit de milaine mais en habit rouge, avec les galons de sergent. Il était encore pâle et faible, mais le printemps, le bon air de la contrée, les soins de sa mère surtout et les visites de l'oncle qui lui apportait les vœux et les bonnes amitiés de Judith, lui rendirent bientôt la force et la santé.

— C'est une année de misère que tu as passée par là-bas, lui disait l'oncle ; çà t'aura fait sage ; il n'y a point de mal, seulement c'est bien heureux que l'autre, le fiertaud de Montpreveyres, n'ait pensé qu'à l'argent, car autrement il emmenait Judith et bernique pour le sergent. Maintenant il ne s'agit plus d'être malade, nous voici au quinze mai, les prés sont superbes, le

blé troche, il te faut vite t'arranger avec ton père et ses créanciers; c'est comme je t'ai dit : j'ai vendu mon terrain et ma maisonnette, çà ne faisait que de me tracasser, et je te prête l'argent, au quatre, si çà te va et que tu veuilles être un brave homme.

Ainsi fut fait. Charles reprit le domaine, paya les intérêts arriérés, et se mit courageusement à l'œuvre pour rattraper le temps perdu. Samelet ne fit aucune opposition; le pauvre homme, depuis sa sortie de prison était morne et abattu, il allait s'affaiblissant chaque jour. Bientôt il tomba sérieusement malade et malgré toutes les recettes de la vieille Françoise et les soins du médecin, il mourut dans le mois de juillet. Pierre à Claude et l'oncle furent priés pour l'enterrement. Le soir de la cérémonie, comme on se séparait après avoir pris ensemble, à la grange, le repas funéraire, Pierre à Claude tendit la main à Charles et lui dit à demi-voix : — C'est sans rancune au moins. rapport à ton père; si tu as besoin d'un service, viens à Mauverney. Consolez-vous, Samelet est plus heureux que nous, puisqu'il a reconnu ses torts et qu'il est mort en paix. Ce pauvre Samelet, ce n'est que le vin qui le faisait méchant, et puis nous avons tous nos mauvais côtés.

En regagnant le fond de Mauverney, Pierre à Claude et l'oncle se communiquèrent leurs observations sur Charles et sur l'état du domaine depuis qu'il l'avait repris ; les choses avaient en effet bien changé depuis deux mois : la maison avait été réparée; le grand pré devant la maison promettait de rendre le double de ce qu'il avait rendu jusque-là, grâce à une irrigation régulière et bien entendue ; enfin tout avait repris cet air de bien-être qui n'appartient qu'aux propriétés convenablement soignées.

— Charles s'en tirera bien, vous verrez, Pierre; il ne boude pas l'ouvrage, s'écriait l'oncle.

— Ma foi, je crois que s'il me demande ma fille, il l'aura, avec les cent écus que l'autre devra payer, le trousseau qui est prêt, et ce qui se trouvera après ma mort, si Dieu me donne force.

— Eh! bien, Pierre, puisque vous pensez comme moi, nous sommes de Berne, cette fois..., et ma filleule aussi, hein?

— Ce que j'ai dit, je l'ai dit, et Jeanne-Marie ne me contredira pas.

— Bon, l'autre bisquera, et je n'aurai pas juré pour rien....

Voilà du seigle superbe, Pierre; le Bron pourra garder son avoine, cette année; on ne la lui prendra pour faire du pain. C'est comme disait ma tante Luson : Après une année il en vient une autre. Tant mieux pour la Judiette. elle a tant pleuré, la pauvre fille, qu'elle me faisait pitié; mais ce n'est pas l'embarras, on se souviendra de l'an 1816,... et aussi de l'an 1817, puisque nous sommes de Berne.

Louis Favrat.

LE DROIT PUBLIC

FONDÉ SUR L'HISTOIRE

PAR BLUNHLI.

Troisième et dernier article.

VIII

Après avoir étudié l'Etat dans les éléments et dans ses formes, M. Bluntschli poursuit son analyse et le considère sous des rapports nouveaux. Il semble, dit-il, qu'après avoir donné notre attention aux trois pouvoirs que nous venons de voir en présence, nous avons épuisé notre sujet, et cependant un examen plus sérieux nous fait découvrir encore deux groupes d'organes dépendant du gouvernement, mais qui en reportent à d'autres titres que ceux dont nous avons jusqu'ici fait mention. Il s'agit des fonctions de l'Etat en ce qui concerne, d'une part, le développement de l'intelligence et de l'âme, de l'autre, celui des forces et de la richesse nationales. La religion, la science, l'art, ces grands facteurs de la culture humaine, n'entrent point dans l'organisation du pouvoir; ils ne sauraient être déterminés par lui d'une manière absolue. Quoique l'Etat ait, dans ces domaines aussi, à veiller au bien général, il est constamment averti que, par leur nature, ils échappent à son autorité, qu'ils la dépassent, et qu'il a moins à commander, à défendre, qu'à surveiller et à protéger dans ces vastes champs ouverts à l'activité de l'homme. Il en est pareillement de l'économie sociale. L'Etat, en ce qui le touche, ordonne moins qu'il ne veille, préserve, dirige; il agit d'expérience bien plus que d'autorité; parfois même ses fonctions en matières se rapprochent si fort de celles de la vie privée, qu'elles se confondent avec elles; elles occupent donc le dernier degré de la large base, sur laquelle l'Etat repose, et dont le gouvernement occupe le sommet.

Choisissons, comme exemples de la manière dont M. Bluntschli considère ces rapports nouveaux, les chapitres dans lesquels il montre l'Etat en présence de la religion, et en présence des communes. Voyons d'abord l'Etat en présence de la religion. Nous disons de la religion, non de l'église ; la religion est l'union de l'âme à Dieu, l'Eglise est la communauté dans le culte; l'une est le secret de Dieu, l'autre se pré-

sente aux yeux sous la forme organique d'une institution. Si cette distinction n'a pas été claire aux yeux des anciens, elle ne saurait être méconnue depuis que le Christ est venu. Le Christ n'a pas été un prêtre, il n'est pas venu fonder une religion d'Etat. Ce n'était point un dieu national que le Dieu qui parlait en lui; ce n'était point un dieu création de l'homme, c'était le Dieu de vérité.

La religion chrétienne est donc indépendante de l'Etat. Elle est sortie de l'Etat juif, qui la persécutait et qui a fait mourir le Christ en l'accusant de blasphème. Elle s'est propagée grâces à ce que ses disciples, dans leur foi en la vie éternelle, ont payé de leur sang leur contradiction à la loi religieuse de l'Etat.

Il résulte de ce que nous venons de dire que la religion, n'étant point un fruit de l'Etat, ne saurait être assujettie à l'Etat; que reposant sur des rapports éternels, elle ne peut tomber dans le domaine du droit humain, mais qu'elle appartient à cet empire dont Jésus a dit « qu'il n'est pas de ce monde. »

De ces deux propositions la première, négative de sa nature, a bien plus promptement été comprise que la seconde. L'Eglise chrétienne n'a pas cessé de défendre son droit d'exister d'une vie propre, et s'il est, dans la chrétienté, des religions nationales, elles ne le sont pas dans le sens que ce mot avait dans l'antiquité. La religion d'Etat est celle dont l'Etat a reconnu la vérité, et à laquelle il s'est soumis le premier. Elle n'est pas religion parce qu'il le veut, mais au contraire parce qu'il a ployé le front devant elle.

Mais l'Eglise ne s'est pas toujours montrée aussi favorable à la proposition positive de sa nature; sur laquelle repose la liberté des consciences. Combien souvent, tout en rejettant loin d'elle le joug de l'Etat, elle a invoqué l'épée de l'Etat pour triompher des résistances individuelles et pour règner elle-même sur les consciences. Il a fallu l'expérience de bien des siècles, pour amener l'Etat et l'Eglise à reconnaître que cette manière d'agir était en opposition avec le principe du christianisme.

L'Etat ne peut donc prétendre à la domination dans les domaines de la religion. Mais ce point établi, il reste à se demander quelles sont les relations de l'Etat avec l'individu, considéré comme être religieux, et à savoir si l'Etat peut lui-même avoir une religion.

Les droits de l'Etat ne s'étendant pas jusqu'à la conscience, il est de son devoir de le reconnaître. Bien plus, la franche manifestation de sa conviction religieuse étant d'obligation pour l'individu, comme Vinet l'a montré si bien, il en résulte pour l'Etat un devoir correspondant, celui de protéger la liberté religieuse. [1].

Le moyen âge, il est vrai, a pensé différemment. Il est parti du

[1] Tertullien avait dit avant Vinet: « Qui connaît la vérité, lui doit obéissance, il ne peut autrement.

principe d'Augustin, et de l'obligation, pour l'Eglise comme pour les rois, de ramener au bercail la brebis qui s'égare. Obligation qu'il a crue aussi sacrée que celle de l'ami de dévorer son ami qu'il voit tomber dans une fosse. Aux objections tirées de la liberté humaine, il a opposé la perte de la liberté, depuis la chûte. A celle de l'inévidence de la religion, il a répondu que l'homme étant né pour la vérité, et l'Eglise possédant la vérité, elle devait le contraindre à ne pas s'en éloigner. Mais quelle Eglise? Toute vérité, sur la terre, à son côté subjectif. Le rayon qui part du ciel se brise; et se nuance diversement dans chaque intelligence. Après qu'il s'est coloré, le rouge dira-t-il au vert, ou le vert au rouge : je suis la lumière? La lumière est dans l'un et dans l'autre, mais ne s'y trouve pas toute entière. Le blanc même, qui réfléchit la lumière non décomposée, peut-il exiger que toutes les couleurs s'effacent pour le laisser briller seul dans son opposition aux ombres? Le pourrait-il sans s'écarter de l'ordre de Dieu, tel qu'il se manifeste dans la création?

Le tort d'Augustin est d'avoir méconnu la vraie nature de l'Etat, et confondre deux empires de nature différente. A sa voix, l'épée s'est précipitée dans les domaines de la conscience et le théologien est monté en croupe sur le dos de l'homme d'Etat. C'est de nos jours seulement que son erreur a été plus généralement reconnue; que le conseil de Frédéric II aux rois, de demeurer rois et de ne jamais faire les prêtres, a trouvé de l'écho; qu'enfin l'hérésie a été retranchée du nombre des crimes punissables par le bourreau. Les lois sont devenues tolérantes, mais les peuples sont, à cette heure encore, bien en arrière des lois.

La question de savoir si l'Etat doit, ou non, avoir une religion, se rattache à celle qui vient de nous occuper. On n'eût, naguère encore pas hésité à répondre affirmativement. C'est de nos jours seulement que le droit de professer une religion a été refusé à l'Etat. J. J. Rousseau, jugeant le christianisme bon pour le ciel, et funeste pour les sociétés de la terre, avait néanmoins voulu que l'Etat professât une religion : une religion civile, il est vrai, mais qu'il avait tirée tout entière du christianisme. C'est après lui que l'on a été plus loin que lui. On l'a fait par des motifs divers.

Vinet, dans son Essai sur la manifestation des convictions religieuses, ne recule devant aucune conséquence de son protestantisme. Il refuse à la société toute intervention dans les matières de religion. Cette intervention, dit-il, [1]. implique que la société a une religion; or la société ayant une religion, l'individu n'en a logiquement aucune; conséquemment l'Eglise et l'Etat doivent être absolument séparés. Vinet, ce cœur si pur, ce caractère si noble, a cru l'avenir de la religion intéressé au principe qu'il posait. L'adoption de ce principe pouvait seule, à l'entendre, rendre la vie aux consciences et ranimer les in-

[1] *Essai*, p. 203.

térêts vraiment religieux. Lange, professeur à Zurich, tout en reconnaissant l'élévation et la pureté de ses motifs, lui a reproché d'avoir représenté l'Etat trop matériel et l'Eglise trop spirituelle; d'avoir mis l'une trop haut, l'autre trop bas, et d'avoir, par un abus de l'abstraction, porté par delà ses limites un principe juste en soi et dont l'histoire récente du canton de Vaud suffirait à montrer la vérité [1].

D'autres, mus par d'autres raisons, ont invoqué la nature si entière de l'Etat, à laquelle l'Eglise est étrangére. M. Bluntschli leur répond, que toutes les sociétés ont puisé leur existence dans la religion; que, selon l'esprit de la religion à laquelle elles ont obéi, elles ont été libres ou serviles, cruelles ou humaines; qu'elles ne peuvent négliger ce qui leur communique la vie. L'Etat, en sa qualité d'être moral, a lui-même besoin de religion. Il manifestera donc ce besoin. Il s'attachera à la religion la plus humaine, laquelle est incontestablement le christianisme. Il la professera dans ce qu'elle a de plus général, et fera la distinction d'une religion d'Etat d'avec une Eglise d'Etat. S'il s'attache à une Eglise particulière, il le fera sans méconnaître les droits d'autres communautés. S'il admet la gravité, il ne sera point, pour en agir ainsi, indifférent en matière de religion. Il reconnaîtra le devoir de l'Etat d'agir chrétiennement. Il cherchera à faire pénétrer l'esprit du christianisme dans les lois, dans les institutions. Il peut encore emprunter à la religion certaines garanties nécesssaires à la société, comme, par exemple celle du serment.

De ces principes ressortent ceux qui doivent régir les rapports de l'Etat avec les églises diverses. Ces rapports reposeront sur la distinction des deux sociétés: car sur cette distinction sont fondées la civilisation et la liberté modernes.

Nous aurons deux societés distinctes, ce qui n'implique, ni l'indifférence de la part de l'Etat, ni la séparation, dans le sens absolu. Les Etats-Unis d'Amérique même, qui ont cru la séparation nécessaire pour mettre un terme à de longues dissensions, n'ont point, pour l'avoir fait, pris la position de l'indifférence en matière de religion. L'indifférence et bien près de la persécution.

L'Etat conserve donc le droit de majesté dans les choses d'Eglise: *jus majestatis civea sacra*. M. Bluntschli veut qu'il l'exerce comme il appartient à une existence laïque et morale, et qu'il l'exerce à l'égard de toute congrégation religieuse, sans s'immiscer dans le gouvernement d'aucun. L'Etat possède sur l'Eglise une suseraineté d'Etat *(Staatliche Kirchenhoheit)*, mais il la possède comme chargé de veiller au bien de l'Etat, et non comme membre d'une l'Eglise. C'est une avocacerie, *jus advocative*. C'est une haute surveillance, qui suppose le *placet*, l'action de la police, l'intervention dans tout ce que réclame la paix publique, mais qui s'arrête où commence l'action de la disci-

[1] *Neugestaltung der Verhæltnisse des States und der Kirche*, p. 30.

pline intérieure, qu'il appartient à l'Eglise seule d'exercer sur ses membres dans la mesure acceptée.

IX

Le chapitre dans lequel M. Bluntschli traite des rapports de l'Etat avec les Communes, ne nous paraît pas offrir moins d'intérêt que celui dans lequel il le montre en relation avec l'Eglise.

Dans l'antiquité, l'Etat était né de la cité. L'État athénien était la ville d'Athènes, l'État romain la ville de Rome. Quand Rome eût conquis le monde ancien, son senat devint celui des peuples qu'elle avait conquis, ses magistrats leurs magistrats. Le droit de cité fut la condition de la participation aux affaires de l'État. Cet ordre de choses ne changea que sous les empereurs. Auguste ouvrit le sénat aux grands des provinces, puis le droit de cité s'étendit insensiblement à tout l'empire, si bien que l'empire achevait de se dépouiller de son organisation municipale alors qu'il mourut dans l'épuisement.

M. Guizot, dans ses *Essais sur l'Histoire de France*,[1] a vu dans cette séparation des droits et des intérêts politiques d'avec les droits et les intérês municipaux une des causes principales de la chute de l'empire romain. M. Bluntscli ne partage pas la manière de voir de l'illustre homme d'Etat. L'empire romain n'a point péri pour avoir séparé ce qui de sa nature est fait pour l'être, la vie politique de l'Etat de la vie communale. Bien au contraire, quand la centralisation eût tout absorbé, la vie qui se maintient dans les libres municipes préserva quelque temps encore l'univers de la servitude et de la corruption. C'est quand le despotisme oriental et la bureaucratie gréco-romaine eurent fait crouler les libertés municipales, quand les privilèges accordés à certaines classes eurent flétri les populations et qu'elles furent écrasées sous le poids, soit des impositions, soit de la responsabilité économique que l'empire s'affaissa. La chûte des villes fut la conséquence, et non la cause, de son dépérissement.

L'empire mourut en laissant au monde nouveau la notion de la *cité* comme personne juridique *(corpus universitas)*. La jurisprudence romaine considère la cité comme une individualité; elle lui confère le droit de posséder, d'emprunter, d'exiger certaines prestations, et de se faire représenter en justice par des mandataires.

Un esprit tout autre que celui de la cité donna naissance à la commune moderne. Elle naquit de la *landsgemeind* germanique. L'Italie avait été la patrie des villes, l'Allemagne les haït longtemps même après la conquête; mais elle avait, de son côté, ses groupements d'individus, ses communautés. Ces landsgemeinden faisaient partie d'un

[1] *Essais sur l'Histoire de France.*

tout, d'un tout organique. Elles étaient un rameau de la centenie *(Huntari)*, comme celle-ci du district *(Gau)*. Leur caractère était essentiellement économique. Il le demeura sous l'une comme sous l'autre des deux formes qu'elles revêtirent, sous la forme de la commune libre et sous celle de la commune seigneuriale *(Grandkerrlich)*. Celle-là se régissait par son propre droit, celle-ci dépendait du seigneur qui lui avait conféré le sol; mais toutes deux reposaient sur la division du sol, sur certaines règles convenues d'assolement, de culture, sur la possession en commun de forêts et de paturages. Elles n'étaient point personne juridique, dans le sens que la jurisprudence romaine avait donné à ce mot, car ici le tout n'absorbait point la partie, ou le groupe l'individu; la commune germaine était une association organique de consorts; qui se reconnaissaient bien, à certains égards, comme membres d'un corps, mais qui ne se perdaient point en lui.

Dans le cours du moyen âge la forme seigneuriale l'emporta sur la forme libre. Beaucoup de communes, libres dans l'origine, passèrent sous la loi d'un comte, ou d'un vassal. Mais aussi les communiers, gens du seigneur *(hœrige)*, acquirent des droits assurés sur le sol, et s'approchèrent par conséquent de la condition des communes libres. Rarement néanmoins ces landsgemeinden se sont élevées à la hauteur d'existences politiques. Non-seulement elles étaient de trop peu d'étendue pour y parvenir, mais elles n'avaient pas d'aspirations vers le pouvoir. Aux lieux même où, comme en Suisse, elles y sont parvenues, elles ont eté favorisées par les circonstances, et fortifiées par des alliances qui sortaient des limites de la communauté.

Bien différent fut le sort des villes du moyen âge. Le développement social devait enfanter des cités, et celles-ci ne tardèrent pas à se trouver en présence des communes rurales. A leurs commencements elles en différaient peu; et cependant à leur base même se trouvaient les éléments d'une destinée différente. A supposer que, même en Italie, les vieilles libertés municipales eussent disparu, lorsque se manifesta le mouvement duquel sont sorties les villes modernes, et en admettant que ces villes sont parties d'un principe germanique de corporation, bien des traits cependant rappellent leur parenté avec les cités romaines. Les consuls du moyen âge n'étaient assurément pas les consuls romains, mais leur nom seul suffit à attester la puissance des souvenirs, et l'action de temps glorieux sur les temps qui leur succédaient. La population de la ville n'était pas purement agricole. Autour d'évêques, d'abbés, de seigneurs, se rangeaient leur cour, des administrateurs de leurs revenus, des hommes d'armes (*milites*), défenseurs du bourg. Sous la protection de la cité le commerce fleurit et les métiers prospérèrent. Ce furent donc des intérêts de sûreté publique, de culture, d'industrie, qui, trouvant dans la ville un appui, prêtèrent à ses habitants un caractère différent de celui des paysans. Il dut en

sortir une personnalité, une existence juridique différente de l'aggrégation communale, quoique dans les commencements elle n'eût pas le caractère abstrait de la personnalité telle qu'elle est dans la jurisprudence romaine.

De là la tendance des villes du moyen-âge à confondre, comme celles du monde ancien, la ville et l'Etat, et à s'élever à la vie républicaine, tendance toutefois plus variée, et reposant sur d'autres lois que celles de l'Italie romaine. Il n'était plus de ville centrale et régnante qui les ralliât à l'unité, et la soif de domination empreinte au caractère romain ne se manifesta guères dans la politique des villes nouvelles. Les efforts de ces villes ont pour but leur liberté, menacée par les princes; c'est plus tard seulement qu'elles cherchent à étendre leur territoire, encore ce mouvement n'a-t-il eu qu'une importance secondaire.

Quelques villes seules, principalement en Italie, ont formé des Etats. Les autres, même la plupart de celles qui d'abord étaient parvenues à se constituer en républiques, se sont perdues dans les grandes monarchies formées dans les derniers siècles. La perte de leur souveraineté politique a été nécessaire au développement de nos Etats modernes. Ce sort a même été le partage des villes dans des Etats républicains, comme la Suisse et les Pays-Bas. Si quatre cités allemandes ont conservé leur indépendance, la conserveront-elles longtemps encore? La preuve n'est-elle pas là que la confusion de l'Etat et de la cité n'appartient plus à la vie politique de nos jours, et que, dans la constitution de nos Etats, la ville doit occuper une place subordonnée, que les droits et les intérêts politiques doivent être distingués des droits et des intérêts communaux?

Quelques gouvernement ont été plus loin, ils ont presque dépouillé les villes de toute vie propre et de toute indépendance. C'est ce qu'ont fait les rois de France, et ce qu'a fait plus encore, obéissant à une politique passionnée, la révolution qui les a détrônés. Cette révolution a fait prévaloir l'opinion que les communes ne devaient être considérées que comme des institutions de l'Etat. Le droit de l'Etat a donc, en France, absorbé le droit municipal, et l'a fait ployer sous la loi de la centralisation.

Ailleurs, tout en maintenant leur subordination à l'Etat, on a respecté les communes comme ayant droit à un existence propre. Dans ce systême, les communes ne peuvent se constituer qu'avec l'adhésion de l'Etat, qui pose la base de leur existence, la modifie au besoin, et qui exerce sur elles, comme sur des membres de son corps, une surveillance tutélaire. Il les traite comme ses membres; mais il ne méconnaît pas leur passé, plus ancien parfois que celui de l'Etat même, leur destination économique et civilisatrice, leur rôle entre le cercle de la vie politique et celui de la vie individuelle, leur office médiateur entre l'un et l'autre.

La commune a donc, selon notre auteur, droit à une existence personnelle. Elle a ses biens, son action, son administration. La tutelle ne doit se montrer qu'où se manifeste l'incapacité.

Mais une distinction doit être faite entre la commune urbaine et la commune rurale ; la manière de vivre est encore trop différente dans la ville et dans la campagne pour que cette distinction ne soit pas nécessaire dans la plupart des pays.

La commune rurale est plus attachée au sol. Ce n'est pas qu'elle n'ait des soins d'un autre ordre : l'église élève son toit par-dessus celui de la maison communale ; l'école se montre auprès de l'église. Cependant la principale activité de la municipalité rurale est économique ; l'art, la science, la haute culture n'y entrent que pour une part moins considérable. Le principe de l'association est celui qui convient à cet état de choses, comme celui de la personalité juridique est celui qui doit dominer dans la commune urbaine. Ici, les intérêts de la civilisation, partant ceux de l'Etat, prennent une place réclamée ailleurs par d'autres soins.

Toute l'existence de la commune rurale doit être simple, et rapprochée de la nature, comme la vie de l'agriculteur. Quant elle est ce qu'elle doit être, elle porte le caractère démocratique. Dans le fait, elle revêt des formes diverses.

En général, dans les pays germaniques, sauf des exceptions, la commune se compose de la population fixée au sol *(auf Grund und Boden)*. En Autriche, on distingue les bourgeois des ressortissants *(Gemeindebürger* et *Gemeindedngehœrige) ;* les bourgeois sont les propriétaires de terre ou de métiers, formant commune, et les nouveaux propriétaires qu'il leur plaît d'admettre ; les ressortissants sont des personnes qui appartiennent à la communauté par naissance ou par réception, telles, par exemple, que des fils de bourgeois, lors même qu'ils ne possèdent pas de terre, des employés, etc. La classe des ressortissants est un remède au danger de voir, comme il est arrivé en Suisse, les habitants l'emporter par le nombre ou l'importance sur la classe des bourgeois.

Le système français, opposé au système germanique, détache complètement la commune de la propriété territoriale, et la fond si bien dans l'Etat qu'il n'est plus d'assemblée communale possible. La commune, en ces conditions, reste une personne juridique, attachée à la localité, mais dans laquelle il n'est ni membres, ni associés.

Ailleurs, comme en Prusse, la simple habitation donne aussi droit à faire partie de la commune ; mais la loi ne reconnaît comme électeurs que les propriétaires d'un sol, ou les communiers payant une imposition d'au moins deux écus.

En Suisse, un principe différent a prévalu dans plusieurs cantons. La bourgeoisie y est dégagée, soit de la propriété du sol, soit de l'habitation ; le doit réel s'est transformé en droit personnel et héréditaire. La commune est une grande famille, qui se perpétue par hé-

ritage, qui suit ses ressortissants où qu'ils aillent et qui les tient unis par un lien d'honneur et d'intérêts communs.

Le système que M. Bluntschli juge préférable est le système autrichien, parce qu'il lui paraît allier les considérations diverses de propriété, de domicile et de famille.

L'existence des villes est, à la fois, plus variée et plus concentrée que n'est celle des villages. Les intérêts sont d'autant plus nombreux, et d'un ordre d'autant plus élevé, que la ville est plus considérable. La complication des intérêts suppose une administration représentative et un chef. Quelques villes ont retenu la division en corporations. Les chefs de l'administration ont été nommés consuls, bourgmaîtres, avoyers, maires. En France, la ville ayant été absorbée par l'Etat, reçoit du chef de l'Etat son maire, espèce de préfet, qui gouverne au nom de l'Etat, et non de la commune; celle-ci n'est représentée réellement que par les autres membres de la municipalité, qu'elle élit.

En Hollande, en Belgique, le roi nomme, mais sur présentation par la commune.

Dans les pays germaniques, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, dans les Etats-Unis d'Amérique, le principe est celui de l'élection par la commune de tous ses magistrats. En Allemagne, ce principe s'était altéré, et le conseil se complétait lui-même. Mais la Prusse est entrée dans une voie meilleure; en 1808, en un temps où son gouvernement recherchait la popularité, elle a rétabli le lien qui unissait la commune à sa magistrature, en rendant l'élection à la bourgeoisie. La Bavière, le Wurtemberg, l'ont imitée.

Quelques villes se sont étayées du secours de *conseillers*, connus sous le nom de *Sapientes* dans l'Italie du moyen âge, de *Witzige* ou de *Rechtsconsulenten* dans les cités allemandes, de *Recorders* en Angleterre; le plus souvent les greffiers, par leur expérience, ont tenu lieu de ce conseil.

L'Angleterre a conservé la coutume ancienne d'exiger des bourgeois le titre de propriétaire de maison dans la cité, mais elle a corrigé ce que cette exigence avait d'absolu en étendant ce droit à la simple possession, dans le sens germanique de ce mot, à la location, dans notre langue actuelle. L'Autriche, la Bavière, ont fait pareillement, mettant au même rang que la propriété la possession d'un métier payant impôt; l'employé, l'artiste, le capitaliste, l'homme de génie ou de savoir, n'ont point trouvé de place dans cette catégorie. La Prusse exige domicile, ménage à soi *(Hausstand)* et payement à l'Etat d'une imposition directe de deux écus au moins. L'avantage de ce système est de réunir dans la commune tous les éléments d'indépendance et de fortune; son défaut, de ne point réussir à former un corps d'éléments toujours variables. La commune hollandaise et belge diffèrent peu de la commune prussienne. En Suisse, le système personnel s'est montré dans les villes avant de pénétrer dans les campagnes; mais l'intro-

duction du suffrage universel a modifié considérablement dans ce pays la constitution des communes en général.

C'était autrefois chose ordinaire qu'une assemblée de tous les citoyens d'une commune, discutant toutes les questions de nature à intéresser la cité; plus tard un corps intermédiaire entre l'assemblée générale et le conseil municipal est devenu le principal corps délibérant, sous les noms divers de *credenza*, de *consiliarii*, de conseil des bourgeois, de conseil communal : La commune ne s'assembla plus guéres que pour exercer des fonctions électorales, et, en certains lieux, pour prononcer sur des points d'une importance majeure.

X

Après avoir ainsi fait son étude de l'État considéré dans son essence, dans ses bases, dans ses rapports avec les individus, dans ses formes et dans ses fonctions diverses, M. Bluntschli se pose, dans son douzième livre, une dernière question, question actuelle, s'il en est une qui le soit. La liberté est un droit; mais dans tous les âges la notion de la liberté a été altérée par l'erreur et la passion, en sorte que les élans les plus impétueux pour la conquérir ont le plus souvent conduit ceux qui s'y livraient à une fin contraire. Sans doute la science ne peut enchaîner la passion insurgée contre le droit et livrée aux illusions de ce qu'elle croit la liberté; mais au moins a-t-elle vocation à combattre les erreurs dont s'étaie une folle ivresse, et à se rendre un compte exact de ce que l'on doit entendre par les *droits à la liberté (Freiheitsrechte)*.

L'opinion révolutionnaire donne le plus ordinairement à l'idée de liberté un sens *négatif*. Elle la confond avec la libération de tout frein, et salue de ses acclamations tout renversement des limites, érigées par le droit. Mais tout droit est nécessairement une limite comme le sont pour notre œil les monts, les fleuves, tout ce qui prend corps. La liberté, dans son sens négatif, serait donc la destruction de l'Etat. Assurément une erreur qui rejette également l'essence et la forme de la liberté est trop grossière pour que beaucoup la formulent d'une manière absolue; mais il n'est pas rare que la foule s'y trompe lorsque cette erreur lui est présentée sous un voile par des gens qui ne vont qu'à moitié chemin.

On ne saurait nier que la notion de liberté n'ait un sens négatif, mais ce sens ne peut la rendre tout entière. La liberté, sous sa forme négative, ne peut créer ni pouvoir, ni force, ni rien qui ait le droit d'être. Comprise dans son vrai sens, et dans sa plénitude, elle n'isole point l'individu; elle ne le sépare point de l'ensemble; elle est une vie du tout, aussi bien qu'une vie de la partie. Les deux termes opposés s'y rencontrent et s'y conditionnent mutuellement. Loin que la

soumission à la loi soit l'asservissement de la liberté, elle s'y trouve dans son élément et y puise sa force réelle.

La liberté, en tant qu'elle est droit garanti par l'Etat, n'est pas, non plus, la liberté *naturelle*, ni la liberté *morale*. Elle occupe un champ plus restreint. Elle ne peut pas être contraire à la nature; elle ne peut pas l'être à la morale; mais la liberté naturelle ne constitue pas le droit, ni la liberté morale ne peut être renfermée dans les limites du droit humain. Notre liberté naturelle est la faculté de faire ce qui nous plaît, notre liberté morale, la faculté de faire ce qui convient à notre meilleure nature et à l'ordre divin; la liberté de droit ne nous permet de faire, ou de ne pas faire, que ce que nous voulons de conforme au droit humain. Elle est donc, à la fois, une limite et une protection, une borne et un appui. La conciliation du droit et de la liberté est, à vrai dire, le thème le plus difficile de ceux que la politique cherche à résoudre,

La liberté de droit se manifeste sous deux formes principales : Ou bien l'on part, comme les anciens, de l'*ensemble* de la nation, ou bien, l'on part de l'*individu*, comme les Germains. La vérité repousse cette alternative. L'un et l'autre des deux points de départ a sa légitimité, l'un dans la race, l'autre dans l'âme humaine. Mais le premier ne prend corps de droit que dans l'État, tandis que le second a son principe hors de l'État, en des domaines sur lesquels l'État ne saurait étendre son droit.

Le rapport des *formes* de l'Etat à la liberté variera donc selon qu'il sera question de liberté *nationale* ou de liberté *individuelle*. L'idéocratie a la tendance d'opprimer la liberté nationale sous une autorité absolue, la démocratie, à l'inverse, celle de l'exalter au profit de la multitude. Mais cette multitude ne respecte la liberté individuelle qu'autant qu'elle en comprend les droits; le plus souvent elle se montre enthousiaste de la liberté nationale et prompte à fouler aux pieds la liberté de l'individu. Quiconque en douterait n'a qu'à se rappeler la position des riches d'Athènes, lorsqu'Athènes était démocratique; des aristocrates de France au temps des Jacobins, et les projets des communistes dans les derniers temps.

L'aristocratie, la monarchie même, font à la liberté individuelle une part plus large; mais toutes deux sont en garde contre l'envahissement des libertés nationales. La monarchie constitutionnelle, quand elle est fidèle à son principe, est peut-être la forme de gouvernement qui concilie le mieux les principes opposés, la liberté nationale, tout en se gardant de la laisser devenir domination populaire, et la liberté individuelle, tout en se gardant de la laisser tomber dans l'anarchie.

XI

Du devoir qu'a l'homme d'être lui, d'exprimer ce qu'il est, ce qu'il pense, ce qu'il sent, dérive le droit de *libre émission de la pensée*,

que ce soit par la parole, l'écriture ou la presse, il n'importe. Les anciens déjà regardaient ce droit comme l'un des plus sacrés de la liberté personnelle.[1] Mais quand la presse multiplia la puissance de la parole écrite, au milieu des discussions passionnées d'un siècle orageux, la censure fut chargée par le pouvoir d'arrêter le développement de cette puissance. Imaginée par le pape Alexandre VI, la censure ne tarda pas à être introduite dans toutes les monarchies de l'Europe et même dans les républiques suisses. Ce fut la fière Angleterre qui, la première, en rejeta le joug. Sous le règne glorieux de Guillaume Ier, les pleins-pouvoirs des censeurs cessèrent d'être renouvelés par le parlement, et depuis l'an 1694 la censure n'a plus existé dans la Grande-Bretagne. Les États-Unis d'Amérique ont fait plus ; ils ont en 1791, inscrit dans leur Constitution l'interdiction de la censure. La révolution française a proclamé la liberté de la presse un droit sacré de l'humanité, pour respecter, dans le fait, ce droit comme elle a respecté tous les autres. Dans notre siècle, la liberté de la presse semblait être reconnue comme un droit commun, quand, à la suite de derniers événements, elle a reçu de nouveau des limites assez étroites.

Elle ne saurait être absolue. Comment ne pas le reconnaître lorsqu'on considère que ses armées se livrent une bataille perpétuelle qui, pour n'être pas sanglante, n'en exerce pas moins d'action, qu'elle attaque tour-à-tour l'Etat, la morale publique, l'honneur des personnes, le repos des familles. Mais la manière la meilleure de la contenir est-elle la censure, qui, si modérée qu'elle soit, a le tort de la méconnaître en principe, et de soumettre au caprice d'un censeur la pensée des hommes les plus haut placés dans la sagesse et la science ? M. Bluntschli repousse la censure, excepté dans les matières politiques; encore la remplacerait-il ici par une magistrature nouvelle, qui ressemblerait plus à la censure romaine qu'à ce que dans les derniers siècles on a nommé de ce nom, qui surveillerait la presse politique, la dirigerait au besoin, tiendrait l'œil de l'Etat ouvert sur les débordements de l'opinion publique, sur la nature des digues à leur opposer, et qui donnerait à l'État des armes pour combattre l'erreur, et le faire en temps opportun. Il estime que, si les États consacraient à la presse politique autant d'attention, de frais et d'honneur qu'ils en accordent à tel régiment de la garde du prince, ils en retireraient plus de fruits qu'ils ne peuvent en recevoir de tout un corps d'armée.

XII

L'un des droits individuels à la liberté les plus importants, et les plus beaux dont l'homme puisse jouir est celui qui protège le *foyer*

[1] Tacite, Annales, IV, 34. 35. — Suétone, Tibère, 28. — Euripide dans les Phéniciennes : « Ne pouvoir parler ouvertement comme l'on pense, dit Iocaste, c'est le sort affreux d'un esclave.

domestique. Aussi le voit-on déjà reconnu par le droit romain et se trouve-t-il inscrit en termes précis dans les lois de la Germanie. Nous lisons dans la loi des Bavarois[1] : « *Nemo ingrediatur alienam domum per violentiam, quia scandalum generat.* » que personne n'entre violemment dans la demeure d'autrui, parce que c'est engendrer le scandale.» Grimm a cité de nombreux passages des lois Barbares, qui tous renferment les mêmes dispositions. Derrière l'enclos de son domaine *(curtis)*, et derrière les murs de sa maison, l'homme doit se sentir à l'abri de tout pouvoir étranger; il doit y trouver repos et assurance contre les orages du dehors, car il s'appartient à lui même. Son toit le couvre comme le corps couvre l'âme. L'offense qui lui est faite dans ces limites sacrées est doublement punissable. Les organes du pouvoir lui-même ne sont admis à les franchir que sous des formes protectrices de la paix de la famille. L'étranger fugitif doit y trouver un asile sous l'aîle de l'hospitalité· « *My house is my castle,* » dit l'Anglais, et le grand Chatam a rendu cette pensée avec éloquence dans un de ses discours parlementaires. « Le plus pauvre homme peut, dans sa chaumière, braver toutes les armées de la couronne. Cette chanmière tombe peut-être en ruines, son toit menace, le vent souffle à travers ses fissures, la tempête s'en joue et en emporte des débris, mais néanmoins à sa porte s'arrête le pouvoir du roi d'Angleterre.

XIII

Des droits individuels M. Bluntschli passe aux *droits nationaux,* et d'abord au droit à l'*égalité.* La notion de l'égalité est ancienne comme le monde. La balance en a de tout temps été le symbole, parce que tout droit tend, par sa nature à l'équilibre, comme l'eau tend à son niveau.[2] Mais les passions ont altéré cette tendance, ainsi qu'elles en ont altéré bien d'autres, et nos efforts doivent être de chercher à la dégager de ce qu'elles y ont mêlé du leur. Demandons-nous donc, avant tout, ce qu'est la vraie égalité.

L'égalité devant la loi, que M. Bluntschli nommerait plus volontiers l'égalité devant la justice, assure un traitement pareil au grand et au petit, au riche et au pauvre; elle n'en favorise, elle n'en néglige aucun ; *Suum Cuique.*

La révolution française l'a proclamée un droit de l'humanité. « Les hommes, a-t-elle dit, naissent libres et égaux en droits. » Mais saisissant cette idée dans ce qu'elle a d'abstrait, elle s'en est fait une idole,

[1] ***Lex Bajuvarum***, *X*. 2. § 2.

[2] Euripide a dit dans les ***Phéniciennes.***, III, 105 : « C'est l'égalité qui lie le parent au parent, l'ami à l'ami, le peuple au peuple, l'égalité est la loi sainte de l'humanité.

à laquelle elle a sacrifié la liberté, même à laquelle elle vouait alors un culte non moins enthousiaste ; et trompés par cette fausse lumière, les Français se sont précipités dans le fange de l'anarchie, abîme où sont allés s'engloutir gouvernants et gouvernés, Etat, droits privés et la famille même, folie au terme de laquelle on trouve le communisme, qui méconnaît toutes les distinctions individuelles, et par conséquent est la ruine de tout droit.

Déjà dans l'antiquité de pareilles erreurs avaient égaré les peuples, mais non si puissamment que de nos jours. Déjà le faux avait été distingué du vrai par Aristote, lorsqu'il avait dit : « Tous les hommes sont égaux en droit, pour autant qu'ils sont égaux ; [1] mêmes conditions, même droit. » Il n'y a point là, sans doute, de levier révolutionnaire ; il n'y a point d'arme de guerre, mais une sagesse et une équité qui, chaque fois qu'elle sera prise pour règle, fera fleurir le droit et les nations.

Comme hommes, tous les hommes sont égaux. La nature et la dignité humaines sont communes à tous. Il est donc des droits que nous possédons avec la race humaine tout entière ; tels sont certains droits innés, certains droits privés. Mais il n'en est pas ainsi des droits politiques. L'Etat reposant sur un organisme suppose une différence de fonctions dans ses membres ; une différence de sexe, une différence d'âge ; plus il est humain, plus il est parfait, plus il honore l'humanité dans tous ceux dont il se compose, moins il fait du puissant un dieu, du faible un esclave, mais plus aussi il a égard aux divinités et aux antagonismes existants dans la nature. La démocratie, pour faire une part plus grande au grand nombre, l'aristocratie, pour en faire une meilleure aux plus excellents, peuvent n'être pas l'une plus que l'autre protectrices de la vraie égalité. Cicéron déjà l'a dit : « *Quum par honos summis et infimis, ipsa æquitas iniquissima fit.* » Bentham lui-même, quelque radical qu'il fût, s'élève avec force contre les fureurs égalitaires des révolutionnaires français. [2] Aussi les exigences de nos démagogues témoignent-elles moins d'un droit humanitaire, qu'elles n'attestent la puissance de l'esprit démocratique de notre âge, qui, s'irrite des classifications organiques de nos Etats comme d'un obstacle au triomphe de ses principes absolus. « Croyez-moi, disait Burke aux niveleurs de son temps, vous n'êtes pas les promoteurs de la vraie égalité. Tous les Etats sont formés de couches superposées, et les couches inférieures doivent demeurer subordonnées aux couches supérieures. En renversant l'ordre de nature, vous ne faites que renverser l'édifice, et placer en l'air la base qui assurerait la solidité du bâtiment. » [3] Gentz

[1] *Politique* III, 5. § 8.

[2] *Œuvres* I, 554.

[3] Considérations.

n'a pas dit moins bien : « Jamais une société ne fleurira dans laquelle les inégalités qui ressortent de la différence des talents, des forces, de l'éducation, des droits acquis et même de la richesse héréditaire, ne sont pas traitées avec égards. »[1]

Comme individus, tous les hommes sont inégaux. Deux jumeaux même ne se ressemblent pas entièrement. Le droit doit tenir compte à la fois des deux vérités opposées, et ne méconnaître ni l'égalité, ni la différence. Même le droit privé les reconnaît. Les formes de la propriété sont les mêmes, comme la race est la même, mais ces formes se prêtent, comme l'âme dans le corps, à l'infinie variété des individualités et des fortunes. Le droit public pèse plus encore sur les différences. Non-seulement la capacité n'y garantit pas moins les droits à celui qui les possède que ne le fait, en droit privé, la capacité du négociant habile, mais elle n'admet à l'exercice de certains droits, tels que sont les emplois, que les individualités distinguées.

Ainsi donc l'égalité de droit et la diversité de droits doivent être balancés. A des conditions pareilles, l'égalité est justice, à des conditions différentes, l'inégalité.

XIV

Le droit de *former des assemblées*, ancien en Angleterre, est nouveau sur le continent. Washington nommait toute réunion inorganique *imperium in imperio*, et la jugeait plus dangereuse qu'utile. Une réunion pareille est une puissance étrangère à l'organisation de l'Etat, et qui peut lui devenir hostile. Elle est coupable lorsque son but est condamné par les lois, qu'elle menace l'ordre public, qu'elle attaque l'existence de l'Etat, et qu'elle paralyse son autorité. Elle est dangereuse au plus haut degré quand, s'étendant sur le pays, elle crée un organisme dans l'organisme social, fait concurrence à l'Etat, se donne des conseils dans les clubs, des armées dans la province. Le droit de l'Etat naît, en ces circontances, des nécessités du salut public.

De nos jours se sont formées des assemblées d'un nouveau genre. Ce ne sont pas les assemblées régulières des républiques de l'antiquité, ou les landsgemeinden des cantons démocratiques de la Suisse ; ce sont des *assemblées populaires libres*, formées pour une manifestation politique, telles qu'elles peuvent naître en des temps agités. Elles sont populaires, mais inorganiques. Leur nature même en fait plutôt des réunions de parti que des assemblées nationales, et d'ordinaire elles servent à une *démonstration*. Propositions, orateurs, applaudissements, tous les rôles sont distribués. Une question posée sous

[1] Œuvres, V, 241.

une forme populaire se transforme bientôt en un drapeau, la rivière en un torrent. Les meneurs acquièrent en une heure une autorité qui centuple leur pouvoir, et fait trembler les gouvernements.

Redoutables en tout pays, ces assemblées le sont cependant moins dans de grands que dans de petits Etats. Les *meetings-monstres* d'OConnell n'ont pas renversé le gouvernement de la Grande-Bretagne. Les choses se sont passées bien autrement dans des Etats, et surtout dans des républiques de peu d'étendue. Nous y avons vu les masses en mouvement se donner pour le véritable peuple, et faire fléchir sous leur poids l'organisme social. Combien de gouvernements ont été renversés par des forces ainsi concentrées, à la voix tantôt d'un parti, tantôt d'un autre. Ces agglomérations, difficiles à former en des temps de paix, sont faciles à mettre en mouvement en des temps de crise et de passion ; car la passion est à la base de tous ces soulèvements inorganiques.

Mais que faire ? Interdire est dangereux, quand la force fait défaut. L'interdiction des banquets réformistes à Paris, en 1848, a renversé le trône des d'Orléans. Laisser faire n'est pas moins périlleux ; la Suisse et l'Allemagne de 1848, le savent par leur expérience. Ce que l'on permet à un parti, un parti contraire se le permettra, et la chose publique sera la proie du plus osé. Deux systèmes ont été présentés. Dans l'un, la prohibition est la règle, l'autorisation accordée par le gouvernement, l'exception. C'est celui qu'adoptèrent les Confédérés à Stantz, en 1481, [1] et par le moyen duquel ils mirent un terme à de continuels soulèvements populaires. Dans l'autre système, la liberté est la règle, et l'interdictiction exceptionnelle. Mais toute liberté doit être réglée. Le port d'armes, dans les assemblées populaires, sera défendu. Le gouvernement devra recevoir connaissance du lieu, de l'heure de la réunion, de son but, des noms des hommes qui en sont les promoteurs. Il pourra, au besoin, exiger des cautions. Il surveillera l'assemblée, et prendra les mesures commandées par la sûreté publique.

XV

Enfin M. Bluntschli traite d'un dernier droit national à la liberté, de celui de *résistance*. Un savant jurisconsulte anglais a exprimé le vœu de voir les princes et leurs ministres regarder comme un droit de leurs sujets celui de s'opposer à des mesures oppressives, et les peuples ne pas s'attribuer ce droit à eux-mêmes ; vœu pie, comme ne l'a que trop prouvé l'histoire de notre âge.

De la simple obéissance passive du droit d'insurrection armée court un long chemin, tout semé de précipices. L'histoire a enregistré bien

[1] Convention de Stantz, § 8.

des insuccès, et bien des victoires aussi, remportées sur cette voie. Elle a condamné sévèrement plus d'une entreprise dictée par ce que l'on a nommé le droit de résistance, comme elle en couronné plusieurs d'une gloire qui n'a pas vieilli.

Le droit de l'État sur l'homme n'est point absolu, par conséquent l'obéissance ne saurait pas non plus être absolue. Il s'arrête aux limites des droits de l'âme et de la conscience. Il s'arrête aussi sur les confins du droit privé; l'Etat peut demander au citoyen le sacrifice de sa vie et d'une partie de sa fortune dans la mesure de ce qu'exige le bien public; mais quand il va jusqu'à se jouer capricieusement du sang de ses ressortissants, de leurs biens, de l'honneur de leurs femmes et de leurs filles, le conflit qu'il engage n'est plus entre le magistrat et le sujet, il est entre l'homme et l'homme.

Même dans les domaines de l'Etat, l'autorité ne doit procéder que selon le droit, et provoque la résistance alors qu'elle s'en écarte.

Les formes de cette résistance varient. On ne saurait blamer la forme du simple refus d'obéissance, accompagnée de représentations. Le Christ lui-même en a laissé un grand exemple à l'humanité : puissant encouragement pour qui, marchant sur ses traces, sait, sans recourir à l'épée, souffrir la mort, et même la mort du dernier des criminels, pour la sainte cause d'un droit éternel.

Rome a imaginé la forme tribunitienne, Sparte l'éphorat. Les Germains ne se sont point élevés au-dessus du droit de résistance individuelle *(fehde)*.

L'État moderne, dans la conscience de son unité, ne permet pas de résistance armée à l'autorité, et la considère bien moins comme un moyen de droit que comme un symptôme de barbarie. Est-ce dire que toute résistance est condamnable en toutes circonstances? Les théologiens de l'Église anglicane et les jurisconsultes tories l'affirmaient au temps de Charles II et de Jaques II. Ils s'étayaient de Saint-Paul qui, sous Néron, a prescrit aux chrétiens la soumission aux puissances, comme étant d'établissement divin. Ce langage empruntait une grande force aux désordres révolutionnaires d'où l'on venait de sortir. Tant que Jacques II ne frappa que les dissidents et les catholiques, on applaudit. Mais lorsqu'il attaqua les droits de l'aristocratie et de la haute Église, la nation tout entière se persuada insensiblement que l'extrême oppression justifie la résistance armée.

Même ceux des tories qui ne se persuadèrent point que le précepte de Saint-Paul souffrît d'exception, laissèrent cependant l'insurrection poursuivre son cours, sans prêter au roi le secours de leurs armes. A son tour, le principe de la résistance eut des défenseurs parmi les hommes de science. Le précepte de Paul, assurent-ils, n'avait pas le sens absolu qu'on lui avait donné; l'obéissance était la règle, la résistance l'exception; ainsi du devoir de la paix, qui n'empêchait pas que la guerre ne fût exceptionnellement licite, de l'inter-

diction du serment, qui cependant était, dans certains cas, nécessaire à la sûreté de l'État.[1]

Déjà alors la difficulté fut reconnue de trouver une ligne absolue de conduite en des matières aussi délicates. Mais cette difficulté ne fit méconnaître ni les droits de la défense privée, ni ceux de la société, attaquée au cœur de son existence. On avoua que la résistance ne pouvait se justifier que par la grandeur du mal; que les moyens de support devaient avoir été épuisés, que la responsabilité était grave; mais enfin l'on admettait que, si l'obéissance était la règle, le refus d'obéissance était une légitime exception; et dès lors cette doctrine a été généralement admise en Angleterre et dans l'Amérique du Nord.

La révolution française, renversant l'ordre commun dans ces matières comme dans d'autres, a fait de l'exception la règle, et érigé l'insurrection en devoir, ordonné par la Constitution.[1]

Il n'en reste pas moins vrai que la nécessité seule peut justifier la résistance armée à l'autorité; que la violation du droit par les corps chargés du maintien du droit peut seule légitimer le refus d'obéissance; mais ce refus est un droit, lorsqu'il s'agit de sauver les libertés publiques et les droits sacrés de la nation. Qu'on ne l'oublie toutefois jamais : lorsque la force s'oppose à la force, le droit a perdu sa puissance, et le droit de résistance chez les gouvernés, comme la raison d'État chez les gouvernants est un signe de l'imperfection des choses humaines. Le droit public ne peut taire ces cas extrêmes, mais il ne peut pas non plus les régler. Tout ce qu'il peut tenter, c'est de les renfermer dans certaines limites; ces limites franchies, il est sans pouvoir, et la loi morale peut seule encore faire entendre une voix qui, partant de plus haut que la terre, modère encore les passions, les juge et les condamne. C'est là ce que Schiller a exprimé dans son *Gulllaume-Tell*, par la bouche de Stauffacher:

« Le pouvoir des tyrans a sa limite. Quand sa charge est devenue insupportable, l'opprimé lève au ciel les yeux, et il en fait descendre ces droits éternels, immuables comme les étoiles elles-mêmes. Quand l'homme s'en prend à l'homme, on retombe dans l'état de nature, et l'épée reste la ressource de qui n'en a pas d'autre. Osons donc défendre contre la tyrannie les premiers des biens, et levons-nous pour la cause de la patrie, de nos femmes et de nos enfants.

L. Vullіemin.

[1] Cette discussion est admirablement rendue dans le récit de Macaulay, racontant l'histoire d'Angleterre sous Jaques II.

Constitution de l'an 1793, § 35.

UN MOT

SUR NOTRE

CONNAISSANCE ACTUELLE DU SYSTÈME SOLAIRE

Les astronomes ne font plus guère parler d'eux. Les découvertes industrielles mises en évidence avec tant d'éclat et de pompe dans les expositions universelles absorbent aujourd'hui d'une manière exclusive l'attention du public. Dans ce sens aussi, l'on s'occupe tant des choses de ce monde qu'on n'a plus un instant à donner aux choses du ciel.

On dirait que M. de Humboldt, en retraçant dans son Cosmos d'une manière si aimable et si poétique l'état de l'astronomie au milieu du dix-neuvième siècle, a jeté des fleurs sur une tombe, sur une science dont le dernier mot est dit. Il n'en est rien cependant, les découvertes astronomiques se multiplient, le monde étoilé dévoile chaque année à l'observateur assidu de nouvelles merveilles.

On ne parle pas de ces découvertes. Elles restent inconnues à presque tous, car les journaux dédaignent de les mentionner. Mais l'attention sera bientôt de nouveau tournée vers ces faits, quand on signalera au ciel l'apparition de la belle comète de 1556, dont les astronomes annoncent le retour dans les derniers mois de cette année ou dans les années suivantes, de 1857 à 1860. Dans l'une de ces années (la date ne peut pas être fixée d'une manière plus précise) on verra briller au milieu des étoiles cette comète d'un éclat si remarquable, dont la longue chevelure simulait un panache flottant et balayant le ciel.

En 1264, quand on l'observa pour la première fois, elle fut visible pendant trois mois à l'œil nu et disparut, dit-on, la nuit même de la mort du pape Urbain IV. Tous les historiens qui racontent sa splendeur disent que la forme en était singulière.

En 1556, la croyance populaire vit dans son apparition le présage de la mort de Charles-Quint. Puisse la comète apparaître bientôt pour nous annoncer enfin une année de paix, de concorde, de fertilité et de bonheur.

Les comètes sont des corps d'une constitution différente de celle des planètes, mais elles appartiennent au système solaire dont notre terre n'est qu'un minime fragment, au même titre que les planètes, parce que comme ces dernières elles tournent autour du soleil. Leurs révolutions se font dans un temps défini plus ou moins long, mais que l'on n'est parvenu à fixer avec précision que pour quatre comètes, et d'une manière assez certaine pour six autres. Toutes les comètes sont périodiques, mais on a donné cette qualification spéciale aux dix comètes dont on a pu déterminer le temps de révolution. Celle de 1556 sera donc la onzième des comètes dites périodiques, et sa nouvelle apparition est attendue avec impatience par les astronomes, parce qu'ils espèrent pouvoir fixer d'une manière plus exacte son orbite et le temps de sa longue course autour du soleil, qui est évalué de 291 à 302 ans.

Peut-être s'étonnera-t-on, au premier moment, qu'une incertitude de plusieurs années puisse exister dans l'évaluation du temps de révolution d'un astre dont on annonce cependant le retour. On serait tenté de voir dans ce fait une faiblesse de la science, mais il doit plutôt nous faire admirer la circonspection et l'exactitude avec lesquelles opèrent les astronomes.

Les comètes sont formées d'une matière si ténue, que les attractions exercées sur elles par les planètes et par le soleil peuvent changer la forme et l'éclat de l'astre nébuleux d'une manière notable. On a observé des comètes dont la queue, le noyau, l'intensité lumineuse variaient même dans l'espace de quelques jours dès qu'elles étaient entrées dans l'espace qu'occupent les principaux éléments du système solaire. Les astronomes ont donc dû renoncer à se fier aux circonstances physiques de grandeur et d'éclat pour reconnaître l'identité de deux comètes, et de nos jours ils laissent complétement de côté des caractères aussi incertains.

Ce qui est à peu près invariable, malgré l'influence des causes pertubatrices du soleil et des planètes, c'est la grandeur, la forme et la position de l'orbite.

La route suivie par l'astre est donc seule observée avec la plus grande précision, et c'est de cet élément qu'on déduit l'époque du retour. Or comme autrefois, par défaut d'instruments assez parfaits, la détermination des données relatives à l'orbite n'a pas été faite avec une rigueur suffisante, le calcul ne peut pas ré-

pondre d'une manière exacte. Les causes qui ne permettent pas de fixer mieux le retour de la comète qu'on annonce se trouvent dans l'imperfection de l'astronomie ancienne et dans la modestie des savants modernes. Pour ceux-ci il ne suffit pas qu'on croie qu'une comète a été vue une ou deux ou plusieurs fois, pour signaler l'époque de son retour prochain; il faut qu'elle ait été observée trois fois au moins à chaque apparition. Il faut, aussitôt qu'une comète se montre, qu'à trois instants différents, on détermine par des mesures précises la position de l'astre. Ces trois observations permettent de calculer les éléments de l'orbite. Si on n'a pu en réunir que deux, le calcul n'en peut tirer aucun parti, la forme et la position de la route restent inconnues.

Mais avant 1456 on ne trouve que peu d'observations de ce genre. Les chroniques se bornent à des indications plus ou moins vagues sur la forme et l'éclat de l'astre. Aussi ne peut-on pas affirmer que la comète attendue soit celle qui a paru en 683, en 975, en 1264 et en 1556, quoiqu'on ait quelques raisons pour le supposer.

Sa réapparition règlera la question d'une manière définitive, et ce retour paraît certain, puisque la comète a été exceptionnellement, non-seulement vue, mais observée trois fois en 1264 et trois fois encore avec beaucoup de soin par Fabricius, astronome impérial à Vienne, en 1556. Les astronomes Pingré et Dunthorne ont calculé les orbites des astres observés à ces deux époques, séparées par un intervalle de près de trois siècles et ces orbites coïncident d'une manière satisfaisante.

En tenant compte de l'imperfection des mesures faites, en 1264 surtout, on doit regarder les deux apparitions signalées comme les deux retours d'une même comète. En jetant les yeux sur les chiffres qui expriment les éléments calculés des deux orbites,[1] on reconnaîtra la grande ressemblance qui existe entre les deux courbes.

[1]

ANNÉE.	PASSAGE au PÉRIHÉLIE	Inclinaison	LONGITUDE DU NŒUD	LONGITUDE DU PÉRIHÉLIE	DISTANCE DU PÉRIHÉLIE
1264	15 juillet.	30° 25'	175° 30'	272° 30'	0,43
1556	22 avril.	30° 12'	175° 26'	274° 14'	0,50

L'intervalle qui s'est écoulé entre ces deux premières apparitions observées étant de 292 ans, l'époque du retour aurait dû être l'année 1848 ; mais à cause des perturbations planétaires, on ne l'attend, d'après les calculs, que de 1856 à 1860.

On a maintenant 197 comètes à orbites calculées sur 226 régulièrement observées. Le nombre des comètes vues mais non observées s'élève à plus de mille. Pour donner une idée du nombre des comètes, Kepler disait qu'il y en avait plus dans le ciel que de poissons dans la mer. Les astronomes modernes sont plus réservés; ils admettent un nombre de comètes assez considérable, mais point prodigieux; et ils pensent que le même astre a été revu à diverses époques, sans qu'on ait pu le reconnaître, parce que anciennement on ne tenait compte que de l'aspect. Ils ont d'ailleurs démontré par la comparaison des orbites, que la grande majorité des comètes aujourd'hui décrites n'avaient pas même été vues dans les temps anciens.

L'étude des comètes est une des gloires de l'astronomie de nos jours. Les anciens n'ont fourni dans cette partie que des indications vagues et incomplètes, et tout à fait insuffisantes. Cette branche a été créée en entier par les modernes.

Dans un autre champ, les découvertes les plus récentes ont un mérite et un intérêt plus considérable encore. De toute antiquité on connaît les six planètes : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter et Saturne. Copernic a expliqué leur mouvement, et Newton, en s'appuyant sur les admirables observations de Kepler, a trouvé le rapport qui lie les planètes à l'astre central, la loi de la gravitation universelle.

On avait peut-être lieu de croire qu'il n'y avait plus rien à ajouter ni à la théorie ni aux faits eux-mêmes, car après dix-huit siècles d'observations, le système solaire restait toujours composé des six éléments qui viennent d'être énumérés. Il était réservé aux astronomes modernes de jeter une lumière nouvelle sur ces régions que l'on tenait pour complétement explorées.

William Herschel a eu la gloire de découvrir la première planète nouvelle, grâce au télescope admirable et colossal qu'il avait construit de ses propres mains. Herschel cherchait à perfectionner le télescope afin de pouvoir faire une étude approfondie des nébuleuses, sur lesquelles il basait sa théorie de la formation des étoiles. C'est dans le cours de ces recherches qu'il

vit avec une grande surprise, dans la nuit du 13 mars 1781, une étoile ayant un disque d'une grandeur sensible et mobile. Il venait de découvrir *Uranus*.

Herschel et d'autres après lui explorèrent le ciel pendant bien des années, espérant voir une nouvelle étoile grossir dans le champ des beaux instruments que les progrès industriels et scientifiques leur fournissaient; ce fut en vain. Toutes les planètes découvertes depuis sont, ou bien tellement éloignées, ou si petites, que le grossissement de leur image dans le champ du télescope paraît nul et ne peut pas être apprécié. Par le secours du télescope seul on ne croit plus pouvoir découvrir de planètes. Ce moyen d'investigation paraît être épuisé. Mais il y en a d'autres. En 1801, Piazzi, à Palerme, entreprend la formation d'un catalogue d'étoiles : pour parvenir à ce but rapidement et cependant avec exactitude, il distribue son travail de telle façon que la position de chaque astre se trouve être fixée par rapport à certaines étoiles choisies comme points de repère, par des observations faites pendant six jours consécutifs. Il observe une certaine étoile, et par suite de la méthode judicieuse qui présidait à son grand travail, il peut remarquer que cette étoile est mobile. C'est une planète encore, *Cérès*.

Olbers, en apprenant la découverte que Piazzi vient de faire, se met immédiatement à l'étude de la marche de ce nouveau satellite du soleil et des éléments de son orbite. Pour cela il lui faut déterminer avec le plus grand soin le périhélie, c'est-à-dire la position de la planète au moment où elle se dégage, dans son mouvement, des rayons solaires. Ces observations amènent Olbers à retenir par cœur la configuration d'une certaine partie du ciel; en parcourant un soir avec sa lunette cette portion de la sphère céleste dont il a gravé tous les détails dans sa mémoire, il voit une étoile qu'il n'avait pas aperçue quatre mois auparavant, une étrangère parmi ces étoiles qui lui sont si familières. Il l'observe, reconnaît son mouvement et a découvert *Pallas*.

Junon fut découverte par Harding, en 1804, d'une manière analogue, pendant la construction d'une magnifique carte du ciel que cet astronome entreprit et mena à bonne fin.

Toutes ces découvertes et d'autres qui se sont faites depuis dans des circonstances semblables, sont imprévues et l'on peut dire que le hasard a bien servi nos observateurs. Mais ce n'est pas ce hasard aveugle sur lequel comptent l'inexpérience et

l'ignorance ; c'est ce bonheur qui sourit à ceux qui, avec persévérance, vont à la recherche d'une vérité quelconque.

Tout à coup nous voyons l'astronomie prendre une voie toute nouvelle, voie féconde en résultats remarquables, presque merveilleux. Un moyen d'investigation tout-à-fait inconnu est imaginé. C'est une idée dirigeant les recherches, une idée directrice qui, sans être fondée sur des considérations rigoureuses, doit son origine à des efforts ingénieux pour expliquer un fait.

Les trois petites planètes qui venaient d'être découvertes présentent cette particularité qu'elles sont à peu près à la même distance du soleil, tandis que les grandes planètes sont à des distances très-différentes. Olbers pensa que ces trois planètes pourraient bien être les éclats d'une grosse planète qui aurait fait explosion. Il conclut, d'après les lois de la mécanique, que les débris devaient suivre des orbites qui se croisent en un certain point du ciel. Il existe en effet un point où les routes de *Cérès* et de *Pallas* se rapprochent beaucoup. Olbers revisa souvent la région où se trouve situé le point en question et, en 1807, il y découvrit *Vesta*.

Le nouveau moyen de recherches qui a conduit à la découverte de la cinquième nouvelle planète servit, par une application plus hardie et plus savante, à découvrir la septième. Bouvard, de l'Académie des sciences, en comparant les formules calculées par Laplace pour le mouvement d'*Uranus* aux positions dans lesquelles cette planète avait été observée à différentes époques, reconnut que la théorie n'était pas d'accord avec les observations. Les actions perturbatrices de *Jupiter* et de *Saturne*, dont Laplace avait tenu compte, ne suffisant pas pour expliquer toutes les irrégularités observées dans le mouvement de la planète, Bouvard eut l'idée d'attribuer ces discordances, dont la théorie ne pouvait pas se rendre raison, à l'action d'une planète inconnue, plus éloignée encore du soleil qu'*Uranus* lui-même.

M. Leverrier entreprit de déterminer la position de l'astre inconnu, et dans un travail admirable, dont la science moderne se glorifie à juste titre, il assigna, par le seul moyen du calcul, la place dans l'espace où elle devait se trouver. Le 23 septembre 1846, le jour même où M. Galle de Berlin reçut la nouvelle de cette détermination, il dirigea sa lunette vers le point indiqué par M. Leverrier et y vit en effet *Neptune*, la planète annoncée.

Telles sont les méthodes que l'astronomie moderne a mises en

jeu pour compléter les recherches relatives au système solaire.

Depuis le commencement de ce siècle, plus de quarante nouvelles planètes ont été découvertes. Notre système solaire compte maintenant huit planètes principales, six anciennes et deux nouvelles, *Uranus* et *Neptune*, dont l'orbite forme la limite extérieure du système tel que nous le connaissons. Puis quarante-deux petites planètes, dont dix étaient connues en 1849, dont trois furent découvertes en 1850, deux en 1851, huit en 1852, quatre en 1853, six en 1854 et quatre en 1855 : dans la présente année il en a déjà été découvert cinq nouvelles, *Leda* et *Lætitia* par M. Chacornac à l'Observatoire de Paris, *Isis* par M. Hoyson à Oxford et deux autres qui n'ont pas encore de noms, par M. Goldschmidt, astronome amateur, à l'Observatoire de Paris.

Ces quarante-deux petites planètes sont toutes télescopiques, c'est-à-dire invisibles à l'œil nu, et leurs orbites sont toutes situées entre celles de *Mars* et de *Jupiter*.

Nous avons déjà dit que M. Olbers a émis l'idée que ces petites planètes pourraient être les fragments d'une planète plus grosse, qui aurait fait explosion entre *Mars* et *Jupiter*. Cette hypothèse, que son inventeur n'a cependant jamais cherché à justifier scientifiquement, a dû être abandonnée par suite des découvertes nombreuses de planètes du même ordre qui ont été faites, car les excentricités et les inclinaisons considérables que présentent presque toutes les orbites de ces astéroïdes sont incompatibles avec cette hypothèse. D'ailleurs il faudrait qu'il se trouvât dans l'espace un point où les orbites de tous ces petits astres auraient dû, non pas peut-être rigoureusement se couper, mais se rencontrer à peu près, parce que les perturbations n'ont pas dû éloigner beaucoup les orbites actuelles du point où a eu la rupture; or ce point n'existe pas.

M. Leverrier, qui s'est particulièrement occupé de recherches sur l'ensemble du système de ces planétoïdes, est porté à croire que loin d'expliquer l'existence des petites planètes par une altération du système primitif de l'univers, il y a lieu d'admettre qu'elles ont été réellement formées comme les autres planètes, et conformément aux mêmes lois.

Ch. Kopp.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 7 juillet 1856.

SOMMAIRE : Les inondations. — Ovation de l'empereur dans le Midi. — Les fêtes du baptême. Notre-Dame. Le légat. Le dîner à Saint-Cloud. — Le gilet à l'américaine. Grande horreur et simples explications. — Les moutons à 12,500 fr. la pièce. Le taureau sans cornes qui n'en avait pas moins éventré son gardien. Le malheureux Lucernois qui avait voulu voir Paris. — Mme Amable Tastu à Badgad. — Augustin Thierry. Sa mort. Sa rentrée dans l'Église romaine. Les dénégations de Saint-Sulpice. Sa manière d'envisager le protestantisme, et l'Immaculée Conception. Le point de vue historique. Les deux histoires. Ses lettres à M. Nettement et à M. Gustave Planche. Caractère de ses derniers moments.

Un grand désastre, les inondations, et une grande fête, le baptême du prince impérial, ont marqué le dernier mois de deux couleurs bien opposées, l'une sombre, l'autre éclatante. Le contraste était fortement accusé et d'un effet qui aurait pu paraître cruellement heurté si l'empereur ne l'avait pas aussitôt adouci par sa présence au milieu des inondés : il aurait même, dit-on, volontiers renvoyé la cérémonie splendide à des temps moins voisins du deuil public, si des préparatifs énormes déjà fort avancés, l'avaient permis.

Tout le monde sait les inondations et leurs terribles détails, les ravages de l'eau et celui des débris infertiles qu'elle a jetés et laissés sur les terres, à la place des récoltes détruites, des maisons balayées, des propriétés disparues, du sol dénaturé. Tel propriétaire d'une jolie

campagne, dans les contrées dévastées, ne sait plus seulement retrouver la moindre trace de son domaine ni de son habitation. D'autres ont vu leur demeure s'effronder et couler dans la vase comme un morceau de sucre dans une assiette d'eau. On nous citait, dans le département de la Drôme, un village écroulé tout entier, avec son temple protestant bâti en pierre de taille, et qui descendit à son tour, comme une pauvre cabane dans le lit béant qui l'eut bientôt recouvert de sa morne surface.

De tous côtés mêmes récits, mêmes désastres, mêmes dangers, mêmes malheurs. Quelques détails varient, le fond est partout celui d'une immense catastrophe dont les proportions et l'horreur dépassent toute description. Un nombre inconnu, mais énorme, de familles ont perdu leurs biens, leur demeure, leurs meubles, leurs bestiaux; et jusqu'à leurs habits. Et dans la même semaine, de tous les côtés de la France, à peu près le même cri d'alarme et de détresse venait retentir.

Avec cette promptitude de décision qui l'a toujours si bien servi, et qu'il n'a due en cette occasion qu'à lui seul, l'empereur est accouru : afin de veiller, de sa personne, à ce que tout ce qui était possible fût fait pour subvenir aux périls et aux souffrances de la situation. Aussi la reconnaissance publique s'est-elle sur le champ hautement et unanimement prononcée. Tout le monde ou à peu peu près, a su gré à l'empereur de ce courage pratique qui l'a poussé au milieu des horreurs et des misères de l'inondation. A Lyon et dans le midi, ç'a été une ovation véritable. Des hommes, assure-t-on, connus par leur opposition à l'état de choses actuel et par leurs opinions avancées, auraient d'eux-mêmes remercié l'empereur, lui disant, tout en maintenant leurs principes, que sa conduite était digne d'être appréciée par ceux qui s'y seraient le moins attendus avec lui. L'un d'eux aurait même exprimé le regret de l'avoir méconnu. Assurément l'empereur a dû être frappé et flatté de la sincérité de telles déclarations.

Partout, au reste, sa présence a été accueillie par les populations avec le même sentiment de gratitude enthousiaste; sa sympathie pour le pays affligé a plus servi sa cause dans les cœurs que la guerre même d'Orient, plus que la prospérité, plus que la paix. Ç'a été là le vrai baptême de son fils.

De ses excursions pénibles il est revenu tout juste pour cette solennité, depuis plusieurs semaines annoncée, préparée, promise à la curiosité et à l'admiration. Il serait long et fastidieux de décrire les préparatifs de toutes sortes des trois journées consacrées à la joie de cet événement, l'argent dépensé, l'affluence, le ciel d'accord avec les

splendeurs de la fête et faisant tout valoir sous les rayons les plus brillants. Le cortége du baptême était magnifique, l'intérieur de Notre-Dame paré comme le salon d'un palais, comme l'Opéra, et rempli d'une assistance qui ressemblait plus à un spectacle qu'à autre chose, avec ses toilettes, ses curiosités, ses contrastes, ses éventails et son peu d'immobilité, de tenue ou même de sérieux.

Le dimanche, c'était la fête des rues, des promenades, des spectacles, des illuminations, etc. Et le tout finit, le lundi, par le bal féerique de l'hôtel de ville, où l'empereur et l'impératrice assistaient.

Alors encore, et malgré l'été, la mode était d'arriver à Paris : on s'entassait dans les hôtels; celui du Louvre même, si gigantesque, était plein. Maintenant la mode est de partir ou d'en faire semblant.

Sans avoir causé grande sensation, ni préoccupé beaucoup l'attention parisienne, le légat du pape, qui a baptisé le prince impérial, s'en est allé l'autre jour, en même temps qu'un véritable essaim de robes noires qui assombrissaient les rues et les boulevards. Le vicaire du vicaire de Jésus-Christ a donné la bénédiction apostolique à la foule agenouillée sur la place de Saint-Sulpice : foule toutefois plus curieuse que pieuse et bien profondément sympathique. En voyant passer le prélat, une portière bas-bleu aurait même fait un calembour involontaire, qui a du moins couru tout Paris : « Il a encore assez bonne mine pour un légat altéré *(a latere)*. » Il est parti étonné, et même mécontent, dit-on, du peu d'effet qu'il avait produit. Les évêques venus à Paris pour la cérémonie, avaient pensé à profiter de sa présence et du dîner auquel ils avaient été invités à Saint-Cloud, pour demander à l'empereur que le repos du dimanche fût imposé par la loi. Ils s'étaient concertés et dirigèrent la conversation dans ce but. Quand on se fut levé de table, l'un d'eux, suivant leur hôte impérial dans l'embrasure d'une croisée, énonça même formellement leur vœu. « Ah! oui, dit Napoléon III, c'est un sujet très-grave.... il faudra voir....» Et il se tourna ailleurs.

— Un bout de scandale a surgi en Angleterre à propos d'une cravate noire et d'un gilet presque jaune. disait-on d'abord, portés par un citoyen américain qui avait sollicité l'honneur d'assister au lever solennel de la reine Victoria. A la vue de cette infraction au costume de rigueur, on interdit l'entrée au frère Jonathan, pour lequel aussitôt son ambassadeur prit fait et cause, refusant d'aller là où son concitoyen n'était pas reçu. Il se retira donc sans assister au lever de la reine, et ce procédé un peu vif vint ajouter un nouveau grief à la série de petits ou grands reproches formulés par l'Angleterre contre les Etats-Unis et réciproquement. Les deux nations sont, comme on sait, *en délicatesse* et très-ombrageuses vis-à-vis l'une de l'autre.

Cependant, après maintes explications, il est resté établi que, dans cette grande affaire d'étiquette et de procédés injurieux, il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. L'Américain coupable avait tout simplement endossé, croyant faire pour le mieux, son plus beau costume de l'emploi qu'il exerce aux Etats-Unis, celui de professeur à une école militaire, et il n'avait nullement l'intention de braver les habitudes anglaises de tenue et de toilette. Si son costume officiel ressemble tant au négligé européen, c'est un petit malheur.

— L'enthousiasme avec lequel a été accueilli le Concours agricole, n'a pas laissé d'avoir ses illusions, qui ont ajouté plus d'un conte à la réalité. Ainsi, le bruit s'était répandu qu'on refusait cinquante mille francs pour les quatre fameux moutons teints en rouge : c'était donc la bagatelle de douze mille cinq cents francs la pièce. Or, le dernier jour, un amateur sérieux offrait six cents francs de l'une d'elles, et pour sept ou huit cents se croyait sûr de l'obtenir bel et bien. C'était le père seulement que le propriétaire de la race ne voulait vendre à aucun prix.

Un taureau Angus, de cette race qui n'a point de cornes, n'en avait pas moins, assurait-on, tué son gardien. Celui-ci avait été écrasé, broyé. On le racontait devant la stalle même où la chose s'était passée. On frémissait à chacun des mouvements du taureau homicide. Un des spectateurs de cette horrible scène racontait que le malheureux pâtre avait été saisi par l'animal, jeté sur la mangeoire et là, pétri, brisé et disloqué de façon que tous ses membres étaient rompus et sa cervelle jetée hors de la tête : un massacre, enfin, à faire tomber à la renverse. Un de nos amis qui se trouvait là et qui parle anglais, eut la curiosité de savoir les détails du gardien voisin remplaçant sans doute la victime, et qui devait être bien renseigné sur sa fin tragique. Or, il se trouva que son prédecesseur.... c'était lui-même, qui n'avait pas bougé d'à côté de son taureau et n'en avait jamais reçu la plus légère contusion, Il ne comprenait pas même les questions de notre ami, et se fâcha presque quand il sut pourquoi on lui demandait une histoire dont il n'y avait pas un mot de vrai, et qu'il traita de mauvaise plaisanterie.

La contre-partie de cette mystification, est malheureusement tombée sur un de nos compatriotes, un vieux Lucernois, riche campagnard, qui, depuis longtemps, se mourait d'envie de voir Paris. A la première nouvelle de l'Exposition agricole, mon homme ne se sent pas d'aise; il achète la plus belle vache qu'il peut trouver, à tout prix. La vache est admise sans peine parmi celles qui doivent venir ici faire honneur à la race de nos montagnes. Le vieillard, enchanté, arrange son propre voyage; tout est prêt, on va partir, on part..... oui, mais la vache se

met en devoir de *vêler* justement à cette heure, et il faut lui laisser achever sa besogne.

Désolé, mais non découragé, le paysan s'en va chercher une autre bête, qu'avec beaucoup de peine, et plutôt par force et pitié qu'autrement, il fit agréer aux experts. Il part enfin, le lendemain. Il arrive ici. La vache, installée, et toute fatiguée encore du voyage, a grand chaud et grand soif. Le vieillard lui apporte un baquet d'eau où elle se hâte de plonger la tête. Heureux d'être au port, de se voir dans Paris, il oublie sa bête et regarde.... regarde.... tout, à la fois. Mais la vache avait assez bu : elle relève innocemment, mais brusquement sa corne aiguë dans la figure de son maître, qui tombe avec un œil enlevé et un grand trou à côté. On l'emporta à l'hospice, où il a été très-bien soigné, dans ses cruelles souffrances. Et après bien des semaines de traitement et de douleur, de crainte même pour sa vie, il reprit le chemin de son village, sans avoir vu autre chose de Paris que le vague de ce premier coup-d'œil, changé si rudement en une si triste réalité.

— Un hasard bienveillant fait tomber sous nos yeux quelques pages écrites de Bagdad par Mme Amable Tastu, le poète des héros du Grutli : *Ils étaient là tous trois*.... Nous savons tous par cœur cette belle ode. Mais, depuis bien des années, ce qu'on ignorait parfaitement, c'est le sort de la noble et courageuse femme qui, à côté de Mme Desbordes-Valmore et de Mme Blanchecotte, et bien au-dessus de Mme Louise Collet et même de la brillante Mme de Girardin, a porté la couronne de poésie en France.

Devenue veuve et n'ayant qu'un fils placé dans les rangs secondaires de la diplomatie par la protection de M. Guizot, elle le suivit à l'étranger. En 1848, ils eurent beaucoup à craindre et à souffrir de l'instabilité des choses publiques et des changements personnels dans toutes les fonctions officielles. Aujourd'hui, M. Tastu vient d'être nommé consul français à Bagdad, avec peu d'appointements, une position difficile à faire respecter en face des autres consuls triplement payés, et qui ont un train de maison digne de la nation qu'ils représentent. Le consul anglais, surtout habite un palais des Mille-et-une-Nuits créé par le riche M. Loëve-Weimars, qui s'était fait du consulat français à Bagdad une espèce de contrefaçon de la fastueuse existence des califes. Depuis lors, la France n'avait envoyé personne. M. Tastu est allé s'établir dans le plus modeste et le plus dénué des logis, heureux encore, ainsi que sa mère, d'en avoir fini avec la longueur, les dangers et les fatigues d'un voyage comme il ne s'en fait plus dans notre Occident.

Mme Tastu allait en litière, traînée par de mauvais attelages, à côté

de son fils à cheval. On faisait ainsi une douzaine de lieues par jour, couchant dans le premier gîte venu, mangeant le peu qu'on trouvait dans des pays où la notion d'une auberge est inconnue. En danger de pillage, de violences, de mort même, avec leur petite escorte, au travers de ces populations à demi barbares, les voyageurs n'avaient d'autre protection que celle de Dieu ; heureusement ils en connaissaient la fidélité et s'y confiaient. La nuit de Noël, ils couchèrent dans une étable, comme Joseph et Marie à Bethléhem, mais quelques ânes pelés et curieux étaient leurs seuls compagnons. Une hospitalité prévenante leur était quelquefois offerte par de grands vieillards à barbe blanche, vraies figures d'Abraham dans ces contrées où rien ne change, ni les habitudes, ni le costume, ni le type humain, où l'industrie la plus élémentaire est inconnue, où tout se fait *à coup d'hommes*. C'est un homme qui servait de marchepied à Mme Tastu pour monter en litière ou en descendre. Les embarcations sur lesquelles on traverse les fleuves ou on en suit le cours pendant huit ou quinze jours, sont tout simplement un assemblage d'outres, liées ensemble et recouvertes d'un plancher volant nullement assujetti. On jette là-dessus et personnes et caisses. Tous les soirs il faut lever les planches du fond pour visiter et, au besoin, raccommoder les outres, qui servent de carcasse à cet étrange esquif.

Quand on songe que la femme qui voyageait ainsi avait pour point de départ un des salons littéraires les plus estimés et les plus brillants de Paris, on mesure mieux encore l'élasticité de la destinée humaine.

— La mort, continue de frapper à coup pressés dans les rangs des écrivains et des artistes qui s'étaient fait un nom depuis trente ans : les uns, devenus déjà plus ou moins inconnus à la présente génération, comme Casimir Bonjour, auteur de plusieurs comédies qui avaient eu aussi leur moment; comme le peintre Ducornet, qui était sans mains et qui peignait avec les pieds ; les autres, demeurés sur le flot malgré tout, et jusqu'à la fin largement en vue, comme Victor Adam, le compositeur fécond, trop fécond, mais spirituel et facile.

De toutes ces morts cependant, aucune n'a eu un retentissement plus profond et plus général, n'a causé de plus justes regrets, que celle d'Augustin Thierry, l'historien éminent, et, au jugement de plusieur, le premier historien du siècle. En France même, et à l'étranger surtout, ce jugement pourrait donner lieu sans doute à quelques réserves et n'être pas admis sans conteste; mais ceux-là même qui seraient tentés de mettre d'autres historiens modernes, français, anglais et allemands, à côté de lui, ne peuvent les placer au-dessus, et, en les plaçant au premier rang, sont obligés de l'y maintenir aussi : il y a

droit par la nouveauté et l'originalité de ses travaux, par leur fécondité, par l'immense influence qu'ils ont eue, par la conscience des recherches, par le soin soutenu de la forme et du style. Et tout cela poursuivi à travers quelles difficultés, dont il n'y a peut-être pas d'autre exemple ! avec quelle énergie de l'esprit dans un corps aveugle et paralysé, où il ne restait presque plus que l'esprit de vivant !

A cette volonté, et à cet amour de la science et de son art, car c'est aussi un art que l'histoire et Augustin Thierry était un grand artiste en ce genre si grave et si difficile, il joignait un caractère aimable et bienveillant, exempt d'envie, ce qui témoigne d'une vraie force et de la conscience de son œuvre, mais ce qui mérite aussi d'être noté comme une exception, même parmi les forts : l'envie a beau être une passion basse, elle n'en est pas moins très-commune dans tous les rangs, dans toutes les positions, particulièrement dans les carrières qui mènent à la célébrité, comme en général l'absence d'envie est souvent d'autant plus rare que l'on a déjà soi-même tout ce qu'on peut avoir.

Il était aussi très-accueillant, surtout pour les jeunes gens, qu'il encourageait volontiers de ses conseils. Ce facile et indulgent accès tenait sans doute principalement à son caractère ; mais le penchant avait dû en être développé par la cécité, par la crainte de l'isolement, par le besoin naturel à tous les aveugles de se sentir entourés, de *savoir*, ne pouvant pas *voir*, de s'occuper des autres et de les occuper de soi-même. Suivant un bon observateur de la nature humaine et en position d'être ici assez bien renseigné, cette dernière cause, bien que d'une manière assurément non réfléchie, n'aurait pas été sans influence dans le rapprochement, de plus en plus marqué et intime, qui s'était fait ces dernières années entre Augustin Thierry et le clergé.

On a beaucoup parlé de ce rapprochement et de son résultat, la rentrée de l'historien philosophe et libéral dans le sein de l'Eglise romaine. On en a beaucoup parlé, disons-nous, mais les journaux religieux seuls ont porté ce dernier acte de la vie d'Augustin Thierry au tribunal de la publicité. Aucune polémique ne pouvait guère s'élever là-dessus : indépendamment d'autres considérations, le fait s'y oppose ; mais ce fait, les journaux religieux l'ont naturellement tiré le plus possible en leur sens, dans la version qu'ils en ont donnée tout d'abord. Sans vouloir nullement établir le contraire, ni prendre même aucune espèce de conclusions formelles sur ce qui est toujours plus ou moins un secret entre Dieu et la conscience, secret que la mort ici a achevé de couvrir de son ombre, voici quelques points essentiels qui déterminent le fait lui-même, qui en sont, pour ainsi dire le corps et la

base, et sur lesquels doit se porter l'attention pour le bien voir, sinon pour le juger. Nous les empruntons aux versions cléricales.

Mais auparavant nous devons mentionner un incident que nous tenons d'un témoin occulaire et auriculaire, dont nous pouvons entièrement garantir la fidélité. Il assistait aux obsèques d'Augustin Thierry. Il était dans l'église. L'office terminé, le curé de Saint-Sulpice, monté sur son estrade, se tourna du côté des assistants et leur dit, sinon dans ces termes textuels, ce qui importe peu, du moins exactement pour le sens : « Qu'ils apprendraient sans doute avec plaisir ce qu'il était « heureux et ce qu'il regardait aussi comme son devoir de déclarer, « que M. Augustin Thierry, avant sa mort, *était rentré dans le sein de « l'Eglise.* » — « *Non, non!* » répondirent très-haut plusieurs des assistants, amis de l'historien ou ses collègues à l'Institut. Ces dénégations furent très-nettes et assez prolongées pour un moment de troubles et d'embarras. Notre témoin, qui d'ailleurs ne prit aucune part à cette espèce de manifestation improvisée, eut le sentiment d'avoir entendu se prononcer ainsi au moins une vingtaine de voix.

Le fait contredit cependant était vrai, au témoignage de membres du clergé, et entre autres, de M. l'abbé de Gratry, qui vient de le relater tout au long dans une lettre adressée à l'archevêque de Paris et publiée par une revue catholique, le *Correspondant*. Un jour, Augustin Thierry avait déclaré, un peu en souriant toutefois, semble-t-il, prendre ce savant ecclésiastique pour son directeur de conscience.

« Vous êtes témoins, avait-il dit aux personnes qui se trouvaient là, « que j'institue et installe M. de Gratry pour mon directeur de con- « science : c'est à lui désormais de répondre de moi. » En s'ouvrant à lui au sujet de la religion, il lui avait dit : « Je suis un rationaliste « fatigué : je veux entrer dans le sein de l'Eglise, à l'autorité de la- « quelle je me soumets. » « Parti de l'incrédulité, ainsi qu'il me l'a dit lui-même, continue M. de Gratry, l'étude sincère des hommes et de l'histoire lui avait depuis fort longtemps appris que l'incrédulité n'explique pas le monde, et que la force vive qui mène le genre humain, c'est la religion. » La religion, — l'histoire le lui montrait encore, — ne pouvait être que le christianisme. Mais son esprit, s'élevant par degrés de l'erreur à la vérité, crut voir d'abord dans le protestantisme la pure doctrine de l'Evangile. C'est alors qu'il cherche la lumière à Genève. « En ce temps, ce sont ses propres expressions, je « ne me doutais pas de l'histoire de l'Eglise. Lorsque j'y eus jeté les « yeux, je vis clairement que le protestantisme ne pouvait être la reli- « gion fondée par Jésus-Christ. Le protestantisme et l'histoire sont « entièrement incompatibles. Le système protestant a été forcé de

« construire à son usage une histoire fictive. Je m'étonne qu'on se « maintienne encore sur un pareil terrain. Comment ne voit-on pas « que le catholicisme se retrouve tout entier dans les quatre premiers « siècles? » .....

Historiquement, ce dernier point pourrait être et est de plus en plus contesté. Le catholicisme existait en germe à partir du premier siècle; et même, sans parler de la terrible parole de Jésus-Christ à Saint-Pierre : « Retire-toi de moi, Satan, car tu ne comprends point les « choses qui sont de Dieu, mais seulement *celles qui sont des hommes* » (comme le gouvernement du monde, si profondément compris, en effet, par la papauté, sans parler, dis-je, de ce jugement prophétique et si solennel, le catholicisme a déjà été étonnamment décrit par saint Paul dans quelques-unes de ses tendances. Ce germe se développe, et enfin au quatrième siècle, il éclôt définitivement; mais qu'est-ce que cela prouve? que l'ivraie, comme dans toute moisson, se mêla très-vite, tout de suite même, au bon grain, voilà tout : en bonne logique, cela ne prouve absolument pas autre chose. « *Le système pro-* « *testant a été forcé de construire à son usage une histoire fictive; je* « *m'étonne qu'on se maintienne encore sur ce terrain.* » Mais c'est qu'on ne s'y maintient plus du tout! ce n'est plus là qu'une vieille histoire, n'en déplaise au célèbre historien, qu'une vieille arme reposant aujourd'hui dans l'arsenal de l'ancienne polémique. Tout protestant qui a réellement l'intelligence du protestantisme, entendu comme un retour à la foi *en esprit et en vérité* et une rupture avec la foi commandée et tyrannique, sait bien, en ne répudiant pas sans doute les protestations du passé, en les honorant au contraire dans ce qu'elles out eu de vrai et de courageux, que là n'est pas son premier et invincible argument, mais bien dans le principe fondamental de la création d'un être libre et de sa restauration par l'œuvre d'amour de l'Evangile; or, ce principe est celui-ci : que Dieu ne veut qu'un peuple *de franche volonté.* C'est là aussi de l'histoire, la toute vraie et toute grande histoire, l'histoire définitive, celle de l'homme tendant sans cesse et sous toute espèce de formes, même sous celles du christianisme, à se séparer de Dieu, mais toujours remis en face de lui : histoire souvent mystérieuse et voilée, mais d'autant plus sublime, toujours reprise à de longs intervalles, toujours poursuivie secrètement, à laquelle la Réforme a fait faire un grand pas, et qui, datant de la création, se continue encore aujourd'hui. *Le protestantisme et l'histoire sont entièrement incompatibles.* Oui, si vous voulez, quoique pas si entièrement, même à ce point de vue : mais l'histoire des œuvres passagères de l'homme, de ses fondations, de ses monuments, de ses établissements

tant religieux que politiques, de ce qu'il a essayé de bâtir, croyant s'y abriter pour jamais, et qui n'a jamais duré qu'un instant; son histoire du dehors, mais non pas celle du dedans; son histoire apparente, mais non pas son histoire réelle et intime; sa fausse histoire par conséquent, ou du moins sa petite histoire, celle des diverses ruines dont il a successivement jonché le sol, et non pas sa grande, son immortelle histoire, celle de ce qu'il est en lui même, et tel qu'il s'est toujours retrouvé, qu'il est toujours ressorti de ces ruines, celle de tout son être et de toute sa destinée encore inaccomplie!

On a ici assez bien, ce nous semble, le point de vue d'Augustin Thierry. Dans un certain moment, *à Genève* peut être, il découvre en quelque sorte la beauté, la grandeur, la vérité du principe chrétien; mais au lieu de s'y tenir attaché et d'en sonder la mystérieuse profondeur qui dépasse les temps, il laisse bien vite descendre et se fixer son regard sur ce que le christianisme a été en fait jusqu'ici, sur ses monuments, sur ses œuvres, sur le chemin qu'il a parcouru, sur ce qu'il a bâti le long de la route, sur ses manifestations extérieures et ses formes, par conséquent sur l'Eglise la plus matériellement visible et la mieux socialement établie, sur le passé en un mot. Il a été dominé par l'instinct et le sentiment historiques : on le comprend! mais en cela, comme au reste la plupart des historiens, il s'est montré homme du passé plus que de l'avenir.

Nous le répétons : il ne s'agit nullement de nier ce retour d'Augustin Thierry à l'église romaine, ni même d'en infirmer la valeur dans ce que ce retour était pour lui. Mais ce qui explique les dénégations de plusieurs de ses collègues et de ses amis à Saint-Sulpice, c'est que, sans faire précisément un secret de son changement d'opinions, il répugnait à donner acte par quelque manifestation ou déclaration publiques; les hommes du clergé devaient naturellement l'y inciter, mais lui n'y mettait pas le même empressement.

La tranquillité nécessaire à sa position, son esprit modéré, son caractère bienveillant le portaient à éviter l'éclat et le bruit, sans mettre d'ailleurs à cela de blâmable et mauvais calcul. Nous avons cité de lui[1] une lettre à M. Nettement dans laquelle il s'accuse de son « *ancienne complaisance pour les sectes dissidentes*,» et d'un certain penchant à leur trouver des droits contre l'Eglise catholique : Je suis revenu de cela aujourd'hui, ajoute-t-il, et je me prépare à faire, pour une édition ultérieure, des corrections qui, je l'espère, ramèneront mon jugement à l'exacte mesure du vrai.» L'ardeur, qu'il mettait à ces

(1) Voir notre ***Chronique*** de juin 1855, ***Revue Suisse*** t. XVIII, p. 456.

corrections aurait même, suivant M. de Gratry, beaucoup contribué à précipiter sa fin. M. Henri Martin, historien distingué, aujourd'hui en renom, a examiné ces retouches et les a confrontées avec les précédentes versions : « Ce ne sont guère que des changements de forme, le fond est resté le même, » disait-il à un de nos amis.

Dans le même temps où Augustin Thierry envoyait cette lettre à M. Nettement, l'écrivain légitimiste et catholique, il en adressait une autre à M. Gustave Planche qui venait aussi de parler de lui et de ses ouvrages. Cette lettre, nous assure encore notre ami qui l'a lue, non-seulement n'est pas moins reconnaissante et flatteuse que celle à M. Nettement, non-seulement ne contient rien d'hostile aux idées libérales que son auteur avait toujours professées, et qui sont celles de M, Gustave Planche, mais elle est tout à fait conçue dans leur esprit. M. de Gratry est l'auteur du livre intitulé *De la connaissance de Dieu*, ouvrage remarquable à plus d'un titre, et qui a eu un retentissement particulier, pour avoir été couronné par l'Académie en même temps que le livre, bien différent par les principes, de M. Jules Simon sur le *Devoir*. Augustin Thierry n'était pas de l'Académie, celle-ci voulant lui continuer un prix de dix mille francs, le prix Gobert, qu'elle ne peut donner à ses membres ; mais il l'était moralement, sinon officiellement ; et on le voit : par ses deux lettres à deux critiques d'un bord opposé, il a un peu agi comme l'Académie, et peut-être en a-t-il fait de même avec le clergé qui le pressait de marquer son retour au catholicisme par un acte public. Le seul acte de ce genre que l'on ait cité jusqu'ici, est la disposition de son testament par laquelle il lègue sa bibliothèque aux prêtres de l'Oratoire, congrégation à laquelle appartient M. de Gratry. La déclaration rapportée par ce dernier a encore le caractère d'un entretien particulier et intime. Elle est d'ailleurs certainement authentique et constitue bien un fait réel, celui du retour au catholicisme ; mais ni celui qui l'a reçue, ni peut-être même celui qui l'a faite ne pouvaient bien en marquer le véritable esprit, c'est-à-dire, à nos yeux, le point de vue historique, et même celui du lieu-commun de l'histoire proprement dite.

Le même trait se retrouve, et d'une manière encore plus évidente et plus significative, dans une note de M. Gratry relative à l'Immaculée Conception. « Pendant les quelques mois, dit-il, de discussion publique qui précédèrent la proclamation de ce dogme, M. Thierry me manifestait sur ce point la plus grande inquiétude et la plus vive opposition. Après la proclamation il me dit ces paroles : « Maintenant l'Eglise a « prononcé ; je me soumets à son autorité. » Quant au mode de définition, que d'abord il trouvait *inconstitutionnel*, il m'avoua, après ré-

flexion, qu'il y en avait dans l'histoire de l'Eglise d'autres exemples. » Ainsi, l'historien se soumettait ; mais croyait-il ?

Ajoutons une dernière observation, non, encore un coup, pour nier ni atténuer le fait, mais pour le préciser historiquement, autant que possible. La déclaration que nous avons examinée plus haut dans ce but, et qui fut, à ce qu'il paraît, la plus complète et la plus solennelle de toutes, eut lieu seulement tout à fait vers la fin de l'illustre malade. En effet : « Trois jours après cet entretien, poursuit celui qui la rapporte, M. Augustin Thierry fut pris de ce subit engourdissement dans lequel il s'est endormi. C'est dans cet état que je le trouvai. Il n'avait plus qu'une vague connaissance de ce qui se passait autour de lui. Pendant une grande partie de la journée, je restai près du malade et de son bien digne frère, M. Amédée Thierry. J'attendais un moment lucide pour parler à notre cher mourant. Mais ce moment ne venant pas, j'eus la pensée d'amener près du malade le P. Pététot, qui a tant d'expérience du lit de mort. Le P. Pététot resta seul avec M. Thierry, et pendant que nous étions en prières dans la chambre voisine, il lui suggéra les actes de foi, de contrition, d'espérance et d'amour de Dieu, puis lui donna l'absolution. Ensuite, M. le curé de Saint-Sulpice vint lui administrer l'Extrême-Onction. Très-agité avant la venue du curé, le malade parut très-calme pendant la cérémonie. Il n'est mort que le surlendemain. 22 mai. »

Des actes de foi *suggérés* à un mourant qui n'a plus un moment lucide et ne donne plus aucun signe de vie, ont-ils quelque valeur, même au point de vue catholique? Nous n'avons pas à nous en enquérir. Il nous suffit de remarquer que déjà avant la disparition de la dernière étincelle de vie, et pendant assez longtemps, le mystère couvrit tout, ce mystère pendant lequel il faut bien reconnaître que l'esprit de l'homme est alors seul face à face avec l'esprit de Dieu.

Clarens, le 12 juillet 1856.

L'Assemblée fédérale est entrée en session. Le Conseil national a choisi pour son président M. Martin, de Vevey, et pour son vice-président M. Escher, qui est assez bien rétabli de sa maladie pour rentrer dans la vie politique. Le Conseil des Etats sera présidé par M. Dubs. Les chemins de fer de l'Ouest sont le seul objet important à l'ordre du jour; aussi l'Assemblée réservera très-probablement cette discussion

pour la fin de la session, car quelle que soit la décision qui la terminera, elle excitera des passions si vives, qu'il deviendrait difficile au parlement de travailler et même de se retrouver en nombre après qu'elle aura été rendue. Le personnel du Conseil national paraît n'avoir subi d'autre changement que l'introduction de M. Joseph Muller, du Toggenbourg, élu en remplacement de feu le colonel Anderegg. M. Muller est un homme d'un esprit bienveillant et fort cultivé; il a fait une partie de ses études dans la Suisse française, il y a tantôt vingt ans. La *Revue Suisse* a parlé de ses poésies : les *Jugendklæge*, en 1838, et M. Muller lui-même lui a fourni à cette époque une esquisse du canton de Saint-Gall, que des portraits semblables des autres cantons devaient suivre et n'ont pas suivie. La circonstance que M. Muller professe des opinions conservatrices très-modérées ne saurait influer d'une manière appréciable sur les affaires fédérales ; mais c'est un symptôme significatif de l'équilibre actuel des opinions à Saint-Gall. Le Conseil des Etats est assez profondément modifié

J'appelle de mes vœux les plus ardents le moment où nos chemins de fer seront terminés, afin d'en jouir d'abord, s'il est encore alors pour moi des vacances sur cette terre, mais surtout afin de n'en plus parler ici, si j'écris encore cette chronique. Nous avons du guignon dans cette affaire, probablement par notre faute, et de quelque manière qu'elle tourne, il y aura des cœurs aigris et des pots cassés.

Chacun paraît admettre que l'Assemblée fédérale persévèrera dans ses résolutions, ou plutôt dans ses intentions de l'année dernière, relativement au conflit entre Vaud et Fribourg; et les arrangements pris en vue de cette éventualité rendent maintenant assez probable l'exécution du chemin direct entre Berne et Genève par Fribourg, Romont et Lausanne. Nous avons peine à croire que le canton de Vaud essaie de s'y opposer; mais l'exécution d'une telle décision prise malgré ses autorités constituées le froissera d'une manière durable, tandis que l'élévation du tarif des marchandises et surtout des vins (que des frais de traction considérables justifient jusqu'à un certain point), neutralisent les avantages réels qu'il peut attendre de la courte ligne et le froissent dans ses intérêts. On reproche amèrement à Lausanne de se séparer du canton dans cette occurrence, en offrant un subside de 600,000 francs à la ligne directe; et déjà l'on avise aux moyens de la punir, ce qui sera d'autant plus facile que pour frapper sa capitale, le canton de Vaud ne craindra point de se frapper en même temps. Peut-être, en escomptant, il y a quelques semaines, un échec prévu, aurait-on obtenu des réductions de tarif qui en auraient fait disparaître les inconvénients les plus sérieux; peut-être qu'un embranchement reliant Montreux et Vevey à la ligne de Fribourg, sur un point élevé du vignoble de Lavaux, remplacerait une section directe de Lausanne à Vevey avec une assez grande économie, et réduirait à peu de chose les désagréments infinis que l'établissement d'un chemin de fer causera aux vignerons. L'heure où l'on mûrira ces combinaisons viendra sans doute ; mais je crains qu'elle ne vienne trop tard. En attendant Lausanne jouit de ses espérances, sans trop penser au compte qui lui sera demandé soit de sa défaite, soit de sa victoire. Quand il s'agissait de la ligne de Jougne, le gouvernement faisait sommer cette ville, dont les budgets soldent par un invariable déficit, de voter un subside convenable, sans s'inquiéter du moyen de réparer cette brèche

à ses capitaux; elle avait alors, non-seulement le droit, mais le devoir de se ruiner; aujourd'hui c'est tout autre chose, et on lui conteste la faculté de dépenser son argent. Il est certain qu'en s'en tenant aux idées reçues en matière de finances, on s'explique mal comment une ville qui n'a pas de quoi couvrir ses dépenses ordinaires peut donner un demi-million. Mais comme depuis de longues années le canton refuse à Lausanne, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, un impôt municipal dont cette commune aurait besoin et qu'elle réclame avec plus de droit qu'aucune de celles qui en ont obtenu sans difficulté, comme il est devenu clair à chacun que la fortune de la ville est condamnée, que le gouvernement entend qu'elle soit mangée et qu'il a les moyens d'arriver à ses fins, il devient indifférent aux lausannois qu'elle le soit un peu plus tôt ou un peu plus tard, et ils doivent au contraire se féliciter qu'une partie en soit appliquée à une œuvre durable, qui contribuera à la prospérité de la ville, au lieu d'être absorbée par les frais du ménage. Peut-être la générosité de quelques-uns est-elle stimulée par le désir de prendre une revanche et de goûter une fois le plaisir des dieux. Selon une version très-accréditée dans le canton de Vaud, la roideur avec laquelle l'ancienne compagnie de l'Ouest a rejeté les prières insistantes de Lausanne pour être placée sur la ligne principale d'Yverdon à Morges, malgré les inconvénients qui en résulteraient pour cette compagnie même et pour tout le canton de Vaud, ces refus péremptoires que tout le monde regrette aujourd'hui seraient dus à l'influence alors toute puissante du Conseil d'Etat vaudois, qui voulait, ajoutent quelques-uns, punir le chef-lieu d'une faute électorale. Lausanne a changé de députés, mais sa position est restée la même: elle a appris à ses dépends qu'en pareille matière le son des écus s'entend plus loin que celui du tambour, et elle travaille, par les seuls moyens dont elle dispose, à se replacer sur la route de Berne à Genève, où elle avait toujours été jusqu'à l'an dernier. Seulement aujourd'hui ses légitimes intérêts sont en conflit avec d'autres intérêts non moins respectables, tandis qu'ils étaient d'accord il y a quelques années avec ceux du canton tout entier. On voit, si cette opinion historique est fondée, qu'un peu de mémoire n'est pas inutile pour s'expliquer la situation du moment, et pour attribuer à chacun sa part de responsabilité. Si l'attitude de Lausanne a quelque chose de pénible et de dangereux pour elle, elle résulte forcément de la position qu'on lui a faite par des injures gratuites, qui frappaient le pays tout entier. D'ailleurs sous le régime de la solidarité et de la confédération nous ne saurions étendre les devoirs du patriotisme cantonal jusqu'à demander que l'Etat dont nous ressortissons absorbe à son profit tout le mouvement commercial d'un autre; il y a plus de garanties, nous semble-t-il, pour l'existence et pour l'indépendance du régime cantonal en général dans un système qui assure une part à chaque Etat dans les avantages spéciaux.

Nous comprenons donc les motifs qui ont dicté la conduite de l'Assemblée fédérale et qui détermineront vraisemblablement sa décision définitive, sans être insensible cependant à la violence faite à un canton, qui ne demande maintenant que la réciprocité et la liberté pour toutes les entreprises, sans méconnaître ce qu'il y a de dur dans les procédés

suivis à l'égard de l'*Ouest*, auquel on retire pour des raisons de procédure des concessions déjà accordées, ni ce que l'active coopération de personnages directement intéressés peut jeter de louche sur la décision suprême.

Mais la mesure est nécessaire en toute chose: si la péremption des délais fixés pour construire était un motif suffisant pour dépouiller l'Ouest de sa concession sur Morat, le même principe paraissait à plus forte raison applicable à la concession valaisanne du Bouveret à Saint-Gingolph, que le Conseil fédéral persiste à considérer comme éteinte, mais auquel il propose de rendre vie, dans l'intérêt d'un chemin franco-sarde, directement opposé à celui de la Suisse française et de la Confédération toute entière, qui réclament une ligne directe de Paris à Milan, par le Jura central et non par Genève, sur le territoire suisse et non sur le territoire étranger. Les motifs de cette partialité nous échappent absolument, et pour nous l'expliquer en quelque manière, nous sommes réduits à l'humiliante supposition que le Conseil fédéral n'était pas libre, mais qu'il a eu la main forcée par les financiers intéressés à la ligne du Chablais, par l'effet de la grande part qu'ont les mêmes financiers dans d'autres entreprises suisses. Alors les commissions, les préavis, les articles et les discours seraient fort inutiles; il ne s'agirait plus ni des intérêts cantonaux ni de ceux de la Confédération, il il n'y aurait plus que deux partis en présence et se battant sur notre dos: le Crédit mobilier et le syndicat Rothschild. Au surplus, que la ligne d'Italie passe par Jougne, Lausanne et Vevey, par Genève et le Chablais ou concurremment sur les deux rives du lac Léman, si l'exécution en est liée au tunnel du Simplon, nous croyons qu'on fera sagement de n'y pas trop compter aussi longtemps que la carte d'Italie n'aura pas été remaniée. En effet, des entreprises aussi colossales ne peuvent pas être multipliées, l'exécution de l'une exclut pour bien longtemps les autres; or le versant méridional du Simplon appartient à la Sardaigne sans que la route du Simplon soit une route sarde; elle longe un moment la frontière du royaume pour conduire en Lombardie; un chemin de fer du Simplon ne conduirait pas Gênes à ses marchés naturels et ne desservirait pas le Piémont. Les passages dont Gênes a besoin vont aux Grisons et au lac de Constance, ceux de Turin et du Piémont sont le Saint-Bernard et le Mont-Cenis; pour percer le Simplon, il faudrait faire violence aux intérêts sardes, et si la chose n'est pas impossible, elle augmente pourtant les difficultés.

L'entreprise des Verrières, rivale de celle de l'Ouest, après avoir remporté dans le canton de Neuchâtel une victoire longtemps disputée, se voit, comme l'Ouest, menacée dans ses prolongements. Le plan de dessèchement et de canalisation des eaux du Jura dont nous avons déjà parlé si souvent a été adopté par le Grand-Conseil de Berne, et M. Stämpfli, chef de cette grande entreprise, jouit d'un crédit considérable dans les Conseils de la Confédération. Ce projet écarterait, au moins pour trente ans, toute ligne de chemin de fer allant d'Yverdon à Bienne. Si la Confédération se l'appropriait, elle refuserait sa rectification, soit à la concession de Vauxmarcus-Yverdun, que la Compagnie des Verrières demande au canton de Vaud, soit à celle de la Thielle à Bienne ou de la Thielle à Lyss, que Berne ne paraît nullement disposé à donner volontairement; elle forcerait ainsi les Verrières à se pro-

longer sur Berne par terre, et à se contenter des eaux pour se raccorder dans la direction de Bâle et de Zurich. Ces exigences, qui rendraient inévitable l'établissement de la gare de Neuchâtel au bord du lac, semblent contraires à l'esprit qui régnait dans la dernière session de l'assemblée fédérale. Alors, en effet, la majorité semblait surtout préoccupée d'assurer la plus courte ligne possible d'Occident en Orient, c'est-à-dire des Verrières à Romanshorn; aussi l'adoption du projet Rappard-Stämpfli ne nous paraît-elle pas encore bien assurée. Cependant son puissant patron ne se sera pas engagé sans avoir sondé le terrain; de plus il serait peut être téméraire d'imposer à la fois aux états de Vaud et de Berne l'exécution sur leur territoire de lignes dont ils ne veulent pas, enfin la correction totale des eaux du Jura est d'un si grand intérêt qu'on peut lui sacrifier bien des choses. La vallée de la Broie trouverait dans l'exécution de ce projet une indemnité partielle au sort dont elle est menacée par les plans Fribourgeois.

L'issue probable de tous ces conflits nous paraîtrait donc devoir être l'adoption de la ligne de Romont, puis celle de la canalisation et du chemin de chemin de fer flottant, qui entraîne comme conséquence la construction d'un chemin de fer de Neuchâtel ou du moins de Morat à Berne. Enfin une double ligne sur les rives du Léman semble difficile à éviter, s'il est vrai que les capitalistes qui demandent celle du Chablais aient aussi la haute main dans la Compagnie de Paris à Lyon, qui possède la tête du chemin de Jougne.

Que les choses se passent ainsi ou que par motif de paix et d'économie, on se rabatte sur Payerne-Fribourg, ce qui est encore fort possible, les Lausannois paieront sûrement la peine de leur dissidence; mais le gouvernement vaudois pourrait bien à son tour expier le tort de n'avoir pas réussi, soit que l'opinion populaire se mette à rechercher les causes de cet insuccès, soit qu'elle s'en tienne au fait tout seul, ce qui est plus probable. Neuchâtel ne sera peut être pas bien longtemps le seul canton dont la politique ait été modifiée par les questions de chemin de fer.

Du reste il serait téméraire de préjuger la décision de demain. De nouvelles coalitions peuvent s'être nouées, les vents qui soufflent de France peuvent avoir changé, la rentrée de M. Escher au Conseil ne sera peut-être pas sans influence, et déjà l'on dit la commission du Conseil national favorable au gouvernement vaudois, dont le système est appuyé par la population et qui vient de le justifier dans un mémoire assez important soit quant aux motifs de droit, soit quant à la critique du tarif et des tracés fribourgeois.

Les deux grandes villes financières de la Suisse allemande, Bâle et Zurich, montent simultanément des établissements de crédit fondés sur l'association, à l'instar des compagnies françaises dont nous recevons des lois aujourd'hui. Il est assez naturel en effet que des places qui disposent de capitaux considérables veulent en diriger l'emploi elles-mêmes et prendre une part indépendante à ces grandes entreprises de l'industrie moderne dont les bénéfices principaux appartiennent toujours à ceux qui en ont eu l'initiative. Le gouvernement de Berne avait l'intention de donner à la banque bernoise une liberté d'action analogue, en lui permettant de se constituer en société privée, et en reportant sur la caisse hypothécaire les capitaux de l'Etat; mais

le Grand-Conseil ne s'est pas associé à cette manière de voir. Malgré les arguments persuasifs de M. Blœsch, il préfère que la banque reste cantonale, et donne le crédit simultanément à l'agriculture et au commerce, au risque de les servir imparfaitement l'un et l'autre.

Les Zurichois ont répété en l'honneur de l'ouverture solennelle de notre première grande ligne, le chemin de fer de Romanshorn, leur procession humoristique du *Sechselœuten*. C'est une idée heureuse du vieux Zurich de saluer par une fête la venue des longs jours et du long travail, où l'angelus sonne à six heures. La parade de cette année était consacrée aux chemins de fer, et figurait les trains amenant à Zurich, l'ombilic du monde, les peuples et les trésors des continents les plus lointains, les rennes et les renards bleus, les noirs du Sénégal, les jongleurs et les diamants de l'Inde. Nous n'avons vu que de loin ces merveilles, mais les spectateurs qui ont vu de leurs propres yeux et non sur la foi d'autrui, ont admiré dans cette fête la réunion du luxe, de l'esprit et de la gaieté.

Pendant que cette page s'imprime, les voûtes de St-Pierre résonnent encore sous de puissants accords, qui ont attiré de nombreux confédérés à Genève et qui en ont fait sortir quelques genevois. Quoique journaux et pèlerins disent déjà merveilles du concert helvétique nous sommes trop tôt pour en parler — et trop tard pour annoncer une publication genevoise qui coïncidait heureusement avec les préparatifs d'une fête de l'harmonie : les études esthétiques de M. Adolphe Pictet. Si notre savant collaborateur M. L. V. n'avait pas pris les devants, en donnant à notre bulletin le mérite trop rare de l'à-propos, nous aurions eu quelque plaisir à nous arrêter sur ce bel ouvrage, pour dire un peu plus longuement ce qu'il a déjà dit. Cette chance m'étant enlevée, ce dont personne ne se plaindra que moi, je ne puis qu'insister sur les mérites déjà signalés par M. L. V. : la concision et la clarté. Il nous paraît impossible de traiter des sujets métaphysiques avec plus de simplicité, et une aisance de meilleur ton. Naturellement il ne faut pas s'attendre à trouver dans trois cent soixante pages assez courtes un traité bien complet d'esthétique, la musique et les arts plastiques y sont définis plutôt que leurs moyens d'expression ne sont appréciés ; M. Pictet n'a guères présenté que les axiomes de son esthétique, mais ces axiomes sont présentés avec un bon sens plein d'élévation. L'enseignement public trouvera dans ce petit livre *du Beau* des inspirations et des directions précieuses. S.

UN
ROMAN ENTRE HOMMES

A HENRY SUBIT.

Voici, mon ami, un petit livre qui t'appartient. Ce n'est pas l'histoire de notre amitié, mais le résultat de la vie à deux que nous avons lontemps vécue ensemble et que nous vivrons longtemps encore, s'il plaît à Dieu. Tu trouveras ici, du premier mot au dernier, la trace de ton influence, de tes pensées, de tes impressions. Je n'ai fait, moi, que tenir la plume et, si j'étais juste, j'inscrirais ton nom, cher entre les plus chers, non pas à la première page, devant ces lignes de dédicace, mais à la dernière, devant le mien.

OUVERTURE.

Depuis que Jacques Bastian, dont j'ai parlé dans mon *Omnibus de Chêne*, a épousé Jeanne Duvilliers, il demeure presque toute l'année à la campagne. C'est toujours la petite villa de la route d'Annemasse, seulement l'ancienne maison a été abattue et transportée de l'autre côté du verger, au bord du chemin qui s'arrête à Gaillard, sur une hauteur qui domine la plaine et la regarde des Voirons au Jura. Entre ces deux hauteurs se dessine le damier des prés et des champs, s'allonge l'écharpe argentée de l'Arve, se groupent des rassemblements de maisons, s'alignent des rangées de peupliers, s'escarpent les roches raides du Salève, et rougit au loin, quand le jour tombe, le profil napoléonien du Mont-Blanc. On entre dans la campagne par la maison, l'on suit une haie basse et touffue qui longe le chemin et

l'on arrive à un kiosque naturel formé par des troncs serrés et des feuillées épaisses. C'est de là que la vue s'étend le plus loin, c'est donc là que nous nous rassemblons d'ordinaire et que nous nous rassemblâmes l'an dernier, un jour d'automne. Il y avait sur la table du pavillon ce que j'aime le mieux à Neuchâtel après les amis et la *Revue Suisse* : un vin qui ressemble aux iambes de Barbier. Sur les bancs étaient assis ou couchés Jacques Bastian, notre amphitryon ; Arnold, le musicien taciturne dont je vous raconterai l'histoire un autre jour (c'est lui qui déteste l'opéra, à cause d'un amour déçu) et le fameux peintre Théophile.

Une discussion s'était engagée entre les deux rivaux en peinture, Théophile et Bastian. Celui-ci nous racontait comment l'amour lui avait révélé son art, l'autre attaquait vertement ce que nos pères appelaient la plus belle moitié du genre humain. Arnold ne disait rien ; moi, j'étais de l'avis de nos pères.

Théophile, talent plein de force (celui de Bastian était plein de grâce) ne croyait pas à l'amour : de là des défauts, comme peintre et comme homme. Il ne croyait pas à l'amour, parce qu'il ne l'avait jamais ressenti. Il ne l'avait jamais ressenti parce qu'il ne l'avait jamais inspiré. Il ne l'avait jamais inspiré, parce qu'il était laid. D'où il résulte mathématiquement qu'en général les hommes laids ne croient pas à l'amour. Ni les femmes laides et qui s'avouent telles, s'il en est. En est-il ?

J'en reviens à Théo : nous l'appelions Théo, pour abréger. Ce garçon avait de trente à trente-cinq ans et des traits désagréables. Imaginez-vous un grand front plat sous des cheveux rares, courts et sans couleur, d'un châtain faux et terne ; sous le front des yeux verts et morts qui s'attachaient implacablement sur vous sans vous faire sentir leurs regards, puis un nez trivial — puis plus rien — si ce n'est une barbe rouge, dure, épaisse et cachant à la fois les lèvres, les dents, le menton et les joues. Il détestait donc les femmes, qui le lui rendaient bien.

En revanche, il plaisait aux hommes. Franc, cordial, dévoué, simple surtout plus que personne au monde, il avait de vrais amis. Artiste, après quelques erreurs et une chute éclatante, il s'était vaillamment relevé aux expositions belges, allemandes et françaises : on lui avait même décerné la croix qu'il n'avait pas refusée, pour faire comme tous les autres, et qu'il ne portait qu'à Paris pour ne pas se distinguer : ce trait peint l'homme. Il était l'an dernier et est encore aujourd'hui dans le moment le plus

heureux de sa vie : riche, vigoureux, sûr de lui, respecté par les honnêtes gens, décrié par les sots : tel enthousiaste le porte aux nues et les notaires ne sont pas de son *avisse.* Il heurte carrément l'opinion vulgaire : il y a quelque chose de convaincu, de résolu, de jeune enfin dans cette tête-là. Les philintes, les complaisants, les doucereux, les valets le trouvent présomptueux. Il existe même un certain poëte du genre cassonade et du nom de Jean Clitandre qui... mais passons !

Narrerò di Clitandro un' altra volta.

— Non, je ne crois pas à l'amour, nous dit Théophile, mais je crois à l'amitié. Comme l'amour elle est faite de sympathie, mais plus complète, elle se nourrit dans le commerce des idées, et plus sûre, elle n'est sanctionnée que par les faits, elle n'existe véritable, et dès lors immortelle, qu'après un grand acte de dévouement. C'est ce que je pourrais vous prouver par ma propre histoire.

— Prouvez-le donc, lui dis-je, assez intrigué.

— Oui-dà, pour que vous me mettiez en nouvelle, comme vous l'avez fait avec l'ami Bastian ? Au fait, je vous le permets : ce sera drôle. L'amitié a ses hésitations, ses douleurs, ses illusions, ses déceptions, ses enthousiasmes, etc., comme la passion que vous prônez. Mon histoire est toute simple et se passe dans le cœur plutôt que dans la vie ; elle appartient à la psychologie et non point à l'art dramatique. Mais quand vous l'aurez entendue, en y ajoutant une intrigue et quelques machines de romanciers.....

— Je n'y ajouterai rien, je vous jure.

— En ce cas, à votre santé, jeune homme !

Ayant donc choqué son verre contre le mien, il commença comme suit :

I

LA RENCONTRE.

Quand Benjamin, que vous connaissez, entra au collége, il avait dix ans et j'en avais treize. Vous remarquerez cette différence, s'il vous plaît. Il était presque aussi joli que les anges de

la madone qui grelotte à Dresde. Blond, potelé, les yeux un peu enfoncés, mais doux et bien rêveurs, blanc comme neige, des mains petites, frileuses et voluptueuses à toucher comme celles des singes, un nez fin et taillé droit pour un visage d'Apollin, celui de la Tribune, il était charmant. Il avait surtout dans sa démarche et dans son geste de l'harmonie et du nombre ; une élégance pleine d'abandon, l'élégance de Florence ou d'Athènes, non celle de Londres ou de Paris. Il vint donc au collége.

Vous savez, mes amis, ce que c'est que l'enfance. Vos poëtes, qui sont des menteurs, sans faire abstraction des présents, prétendent que c'est l'âge de la candeur, de l'innocence et de tout ce qui s'en suit. Vos poëtes se trompent et vous trompent. Je n'ai jamais vu plus d'intrigues, de bassesses et de vices que chez les enfants [1]. Mes remords les plus cuisants datent du collége. Dans ce taudis qui les reçoit pêle-mêle, il n'y a pas de faiblesse qui ne soit érigée en vertu, ni d'ignoble action dont on ne se fasse une gloire. L'injustice, le mensonge y règnent sans partage ; le plus fort est le maître, comme du temps de Caïn, et quand ce n'est pas le plus fort, c'est le plus rusé, comme du temps de Jacob. L'enfant, c'est l'homme primitif, l'idéal rétrospectif de Rousseau, le roi de la création encore un peu quadrumane, l'être brutal, sauvage et lâche, lâche surtout, c'est là son caractère dominant : battant le plus faible, le rendant esclave, ilote, et contre les puissants, c'est-à-dire les régents et les maîtres, organisant des lâchetés collectives qui blessent toujours et parfois à mort. L'enfant, c'est l'homme avant la conscience, avant l'amour, l'homme encore sans raison, sans pitié, l'égoïste par excellence, regardant tout ce qui l'entoure comme son ennemi ou sa chose, voleur avec délice et meurtrier par goût ; tuant les mouches faute d'autre victime, ou les petits oiseaux, le menu fretin, pour tuer. Tel est l'enfant abandonné à lui-même ou vivant avec ses pairs : sous les jupes de sa mère, il se développe, il s'améliore plus tôt, mais en s'efféminant ; une femme ne suffit pas pour faire un homme.

[1] Une fois pour toutes, ce n'est pas moi qui parle par la bouche de Théophile ; je transcris ses opinions sans les discuter, pour ne pas grossir cet opuscule ; je me contenterai de protester contre elles dans une note, quand elles heurteront trop fort mes sentiments. Il était naturel que Théophile n'aimât pas les enfants, n'aimant point les femmes.

Donc à son entrée au collége, Benjamin fut la victime de ses camarades. Gâté par sa mère qui l'avait veillé jusqu'alors comme au berceau, vêtu, brossé, léché avec amour, comme un Léonard, il arma contre lui toutes ces envies âgées de dix ans, aussi aigres que les plus vieilles. Les forts le battirent — et, comme il pleurait, le plus petit lui donna le coup de pied de l'âne. Cet acte d'héroïsme souleva des concerts de huées contre le malheureux. Battu par le plus faible, il eut contre lui toute la classe. Il rentra chez lui roué de coups, les vêtements en lambeaux, le visage en sang. Sa mère épouvantée lui demanda ce qu'il avait, il eut le malheur de le lui dire. Le lendemain, la pauvre femme conduisit elle-même son fils au collége et se plaignit au régent qui frappa d'un pensum exorbitant la classe entière. Il s'ourdit alors une conspiration sinistre contre Benjamin. Elle fut tramée par un gamin de Paris, récemment échappé du lycée Louis-le-Grand, un affreux bagne universitaire. Ce gamin-là, parisien pur sang, exerçait une influence incroyable sur tous ses compagnons. Ce fut lui qui, au retour des cendres de Napoléon, s'écria à l'entrée du régent : Messieurs, c'est aujourd'hui qu'on enterre l'empereur, je donne congé à toute la classe. Et toute la classe, quoique républicaine, sortit en masse en criant : Vive l'empereur ! — Ce fut lui aussi qui colla le premier des pains à cacheter rouges sur les lunettes d'un maître endormi ; le pauvre homme, en se réveillant, se crut mort et perdit la tête.

Il n'est pas d'insecte plus malfaisant qu'un gamin de Paris, quoiqu'en disent les vaudevilles; le nôtre importa à Genève les coutumes de son pays. Il assembla non sa classe seulement, mais tout le collége et fit un discours superbe en style d'avocat général et de tribun. Il établit nettement qu'il y a deux classes d'hommes, les oppresseurs et les opprimés. Les oppresseurs sont les rois, les pères, les gendarmes et les maîtres (les *pions*, comme il les appelait), les opprimés sont les peuples, les enfants, les esclaves et les collégiens. Entre ces deux classes, guerre à mort ; dans chacune en particulier, communion de sympathies, d'intérêts, de douleurs, de colères, solidarité d'action. Insulter un individu, c'est outrager l'espèce : le collége entier était donc la victime de Benjamin. Il fallait un exemple éclatant, une vengeance terrible. — Après ce discours prononcé du haut du mur de Saint-Antoine, le gamin fut porté en triomphe autour de la promenade et on lui vota un *billard* (toupie) d'honneur.

Benjamin, toujours à l'instigation de son ennemi, fut condamné comme *capon* d'abord à l'A B C, puis à la quarantaine. L'A B C est le supplice qui, dans le code des lycées de Paris, équivaut à la peine de mort. On attache le coupable, et les exécuteurs de la loi, juges à la fois et bourreaux, ayant noué une pierre dans un coin de leur mouchoir de poche, chacun d'eux a le droit d'en asséner vingt-cinq coups (le nombre alphabétique) sur le dos du patient. Ce châtiment s'exécute rarement dans toute sa rigueur : ce serait un véritable homicide. On ne tua pas Benjamin, l'on se contenta de l'assommer. Puis vint la peine morale. Pendant quarante jours on tint le pestiféré enfermé dans un lazaret infamant. Il fut permis aux plus petits de lui adresser des injures, enjoint aux cléments de ne jamais s'approcher de lui, prohibé à tous de lui répondre un mot, s'il hasardait la moindre question ; ordonné de le battre ou tout au moins de lui tourner le dos, s'il osait aborder un de ses camarades.

Ah ! mes amis, on a beau dire que l'enfance est un âge heureux : ce lieu commun est un mensonge. Jamais de ma vie je n'ai vu un homme si vieux, pauvre et chargé qu'il fût, plus douloureux, plus morne, plus écrasé que cet enfant pendant sa torture.

Il n'osait plus se plaindre, ni même s'irriter : il était anéanti devant cette exécration universelle. Il vécut dans l'épouvante comme sous la terreur, n'osant même plus parler à sa mère qui s'inquiétait en le voyant pâlir. Au collége, il pleura d'abord amèrement — puis, comme on riait de ses larmes, il ne dit plus rien et se tint seul. Pendant les récréations turbulentes de St-Antoine, il allait se cacher hors de la ville, au bord du lac, dans un petit sentier déshonoré maintenant comme tant d'autres et devenu voie publique, sur la dernière pierre d'une jetée qui formait un port élémentaire, en face d'un saule qui pendait échevelé sur l'eau. Il y restait immobile à regarder sans voir, en poussant des soupirs qui semblaient des sanglots et faisaient mal à entendre. Tout cela vous égaie, mes amis : vous avez tort. Vous riez de l'enfant qui pleure, dit Métastase, et cependant, têtes blanches, vous êtes encore des enfants. Les chagrins de Benjamin n'étaient autres que ceux de Philoctète. Au reste, ce qu'il y a de poignant dans la douleur, ce n'en est pas l'objet, c'est la douleur même. Cet enfant me remua mille fois plus avec ses tristesses puériles

que n'eussent fait les jérémiades d'un vieillard sur les ruines des temps passés.

Je le rencontrai un jour sur sa pierre. J'avais treize ans, il en avait dix. A cet âge on n'est pas confiant du tout, quoiqu'en dise la sagesse des cuisinières. D'abord on a fort peu d'impressions à se confier. Celles dont on fait montre sont des emprunts aux maîtres ou aux parents : affectation ou pédanterie. Et quand on en a qui viennent de soi, l'on a peur ou honte de les laisser voir, les croyant puériles. L'enfant qui se sent enfant ne l'est plus et s'enferme dans son cœur. Ainsi fit Benjamin la première fois que je l'abordai.

Et vraiment je ne tentai rien pour le mettre à son aise avec moi. En m'approchant de lui je ne sus que lui dire. J'étais comme l'écolier auprès de la première petite fille qu'il rencontre au bal. Oui, mes amis, aussi embarrassé que lui, vous le dirai-je même? aussi ému. L'aube de cette amitié eut les demi-teintes délicates et incertaines d'un lever d'amour. Il y avait certainement entre luí et moi ce je ne sais quoi qu'on a nommé de mille noms vagues et charmants : le fluide, l'affinité, l'inclination, la sympathie. Avant de l'entendre et de le regarder, je le sentis souffrir. J'allai m'asseoir auprès de lui, tremblant qu'il ne s'en allât : il ne s'en alla point et m'interrogea de ses yeux enfoncés et pâles. Je me souviens que je ne supportai pas la tristesse de son regard, je baissai la tête, honteux de ne savoir répondre, et de fait ne répondis rien. Alors il fondit en larmes. Le voyant pleurer, je me sentis le plus fort; je lui essuyai les yeux et lui pris la main en disant : Veux-tu que nous soyons amis? — Je veux bien, me répondit-il avec l'accent de la foi. Et sans quitter ma main, il me suivit à la ville.

Chemin faisant, Benjamin me rapporta ce qu'on lui avait fait. Vous ai-je dit que j'avais déjà le collége en horreur? J'en haïssais d'abord les maîtres qui me firent prendre en grippe Homère, Virgile, Phidias et toute l'antiquité; il m'a fallu sept ans de travaux acharnés pour réparer leurs avaries. Mais plus que les maîtres, je haïssais les écoliers. L'adorable insouciance de cet âge heureux m'écœurait. Les prouesses de ces homuncules me donnaient des accès de rage. Je fus donc charmé de leur être désagréable sous prétexte de venger Benjamin. J'attendis le gamin de Paris au sortir de la classe, je le traînai jusqu'au parapet de Saint-Antoine et le prenant dans mes bras, avec une

force et une hardiesse surtout que je n'aurais plus, je le tins suspendu sur la rue qui rampe au pied de cette haute muraille. Quand je le vis pâle comme du papier anglais, les traits contractés et haletant d'angoisse, je le remis tranquillement à terre. Montrant alors Benjamin qui me regardait avec un air de gloire, je dis aux présents : Si l'un de vous fait le moindre mal à celui-ci, qui est mon ami, je le jette par-dessus le mur. Ils étaient cent à m'écouter, ils eurent tous peur. Je vous dis que les enfants sont lâches.

Ce dernier trait vous montre un côté de mon caractère d'alors. Je faisais du *théâtre* : vous savez ce que c'est. Vous êtes étendu sur un banc à lire ou à fumer au soleil ; vient à passer une jolie femme, une cravate blanche ou le bourgeois dont vous faites le portrait; alors vous vous asseyez tout à coup convenablement, les jambes parallèles et vous mettez l'un de vos gants si vous en avez : théâtre ! — Voici un professant ou un prédicant qui monte en chaire : il sait fort bien ce qu'il va vous dire, puisqu'il l'a appris par cœur et repassé ce matin ; cependant, avant de faire son discours, il appuie son menton sur sa main et réfléchit profondément : théâtre ! Le théâtre, c'est ce qu'on fait pour l'autre, le spectateur, le public. Je venais de jouer le matador. Enfant, j'étais vaniteux. La vanité est un ridicule qui tue presque tous nos sentiments. Ce mouvement d'extase personnelle étouffa l'amitié délicate qui germait en moi pour Benjamin.

Ce pauvre garçon se livra à moi tout entier, se mit sous mon bras et comme dans ma main, avec une gratitude pleine d'épanchements et de tendresses. Moi, je le traitai à peu près comme les Orientaux traitent leurs femmes. Vous avez vu dans les musées d'antiques ce petit enfant qu'on met sur l'épaule ou aux pieds d'Hercule, pour faire ressortir le monstre ossu, membru, musclé. Benjamin était l'enfant et moi, le dieu taureau. Je me sentais profondément admiré par cette créature que trois ans de moins et une infériorité de biceps tenaient si bas au-dessous de moi. Aussi le méprisais-je un peu, non sans l'aimer.

Oui je l'aimais et je vous dirai comment, si vous me promettez de prendre ce que je vous dis comme je vous le donne. Je l'aimais, non de l'esprit et du cœur, mais des yeux... péché d'artiste. Il était vraiment gracieux et indolent comme une italienne. Il avait sur l'herbe, et surtout à l'ombre, car le soleil ne lui allait pas, des attitudes de berger romain qui auraient fort

bien fait dans un paysage à grandes lignes. Les sens, mes amis, jouent leur rôle en amitié aussi bien qu'en amour, je parle toujours en artiste[1]. Il y a des voix que nous aimons à entendre, il y en a d'autres qui nous font mal au cœur. Celle de Benjamin était admirable, quand il parlait s'entend, car à dix ans il ne chantait pas. Son accent avait un rhythme harmonieux, cadencé, point parisien, encore moins genevois, un peu méridional (la mère de Benjamin était Romaine) et marquant tout ce que notre langue implacablement régulière lui permettait de marquer. Il avait le timbre sonore, la phrase mélodieuse, le parler expressif et juste. Enfin ce que j'aimais en lui, c'était le toucher de sa main fraîche, souple, chargée d'un fluide généreux et qui, petite et faite pour vous échapper, s'allongeait pourtant dans la vôtre, s'y attachait fortement et tâchait de l'enlacer, bien qu'elle y fût perdue. Telle était ma tendresse pour cet enfant; cependant je ne lui confiais nulle impression, vivant près de lui comme parmi les autres, enfermé en moi-même et seul.

Cette liaison sans incidents dura un an environ et n'a pas laissé de trace en moi, sauf le souvenir ému de notre première rencontre. Puis je partis pour l'Italie. Vous savez que j'avais à Florence un oncle juif et banquier qui voulut me voir pour faire de moi quelque chose. Mon oncle déclarait avec assurance qu'il n'existe au monde que des *situations précaires* (il accouplait volontiers ces deux mots) hors de la Banque. Aussi me cloua-t-il d'abord dans une chambre où j'eus pour mission de copier des lettres, ce dont je m'acquittai fort mal. Voyant que mes facultés ne me portaient pas à la correspondance, il m'enferma dans une autre chambre appelée le Grand-Livre, où ma tâche consistait à faire des règles d'arithmétique vérifiées ensuite par un employé supérieur. Par malheur, je ne pus jamais consommer une multiplication sans avoir sous les yeux la table de Pythagore. Mon oncle désolé me ravala alors à la condition de garçon de caisse. C'était l'alpha du métier : il s'agissait de porter des sacs d'écus à des négociants ou à des étrangers, et de les échanger contre des signatures. Or je ne pouvais traverser l'Arno sans me reposer au palais Pitti ; je ne pouvais non plus rentrer chez

[1] C'est à prouver. Hoffmann qui connaissait l'amitié mieux que tout autre, n'était pas de cet avis. Voir sa lettre à Hippel, du 15 mars 1796.

moi par la place du Grand-Duc sans *obliquer* vers les Offices, si bien que j'appris par cœur la Vénus de Cléomène, celle de Canova, celle du Titien, toutes les madones assises ou non de Raphaël ; mais je fus un garçon de caisse exécrable. Mon oncle écrivit à mon père que j'étais un idiot. Mon père le crut et, pour m'achever, me fit étudiant en l'Académie de Genève. Voilà mon passage dans la vie de bureau. Comme vous le verrez, il ne me fut pas inutile ; j'y pris des leçons d'avarice que je mis plus tard à profit. Mais je n'en suis point encore là ; j'ai encore, avant d'y arriver, deux verres à boire. Verse, Bastian, pas plus haut que les bords !

L'incident vidé, Théophile reprit la parole en ces termes :

II

PREMIÈRES AMOURS.

J'avais dix-huit ans, lorsque j'entrai à la société de Belles-Lettres. Vous savez tous que cette association, la seule littéraire de Genève, était composée d'étudiants qui luttaient seuls, quoique fort jeunes, contre la conspiration antipoétique des doctes, des graves et des vertueux. Combattre était déjà beaucoup, mais ils firent plus, ils triomphèrent. David enfant abattit avec sa poésie légère l'archipédant Goliath. Il se forma dans ce cercle humble et discret, des talents qui firent honneur à Genève. J'en nommerai vingt, si vous voulez.

Le jour où je devins *bellétrien*, un jeune homme récemment relâché du collége se présentait avec moi à la porte de la société. L'on nous fit entrer ensemble dans une petite chambre contiguë à la salle des séances pendant qu'on discutait notre admission. Ce jeune homme vint à moi et me tendit la main :

— Vous ne me reconnaissez pas ? me dit-il d'une voix presque tremblante.

— Non vraiment, lui répondis-je, et je pris la main qu'il me tendait. Je le reconnus alors : c'était Benjamin.

Depuis quatre à cinq ans, nous nous étions perdus de vue. A Florence il ne m'avait point écrit et avait bien fait. Les lettres que l'on compose à onze ans sont puériles et bonnes tout au plus à pâmer d'aise l'orgueil d'un oncle ou d'un parrain. Jamais un

enfant n'écrit ce qu'il a sur le cœur; il est toujours emporté par la phrase toute faite qu'il ne sait, n'ose ou ne veut refaire : voyez les compliments du jour de l'an. Du reste il me l'avoua plus tard, Benjamin avait essayé vingt fois de m'envoyer un mot de souvenir et commencé résolument : « Mon cher Théophile, je prends la plume pour te dire que.....» mais il n'était jamais allé plus loin. Aussi l'avais-je à peu près oublié pendant mon séjour à Florence. Puis, comme ce fut dans cette ville que je me sentis pour la première fois peintre ou rapin, n'importe! — l'ambition entraîne les appelés aussi fort que les élus — cette révélation ou cette présomption m'avait jeté à mille lieues de Genève ou du collége. A mon retour, l'idée de chercher Benjamin ne m'était pas seulement venue. D'ailleurs, égoïste comme on l'est toujours au premier envahissement d'une passion, j'aurais donné tous mes camarades d'autrefois pour une heure d'entretien avec Hornung ou Diday, Menn ou Gleyre. Mais au premier serrement de main du jeune homme toute une histoire oubliée me revint fraîche et douce au cœur.

Benjamin avait changé, comme il arrive toujours à l'adolescence. Son visage s'était allongé, ses cheveux avaient bruni, toute sa physionomie offrait les traces de l'âge ingrat qui sépare l'enfance de la jeunesse. Il n'avait plus la grâce et n'avait pas encore la force ou la fermeté virile; il était embarrassé dans un grand corps qu'il ne savait porter, s'affaissait sur ses jambes trop longues et semblait toujours chercher sa main, ne comprenant point qu'elle descendît si bas. Vous eussiez dit qu'il avait perdu l'habitude de ses membres et qu'il ignorait l'usage de ses vêtements, car il s'habillait maintenant comme les hommes. Etranglé dans un col droit, écrasé sous le tube insensé qui nous sert de chapeau, étriqué dans ces habits difformes qui me rendent honteux, moi qui vous parle, quand un singe ou un éléphant regardent comment je suis fait; emprisonné enfin dans ces pantalons que les Anglaises ont raison de ne vouloir pas nommer, parce que toute laideur est une indécence, Benjamin me parut affreux et il l'était. Il ne restait plus rien du gracieux enfant si bien vêtu par sa mère, si libre de collier dans l'ampleur de sa blouse et si élégant dans ses attitudes naturelles sous la verdure sombre qui l'encadrait si bien! Rien, si ce n'est sa main toujours petite, caressante et bonne à serrer d'amitié comme à presser d'amour.

Nous rentrâmes dans la salle des séances, lui toujours affectueux, moi déçu. Nous fûmes reçus ensemble dans la société par un discours suivi de trente accolades cordiales. Dès lors j'eus trente camarades qui tous sont restés mes amis et tous ont du talent, chacun dans sa sphère — sauf deux qui sont morts — je vous assure qu'on les a pleurés! Cela vous paraît tout simple? hé bien! je l'ai raconté à Paris dans une réunion d'artistes et l'on ne m'a pas cru. Ecoutez-moi, chers enfants, restez Suisses!

Une fois reçus, on nous pria de lire quelque chose. Benjamin, tout honteux et gauche et d'une voix rauque qui muait alors nous récita une ravissante petite poésie. Les jeunes bellétriens se regardaient sans mot dire, hésitant à admirer. Même à seize ans un Génevois est Génevois et a peur de se compromettre. Nous sommes capables de passion, quoi que disent de nous les Parisiens qui ne reconnaissent le vin de Champagne qu'à la mousse; nous sommes même sujets à l'engouement, mais il faut, pour l'exciter, qu'un cicerone étranger nous ait dit : *c'est ici qu'on s'engoue!* Il faut surtout que l'œuvre ou l'invention nous viennent de loin, d'outre-mont ou d'outre-mer, d'Amérique s'il se peut—Oh! alors, tout est merveilleux et stupéfiant, fût-ce un livre sur les noirs ou une table qui tourne. Mais admettre qu'un homme né chez nous, vêtu comme nous, mangeant à nos heures et susceptible d'éternuer sous le brouillard qui nous enrhume, fasse un beau livre ou de bons vers, ah fi! —A ce prix là, nous serions tous des grands hommes, nous qui dormons, goûtons et mouchons comme lui! — Voilà ce qu'on dit à Genève.

Et ainsi disaient à part les bellétriens. Mais moi qui avais vu à Florence le peuple même — un peuple gentilhomme il est vrai —s'enthousiasmer ou s'irriter au théâtre tout haut et tout seul, ou bien, par des nuances subtiles d'approbation et d'improbation, applaudir le musicien et siffler le poëte, ou encore ménager le drame en huant le cabotin — j'allai droit à Benjamin et lui dis du fond du cœur : Mon ami, tu as fait une belle chose! Alors l'assemblée entière se regarda d'un air de doute; puis comme je répétai, m'adressant à tous : Mes amis, je déclare qu'il a fait une belle chose — l'assemblée, qui ne demandait pas mieux, cria : Bravo!

Cette révélation d'un talent imprévu nous rattacha, Benjamin et moi, l'un à l'autre par une sympathie nouvelle qui fut le vrai début de notre amitié. Nous sortîmes ensemble, le soir de la

réunion, par une claire nuit d'étoiles — et tandis que nos camarades allaient boire de la bière (ici Théophile et Bastian firent une affreuse grimace) nous marchâmes au hasard devant nous jusqu'à Pregny. Benjamin me raconta ses dernières années de collége et me jura ses grands dieux qu'il n'y avait pas obtenu un seul prix de bonnes notes, de grec ni de latin. Sauvé par sa paresse du dégoût des lettres, il s'était mis à écrire des vers ou plutôt pour ne pas les écrire, à les composer mentalement dans les sentiers où l'on va seul. Ces vers couraient les sujets ordinaires : roses, écloses, ruisseaux, oiseaux, zéphire, sourire — mais le *tonnerre de Dieu* y était [1]. Imaginez-vous un être en ébauche et vous aurez le Benjamin de ce temps-là. Son caractère même ne savait trop que dire ni que devenir. Il était bon enfant dans la force du terme : très-enfant et très-bon.... où ai-je lu cela? Il formait un ensemble original au possible sans rien de saillant ni d'excessif, sauf une paresse exorbitante qui se distribuait dans tous ses sentiments, dans tous ses actes, le rendait timide, silencieux, discret, rêveur, insouciant, et arrêtait d'un côté son développement pour l'exagérer de l'autre. En continuant à vivre seul, comme sa sauvagerie l'y portait, il serait devenu monomaniaque. Par bonheur il ressemblait à un terrain vierge où l'on peut semer tout ce qu'on veut.

Vous n'avez jamais eu ce bonheur, vous les amoureux, de voir une intelligence se former sur la vôtre. Les saint-simoniens ont une habitude touchante : liés pour la vie à leur initiateur, ils l'appellent mon père. Benjamin était mon fils. Il avait un don utile à son défaut : la compréhension vive et la mémoire prodigieuse. Ne mettant presque jamais les pieds à l'Auditoire, il apprenait par cœur, quinze jours avant les examens, un cours entier sur les cahiers de ses condisciples et pensait à autre chose en récitant sa leçon. Il arrivait ainsi sans efforts au maximum des points exigés pour le passage d'une classe ou, comme on dit, d'une année à l'autre. Toute sa journée lui appartenant, il la livrait au caprice de sa fantaisie. C'est à lui qu'un étudiant de cœur et d'esprit, maintenant pasteur célèbre, adressa dans le temps ces quatre vers :

[1] Le *Tonnerre de Dieu* de Théophile correspondait au *je ne sais quoi* des gens de lettres.

Pour être heureux sur cette terre,
Il nous faut en deux parts notre vie ordonner :
Employer l'une à ne rien faire
Et consacrer l'autre à flâner.

Il se levait donc le matin quand il n'avait plus sommeil et s'habillait de son mieux, car il a toujours tenu à sa toilette. Il courait alors au buffet et picorait sur les rayons du garde-manger tout ce qu'il y trouvait à sa convenance. Puis il partait pour la campagne ou plutôt pour ce beau pays de Fantasie où il vivait éternellement. Là il s'occupait à regarder avec la plus minutieuse attention toutes les rugosités d'un tronc, toutes les nervures d'une feuille, toutes les veinules d'un fruit, et à se faire un musée d'images qui restaient peintes devant ses yeux. Tel coucher de soleil se fixait dans sa mémoire avec ses moindres jeux de lumière, et s'il n'avait été dans ce temps-là trop paresseux pour apprendre le métier du peintre il pourrait aujourd'hui vous reproduire, sans aucune inexactitude, le paysage contemplé il y a dix ans. Vivant par l'imagination, il se donnait des joies, des tristesses, des gloires, des terreurs indicibles. Le soir, quand il approchait des bois, il pensait voir une armée de géants marcher à sa rencontre. Une nuit, il tomba à genoux devant la rangée de hauts peupliers qui borde la Sème. Il croyait aux brigands, aux revenants et aux vampires. Mais il était heureux.

Après une demi-journée de promenade, la faim le ramenait au logis. Il retournait au garde-manger *repiquer* quelque chose. Comment s'astreindre à faire des repas réguliers, puisqu'il ne savait jamais l'heure? sa montre marquait presque toujours la minute où elle s'était arrêtée. S'il avait eu de l'argent, il ne serait jamais rentré chez lui. Par bonheur, il ne possédait jamais un sou. Toutes les fois qu'une pièce de monnaie lui tombait sous la main, il ne pouvait avoir de repos qu'elle ne fût dépensée. Sa mère avait pour système d'éducation de laisser faire, grande preuve de faiblesse ou de raison. Puis elle adorait son fils et ne voulait gêner en rien ses inclinations, lui demandant seulement de rester chaste et bon, comme il l'était de nature.

Tel je retrouvai Benjamin après mon voyage d'Italie. Moi, chers amis, vous me connaissez. Comme étudiant, je ne valais guère mieux que cet enfant. J'ai toujours eu les sciences naturelles en horreur. Je hais les squelettes, je tiens qu'une fleur

dans un herbier n'est pas une fleur, la géologie me gâte les montagnes [1], l'astronomie, mauvais cicerone, n'entend rien au ciel. C'est pourquoi, pendant les cours, je dessinais sur mon cahier des plantes bizarres, des étoiles vivantes, des mastodontes de chair. J'aimais mieux les sciences philosophiques et je sentais se développer en moi ce démon, chercheur de l'absolu, qui m'entraîna plus tard en Allemagne.

J'avais déjà ma volonté, despote qui me rendait libre, — et comme, par un instinct de bon sens, je ne voulais que ce que je pouvais faire, je me glorifiais de pouvoir faire tout ce que je voulais. Travailleur acharné — pardonnez-moi ces détails : je m'arrête volontiers sur ce temps-là, le plus heureux de ma vie — je passais en secret, dans une petite chambre de la rue des Limbes, que vous ne connaissez pas, de longues heures bien laborieuses. Cette rue des Limbes rampe aux flancs de la Madeleine : elle est étroite, mal hantée et sombre à faire peur. Vers le milieu de la rue s'ouvre une porte de cour et sur la cour, dès l'entrée, un huis de cabaret. En ce temps-là la marchande de vin, une grosse femme qu'Eugène Sue eût volontiers croquée, louait des chambres de garçon, garnies, très-indépendantes, sans lavoir coulant. J'avais pris une de ces chambres pour dix francs par mois que je gagnais en cachette en donnant des leçons d'italien. On montait dans mon réduit par un escalier de bois, aux planchettes branlantes. La chambre avait bien quinze pieds carrés : elle était meublée d'un lit, d'une table et de deux chaises. La table faisait des tours de force pour se tenir debout. Le lit inutile renfermait toute une population que j'essayai en vain de détruire avec du tabac, du cuir, du soufre et du poivre brûlés. On me conseilla la vapeur de l'acide sulfurique versé sur le sel marin ; il y eut beaucoup de morts, mais une résurrection universelle. Je résolus de vivre en paix avec mes voisins. C'est là que

1 Stendhal a écrit quelque part : « Je bénis le ciel de n'être pas savant ! » et partant de là, il soutient le paradoxe de Théophile. A Genève ce genre d'exclusisme n'est point rare ; c'est un esprit d'insurrection des artistes contre les doctes qui longtemps ont régné seuls sur l'opinion publique, et maîtres jaloux du trône, ont proscrit les arts. L'homme qui, à Genève, a rendu le plus de services aux lettres, M. Petitsenn, mon maître, a tenu dans le temps le fantasque drapeau des insurgés. Maintenant que l'insurrection est triomphante, l'antagonisme, il me semble, devrait cesser. L'art a besoin de science et la science de poésie.

je tenais mon chevalet, mes couleurs et mes toiles. Le jour était détestable, deux fenêtres donnant sur une cour — mais à la guerre comme à la guerre; j'en avais pour mes dix francs. Puis j'aimais cette rue des Limbes. Le nom m'en avait charmé. J'y voyais un passage entre l'enfer universitaire et le monde des vivants. J'étais sûr que mon père, excellent cœur du reste et que j'ai bien pleuré, ne viendrait pas m'y surprendre. Je me glissais là, comme un criminel, à l'insu de tous et je prenais mille précautions pour dissimuler mon entrée dans la rue. Vous savez qu'à Genève la police secrète est fort bien faite, surtout par la plus belle moitié du genre humain. Il en résulte plus d'hypocrisie que de moralité; on apprend à bien se cacher, plutôt qu'à bien se conduire. Je poussais, moi, la cachotterie jusqu'à me laisser soupçonner de dérèglement, plutôt que d'avouer mes occupations clandestines. Ainsi je recevais de ces pauvres filles qui nous servent de modèles et qu'on appelle artistes plastiques dans cette noble Italie où on ne les méprise pas. Les jours où elles étaient venues, quand j'allais rendre ma clef à ma *bourgeoise*, cette vilaine femme, qui ne croyait pas à ma peinture, malgré les couleurs et le chevalet, me lançait un sourire si affreux que Courbet en aurait fait un tableau superbe. Hé bien! je répondais à son sourire par un petit regard d'intelligence, qui flattait sa pénétration. Je passais donc dans la maison pour ce que vous comprenez, mais la maison ne s'en souciait guères: elle était borgne et louche de son bon œil. Benjamin seul possédait mon secret et venait me chercher dans mon bouge à la tombée de la nuit.

L'entrée de mon ami chez moi était une chose curieuse. Il y avait de la petite maîtresse dans ce garçon-là. Il ouvrait ma porte d'un coup de pied, n'osant pas toucher au loquet poudreux de ma chambre. Puis il décrivait un angle droit pour venir à moi, se tenant aussi loin du lit que possible. Alors il me frappait sur l'épaule et, sans jamais consentir à s'asseoir, m'entraînait hors de la maison. En s'en allant il se secouait et se tortillait longtemps, comme harcelé d'un prurit insupportable. Il ne se calmait que dans la campagne et levait alors la tête, comme les taureaux, pour humer une large bouffée d'air.

Et nous faisions nos deux lieues. Nous étions toujours seuls; nos camarades nous disaient bonjour en passant, mais ne se joignaient pas à nous, craignant d'être mal reçus, par lui surtout,

qui ne savait pas s'ennuyer et s'ennuyait toujours devant un tiers, le tiers fût-il le plus aimable garçon du monde. Nous étions passés en proverbe; on ne disait plus Damon et Pythias, mais Théophile et Benjamin. Tous les soirs, dans les mille promenades qui entourent Genève, le long du Rhône, le long du lac, dans les bois penchés sur l'Arve, sur les pentes raides et bleuâtres du Salève, dans les sentiers entre deux haies qui coupent en tous sens le bassin génevois, nous allions, nous errions, au caprice du vent ou de la fantaisie, un livre à la main et lisant tout haut tant qu'il faisait jour, causant longuement quand tombait la nuit, interrompus par le soleil couchant qui embrasait les montagnes, par la lune qui sortait parfois comme une bombe de feu des batteries noires de Cologny, par les chauds éclairs des soirs d'été, par les confuses symphonies de la nature — silencieux parfois, tristes même à propos de rien ou éclatant en gaietés folles : lui souple, docile, ouvert et recevant mes impressions comme une pluie fécondante; moi fier de lui, fier de moi, mettant dans ses mains toutes mes richesses, heureux de me regarder et de m'écouter dans cette âme, fille de la mienne, qui me rendait mon image et ma voix! —

J'acquis donc sur lui une influence toute puissante. Quand vinrent les soirées je l'entraînai dans *le monde* ou du moins dans les quelques réunions où j'allais le soir en grand costume gambader en cadence et boire de mauvais thé. Ce fut l'hiver où l'on s'amusa tant à Genève. En général, dans ces bals d'adolescents et de fillettes où l'on dansait pour danser, avec l'adorable niaiserie du jeune âge, on invitait de préférence les étudiants. Surtout les étudiants en théologie; les exégètes et dogmatistes en herbe n'étaient point fâchés de connaître un peu ce monde contre lequel ils devaient tonner plus tard. J'ajoute qu'ils étaient des danseurs infatigables, et j'en sais plus d'un qui ne l'avouerait pas aujourd'hui. Pour moi, quoique non théologien, je déclare que je m'ennuyai de tout mon cœur dans ces récréations chorégraphiques. J'y allais cependant, pour dire que j'y étais allé.

Quant à Benjamin, d'abord timide et gauche, comme je vous l'ai montré, il finit par prendre un peu d'assurance. Je lui appris à se tenir droit, à porter son chapeau, à s'appuyer contre un meuble la hanche en avant, à pincer des grains de sucre avec l'instrument fastidieux que nous devons aux anglais, toutes choses qu'on m'avait montrées à Florence. Peu à peu l'art dés-

agréable des bonnes manières lui fut aussi familier qu'il me l'était. En même temps son visage prenait l'ovale voulu, son torse s'affermissait sur des jambes admirables, sa voix passait de la raucité de la mue à la sonorité virile, et sa petite main gantait la peau de castor avec une aisance du meilleur goût. Il aimait le gilet de velours, les bottes vernies et les chemises de batiste. En un clin-d'œil mon rêveur sauvage devint ce que les bourgeois appellent un jeune homme comme il faut. Je l'avais présenté comme ma créature et j'étais fier des sympathies qu'il s'attirait partout. Je ne perdis rien de son amitié dans ces mois de dissipation, au contraire : il me savait gré du nouveau monde que j'ouvrais devant lui. J'étais encore son père et son maître.

Par malheur je partis pour l'Allemagne, où mon père m'envoya commencer mes cours de droit. Je devais étudier les Pandectes à Heidelberg; mais je m'égarai en route, le Rhin aidant et ne m'arrêtai, dans mon voyage, que devant le musée de Dusseldorf. Pour réparer de mon mieux l'erreur, je priai l'un de mes amis, étudiant à l'université du Neckar, de recevoir les lettres de mon père et de lui expédier les miennes — si bien qu'il me fut permis pendant deux longues années d'être peintre dans la Prusse rhénane, tandis qu'on me croyait juriste au pays badois. Au bout de ces deux ans, j'écrivis à mon père de Dusseldorf que ma désobéissance m'avait mis à même de gagner ma vie tout seul avec mon pinceau. Mon père en fut touché jusqu'aux larmes — écoutez la fin, mes amis, avant de rire — et me continua ma pension. Je partis pour Paris.

Le premier mois de mon absence Benjamin m'avait écrit quatre fois ; le deuxième, trois ; le troisième, deux ; le quatrième, une ; le cinquième point — ni le sixième, ni les autres. Quand je le revis..... Dis donc, Bastian, si nous passions par Neuchâtel pour aller d'Allemagne en France?

On passa donc par Neuchâtel.

Marc Monnier.

La suite au prochain numéro.

SCIENCES PHYSIQUES.

TRAITÉ D'ÉLECTRICITÉ THÉORIQUE ET APPLIQUÉE

par M. A de la Rive.

I

La littérature scientifique de notre pays s'enrichit actuellement d'un ouvrage dont les deux premiers volumes sont déjà dans le domaine public. Le *Traité d'électricité théorique et appliquée, de M. A. de la Rive* est une publication importante à divers égards, mais particulièrement précieuse à deux points de vue. C'est un traité complet sur la matière, un traité où l'on trouve tout ce qui s'est fait d'important dans la science de l'électricité, et où les découvertes ainsi que les idées théoriques sont présentées avec détail et admirablement ordonnées. C'est ensuite une œuvre qui caractérise l'état actuel de la science dans un de ses plus riches domaines. L'ouvrage de M. de la Rive sera classique; c'est un de ces points de repère trop peu nombreux sur lesquels peut se fonder l'histoire de la science. Il représente, pour le milieu du dix-neuvième siècle, nos connaissances sur cette matière, les vues générales qu'on en a fait découler; il constate le progrès comparé aux ouvrages analogues d'époques antérieures, et, à son tour, il sera pour l'avenir un terme de comparaison précieux.

L'état de la science, à une époque déterminée, se manifeste dans l'ensemble des publications du moment. — Ce sont les Revues et les journaux scientifiques, les comptes-rendus et les Bulletins des sociétés savantes qui renferment les travaux et les progrès incessants de notre époque; c'est sous cette forme que s'accumulent les connaissances, que s'enregistrent les découvertes. C'est dans les volumineux Recueils périodiques qu'il faut suivre chaque jour, au risque de demeurer en retard, le mouvement de la science. — Sous ce rapport notre époque diffère du dix-septième ou du dix-huitième siècle. Alors un grand progrès, une grande découverte, une théorie nouvelle étaient l'occasion d'un ouvrage. C'étaient les livres qui jetaient dans le monde savant les résultats de l'expérience ou les méditations du génie. Les *Révolutions célestes* de Copernic, l'*Astronomie nouvelle* de Kepler, les *Principes* de Newton, le *Traité de la lumière* de Huyghens, etc., etc., sont

de ces publications capitales qui modifiaient l'état des connaissances et constituaient, tout d'un coup, un progrès immense. Ces publications sont les éléments par lesquels on peut suivre la marche de la science; elles indiquent ses variations et son développement, en même temps qu'elles caractérisent une de ses étapes.

De nos jours, la multiplicité toujours croissante des publications scientifiques, des *Annales*, restreint de plus en plus le nombre des ouvrages de fonds. On est obligé de suivre l'incessante accumulation des livraisons mensuelles ou hebdomadaires et, pour s'être tenu au courant des détails, on reste quelquefois étranger aux vues d'ensemble. Ce grand développement des publications périodiques est-il un bien, est-il un mal?..... La question n'est peut-être pas inopportune, mais elle ne saurait être discutée et résolue en quelques mots. — Quoi qu'il en soit, M. de la Rive dote notre époque d'un livre important pour nous, qui y trouvons rassemblées l'ensemble des données actuellement acquises sur l'électricité, et pour nos successeurs, qui auront ainsi une constatation exacte de l'état de la science au moment actuel.

II

L'électricité est peut-être, de toutes les branches de la physique, celle dont il est le plus difficile de saisir le caractère à un moment déterminé. Elle est infiniment riche de détails et de faits, et elle s'augmente tous les jours. Pendant qu'un ouvrage s'élabore et s'imprime, le sujet se transforme. Il faut trois ou quatre mois pour imprimer un ou deux forts volumes, et pendant ces quatre mois, des séries entières de phénomènes nouveaux se découvrent, et le livre sort de presse au moment où il est déjà vieux. Cet inconvénient, particulièrement prononcé lorsqu'il s'agit d'ouvrages sur l'électricité, se rencontre du reste dans tous les livres relatifs aux sciences de la nature, lesquelles, comme dit Humboldt, « renferment en eux-mêmes un germe de destruction. » — Nulle part cette variation du sujet entre les mains de l'auteur même n'apparaît plus frappante que dans l'ouvrage de M. Becquerel sur l'électricité. Ce traité, que M. de la Rive appelle : « si complet et si remarquable » est en effet riche de renseignements; mais l'auteur y a peut-être trop rendu manifeste l'inconvénient signalé plus haut, et *l'ordre des matières*, cet élément capital, y a évidemment souffert. L'ouvrage de M. de la Rive, la première grande publication sur cette matière depuis celle de Becquerel, possède, sous ce rapport, un immense et réel avantage.

M. de la Rive a adopté, dès l'origine, un principe juste et fécond en conséquences précieuses. Ce qui l'a frappé dans un grand nombre, dans tous les ouvrages sur l'électricité, c'est l'enchaînement auquel on soumet les sujets : au lieu d'établir un enchaînement logique, on a

toujours admis un enchaînement historique. On a voulu présenter les faits, les théories, les progrès dans l'ordre des dates au lieu de les grouper en séries naturelles ; on a ainsi nécessité des répétitions, on a séparé des questions qui, par leur nature, doivent nécessairement être liées. Cet ordre historique, toujours admis, tient sans doute au peu d'ancienneté de la science de l'électricité. Il y a un demi-siècle que son grand développement a commencé et ses progrès si rapides, si étonnants, sont encore, en quelque sorte, un événement contemporain. On les expose à ce point de vue, sans prendre la peine de démêler, dans cette collection si riche, les matériaux naturellement voisins. Cette interversion de l'ordre réel des sujets est parfois un très-grand inconvénient dans les ouvrages de physique, et M. de la Rive a bien sagement distribué le plan de son Traité en substituant partout l'*ordre logique* à *l'ordre historique*.

C'est, disons-le tout de suite, une des grandes qualités du Traité d'électricité que l'ordre logique y est admis, soit pour l'ensemble, soit pour le détail des sujets. L'auteur a évidemment considéré cet élément-là comme d'une importance majeure, et il a eu raison. — Certaines notions générales relatives à l'électricité et aux instruments employés constituent les premiers chapitres, et c'est seulement lorsque le lecteur se trouve en mesure de comprendre, lorsqu'il est bien au fait des questions à traiter que l'auteur aborde l'exposition détaillée des faits, en suivant leur liaison et leur enchaînement naturel.

M. de la Rive s'éloigne à chaque instant de la voie ordinairement suivie par les auteurs qui ont traité le même sujet que lui. Profondément versé dans tout ce qui se rattache à l'électricité, il apprécie d'une façon souvent toute nouvelle certains faits, montre l'importance de ceux qui ne paraissent pas en avoir, et établit des distinctions là où on avait négligé d'en admettre. Ainsi, par exemple, cette grande distinction entre l'électricité statique et l'électricité dynamique prend un caractère tout particulier dans son ouvrage ; elle n'y est point au même titre que dans les traités ordinaires de physique ; tandis qu'il distingue avec beaucoup de raison l'état dynamique *instantané* et l'état dynamique *continu*. — Dans la classification des corps conducteurs et non conducteurs, M. de la Rive fait intervenir ces considérations nouvelles, présentées d'abord par Faraday, et montre en quoi consiste ce que ce dernier a nommé corps *diélectriques*. L'auteur ne sépare point, comme on le fait habituellement, l'étude des effets lumineux et calorifiques de l'électricité statique et de l'électricité dynamique, pas plus que les questions de conductibilité ou celles de production de l'électricité, se constatant avec l'électroscope ou avec le galvanomètre.

L'influence de l'habitude et de la manière suivant laquelle certains faits sont présentés est telle, qu'une foule de phénomènes apparaissent sous un jour complétement nouveau, quand on a lu le *Traité d'électricité*. — C'est le lien qui enchaîne tous les détails, ce sont les rapports

des phénomènes plutôt que les phénomènes eux-mêmes et isolés qui constituent la science. La vraie appréciation de ces rapports est donc d'une haute importance. Mieux vaudrait-il ignorer la moitié des faits et saisir leur subordination réelle, que de reconnaître leur ensemble et de ne point comprendre ou de comprendre faussement comment ils s'enchaînent. Il faut rendre à M. de la Rive ce premier hommage d'avoir autant et même plus tenu à faire connaître la liaison des faits que les faits eux-mêmes : ce qui domine son ouvrage, c'est une pensée philosophique; il n'a pas seulement voulu initier ses lecteurs aux *faits* de l'électricité, mais à la *science* de l'électricité.

III

Le *Traité d'électricité* révèle d'une manière bien frappante le prodigieux développement auquel est arrivé un simple chapitre de la physique. Il s'agit de la catégorie de phénomènes naturels qui a été la moins connue des anciens. Ceux-ci savaient que la pierre d'aimant attire le fer, que l'ambre frotté attire les corps légers; ils voyaient les grands effets électriques de l'atmosphère, mais ils ignoraient le rapport étroit et intime qui les lie aux facultés attractives de l'ambre. Pendant tout le moyen âge, l'électricité en resta à ces deux ou trois faits élémentaires, et ce n'est que pendant le dix-septième et le dix-huitième siècles qu'on alla un peu plus loin. Les grands hommes du dix-septième siècle ne se sont point doutés qu'il y avait une page du livre de la nature à laquelle ils demeuraient complétement étrangers, et leur activité s'est beaucoup plus généralement appliquée à l'optique ou à l'astronomie.

Dans le dix-huitième siècle, Grey découvre d'abord la conductibilité variée des corps, Dufay les deux espèces d'électricité; on perfectionne les machines électriques, ces appareils d'abord si bizarres où le frottement des mains sur une sphère de soufre dégageait le fluide. Mollet, Franklin, Jallabert, Symner font progresser la science, contenue dans de bien étroites limites, lorsque Galvani, découvrant par hasard les effets physiologiques de l'électricité dynamique, jeta le monde scientifique de l'époque dans une préoccupation bien grande, mais bien légitime. C'est à ce moment que le génie brillant de Volta vint donner tout à coup une importance immense à l'électricité. Il l'invoqua pour expliquer ce qu'on rapportait d'abord à un fluide spécial aux corps organisés. La célèbre théorie du contact, appuyée par des expériences concluantes en apparence fut généralement admise, et ce « feu électrique, cette matière très-subtile et très-fluide » du dix-huitième siècle se trouva beaucoup plus généralement produite dans la nature qu'on ne l'avait pensé. La science enfin fit un pas de géant lorsque, la dernière année du dix-huitième siècle, Volta construisit sa *pile*, le plus

étonnant peut-être de tous les appareils découverts dans les temps anciens et modernes. L'électricité se montra alors sous les deux apparences statique et dynamique, et on ne tarda pas à voir qu'à l'état dynamique, telle que la fournit la pile, ses effets sont infiniment plus nombreux et plus remarquables.

Pendant vingt ans, ce furent les propriétés physiologiques et chimiques de l'électricité qui intéressèrent exclusivement. On poursuivit longtemps après Galvani, le chimérique espoir de ranimer la vie chez les êtres vivants, et on n'obtint que des contractions de muscles obéissant au courant suivant certaines lois. Davy, Michelson, Gay-Lussac, Thénard reproduisaient avec un étonnement toujours nouveau ces puissantes décompositions chimiques où l'électricité apparaissait comme le plus énergique de tous les agents qui influent sur l'affinité des corps. En vingt ans, les faits électriques s'étaient accrus d'une façon remarquable; les vues théoriques s'étaient modifiées; la théorie du contact de Volta perdait des adhérents et, comme ébloui par la multiplicité des résultats, Davy formula une première théorie électro-chimique, où tous les faits de la chimie n'apparaissaient que comme une conséquence des propriétés électriques des corps. L'électricité était ainsi à peine du domaine de la physique, dont elle semblait se détacher; elle se reliait à la chimie et à la physiologie.

Pendant les années 1819 et 1820, un nouvel horizon apparut dans ce domaine déjà si vaste. La découverte d'Oersted avait une importance considérable en établissant une relation entre les phénomènes électriques et les phénomènes magnétiques; les brillants travaux d'Ampère et d'Arago viennent bientôt combler l'intervalle existant entre deux genres de faits jusqu'alors distincts. L'électro-magnétisme, créé par eux, réservait à la studieuse observation des physiciens une source féconde de résultats. Depuis lors jusqu'à maintenant, les propriétes déjà connues de l'électricité ont été minutieusement examinées, et en outre des groupes entiers de phénomènes nouveaux se sont révélés. Seebeck a découvert les courants thermo-électriques, Faraday les courants d'induction; puis, il y a dix ans, la découverte du diamagnétisme est venue ajouter une série inattendue de faits à la série déjà si riche des faits électriques.

Ainsi, pendant un demi-siècle, l'électricité s'est développée comme jamais, à aucune époque une branche quelconque de la physique n'avait progressé. C'est une science essentiellement moderne; elle ne doit rien à l'antiquité; elle ne doit que bien peu aux siècles qui ont précédé le nôtre.

IV

L'ouvrage de M. de la Rive est certes bien propre à être présenté comme une preuve de cet immense développement. Dans les deux volumes qui ont déjà paru, il y a une richesse de faits qu'on peut, je

crois, estimer supérieure à celle que renferment la plupart des ouvrages de physique générale. Cette excessive multiplicité des phénomènes ne correspond malheureusement pas à des lois bien établies, bien connues. Il y a parfois une irrégularité, une bizarrerie surprenante; non-seulement on ne connaît pas les lois, mais même on serait disposé à croire qu'il n'y en a pas de générales, que tous les faits sont isolés et distincts. Dans l'exposition de ces sujets encore incohérents, M. de la Rive s'attache avec une scrupuleuse exactitude à tout mentionner. Il décrit, de manière à les rendre très-attrayantes, des épreuves infiniment variées dans leurs résultats. Parmi les chapitres saillants sous ce rapport, on peut citer celui qui s'occupe de la production de l'électricité par les effets mécaniques; celui où il est question de l'aimantation et des causes qui la modifient, etc.

M. de la Rive excelle aussi lorsqu'il s'agit d'apprécier et de discuter les faits en apparence peu importants. Il va toujours au fond des choses; il ne paraît pas y avoir à ses yeux des *degrés d'importance* : rien n'est trop minime pour être négligé; et quand on le suit dans ces discussions prolongées, minutieuses, on est surpris de voir les conséquences auxquelles on aboutit forcément. C'est ainsi que le tourniquet électrique se rattache aux questions les plus délicates de l'électricité; c'est ainsi que la propagation de ce fluide, qui apparaît si simple au premier abord, se trouve intimement liée à la constitution moléculaire de la matière, etc., etc.

V

Ce qui donne une haute valeur philosophique au *Traité d'électricité*, c'est le soin avec lequel l'auteur cherche à rattacher les faits les uns aux autres et aux lois générales qui régissent la matière. C'est en cela même qu'il se distingue de la majorité des publications scientifiques de notre époque. De nos jours on veut des faits et on tient peu aux théories; on est avide de ce qui est sûr, tangible, et on s'occupe peu des rapports possibles, probables, mais encore hypothétiques. — Dès qu'une théorie ne se pose pas, de prime abord, avec la certitude de la gravitation universelle, on l'accueille avec un sourire, et si on l'examine, c'est avec l'idée préconçue qu'on analyse une rêverie. Cette disposition est fâcheuse. La science n'est telle que par les généralisations — des faits isolés ne suffisent pas pour la constituer — et les généralisations sont précisément les théories. Une théorie n'est point une abstraction, c'est l'expression du lien qui rattache entre eux des phénomènes isolés. Rejeter toute théorie, c'est enlever aux préoccupations scientifiques leur plus noble but, c'est priver l'esprit humain des plus grandes satisfactions et des plus grandes jouissances qu'il puisse rencontrer dans l'étude de la nature.

C'est sans doute par l'effet d'une réaction que, dans notre époque, on demeure si généralement indifférent aux spéculations théoriques; il fut un temps où la disposition inverse prédominait, où les faits trop peu nombreux étaient la base de toute sorte de systèmes; ce fut un peu la manie de ce dix-septième siècle, si énergique et si grand par ses travaux. — Mais il y a, entre ces deux tendances extrêmes une ligne moyenne qu'il faut tâcher de ne pas abandonner. Tous ceux qui dédaignent les spéculations théoriques acceptent cependant celles de Newton sur la physique céleste, et leur sévérité envers toutes les généralisations d'un autre ordre n'est certainement pas légitime.

M. de la Rive s'est montré animé de cet esprit supérieur qu'on est toujours heureux de rencontrer chez les vrais savants. La multiplicité des faits, loin de l'écraser, est pour lui une occasion de déployer toutes les ressources de son esprit. Il ne perd jamais de vue l'ensemble au milieu des détails et, tout en rendant compte des faits, il se présente avec les dispositions de Huyghens dans son *Traité de la lumière*, de Fresnel dans ses nombreux *Mémoires*, de Bertholet dans sa *Statique chimique*, de Liebig dans sa *Préface à la Chimie organique*, etc. — Il est bon, au milieu des tendances de notre époque, qu'il y ait de temps en temps d'illustres exemples pour rappeler le but le plus noble et le plus élevé des préoccupations scientifiques.

VI

Une idée fondamentale domine toutes les vues théoriques de M. de la Rive et se retrouve à chaque instant dans son ouvrage. Cette idée c'est celle de la composition atomique des corps. — La notion des atomes est une des plus anciennes dans l'histoire de la science; on sait combien elle est fondamentale dans les doctrines d'Epicure et dans le poëme de Lucrèce. Mais cette notion ne s'est pas présentée à toutes les époques, avec le même degré de netteté et elle n'est parfois qu'un thème de rêverie, comme dans les spéculations étranges de Gassendi, de Swedenborg et de bien d'autres. En 1789, l'Islandais Higgins développa, le premier, d'une manière précise l'idée que les combinaisons chimiques s'effectuent entre les atomes des corps, et Dalton, dans ses lois remarquables sur les combinaisons gazeuses, vint bientôt donner un haut degré de probabilité à cette hypothèse. Wollaston soutint de son autorité et de sa grande science la théorie atomique, et la chimie moderne, si elle ne se hasarde pas à discuter sur les atomes autant peut-être qu'on le faisait il y a un demi-siècle, n'en admet pas moins la réalité des combinaisons atomiques. — C'est dans le domaine de la chimie que la notion des atomes s'est surtout montrée utile et qu'elle a été admise. Les phénomènes physiques paraissent, dans beaucoup de cas, indépendants de la constitution intime des corps ma-

tériels; mais, dans une foule d'autres circonstances, cette constitution est une donnée indispensable pour comprendre l'enchaînement des faits.

M. de la Rive pense que la notion des atomes est trop exclusivement considérée comme une conséquence des phénomènes chimiques. La matière est l'ensemble des atomes; c'est leur « lien géométrique, » comme disait d'Alembert et il ne faut pas le perdre de vue. M. de la Rive croit que les théories physiques doivent toujours remonter à cette constitution des corps, et les faits électriques, entre autres, ne lui paraissent pouvoir se comprendre, ne sont susceptibles d'être reliés entre eux que si on prend comme point de départ la formation atomique de la matière.

M. de la Rive cherche à faire découler tous les faits électriques d'une notion fondamentale relative aux atomes. Vers la fin du second volume, il établit le principe que « tout atome a deux pôles électriques con- « traires, mais de même force. » C'est cet état particulier qui a été nommé la *polarité de l'atome* et que l'auteur considère comme « le « principe le mieux établi par l'ensemble des faits qui constituent la « science de l'électricité. »

C'est en partant de là qu'il est possible de relier les uns aux autres l'immense variété des phénomènes de l'électro-chimie. Les faits relatifs au développement de l'électricité à distance, à la transmission de l'électricité, etc., — s'enchaînent également bien par cette notion primitive de la polarité.

VII

Il n'est pas rare que les personnes étrangères aux sciences s'étonnent de voir les savants arriver à ces notions singulières d'atomes, de propriétés des atomes, etc.; elles s'étonnent de les voir discuter sur ces bases qui leur paraissent une pure rêverie, et elles accueillent volontiers avec le sarcasme les spéculations les plus profondes et les plus sérieuses. Ce jugement imprudemment anticipé, est presque toujours irréfléchi. Pour juger, et surtout pour juger sévèrement ces conséquences éloignées des phénomènes, il faudrait avoir pris la peine de les examiner, de les étudier; il faudrait avoir réfléchi à leurs rapports certains, mais encore souvent peu connus. Une étude incomplète, superficielle d'un ordre de phénomènes ne nécessite pas ces spéculations théoriques. C'est ainsi que, dans les Traités élémentaires de physique, on expose les principaux faits de l'électricité d'une façon telle que le lecteur croit avoir parfaitement compris leur liaison, et il n'est question ni d'atomes, ni de polarité. Mais qu'on aille plus avant, qu'on apprenne à connaître beaucoup plus de faits, puis qu'on cherche à les relier sérieusement, sans s'arrêter à la surface du sujet, sans s'abuser par l'emploi de mots

qui n'ont point de sens ou qui n'en ont qu'un mal défini, et on verra bientôt comment la réflexion amène à des vues qui semblent bien éloignées des faits eux-mêmes.

Voyez les phénomènes lumineux! Une étude incomplète de l'optique ne demande pas que l'on précise la nature d'un rayon de lumière. On étudie les faits généraux de la réflexion et de la réfraction, la dispersion même, et l'on se contente des renseignements que donnent là-dessus tous les ouvrages de physique. Mais que l'on arrive aux phénomènes d'interférence et de diffraction, et alors la notion des *ondes lumineuses* devient indispensable; que l'on étudie les phénomènes de la polarisation et de la double réfraction, et l'on se voit obligé d'admettre que l'oscillation se fait dans un plan perpendiculaire au sens de la propagation du rayon de lumière, que certaines ondulations sont rectilignes et d'autres en spirale, etc., etc. Fresnel, qui peut paraître un rêveur quand on expose ses idées à une personne étrangère aux phénomènes de l'optique, apparaît comme un homme de génie, un esprit profondément sagace, quand on le suit après avoir étudié les phénomènes sur lesquels il se base.

L'électricité présente les mêmes singularités. Si l'on s'en tient aux faits généraux de l'électricité statique et dynamique, l'idée d'un fluide électrique, pourvu de certains attributs, suffit pour la compréhension des phénomènes; mais si l'on pénètre dans les détails, ce qui avait paru simple devient compliqué et l'esprit, tranquillisé par une première notion théorique, cesse de se trouver satisfait. C'est ainsi que la notion des corps bons et mauvais conducteurs, celle du développement de l'électricité par influence, qui semblent très-simples à l'écolier le plus ordinaire, apparaissent entourées d'immenses difficultés à Faraday, à Matteucci, à de la Rive, et pour comprendre l'ensemble des faits observés, la notion des atomes polarisés se présente à eux comme indispensable. — Les considérations que M. de la Rive développe sur la propagation de l'électricité en général sont des plus remarquables; elles montrent mieux qu'aucun exemple cette liaison nécessaire des faits, mêmes les plus élémentaires, avec les principes généraux auxquels se rattachent tous les phénomènes.

VIII

M. de la Rive a consacré un chapitre spécial à l'ancienne lutte entre la théorie du contact et la théorie électro-chimique. La théorie du contact, développée par Volta pour rendre compte des effets observés par Galvani, a été, pendant un certain temps, très-généralement admise. Les travaux de Davy et de Wollaston l'ébranlèrent. MM. Becquerel, Faraday, de la Rive l'ont à diverses reprises combattue d'une manière victorieuse. Aujourd'hui, ses défenseurs deviennent tous les jours plus rares. — L'auteur du *Traité d'électricité* a jugé convenable

d'examiner d'une façon un peu complète les éléments d'une lutte aussi importante. Ses objections contre la production de l'électricité par le contact, ses arguments en faveurs de la théorie électro-chimique sont des plus sérieux, et le rôle du contact, dans la génération de l'électricité, se trouve, en tout cas, relégué à un degré d'importance infiniment minime.

Il y a aussi une idée fondamentale à laquelle M. de la Rive tient beaucoup, et il ne laisse passer aucune occasion de la rappeler. Elle est relative à l'influence très-réelle et très-énergique que les modifications de la matière pondérable exercent et sur les manifestations du fluide électrique et, inversement, à l'influence que l'état électrique exerce sur les diverses propriétés de la matière. Il est bien remarquable, en effet, de voir les conditions de dimensions, de tenacité, d'élasticité se modifier par suite de nouvelles conditions électriques. L'aimantation modifie le volume des corps et, dans certains cas, met leurs molécules en mouvement de manière à donner naissance à un son. La structure moléculaire des corps exerce également une influence considérable dans tous les phénomènes relatifs à la production de l'électricité. L'état de la surface, l'état cristallin ou non, sont des conditions variées qui ne sont point indifférentes à la production de ce fluide. — Dans beaucoup de cas où l'état électrique ne paraît pas agir sur la matière pondérable, il y a cependant un effet produit. La rotation du plan de polarisation de la lumière dans un morceau de flint, rotation déterminée par la proximité de deux pôles magnétiques, en est un exemple frappant. Le magnétisme n'agit pas sur un rayon de lumière isolé de la matière pondérable. Ces deux agents, électricité et lumière, ne s'influencent que par l'intermédiaire des corps; l'un et l'autre dépendent de l'état des atomes matériels et leurs actions réciproques, quand elles se reproduisent, ont comme intermédiaire indispensable la matière pondérable. La chaleur, du reste, peut être citée ici à côté de la lumière et de l'électricité.

Mais il y a une catégorie de faits qui méritent une attention toute spéciale et à propos desquels M. de la Rive se livre à une discussion remarquable, accompagnées de vues élevées. Il s'agit des courants thermo-électriques et des rapports entre l'électricité et la chaleur. — On savait depuis longtemps que l'électricité, traversant un conducteur, élève sa température, mais ce n'est qu'en 1821 que Seebeck découvrit les courants thermo-électriques, et c'est dans une époque plus récente encore qu'on a examiné les effets singuliers et bizarres qui se produisent au point de soudure ou au point de contact des corps hétérogènes.

La science de la chaleur est, au moment actuel, dans une phase de transformation. Une nouvelle manière de comprendre les phénomènes calorifiques devient évidemment nécessaire. Le calorique n'est pas ce que Laplace et Poisson pensaient; ce n'est pas une *substance* combinée

en plus ou moins grande quantité avec les corps. Le calorique est un *état de mouvement* dans un milieu inpondérable; c'est un phénomène dynamique dans ce milieu, comme le son est un phénomène dynamique dans l'air. — Cette notion de la chaleur considérée comme mouvement n'est pas nouvelle; on la trouve déjà vaguement dans l'école cartésienne. Bacon même dit, dans le *Nouvel organon :* « la chaleur prise « en elle-même, est un mouvement et rien autre chose. » Mais pendant le dix-huitième siècle, et pendant presque toute la première moitié du dix-neuvième, la chaleur fut plutôt considérée comme une *matière* qui se combine avec les corps. Lavoisier, qui avait détruit la théorie du phlogistique, en conservait l'idée fondamentale en admettant, par exemple, l'*oxygène* et le *gaz oxygène* (oxigène plus chaleur), l'*hydrogène* et le *gaz hydrogène* (hydrogène plus chaleur), etc.

De nos jours, la notion dynamique apparaît de plus en plus probable. La transformation de la chaleur en mouvement serait le secret de toutes les machines où des vapeurs et des gaz chauds servent comme force motrice. Toute recherche qui a pour objet la connaissance plus parfaite de la chaleur s'attache à une question qui est maintenant à l'ordre du jour. Depuis une dizaine d'années, la théorie des phénomènes calorifiques change de face. Les travaux de MM. Joule, Thomson, Regnault, Glucker, etc., montrent qu'il y a lieu de comprendre tous ces faits (dilatations, changement d'état) d'une façon nouvelle. C'est un chapitre de la physique qui est peut-être à la veille de quelque grand progrès. — Sans doute, ces notions nouvelles sont encore bien obscures, et la *théorie de la chaleur* est à faire. Fourier et Poisson ne l'ont pas abordée au point de vue où s'est placé Fresnel pour étudier les phénomènes lumineux, et leurs travaux remarquables demeurent vrais, quelle que soit l'essence intime de la chaleur, tout comme la théorie des phénomènes électro-dynamiques d'Ampère se trouve exacte, quelle que soit la nature de l'électricité.

Les phénomènes électro-calorifiques sont certainement des plus favorables pour arriver à une connaissance exacte de la chaleur, et M. de la Rive leur accorde, dans son Traité, une place digne de leur importance. Il se range évidemment au point de vue de la théorie dynamique, et les idées qu'il développe sur ce sujet sont nouvelles et remarquables. Ses réflexions relatives au réchauffement ou au refroidissement des soudures (t. II. p. 530) me semblent entre autres, mériter une attention toute particulière et pourraient être l'origine de déductions du plus haut intérêt.

Ces quelques réflexions, à propos du *Traité d'électricité*, sont insuffisantes pour donner une idée de cet ouvrage précieux. Il faut le lire et le méditer pour en sentir toute la valeur scientifique et philosophique. — Le troisième volume, attendu avec impatience, complétera cette œuvre remarquable, une gloire pour notre pays et en particulier pour Genève qui a produit et qui produit encore tant d'illustrations scientifiques.

L. Dufour.

JEAN-PAUL MARAT.

Mon intention n'est point d'écrire une notice biographique complète sur Jean-Paul Marat, notre compatriote de très-redoutable mémoire, — moins encore d'essayer un jugement sur cet homme étrange, ou une appréciation quelconque de son caractère. On n'a déjà que trop discuté les héros de cette sanglante époque ; les accuser ou les défendre commence à devenir également superflu. Je me propose seulement de faire part aux curieux de quelques renseignements sur Marat, peu connus jusqu'à ce jour et que j'ai recueillis pour la plupart dans les lieux où il est né et où il a passé sa jeunesse.

Je l'appelais tout-à-l'heure notre compatriote ; cette qualification n'est point absolument exacte ; quoique né à Boudry, Marat n'a jamais été citoyen ou sujet neuchâtelois, et il est difficile de lui assigner une patrie. Genève et Neuchâtel, la Sardaigne, la France et l'Espagne, peuvent se disputer ou se renvoyer l'honneur de le compter au nombre de leurs enfants.

Les *Mara* en effet, — car telle est la véritable orthographe de ce nom, et l'Ami du peuple est le seul membre de la famille qui l'ait francisé en y ajoutant un *t*, — les Mara étaient d'origine espagnole et vinrent s'établir à Cagliari en Sardaigne, on ne sait à quelle époque. L'un d'eux, le docteur Jean Mara, appelé par erreur Jean-Paul dans un acte que nous citerons tout-à-l'heure, et fils d'Antoine Mara, ayant abjuré le catholicisme, fut obligé de se retirer à Genève où il exerça la médecine ; il y fut reçu *habitant*, le 7 mars 1741, en satisfaisant à la bourse italienne et au serment, et épousa une Genevoise, Mlle Louise Cabrol.

Mais il ne séjourna pas longtemps à Genève, et vint s'établir

à Boudry, dans le comté de Neuchâtel; il y habitait au bas de la ville une maison modeste, d'antique apparence, que l'on voit encore aujourd'hui entre l'auberge du *Lion d'Or* et le Bureau de la préfecture. C'est là que naquit son fils aîné, auquel on donna le nom de Jean-Paul et qui devint plus tard le conventionnel Marat.

On lit dans le registre des baptêmes de la paroisse de Boudry, tenu alors par Jean-Jacques Sandoz, pasteur du dit lieu, et à la date de 1743 :

« Jean-Paul, fils de monsieur Jean-Paul Mara, prosélyte, de Cagliari en Sardaigne, et de madame Louise Cabrol, de Genève, est né le 24 may, a été batisé le 8 juin, n'ayant point de parrain et ayant pour marraine madame Cabrol grand'mère de l'enfant. »

Marat naquit donc en 1743, et non pas en 1744 ou 1745 comme le disent tous les historiens, qui, par une autre erreur de plume, le font naître à *Baudry* ou à *Bodry*, et non à Boudry. A défaut de l'extrait baptistère de Marat, que nous publions pour la première fois, ils auraient pu connaître l'année de sa naissance par son acte de décès qui se trouve dans le registre des décès déposé aux archives de l'état civil au palais de justice de Paris, et qui dit expressément qu'il est mort le 13 juillet 1793 à 8 heures du soir, *âgé de cinquante ans*. Mais les historiens n'ont pas le temps d'être si exacts, et les gens si exacts n'ont pas le temps d'écrire l'histoire.

On voit que Jean-Paul Marat n'eut point de parrain. Son père qui ne faisait que d'arriver dans le comté de Neuchâtel, n'y connaissait sans doute encore personne à qui il pût demander de lui rendre ce service. Mais il ne tarda point à se trouver en relations avec de fort bonnes familles, surtout avec les ecclésiastiques auxquels le recommandait sa qualité de prosélyte. Nous voyons en effet que ses autres enfants furent présentés au baptême par des proposants et par des fils et filles de pasteurs. Avant d'en revenir à Jean-Paul, disons un mot de ses frères et sœurs.

Son frère puîné, Henri Mara, né en 1745, fit en Russie une carrière assez brillante, sous le nom de *Monsieur de Boudry ;* il y fut professeur dans une école militaire impériale, avec grade de colonel ; le prince Gortschakoff est de ses élèves.

L'aînée de ses sœurs, Marie, naquit aussi à Boudry, en 1746. Nous n'avons rien pu découvrir à son sujet.

Une autre sœur de Marat, Albertine, née nous ne savons quelle année, est morte à Paris, rue Dauphine, dans un âge très-avancé.

Enfin, un cinquième enfant, nommé Jean-Pierre, naquit à Neuchâtel. Il devint un habile fabricant d'aiguilles de montres et de compensateurs, et gagnait beaucoup d'argent, mais la passion du jeu le dominait. Il est mort à Carlsruhe, il y a une dizaine d'années, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. C'est de lui que descendent les représentants actuels de cette famille.

Après un séjour de peu d'années à Boudry, le docteur Jean Mara vint se fixer à Neuchâtel; peu aisé sans doute, il s'établit dans une demeure assez chétive, au haut de la rue des Chavannes, à gauche en montant. Ses enfants allèrent au collége; Jean-Paul y remporta des prix; mais d'un caractère fantasque, d'un tempérament maladif, il ne sut pas se faire aimer de ses camarades dont il devint bientôt le souffre-douleurs. Le jeudi, jour de congé, les collégiens se disaient entre eux : « A quoi nous amuserons-nous aujourd'hui? Irons-nous au Mail, ou bien rosserons-nous Marat? » Il est triste de penser que les mauvais traitements dont il fut alors l'objet contribuèrent peut-être à l'aigrir et à irriter sa haine contre une société dont il avait eu de si bonne heure à souffrir les injustices. Il conserva surtout une haine cordiale pour les Suisses ses premiers compatriotes. « Pendant les massacres des prisons qu'il avait inspirés et dirigés, nous dit M. de Lamartine dans son *Histoire des Girondins*, un des sauveurs de Cazotte, après avoir reconduit le père et la fille à leur demeure, vint avec crainte raconter à Marat cette faiblesse. Marat pleura en écoutant ce récit : « Tu « as bien fait, dit-il à l'assassin étonné. Le père méritait la vie « à cause d'une telle fille! Mais quant à ces Suisses que vous « avez épargnés, vous avez eu tort; il fallait les immoler jus- « qu'au dernier. » Le ressentiment contre sa première patrie, où il avait subi la misère et l'obscurité, ne pouvait, ajoute l'historien, s'éteindre que dans le sang de ses compatriotes. »

Un autre Neuchâtelois qui se trouva aussi mêlé aux affaires politiques de la France, Fauche-Borel, commence ses mémoires par une curieuse anecdote sur l'enfance de Marat. En racontant l'insurrection dans laquelle les bourgeois de Neuchâtel tuèrent

l'avocat-général Gaudot, il y insère l'épisode suivant : « La maison de Gaudot ayant été forcée, dit-il, on la mit au pillage. Je vis jeter par les fenêtres, au milieu du tumulte et d'un vacarme horrible, les meubles, les pendules, les glaces ; je vis de petits polissons, conduits par un chef de leur âge, attacher un chat tout vivant à la sonnette de la porte du magistrat, objet de la haine publique. Il me semble voir encore ce chef imberbe, qui depuis a acquis une si affreuse célébrité, exciter ce ramas de petits furieux à des violences pour lesquelles ses faibles mains étaient impuissantes..... Le lendemain se révélèrent encore plus les inclinations de cet enfant, qui devint si horriblement fameux dans les troubles de la France vingt-cinq ans plus tard. On le vit se glisser furtivement dans le cimetière, et enlever les planches qui retenaient la terre de la fosse creusée pour recevoir le cadavre de Gaudot ; et après l'avoir ainsi comblée, se répandre, avec une sorte de joie féroce, dans la ville. Il me semble l'entendre encore, au moment où l'on allait déposer les restes du malheureux avocat-général dans sa dernière demeure, fredonner d'une voix de petit cannibale, un air qui avait pour refrain : *La terre le refusera ; la terre ne le recevra pas !* Cet enfant, qui déjà préludait à une épouvantable célébrité, c'était MARAT. »

Cette histoire serait fort bien trouvée, et on n'hésiterait pas à la croire vraie, pour peu qu'elle fût vraisemblable. Mais, malgré le soin que prend Fauche-Borel de nous dire qu'il a vu et entendu tout cela lui-même et *qu'il croit le voir et l'entendre encore*, il nous est impossible de l'admettre, et nous avouons que cette anecdote par laquelle il commence son livre nous inspire fort peu de confiance pour la suite de ses récits. Le meurtre de Gaudot, en effet, eut lieu en 1768, et à cette époque-là, cet *enfant*, ce *chef imberbe*, ce *petit cannibale*, ce *petit polisson qui excitait ses camarades à des violences pour lesquelles ses faibles mains étaient impuissantes*, était un grand garçon de vingt-cinq ans, docteur en médecine, et avait depuis longtemps quitté son pays natal. Peut-être a-t-on confondu le célèbre Marat avec son plus jeune frère, Jean-Pierre, qui en 1768 pouvait en effet être encore enfant ; voilà ce que nous pourrions dire, si nous tenions à excuser la méprise de Fauche-Borel ; mais nous n'y tenons pas.

L'inauthenticité de cette anecdote nous dispense d'en rapporter quelques autres, conservées traditionnellement à Neuchâtel et qui

nous paraissent mériter tout aussi peu de créance. Marat fut après sa mort honoré comme un saint et un martyr; on ne doit pas s'étonner qu'il ait aussi sa légende. Il ne passa du reste à Neuchâtel que ses premières années; il paraît avoir achevé ses études littéraires à Genève; nous avons eu sous les yeux un exemplaire du *Florus Francicus* du Père Berthault, qui lui appartenait à cette époque-là et sur lequel on lit encore: *J.-P. Marat, étudiant en Humanité (sic)*. Ce *lapsus calami* fait sourire et frissonner tout à la fois.

Nous trouvons plus tard Marat à Edimbourg, étudiant la médecine et donnant des leçons de français, mais déjà préoccupé du plan d'une réforme politique totale. Son premier ouvrage, *les Chaînes de l'Esclavage*, parut en anglais en 1774, à l'occasion de la nouvelle élection du parlement d'Angleterre; mais il l'avait en portefeuille, dit-il, déjà depuis bien des années. Il le fit longtemps après paraître en français, à Paris, l'an I de la République.

Nous ignorons complétement quelle sensation fit en Angleterre la première publication de ce pamphlet. Son second ouvrage, d'un genre tout différent (*De l'homme, ou des principes ou des lois de l'influence de l'âme sur les corps et des corps sur l'âme*) parut à Amsterdam en 1775, chez Marc-Michel Rey, l'éditeur de Jean-Jacques Rousseau, et fut critiqué et assez vivement persiflé par Voltaire dans la *Gazette littéraire*. Mais la réputation scientifique de Marat ne date que des travaux sur le feu, l'électricité et la lumière, auxquels il se livra de 1779 à 1788; il était alors à Paris et médecin des gardes-du-corps de Mgr le comte d'Artois. Nous le voyons en 1784 profiter du séjour de Franklin en France pour soumettre un mémoire sur ses expériences de physique à l'homme qui avait ravi la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans. Nous lisons dans le journal de Franklin: « Samedi, 17 juillet, à quatre heures: On me remet un papier d'un *philosophe* inconnu qui soumet à mes réflexions un mémoire sur le feu élémentaire, ainsi que le détail de plusieurs expériences faites à la chambre obscure. L'ouvrage est en anglais et d'assez bon style, quoique mêlé de tournures françaises. Il faut que je voie les expériences pour juger le fond. »

Le bon-sens prudent du philosophe américain paraît s'être quelque peu méfié des paradoxes brillants du philosophe français. A cette époque cependant, la réputation de Marat était déjà

européenne; ses trois principaux ouvrages sur le feu, la lumière et l'électricité, avaient été, aussitôt après leur apparition, traduits en allemand par C.-E. Weigel, professeur à l'université de Greifswald (*Leipzig*, 1782, 1783, 1784), et voici en quels termes le *Journal helvétique*, qui se publiait à Neuchâtel, rendait compte des *Recherches physiques sur l'électricité:* « Quand vous ne connaîtriez pas le beau travail de M. Marat sur l'électricité, le nom seul de cet habile homme, à la tête d'un ouvrage de ce genre, suffirait pour annoncer qu'il est rempli de recherches approfondies, de découvertes importantes. Je dis de découvertes importantes; car en remaniant les sujets les plus rebattus, l'auteur a toujours l'art de s'ouvrir des routes nouvelles..... Jusques à lui l'électricité était un chaos affreux, ou plutôt elle n'avait ni lois ni principes, etc. »

C'est précédé de cette brillante réputation que Marat vint faire un séjour dans le comté de Neuchâtel, peu avant 1789. Il paraît y avoir été fort bien accueilli. On s'étonnait de trouver réunis en lui, comme naguères en M. de la Condamine, un savant distingué et un agréable faiseur d'impromptus et de vers de société. Madame d'A....., morte à Neuchâtel il y a quelques années, avait retenu tout un madrigal de M. Marat dont, par malheur, nous ne nous rappelons que la fin :

Les Grâces ont moins de fraîcheur,
Vénus a moins de charmes,
L'Amour même, toujours vainqueur,
Doit vous rendre les armes.

Un de nos amis, assez versé dans ce genre de littérature, prétend avoir déjà vu ce quatrain quelque part, et assure qu'il n'est pas de Marat, lequel n'aurait fait que le réciter. Mais des vers de cette sorte ressemblent toujours à tant d'autres, qu'on ne peut jamais se figurer qu'on les entend pour la première fois. Ce qui est certain, c'est que Marat ne tournait point mal les vers et qu'il eût pu concourir en ce genre-là sans trop de désavantage avec Robespierre, Carnot et les autres membres du Comité de salut public, la plupart poëtes agréables, comme on sait.

On connaît aussi maintenant Marat comme romancier. *Les aventures du jeune comte Potowski*, conservées longtemps en manuscrit par Mlle Albertine Marat, passèrent des mains de

celle-ci dans la bibliothèque d'un amateur distingué, M. Aimé-Martin. C'est de là que le bibliophile Jacob les tira en 1848 pour les publier en feuilletons dans *le Siècle*, et plus tard en deux volumes in-octavo, sous ce titre propre à piquer la curiosité du public : *Un roman de cœur, par Marat.*

On sera surpris qu'au milieu des études scientifiques et politiques qu'il poursuivait avec tant de passion, et tout en remplissant ses devoirs de médecin, Marat ait eu le loisir d'écrire encore ce roman. Il faut se rappeler que sa puissance de travail était énorme. A une certaine époque de sa vie, lorsqu'il écrivait à Edimbourg *les Chaînes de l'Esclavage*, il travaillait, nous dit-il, vingt-et-une heures par jour, n'en dormait que deux, et parvenait à se tenir éveillé en faisant un usage immodéré de café noir.

La vie politique de Marat de 1789 à 1793 appartient à l'Histoire de la Révolution. On trouve aussi son portrait dans tous les historiens ; tous ont décrit à l'envi l'affreuse laideur de sa figure, sa malpropreté repoussante, le désordre de ses vêtements, etc. On pourrait soupçonner dans ces peintures quelque exagération, si l'on n'avait comme pièce justificative et irrécusable le portrait de Marat fait d'après nature par le célèbre peintre David, le plus enthousiaste de ses admirateurs. Quant à la négligence extrême de sa toilette, on peut croire que chez lui comme chez Barrère et plusieurs autres, ce n'était qu'une coquetterie de tribun ; car nous avons une description de son salon qui semble trahir des goûts plus délicats. Il avait, nous dit madame Roland, « un salon très-frais, meublé en damas bleu « et blanc, décoré de rideaux de soie élégamment relevés en dra- « peries, d'un lustre brillant et de superbes vases de porcelaine « remplis de fleurs naturelles, alors rares et de haut prix. »

On sait que Marat, quelque peu poëte, comme nous l'avons vu, eut l'honneur d'être assassiné par une petite-fille du grand Corneille, et que cette mort fut chantée par les deux poëtes les plus illustres de cette époque. André Chénier consacra à Charlotte Corday une de ses plus belles odes, la plus belle de toutes peut-être, tandis que son frère Marie-Joseph célébrait Marat dans une cantate que M. Cherubini mit en musique. Ce ne fut point cependant Marie-Joseph Chénier, comme le dit la Biographie Universelle, qui proposa à la Convention le décret par lequel elle ordonna de retirer du Panthéon le corps de Mira-

beau pour y placer les restes de Marat. L'initiative de cette mesure appartient à David.

Les honneurs du Panthéon ne sont du reste que peu de chose à côté de ceux qui lui furent rendus spontanément dans toute la France. Plus de *quarante-quatre mille* autels et tombeaux furent élevés à sa mémoire. On organisa des processions, on brûla des cierges, on chanta les litanies du *sacré cœur de Marat.* Son buste fut placé dans la salle de la Convention, dans tous les théâtres, dans toutes les maisons. Une chapelle lui fut érigée à Paris sur la place du Carrousel et subsista jusqu'en février 1795, plus de six mois par conséquent après la fin du régime de la terreur. Le culte de la Raison imaginé par Chaumette en novembre 1793, et celui de l'Être suprême crée par Robespierre en 1794, parvirent à peine à faire un moment diversion au culte de l'Ami du peuple.

***

VERS ÉCRITS SOUS UNE COPIE

DE

LA VIERGE AU LAC[1]

Au terme d'un beau jour, une douce nature
Qui s'enveloppe en paix des ombres du couchant;
Sur le sol, le tapis d'une riche verdure
Avec de fraîches fleurs dans l'herbe se penchant;
Un lac aux bords riants dormant pur et tranquille
Sous sa nappe d'azur, image de repos;
Tout près, un clair ruisseau de ce lac immobile
Comme le temps qui fuit laisse tomber ses flots;
Quelques monts éloignés dont la brillante cime,
Illuminée encor des derniers feux du soir,
Elève un front serein au-dessus de l'abîme,
Comme au sein des douleurs un gai rayon d'espoir;
Dans un étroit vallon, près de l'onde endormie,
Une seule demeure assise sur le bord
Sous des arbres épais prêtant leur ombre amie
Aux simples habitants de ce paisible port.

Et puis, dans ces beaux lieux, une femme divine,
Sur ses genoux le fils que le Ciel a donné,
Laissant déjà comprendre à sa grâce enfantine
Qu'à l'homme qui gémit il sera pardonné.

[1] Madonna del Lago, de Raphaël.

Avant lui l'autre enfant est entré dans la vie
Comme pour aplanir son pénible chemin,
D'allégresse il tressaille en son âme ravie,
Et pour guider ses pas déjà lui tend la main.
La mère bienheureuse, en sa pieuse extase,
Baisse ses yeux voilés pour mieux se recueillir,
Et semble contenir le transport qui l'embrase
Pour mieux se préparer aux soins de l'avenir.
De son âme ses traits sont l'image fidèle,
La beauté la plus pure y conserve sa fleur ;
On voit qu'elle a goûté la gloire maternelle
Avant d'avoir connu les orages du cœur.

C'est ainsi que jadis un sublime génie
Sur la toile peignit son penser immortel ;
En voyant du tableau la divine harmonie
On croit lire un feuillet de l'histoire du Ciel.

* * *

Neuchâtel. . . . .

BULLETIN LITTÉRAIRE.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, tome X. — *Histoire du comté de Gruyère, précédée d'une introduction*, par J.-J. HISELY.— *Histoire*, tome I, Lausanne, 1855; X et 484 pages, in-8°. [1]

Mémoires de l'Institut national genevois. — Les comtes de Genevois dans leurs rapports avec la maison de Savoie, jusqu'à l'établissement définitif de la domination savoisienne dans le comté de Vaud, soit jusqu'à la fin du XIIIe siècle, par J.-J. HISELY. — Mémoire de 104 pages in-4°.

Nous avons rendu compte, il y a quatre ans, dans la *Revue suisse* (n° de janvier 1852), de la remarquable *Introduction* de M. Hisely à son *Histoire du comté de Gruyère*. Ce volume contenait d'abord une dissertation sur les origines de la principauté, puis un tableau de son organisation et de son état social. L'auteur entre maintenant dans l'histoire détaillée du comté de Gruyère : le volume que nous annonçons la conduit jusqu'au milieu du quinzième siècle ; un second volume terminera l'ouvrage.

On sait que M. Hisely a, le premier, réuni une collection complète des documents relatifs à l'histoire de la Gruyère, et c'est d'après ces sources originales qu'il a fait son travail. Il a dû faire des découvertes importantes dans un domaine qu'il explorait ainsi le premier d'une manière complète. Nous avons, dans notre analyse de son *Introduction*, cité les faits *juridiques* nouveaux signalés par M. Hisely. Voici, maintenant, sa principale découverte historique. — Il a constaté que les comtes de Genevois furent suzerains des comtes de Gruyère, jusqu'à l'époque où leur ascendant céda devant celui des comtes de Savoie, c'est-à-

[1] Cet ouvrage a déjà été annoncé dans la *Revue* du 15 février 1856. A cette occasion nous avons dit un mot de la direction qu'avaient prise de nos jours les études historiques. M. J. Hornung s'attache à caractériser notre histoire ellemême. Il n'y a pas de double emploi.

dire jusqu'au milieu du treizième siècle. M. Hisely pense que ce fut en leur qualité de comtes de Vaud, et il examine de nouveau la question controversée des droits des comtes de Genevois sur ce pays. Il ne la résout pas entièrement : mais, quant à la suzeraineté de ces princes sur les comtes de Gruyère, elle ne peut faire doute [1].—Par cette découverte, comme par celle d'autres faits moins importants, M. Hisely a jeté un nouveau jour sur l'histoire si compliquée de la Suisse romane à l'époque féodale, et son nom doit désormais être placé à côté de ceux de MM. de Gingins, Cibrario, Ed. Mallet, Vuillemin, de Chambrier, Matile, Berchthold.

Pour faire mieux apprécier la valeur de ses recherches, je crois nécessaire de résumer rapidement l'histoire de notre pays au moyen âge : le lecteur verra ainsi, à leur place dans l'ensemble, les faits particuliers à la Gruyère.

Il n'est peut-être pas d'histoire plus compliquée que celle de la Suisse, et surtout de la Suisse française. Aucun pays n'a été plus complétement morcelé par la féodalité ; et lorsqu'enfin les communes l'emportent, le développement aboutit à une simple confédération. — C'est que nos contrées se trouvaient au confluent des deux grandes races de l'Europe et qu'elles furent de bonne heure sollicitées par ces deux influences contraires ; c'est qu'elles étaient éloignées des centres de formation ; c'est enfin que la nature du pays favorisait le morcellement.

Au neuvième et au dixième siècle, l'Europe centrale se décompose, parce que les institutions germaniques y ont été désorganisées par leur mélange avec les débris de l'empire romain et avec les institutions ecclésiastiques. La tentative de Charlemagne hâte la dissolution, en élevant trop le pouvoir central. Cette dissolution est surtout complète en Italie et en France, où la civilisation romane reprend le dessus. Les institutions germaniques n'étaient pas de force à tenir unis de si vastes ensembles et des éléments aussi hétérogènes. Elles ne subsistent intactes que dans le Nord scandinave, et surtout en Angleterre, où elles se combinent avec la féodalité compacte des Normands. En Allemagne, elles tiennent bon d'abord; mais, au onzième siècle, le faisceau se dissout, en grande partie grâce au clergé et à son

[1] Tout ce qui concerne ces divers points est traité en grand détail dans le mémoire que nous annonçons en second lieu.

pouvoir grandissant : d'ailleurs, l'Allemagne est trop vaste pour rester unie.

Quant à notre pays, placé au centre du mouvement féodal, il est dès l'abord divisé par la langue. Les pays romans semblent vouloir s'unir : mais le second royaume de Bourgogne n'a pas de base nationale suffisante; il s'affaiblit en s'étendant en France, et, au commencent du onzième siècle, nous le voyons se fondre dans l'empire d'Allemagne, qui est encore un centre puissant d'attraction et auquel se rattache la Suisse allemande.

Mais, sous des maîtres aussi éloignés, la féodalité locale, déjà forte au dixième siècle, dut se développer rapidement. Pour ne parler que de notre pays, les principaux seigneurs étaient les comtes de Genevois, dont la résidence était à Annecy, puis les évêques de Genève, de Lausanne et de Sion, qui étaient de véritables princes. On sait quelle fut la fortune de ceux de Sion [1]. Quant à ceux de Genève et de Lausanne, les empereurs garantirent et accrurent leur pouvoir temporel, si bien qu'au onzième siècle celui de Genève était souverain dans cette ville, et que celui de Lausanne possédait, outre la cité épiscopale, une partie notable du pays de Vaud. Outre ces quatre principautés, il en faudrait citer plusieurs de moindre importance, en particulier le comté de Neuchâtel et celui de Gruyère [2].

L'empereur fut représenté, jusqu'au commencement du treizième siècle, par des Recteurs ou ducs de la Bourgogne transjurane, qui gouvernaient également la Suisse allemande [3]. Cette charge appartint pendant quelque temps aux comtes de Rheinfelden; puis elle passa aux ducs de Zähringen, qui se trouvèrent d'abord en contestation avec les comtes palatins de Bourgogne (Franche-Comté).—Il est assez difficile de dire en quoi consistait au juste la suzeraineté de ces recteurs. Ils se trouvèrent naturellement en conflit avec les seigneurs laïques et ecclésiastiques du pays, et c'est en grande partie contre eux qu'ils fondèrent

[1] Pour l'histoire du Valais, voyez le récent ouvrage de Boccard.

[2] Les *comtes* étaient les principaux magistrats de l'Etat germanique : lorsque ce dernier se décomposa, ils rendirent leur pouvoir héréditaire. En Angleterre, le comté est resté ce qu'il était dans le principe, un simple district.

[3] Voir le mémoire de M. de Gingins sur le ***Rectorat de Bourgogne***, dans le premier volume des ***Mémoires de la Société d'Histoire de la Suisse romande***.

les villes libres de Berne et de Fribourg. Le dernier de ces princes, Berthold V, fut en lutte avec la maison de Savoie, dont l'ascendant commençait alors à se faire sentir dans nos contrées.

Maintenant, y avait-il un comté de Vaud? Le comté est mentionné plusieurs fois: il l'est vers l'an 1000, comme appartenant à la famille de Grandson ; en 1011, le dernier roi de Bourgogne semble l'avoir donné aux évêques de Lausanne. Plus tard, nous voyons les comtes de Genevois prendre le titre de comtes de Vaud et posséder pendant un temps, Moudon, centre du comté. Mais tout cela n'est pas très-clair. Ce qui l'est bien, c'est la suzeraineté des comtes de Genevois sur ceux de Gruyère [1].

Cependant, le temps s'approchait où nos contrées devaient céder à l'influence de la Savoie. Elles avaient toujours résisté à celle de l'Allemagne; la Confédération Suisse n'était pas encore formée : et, quand la dynastie des Zäringen s'éteignit, le Rectorat cessa, et il ne se reforma pas de centre puissant, jusqu'à Rodolphe de Habsbourg. La maison de Savoie profita de cet intervalle, pour fonder sa domination dans le pays de Vaud et pour abaisser la maison de Genevois. En particulier, le fief de Gruyère, hypothéqué à Pierre de Savoie, lui resta, en sorte que dès lors, les comtes de Gruyère furent vassaux de la Savoie.

Mais déjà commençait à s'élever la puissance qui devait finalement l'emporter, celle des communes suisses. Genève aussi, comme République, date de cette époque, ou, du moins, les germes de sa liberté future sont jetés alors, grâce aux querelles des seigneurs qui se la disputent. La question se tranche au seizième siècle : Vaud est conquis par les Bernois, Genève se rattache à la Suisse ; un peu plus tard, la Gruyère devient la propriété de Fribourg et de Berne.

Ainsi l'histoire de ce petit pays reproduit les phases par lesquelles a passé la Suisse française ; elle nous montre en effet les maisons de Genevois et de Savoie, puis les villes suisses, se succédant au pouvoir. Au quatorzième siècle, Gruyère prend part, ainsi que Neuchâtel, à la ligue féodale contre Berne : nous voyons plus tard les comtes soutenir des guerres contre Berne et Fribourg, dont l'ascendant devait finalement l'emporter, à cause de la supériorité de leur principe.

Je n'ai pas besoin de rappeler le grand fait religieux qui se

[1] Le comté de Gruyère paraît avoir été un *pagus minor* du comté de Vaud.

rattache à cette transformation politique [1]. En même temps que notre pays est enlevé à la Savoie pour se rattacher à la civilisation germanique, il est gagné, en majeure partie, au protestantisme. Il naît à la vie spirituelle, et devient un des centres intellectuels de l'Europe, tandis que, jusqu'alors, il n'avait réellement pas compté. Au moyen âge, c'était la force matérielle qui régnait, et nous étions faibles. Le seizième siècle inaugure l'ère de l'intelligence, et Genève, petite ville des montagnes, peut devenir le foyer principal de la vie générale, grâce à sa position sur les frontières du monde roman, et à l'indépendance que lui assure le secours de la Confédération Suisse.—En réalité c'est du seizième siècle que nous datons. Auparavant, qu'étions-nous? Nous avions peine à vivre.

Cela est surtout vrai de Genève, qui eut le bonheur d'avoir déjà au seizième siècle une vie assez concentrée et assez forte pour résister à l'ambition des Bernois. Le pays de Vaud dut se soumettre à eux, et, à ce changement, il perdit ses libertés. Il faisait partie intégrante de la Savoie: vis-à-vis d'une commune allemande, il ne fut plus que sujet. Il ne faut pas oublier toutefois que la Savoie vit disparaître au seizième siècle sa représentation nationale [2] : le despotisme s'établissait partout alors dans l'Europe catholique, sous l'influence de l'Espagne; et, bien certainement, le pays de Vaud aurait perdu aussi ce qu'il avait pu garder de liberté, et il n'aurait pas reçu en compensation l'inappréciable bienfait de la Réforme. Encore une fois, si notre pays a joué un rôle dans le mouvement intellectuel de l'Europe, c'est au protestantisme qu'il le doit. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir ce qu'est devenue la Suisse catholique : le mouvement scientifique et littéraire s'est entièrement concentré, dès le seizième siècle, dans les cantons réformés.

Toutefois il est bon de connaître la période antérieure, quand ce ne serait que pour se bien pénétrer du contraste qu'elle fait avec l'époque moderne. Tandis que celle-ci est toute aux choses de l'esprit et aux œuvres de la civilisation,—l'activité du moyen âge se consume dans des querelles locales. Ces luttes ont de l'in-

[1] La Gruyère s'est trouvée partagée au point de vue religieux, la vallée de Château-d'Oex étant devenue la propriété des Bernois.

[2] Voyez Dal Pozzo, *Essai sur les anciennes assemblées nationales de la Savoie et du Piémont.*

térêt, sans doute, quand la liberté municipale est en question; mais les villes, une fois émancipées, sont animées du même esprit de conquête que les seigneurs : elles veulent aussi avoir de la terre et des sujets. — La *terre*, le domaine, voilà le centre des préoccupations du moyen âge : on ne vaut que par là. Il a fallu le grand mouvement religieux du seizième siècle, pour tourner les pensées vers le monde invisible et pour dégager l'homme des liens matériels où le tenait la féodalité.

Et l'Eglise catholique? dira-t-on.—L'Eglise, elle aussi, songeait avant tout à ses intérêts temporels, et c'est le principal enseignement qui ressort des documents recueillis par M. Hisely. La majeure partie des chartes qu'il analyse a trait aux discussions des comtes de Gruyère avec l'évêque et le chapitre de Lausanne, surtout, relativement à des terres, à des serfs, à des droits féodaux de diverses natures. Et nous voyons l'évêque employer l'arme toute spirituelle de l'excommunication et de l'interdit, pour forcer le comte de Gruyère à céder, ce qui, en effet, a lieu le plus souvent [1]. Voilà ce qu'était *réellement* le clergé du moyen âge : rien de plus inexorable qu'une charte, et celles qui condamnent l'Eglise sont nombreuses dans le volume de M. Hisely. — A la vérité, elle remplissait l'office sacerdotal. Mais comment? D'une manière tout extérieure et collective : elle offrait le sacrifice, comme les prêtres du paganisme, mais ne faisait rien pour former les âmes, pour éclairer les consciences. Il y avait un clergé et des laïques, l'un dans le chœur des églises, l'autre dans la nef : il n'y avait pas de chrétiens véritables. — Le catholicisme suivait la *raison d'Etat*, comme les seigneurs féodaux ; le jésuitisme, qui, dans l'ordre ecclésiastique, correspond au machiavélisme, dans l'ordre temporel, a plus tard formulé cette théorie : mais les évêques et les abbés la suivaient déjà instinctivement au moyen âge. Il suffit de parcourir le volume de M. Hisely pour s'en convaincre. Dons faits par les comtes aux couvents, avidité de ceux-ci, ainsi que des évêques et des chapitres, voilà ce qui domine dans les chartes analysées par l'historien.

Est-ce à dire que ce moyen âge, revivant ainsi à nos yeux sous la poudre des archives, n'ait pas son intérêt? Non certes.

[1] Ainsi, nous voyons Rodolphe III excommunié deux fois pour des querelles d'intérêt avec l'évêché de Lausanne (XIIIme siècle).

D'abord, nous suivons avec une vive sympathie l'émancipation progressive des classes inférieures, bien qu'elle soit due le plus souvent aux besoins financiers des seigneurs. M. Hisely, qui avait déjà traité ce sujet capital dans son *Introduction*, cite maintenant, à leur date, de nombreuses chartes d'affranchissement. Ainsi, en 1195, abolition du *droit de suite* sur les femmes serves, stipulée dans un accord entre le Comte de Gruyère et l'Evêque de Lausanne; en 1238, abolition réciproque du *formariage*[1] et du droit de suite, par un traité entre le comte et le chapitre de Lausanne; en 1319, affranchissement de la *taille*, accordé aux *hommes de corps* de la vallée de Charmey. En 1359, le Comte de Savoie accorde à la ville de Gruyère les franchises de Moudon, et ces franchises deviennent l'origine du *Coutumier*, confirmé en 1587 par Fribourg. En 1388, abolition de la *main-morte*, ou droit qu'avait le seigneur de succéder aux vilains, à défaut de proches parents.— Voici encore un fait d'un ordre analogue: en 1340, nous voyons les paysans des vallées de Froutigen, Simmenthal et Gessenay, s'allier pour mettre fin aux maux de la guerre, les droits féodaux réservés.

Et puis, l'idéal chevaleresque, dont s'inspire la poésie du temps, nous apparaît çà et là dans les faits; il corrige la rudesse des mœurs: c'est comme un rayon du matin sur les sombres murailles d'un château. Les seigneurs ont un respect sincère pour l'autorité spirituelle de l'Eglise; et surtout, ils honorent les dames, en qui s'incarne leur idéal. Ils se soumettent ainsi volontairement à plus faible qu'eux; ils reconnaissent dans une certaine mesure le droit de l'idée; ils ont de la piété, et sont capables de dévouement. Le lien féodal reposait d'ailleurs sur la fidélité. Certes, on ne peut s'empêcher d'être ému devant ces tombeaux du moyen âge, où les chevaliers et les dames sont représentés dans l'attitude du recueillement et de la prière. — Les comtes de Gruyère étaient pieux entre tous, et ils cédaient dans l'occasion à la douce autorité de la femme: ainsi, au quatorzième siècle, quand deux nobles dames s'interposèrent pour faire cesser la guerre entre eux et Fribourg. — Il y avait, d'ailleurs, de la bonhomie dans les mœurs des comtes de Gruyère: on connaît

[1] Le *formariage (forismaritagium)* était la redevance payée au seigneur, quand une fille serve se mariait hors du domaine: (V. l'*Introduction* de M Hisely, p. 168.) — Pour le sens des termes du droit féodal, je renvoie aux *Institutes coutumières* de Loisel, édition Dupin et Laboulaye.

la gracieuse tradition d'après laquelle le comte Antoine se serait mêlé à une *Coraule* qui se prolongea jusqu'au fond du Gessenay. Uhland en a fait le sujet d'une ballade (*Der Graf von Greiers*).

Plus généralement, et à prendre la vie du moyen âge dans sa réalité de tous les jours, elle devait avoir bien du charme pour les puissants. Chaque seigneurie, chaque ville souveraine formait un ensemble distinct, qui avait ses destins à part. — Aujourd'hui, le nombre des vrais souverains est très-restreint : il y a peu d'Etats qui soient indépendants, et qui puissent ressentir les émotions de la guerre. Au moyen âge, tout château, toute ville fortifiée, était un centre militaire ; et l'animation de la lutte était partout. D'ailleurs, maintenant, la guerre a été centralisée : comme l'industrie, elle a quelque chose de mécanique ; le soldat est devenu un instrument. Au moyen âge, chaque homme avait sa valeur propre, comme au temps d'Homère. Tout était épopée et drame. Drame extérieur et enfantin, sans doute, et où l'esprit n'était pas intéressé : mais enfin, c'était de la poésie, puisque la poésie est dans l'intensité mystérieuse de la vie et dans l'émotion de la lutte contre le dehors. Au moyen âge, chaque maison-forte était un foyer de vie instinctive, mais puissante ; et le monde du dehors était plein d'embûches et de dangers.

Aujourd'hui, sauf pour les grands Etats, le drame est devenu intérieur. Au dehors, c'est l'ordre et la police qui règnent. Le for intérieur seul peut être le théâtre de la lutte ; ou, du moins, l'individu ne rencontre le plus souvent devant lui que les difficultés générales de la vie, contre lesquelles la force morale est la seule ressource. Aussi le moyen âge est-il le temps des épopées, et notre époque celle du drame et du roman. — Au moyen âge, le droit public et le droit privé étaient confondus [1]. Aujourd'hui, leurs domaines sont bien distincts : l'Etat, d'une part, toujours plus centralisé ; les individus, de l'autre, et ces derniers ne pouvant plus se faire justice à eux-mêmes. C'est la grande différence entre les deux époques.

J'ajoute qu'au moyen âge, le pouvoir était attaché à la pro-

[1] De là le nombre et l'importance des contrats dans la société féodale : ils intéressaient en même temps le droit privé et le droit public. Le publiciste catholique, Louis de Haller (dans sa ***Restauration der Staatswissenschaft***), a eu le tort de généraliser beaucoup trop cette absorption du droit public dans le droit privé. C'est un fait particulier au moyen âge, et qui, soit dit en passant, est devenu la source du principe de la ***légitimité***.

priété, au sol: aujourd'hui, on le conçoit comme une délégation; la propriété est rentrée dans le domaine du droit privé.—Et cependant, elle est menacée par tout un ensemble de doctrines, comme un reste du moyen âge. Le socialisme voudrait détacher la société du sol. Ce serait ôter à l'individu toute sphère propre et toute garantie contre le despotisme. Evidemment, il suffit que la propriété ne donne plus de pouvoir que sur la terre: aller plus loin, c'est détruire le droit individuel. Mais ces doctrines montrent l'esprit de notre temps, dans son opposition à celui du moyen âge.

Ce dernier avait créé une foule de petits centres: le mouvement actuel, accéléré par la construction des chemins de fer, tend à concentrer les populations sur certains points. Et, dans les capitales, l'individu est sans relation immédiate avec le sol, avec la nature: sa vie se passe dans un monde factice; et c'est bien là que le drame devient tout intérieur.

On peut, à ce point de vue, regretter le moyen âge: mais il ne faut pas oublier que la souveraineté essentielle, c'est la souvraineté qu'on exerce sur soi-même: et celle-là date de notre temps. La conscience se forme aujourd'hui: c'est la forteresse de l'homme du dix-neuvième siècle, et, certes, la défense de ce rempart intérieur a plus de poésie que celle des châteaux ou des villes de la féodalité. La poésie a passé du monde extérieur dans celui de l'âme, elle a passé de la guerre à la vie individuelle et familiale. L'homme n'a plus à se défendre matériellement, la loi le protége: la lutte morale n'en a que plus d'intensité, et là est aujourd'hui la poésie.

Le travail consciencieux et savant de M. Hisely est un de ceux qui font le mieux revivre ces temps du moyen âge, disparus ainsi pour toujours, et qui ont le plus contribué à éclairer l'histoire de notre pays durant la période féodale. — L'auteur me permettra toutefois de lui adresser une critique, en terminant. Je regrette qu'il n'ait pas cherché davantage à relier par des idées générales les faits qu'il a réunis: ce reproche s'applique surtout à son mémoire sur les comtes de Genevois. Je sais qu'il a concentré ses vues théoriques dans le volume d'introduction: mais elles auraient pu sans inconvénient reparaître dans le corps même de l'ouvrage. Le travail de M. Hisely y eût gagné en unité et en clarté en général. Il n'a pas assez groupé et massé les faits, en sorte que l'esprit du lecteur se perd quelquefois dans les détails. C'est,

j'en suis sûr, chez l'historien, l'effet d'un scrupule exagéré : il ne veut rien ajouter à ce que lui donnent ses documents. Nous ne songeons pas à lui faire un reproche de cette exactitude : car il est temps de voir le moyen âge dans sa réalité et de ne plus le *surfaire*, comme Jean de Müller. Mais la complication de cette époque demande que l'historien y cherche les faits capitaux et les lois de leur développement. M. Hisely ne s'est pas assez préoccupé de cette nécessité. On le voit, notre critique ne porte que sur la forme, et non sur le fond du travail, qui reste excellent ; et nous terminons en remerciant cordialement le digne et savant auteur pour ses consciencieuses et patientes recherches.

J. Hornung.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 8 août 1856.

SOMMAIRE : L'esprit des faits à défaut d'autres événements. — Les trois derniers quinze ans. — 1815 à 1830. Restauration des idées libérales. Le souffle de 89. Révolution littéraire. — 1830 à 1845. Discussion générale. Le parlementarisme. Les socialismes.— 1845 et suivantes. Situation actuelle. Idées vieillies. Philosophie. Histoire. Différence d'effet sur les lecteurs à quelques années de distance. Quatre grandes questions cependant. Guerre. Mouvement industriel. Idée sociale. Idée religieuse. — Ceux qui s'envolent et ceux qui ne s'envolent pas.

Pour cette fois les nouvelles font défaut complétement : nous sommes obligé de l'avouer comme tous nos confrères, plus intéressés et plus habiles que nous à le dissimuler, mais qui avec infiniment plus de ressources s'en donnent encore moins la peine, et remplissent leurs feuilles comme ils peuvent, souvent même ne les remplissent pas du tout. Reconnaissons-le donc avec franchise : il n'y a rien en ce moment, aucun fait d'aucune espèce; sauf en Espagne, où les crises sont l'état normal, et où l'on est encore moins sûr du lendemain que partout ailleurs. L'exemple de ce pays est, du reste, bien fait pour nous consoler de ce genre de disette, et pour notre part nous n'y avons nul regret, malgré notre métier de pourvoyeur de nouvelles et notre incapacité d'en faire quand même. Les époques à événements sont rarement des époques heureuses, et les moins mauvaises, pour le gros du

monde, dont nous faisons tous plus ou moins partie, sont celles qui n'en ont pas.

Mais à défaut d'événements il y a ce qui en crée, le sourd et incessant travail des esprits alors même qu'ils ont l'air endormis et qu'ils rêvent. Ce serait une chose curieuse que de chercher à saisir leurs secrètes ou vagues pensées. Étrange histoire que celle-là, toujours la même et toujours variée! comme les dispositions, les goûts, les tendances, les préoccupations d'aujourd'hui sont différentes de celles de hier, mais comme le fond humain est peu changé!

Tacite l'a dit, ce puissant observateur, ce profond graveur de l'histoire et de la nature humaines : « C'est un grand et important espace dans une vie mortelle que quinze années, *quindecim annos*, *grande mortalis ævi spatium*, » si nous nous rappelons notre vieux latin. Pour nous en tenir à ces trois derniers quinze ans, dont nous autres qui datons de ce temps pouvons dire : « *J'étais là*, sinon : *Telle chose m'avint*, j'étais spectateur au parterre sinon acteur sur la scène, » que d'événements, quels changements, quelles révolutions, quelle roue de fortune trois fois retournée! Et aussi quelle différence dans le mouvement, le travail et les dispositions des esprits! chacune de ces trois époques n'a pas moins à cet égard qu'à celui des faits un caractère tranché, une physionomie marquée.

De 1815 à 1830, époque de *restauration* : non pas tant d'une famille royale dont la destinée achevait seulement de s'accomplir en reparaissant un moment sur la scène, que de la société elle-même, épuisée par les guerres de l'Empire et non moins ébranlée par sa chûte. Restauration des ruines publiques et privées, enveloppées dans cette vaste ruine; restauration surtout des idées de liberté, de vie et de pensée libres, que le pouvoir impérial, voulant à la fois se servir de l'élan révolutionnaire et le régler, avait fini par comprimer à tel point, qu'on put les croire un moment étouffées, et que la généralité des esprits n'avait plus même l'air de se douter de ces idées et de s'en soucier. Mais l'Empire à peine tombé, et bien que le nouveau gouvernement leur fût aussi hostile à son point de vue, elles se réveillèrent soudain avec une ardeur juvénile, que rendait d'autant plus confiante dans l'avenir l'ignorance ou l'oubli du passé.

Ce n'était plus sans doute 89 et le mouvement prodigieux des esprits de ce temps, qui, sceptiques d'ailleurs sur les choses divines, n'en avaient pas moins, sur les choses humaines et leur développement rationnel, une foi héroïque, dans laquelle il faut voir avant tout le trait principal de cette époque gigantesque, et aussi le secret de sa puissance et de ses erreurs. Non, ce n'était plus ce vent véhément et ter-

rible auquel rien ne résiste, qui ravage, féconde, abîme et renouvelle tout sur son passage, étreint également la terre et la mer, soulève les flots et renverse les clochers, comme le vent des sorcières de Macbeth, pousse au large dans des espaces inconnus, et avec lequel la tempête elle-même est un formidable refuge où le vaisseau non moins menaçant que menacé se retire comme dans un port. Ce n'en était qu'un souffle éloigné et affaibli, mais le même souffle cependant, et on ne se croyait pas moins sûr d'arriver au but. C'était la même foi aux idées de liberté, et un enthousiasme que nous avons plus ou moins perdu sans doute, nous autres jeunes de ce temps-là, mais que n'ont pas même à perdre nos cadets d'aujourd'hui.

Cet enthousiasme était d'autant plus vif qu'il ne se restreignait pas à la sphère politique et sociale. On couvait aussi une révolution littéraire, et celle-ci, plus libre de sa nature, éclata même avant l'autre. Avant 1830 elle était faite, et elle est demeurée dès lors; le passé littéraire a croulé et n'a pu se relever sous elle, si elle n'a pas tenu toutes ses promesses ni donné tous les fruits qu'on on espérait. La France entendait des chants véritablement nouveaux et une langue poétique nouvelle avec Lamartine, Hugo et Béranger. L'Allemagne, qui avait déjà fait sa révolution littéraire, en possédait toujours dans Goëthe le principal représentant; l'Angleterre, avec Byron, Walter Scott et une foule d'autres rangés autour d'eux, pouvait citer des poëtes comme elle n'en avait guère eu depuis Shakespeare et Milton. Partout les vieux moules étaient brisés, et l'esprit français, qui se plaît aux luttes de paroles, n'avait pas seulement celles de la tribune, mais celles du théâtre aux pièces nouvelles, et celles de la critique dans les journaux. Enfin on revenait à la philosophie, naguère opprimée ou dédaignée comme elle l'est aujourd'hui de nouveau; l'histoire était profondément creusée, savamment renouvelée par les Niebuhr, les Sismondi, les Guizot, les Augustin Thierry; et quelle que fût la sévère et scientifique impartialité de ses études, ce n'était pas de l'indifférence, ou simple curiosité d'antiquaire entiché du passé: on demandait à celui-ci son secret, mais pour en faire profiter le présent, on y portait la lampe, mais pour en éclairer aussi l'avenir.

En 1830, la révolution philosophique, historique, artistique et littéraire était accomplie, et la révolution politique se trouvait mûre; elle éclata tout à coup sous l'ardent soleil de Juillet.

De 1830 à 1845, où apparurent déjà de nouveaux feux et de nouveaux nuages à l'horizon, ces deux révolutions eurent le champ libre et purent le labourer et l'ensemencer comme elles voulurent. La révolution intellectuelle produisit plus d'œuvres que de chefs-d'œuvre,

excepté peut-être dans la peinture, où toutefois elle se signala plutôt dans le *genre* et dans le goût bourgeois que dans l'idéal, et montra plus d'habileté de main que de génie et de hautes inspirations. La révolution politique mit les classes moyennes et la bourgeoisie en possession des affaires et du pouvoir, et leur en donna la pratique, qu'elles n'ont pas oubliée depuis. Elle fit passer la France par le gouvernement représentatif, soit en réalité pour quelques Etats, soit idéalement pour tous. Elle fut le règne du *parlementarisme,* comme on appelle ce régime, qu'il est de bon ton de décrier aujourd'hui. On eut les orages des Chambres, accompagnés déjà de quelques orages dans la rue. On eut l'éloquence : on n'eut par la gloire ; les grandes paroles : on n'eut par les grandes actions. Mais on avait la liberté, et ce n'est pas peu de chose, on s'en souviendra un jour. On avait la libre parole et la libre discussion de tout, et on la porta, en théorie du moins, souvent aussi en pratique, sur toute espèce de sujets.

La révolution littéraire, n'ayant en elle-même aucune entrave, fort peu dans les lois ni les mœurs, cultiva tous les genres, avec plus d'audace et de fécondité que de succès durable. Limitée par le régime représentatif, la révolution politique était plus contenue que soumise par lui, et gagnée encore moins. Elle continuait sourdement son œuvre, poussait de fait et du consentement de tous à une démocratie pratique, et comme théorie nouvelle, comme but final et suprême, montrait, flottant au-dessus de la démocratie elle-même, le drapeau du socialisme, dont les diverses doctrines se discutaient publiquement et étaient, pour ainsi dire, à l'ordre du jour. Le saint-simonisme, le communisme, le fourriérisme étaient connus de tout le monde et, successivement, passionnèrent alors une foule d'esprits.

Tel fut le travail, l'ardent travail de ces quinze ans. L'éruption était prête. Déjà vers 1845, on sentit remuer le sol, et des craquements, des crevasses purent montrer çà et là ce qui s'agitait dans ses profondeurs souterraines. La Suisse, l'Italie laissèrent ainsi les premières percer le volcan. Enfin, en 1848, s'ouvrit le grand cratère : et aussitôt, d'un bout de l'Europe à l'autre il embrasa le ciel. Mais avec ses flammes prodigieuses, il lançait, comme toujours, de la fumée et des pierres, dont, comme toujours aussi, furent aveuglés ou écrasés ceux-là même qui avaient vu en lui le signal triomphant d'une nouvelle ère et d'un grand avenir.

On sait, après cela, comment et par quelles mains le sol affaissé se rassit. Mais que se cache-t-il dessous ? c'est ce que nul en ce moment ne peut dire. A la surface, rien ne bouge : tout est tranquille et refleurit en paix comme sur un terrain fertilisé par l'orage et redevenu

solide. Du bruit, de l'activité, des projets, des plans, des affaires, des entreprises : mais rien, extérieurement, qui passionne et agite. Nul vent nouveau, nul souffle d'idées. Celles qui semblaient naguère pleines de force et de vie, ont déjà fait leur temps. Les unes ont régné, ont vieilli ; un jour de règne a suffi pour les couvrir de rides. Les autres, ballons d'essaî lancés dans l'espace, s'y sont perdues, ou ont crevé piteusement.

La philosophie, les systèmes sont tombés en profond discrédit, la poésie et l'enthousiasme encore plus. La littérature n'est plus que comme une sorte de moyen, parmi d'autres, pour distraire et amuser le public.

L'histoire elle-même a perdu cette influence active et directe qu'elle eut sur les esprits et jusque sur les événements : c'est par curiosité, par amour de l'instruction qu'on la lit encore et qu'on l'étudie, ce n'est plus avec le même intérêt actuel et vivant. Que l'on compare à cet égard les premiers et les récents ouvrages de M. Thiers ou de M. de Lamartine, l'*Histoire de la Révolution française* et le *Consulat et l'Empire*, dont les derniers volumes achèvent de paraître, ou bien les *Girondins* et l'*Histoire de César* publiée l'an passé. Ce sont les mêmes écrivains, le même talent, le même ordre et le même intérêt de sujets, susceptibles des mêmes applications à l'état de choses présent : mais quelle différence d'effet, soit par le nombre, soit par les dispositions des lecteurs ! on lit, on ne dévore plus. Le *Consulat et l'Empire* a beau faire suite à l'*Histoire de la Révolution française,* il ne popularisera par l'idée de cette révolution comme le premier travail historique de M. Thiers ; celui de M. de Lamartine sur *César* n'en réveillera pas, comme ses *Girondins*, l'instinct et le besoin dans les masses, enflammées et déchaînées par ce livre comme par un vent de feu. Dans une sphère d'action d'ailleurs plus calme et plus tempérée, on pourrait en dire autant des premiers et des derniers ouvrages de M. Guizot : ses récents travaux sur Cromwell, sur le fils de celui-ci, sur le Protectorat, sur tout ce qui amena la restauration des Stuarts, et en général ses belles et patientes études par lesquelles il complète son *Histoire de la révolution d'Angleterre* ne feront pas à la constitution anglaise de bien nouveaux ni de bien chauds partisans. On admire cette constitution, on la vante, on l'envie peut-être, mais outre qu'on la voit inhérente au sol où elle est née et impossible autre part, on se défie de toutes les constitutions, et si l'on pouvait vouloir encore quelque chose, celle-là même ne suffirait pas. M. de Tocqueville vient aussi de publier un livre, l'*Ancien Régime et la Révolution*, qui a justement frappé comme étude indépendante et vraie : c'est le même talent de style net

et incisif, d'observation pénétrante et ferme; mais qu'il y a loin pourtant de l'effet produit par ce livre à celui sur la *Démocratie en Amérique,* qui ne fit pas seulement la réputation de l'écrivain, mais celle, pour ainsi dire, de son sujet, devenu dès lors familier à une foule de lecteurs.

Que l'ancien régime ait été ou non la cause de la révolution, peu importe : le passé est mort de toutes manières. A moins d'être oublié de nouveau, il ne saurait échauffer le présent; et s'il a toujours des leçons pour l'avenir, l'avenir, quel qu'il soit, ne les suit guère. Ainsi l'histoire a perdu aujourd'hui cette action politique directe qu'elle avait précédemment par le récit, même impersonnel des faits et sans but ostensible de prédication. Quant à l'éloquence, on y a renoncé, et la tribune est fermée, ou à peu près. Enfin la presse, souvent réduite à crier famine, même en fait de nouvelles qu'on ne lui donne ou qu'on ne lui permet pas, la presse n'est surtout plus cette puissance qui gouvernait et tyrannisait l'opinion, et qui en souleva les flots plus d'une fois.

Est-ce à dire que dans ces derniers quinze ans, dont nous avons vu au moins la moitié, il n'y ait rien, parce que les idées qui dominaient naguère ne dominent plus aujourd'hui? Non, assurément. Outre le fait toujours considérable d'un régime nouveau qui sent sa force et qui l'emploie avec habileté et bonheur, il y a aujourd'hui quatre grandes choses, les unes plus apparentes et plus à la surface que les autres, mais toutes, celles-ci même, touchant et tenant au fond :

D'abord, s'il n'y a plus la révolution proprement dite, il y a la guerre, on l'a déjà vue et on peut la revoir encore, la guerre, qui sans doute est un dérivatif, mais qui peut être aussi une source des révolutions, et qui les contient en substance et en germe. Dans tous les cas la guerre pose toujours de bien graves questions, et celle qui vient de finir n'en a pas posé une petite pour son début : la question d'Orient. Cette question en renferme ou en cache bien d'autres. Peut-on se flatter d'en avoir déjà trouvé la solution?

Ensuite, il y a l'esprit d'entreprises matérielles, de plus en plus dominant, et poussé à un point inouï. On reconstruit Babylone et Ninive; mais l'homme a beau faire, il ne bâtit que pour qu'il en résulte des ruines, et toutes ses grandes constructions finissent toujours par de grands écroulements. D'autres diraient qu'elles les annoncent; mais sans entrer dans cet ordre de pensées, et sans nier ni blâmer les merveilles de l'industrie de notre époque, on ne peut pas nier davantage l'autre côté du tableau : la cherté croissante et se répandant de proche en proche dans les pays et dans les provinces où la vie était encore à

bon marché; les petits rentiers, les petits employés n'ayant plus des revenus en proportion avec cette cherté et la baisse de l'argent; les classes pauvres embarrassées de se nourrir et de se loger, affluant néanmoins, dans un chimérique espoir, vers les grands centres déjà encombrés, et là, trouvant la place prise, refoulées ou reléguées par la force des choses aux abords et dans les faubourgs, qui deviendraient ainsi comme une menaçante ceinture de haillons pour la riche cité. Joignez à ces traits l'agriculture de plus en plus délaissée par les bras et les capitaux; ceux-ci toujours plus absorbés par le jeu des actions; les grandes compagnies les concentrant à leur tour, maîtresses ainsi de la hausse et de la baisse; et par là, entre ceux qui n'ont rien et ceux qui ont tout, les classes moyennes étouffées. On sent déjà le mal et on voudrait y porter remède; mais voilà le courant, tel qu'il roule avec un bruit sourd d'inquiétude et d'irritation cachée. Tout ceci ne se pose encore que vaguement comme fait, mais c'est un fait qui donne bien autant à penser qu'une doctrine et qu'une idée, un fait gros de terribles questions, et peut-on répondre qu'elles n'en sortiront pas à leur tour?

Troisièmement, si les divers systèmes socialistes un moment en crédit sont morts comme systèmes, il n'en est pas ainsi de l'idée sociale en général. Non seulement elle vit, mais c'est la seule qui vive encore dans les masses populaires. Ceci nous revient de plus d'un côté : les ouvriers sont devenus très indifférents aux formes de gouvernement, à celle de la République elle-même; mais l'adjonction : *et sociale*, voilà, pour ceux qui l'adoptent, la partie réelle et vivante de la formule, celle qui exprime leur dernière pensée politique et leurs vœux. Et qu'on ne s'y trompe pas : comme ils n'ont que cette seule idée, et qu'ils l'ont à l'état vague, sans plan, sans ensemble, sans rien de précis ni de régulier, ce ne serait pas une raison (bien au contraire peut-être) pour que ses adeptes la missent en œuvre, le cas échéant, avec moins de violence et de brutalité.

Quatrièmement enfin, de même que l'idée sociale paraît seule avoir survécu aux idées et aux formes politiques dans les masses, la déchéance des idées philosophiques en général n'a laissé subsister que l'idée religieuse : ou plutôt, pour mieux dire, cette sorte d'abaissement et de retrait que subissent actuellement les premières, ont mis la seconde à découvert et à nu, et l'ont subitement fait grandir. Cela est de jour en jour plus sensible. La question religieuse, soit d'église, soit de doctrine, n'est plus reléguée dans des ouvrages spéciaux, ni même dans les recueils périodiques et dans les Revues; les grands journaux quotidiens, le *Siècle*, la *Presse*, même les *Débats*, l'abordent à l'envi,

et suivent ou poussent la polémique sur ce terrain avec leurs adversaires catholiques purs ou légitimistes, particulièrement avec l'*Univers*. Aussi le récent ouvrage d'un écrivain qui, dans les journaux également, prend part à cette discussion du point de vue d'un catholicisme modéré, l'ouvrage de M. Albert de Broglie sur *l'Eglise et l'Empire Romain au quatrième siècle*, est-il presque un livre de circonstance, dans ce moment où l'on est fort porté à examiner les origines de l'Eglise et de son pouvoir, et à les scruter de près. Ce livre est donc venu à propos et a été bien accueilli ; mais quoiqu'il soit le résultat de longues et savantes recherches et de beaucoup de lectures, quoiqu'il soit modéré dans la forme et dans les appréciations, impartial même à son point de vue, il ne saurait trancher la question, l'auteur étant parti d'opinions dogmatiques préconçues, qui sont toujours à discuter.

Par les livres donc et par les journaux, l'idée religieuse se pose de plus en plus devant le public. Elle fera du chemin, à coup sûr : mais quel chemin? voilà la question, et de toutes la plus sérieuse. Car il ne faut pas se le dissimuler : la discussion porte sans doute en apparence sur l'ultramontanisme essentiellement, et à cet égard l'*Univers* est une puissante machine de guerre, qui a rendu de grands services à son parti et au catholicisme en général, mais qui attire aussi les coups sur lui, qui l'a vigoureusement défendu, mais qui l'a aussi démasqué ; la discussion, disons-nous, n'est pas seulement entre le catholicisme pur et le catholicisme plus ou moins mitigé, entre la foi d'autorité et la foi évangélique vivante et libre, elle porte aussi sur le christianisme lui-même. Il en sortira vainqueur, nous le croyons, vainqueur par son propre esprit de vérité, de liberté et de vie; mais ce dont nous ne sommes pas moins sûrs, c'est qu'il devra passer et qu'il passe déjà par un nouveau creuset, celui de l'esprit tout ensemble hardi, froid et positif de ce siècle. Tout l'y pousse : non-seulement ces discussions de doctrine et d'église qui n'intéressaient presque plus personne et que l'on recommence à porter devant le public, mais encore le réveil de la foi : réveil assurément réel chez plusieurs dans les diverses communions chrétiennes, mais de mode ou d'intérêt chez le grand nombre, et par conséquent hypocrite avec ou sans préméditation. Même en France, et à plus forte raison en Angleterre et en Allemagne, tout remet donc nécessairement en cause le christianisme, ses doctrines, ses origines et ses titres, et fait de l'idée religieuse, nous ne disons pas de la foi, un des signes du temps, signe qui va se prononçant chaque jour davantage, s'il ne dit pas encore son secret.

Ainsi, ces quinze ans où nous sommes, pour revenir à notre chronologie, ont bien aussi leurs questions, et leurs questions graves,

malgré leur surface brillante et calme : guerre ou possibilité de guerre, question d'Orient toujours pendante, question d'Italie avec tout ce qu'elle comporte ; — mouvement industriel comme il ne s'en est jamais vu, entreprises fabuleuses et qui néanmoins s'exécutent en un clin-d'œil, matériel énorme, constructions gigantesques, entassements babyloniens, avec tout ce qui les menace et peut les miner par dessous ; — idée sociale, — idée religieuse, voilà, certes, assez de questions, et peut-être une seule et même question. Mais elles sont à l'état de faits et comme encore enfermées dans les choses, plutôt qu'à l'état d'idées libres ; à l'état opaque et latent, plutôt qu'au grand air et au grand jour. Elles n'en sont pas moins là cependant.

En résumé, tel a été, ce nous semble, l'esprit des trois derniers quinze ans que nous ayons parcourus dans ce siècle. Cet esprit a pu revêtir des formes et suivre des tendances différentes dans chacune de ces trois époques, mais on l'y retrouve le même au fond : brillant ou sombre, il les traverse et les unit d'une même flamme de vie, comme ces coureurs de l'antiquité, qui, suivant la magnifique image du poète Lucrèce, de station en station se transmettaient le flambeau.

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Mais en joignant à cet esprit les événements bien connus dont nous voulions tâcher seulement de le faire ressortir, est-ce là toute l'histoire de chacun de ces quinze ans ? Non, il y a encore l'histoire commune et de tout le monde, histoire dont on ne parle pas, mais qui est pourtant bien de l'histoire aussi, et fort importante pour chacun de nous. Cette simple et universelle histoire, mais qui a bien aussi son côté tragique et solennel, il n'est pas besoin de beaucoup de mots pour la raconter ; voilà longtemps qu'elle a été résumée par celui qui a dit : « Comme il « en était dans les jours de Noé, on mangeait, on buvait, on prenait « et donnait en mariage, on achetait, on vendait, on plantait et on bâ- « tissait ; puis le déluge vint, qui les fit tous périr. » Ainsi fait-on aujourd'hui, ainsi faisait-on auparavant, à travers toutes les idées et toutes les préoccupations d'un intérêt général pour chaque époque en particulier ? et après chacune de ces époques, après celle entre autres de ces deux premiers quinze ans, n'est-il pas venu aussi un déluge qui a tout fait périr ?

— Avec tout cela, et le soleil qui poudroie et l'herbe, qu'on voudrait voir verdoyante au lieu de tourner les feuillets d'un livre, l'été se fait, la vie humaine n'a plus d'autre bruit que le sifflet des chemins de fer, on voyage, on se baigne, on s'isole, on s'amuse. Heureuses gens ! qui

ne songez guère aux forçats retenus par leur boulet dans la grande ville, et ne connaissant d'autres bocages que le *côté de l'ombre* — dans les rues, quand il y a de l'ombre quelque part. Et puis c'est nous, chroniqueurs délaissés, prisonniers moroses de la cité muette, qui devons amuser ces amusés, raconter les voyages (puisqu'il n'y a plus rien d'autre) à ceux qui voient au moins passer les voyageurs, inventer ce qui n'existe pas, comme mouvement quelconque, pour le plus grand agrément de ceux qui ont tout le mouvement possible, la nature, la vie, les champs, les visites, les fleurs, les papillons et les oiseaux, qui ne chantent plus guère, il est vrai, mais qui peuvent toujours s'envoler!

Clarens, 12 août 1856.

L'assemblée fédérale a tout ajourné; elle a indéfiniment perpétué le procès de haute-trahison, dont on espérait apprendre la fin; elle a renvoyé à plus ample informé la correction des eaux du Jura, au 15 septembre le chemin de fer de Berne à Genève.

Nous l'imiterons, et pour autant que les convenances le permettent, nous ajournerons notre chronique. Nos correspondants sont allés chercher un peu de fraîcheur dans les Alpes, les journaux ne contiennent rien; nous résumerons la substance des journaux: Comment écrire, comment discuter sous un ciel aussi brûlant? Suivons nos collaborateurs, gagnons la montagne, laissons les chemins de fer pour les sentiers de neige, ce n'est point sortir de l'actualité.

En effet, tous les hôtels, tous les cabarets, tous les bains, toutes les pensions connues des montagnes regorgent d'Allemands et d'Anglais. A quelque distance, sur les penchants, dans les vallons écartés, les indigènes de la plaine, Génevois, Lausannois, Bernois cherchent la tranquillité des campagnes, une nature moins exploitée, et des pensions à deux francs: naguères encore abondantes, elles se font rares comme les bouquetins. Chez les Anglais de tout sexe et de tous pays, la mode est aux glaciers : on étudie constamment de nouveaux passages sur les neiges, les chamois ombrageux qu'avait épargnés la carabine, désertent les Alpes centrales, où l'orgueil des touristes vient chaque jour troubler leur repos. — Dans l'Oberland, le passage à la mode est la Strahleck, qui de Grindelwald conduit directement à l'hospice du Grimsel. La chaîne valaisanne offre aux marcheurs intrépides un théâtre plus varié. Le col de St-Théodule, autrefois considéré comme une affaire sérieuse, est maintenant une promenade de demoiselles, quatre heures de glacier: qui voudrait se contenter de cela? Un touriste digne de ce nom passe en Italie par le col du Géant, et rentre en Suisse par la Porte-Blanche, entre le mont Rose et le mont Mis-

chabel, hauts chacun de quatorze mille et quelques cents pieds. L'ascension du mont Rose lui-même est une promenade d'une journée, cotée au juste prix à cent francs, plus la fatigue et le nez brûlé; aussi les journaux ne prennent-ils plus la peine de mentionner ces expéditions journalières, qui n'auront jamais le renom de celles du mont Blanc, sept ou huit fois plus chères. Un de nos amis, en redescendant du Görnergrat, rencontra deux Anglais et leurs guides, partant l'un pour le mont Rose, l'autre pour Macugnaca par la Porte-Blanche. Le passage du val d'Hérens en Italie par le glacier de la Rolla ou du mont Colon est probablement beaucoup plus praticable que celui que nous venons de mentionner, mais il est moins fréquenté, en raison de la détestable réputation des habitants du val Pellina, où l'on débouche, et des ressources très-insuffisantes que l'hospitalité de l'Eglise fournit au voyageur à Evolèna, dont les glaciers et la verdure rivaliseraient d'ailleurs sans trop d'infériorité avec les prés et les glaces de Zermatt. On peut aller du fond d'Hérens à Tzermontana dans la vallée de Bagnes en remontant le même glacier, et en tournant le flanc italien de la montagne; mais le monde élégant n'a point encore adopté cette voie périlleuse : la magnifique vallée de Bagnes reste en dehors de ses pérégrinations, et pour bonne cause, car si l'on ne trouve que du vin gâté, du pain-pierre, du mouton séché, et pour se couvrir, de vieilles chasubles au presbytère d'Evolèna, il ne faut compter que sur du foin et du lait dans les chalets solitaires du val de Bagnes. Aussi le roi de ces déserts, le Combin, est-il peut-être le moins exploré de tous les géants des Alpes suisses.

En revanche on commence à passer couramment du val d'Hérens à Zermatt, par les glaciers de Ferpècle et de Zmutt, par derrière la pointe de Zinal et la grande vallée des Anniviers. Il y a là douze lieues de neige à franchir: le faîte du double glacier s'élève à près de douze mille pieds, ceci vaut la peine. On a tenté également un glacier plus court, mais plus difficile encore à cause de la verticalité des parois, pour se rendre de Zermatt au fond des Anniviers; le col de Zermatt à Saas, par le glacier d'Allalein a été décrit il y a déjà plusieurs années dans l'*Illustration*, et depuis lors, il est assez fréquenté; on trouve également des passages qui conduisent de cette belle vallée au col du Simplon: ainsi toute la chaîne centrale est perméable, et, avec de l'argent, de l'adresse, de la force et beaucoup de bonne volonté, on pourra parcourir le Valais de cime en cime, sans presque sortir des neiges éternelles, sans toucher jamais à la plaine torride et lugubre que le Rhône désole, et que fécondera bientôt le chemin de fer.

Les travaux de cette ligne d'Italie ont positivement commencé entre Martigny et Sion, preuves en soient non-seulement la petite émeute de Saxon, où l'on ne veut pas plus qu'ailleurs permettre l'occupation des terrains avant le règlement définitif des indemnités, mais des terrassements de quelque étendue, que nous avons vu de nos propres yeux. En même temps des routes à chars se construisent, peut-être sans beaucoup de suite, dans la plupart des vallées latérales; ici pour l'exploitation des bois et des mines; ailleurs, comme dans la vallée de St-Nicolas, principalement pour l'usage des voyageurs.

Le gouvernement vaudois, cédant à la nécessité, va demander au Grand-Conseil la concession d'Yverdun à Vaumarcus pour la compagnie

de l'Ouest, et l'autorisation d'entrer en arrangement pour exécuter la ligne d'Yverdun à Fribourg, qui se présente maintenant comme un moyen-terme entre les prétentions opposées des deux cantons. Si, d'autre part, la compagnie de l'Ouest renonçait à sa bifurcation de Bussigny, comme on en parle beaucoup aujourd'hui, et faisait passer par Lausanne tous les trains de Berne à Genève, il y aurait là une sorte de pis-aller que tout le monde pourrait à la rigueur accepter; pourvu toutefois que la section de Payerne-Fribourg puisse être établie dans des conditions d'exploitation raisonnables. Les chances nous semblent aujourd'hui pencher vers cette solution. On passera vraisemblablement par Payerne, parce que, sans parler de l'économie que cette combinaison permettrait à Fribourg de réaliser, il y aurait des inconvénients à pousser les choses à l'extrême contre le canton de Vaud — et peut-être par Lausanne, malgré l'irritation dont cette ville est l'objet, parce que le service de l'embranchement doit augmenter considérablement les dépenses déjà bien fortes de la Compagnie. Quant à la ligne de Neuchâtel, elle aura contre elle tous les partisans de la correction immédiate des eaux du Jura, ainsi que les députés de la Broie, dont le système des bateaux à rails compléterait très-bien les communications. Toute cette histoire des chemins de fer suisses est lamentable. De part et d'autre on a joué au fin, et l'on s'est brûlé les doigts. La commune de Lausanne, elle aussi, a joué au fin. Nous avons lieu de croire qu'à une autre époque, elle aurait pu obtenir, sans dépense véritable, la position qu'elle cherche à ressaisir aujourd'hui par des sacrifices excessifs, irritants et peut-être inutiles. En y regardant de près on trouverait, avec quelque surprise, que les mêmes influences qui lui avaient fait écarter des ouvertures acceptables, l'ont jetée aujourd'hui dans un antagonisme assez périlleux; mais si la politique de Lausanne n'a pas été habile, elle n'a jamais eu d'autre objet que sa propre défense, tandis que d'autres se sont blessés eux-mêmes en voulant l'évincer et l'écraser.

Nous venons de parcourir l'Exposition suisse de peinture à l'intention des lecteurs les plus patients de cette Chronique, et nous trouvons que le plus profitable pour eux, comme le plus sage pour nous, c'est de n'en point parler. Dans cette grande lutte entre Munich et Genève, il n'y a rien d'absolument inexposable : beaucoup de toiles agréables, rien de bien saillant.

Un jury plus compétent a couronné le *Réfectoire des Capucins* de M. Van Muyden, dont on a déjà fait l'éloge ici; nous signons ce qu'on en a dit. On admire beaucoup le portrait peu flatteur d'une femme charmante, noyé dans des flots d'une gaze délicieuse; l'on a dit à ce propos que le nom du peintre, M. Dubuffe, est un grand honneur pour une Exposition de province. Mais l'Exposition fédérale est-elle réellement une Exposition de province? nous en doutons. En consultant la géographie, c'est-à-dire l'usage français, qui fait règle en géographie comme en toutes choses, nous apprenons à distinguer trois parties du monde : Paris, la Province et l'Etranger; l'Exposition suisse serait donc, pour le moment du moins, une exposition de l'Etranger. Nous tenons à cette distinction, non par chauvinisme, mais par intérêt bien entendu; car l'usage et l'histoire nous montrent, de concert, que l'Etranger est beaucoup mieux porté que la Province.

Les rares tableaux d'histoire sont trop haut placés pour notre vue basse et pour une première visite; la Chronique espère les retrouver à Genève; elle y signalera, sans insister, l'arrestation de Hemmerlin, magistrat bâlois, mis à mort comme partisan de la Réforme, tableau très-soigné; la *Mort de Zwingli* de M. Weckesser, et le *Stauffacher* de M. Stuckelberger, dont les poses sont admirables; elle passe sur la légion des paysages dont il y en a de charmants; mais dans les sujets de *genre*, elle rappellera le charmant tableau de M. Rubbio : Rubens arrachant Van Dyk à sa jeune maîtresse; le *Retour de la montague*, d'Edouard Girardet, plus gracieux qu'attachant; les toiles un peu molles de M. Geyer, d'Augsbourg; les gracieuses fantaisies de M. Menn, et les ébauches de M. Bonnet qui ont un beau dessin, de la vie toujours, souvent du style. M. W. Moritz, de Neuchâtel, nous semble s'être surpassé dans la Mère pleurant sur un berceau vide. On ne sent plus rien de raide ni d'anguleux dans cette figure bien encadrée et dont l'expression est franche et saisissante.—Il n'y a, du reste, plus à en revenir, dans ce brillant concours, l'opinion publique a couronné les bêtes. Il y a, de M. de Meuron, des perdrix mignonnes sous des rochers et les plus gentils chamois dans une gorge, mais c'est peu pour un peintre aussi riche. On voit qu'aux yeux de M. de Meuron, du moins, l'Exposition fédérale est bien réellement une Exposition de province. Il amasse des trésors pour l'an prochain. Les ours, et les chevaux américains de M. Kurz de Berne sont traités avec verve; mais la couleur en est un peu dure et le dessin souvent risqué. Il faut rendre un hommage déjà consacré aux chèvres, aux moutons, au soleil et à la poussière de M. Humbert, et remercier M. Koller pour sa vache égarée. Il faut plus que de l'esprit pour avoir su toucher par une scène muette dont une vache et son veau sont les seuls personnages. Les herbages y sont d'un ton cru; mais la nature est ainsi faite; elle a le tort de peindre beaucoup en vert, surtout dans les alpages. Le tableau de M. Eberle, avec ses paysans à figure placide, ses chevaux et ses moutons ne parle pas au cœur, mais aux yeux et à l'esprit. Ce morceau excellent était coté fort bas, aussi n'est-il plus à vendre. Les chevaux de M. Adam sont très-fins et très-distingués. En somme la balance nous semble pencher en faveur de l'école de Munich, surtout dans le paysage, où nous donnerions volontiers la palme à Steffan, qui nous a séduit par sa belle lumière. Le grand et beau tableau de Diday nous a laissé froid. Mais nous ne nous abusons point sur la valeur de ces observations qui resteraient sans autorité, quand même nous aurions eu le temps de les mûrir, et s'il nous est échappé quelque grosse hérésie, nous prions nos lecteurs d'en garder l'observation pour eux. Quant aux omissions, n'ayant pas pu tout voir, nous ne saurions en être rendu responsable. L'Exposition contient une foule de choses charmantes à posséder dans sa chambre, mais qui, pressées les unes à côté des autres, ne font pas beaucoup d'effet.

Peinture fédérale, musique fédérale, l'une et l'autre sont du même aunage : mesure fédérale. Un homme d'un cœur bienveillant et d'une oreille exercée me disait, au retour du Concert Helvétique, qu'il fallait en rabattre un peu des éloges donnés par les journaux, non sans doute à l'hospitalité de Genève, mais à l'exécution de l'Oratorio. Les chœurs, quoique fort nombreux, n'avaient pas la puissance d'effet qu'un moins

grand nombre de voix exercées ensemble obtiennent par la rigoureuse observation de la mesure et des *fortè*, moins de puissance peut-être, relativement à la grandeur du vase, que les chœurs peu nombreux de Sion. La première cantatrice, qu'on ne saurait trop remercier, possède une voix admirable; mais la musique de Mendelssohn n'était pas son genre. Elle a bien mieux enlevé l'auditoire dans la *Fille du régiment*, où cependant l'absence d'une culture musicale très-sévère se faisait encore sentir çà et là. Il n'y a pas lieu de s'étonner que la Société fédérale de musique, excellente pour conserver en Suisse le goût de l'art, ne donne pas des concerts aussi parfaits que ceux du Conservatoire de Paris.—On critique aussi les chanteurs de Saint-Gall; on prétend que les morceaux fort simples ont seuls complétement réussi, et qu'ils étaient assez rares.

Quelques amis du bien public cherchent à fonder à Lausanne une Société d'industrie, destinée à rapprocher les industriels les uns des autres et à les mettre en communication habituelle avec les hommes qui cultivent les sciences dont ils appliquent les principes et les procédés. Cette Société ouvrirait une salle de lecture, exposerait les machines et les modèles intéressants, et ferait donner, pendant l'hiver, des cours pratiques, d'un petit nombre de séances, sur les points fondamentaux des sciences physiques et sur leurs principales applications. La Société n'est pas encore définitivement fondée, mais elle est en bon chemin : les inscriptions sont assez nombreuses et le comité d'initiative inspire une entière confiance. Une promenade d'une demi-heure dans les rues de Lausanne suffit pour montrer de quels dangers cette ville aimable est menacée, et combien il importe d'y stimuler la vie et la production.

Un de nos correspondants de Lausanne nous adresse une appréciation des Conférences de M. Bungener, qui ont assez vivement occupé le public de cette ville, il y a quelque temps, et dont nous annonçons aujourd'hui la publication. On la trouvera bien sévère; mais si la pensée dominante des discours a été bien saisie, comme nous devons le croire, on ne saurait refuser à la critique une certaine valeur :

« Christ et le Siècle. Ce titre annonce un beau sujet. Déterminer la relation qui existe entre le christianisme d'une part et le siècle actuel de l'autre, voilà sans doute la tâche que s'imposait M. Bungener. Il n'est pas besoin d'en faire sentir l'importance. Tout prédicateur, en commençant sa carrière, doit se poser cette question, la résoudre pour son compte, et diriger en conséqence son activité pastorale. — C'est peut-être de toutes les questions possibles, celle qui doit avoir le plus d'intérêt pour le chrétien. — Mais la manière dont M. Bungener l'a traitée n'a pas répondu aux promesses du sujet. — Des apostrophes un peu déclamatoires contre notre génération, *« fille d'un mauvais siècle et mère, Dieu sait de quoi, »* de véhémentes sorties contre l'orgueil de la science, contre le doute croissant qui s'empare petit à petit de toutes les intelligences, contre les préoccupations exclusivement industrielles de notre époque, contre le fatalisme qui règne en histoire, contre cette largeur de conscience qui conduit à tolérer le mal; tout cela peut avoir son côté vrai, sans doute, mais ne saurait constituer un jugement sérieux et complet des tendances de notre époque. Mon-

sieur Bungener est parmi les réformés ce que Joseph De Maistre était parmi les catholiques. Il ne sait que protester contre un siècle dont le côté positif et progressif lui échappe.

Nous repoussons l'idée dominante de M. Bungener ; nous ne croyons pas avec lui que l'humanité ne soit jamais tombée plus bas que de nos jours. Il serait facile, en remontant le cours des âges, de trouver à chaque époque un certain nombre d'hommes distingués qui regardent leur siècle comme celui de la décadence et de l'ante-Christ. Supposons qu'ils aient tous eu raison ; il en résulterait que la marche des sociétés humaines n'est jamais autre chose qu'un progrès continuel vers la corruption. Or c'est là, ce nous semble, l'idée à laquelle M. Bungener, involontairement peut-être, amène les esprits. Il faut espérer que cette doctrine est fausse ; il est bien difficile de la concilier avec la pensée fondamentale du christianisme ; et ce qui est sûr, c'est qu'elle est funeste. Elle est funeste parce qu'elle est décourageante, et tout ce qui décourage affaiblit. Ce pessimisme outré n'a pas des conséquences pratiques moins fâcheuses que l'optimisme le plus exagéré. Si dans ce monde tout va pour le plus mal, si d'un siècle mauvais doit naître un siècle très-mauvais, il n'y a plus qu'à jeter le manche après la cognée : à quoi bon travailler pour une société condamnée ?

Nous ferions aussi volontiers quelques remarques sur l'éloquence de M. Bungener. Elle a été fort admirée de quelques personnes, et il faut convenir qu'elle a une certaine énergie, quelque chose de vif et de dramatique et qu'elle est nourrie par une forte conviction ; mais elle manque à la première loi de l'éloquence chrétienne : ce n'est pas l'éloquence de la charité. M. Bungener parle de haut, il commande, il impose, il a de la fougue, de la véhémence, de soudaines colères ; mais il n'a ni la tendresse, ni l'onction, ni l'émotion intime, ni la douce chaleur du sentiment, ni la sérénité que réclame l'éloquence chrétienne. »

S.

QUELQUES MOTS

SUR

L'INDIVIDUALITÉ CHRÉTIENNE[1].

. . . .
. . . .

L'indépendance spirituelle forme le trait distinctif de l'individualité religieuse de Paul. La nature du double progrès qu'il fit faire à l'Eglise montre, en effet, qu'il était le génie chrétien le plus indépendant de son époque. Aussi rien dans la personnalité de l'Apôtre ou dans la carrière qu'il fournit n'est-il plus important à connaître, plus utile à étudier, que cette individualité religieuse, organe de sa puissance. Je n'entends pas désigner par ce mot l'indépendance qu'on peut devoir au caractère naturel. Quels que fussent, sous ce rapport, les avantages dont Paul jouissait, il put paraître parfois moins indépendant que ses adversaires (Actes XXI, 18-26). Mais ce qu'il possédait au plus haut point, c'est l'indépendance morale, celle qui naît d'une conviction profonde ou dont la possession *personnelle* de la vérité est la source, le courage de l'âme ou la conscience de sa mission. Paul portait au dedans de lui les trésors de la théologie dont il devint le missionnaire (2 Cor. IV, 6, 7) : il vécut pleinement de la vie dont elle était l'expression : aussi demeurait-elle la plus grande

[1] M. Trottet, notre compatriote, pasteur de l'Eglise française de Stockholm, a bien voulu détacher pour nous les pages qu'on va lire d'un ouvrage actuellement sous presse, intitulé : ***Les Grands Jours de l'Eglise apostolique, considérés relativement à l'Eglise actuelle.*** Ces réflexions, qui terminent une Conférence sur saint Paul, nous ont paru assez à propos pour les offrir aux lecteurs de la ***Revue Suisse.***

de ses actions, et reconnaît-on, entre elle et lui, la plus intime unité. Sortie, au souffle de l'Esprit, des profondeurs de son être, elle constituait littéralement *son* Evangile. Loin d'être simplement le costume de son âme, elle en avait pris la forme et revêtu les traits : sa personne spirituelle, empreinte du sceau de sa doctrine, se réfléchissait, à son tour, en elle. Comment une religion qui formait si bien le centre de l'individualité dont le doigt de Dieu l'avait tirée, n'aurait-elle pas revêtu une physionomie originale, et rendu inébranlable la volonté de l'Apôtre, invincible son courage? C'est ainsi que, sans rompre l'unité de l'Eglise, sans cesser de montrer pour les faibles la plus noble condescendance, saint Paul put semer dans le monde un « Evangile » à part. Son immense activité jointe à l'humilité la plus touchante, son indomptable énergie qui servait d'aliment à la tendresse de ses affections, son esprit de paix uni au plus ardent amour de la vérité, son bonheur dans le sacrifice, toutes ses pensées, tous ses sentiments tiraient leur vertu de sa communion avec Christ. Voilà comment son indépendance l'asservit à la vérité ou le rendit l'esclave de son Maître. Moins indépendant, il n'aurait pu s'identifier avec son apostolat d'une manière si féconde. Et, d'un autre côté, s'il ne fût pas littéralement devenu le serf de Christ, si sa mission ne se fût pas confondue avec sa personne spirituelle, l'Evangile de la foi n'aurait pu jaillir si frais et si jeune du fond de son être, ni revêtir un caractère si éminemment psychologique. C'est parce que cet Evangile était encore lui-même, j'entends la transformation de Jésus en sa personne spirituelle, qu'il offre une physionomie tout à la fois si humaine et si divine. Ne le considère-t-il pas, en effet, comme la révélation même de Christ (Galates I, 11, 12)? C'est ainsi que le missionnaire de la foi devint capable de couvrir, dans l'intervalle de moins de trente années, le vaste empire des Césars, d'Eglises semblables à celle dont il portait le type dans son cœur. Voilà quelles sont les œuvres, quelles les conquêtes, quels les miracles dont l'indépendance spirituelle est la source : voilà ce que peut celui dont Christ devient la vie, et qui en suit fidèlement la voix. Aucun apôtre ne se montra plus dépendant de son Maître, plus indépendant d'autrui, plus apôtre que ce Paul auquel tant de chrétiens cherchaient à contester ses titres. Aucun, sur la fin de sa carrière, ne put s'écrier avec une plus sainte assurance : « Le temps de mon départ est proche. J'ai combattu le

bon combat ; j'ai achevé la course ; j'ai gardé la foi : la couronne de justice m'est réservée, et le Seigneur, juste juge, me la donnera en ce jour-là » (2 Tim. IV, 6-8).

*

L'individualité spirituelle de l'apôtre des gentils est particulièrement d'un grand exemple dans le temps où nous vivons. D'un bout de la société à l'autre, s'élèvent des voix nombreuses qui déplorent le manque de profondeur qu'offre la vie des chrétiens, et l'existence stérile de l'institution religieuse. Les besoins que ces plaintes révèlent nous pressent, sans doute, de proposer à l'imitation de l'Eglise la noble vie de saint Paul, et de chercher à exciter l'émulation par le tableau de son activité. Mais comment les chrétiens répondront-ils à la mission dont ils semblent chargés, si on ne leur fait sentir l'obligation d'imprimer à leur individualité religieuse le caractère qui distingue celle de l'Apôtre? Cette individualité, nous l'avons vu, était essentiellement son œuvre, ou, si l'on veut, l'œuvre du Saint-Esprit ; et sa vie, son ministère, ses travaux n'en sont que le déploiement ou la manifestation naturelle. L'impuissance spirituelle de l'Eglise aincontestablement sa source dans l'absence d'un christianisme personnel, indépendant, de l'espèce de celui de Paul. D'où provient, en effet, le funeste affaissement des convictions religieuses jusque dans le cœur de ceux qui sont spécialement appelés à les faire naître, sinon du manque d'individualité spirituelle dans l'acceptation de la vérité? Comment éviter de confondre le zèle intolérant avec la foi, ou manifester une vie et une pensée religieuses véritablement créatrices, sans entretenir avec Christ ce rapport immédiat qui suppose et développe une sincère individualité? Qu'est donc la vie chrétienne, sinon la formation d'un tel rapport, et le renouvellement progressif de « l'homme intérieur, » qui le rend, chaque jour, plus intime? Qu'est la pensée dans les conditions du christianisme, sinon la conception de ce rapport, la manière dont l'esprit le reproduit en lui-même, et la vue distincte des conséquences du principe qui en constitue le centre? A moins d'une communion personnelle avec Christ ou de l'indépendance spirituelle, que devient la vie chrétienne, sinon une suite d'impressions religieuses plus ou moins isolées, de faits, d'actions, de sentiments qu'aucun lien intérieur n'enchaîne l'un à

l'autre? Et que sont nos convictions elles-mêmes, sinon autant de croyances d'emprunt, puisées dans le milieu où nous vivons, et qui, dépendant toujours de circonstances accidentelles, nous abandonnent avec non moins de facilité qu'on nous voit les accueillir? Que sommes-nous enfin nous-mêmes, sinon l'écho de tel chrétien, de tel parti, de telle secte, l'enfant de l'opinion établie dans le cercle où l'éducation nous place, et comment notre religion pourrait-elle encore offrir quelque degré de profondeur? Ainsi nous glissons sur le christianisme sans jamais pénétrer au-dessous de sa surface, et nous parlons de la vérité sans la connaître véritablement, je veux dire sans la posséder. Impossible à nous d'être « les imitateurs de Paul » (1 Cor. IV, 16; XI, 1, etc.), tant que l'Evangile ne devient pas « notre chair et notre sang, » le principe de notre moi, l'âme de notre individualité; tant qu'il ne s'est pas si bien incarné en nous que le Saint-Esprit nous paraisse le tirer de notre conscience; en un mot, tant que nous ne pouvons pas dire *mon Evangile* dans le même sens, sinon avec la même puissance, que l'apôtre de la foi. Force nous est, à son exemple, de devenir véritablement propriétaires du christianisme, et non pas simplement ses locataires; de posséder non pas seulement des idées, des habitudes, des vertus, des sentiments chrétiens, mais une personnalité chrétienne, de sorte que Christ lui-même croisse au dedans de nous, ou que notre être intérieur subisse, sous l'action de son Esprit, un véritable développement. Si l'Evangile ne s'incorpore pas avec notre âme de façon à revêtir les traits de notre individualité transformée, ou à se déployer en nous comme notre divin nous-même, il ne saurait être *notre* Evangile, le fondement de *notre* conviction et la source de *notre* paix.

Qu'on me comprenne bien. Tant que notre religion ne jaillit pas de source, elle reste sur notre âme comme une sorte de vêtement, et notre vie intérieure, monotone et superficielle, ne saurait entrer dans la voie d'un développement salutaire. Ainsi de ces vies chrétiennes immobiles, sans charme, sans fraîcheur ni beauté, et qui semblent cristallisées dans le moule de l'opinion religieuse. Que l'Evangile sorte de nous après être entré en nous, que nous soyons, dans notre sphère, autant de saint Paul commencés, et nous couvrirons, à notre tour, le théâtre de notre activité de miracles semblables à ceux qu'opérait cet Apôtre (Philippiens IV, 13). Ainsi la foi devient la foi.

Reconnaissons-le en effet : Il y a une opinion chrétienne, comme il y a une opinion mondaine ; et nous pouvons demeurer asservis à la première d'aussi bonne foi que beaucoup de personnes le sont à la seconde. Cette opinion chrétienne ne règne pas seulement dans l'enceinte du christianisme officiel. Elle crée, dans toutes les Eglises, une espèce de mode, nourrit certains préjugés religieux, institue un langage à part, fixe tout un costume chrétien dont il nous est doux de nous revêtir, parce que, indépendamment de la sécurité que nous inspire l'habitude de porter la livrée de nos frères, nous trouvons, dans ce milieu, la source d'impressions salutaires, qui nous élèvent par les jouissances qu'elles nous procurent, et qui peuvent entretenir dans notre cœur une sorte de vie. Quelque avantageux qu'en l'absence de convictions personnelles puisse être ce christianisme de l'opinion, avec quelque chaleur qu'on nous voie le défendre, ce n'est pas là *notre* Evangile : c'est tout au plus celui de la communauté dont nous sommes membres, celui du parti religieux auquel nous appartenons, celui de nos parents, de nos relations, celui peut-être de tous les chrétiens. Or, comment contester, qu'outre les illusions dans lesquelles un tel christianisme nous berce, il ne mette obstacle à la formation d'une foi indépendante, et ne nuise, dans le même degré, au déploiement de l'activité spirituelle? Que dis-je ? N'est-il pas tel cas où l'empire qu'il exerce sur l'âme en affaiblit peu à peu le génie, en altère les aspirations, en engourdit les facultés natives, et la vide d'autant plus sûrement qu'il paraît mieux la remplir ? Et si cette opinion chrétienne n'a pas toujours un effet semblable, à tout le moins aspire-t-elle à nous marquer du même sceau, et à effacer, avec notre physionomie intérieure, le nom que la main de Dieu avait gravé dans notre cœur. C'est ainsi qu'elle nous annule, sans que nous nous en doutions, à mesure qu'elle use les ressorts de notre âme : et, nous déchargeant de toute responsabilité personnelle envers la vérité, elle donne assez de repos à notre cœur pour dissiper nos inquiétudes, mais non pour nous permettre d'arriver à la paix, ou de connaître les joies de la liberté spirituelle. Ainsi nous voguons au hasard sur l'océan des impressions chrétiennes : n'ayant encore d'autre boussole que le préjugé, nous pouvons nous laisser entraîner par la première idée qui frappe notre imagination. Et lorsque la lumière se fait dans notre esprit, il se peut que nous n'ayons plus assez de vigueur

morale pour reprendre possession de nous-mêmes, et nous unir enfin avec la vérité. Les chrétiens de l'opinion, à quelque nuance qu'ils appartiennent, se trouvent dans une situation religieuse essentiellement fausse. Le christianisme traditionnel, dont notre paresse spirituelle s'accommode si bien, fait insensiblement un grand vide autour et au dedans de nous. L'empire qu'il exerce sur le consciences entraîne des conséquences trop graves pour que je n'éprouve pas le besoin de les signaler plus spécialement à votre attention. Mais, afin d'éviter toute exagération, plaçons-nous à un point de vue tout à fait général, et recherchons quelle est l'influence de l'opinion sur les esprits qui se soumettent à ses lois. Nous pourrons ainsi formuler des conclusions plus précises.

*

Qu'est donc en soi l'opinion? Une puissance invisible qui, indiquant le niveau de la moralité générale, gouverne tous les esprits, et brise quiconque lui résiste ; qui détermine la nature de notre éducation, fait notre langage, frappe de stérilité nos aspirations les plus élevées, et nous rend complices et victimes de l'esclavage de tous; en un mot, qui prétend à devenir notre religion, notre moi, et demeure souveraine jusque dans l'enceinte de l'Eglise de Jésus-Christ. On conçoit que de nobles cœurs s'élèvent contre cette royauté sans titres : non sans doute que, pour cela, ils s'en rendent moins dépendants. Il peut arriver qu'on lui résiste pour faire parler de soi, qu'on la combatte par vanité, et qu'on encense l'idole par la manière dont on en repousse le culte ; il se peut même qu'on en subisse d'autant mieux le joug qu'on se vante plus haut de s'en être affranchi. Il y a mille manières de se soumettre à l'opinion, une seule de lui résister véritablement.

Or l'homme qui, dans les questions relatives à sa destinée, fixe son regard sur l'opinion, place nécessairement hors de lui la règle de sa conduite. Vienne le moment où il lui faut prendre un parti grave. Au lieu de consulter sa conscience, il cherche tout autour de lui des conseils. Le fantôme de l'opinion se dresse devant lui : il hésite d'abord à le suivre : mais il en aperçoit le sourire, il en entend les sarcasmes, s'effraye de l'isolement auquel il se voit condamné, et redoute la vengeance qui ne peut manquer de l'atteindre. Il hésite encore : mais la voix brève du

fantôme l'entraîne bientôt sur ses pas, et il ne lui reste, pour étouffer tout reproche intérieur, qu'à s'applaudir de sa sagesse. Or, en acceptant un tel guide, qu'a-t-il fait? Il a blessé sa conscience; il en a flétri la délicatesse; il est entré dans une voie où il se verra toujours davantage poussé à la réduire au silence. Comment, le premier pas fait, ne se sentirait-il pas sollicité à faire tous les autres? Comment résister, quand chaque jour rend plus pressante la nécessité de se soumettre? Braver l'opinion quand on lui a donné de tels gages? Mais ne serait-ce pas s'exposer au blâme universel? Aussi aime-t-il mieux demeurer dans la position la plus fausse que de déplaire à des personnes que peut-être il ne respecte pas, et se condamne-t-il à se mépriser lui-même pour ne pas paraître se contredire à leurs yeux. C'est ainsi qu'en jouant avec la vérité, il se rend le jouet de la puissance la plus capricieuse. Et comme l'opinion n'est autre chose que le jugement de tous, celui qui en devient l'esclave s'expose à mettre sa destinée à la merci de tous. C'est de cette sorte que nous nous condamnons à vivre toujours plus hors de nous-mêmes, que nous nous annulons les uns par les autres, que nous nous dépouillons de notre indépendance morale, que nous perdons notre réalité devant Dieu, et que nous travaillons à remplacer notre individualité native par un être de convention.

En se substituant à la voix intérieure ou en devenant notre conscience, l'opinion nous prive donc du droit d'exercer sur nos semblables une influence réelle. Instruments ou moyens de tous, nous passons ainsi, sans laisser de traces, à travers la foule, dans les flots de laquelle nous ne tardons pas à disparaître. Notre existence ne frappe les regards de ceux qu'elle n'attriste pas que comme une apparition sans vérité. L'habitude de juger et d'agir l'œil fixé sur les autres substitue insensiblement l'âme de tout le monde à la nôtre. La sincérité vis-à-vis de soi-même fait place à un état de mensonge dont on a de moins en moins conscience, et qui peut très-bien finir par paraître naturel. Ainsi se faussent tous les rapports de l'existence morale. En vain multiplions-nous les protestations. Les cœurs sérieux, voyant que nous ne sommes que des ombres, passent à côté de nous en soupirant : on finit même par ne plus prendre garde à nous. Avec notre valeur morale, nous perdons notre dignité, et nous condamnons à une agitation stérile. Au lieu de la confiance dont nous pouvions jouir, nous nous voyons comptés pour rien. Les re-

lations que nous avons formées, la direction qu'elles ont imprimée à notre vie nous font subir la tyrannie de situations qui peuvent nous sembler fatales. Et plus nous nous débattons sous l'empire des nécessités que nous nous sommes créées, plus se serre le nœud dont elles nous enlacent. Voilà à quel état d'impuissance la créature de l'opinion peut réduire cette vie humaine que l'Evangile devait revêtir d'une vertu divine.

Oui, l'asservissement à l'opinion fait pénétrer l'ennui, c'est-à-dire la mort dans tous les rapports de l'existence, dans les vies qui pouvaient être les plus riches, dans les cœurs destinés à devenir les plus profonds. Ainsi la paix, la confiance, la joie se sont insensiblement évanouies : les liens les plus doux n'offrent qu'un faible attrait : la famille, entrant dans la voie des accommodements et des calculs, a perdu sa dignité, sa poésie, son charme ; et jamais on n'a mieux pu voir qu'il n'est pas de communion possible, d'intimes relations, de chaudes étreintes entre des âmes que le culte de l'opinion a profanées. Aussi ce funeste esclavage, fortifiant l'empire des instincts inférieurs, rend-il toujours plus violent le besoin qu'on éprouve des jouissances stériles que peut offrir le monde. Et plus la chair devient avide, moins le cœur a soif de l'amour, qui faisait sa volupté. La solitude intérieure est le milieu le plus favorable au déploiement de tous les vices. C'est dans une âme vide que l'égoïsme se déchaîne avec le plus de fureur. Aucune nuit n'est comparable à celle qui règne au fond d'un cœur où se sont éteintes les aspirations généreuses, où les sources de l'espérance et de l'amour semblent taries, et qui a perdu le sens des choses spirituelles : il ne possède plus la faculté de sentir son état ou de gémir sur les ruines qui le couvrent ; il s'est privé du pouvoir de s'épouvanter de son néant, et les mots les plus redoutables le frappent sans l'émouvoir.

*

Ainsi sacrifier, de quelque manière, à l'opinion la gloire de la vérité et la dignité de l'âme humaine, c'est se condamner aux plus fâcheux compromis, porter atteinte à la divinité de son être, et livrer sa conscience en gage à l'ennemi. La conscience, ah ! comment lui rendre son énergie dans un siècle où ceux même qui en prêchent le culte vont offrir à d'autres dieux une partie de leurs hommages ? La résurrection de la conscience

et son éducation à l'école de l'Evangile, la communion avec Dieu ou une religion vraiment personnelle, voilà le moyen d'unir progressivement, dans notre cœur comme au sein de l'Eglise, la vérité et la paix. Sans doute, en entrant dans cette voie, vous verrez s'élever contre vous, indépendamment du monde, un grand nombre de chrétiens, ceux-là peut-être que vous aimez le plus, et aux suffrages desquels vous attachez le plus de prix. Devant vous s'ouvrira une carrière de sacrifices, où vous pourrez souvent vous sentir sur le point de succomber au découragement qui viendra vous assaillir. La croix marque partout le chemin de la gloire : tout apostolat est un martyre ; et c'est par le Calvaire que passe chaque enfant de la vérité. La persécution vous atteindra : non peut-être la persécution éclatante des lois, que le mouvement et la mise en scène rendent souvent moins difficile à supporter ; mais cette persécution cachée qui vous attend jusque dans le cercle de vos relations, qui vous poursuit sourdement de lieu en lieu, vous prive de l'affection de vos frères, et travaille ainsi à vous exclure du sein de la famille de Christ. Rien ne vous paraîtra plus injuste que l'isolement auquel vous condamneront des chrétiens qui possèdent votre amour et votre respect. Rien ne vous affectera plus douloureusement que de voir se fermer à votre approche des cœurs qui qui vous appartenaient jadis. Vous souffrirez doublement de l'impuissance où l'on s'imposera l'obligation de vous réduire. Et cependant, pour peu que vous portiez vos regards au delà de l'heure présente, vous comprendrez que rien, plus que ce qui vous afflige, n'est propre à vous fortifier. Paul se vit-il donc moins persécuté que vous, et par des personnes qui possédassent moins son affection ? Recula-t-il devant la perspective de l'isolement qui l'attendait? Et se montra-t-il moins courageux à poursuivre son œuvre de lumière, parce qu'un certain nombre de chrétiens s'efforçaient de la ruiner? Aurions-nous encore besoin d'un plus auguste exemple ? Oh! sans doute, Jésus proclama la vérité avec une charité divine : il se bornait à confier au sol un germe dont le développement devait transformer peu à peu les conditions de l'économie religieuse sous les lois de laquelle il vivait. Cependant bien qu'il fût seul, en prêcha-t-il moins l'Evangile aux hommes? Se laissa-t-il arrêter par la crainte d'être méconnu, abandonné, trahi; par la persécution, la pauvreté, l'opprobre; par la haine des chrétiens de l'ancien monde

et par la vue du supplice? Et ne sommes-nous pas appelés à le suivre sur cette route de renoncements et de gloire, à devenir chacun, après lui, des témoins de la vérité (Jean XV, 20; XVI, 2, 33), des Christ parmi les chrétiens, et à porter sa croix, même, s'il le faut, dans l'Eglise (Matth. XVI, 24, 25)? Comment l'Evangile aurait-il triomphé du monde, si les fers, si le bûcher avait fait expirer la confession du nom de Jésus sur les lèvres des premiers disciples? Et nous, qui devons à ces souffrances endurées, à ce sang versé pour notre cause, à toutes ces morts héroïques le bienfait de la vérité, nous n'oserions nous montrer les fils de nos illustres pères? Nous nous tairions par crainte de la malveillance que nous pouvons rencontrer? nous déserterions, sans remords, notre divine bannière? Ah! mieux souffrir, s'il le faut, l'injustice, que de priver l'Eglise des bénédictions attachées à notre résistance, de trahir les intérêts de ceux même qui nous condamnent, de frustrer le monde du témoignage que la vérité réclame de nous, et de traîner, au sein d'un repos coupable, une vie sans paix ni beauté.

A moins d'aspirer, à l'exemple de Paul, à la possession personnelle de la vérité chrétienne, le domaine de la liberté spirituelle nous demeure toujours fermé. Nous sommes appelés, chacun, à puiser « notre Evangile » dans l'Evangile, ou à rechercher directement l'intimité de Jésus. Qu'on veuille bien saisir ma pensée. Si le christianisme que nous professons était véritablement nôtre, nous serions, par le fait, transformés en missionnaires dans la sphère de notre activité naturelle. L'exercice de l'apostolat dont nous nous sentirions investis nous affranchirait graduellement de la servilité spirituelle dont le manque d'expérience chrétienne est la source, et qui fait la force de la plupart des sectes. Un tel christianisme multiplierait les saints Pauls parmi nous, comme il les multiplia au seizième siècle, rendrait nos œuvres divines malgré notre obscurité, et nous permettrait de léguer au monde un héritage incorruptible. Rien n'est rare comme la volonté, même chez le chrétien, qui est pourtant, par excellence, l'homme de la volonté. Bien qu'un chrétien sans indépendance soit un être incompréhensible, beaucoup de vrais membres de l'Eglise semblent encore timides à saisir cette liberté spirituelle qui est la plus haute de leurs obligations. Comment, dès lors, l'unité pourrait-elle s'accomplir au fond des cœurs? Ainsi trompés par nos propres efforts,

nous pouvons facilement prendre notre parti de l'impuissance que nous sommes appelés à vaincre.

Si l'exemple de Paul nous fait un devoir d'aspirer à la possession d'une foi indépendante, combien plus de secouer le joug d'un monde dont les jugements sont en si naturelle opposition avec nos besoins les plus élevés? Et de quoi donc s'agit-il que de savoir si nous sommes faits pour la vérité ou condamnés au néant d'une existence futile ? si nous sommes appelés à nous respecter dans les autres ou à leur montrer assez peu de respect pour nous abaisser au culte de l'opinion? si nous voulons être les nobles fils de la conscience ou les vulgaires instruments du préjugé? Qu'est donc l'homme moins la conscience, sinon un être qui a perdu la capacité de s'unir à la vérité, une fiction vivante, la forme vide d'une personnalité disparue? Et tant que son âme demeure sous l'empire de la contradiction qui la flétrit, comment pourrait-il faire des œuvres qui s'imposent à la foule, et dirigent les regards vers l'avenir ? On ne saurait travailler efficacement à la transformation de l'Eglise, à moins de se conquérir tout d'abord soi-même sur elle. Et si personne n'est apôtre qui ne possède pas la vérité pour son compte, tout chrétien qui s'est élevé, de la sphère de la foi de tous à des croyances personnelles, tout chrétien dont l'Evangile est vraiment la propriété ou que l'Esprit inspire, se trouve chargé, dans le cercle où son influence s'exerce, de la même mission que saint Paul.

TROTTET.

UN

ROMAN ENTRE HOMMES[1]

III

PREMIÈRES INFIDÉLITÉS.

— Je demeurais, reprit Théophile, à Paris, à deux pas de la barrière Blanche, dans une rue où toutes les maisons restaient à construire, sauf la mienne, et j'y possédais un véritable atelier. La pension paternelle me permettant de vivre sans travail, je gagnais beaucoup d'argent. Les maîtres-jurés de l'art louaient fort ma manière d'empâter, de gratter et se souciaient peu du reste. Vous savez qu'il y avait alors à Paris deux écoles, celle de la couleur et celle de la ligne : la première avait pour système de dessiner mal, la seconde de peindre sottement. Comme je n'ai jamais su dessiner, je m'étais fait coloriste. On prenait mon défaut pour un parti pris et l'on m'élevait aux nues. Encouragé par ce succès, j'exagérai mon vice et je fis pour le Salon une toile honteuse, qui fut sifflée honteusement. Les Parisiens, qui sont les gens de goût, acceptent volontiers le mauvais, pourvu qu'il ne sorte pas du médiocre.

Un matin que je me désolais de ma chute, seul dans mon atelier dont le bourgeois avait oublié le chemin, je vis entrer tout à coup un jeune homme frisé, pommadé, aux moustaches en croc et le lorgnon sur l'œil. Je le pris pour un coiffeur et j'allais ôter mon bonnet (le coiffeur est un homme devant qui l'on se découvre toujours), lorsqu'au serrement de main d'autrefois je reconnus de nouveau mon homme. Benjamin se jeta dans mes bras.

[1] Voyez page 501.

— Mon ami, me dit-il, je te reviens. J'ai eu des torts envers toi, c'est vrai, je m'en repens, mais je suis bien malheureux! D'abord tu m'as fait beaucoup de peine et j'ai été fâché contre toi. Puis je me suis jeté tête baissée dans une passion stupide. Ecoute-moi.

Je le regardais ébahi. Il avait de vraies larmes dans la voix. Je ne pouvais concilier cet épanchement de tristesse avec cette recherche de costume. Je ne me souvenais plus du gladiateur qui voulait mourir avec grâce. Voici le moment ou jamais de placer une sérieuse observation que j'ai faite, et qui vous expliquera bien des choses dans la suite de mon récit.

Nous sommes doubles de toutes manières, enfants de la nature et de la vie. De la nature, nous recevons des vertus qui sont notre fonds, notre bien, et des défauts qui en sont les limites et les lacunes. De la vie nous recevons des idées, des mœurs et des lois qui nous viennent au hasard, que nous acceptons dès l'enfance et presque toujours sans les contrôler. Ne me dites pas non, car, pour les contrôler, il faudrait les connaître, et pour les connaître, les posséder. C'est donc sans examen que, pour la première fois, on les accepte. Je poursuis, mes chers auditeurs. Le mélange de nos dispositions premières avec ces idées, ces habitudes, ces conventions venues du dehors constitue ce qu'on appelle un caractère. Mais l'œuvre de la nature et l'œuvre de la vie sont presque toujours en désaccord [1]. Du jour où nous commençons à nous regarder nous-mêmes, nous cherchons à les concilier. Nous relions les extrêmes avec des ficelles plus ou moins ingénieuses, dissimulées avec plus ou moins d'habileté. Ce travail intérieur nous échappe ou nous trompe si bien, que nous finissons par voir en nous seuls un être logique. Mais dans les autres, notre attention s'attache d'elle-même et d'emblée à ces contradictions. Aussi découvrons-nous partout des ridicules, c'est-à-dire des contrastes patents, qui égaient notre frivolité ou choquent notre maussaderie. Aux esprits faits comme le mien tout être illogique est insupportable. Les trois quarts des misanthropies viennent de là.

Aussi, tant que Benjamin était resté l'enfant de la nature ou que ses idées lui étaient venues de moi, je l'avais trouvé char-

[1] Je ne dis pas non, mais c'est précisément là ce que Théophile aurait dû prouver.

mant. Maintenant que je voyais dans son costume, jurant avec sa douleur, un premier effet de l'influence d'autrui, je le trouvais absurde.

Cependant il m'émut par son chagrin, qui était réel. Je voudrais être auteur dramatique : je le laisserais parler. Mais je crains de faire comme ces romanciers du jour qui imposent à tout venant leur propre langage. Voici ce qu'il me raconta.

Mes lettres d'Allemagne lui avaient déplu. J'y parlais dès les premières lignes d'un peintre à qui je m'étais attaché peu de temps après mon arrivée à Dusseldorf. Mais il faut que je vous raconte cette histoire.

Ce peintre était de Paris et se nommait Adrien. Un beau jeune homme de trente ans, grand, élancé, des yeux bruns et clairs, des cheveux touffus d'un beau noir, une barbe rare, bleuâtre, crépue ; des lèvres fines, impérieuses ; le ton, l'air et le geste du commandement. Je le rencontrai devant un tableau qu'il éreintait crânement : je me sers de ses propres termes. Les coups portés étaient justes, sûrs et prompts. Deux Français (un Génevois est Français en Allemagne) ont bientôt fait connaissance : Adrien me reconnut pour un homme de sa langue et me tendit la main ; il ne tarda pas à m'imposer par la franchise et l'autorité de ses manières. Expansif au possible, il ne m'exploita pas à l'instar des Allemands qui font de nous leurs grammaires françaises ; loin de là, il se laissa feuilleter par moi tant qu'il me plut. Il m'apprit tout ce qu'il savait : il savait beaucoup de choses ; il avait de la lecture et une grande expérience de voyageur. Il voyait vite et bien. Je m'attachai fermement à lui et finis par le suivre comme une ombre.

Mais tout passe, tout lasse, tout casse. Au bout de six mois, je m'aperçus que j'avais vidé mon Parisien. Il se répétait d'une manière désolante ; je savais par cœur tous ses mots, je prévoyais ses effets, j'aurais pu lui souffler ce qu'il allait me dire, puis il devenait d'un égoïsme ou tout au moins d'un égotisme fastidieux. Croiriez-vous que pendant les six mois où je le vis tous les jours, il ne me demanda pas une seule fois si j'étais à mon aise ou pauvre, garçon ou marié, artiste ou simple amateur : toutes choses dont nous nous informons d'emblée, nous autres provinciaux. S'il me disait par hasard : Comment vous portez-vous ? et que je lui répondisse dolemment : Je suis malade, il ne m'entendait point et passait outre, comme si je lui avais dit : Il fait

mauvais temps. Jamais il ne vint voir mes tableaux ; en revanche, il me montrait tous les siens et s'étendait longuement sur leur mérite. Il faisait son propre éloge avec un aplomb de romancier en vogue, et confessait volontiers ses bonnes fortunes, ses médailles obtenues à Paris et la croix qui l'attendait à son retour. Il ne lui était pas arrivé une seule fois dans sa vie d'entendre ou de prononcer un jugement sur quelqu'un sans ajouter aussitôt : Moi, je... , et parler de lui; si bien qu'il finit par atrocement me déplaire.

Mais alors Benjamin ne m'écrivait plus. Ma première lettre avait éveillé en lui ce sentiment, ou, pour mieux dire, ce ressentiment qui trouble la première amitié comme l'amour, — la jalousie. Benjamin avait beaucoup d'amour-propre, mais je ne m'en étais point aperçu jusqu'alors. Habitué à voir son cœur s'humilier devant le mien, j'avais cru follement à l'éternité de cette soumission sans exigence et sans révolte. Aussi lorsque, dans sa réponse, Benjamin me reprocha doucement cette nouvelle amitié qui se substituait à la sienne, je ne vis qu'un joli mouvement de coquetterie féminine dans ce premier éveil de susceptibilité. Je continuai donc à lui parler d'Adrien, sans rien soupçonner de la peine que je lui pouvais faire, et lui, qui se croyait compris, m'accusa de vouloir entretenir en son cœur un chagrin dont je tirais vanité. Trop fier cependant pour m'en rien dire, il ne me nomma plus Adrien dans ses réponses, sinon pour lui envoyer mille salutations. Et moi qui avais douté de son ressentiment, je crus si bien à son indifférence que, dans ma dernière lettre, je lui rédigeai quatre longues pages sur mon ami, son rival. Alors il cessa de m'écrire. Je demandai de ses nouvelles, on me répondit qu'il se portait à merveille, courait le théâtre et le café, préférait le houblon à la vigne, lisait beaucoup de journaux, s'était fait radical (encore une contradiction avec son caractère), qu'enfin, bien qu'il fût aussi chaste au fond que les pieux conseils de sa mère, il se donnait des airs de libertin. Profondément blessé de son silence, je fis semblant de ne plus me soucier de lui. Cependant lui aussi m'était infidèle.

Vous savez qu'à Genève on envoie les jeunes personnes au bal dès leur enfance. Dès qu'elles sont majeures, elles n'y vont plus. Quand elles sont mariées, elles restent chez elles. Il en résulte que les femmes mariées vivant seules, mais n'ayant que faire, gardent il est vrai leur propre honneur, mais s'occupent à dé-

chirer celui des autres. En sont-elles plus vertueuses devant Dieu ?

Il en résulte aussi que le bal est fort ennuyeux, par la raison qu'une femme n'est vraiment femme qu'après la vingt-cinquième année. C'est une opinion très-répandue que le beau sexe, comme on dit, se développe plus tôt que le laid. Ce lieu-commun cache un sophisme. Ce qui développe un caractère, c'est d'abord l'amitié, que les femmes ne connaissent point : une amitié entre deux femmes, le mot n'est pas de moi, est toujours un complot contre une troisième[1]. Après l'amitié, c'est la vie, le choc des idées et des intérêts ou, Gœthe l'a dit, la tourmente du monde. Or pour l'homme, la vie commence souvent dès la quinzième année ; pour les femmes, elle ne commence qu'au mariage ; pour les filles, jamais.

Il en résulta enfin que Benjamin rencontra au bal une jolie personne, nommée Hortense, qui ressemblait à une rose de mai. Il dansa un soir trois quadrilles avec elle et lui demanda une fleur de son bouquet. Le lendemain, il se promena une heure sous les fenêtres de l'enfant avec la fleur flétrie à sa boutonnière. Le surlendemain, qui était un dimanche, il alla s'asseoir en face d'elle au temple et n'écouta pas le sermon. Le mercredi suivant ils se rencontrèrent par hasard à un concert en plein air et purent échanger quelques mots à voix basse. Le vendredi matin, Hortense, qui suivait je ne sais quel cours au Casino, étant sortie trop tôt de chez elle, prit le plus long pour tuer le temps, et traversa le passage obscur qui monte de l'hôpital à Saint-Pierre. Il se trouva que Benjamin eut le même jour, à la même heure, le même passage à descendre pour aller de chez lui (Quai des Bergues) au café de la Poste. Le passage étant étroit, le jeune homme dut se ranger pour faire place à la jeune fille, en balbutiant quelques mots d'excuse qui durèrent une demi-heure. Le même soir,

[1] Hoffmann est de cet avis : « Femmes et filles, s'écrie-t-il, je ne vous envie « pas votre sexe........ Il se peut que nous soyons souvent comme des touches « insensibles là où tout votre être est électrisé par la pensée et la vie ; mais je « ne vous jalouse pas, fier que je suis de ce don des hommes, l'amitié ! Oui, « je connais vos objections : je vous entends dire d'un air de triomphe en vous « jetant dans les bras les unes des autres : Est-ce que nous ne nous aimons « pas ? Mais pardonnez-moi, si je m'en tiens à mon dire et si même je souris « un peu à vos chères embrassades, etc. » — Quoi qu'en disent Hoffmann et Théophile, j'ai vu souvent, et j'ai maintenant sous les yeux des exemples touchants d'amitié féminine.

il reçut une lettre d'invitation pour aller danser chez les parents d'Hortense qu'il ne connaissait aucunement : la soirée sans façon se donnait le lendemain. Le dimanche, il étonna sa mère par son retour dans la maison de Dieu, qu'il n'avait plus hantée depuis sa première communion. Le lundi soir, il fit aux parents d'Hortense la visite officielle qu'on doit aux gens qui vous ont offert une tasse d'eau chaude. Enfin, le mercredi matin, jour de marché, pendant que le père était à son bureau, et la mère au Molard avec la cuisinière à se chamailler avec les marchandes de comestibles, Benjamin monta chez la demoiselle pour réclamer sa canne oubliée sous un meuble du salon. L'un des camarades de notre amoureux demeurait dans la maison d'Hortense, à un étage inférieur ; Benjamin se prit d'amitié pour ce jeune homme, qui était un joueur effréné de piquet, et monta souvent chez lui pour faire sa partie. Seulement, si Simon avait eu un peu de perspicacité ou de défiance, il se serait dit : « Pourquoi Benjamin ne vient-il me voir que les jours de marché, à une certaine heure de la matinée, et comment se fait-il qu'il descende l'escalier pour monter chez moi ? » Cet amour dura bien six lunes.

Mais un matin, le père d'Hortense, qui possédait une double clé de son appartement, étant enrhumé du cerveau, dut remonter chez lui pour changer de mouchoir. Il entra dans son salon sans prendre la précaution de frapper à la porte, et, au lieu de deux mains occupées à lui tricoter des bas, il en vit quatre qui ne faisaient rien et se tenaient entrelacées. Ce spectacle lui fut hautement désagréable. Le père d'Hortense était un de ces Gérontes de l'ancienne comédie qui trouvent mauvais ce qu'ils ne font pas, et plus mauvais encore ce qu'ils ne font plus. Il jeta feux et flammes. Benjamin protesta de la pureté de ses intentions et demanda officiellement la main d'Hortense. Géronte l'interrogea sur ses moyens d'existence et ses opinions politiques.

— Mes moyens d'existence, les voilà, dit Benjamin en montrant sa main et en la portant à son front.

Géronte poussa un grognement et fit la grimace.

— Quant à mes opinions politiques, ajouta le jeune homme, je suis radical.

Géronte le mit à la porte.

C'est singulier, se dit Simon au bout d'une semaine, il ne vient plus jouer au piquet ; serait-il malade ? Ah bah ! ces esprits frivoles, ça se lasse de tout.

Benjamin pensa devenir fou de douleur et de honte. Il ne mit plus le pied au café, erra comme une âme en peine, hanta de nouveau les solitudes, choisit les plus sauvages, les plus mornes, les sables de l'Arve, les escarpements du Salève, la grande route de Ferney à l'heure où le soleil d'août la change en désert pulvérulent. Vingt fois il voulut se tuer et l'aurait fait sans cet instinct de conservation qu'on nomme le sentiment du devoir. Il lui venait des désirs fous de s'en aller toujours devant lui, jusqu'au bout du monde, et sans la faim, qui est souvent une excellente conseillère, il n'aurait jamais remis le pied dans sa maison. D'autres fois il s'arrêtait dans le passage où il avait rencontré Hortense, et se fiant à un pressentiment qui lui disait : elle va venir — il l'attendait de longues heures — et elle ne venait pas. Ou bien il guettait le père, à l'heure tardive où ce vieillard devait sortir du cercle, dans l'intention de le tuer. Géronte passait, et Benjamin, prenant son âge en pitié, l'épargnait toujours. Une ou deux fois le jeune homme rencontra la jeune fille et ne voulut point l'aborder, craignant qu'elle ne prît mal dans la rue; puis, honteux de sa faiblesse, courut derrière elle et, au moment de l'atteindre, lui tournant brusquement le dos, revint sur ses pas. Il voulut lui écrire et le fit régulièrement tous les soirs, pendant un mois, mais la poste était un Galéhaut dangereux et le Géronte faisait bonne garde. Il eut l'idée de lui envoyer un sonnet par *l'Album de la Suisse romande*, auquel elle était abonnée : il le fit brûlant et y mit toutes ses larmes, mais l'éditeur G..... lui renvoya ses vers, comme attentant aux lois imprescriptibles de la famille et de la moralité publique. Outré de rage, il fit treize satires de deux cents vers chacune contre l'éditeur G..... et il fit bien. Cet épanchement de bile le calma; ses larmes, tournant en fiel et versées en rimes, le soulagèrent : il reparut un jour au café de la Poste et n'en bougea plus.

Pendant ce temps, que faisait Hortense? La pauvre fille s'était évanouie durant la scène du salon. Le soir elle eut un orage terrible à subir. Mais Géronte n'était point mauvais. Après ses vociférations torrentielles, il se séchait vite, comme le ciel du Midi. D'ailleurs sa femme avait pour le calmer certains secrets d'économie domestique qui manquaient rarement leur effet : le plus efficace était la daube. Une fois *daubé*, Géronte embrassa sa fille et tout fut dit.

Après tout, mes amis, Hortense était une demoiselle bien

élevée. Rudoyée par son père et gâtée par sa mère, elle était devenue, sous cette double influence, aimante et craintive, comme le sont les trois quarts de nos sœurs. Aimante, elle avait accueilli franchement Benjamin, sans le faire estimer; craintive, elle renonça vite à lui, non pourtant sans larmes. On lui donna une robe de barège, une montre assez petite pour qu'on n'y vît pas l'heure, un bracelet en corail un peu rouge, mais qu'on trouva rose, pour lui faire plaisir. La robe la fit sourire; la montre, rire tout à fait; le bracelet, sauter de joie. On la mena plus tard à Clarens, pour qu'elle ne restât pas des journées entières à la fenêtre, attendant Benjamin qui ne venait plus. Il y a à Clarens de jolies maisons, des bateaux, des ânes, des fleurs, toutes choses qui plaisent aux jeunes filles. Il y a aussi au fond du lac des incendies de nuages allumés par le soleil couchant. Il y eut de plus cette année-là un étranger riche et jeune qui était fou de ces couchers de soleil. Si bien que six mois après la scène du salon (ce fut une facétie d'un ami de billard), Benjamin reçut un mot de Géronte qui lui annonçait le mariage de sa fille avec l'étranger de Clarens. Une main anonyme avait souligné la formule hypocrite des billets de faire part : *On ne reçoit pas de visites*.

Benjamin, calme la veille, redevint furieux tout à coup. Il ne tonna plus contre l'éditeur G...., mais contre Hortense et, par induction, contre toutes les femmes. Il lut les mille et un livres douteurs qui se sont publiés en France, depuis Rabelais jusqu'à Balzac, et adopta sur le sexe féminin les conclusions de la *Physiologie du Mariage*. Il se prit d'une passion exclusive pour ce qu'il appelait l'esprit français, partit brusquement pour Paris et vint droit chez moi, car son amitié remontait sur l'eau, surnageant à ses illusions perdues.

Tel fut le récit que me fit Benjamin en entrant dans mon atelier. Ou plutôt non, reprit Théophile en souriant, j'ai fait volontairement de la rancune rétrospective. J'ai essayé de vous raconter cette histoire avec l'impression que j'en reçus au moment où je l'entendis. Par ce moyen, je vous ai montré mon caractère d'alors, sans trop recourir à des réflexions morales. Vues d'où je suis maintenant, ces amours ont de la jeunesse et de la poésie. Plus d'un artiste, vous trois entre autres, eût donné raison à Benjamin. Mais en ce temps-là, je lui donnai tort. Habitué à lui dicter mes ordres, je le trouvai fort impertinent de s'être

enamouré d'une jeune fille sans ma permission. Je lui en voulus surtout de ce que la jeune fille eût répondu à son amour : vous savez que je déplais fort aux femmes. Je lui en voulus enfin de l'ombre où il m'avait laissé pour suivre son étoile. Et triomphant en moi-même de sa mésaventure, je lui fis un discours raisonnable et paternel sur la nécessité de régler par le bon sens les mouvements irréfléchis de la passion. Il fallut que mon sermon fût remarquablement niais, car, après l'avoir écouté sans mot dire, mon Télémaque partit d'un éclat de rire olympien. — Ce fut son premier acte de révolte.

— Dis-donc, Bastian, est-ce que la bouteille est finie?

— Oui, mais il y en a d'autres, répondit Bastian.

IV

LA RUPTURE.

L'Allemagne, d'où je revenais, reprit Théophile, est un grand fleuve d'idées où tout le monde, les Français surtout, devrait aller. Il y en a qui s'y mirent seulement, d'autres s'y lavent; d'autres, il est vrai, s'y noient : mais c'est la faute du baigneur et non celle de l'eau. Voici, je crois, l'histoire de mon esprit pendant mon séjour en Allemagne :

D'abord, comme tout le monde, j'y fus scandalisé. Toutes ces idées incendiaires secouées sans passion, cet acharnement à mettre froidement le feu aux quatre coins du monde, à renverser les vieux monuments, panthéons et basiliques, quand ils obstruent la route qu'on veut frayer; ce presbytisme intellectuel qui voit les nuages du ciel et non le plafond prosaïque qui vous empêche d'y monter — et d'autre part cette poésie un peu épaisse, un peu amère, née dans la triste liqueur des brasseries; cet art sage ou extravagant, mais toujours de sang froid; cette musique de *tempistes* qui injuriait doctement mes chers maîtres italiens; ces femmes aux mains rougies par les fourneaux, ces hommes mal appris, que sais-je encore? — le saucisson, le fromage, les conseillers privés, les dames *doctorinnes*, la négation de la négation qui devient affirmation, tout cela me révolta si bien que, sans Adrien, j'aurais fait mes paquets, après un mois d'Allemagne. Hélas! je ressemblais à ces citoyens du boulevard qui

cherchent Paris hors de France et, ne le trouvant pas, s'écrient : Je suis volé !

Puis, peu à peu, la nostalgie s'en alla. Je me fis allemand sans le vouloir et grâce à ma cervelle un peu réceptive, comme on dit là-bas. J'appris la langue de mes amis d'outre-Rhin, or la langue est tout. Le navigateur qui a fait le tour du monde ne sachant que le carougeois, n'est jamais sorti de Carouge. En lisant une traduction, vous restez chez vous. Dès que je sus l'allemand, je me sentis en Allemagne. Dès que je compris les mots, je compris les choses; là où j'avais vu un vagabondage stérile, je vis une recherche courageuse de la vérité; — et, passant d'un extrême à l'autre, comme on fait dans tout mouvement de réaction, je défendis le lyrisme contre le calembour, le fumet rhénan contre la mousse champenoise, les symphonies contre les cabalettes, et même, le croiriez-vous? la rougeur laborieuse des mains allemandes contre la pâle oisiveté des doigts parisiens. Alors il me vint un orgueil étrange; à mesure que mes préjugés tombaient autour de moi, je prenais en pitié ceux qui gardaient les leurs, et les lettres de mes amis de Genève, contre lesquels je défendais mes nouvelles opinions avec toute l'ardeur d'un néophyte, me semblaient monstrueuses de sottise et de nullité. Je blessai plusieurs de mes anciens camarades, qui ne me l'ont point encore pardonné, et naturellement je n'en convertis aucun, parce qu'ils restaient dans leur langue. Ne discutez jamais avec les étrangers!

Maintenant, je me crois plus sage. Après le débordement, les idées se sont retirées en laissant peut-être sur moi leur limon fécondant. Mais au moment où je revis Benjamin, je voulais tout inonder de mon germanisme. L'épouvante que j'inspirais aux timides par mes hardiesses d'esprit me donnait plus d'orgueil que vous ne sauriez croire; aigri d'ailleurs par la mauvaise humeur où m'avait jeté mon échec en peinture, j'éprouvais un plaisir insolent et rageur à me rendre insupportable aux honnêtes gens. Benjamin se ressentit le premier de cette indisposition de mon caractère.

Je me déclarais ouvertement panthéiste et lui voltairien; j'étais socialiste et lui radical : toujours les extrêmes. D'autre part avare, laborieux, soumis à mes habitudes, boîte à musique, montre à répétition, volontaire, personnel, patient à l'œuvre, plus que simple et même un peu rustique dans mon accoutrement, mes

repas, mes manières et mes goûts, je contrastais avec Benjamin l'insouciant, le prodigue, le paresseux, le gentilhomme, le citadin, l'ennemi juré des routes battues. Ajoutez à cela, de ma part une énorme dose d'orgueil qui, me faisant regarder comme absurdes tous ceux qui ne me ressemblaient pas, se révoltait à l'idée que Benjamin, mon Sosie d'autrefois, aspirât au rôle de Mercure — et vous comprendrez la guerre, sourde d'abord, bientôt déclarée, qui dut éclater entre nous.

Nous commençâmes par discuter amicalement. Par un reste de déférence, Benjamin trouva les premiers jours que j'avais raison, d'autant plus volontiers qu'il ne tenait guère à ses idées. Peu à peu cependant il découvrit mes endroits vulnérables et je baissai dans son opinion, si bien qu'à la place du roseau souple qui pliait autrefois sous sa main, je sentis bientôt un tronc raide. La résistance augmenta de jour en jour; enfin Benjamin, stimulé par la discussion, ma manie, devint à son tour agressif, et nous en vînmes à ne plus nous voir sans nous disputer.

Nous demeurions ensemble dans mon atelier, assez grand pour deux. Benjamin, selon sa vieille habitude, avait le *home* en horreur. Il se levait à toute heure du jour et de la nuit et s'en allait. Il revenait me chercher à six heures pour dîner, nous restions ensemble jusqu'à dix heures; je me couchais alors et lui aussi, quand il avait sommeil, ce qui lui arrivait quelquefois. Quand il n'avait pas sommeil, il restait à flâner sur le boulevard jusqu'au matin et montait alors sur la colonne Vendôme pour voir se lever le soleil. Puis il rentrait et dormait jusqu'à dîner. Ce qu'il faisait quand il était dehors, il n'a jamais songé à me le dire. Ce qu'il était venu faire à Paris, il n'a jamais songé à se le demander.

Il s'y plaisait fort cependant. Bien qu'il n'allât jamais au théâtre, faute d'argent; ni dans le monde, faute de connaissances; ni chez les artistes, faute d'activité pour nouer et serrer des relations, il se disait le plus heureux des hommes. Il lisait les affiches et y trouvait un singulier plaisir. Il voyait passer au Bois de jolies femmes et marivaudait mentalement avec elles cinq heures durant. Il vivait en imagination une vie de marquis, allait au Jockey'club, donnait des ordres à ses valets, envoyait des diamants aux comédiennes et trouvait mesquins les salons du roi. Tout cela sans sou ni maille. Vive Paris! me disait-il : j'en *pourrais* jouir, ce qui m'enivre. Moi j'enrageais en l'écoutant.

George Sand parle quelque part de cet invincible ennui qu'éprouve un esprit brillant, mais sérieux, dans le contact prolongé d'un esprit charmant, mais fantasque. J'éprouvais quelque chose de pareil près de Benjamin.

Nos premières disputes éclatèrent à propos du restaurant où je dînais. Vous ai-je dit que j'étais avare, grâce à mon père, qui ne m'avait jamais rien refusé. Il se cachait à une lieue environ de chez moi, dans le quartier des Halles, au fond d'une cour inconnue au soleil, une petite gargote noire comme de l'encre et éclairée d'un flambeau sépulcral. J'y mangeais pour vingt-cinq sous : on avait des radis, de l'eau chaude, trois plats au choix, un dessert mauvais et une demi-bouteille d'eau rougie, Dieu sait avec quoi. Une bonne, laide comme un créancier, vous servait votre pitance. Elle venait vous dire : Monsieur, pour bœuf, il y a des côtelettes de mouton, vieille facétie qui, à force de se répéter, était devenue une formule ordinaire. Les convives s'asseyaient autour d'une table ronde qui figurait une table d'hôte, mais, comme ils venaient se nourrir de quatre à huit heures, chacun d'eux était servi séparément. La clientèle de la maison se composait en général de vieux garçons peu dépensiers. Comprenez-vous cette combinaison d'horreurs : vieillesse, *célibat*[1] et lésine! Interrogée sur la profession de ses hôtes, la bourgeoise répondait fièrement : « Ils sont tous avocats. » Depuis lors, *avocat* est devenu dans le dictionnaire de Benjamin le synonime de cuistre.

Inutile de dire que mon ami se déplaisait fort dans ce lieu. Moi qui y allais dans l'unique intention de manger, je ne regardais pas mes voisins et faisais bravement ma besogne. Mais Benjamin exigeait l'aspect d'une table somptueuse : il était homme à dîner des yeux au Palais-Royal, devant l'étalage de Véfour. Aussi, mal à son aise à cette table d'avocats, m'engagea-t-il d'abord à changer de restaurant. Il n'en fallait pas davantage pour me pousser à garder celui-là. Alors, se résignant à m'y suivre, il me fit dîner à la vapeur : nous consommions nos vivres en dix minutes, après quoi nous allions nous disputer pendant trois heures sur le boulevard.

Enfin un dimanche il éclata. Nous avions près de nous à table une petite famille de boutiquiers, qui, s'étant nourris toute la

[1] Théophile se contredisait pour faire un mot, ce qui arrive à tout le monde.

semaine de bœuf froid et de salade, venaient festoyer au restaurant à vingt-cinq sous. Ces bonnes gens ne se sentaient pas de joie et ne se tenaient pas de le montrer, s'extasiant tout haut, se jetant des boulettes de mie de pain, se chippant mutuellement des morceaux avec de gros rires, interrogeant la cuisinière sur les petits mystères du fricot, tant et si bien que Benjamin, hors de lui, prit brusquement sa canne, son chapeau, son paletot et la porte. Nous eûmes une discussion très-vive qui finit par de gros mots.

Dès lors la bataille recommença chaque jour plus violente. J'étais furieux de l'insurrection permanente de Benjamin qui, de son côté, était furieux de ma fureur. Nos deux amours-propres se heurtaient de mille manières. Il voulait monter, je ne voulais pas descendre, et il avait raison, je le confesse : plus on est jeune, plus on marche vite — en avançant dans la vie, nos cadets nous rattrapent et nous rattrapons nos aînés.

Une circonstance vint encore aigrir ma bile. J'avais eu un voisin nommé, ou plutôt surnommé Diogène, qui était peintre aussi, du moins à ce qu'il disait. Visage fadasse qu'une barbe fantasque essayait en vain de relever, pas de talent, un esprit de mots appris aux petits théâtres et répétés du matin au soir, fainéantise à toute épreuve, misère à paillettes, nul sens moral, voilà notre homme. Course continuelle à la recherche d'une pièce de cent sous, tours ingénieux pour filouter le propriétaire, le portier, le tailleur et le marchand de tabac, longues heures perdues à l'estaminet et aux bals publics, gaspillage des plus riches années avec des hommes de peu et des filles de rien : voilà sa vie. Il se disait jeune et il était chauve, blême et blasé. Il se disait joyeux et ne riait plus, ou du moins ne pouvait sortir sa joie de lui-même : il lui fallait, pour dérider son front, des cataclysmes d'excentricités archifolles : Je me sers de son style pour indiquer son état. Cet homme, chez qui l'homme avait disparu, n'était au fond qu'un mannequin de mascarade. Au demeurant le meilleur fils du monde et qu'on s'applaudissait fort d'avoir pour voisin.

Il était venu chez moi, dès son entrée dans la maison, pour faire connaissance. Il m'avait plu une heure par ses mots que je ne connaissais pas, d'où il avait conclu qu'il pourrait venir sans façon passer ses journées chez moi, fumer mon tabac, dépenser mon argent, mettre mes habits et goûter le café au lait que m'ap-

portait chaque matin ma portière. D'où il était résulté qu'à la trentième tasse consommée, au quatrième gilet détourné, à la troisième livre de mariland brûlée, au vingtième écu volé par mon voisin, je l'avais mis tout net à la porte. Le propriétaire s'était vu forcé peu après à suivre mon exemple, mais Diogène, ne connaissant pas la rancune, revenait me voir de temps en temps.

Ce gracieux Bohême (c'est ainsi qu'on nomme ses pareils à Paris) aimait les nouvelles connaissances, par la raison que les vieilles ne l'aimaient pas. Il s'attacha donc fortement à Benjamin, qui le trouva charmant, n'ayant pas le moyen de le trouver désagréable. Ceci demande une explication qui vous introduira plus avant dans mes petits secrets d'amitié.

Mon jeune ami recevait chaque mois de sa mère une pension qu'il versait dans mes mains économes, me chargeant de régler ses comptes et de payer son entretien. Ce sage arrangement avait été réglé par moi dès l'arrivée de Benjamin à Paris, du temps où je le tenais encore sous ma dépendance. Je lui donnais cent sous par semaine pour ses menus plaisirs, comme on fait aux écoliers. Il essaya bien des fois d'obtenir de moi quelques écus de plus, mais je restai toujours inexorable. Ce fut même un de nos sujets ordinaires de discussion : j'étais plus avare de son bien pour lui que je ne l'étais du mien pour moi, et je le tançais vertement toutes les fois qu'il essayait de se voler lui-même. Nous avions là-dessus des entretiens à mourir de rire. Un jour il se mit presque à genoux devant moi pour me supplier de lui payer en une fois ses vingt francs mensuels, me jurant ses grands dieux qu'il ne me demanderait pas un sou jusqu'au mois suivant. Je refusai net. Une autre fois, étant allé chercher sa pension, il ne me rapporta pas la somme complète : je lui fis une scène si violente, que j'en pleurai d'énervement. Je lui prohibai d'aller à l'avenir toucher lui-même son argent et je me fis conduire chez son banquier pour qu'il le priât, devant moi, de lui refuser désormais, à lui Benjamin, la somme qui lui était due. Le banquier, stupéfait, eut toutes les peines du monde à ne pas nous croire ivres. C'était le seul point où mon Pylade émancipé me cédât encore : aussi m'attachai-je à cette dernière prérogative avec l'acharnement d'un noyé.

Je me souviens qu'à force de petites privations, j'étais arrivé au bout d'un an à réaliser une économie de deux cent cinquante

francs sur la rente de mon enfant prodigue. Je voulus lui en faire une surprise et, le jour anniversaire de son arrivée à Paris, le matin à déjeuner, je lui fis trouver dans sa serviette un rouleau de vingt-cinq petites pièces d'or toutes neuves. Chose étrange! son premier mouvement fut une grimace de dépit. Il commença par regretter les jouissances que je lui avais rognées, et au lieu de me sauter au cou, comme je m'y attendais, il me dit en empochant la somme : — Mon vieux Théo, tu ne seras jamais qu'un avocat! — Le lendemain il vint me réclamer ses cent sous hebdomadaires.

— Comment! tu n'as pas d'argent, lui demandai-je tout effaré.

— Oh! j'ai fait des emplettes fort utiles, me répondit-il en me montrant trois volumes dépareillés de Rabelais, de Courier et de Voltaire, brochés et coupés, — j'ai acquis un fonds de bibliothèque.

— Bon, ces livres t'ont coûté six francs. ... et le reste?

— Ma foi, s'il faut te le dire, j'ai joué au lansquenet, à une table d'hôte où l'on dîne fort bien.

Vous comprenez, chers amis, qu'avec de pareilles dispositions, Benjamin n'avait pas grand'chose à perdre avec Diogène. Cependant mon Bohême, il faut que je le dise à son éloge, ne s'attachait point aux gens dans l'unique intention de les exploiter. Animal très-sociable, il redoutait la solitude, aimait mieux être maltraité qu'isolé et eût préféré le bagne au désert. Il vint donc se mettre entre Benjamin et moi, et avec Benjamin contre moi dans les éternelles discussions que nous avions ensemble. Certes il n'ajoutait pas une grande somme d'arguments à ceux de mon adversaire. La conversation de Diogène était un feu d'artifice qu'on empêchait de partir en y jetant un verre d'eau. Mais il encourageait Benjamin de la voix et du rire, et cette adhésion m'humiliait profondément. D'abord un homme a toujours tort contre deux, fût-ce un Victor Hugo contre MM. Tartempion et Prudhomme. Mais j'enrageais surtout de voir qu'on donnât raison à Benjamin contre moi, car je m'obstinais à regarder cet enfant comme ma créature et, en ma qualité de panthéiste, je me croyais un père éternel. La rupture était imminente, elle ne tarda pas à éclater. Voici à quelle occasion.

En sortant de table, Benjamin, qui aimait beaucoup le café, à cause des dorures et des miroirs, m'avait fait prendre l'habitude

de la demi-tasse. Cette potion une fois consommée, il lisait douze journaux. Pour moi, trop socialiste pour m'occuper des affaires de mon temps et n'ayant jamais ouvert un journal que pour voir ce que pensait de mes tableaux le tribunal souverain des feuilletonistes, je m'ennüyais fort à voir Benjamin lire et surtout à le voir lire de si bon cœur. Aussi, pour le priver de ce plaisir, lui avais-je appris le jeu d'échecs, où je me croyais de première force. Au bout de trois mois il me battit. Non, jamais conseiller d'Etat évincé, poëte sifflé, négociant floué, sabreur sabré ne fut plus honteux que moi après le premier échec et mat que me fit mon élève. Nous jouions trois parties tous les soirs : il m'en gagna d'abord une, puis deux, puis il me les gagna toutes. Je me déclarais intérieurement que j'étais plus fort que lui, mais il me battait. Après mes défaites, je sortais du café en toute hâte et je lui prouvais clair comme le jour que ses coups n'étaient pas francs, qu'il méconnaissait le génie du jeu, qu'il dévastait misérablement mon armée au lieu d'aller droit au roi, qu'il faisait une petite guerre de razzias au lieu de livrer de grandes batailles, que d'ailleurs Leipsick et Waterloo ne prouvaient rien contre Napoléon.

— En attendant, je te bats, répondait-il avec un éclat de rire.

Ce mot là me rendait fou.

Enfin un jour (je m'en souviendrai toute ma vie) nous restâmes jusqu'à minuit dans le café du passage Véro-Dodat, célèbre depuis la mort de Gérard de Nerval. Nous étions montés au premier, dans l'estaminet, pour fumer en jouant. Outre mon café je bus ce soir-là, pour m'exciter, cinq petits verres d'eau-de-vie. Dix fois je recommençai le combat, dix fois Benjamin fut vainqueur. Nous rangions nos soldats pour une onzième bataille, lorsque le garçon vint nous dire poliment que le café était vide, qu'on allait fermer le passage et qu'il serait prudent de nous en aller. Je jetai l'échiquier au nez du garçon, qui n'en eut pas la tête fendue, grâce à ma bienheureuse maladresse. Et je sortis. Benjamin commit l'imprudence de vouloir me calmer : je lui vociférai tout mon répertoire d'injures. Alors, s'allumant à mes feux et flammes, il me dit, ou à peu près :

— A la fin, c'en est trop ! Tu me prends pour ton domestique et je ne le suis pas. Tu as trois ans de plus que moi et l'on t'a sifflé au Salon, c'est vrai, mais ce n'est pas une raison pour me faire supporter toutes tes insolences. Tu n'es pas plus grand

homme qu'un autre, et quant à tes leçons de vertu, j'en ai jusque-là (il leva ses mains au ciel). Tu ne serais pas si vertueux, si tu n'étais pas si désagréable. Mes défauts sont à moi et je ne reconnais à personne le droit de me les ôter : d'ailleurs mon plus grand tort à tes yeux est de n'avoir pas, comme toi, les mains sales. Si tu joues mal aux échecs, c'est ta faute, et je ne souffrirai pas que tu m'appelles idiot parce que je suis plus fort que toi. Voilà déjà longtemps que tes manières de parler et d'agir m'offensent, et si je te le dis carrément ce soir, c'est que tu l'as voulu. Ton orgueil te rend bête : tu es un esprit maussade et un mauvais ami. Nous ne pouvons plus vivre ensemble : j'enverrai demain chercher mes effets chez toi. Adieu donc, et que le diable t'emporte!

Là-dessus il me tourna le dos et je ne le revis plus. Vinrent les journées de Juin, où je reçus une balle dans la tête.

— Humons le piot, Bastian, à la santé de Rabelais!

V

LE MARIAGE.

La révolution de Février, reprit Théophile, m'avait laissé indifférent. Je ne lisais pas de journaux; je ne fréquentais plus le café; je fuyais le monde. A la gargote où j'allais dîner, je ne voyais que des avocats taciturnes. J'aspirais bien quelque chose dans l'air, mais je ne cherchais pas quoi. Au bruit de la fusillade, je m'étais donné la peine de descendre chez mon portier pour lui demander ce que c'était. — Paris est en révolution, m'avait-il été répondu. — Oui dà? Et j'étais remonté dans mon atelier où, soumis à la critique, malgré mes protestations, je copiais benoitement des gravures d'après Ingres ou des machines d'Ingres d'après Raphaël. Tous les grands spectacles républicains me laissèrent froid comme glace. Plus Genevois au fond que je ne voulais l'avouer, je ne comprenais pas la république dans un pays où je voyais tant d'hommes décorés et de filles vendues. Enfin vinrent les journées de Juin. J'appris que cette fois il ne s'agissait plus de liberté ni d'égalité, mais de socialisme. — Ah! ceci me regarde, me dis-je alors tout joyeux. Je descends dans la rue. Je rencontrais partout des bandes de brigands qui promenaient ou arboraient des drapeaux salis de cette inscription:

Aux vainqueurs, le pillage! aux vaincus, l'incendie! Ne comprenant pas ce que cette bêtise féroce avait de commun avec la répartition équitable du travail selon les forces et des jouissances selon les besoins, je m'imaginais que ce drapeau appartenait (ne riez pas) à la réaction démagogique qui voulait refouler violemment la pacifique invasion des doctrines sociales. Hélas ! je revenais d'Allemagne et, selon le mot de Schiller, je comprenais les pensées qui se logent à l'aise dans le cerveau, non les faits qui se heurtent à l'étroit dans le monde. Etant donc au pied d'une barricade, je jetai une pierre dans le drapeau et reçus une balle dans la tête. Je vous ai raconté mille fois cette anecdote et mille fois photographié ces sanglantes gredineries. Je ne les rappelle aujourd'hui que pour vous expliquer les modifications de mes idées. Explication nécessaire, parce que les idées jouent leur role dans l'amitié, plus complète que l'amour.

Je ne vous dirai pas non plus comment il se fit que ma blessure ne me tua pas et me rendit aveugle, par la raison que je n'en sais rien. Un chirurgien m'a démontré cela dans un discours fort érudit où il était question, je crois, de commotion cérébrale et de congestion du nerf optique ; mais ce savant homme a commis une erreur grave s'il a cru que je l'écoutais. Tout ce que je peux vous offrir, c'est le récit de mes sensations, qui furent plus curieuses qu'agréables.

J'entendis d'abord siffler quelque chose qui me heurtait, puis plus rien, et ce fut la première pause. Ensuite, à quelques jours de là, j'ouïs chuchoter près de moi : Comment va-t-il ? — Mal. — En reviendra-t-il ? — Non. Puis plus rien, et ce fut la deuxième pause. Après un nouvel espace de temps que je ne pus déterminer, je me réveillai comme d'un long somme et j'ouvris mes yeux si grands que je les pus ouvrir. Je ne vis rien, et me crus mort. Effrayé, je me levai sur mon séant et j'éprouvai une douleur aiguë à la tête. Puis plus rien, et ce fut la troisième pause. Toutes ces pauses n'étaient au fond qu'un même sommeil entrecoupé de cauchemars, une suite de douleurs confuses, interrompues par des réveils pleins d'épouvante, ou, si mieux vous aimez, une folie dont les intervalles lucides étaient affreux.

Je me rappelle un de ces moments-là comme si j'y étais encore. J'avais fait de grands efforts pour soulever l'oubli qui pesait sur moi, et j'en étais venu à revoir la scène des barri-

cades. Devant moi, un mur de voitures renversées, de pavés, de moellons; sur le mur, une rangée d'hommes armés jusqu'aux dents ; au milieu, un groupe autour du drapeau; sur le drapeau, l'inscription maudite. Je soulève un pavé, je le lance devant moi, le drapeau tombe. Puis l'homme qui me couche en joue et le sifflement qui m'abat. Aussitôt après (je ne savais pas que la première pause avait duré plusieurs jours) cette sentence fatale : En reviendra-t-il ? — Non. Et pourtant je me sentais vivre. Il me vint alors une pensée horrible. On m'avait cru mort et l'on m'avait enterré vivant. J'étendis la main autour de moi et je sentis mon linceul. Je levai le bras et je crus toucher le couvercle de la bière. Je me relevai de toute ma force et mon front heurta contre du bois que je vis noir, car j'étais aveugle. Je poussai alors un cri de désespoir dont je frissonne encore. Aussitôt j'eus à la tête, à l'endroit douloureux, une fraîche impression de vague ou de brise odorante qui me fit du bien. Je joignis alors mes mains et je priai le Dieu de ma nourrice. Ah ! mes amis, amenez-moi le philosophe le plus audacieux, le plus convaincu du monde; je le défie, s'il a aimé sa mère, d'être panthéiste à l'heure de mourir.

Au réveil suivant, j'entendis des pas près de moi. J'ouvris les yeux et je ne vis personne. Je priai ces pas de se rapprocher, croyant vivre dans un monde fantastique. Un chuchotement me supplia de me taire et consentit à grand'peine à me parler. C'était une phrase foncièrement parisienne et, malgré cela, d'une grande pureté, sobre et nette. Je fis de grands efforts pour amener le chuchotement à s'élever jusqu'à la voix, mais il s'obstina à ne point se trahir. Il me dit que j'étais chez moi, bien soigné, gardé le jour, veillé la nuit, et que je guérirais, si j'étais raisonnable. Il m'apprit que, frappé en effet sous la barricade par les socialistes, j'avais été transporté immédiatement à mon atelier, par les soins de mon ami Diogène, qui s'était trouvé là. Puis il se tut, me priant de dormir. Quand je demandai à l'inconnu comment il se nommait, il me répondit Jean Verdan, étudiant en médecine. Il ajouta qu'ami de Diogène, il le remplaçait quelquefois auprès de moi.

Il me vint alors un torrent d'idées qui me tinrent éveillé. — Théophile, mon ami, me dis-je en m'adressant à mon petit moi, comme il m'arrive souvent dans mes monologues, tu as agi comme un sot. Vivant seul en cénobite, enfilant, égrenant dans

ton désert des idées folles qui, par parenthèse, eussent-elles été sages, n'auraient servi qu'à toi, tu t'es cru un grand vertueux, tu n'as été qu'un grand égoïste. La dissipation eût mille fois mieux valu que ta claustration insensée : le mondain se prodigue, c'est vrai, mais enfin il se donne ; le moine se garde pour lui seul. Les privations que tu t'es imposées ont été des sacrifices à toi-même et non aux autres, de l'avarice et non de l'abnégation. Tu as été harpagon dans tes sentiments comme dans tes actes. Il y a des jouissances plus honorables que les abstinences les plus sévères : ce sont celles qu'on procure à son voisin. Il n'est pas beau de se laisser mourir de faim, mais de partager son pain avec le pauvre. N'est point Dieu qui s'immole, mais qui s'immole en se donnant. D'Empédocle au Christ, il y a un monde. Le devoir, c'est l'amour ; la vertu, c'est le dévouement ; pour se dévouer, il faut vivre chez les hommes, avec eux et pour eux, dans son siècle, avec lui et pour lui. Tu ne l'as point fait : tu t'es bâti, à ton usage, un ciel solitaire où tu as exilé ta ladrerie, et qu'en est-il advenu, grand citoyen de l'avenir ? Panthéiste, tu viens de renier ton Dieu, dès la première heure d'épouvante. Socialiste, tu as été frappé par la première balle qui a mis ton rêve en action... C'est bien fait !

Voilà ce que je me dis, et je croyais sortir tout cela de mes entrailles, et je ne m'avouais pas, orgueilleux même à cette heure, que c'étaient les idées de Benjamin qui se réveillaient et travaillaient en moi. Après les interminables discussions qui nous avaient brouillés et où je m'étais constamment cru vainqueur, je me trouvais, sans m'en douter, sous son influence.

Au réveil suivant, j'appelai de nouveau mon garde-malade. C'était encore Jean Verdan.

— Et Diogène ? lui demandai-je.

— Il a passé toute la nuit auprès de vous et vient de s'en aller.

Ce bon Diogène ! Il me prit un remords poignant de l'avoir si fort maltraité. — Tu le vois, me dis-je dans un second monologue : ton mépris du Parisien t'avait aveuglé. Diogène est hâbleur, frivole, sans gêne, tout ce que tu voudras, mais généreux ; il se donne tout entier à toi, quand tu souffres. Si je guéris, j'oublierai tous les matins ma bourse sur la table et je laisserai ma porte ouverte. J'aurai un baril de tabac dans un coin de l'atelier, une cave à liqueurs sur mon étagère, vingt

costumes complets dans ma garde-robe et je tiendrai table ouverte tous les matins. J'ai entassé péniblement plusieurs milliers de francs que je veux dépenser cette année. Le revenu que m'a laissé mon pauvre père (mon père était mort pendant mon séjour à Paris) doit être consommé jusqu'à la dernière obole : l'avare est un voleur. — Je vous fais remarquer, mes amis, que je devenais socialiste en action, tandis que je cessais de l'être en idée.

Et passant d'un extrême à l'autre, je m'écriai : Vive Paris et à bas Genève ! Ils m'ont tous oublié là-bas ; voilà trois ans que je suis ici, pas un ne m'a écrit (j'oubliais d'ajouter que je n'avais écrit à personne). Je possède une patrie dans ce bas-monde; qu'a-t-elle fait pour moi (je ne me demandais pas ce que j'avais fait pour elle). Elle m'a chassé de son sein (c'est moi qui l'avais quittée) ; elle m'a dit : Va gagner ailleurs du pain et de la gloire (elle ne m'avait rien dit du tout). O duègne pédante, austère faute de jeunesse, vertueuse faute de cœur, antre de cabinotiers et de prédicants, pile d'or dissipée par un démagogue, horloge en retard, contrefaçon bâtarde de Londres et de Paris, maisons meublées de vieilles filles hydrophobes, de vieux garçons bilieux, d'enfants ridés, d'hommes déjà morts, patrie du cancan, de la cravate blanche, du vacherin lymphatique et du méthodisme blafard.... (je m'arrêtai là, car je devenais Jean-Jacques en diable).

— Vive Paris et à bas Genève ! vive Diogène et à bas Benjamin ! Voilà un an que ne l'ai vu, ce camarade de mon enfance : s'est-il seulement informé de moi ? (m'étais-je seulement informé de lui ?) Il ne m'a jamais aimé (je mentais sciemment) et ne m'a pas regretté un seul instant (qu'en savais-je ?) Il m'a rendu malheureux pendant toute cette longue année ; son départ a fait autour de moi une solitude dont j'ai tristement gémi ; cette figure insouciante et folle qui traversait ma vie trop sévère multipliait mes impressions ; nos discussions mêmes soulevaient dans le calme exagéré de mon cœur une irritation nécessaire ; ce garçon était devenu une moitié de moi que je combattais hors de moi (c'était vrai !) Mais il m'a quitté méchamment (à qui la faute ?) et maintenant qu'il sait mon malheur par les journaux, qui en ont parlé sans doute, il ne vient pas chez moi (serais-je allé chez lui ?) Il est un ingrat, rien de plus. (Axiome : Celui qui appelle les autres ingrats a mérité leur ingratitude. Un bienfait qui exige n'importe

quelle reconnaissance est un bienfait intéressé). Ce qu'il est, il me le doit (ce que j'étais, à qui le devais-je ?) Il est un égoïste : il n'a jamais rien fait pour moi, ne s'est jamais dérangé pour m'offrir sa place, ne m'a jamais rien sacrifié, rien donné, rien prêté même ; il m'a quitté niaisement et n'est point revenu ; tandis que l'autre, celui que j'avais chassé, passe des nuits à mon chevet : donc à bas Benjamin, vive Diogène !

Ainsi disais-je dans mes heures d'insomnie : cependant je n'entendais jamais ce Diogène sublime : il venait toujours, au dire de Jean Verdan, pendant que j'étais endormi. Enfin un jour ou une nuit — il faisait toujours nuit pour moi — un grand bruit de porte ouverte et fermée violemment me réveilla, et une voix de Stentor cria dans la salle : comment va le fusillé ? — C'était mon Bohême.

— Chut ! chuchota Jean Verdan... je le sentis alors soulever mes rideaux en retenant son souffle. Je tins mes yeux fermés et mon corps immobile. Dieu soit loué, reprit ma sentinelle : Il dort.

— On espère donc le sauver maintenant, dit plus bas Diogène.

— Assurément, si vous faites moins de bruit en venant le voir.

— Tant mieux pour nous, car il est bon birbe, quoiqu'outrageusement cuistre. Tant pis pour lui, car il n'a pas de talent. Il devient idiot, *infect*, *ingriste*. Pouah ! D'ailleurs il n'a pas de maîtresse, et personne n'eût pleuré sur son coffre noir.

— Excepté vous.

— Excepté moi. Et vous peut être, qui êtes trop bon pour lui, monsieur Verdan. Pour lui, vous avez quitté notre chère vie de Bohême qui vous avait si bien déniaisé. Vous étiez devenu parmi nous plus Parisien que le Pont-Neuf.

— Votre vie m'ennuyait. Vos hommes sont vieux, vos femmes sont bêtes, votre vin mauvais, votre tabac fétide. Vous êtes des fainéants vulgaires, des lazzarones bourgeois, moins la probité du bourgeois et la vertu du lazzarone, qui aime son père et le nourrit. Je me suis demandé sérieusement la différence qui existe entre un filou et un Bohême.

— Et vous avez trouvé ?

— Rien du tout.

Diogène se tut, maté. Je reconnus l'homme. Mais ce qui m'étonnait au dernier point, c'était de lire mes idées dans les pa-

roles de Jean Verdan, comme dans un manuscrit signé de moi. Ces idées se sont modifiées depuis, croyez-le bien ; j'ai reconnu que plus d'un talent, plus d'un caractère même, ce qui vaut mieux, est sorti du camp des Bohêmes : mais on ne connaît que ceux qui en sont sortis : combien y sont morts!

La conversation continua plus serrée entre les deux jeunes gens. Ils parlèrent morale, politique, religion, l'un avec un esprit sérieux, net et droit, l'autre avec une humeur tapageuse qui bruissait à fleur d'eau et s'éteignait tout à coup dès qu'on voulait plonger au fond des choses. Jean Verdan inclinait toujours vers mes chères idées d'autrefois, préférant Saint-Simon à Robespierre, les doctrines d'outre-Rhin aux dogmes d'outremont, essayant de concilier le droit et le devoir, la liberté et l'amour, cherchant enfin à ramener l'enfant prodigue, l'individu révolté dans la grande famille humaine. Sans l'accent et le style parisiens de ce chuchotement sympathique, j'aurais cru m'entendre parler.

Diogène laissait couler toutes ces paroles et montrait clairement par ses réponses qu'il n'avait point écouté. Enfin au moment où Jean Verdan, s'étant élevé à mille coudées au-dessus de la réalité, chantait mes anciennes antithèses : l'Infini personnel. l'Unité multiple et la Nécessité libre, — Diogène s'écria tout à coup :

— Tout ça ne vous a pas empêché de faire un pastiche d'Armand Carrel.

— Hein? fit Jean Verdan, qui dut être déconcerté.

— Oui, mon ami, vous vous êtes élancé sur la barricade, en gants jaunes, la badine à la main. C'était vieux, mais absurde.

— D'abord je ne me suis élancé nulle part. Je passais, vêtu comme tous les jours, en spectateur. Je vis tomber Théophile et j'allai le ramasser sans ôter mes gants, c'est vrai. Vous en fîtes autant, il me semble, et m'aidâtes à le transporter ici.

— Oui, mais depuis lors, vous n'avez pas quitté la *cambuse* (il voulait dire la chambre, mais l'esprit de Diogène consistait à ne jamais appeler les choses par leur nom).

— N'en auriez-vous pas fait autant à ma place?

— Selon! S'il y avait ici beaucoup de tabac, beaucoup d'eau-de-vie, tout ce qu'il faut enfin, *et quibusdam aliis*, je ne dis pas, mais... Voyez, cher, j'ai un préjugé : je trouve la conversation assommante avec un mort et j'ai cru tel ce corps-là en le hissant

dans son catafalque. A votre place, vrai je l'aurais flanqué à l'hôpital. Il s'y serait radoubé sans vous ou il aurait claqué tout aussi honorablement qu'ici, s'il est écrit qu'il claque. Au lieu de cela vous avez passé trente jours et trente nuits ici, sans bouger ni dormir, comme les saints des légendes ou des soties, autrement dit sottises. Vous êtes un maniaque d'abnégation, cher petit : qu'avez-vous fait de votre sainte insouciance? Je parie que vous passez vos nuits au Père-Lachaise. Moi je n'aime ni les croquemorts, ni les mourants, ni même les malades. Et le dénouement, s'il vous plaît? S'il part, vous aurez perdu vos charités; s'il reste, également, puisqu'il ne sait qui vous êtes et que vous ne voulez pas qu'il en sache rien. En attendant, vous avez les yeux pourpre, le visage *émacié* par les veilles et le teint effaré. Vous portez un habit que Pierre Leroux ne prendrait pas avec des pincettes. Cette boîte sent le choléra. Venez donc prendre un bain de soleil. Moi, je file.

Diogène sortit à ces mots, et l'inconnu resta près de mon lit. Alors, calculant mon geste d'après la direction de la voix, je tendis le bras vers lui et, avant qu'il pût la retirer, je saisis une petite main fraîche et douce, qui s'allongea dans la mienne et s'y attacha de toute sa tendresse.

— Ah Benjamin, mon Benjamin, m'écriai-je aussitôt les yeux pleins de larmes, maintenant tu auras beau dire et beau faire : nous sommes unis à jamais!

—

FINAL.

Et maintenant chacun des personnages que j'ai eu l'honneur de vous présenter fait sa partie dans un chœur assez baroque. Notez-le, mon cher Arnold, si vous êtes en veine ce soir.

Le gamin de Paris, que vous avez vu au collége, est devenu passablement goinfre, ignorant, libertin et mauvais drôle. Enfermé pour dettes en Février, il est sorti de Clichy pour monter sur les barricades ; puis il a fondé un petit journal contre ses créanciers qui l'a fait recoffrer après les journées de Juin dans une prison d'où il est sorti bonapartiste, ce qui l'a rendu officier de cavalerie, en sorte qu'il va se couvrir de gloire sous les murs de Sébastopol.

Mon oncle, le banquier juif à Florence, qui était un homme sage et rangé, ennemi des *situations précaires* et convaincu que le commerce seul est un pyroscaphe solide sur l'océan du monde, a sauté en 1848 comme beaucoup d'autres à la commotion de Février. Il en est devenu fou, à ce qu'on dit, et se croit l'un des princes de la banque : il vient d'acheter, m'écrit-il, la Palestine, où il veut réinstaller le peuple hébreu. Je soutiens qu'il est mille fois plus sage qu'autrefois, car il se trouve parfaitement heureux, sans se tracasser, comme il le faisait, de minuties et de vétilles. On le soigne à merveille dans une maison de santé près de Florence, où le produit de ma situation précaire l'entretient sans me gêner.

Adrien, mon cicerone de Dusseldorf, est membre de l'Institut et peintre assermenté du ministère d'Etat : c'est lui qui fait le portrait du gouvernement à pied, à cheval, de face, de profil et en trois-quarts. Il est en train de décrocher ses chefs-d'œuvre des musées et des salons où ils noircissent pour les remettre à neuf et les suspendre l'an prochain au Palais de l'Industrie. Comme il ne sait plus à qui parler de lui, car ses amis ne veulent plus l'écouter, il annonce la publication prochaine de ses mémoires.

Simon, le joueur de piquet, vient de fonder un café dans les nouveaux quartiers de Genève, où il peut se livrer de deux heures à minuit à sa passion favorite.

Le bourgeois qui festoyait à vingt-cinq sous le Dimanche, ayant fait un superbe héritage, a acheté un *château* près de Suresnes et protége les arts libéraux.

Hortense n'a point épousé l'étranger de Clarens, par la raison que l'affaire de Benjamin a été racontée par un tiers officieux à ce prétendu trop sévère. Compromise par ces deux aventures, elle restera fille toute sa vie. Elle vient de partir comme institutrice pour le pays des Slaves, où elle se propose d'écrire un livre sur l'émancipation des moujiks.

Diogène a fait une triste fin. Un jour qu'il avait en vain demandé l'aumône à tous ses anciens amis, il a invité à souper une de ses anciennes amies. Il est entré avec elle dans un restaurant nouvellement ouvert où il était encore inconnu. Il s'y est fait servir un repas splendide où foisonnaient des morceaux de roi et où le nectar des dieux, comme dirait le poëte Jean-Clitandre, s'épanchait écumant dans le cristal des coupes. A

minuit, quand on est venu lui apporter la carte, sa compagne s'est sauvée et il s'est jeté par la fenêtre. On l'a transporté à la morgue, où personne ne l'a reconnu.

Moi, mon ami, vous savez mon histoire. Je me suis rétabli et relevé à Paris, et je suis revenu à Genève. Je travaille à mes heures et le moins possible, car je hante la campagne avec délices et j'aime le lac avec fureur. L'ami Benjamin est un fort travailleur qui professe avec talent à l'Académie de Genève. Il écrit dans la *Revue de Paris* sous son pseudonyme de Jean Verdan, que la rédaction de ce recueil a adoptée comme signature collective. C'est moi qui vais le chercher maintenant : nous faisons chaque soir nos deux lieues sans nous disputer. Quand un point nouveau s'agite entre nous sur lequel nous sommes en désaccord, nous échangeons tranquillement nos raisons et, par de mutuelles concessions qui ne nous coûtent rien, nous nous formons une opinion commune. Nous ne différons que dans nos jugements sur nous-mêmes ; il pense que je suis le meilleur des hommes et je vous déclare qu'il vaut mieux que moi. Il est beau comme Lamartine, à la fois jeune et sérieux, amoureux de l'art et sincère ami de son vieux Théophile. Il ne se mariera jamais, car il rêve une femme impossible. Puis il ne peut se passer de moi, et, comme il sait que je suis des vôtres, je parie qu'il va venir me chercher jusque chez vous.

En effet, un moment après nous vîmes sortir de la maison Benjamin, que madame Bastian nous amenait. Jacques et Théophile s'élancèrent ensemble vers ces deux belles créatures qui venaient à nous en se donnant la main, comme frère et sœur.

Et Théophile s'écria : Rien ne vaut un ami vrai !

Et Jacques répondit : Si ce n'est une jolie femme !

MARC-MONNIER.

Naples, mai 1855.

NOTICE

SUR FEU

M. JEAN DE CHARPENTIER.

Les lignes qu'on va lire n'ont point la prétention de raconter la vie du savant illustre dont la mort récente a causé tant de regrets; on n'a voulu qu'y rassembler quelques dates pour une biographie qui reste à faire, et quelques renseignements intéressant l'histoire des mines du canton de Vaud.

Jean de Charpentier naquit à Freyberg en Saxe, le 7 décembre 1786; son père y occupait, avec beaucoup de distinction, la place de *Vice-Berghauptmann*, et il s'était fait un nom comme géologue, habile métallurgiste et mécanicien; les mines de Saxe lui doivent l'établissement de l'*amalgamation au moyen du mercure*. Jean de Charpentier était le cadet de deux frères et de quatre sœurs, tous distingués par leur capacité et leurs talents.

Il fut placé de bonne heure au célèbre collége de *Schulpforte en Thuringe* et il y fit d'excellentes études classiques; après les avoir terminées, il suivit les cours de l'école des Mines de Freyberg.

Son père étant mort en 1805, il se rendit auprès de son frère Toussaint de Charpentier, qui occupait une place dans l'administration supérieure des Mines de Prusse, il y fut attaché en qualité de référendaire et il suivait les travaux des mines de houille de Tarnowitz, ainsi que ceux des usines de Schmiedeberg en Silésie.

Une vocation lui ayant été offerte de la part d'une société qui s'était formée en France pour reprendre l'exploitation des mines de cuivre de Baigorry dans les Basses-Pyrénées : il l'accepta et s'y rendit en 1808.

Les travaux de Baigorry ayant été suspendus par la mort du

chef de l'entreprise, Charpentier se rendit à Toulouse auprès de M. Picot de L...... , qui avait soutenu des relations scientifiques avec son père et qui l'accueillit avec beaucoup de bienveillance.

Charpentier profita de son séjour à Toulouse pour explorer avec beaucoup de soin et dans un grand détail toute la chaîne des Pyrénées; il fit à deux reprises l'ascension de la *Maladetta* et escalada aussi la plupart des cîmes les plus renommées de cette chaîne de montagnes.

Il séjourna aussi à Augocemer et à St.-Girons dans l'Arriége pour suivre les travaux des usines de fer, où l'on traite ce métal d'après la méthode catalane.

Charpentier a consacré les résultats de ses études minéralogiques et géologiques sur la chaîne des Pyrénées dans un excellent ouvrage qui fut publié en 1824 et couronné par l'Institut, son titre est *Essai sur la constitution géologique des Pyrénées*. Cet ouvrage est estimé par tous ceux qui s'occupent de recherches géologiques et il sera toujours envisagé comme un ouvrage classique.

En 1813, Charpentier quitta les Pyrénées et vint à Paris où il suivit les cours des professeurs les plus distingués et où il ne tarda pas à se lier avec les savants les plus éminents de cette époque, Il fit au printemps un voyage en Auvergne dans la société de M. Brochaut, ingénieur en chef des mines, avec qui il s'était étroitement lié. Cette même année il fut désigné au gouvernement Vaudois comme étant tout à fait qualifié pour diriger les travaux d'exploitation des mines de Bex, que M. Struve, alors directeur en chef des mines, était trop âgé pour pouvoir y suivre avec l'activité nécessaire. Le conseil d'Etat lui conféra cet emploi et il se rendit à Bex dans l'automne de 1813 pour l'occuper; il ne l'a pas quitté dès lors.

Lorsque M. de Charpentier prit la direction des travaux des mines de Bex, le produit des Salines provenant en totalité des sources salées était réduit à 12 ou 13,000 quintaux par an. Son premier soin fut de faire une étude approfondie de la nature du terrain et de la montagne d'où provenaient les sources; on lui doit les premières notions exactes sur la composition exacte de ce terrain et sur la nature des couches dont il est formé. Il a rendu compte de ses recherches dans un petit mémoire accompagné d'une carte géologique, qui fut présentée à la réunion de

la Société Suisse à Lausanne en 1818, et qu'il fit insérer plus tard dans le *Journal des Mines de France.* Une fois bien au fait des relations des diverses couches entre elles, Charpentier donna une grande impulsion aux travaux des mines, qui furent dès lors poursuivis sur des bases certaines.

M. Struve, directeur en chef des mines et salines, avait eu la très-bonne idée de continuer l'avancement de la galerie du Bouillet commencée par M. Gamaliel de Roverea, dans l'intention de la continuer jusqu'au puits Providence qui en était éloigné de six mille et quelques cents pieds, mais ensuite M. Struve ayant changé d'idée, aurait voulu arrêter les travaux ; le conseil des Mines insista sur leur continuation et, grâce aux habiles directions de M. de Charpentier, la jonction des diverses sections de cet ouvrage important eut lieu en 1817. Le niveau des galeries avait été parfaitement maintenu ; il n'y eut de différence dans la direction que le diamètre de la galerie.

Le puits de Providence fut également abaissé de 400 pieds afin d'être mis en communication avec la galerie du Bouillet; par ce moyen l'accès des ouvrages les plus éloignés fut rendu plus facile, ainsi que le transport des déblais, d'où il résulta une économie très-marquée dans les dépenses. C'est aussi à M. de Charpentier qu'on doit d'avoir introduit le système des travaux *à prix fait;* à la fin de chaque mois on met au concours les travaux à exécuter, et l'entreprise est adjugée aux mineurs qui offrent les prix les moins élevés.

Des travaux de recherche furent exécutés sur plusieurs points et dans des directions différentes, dans le but de s'assurer de l'existence de la roche salée d'où provenaient les sources qui alimentaient les Salines. Après avoir poursuivi ces recherches avec une grande intelligence pendant plusieurs années, M. de Charpentier fut assez heureux pour atteindre la roche salée, et reconnut qu'elle constituait une couche à peu près verticale, dont l'épaisseur ou la puissance variait fréquemment de 10 à 100 pieds et au delà. Son étendue en longueur est fort considérable : elle a été reconnue sur plusieurs milliers de pieds; quant à son extension dans la profondeur, elle n'a pas encore été constatée. Cette couche salifère se compose d'un mélange de gypse *anhydre* ou *anhydrite*, de marne et de sel gemme, qui s'y trouve en plus ou moins grande abondance; quelques fois le pied cube en fournit une trentaine de livres, tandis que sur d'autres points sa richesse se réduit jusqu'à près de zéro.

Il est facile de comprendre que la découverte du roc salé fut un événement de la plus haute importance pour les Salines de Bex, dont l'existence devenue très-précaire fut dès lors assurée. M. de Charpentier mit tous ses soins à diriger l'exploitation de cette masse salifère de manière à en retirer des produits considérables, tout en assurant son exploitation pour le temps à venir. L'exploitation de la couche salée fut entreprise simultanément sur plusieurs points; tout en excavant la roche on formait de grandes cavités qui servaient de réservoirs, dans lesquels on faisait entrer de l'eau douce. Après qu'on y avait entassé la roche exploitée, on en fermait les issues, et au bout d'un certain temps on en retirait une eau saturée de sel, qu'on dirigeait sur les salines, où elle était soumise à l'évaporation et convertie en sel de cuisine.

Le produit des Salines s'éleva rapidement chaque année, et dans les derniers temps il était arrivé au taux de 45 à 50 mille quintaux.

Grâce aux habiles directions de M. de Charpentier et aux perfectionnements apportés dans la cuite du sel par M. Samuel Baup, directeur des salines, on peut lutter avec avantage contre la concurrence des salines françaises et suisses, et présenter chaque année un produit net assez considérable.

Les connaissances étendues que Charpentier possédait de toutes les sciences qui avaient rapport à l'art des mines et à la géologie, lui avaient acquis une grande réputation dans toute la Suisse, et l'on avait la plus grande confiance dans ses lumières et dans son jugement; aussi était-il assez souvent appelé par les gouvernements ou les particuliers lorsqu'il était question d'entreprendre de grands travaux de mines ou d'encaissement de rivières. C'est ainsi qu'il avait été appelé en 1818 par le gouvernement du Valais, conjointement avec M. Escher de la Linth, pour donner son avis sur les travaux à entreprendre au Glacier de Gétroz pour prévenir l'inondation de la vallée de Bagne.

Plus tard, il avait été appelé par le gouvernement des Grisons à l'occasion de travaux de mines, et ensuite au sujet du Felsberg. Le gouvernement de Berne l'avait aussi employé à plusieurs reprises soit pour les mines de houille du Simmenthal, soit pour des recherches de sources salées, et en dernier lieu pour les mines de fer du Jura.

Assez récemment, le gouvernement vaudois l'avait chargé de

diriger les travaux des digues du Rhône, et c'est à lui, essentiellement, qu'on doit d'être parvenu à revêtir la rive droite du Rhône, depuis Bex jusqu'au lac, d'une magnifique digue en pierre d'appareil qui, en quelques endroits, a plus de 20 pieds de hauteur, et qui partout est d'une grande solidité ; aussi ce côté du fleuve est-il bien plus rarement exposé aux débordements et aux dévastations qui en sont la suite, que ne l'est la rive valaisanne. C'est aussi Charpentier qui a commencé les travaux de colmate qu'on a fait sur le territoire d'Ollon. Il a aussi puissamment contribué à garantir les rives de la Gryonne en amont du Devens.

La découverte inattendue de la source thermale de Lavey qui eut lieu en 1831, devint pour Charpentier une nouvelle occasion d'appliquer les connaissances techniques dont il était si richement doué. Le gouvernement le chargea de la direction de tous les travaux qu'il fallut entreprendre pour encaisser et isoler la source, la mettre à l'abri par de fortes digues de l'action des eaux du Rhône, si tumultueuses dans cette partie de son cours, et enfin pour la conduire vers le bâtiment provisoire qui avait été construit pour utiliser cette eau dont la réputation n'a pas cessé de s'accroître, et qui enfin a provoqué la création d'un établissement de bains qui rivalise maintenant avec les plus célèbres de la Suisse.

Au milieu d'occupations aussi importantes et aussi nombreuses, M. de Charpentier savait encore trouver des moments pour l'histoire naturelle. Son admirable mémoire et la facilité avec laquelle il saisissait les rapports et les caractères des objets qui devenaient le sujet de ses études, lui rendaient en peu de temps toutes les branches de cette science parfaitement familières.

En arrivant à Bex, il avait profité de la présence du botaniste Schleicher pour se livrer à l'étude de la botanique, il s'en était occupé pendant plusieurs années et avait consacré tous ses loisirs pendant la belle saison à parcourir les Alpes du canton de Vaud et surtout du Valais. Il avait réuni un magnifique herbier suisse qu'il a ensuite successivement augmenté par des envois venus de l'étranger, en sorte que cet herbier est actuellement un des plus complets et des plus riches qui existent en Suisse. Il en a fait don au musée vaudois.

C'est pendant ses excursions botaniques en Valais et en Savoie qu'il eut occasion de porter son attention sur l'extension que les

anciens glaciers avaient eus autrefois; ce phénomène le frappa et devint dès lors pour lui un sujet d'études suivies. Voulant se procurer toutes les données nécessaires pour bien traiter la question, il parcourut avec soin la plupart des vallées du Valais et de la Savoie, ainsi que la partie basse des cantons de Vaud, de Genève, de Neuchâtel et de Fribourg, et une grande partie de la chaîne du Jura.

Il a rassemblé le résultat de ses recherches dans son excellent *Essai sur les Glaciers*, ouvrage aussi remarquable par le grand nombre de faits et d'observations qu'il renferme que par la clarté et la justesse des idées.

Les dernières études de M. de Charpentier ont eu exclusivement pour objet les mollusques terrestres et fluviatiles. Il s'y était appliqué avec toute l'ardeur et la sagacité dont il était capable, et il n'avait épargné ni voyages ni argent pour rassembler une des plus belles collections de ce genre de coquilles qui existent en Europe, collection aussi remarquable par le beau choix des coquilles que par leur excellente conservation. Ce qui d'ailleurs lui donne un très-grand prix, c'est que toutes les coquilles qu'elle renferme sont parfaitement déterminées et nommées d'une manière authentique. La collection comprend 66 genres, 3,697 espèces et 86,970 exemplaires de coquilles.

M. de Charpentier a fait don de cette superbe collection au musée cantonal en y joignant un assez grand nombre d'ouvrages de prix qui traitent de cette branche de l'histoire naturelle.

M. de Charpentier a été trop bien connu et trop bien apprécié par tous ceux qui ont eu le bonheur d'être en relation avec lui, pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici tout ce qu'il y avait d'excellent et d'aimable dans son caractère. Sa demeure était le rendez-vous de tous les savants qui visitaient la Suisse : il les accueillait avec une généreuse hospitalité et il leur faisait part de tous les renseignements sur la Suisse ou sur leurs études que ses travaux et ses voyages lui avaient permis de rassembler. Sa mort n'a pas été seulement une perte douloureuse pour ses parents et ses amis, c'est aussi une grande perte pour les sciences ainsi que pour la contrée qu'il habitait et où il était aimé et respecté.

***

BULLETIN LITTÉRAIRE.

—

Histoire critique des doctrines religieuses de la Philosophie moderne, par Christian BARTHOLMÈSS. — 2 vol. in-8 : prix, 12 fr. Paris, chez Ch. Meyrueis et Cie.

Nous ne pensons pas sortir du cadre national que la *Revue Suisse* s'est tracé en arrêtant un instant l'attention de ses lecteurs sur cet ouvrage. Il ne nous appartient directement à aucun titre; mais par son but, qui est d'opérer une sorte de médiation intellectuelle entre les nations cultivées de l'Europe et particulièrement entre la France et l'Allemagne, par son esprit, qui est celui d'une philosophie religieuse telle que les protestants la comprennent plus facilement que les catholiques, il se rattache à ce qui fait la vocation littéraire de notre pays.

En parcourant la table des matières de ces deux volumes, on remarque d'abord que toutes les parties du sujet n'ont pas été traitées avec le même développement, peut-être même pourrait-on dire que toutes les promesses du titre ne sont pas accomplies. De ces mille pages, trente-six sont consacrées à Descartes et à son école, environ cent trente à la philosophie du dix-huitième siècle en France et en Angleterre, trente à Spinosa, cent vingt-quatre aux doctrines contemporaines en France et en Italie, tout le reste, près de sept cent pages, est rempli par la philosophie allemande du dix-huitième et du dix-neuvième siècle. Cette longue étude commence par quatre-vingts pages sur la Théodicée de Leibnitz et se termine par dix-sept pages sur la doctrine peu connue de M. Schopenhauer. On voit qu'à côté des grands hommes, les penseurs du second ordre ont aussi leur place, le nombre des systèmes analysés est fort considérable, tous le sont avec diligence et clarté.

Quant aux tendances de l'auteur, on les sent partout, mais nulle part elles ne se dessinent avec une précision qui permette de les apprécier en toute sécurité. Dire qu'il veut concilier le christianisme et la philosophie, ce n'est pas dire assez ou plutôt

c'est ne rien dire, car tout le monde cherche une conciliation pareille ou prétend la chercher, et ce propos est compatible avec les sentiments les plus divers soit sur la philosophie, soit sur le christianisme, soit sur leurs rapports et leurs droits respectifs. On travaille à cette harmonie lorsqu'on essaye, avec S[t]-Anselme et Bossuet, de démontrer la parfaite convenance et la nécessité logique ou morale des doctrines que l'on a reçues de l'Evangile ou de l'Eglise. Il ne semble pas que ce point de vue soit celui de M. Bartholmèss, si nous en jugeons par le peu de place qu'il accorde aux travaux sur les données spécialement chrétiennes, par la manière brève, un peu sèche, dont il écarte les spéculations sur la chute et sur la trinité de Dieu, aussi par bien des mots jetés ici et là, dont aucun n'est décisif, mais qui, réunis, dessinent négativement une tendance.[1] — On concilie la raison et la religion, lorsqu'avec Hegel, comme avec MM. Victor Cousin et Damiron, on tient la religion pour une manière symbolique et populaire d'exprimer des vérités que la raison a découvertes, et qu'il lui appartient de démontrer. La religion est alors une puissance inférieure de la philosophie, appelée à rendre des services à l'humanité, aussi longtemps qu'il y aura des pauvres d'esprit. M. Bartholmèss ne l'entend pas ainsi non plus, puisqu'il réprouve, au nom de la religion elle-même, les tentatives philosophiques qui prêtent à ses doctrines un sens différent de celui qu'y attache l'église chrétienne. La position de l'auteur vis-à-vis de la Révélation est plutôt une sorte de neutralité sympathique, très-difficile à s'expliquer dans un esprit aussi exercé à la réflexion. Rien ne marque qu'il considère la Révélation comme supposée ou comme superflue (ce qui probablement reviendrait au même) et cependant ce n'est pas sur elle qu'il fait reposer l'édifice de ses convictions. Nous le dirons, quoiqu'un tel soupçon soit peut-être téméraire, et qu'il nous en coûte de l'exprimer à l'égard d'un homme auquel nous devons beaucoup d'estime et quelque reconnaissance, il semblerait parfois que certaines préoccupations personnelles, un vif désir de plaire à des opinions divergentes, sans en offenser aucune, aient pesé, sans doute à son insu, sur le choix même de son point de vue d'ensemble, comme ces considérations lui ont

[1] Celui-ci entre autres : « C'est dans la doctrine de Luther, dit l'auteur de Steffens, que son âme, plus éprise de béatitude que de vérité, finit par trouver un repos durable. »

imposé bien des réticences, et influent même ici et là, plus qu'on ne le voudrait, sur sa manière d'exposer l'opinion d'autrui. Le savant correspondant de l'Institut voudrait faire pénétrer dans la section philosophique de ce grand corps des doctrines qui n'y sont pas encore acclimatées, sans accuser aucune dissidence avec ses illustres collègues. Nous ne saurions du moins nous expliquer autrement comment un homme qui a lu et compris trop de choses pour subir personnellement l'ascendant du préjugé, peut marquer d'avance à la science le but qu'elle doit atteindre, lui donner pour tâche, à l'instar des scholastiques du treizième et du quatorzième siècle, la démonstration de théorèmes déjà rédigés, et prendre à la fois pour but et pour mesure une religion naturelle formulée en trois points : la personnalité de Dieu, la liberté humaine, l'immortalité de l'âme. Cette religion, dont il voudrait établir des missions, ne se confond point dans sa pensée avec le christianisme,[1] dont la supériorité pratique sur la philosophie atteste, dit-il, la sublime origine ; ce n'est pas non plus un ensemble de vérités démontrables à la raison mais fournies primitivement par le christianisme ; non, la philosophie et la théologie sont deux puissances bien distinctes, quoiqu'appelées à s'entendre. M. Bartholmèss est d'avis « que l'empire de « l'esprit dans ce monde *doit être partagé*, et qu'il peut l'être « sans péril, puisque les deux souverains (la théologie chré- « tienne et la philosophie) reconnaissent au-dessus d'eux *un « même suzerain ;*[2] » Quel est ce suzerain ? Pour que la métaphore ait un sens, il faut dire que le suzerain c'est Dieu, Dieu, tel qu'il est compris par une intelligence bien intentionnée, indépendamment de la dialectique et de la tradition, en d'autres termes, l'objet du sentiment religieux, *la religion naturelle*. Et en effet, nous voyons plus loin clairement que la religion naturelle est une autorité en philosophie. L'auteur condamne, à propos de Herbart, l'opinion cependant bien naturelle, que la métaphysique puisse et doive élaborer l'idée de Dieu en y ajoutant les éléments propres à lever les contradictions de sa forme première. « En ce cas, dit-il, la théologie philosophique ne « serait plus d'accord avec la religion naturelle... La *foi uni- « verselle* ne consent pas à une substitution semblable[3]. » — La religion naturelle est donc nécessaire à la religion révélée, elle

[1] Voyez ***Introduction***, p. XLI et suivantes.— [2] ***Ibid***, p. XLV.— [3] II, p. 434.

sert de mesure à la pensée scientifique, et pour la légitimer elle-même, il suffit de l'exposer. On aperçoit aisément tout ce qu'un tel dogmatisme offre de commodités et d'avantages, on voit aussi tout ce qu'il laisse à désirer au point de vue scientifique, et combien il eût été périlleux de le proposer directement. C'est une philosophie très-bien portée, s'il est permis d'employer cette expression un peu vulgaire, et qui ne saurait manquer de valoir à son défenseur une ample moisson de ces éloges qu'il sème lui-même avec une généreuse sollicitude. Ceux qui pourraient s'inquiéter encore sur l'avenir du principe d'autorité, constateront sans doute avec plaisir ici que le spiritualisme libéral lui-même se fonde sur la méthode d'autorité, et qu'un historien critique de la philosophie, adversaire déclaré des prétentions ultramontaines, juge invariablement les systèmes d'après leurs résultats.

Ce parti pris d'accommodation aux opinions reçues et de respect pour les autorités acceptées ne laisse pas d'influer, disions-nous, sur la sincérité de l'histoire elle-même, et d'abord sur le choix des sujets qu'elle embrasse. Si M. Bartholmèss ne tente pas de fonder spéculativement la religion naturelle, ce qui semblait la conclusion naturelle d'un travail historique du genre du sien ; il la commente cependant à l'aide de vues philosophiques qui, pour appartenir au courant des idées du siècle, n'en sont pas moins bien à lui. Il insiste partout, avec une force dont nous lui savons gré, sur le côté moral de l'idée divine et sur le rôle de l'élément moral dans l'appropriation de cette idée ; partout il est préoccupé de faire une large place à la volonté. Cette tendance vraiment morale et religieuse diffère sensiblement de l'intellectualisme abstrait qui règne dans les principaux monuments de l'éclectisme français. Aussi l'auteur se dispense-t-il d'apprécier les ouvrages, pourtant si connus, du fondateur de l'eclectisme, sous le prétexte spécieux « qu'il n'a pas dit son dernier mot. » Il n'en relève que les beaux côtés dans une apologie dont les intentions admiratives sont trop accusées pour produire un bien grand effet.

Il y a plus. L'école éclectique, qui a prétendu un peu tard relever de Descartes, se fonde en réalité sur Leibnitz. Imitant avec une élégance supérieure la tentative du glorieux professeur Chrétien Wolf et le rationalisme allemand du dix-huitième siècle, elle a popularisé Leibnitz en le mutilant. En matière re-

ligieuse, la Théodicée est sa grande autorité, son bréviaire. Attaquer la Théodicée, c'eût été se mettre mal avec une coterie qui a perdu son influence politique, mais qui règne encore dans les régions de la science officielle. Et cependant les opinions que Leibnitz exprime dans cet ouvrage, dont toute sa philosophie est le véritable commentaire, sont assez éloignées des opinions de M. Bartholmèss, qui nous semblent infiniment préférables. Blâmer Leibnitz, s'inscrire contre une des tentatives les plus éclatantes et les plus universellement acceptées de concilier la raison et la foi chrétienne, c'était impossible, c'eût été tourner le dos au but d'universelle pacification qu'on se proposait ; le docte écrivain s'en est bien gardé : mais en isolant la Théodicée de la théorie des Monades à laquelle Leibnitz se réfère expressément, il la présente sous un jour tout nouveau pour nous, et que nous avons bien de la peine à croire vrai. Dans l'exposition de M. Bartholmèss, nous ne trouvons plus ce déterminisme conséquent et rigoureux, quoique modéré dans les termes par une foule de nuances et de distinctions, auquel Leibnitz était conduit par saint Augustin et par saint Thomas, ses modèles, aussi bien que par ses propres spéculations logiques et métaphysiques. Nous n'y trouvons plus cette théorie si nettement formulée d'une volonté qui tend toujours au bien et qui ne s'égare que par les erreurs de l'intelligence, laquelle est, en sa qualité d'intelligence finie, nécessairement soumise à l'erreur. Le rapport essentiel que la Théodicée établit entre le mal métaphysique, c'est-à-dire l'imperfection inhérente à la créature, et le mal moral ou de coulpe n'est pas accusé ; et quand l'auteur affirme que Leibnitz place la cause du mal moral exclusivement dans la liberté de la créature,[1] il s'abuse en lui prêtant sans doute ses propres sentiments, car il ne saurait ignorer que la liberté, telle que Leibnitz nous l'accorde, n'est que le développement spontané de nos puissances innées, l'absence de contrainte, et non point l'absence de nécessité. Rien n'est plus connu ni mieux établi en philosophie que le déterminisme de Leibnitz ; et cependant M. Bartholmèss l'atténue si bien qu'on en imaginerait difficilement l'existence après la lecture de son exposition critique. Loin de nous le soupçon injuste et ridicule d'une infidélité volontaire, mais nous n'admirons pas sans une certaine inquiétude jusqu'où

[1] I, p. 79.

peut aller, dans un esprit sérieux et loyal, le désir de se trouver d'accord avec les esprits qu'il vénère. Hâtons-nous d'ajouter que la manière dont l'auteur commente un livre bien connu d'un grand nombre de ses lecteurs ne diminue en rien notre confiance dans la fidélité des analyses destinées à remplacer les textes pour la plupart d'entre eux.

Les différences d'opinion que nous avons franchement exprimées ne nous rendent point insensibles au mérite d'un savoir lumineux, constamment animé par une philosophie saine et généreuse. Mais la nécessité de *partager le règne des esprits* nous semblerait découler plutôt de circonstances momentanées que des principes de cette philosophie. D'après ces principes il nous semble que l'empire n'appartient qu'à la vérité, et que le résultat d'une critique de la philosophie religieuse devrait être de nous faire voir où est la vérité.

S.

P. S. Depuis que ces lignes étaient écrites, et probablement imprimées, les journaux ont annoncé la mort prématurée et regrettable de M. C. Bartholomèss. Nous nous serions exprimé différemment, si nous avions pensé parler sur une tombe.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, 1er septembre 1856.

SOMMAIRE : Littérature. Du roman impersonnel et des conditions actuelles du roman, selon M. Champfleury. — L'argenterie en province. Mme Périchon.— L'École Centrale. Élèves suisses. — La querelle des catholiques. Rude guerre faite à l'*Univers* et à M. Louis Veuillot. Manifestes des évêques en faveur de ce journal. — La querelle légitimiste. Les *cocardiers*. — La *Chronique* dans une grange et dans un ravin. La vraie *contemplation*.

Parlons un peu littérature, en attendant mieux, si tant est que nous puissions gagner quelque chose à attendre , et quoiqu'il n'y ait guère plus de littérature que d'autre chose par le temps qui court. Dans notre dernière livraison , nous avons essayé , à défaut de faits actuels, de caractériser l'esprit général des trois époques bien distinctes que les hommes de notre génération ont vu se succéder depuis 1815, où s'était terminée une autre série d'événements. Nous en avons marqué aussi, en passant, l'esprit littéraire, la révolution qu'il y a subie, l'essor nouveau qu'il y a pris, l'activité qu'il y a déployée, et l'épuisement relatif où il paraît être à présent. Nous avons dû négliger bien des détails importants, mais que nous ne pouvions même toucher dans un résumé forcément aussi bref, et, pour ainsi dire, à vol d'oiseau. Aujourd'hui, nous voudrions ajouter quelques mots sur le roman, et en particulier sur le roman *réaliste*, pour nous servir du terme consacré, mais qui n'est peut-être pas le meilleur.

Le roman n'a pas été seulement la production la plus abondante de la nouvelle littérature depuis 1830, celle aussi, dit-on, qui, dans l'affaissement et le discrédit actuels des travaux littéraires, se maintient encore le mieux à la vente, il en a été la création la plus originale, surtout avec Balzac. L'un des plus chauds et des plus intelligents admirateurs de ce dernier, M. Champfleury, pense que le procédé de composition de l'auteur de la *Comédie humaine* est le vrai, le seul logique et rigoureux. Romancier lui-même et, sans imiter Balzac, se rattachant à son école avec une manière à lui, il se fait du roman moderne et de ses conditions une très-haute idée, qu'il vaut la peine d'examiner. Fût-elle à discuter sur quelques points et dans sa conception même, cette idée n'en reste pas moins digne de remarque et de réflexion, et dénote à elle seule une volonté forte, un esprit actif et consciencieux. M. Champfleury s'en est plusieurs fois expliqué, et il y a peu de temps encore, à propos de son roman *Monsieur de Boisdhyver*, dans une lettre adressée à un petit journal fort répandu, le *Figaro*.

M. Champfleury distingue deux sortes de romans : le roman qu'il nomme impersonnel, et le roman personnel. Il admet celui-ci, mais plutôt comme une exception et une rencontre heureuses (*Adolphe, Manon Lescaut)*; aussi le place-t-il au-dessous du premier.

« Tout romancier sérieux, dit-il, est un être impersonnel qui, par une sorte de métempsychose, passe de son vivant dans les corps de ses personnages.

« .... A l'heure qu'il est, je commence, après une dizaine de volumes, à entrevoir les difficultés du roman, qui de jour en jour s'augmenteront.

« Tout homme qui ne se sentira pas assez de courage pour devenir une sorte d'encyclopédiste, pour ne rien ignorer des tendances scientifiques et morales de son époque, devra renoncer à faire du roman. Joignez à ces études une attention profonde, une indifférence pour les *actualités* politiques, artistiques et religieuses, une oreille fine, un regard profond, une intelligence native, un travail absorbant, une volonté de fer dans un corps robuste ou maladif, peu importe, et vous aurez un type de romancier auquel il est donné à bien peu d'atteindre.

« Au-dessous de ces fortes intelligences se place le romancier personnel, qui n'a qu'à se regarder en dedans, pour, à un certain âge, retrouver au fond d'un tiroir les bouquets séchés de sa jeunesse, et, grâce à la réalité, laisser un livre curieux, quelquefois plus longuement vivace que les œuvres de cerveaux puissants.

« Tout homme a un roman dans sa vie : le sien. Il n'a qu'à le voir et il l'écrira.

« Mais un seul roman, tout remarquable qu'il soit, courrait risque d'être inaperçu au milieu de la foule des publications considérables de nos jours, et ne donnerait pas à son auteur de quoi vivre un mois.

« Pour ces motifs et par la volonté scientifique qui engendre le roman impersonnel, je lui donne la préférence sur le livre dont le succès est dû à une sorte de hasard, à un ramonage du cerveau, d'où tombent les souvenirs par flocons.

« L'idéal, pour le romancier impersonnel, est d'être un protée souple, changeant, multiforme, tout à la fois victime et bourreau, juge et accusé, qui sait tour à tour prendre la robe du prêtre, du magistrat, le sabre du militaire, la charrue du laboureur, la naïveté du peuple, la sottise du petit bourgeois.

« Par ses incarnations si diverses, l'auteur est obligé d'étudier en même temps le physique et le moral de ses héros ; s'il endosse divers habits, il connaît diverses consciences.

« Mais qu'on ne s'y trompe pas : le romancier ne ressemble pas aux présidents de cours d'assises dont le résumé *« impartial et fidèle »* tourne presque toujours contre l'accusé. Le romancier ne juge pas, ne condamne pas, n'absout pas. Il expose des faits. »

Nous le répétons : cette conception du roman se distingue et se légitime même dans son genre par son énergie et par sa vigueur ; mais outre l'exécution, qu'elle rend, certes, bien difficile, presque impossible d'une manière continue, elle suppose aussi l'inspiration, dont aucune œuvre d'art la mieux raisonnée et la plus ardemment poursuivie avec la volonté la plus ferme ne saurait jamais se passer. Les qualités qui font l'artiste ne manquent pas à M. Champfleury, et la volonté encore moins. Là où il bronche, puisque nous bronchons tous, c'est surtout, nous semble-t-il, la peur de sortir de son idéal de roman qui le fait broncher. Mais ce n'est déjà pas peu de chose que de s'être proposé un tel idéal, et de s'y tenir sans lâcher prise, même de s'y acharner.

On comprend, après cela, que pour M. Champfleury le mot de *réalisme* exprime fort mal ce caractère de vérité impersonnelle qu'il s'efforce de donner à ses récits. On lit dans une dédicace à sa mère, en tête d'un de ses meilleurs volumes, les *Contes domestiques :* « Si le « hasard t'a mis sous les yeux des accusations de *réalisme*, ne t'inquiète « pas de ce mot, qui est un grelot qu'on attache de force à mon cou. » « *J'écris d'après nature,* » nous disait un jour M. Champfleury lui-même. Voilà pour lui le vrai mot.

Quant à sa parenté de talent ou de genre avec Balzac, sans vouloir chercher ici à la préciser, ni à mesurer le degré de profondeur différente où s'arrêtent ces deux scalpels de la nature humaine, il y aurait peut-être lieu d'observer que, si tous deux mettent un grand soin à rendre vrai par le *dehors* ce qu'on pourrait aussi appeler le *dedans* des faits, l'analyse, chez Balzac, montre pourtant davantage les surfaces à la lueur de ce qui est dessous : l'intérieur de l'être est comme la lumière enfermée dans un vase pour en dessiner les parois. Chez M. Champfleury, la porcelaine est moins transparente : elle s'éclaire plus uniquement aux rayons venus de l'extérieur. Mais quand le jour tombe sur un endroit original, il est frappant de justesse, d'intérêt et de vérité. C'est ainsi que dans le dernier roman de M. Champfleury, *Monsieur de Boisdhyver*, nous avons rencontré, sur le rôle que joue l'argenterie en province, deux pages du plus rare bonheur, vraiment *écrites d'après nature* et prises sur le fait, comme nos lecteurs vont avoir le plaisir de s'en convaincre eux-mêmes. Voici ce morceau : il est à citer et à conserver, comme trait de caractère et de mœurs.

« Mme Périchon s'aperçut un soir, en rangeant son argenterie, qu'il lui manquait une petite cuiller à café en argent; le trouble s'empara d'elle, elle crut d'abord à une bande de voleurs organisée, soupçonna ensuite sa femme de ménage, à qui elle donnait trois francs par mois pour faire le lit et relaver la vaisselle; enfin, elle était dans un émoi extraordinaire tel qu'elle alla réveiller son mari, qui s'endormait régulièrement à huit heures.

— Monsieur Périchon, il me manque de l'argenterie!

— Hein! répondit le mari, qui entr'ouvrit les yeux et les referma aussitôt.

Indignée de cette nonchalance, Mme Périchon secoua rudement son mari.

— Tu vas te lever tout de suite!

— Laisse-moi dormir tranquille.

— Je te dis qu'on nous a volé notre argenterie!

Elle dit ces paroles d'un ton si aigu, et en s'approchant si près de l'oreille du dormeur, qu'il crut entendre sonner une des trompettes du jugement dernier.

— L'argenterie? s'écria-t-il en ouvrant des yeux immenses.

— Oui, l'argenterie.

— Comment! on nous a pris notre argenterie? dit-il assis sur son lit, atterré par cette nouvelle.

— Certainement, l'argenterie a disparu.

— Où est-elle donc l'argenterie? dit le mari sentant les gouttes de sueur s'accumuler sur son front.

— Est-ce que je viendrais te le demander, si je savais où elle est, l'argenterie.

M. Périchon frappa ses mains l'une contre l'autre en prenant le ciel à témoin que l'argenterie avait disparu de la maison.

L'argenterie restera une des dernières traditions de la province; elle est l'unique rêve d'une femme de ménage, elle représente la vie bourgeoise mieux que tout autre symbole, elle dit au juste la fortune d'une famille comme soixante ans auparavant un pain de sucre placé comme pièce capitale au dessert, démontrait la réelle somptuosité du festin. Qu'une alerte arrive, qu'une panique s'empare des esprits, que la nouvelle soit répandue d'une révolution à Paris, on court à l'argenterie pour la mettre en lieu sûr. Il se trouve même des curieux qui peuvent dire de combien de pièces se compose le service d'argenterie de chaque famille; le poids plutôt que la forme joue un grand rôle dans ces appréciations. M. Périchon commençait à claquer des dents en pensant que la grande cuiller à potage dite la *louche*, les trois couverts un peu légers qui provenaient de la succession recueillie récemment à Paris, les douze couverts massifs formant la partie la plus respectable du trésor, les six petites cuillers en vermeil à café manquaient dans l'armoire.

— Allons, lève-toi! quand tu trembleras..... nous n'avons pas de temps à perdre.

M. Périchon suivit sa femme, non sans regarder de côté et d'autre si les voleurs n'étaient pas encore dans la maison. Les époux arrivèrent à l'armoire aux provisions; Mme Périchon monta sur une chaise afin d'atteindre le troisième rayon, où se juchait le panier d'osier à compartiments qui contenait la précieuse argenterie.

— Tu vois qu'il en manque.

— Combien en manque-t-il?

— Une cuiller à café.

— Est-il possible, s'écria M. Périchon, de me réveiller ainsi, de me donner de pareilles suées pour une cuiller à café.

— Vraiment, à t'entendre, on dirait que tu peux en fondre à volonté, comme à la Monnaie.

— Tu sais bien que cela n'est pas, dit gravement M. Périchon; non, je ne suis pas fondeur à la Monnaie; je le voudrais que cela ne se pourrait pas, d'ailleurs les fondeurs de la Monnaie n'emportent pas de l'argenterie à discrétion, le gouvernement serait dans de beaux draps! Tu devrais savoir qu'on ne fait que contrôler à la Monnaie....

— Est-ce que tu vas finir de parler inutilement?

— Je voulais te montrer que tu te trompais; demain, tu peux aller vendre ton argenterie à M. Maillart....

— Vendre mon argenterie, pourquoi?

— Tu ne me laisses pas achever; M. Maillart, qui n'est pas de la Monnaie, peut la fondre, cette argenterie, quand il te l'aura payée.

Mme Périchon furetait par la chambre et témoignait son impatience des discours de son mari.

— Mais il devra la faire contrôler de nouveau.

— Je sais cela aussi bien que toi, dit-elle; tu m'impatientes.

— Tu dis que tu le sais, cependant...

— Voyons, veux-tu m'aider à chercher notre vermeil?

— Demain matin, j'ai envie de me recoucher.

— Vilain lâche!

— Il ne manque qu'une cuiller?

— Oui.

— Veux-tu que je te dise où elle est?

— Tu le sais donc?

— Je ne sais rien, mais je raisonne, et tu ne raisonnes pas, toi.

— Où est-elle, cette cuiller, enfin?

— Combien y a-t-il là de tasses à café?

— Cinq, dit Mme Périchon.

— Eh bien! la sixième cuiller de vermeil est avec la sixième tasse. Si la sixième tasse n'est pas à la cuisine, c'est que tu l'auras laissée sur la table du belvédère, cette après-midi.

— Ah! je n'y pensais plus!

— Voilà bien les femmes! s'écria M. Périchon en se recouchant et en méditant sur la faiblesse du raisonnement du beau sexe. »

Il y aurait après cela beaucoup à dire soit sur cette tendance actuelle du roman moderne à *imaginer* d'après nature, car enfin il a beau faire, il ne peut pas se dispenser d'imaginer, soit sur la place toujours plus envahissante qu'il prend dans la littérature d'imagination et d'agrément, comme on serait aussi tenté de l'appeler. Mais une *Chronique* ne peut pas tout dire, surtout pas tout d'une fois, et ne peut guère qu'enregistrer les faits, tout au plus tâcher de les bien poser, en laissant aux lecteurs, comme la nôtre peut le faire avec les siens en parfaite confiance, le soin de les apprécier.

— L'Ecole Centrale a droit à une mention dans notre Chronique parisienne, non seulement pour son renom mérité, mais aussi à cause du grand nombre d'élèves suisses qui en sont sortis avec distinction de-

puis plusieurs années. Ils s'y sont acquis la réputation d'élèves intelligents, solides et bien préparés. C'est même un fait constant, et dont élèves et professeurs français sont très-frappés, qu'il y a toujours des élèves suisses au premier rang dans chaque promotion. Cette année, M. Hugin, de Genève, et M. Ritter, dont la famille est établie à Neuchâtel, ont obtenu chacun le premier diplôme de leur spécialité. Celui de métallurgiste et celui de mécanicien ont aussi été conférés à M. Jules Weibel et à M. Aloys Olivier, tous deux du canton de Vaud. Le diplôme est le témoignage le plus honorable et le plus élevé que l'Ecole Centrale accorde à ses élèves et celui, proprement, par lequel elle leur donne le titre d'ingénieur. L'Ecole en a été particulièrement avare cette année, ensuite de quelques scènes d'indiscipline qui avaient momentanément interrompu le cours des études vers la fin de l'hiver. Au lieu de cinquante à soixante qui était son chiffre annuel, elle n'en a distribué qu'une trentaine, sur environ quatre-vingts élèves admis en concours. Et encore le nombre de ces derniers avait-il été fort réduit par les examens successifs, soit particuliers, soit généraux, qui précèdent cette épreuve définitive ; car cette division, sortie ainsi avec une trentaine de diplômes seulement, se composait d'environ deux cents élèves à son entrée à l'Ecole, il y a trois ans. On voit donc par quel crible ont dû passer ceux qui en sont sortis avec leur brevet d'ingénieur, et qu'il y en a quatre de la Suisse française : c'est là surtout ce que nous voulions constater.

— La presse catholique et la presse légitimiste ont chacune, depuis quelque temps, une grosse querelle intestine, qui irrite fort les intéressés et ne fait guère qu'amuser le public. L'une, la plus considérable et la plus en vue, est la querelle de l'*Univers* avec deux des hommes du clergé qui condamnent ses allures et même une partie de ses doctrines. Elle a éclaté à propos d'un écrit intitulé *l'Univers jugé par lui-même,* lequel se compose essentiellement de citations empruntées à la collection de ce journal et destinées à prouver ses excès de forme et de fond, en même temps que ses palinodies. L'*Univers* et le parti dont il est l'organe, sont allés si loin dans ce sens, que, si l'Eglise acceptait la solidarité de leur langage et de leurs actes, elle serait déshonorée, suivant l'auteur ou les auteurs de cette publication anonyme. On l'attribue assez généralement à un évêque académicien, ce qui voudrait dire Mgr. Dupanloup, et subsidiairement à M. de Falloux, lié naguère avec l'*Univers,* maintenant brouillé avec lui.

Que cette rude attaque lui vienne ou non d'un évêque, son rédacteur en chef M. Louis Veuillot n'hésite pas à l'appeler une diffamation et une

calomnie ; l'écrit qui la contient , sous la forme perfide de citations tronquées ou choisies avec art, est pour lui un *libelle*, c'est ainsi qu'il le nomme en toutes lettres , et il vient de le déférer aux tribunaux, en regrettant, dit-il, que le caractère anonyme de cette publication le force de prendre à partie M. Dentu , qui n'en est que l'éditeur. Cette issue légale , dans une affaire de polémique , de polémique religieuse en particulier, a surpris, et n'a pas paru très-vaillante, ni très-habile, ni même de très-bon goût. On s'attendait à mieux de la part de M. Louis Veuillot. Il avait accoutumé le public à une autre manière d'agir. On croyait le voir, comme par le passé, se tirer d'affaire lui-même, plume au vent , pousser sa pointe , ou du moins faire une belle retraite , au lieu de se réfugier dans l'enceinte des tribunaux ; d'autant plus que les tribunaux se montrent malins avec les gens de lettres depuis quelque temps , les renvoient volontiers dos à dos et y prennent évidemment un certain plaisir.

En attendant, plusieurs évêques se sont déjà publiquement prononcés pour l'*Univers* dans cette guerre que lui font ses adversaires religieux , et ils lui ont écrit des lettres pour l'encourager et le soutenir. Malheureusement pour sa cause, le langage et les idées de ces prélats ne sont pas de nature à lui gagner beaucoup de partisans : ils excitent les mêmes répulsions que lui ; en voulant le servir, ils le trahissent ; on voit trop qu'en plaidant pour lui ils plaident *pro domo meâ*, et qu'en le défendant, c'est leur position qu'ils défendent aussi.

Il faut toutefois le reconnaître, et pour nous ce n'est pas la première fois que nous l'avons fait : l'*Univers* est le seul qui soit complètement dans la logique et la vérité du système catholique, car le catholicisme est surtout un système, non-seulement un système religieux, mais un système politique et social, un gouvernement, un pouvoir, une société, plus ou moins parfaitement réalisés suivant les circonstances et les temps. C'est pour cela précisément qu'il n'est pas le christianisme lui-même, qui forme les âmes , mais qui ne les réglemente et ne les asservit pas. L'*Univers* cependant, disons-nous, est dans le vrai et au cœur du système en rapportant tout à l'Eglise et, dans l'Eglise, tout à la papauté, la vraie pierre de l'angle de l'édifice catholique , à laquelle on ne peut toucher sans dénaturer ou affaiblir l'édifice tout entier. Un vrai catholique doit mettre l'Eglise et le Saint-Siége au-dessus de tout, les glorifier dans le passé aussi bien que dans le présent, et souhaiter de voir l'avenir à leurs pieds. Telle est la vraie foi catholique, si ce n'est pas la vraie foi en celui qui disait : « *Mon règne n'est point de ce monde,* » et qui était *doux et humble de cœur.* »

Les rédacteurs de l'*Univers* ne sont-ils , à leur su ou à leur insu,

que des avocats, des soldats de fortune, qui plaident ou qui se battent bien, mais qui au fond ne croient pas? Nous ne pouvons ni ne voudrions le savoir: Mais ils ont raison contre leurs adversaires catholiques, leur cause est la bonne, et le véritable drapeau est bien le leur. Ajoutons que vaillants champions, M. Louis Veuillot en tête, ils portent haut leur drapeau qu'ils le défendent avec ardeur et courage, sinon toujours avec délicatesse, qu'ils ne dissimulent rien de ce qui se cache dans ses plis, qu'ils l'étalent au contraire et s'en font honneur. Aussi, ce journal non-seulement s'est-il conquis un public en France et en Europe, mais est-il souvent le seul qui se lise encore avec intérêt au milieu de la désertion actuelle des principes. Au milieu de ses variations politiques, lui du moins n'abandonne pas les siens, ou, comme ses adversaires catholiques, ne tergiverse pas avec eux. C'est là une justice à lui rendre, et c'est ce que sentent et disent les évêques qui se sont prononcés en sa faveur.

Mais en défendant le système catholique et romain de la seule manière logique dont il puisse être défendu, l'*Univers* le fait aussi mieux connaître, et attire davantage les yeux, non plus seulement des penseurs, mais du grand public, sur ce que ce système a de contraire à l'Evangile, à la liberté, à la charité, à l'esprit de foi vivante et libre, aussi bien qu'à l'esprit humain en général et à celui du siècle. Pour défendre le système romain, l'*Univers* le montre tel qu'il est : rien de mieux; mais en le mettant ainsi au grand jour dans sa vérité, il l'y met aussi dans sa nudité, il le *découvre,* il lui fait, si l'on nous passe l'expression, *prêter le flanc* aux attaques sérieuses, non moins qu'aux rieurs. Il défend si bien le système qu'il le ruine dans l'opinion et le perd. C'est là ce que sentent à leur tour les catholiques de l'autre bord, moins dangereux, s'il est moins escarpé et moins net. Ajoutez, comme cause plus prochaine encore, plus directement active, car elle est personnelle, les dissentiments politiques, le dépit de voir leur échapper l'*Univers*, autrefois plus ou moins à eux, maintenant rallié au pouvoir, et vous comprendrez que, tout cela aidant, ils lui fassent une si rude guerre, une guerre à mort, et en soient venus à souhaiter sa suppression, comme le déclare l'évêque d'Arras en se rangeant de son côté. Sa suppression désappointerait beaucoup au contraire ceux qui ne sont pas fâchés de voir le système catholique ainsi tiré au grand jour et au clair.

Cette polémique, quoique venue en été et dans la saison morte, ne laisse donc pas d'être assez grave, surtout à cause de la part qu'y prend le clergé. Le pouvoir, cela va sans dire, reste calme durant ce semblant de guerre renouvelée d'un autre âge; mais sans doute aussi

cela ne veut pas dire qu'il y soit indifférent. Ceux qui bon gré mal gré cherchent à pénétrer le secret de ses actes, prétendent même qu'en appelant M. Roulland au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, vacant par la mort de M. Fortoul, le pouvoir avait surtout cherché en lui un homme peu disposé à céder aux tendances ultramontaines et aux envahissements du clergé en général, mais plutôt partisan, au contraire, des idées gallicanes et du Concordat. Ce qui est certain, c'est que M. Roulland n'était sur aucune de ces listes aussitôt dressées et lancées dans le public à chaque vacance de places par ceux qui ne peuvent pas y nommer ; que lui-même a dit dans une de ses premières réceptions officielles : « Je suis un inconnu qui arrive dans l'inconnu ; » qu'il passe pour un homme intègre, conciliant et ferme ; que ce choix, comme d'autres actes et décisions du pouvoir, a eu quelque chose d'inattendu, et enfin, quels qu'en aient été les motifs et les vues, que dans tous les cas, ce choix n'est pas tombé sur l'un des candidats du clergé.

— De l'autre querelle, la querelle légitimiste, dont nous voulions aussi parler en commençant, nous ne dirons qu'un mot, car elle est sans doute déjà oubliée à l'heure qu'il est. Ce n'est de notre part qu'une conjecture, fort probable il est vrai, mais que nous ne pouvons cependant vérifier sur les lieux. En effet, pour vous l'avouer, cher lecteur, la *Chronique* s'est mise à voyager à son tour, non plus sur les seules ailes de l'imagination, mais sur celles beaucoup plus positives, sinon plus rapides et plus libres, de la vapeur. Que vous dire donc de Paris, où, quand nous l'avons quitté, on ne disait rien d'ailleurs ? Cette querelle des légitimistes portait sur une question de drapeau, que quelques-uns d'entre eux auraient soulevée dans l'ombre (la question, bien entendu, et non pas le drapeau). Ils auraient exprimé le désir et l'espérance de voir Henri V adopter le drapeau tricolore, qui décidément représente la France moderne, et renoncer au drapeau et au panache blanc de ses aïeux. D'autres légitimistes se sont fâchés tout rouge à la seule idée d'une proposition pareille. M. de Falloux est principalement accusé de ce méfait. Il se trouve ainsi avoir deux affaires sur les bras, l'une avec les légitimistes qui tiennent bon pour la cocarde blanche, les *cocardiers*, comme leurs adversaires les appellent, l'autre avec ses anciens amis de l'*Univers*.

— Ne voilà-t-il pas un « beau sujet de guerre », et une belle histoire à vous raconter, surtout dans le lieu d'où je vous écris, car je vous écris, cher lecteur ! il y aura tantôt quatorze ans que cela m'arrive ; vous ne me répondez pas, il est vrai ; mais alors même que nous

ne nous serions jamais vus et que nous ne devrions jamais nous voir, après quatorze ans de ponctuelle correspondance, au moins de ma part, on peut bien se regarder comme de vieux amis. Me le permettez-vous, ami lecteur? en ce cas, je vais vous traiter comme tel et, faute de nouvelles plus intéressantes, vous donner des miennes en vous décrivant un peu le coin de terre où j'ai planté ma tente et trouvé pour quelques jours un abri.

D'abord, cette tente est une grange ; ou du moins une grange en est de beaucoup le principal compartiment, le plus spacieux comme le plus original, le plus agréable comme le plus utile. Voici de quelle façon nous y avons été amenés.

Les personnes qui voyagent cet été en Suisse savent qu'il est encore plus difficile que les étés précédents de s'y loger et de s'y caser quelque part, fût-ce pour une nuit. Sur toute la ligne des touristes, les hôtels regorgent d'étrangers. On retient d'avance des logements par le télégraphe, dont on fait grand usage en Suisse, même pour les choses usuelles de la vie. Ceux qui ignoraient la nécessité de cette précaution l'ont apprise à leurs dépens, et plusieurs, à Neuchâtel entre autres, où ils étaient arrivés à l'improviste, se sont vus réduits à demander au directeur des Postes la permission de passer la nuit dans la chambre des voyageurs, ce qui valait toujours mieux que de la passer en plein vent. Si les choses se passent ainsi sur la ligne des touristes où ne manquent pas les hôtels, jugez de ce qui doit arriver en dehors de cette ligne, dans des villages écartés, et souvent d'autant plus heureux et plus riches, où l'auberge n'est le plus souvent qu'un cabaret, et dont les habitants, propriétaires aisés, ont de jolies maisons, de nombreux attelages, mais plutôt de bœufs que de chevaux, et dans tous les cas n'ont tout cela que pour eux et pour leurs travaux agricoles, qui ne leur permettent guère d'en faire un autre emploi.

C'est ainsi qu'après une étape de quelques jours chez de bons amis et en attendant d'en faire de semblables chez d'autres non moins chers que Dieu nous a encore donnés ailleurs, nous sommes arrivés dans un de ces riches villages du pied du Jura, où nous désirions établir notre quartier-général et avoir notre toit de famille à nous, pour un moment du moins, puisque nous n'avons pu l'avoir pour toujours. Ici, point de voyageurs, point d'hôtel, point de maison meublée à louer, point de pension établie : les habitants se suffisent très-bien à eux-mêmes et n'ont nul besoin des étrangers ; on trouve encore de ces coins-là en Suisse. Le problême était donc difficile ; mais, comme nous ne sommes pourtant pas tout-à-fait des étrangers dans un pays qui a toujours la meilleure part de nos pensées comme il a eu la meilleure part de notre vie, on nous l'a pourtant résolu.

Figurez-vous un ravin feuillé, parcouru d'un ruisseau qui sautille sous son rideau de frênes, de chênes et de châtaigniers, à travers ou au dessus desquels apparaissent çà et là le bleu Léman, le Mont-Blanc véritablement bien nommé, et cet enchaînement de cimes variées de hauteur et d'aspect qui encadrent si admirablement le lac, ou plutôt qui forment avec lui non pas seulement un paysage, une vue, un panorama, un site, mais un tableau toujours un et harmonieux. Sur le bord d'un chemin en pente qui longe et coupe ce ravin, et où ne passent que de loin en loin gens et bêtes, mais encore plus d'individus de l'espèce la plus innocente que de celle qui l'est moins, voyez, juchée au flanc du coteau, une pauvre et petite maison. Le rez-de-chaussée, avec sa vieille et gaie cuisine et son *poële* ou chambre à coucher, est occupé par les propriétaires. A côté de la porte d'entrée se trouve une remise, un hangar, un atelier de charronnage, ou tout ce que vous voudrez, un poulailler aussi, et au dessus une grange qui s'ouvre et a son chemin de plain pied par derrière sur le coteau incliné. Entre deux monte un escalier couvert, d'où l'on pénètre, à gauche, dans une cuisine, qui nous sert de cabinet de toilette fort commode avec son *lavoir* en pierre, et dans deux chambres à coucher ; à droite, dans la grange aux murs de bois bien aérés, mais où le soleil s'amuse aussi à glisser par les ais mal joints. Au besoin, des volets sans fenêtres nous y donnent aussi la vue du chemin et du tremblant rideau de frênes et de châtaigniers. D'ailleurs, une vraie grange avec son *solier,* par l'ouverture duquel passent les épis de blé, la paille et le foin. C'est à la fois notre salon de réception, de conversation, notre atelier de travail, de causerie, d'écrivaillerie, et, chose plus intéressante, notre salle à manger. Et c'est de là que je vous écris en ce moment, indulgent lecteur, si donc vous le permettez.

Mais, vous le voyez, que vous dire du fond d'une grange perdue au fond d'un ravin? De quoi vous parler? je ne sais rien, je n'entends plus rien. Aucun bruit que celui du ruisseau d'à côté. Encore il en fait si peu qu'on le distingue à peine de celui du feuillage qui lui sert de berceau. Vous dirai-je que cet endroit s'appelle *la Scie* à cause d'une petite usine de ce genre située ici près? mais vous ne manqueriez pas de me répondre que c'est bien assez de vivre dans son voisinage sans la transporter encore dans mes descriptions où vous ne comprenez rien. Vous parlerai-je des derniers numéros du *Cours familier* de M. de Lamartine, de tout ce qui s'y mêle de vrai et de faux, de grand, de beau, d'heureusement et admirablement trouvé, mais aussi de passionné, de prévenu, de cherché, et de ses incroyables vers à Mme Victor Hugo sur le jour de ses noces, vers littérairement bien peu dignes de

leur auteur, et d'un goût et d'un sens si risqués? Reviendrai-je avec vous sur les *Contemplations*, ce nouvel essai d'agitation poétique dont on ne parle plus déjà? Seriez-vous curieux d'apprendre qu'il s'en est vendu presque tout d'un coup cinq mille exemplaires, et que passé le premier moment de leur apparition la vente s'est subitement arrêtée là? A quoi bon? Quelle poésie de l'imagination vaut celle de la réalité! La poésie des livres n'en est jamais qu'une traduction, et toutes les traductions sont plus ou moins infidèles, n'est-il pas vrai? C'est pour cela que la poésie des livres est si hors de mode aujourd'hui, j'aime du moins à m'expliquer ainsi favorablement les choses, moi qui y suis intéressé. Pourquoi faire de la poésie pour les autres, quand chacun n'a qu'à ouvrir les yeux et les oreilles pour la voir et l'entendre autour de soi! La note aiguë de la cigale invisible dans les buissons, le dernier chant, plus faible et plus fugitif, de l'oiseau, le frémissement des feuilles, le murmure de l'onde, les mille bourdonnements ailés qui remplissent les airs, les mondes qui roulent au dessus de nos têtes brillants et silencieux, l'homme qui s'agite au dessous, tout cet infiniment grand et cet infiniment petit qui vit et se meut, qui jette un moment son cri, son ombre ou son éclair, et Celui qui a fait tout cela, qui le maintient et qui le gouverne, vers lequel tous soupirent, le sachant ou sans le savoir, voilà la *contemplation* par excellence, et chacun peut la faire partout comme moi, pour s'en réjouir ou s'en consoler; car si tout a son jour, mais seulement un jour ici-bas, si tout change et tout passe, il y a là un Père tendre qui veille sur ses créatures et dont la bonté ne change ni ne cesse pas.

Que vous dirai-je donc de plus et de mieux, cher lecteur, du fond de ma grange et de mon ravin?

Givrins près Nyon, le 9 septembre 1856.

Clarens, le 13 septembre 1856.

La prise d'armes de Neuchâtel est le seul fait qui mérite de nous occuper aujourd'hui. Elle défraie les conversations de l'Europe, réduite, après les grandes émotions de l'année dernière, à se contenter de petits sujets. Pour nous, que cette affaire touche de près et qui avons eu déjà le temps d'y penser, nous confessons qu'elle passe notre intelligence. Il y a, ou dans les circonstances extérieures de l'événement ou dans les sentiments des acteurs, une quantité inconnue que l'avenir fixera peut-être et qui peut-être restera toujours une énigme. Au prix de cette obscurité du passé, les conséquences futures de l'insurrection semblent claires, et si dans ce moment les passions sont émues à Neuchâtel, si l'indignation et la pitié s'y mêlent et s'y combattent, si l'attention se porte surtout sur les souffrances des familles et sur le trouble du pays, à quelques lieues de la frontière, on se préoccupe plutôt de la simplification que cette crise doit apporter dans l'Etat politique de la Suisse. Pour nous en rendre mieux compte à nous-mêmes et à nos lecteurs, rappelons en bref quelle était la situation du pays il y a quinze jours.

En 1707, la souveraineté de Neuchâtel, alliée des Suisses, passa à la maison de Brandebourg, en vertu de droits d'hérédité reconnus par une sentence des Etats du pays, qui prononcèrent entre divers prétendants. Ces droits, plus ou moins infirmés au commencement du siècle présent par une cession de Neuchâtel à l'Empire français, pour laquelle le pays n'avait pas été consulté, ne furent pas moins reconnus et restaurés par le traité de Vienne, qui consacra en même temps l'incorporation de Neuchâtel dans la Suisse en qualité de vingt et unième canton. Cette dualité portait en elle le germe des divisions et des luttes futures. Neuchâtel était constitué avec deux centres, deux points d'attraction, deux patries. Position irrationnelle, indéfinissable, qui pourtant n'était peut-être pas sans quelques avantages pour le maintien de son individualité particulière ; tout comme en Suisse, les partisans du cantonalisme absolu, les amis du passé, des privilèges et des diversités locales, voyaient dans ce fait d'une petite monarchie sous le sceptre d'un prince étranger, aggrégée à leur confédération de républiques, une garantie de leurs propres particularités, une barrière contre le nivellement et la centralisation. Mais on n'arrête pas l'histoire, et si le droit ne finissait pas par se transformer avec les faits, il deviendrait une gêne insupportable : il faut qu'il s'assouplisse ou qu'il se brise. Le grand fait, encore inachevé, de notre histoire contemporaine, c'est la formation d'un esprit public, d'une nationalité suisse, qui embrasse, qui rapproche et qui finit par effacer les différences cantonales. Ce mouvement a commencé déjà sous la restauration. L'immense majorité des

Suisses, et surtout les populations des cantons voisins, sentaient la présence d'une monarchie dans leur alliance comme on sent dans ses chairs la présence d'un corps étranger. La population neuchâteloise, dont l'industrie prospère et grandissante, multipliait les rapports avec ses voisins, devait nécessairement subir cette influence; unie à la Suisse par d'anciens et glorieux souvenirs, elle prit part à ce développement de la nationalité commune, et leur position hybride devint une gêne et comme une humiliation pour un grand nombre de Neuchâtelois. Il se forma un parti purement suisse et républicain, aspirant à rompre les nœuds contractés par le pays dans des circonstances bien différentes. Comme partout et plus que partout ailleurs, ce mouvement se compliqua de questions purement intérieures. Les révolutions cantonales qui modifièrent profondément la Suisse après les journées de Juillet 1830, eurent leur contre-coup à Neuchâtel, dont la constitution fut réformée. Le parti suisse se confondit ostensiblement avec le parti démocratique, tandis que les corps privilégiés et les familles influentes, entre lesquelles se trouvait de fait le gouvernement du pays, s'attachèrent d'autant plus fortement à un système qui semblait promettre à leurs anciennes institutions l'appui d'un puissant Etat militaire. En 1831, la Confédération suisse elle-même rétablit l'autorité du roi de Prusse; en 1832, à la suite d'une insurrection malheureuse, le parti monarchique à Neuchâtel, sentant que le *statu quo* était contre nature et que le canton finirait inévitablement par manger la Principauté, demanda au roi de Prusse de faire sortir Neuchâtel d'une confédération dont les tendances lui étaient toujours plus contraires. Il ne réussit pas, Neuchâtel resta canton suisse, obstacle permanent aux réformes fédérales que la Suisse réclamait toujours plus haut. Le parti républicain, extérieurement comprimé par des mesures acerbes, ne continua pas moins à s'étendre, surtout dans les Montagnes, dont l'industrie puissante supportait mal la prépondérance politique de quelques familles du chef-lieu enrichies dans le commerce pendant le siècle précédent. Comme ce gouvernement d'une aristocratie de fait, sans privilèges constitutionnels, et toujours obligée de compter avec tout le monde, avait été généralement conforme aux intérêts du pays, qui avait atteint sous ce régime un haut degré de prospérité; comme le prince, régnant à deux cents lieues, chargé d'autres soins, et très limité par les franchises locales, avait semé des faveurs sur les notables sans entraver jamais le développement naturel du pays; comme la monarchie neuchâteloise était en réalité une république de messieurs instruits, honnêtes, et gouvernant à peu près gratuitement, elle a conservé un parti assez considérable, soit en ville par l'effet du patronage, soit dans les campagnes par reconnaissance et par respect pour la tradition. On comprendra cela sans trop de peine, si l'on compare l'état des Neuchâtelois au XVIIIe siècle à celui du pays de Vaud par LL. EE. de Berne, ou mieux encore à celui des bailliages communs. Cependant le

temps marchait et la proscription des couleurs suisses chez des Suisses de Morat ne faisait qu'augmenter l'irritation. Quand arriva la lutte du Sonderbund, Neuchâtel fut naturellement avec la vieille Suisse, sans oser, sans pouvoir la suivre jusqu'au bout. Alors déjà le gouvernement du Roi ne se soutenait qu'au moyen d'une organisation militaire très-serrée de son parti. Frappé d'une amende pour n'avoir pas fourni son contingent, le gouvernement s'exécuta tout de suite; financièrement c'était une bonne affaire; mais c'était une grande humiliation, et dans ce moment déjà, on put s'apercevoir à Neuchâtel que la protection prussienne ne servait pas à grand'chose.

Vint 1848, vint le mouvement républicain du 1er Mars, qui ne rencontra pas la plus légère résistance. Le roi lui-même, cédant à la Révolution, qui le poursuivait jusqu'à Berlin, autorisa ou invita ses sujets neuchâtelois, par une lettre publique du 5 Avril 1848, « à ne prendre « conseil que de leur position et des intérêts de leur patrie, sans avoir « égard aux liens qui les attachaient à sa personne. »

C'était dans une forme embarrassée, un véritable acte d'émancipation qui n'a jamais été retiré depuis, mais dont la portée a été diminuée indirectement par différentes démarches diplomatiques, qui ont inquiété la Suisse sans aboutir à rien. Tout annonce qu'il eût été facile à la Suisse en 1848, quand la révolution dominait en Allemagne et sur nos frontières, de terminer cette affaire honorablement, avec un peu de largeur et de fermeté. Par des motifs qui nous sont inconnus, le Conseil fédéral n'en a rien fait. La Diète constituante avait admis Neuchâtel dans la nouvelle Confédération à des conditions tout à fait incompatibles avec la restauration des anciens rapports. Par là toute la Suisse s'est engagée, en adoptant l'acte fédéral de 1848, à défendre jusqu'à son dernier sang la République Neuchâteloise, et cependant l'on n'a rien fait, l'on n'a rien tenté pour résoudre une difficulté qui deviendrait un cas de guerre le jour où la Prusse aurait un allié.

Le gouvernement républicain s'est trouvé en face d'une opposition systématique assez nombreuse, entretenue par les encouragemens et les louanges du dehors. Ses mesures, en général libérales et modérées, se sont pourtant ressenties de cette situation, les partis sont restés en présence, et tous les événements extérieurs ont eu leur contre-coup à Neuchâtel. La générale Bourgeoisie de Valangin, le 7 juillet 1852, et la contre-manifestation du parti républicain organisée le même jour sur le pré vis-à-vis, ont été comme une revue des partis sous le lorgnon de la diplomatie européenne. Les républicains y parurent en grande majorité, et cette expérience ne fut pas perdue ni dans le canton ni au dehors. Un protocole diplomatique reconnut en principe les droits du roi de Prusse sur Neuchâtel, sans mesures d'exécution directes ou indirectes, et lorsque quatre ans plus tard, le huit avril passé,

la Prusse, appelée la dernière au congrès de Paris, y souleva de nouveau la question neuchâteloise, il ne fut donné aucune suite à cette ouverture.

En 1852 déjà, les royalistes neuchâtelois étaient divisés en deux fractions bien distinctes, qui s'éloignèrent de plus en plus, et dont les débats, en partie publics, ne laissaient pas d'être empreints d'une certaine amertume. La première, se considérant comme en règle avec le passé par le rescrit royal de 1848, et jugeant nécessaire de marcher avec le pays, prenait part aux élections et acceptait les charges confiées soit par l'élection populaire, soit même par le pouvoir. Cette opinion voyait s'augmenter chaque jour le nombre de ses partisans, et chaque jour la force des choses la poussait à faire un nouveau pas vers l'abandon du passé; tandis que les royalistes immuables ne prenaient aucune part quelconque aux affaires publiques, et attendaient du dehors l'accomplissement de leurs espérances.

Mais bientôt les intérêts matériels divisèrent le parti républicain lui-même. Le conseil d'Etat se scinda à propos du chemin de fer des Verrières, qui fut mis en avant le premier et pour lequel une garantie d'intérêt fut d'abord demandée. Le grand-conseil refusa celle-ci, conformément au vœu du pays, mais les divisions, devenues personnelles, survécurent à ce vote, et par une interprétation de la constitution assez inattendue et qui créait un précédent considérable, le grand-conseil, renouvelant le corps exécutif avant le terme prévu par la loi, le purgea d'une minorité de deux membres, avec lesquels la majorité déclarait ne plus pouvoir travailler. Les républicains placés dans l'opposition se groupèrent autour du journal l'*Indépendant*, organe du chemin de fer des Verrières, et reçurent de lui le nom d'Indépendants. Une partie des royalistes de la nuance la moins tranchée se rapprocha de ceux-ci dans la question du chemin de fer. Quand la compagnie du Jura industriel se fut constituée, et qu'après de premières études dans la direction de Bienne, elle crut possible de mener de la Chaux-de-Fonds à Neuchâtel la ligne qui se construit actuellement, le gouvernement proposa d'intéresser l'Etat à cette entreprise pour une somme de trois millions, et le grand-conseil sanctionna ce projet qui fut immédiatement exécuté. C'était la veille du renouvellement intégral de l'autorité législative. Les élections se firent sous l'impression de ce vote, qui trouvait peu de partisans hors des localités directement intéressées, les uns l'estimant injuste à l'égard des Verrières, d'autres menaçant pour la fortune publique. Les républicains revinrent au grand-conseil avec une forte majorité; mais cette majorité ne marchait plus sous la bannière du conseil d'Etat. Outre les députés de leurs cercles précédents, les royalistes ralliés gagnèrent quelques voix dans le Vignoble, ils eurent le dessus dans les

élections de la Bourgeoisie de Neuchâtel. Le vote des trois millions, sur lequel il n'y avait pas à revenir, fut blâmé; on ne proposa pas le renouvellement du conseil d'Etat, mais le conseiller directeur du chemin de fer du Jura industriel fut pressé d'opter et remplacé par un Indépendant décidé. Après la session du nouveau Grand-Conseil on répandit des pétitions dans le Val-de-Travers et dans le Vignoble pour demander un nouvel examen du tracé du Jura industriel.

Telle était à l'intérieur la situation du pays; à la frontière une division fédérale de 5,000 hommes de toutes armes se rassemblait dans un camp de manœuvres annoncé longtemps d'avance, quand, à l'ébahissement de tout le monde, sauf d'un petit nombre d'initiés, M. le colonel Pourtalès-Steiger vint planter l'étendard royal à la Sagne et occuper le Locle pendant la nuit du 2 au 3 septembre, tandis que M. le colonel de Meuron s'emparait du château de Neuchâtel et des conseillers d'Etat. On sait le résultat de cette équipée, dont nous ne pouvons pas transcrire ici les détails. Les faits essentiels ont figuré dans les journaux suisses d'une manière assez exacte, et nous ne sommes pas en mesure de vérifier certains détails qui mériteraient de l'être. La colonne du Locle, menacée par les citoyens de la Chaux-de-Fonds contre laquelle elle s'était avancée, se replia sans combattre, pendant la journée du trois septembre, sur Neuchâtel, où les couleurs royales flottaient sur le château. Quelques habitants de la ville montèrent au château et en redescendirent, quelques-uns y montèrent et y restèrent, la grande majorité demeura neutre, quelques républicains gagnèrent la campagne, où la résistance s'organisait rapidement sous deux chefs appartenant l'un et l'autre au parti des républicains indépendants. Les royalistes tenaient si faiblement la ville que, sous les yeux de leurs patrouilles, le journal l'*Indépendant* fit distribuer un vigoureux appel aux armes. Le 4 au point du jour, le Château fut repris, après un instant d'une résistance partielle et déjà paralysée par le découragement de la garnison et par des projets de capitulation, sur les détails desquels on a dit que ses chefs marchandaient encore avec les commissaires fédéraux lorsque les volontaires républicains arrivèrent. Le Conseil d'Etat fut immédiatement délivré, les insurgés furent faits prisonniers en masse; les arrestations commencèrent. Le canton fut occupé par des bataillons fédéraux, et la Justice fédérale fut bientôt saisie du grand procès qui se poursuit au moment où nous écrivons. Nous apprenons que les enquêtes marchent rapidement sous la direction active et humaine de MM. Duplan, juge d'instruction, et Amiet, procureur général de la Confédération. Un grand nombre de prisonniers ont déjà été élargis sous caution ou simplement congédiés. De curieux détails ont déjà transpiré sur cette affaire, et tels dans le nombre qu'il aurait mieux valu tenir en réserve pour les faire valoir au moment opportun.

Sans nous arrêter aux individus et aux détails, constatons quelques faits de notoriété publique, et dont nul ne méconnaîtra l'importance.

Le premier, c'est que le mouvement a été comprimé en vingt-quatre heures par les républicains neuchâtelois, sans le concours de personne, notamment sans le concours des troupes fédérales, que certaines correspondances diplomatiques font intervenir d'une manière un peu gauche et tout à fait inexacte. Les républicains sont arrivés spontanément de tous les côtés, sans distinction de nuances. Et après une expérience pareille, quand les royalistes concentrés, bien armés, occupant les positions les plus fortes, rassurés par leurs chefs sur les dangers du dehors, n'ont essayé de résister nulle part, il devient impossible aux esprits les plus prévenus la veille de demander encore de quel côté se trouve la population neuchâteloise, ce que le pays de Neuchâtel veut et ce qu'il ne veut pas.

Un second fait, qui se lie intimément au premier, c'est que le parti conservateur ou royaliste qui prenait part aux affaires de la République, est resté complètement étranger à la prise d'armes. Cela ressort des noms des personnes arrêtées, relâchées ou laissées en liberté, et notamment de la circonstance qu'aucun des 27 députés au Grand-Conseil rangés dans cette opinion, ne se trouve inculpé en quoi que ce soit. Cette passivité des royalistes ralliés, seule conduite conforme, à vrai dire, aux premiers conseils de l'autorité fédérale, a été constatée au moment même par les journaux républicains neuchâtelois. On n'oserait pas la révoquer en doute à Neuchâtel, mais les correspondants d'un journal suisse fort répandu en parlent tout autrement et s'efforcent de grossir le nombre des insurgés, dans un intérêt qui, dans tous les cas, n'est pas l'intérêt suisse.

Ainsi, des quatre partis bien connus, bien dessinés entre lesquels se distribuait la population neuchâteloise, deux ont combattu l'insurrection avec une égale énergie, le troisième est resté neutre, un seul s'est levé, mais n'a pas tenu : il est maintenant prisonnier.

Un tel résultat pouvait être prévu d'avance par un homme sans passion. Il semblerait que les personnes qui ont organisé cette affaire, aient senti que la dernière heure avait sonné pour leur cause, ils voyaient les progrès journaliers de la fusion, la restauration était abandonnée ou comme désastreuse ou comme impossible, et si un renouvellement du conseil d'Etat, une reconstitution du pays peut-être, passaient sur le 1er Mars, le parti royaliste perdait toute importance. D'un autre côté, quelques circonstances ont pu nourrir l'illusion d'esprits préoccupés. Le gouvernement était affaibli. Les élections du Vignoble ont été mal comprises; on a voulu y voir un retour d'affection pour l'ancien régime, tandis qu'elles témoignaient en réalité de la sécurité complète des électeurs quant à l'éventualité d'une restauration.

On se sera donc flatté de l'appui du Vignoble, on aura cru à la neutralité, à l'hésitation du moins des Indépendants, on aura calculé que les troupes fédérales seraient à la porte et que les républicains surpris s'empresseraient d'y recourir; on a pensé tenir assez longtemps pour ne se rendre qu'à leur commandement et pour pouvoir dire ensuite: le canton de Neuchâtel est royaliste, mais il est opprimé par les Suisses. Cette manière d'introduire le procès diplomatique paraissait favorable à une restauration. Nous ne pensons pas que les instigateurs du mouvement aient espéré davantage. Ils ne pouvaient pas s'abuser au point de croire que la Suisse laisserait déchirer sa constitution sans rien dire, ou qu'ils seraient capables de lui résister.

Aujourd'hui l'affaire se présente sous un jour plus favorable et plus vrai. Si quelques cabinets ont pu, grâce à quelque procédé mystérieux de conciliation, reconnaître à la fois la nouvelle constitution de la Suisse et les droits de la maison de Prusse sur Neuchâtel, ils ne sauraient trouver dans cette circonstance aucun motif pour intervenir. En faisant abstraction de la place que l'acte fédéral a prise dans le droit public, il reste que l'Etat de Neuchâtel a changé sa constitution intérieure et resserré ses alliances avec ses voisins. Or, comme l'Europe a reconnu plus d'une révolution, comme elle a vu, sans s'en mêler, tomber et s'élever plus d'une dynastie, comme il n'existait d'ailleurs, entre la Prusse et Neuchâtel, qu'un lien personnel et non politique, il est assurément loisible aux puissances d'accepter le fait accompli, comme elles l'ont fait si souvent; et c'est ainsi qu'elles agiront certainement, à moins qu'elles n'aient pour se départir de cette conduite, un motif d'intérêt propre évident et considérable, que nous cherchons inutilement aujourd'hui. Mais cet intérêt peut surgir demain, et cela par l'effet de circonstances incalculables, auxquelles la Suisse et Neuchâtel seraient tout à fait étrangers. C'est un côté de la question.

Les efforts qui viennent d'être tentés pour relever la question neuchâteloise et pour forcer l'Europe officielle à s'en occuper, ont rendu une restauration plus difficile encore que du passé. Mais à supposer qu'il en fût autrement, la lumière doit s'être faite dans l'esprit des royalistes neuchâtelois les plus absolus. Ils comprennent sans doute aujourd'hui que cette solution serait la pire de toutes, même pour eux, et qu'ils payeraient une heure de satisfaction par une vie de remords. Ils s'aperçoivent qu'à force de vivre de souvenir, ils l'avaient confondu avec l'espérance, et que le rétablissement du prince ne serait rien moins que le retour du passé, mais la dispersion de la population neuchâteloise, la destruction de son industrie, une occupation militaire permanente qui ruinerait le pays sans lui donner la sécurité, des rapports de voisinage impossibles, une dictature sans le repos, un abîme de misère.

On peut imaginer une autre issue, plus conforme aux antécédents

de cette affaire: c'est que la Prusse finisse par en rester à la protestation que M. de Sydow vient de rafraîchir. Mais cela nous paraît moralement impossible. Deux journaux de couleur différente, et chargés l'un et l'autre de quelque responsabilité, n'ont pas craint : le *Bund*, de démontrer comme une chose évidente; le *Journal de Genève*, d'affirmer comme un fait positif que le roi Frédéric-Guillaume a donné lui-même l'ordre de tenter ce qu'on a vu. A Berlin, on nie toute participation du *gouvernement*, cela va sans dire, et le journal de l'extrême droite désavoue les prisonniers. Sans aller jusqu'à parler d'un ordre, il nous semblerait inconcevable que le roi n'eût rien su de ce qui se préparait. Et il laisserait le châtiment tomber sur *ses fidèles* sans tenter pour l'adoucir autre chose qu'une intercession verbale, dédaigneusement repoussée! Peut-on le croire, et peut-on s'imaginer qu'une ombre, un vestige de royalisme survécût à une telle expérience? Mais la dissolution de ce parti, déjà fort avancée aujourd'hui, ne laisserait pas moins subsister une prétention diplomatique dont il importe hautement à la Suisse d'être enfin débarrassée. Il est bien vrai que l'intérêt de la couronne de Prusse serait de la laisser tomber, et que toutes les démarches publiques ou secrètes qu'elle a tentées pour la faire valoir, ont leur cause dans des sollicitations neuchâteloises. Mais tout cela ne garantit pas l'avenir, comme les vices même des titres prussiens n'empêchent pas qu'ils n'aient été visés par les puissances; et tant qu'il restera l'ombre d'une question neuchâteloise, elle pourra servir de couverture à tous les mauvais vouloirs contre nous. Ainsi le maintien du *statu quo* serait une humiliation pour la Prusse dans la personne de son roi, et plus qu'une humiliation s'il était volontaire. Pour la Suisse, il serait un danger, éloigné peut-être, mais réel. A Neuchâtel, il laisserait subsister un levain d'amertume, une cause de suspicion, un drapeau pour les mécontents à venir. Pour en rester là, il faudrait de part et d'autre un excès d'impéritie ou de mauvais-vouloir qu'il n'est pas permis de supposer, et que nous ne voulons point supposer encore, quoique de part et d'autre les symptômes alarmants ne manquent pas.

Il ne reste donc qu'une solution possible. C'est celle que les journaux les plus absolutistes de l'Europe font déjà pressentir non sans quelque embarras, celle à laquelle chacun a pensé d'abord à Neuchâtel comme en Suisse, et que nous retrouvons dans toutes les voix de la presse. Les circonstances la favorisent. Elle arrivera, si l'on sait une fois, de part et d'autre, mettre de côté l'obstination, la fausse dignité, les passions mesquines, pour voir les choses par leur côté sérieux, par leur côté simple, à la lumière du soleil. Il faut que la question se vide dans le sens indiqué par la force des choses. Et la Confédération suisse devra s'estimer heureuse de pouvoir sortir d'un embarras considérable et réparer de vieilles fautes, par une clémence dont l'honneur lui restera.

Voilà pourquoi nous avons commencé par dire que cette triste affaire avait pourtant un bon côté.

Il est remarquable à divers égards que personne, ni en Suisse ni ailleurs, n'ait osé se prononcer pour les vaincus. En revanche, à Neuchâtel même, l'irritation paraît s'être promptement apaisée, on sent bien que le procès doit suivre son cours, mais on ne pense pas à la vengeance. On plaint des hommes dont le plus grand nombre sont estimés et qui ont vu trop tard qu'ils avaient vécu sur une erreur. Les assaillants du Château disent, avec les parents des victimes entraînées par le point d'honneur et par l'habitude d'obéir : ne pensons pas trop aux personnes, pensons au pays. Si nous en croyons nos témoins, les hommes sincères de tous les partis sont aujourd'hui, sans le savoir peut-être et sans se le dire, rapprochés dans un même vœu, dans une même espérance, qui est pour plusieurs un renoncement, mais qui est le salut. Qu'on ne feigne donc point de mépriser ce qu'on désire, ni de refuser ce qu'on veut donner. Sans témoigner une impatience où se trahirait la faiblesse, qu'on facilite des ouvertures nécessaires, et qu'on ne compromette pas l'avenir pour le plaisir de triompher. Qu'on ne suspecte pas perfidement des démarches dont le sens est clair, et de l'autre côté, sans négliger les formes et la prudence, qu'on ne se laisse pas arrêter par des terreurs chimériques dans l'accomplissement d'un devoir.

Il serait peut-être imprudent de s'emparer de cette affaire pour trancher des questions d'une autre nature, qui ont besoin d'être mûries par une discussion libre et qui réveilleraient des divisions. Le plus beau fruit de la victoire nous semblerait être l'union du pays rétablie par la disparution du royalisme et par la commune action des républicains. L'emploi prochain de cette union serait de mettre Neuchâtel dans une position telle qu'il ne pût plus être inquiété lui-même, ni devenir pour la Suisse un sujet d'embarras.

Neuchâtel peut certainement faire beaucoup pour faire reconnaître sa position actuelle par l'Europe comme elle l'est par la Suisse, et ce serait une affectation de prétendre qu'on n'y tient pas. Ce qui importe à cet effet, c'est l'unanimité de ses citoyens. C'est pourquoi nous nous adressons aux royalistes neuchâtelois. Qu'ils sondent la vraie nature d'un loyalisme dont on les a si nettement dispensés et qui a déjà causé tant d'embarras et de déboires à son objet, et quand ils se seront convaincus qu'ils étaient royalistes dans leur propre intérêt, qu'ils se demandent encore s'il y a quelque possibilité de réalisation pour leur idée, sans dépeupler leur patrie et la transporter ailleurs. Après cet examen dont le résultat n'aurait pas dû se faire attendre aussi longtemps, qu'ils s'efforcent de réparer ce qui est réparable.

Mais la tâche principale incombe à la Confédération. Celle-ci saura,

nous l'espérons encore, mettre la sécurité de l'avenir au-dessus des satisfactions de l'amour-propre. Elle ne laissera pas échapper la magnifique occasion qui lui est offerte; sans diminuer la hauteur de sa position par trop d'empressement, elle saura faciliter les ouvertures qu'il est dans l'intérêt commun d'accepter, et les calculs mesquins d'intérêt personnel que l'on voit poindre çà et là ne prévaudront pas sur la volonté unanime de la patrie.

S.

DES CODES CIVILS

DANS LES CANTONS DE ZURICH ET DE NEUCHATEL[1]

QUATRIÈME ARTICLE.

SUCCESSIONS.

Les Codes civils qui ont fourni matière à nos précédents articles ne sont plus en projet. La dernière partie du Code neuchâtelois est entrée en vigueur le 30 avril 1855; la dernière partie du Code zuricois, le 31 mars 1856.

Pour en achever l'examen comparatif, il nous reste deux matières à étudier : les successions et les obligations. Ce sont sans doute les deux parties les plus considérables du droit privé, l'une par l'importance de ses effets sur la fortune des familles, l'autre par cet usage journalier et universel qui fait, de la vie civile de chaque individu, un réseau d'obligations. Dans le droit civil, les successions représentent l'élément de conservation, de stabilité, et par là-même, de nationalité. Destinée à perpétuer la fortune des individus, après leur mort, sur la tête d'autres personnes déterminées, la succession lie les générations entre elles, elle les rend solidaires, elle donne à la famille sa réalité civile. Mais aussi elle se meut dans des limites peu absolues, assez arbitraires pour qu'on ait souvent dit, dans l'école, que la succession est une création du droit conventionnel et non du droit naturel. Rien de moins vrai que cette théorie. Mais, il faut le reconnaître, la loi de propriété, qui est la base du droit privé, se fait sentir énergiquement dans le pouvoir de chaque individu sur le produit de son travail; elle est moins distincte, moins

[1] Voyez *Revue Suisse*, tome XVII, p. 259, 541, 801.

palpable, lorsqu'il s'agit du droit d'un individu à profiter de ce qui a été acquis par un autre, de la propriété persistant après la mort du propriétaire. Aussi le droit de succession se laisse-t-il façonner mieux que d'autres par les diversités nationales, par les accidents historiques, et prête-t-il un objet plus obéissant aux calculs politiques des législateurs. La succession a toujours ressenti le contre-coup des révolutions politiques. Ceux qui, de nos jours, prétendent réorganiser la société, commencent par contester ou modifier le droit de succession, considéré par eux comme le point le plus vulnérable, parce qu'il est le plus arbitraire, et comme le plus important, parce qu'il engage l'avenir.

Les obligations représentent, au contraire, autant qu'il est possible, l'élément individuel, mobile, productif, et, par là-même, l'élément le plus humain, le moins national, de tout droit civil. C'est dans les obligations, et particulièrement dans celles qui résultent des contrats, les plus nombreuses de toutes, que joue librement l'activité individuelle, que travaille ce besoin toujours nouveau de bien-être et d'acquisition, qui n'est point blâmable en lui-même, et qui est la condition de tout progrès dans l'état matériel des sociétés. L'obligation, qui naît et qui meurt quand les parties le veulent, le contrat, qui se lie et se délie au gré de deux particuliers et à l'insu de tous les autres, engendrent trop peu de solidarités, ont une existence trop précaire, pour s'empreindre facilement des caractères traditionnels d'un peuple, pour servir de point d'appui ou de point de mire à des calculs politiques. Les obligations, c'est le commerce, dans le sens le plus étendu de ce mot, et quoi de moins national, quoi de plus essentiellement cosmopolite que le commerce? D'ailleurs la loi des contrats, c'est la volonté libre des parties; et il n'y a pas de loi plus incontestable et moins contestée, sur laquelle mordent plus difficilement les théories anti-sociales. On ne fera jamais croire au bon sens le plus vulgaire, comme à la plus haute raison, que les engagements pris ne lient pas. En un mot, les obligations ne sont pas susceptibles d'une réglementation arbitraire; le droit des obligations revient sans cesse aux données primitives et inévitables de tout état social; et les inégalités, les bizarreries, les faits accomplis, que le développement historique produit dans d'autres institutions, ne peuvent revendiquer ici qu'une place étroite et disputée.

Aussi les deux Codes dont nous nous occupons, peu différents

l'un de l'autre quant à la matière des obligations, divergent-ils notablement dans celle des successions.

Il n'est pas difficile, même sur ce dernier point, de reconnaître à première vue la communauté de leurs origines. Le droit de succession, à Zurich et à Neuchâtel, avant la rédaction des Codes, avait emprunté aux coutumes germaniques son contenu et au droit romain sa forme théorique. La succession *ab intestat* formait la règle ; la succession testamentaire, quoique permise, était peu aimée et peu favorisée. Ce point fondamental, avec tous les détails qui en résultent ou qui l'accompagnent, distinguait nettement ces deux législations de la législation romaine. En revanche, dans les deux Cantons, tout le système de la transmission de l'hérédité était moulé sur cette idée féconde que le droit romain a mise en relief, de la *succession universelle*, de la représentation du défunt par l'héritier.

Mais, dans les particularités de leur développement, les deux Cantons se tenaient à une grande distance l'un de l'autre. D'abord Zurich n'avait pas un droit de succession uniforme : il existait dans le Canton un grand nombre de statuts divers. A Neuchâtel la Coutume était identique dans tout le pays. En général, soit par l'influence de la Bourgogne, soit par l'effet d'un esprit égalitaire, moins dur et plus humain que celui de beaucoup de nations du moyen âge, et aussi par suite d'une plus forte infusion d'idées romaines, Neuchâtel eût dès l'origine un droit de succession moins roide et plus conforme aux notions douces de l'esprit moderne. A Zurich, ou du moins dans la plus grande partie du canton, la ligne masculine jouissait de si énormes priviléges que les fils, en concurrence avec les filles, avaient part double et prenaient par préférence les immeubles ; que, dans tout autre ordre de succession, les parents paternels, si éloignés qu'ils fussent, excluaient la mère et les parents maternels. Ces choses auraient révolté la Coutume neuchâteloise. A peine consciente d'elle-même, en 1532, elle s'était empressée de se corriger pour faire venir les ascendants plus proches à la succession de leurs descendants avant les collatéraux plus éloignés. De tout temps les héritiers de tout sexe et de toute ligne furent à Neuchâtel sur un pied de parfaite égalité : les filles et les fils eurent même part, les parents paternels et maternels eurent mêmes droits. En général, la Coutume neuchâteloise se distingue avantageusement de beaucoup de Coutumes suisses par la jus-

tice qu'elle a rendue aux femmes. Tandis qu'en divers lieux, à Berne et dans le canton de Vaud par exemple, la tutelle forcée des femmes se maintenait jusqu'à nos jours, dans des limites plus ou moins étroites ; que, presque partout dans le moyen âge, la fortune des sœurs était réduite en faveur des frères ; que le mari s'enrichissait aux dépens de la femme : il n'est pas à Neuchâtel un point du droit civil sur lequel les femmes fussent inférieures aux hommes.

A Zurich, la succession *ab intestat* était tellement favorisée sur la succession testamentaire, que tous les parents, à quelque degré qu'ils fussent, avaient une légitime considérable. Le père devait laisser à ses enfants *tous* ses biens, ou peu s'en faut ; le frère ne pouvait disposer par testament d'aucune partie de ses biens patrimoniaux au préjudice de ses frères. Ces traits, qui se retrouvent dans beaucoup de législations, ne se sont marqués nulle part peut-être avec autant d'intensité. — A Neuchâtel, la succession testamentaire, tout en demeurant l'exception, s'était modelée à beaucoup d'égards sur le droit romain. Cela est frappant dans les formes des testaments : dans ce nombre de *cinq ou sept témoins* exigé par la Coutume, dans cette formule sacramentelle de l'*Institution d'héritier*, *chef et fondement de tout testament* : signes vivants et populaires d'une influence plus profonde. La Coutume neuchâteloise s'était emparée, avec une prédilection marquée, des règles du droit romain qui imposaient à tous les testateurs le devoir de faire mention de leurs parents. Ces dispositions, nées à Rome dans la décadence des mœurs, s'étaient remplies d'une vie plus robuste au contact de l'esprit du moyen âge, et servaient une cause pour laquelle elles n'avaient pas été imaginées, la cause de la succession *ab intestat* contre la succession testamentaire. Les prétéritions, devenues un moyen usuel de nullité contre les testaments, étaient une forme toute romaine mise au service d'un esprit tout germain. Mais cette action du droit romain ne s'était pas bornée à la forme. La liberté de disposer ne fut jamais restreinte par un système de légitimes approchant de celui des Lois zuricoises : il n'y eut de véritable légitime que celle des enfants et descendants, fixée à la moitié des biens de leurs ascendants. La Coutume neuchâteloise ne s'est pas fait scrupule d'appliquer à la succession testamentaire tout le système de transmission de la succession *ab intestat*, de nommer *héritiers* et de traiter comme tels ceux que

la volonté du défunt appelle à sa succession, aussi bien que ceux qui y sont appelés par la parenté ; et en cela elle se distingue des Coutumes françaises, moins romaines qu'elle à cet égard. Les Coutumes françaises, imitées par le Code Napoléon, qui ne veulent tenir pour *héritier* que l'héritier *ab intestat* et qui n'empêchent point les biens de passer en fait dans les mains de l'héritier institué, n'ont rien gagné à cette pruderie que d'embarrasser la pratique, de rendre la théorie imparfaite et de porter une grave atteinte à la sécurité des tiers. Après avoir aboli la distinction des biens propres et des acquêts, le Code français a mauvaise grâce à se montrer si plein d'égards pour les susceptibilités de la famille.

Mais si la Coutume neuchâteloise était allée si loin du côté de la succession testamentaire, elle avait conservé à sa succession *ab intestat* la sévérité des âges primitifs. Nous avons déjà remanié dans un précédent article ce fait fondamental, unique peut-être en Europe, et assez connu par cette raison même, que l'hérédité nécessaire des descendants est demeurée la Loi commune du canton de Neuchâtel jusqu'en 1849. Non-seulement les descendants étaient de plein droit réputés héritiers de leurs ascendants, mais, passé l'âge de la première enfance, ils n'avaient aucun moyen de se soustraire à cette présomption de la Loi. Le mort chargé de dettes saisissait impitoyablement le vif pour l'entraîner dans sa ruine. Du jour de la mort du père, tous ses enfants étaient débiteurs solidaires de ses créanciers. De là, quelquefois, des désastres presque irréparables, qui pouvaient poursuivre les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, l'exil volontaire d'une famille qui ne se croyait pas en état de supporter le fardeau. De là surtout, dans les vingt dernières années, les déclamations de ceux qui prennent pour or pur la monnaie courante des idées reçues. En somme, et malgré les côtés rudes que nous venons de signaler, l'hérédité nécessaire était une noble institution, un hommage à l'honneur des familles, une arme vigoureuse aux mains du crédit, donnant chaque jour, dans le silence de la vie privée, l'aisance à de nombreux pères de famille, mais qui avait le malheur de ne faire éclat que dans des cas exceptionnels où elle frappait l'opinion comme une dureté. Elle procurait de l'argent au pauvre, dont les enfants devenaient littéralement sa richesse ; avec l'hypothèque on ne prête plus qu'à celui qui a déjà. Ce n'est pas là le côté essentiel de la question,

parce que ce n'en est pas le côté moral. Mais qui osera dire que l'hérédité nécessaire ne soit pas morale? Elle est héroïque peut-être ; mais depuis quand l'héroïsme a-t-il cessé d'être le sommet de la force morale? Au point de vue purement juridique, elle se défendrait moins bien, sans doute, en présence des notions admises sur le droit de succession. Une thèse à cet égard nous entraînerait trop loin. Ce qui est certain, c'est que l'hérédité nécessaire a succombé, beaucoup moins sous des nécessités effectives, sous la pression des faits, que sous des nécessités logiques, sous la pression des systèmes. Dans ce siècle et dans ce pays de commerce, elle devenait de plus en plus une chose chevaleresque et aventureuse, on ne peut le nier : cependant, à notre connaissance, on n'avait pas à signaler de grands malheurs financiers dont elle eût considérablement empiré les résultats pour les familles. Mais, dans ce siècle de nivellement, elle était devenue trop exceptionnelle, trop exorbitante, pour le tempérament de l'opinion. En 1849, elle fut abolie par une loi spéciale, et le Code civil n'a fait que consacrer cette abrogation [1].

Après avoir ainsi noté les points saillants du droit zuricois et

[1] Plusieurs de nos lecteurs se souviendront peut-être d'avoir entendu un économiste célèbre, M. Cherbuliez, critiquer l'hérédité nécessaire en tant qu'institution de crédit. Comme toutes les institutions semblables qui asseoient le crédit sur la pluralité des débiteurs, disait-il, elle n'augmente celui de l'un qu'en diminuant celui de l'autre, et ne fait que répartir sur plusieurs les mauvais effets de l'obligation d'un seul. — Nous avouons que ce raisonnement ne nous persuade point. Entre autres défauts, il a celui de prouver trop : car on peut en dire autant de tout système de garantie quelconque. Un bien n'est jamais donné en garantie sans que sa valeur en soit diminuée et qu'en conséquence le propriétaire perde une part proportionnelle de son crédit. Il importe peu que cette diminution s'opère sur une seule fortune ou sur plusieurs, puisqu'elle se répartit proportionnellement. — D'ailleurs, comme les Débiteurs qui font faillite sont l'exception et que ceux qui se tirent d'affaire sont la règle, il nous paraît que la confiance doit augmenter progressivement et non proportionnellement avec le nombre des débiteurs. Si tous les habitants d'un pays étaient solidaires des dettes de chacun d'eux, chacun d'eux jouirait d'un crédit énorme. — Mais surtout l'hérédité nécessaire offre précisément l'avantage immense de ne pas compromettre, d'ordinaire, le crédit d'individus actuellement vivants et ayant actuellement besoin de confiance. C'est une hypothèque sur l'avenir au profit du présent. Elle permet d'utiliser des espérances, des éventualités, qui, dans tout autre système, demeurent frappées de stérilité. La fortune présente ou future d'enfants mineurs est, dans tous les autres systèmes, un capital auquel on ne peut toucher : cela est bon sans doute pour les enfants, on peut dire que cela est juste, mais il est impossible de dire que cela soit utile au crédit.

du droit neuchâtelois antérieurs aux Codes, voyons ce qu'ils sont devenus par les Codes.

Zurich a introduit enfin l'unité dans sa législation. La tendance de son Code est d'effacer les aspérités et les rudesses du droit ancien, de le rapprocher par conséquent des idées généralement reçues. Mais il n'est pas allé si loin dans cette voie qu'il ne reste à y relever une ample moisson de traits curieux et caractéristiques. — A Neuchâtel on a marché dans le même sens. Il y avait beaucoup moins à faire. A part l'hérédité nécessaire, les innovations dont le droit neuchâtelois a été l'objet ne l'ont rendu ni plus doux ni plus *libéral*. Elles l'ont simplement rendu plus français. Mais le Code a du moins l'avantage d'avoir institué des règles positives sur une matière où la pratique, perdant de plus en plus le souvenir de la Coutume, était livrée à des tâtonnements dangereux. Il a dérogé à l'ordonnance du Code français en cette matière plus profondément qu'en toute autre, et il a eu raison, car le plan du Code français laisse à l'arbitraire ou aux mains d'une théorie imparfaite tout ce qui concerne l'acceptation et le partage des legs universels et particuliers. Cet inconvénient a été évité par le Code neuchâtelois.

Dans l'ordre de dévolution des successions *ab intestat*, le Code zuricois apporte au droit antérieur un changement considérable. Les statuts de la plus grande partie du canton excluaient de la succession les parents maternels : ces derniers auront désormais les mêmes droits que les parents paternels. Pour le détail de l'ordre de dévolution, le Code zuricois se tient strictement attaché au système de la ligne (*parentel*), c'est-à-dire que les descendants du défunt sont toujours ses plus proches héritiers ; qu'à leur défaut, la succession passe à son père et à sa mère ou à leurs descendants ; que les aïeuls et aïeules, et leurs descendants, ne sont appelés qu'après épuisement de la descendance du père et de la mère, et sont toujours appelés avant les bisaïeuls et leurs descendants, même plus proches en degré. Pour rendre ce système plus logique encore, le droit de représentation est admis non-seulement dans la ligne des descendants du défunt, non-seulement dans celle des descendants de son père et de sa mère, mais jusques dans celle des descendants de ses aïeuls et aïeules.

Le Code neuchâtelois ne paraît pas s'être préoccupé de l'ordre de dévolution par ligne. Il pose au contraire pour seul

principe celui de la dévolution dans l'ordre de la proximité de parenté entre le défunt et l'héritier. Il fait de larges brèches à la règle, spécialement par le droit de représentation des descendants du défunt et des descendants de ses frères et sœurs, mais il lui reste d'ailleurs fidèle.

Entre ces deux systèmes, les différences dans l'application ne seront pas très-nombreuses, grâces aux points de contact et aux inconséquences. Il se rencontrera le plus souvent que le plus proche parent, en degré, serait en même temps l'héritier appelé par sa place dans la ligne. Mais cela ne fait rien à la valeur du principe sur lequel reposent les deux systèmes.

En fait, la succession a toujours existé. Quand elle n'existait pas, comme chez les main-mortables du moyen âge, c'est que la propriété n'existait pas; et s'il n'y avait pas propriété, c'est qu'il n'y avait pas liberté. Liberté, propriété, succession, ce sont les effets d'une même cause, ou les effets les unes des autres. Mais, comme la succession est la plus éloignée de ces conséquences, le plus indirect de ces effets, il faut prendre garde de la ramener sans cesse à son point de départ, pour prévenir les attaques dont elle peut être l'objet.

Le point de départ, le principe de la succession, c'est le droit qui appartient à l'individu de faire profiter sa famille, partie de lui-même, aux biens qui sont une autre part de lui-même; c'est le droit qui appartient à la famille de continuer la posession de l'individu, après sa mort, comme elle continue sa race; c'est la loi naturelle qui unit les uns aux autres les hommes issus du même sang, et la loi naturelle qui unit chacun d'eux aux objets qu'il s'est appropriés. Ce principe se réalisait en fait dans les sociétés primitives par la communauté véritable qui régnait dans chaque famille, les enfants se trouvant copossesseurs et copropriétaires avec le père, et passant par des transitions insensibles de l'état de subordonnés à l'état de maîtres.

Or, le noyau de la famille, c'est la société du père et de la mère avec les enfants et des enfants entre eux, ayant les mêmes biens, le même foyer, la même vie commune. Le père et la mère du père ou de la mère, sont en dehors de cette société première; ils sont à la tête d'une société plus étendue, qui est encore la famille, et qui se compose de toutes les sociétés qui sont provenues d'eux, c'est-à-dire, de tous leurs enfants et de tous les descendants de ces enfants. L'ensemble de la famille d'un

individu déterminé forme donc une série de pyramides superposées (lignes), dont chacune comprend toujours un individu avec tous ses descendants. Dans l'ordre de la nature, ceux qui composent chacune de ces lignes sont plus étroitement liés les uns aux autres, qu'aucun d'eux ne l'est avec ceux qui appartiennent à une autre ligne. Les neveux et petits-neveux du défunt, descendants de son père, sont plus dans sa famille que son grand-père ou que son oncle; les cousins-germains du défunt, descendants de son grand-père, sont plus dans sa famille que son bisaïeul et que son grand-oncle. Au point de vue des successions, cela est particulièrement visible. La parenté dont chacun est d'accord que doit dépendre la succession, c'est celle du père et de la mère avec l'enfant : si le père et la mère meurent avant tous leurs enfants, ceux-ci en héritent par parts égales, si l'un des enfants meurt avant eux, le père et la mère en héritent avant tous autres, et, par leur intermédiaire, ses biens reviennent à leur mort aux autres enfants. C'est là le type sur lequel toute succession doit être construite. Ce qui arrive ainsi dans le rapport du père aux enfants et des enfants entre eux, doit arriver également dans le rapport du grand-père aux petits-enfants et des petits-enfants entre eux, et ainsi de suite. En un mot, la famille est un ensemble, dans lequel on doit considérer non-seulement le rapport individuel de proximité entre tel ou tel parent et le défunt, mais essentiellement le rapport de proximité entre la famille de l'un et la famille de l'autre : en sorte que les biens ne passent pas d'une famille dans l'autre au hasard des événements qui font mourir tel parent avant tel autre, mais qu'ils restent dans la famille d'où ils sont partis.

On a souvent tenté de fonder la succession sur un autre principe, sur la volonté présumée du défunt. Le point de départ, le cas normal, c'est celui d'un homme mourant après avoir fait un testament. Mais comme la plupart des hommes ne font point de testament, il faut que la loi y supplée par des présomptions induites des affections naturelles du défunt. Telle est la théorie du droit romain dans sa forme définitive. On en conclut que le parent qui doit recueillir la succession est toujours le plus proche en degré, parce que c'est lui que le défunt aimait le mieux et qu'il aurait appelé s'il eût testé. Il y a dans dans cette théorie en dernière analyse la dissolution de la famille, qui est un ensemble, en une multitude de petits groupes où l'on considère isolé-

ment deux personnes. Cet ordre prétendu de succession naturelle est si peu fondé dans la nature, qu'en remontant vers les origines des sociétés, on trouve de plus en plus la succession *ab intestat* préférée et la succession testamentaire inconnue ou restreinte. Ce qui est naturel, ce qui est fondé sur les lois éternelles de l'humanité, c'est la succession dans la famille, c'est l'individu lié à tous ceux qui sont sortis de son sang, tous ceux-ci liés entre eux par l'individu dont ils sont sortis, et leurs biens rattachés à ce tout.

Aussi, le système de succession dans la ligne, adopté par le Code zuricois, est-il plus parfait que tout autre. Il avait un corollaire indiqué : le système de la distinction des biens selon leur origine, les biens paternels revenant aux parents paternels, les maternels aux parents maternels. Cependant le Code zuricois n'a point pris ce parti. Théoriquement, nous pensons qu'il a eu tort : cela ne veut point dire encore qu'il ait eu tort pratiquement. Il se trouvait en présence d'un droit ancien qui n'admettait pas la distinction et qui n'en avait pas besoin, puisque les parents maternels ne venaient point à la succession. Il a craint d'exposer la pratique à des difficultés de démêlement de biens d'autant plus inextricables, qu'elles auraient été toutes nouvelles.

Le Code neuchâtelois a conservé, en apparence du moins, la distinction des biens, admise par la Coutume. La Coutume de Neuchâtel, en effet, l'a toujours posée jusqu'au sixième degré en principe absolu, qu'elle appliquait, non-seulement aux immeubles, comme les Coutumes françaises, mais à toute espèce de biens mobiliers ou immobiliers. Mais le maintien de la distinction est plus apparent que réel. D'après le Code, elle s'arrête au quatrième degré de parenté, c'est-à-dire, aux cousins-germains. Puis elle s'applique uniquement aux biens qui se retrouvent en nature ou à ceux dont il a été fait *remploi spécial*. En d'autres termes, les biens acquis au moyen de biens propres paternels ou maternels perdent le caractère de *propres* si le défunt n'a pas, dans un acte, exprimé l'intention de le leur conserver. Avec cette restriction, l'on peut dire adieu à la plupart des effets de la distinction. Il est relativement rare de voir des immeubles rester longtemps dans la même famille. Que dire des meubles, et particulièrement des créances, qui composent la majeure partie des fortunes? Quant à croire qu'un homme, en vendant un bien paternel, ait la pensée de faire un acte exprès pour

donner au prix qu'il en reçoit la nature de propre paternel, nous le laissons à d'autres. Sur ce point, le Code simule. Nous le regrettons vivement : d'abord, parce qu'il appartient à la loi d'établir nettement, et non par un biais, ce qu'elle veut établir ; surtout, parce que la distinction des biens nous paraît de l'essence même de la succession. Le lien intime qui rattache l'homme à ses biens, ne s'exprime nulle part mieux que dans la succession de la famille aux biens de la famille. Supprimer cette expression, c'est nuire indirectement à la propriété et à la famille. Cela simplifie sans doute : mais il n'est pas permis à la loi de détruire le droit pour le simplifier.

A Zurich et à Neuchâtel, les enfants illégitimes n'avaient aucun droit à la succession de leur père et de leur mère. A Neuchâtel, un débris cruel des anciennes notions avait même survécu jusqu'en 1834 : les illégitimes étaient incapables de disposer entre vifs ou par testament sans l'autorisation du prince. Cette autorisation s'accordait toujours ; mais, dans l'état de la société, c'était une véritable injure que de contraindre un homme à la demander. Dès lors, jusqu'au Code, la capacité de disposer avait été reconnue aux illégitimes, qui pouvaient d'ailleurs être appelés par testament aussi bien que d'autres, mais qui n'étaient jamais appelés *ab intestat*. Le Code neuchâtelois leur a donné la position qu'ils ont en France : il leur refuse le nom d'héritiers, et leur en accorde les droits. Ils concourent dans la succession de leur père et de leur mère avec les enfants légitimes et avec les ascendants et les collatéraux, selon des proportions déterminées. Le Code zuricois les admet à la succession de leur mère *et de leurs parents maternels*, pour la même part et au même rang que les enfants légitimes : il les exclut de la succession de leur père et de leurs parents paternels.

On ne peut nier que les deux Codes n'aient suivi en ce point une pente commune aux législations modernes. Le même fait s'est reproduit dernièrement dans le canton de Vaud par une loi spéciale. Chaque pas que l'on fait dans cette voie ne nous paraît pas moins déplorable. Encore un coup, si la succession *ab intestat* n'est pas fondée sur la famille, elle n'est fondée sur rien. Et prétend-on constituer une famille hors du mariage ? Nous plaignons plus que personne les enfants illégitimes, nous condamnons plus que personne l'opinion qui leur fait une honte de cette naissance qu'ils n'ont pas voulue. Que la loi leur pro-

cure, si elle le peut, l'honneur auquel ils ont droit, mais elle n'est pas faite pour procurer de la fortune à ceux qui n'en ont pas. Les enfants illégitimes de parents riches ne sont pas plus malheureux de n'avoir pas de fortune que les enfants légitimes de parents pauvres. La question n'est pas de savoir si un homme est malheureux pour naître sans biens; c'est de savoir s'il a droit aux biens qu'on voudrait lui attribuer. Une opinion sentimentale, patronnée par cette maladroite expression d'*enfants naturels*, invoque en leur faveur la loi de la nature, qui parle aussi haut pour les enfants nés d'une union *selon la nature* que pour ceux qui sont nés d'une union *selon la loi*. Mais c'est précisément *la nature* qui réprouve les unions illégitimes, qui ne permet pas à la société de leur donner place dans son organisation. S'il n'y avait ici qu'une querelle entre deux systèmes juridiques, la société pourrait en prendre son parti. Mais la sainteté de la famille, la morale publique, sont en cause; et voici, de par la loi, la honte d'une comparaison possible entre le mariage et le concubinage.

Le Code neuchâtelois, comme la Coutume, établit l'égalité parfaite entre les fils et les filles dans le partage des successions. Le Code zuricois a modifié le droit antérieur dans le sens d'une plus grande égalité, mais il est resté à moitié chemin. Les fils jouissent de deux priviléges importants sur leurs sœurs dans la succession du père (non de la mère) : ils peuvent retenir par préférence les immeubles, à prix réduits, et ils ont part à l'ensemble de la succession dans la proportion de cinq à quatre. La valeur de semblables dispositions ne se juge guère en thèse, indépendamment des circonstances de temps et de lieu. Ce qui nous porte à croire qu'on pouvait sans inconvénient revenir tout droit au partage égal, c'est qu'on ait cru pouvoir sans inconvénient réduire l'inégalité. Si l'état des mœurs et des idées a fait désirer de se rapprocher de la répartition par moitié, c'est que l'inégalité choquait; et quand l'inégalité choque, l'arbitraire en fait autant. Or il n'y a rien de plus arbitraire que la proportion ainsi établie; et il ne vaut guère la peine de rester dans l'arbitraire pour un si mince résultat. Quoi qu'il en soit, nous félicitons les peuples chez qui l'égalité s'est enracinée dans les mœurs. Ces priviléges des hommes, familiers aux époques primitives, n'ont plus de cause dans les temps où nous vivons, à moins qu'ils ne se rattachent, comme en Angleterre, à des institutions politi-

ques. Au point de vue du droit privé, ils sont injustes, car si l'homme a beaucoup plus de besoins que la femme, il a aussi beaucoup plus de moyens d'y pourvoir; et s'ils contribuent à maintenir le lien extérieur des familles par l'orgueil du nom, ils en rongent l'union interne par les ferments d'envie des déshérités contre les favorisés.

La succession testamentaire est plus libre à Neuchâtel qu'à Zurich. Ici encore, le Code zuricois a fait marcher les lois vers une plus grande latitude, en réduisant les réserves ou légitimes à un taux inférieur. Telles qu'elles sont, elles dépassent encore de beaucoup ce qui se voit dans la plupart des législations modernes. Le testateur qui a des descendants ne peut disposer de plus d'un dixième de ses biens en faveur de personnes étrangères et de plus d'un cinquième en faveur d'un des descendants eux-mêmes. Celui qui a son père ou sa mère ne peut disposer que d'un quart. Ses grand-pères et les parents de leur ligne ont encore une légitime d'un tiers ou d'un cinquième. Ce n'est qu'au delà de cette ligne que toute légitime cesse.—Dans le Code neuchâtelois, la légitime n'est due que par les ascendants aux descendants, et elle n'est que de la moitié. A l'égard de tous autres parents, le testateur n'est tenu à rien; le Code a même aboli l'exhérédation expresse et le legs sacramentel de *cinq sols faibles*.

C'est une règle, dans l'histoire du droit chez tous les peuples, que l'extension de plus en plus grande de la faculté de tester, que la diminution progressive de la légitime des héritiers *ab intestat*. En général, il ne faut qu'applaudir à tout progrès de la liberté : quand la loi laisse l'homme à lui-même, aux conseils de sa raison et de ses besoins, elle a rarement lieu de s'en repentir. Cependant, il faut prendre garde ici que la liberté illimitée ne désagrège les familles; sous ce rapport, le système des légitimes, appliqué surtout aux descendants, demeure une nécessité. Dans l'origine, ce n'est autre chose qu'un droit de propriété actuel, attribué aux enfants sur les biens dont ils jouissent, du vivant de leur père, en indivision avec lui. Aujourd'hui ce droit actuel s'est réduit à un droit éventuel, mais il est bon que l'individu soit averti que ses biens sont dus à ses enfants, qu'ils constituent déjà un patrimoine dont son caprice ne peut les priver. Aller au delà, c'est trop faire, dans les pays où les mœurs ne l'exigent pas; c'est bien faire, dans les pays où cela

est appelé par les mœurs. Il serait difficile de trouver un autre moyen de concilier convenablement le respect dû à la succession *ab intestat*, c'est-à-dire à la famille, avec le respect dû à la liberté, c'est-à-dire à l'individu.

Il resterait bien des questious à examiner, car la matière est inépuisable. Mais nous devons nous restreindre à celles qui peuvent offrir le plus d'intérêt par le rapport qu'elles soutiennent avec les problèmes économiques, les plus étudiés peut-être de notre époque.

Le Code neuchâtelois, d'après la coutume neuchâteloise, constitue tous les héritiers d'un défunt débiteurs solidaires de toutes ses dettes. Le Code zuricois, comme le droit antérieur, établit quelque chose de fort analogue : les héritiers ne sont pas proprement solidaires, ils sont entre eux dans un rapport spécial (*Theilschuld)* qui permet également au créancier de poursuivre pour le tout celui qu'il lui plaît de choisir, tant qu'il n'a pas accepté l'un d'eux comme représentant exclusif des débiteurs (*Trager)*. En cela, ces deux Codes s'écartent des lois romaines et des lois françaises, qui divisent de plein droit la dette entre les héritiers. Et en cela, ils sont beaucoup plus justes.

Le créancier qui a confié à un débiteur *a droit* à conserver *un* débiteur, à ne pas voir sa créance divisée en un grand nombre de créances partielles, c'est-à-dire dénaturée. Les héritiers n'ont pas *droit* de prétendre à ne représenter à l'égard des tiers qu'une partie du défunt : chacun d'eux le représente pour le tout, et aucun d'eux ne peut s'en plaindre, puisque, s'il avait seul accepté la succession, il l'aurait représenté seul. La loi offre d'ailleurs aux héritiers un moyen facile de parer aux inconvénients de cette situation : ils n'ont qu'à exiger le paiement des dettes avant le partage des biens.

Mais surtout ce système est infiniment plus conforme à l'intérêt public en ce qu'il garantit beaucoup mieux les créanciers et provoque ainsi la confiance. La loi fait le plus triste calcul lorsqu'elle crée aux débiteurs des facilités préjudiciables aux créanciers. Mieux les dettes seront garanties par la loi, mieux aussi s'en trouveront et le crédit et les débiteurs. Cela est élémentaire, et cela est grandement oublié par le droit romain et le droit français, en ce point comme en d'autres. Dans une autre occasion, nous avons déjà remarqué combien les Coutumes de Zurich et de Neuchâtel ont eu la main heureuse, en regard de

législations savantes, arriérées dans ces questions. Le bien ne se fait pas tout seul et par aventure, on nous l'a dit avec raison ; mais le bien véritable, acquis, définitif, c'est celui qu'un peuple s'est approprié par la vie et l'expérience. Le fruit de la vie d'un peuple n'est pas le fruit d'une aventure, et l'on ne risque rien à l'étudier avec respect.

La Coutume neuchâteloise interdisait les substitutions (*fidéicommis*). C'est chose traditionnelle à Neuchâtel, où la substitution inspire à tout homme de loi un effroi véritable. Le Code n'a donc point innové en reproduisant la prohibition correspondante du Code français. En France cette prohibition date de la révolution, et elle fut primitivement conçue dans un but politique. A Neuchâtel, où elle est ancienne, elle s'explique, formellement du moins, par un intérêt fiscal. Les substitutions d'immeubles auraient fait fraude aux lods (ou droits de mutation) en mettant hors du commerce les biens qui en auraient été grevés. L'explication suffit quant aux immeubles ; elle n'est pas satisfaisante en ce qui concerne les meubles et créances, dont le transfert ne fut jamais sujet aux lods. Quoi qu'il en soit de ces origines, l'interdiction de substituer a pris dès longtemps et conserve décidément sous le Code un caractère d'utilité publique. Les substitutions nuisent doublement à l'intérêt général. Elles rendent les transactions incertaines : car elles ne confèrent au détenteur des biens qu'une propriété conditionnelle, s'évanouissant à sa mort, et les tiers sont exposés ainsi à acheter par ignorance des biens dont ils seront plus tard évincés ou à confier au détenteur sur la garantie de ces biens qui leur échapperont. Si au contraire les tiers sont avertis, la substitution frappe les biens d'inaliénabilité et les rend ainsi improductifs. A ce double point de vue, la prohibition des substitutions est une des premières mesures que conseille l'économie politique.

Cependant le Code zuricois, avec beaucoup d'autres, les permet. Mais, si nous le comprenons bien, il ne les autorise que dans un sens qui offre peu de dangers, dans la forme du *legs universel*. L'héritier institué est tenu de rendre *la succession* à un tiers, ce qui n'implique pas de soi qu'il doive conserver et rendre les biens spéciaux compris dans la succession. Si telle est la portée de la loi, aucun intérêt public ne la contredit. Toutefois, même dans ces limites, il est douteux que la substitution fût permise à Neuchâtel.

Là où les fidéi-commis existent dans toute leur étendue, ils ont en général un but politique : la conservation des grandes fortunes, considérée comme essentielle au maintien des éléments aristocratiques de la constitution. Etant donnée une constitution de cette espèce, ils se légitiment parfaitement ; car on ne peut dire qu'ils soient injustes par eux-mêmes. C'est une de ces institutions qui deviennent justes ou injustes, suivant qu'elles sont utiles ou nuisibles. — On a plaidé leur cause au point de vue économique lui-même, en soutenant que la grande propriété est une source de prospérité nationale. Les exemples prouvent peu de chose à cet égard, car les ennemis et les défenseurs de cette opinion ont sous la main l'exemple de pays remarquablement prospères et de pays tombant en ruines, où s'applique le même système. Ce qui paraît évident, c'est qu'il ne convient point aux petits pays de favoriser par des moyens semblables le développement de la grande propriété.

Le Code neuchâtelois, comme la Coutume et comme le Code français, attache une grande importance au partage des biens. Non-seulement il est ennemi de l'indivision, ennemie elle-même de la bonne administration, mais il préfère le partage en nature au partage par *soultes* ou équivalents, et veut que chaque héritier ait autant que possible sa portion des immeubles. Le Code Zuricois, tout en partant des mêmes principes, tend à prévenir la division excessive des immeubles ruraux et lui impose des limites. Mais ces limites sont si restreintes qu'elles doivent être habituellement inutiles, et que les héritiers, même s'ils en avaient le droit, auraient rarement intérêt à les franchir. Cependant, dans un pays agricole, le besoin de ces dispositions pouvait être senti ; on voit, par la discussion à laquelle elles ont donné lieu, que la culture des terres commençait à éprouver des effets fâcheux de leur morcellement excessif. Ici et sur beaucoup d'autres points, il est remarquable de voir le rédacteur du Code zuricois vivement préoccupé des résultats pratiques, économiques, de la législation civile. Chez un professeur de droit, nourri de science et de théorie, c'est le signe d'un esprit supérieur, qui ne craint pas de s'affranchir des chaînes de l'école. Mais c'est aussi un signe des temps. Le droit se modifie sous l'influence de l'utilité générale ; et, pendant longtemps encore, notre époque travaillera à les concilier.

J.

CORRESPONDANCES

INÉDITES DE

NAPOLÉON Ier

ADRESSÉES EN SUISSE OU A DES SUISSES.

Le gouvernement Impérial de la France actuelle, voulant élever un monument au génie du fondateur du premier empire et de la dynastie Napoléonienne, a ordonné la réunion, aussi complète que possible, de tous les écrits émanés de Napoléon I, sous quelque forme que ce soit. Des invitations et des circulaires ont été envoyées dans tous les sens aux chancelleries, aux archives des gouvernements étrangers, comme aussi aux particuliers qui pouvaient posséder des pièces diplomatiques ou autres, des ordres, des lettres ou des autographes de Napoléon. Les résultats ont été merveilleux. De toutes parts, il est arrivé au ministère d'Etat, d'où émanaient ces appels, des documents du plus haut intérêt, comme aussi des choses assez insignifiantes. Il ne pouvait guère en être autrement. Quand on veut absolument tout recueillir avec un zèle et un scrupule religieux, il faut s'attendre à recevoir du bon comme du mauvais, ce qui a de la valeur historique et ce qui n'offre qu'un simple attrait de curiosité.

La Suisse, comme d'autres pays, a fourni son contingent à cette récolte qu'une commission présidée par le maréchal Vaillant, et dans laquelle figurent MM. Mérimée, Boulay de la Meurthe, le baron Dupin, le général Aupick et d'autres notabilités,

est occupée incessamment à dépouiller. Napoléon fut mis de bonne heure en relation avec la Suisse, notamment avec Genève et la Suisse française. Une des plus anciennes lettres qu'on ait recueilli de lui est adressée à M. Paul Barde, libraire à Genève. Elle est datée du 29 juillet 1786. Le jeune sous-lieutenant d'artillerie, alors en garnison à Valence, demande « qu'on lui fasse passer les Mémoires de Madame de Warens et ceux de Claude Anet, pour servir de suite aux Confessions de J.-J. Rousseau[1] » Il désire aussi une liste de tous les ouvrages récents sur lisle de Corse. « Vous pouvez, écrit-il à Barde, m'adresser votre lettre à Monsieur de Buonaparte, officier d'artillerie au régiment de la Fère, en garnison à Valence en Dauphiné. J'attent votre réponse pour vous envoyer largent à quoi cela montera[2]. »

L'année d'après (1er avril 1787) Napoléon écrit d'Ajaccio en Corse au célèbre Tissot, à Lausanne, afin d'obtenir une consultation pour son grand-oncle l'archidiacre Lucien :

« Vous avez passé vos jours à instruire l'humanité, mande-t-il au célèbre praticien, et votre réputation a percé jusque dans les montagnes de la Corse où l'on se sert peu de médecins. Sans avoir l'honneur d'être connu de vous, n'ayant d'autre titre que l'estime que j'ai conçue pour vos ouvrages, j'ose vous importuner, en demandant vos conseils pour un de mes oncles qui a la goutte. » Après une longue description des symptômes de la maladie et de la constitution du patient, Napoléon termine ainsi : « L'humanité, Monsieur, me fait espérer que vous daignerez répondre à une consultation si mal digérée. Moi-même, depuis un mois, je suis tourmenté d'une fièvre tierce, ce qui fait que je doute que vous puissiez lire ce griffonage. »

L'adresse porte : « A Monsieur Tissot, docteur en médecine, de la Société royale de Londres, de l'Académie médico-physique de Basle, et de la Société économique de Berne, à Lausanne en Suisse. » Le cachet, très-bien conservé, porte les armes de la famille Bonaparte, surmontées d'une couronne de comte. Au revers de la lettre, Tissot a écrit : « Lettre peu intéressante ; rien à répondre[3]. »

[1] Par Doppel, de Chambéry, alors médecin, depuis officier général, mort en 1800, et par son frère l'avocat.

[2] L'original de cette lettre appartient à M. Joël Cherbuliez, libraire à Genève. On la voit, encadrée, dans son magasin.

[3] L'original de cette lettre appartient à M. Charles Eynard, auteur de la *Vie de Tissot*.

Nous possédons une troisième lettre, aussi entièrement autographe, écrite par Napoléon aux débuts de sa carrière. Elle est datée de Paris, le 26 thermidor de l'an III (13 août 1795). Devenu général d'artillerie, mis en disponibilité après le siége de Toulon, il était alors dans une situation précaire. Les communications avec la Corse étant interceptées par les croisières anglaises, il s'adresse à M. Merle d'Aubigné, agent de correspondance à Genève, pour en obtenir des directions sur les moyens de faire tenir de ses nouvelles à sa famille. « Je reçois de Genève, écrit-il à Merle, l'avis de me servir de votre adresse pour y faire parvenir mes lettres. Je vous serai obligé de bien vouloir pour la première fois, m'accuser la réception de la ditte lettre, en me marquant le temps que les paquets mettent à se rendre de Genèves à Gènes.

« Votre tout dévoué

« BUONAPARTE. »

On sait que Napoléon prit une part très-vive à l'indépendance du Pays de Vaud. Il ne voulut jamais entendre parler de le remettre sous le joug de Berne. « Ceci est mon sang, (dit-il à la députation des oligarques qui était venue pour le sonder à cet égard); le soleil retournerait plutôt de l'orient à l'occident. Sachez bien cela. » Nous avons la preuve de ces dispositions dans cette lettre qu'il écrivit le 6 ventose, an 6 de la République une et indivisible, aux députés du pays de Vaud qui avaient été envoyés à Paris pour déjouer les intrigues Bernoises :

« Je suis fâché, Citoyens, de ne pas m'être trouvé chez moi lorsque vous vous y êtes présentés. J'aurais vu avec plaisir les députés d'un Peuple qui vient de rompre ses chaînes. Je les aurais remerciés du bon accueil que j'ai reçu en traversant le Canton de Vaud.

« Je vous salue

« BONAPARTE. »

On sait aussi qu'à peine constitué le Grand-Conseil du canton de Vaud rendit un décret de reconnaissance envers le Premier Consul de la République française. Il lui vouait des actions de grâces pour l'avoir reconnu libre et souverain. Napoléon répondit par la lettre suivante, qui fut lue dans la séance du Grand-Conseil du 10 octobre 1803 :

« Citoyens, membres du grand Conseil du Canton de Vaud, j'ai lu avec sensibilité le décret du 14 avril par lequel vous m'exprimez votre reconnaissance. Lorsque j'ai accepté d'être votre Médiateur, mon but a été de rapprocher les esprits, et de prévenir le retour des anciennes divisions. Je vois avec satisfaction que ce but a été rempli.

« Votre bonheur ne peut dans aucun cas m'être étranger. Des rapports intimes de voisinage, de mœurs, de langue, vous unissent à la France, et je prendrai toujours un vif intérêt au maintien de votre tranquillité, et des avantages que l'acte de Médiation vous a rendus.

« A St-Cloud, le 30 thermidor, an II (18 août 1803). »

Pendant tout le cours de son règne, Napoléon, devenu empereur, donna à la Suisse et notamment au canton de Vaud des preuves de sa sollicitude, quelquefois aussi de son mécontentement lorsqu'on ne se montrait pas assez docile aux exigences du régime impérial et surtout aux dures obligations du système continental.

Après le traité de Presbourg, qui suivit la guerre de 1805 avec l'Autriche, le nouvel empereur écrivait au landamann de la Suisse :

« Vous avez pu apprécier l'intérêt que nous prenons à la Confédération helvétique par le soin que nous avons eu de faire reconnaître, dans ce traité, l'indépendance des dix-neuf Cantons régis par l'acte de Médiation. Nous sommes charmé d'avoir pu vous donner un nouveau gage de notre bienveillance impériale et nous vous renouvellons l'assurance que nous saisirons avec empressement les occasions de vous donner des preuves de notre sincère affection et de notre attachement. »

Napoléon n'était pas toujours de si bonne humeur quand il écrivait aux autorités fédérales. Son style se ressentait parfois de son mécontentement, quand tout en Suisse ne se faisait pas entièrement à sa guise. C'est ainsi que dans cette même année 1805, quelques mois auparavant, la Diète ayant nommé le général bernois de Watteville pour commander l'armée fédérale, l'empereur, qui aurait voulu le général fribourgeois d'Affry, écrivit à Glutz, de Soleure, alors landamann de la Suisse, qui venait de lui envoyer ce même d'Affry en mission extraordinaire :

« Très cher et grand ami, allié et confédéré,

« Monsieur d'Affry m'a remis votre lettre. En m'envoyant M. d'Affry, vous avez pensé qu'il me serait plus agréable que toute autre personne. Ce ne peut pas être pour la même raison que vous ne l'avez pas nommé au commandement des troupes de la Confédération. Je lui ai fait connaître avec ma franchise ordinaire tous les sujets de plainte que j'avais contre le gouvernement suisse. Je ne doute point que vous soyez persuadé qu'il est dans votre intérêt de ne me donner aucun ombrage pour mes frontières de la Franche-Comté, et que l'armée de la Confédération ne soit pas dans la main d'hommes stipendiés par l'Angleterre et qui ont été vaincus, avec les Autrichiens, par mes armées dans les guerres dernières. Les circonstances sont importantes. L'Autriche ne veut point de votre neutralité. J'ai fait connaître à Messieurs vos députés quelle conduite je pensais que vous deviez tenir; l'acte de médiation sera la règle de la mienne, comme il doit l'être de la vôtre. Pour première preuve je vous demande que le premier régiment de ligne, conformément à l'acte de médiation, soit recruté. Je n'ai pu voir qu'avec peine les réponses qui ont été faites à mon ministre. Je me flatte que dans des circonstances aussi graves, vous sentirez la nécessité de consolider l'acte de médiation en Suisse, et de faire tout ce qui sera convenable pour garantir vos frontières contre les armées Autrichiennes, qui ne manqueront pas d'y entrer si les circonstances pouvaient leur être favorables. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, très cher et grand ami, en sa sainte et digne garde.

« Votre bon ami, allié et confédéré.

« NAPOLÉON. »

En 1809, lors de la rupture de la paix de Presbourg, quand la Diète, réunie à Fribourg, eut pris de nouvelles mesures militaires pour la défense de la neutralité helvétique, le landamman d'Affry crut devoir envoyer à Napoléon une nouvelle députation extraordinaire. Il choisit pour cette mission le bourguemestre Reinhardt, de Zurich, qui obtint une réponse plus gracieuse :

« J'approuve fort, écrivit l'Empereur, toutes les mesures prises pour la neutralité de la Suisse. Votre territoire ne sera jamais attaqué par moi, mais il le sera par mes ennemis aussitôt qu'ils seront en état de le faire. Les événements qui viennent de

se passer (la bataille de Wagram et la prise de Vienne) font penser que ce moment n'est pas près d'arriver. Toutefois les mesures que vous avez suivies et les intentions que la Diète a manifestées sont très convenables; car si une seule fois la Suisse laissait violer son territoire par la maison d'Autriche, elle serait perdue pour toujours. Il est très certain que lors de la guerre de 1805, et peut-être même dans celle-ci, le cabinet de Vienne a cherché à troubler la Suisse et à y pénétrer, projets vains, que le succès de mes armes a dissipés, mais qui cependant ne doivent pas être oubliés, et qui doivent pour l'avenir servir de règle à la Suisse. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« De mon camp impérial de Ratisbonne, le 25 avril 1809.

« Napoléon. »

Cette lettre, prophétique à certains égards, puisqu'elle faisait entrevoir la violation de la neutralité helvétique en 1813, est la dernière parmi celles qui ont été recueillies dans les chancelleries et aux sources officielles. Mais les archives et les collections particulières de la Suisse ont fourni encore un certain nombre de lettres ou de dépêches émanées de Napoléon à diverses époques de sa vie. C'est ainsi que nous avons obtenu de transcrire, pour le compte de la commission chargée d'éditer les œuvres de Napoléon I, une série assez volumineuse de missives qu'il adressait, pendant la première campagne d'Italie, au citoyen Albert de Haller, fils aîné de l'illustre physiologiste, et commissaire général des finances en Italie.

M. Albert de Haller avait embrassé la carrière du commerce, et, après un séjour de plusieurs années en Hollande, dans une maison Genevoise[1], il était entré à Paris dans les bureaux du célèbre Necker. Quand ce financier abandonna la banque pour la politique, le jeune Haller le remplaça et fonda une maison qui devint bientôt puissante sous la raison de Girardot et Haller. Comme son ancien patron, Albert de Haller s'était mis en politique dans le parti du mouvement, mais il alla plus loin que lui. Tandis que Necker se retirait à Coppet, dans sa baronnie bernoise, ne voulant plus entendre parler des administrations qui

[1] La *Revue Suisse* a publié en 1849 la Correspondance du grand Haller avec son fils Albert, pendant que celui-ci étudiait le commerce à Amsterdam.

avaient succédé à la sienne, et boudant à la fois l'ancien régime et le nouveau, son ancien commis, bien que praticien, suivait résolument le mouvement révolutionnaire et présentait à la Convention et au Directoire des plans de finances d'une grande hardiesse. Haller le fils avait le génie des affaires comme son père avait celui de l'histoire naturelle et de la médecine. Il fut chargé d'approvisionner l'armée d'Italie, qui manquait de tout; et c'est ainsi qu'il entra en relations avec le général Bonaparte, qui venait d'être nommé au commandement en chef de cette armée.

On voit par le contenu des lettres que le général Bonaparte écrivait presque journellement au Commissaire général Haller, quel cas il faisait de sa capacité administrative et de son esprit fertile en ressources. Il s'en remettait à lui pour tout ce qui concernait les opérations financières, gardant pour lui la partie militaire de la guerre, et se réservant cependant de contrôler tous les actes de ses agents. Ainsi il écrivait au commissaire général Haller (le 15 nivôse an 5) :

« Je vous envoie le procès-verbal qui a été dressé de la caisse de Lombardie, de Piémont, des divisions Masséna, Augereau, Joubert, Ney, et de la caisse centrale du quartier général. Je vous prie de m'en faire un tableau, de comparer le rapport de la caisse du quartier général avec ceux du payeur des divisions qui correspondent avec lui, enfin de me faire connaître si les sommes nécessaires pour aller jusqu'au 1er pluviose sont versées entre les mains du Payeur, car il faut que le service du prêt du quartier général n'éprouve jamais un jour de retard. »

Le 25 pluviôse an 5, le général Bonaparte ordonne au citoyen Haller de faire passer seize mille quintaux des bleds saisis dans les terres des différents prélats romains, pour servir à l'approvisionnement de Mantoue, plus vingt-sept mille pintes d'eau-de-vie et cent mille pintes de vin. Il fera passer aussi à Mantoue tout le sel nécessaire pour l'approvisionnement de quarante mille hommes pendant un an. « De plus, le citoyen Haller donnera des ordres à l'administration du Mantouan pour faire jeter bas tout les bois qui appartiennent soit à l'abbaye de San-Benedetto, soit à des mains-mortes, et enfin, si cela ne suffisait pas, à des particuliers du Mantouan, surtout les bois les plus à portée du Mincio et du Pô. Ces bois seront transportés dans l'endroit

de la ville de Mantoue qui sera désigné par le général Miollis. Le général en chef prévient qu'il y a peine de mort contre les généraux, officiers, commissaires des guerres, employés ou autres qui distrairaient quelque chose des magasins formés par les soins de l'ordonnateur en chef. »

Rien de précis et d'impérieux comme les ordres donnés par le général à son commissaire des finances : « Les besoins de l'armée exigent (lui écrit-il le 16 ventôse an 5), que vous procuriez au commissaire ordonnateur une somme de cinq cent mille francs payés en numéraire, comptant, le 19 au soir. Je vous autorise en conséquence à vous rendre à Venise et à prendre tous les moyens pour procurer cette somme. Vous vous rendrez donc avec la dite somme à Castelfanco, le 19, dans la nuit, avant minuit. Indépendamment de cela, il est nécessaire que vous procuriez une lettre de change de trois cent mille francs sur le citoyen Cacault, ministre de la République française à Rome. Enfin vous prendrez vos mesures pour qu'il soit versé cent mille francs dans la caisse du payeur à Mantoue. »

Parfois Bonaparte se relâchait quelque peu de sa rigueur en fait de réquisitions. Ainsi il mande à son commissaire, le 11 nivôse, an 5 :

« L'administration du Mantouan avait pris aux moines de San-Benedetto un certain nombre de juments. Mon intention est que cesjuments soient rendues aux dits moines, moyennant deux chevaux de dragons par jument ou cheval étalon. Les chevaux qu'ils livreront devront être bons pour la cavalerie. Si le 25 nivôse, les moines n'ont point fourni les chevaux en échange, les juments et les étalons seront conduits à Milan.

« Les biens et revenus des couvents ne pourront être imposés ou taxés que dans la même proportion que les autres biens du territoire. Cette égalité dans l'imposition et les contributions doit être observée envers tous les propriétaires, n'importe leur domicile. Les confiscations que la sûreté et l'utilité publiques rendront nécessaires n'éprouveront aucun empêchement et appartiendront de droit aux gouvernements provisoires, bien entendu que chaque gouvernement n'a droit à prononcer des confiscations que sur les habitants de son territoire. »

Au milieu des abus et des dilapidations inséparables de la

conquête, le général Bonaparte voulait un certain ordre et une honnêteté relative : « Je vous prie, écrivait-il à Haller, d'engager les différents agents de la République à ne pas faire les honneurs du trésor public et à tirer un peu davantage aux intérêts de la République. Je vous invite à vous faire immédiatement rendre compte par le citoyen Hamelin des 2,400,000 livres de contributions qu'il a dû recevoir, et sur lesquels il ne doit être défalqué que les appointements d'usage pour une telle mission. Les agents ne doivent pas retarder d'un seul instant la prise des argenteries des églises. Immédiatement après avoir fait les procès-verbaux, ils doivent faire passer la dite argenterie à Milan. Il faut laisser aux différentes villes de l'Etat de Venise la jouissance des revenus qu'elles payaient au gouvernement, afin de leur donner la facilité de nourrir l'armée. Il ne faut pas qu'il soit porté la moindre atteinte aux différents Monts-de-Piété, hormis à celui de Vérone. »

Pour la Romagne et les autres états du Pape, les ordres du général de l'armée d'Italie étaient extrêmement rigoureux :

« L'administration centrale que j'institue aura le même pouvoir qu'avaient les légats du pape et les autres autorités temporelles émanant de la Cour de Rome. Elle nommera dans le plus court délai possible des hommes connus par leur patriotisme et leurs lumières pour composer les diverses municipalités. Elle fera arrêter tous les perturbateurs de l'ordre public; elle prendra toutes les mesures pour réprimer les *faux prêtres* qui s'écarteraient des principes de la vraie religion et qui voudraient se mêler des affaires temporelles.

« L'administration centrale s'emparera de toutes les branches de revenus qui appartiennent au Pape et aux Princes avec lesquels la France est en guerre, notamment aux princes Romains qui ont levé des compagnies ou des régiments, ou qui ont offert des secours extraordinaires au Pape. Elle prendra toutes les mesures pour tirer le plus grand profit des ressources que présentent les possessions de ces différents princes. »

Le général Bonaparte ne ménageait pas le clergé : « La Lombardie a besoin d'être surveillée dans ce moment-ci plus que jamais (écrivait-il le 4 brumaire an 5); elle paraît vigoureusement travaillée par les Prêtres. Plusieurs cadavres français ont été trouvés dans les rivières du Lodisan. Demandez compte de

ces faits à la Congrégation d'Etat. Je viens de faire arrêter le commandant de Padoue et de le traduire au Conseil militaire. Je suis décidé à faire arrêter tous les commandants qui se conduisent mal. Toute réunion de députés Italiens est contraire à la politique du moment. Il ne faut pas que Villemanzy[1] fasse des demandes exagérées. »

Le commissaire général Haller se trouvait parfois assailli de demandes par les généraux et les employés supérieurs. Le général Bonaparte, et sur sa demande, lui défendit de rien livrer sans un ordre signé de sa main :

« Considérant l'épuisement en numéraire dans lequel se trouve la caisse du payeur, et de toute espèce de ressources en Italie pour y pourvoir, les sommes immenses qu'exigent la solde, les approvisionnements extraordinaires, les effets de petite monture pour le soldat ; considérant l'impossibilité dans laquelle l'armée se trouve d'y suppléer et par conséquent d'agir offensivement si on la prive du fruit de ses travaux, j'arrête que le citoyen Haller, chargé de la levée des contributions et notamment de celles provenant du traité passé à Tolentino avec le Pape, ne pourra sous sa responsabilité en disposer, soit en tout, soit en partie, n'importe par qui la demande ou la réquisition lui en seraient faites, sans une autorisation par écrit approuvée du général en chef. »

Quelques jours après, le général Bonaparte écrivait à Haller :

« Je conçois tous les jours moins la marche des finances de l'armée ; les plaintes sont universelles de partout. La solde est arriérée de deux mois. La caisse centrale n'est point établie et tout est dans un désordre vraiment affligeant. Dès l'instant que votre présence ne sera plus nécessaire à Venise, rendez-vous en toute diligence ici auprès de moi, afin de savoir où nous en sommes. Le soldat crie avec raison. Votre concours pour mettre de l'ordre dans tout cela est urgent. La visite que j'ai fait faire à la Monnaie de Milan était pour connaître les raisons qui faisaient que depuis votre absence la Monnaie ne travaillait plus, à ce qu'il paraissait, avec la même activité. On m'avait dénoncé entr'autres choses des médailles faites en l'honneur de la Zerbi. Tout ceci ne peut donc vous porter aucune espèce d'atteinte, et

[1] Ordonnateur des finances de l'armée d'Italie, devenu ensuite sénateur et pair de France.

dès lors la demande que vous me faites dans votre lettre du 25 est nulle. Vous remplissez avec trop de zèle et d'intelligence les fonctions importantes que vous avez, pour que l'on puisse avoir même l'idée de vous nuire. Jusqu'à ce que le prêt de l'armée ait été soldé, et que tout le service de l'armée soit assuré, je crois qu'il serait imprudent et que ce serait compromettre le service que d'envoyer de l'argent à Paris. »

Ces échantillons suffisent amplement pour donner une idée de la manière dont les choses se passaient en Italie au temps de la guerre de 1796. La péninsule fut délivrée des Autrichiens, mais il lui en coûta bon. Personne ne mit en pratique comme Napoléon cet axiôme si connu : « La guerre nourrit la guerre. » L'Italie n'eut pas seulement à payer des contributions en nature et en espèces sous mille formes diverses ; elle dut aussi se dépouiller des chefs-d'œuvre les plus précieux de ses artistes et de collections scientifiques d'un prix inestimable. Au milieu des réclamations nombreuses et instantes auxquelles donna lieu cette exigence d'un genre particulier, manifestée par le vainqueur, nous avons remarqué une pièce assez curieuse. C'est une pétition adressée par le savant Berthollet au général Bonaparte, en faveur d'un savant qu'il avait dû mettre à contribution. Elle est ainsi conçue :

« Citoyen Général, permettez-moi de vous parler encore de l'indemnité que j'ai réclamée auprès de vous pour le citoyen Gazzola auquel j'ai enlevé pour notre *Museum* une inestimable collection de poissons pétrifiés.

« S'il s'agissait des intérêts de ma fortune, je ne vous importunerais pas; mais c'est ma tranquillité morale que je vous demande. C'est de me mettre à l'abri des reproches que me feraient tous ceux qui s'intéressent aux sciences, que je vous supplie.

« Le citoyen Gazzola a payé de fortes contributions, comme les autres Véronais, en argent, chevaux et voitures, et outre les grandes dépenses qu'il a faites pour sa collection, il se trouve chargé de deux rentes viagères.

« Je vous ai proposé de lui assurer une prairie qui n'est possédée qu'abusivement, et que la municipalité de Vérone vient de ressaisir. Le citoyen Haller a besoin de votre renvoi pour opérer cette cession. Si vous n'y apercevez pas d'inconvénient, ayez la bonté de le prononcer. Il sera pour moi un bienfait particulier. « BERTHOLLET. »

On lit avec plaisir cette apostille au bas de cette pétition :

« Renvoyé au citoyen Haller pour faire des dispositions en conséquence. »

Il est fâcheux de penser que toutes les demandes de ce genre n'ont pu être accueillies de même. Il aurait fallu trop de prairies pour donner en compensation des objets précieux retenus au profit de la grande nation.

La dernière lettre, par ordre de date, parmi celles que nous avons été à même de parcourir et de copier, est du 4 vendémiaire an 6 (25 septembre 1797). La campagne d'Italie était terminée. Napoléon allait partir pour le Tyrol afin d'attaquer l'Autriche dans ses états héréditaires. C'était à la veille du traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) : « Il est indispensable, écrit-il, puisque les prêtres et les malintentionnés continuent de s'agiter, d'en faire arrêter pour servir d'otages. J'ai besoin que les généraux prennent des mesures fermes et qui m'ôtent toute espèce d'inquiétude sur cette province. J'ordonne donc au général Chabot de faire arrêter dans la Romagne une trentaine d'otages qu'il enverra au fort Urbin. Vous sentez combien il me serait désagréable, lorsque je serais enfoncé en Allemagne, et lorsque je ne pourrais y remédier, d'y voir éclater un mouvement. »

La collection complète des œuvres de Napoléon I, réunie par une commission d'élite composée à la fois d'hommes d'état, de militaires et d'hommes de lettres, ne peut manquer d'être un monument pour l'histoire. Plusieurs fois déjà elle avait été entreprise. On avait réuni d'abord deux volumes des dépêches de l'empereur, puis on était arrivé jusqu'à six, en dépouillant le *Moniteur*, quelques autres feuilles officielles, et en réunissant les écrits polémiques de la jeunesse de Napoléon, tels que la *Lettre à Matteo Buttafuoco* et le *Souper de Beaucaire*. Aujourd'hui, l'entreprise est bien autrement considérable. Les documents réunis par la Commission présidée par le maréchal Vaillant forment déjà la matière de vingt gros volumes au moins. Cela se comprend : Cette fois-ci les archives de tous les ministères ont été mises à contribution. Aucune pièce n'est restée en arrière. Le gouvernement français a usé de la voie diplomatique pour obtenir tout ce qu'on a dit des écrits et des lettres de Napoléon à l'étranger. Il était à peu près impossible de ne pas répondre aux appels pressants émanés des ambassades et des légations

françaises accréditées dans les divers pays de l'Europe. Les possesseurs de collections particulières d'autographes et de pièces historiques se sont de même exécutés de bonne grâce. Bien peu sont restés sourds. Il en est cependant qui n'ont pas répondu, parce qu'ils s'imaginent que le mérite des documents qu'ils ont entre les mains, sera plus intact si ces documents restent inédits. Il y a dans le monde des originaux de toutes les espèces. Au reste ceux-là sont à la rigueur dans leur droit. Il semble cependant que la satisfaction d'être utile à l'histoire devrait l'emporter sur ce sentiment quelque peu égoïste. Le plaisir de la possession exclusive vaut-il celui d'apporter son contingent à l'érection d'un monument profitable aux générations futures?

E.-H. Gaullieur.

SIMPLE HISTOIRE.

La foule à la fête est priée ;
La jeune fille a, ce matin,
D'un beau bouquet de fiancée
Orné son corset de satin.

Devant le portrait de son père
Elle va prier à l'écart,
Et sur le front sa bonne mère
Lui pose un baiser au départ.

Le grand clocher se fait entendre,
L'encens fume à plein encensoir...
A l'église on la fait attendre;
Elle attend, attend jusqu'au soir.

Elle attend bien longtemps encore,
Prêtant l'oreille à chaque pas;
Elle attendait quand vint l'aurore,
Mais le fiancé ne vint pas.

Elle rentra dans sa chambrette,
Et le charpentier l'y suivit,
Lui fit une étroite couchette
Où le lendemain on la mit.

La pauvre enfant ne sachant croire
Qu'on pût oublier tant d'amour,
S'était dit : En la fosse noire,
Bien sûr, il m'attend à son tour.

Mais la tombe était solitaire,
Comme l'autel au jour passé,
Et bientôt l'y joignit sa mère
A la place du fiancé.

LOIN DU BERCAIL.

« Je donnerai mon cœur en partage à la terre :
Je laisserai les Cieux à leur triple mystère
Prétendu révélé.
La Foi, le masque au front, de ma raison s'égaye :
Comme enfant qui bégaye
L'Eternel au prophète, à l'apôtre a parlé. »

Il est, il est un Berger tendre ;
Sa voix, quand un agneau s'enfuit,
Pour l'appeler se fait entendre
Durant le jour, durant la nuit :
Petit, pauvre petit, dit-elle,
L'ombre d'un fétu qui chancelle
Te met de peur tout en émoi,
Et voilà qu'en la grande plaine
D'herbes mauvaises toute pleine
Déjà tu fuis à perdre haleine :
Petit, petit, reviens à moi !

« Q'ai-je à porter ici la croix et le cilice?
De toute volupté la vie a le calice,
J'y veux boire à pleins bords.
Le Ciel, s'il en est un, voit dans sa froide enceinte
Se désoler la sainte
Qui compte ses vertus comme autant de remords. »

Il est, il est un Berger tendre ;
Sa voix quand un agneau s'enfuit,
Pour l'appeler se fait entendre
Durant le jour, durant la nuit :
Petit, pauvre petit, dit-elle,
Qu'ai-je fait, pour m'être infidèle?

Mes prés sont verts, douce est ma loi;
Pourquoi donc délaissant ton guide
Affronter la course rapide
De la louve à la gueule avide?
Petit, petit, reviens à moi!

« Qu'un autre au sanctuaire aille embraser son âme,
Pour qu'aux vers du tombeau son immortelle flamme
Eclaire les repas :
Moi, je saurai si bien l'étouffer dans la poudre
Que trompette et que foudre
Au jour du jugement ne la réveillent pas. »

Il est, il est un Berger tendre;
Sa voix, quand un agneau s'enfuit,
Pour l'appeler se fait entendre
Durant le jour, durant la nuit :
Petit, pauvre petit, dit-elle,
C'est moi, ton ami qui t'appelle
Et qui pleure à penser à toi.
Hélas! hélas! que l'ombre vienne
Tu vas en vain, qu'il t'en souvienne,
Sans plus d'espoir qui te soutienne,
Perdu, perdu, bêler vers moi.

Henri BLANVALET.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

—

Histoire des Eglises réformées du pays de Gex, par Théodore CLAPARÈDE. — Genève et Paris, chez Joël Cherbuliez, éditeur. — Vol. in-8° de 350 pages. Prix : 5 fr.

L'ouvrage qui vient de paraître sous ce titre est une de ces bonnes et consciencieuses monographies, que chacun peut lire avec intérêt, mais qui semblent faites tout particulièrement pour les amateurs des études historiques. Dix ans se sont écoulés depuis le moment où l'auteur commença les recherches nécessaires à l'exécution de ce travail, et, depuis ce moment, il n'a cessé, secondé d'abord par un de ses amis, puis livré à ses propres forces, de travailler, avec une rare persévérance, à reconstruire l'histoire presque perdue des Eglises de Gex.

Au point de vue purement contemplatif, il y a quelque chose de singulièrement intéressant dans cette histoire toute nouvelle d'un passé déjà presque oublié, dans cette résurrection d'Eglises jadis florissantes et maintenant englouties dans le grand naufrage de la persécution. A cette première source d'intérêt viendra se joindre, pour les lecteurs appartenant à la Suisse protestante, l'attrait, bien plus vif encore, de la sympathie religieuse. Au style simple et sévère du chroniqueur, M. Claparède a su joindre, lorsqu'il le fallait, des accents plus énergiques. L'on sent que son cœur a palpité en retraçant les luttes prolongées de ces communautés qui n'ont pas toujours été soumises à la France, mais qui longtemps ont fait partie du corps des Eglises de Suisse. Il est impossible de n'être pas ému à la pensée des angoisses que tant de générations fidèles ont dû souffrir jusqu'au moment où le flambeau du christianisme évangélique s'est éteint dans la petite contrée qu'elles habitaient. Et cette émotion que l'on éprouve en suivant pas à pas l'auteur dans son récit, n'est pas une émotion factice, elle ressort du tableau, plein de naturel et de vérité, que l'on a sous les yeux. L'historien, en effet, est demeuré constamment dans les limites de la

plus rigoureuse impartialité. Il lui eût été facile, asssurément, de charger les couleurs dont il a peint une lutte aussi dramatique. Il ne l'a point fait, et ses coreligionnaires seront les premiers à lui en savoir gré. L'autorité de son ouvrage en sera plus grande encore, et plus d'un lecteur sera surpris en voyant qu'un grand nombre de faits, et des plus significatifs, sont empruntés à des sources catholiques et mis par conséquent à l'abri de toute suspicion. Quant aux sources protestantes dont l'auteur a dû se servir pour le fond de son ouvrage, elles se composent pour la plupart de documents officiels et inédits, d'une parfaite authenticité. Rien de traditionnel, rien de légendaire dans ce volume si bien rempli. Tout y porte le cachet de cette rigoureuse exactitude que l'on estime par dessus tout dans les travaux archéologiques.

Ce n'est pas que le livre de M. Claparède ne soit, à certains égards, un livre populaire, un livre accessible à tous. — Les personnes qui l'ouvriront, si peu versées qu'elles soient dans les recherches historiques, n'auront pas à se repentir de l'avoir fait. Elles suivront jusqu'au bout, avec la plus grande facilité, cette narration claire, limpide, élégante même, et ne s'apercevront pas de l'immense travail auquel est dû l'achèvement de ce volume. Tout au plus s'en douteront-elles en trouvant à la fin les 90 pages de pièces justificatives dont l'auteur a fait suivre son histoire des Eglises de Gex.

Un court résumé des faits ne sera pas déplacé dans cette annonce; nous allons l'arranger en nous aidant de celui qu'en a donné M. Claparède lui même dans les *Etrennes Religieuses*.

La réformation fut prêchée dans le bailliage de Gex en 1536, à la suite de la conquête de cette contrée sur la maison de Savoie par les armes victorieuses de Berne. Les doctrines nouvelles y rencontrèrent un terrain assez bien préparé pour l'Evangile, si l'on en juge du moins par le facile accès qu'elles trouvèrent chez les habitants, et bientôt la foi réformée régna seule dans toute l'étendue du pays. Les onze paroisses que les Bernois y établirent formèrent une des sept *Classes* ou Arrondissements ecclésiastiques du Pays de Vaud. Rentrés temporairement, en 1567, sous la sujétion du duc de Savoie, les habitants réformés de la province de Gex eurent beaucoup à souffrir dans les guerres que la Savoie soutint contre la France de 1589 à 1592, guerres auxquelles les Genevois et les Bernois prirent, on le sait,

une part très active. Ils essuyèrent, à diverses reprises, de la part des soldats ducaux, de cruelles persécutions et ne trouvèrent quelque repos que sous la protection des Genevois qui demeurèrent en possession du pays jusqu'à la fin du XVIe siècle. — En 1601, la terre de Gex passa sous la domination française, et fut placée sous le régime de l'édit de Nantes. Cet édit établissait pour la première fois entre les deux cultes rivaux une sorte de tolérance. A la faveur du nouvel ordre de choses, le catholicisme fut réintroduit dans le bailliage. Quelques membres de la communion romaine s'y étaient fixés peu d'années auparavant. François de Sales, évêque du diocèse, rétablit la messe dans les localités où se trouvaient ces nouveaux venus, et divisa bientôt toute la contrée en paroisses, dans lesquelles il plaça des curés. Plus tard, sous Louis XIII, il réussit même à reprendre aux protestants vingt-cinq églises dans lesquelles ils célébraient leur culte, pour les donner aux catholiques. Cette spoliation contraignit les réformés de se construire, à leurs frais, de nouveaux temples. — En dépit de ces mesures, qu'il ne saurait approuver, M. Claparède se montre on ne peut plus équitable dans le jugement qu'il porte sur l'évêque canonisé : « Nous sommes, dit-il, les premiers à rendre justice aux qualités éminentes qui brillèrent en lui ; mais il est impossible, à notre avis, d'étudier de près sa conduite à l'égard des protestants du Chablais et du pays de Gex sans être péniblement frappé de l'alliage humain qui dépara trop souvent chez François de Sales ses vertus, son zèle et le pieux désir qu'il avait formé dès sa jeunesse de consacrer sa vie au service de son divin maître.

A dater de la proclamation de l'Edit de Nantes dans la province de Gex, commença pour les Eglises réformées de ce pays une ère de vexations, qui prit, en 1662, les proportions d'une persécution régulière et systématique. Depuis le milieu du règne de Louis XIII, tandis que les hauts fonctionnaires royaux ne cessaient de prodiguer leurs faveurs aux catholiques et aux prêtres du baillage, les mesures arbitraires se multiplièrent contre les protestants et leurs pasteurs. Ces injustices du pouvoir n'eurent cependant pas pour effet d'accroître d'une manière bien notable le nombre des partisans de Rome, car, sous le règne suivant, en 1662, les catholiques formaient la trentième partie seulement de la population totale du pays. Tel était l'état des

choses, lorsque Louis XIV et le clergé romain entreprirent contre les protestants de Gex une série d'attaques odieuses, et préludèrent ainsi aux persécutions qui, peu d'années plus tard, devaient, sinon anéantir, du moins disperser et plonger dans la désolation toutes les églises réformées de France.

L'instigateur le plus apparent des menées entreprises pour la destruction du protestantisme dans le pays de Gex, fut l'un des successeurs de François de Sales, Jean d'Aranthon évêque d'Annecy. Ce prélat fut activement secondé dans l'exécution de ses projets par Bouchu, intendant de la province de Bourgogne, homme intrigant et d'une dévotion douteuse, mais auquel un dévouement absolu au clergé parut sans doute le moyen infaillible de se concilier la faveur royale.

En 1661, Louis XIV envoya dans chaque province de son royaume des commissaires chargés de régler tous les points en litige entre les habitants des deux cultes, relativement à l'exécution de l'Edit de Nantes.

L'intendant Bouchu et Marc Chevalier, seigneur de Fernex, gentilhomme réformé, furent désignés comme commissaires royaux pour la province de Bourgogne, dont le baillage de Gex faisait partie. De violentes plaintes contre les protestants leur furent bientôt adressées par d'Aranthon, en sa qualité d'évêque du diocèse, et par les curés du pays de Gex. Ces plaintes, sans fondement sérieux, étaient un prétexte mis en avant par le clergé romain pour commencer l'attaque.

Neuf pasteurs desservaient alors les vingt-cinq églises de la contrée, et la paroisse de chacun d'eux se composait de deux ou trois villages. Le clergé présenta aux commissaires une requête tendant à faire interdire la célébration du culte réformé dans tous les lieux où ne résidait pas un pasteur, ce qui revenait à demander que quatorze ou quinze villages fussent privés de la prédication de la Parole de Dieu. Non content d'acquiescer à la requête des ecclésiastiques romains, l'intendant, qui s'était concerté d'avance avec d'Aranthon, interdit l'exercice du culte réformé dans tout le pays de Gex. Cependant, par une faveur qui ressemblait à une ironie, il excepta provisoirement de cette défense les deux localités de Sergy et de Fernex, où ne se trouvaient pas de temples proprement dits, mais de simples chapelles appartenant aux seigneurs de ces villages.

Le commissaire Chevalier protesta contre une décision aussi révoltante ; mais l'autorité, qui l'avait adjoint à Bouchu pour la forme seulement, était décidée à ne tenir nul compte de ses réclamations. Malgré ses plaintes, l'intendant passa outre, et promulgua, le 24 novembre 1661, toute une série d'ordonnances, dont l'habile et artificieuse combinaison avait pour but manifeste de préparer la ruine des églises réformées. Ces ordonnances interdisaient la prédication dans le bailliage aux ministres étrangers, en comprenant sous ce nom ceux de Genève ; elles restreignaient le nombre des maîtres d'école à deux pour tout le pays, et privaient les réformés du droit d'enterrer leurs morts de jour et avec assemblée. Quoique les habitants de la religion romaine ne formassent qu'une faible minorité, elles leur accordaient la moitié du revenu des communes, elles décrétaient que le premier syndic de la ville de Gex serait toujours catholique, et renfermaient encore plusieurs autres prescriptions d'une égale injustice. — En même temps, Bouchu destitua plusieurs fonctionnaires réformés, en offrant de les maintenir dans les charges qu'ils occupaient, s'ils voulaient abjurer leur foi. Enfin, il menaça, si l'on ne se soumettait pas de bon gré à toutes ses injonctions, d'envoyer dans le pays des gens de guerre pour les faire exécuter de force.

Les protestants en appelèrent au conseil du Roi. La cause fut déférée au jugement d'un tribunal. Malheureusement, cette détermination ne tarda pas à entraîner, pour les églises de Gex, des frais considérables, auxquels elles se trouvaient tout à fait hors d'état de pourvoir. Huit mois de plaidoyers devant les commissaires et l'envoi de deux députés à la cour pour y sauvegarder leurs intérêts, les avaient complètement épuisées. Aussi, aprés avoir consumé sans fruit quelques dons reçus de Genève, et les dernières ressources consacrées au soulagement de leurs pauvres et à l'entretien de leurs pasteurs, se virent-elles bientôt réduites au dénuement le plus absolu. Dans une détresse aussi grande, un seul moyen s'offrait aux réformés de Gex pour éviter la ruine complète dont ils étaient menacés : c'était de faire un appel direct à la charité chrétienne d'autres églises en état de leur venir en aide. Cet appel, Genève ne pouvait y répondre que d'une manière insuffisante. Pour elle aussi la situation était critique : également exposée aux attaques du clergé romain et à la malveillance de Louis XIV, elle avait de plus à redouter la vieille

inimitié du duc de Savoie. Des bruits de guerre commençaient à circuler, et la république se préparait à de grands sacrifices pour fortifier ses murailles.

Les circonstances dans lesquelles se trouvait Genève engagèrent les églises du bailliage à tourner leurs regards vers les cantons évangéliques de la Suisse, qui, précédemment déjà, leur avaient donné de précieux témoignages de sympathie; Samuel Bernard, pasteur de Crozet, homme recommandable par sa piété et par son zèle pour l'Evangile, prit le chemin de la Suisse muni de recommandations des pasteurs de Genève, et de lettres de créance pour les magistrats et le clergé des villes évangéliques.

Dans chacune des villes où se rendit le pasteur Bernard, il fut reçu avec sympathie, et bientôt des dons généreux, envoyés de Berne, de Bâle, de Zurich, de Schaffhouse, vinrent soulager momentanément la misère des églises de Gex.

Malheureusement, pendant le voyage de Bernard, la situation s'était aggravée à Paris. Le 16 janvier 1662, le Conseil royal rendit un arrêt complètement favorable aux catholiques, et ajoutant même de nouvelles vexations aux indignes ordonnances de Bouchu. Par cet arrêt, l'on prescrivit aux réformés l'observation des fêtes de l'Eglise romaine; défense leur fut faite de vendre de la viande dans les boucheries en temps de carême et les jours d'abstinence; on ne leur permit plus de se marier hors des époques autorisées par l'Eglise; enfin, on leur interdit d'enterrer leurs morts dans les cimetières communaux, et ils reçurent l'injonction d'acheter de nouveaux champs de sépulture à plus de trois cents pas de distance des premiers. Un décret fort remarquable accorda aux débiteurs catholiques un terme de trois années pour rembourser leurs créanciers protestants.

Dès le commencement de février, Bouchu se mit en devoir de faire cesser l'exercice du culte. Ses agents pénétrèrent violemment dans les temples, en brisèrent les bancs, en murèrent les portes et en enlevèrent les cloches, qui furent placées soit dans l'église paroissiale de Gex, soit dans les clochers des autres paroisses catholiques des environs. L'intendante porta elle-même des pierres aux maçons occupés à murer les édifices sacrés.

Peu s'en fallut qu'à ces actes d'oppression ne se joignît l'effusion du sang. Un pasteur, cédant à un mouvement d'indignation, avait cru devoir protester contre la violation des sanctuaires.

« *Amenez-le-moi*, » s'écria Bouchu, lorsqu'il fut informé de cette courageuse, mais inutile opposition ; « *Amenez-le-moi* ; *et*, *s'il résiste*, *tuez-le !* »

Pendant le cours de l'instance entreprise par les protestants de Gex auprès du Conseil royal, les pasteurs n'avaient point cessé de prêcher à leurs troupeaux la Parole de Dieu. Pour éviter l'arrestation dont l'intendant les menaçait, sept d'entre eux durent quitter le pays et se réfugièrent à Genève..

Le départ de Bouchu procura cependant un léger répit aux églises de Gex. Lorsqu'il eut quitté le bailliage, les autorités locales se relâchèrent un peu de la sévérité qu'il leur avait prescrite, et les pasteurs fugitifs purent rentrer dans leurs paroisses.

Leur premier acte, après leur retour, fut une protestation publique contre les décrets de l'intendant. Pour ne paraître déférer en rien à ses ordonnances, ils s'abstiennent de rassembler leurs troupeaux dans les deux lieux de culte que Bouchu leur avait assignés, et recommencent à prêcher dans les deux châteaux de Crassier et de la Bâtie-Collex. Les seigneurs de ces villages, étant protestants, avaient, aux termes de l'édit de Nantes, le droit de faire célébrer chez eux le service divin. La multitude des assistants qui se pressèrent dans ces deux chapelles, contraignit bientôt les ministres, malgré la rigueur de la saison, à tenir leurs assemblées en plein air.

Cependant les députés des protestants de Gex à Paris ne cessaient pas d'intercéder, et les choses semblèrent un moment prendre une tournure plus favorable : « Dès que ces bonnes « nouvelles arrivèrent dans le pays de Gex, les pasteurs se hâ- « tèrent de rétablir le culte dans sept villages, au devant de « leurs temples murés ; ils continuèrent leurs prédications à « Crassier et à la Bâtie, et recommencèrent à célébrer le service « divin à Sergy et à Fernex. »

Jean d'Aranthon se rendit même à Paris. Les instances des députés des Eglises et l'intercession de la République de Genève, alors dignement représentée à la cour par le syndic Jean Lullin, furent impuissantes à l'emporter sur les intrigues de l'évêque. Grâce à la protection de la reine-mère, celui-ci parvint, le 23 août 1662, à faire rendre, par le Conseil du roi, l'arrêt définitif que les réformés de Gex appréhendaient depuis si longtemps.

Il ordonnait la démolition immédiate de tous les temples du

bailliage, à l'exception des deux chapelles seigneuriales de Sergy et de Fernex.

« On commença par abattre le temple de Gex, remarquable « par sa grandeur et par la beauté de son architecture. Le « 28 novembre, dès le matin, le bailli ayant publié l'arrêt du « Conseil, l'évêque et l'intendant, suivis des hauts dignitaires « ecclésiastiques du diocèse et d'un nombreux cortége de moines « et de prêtres, s'avancèrent vers l'édifice sacré. » Le bâtiment fut aussitôt entouré de gardes et des échelles furent dressées contre les murailles. — « Les charpentiers, dit la relation d'un « auteur catholique qui paraît avoir été témoin de cette scène, « les charpentiers furent bientôt sur le toit qu'ils jetèrent à bas « pendant que les trompettes faisaient retentir l'air de leurs fan- « fares et les catholiques de leurs cris de joie, beaucoup plus « agréables que le chant des psaumes de Marot. Le toit étant « précipité, on attaqua les murailles; les uns les perçaient à coups « de marteaux; les autres les sapaient, quelques-uns avec le « bélier les enfonçaient, et tous avec une fureur incroyable les « renversèrent en présence de M. l'intendant, qui les animait « par les louanges qu'il leur donnait, et par les pièces d'argent » qu'il distribuait à ceux, non qui faisaient le mieux, mais qui « défaisaient le plus. »

La destruction des autres temples du pays suivit de près la chute de celui de Gex. Au bout de cinq jours, les démolisseurs avaient achevé leur œuvre; et, depuis Crassier jusqu'au Fort de l'Ecluse, il ne restait plus aux protestants que deux modestes enceintes dans lesquelles ils fussent autorisés à se réunir pour prier encore.

Si la démolition de leurs temples fut, pour les réformés, un coup terrible, elle n'ébranla pas leur courage. — Toutes les mesures que pouvaient commander la prudence et le zèle furent prises par les pasteurs des Eglises persécutées en vue d'y maintenir le précieux dépôt de la foi évangélique. Dans ces circonstances difficiles, plusieurs d'entre eux déployèrent un courage digne des premiers siècles. C'est avec une véritable sympathie que M. Claparède retrace les souffrances de deux de leurs pasteurs, Gabriel Héliot et César Rey, que le fanatisme romain réussit à traîner cinq mois de cachots en cachots, les renvoyant sans cesse, au cœur de l'hiver, de Dijon à Gex et de Gex à Dijon.

L'évêque d'Annecy ne négligeait aucune mesure propre à rat-

tacher les populations à l'Eglise romaine ; mais ses efforts demeurèrent à peu près infructueux. Les protestants du bailliage de Gex parvinrent, à force de peine, à rassembler l'argent nécessaire pour reconstruire les temples de Sergy et de Fernex devenus insuffisants pour la foule des fidèles obligés de s'y réunir. Ces nouveaux sanctuaires ne devaient avoir qu'une dizaine d'années d'existence. Inaugurés vers 1675, ils tombèrent sous le marteau des démolisseurs le 28 et le 29 mars 1685, sept mois avant la révocation de l'édit de Nantes. Les réformés du pays de Gex avaient toujours eu le triste privilége d'éprouver avant tous les autres les rigueurs de la persécution.

Cette date fatale de la Révocation de l'Edit de Nantes semble clore l'histoire des Eglises réformées de Gex. Elles disparurent, en effet, et plus complètement que bien d'autres, auxquelles, cependant, elles ne le cédaient ni en zèle ni en fidélité. Mais la principale cause de leur extinction totale fut leur position sur les frontières du royaume, position qui facilitait aux membres de ces églises l'émigration en masse, presque interdite au plus grand nombre de leurs coreligionnaires. Le tableau de ces émigrations, qui firent du pays de Gex un désert en entraînant sur les terres de Genève et de Berne les deux tiers environ de sa population, est tracé par M. Claparède avec beaucoup de vigueur et de fermeté. — En regard de ce tableau, l'auteur nous peint le triste sort des réformés qui, faute de zèle ou de ressources suffisantes, étaient demeurés à la merci du clergé catholique et du gouvernement français. Il nous montre ces restes du protestantisme s'éteignant peu à peu dans le pays, non sans y laisser quelques traces des sentiments amers qu'inspirait à la population le zèle tyrannique des convertisseurs. Nous ferons à cette partie de l'ouvrage de M. Claparède un léger reproche, c'est celui de n'avoir pas assez nettement exprimé la persistance avec laquelle certaines familles du pays de Gex conservèrent dans leur sein les convictions réformées jusque bien avant dans le cours du dix-huitième siècle. Il eût pu, ce nous semble, citer à ce sujet quelques faits intéressants à l'appui des affirmations, très-véridiques d'ailleurs, que renferme cette partie de son travail.

M. Claparède termine son histoire par l'exposé de la restauration partielle du culte protestant dans l'ancien bailliage de Gex, restauration opérée progressivement dans la première moitié du XIXe siècle et qui a eu pour résultat de satisfaire aux besoins

religieux d'une population réformée assez nombreuse, étrangère, en général, aux anciennes souches aborigènes, et disséminée au milieu d'elles par les exigences de l'industrie ou du commerce. — On trouve dans cette sorte d'appendice des détails nouveaux sur l'inauguration de diverses chapelles établies successivement à Fernex, à Gex, à Vernier, à Versoix et à Divonne.

Nous ne doutons pas que l'ouvrage de M. Claparède ne soit reçu avec bienveillance, non-seulement par ses coreligionnaires de France et de Suisse, mais encore par tous les esprits impartiaux, à quelque communion qu'ils appartiennent.—Il ne saurait manquer, en particulier, d'exciter un véritable intérêt chez les catholiques éclairés du pays de Gex, et nous savons qu'ils sont nombreux.

L'esprit du protestantisme, cet esprit d'examen et de lumière, qui honorera toujours les populations au sein desquelles on le verra fleurir, cet esprit, disons-nous, est bien loin d'être éteint dans cette contrée. Plus d'une fois déjà, les exigences ultramontaines ont rencontré chez ses habitants une résistance assez décidée. L'on a pu voir, par divers symptômes, que le besoin d'une religion plus vivante, d'un culte plus spirituel et plus pur, n'est pas totalement étranger à ces populations rentrées aujourd'hui sous la loi de l'Eglise de Rome. Cette aspiration a pu être trompée, elle a pu s'égarer, mais elle existe. En 1835, les tentatives (assez malencontreuses d'ailleurs) de l'abbé Châtel pour réformer l'Eglise gallicane rencontrèrent à Gex une sympathie marquée, et, dix ans plus tard, les contre-coups du mouvement Rongiste, qui venait d'ébranler l'Allemagne, se firent sentir à Fernex. — Qu'est-ce que cela prouve, sinon le vague désir, assez généralement répandu dans la contrée, d'une foi moins matérielle que ne peut l'offrir le catholicisme de nos jours, grossièrement taillé, par des meneurs malhabiles, sur le patron du moyen âge? —Que l'Eglise réformée, telle qu'elle est, ne réponde pas pleinement à tous les besoins, nous ne saurions nous en étonner ; mais on ne trompera pas longtemps encore cet instinct vague des peuples qui les pousse vers l'Evangile comme vers le port. —Or, parmi les populations que ce désir travaille, il en est qui peuvent trouver un point d'appui dans leur passé, et la population du pays de Gex est de ce nombre. L'ouvrage de M. Claparède leur rappellera que rien ne doit coûter à l'homme lorsqu'il s'agit de conquérir la vérité. N.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 10 octobre 1856.

Sommaire : Revers de médaille des voyages. Histoire d'un coffre. Comment voyageait un grand géologue. Le retour. Deux aspects opposés de la route. — Bruits de Paris rapportés par un provincial à un Parisien. — Singulière porte d'auberge. — Panégyrique des lanternes. — En quoi Paris est réellement supérieur. — Opinion de mon hôtesse sur la question de Neuchâtel. — Aperçu sur le gouvernement des planètes.

Comme toutes les choses de ce monde, les voyages ont leur revers de médaille. Pour les uns et, je pense, pour la plupart, c'est de faire, défaire, refaire et redéfaire leurs malles, quand ils n'ont pas quelqu'un, une bonne femme ou un bon mari (lequel est le plus rare, mesdames? pour moi, je sais à quoi m'en tenir, et je me rends justice, croyez-le bien !) quelqu'un, voulais-je dire, sur qui se décharger de ce soin, le regardant s'en occuper, sans en prendre d'autre souci, ou même ne le regardant pas. J'en ai connu un, non pas un mari, car il était célibataire, mais qui n'en agissait pas moins à cet égard comme trop de maris, dit-on : n'est-ce pas qu'on le dit, mesdames? Sous un prétexte ou sous un autre, il attirait un de ses amis dans sa chambre avant de partir, puis, après une minute ou deux d'entretien, il sortait subtilement, tournait la clef restée en dehors, et de derrière la serrure criait à son ami, venu de franc jeu et ne se doutant pas de ce guet-apens : « Adieu ; je vais prendre un peu l'air ; fais ma malle pendant ce temps,

si tu veux pouvoir le prendre aussi à ton tour. » L'ami, furieux, après avoir tempêté un moment tout seul, était bien forcé de se résigner, s'il voulait retrouver la clef des champs.

Pour d'autres voyageurs, la grande affaire est de passer les douanes, et de les passer sain et sauf. Savoir que l'on a ses poches rembourrées de cigares, si l'on est un monsieur, sa jupe ou sa crinoline doublée de broderies de Saint-Gall, si l'on est une dame, voilà ce qui fait battre le cœur. Des messieurs (non pas moi !) se risquent même à ce dernier jeu ; j'en pourrais conter des cas bien subtils ; mais soyons justes : des dames passent des cigares de leur côté. Les dentelles voyagent ainsi sous le manteau, les cigares sous la mantille ; il y a libre échange au moins de bons procédés. Quelques fumeurs imberbes, et d'autant plus acharnés, s'y prennent d'une façon plus naïve. L'un d'eux étalait audacieusement une blague énorme, toute remplie et toute gonflée de tabac jusqu'à l'extrême bord — « Mais ce n'est pas là une blague, c'est un sac ! » s'écrient les douaniers. — « Pardon ! répond le jeune homme, c'est bien une blague, voyez ! malheureusement je n'en ai pu trouver de plus grande, sans quoi je l'aurais prise. » On rit et on le laissa passer. Les douaniers même entendent parfois le mot pour rire, mais il ne faut pas s'y fier.

Quant aux passeports, l'ennui que vous cause ce produit d'une civilisation avancée, a cela du moins de remarquable, qu'il est très diversifié. D'abord, il faut déjà s'occuper de son passeport avant de se mettre en route ; puis, en route, souvent on ne vous le demande pas même ; vous avez couru les légations, les ambassades et les ministères : ni vu ni connu ; personne ne s'en informe, et vous vous apercevez que vous auriez fort bien couru la poste sans cela. Ou bien, ce sont des visas à n'en plus finir, pour peu que vous vous avanciez sur la carte et que vous fassiez plus de quatre pas sur notre planète, déjà bien assez petite de son naturel, mais où la vapeur est en train d'abréger tellement les distances, que bientôt l'on y nouera les deux bouts en un clin-d'œil. Enfin, il est généralement reconnu que si les passeports suscitent quelques difficultés en chemin, c'est surtout aux gens honnêtes, timides et inoffensifs, mais non à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ont à craindre quelques démêlés avec la police, et savent par conséquent toujours s'en procurer de parfaitement en règle : ainsi les passeports, désagréables à tout le monde, ne sont utiles à personne, sinon à ceux qui auraient intérêt à ce qu'il n'y en eût pas. Voilà notre diatribe contre les passeports, et notre diatribe *bien sentie*, comme dit Grassot dans le *Chapeau de paille d'Italie*, l'une des plus amusantes pièces du Palais Royal.

Cependant, l'avouerai-je? passeports, douanes, cigares, broderies, et tout ce cortége de malles, de paquets, de colis de toute forme et de toute dimension, que l'on traîne après soi si l'on voyage en famille, qu'il faut surveiller, défendre, compter et recompter comme un troupeau de chèvres toujours prêtes à cabrioler de côté et d'autre et à déguerpir, rien de tout cela ne forme encore le principal désagrément des voyages, à mon avis. Une malle, même une seule malle, est pourtant un bien pesant fardeau. Mickiéwiez me racontait un jour tout l'ennui que lui avait causé la sienne, son *coffre*, comme il l'appelait. Il n'était cependant pas homme à s'en inquiéter outre mesure, et ne demandait pas mieux que de le mettre en parfait oubli ; mais précisément, mieux il l'oubliait d'une station à l'autre, plus il recevait un coup sensible et inattendu lorsque, à chaque station nouvelle, il retrouvait ce malheureux compagnon de route, qui implorait ses regards et venait sans faute se ranger à côté de lui. Une fois, après un long trajet, il en avait si bien débarrassé sa pensée qu'il n'en avait plus même la notion, par conséquent encore moins le souvenir : son coffre, pour lui, n'existait plus. Libre et dispos, sans savoir pourquoi, il saute d'un pied léger dans le bateau qui devait le conduire à bord du navire où il allait continuer par mer son pèlerinage ; mais à peine arrivé sur le pont, le premier objet dont sont frappés ses regards, c'est le coffre implacable, qui venait d'y monter avant lui. Il fut tenté, me disait-il, de le jeter à la mer, et s'il ne le fit pas, je crois me rappeler qu'il l'oubliât si bien de nouveau et finît si bien par le perdre de vue qu'il ne le revît plus : du moins n'en était-il plus question dans le cours de ses rècits. Qu'il aurait donc admiré avec moi Léopold de Buch, et qu'il lui aurait porté envie ! non seulement en sa qualité de grand voyageur et de grand géologue, mais parce que, dit-on, Léopold de Buch faisait ses voyages comme on fait une promenade, à pied et en escarpins, achetant de temps en temps, où il se trouvait, une chemise et de quoi renouveler sa toilette, quand elle en avait besoin. C'est ainsi que je le vis un jour à Lausanne, où il venait pour assister à une réunion de la *Société des Sciences naturelles*. Il passait sur le Grand-Pont, d'un pas doux et ferme, malgré ses soixante-dix ans, et semblait le traverser aussi simplement que nous autres habitants de l'endroit. Or, il arrivait de Naples, comme si de rien n'était, et sans plus d'équipage retournait à Berlin.

Mais quel est donc ce suprême inconvénient des voyages, ce dernier et principal désagrément que vous nous tenez ainsi en réserve, me dites-vous. Un mauvais gite, un méchant souper, un lit dur, trop

étroit ou trop court, ou seulement dont les dimensions sont trop justes? Non : le vrai, le grand désagrément, selon moi, c'est de revenir. Je ne pars pas volontiers, mais une fois lancé, j'irais toujours, et surtout je n'aime pas que rien me tire en arrière par l'oreille ou par le pan d'habit. J'oublie tant que je peux, et bien plus que ma malle et mon coffre. Ce n'est pas que je craigne énormément l'instant du retour; au contraire, souvent, pour bien des raisons je le désire; mais en même temps je voudrais pouvoir le reculer quand il est là, et n'être pas ramené trop brusquement ni trop vite à ce que je n'ai pourtant pas quitté sans quelque déplaisir. C'est de la contradiction, me direz-vous encore : mais tout n'est-il pas contradiction dans ce monde prétendu raisonnable et logique? m'accorderez-vous même cela sans *contredit?* Quant au point qui nous occupe en ce moment, tenez! je vous en fais juge.

On est parqué quelque part, plus ou moins à son gré, sous la voûte du ciel; on y vit ou on y végète; mais enfin, comme dit le proverbe, où la chèvre est attachée il faut bien qu'elle broute. Un matin, je ne sais comment, la corde se détache ou se casse. On peut partir, on est parti. On va! on va! on est libre : libre d'aller ou de s'arrêter à plaisir. On s'arrête en effet, là-bas, de l'autre côté du Jura, sur les flancs duquel on voit serpenter derrière soi la route de France et de Paris que l'on a joyeusement descendue, et que l'on espère bien ne plus avoir de si tôt à gravir. Cette idée de devoir la remonter une fois ne vous apparaît que dans un brouillard lointain et confus. On a devant soi le lac et les Alpes; autour de soi, des parents, des amis, et tout un monde de souvenirs. On a repris pied sur le sol bien-aimé, le pays des montagnes, l'oiseau est rentré dans son nid. Après s'être un peu reposé, on se remet en course, mais cette fois seulement autour des monts et du lac, et sans quitter de l'œil le rivage et les cimes, qui vous accompagnent partout. On vole de branche en branche, d'ombrage en ombrage, tous également, quoique différemment beaux, tous non moins hospitaliers. On va, on revient, on se perche, on se pose, on renouvelle et prolonge ainsi le plaisir du retour, du revoir.... Mais on réveille aussi par là, à la fin, le sentiment du départ qui avait un instant sommeillé. Le temps a fui, temps trop court, alors même, ce qui est rare, qu'il vous aurait favorisé d'une suite de jours clairs et sereins pour faciliter aussi bien que pour embellir le voyage. Hélas! oui, on ne peut plus se faire illusion, l'heure du départ a sonné. La route qui descendait le Jura, le remonte à présent d'un air ironique et morose : on la gravit en pensée, on la gravira demain en réalité. On n'a pas vu la moitié des lieux et des amis qu'on voulait voir; on re-

grette, on s'en veut de n'avoir pu mieux faire, on se salue, on s'embrasse de loin. On s'était rattaché ; on est obligé de se détacher de nouveau, pour se rattacher ailleurs, non plus par le cœur cette fois, mais par le pied, où la corde vous pèse alors d'autant mieux que vous l'aviez quittée. Voilà ce que je hais surtout des voyages, et ce qui fait que chaque année je jure bien que ce sera le dernier.

Et puis, pourquoi me faut-il ainsi précipiter mon retour, juste au moment où je voudrais le ralentir et le reculer? Ah ! lecteur, je n'ose pas dire que c'est pour vous ; mais mettons que ce soit pour M. l'éditeur de la *Revue Suisse*, lequel est d'autant plus impatient qu'il ne voyage pas : c'est donc en réalité la *Chronique* qui me ramène ainsi rudement par le bras, par l'oreille, comme un écolier que son maître a surpris en goût d'école buissonnière et de vacances illégitimes, sournoisement prolongées. — « Allons ! en classe, paresseux ! » — « On y va, on y va ! » En effet, pour se remettre à parler de Paris, il faut bien y revenir, c'est certain. J'y reviens donc en toute hâte, j'y rentre, j'y suis, m'y voilà ! Mais, nouveau déboire qui m'y attend, à Paris on ne parle pas de Paris ; ce n'est plus qu'au dehors que l'on sait ce qui s'y passe : reste à juger comment.

Je cours donc, je m'informe, je vais aux nouvelles, je me mets en quête ; mais il se trouve que c'est moi qui en rapporte sur Paris au contraire : seulement on ne les croit pas, et on me rit au nez comme à un provincial que je suis. — La *Revue des deux Mondes* a reçu un avertissement sérieux, à propos d'un article sur la conspiration de Malet ; j'ai lu le fait dans un journal suisse qui l'avait lu dans un journal belge. — Si vous l'aviez lu dans la *Revue des deux Mondes*, ce serait plus sûr : personne n'a entendu souffler mot de cela à Paris, où tout va comme de coutume. — Et la crise monétaire, et les pièces d'or qui tomberont bientôt au rang des gros sous ! — Ayez-en seulement la poche bien garnie, il n'en faut pas encore six pour payer l'omnibus. — Mais la crise financière, la baisse et l'inquiétude à la Bourse, la dégringolade de toutes les valeurs ? — Soyez tranquille : les crinolines n'ont pas dégringolé d'un pouce. — Et la cherté, et les subsistances, et les placards dans le faubourg : « Mort aux propriétaires ! mort aux accapareurs ! diminution des loyers ! le pain à douze centimes ! » — Nous le mangeons toujours à cinq sous. — On a parlé même de commencements d'émeutes. — Ah çà, d'où diantre sortez-vous ? — Et les arrestations, et le complot, divisé en deux bandes de trente hommes chacune. — Voilà un complot bien complexe. Au reste, qu'il y ait des gens qui complotent, c'est possible, il y en a toujours ; mais excepté les intéressés, si le fait est réel, personne ici ne s'en est aperçu. — Et

la maladie de l'empereur. — L'empereur se porte à merveille. Il vient de passer des troupes en revue. — Et en fait de livres que se publie-t-il? quoi de nouveau en littérature? — Le rapport de M. Villemain sur les prix décernés par l'Académie. — Que dit-on maintenant des *Contemplations*, dont on a fait des contrefaçons jusqu'en Suisse? elles sont en petit format portatif, mais aussi large que long, pour pouvoir y loger tout d'une venue le grand vers romantique? — Les *Contemplations :* succès de violente curiosité, déjà assouvi. — On assure que l'ouvrage, si cher qu'il soit en France, a été surtout acheté par le peuple, par les ouvriers, qui venaient présenter au libraire leurs douze francs en échange des deux volumes, et emportaient ceux-ci sous le bras sans regretter leur argent. — C'est possible : dans le beau monde on se prête un ouvrage nouveau, ou on le fait chercher au cabinet de lecture. Les bibliothèques privées n'existent plus. — On assure aussi que le nom de l'auteur est le seul nom de réfugié qui soit resté populaire dans les faubourgs, parce que c'est celui d'un homme qui souffre, et qu'on le sait, puisqu'il le dit. — C'est possible encore ; mais, pour avoir toujours en lui un poète, on n'aura pas un tribun de plus. — Ainsi, pas de nouvelle publication marquante ces derniers mois. Pour la rentrée, on nous promet du moins quelque chef-d'œuvre, j'espère? — Le temps des chefs-d'œuvre est fini : notre époque ne veut pas admirer, mais jouir. — Mais enfin, il me faut des nouvelles, à moi, il m'en faut! parlez-moi donc un peu de Paris, dites-m'en n'importe quoi, je vous le demande en grâce, pour que je puisse le redire à d'autres comme de moi. Voyons! en ce moment, que fait-on à Paris? — On va, on vient, on court, on s'amuse, on s'ennuie, on vit. Au fond par conséquent, on y vit comme ailleurs. La vie sans doute y est artificielle, aussi artificielle que le lait et le vin qu'on y boit : néanmoins, Paris, c'est encore l'homme ; il ressemble en cela au reste du monde, et surtout il se ressemble toujours à lui-même sous tous les changements de décoration tant intérieurs qu'extérieurs. Paris est la ville routinière par excellence, vous le savez aussi bien que personne. La plus grande partie de ses habitants font chaque jour la même course et les mêmes mouvements matin et soir, souvent du matin au soir, boivent, mangent, travaillent, bâillent, rient à heure fixe, et de telle heure à telle heure restent à la même place, dont ils ne bougent pas. C'est une immense machine aux mille et mille rouages qui se meuvent en sens divers, mais c'est une machine ; et, sauf les cas d'explosion, j'ai bien envie de dire que même on y pense mécaniquement. Voilà ce qu'on fait, ce qu'on a toujours fait, ce qu'on fera toujours à Paris. — Mais qu'est-ce qu'on y dit? c'est là peut-être surtout la question. — Je vous dis qu'on ne dit rien à Paris.

Vous voyez comme je suis bien refait, cher lecteur, et comme vous l'êtes aussi avec moi. C'était vraiment bien la peine de revenir à Paris tout exprès pour y rédiger la *Chronique* sur place! Autant et mieux valait continuer à l'écrire, comme le mois passé, d'une grange au fond d'un ravin. Chère grange de la *Scie*, combien je te regrette, toute grange que tu es, et non pas même grange de moulin! Il est vrai qu'il ne faisait parfois pas très clair pour arriver jusqu'à toi, et pour enfiler droitement ton petit sentier dans l'herbe pendant la nuit. On pouvait même manquer le chemin d'où il part, le perdre non-seulement de vue, mais du pied, sous les grands arbres qui l'assombrissent, et descendre ainsi un peu trop bas, jusqu'au ruisseau qui suit en bouillonnant le creux de la gorge. C'est, au dire de la chronique (non pas de la nôtre, mais de celle de l'endroit : il y a partout des chroniques), c'est ce qui arriva un soir à l'aubergiste d'un village voisin. Il passait par là, revenant sans doute de chez un confrère, que pour le bien du métier il honorait généreusement de sa pratique, et à la table duquel, au lieu d'être *servant*, il se donnait le plaisir d'être *servi*. Le voilà donc qui descend ce chemin, d'ailleurs fort bon, propre et solide, mais où l'on ne voyait goutte à ce moment par le temps sombre et la nuit. Il descend, il descend toujours, si bien qu'il ne peut aller plus bas ni plus loin. Il cherche, il tâte aux alentours avec les mains. Il sent un mur, et en tâtant bien, il reconnaît une voûte. Justement son auberge en a une. Bon! il est donc chez lui. Il heurte, il frappe à tour de bras. Hé! ouvrez! c'est moi! Personne. La porte ne s'ouvre pas. Il appelle encore, il tempête, il crie. Ni lumière, ni voix : rien ne résonne, rien ne brille, tout est noir et muet. A la fin, des passants l'entendent, et munis d'une lanterne, guidés par ses imprécations et ses cris, ils arrivent à son secours. La porte à laquelle il heurtait vainement, n'avait garde en effet de s'ouvrir, par la très-bonne raison qu'elle était toute grande ouverte, car il se trouvait sous l'arche même du petit pont qui sert à franchir le ruisseau et le fond du ravin. L'effet du mince filet d'eau qui se jouait tranquillement sous ses pieds, étant suffisamment corrigé dans sa tête par celui d'un autre liquide, il n'avait pas cessé pour cela de se croire bien et dûment au logis.

Voilà de ces tours, je l'avoue, qu'un ivrogne même n'aurait pas à craindre à Paris. En revanche, on y est exposé parfois à des rencontres pires, sans parler de tant de portes qui non plus ne s'y ouvrent jamais, où l'on frappe et refrappe en vain à la file, comme aussi de bien d'autres qui ne s'ouvrent que trop vite. Quoi qu'il en soit, je conviens que Paris est éclairé au gaz; mais Genève l'est aussi, et du bord des flots, du sommet des montagnes, on voit briller au loin sur le lac la lueur

du sien. Puis, en allant d'un village à l'autre ou vers des maisons éparses, si, par un ciel couvert, on tâtonne bien un peu dans la nuit pour s'assurer du pied et de la main que l'on ne fait pas fausse route, quel plaisir de voir tout-à-coup reluire une lumière dans le lointain! C'est celle d'une étroite fenêtre auparavant cachée par les arbres, et qui maintenant semble s'être éclairci tout exprès pour vous montrer où vous êtes et vous rappeler votre chemin. Ou bien c'est une lanterne, avec laquelle on vient même au devant devant de vous. Marcher ainsi dans l'ombre une lanterne à la main, en éclairer les pas de ceux qu'on aime, les sentir comme enfermés et serrés autour de soi dans cette lueur douce qui a quelque chose de pensif et de recueilli, et qui chemine avec vous, voilà une impression, un plaisir, car c'en est un, un genre de rêverie que l'on ne peut avoir à Paris. On y voit plus clair, mais on y sent moins. On n'a pas besoin d'y chercher sa route dans l'ombre, tandis qu'à la campagne et en Suisse, lorsqu'on y revient, on est, au premier moment, un peu désagréablement étonné, je l'avoue, que la nuit il fasse nuit; mais aussi, en revanche, qu'une lanterne y tient bien compagnie! j'en appelle à tous ceux qui l'ont éprouvé comme moi. Or, c'est un meuble maintenant tout à fait tombé en désuétude pour les Parisiens : ils ne connaissent pas cette lumière hospitalière et amie, vous montrant tout à coup son fanal dans l'obscurité des chemins et des prés déserts, vous cherchant, vous appelant, vous parlant de loin. Quant à l'ancien usage parisien de *la lanterne*, certes, ne le regrettons pas, et surtout craignons qu'à propos de lanternes on ne m'accuse à mon tour de lanterner par trop le lecteur, et de lanterner moi-même dans mes récits.

En résumé donc, je me demande où est cette supériorité de Paris si vantée et si généralement admise. Serait-ce dans le café? peut-être. Oui, j'accorderais volontiers que, pour le café, elle existe, et que c'est là en effet, à bien voir les choses, qu'il faut la placer; j'entends le café noir : celui qu'en Suisse on nomme trop bien du *café à l'eau*; encore s'y trouve-t-il d'honorables exceptions à cet égard. Mais véritablement, le café excepté, cette supériorité de Paris je ne la vois pas. Au lieu du riche et vaste rideau des bois, encore bien fourni de feuillage à cette heure, on n'a que celui du Luxembourg, de la Place Royale et des Tuileries, rideau déjà tout troué, où, même avant l'automne, on voit le jour à travers. On est partout éclairé, illuminé, aveuglé par le gaz; mais aussi vous ne pouvez faire un pas sans qu'on vous voie. Et pourtant notez enfin qu'à Paris, s'il fait jour à minuit dans les rues, pour tout le reste il n'y fait pas plus clair. On n'y sait le secret de rien; du moins on ne le dit pas : or, si Paris garde à ce point un secret, vous

pouvez en conclure à coup sûr qu'il l'ignore, car de façon ou d'autre il trouverait bien moyen de vous le glisser à l'oreille, s'il le savait. Plaignez-vous donc à lui de cette chronique exiguë, si vous vous en plaignez.

J'espérais, par exemple, apprendre ici au moins le fin mot des événements de Neuchâtel, le fin mot avant, pendant, et après; mais Paris le sait encore moins que nous, qui peut-être ne le saurons jamais bien. Il ne parle plus même de ces événements, si, lorsqu'ils ont éclaté, il ne parlait que de cela, et à tort et à travers. C'étaient des explications politiques et géographiques à faire se tordre de rire le plus simple de nos campagnards; celle-ci, entre autres : la Prusse étant limitrophe de la Suisse, n'avait par conséquent, pour l'avaler, qu'à s'avancer d'un pas. Cela se disait en plein boulevard. Ainsi, sur le fond, des imaginations incroyables; et quant à la forme, j'aime encore mieux, comme plus naïve et plus originale, celle de mon hôtesse du ravin. — « Eh bien, lui demandais-je, que dit-on par ici de Neuchâtel? voilà de belles affaires qui s'y passent. » — « Oh monsieur, on dit que le roi de Prusse y était venu pour *épionner* le pays, il se tenait caché, mais lorsqu'on l'a su, des deux côtés on a pris les armes, et voilà comment il y a eu une révolution à Neuchâtel. Puis, vous vous rappelez qu'il a tonné ces jours-ci, et quand il tonne en septembre, c'est signe de guerre. Vous avez vu ce vieux homme dans ma cuisine; quand il a entendu tonner ainsi en septembre, il a secoué la tête en disant : « Avant peu vous entendrez bien d'autres tonnerres! » Oh! il remarque les temps, il remarque tout, ce vieux, et il s'y connaît, allez! Il assure encore que nous n'aurons pas une si bonne année la prochaine que celle-ci, parce que, cette année, c'est le soleil qui *gouverne*, tandis que, la suivante, ce sera *Vénux*, et Vénux est *humide* (elle voulait dire sans doute *orageuse*), au lieu que le soleil est plus sec, et quand c'est lui qui gouverne, nous avons un temps bien meilleur.»

Telles furent les explications politiques et astrologiques de ma bonne hôtesse sur l'année en général et la question de Neuchâtel en particulier. On y pourrait peut-être apporter ce léger correctif, que *Vénux* a toujours passablement *gouverné*, ce me semble, et qu'elle ne se laissera pas facilement enlever le sceptre. Sauf ce point, ces révélations en valent bien d'autres, tout aussi fantastiques avec moins d'originalité. Paris lui-même ne m'en ayant pas fourni de plus satisfaisantes, je vous les livre faute de mieux.

Clarens, le 10 octobre 1856.

L'assemblée fédérale s'est réunie le quinze septembre en session extraordinaire, sous l'impression des récents événements de Neuchâtel.

L'objet de la convocation était la question des chemins de fer de la Suisse occidentale. Après une semaine entière de discours, le conseil national s'est prononcé à la majorité de douze voix (59 contre 47) en faveur de la ligne directe de Genève à Berne, par Lausanne, Oron et Fribourg, dont les propriétaires du chemin de Genève à Lyon ont obtenu la concession sur le territoire fribourgeois. Le conseil des Etats a confirmé cette décision à une majorité relativement plus forte (24 voix contre 16). Le grand procès serait donc jugé; ce qui ne veut pas dire que tout soit fini.

La décision de l'assemblée n'a pu surprendre personne; elle était impliquée dans le refus de renouveler la concession de la ligne Yverdon-Morat. Quoique les dernières délibérations des conseils fédéraux eussent trait ostensiblement à une ligne tombant sur Payerne, que l'Etat de Fribourg devait construire lui-même, cependant il résulte de la discussion précédente, et même du texte des résolutions adoptées, lorsqu'on en examine attentivement les circonlocutions et les réserves, que dès l'hiver dernier la majorité de l'assemblée était favorable à la direction Fribourg-Lausanne, qu'elle entendait la réserver et qu'elle l'aurait concédée immédiatement s'il se fût présenté alors un entrepreneur pour l'établir. Chacun était donc bien averti. Il y avait pourtant certaines raisons de croire que la direction Yverdon-Fribourg finirait par l'emporter. La majorité du conseil fédéral s'était prononcée en sa faveur. Le Grand conseil du canton de Vaud, en y adhérant, avait fait un pas considérable dans le sens des votes formels sinon des intentions finales de l'Assemblée; une ligne passant par la ville de Fribourg ne pouvait pas être absolument désagréable au canton, puisque tout récemment celui-ci s'était mis en devoir de l'exécuter lui-même, c'était donc une ligne de conciliation, et cette considération devait la recommander à une assemblée politique. Mais cette ligne politique était techniquement assez mauvaise, elle combinait avec un art merveilleux tous les inconvénients ensemble, l'exclusion du principal centre de population, les longs détours et les fortes pentes. En l'adoptant, Vaud était dépouillé lui-même de ses deux principaux arguments plausibles : la supériorité d'un sol plus uni, et le respect de ses engagements antérieurs. Dès ce moment, on pouvait leur dire avec une grande apparence de raison : Puisque vous êtes libre de faire une concession si considérable, qui vous empêche de consentir à ce que nous voulons? Ce n'est ni l'intérêt général, ni le respect des contrats, ce ne peut être que votre intérêt particulier ou votre sollicitude pour celui de la compagnie de l'Ouest. Mais l'intérêt de Fribourg balancerait celui de Vaud, et quant à l'Ouest, comme il n'a pas accompli les conditions sous lesquelles les concessions antérieures lui avaient été accordées, il en a perdu le bénéfice, et nous ne devons pas restreindre par égard pour lui le développement de nos voies de communication. L'Ouest se flattait de concentrer sur son rayon d'Yverdon à Morges tout le mouvement d'échanges entre la Suisse allemande et le bassin

du lac de Genève; il y aurait réussi, s'il eût déployé plus d'activité, ou si personne n'avait osé diriger un chemin de fer sur les plateaux du Jorat, mais la Suisse n'est pas responsable de ses fautes et n'en peut mais si les progrès de l'art dérangent les combinaisons. Si le gouvernement vaudois se trouve toujours engagé vis-à-vis de cette compagnie, qu'il la soutienne dans les limites de sa compétence, à la bonne heure, mais qu'il accepte de bonne grâce une décision dont il n'est pas responsable et qui peut-être ne lui nuit pas.

En effet, dans cette interminable polémique des conseils et de la presse, dans tous les discours pour lesquels on s'efforce d'agiter les populations, rien n'est resté plus obscur, plus inexplicable, que les désavantages d'une voie ferrée partant de la rive orientale du lac Léman et se dirigeant sur Fribourg et Berne pour l'industrie et le commerce du canton de Vaud. On voit assez que du haut des rampes de Lavaux il est aussi facile de descendre au lac vers l'orient que vers l'occident, on comprend parfaitement que, si la ligne du Valais s'exécute et prend de l'importance, les concessionnaires de Lausanne-Fribourg ne manqueront pas de s'y raccorder, que Lausanne se trouvera entre deux bifurcations, sur le chemin de Berne à Genève, mais non pas sur celui de Berne en Italie, et que dès lors l'intérêt de cette ville à la ligne d'Oron n'était peut-être pas si grand qu'elle ne se l'est imaginé. Le *Nouvelliste vaudois* a fait lithographier une petite carte où tout cela ressort parfaitement, mais ce qu'on y voit beaucoup moins bien, c'est le mal que pourrait faire aux districts d'Aigle, de Vevey et de Lavaux l'exécution d'un tel projet, qui conduirait leurs vins droit à Berne, en traversant le canton de Fribourg. La partie occidentale du canton de Vaud est tout à fait hors de cause; il n'y a qu'une contrée vraiment en souffrance, celle de Payerne; c'est une partie importante du pays, mais ce n'est pas le pays. Quant aux intérêts généraux de la Suisse, dont l'assemblée fédérale devait se préoccuper avant tout, puisque la prescription des concessions antérieures lui rendait toute la liberté de ses décisions, il faudrait un parti pris des plus absolus pour nier la supériorité de deux parallèles plus éloignées sur deux parallèles plus rapprochées, et d'une double ligne partant du Léman sur une bifurcation partant d'Yverdon. Autant vaudrait nier tout simplement l'utilité des chemins de fer, car du moment qu'on les croit avantageux pour les pays qu'ils traversent, il est bon de les multiplier, et juste de les distribuer avec une certaine égalité.

Non, la ligne d'Oron ne sera point un malheur même pour le canton de Vaud, si cette ligne s'exécute effectivement. Malheureusement nous ne sommes pas encore bien certain que la chose ait lieu. Sous ce rapport uniquement les difficultés d'exécution nous inquiètent beaucoup, car nous les croyons très-sérieuses, et M. Bartholony, en proclamant son dessein d'amener une fusion de tous les chemins de fer suisses sous son patronage, n'a pas contribué à nous rassurer. On a publié une paraphrase de sa lettre au conseil fédéral qui était fort plausible, ce qui

donnait à penser. Les garanties offertes jusqu'ici par sa compagnie nous semblent excessivement faibles, et c'est sur les questions de domicile, de for légal, de cautionnement, de délais et de tarifs que nous voudrions attirer maintenant toute la sollicitude des autorités fédérales et du public.

Le grand argument du gouvernement vaudois et de ses partisans, c'est que la ligne d'Oron et celle de Jougne sont incompatibles. Ainsi les Conseils de Lausanne manquaient à la fois de patriotisme et de prudence, parce qu'en travaillant pour Oron ils s'enlevaient Jougne. Cette allégation nous paraît d'une justesse intrinsèque médiocre et d'une inconcevable maladresse. La création de la ligne d'Oron ou plutôt la suppression d'Yverdon-Berne ne diminueraient l'importance de la ligne de Jougne que d'une quantité peu sensible. Il en serait autrement s'il s'agissait encore d'opter entre Jougne et les Verrières; mais comme cette dernière ligne est un fait acquis, comme, antérieurement au début, Jougne n'avait plus la prétention d'être à la fois la ligne de Paris à Genève et à Milan et celle de Páris à Berne, l'absence d'un prolongement direct sur le nord-est ne saurait plus le priver que du transport des marchandises destinées à un rayon peu considérable dans lequel les Verrières prennent sur lui l'avantage. La compagnie de l'Ouest s'est engagée à faire Jougne, indépendamment de cette question du prolongement, et les craintes qu'on exprime sur l'exécution de ses promesses sont offensantes pour elle. En réalité, elles ne sauraient se réaliser que si la compagnie de l'Ouest était forcée par la pression de son adversaire à abandonner toutes ses entreprises en vendant les chemins qu'elle possède; mais, comme elle n'annonce pas du tout cette intention, il nous semble qu'en la lui prêtant ses amis ont trouvé un bien singulier moyen de soutenir son crédit et de fortifier son courage. Quant à nous, nous avons meilleure opinion des forces et de la persévérance de la compagnie de l'Ouest régénérée : elle ne cumulera pas tout sur son tronçon, mais elle aura toujours la grande ligne; elle aura la première ligne exécutée, ce qui est bien quelque chose aussi; enfin elle sera déchargée de l'obligation de construire le rayon assez peu lucratif d'Yverdon-Morat, ou le rayon très-onéreux de Payerne-Fribourg. Sa position n'est donc pas si désespérée, et comme elle pouvait prévoir les suites de la prescription à laquelle elle s'est exposée, il n'y a réellement aucun motif de croire ni qu'elle ne puisse plus, ni qu'elle ne veuille plus satisfaire aux engagements qu'elle a contractés.

La fièvre du gouvernement vaudois, de ses agents et de ses instruments bénévoles est un fait si étrange, qu'on ne peut se l'expliquer sans recourir à des suppositions. La concession de Pontarlier-Jougne a été demandée, comme on le sait par la compagnie de Paris-Lyon, copropriétaires des Verrières. Paris-Lyon se ferait donc concurrence à lui-même sur un point où les travaux sont très-coûteux : ce n'est pas impossible, mais improbable. Il semble plutôt que Paris-Lyon ait pris les devants pour écarter les concurrences, et qu'il demande la conces-

sion de Jougne avec l'espoir de ne pas l'obtenir et dans l'intention d'en retarder l'exécution le plus possible. Si le gouvernement vaudois partage cette opinion, s'il considérait la ligne de Jougne comme déjà perdue, il est tout naturel qu'il cherche à tirer parti d'un échec prévu en en rejetant la responsabilité sur des adversaires politiques; car s'il lui fallait la porter lui-même, il la trouverait lourde. C'est pour les beaux yeux de Jougne que le gouvernement vaudois a signé des conventions accablantes, c'est pour eux qu'il s'est chargé des expropriations, et après tout cela Jougne ne se ferait pas! Evidemment il faut au moins pouvoir dire en pareil cas : C'est la faute d'un tel! frappez sur un tel!

Le besoin d'un dérivatif serait plus pressant encore, s'il était vrai, comme quelques journaux l'ont affirmé, que la Compagnie de l'Ouest ait laissé prescrire sa concession sans la rafraîchir en temps utile par l'effet de retards et d'assurances du Gouvernement Vaudois lui-même. Dans ce cas, il est clair que celui-ci est forcé d'approuver en toutes choses une compagnie qui pourrait réclamer de Vaud des dommages-intérêts considérables et publier des particularités embarrassantes, mais avant tout il importe d'entourer la vraie question d'un tourbillon de poussière, d'intéresser l'amour-propre national à l'échec subi, afin de faire peser sur d'autres la peine de ses propres fautes.

Quoi qu'il en soit, la dernière session laisse planer la plus grande incertitude sur l'avenir de nos chemins de fer; on ne sait ce qu'il en sera de la ligne d'Oron, moins encore de la section de Lausanne à Villeneuve; mais si les concessions délivrées aujourd'hui étaient purement et simplement exécutées, il n'en résulterait ni des avantages disproportionnés pour Lausanne, ni des inconvénients réels pour le canton de Vaud, et les ressentiments qu'on s'applique à nourrir n'ont pas d'objet.

Du reste, même dans ce cas la situation serait encore loin d'être éclaircie. Au lieu de l'envisager dans son ensemble, pour fixer le réseau national selon les vœux de la majorité, on a été conduit soit par la force des choses, soit par calcul, à poser successivement des questions solidaires les unes des autres, de sorte que les facteurs de la majorité varient sur chacune d'elles, et que le résultat définitif sera plutôt l'effet du hasard que celui d'une volonté réfléchie. La ligne d'Oron a été emportée par une masse compacte de 22 députés bernois, qui a voté sous l'empire de motifs particuliers. Berne tenait à la communication directe avec Fribourg et même avec Lausanne, il tenait à se rapprocher de la ligne d'Italie, mais il tenait surtout aux chemins de fer flottants dont l'établissement, dans des conditions avantageuses, est une condition du dessèchement des grands marais. Les conditions avantageuses dont nous parlons, c'est le monopole du transit entre le sud-ouest et le nord de la Suisse. Berne donc ne refusera pas sans doute à la ligne venant d'Yverdon et de Neuchâtel tout raccordement quelconque sur son territoire, la loi fédérale est trop précise sur ce point; mais, Berne

lui refusera tout raccordement dans la plaine, soit à Bienne, soit près de Lyss; il ne lui permettra de se rattacher au Central qu'à Berne même, ce qui concilierait admirablement les intérêts du marais et ceux de la capitale. Mais l'Assemblée fédérale suivra-t-elle le Grand Canton dans cette voie? C'est fort douteux. D'autres intérêts pressants réclament un chemin de fer non interrompu et placé sur un terrain favorable entre le lac de Constance et le lac de Genève, comme entre le lac de Constance et les Verrières. Quand les Vaudois réclameront l'expropriation de Berne, ils seront soutenus par une partie de la majorité d'aujourd'hui, par les Grisons et Saint-Gall entr'autres, de sorte que l'on peut s'attendre à voir éclater bientôt un conflit non moins violent que celui de septembre.

Lausanne a salué la décision de l'Assemblée fédérale par une illumination bien malencontreuse. Une pudeur patriotique aurait dû réprimer un mouvement qu'une réflexion tardive regrette vraisemblablement aujourd'hui. Bien ou mal, le canton s'était prononcé dans cette affaire par l'organe de ses autorités constituées, et si l'équité demandait qu'on permît à Lausanne de recourir à toutes les instances régulières contre des arrangements menaçant son avenir, c'était le cas ou jamais de goûter en silence une victoire remportée sinon sur les intérêts du pays, au moins sur sa volonté officielle.

Cette manifestation intempestive en a favorisé d'autres en sens contraire, dont les inconvénients sont plus sérieux. On a organisé, sous les auspices du gouvernement, une agitation qui place le canton de Vaud dans une position très fausse et dont il ne peut sortir, au cas le plus favorable, qu'une amère mortification. Avant le vote déjà, en se faisant flanquer de pétitions, en flétrissant comme de mauvais citoyens les députés qui affirmaient que le pays accepterait les décisions de l'autorité fédérale, quelle qu'elle fût, le gouvernement découvrait son commettant et faisait tout pour rendre plus pénible un échec qu'il savait à peu près inévitable. Aujourd'hui les membres vaudois de l'assemblée s'adressent collectivement à la nation dans une pièce qui conclut comme suit:

« C'est à nous, chers concitoyens, de voir maintenant la position que « le canton de Vaud doit prendre. C'est à vos autorités à décider les « mesures que réclament l'honneur et les intérêts du pays. Ayez con- « fiance en leur patriotisme. Nous sommes convaincus que votre appui « ne leur fera pas défaut. »

Ce langage paraît assez clair, et le sens n'en est point changé par le vague espoir de voir la difficulté se dénouer en dehors du canton de Vaud. Répondant à cet appel, des assemblées populaires ont nommé des comités de district qui viennent de se réunir à Morges pour former une organisation générale, dont la conséquence logique et la seule digne serait une guerre civile insensée, dont le résultat probable en fait est un ridicule avortement, dont le but réel est d'empêcher le peuple vaudois d'apprécier avec calme la manière dont ses intérêts ont été

compris et défendus en matière de chemins de fer. Dans tout ceci le gouvernement a trouvé des volontaires dont l'appui doit le flatter beaucoup et l'amuser bien plus encore.

En attendant, impossible de voir si le canton reconnaît ou conteste la compétence de la Confédération, parce qu'en effet il est impossible de la contester. On peut reprocher à celle-ci d'avoir saisi avidement des propositions suspectes, d'avoir choisi une mauvaise ligne, d'avoir mis dans l'embarras par ses tergiversations et ses changements d'avis un canton qui n'a pas varié, mais non d'avoir abusé de son pouvoir, puisque Vaud demandait précisément contre Fribourg ce que Fribourg a obtenu contre Vaud. Ce qui est peut-être abusif, c'est la prétention d'assurer un monopole à la compagnie d'Oron. Si Fribourg voulait ouvrir un jour la ligne par Morat, la Confédération n'aurait pas le droit de l'en empêcher; mais cette restriction n'a pas de portée pratique, puisque Fribourg peut se dessaisir de ce droit lui-même et s'en dessaisit effectivement. Force est donc de se soumettre à la loi qu'on a faite et qu'on invoquait soi-même, et c'est par là qu'on finira, suivant le sage conseil de M. Perdonnet; mais en attendant, on trouve beau, on trouve digne de tapager, de menacer; c'est ainsi qu'on entend l'honneur national. A la bonne heure!

Toute cette affaire donne à penser. Il est remarquable que le tort fait à Lausanne par le conseil d'Etat vaudois et l'ancienne administration de l'Ouest, ait fini par devenir l'une des bases d'une combinaison qui retombe maintenant si lourdement sur les auteurs de cette première faute. Il est curieux que des hommes d'Etat qui ont chaudement travaillé à faire écarter un ancien membre du conseil fédéral pour y porter M. Stæmpfli, soient aujourd'hui les victimes d'une combinaison Stæmpfli. Il est plus instructif de voir le canton de Vaud, qui a servi pendant plusieurs années de tuteur et de geôlier fédéral au canton de Fribourg, perdre contre Fribourg un procès dans lequel il avait mis son amour-propre.

En politique, la Suisse est bientôt rentrée dans le calme. L'occupation fédérale de Neuchâtel dure encore. L'instruction du procès s'achève. La plupart des prévenus ont été relâchés sous caution. Les bruits fâcheux répandus par quelques journaux prussiens sur la manière dont ils auraient été traités, ont été rectifiés par leurs familles. L'interdiction de la *Gazette d'Augsbourg* dans les Etats prussiens, à propos de correspondances neuchâteloises, montre que la cour prend très à cœur cette affaire; mais les personnes qui désirent une solution définitive de la question ne doivent pas voir cette sollicitude avec peine, puisque les antécédents de la Suisse ne lui permettent guères de prendre aujourd'hui l'initiative des négociations. La discussion des Chambres fédérales sur ce sujet, sans présenter rien de bien saillant, permet d'espérer que l'intérêt qu'aurait pour la Suisse une reconnaissance internationale des faits accomplis n'est pas méconnu. Les députés nommés au grand-conseil neuchâtelois par des populations royalistes se sont

unanimement prononcés dans ce sens, les uns en se joignant à une adresse du grand-conseil aux autorités fédérales; les autres, par une déclaration très précise insérée au protocole. La signification de cette démarche ne saurait être méconnue hors de la Suisse, tout comme elle montre l'opinion qui règne à Neuchâtel sur l'état des choses. Un organe assez considérable du radicalisme insiste sur la haute importance politique du procès dont les débats vont s'ouvrir, et conseille à M. Glasson de Fribourg, qui a déjà fait connaître ses sentiments dans une adresse passionnée aux républicains neuchâtelois, de se récuser comme juge fédéral, afin qu'il n'y ait rien à dire sur la correction de nos procédés. Ces divers symptômes permettent d'espérer une solution dans le sens que nous avons indiqué. Toutefois, ceux qui la désirent avec nous feront bien de ne rien négliger pour y parvenir. Nous ne pensons pas qu'aucun parti notable à Neuchâtel songe à l'entraver, le pays a fait de trop pénibles expériences pour qu'on y pût avouer une tendance à préférer le *statu quo;* mais ailleurs, nous redouterions l'influence de tacticiens trop habiles et trop désabusés. Les dangers de cet état précaire sont immenses, mais éloignés, et l'on peut se flatter qu'ils n'éclateront point. Il a sans doute l'inconvénient permanent de nous placer de plus en plus sous un protectorat français et exclusif; mais il est possible qu'on diffère d'opinion sur la gravité de cette circonstance et sur la possibilité d'y remédier. En attendant, il annule une fraction de de la population cantonale qui pourrait reprendre une certaine influence lorsque le royalisme ne serait plus rien. Ces considérations d'un parti extrême pourraient se rencontrer avec les indestructibles espérances de l'autre extrême, et, dans tel cas donné, il suffit qu'elles déterminent la conduite d'un seul homme pour faire avorter les espérances du pays entier.

Au moment du coup de main, les conseils de la Bourgeoisie de Neuchâtel étaient composés en majorité d'anciens royalistes. Leur conduite n'a été l'objet d'aucune enquête judiciaire; mais par mesure provisoire le conseil administratif a été suspendu; puis un décret du grand-conseil a retiré au corps de la Bourgeoisie l'administration de la ville de Neuchâtel, pour la confier à des conseils élus par la totalité des habitants.

Indépendamment des considérations politiques qui ont suggéré cette mesure, elle pourra produire quelques bons effets sur la marche des affaires locales. La position de Neuchâtel était déjà plus ou moins anormale, parce que les bourgeois domiciliés à la ville n'y formaient qu'une minorité de la population, tout comme ils ne formaient qu'une minorité dans la bourgeoisie, de sorte que la ville recevait ses administrateurs du dehors. Mais tout en tenant compte des circonstances de temps et de lieu, nous ne voyons pas sans émotion se détacher encore une pierre de l'édifice des communes suisses, que l'on attaque un peu partout sous l'influence de théories déjà dépassées, et que l'on trouvera bien beau dans le souvenir.

Avant de quitter Neuchâtel, nous devons faire droit autant qu'il nous est possible à une réclamation qui nous est parvenue au sujet de notre dernière chronique. Quant à ce qui concerne le narré des événements, il nous serait pénible de rentrer en matière, et nous n'y voyons d'utilité pour personne : nous nous bornerons à défendre nos intentions. Au moment où nous écrivions, il circulait des versions contradictoires au sujet de la prise du Château, c'est la cause (déjà exprimée) des expressions dubitatives dont nous nous sommes servis ; il n'y entrait pas la moindre nuance de mépris. Nous n'avons point eu la prétention d'écrire l'histoire de cette prise-d'armes, nous n'y avons touché que par nécessité, il nous suffit de n'avoir point altéré sciemment la vérité en résumant les faits. Il eût été facile de reconnaître notre impartialité dans nos omissions elles-mêmes, qui se compensent. Quand nous aurions insisté beaucoup plus sur le défaut de résistance, quand nous aurions rapporté d'autres circonstances plus tristes encore et que nous ne connaissions pas alors, nos conclusions n'auraient point été modifiées et le parti pour lequel on réclame ne pourrait en tirer aucun avantage. Aujourd'hui encore, nous ne saurions comment combler ces lacunes sinon en rappelant la circonstance qu'aucun républicain n'a été blessé et en transcrivant, à défaut du rapport de M. Denzler dont nous sommes privé, la phrase suivante d'une correspondance de la *Gazette de Lauzanne* du 26 septembre[1] que nous ne croyons pas avoir été démentie.

« M. Denzler avoue qu'à son arrivée la porte de la barricade était « à moitié ouverte, qu'après l'échange de quelques salves l'on aperçut « un drapeau blanc et vit apparaître un parlementaire qui déclara que « la garnison renonçait à une défense ultérieure. Sur cette communi- « cation l'avant-garde franchit la barricade, et le corps d'armée qui la « suivait, voyant le mouvement rapide, crut que c'était l'assaut, assaillit « à son tour la barricade et les insurgés qui jetaient déjà leurs armes « dans la cour. »

Reste une expression dont nous sentons réellement le besoin d'expliquer la vraie portée. En disant[2] que les royalistes neuchâtelois l'étaient *dans leur propre intérêt*, nous n'avions en vue ni les campagnards, ni les militaires; en général nous ne voulions point dire que les royalistes ne fussent pas sous l'empire d'une idée sincère de devoir. Notre pensée était seulement que, dans son origine historique, l'attachement à la dynastie prussienne procédait non pas d'un calcul égoïste d'intérêts privés, mais d'une manière d'entendre les intérêts du pays de Neuchâtel qui a pu se modifier par le changement des circonstances soit pour s'affaiblir, soit pour s'exalter. Ce que nous avons voulu dire, en un mot, et nous croyons ce jugement confirmé par l'histoire, c'est que les opinions jacobites, pour sincères et vives qu'elles soient devenues, sont relativement récentes au pays de Neuchâtel. Trop général

[1] N° du 27 septembre. — [2] P. 635.

pour être bien exact, le mot dont nous nous sommes servi n'était injurieux pour personne ; car si l'on peut différer d'opinion sur l'intérêt du pays, il est plus honorable, aux yeux du Chroniqueur, d'avoir toujours cet intérêt en vue que de le sacrifier à des attachements personnels. Les citoyens valent mieux que les chevaliers et ne sont, hélas! pas moins rares.

Un incendie considérable a détruit le 4 septembre le centre du village de St-Imier.

Quelques partisans de l'ancien gouvernement de Soleure, remplacé à la suite du remaniement de la Constitution, ont essayé une sorte de démonstration ensemble pacifique et militaire, qui n'a pas trouvé d'écho.

Fribourg voit s'approcher le moment des élections générales après lequel il soupire depuis neuf ans. Le gouvernement s'y prépare par un projet de loi électorale d'une singulière naïveté. En voici d'un mot les bases : Scrutin secret, le Gouvernement nomme les présidents des assemblées électorales et ceux-ci sont chargés de composer le bureau. Après cela l'on conviendra que, si les Fribourgeois se plaignent que le dépouillement du scrutin ne leur offre pas de garanties suffisantes, ils sont décidément trop exigeants. Ils ont du moins toutes les garanties nécessaires pour la nomination d'un bon Grand-conseil.

Dans d'autres sphères la civilisation fait des progrès non moins considérables, s'ils ne sont pas tous aussi rassurants. Les assises du mois d'août à Lausanne ont fait connaître l'existence d'une bande de voleurs parfaitement organisée, pourvue des instruments les plus perfectionnés et composée de citoyens du pays exerçant des professions honorables. Cette bande exploitait Lausanne et sa banlieue depuis neuf à dix ans.

A Genève, les journaux suisses parlent beaucoup d'un cercle des étrangers établi sur le Quai du Mont-Blanc dans l'hôtel même du Président de la République, M. James Fazy, et dirigé par un croupier du premier mérite, M. Bias. Ce cercle serait, disent-ils, une maison de jeu où d'assez belles fortunes se perdraient et se gagneraient en quelques moments. M. Fazy a démenti ces rumeurs par une lettre où il déclare que les membres de son cercle ne jouent qu'entre eux, sans ajouter, il est vrai, quel jeu l'on joue ni ce que s'y paient les cartes. Malgré l'autorité du nom de M. Fazy et le respect qu'on doit à sa sincérité bien connue, il est singulier que les plaintes et les dénonciations n'aient point cessé, bien au contraire. Quant à nous, tout en constatant la clameur universelle, qui s'élève aujourd'hui plus forte et plus précise que jamais, nous ne saurions insister après que M. Fazy a parlé. Et cependant le progrès qu'on lui attribue obstinément n'aurait-il pas été digne de sa belle imagination? n'entrait-il pas dans cette grande pensée de réforme qui a fait de Genève la puritaine une ville franche, un rendez-vous universel? Ne sentez-vous pas un attrait piquant dans cette idée que la République de Genève aurait fait à son premier magistrat le don patriotique du plus beau terrain de la ville pour y installer un tripot!

S.

UN MYSTÈRE A SAVIÈSE

ESQUISSE DE MOEURS VALAISANNES

Savièse est l'une des communes les plus populeuses du district de Sion : elle se compose de petits hameaux disséminés sur les onduleux replis de la chaîne septentrionale des Alpes valaisannes, à une demi-lieue environ au-dessus de Sion, entre le Rawyll et le Sanetsch. Ses campagnes, toutes parsemées de noyers et d'ormeaux, descendent insensiblement la montagne et forment un grand et riche plateau, puis s'affaissant brusquement dans la direction de la plaine, se couvrent de vignes et de taillis dont les extrémités touchent à Sion. Le chemin qui, de cette ville, conduit à Savièse, serpente péniblement entre de grands murs et n'atteint qu'après de longs détours les champs, les prairies et les habitations. Il court à travers les arbres chercher l'un après l'autre les neuf villages qui forment la commnne. Ceux-ci se composent d'habitations rustiques, aux toits couverts de bardeaux et d'étables enfumées, d'où sort pendant l'hiver un incessant concert de clochettes et de mugissements. Au milieu de l'un de ces villages, nommé Saint-Germain, s'élève l'église paroissiale, dont le clocher étincelant, surmonté d'un coq doré, fait l'orgueil et l'admiration de tous les Saviésans; le coq semble couvrir de ses ailes le cimetière, dont la croix modeste et les humbles tertres s'étendent au milieu des fleurs et de la verdure.

Au nord de la commune, une muraille de rochers, l'un des contreforts de l'énorme massif des Diablerets, ferme l'horizon ; une forêt de sapins en remonte les pentes. Vers le sud, la plaine

du Valais, Sion et sa double colline, le Rhône, et au-delà la colline des *Mayens* s'étalent aux regards ou s'effacent dans les brumes du soir. D'un autre côté, surgit, tantôt baigné des rayons du soleil levant, tantôt estompé par les vapeurs qui s'élèvent de la Morge, le château de la Soie, ruine fantastique, amas de constructions crevassées et moussues, au-dessus desquelles planent des souvenirs de crime et de meurtre [1]. Le pâtre évite en se signant ces lieux déserts; des bruits étranges, des éclats de voix irritées sortent par instants de ces murailles : le vent semble y gémir plus douloureusement que partout ailleurs; les les spectres et les esprits s'y sont établis : on en voit, le soir, errer parmi les décombres ou se glisser furtivement le long des fossés où ils ne tardent pas à disparaître. Plus d'un paysan des alentours pourra vous raconter que, trois fois l'an il s'y tient un grand sabbat où accourent tous les sorciers et les magiciennes qu'a produits le Valais et tous les nécromans des contrées voisines, avec grand renfort de manches à balais et de formules mystérieuses. Le vieux château, ainsi déserté, ne mérite cependant point un pareil sort : la position de ces ruines pittoresques estcharmante. Le lierre, les saxifrages, la campanule s'y étalent, envahissent les piliers écroulés, tapissent les voûtes et s'enroulant aux pans des murs, semblent en vouloir pieusement cacher la nudité et la tristesse. De petits lézards gris montrent de temps à autre, entre les interstices de la muraille, leurs jolies têtes curieuses et leurs petits yeux noirs, ou couchés au soleil se chauffent paresseusement à ses derniers rayons. A leurs côtés babillent et chantent, dans leurs nids de mousse, des mésanges, des roitelets, dont les éclats de voix éveillent doucement l'écho des ruines et se marient aux aigres cris de la cigale et des grillons. Aux pieds du mamelon dont le château occupe le point culminant, la Morge roule de chûte en chûte, contourne Montorge et va, à travers de longues prairies marécageuses, se perdre dans le Rhône. — Vers l'orient, la Sionne marque les limites du territoire de la commune : cette petite rivière coule dans une gorge profonde, aux falaises arides et rocailleuses. Ses eaux mettent en mouvement les roues de quelques moulins, dont le monotone caquetage rompt seul le silence de ces lieux.

Tel est Savièse. Sa population, race forte, parle un lan-

[1] Le 8 août 1275, Antoine de la Tour précipita du haut de ces murs son oncle Guichard Tavelli, évêque de Sion.

gage énergique qui la distingue aisément des autres peuplades du Valais. Bonnes gens au fond, l'esprit jovial, le cœur plein de bons sentiments, se cramponnant au passé, gardant soigneusement les mœurs et les souvenirs des ancètres; rudes, austères, batailleurs surtout, et comme tels règnant en maîtres dans les marchés hebdomadaires du chef-lieu. Les anciens Saviésans ont une place marquée dans l'histoire des démêlés entre les patriotes du Valais et les comtes de Savoie, et leurs descendants n'ont rien perdu de ces dispositions aventureuses et guerrières. Mais, hélas! comme tout dégénère: au lieu des luttes en rase campagne, les combats à huis clos, au lieu des coups de lance et d'épée, les coups de poing, au lieu de soldats au bras de fer, de pâtres valeureux, des hommes avinés et chancelants sous les fumées du muscat de Sion ou du Bailloz de Vétroz!

Les Saviésans sont laborieux et très-entendus à la culture des vignes; les propriétaires de Sion les emploient pendant tout le printemps au labour de leurs champs. Il faut alors les voir, en petites caravanes, traverser la grand'rue de Sion, avec leurs gros pantalons de drap du pays, leurs chemises de toile grossière et leurs instruments aratoires sur l'épaule. Ils marchent de ce pas lourd et cadencé propre aux gens des montagnes et chantent sur un ton nasillard et plaintif, mais plein d'harmonie, une de leurs complaintes de village, espèce de dialogue entre deux amoureux fort épris, où la rusticité de la pensée l'emporte à peine sur la candeur de l'expression. Les femmes suivent en pressant le pas, ou, mêlées aux hommes, unissent parfois leurs voix fraîches et enfantines aux timbres graves de leurs maris: à leurs petits chapeaux de feutre coquettement inclinés sur l'oreille, leurs frais minois à peine hâlés par les chaleurs, vous les prendriez pour des citadines — et de jolies citadines encore — n'étaient leur ridicule accoutrement, leurs grands tabliers blancs et leurs gros souliers ferrés. Les bambins, emprisonnés jusqu'à l'âge de dix ans dans de longues robes de drap, tiennent la main ou dorment sur le sein de leurs mères. — Mais écoutons leur chant:

J'ai-s-été à l'école
A l'école du Roi.
Mon maître qui m'enseigne
Vint amoureux de moi.

A chaque point d'aiguille :
Ma mie, embrasse-moi.
— C'est pas l'affaire aux filles
D'embrasser les garçons !
Mais c'est l'affaire aux filles
De garder les maisons.

et ainsi de suite pendant une longue kyrielle de couplets.

Comme tous les Valaisans, les Saviésans sont fort attachés à leur religion. Les cérémonies du culte, les pompes religieuses ont pour eux un charme secret, un attrait indéfinissable qui les enchaîne à l'église, où leur foi pieuse se retrempe chaque jour aux pieds des autels. Cette foi là n'est pas la foi qui raisonne, qui discute, qui argumente : c'est un sentiment inné d'amour et de gratitude, un hymne incessant que chantent leurs cœurs et que répètent pieusement leurs bouches recueillies. Foi simple, candide, mais grande, mais inébranlable !

I

Le jour des Rois est la fête patronale du village de Saint-Germain en Savièse. Il était d'usage il y a quelque dix ans de rehausser l'éclat de cette solennité par une représentation plus imposante encore, et unique dans son genre. Ce n'était rien moins qu'un mystère conservé ou renouvelé du moyen-âge, où figuraient la sainte Vierge, saint Joseph, Hérode, les rois Mages, etc., en costumes de caractère. Le plus attrayant de la fête était moins la représentation simulant l'adoration des Mages et des bergers que la poursuite dont la troupe de la sainte Vierge était l'objet de la part d'Hérode et de ses satellites. Après avoir, avec force chants et génuflexions, représenté sur la place ce touchant tableau que nous offre l'Ecriture sainte, la Vierge et sa suite prenaient la fuite, sur l'avis d'un ange, et se dirigeaient sur l'Egypte. L'Egypte, c'est Ormona, le premier village que l'on rencontre en venant de Sion. Et n'allez pas croire ces saints personnages assez peu soucieux de leur vie pour se rendre en Egypte — ou à Ormona — par le grand chemin, au vu et au su de tout le monde. Certes, c'eût été faire trop bonne part à Hérode, qui pendant ce temps, conspire contre la vie du Sau-

veur derrière une grange avec un air excessivement féroce. La sainte Vierge prend donc des chemins détournés, descend les ravins, suit les haies, contourne les habitations, s'enfonce dans les bois, et, toujours suivie et entourée des rois Mages et des bergers, n'atteint Ormona qu'après toute une journée de marche et de fatigue. — Mais Hérode s'est mis en marche, suivi de soldats armés jusqu'aux dents et brandissant d'énormes sabres. Ils parcourent champs et prés, bois et villages, fouillent partout, inspectent chaque habitation, mais — et c'est là le piquant de la chose — ils n'arrivent dans chaque village qu'une demi-heure après que la troupe qu'ils poursuivent l'a quitté. Ils atteignent enfin Ormona, mais trop tard encore; tout est fini, la Vierge a disparu, on ne sait où, les Mages sont sous clef et les bergers ne donnent signe de vie. Force leur est donc de regagner Saint-Germain les mains vides, le front soucieux, gémissant sur le peu de succès de leur entreprise.

Depuis bien des années cette fête n'avait plus eu lieu : lesprises d'armes de 1840 et de 1844, la guerre du Sonderbund, le revirement politique qui en fut la conséquence, avaient attiré les esprits dans un autre champ d'activité. On parlait cependant souvent de la dernière représentation — qui avait eu lieu, si je ne me trompe, en 1836 — mais seulement comme d'un souvenir lointain, d'un rêve passé; elle défrayait encore bien souvent les conversations au coin de l'âtre, et fournissait un thème inépuisable aux anciens pendant les longues soirées d'hiver. Tous ceux qui y avaient pris part se rengorgeaient dès qu'il en était question, et l'on voyait briller leurs yeux au souvenir des splendeurs inouies déployées à cette occasion.

— C'est ça qu'était beau, répétait souvent Jean-Louis Fournier, le châtelain : des habits tout en soie et des chevals! passé trente, sans compter la mule au curé. Ah! Capitan, ajoutait-il avec un gros soupir, en s'adressant à l'individu connu par ce surnom, nous en étions, mon vieux. Dommage tout de même qu'on ne puisse la revoir une fois avant d'aller dormir au cimetière.

Capitan approuvait de son mieux. Il avait figuré Saint-Joseph lors de la dernière représentation, malgré ses petits yeux fauves cachés sous d'épais sourcils et sa barbe hérissée, terreur des jeunes filles. Il est juste d'ajouter que pour la fête il s'était peigné, chose qui ne s'est plus répétée dès lors. Capitan jouit d'une

certaine considération dans la commune, rapport qu'il est éduqué, dit-on. Il a en effet appris quelques mots de latin chez l'ancien régent, et il se plaît à en rappeler le souvenir.

— Bien vrai, châtelain, répondait-il : dommage qu'on ne puisse pas emmancher la chose.

Ces scènes mille fois répétées avaient fini par donner à penser à la jeunesse ; les notables même s'en mêlaient, craignant d'être laissés de côté ; ils se consultaient, consultaient leurs femmes, allaient aux informations, et se réunissaient souvent le soir en conciliabule fort animé au cabaret de Pierre Héritier. Assis autour d'une longue table toute chargée de brocs, à la lueur tremblotante d'une petite lampe, suspendue selon l'usage à l'une des solives du plafond, ils se livraient à d'interminables discussions sur l'opportunité de la représentation. Un parti, peu nombreux, mais redoutable par l'éloquence de ses deux chefs, le marguillier et le régent, battait chaque soir le projet en brèche, avec une telle vivacité que sans Capitan il n'en aurait plus été question. Le marguillier surtout grossissait si adroitement les dépenses qu'entraînerait la fête, qu'il parvint à faire passer dans son camp plusieurs membres du parti adverse. Cette opposition, d'abord incompréhensible, s'expliqua tout naturellement dans la suite, car le marguillier était l'écho le plus fidèle, l'acolyte le plus dévoué de la servante du curé, qui n'était pas du tout pour la fête, ainsi qu'on l'apprit plus tard.

Le projet s'en allait donc pièce à pièce, démoli par l'implacable marguillier : dans un état de choses aussi désespéré le châtelain résolut de recourir aux grands moyens. Un soir donc, il fit généreusement les frais d'un setier de vin rouge dont ses adversaires prirent leur large part. Les libations se prolongèrent bien avant dans la nuit, et vers le matin, le marguiller déjà fortement ébranlé penchait visiblement pour un accommodement. Un discours du châtelain et trois citations latines de Capitan l'achevèrent : il signa des deux mains la pétition qui fut adressée, séance tenante, au Conseil municipal pour en obtenir une autorisation formelle et un subside. Le châtelain et Capitan furent chargés d'aller présenter la pièce au Conseil, à sa prochaine séance.

Le jour arrivé — c'était vers les premiers jours de septembre — nos deux ambassadeurs furent introduits dans la grande salle de la maison communale, et remirent modestement leur requête entre

les mains du président. Celui-ci en fit lecture, après quoi on pria les pétitionnaires de se retirer, pour ne pas influencer la votation. On ignore donc ce qui se passa dans la salle, mais le même soir, à l'issue de la séance, l'autorisation, dûment paraphée et contresignée, fut remise au châtelain. Celui-ci se trouvait justement dans son écurie quand l'huissier municipal apparut pièce en main : il planta là vaches et moutons, accourut, et après s'être fait lire l'important message, huma précipitamment deux longues prises, ce qui, chez le châtelain, constitue le signe infaillible d'une grande félicité intérieure. Capitan fut immédiatement informé par exprès, et à l'ouïe de la grande nouvelle, il exécuta dans sa chambre une sarabande si furieuse, avec accompagnement de cris si retentissants que tout le village, malgré un froid très-piquant, s'assembla sous ses fenêtres. Quand son délire fut un peu calmé, Capitan passa sa grosse tête par l'une des fenêtres et de là il annonça à la foule le résultat des négociations.

— Vive Capitan, vive St-Joseph! cria comme un seul homme toute l'assemblée. Bravo! nous aurons la fête.

— Oui, reprit Capitan, électrisé par ces marques de bienveillance, oui, nous aurons la fête. Tous les braves gens sont pour, et quand les braves gens s'en mêlent, qui peut les empêcher? D'ailleurs qui est contre notre projet? Rien que des pas grand'-chose, des gens qui n'ont jamais ouvert un livre, qui n'ont pas de principes, de la canaille, quoi?

Ici une pomme lancée par une main inconnue vint frapper la maison, tout près de la figure de l'orateur, qui ne crut pas de sa dignité d'avoir l'air de s'en apercevoir.

— Oui, continua-t-il en s'échauffant de plus en plus, il ne nous manque plus que la permission du curé, et puis nous faisons la fête. Enfoncés les jaloux! on leur montrera ce que savent faire ceux de Savièse. Les Sédunois monteront en masse pour voir, mêmement que j'ai parlé à plusieurs qui m'ont dit qu'ils viendraient : on vendra son vin à des prix fous, et des fromages, pensez ce qu'il s'en mangera!

A ces paroles, l'enthousiasme de l'auditoire ne connut plus de bornes. Capitan avait touché l'une des cordes sensibles des Saviésans. On voulut le porter en triomphe, mais il se déroba modestement à cette ovation. Seulement il sortit, et, se mettant à la tête de la foule, il la conduisit sous les fenêtres de ceux qui

avaient le plus notoirement déclamé contre le projet. Là fut exécuté le plus atroce charivari, le plus affreux tintamarre qu'entendirent oncques oreilles humaines. Capitan surtout se surpassa : il hurla comme quatre, imita la voix de tous les animaux antédiluviens et autres, et ne cessa que lorsque son gosier lui refusa tout service. Les plus échauffés de la bande parlaient de se livrer à des voies de fait contre les habitations, mais sur l'avis de Capitan, ils y renoncèrent et se dispersèrent bientôt dans toutes les directions.

— Faut tout de même rester dans les limites de la légalité et de la justice, leur expectora péniblement Capitan. Allons taper de l'œil.

Et là-dessus il regagna son logis, se mit au lit, rêva bergers et cavalcade, Sainte Vierge et rois Mages. Il se démena si bien toute la nuit qu'on le trouva le lendemain matin étendu sur le plancher, le front tout constellé de bosses et les bras tout contusionnés.

— C'est égal, murmura-t-il, nous aurons la fête.

II

Ce n'était pas tout. Il restait encore énormément à faire. L'autorisation du Conseil municipal était sans doute un grand pas fait, mais le curé, y songeait-on ? De lui cependant dépendait toute la fête : il n'avait qu'à vouloir et tout tombait dans l'eau ; lui seul pouvait donner une autorisation définitive à suite de laquelle on pourrait se mettre à l'œuvre. Or la difficulté était de l'obtenir, cette autorisation ; la tâche effrayait les plus intrépides : on n'osait y songer sans pâlir. En effet, le curé de Savièse est un vieillard froid, peu familier avec ses paroissiens, vivant seul avec Dieu et ses livres, et ne se mêlant des choses de ce monde que là où l'appelle son saint ministère, du reste plein de zèle et de charité. Ses paroissiens ne l'abordent que dans de rares circonstances et se contentent de le saluer de loin lorsqu'ils le voient passer, son bréviaire sous le bras, le long de la treille du presbytère, ou se rendant au chevet de quelque malade. Malgré cela ou plutôt un peu à cause de cela, son influence dans la commune comme dans les familles est grande, incontestée : on n'oserait certes lui déplaire ou agir contre son gré. Or, on

avait appris de source certaine que le curé ne voyait pas l'affaire de bon œil, et qu'il en avait manifesté ouvertement son mécontentement. — On comprendra donc pourquoi personne ne voulait se charger de cette mission.

Il restait une ressource : c'était la servante du curé, la vieille Thérèse, l'une des puissances de la commune. On espérait qu'elle voudrait bien en parler à son maître. C'était l'unique espoir de Capitan et des autres ordonnateurs de la fête, lorsqu'on fut informé que la Thérèse elle-même jetait feu et flamme contre le projet.

— C'est prodiguer de l'argent en pure perte, criait-elle pardessus les toits, et qu'il n'en a déjà pas trop de l'argent, le pauvre monde.

Cette nouvelle faillit tout renverser : Capitan fit mine de vouloir se retirer, son exemple en aurait entraîné bien d'autres. On voulut essayer de la plaisanterie.

— Parbleu, disait un jeune homme, c'est pas malin. La Thérèse n'en veut pas, c'est parce qu'elle est vieille et laide et qu'elle sait qu'elle n'a pas à risquer d'être de la représentation, voilà tout.

Dans cette conjoncture grave, le châtelain se décida à faire une démarche auprès de la Thérèse. Il annonça donc au cabaret de Pierre Héritier qu'il se rendrait dans la semaine auprès de la redoutable servante pour tâcher de l'amadouer.

— Hum ! châtelain, fit l'un des buveurs, c'est bon ce que vous annoncez là, mais pas trop facile, allez. La Thérèse est têtue : ces vieilles filles, ça n'en fait jamais d'autres.

— Enfin, faudra voir, murmura le châtelain d'un air soucieux, on tâchera.

Le lendemain dans l'après-midi, le châtelain fit ses dispositions de départ. Il mit son chapeau neuf, événement qui fit rumeur à Ormona, car le susdit couvre-chef ne quitte la garde-robe que dans les grandes occasions. Comme le temps s'annonçait à la pluie, notre homme se munit d'un parapluie rouge, champignon colossal dont l'origine se perdait dans la nuit des temps et qui eût aisément abrité une famille entière : puis il se mit en route. C'est peut-être ici le moment de *portraiter* d'après nature le vénérable châtelain : Le châtelain est un Saviésan de vieille roche, de toute vieille roche ; c'est un vieillard plein de sève, fidèle aux us et coutumes du vieux temps, ferme au travail, âpre

au gain. De père en fils la famille exerce dans la commune la charge de châtelain et jamais un n'a failli, et le châtelain actuel pas plus que les autres, allez. Aussi voyez quel légitime orgueil lui fait par intervalles hocher la tête avec un sourire de satisfaction, quelle dignité pleine de bonhomie dans chacun de ses gestes. Des cheveux bouclés, blanchis par les années encadrent cette joviale physionomie qui, malgré les rides et les atteintes de l'âge, conserve un air de douce candeur. Des yeux bleus où sa bonne âme se peint tout entière, des traits réguliers mais largement dessinés, une bouche souriante, telle est la figure du châtelain. Outre le chapeau neuf dont j'ai parlé plus haut, il porte la culotte bouclée sur le genou, l'inamovible culotte, dont le drap brunâtre a été tissé par sa femme, avec la laine de ses troupeaux; des bas blancs qui ne sont d'une propreté excessive, car la propreté n'est pas le fort des Saviésans, couvrent le bas de la jambe. Si l'étoffe semble avoir été disputée à la culotte, elle ne l'a sûrement pas été à l'habit, dont les pans majestueux flottent au vent et se balancent gracieusement contre le mollet. Deux immenses poches, perdues dans les profondeurs de ces appendices, recèlent la tabatière et l'étui à lunettes du châtelain.

Ainsi accoutré notre homme chemine gravement, du pas qui convient à un magistrat. Il songe à l'importance de sa mission et ne s'en dissimule pas les difficultés : son anxiété se peint sur son visage qui se ride et s'allonge. Certes, la tâche est rude! faire changer d'avis à la Thérèse, l'amener à donner la main à un projet qu'elle a d'abord repoussé! la chose ne s'est jamais vue, et pourtant voilà la besogne qui attend le châtelain et devant laquelle il sent par intervalles faiblir son courage. Chemin faisant, il prépare l'exorde de son discours, exorde cauteleux, insinuant, doucereux, capable d'attendrir les rochers et peut-être la redoutable Thérèse, si la chose peut se faire.

Heureusement le châtelain n'en est pas réduit à sa seule éloquence : il a d'autres ressources : « J'ai mon idée, » a-t-il dit à ceux qui le dissuadaient d'aller chez la Thérèse. Or voici ce qu'il en est.

La Thérèse est avare, laide, têtue comme la mule du curé, acariâtre comme la femme de Socrate : c'est en règle. Mais cette mauvaise nature a un faible, un petit faible, une affection sans bornes pour sa nièce Rosalie, jeune orpheline qu'elle élève. Rosalie est jolie, elle a fort bonne tournure, et tous les yeux des

gars de Savièse ne manquent pas de se tourner sur elle lorsque le dimanche elle traverse la place de l'église, son livre d'heures à la main et le front à demi voilé des longues dentelles de sa coiffe. C'est qu'elle est charmante ainsi, avec sa petite jaquette de drap bleu, sa jupe courte bordée d'un velours noir et laissant voir une jambe fuselée et un petit pied mignon. Parmi ses nombreux soupirants, le plus assidu est précisément le fils du châtelain. la Thérèse voit ce jeune homme de très-bon œil et ne demanderait pas mieux que de lui donner sa nièce.

— Voyez-vous, répète-t-elle à tout venant, ça se convient ces enfants; outre que Rosalie aura une dot, cent écus, pas de moins, et des chemises, rempli un coffre!

Bref, cette alliance est l'objet des plus chères convoitises de la Thérèse. Mais jusqu'ici le châtelain a toujours fait la sourde-oreille, et sans précisément empêcher son fils de faire sa cour à la Rosalie, il n'a pas eu l'air de s'en apercevoir. C'est qu'il lui en coûterait en effet de consentir à cette union; son fils est un rude travailleur, d'un grand secours à la maison. En outre la noce entraînerait des frais considérables : une robe à l'épousée, des cadeaux aux parents, un repas monstre et mille autres choses non moins dispendieuses. Hé bien, malgré tout cela le châtelain vient de prendre une suprême résolution : si la Thérèse ne se laisse émouvoir par aucune autre considération, il est décidé à lui offrir de célébrer la noce des deux jeunes gens un mois après la fête. Malgré qu'il lui en coûte gros — et les soupirs qu'il pousse le témoignent — il est résolu à faire ce sacrifice sur l'autel du patriotisme : il consent à cette union, il se résigne à voir son fils quitter la maison paternelle, il fera les frais de la noce, si la Thérèse obtient la permission du curé.

Tel est le plan d'attaque du châtelain.

III.

Tout en songeant ainsi, il était arrivé au village de Saint-Germain et à la porte de la cure. Le presbytère de Savièse n'a rien de bien attrayant ; c'est un petit bâtiment solidement construit en grosses pierres carrées, crépies à la chaux et que le temps a couvert d'un badigeon grisâtre fort en harmonie avec la couleur des ardoises qui reluisent sur le toit. Un petit enclos

comprenant un jardin et un verger pommelé d'arbres fruitiers joute l'habitation vers le nord, tandis que vers le sud quelques ceps de vigne suspendent à une treille leurs longs bras décharnés d'où pendent en automne des grappes nombreuses, dorées comme un rayon de soleil.

Le châtelain gravit l'escalier de bois qui se cramponne à l'une des faces de la maison et s'arrêta à la porte de la chambre de Thérèse : il hésita un instant avant de frapper ; l'idée de discuter avec la servante l'effrayait à un tel point que tout le discours qu'il avait si laborieusement préparé en route s'était envolé comme un songe. Enfin, prenant son courage à deux mains, il heurta la porte.

— Entrez, cria de l'intérieur une voix rogue.

Le châtelain entra. Thérèse filait près de la fenêtre, son minet favori sur les genoux : quelques poules picoraient, suivant l'usage, des grains de mil autour de sa chaise. Tout ce monde fit de gros yeux.

— Eh! bonjour, la Thérèse. Et la santé! toujours bonne.....

— Merci, châtelain, ça va pas mal, répondit la maîtresse de céans, d'un air contrarié. Et la femme? Asseyez-vous. Venez-vous parler à M. le curé?

— Non, non, interrompit vivement le châtelain.

— Alors, qu'est-ce qui vous amène?

— J'étais venu... je voulais... j'aurais désiré...

Le châtelain, visiblement ému, suait à grosses gouttes. Il n'osait aborder la question.

— M'est avis que vous avez oublié votre langue à Sion, à la foire de St-Martin, ricana la Thérèse, dont la face s'illumina d'un gros sourire devant l'embarras de son interlocuteur.

Alors le châtelain :

— Vous aurez sans doute appris, Mademoiselle (la Thérèse sourit à cette qualification inaccoutumée), qu'on parle par la commune de faire une représentation pour la fête des Rois, comme celles qu'on faisait dans le temps. Tout le monde est d'accord de le faire et le marguillier aussi, mêmement que le Conseil a donné un billet pour l'autoriser et un subside avec — je l'ai là dans ma poche, le billet. — Mais nous n'avons pas voulu commencer les préparatifs avant que M. le curé nous ait aussi donné son adhésion, et comme personne n'ose la lui demander, nous avons pensé qu'il fallait s'adresser à vous pour en causer

avec M. le curé. On sait bien que si vous le désirez, vous viendrez facilement à bout d'avoir la permission en question, et toute la commune se recommande d'avance à vos bons offices.

Ici une pause ; le minet de Thérèse flairait avec des intentions évidemment hostiles le parapluie du châtelain, il fallut l'éloigner, crainte des conséquences. Puis l'orateur reprit :

— Oui, Mademoiselle, on compte sur vous pour obtenir de M. le curé l'autorisation de faire la fête, et j'ai été spécialement délégué pour vous prier de vouloir bien le faire. Si vous voulez bien vous y prêter, vous réussirez sûrement et la commune entière vous vouera une éternelle reconnaissance ainsi qu'un mouchoir de soie que je suis chargé de vous acheter. En outre, on donnera à la Rosalie un des plus beaux rôles dans l'affaire : vous pouvez compter qu'elle sera une des mieux attifées et des plus voyantes.

Là-dessus le châtelain s'arrêta : il était au bout de sa harangue. La Thérèse était restée tout étourdie devant le ton magistral et la chaleureuse improvisation de son visiteur. Celui-ci la crut convaincue, mais certain scintillement railleur qui rayonnait des petits yeux de la Thérèse l'avertit de son erreur.

— Hum, châtelain, c'est superbe ce que vous venez de me dire, mais je crains bien que vous n'ayez prêché dans le désert, comme dit M. le curé. A vous parler franc, je n'ai pas idée de me mêler de votre fête et d'en parler à M. le curé, qui n'est déjà pas trop content qu'il en soit question. Et puis ça va vous coûter horriblement : vous ne vous en tirez pas à moins de vingt louis, et à présent que l'argent est si rare ! Vous allez ruiner la commune. En outre, je n'aimerais pas trop voir la Rosalie par là dedans ; ça n'est rien convenable pour une jeune fille. A propos, et votre fils, que fait-il?

— Pas grand'chose, mêmement qu'on parle de lui pour un roi Mage.

— Vraiment? Et la Rosalie, qu'est-ce qu'on en ferait? Je vous avertis que si j'obtiens la permission de M. le curé, je veux que vous donniez le plus beau rôle à ma nièce. Elle le mérite : c'est la plus jolie de la commune, tout le monde le dit, et votre fils peut-être plus que tout autre, ajouta-t-elle avec intention.

Le châtelain feignit de ne pas comprendre cette botte à son adresse.

— Voilà, reprit-il, on voudrait bien de la Rosalie pour la

sainte Vierge, mais le président Dubuis a promis trois setiers de rouge si on prend sa fille, aussi beaucoup sont pour elle.

— Pour lors c'est fini, ne m'en parlez plus. Jamais la Rosalie n'en sera. Et je n'en dis pas un mot à M. le curé, vous pouvez y compter. Belle fête, va! Non, certes, vous pouvez être sûr que je n'en dis rien à M. le curé, ou plutôt que je ferai tout mon possible pour qu'il vous défende de faire la représentation. Croyez-vous que la Rosalie ne soit pas convenable pour la Vierge, hein? Qu'est-ce qui lui manque? Voyons, répondez.....

— Rien, rien, se hâta de répondre le châtelain épouvanté de ce flux de paroles, absolument rien. S'il ne tenait qu'à moi, elle serait prise pour la Vierge, pour sûr : je vous en donne ma parole de châtelain. La fille au président Dubuis ne la vaut pas, mais vous comprenez que trois setiers, c'est bien joli, outre qu'il s'est engagé à fournir l'âne... Mais il y aurait moyen d'arranger les affaires : la Rosalie sera dans les bergères...

— Les bergères, Jeu Marie! comment osez-vous me faire une telle proposition, cria l'atrabilaire Thérèse, déjà rouge de colère. La Rosalie sera la Vierge, sinon M. le curé ne permet pas la fête, vous pouvez y compter. J'aurai soin de le prémunir contre vous.

Le châtelain perdait visiblement du terrain : il le sentait lui-même et se contenta de fixer le bout de ses gros souliers ferrés, sans oser lever les yeux sur Thérèse. Celle-ci fit tourner son rouet avec un redoublement d'activité. Le minet regrimpa sur les genoux de sa maîtresse et reprit son somme. Tout à coup le coucou suspendu à la paroi sonna quatre heures.

— Quatre heures! Jeu Marie!... s'écria la Thérèse : et mes vaches à *gouverner*..... Châtelain, au revoir.

Et la Thérèse se leva et descendit précipitamment l'escalier, jetant à son interlocuteur un regard narquois qui lui transperça l'âme : le châtelain était vaincu! Néanmoins il ne perdit pas courage. Il prit son chapeau et son parapluie et suivit la servante : il l'atteignit qu'elle entrait à l'écurie.

— Voyons, lui dit-il d'un ton doucereux ; soyez donc raisonnable. La Rosalie sera la plus belle des bergères, et les bergères seront bien jolies.

— La Vierge et pas de moins, répondit du fond de l'étable une voix dominant à peine le carillon des clochettes. Hardi. Néra! en avant la Rouge...

Les vaches se levant lentement l'une après l'autre sortirent de l'étable et se dirigèrent vers l'abreuvoir, non sans heurter le châtelain qui, acculé à la muraille, eut toute la peine du monde à défendre de leurs curieuses investigations son parapluie rouge qu'il tenait soigneusement caché derrière lui. La Thérèse sortit après elles, vêtue du sarreau blanc dont elle se couvre lorsqu'elle soigne le bétail. Elle avait un air triomphant.

Le châtelain comprit qu'il fallait frapper le grand coup.

— C'est fini ça, on ne peut pas; le président donne trois setiers, et du rouge encore! Mais j'ai une autre proposition à vous faire : me promettez-vous d'obtenir le consentement de M. le curé si je vous donne l'assurance que, pas plus tard qu'un mois après la fête, je marie mon fils.

La Thérèse tressaillit.

— Et avec qui?

— Parbleu! avec la Rosalie, votre nièce. Eh bien, consentez-vous?

La Thérèse s'arrêta : elle n'osait en croire ses oreilles.

— Oui, répéta le châtelain en pesant sur chacune de ses paroles, je vous promets qu'un mois après la fête nous célébrons la noce. Vous pouvez y compter, les Fournier n'ont jamais manqué à leur parole. L'affaire sera facile et vite arrangée; j'ai déjà songé à tout. Cela vous sourit-il? Répondez.

La vieille fille n'avait pas de paroles pour exprimer la joie qui inondait son âme et semblait avoir passé toute entière dans ses yeux :

— Vrai? s'écria-t-elle enfin, vrai? vous consentez à ce mariage? Quel bonheur, châtelain, quelle joie pour moi et pour ces deux enfants. Que vous êtes bon! Et qu'ils s'aiment ces enfants; ça fera un ménage comme on n'en a jamais vu à Savièse. Et la noce? faudra que ça soit beau, pas vrai? Ah! châtelain, il y a longtemps que j'y pense à ce mariage : tenez, mon cœur bondit de joie en voyant mes vœux remplis.

— Mais la permission....

— Vous l'aurez, vous l'aurez, et dix pour une si vous en avez besoin. Pas plus tard que ce soir j'en parle à M. le curé, et il y consentira, soyez-en sûr : c'est comme si vous l'aviez déjà... Au revoir à la noce, vous m'y donnerez le bras; un mois après la fête, n'est-ce pas? Je vais de ce pas prévenir Rosalie. Quant au

rôle que vous voulez lui donner, n'y pensez plus : je préfère qu'elle n'y figure pas.

Et la vieille fille partit la joie dans le cœur, non sans avoir cordialement serré les grosses mains calleuses du châtelain. Celui-ci tout heureux d'avoir gagné sa cause et d'avoir assuré l'exécution de la fête, fila tout droit sur le cabaret de Pierre Héritier et y annonça la grande nouvelle. Vers le soir un petit garçon arriva de la cure, portant un billet à l'adresse du châtelain : on en fit solennellement lecture, il contenait l'autorisation du curé. Le plan de la fête fut immédiatement arrêté : on distribua les rôles et les emplois. Capitan fut nommé directeur en chef des répétitions, le régent fut chargé de composer un hymne de circonstance. Pierre Héritier fut chargé du rôle d'Hérode; ses moustaches enlevèrent tous les suffrages. Le châtelain eut à représenter le personnage de Balthasar, l'un des rois Mages. Là-dessus chacun se sépara et s'en fut chez lui conter la grande nouvelle et commença ses préparatifs.

IV

Nous faisons grâce au lecteur des apprêts de la fête : ce sont là choses que l'on ne révèle pas au public à qui il importe de réserver le plaisir de la surprise. Tout est prêt : chacun possède à fond son rôle, chaque acteur est équipé de pied en cape, grâce à la munificence de la commune et de quelques particuliers, et aux nombreux emprunts faits aux garde-robes de quelques anciennes familles de Sion.

Nous sommes arrivés au grand jour, le 6 janvier. Le soleil s'est levé là-bas, au-dessus de la montagne, et ses rayons affaiblis, argentant soudain le manteau de neige dont sont vêtues les campagnes, semblent suspendre de fantastiques draperies aux branches des arbres et aux ardoises des chalets. Le ciel est pur, de légères vapeurs flottent cependant çà et là, tantôt s'accrochant aux cimes des montagnes, tantôt rampant péniblement sur le revers des *Mayens* et voilant sous des flots de gaze les hameaux et les forêts. Une température douce pour la saison favorise la fête : tout s'annonce bien.

Dès l'aube du jour, un va-et-vient inaccoutumé s'est fait remarquer à St-Germain en Savièse; la population en habits de

fête emplit de ses flots pressés les rues tortueuses du village et les champs d'alentour. Un flux continuel d'arrivants renforce l'armée des spectateurs. On distingue dans la foule des représentants de toutes les vallées voisines : voici la jeune fille de Conthey avec son chapeau de paille aux ailes bordées de velours noir et doublées de percale rose, ici le montagnard d'Hérens avec ses bas de drap blanc; plus loin un groupe joyeux de villageoises d'Evolène, avec leurs petits chapeaux de feutre noir entouré d'un galon aux vives couleurs, et leurs corsages échancrés mais couverts d'un large cœur de carton orné de broderies rouges et retenu par de petits lacets de même couleur qui s'entrecroisent sur le devant : ici enfin l'habitante de la plaine avec le chapeau valaisan, la vénérable coiffure nationale, gracieuse malgré son originalité, élégante en dépit des nombreux dessins qui prétendent la reproduire. Et n'oublions pas les Nendards qui arrivent là-bas en nombreuse caravane : ce sont peut-être les plus curieux à étudier. Pour venir à la fête ils ont dû traverser le Rhône au bac de Châteauneuf et gravir péniblement les pentes rocailleuses de Montorge. Les mulets (chaque famille amène le sien) portent les provisions de la journée, voire même un tonnelet de vieille Humagne, vin fort estimé, que l'on videra gaiement après la représentation. Tout ce monde grouille, fourmille, piétine dans la neige et la boue en attendant l'heure où le spectacle commencera. Tous les yeux sont ouverts, pleins d'anxieuse curiosité, toutes les oreilles sont tendues dans l'espoir de saisir quelques sons lointains de la fanfare qui doit annoncer le cortége. On se presse, on se bouscule, on avance, on est repoussé : malheur alors, trois fois malheur ! aux chapeaux neufs et aux fichus raides encore de leur empois natif; ils seront les uns écrasés, les autres froissés sans pitié dans l'un des ondoiements de la foule. C'est vers la place du village que chacun voudrait s'établir. La cohue y est vraiment impénétrable; les curieux se sont glissés partout, sur le pas des portes, aux fenêtres, sur les toits, sur les arbres : ils ont enjambé les clôtures, escaladé les murailles et pressent de tous côtés la force armée, composée du garde-champêtre et de trois soldats, chargés de surveiller la place et réprimer les désordres.

Mais deux heures ont sonné à l'horloge de l'église : c'est le moment. Un frisson d'inquiète curiosité court dans la foule comme une vague sur une eau dormante : on vient d'apercevoir

à l'extrémité du village les portes de la cour du conseiller Morin s'ouvrir toutes grandes et donner passage au cortège qui s'y est rassemblé. Il s'avance lentement au pas des montures, et la foule, s'écartant pieusement et avec des signes d'admiration, laisse à peine un étroit passage à la cavalcade. Les fanfares résonnent, les miliciens présentent les armes, les enfants effrayés se cachent la tête dans les tabliers de leurs mères, tandis que celles-ci, attendries au spectacle qu'elles ont devant les yeux, sentent une larme perler à leurs paupières et rouler silencieusement le long de leurs joues. C'est que c'est un beau spectacle, allez! un spectacle touchant, malgré ce qu'il a de grotesque : cette foule, ces bannières, cette cavalcade, les chevaux qui hennissent, cet air de fête et de bonheur empreint sur toutes les figures et surtout le sentiment religieux planant sur la multitude, la faisant sourire à toute cette pompe, l'enthousiasmant, la saisissant jusqu'aux larmes !

En tête trois musiciens en chapeaux à claque et habits rouges s'époumonnent à souffler dans de mauvaises trompettes dont les sons aigus et discordants paraissent affecter désagréablement leurs montures, mulets pacifiques s'il en fut jamais, qui se contentent d'agiter leurs longues oreilles toutes emplies de cet effroyable vacarme : c'est là l'avant-garde. Vous comprenez qu'il s'y fait trop de tapage pour que la Ste.-Vierge en fasse partie, et si Hérode allait les entendre, jugez de ce qu'il en adviendrait ! Une vingtaine de pas en arrière marchent les bergers, houlette en main et tenant en laisse de petits moutons blancs, à la toison entremêlée de rubans rouges, que l'on dirait sortis du pinceau de Boucher ou de Watteau. Les bergers sont vêtus d'un sarreau de toile blanche noué par une ceinture de cuir : ce sont de robustes montagnards, les épaules larges, le cou nu et les cheveux flottants. Au milieu d'eux marche un homme gravement vêtu de noir et affublé d'un large manteau de drap : c'est le porte-étoile. Il tient en effet des deux mains une longue perche entourée de fleurs, à l'extrémité de laquelle se balance une étoile magnifique, toute étincelante de papier doré et de verroterie, toute resplendissante des feux multipliés des miroirs qui y sont fixés par centaines. Cette étoile est celle qui guida les bergers et les mages à Bethléem. Les deux ménétriers du village suivent en faisant grincer leurs archets sur les cordes de leurs violons, puis huit chantres, précédés d'un étendard orné

d'emblêmes et d'inscriptions latines, où le régent a dépensé tout son talent calligraphique. Immédiatement derrière ce groupe voici venir la Ste.-Vierge, St.-Joseph et l'enfant Jésus. Marie est assise sur un âne dont St.-Joseph tient la bride. Elle est vêtue de damas blanc : une couronne de fleurs des champs couvre son front, et les boucles de sablonde chevelure disparaissent sous un voile brodé d'or, emprunté au trésor de la sacristie. L'enfant Jésus repose sur ses genoux, à demi enseveli dans les rubans et les dentelles, et promenant sur la foule un regard où se peignent tour à tour la satisfaction et la lassitude. C'est un bien bel enfant, que toutes les mères regardent avec un œil d'envie et en priant Dieu tout bas de leur en envoyer un pareil. Ses joues sont colorées, sa bouche s'épanouit en un sourire charmant qui laisse entrevoir deux rangées de petites dents blanches. Ses mains roses soutiennent avec peine divers attributs : un sceptre, emblême de sa puissance, des fleurs, symbole de sa candeur. — A côté de l'âne qui, sous sa housse de serge verte, marche majestueusement et avec le sentiment de son importance, voici Saint-Joseph sous les traits d'une de nos connaissances, Capitan. Celui-ci est sans contredit le plus beau de la troupe.

— Jeu Marie ! s'écrie-t-on sur son passage, est-il beau, Capitan. Quel air de circonstance.

— Et ce chapeau ! c'est ça qu'est arrangé. On voit que celui qui le porte a appris le latin !

Mais Capitan, insensible à ces louanges, poursuit gravement sa route. Il est vêtu d'une courte robe d'étoffe violette serrée à la taille par une ceinture de même couleur. Ses jambes disparaissent dans de larges bottes de carton évasées au sommet et bordées de dentelles : de sa ceinture pendent des marteaux, une scie indiquant la profession de St.-Joseph ; sur son chapeau se balance un énorme lys. Tel est ce singulier costume.

Voici maintenant les Mages : deux piqueurs en habits noirs précèdent le royal trio, qui s'avance le front rayonnant de bonheur et le sourire sur les lèvres. Leurs têtes sont chargées d'énormes couronnes, des manteaux d'étoffes sombres agraffés sur la poitrine et rejetés en arrière sculptent vigoureusement leurs formes et descendent sur les épaules. De longs cimeterres frappent à chaque pas les flancs de leurs chevaux qui piaffent et hennissent dès que l'un des ondoiements du cortège les force à s'arrêter un instant. Ces animaux sont brillamment capara-

çonnés ; ils ont des fleurs sur la tête et dans la crinière ; des étoffes sont étalées sur leur croupe et balayent le sol. Derrière les trois rois marchent trois autres serviteurs, le visage bronzé par le soleil d'Afrique, la dague au poing et le manteau sur l'épaule : ceci est l'arrière-garde.

Toute cette brillante cavalcade vient de traverser le village au milieu des cris, des exclamations et des applaudissements, au milieu des trépignements de joie des enfants, des prières des vieilles femmes, des sourires des campagnards : voilà le cortège groupé sur la place. La Ste.-Vierge, son enfant sur les genoux et St.-Joseph à ses côtés, est assise à l'extrémité, sous un hangar festonné de guirlandes. A la voir ainsi charmante et modeste, immobile dans une attitude pleine de grâce et de recueillement, les yeux baissés sur l'enfant qu'elle tient dans ses bras, pâle d'émotion et de fatigue, on la prendrait pour une madone de Raphaël descendue de son cadre antique et animée d'un souffle vital... Les rois Mages quittent leurs montures : ils s'avancent vers elle au bruit des chants et suivis de leurs serviteurs qui tiennent en mains les présents destinés à l'Enfant Jésus, l'or, l'encens et la myrrhe. Ils se prosternent et adorent en silence le Messie, puis se relèvent et vont baiser avec amour les pieds de leur divin Maître, qui sourit à cet hommage inaccoutumé. Les chantres entonnent alors un chant d'allégresse, les aigres sons de la trompette déchirent de nouveau les airs, la Vierge élève son fils dans les bras et la foule entière, saisie, dominée par ce spectacle, s'incline de toutes parts et prie avec ferveur.

Après ceci une pause : c'est l'entr'acte..... Les causeries des spectateurs reprennent avec plus de vivacité, les bouteilles circulent, les verres tintent joyeusement. On crie, on apostrophe les acteurs qui se reposent, assis sur de longs bancs que l'on vient d'apporter. Mais voici autre chose : Un ange vient d'apparaître sur la place, il se glisse auprès de Marie et lui dit deux mots à l'oreille. Aussitôt grand tumulte : les acteurs se lèvent, chacun remonte sur son coursier, le cortége se reforme et se met précipitamment en marche. C'est qu'on vient d'apprendre une grande nouvelle : Hérode est à la poursuite du Messie ! Il n'y a qu'un moyen de salut, la fuite en Egypte ou à Ormona, le village d'en bas. Pour plus de sûreté, la cavalcade va prendre des chemins détournés, et, avec l'aide de Dieu, elle dépistera aisément ses cruels persécuteurs. Mais laissons les partir : ils trou-

veront bien sans nous un lieu de refuge. Les voilà qui disparaissent au contour du chemin pour s'enfoncer dans le bois.

Une partie des spectateurs s'écoule à la suite de la troupe : les autres restent à St.-Germain pour attendre le passage d'Hérode. Une demi-heure se passe : la Vierge et sa suite sont hors de danger. Hérode ne va cependant pas tarder à paraître : il arrive en effet au bout d'un instant, au grand galop, entouré de satellites armés jusqu'aux dents et battant de tous côtés la campagne. Hérode, grave et impassible au milieu du tumulte, sceptre en main et couronne en tête, semble dévorer du regard l'espace qui le sépare de celui qu'il poursuit. Quant à sa suite, nous n'y avons vu qu'un tourbillon d'étoffes de soie, d'aigrettes brillantes et de casques étincelants : aussi renonçons-nous à la décrire. Ils passent comme le vent, éclaboussant la foule, qui applaudit, et tout entiers à leur sanguinaire projet.

V

Inutile d'ajouter qu'un mois après la fête eut lieu le mariage du fils du châtelain, du superbe Balthasar, avec Rosalie. Les Fournier ne manquent jamais à leur parole.

Sion, mai 1856.

ROGER DE BONS.

LES TUNNELS DU JURA

(AVEC UNE PLANCHE)

Il y a un siècle que la route de Suisse en France par le Val-de-Travers passait pour l'une des meilleures du Jura. On y signalait, entre autres, comme des chefs-d'œuvre le passage de la Clusette et celui dit de la Chaîne, qui se fermait au moyen de la fameuse chaîne qui servit à retenir les Bourguignons, et dont les crochets se voient encore, à l'heure qu'il est, attachés au rocher près de St-Sulpice.

Ce que l'on disait de la route de la Chaîne, on l'a dit et pensé successivement de presque toutes les autres routes du Jura, de la route de la Faucille, de celle de Ste-Croix, de celle du Hauenstein, de la route du Val-de-Moutier, jadis la gloire des évêques de Bâle, qui tenaient à honneur de continuer l'œuvre commencée par les empereurs romains. Il n'y a pas jusqu'à l'ancienne route de la Chaux-de-Fonds, dite des Pavés, qui n'ait eu ses admirateurs. C'était au bon vieux temps, alors qu'on avait encore à sa disposition du temps et des jarrets.

Cet optimisme en faveur des anciennes routes dura autant que le siècle. La révolution française, qui devait mettre tant de choses en question, fit aussi naître des doutes sur l'excellence de nos anciens pavés comme voie de communication. Quelques gens osèrent se demander si la voie la plus directe est nécessairement la plus économique. C'étaient des esprits aventureux, ceux-là, des têtes révolutionnaires, dont on redoutait les idées subversives. On avait

d'ailleurs pour prétexte la difficulté du terrain, et cet argument irrésistible : qu'on ne fait pas comme l'on veut dans les pays de montagnes. Et puis, les ancêtres avaient pratiqué ces chemins pendant bien longtemps et ne s'en étaient pas si mal trouvés.

Pour activer le progrès dans cette direction, il était besoin d'un grand exemple. Ce fut l'empereur Napoléon qui le donna. Quand, dociles à son commandement, on vit les Alpes elles-mêmes s'abaisser en quelque sorte pour recevoir la route du Simplon, alors aussi le domaine du possible s'agrandit dans le Jura. Ce qui avait paru impraticable, devint facile. On commença par des corrections locales, qui se multiplièrent rapidement, si bien qu'au bout de quelques dizaines d'années il ne restait plus guère que des tronçons des anciens pavés.

Il y avait cependant certaines gorges qui passaient pour tellement inaccessibles que les plus hardis d'entre les hommes de l'art n'osèrent s'y aventurer. Lorsqu'il fut question, il y a quelque trente années, de construire une nouvelle route de Suisse en France par le Val-de-Travers, le gouvernement de Neuchâtel appela les plus célèbres ingénieurs pour s'assurer si un tracé était praticable au fond de la gorge le long de la Reuse. Des études très détaillées furent ordonnées, qui conduisirent à un résultat négatif. En conséquence on se décida encore une fois à remonter une longue côte, pour la redescendre de l'autre côté. Bien présomptueux aurait paru celui qui aurait entretenu le moindre doute sur l'infaillibilité des conclusions du rapport. Qu'aurait-on pensé, à plus forte raison, de celui qui aurait parlé de voies ferrées à cette époque?

Un quart de siècle s'est à peine écoulé, et voilà qu'au fond de ces terribles gorges des troupes d'ouvriers sont occupées à établir non plus seulement une route, mais un chemin de fer international, dont les pentes ne devront pas excéder 2 pour cent et les courbes 350 mètres de rayon.

Mais l'étonnement n'est pas de longue durée par le temps

qui court. En présence de ces grandes et profondes coupures du Val-de-Travers, tout le monde a fini par tomber d'accord que si le Jura est susceptible d'être traversé quelque part par une voie ferrée, ce doit être par là. Nous sommes tous naturellement partisans des causes finales; nous aimons à découvrir la raison des phénomènes, et c'est pourquoi nous nous persuadons volontiers que si la nature a ouvert en ce point un passage dans la montagne, c'est pour faciliter la communication entre les deux versants de la chaîne.

Mais ces gorges ou cluses, qui sont d'un si grand secours à l'étude de la géologie en même temps qu'elles sont recherchées des artistes pour leurs sites pittoresques, ne sont pas très fréquentes dans le Jura. Une grande partie de nos vallons ne jouissent pas de ce privilège; leur bord n'est entamé par aucune coupure semblable. En conclurons-nous que les industrieuses populations de ces vallons ainsi fermés sont destinées à rester éternellement isolées; qu'elles ne profiteront pas des voies de transport accélérées, qui font l'orgueil de notre âge, parce que par hasard leurs coteaux ne se sont pas rompus lors du soulèvement qui a donné au Jura sa forme actuelle?

On pouvait le craindre, il y a quelques années à peine. En voyant les belles routes qui conduisent à nos centres d'industrie, serpenter en longs méandres sur les flancs de nos montagnes, on pouvait croire qu'on était arrivé au terme du progrès dans cette direction. Comment ferait-on mieux en effet, à moins de percer la montagne?

Percer la montagne! Qui de nous, il y a dix ans, n'aurait pas taxé une pareille idée d'incongrue? « Percer la montagne, mais autant vaudrait vider le lac! »

Et voilà qu'aujourd'hui non-seulement nous ne nous récrions plus contre les tunnels du Jura, c'est à peine si nous osons émettre quelques doutes lorsqu'il s'agit du percement des Alpes!

Trois grands tunnels sont, à l'heure qu'il est, en voie

d'exécution à travers le Jura, sans compter les petits souterrains, tels que ceux de Baden, d'Aarbourg, d'Aarau, etc. Ces trois grands tunnels sont :

1° *Le tunnel du Hauenstein.* Il est destiné à relier les chemins de fer français et allemands qui viennent converger à Bâle, au réseau suisse, au moyen d'un souterrain unique, traversant la chaîne dite du Hauenstein. Il pénètre dans la montagne au fond de la vallée de Bukten, non loin de Läufelfingen, canton de Bâle-Campagne, pour en sortir dans une anse de la chaîne sur son revers méridional près du village de Trimbach, non loin d'Olten, dans le canton de Soleure. Il est à deux voies et fait partie du chemin de fer central suisse.

2° *Le tunnel des Loges* dans le canton de Neuchâtel, reliant le Val-de-Ruz avec la vallée de la Chaux-de-Fonds, au moyen d'un double souterrain traversant, l'un la montagne des Loges, l'autre le mont Sagne. Ils sont à une voie, et font partie du chemin de fer par le Jura industriel.

3° *Le tunnel du Credo* entre le fort de l'Ecluse et la vallée de la Valserine près de Bellegarde. Il fait partie du chemin de fer de Lyon à Genève et est à deux voies.

Rappelons ici que le Jura, qui se trouve ainsi attaqué sur trois points différents, est de toutes les chaînes de montagnes la mieux connue. Le soulèvement qui lui a donné naissance, n'y a pas causé des bouleversements aussi profonds que dans les Alpes. Ses couches ont pu être redressées, renversées même sur certains points, sans que l'ordre de succession s'en trouve sensiblement dérangé. De plus, les reliefs du Jura n'embrassent dans leur charpente qu'un nombre assez limité de terrains. D'après les données que nous possédons, il n'est pas probable qu'un tunnel traversant quelque partie du Jura que ce soit, atteigne jamais des couches plus profondes que le *grès bigarré*, c'est-à-dire la base de la formation triasique ou de la série mésozoïque. Tout ce qui est d'âge plus ancien, par conséquent toute la grande série paléozoïque, comprenant les terrains de houille, les formations permienne, dévonienne

et silurienne, s'en trouve par conséquent exclu; à plus forte raison la série azoïque et les masses cristallines qui jouent un si grand rôle dans la composition des Alpes.

D'un autre côté, si l'on considère les niveaux auxquels les grands tunnels sont obligés de se maintenir, en Suisse du moins, ils n'ont guère chance de rencontrer sur leur parcours des terrains bien récents, par la raison que chez nous ces terrains sont en général limités au fond des vallées.

C'est donc aux terrains de la série secondaire ou mésozoïque, comprenant les formations triasique, jurassique et crétacée, que les tunnels du Jura ont à faire, c'est-à-dire à des terrains composés essentiellement de calcaire, de grès et de marnes, bien différents, par conséquent, de ceux du St-Bernard et de ceux qu'on devra s'attendre à trouver si jamais l'on songe à percer le Luckmanier ou le St-Gothard.

Puisqu'il s'agit d'une chaîne de montagnes aussi régulière et aussi bien connue dans sa composition, il est à présumer que les travaux d'art en auront profité, et que la géologie aura été à même de fournir aux ingénieurs d'utiles renseignements. C'est ce qui est en effet arrivé pour certains tunnels, et nous croyons savoir que ceux qui n'ont pas craint de se compromettre en demandant l'opinion de la science, n'ont eu qu'à s'en applaudir. En revanche, nous craignons fort que ceux qui n'ont cru devoir prendre conseil que de leur propre sagesse, n'aient entraîné les sociétés qui leur ont confié leurs intérêts dans d'inextricables difficultés, qu'il eût été peut-être facile d'éviter.

Le Jura est sans doute une chaîne de montagne régulière. Mais ce n'est pas une raison d'en conclure que sa composition doive être la même partout, ni par conséquent que les difficultés que les travaux d'art rencontrent sur un point, doivent nécessairement se répéter sur tous les autres points de la chaîne.

C'est le propre des formations sédimentaires non altérées, et particulièrement de celles qui appartiennent aux époques récentes, d'être d'une composition très variée.

Ainsi la formation triasique, dans son ensemble, diffère notablement de la formation jurassique, et celle-ci, à son tour, de la formation crétacée. On peut s'attendre dès lors à ce que les tunnels se trouvent dans des conditions très différentes, suivant qu'ils auront à traverser l'une ou l'autre de ces formations.

Il existe souvent des contrastes non moins frappants entre les étages ou subdivisions d'une même formation. Au point de vue technique, ces contrastes d'étage à étage sont aussi importants, quelquefois même plus importants que les différences de formation à formation. Il suffit de comparer le keuper et le muschelkalk, le calcaire à gryphées et le lias, l'oxfordien et le corallien. Pour le géologue, la limite exacte de ces étages n'a qu'une importance secondaire, lorsque les mêmes espèces de fossiles se retrouvent dans les deux groupes. L'ingénieur devra se montrer plus exigeant. Il lui importera de savoir exactement si c'est le calcaire à gryphées ou le lias, l'oxfordien ou le corallien qu'il rencontrera sur un parcours donné; car, suivant qu'il se trouvera dans le domaine de l'un ou de l'autre, il aura à opérer d'une manière toute différente, les uns (l'oxfordien et le lias) étant des terrains essentiellement marneux, le corallien et le calcaire à gryphées, au contraire, des dépôts essentiellement calcaires.

En thèse générale, les dépôts marneux sont plus fréquents dans les divisions inférieures de la série secondaire que dans les divisions supérieures. Les premières offriront par conséquent plus de difficultés à l'ingénieur, et, s'ils dominent sur un point de la chaîne, comme c'est le cas au Hauenstein, on devra s'attendre à y rencontrer des obstacles plus nombreux que là où règnent les étages supérieurs, comme aux Loges.

Nous avons dit, dans un précédent article, comment l'on procède pour connaître la structure d'une montagne. Il n'est pas nécessaire qu'on soit géologue pour pressentir dans une certaine mesure la nature des rochers qui entrent dans sa composition. Avec un peu d'esprit d'observation,

le simple voyageur jugera, d'après l'aspect varié de nos collines, que leur charpente ne peut guère être la même sur les différents points de la chaîne jurassique.

Il n'est personne qui, en longeant le Jura de Genève à Baden, n'ait remarqué que les reliefs perdent de leur uniformité, que les accidents se multiplient, que les aspects du Jura sont, en un mot, plus variés et plus pittoresques à mesure qu'on s'avance à l'est. D'abord, ce sont de longs remparts uniformes, interrompus seulement de loin en loin par une entaille plus ou moins profonde, une vallée qui débouche ou une simple brèche dans la montagne. L'artiste, en passant, n'est guère tenté de recourir à ses pinceaux ; le géologue et le topographe y trouvent à peine de quoi alimenter leur curiosité. A plus forte raison, le touriste qui n'aurait pas poussé plus loin que Bienne ou Soleure, en emporterait-il l'impression que le Jura est la chaîne monotone par excellence, le digne pendant de la chaîne des Alléghanis dans le Nouveau-Monde.

Cette première impression fera place à une opinion plus favorable pour peu qu'on continue à longer la chaîne. Ces brisures qu'on n'apercevait d'abord qu'à de rares intervalles, deviennent de plus en plus nombreuses ; au lieu de crevasses étroites, ce sont de vastes dépressions, alternant avec des pans boisés. Bientôt ces derniers, grâce à la fréquence et à l'ampleur des dépressions, n'apparaissent plus que comme des lambeaux isolés ; la variété a succédé à l'uniformité. Au lieu de longs remparts, nous avons des pics isolés, aux formes élancées et pittoresques, magnifiquement encadrés dans la molle verdure des prés de montagnes ; tels sont entre autres la Froburg et le Homberg près d'Olten. Pendant que l'artiste admire ces tableaux, que le touriste s'informe des noms que portent les différents pics, le géologue et le géographe sont naturellement conduits à s'enquérir des causes du changement survenu dans l'aspect de la chaîne. Là bas, c'étaient de longs coteaux arides et maigres, garnis de forêts de sapins ou de simples broussailles ; ici, ce sont des prés et des champs

fertiles, parsemés de chalets et d'habitations, indiquant un sol généreux.

Pourquoi ce contraste? Pourquoi là bas, à Grange, à Bienne, à la Neuveville, à Neuchâtel des forêts du haut en bas, ne laissant qu'une zone étroite pour la culture des vignes? Pourquoi, au contraire ici, à Olten, à Aarau, ces champs et ces pâturages s'élevant jusqu'au faîte de la montagne?

La réponse à cette question est tout entière dans la composition géologique du sol. Approchons-nous un peu plus de ces longs coteaux boisés. Ils sont partout composés des mêmes éléments, un calcaire blanc, aride et dur, qui forme le sommet des crêtes, et que vous voyez aussi percer en nombre d'endroits, entre les buissons, sur le flanc de la montagne. Ces prés et ces champs qui tapissent les combes ou dépressions de la montagne, ont au contraire un sous-sol de marne, et c'est pourquoi ils sont fertiles. Mais comme ces marnes des montagnes sont inférieures aux calcaires, elles n'ont chance de se montrer à la surface que là où, par suite de quelques bouleversements, les bancs de calcaire ont été enlevés. Par conséquent, si nous trouvons sur un point quelconque du Jura ce revêtement calcaire fréquemment interrompu, si des crêts boisés alternent avec des dépressions couvertes de champs et de prés, ce sera une preuve que, dans cette région, les bouleversements auront été plus violents que là où le revêtement extérieur est resté intact.

C'est un premier point que l'ingénieur devra considérer. Et comme la croûte du globe n'a pas pu se déchirer sans occasionner des mouvements divers de retrait, de tassement ou d'étirement, il devra s'attendre à bien plus d'irrégularités dans les régions accidentées et pittoresques du Jura, que dans les districts monotones, où les brisures ne sont qu'exceptionnelles.

Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas visité le Jura pourront au besoin se rendre compte de ces contrastes au moyen des cartes et des coupes qui existent. En attendant que

nous possédions une carte géologique spéciale du Jura, nous renverrons à la carte géologique de la Suisse, de MM. Studer et Escher. On y verra que les environs d'Olten, d'Aarau, de Liestal, sont coloriés tout autrement que les environs de Bienne, Neuchâtel, Yverdon. Ici, c'est le bleu qui domine dans toutes les montagnes ; là, au contraire, ce sont d'autres teintes, le brun, le violet, le gris ; le bleu n'y forme plus que des lambeaux isolés. Or cette teinte bleue représente, sur la carte de MM. Studer et Escher, la série de couches qui constitue les terrains jurassiques supérieurs et moyens[1].

Dans le Jura oriental, nous avons au contraire le terrain jurassique inférieur représenté par la teinte brune ;

Le lias, représenté par la teinte violette ;

Le muschelkalk, représenté par la teinte grise.

Une fois qu'on se sera rendu compte de la portée des phénomènes orographiques, on comprendra sans peine les conséquences qui en découlent pour les travaux d'art. Bornons-nous pour le moment à une comparaison entre les tunnels du Hauenstein et des Loges, en nous aidant des coupes théoriques qu'en a faites M. Gressly, et que nous reproduisons ici avec son autorisation[2].

Le tunnel du Jura industriel se compose de deux souterrains, le tunnel des Loges et le tunnel du mont Sagne, séparés par un intervalle de 190 mètres, au vallon des Convers, à l'origine du Val-de-St-Imier. Ils mesurent ensemble 4,588 mètres, savoir : le premier, 3,200 ^{m}, et le second 1,388 ^{m}. Leur longueur réunie est par conséquent à peu près double de celle du Hauenstein, qui n'est que de 2,496^{m}. Le tunnel des Loges à lui seul excède celui du Hauenstein de 704^{m}. C'est une conséquence de la forme des voûtes, qui sont en général plus larges dans le Jura occidental que dans le Jura oriental.

[1] Dans les cartes cantonales du Jura, chacun de ces deux terrains a sa teinte à part. Dans ce cas, le bleu est ordinairement réservé au Jura moyen, tandis que le Jura supérieur est représenté par la teinte jaune.

[2] Dans cette coupe, les terrains solides sont indiqués par des traits murés ; les terrains marneux, au contraire, par de simples traits parallèles.

Un développement de tunnel aussi considérable devait nécessiter un nombre proportionnel de puits, sous peine de prolonger indéfiniment l'exploitation. Aussi y en a-t-il six aux Loges et seulement trois au Hauenstein. Leur profondeur moyenne ne diffère pas d'une manière sensible dans les deux tunnels; elle est de 166^{m} pour les Loges et de 163^{m} pour le Hauenstein. Le plus profond se trouve au tunnel des Loges : c'est le puits n° 3 près de la Vue-des-Alpes; il mesure 225^{m}. Il n'existe à notre connaissance aucun autre puits de chemin de fer qui l'égale en profondeur.

S'il suffisait de connaître la longueur d'un souterrain pour en faire le devis, rien ne serait plus simple que d'établir le compte des deux entreprises. Mais l'expérience de ces dernières années, et surtout celle que l'on est en train de faire au Hauenstein, proclament assez haut qu'il y a d'autres facteurs dont on ne peut se dispenser de tenir compte lorsqu'il s'agit de pénétrer ainsi dans l'intérieur de nos montagnes. Ces facteurs sont du domaine de la géologie et c'est pour les avoir méconnus que l'entreprise du Hauenstein est devenue onéreuse, en dépit de son devis très-élevé.

Il est évident, et nous n'hésitons pas à le proclamer, que si les devis du chemin de fer du Jura industriel devaient se baser sur l'expérience faite au Hauenstein, l'entreprise serait à peu près impossible financièrement parlant. En effet, les deux souterrains des Loges et du mont Sagne, mesurant à peu près le double de ceux du Hauenstein, il s'ensuivrait qu'au prix de ce dernier ils reviendraient à peu près à 6 millions de francs, même en tenant compte de la circonstance qu'ils ne sont qu'à une voie, ce qui réduit le cube d'environ un tiers.

Les difficultés du tunnel du Hauenstein dépendent, avons-nous dit, de la conformation géologique de la montagne qu'il est appelé à traverser. Voyons d'abord en quoi ces difficultés consistent. Nous examinerons ensuite quelles sont les raisons sur lesquelles la science se fonde pour oser

prédîre des conditions toutes différentes et bien moins onéreuses au Jura industriel.

Au Hauenstein, les couches les plus récentes que le tunnel traverse à son entrée méridionale, du côté d'Olten, sont une sorte de calcaire arénacé, connu sous le nom de grès de Marly (Marly Sandstone), et des assises marneuses (les marnes à *Ammonites opalinus* et à *Ammonites Murchisonæ*)[1]. A partir de là, jusqu'aux bancs du Muschelkalk *(r)*, par conséquent sur un trajet de plus de 1400 mètres, on ne devait rencontrer et l'on n'a en effet rencontré qu'un seul banc compacte, le calcaire à gryphées ou sinémurien, indiqué par la lettre *n*. Ce banc n'a pas été plutôt traversé qu'on est de nouveau rentré dans les terrains marneux et désagrégés, traversant d'abord les puissantes assises du keuper *(o)*, si remarquables par leur couleur lie de vin, puis les gypses keupériens *(p)* et enfin les dolomies conchyliennes supérieures (*q*), les analogues des bancs dolomitiques, d'où s'échappent les eaux minérales et thermales de Baden, de Schinznach et de Birmensdorf. Il n'en était que plus intéressant de voir ce même banc fournir aussi ici une source thermale qui est venue sourdre dans l'intérieur du tunnel. Quoique moins chaude que celles de Baden et de Schinznach, elle est cependant encore thermale, puisque sa température est de 17 1/2 °, et l'on a lieu de supposer que l'analyse de sa composition chimique, qui est confiée à M. le professeur Schœnbein, montrera qu'elle ressemble aussi sous ce rapport aux eaux de Baden et de Schinznach.

Après avoir traversé le calcaire conchylien, qui est une roche très compacte, on devait retomber dans d'autres couches marneuses ou incohérentes, — les dolomies conchyliennes inférieures *(s)*, les marnes salifères supérieures et anhydrites *(t)*, et les marnes salifères inférieures avec sel gemme *(u)*, — qui persisteront jusqu'à ce qu'on rencontre les massifs compactes du calcaire ondulé ou *Wellenkalk (v)*,

1 Ainsi nommé d'après une ammonite dédiée à Mme Murchison, l'épouse du célèbre géologue anglais de ce nom.

la plus inférieure des assises qui se montre à découvert dans les environs.

Il eût peut-être été prudent de s'arrêter là, et de laisser en blanc dans notre profil les massifs qui sont au-dessous. Mais, pour la géologie, l'investigation ne doit pas se limiter aux phénomènes qu'on peut analyser le marteau et la boussole à la main. La succession des couches, sans être d'une précision mathématique, est cependant soumise à des lois fixes, auxquelles peut se fier l'observateur attentif, qui sait faire la part des conditions locales. C'est pourquoi l'on n'a pas craint de dessiner au-dessous de ce calcaire ondulé que la pique du mineur est sur le point d'attaquer, une formation qui n'existe nulle part dans le Jura, le *grès bigarré (X)*. Nous avons la ferme confiance que l'expérience, qui jusqu'ici a confirmé nos prévisions, nous donnera aussi raison dans cette circonstance, et que nous aurons à constater, comme noyau de la montagne du Hauenstein, ce même grès rouge qui affleure en tant de points dans les Vosges et la Forêt-Noire, et qui a fourni les matériaux de la plupart des cathédrales des bords du Rhin.

Au-delà de ce noyau, les terrains sont trop bouleversés pour qu'il soit possible d'indiquer leur disposition d'une manière précise. Une rupture considérable vient ici interrompre la régularité des gisements, en sorte que les couches de l'autre côté ne sont plus dans le plan de leur prolongement. On dirait que la montagne tout entière a chevauché. Il y a là ce que les géologues appellent une *faille*. Cette faille se complique en outre d'un écartement des masses, qui donne lieu à une sorte de grande crevasse remplie de débris informes *(Z)*. Il est à présumer que de l'autre côté de cette crevasse se retrouveront les mêmes assises que sur le versant méridional, mais leur position pourrait bien n'être pas normale, comme il arrive souvent dans le voisinage des failles.

Constatons en attendant que la faille se trouve ici au centre du soulèvement, près du sommet de la voûte. Pour que les choses se passent d'une manière normale, il fau-

drait par conséquent que les couches plongeassent au nord, immédiatement au-delà de la crevasse. Si, comme tout semble l'indiquer, l'inclinaison est inverse, ce ne peut être que par suite d'une irrégularité. En revanche, la dépression qui succède au puits n° 3, est tout-à-fait normale. C'est le fond d'un pli, c'est-à-dire un véritable vallon au point de vue géologique, d'après la définition que nous en avons donnée dans un précédent article. Les couches qui de là remontent au nord, ne sont que les débris d'une seconde voûte, dont il n'est resté en quelque sorte que les piliers avec le commencement de l'arceau.

Transportons-nous maintenant par la pensée à la montagne des Loges, ou, à défaut, examinons sur notre planche le tracé du tunnel destiné à la traverser. Ici, comme au Hauenstein, le sommet de la voûte géologique est au nord du point culminant de la montagne, près du puits n° 5; mais les deux versants sont encore plus inégaux. Le versant septentrional, composé de couches verticales, est excessivement resserré; il ne comprend guère qu'un parcours de 500 mètres, entre le puits n° 5 et la sortie du tunnel aux Converts. Le versant méridional, en revanche, a un développement à peu près sextuple, ce qui tient à la très faible inclinaison des couches, qui forment ici un véritable plateau, le plateau des Loges. Ce qu'il y a de particulier, c'est que les couches du plateau, après avoir été horizontales sur un espace assez notable, se fléchissent brusquement aux approches du Val-de-Ruz, de manière à former un coude très subit, une sorte de voûte marginale, qui explique les escarpements très raides de la montagne en ce point.

C'est par ce flanc escarpé que le tunnel pénètre dans la montagne. Il aura par conséquent à traverser en premier lieu une série de couches verticales, pour passer brusquement à des bancs horizontaux, puis légèrement inclinés. L'angle d'intersection du tracé étant très aigu à partir des bancs verticaux, il en résultera que le tunnel se maintiendra longtemps dans la même couche; il sera par conséquent

exposé à moins de chances que s'il s'agissait de couches fortement redressées. Ces conditions domineront sur un espace de plus de 1500 mètres. Ce n'est qu'en approchant du point culminant de la montagne que l'inclinaison des couches augmente subitement (près du puits nº 3), à mesure que les bancs qui formaient la surface du plateau, disparaissent successivement sur le revers septentrional de la Vue-des-Alpes, pour céder la place à des couches de plus en plus profondes, jusqu'au grès de Marly *(i)*. La montagne, en s'entr'ouvrant ainsi, a donné lieu à une large combe (la combe aux Auges). Mais, contrairement à ce qui a lieu au Hauenstein, cet écartement des couches au sommet s'est effectué d'une manière en quelque sorte régulière, sans fissure, ni faille, ni chevauchement d'aucune espèce, en sorte que l'on a pu indiquer sur le revers septentrional de la voûte le point exact où l'on retrouvera les mêmes bancs plongeant dans le sens opposé[1].

Au point de vue géologique, comme au point de vue technique, les deux tunnels se ressemblent par conséquent fort peu: l'un, le tunnel des Loges, qui traverse essentiellement les assises du Jura supérieur, ne rencontre guère que des rochers compactes et solides; l'autre au contraire, par cela même qu'il était obligé de franchir des formations plus anciennes, devait s'attendre à rencontrer des terrains moins consistants, entre autres de puissants bancs de marne.

Les conséquences de ce contraste sont manifestes. Tout le monde sait que le roc, quelque dur qu'il soit, est bien moins à craindre que la marne. Cela tient à la circonstance qu'il ne se décompose pas sous l'influence de l'action atmosphérique. Les marnes au contraire, quoique en apparence aussi dures que le roc, et plus rebelles à la pique et à la mine, ne sont pas plutôt exposées à l'air qu'elles se délitent et tombent en poussière. De là la né-

[1] Le tunnel des Loges ne présente d'irrégularité qu'en un seul point de son trajet, aux Convers, où les couches supérieures de la voûte ont en partie disparu. La couche ***e*** ou l'artartien inférieur est ici le seul représentant de tout le massif du Jura supérieur. Les autres, savoir les couches ***a***, ***b***, ***c*** et ***d*** manquent.

cessité de les mettre à l'abri des influences atmosphériques, ce qui ne peut se faire qu'au moyen de revêtements intérieurs. Il suffit d'avoir vu ces voûtes en pierres taillées à l'entrée de nos grands tunnels, pour comprendre que c'est là le travail le plus difficile. Les ingénieurs en effet sont en général d'accord pour évaluer les frais de revêtement bien au-dessus des frais d'exploitation, dans la proportion de 3/5 à 2/5, ou même de 2/3 à 1/3.

Ainsi tout souterrain qui exigera un revêtement continu, sera par là même très coûteux. C'est parce que le tunnel du Hauenstein se trouve dans ce cas, que les devis en ont été portés d'emblée à un taux très élevé (fr. 1700 le mètre courant[1]).

En revanche, toutes les fois qu'on démontrera que tel souterrain qu'on projette, pourra se passer de revêtements intérieurs, on pourra en diminuer notablement le devis, à supposer que les autres conditions soient les mêmes.

En réalité les tunnels des Loges et du MontSagne ne ressemblent à celui du Hauenstein que sur une faible partie de leur parcours, soit une étendue d'environ 1000 mètres, depuis l'entrée septentrionale jusqu'au-dessous de la Vue-des-Alpes. Les couches sont ici redressées sous un angle assez fort, en sorte qu'elles se succèdent rapidement, et comme les bancs de marne n'y manquent pas, il est à présumer que dans cette partie du tunnel, qui correspond au centre de la voûte et comprend par conséquent les couches les plus anciennes (dont une partie se retrouve au Hauenstein, entr'autres les couches *h*, *i*, *k*, *l*), on aura à prendre les mêmes précautions qu'au Hauenstein.

[1] Si le tunnel du Hauenstein exige des sacrifices aussi considérables, il n'en faut pas conclure que tous les souterrains soient nécessairement aussi onéreux. Un pareil raisonnement nous semble trop puéril pour que nous croyions nécessaire de le combattre, bien qu'il ait été soutenu par des hommes capables. Faire ainsi abstraction des circonstances essentielles dans l'appréciation d'un fait, ce n'est plus raisonner. Autant vaudrait soutenir que les oliviers doivent croître à Boston et sur les bords du lac Ontario, parce que ces localités se trouvent sous les mêmes latitudes que Nîmes et Montpellier.

Ce qui distingue avant tout le tunnel des Loges, ce qui fait sa supériorité, c'est la partie méridionale de son parcours, à partir d'un point situé à peu près au-dessous de la Vue-des-Alpes, jusqu'à son issue dans le Val-de-Ruz (voir la coupe). Là commence un système de bancs complétement étrangers au tunnel du Hauenstein, savoir les calcaires du Jura supérieur (les mêmes qui, avec l'oxfordien, sont représentés sur la carte géologique par la teinte bleue). Ces calcaires, qu'on désigne vulgairement dans la Suisse française sous le nom collectif de *roc*, ont ici une épaisseur de 300 mètres. Géologiquement, ils forment cinq groupes, qui sont désignés par les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e* de la légende, et qui sont de haut en bas :

a) le Virgulien ou Portlandien;
b) le Ptérocérien ou Kimmeridien;
c) l'Astartien ou Séquanien supérieur;
d) l'Astartien ou Séquanien moyen;
e) l'Astartien ou Séquanien inférieur.

Malgré leur puissance, ces cinq groupes forment entre eux un ensemble remarquablement homogène, qui sous ce rapport contraste singulièrement avec les étages oxfordiens et de l'oolite inférieur qu'ils recouvrent. Ce sont d'outre en outre des massifs d'un calcaire blanc distinctement stratifié, sans intercalations notables de marne. Ces bancs, à l'exception de quelques assises dolomitiques, qu'on désigne dans le canton de Neuchâtel sous le nom de *jaluse*[1], sont en général très sains, et capables de résister efficacement aux agents atmosphériques.

Le tunnel des Loges traversera successivement toute l'épaisseur de ce massif calcaire, depuis la couche *e* ou Astartien inférieur qu'il rencontrera sous la Vue-des-Alpes (environ 270 mètres au-dessous de la surface) jusqu'à la couche *a* ou Virgulien, par laquelle il débouchera, audessus de Cernier, dans le Val-de-Ruz, en sorte que, sur une étendue de plus de 2000 mètres, le souterrain

[1] Ces bancs sont indiqués par une teinte un peu plus foncée dans le massif *b*.

se trouvera dans des conditions très-avantageuses. Il y a lieu d'espérer que sur ce trajet on ne rencontrera non-seulement aucune des difficultés qui ont rendu la construction du tunnel du Hauenstein si difficile et si onéreuse, mais, en outre, que sur bon nombre de points on pourra se dispenser de toute espèce de travaux protecteurs, le rocher étant, à quelques couches près, assez sain et assez solide pour soutenir lui-même sa voûte.

Ce qui est vrai de la majeure partie du tunnel des Loges, le sera en totalité du tunnel du mont Sagne, situé tout entier dans la même roche solide, et traversant exactement les mêmes couches *(a, b, c, d, e)*.

Ainsi, sur une longueur de tunnel de 4588 mètres, il y a un trajet de 3300 mètres, par conséquent à peu près les trois quarts du parcours, à l'égard desquels le pronostic géologique est des plus favorables. Si, comme nous en avons l'espoir, on peut se dispenser de revêtements murés sur une grande partie de ce parcours, de manière à ce que les dépenses se réduisent essentiellement aux frais d'exploitation, il est évident que les devis du tunnel tout entier, loin de dépasser celui du Hauenstein, comme on l'a craint, resteront au contraire sensiblement au-dessous.

En thèse générale, on peut admettre que ce qui est vrai du tunnel des Loges, doit l'être à peu près de tous les souterrains qu'on pourrait être appelé à construire dans notre Jura occidental. C'est une conséquence de la nature de nos roches.

Il en serait ainsi, selon toute apparence, d'un tunnel qu'on pratiquerait à travers le Salève, le mont Tendre, le mont Auber, etc. Par contre, on devra s'attendre à des difficultés multipliées dans le Jura oriental, où les terrains

[1] Les devis du Hauenstein étant de fr. 1700 par mètre courant (soit fr. 4,243,200 pour le tunnel), il faut, pour que le coût des deux tunnels des Loges et du mont Sagne n'excède pas la somme ci-dessus, que le devis soit limité à fr. 940 le mètre courant. Nous apprenons que la Direction a traité pour l'exploitation à raison de fr. 400 le mètre courant, y compris les puits, soit fr. 18 le mètre cube, la galerie cubant 20 1|2 mètres.

marneux et fracturés l'emportent de plus en plus sur les terrains compactes et résistants.

Est-ce à dire que, toutes les fois qu'il s'agira de travaux souterrains dans la partie orientale du Jura, on doive prévoir des désastres comme ceux dont nous venons d'être témoins au Hauenstein? S'en suit-il qne la science n'ait aucun conseil à donner, aucun palliatif à proposer, et que le mieux soit de se lancer à l'aventure, sauf à voir, quand les difficultés surgiront, comment on les surmontera?

Sans doute que, s'il agit de traverser une voûte ou un massif composés de terrains liasiques ou keupériens, il ne sera pas au pouvoir de la science d'empêcher qu'un pareil passage ne soit difficile et coûteux, à cause des travaux additionnels qu'il nécessitera.

Mais la nécessité de revêtir les souterrains et de se protéger contre les éboulements n'est pas le seul inconvénient des terrains argileux et marneux. Il en est d'autres plus sérieux et plus redoutables; ce sont les eaux qui accompagnent ordinairement les couches de marne, et qui seront d'autant plus abondantes que le massif qu'il s'agira de traverser, sera plus irrégulier. Il peut arriver alors que chaque dépression, chaque pli du terrain donne lieu à une petite nappe d'eau souterraine ou même quelquefois à un marais. En pareil cas, il conviendra de s'enquérir exactement des mouvements du terrain, afin d'éviter, autant que possible, le fond de ces bassins où l'eau sera nécessairement la plus abondante[1]. Ou bien, si ce sont des marais, on devra aviser aux moyens de les défricher, de détourner, si possible, les ruisseaux et filets d'eau qui les alimentent, comme on songe à le faire un peu tardivement, à l'heure qu'il est, au Hauenstein.

Admettons cependant qu'il soit impossible d'éviter ces nappes d'eau souterraines dont on pressent l'existence, qu'au moins alors on ne s'expose plus à l'avenir aux in-

[1] Nous avons montré ailleurs (*Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel*, tome IV) qu'il eût été facile d'éviter une partie des désastres du Hauenstein, si on avait voulu tenir compte des avis de M. Gressly.

convénients d'une pente unique, comme celle du tunnel du Hauenstein, dont les conséquences n'ont que trop justement excité les sarcasmes du public, lorsqu'on a su qu'on se promenait en radeau dans le tunnel, et, mieux que cela, que l'on s'y noyait.

On nous objectera peut-être que dans le cas particulier il eût été difficile d'admettre une double pente, attendu qu'elle aurait nécessité un prolongement notable du tunnel et augmenté ainsi considérablement les frais. Mais il est à remarquer que ce prolongement se serait probablement trouvé dans des conditions de terrain moins défavorables, ce qui aurait diminué dans une certaine mesure les frais d'exploitation. Il n'en serait rien, qu'encore nous nous croirions autorisé à demander aux auteurs du tracé si les inconvénients et les dommages qui sont résultés de l'envahissement des eaux, ne balancent pas largement les frais additionnels auxquels aurait entraîné un tunnel plus long, mais qui aurait eu l'avantage de procurer un double écoulement aux eaux.

Quoi qu'il en soit, et en attendant que le temps ait prononcé son verdict sur les mérites et les défauts des travaux qui nous occupent, nous sommes heureux de constater que l'expérience faite au Hauenstein n'a pas été perdue pour d'autres entreprises. Il est à présumer que le tunnel des Loges ne sera pas non plus à l'abri des eaux, surtout dans cette partie qui traverse les terrains correspondants à ceux du Hauenstein. Cette éventualité a été prévue. Au lieu d'une pente unique qui aurait permis de raccourcir le tunnel de plusieurs centaines de mètres, on a préféré en allonger le parcours en adoptant une double pente. Les eaux, en s'écoulant ainsi de chaque côté, ne porteront aucun préjudice aux travaux d'exploitation. Tout le temps et tout le travail qu'on a dépensés et qu'on dépense encore au Hauenstein à pomper l'eau qui s'accumule constamment du côté septentrional, par l'effet de la pente unique, seront épargnés. Les eaux, loin d'être un fléau pour l'entreprise, deviendront au contraire une source de bénéfice; elles

seront recueillies soigneusement de toutes les couches aquifères qui pourront se trouver sur le parcours du tunnel, et conduites le long du tracé à la Chaux-de-Fonds, qui se trouvera ainsi avoir acquis du même coup une voie ferrée et d'excellentes fontaines. A cet effet, on a eu soin de placer le sommet fort avant dans le tunnel, au-delà des derniers bancs de marne, c'est-à-dire au-dessous de la Vue-des-Alpes, afin qu'aucun filet de cette eau de montagne ne fût perdu. De la sorte le tunnel se trouvera drainé, à son plus grand profit, et à celui de la principale localité qu'il sera appelé à desservir.

EDOUARD DESOR.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Les deux coupes sont à la même échelle de 1/7500; la hauteur n'est point exagérée, mais naturelle.

Les terrains compacts et qu'on suppose ne pas devoir exiger de revêtement continu sont indiqués par des traits murés. Les terrains marneux ou décomposables sont indiqués par des traits parallèles.

Les terrains ou étages qui entrent dans la composition des tunnels sont indiqués par des lettres, en commençant par les plus récents.

Les étages *a–n* constituent la formation jurassique; les étages *o–x* représentent la formation du trias. Cette dernière manque complétement dans les tunnels des Loges. Le lias est le dernier des étages que ce tunnel traversera. La pente du tunnel du Hauenstein est uniforme et de 0,265 par mètre. Le tunnel des Loges est à double pente. La pente du côté de la Chaux-de-Fonds est très-faible, juste ce qu'il faut pour l'écoulement des eaux. Le sommet est à peu près au-dessous de la Vue-des-Alpes; de là jusqu'à sa sortie dans le Val-de-Ruz, la pente est de 0,250.

Le tracé des Loges a deux courbes : l'une de 600 mètres de rayon sur un parcours de 285 ^{m}, aux Converts; l'autre de 500 mètres de rayon sur 774 ^{m} de longueur à sa sortie au Val-de-Ruz.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

MÉMOIRES DE PIERRE DE PIERREFLEUR, *grand banderet d'Orbe (1530-1561), publiés pour la première fois et accompagnés de Notes historiques, par feu* A. VERDEIL. — Lausanne, librairie de D. Martignier, éditeur : In-8° de 27 feuilles, édition de luxe; prix, 6 francs.

Nous avions souvent entendu parler de l'agrément et de la naïveté de cette Chronique. Après l'avoir lue d'un bout à l'autre, rien ne nous pousse à contredire ce jugement; mais le fond nous en a frappé plus que la forme, la substance des événements, pour connue qu'elle puisse être, plus que la physionomie de l'écrivain. Ce fond est d'un intérêt tragique. Les Mémoires du grand banderet sont disposés en forme d'annales, mais le texte que nous en avons a été rédigé en un même temps, et souvent il arrive qu'à propos d'un fait particulier mentionné à sa date, l'auteur poursuit l'histoire du personnage ou de sa famille jusqu'à une époque plus récente, et même plusieurs années au-delà du terme de sa narration générale. La Chronique mentionne sans ordre apparent les faits les plus intéressants de l'année, les accidents et morts violentes, les mariages des bonnes maisons, les tempêtes, les grands hivers, les comètes; elle note soigneusement la récolte de chaque année avec les prix du blé et du vin, un chapitre de quelques lignes est consacré au supplice de la reine Anne de Boulen, le suivant dit l'aventure d'un *escholier* étranger qu'on trouva noyé dans l'Orbe. Néanmoins l'unité du sujet est très-réelle. C'est l'introduction de la Réforme dans les bailliages d'Orbe et de Grandson, propriété commune des seigneuries de Berne et de Fribourg. Le récit commence par les premières prédications luthériennes, il se termine par la dispersion des religieux et l'aliénation des biens d'Eglise, qui suivirent l'interdiction du culte romain à Orbe, prononcée immédiatement après le *Plus* du 19 juillet 1554. Les premières agitations, antérieures à l'arrivée de Farel, furent causées par les attaques du prêtre Juliani contre la réforme, dont les seigneurs de Berne exigèrent immédiatement punition. Farel trouva chez ceux-ci un appui si énergique que les chefs de famille furent un moment forcés d'aller l'entendre; et après quelques mois de troubles et de rixes modérément graves, les deux villes souveraines

s'accordèrent pour établir la tolérance religieuse à Orbe, en assurant l'usage des temples aux deux confessions. Cet état de choses, établi dès les premiers mois de l'an 1532, ramena bientôt la paix dans la ville, malgré les vivacités des Holard et la partialité pour la foi réformée du châtelain Antoine Secrétain, successeur d'Agasse. Mais les deux républiques souveraines, égales en droit, ne l'étaient point en puissance : la conquête du pays de Vaud et du Chablais par les Bernois déplaça complétement l'équilibre, malgré la part qu'en eût Fribourg, et le chiffre des protestants s'étant accru à Orbe, après 22 ans de tolérance réciproque ils firent constater par les commissaires des deux villes que la majorité leur était acquise :

A cinq heures du matin, fust sonnée et chantée la messe du Sainct-Esprit, à laquelle assisterent les susnommez Seigneurs Ambassadeurs de Fribourg, joints aussi tous les bons Chrestiens fideles. Estre accheuée, l'on sonna le sermon, auquel assisterent les Seigneurs Ambassadeurs de Berne, joints aussi les Lutheriens. Estre accheué le dit sermon, chascun entra en l'eglise ; lors les dits Seigneurs Ambassadeurs, tant d'un costé que d'autre, firent chascun vne harangue, tendant tous à vne fin de la cause pour laquelle ils estoyent venus. Les Ambassadeurs de Berne estoyent gens coleres et chauds, tendans à auoir le meilleur. Les Ambassadeurs de Fribourg, d'autre costé, gens doux, non contredisans à tout ce que les dits Seigneurs de Berne vouloyent, qui bien fust cause de nostre ruine. Après les harangues accheuéez, les dits Seigneurs firent commandement que ceux de la messe se deussent mettre d'un costé et ceux du sermon de l'autre. Et puis furent tous nommez les uns apres les autres, sur lequel nombre se trouua ***plus*** au nombre des Lutheriens que de la part de la messe, assauoir 18 personnes. Estre cela fait, chascun s'en alla disner, lequel disné pour les vns fust fort triste, et disoyent les bons Chrestiens iceluy estre nommé ***le jour de desolation***.

Les ordonnances rendues en vertu de cette décision interdisaient aux catholiques d'Orbe l'exercice de leur culte même hors des murs, dans les paroisses vaudoises où le protestantisme n'était pas encore introduit :

Si par le passé j'ay eu des tristesses et tribulations, ceste cy, qui s'appelle la ***grande desolation*** de ces pauures gens d'Orbe, surpasse toutes les autres. C'est que sorty hors du presche, le pauure peuple ayant ouy la publication des susdits articles faits et ordonnez de la part des Seigneurs de Berne, joints aussi nommement les Seigneurs de Fribourg enuers lesquels auoyent si grande esperance, fust marri de les voir consentir à nous faire à viure à la Loy des Seigneurs de Berne, laquelle est du tout contraire à celle qu'ils tiennent, laquelle est selon les ordonnances anciennes de nostre mere Saincte-Eglise ; et à present font ordonnance qui est contreuenante à leur conscience. Hélas ! je m'esmerveille d'un tel consentement ni jamais n'eussions pensé auoir tant petit de cœur qu'ils fussent venus jusques à ce ; car, combien que la lettre auoit esté entre eux faite du ***plus***, ce nonobstant elle ne disait pas que l'on ne deusse aller ailleurs ouyr messe et obseruer les ordonnances de l'Eglise ; ce que à present, en vertu desdittes ordonnances, ne pouuons faire.

Il est difficile en effet d'imaginer un avilissement plus complet que celui d'une oligarchie catholique concourant à la prescription légale de sa propre foi dans une province sur laquelle elle conserve les profits matériels de la seigneurie. La liberté religieuse, contraire aux tendances générales du seizième siècle, résultait si naturellement de la position politique particulière d'Orbe qu'elle s'y établit légalement et s'y maintint pendant vingt ans. Sa chute est l'une des pages les plus humiliantes de l'Histoire de la Réformation, et si pourtant les générations suivantes ont eu quelque sujet de s'en réjouir, c'est qu'en aucun cas la liberté de religion n'aurait pu subsister avec toutes ses conséquences légitimes.

La réforme de Genève, la guerre de Cappel, la conquête du pays de Vaud se dessinent sur le second plan, plus loin les crises religieuses de l'Allemagne et de la France, les guerres de François I[er] et de Charles Quint. Tout ce grand seizième siècle, évoqué par un esprit fort ordinaire, dans une villette de Bourgogne, pêle-mêle avec les incidents journaliers de l'endroit et les cancans du voisinage, la retraite des Châlons, de la Savoie et du moyen âge, la formation de la Suisse française, la barbarie des mœurs, les *Vaudais* (sorciers) brûlés à qui mieux-mieux par les protestants et par les papistes, le chanoine de Lausanne dont la maison est pillée à la suite d'une querelle de jeu, cette riche veuve de deux maris morts coup sur coup de trop boire, et noble Pierrefleur lui-même, avec ses désolations comiques, Pierrefleur, l'historien, l'hôte et le protecteur des Clarissines, et finalement si mal récompensé dans son désir d'acheter leur maison qu'il s'est écrié : « Pour conclusion sont dangereuses gens que gens de religion (de « couvent) et, tant que vous vous en pourrez passer, si les laissez « passer par le menu, ni trop près ni trop loin. » tout cela fait un mélange bizarre, attrayant, instructif, ensemble plaisant et fort triste, comme toute réalité humaine. La diction, quoique vieillie, en est très-facile à entendre, parce qu'elle est nôtre. Les archaïsmes, les provincialismes s'en retrouvent dans notre patois, et cette lecture n'est pas inutile pour nous faire pénétrer mieux dans le sens et dans les origines de notre français actuel. On peut lire les Mémoires de Pierrefleur d'une venue : il vaut peut-être mieux les laisser et les reprendre souvent ; c'est un livre du coin du feu. Le nom de l'éditeur ajoute à son intérêt. C'est le dernier travail d'Auguste Verdeil, d'un ami spirituel, ardent, et comme il arrive, un peu exclusif de notre race bourguignonne et de sa Patrie de Vaud.

S.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 8 novembre 1856.

SOMMAIRE : Les trois petits points noirs. — L'échiquier de la Suisse. Ses trois pions. — Le souci de vivre. — Le rapport du maréchal Vaillant sur la guerre de Crimée. Personnel, Matériel et Transports maritimes. — Mort de M. Paul Delaroche. — Victor Hugo et les tables tournantes. Les âmes des fleurs. Un botaniste allemand. Les Esprits, catholiques et protestants. — Mariage de M. Emile de Girardin. Un trait de son caractère. — M. Louis Veuillot dans sa tente. Sa conversation. Sa vocation littéraire. — Observation physiologique d'un romancier sur le roman. — *Gazette de Champfleury.*

On ne peut pas dire qu'en politique il n'y ait rien dans ce moment, puisqu'on y compte au moins trois petits points noirs, parfaitement visibles à l'œil nu : l'affaire de Naples, l'affaire des principautés danubiennes, et l'affaire de Neuchâtel. Il est vrai qu'on les appelle seulement des *affaires*, dans notre époque d'affaires en effet ; mais ne sera-ce que cela? des affaires à arranger, voilà tout ; et si l'on s'arrange, comment s'arrangera-t-on? D'abord, s'arrange-t-on sans argent? puis, sans que personne en souffre? puis, puis, puis.... Pour le moment, le seul fait certain, c'est que ces trois petits points noirs existent : ils ne se promènent pas à l'horizon, ils ne grandissent ni ne diminuent ; mais ils restent là, toujours les mêmes et fixes. Est-ce un nuage ou une mouche? un orage qui se prépare, ou une importune, mais vaine apparition qui trouble un moment le rayon visuel, mais qui se dissipe?

nul ne le sait, et par conséquent je ne le sais pas non plus. Y a-t-il quelque chose de sérieusement froissé, et surtout de brisé, entre la France et l'Angleterre? la première tendrait-elle à se rapprocher de la Russie, et la seconde, en ce cas, de l'Autriche ou même de la Prusse? La baisse de celle-ci, baisse visible pour tous, n'existe-t-elle que dans l'opinion, et la monarchie du Grand Frédéric, qui ne put tenir contre un plus grand que lui, tiendrait-elle mieux contre la dynastie de son rival, sous les pas duquel elle fut sur le point de s'écrouler et de disparaître? La Suisse, de son côté, n'a-t-elle que des motifs de prudence pour revoir à tout hasard ses cadres militaires, comme elle le fait, à ce qu'on dit? considère-t-elle peut-être avec quelque inquiétude, sur son petit échiquier, ces trois pions, le Tessin, Genève et Neuchâtel, qui ne sont pas sans importance, même pour de plus gros joueurs qu'elle dans ce terrible jeu de la guerre et de la politique, et qui ne méprisent aucun enjeu, aucune pièce, si médiocre qu'elle soit? Enfin, l'Italie n'est-elle pas toujours cette *belle fiancée* de la France, mais qui ne manque point d'autres prétendants d'ailleurs? On pourrait ainsi multiplier ou du moins varier les questions; mais comme on ne varierait pas les réponses, et que ce serait toujours la même que plus haut, je me tais.

J'ai voulu montrer seulement qu'on pourrait en faire dans la politique, et qu'on s'en fait, mais uniquement des questions, et sans y aller bien loin du reste. Car, chose à noter, bien qu'elle ne prouve rien, la politique est toujours morte, en ce sens qu'elle ne remue plus les esprits et n'existe pas à l'état d'idées, mais seulement de faits, qui, suivant leur plus ou moins grande importance, comptent plus ou moins parmi les préoccupations du moment. Et même la grande préoccupation n'est pas là. Elle est dans tout, en particulier dans le souci de vivre, et tout spécialement dans celui de la vie matérielle. A tous les étages de la société, que l'on regarde d'en haut ou que l'on regarde d'en bas, que l'on mène rude ou facile vie, que l'on pense ou que l'on s'étourdisse, on ne se sent pas ce joyeux entrain de vivre et d'aller en avant, qui fut l'apanage heureux de rares et courtes époques, de 1830, de 89, toujours suivies d'ailleurs d'époques de désillusionnement. Quelque chose serre le cœur et empêche qu'il ne se dilate, comme dans ces jours de novembre où nous sommes et que l'on accusera peut-être d'avoir assombri ces lignes, jours sans orage mais nébuleux, où chaque être commence à rentrer involontairement dans sa coquille, et où le ciel est froid alors même qu'il est clair et serein.

— Comme vue rétrospective des événements qui ont occupé à un si

haut degré l'attention de l'Europe dans ces derniers temps, il n'en est peut-être point de plus expressive à sa manière que le rapport adressé à l'empereur par le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, sur ce qu'on pourrait appeler la statistique de la campagne de Crimée. C'est un document officiel extrêmement remarquable, très remarqué, et néanmoins fort peu lu dans toute son étendue, car ces longues rangées de chiffres concernant le matériel, l'approvisionnement et le transport de l'armée, avec les explications qui les coordonnent, ne tiennent guère moins de neuf colonnes serrées du *Moniteur*. Ces chiffres ont pourtant non seulement leur éloquence, comme on dit, mais leur pittoresque même, dans leur détail, leur exactitude et leur réalité. Nous avons pensé qu'il pourrait être agréable à nos lecteurs d'en avoir ici une sorte de dépouillement; nous en avons donc recueilli pour eux les principales données les plus curieuses :

Ce rapport contient trois parties distinctes. La première traite du *Personnel* même de l'armée ; la seconde, du *Matériel*, et comprend sous ce titre l'artillerie, les envois de munitions, les approvisionnements, l'habillement, le harnachement, le campement, le service civil et religieux dans les hôpitaux et à l'armée, l'administration du territoire occupé, la trésorerie, les postes et la télégraphie, etc. La troisième partie présente l'ensemble des *Moyens Maritimes* employés pour transporter l'armée et ses approvisionnements.

Première Partie. — PERSONNEL.

Le total des envois de troupes a été de	309,268	hommes.
Les pertes de l'armée, par la maladie et la guerre, ont été de	69,229	id.
Différence :	240,039	id.
Il est revenu d'Orient en France	227,135	id.
Différence :	12,904	id.

Dans ce dernier chiffre sont compris tous les individus qui sont partis sans être engagés, et les officiers et soldats qui ont été embarqués plusieurs fois pour l'Orient par suite de congés et de convalescence.

Le total des envois de chevaux a été de	41,974
Il en est revenu en France ou en Algérie	9,000

Le reste a été tué ou vendu à la Turquie au retour de Crimée.

Seconde Partie. — MATÉRIEL.

Artillerie.

Le matériel d'artillerie dont disposait l'armée d'Orient, comprenait :

Bouches à feu de tous calibres	1,676
Affûts	2,083
Voitures,	2,740
Projectiles,	2,128,000
Kilogrammes de poudre	4,000,000

Génie.

Le matériel du génie, trop long à détailler, comprenait, par exemple :

Outils de terrassiers,	72,000,	pesant 165,000 kil.
Outils de carriers	7,400,	122,000
Outils de bûcherons	6,300,	12,500
Outils de mineurs,	1,800,	15,200
Brouettes,	800,	18,200
Sacs à terre,	920,000,	230,000
Manches d'outils,	80,000,	35,000
Echelles diverses,	230,	6,250
Baraques pour officiers et soldats,	2,900,	4,047,000
Poëles en fonte,	2,800,	84,000

Subsistances militaires. — Chauffage. — Fourrages.

Biscuit,	12,792,000 kil.
Farines,	22,105,000
Légumes secs,	193,000
Légumes comprimés,	341,900
Riz,	3,586,800
Sel,	79,400
Sucre,	2,763,100
Café,	2,149,600
Lard salé,	5,242,400
Bœuf salé,	518,200
Conserves de bœuf,	3,053,700
Saindoux,	50,000
Viande sur pied,	10,000 têtes.
Vin,	116,567 hect.
Eau-de-vie et Rhum,	13,766
Bois,	1,944,900 kil.
Charbon de terre,	15,772,300
Foins,	77,403,400
Orge ou avoine,	83,700,000
Objets mobiliers envoyés isolément,	1,500

Le total général pour le service des subsistances donne ainsi, en nombres ronds, un poids d'environ 500,000 tonneaux, et l'on évalue à 50,000 tonneaux les quantités de vivres non consommée et de matériel rapportées en France.

Pour transporter ces denrées et ces matières en Orient, il a fallu 1,800 voyages de navire à chargement complet. Les chargements ont été effectués : en France, 460 ; en Algérie, 566 ; en Angleterre, 77 ; en Italie, 600 ; en Egypte et en Syrie, 88 ; en Espagne, 4, et en Belgique 5. Total : 1,800

Habillement. — Campement. — Harnachement.

	Nombre d'objets.
Ceintures de flanelle,	654,882
Sacs tente-abri,	347,319
Couvertures de campement,	371,787
Chemises de coton,	354,529
Guêtres en cuir (paires),	42,527
Guêtres en toile (paires),	163-409
Pantalons de toile grise,	9,000
Souliers (paires),	328,209
Bottes éperonnées (paires),	32,396
Caleçons,	132,336
Blouses de cuisine,	200
Blouses d'écurie,	25,010
Pantalons de cuisine,	200
Casquettes de chasseurs d'Afrique,	717
Bretelles de fusil,	525
Montants de tente-abri,	183,265
Visières de bonnet ou shakos,	2,000
Boutons de diverses armes,	20,620
Cravates de coton,	200,000

—

Sabots (paires),	238,597
Chaussons de laine (paires),	189,162
Capotes à collet et à capuchon,	251-399
Bas en laine (paires),	220,000
Gants en laine (paires),	215,000
Chachias,	253,576
Guêtres houzeaux en peau de mouton (paires),	90,000
Guêtres bulgares (paires),	163,759
Paletots en peaux de mouton,	15,000

—

Montants de tente d'officier ou de troupe,	30,952
Traverses de tente à 16 hommes,	9,199
Tablettes avec porte-manteaux,	71,209
Piquets de tente,	567,971
Pliants,	3,428
Grands bidons,	40,973
Petits bidons,	289,714
Gamelles,	43,193
Marmites,	46,981
Etc., etc.	

—

Fers de cheval,	817,216
Clous à ferrer,	6,193,400
Etc., etc.	

On peut évaluer à 12,000 tonneaux environ le volume du matériel porté ci-dessus. L'ensemble des objets réexpédiés d'Orient représente à peu près 8,000 tonneaux.

Hôpitaux. — Ambulances.

Lits,	27,000
Couvertures en laine,	39,000
Matelas,	30,000
Grand linge à pansement,	57,000 kil.
Petit linge à pansement,	76,000 id.
Bandes roulées,	32,000 id.
Charpie,	49,000 id.
Lait concentré,	8,000 id.
Essence de bouillon concentré,	1,000 id.
Etc., etc.	

Trésorerie.

Les paiements effectués en Orient depuis le mois d'avril 1854, s'élevaient, au 1er juillet 1856, à 285,646,160 fr. 45 cent.

Service télégraphique.

16 télégraphes aériens portatifs susceptibles de se monter et de se démonter facilement, établissaient des communications rapides entre le quartier-général et les différents corps détachés. Un câble électrique sous-marin, placé par le gouvernement anglais entre Balaclava et Varna, et cette dernière ville rattachée au réseau télégraphique alle-

mand par le gouvernement français, établissaient un service de transmissions qui mettait l'armée à quelques heures de Paris.

Imprimerie.

Une imprimerie lithographique suffisait au commencement; mais on fut obligé vers la fin de faire venir un service typographique de Paris. Ce fut l'imprimerie impériale qui le fournit. Jusqu'à l'évacuation de la Crimée, un prote et deux ouvriers typographes sont restés au quartier-général.

TROISIÈME PARTIE. — TRANSPORTS MARITIMES.

La marine impériale a fourni :

Vaisseaux mixtes et à vapeur,	11
Vaisseaux à voiles,	21
Frégates à voiles,	19
Transports mixtes et à voiles,	24
Frégates à vapeur,	19
Corvettes,	21
Avisos,	17
Total :	132

Ces 132 bâtiments ont fait en tout 905 voyages.

L'ensemble des transports maritimes peut se décomposer ainsi :

	Hommes.	Chevaux.	Tonneaux.
Transports de la marine impériale,	273,780	4,266	116,661
Bâtiments anglais,	38,353	1,952	6,624
Bâtiments nolisés et paquebots des Messageries impériales,	224,270	44,736	601,251
Totaux :	536,403	50,974	724,536

L'administration de la guerre a nolisé, en 1854 et 1855, 66 vapeurs et 1,198 navires à voile de toutes dimensions. Ces bâtiments formaient une espèce de flotte qui a fait jusqu'à la fin de la guerre un va-et-vient permanent entre l'Orient et les ports où étaient réunis les approvisionnements.

— Peu à peu, dans la littérature et les arts, les maîtres s'en vont, et la Mort, qui n'épargne personne, fauche aussi dans leurs rangs. L'année dernière, c'était parmi les sculpteurs ; on dirait que c'est parmi les peintres aujourd'hui. L'autre mois, Chassériau, tombé dans la force de l'âge et du talent. Maintenant, Paul Delaroche. Il n'avait que cin-

quante-neuf ans. Le dommage, à grand'peine réparable, causé récemment par un incendie à son hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts, lui avait été un grand chagrin. Artiste habile et ingénieux, plus remarquable peut-être par le fini que par l'idéal, par l'élégance et la justesse que par l'originalité ou la vigueur des conceptions, sa peinture, pourrait-on dire en quelque sorte, est plutôt de la belle prose que de la poésie, des scènes historiques que du drame; mais ce n'en est pas moins une des gloires de la moderne école française qui s'éteint avec lui.

— On assure que Victor Hugo et ceux qui vivent auprès de lui dans l'exil, ont tout à fait donné dans les tables tournantes. Ils les consultent et y croient fermement, comme ce pauvre Victor Hennequin, qui en est mort, après en être devenu fou. De là, dans les *Contemplations,* les révélations de la *Bouche d'ombre,* et ce que l'on entend *au bord de l'infini.* Ce ne serait pas seulement de la poésie, ni même de la philosophie, une hypothèse pour résoudre le problème : ce serait le problème résolu. Aussi, une des dames de la famille du poète n'oserait plus, dit-on, cueillir des fleurs , craignant par là de faire souffrir et de déchirer l'âme qui s'y trouve en prison; « *tout est plein d'âmes ;* » elle se serait donc interdit cette distraction, réputée jadis bien inoffensive.

Nous avons connu du reste un botaniste allemand qui avait une idée analogue, quoique bien moins lancée pourtant dans le monde du mystère et de l'inconnu. Il ne croyait pas que les fleurs fussent autre chose que des fleurs; mais il disait qu'elles avaient leur sensibilité propre, ce qui n'est pas absolument dénué de tout fondement dans les faits, puisque le nom même de la *sensitive* prouve au moins une *sensitivité* singulière dans certaines plantes, que toutes ont leurs conditions d'être, quelques-unes de très déterminées, et qu'en général elles ne supportent pas d'être tracassées, changées trop souvent de place, malmenées et traitées rudement. Bref, notre botaniste n'allait pas jusqu'à se faire scrupule de les cueillir; mais c'était pour lui un acte sérieux, et non pas une chose toute simple et vulgaire; ce qu'il savait et sentait au sujet des plantes, et il y était réellement savant, lui avait persuadé qu'on les faisait souffrir en les arrachant, les brisant, les dépouillant d'une partie de leur être avec brusquerie et violence, ou même seulement avec distraction : il ne fallait s'approcher d'elles et se les approprier qu'avec sympathie; aussi, quand il cueillait une fleur, lui en demandait-il, pour ainsi dire, permission.

Pour en revenir aux tables et à leur *tablature*, si elles ne sont plus

à la mode, elles n'en ont pas moins encore des adeptes, et de tout à fait sérieux. A Genève et en Allemagne, ils forment même, comme en Amérique, une sorte d'affiliation religieuse. Un prélat bavarois vient de lancer ses foudres contre ceux de son diocèse, qui ne s'en prétendent pas moins fort bons catholiques pour cela. Les canons ecclésiastiques défendent, il est vrai, d'évoquer les morts; mais cette interdiction est levée pour quinze ans, après quoi les prescriptions canoniques à ce sujet seront rétablies comme par le passé. Dieu a permis cette communication temporaire avec le monde invisible, parce que l'Eglise a un urgent besoin d'être régénérée : les Esprits travaillent à cette œuvre, et il n'y faut pas moins, pour la rendre possible, que leurs révélations, leurs remontrances et leurs admonestations. Néanmoins, ces appels rencontrent une vive résistance dans le clergé, et la régénération demeure douteuse. Aussi les Esprits en disent-ils d'assez bonnes au pape et aux évêques : « Quittez, leur crie l'esprit du prince de Hohenloe, déjà célèbre par ses prophéties de son vivant, quittez vos palais, et retournez à vos huttes de pêcheurs. » Ce qu'il y aurait ainsi de singulier, c'est qu'en Bavière les esprits frappeurs seraient catholiques, tandis qu'aux Etats-Unis ils sont plutôt protestants. Ils auraient donc avec ceux qui les interrogent des rapports d'église et de nationalité, et autres rapports personnels, qui donnent nécessairement matière à la réflexion. Néanmoins, parmi les douteurs, et c'est incomparablement le grand nombre, nous en connaissons qui ne sont pas non plus complètement édifiés par les explications des savants, y compris même M. Faraday et M. Babinet. Les personnes que nous avons en vue, n'ont pas foi aux tables, elles s'abstiennent, mais elles citent des faits dont la physique et la mécanique ordinaires ne rendent pas raison, comme précédemment on aurait traité de fable le télégraphe électrique, cette merveille usuelle de nos jours. Les tables en cachent-elles une autre, et y a-t-il réellement quelque chose là dessous? Ce serait alors le cas de donner plus d'attention au livre de M. le comte de Gasparin, qui n'a pas été assez sérieusement lu, peut-être parce qu'il avait été trop sérieusement fait.

— On sait que M. Emile de Girardin vient de se remarier ces jours-ci, non pas avec une Anglaise, comme on le disait d'abord, mais avec une comtesse allemande alliée aux maisons princières, et, ce qui vaut mieux, jeune et belle, s'il faut en croire le bruit public. Continuera-t-elle les traditions de celle qui est jusqu'ici la véritable Mme Emile de Girardin dans l'histoire si agitée de la littérature de notre temps, et dans l'histoire plus agitée encore de son mari? Outre infiniment d'es-

prit, surtout d'esprit de conversation, elle avait du liant et quelque chose de sympathique aux gens de lettres. Elle établissait ainsi, entre eux et le célèbre publiciste, une communication qui n'aurait peut-être pas existé sans elle; car M. Emile de Girardin, comme la plupart des hommes d'affaire et des hommes politiques, n'éprouve pas tout naturellement de l'attrait pour les littérateurs proprement dits; peut-être même éprouve-t-il quelque chose de moins : les avoir pour concurrents de renommée et d'influence, l'étonne, si cela ne l'offusque pas, et il doit les trouver frivoles, comme le genre de talent qui fait leur réputation. C'est ainsi que Proudhon dit quelque part qu'un homme d'action et de lutte, un fabricant, un négociant qui a fait sa fortune, un patron de navire au long cours en sait plus, en fait de vraie poésie, que le plus fécond romancier qui n'est qu'écrivain.

Voici une autre observation curieuse sur M. Emile de Girardin; elle nous vient du même côté, que la précédente, c'est-à-dire d'une personne qui a pu la faire d'assez près ces derniers temps. M. Emile de Girardin, l'ancien et acharné lutteur, que l'on se représentait toujours la plume en avant, non seulement n'est plus journaliste en activité, n'écrit presque plus dans son journal, et le fait faire par d'autres, bien que sans doute il le dirige et le possède toujours, mais il n'aime plus qu'on l'attaque, et en effet on ne le voit plus guère lui-même attaquer, ni se mettre en garde. Serait-ce signe qu'il vieillit et qu'il baisse, se demandait notre observateur?

— L'*Univers* a agrandi son format, mais il n'y a pas gagné : le précédent lui suffisait pour le bien remplir, et, à sa manière, il y parvenait. Ce format ni trop petit ni trop grand le faisait déjà distinguer des autres journaux, avec lesquels il est à présent plus confondu sur la table des cabinets de lecture; on l'y aperçoit moins du premier coup d'œil. D'un côté il attirait l'attention par sa taille moyenne, et de l'autre il la retenait par un caractère, un ton, un langage qui n'avaient pas précisément cette qualité. Maintenant qu'il a aussi voulu avoir ses six pieds, au moins en carré, il est obligé d'avoir recours à du remplissage, comme ses confrères, et il leur ressemble par le côté mauvais, lui qui ne voudrait en rien lui ressembler.

Mais ce qui est plus grave, c'est ce qui semble se passer dans son for intérieur. Il est toujours aussi ardent, aussi âpre, quoique d'une façon plus délayée; mais il l'est contre les ennemis du dehors, contre les philosophes, les parlementaires, les démocrates, tous ceux qui n'admirent pas le moyen âge et n'y voient pas le plus haut idéal de vie et de félicité sociale, contre les protestants surtout, qui paient

principalement les frais de sa mauvaise humeur : il l'est sensiblement moins contre les ennemis du dedans, contre les catholiques d'un autre bord. Y a-t-il eu un mot d'ordre, et qui l'a donné? le Pape ou l'Empereur? comme on disait au moyen-âge, dans ce bon temps si regretté.

Autre fait, qui n'est que le corollaire de ce fait général, mais qui le personnifie, pour ainsi dire, indirectement, et par là le trahit encore mieux, en ajoutant un nom-propre à l'impression du lecteur. M. Louis Veuillot a eu certainement la plus grande part dans le succès de l'*Univers*; ce journal n'aurait pas existé sans lui, et sans lui ne resterait pas ce qu'il l'a fait : or, il en est toujours, pensons-nous, le rédacteur en chef, mais il y écrit de moins en moins, et on remarque la même abstention, voulue ou non, chez son frère cadet, M. Eugène Veuillot, qui lui servait jadis de second et de lieutenant. Le cadet livrait les combats journaliers; l'aîné se réservait les grandes batailles. Maintenant les grandes batailles ont cessé. Le généralissime, laissant à d'autres la première place, semble être descendu au rang de simple soldat; il fait modestement son service dans les escarmouches du feuilleton, mais ce n'est pas là son terrain, car son fort est bien plutôt une certaine audace de brutalité que la légèreté et la souplesse. Quant à son ancien lieutenant, il est également rejeté dans l'ombre; il est primé par les autres généraux de brigade ou de division. M. Rupert est le diplomate de cet état-major, comme M. Léon Aubineau en est l'historien, M. Gondon, l'interprète anglais, et M. Coquille, l'économiste : avec M. Dulac, le théologien polémique, et M. l'abbé Morel, le plus fanatique et le plus fantastique de tous, ce sont eux, actuellement, qui commandent ou du moins qui paradent sur toute la ligne. Le maître est remplacé par les disciples, et on s'en aperçoit bien. Si les hommes ou les choses l'obligent à rester dans sa tente, ne pourrait-il pas lui venir l'envie d'aller la planter ailleurs?

Il fut un temps où M. Louis Veuillot n'était qu'un écrivain, faisant de la littérature un métier, et lui-même s'est accusé d'y avoir joint aussi ce qui n'en est que trop souvent les mœurs. Au fond, ce trait essentiellement littéraire serait toujours chez lui le trait dominant, à en croire le même observateur auquel nous devons une remarque d'un autre genre sur M. Emile de Girardin. On aurait encore avec lui l'impression d'un homme qui se sentait la volonté, le goût et le talent de parvenir par la littérature, et qui froissé, rebuté de ce côté, se serait jeté d'un autre à corps perdu. Sa conversation, par certains mots, certaines comparaisons, certaines alliances d'idées qui ne viennent pas communément à l'esprit, porterait également des traces involontaires

de sa vie d'autrefois, lorsqu'elle était celle de la majorité des gens de lettres et des artistes, rien de plus, mais rien de moins aussi. A cet égard donc, sur sa conversation, sa façon de s'exprimer, peut-être même sur son style, on pourrait lui appliquer, dans un sens général, ce que M. Champfleury dit en particulier du roman. Suivant ce romancier, l'un de ceux qui ont le plus sondé ce genre d'écrits, « le roman « est, de toutes les formes de la pensée, la moins hypocrite, celle où « l'auteur, malgré toute sa diplomatie, ne saurait masquer son tempé- « rament. Quoi que fasse l'auteur, son roman est une confession. »

— La remarque est curieuse, et pourrait bien être vraie, d'autant plus que non seulement dans l'écrivain, mais dans l'homme, pour qui saurait le bien voir, tout est révélation et confession, tout le trahit. Mais ne moralisons pas, puisque, d'après notre théorie, cela aussi serait un genre de confession. Bornons-nous donc aux observations d'autrui, ce sera beaucoup mieux pour le lecteur aussi bien que pour nous, et disons simplement d'où nous avons tiré celle que nous rapportons plus haut.

Nous l'avons trouvée dans une petite revue mensuelle, la *Gazette de Champfleury*, comme l'autenr l'intitule de son propre nom. Cela pourra paraître audacieux; mais le fait est qu'il a l'intention de la rédiger seul, quoique ce soit 128 pages in-16 par mois, et qu'il la publie, parce que, dit-il, « depuis plusieurs années, il est tourmenté par le « besoin d'imprimer certaines idées critiques qui perdraient de leur « caractère dans une feuille faite en collaboration. » M. Champfleury a été beaucoup attaqué ces derniers temps, soit dans ses ouvrages, soit dans sa manière de concevoir le roman comme œuvre littéraire; mais, ajoute-t-il, « cette *Gazette* est destinée à prendre la défense de « *la* littérature plutôt que de *ma* littérature. »

Elle ne fait que de commencer. Le premier numéro contient la critique d'un roman de mœurs plus que risquées, une *Vieille Maîtresse*, dont l'auteur, M. Barbey d'Aurevilly est rédacteur littéraire d'un grand journal et professe un catholicisme décidé. Cette critique, composée surtout de citations, M. Champfleury l'adresse, sous forme de lettre, à M. Louis Veuillot, qui a fait aussi des romans. Ensuite viennent une nouvelle, puis des renseignements biographiques sur la jeunesse et les commencements de Balzac, et enfin la gazette du mois, dans laquelle il y aurait plusieurs choses à prendre, mais dont nous nous contenterons pour aujourd'hui de citer ce bon mot, attribué par l'auteur à une Anglaise : « La France est une bouteille de champagne dont « l'Empereur est le bouchon. » Cette revue, on le voit, ne manque donc

pas de piquant ni de diversité. Nous souhaitons bon succès à son rédacteur, et surtout bon courage, devrions-nous ajouter ; mais il n'en manque pas, lui qui dit dans sa préface : « Je ne crains pas de me « faire momentanément quelques ennemis de plus, sachant qu'un en- « nemi littéraire représente mille amis dans le public. Dans ma jeu- « nesse j'avais pris une devise que je reprends aujourd'hui : *Ne « craindre ni amis ni ennemis.* » Nous aimons cette confiance et cette tenacité. Après cela cependant, pour nous comme pour tous, nous serions tenté de nous demander s'il ne reste pas à se craindre soi-même. Mais voilà l'humeur moralisante qui revient : je la chasse. Posons seulement la question : Faut-il, oui *ou* non, se craindre soi-même?— Oui *et* non. Quoi qu'on en pense, voilà encore pour chacun de nous, en nous-mêmes, une autre classe d'*amis*, ou d'*ennemis*, comme on voudra.

Neuchâtel, 10 novembre 1856.

L'enquête du Trois Septembre est terminée, et les débats de ce grand procès s'ouvriront dans quelques semaines, à moins que des négociations diplomatiques n'en amènent la suppression. On sait que d'entrée la Confédération s'est déclarée prête à le laisser tomber, si le Roi de Prusse, en abandonnant des droits qu'il a lui-même expressément autorisé les Neuchâtelois à tenir pour caducs, mettait la Suisse à l'abri de nouvelles entreprises contre les institutions qu'elle s'est données et que l'Europe a reconnues. Lorsqu'on envisage cette affaire au point de vue prussien, et de l'exécution obligatoire de toutes les stipulations des traités de Vienne, on peut trouver une telle base d'accommodement insuffisante, puisque (selon cette manière de voir) la Suisse obtiendrait tout sans rien donner, les prisonniers n'étant pas coupables. En revanche, lorsqu'on reconnaît, comme on y semble disposé, qu'il y a quelque chose à faire, lorsqu'on admet que les droits de la Suisse sur Neuchâtel balancent ceux de la Prusse, et que la double position de cet état ne pourrait être rétablie sans inconvénients pour tous les intéressés, alors la demande d'élargissement préalable que la Prusse a formulée, avec l'appui des puissances continentales, se présente comme une condition bien étrange, bien peu propre à faire régner l'ordre et à régulariser les positions.

Que signifierait en effet une suppression du procès qui ne serait pas suivie d'une renonciation ou d'une restauration immédiate du prince? —Pour la Suisse, ce serait un désaveu formel de tous ses actes, depuis la Constitution fédérale jusqu'à l'occupation militaire actuelle. Pour Neuchâtel, ce serait l'institution, pour le monde entier, l'exemple

bizarre d'un gouvernement *out-law*, sur lequel chacun pourrait se ruer, au bénéfice d'une impunité garantie, et qui cependant continuerait à administrer le pays sans qu'on essayât peut-être de le remplacer. Si c'est là de l'ordre, nous demanderons ce qu'on appelle du désordre et de l'anarchie. Nous demanderons qui serait le plus menacé par cette anarchie diplomatiquement instituée? On pourrait s'en douter, à Berlin et ailleurs, depuis le 4 septembre.

Nous ne pouvons nous expliquer la faveur avec laquelle une telle demande a été accueillie, même par des publicistes et par des cabinets modérés, qu'en pensant qu'ils n'en ont pas calculé bien sérieusement la portée. Loin d'éprouver la moindre amertume à l'égard des prisonniers, nous honorons leur conviction et nous ne leur souhaitons que du bien, mais ce qu'on réclame pour eux, est tout simplement l'impossible. A tout le moins, ce serait de la part de la Suisse, dont on attend «des dispositions conciliantes», l'abandon complet de sa position. Comme préliminaire aux négociations, elle se mettrait toute entière à la merci de l'adverse partie. Cela n'est pas sérieux.

Quand un congrès serait réuni, quand l'Europe aurait exprimé sa volonté, la Suisse pourrait lui dire : Vous avez pris en main la question neuchâteloise, tranchez-la comme il vous plaira, nous acceptons votre jugement d'avance, seulement ne nous imposez pas, à nous Suisses, l'obligation perpétuelle de conserver Neuchâtel au roi de Prusse, contre la volonté des Neuchâtelois. Mais aussi longtemps que Neuchâtel est envisagé comme un canton suisse, on ne conçoit pas que les mêmes puissances qui ont reconnu la constitution fédérale, veulent tout-à-coup la suspendre, en arrêtant le bras de la justice contre une tentative ouverte de renverser cette constitution par les armes.

Entre les premières propositions de la Suisse, contre lesquelles on ne peut guère élever que des objections d'étiquette, lorsqu'on admet la convenance de modifier les rapports de droit par une transaction, et les ouvertures d'une diplomatie qui nous demande simplement d'abandonner par forme de préliminaire et notre droit et notre gage, il y a place pour des négociations plus substantielles et plus fécondes. Nous croyons savoir positivement que ces négociations sont ouvertes, par l'entremise d'une puissance de premier ordre, et que la Confédération suisse s'y montre disposée à toutes les concessions que permettent ses antécédents et l'importance du principe engagé.

Mais les antécédents ne sont pas tous favorables. Dans le premier momen t,quand on pouvait saisir l'Occasion par sa mèche, le président de la Confédération n'a pas su vaincre la tentation bien naturelle de mortifier un diplomate dont la Suisse avait sujet de se plaindre; des

récits mensongers, incomplétement réfutés, et reproduits avec une singulière persistance, ont envenimés les blessures d'amour-propre vieilles et nouvelles; et quelles que soient de notre côté les intentions conciliantes, on ne saurait prédire l'issue des tentatives actuelles de médiation. Nous disions ici le 13 septembre : « Les puissances « accepteront à Neuchâtel le fait accompli, à moins qu'elles n'aient pour « se départir de cette conduite un motif d'intérêt propre... Mais cet in- « térêt peut surgir demain, et cela par l'effet de circonstances incal- « culables, auxquelles la Suisse et Neuchâtel seraient tout-à-fait étran- « gers. » Tel est bien le côté redoutable de notre situation équivoque, et qui rend les plus grands sacrifices préférables au *statu quo*. Ce que nous disions vaguement il y a deux mois se présente aujourd'hui sous des formes plus précises. Le relâchement de l'alliance des puissances occidentales a déjà amené un rapprochement sensible entre la France, la Prusse et la Russie. D'autre part, si l'Autriche marche avec l'Angleterre en Orient, et combat la Prusse en Allemagne, deux motifs puissants la rangent ici du côté de nos adversaires : le premier, c'est le désir d'affaiblir les principes mêmes du droit public suisse, qui sont si différents des siens; le second, plus considérable encore, c'est l'utilité de créer un précédent qui engage l'Allemagne et la Prusse à lui garantir dans l'occasion ses provinces non germaniques. Il n'y a donc pas d'impossibilité absolue à ce que, finalement, « pour des motifs ab- « solument étrangers à Neuchâtel », malgré tout le bon vouloir que la Suisse pourrait témoigner, la France, la Prusse et l'Autriche, c'est-à-dire l'Allemagne, se trouvent réunis contre nous sur la question de fond, et dans ce cas, l'expérience montre que, sans tirer l'épée, sans toucher même à notre territoire, l'Europe coalisée pourrait nous forcer à plier.

Cependant le concours actif de la France à de telles mesures nous semble encore très peu vraisemblable. Mais il suffirait qu'elle restât neutre pour nous créer une situation difficile. Deux états secondaires nous séparent de la frontière prussienne. Pressés d'accorder un passage militaire, ils ne seront peut-être pas absolument libres de le refuser, et les dernières décisions prises à Francfort sur l'affaire de Neuchâtel ont assez l'air de préluder à des négociations de cette espèce. Quand les Prussiens seraient rentrés dans le grand-duché de Baden, qu'ils ont occupé en 1849, nous ne croirions pas encore à la guerre, parce que la France ne la tolèrerait pas, mais aussi longtemps que sa politique n'est pas formulée, on peut se demander si son intention n'est pas de laisser s'engager la partie, afin de rendre à la Confédération un de ces services éclatants qui imposent une reconnaissance onéreuse, et de reprendre ce titre de Médiateur dont s'était paré le premier empire.

Cette solution, favorable au premier coup d'œil, serait en réalité pleine de dangers. En revanche, si la sentence était rendue contre nous, il n'est pas certain du tout qu'elle aboutît à la restauration du roi de Prusse. Dans un pays démocratique, où les passions sont vivement excitées, les mesures comminatoires, la contrainte à distance manquent leur effet, il faut l'occupation matérielle, que les Prussiens ne sont pas en mesure d'effectuer. D'autres seraient mieux placés.—De tous les dénouements de ce genre, celui que nous craindrions le moins, c'est un conflit avec les troupes prussiennes. Sans vouloir sonner la trompette, nous croyons que les Suisses, avec l'appui moral de l'Angleterre, ne se laisseraient pas toucher impunément, et que les révolutionnaires allemands pourraient se frotter les mains. Mais ils sont les seuls auxquels cette perspective devrait sourire. Pour la Suisse, c'est une extrémité qu'elle supporterait sans faiblir, mais qu'elle s'efforcera de conjurer, car dans les circonstances actuelles elle mettrait en jeu son existence et celle du principe libéral. La victoire même aurait ses périls, et pourrait la conduire où ses populations ne veulent point aller.

Tout ceci n'est guères probable, nous en convenons franchement, mais ces éventualités extrêmes sont pourtant possibles; elles commencent même à sortir des nuages, et tout homme avisé fait entrer en compte les chances d'un très-grand danger, quelque faibles qu'elles puissent être.

Ce qui est plus vraisemblable peut-être, si les négociations amiables n'aboutissent pas, c'est qu'un *veto* de l'Occident empêchera la Prusse de faire valoir ses prétentions par la force, mais qu'elle les maintiendra comme avant le 3 septembre, en attendant toujours son moment. Il n'est pas besoin de dire combien cette absence de solution serait fâcheuse pour Neuchâtel, pour la Suisse, et pour l'Europe elle-même, où les matières inflammables ne manquent pas. Encore ce pis-aller n'est-il rien moins qu'assuré, parce qu'on ne saurait refuser éternellement à la Prusse de tirer les conséquences du protocole de 1852.

Le succès des négociations directes est donc du plus haut intérêt pour la Suisse, qui doit bien se garder de mettre son espoir dans un congrès. — Quoique dans les traités même de 1815, l'union de Neuchâtel à la Suisse prime infiniment ses rapports avec la couronne de Prusse; il est difficile que la diplomatie soit impartiale à notre égard, et presqu'impossible qu'elle nous favorise, parce que nous représentons le principe républicain qu'elle redoute et combat partout aujourd'hui. Quant aux intérêts neuchâtelois, quels qu'ils soient, soyons certains qu'on en tiendra fort peu de compte, c'est tout au plus s'ils seront aperçus. Il faudrait qu'un congrès essentiellement royaliste fît passer à l'état de république un état censé monarchique : n'y comptons pas.

Au fond l'intérêt de la Prusse seule est identique au nôtre. Hors d'une transaction amiable, il est évident qu'elle a beaucoup à perdre et rien à gagner, même par la victoire, car elle contracterait des obligations très-onéreuses sans compensation possible. Mais d'autres exemples ont montré que l'intérêt politique ne guide pas toujours le Cabinet de Berlin. En revanche, il est accessible, plus qu'aucun autre peut-être, aux considérations d'honneur et de sentiment. Ces considérations lui dicteraient une autre conduite s'il était bien renseigné sur les faits. Que veut Sa Majesté le Roi de Prusse? — La liberté de prisonniers que la Suisse ne demande qu'à relâcher. La suppression d'un procès dont la publicité pourrait devenir compromettante, après les désaveux du premier jour. — La Suisse ne tient point à ce procès. Le roi veut protéger une population qui lui a témoigné sa fidélité d'une manière touchante et qui souffre aujourd'hui par l'effet de cet attachement. — Mais il est au-dessus de ses forces et de toutes les forces humaines de rendre à ces populations ce qu'elles regrettent. Le Roi ne peut pas, aujourd'hui, leur créer un sort meilleur que celui qu'elles trouveraient dans une république neuchâteloise paisible, et où tous les citoyens prendraient part sur le pied de l'égalité. Mais c'est précisément pour ces populations que nous redoutons le plus de voir s'envenimer la querelle! Si les faits étaient connus à Berlin tels qu'ils sont, s'ils n'avaient pas été dénaturés depuis 1848, s'ils ne l'étaient pas encore chaque jour avec autant de légèreté que de perfidie; si l'on savait que la majorité des Neuchâtelois, abstraction faite des étrangers établis, est aujourd'hui républicaine, soit par goût personnel, soit par conviction de la nécessité; si l'on pensait que l'appoint d'étrangers qui donne à cette majorité une prépondérance si décidée est absolument indispensable à l'économie du pays; si l'on savait que les mauvais traitements infligés aux royalistes sont des inventions, et que les souffrances inséparables de l'occupation militaire excitent au contraire la sympathie de leurs concitoyens, on ne se refuserait pas à des transactions honorables, on tiendrait compte des changements que l'Europe a subis depuis cent cinquante ans, et comme Neuchâtel s'était donné librement, on le laisserait aller librement.

Aujourd'hui, comme en 1707, les royalistes neuchâtelois sont appelés à prononcer sur leur destinée. Ils ne peuvent certainement pas rétablir l'ancien état de choses qu'ils connaissaient, mais ils peuvent consolider la République en lui donnant à la fois la paix au dedans, la sécurité au dehors, comme ils peuvent pousser leur pays vers un avenir tout nouveau et qu'ils ne connaissent point. C'est un moment solennel. S'ils disent avec MM. de Marval, de Montmollin, Coulon, de Tribolet, Du-

bois, Calame, etc. : « Nous ne pensons pas qu'une restauration du Roi puisse amener le bien du pays, nous nous rattachons à la République, » ils faciliteront singulièrement la marche des négociations directes; et déjà l'extrême-droite a poussé dans la *Gazette de Prusse* un cri d'alarme qui montre toute l'importance d'une telle manifestation. S'ils se taisent, ils laissent subsister dans sa force le motif d'honneur qui pousse à d'incalculables conflits. Quant aux royalistes qui ont encore foi dans l'avenir de leur principe, ou qui, sans espoir, se trouvent néanmoins liés dans leur conscience, nous n'avons rien à leur dire, car nous ne les comprenons pas. Mais ceux qui pensent au fond du cœur ce qu'ont exprimé les députés royalistes du Grand-Conseil, la déclaration des royalistes du Locle et celle de Neuchâtel, nous les prions d'y bien réfléchir, nous les prions d'y réfléchir seuls et devant Dieu, s'ils savent le faire. Un examen consciencieux de la position les convaincra, nous en sommes assuré, que le moment est venu de dire ce qu'ils pensent, de manière à ce qu'on le sache là où il importe que la vérité soit connue. Les royalistes d'attachement et de souvenirs qui ne sont pas aujourd'hui royalistes de conviction, sont plus convaincus que nous-même de l'impossibilité d'une restauration modérée, et des malheurs qu'amènerait toute tentative sérieuse d'en venir là. Qu'ils ne se laissent pas arrêter par des considérations privées en face d'un avenir menaçant pour toutes les familles et pour tous les intérêts. Qu'ils ne s'abusent pas sur la possibilité d'obtenir du dehors des changements dans la République, en affectant de s'en tenir éloignés; c'est au contraire en y adhérant qu'ils pourront la modifier, car l'idée qu'un congrès garantira les détails d'organisation d'une des plus petites républiques de la Suisse, tandis que toutes les autres se constituent à leur guise, est la moins pardonnable des chimères. Qu'ils ne reculent pas devant des antipathies personnelles et des dédains trop longtemps nourris, quand il s'agit avant tout d'eux-mêmes et de leur pays. Qu'ils ne s'arrêtent surtout pas à la pensée d'être froidement reçus par les anciens républicains. Et d'abord leur patriotisme, leur dignité personnelle doit les placer au-dessus de cette crainte. Puis cette crainte n'est pas fondée, on a pu s'en convaincre par des explications fort nettes. Si la déclaration des quinze députés n'a pas été sympathiquement accueillie, si l'on en a trouvé les termes peut-être un peu faibles de la part de députés au Grand-Conseil, quoiqu'ils fussent en réalité parfaitement clair, ce fut une faute, qui s'explique dans un moment d'émotion, mais qui ne se commettrait plus. Si nous sommes bien informés, et nous avons fait quelques démarches pour l'être, les marques de défiance qui ont accompagné la déclaration du Locle sont ré-

prouvées par l'immense majorité du parti républicain, notamment par les hommes de poids dans la politique cantonale. Non, les républicains savent parfaitement que si les adhésions se sont fait attendre bien longtemps, c'est qu'elles coûtent; ils savent que celles qui arrivent au moment où la question devient sérieuse sont sérieuses elles-mêmes, ils les honorent, et ils en sentent le prix. Selon la marche que prendront les événements, les anciens royalistes pourront regretter, mais jamais se repentir d'avoir rendu leur conviction publique; tandis que le refus de témoigner, quand les événements les mettent si clairement en demeure, pourrait devenir un poids bien lourd pour leur conscience. Le dirai-je, ce n'est pas sans surmonter une répugnance profonde que je m'exprime aussi ouvertement sur les affaires d'un canton auquel je n'appartiens pas par ma naissance, et dans une question où je ne saurais m'envisager comme absolument désintéressé ; mais je sens que l'intérêt personnel est étranger à ce langage, et que la seule affection me rend indiscret. Si l'étranger est forcé de parler quand il voudrait se coudre la bouche, les enfants du pays se tairont-ils?

Dans les circonstances actuelles de la Suisse, le décès de M. l'ancien président de Chambrier, qui aurait été douloureusement remarqué en tout temps, a pris quelque chose de tragique et peut être considéré comme un malheur public. M. de Chambrier avait concouru à la restauration prussienne de 1814, il lutta longtemps pour sauver l'individualité neuchâteloise des transformations et de l'espèce d'absorption dont il la sentait menacée, et tandis qu'à l'intérieur de son petit pays il poussait au progrès en tout sens, les aspirations de la Suisse moderne trouvèrent longtemps en lui un habile adversaire. Le cœur de M. de Chambrier appartenait à la vieille Suisse, mais avant tout il était neuchâtelois. Après 1848, il voulut que les royalistes, prenant au sérieux le rescrit royal, participassent à la vie de la République. Sa vigilance avait prévenu, il y a quelques années, l'explosion d'un mouvement analogue à celui de 1856. Naguères encore plein d'activité, d'esprit et de bienveillance, il est mort d'un afflux de bile au foie dont il fut saisi le trois Septembre. La *Nouvelle Gazette de Prusse* s'est fait écrire que cet honorable citoyen avait été maltraité et mis en prison à la suite du mouvement, ce qui est absolument faux. Elle ajoute que sa dernière maladie eut pour cause une douleur patriotique : ceci est possible, mais si l'on pouvait s'attendre à la publication de cette circonstance, ce n'était certes pas dans ce journal!

S'il eût vécu, M. le baron de Chambrier, quoiqu'on l'eût rendu suspect peut-être, était l'homme à porter la vérité sur les affaires de sa patrie aux pieds du trône qu'il avait servi; et pour être certain qu'il

l'aurait fait, il n'y a qu'à consulter toute sa vie. Les Neuchâtelois qui vénèrent sa mémoire ont aujourd'hui le moyen de témoigner leurs sentiments, c'est de faire ce qu'il aurait fait, c'est d'être de leur pays comme lui, avec tous, contre tous, toujours, et quoi qu'il en coûte.

Nous passons à une affaire moins grave, mais plus triste peut-être, en ce sens qu'elle n'offre pour ainsi dire aucune issue favorable, tandis qu'au prix de bien des périls, de bien des souffrances et de bien des sacrifices individuels, Neuchâtel peut espérer de voir sa position simplifiée et consolidée. Je parle de notre éternel conflit de chemins de fer et de ses suites. Le Gouvernement vaudois se refuse jusqu'ici à toute espèce de négociation relative à l'exécution de la ligne d'Oron. Par un arrêté du 29 octobre, il a annulé la convention passée entre les autorités lausannoises et l'Etat de Fribourg concernant les subventions promises à cette voie ferrée, et suspendu la Municipalité (conseil administratif) de Lausanne de toutes ses fonctions, pour les confier à une Régie qu'il a composée de 7 membres, dont deux ont refusé et n'ont pas été remplacés. Cette déchéance de Lausanne a produit en Suisse une assez vive sensation. Formellement elle ne dépasse pas la compétence du Conseil d'Etat, seulement elle a besoin d'une ratification du Grand-Conseil, qui ne lui fera certainement pas défaut. La loi demande en outre que la mise sous régie d'une commune soit précédée d'une enquête administrative. La Municipalité n'a point été entendue, mais on a donné le nom d'enquête à un acte d'accusation très-violent et très-naïf du département de l'Intérieur. Mais comme la mesure se fonde sur des documents authentiques, la formalité négligée était en réalité sans importance. Au fond, la décision pourrait se justifier à la rigueur par un considérant que le Conseil d'Etat n'a pas pris la peine de formuler : c'est qu'en votant un subside gratuit de 600,000 (ou plus exactement de 450,000 fr. au maximum) la commune se mettait hors d'état de subvenir aux dépenses que la loi met à sa charge, sans avoir recours à un impôt local, qui aurait besoin de l'autorisation du Grand-Conseil. Dès lors l'allocation convenue était une manière de forcer la main au Grand-Conseil, et l'on ne saurait admettre, semble-t-il, qu'un corps puisse indirectement rendre nécessaire des mesures qu'il n'aurait pas le droit de prendre lui-même. Si ce motif n'a pas été allégué, c'est qu'il se trouvait infirmé par la conduite antérieure du gouvernement. Depuis longtemps, en effet, celui-ci voit le chef-lieu vivre sur ses capitaux, sans y porter remède et sans permettre qu'on y porte remède. Ainsi la commune pouvait, après le subside, s'administrer comme elle l'a fait jusqu'ici avec l'agrément de ses supérieurs, sauf à voir sa

fortune réduite à *zéro* à peu près vingt ans plus tôt : ce n'est qu'une affaire de plus ou de moins. Quant aux considérants réellement articulés, ce sont des sophismes puérils qui ne valent pas à beaucoup près le « *besoin moral* » que Lausanne soit punie, exprimé par le comité central de résistance : 1° *la convention incriminée a pour objet la direction d'un chemin de fer sur territoire vaudois, ce qui est du ressort de l'Etat*. En vertu de cet argument, le Conseil d'Etat pourrait annuler les souscriptions et les actions de tous les propriétaires vaudois à des lignes vaudoises, et faire mettre les souscripteurs sous tutelle, si la direction de ces lignes n'avait pas obtenu son assentiment. 2° *la convention stipule un rachat qui rendrait la commune copropriétaire d'un chemin sur le territoire vaudois, à la souveraineté duquel elle n'a pas droit*. Si la propriété d'un chemin de fer implique un droit de *souveraineté*, MM. Pereire, Bonna et consorts sont donc souverains dans le canton de Vaud. Est-ce ce qu'on a voulu dire? Les communes vaudoises et même des états étrangers ne sont-ils pas propriétaires d'immeubles sur le sol vaudois, et les chemins de fer sont-ils régis actuellement par d'autres principes que ceux de la propriété privée? 3° *Le chemin subventionné nuirait aux intérêts vaudois ; les autorités communales ont manqué à leurs devoirs envers la famille vaudoise*. Voilà le grand argument, la source du « besoin moral » des gouvernementaux de la veille et du lendemain. Il est joli ! L'Etat est le conseiller des communes, il a la surveillance de leurs intérêts, et, en cette qualité, il demande qu'elles subordonnent leur avantage pécuniaire au sien propre, autrement il leur retire tout-à-fait la gestion de leurs biens et s'en charge lui-même. Si la commune s'était ruinée pour son conseiller, celui-ci l'aurait approuvée de se ruiner, témoins soient les cent mille francs qu'on a pressé, presque avec menace, la ville de Lausanne de donner pour Jougne, sans qu'elle eût obtenu les moyens de balancer ses budgets. Les biens communaux doivent être gérés non pas dans l'intérêt des communes elles-mêmes, mais dans l'intérêt général du canton, et cela non pas de bon gré, mais de force; 4° après quoi l'on a le courage de finir par la sollicitude qu'inspire la fortune de Lausanne, que la prodigalité de ses administrateurs compromettait ! Ce sont là des choses qu'on peut approuver par acclamation, mais qu'on ne discute pas.

La convention passée avec Fribourg ne nous touche guère, il serait bien à désirer que le gouvernement vaudois fût ici la dernière instance, et que Lausanne n'ait pas à payer les 450,000 francs, si le chemin Bartholomy arrive à terme. Malheureusement, il faudra plaider et prouver au tribunal fédéral par la loi vaudoise qu'une commune a besoin d'autorisation pour disposer de ses capitaux mobiliers. Nous ne

savons pas si la preuve est bien facile, et si le receveur de la régie ne devra pas financer.

Quant à la mise en régie, elle est bien duement prononcée, et nous ne nous imaginons pas qu'on en revienne de sitôt, car le gouvernement, qui est mieux appuyé que jamais, ne supporte guère l'antagonisme d'une autorité populaire au chef-lieu. Il va d'ailleurs sans dire que cette mesure implique la dictature gouvernementale sur toutes les autres communes de l'Etat. Quelle commune oserait se mettre en conflit, sur un point quelconque, soit en donnant de l'argent, soit en en refusant, avec les intentions du Grand-Conseil, représentant la famille vaudoise, du moment où il est posé en principe que les communes n'ont pas le droit de poursuivre leur intérêt local contre l'intérêt général dans la disposition de leur bien, ni celui d'entendre l'intérêt général de la famille vaudoise à leur manière? C'est donc l'annulation de l'indépendance communale que l'on éprouvait le besoin moral de prononcer. Nous n'attendions pas moins; il y a déjà quatre mois qne nous écrivions ici que Lausanne paierait cher ses velléités d'indépendance, « d'autant plus que pour la frapper, le canton ne craindrait pas de se frapper lui-même.»

Le gouvernement vaudois s'en tiendra-t-il là pour le moment, ou va-t-il sévir, comme on l'assure, contre les rares agents révocables qui ont osé se prononcer en faveur de la ligne d'Oron? Nous l'ignorons. L'établissement de la Régie lausannoise est à lui seul une assez grosse responsabilité. La Municipalité était fort critiquée, il faudra faire mieux qu'elle, autrement les reproches tomberont sur le Conseil d'Etat. La Municipalité, qui faisait assez peu de chose pour la propreté, pour la police et pour l'embellissement de la ville, dépensait cependant au delà de ses revenus, sans qu'on soit admis à dire qu'elle gérait mal, le contraire ayant été établi. Il faudra dépenser plus qu'elle, absorber les capitaux plus rapidement, ce qui serait positivement odieux, ou bien il faudra établir l'impôt municipal qu'on a si longtemps refusé et dont l'impopularité retombera sur le Conseil d'Etat.—Tout ceci ne balance peut-être pas le plaisir d'avoir seul quelque chose à dire au chef-lieu; mais il faut calculer aussi l'effet produit sur le reste de la Suisse. C'est bel et bien un châtiment qu'on a voulu infliger à la population lausannoise en rendant plus étroits ses rapports avec un gouvernement populaire : on l'a dit et on l'a entendu. La Confédération sait donc que Lausanne est punie pour avoir essayé d'amener le chemin de fer chez elle, punie pour avoir voulu ce que la Confédération elle-même a voulu, punie pour s'être adressée aux autorités fédérales. Il est superflu de dire quels sentiments cette nouvelle a excités

dans le reste de la Suisse. Ils ont déjà trouvé une expression sévère au sein des cantons les plus étroitement alliés aux Vaudois dans la question des chemins de fer. C'est un titre de plus à l'impopularité que l'Etat de Vaud semble ambitionner depuis quelque temps. Quelle que soit l'issue de la question des chemins de fer, son crédit est abaissé pour longtemps. Et si des raisons financières n'engagent pas la Compagnie de Berne-Lausanne à déserter son entreprise, nous ne voyons plus de quelle manière honorable ce beau canton pourra sortir de l'impasse où il s'est jeté. Quand nous dirions qu'il résistera par la force, on nous accuserait de calomnie; on nous adresserait la même accusation si nous disions qu'il ne résistera pas, la preuve en est au Bulletin du Grand-Conseil. Cependant, nous aimons à croire que la possibilité de la guerre civile n'est entrée dans l'esprit de personne. Mais nous dirons que lorsqu'on a laissé longtemps l'opinion incertaine sur la question de savoir si l'on céderait ou pas, lorsqu'on s'est mis au bénéfice d'une perspective menaçante, et qu'ensuite on vient à plier, ce n'est pas une conduite honorable. Si nous commettons une erreur, nous ne demandons pas mieux que de la reconnaître, mais nous nous serions bien mépris sur le caractère des Vaudois, s'ils ne partageaient pas notre sentiment. Nous éprouvons « le besoin moral » de chercher la patrie vaudoise au coin de la Suisse et non pas dans les états napolitains. Les gouvernementaux de la dernière promotion appelleront peut-être ceci « une diatribe contre le canton de Vaud. » Les lecteurs impartiaux y trouveront la marque d'un autre sentiment.

— Le cours d'économie politique sera fait cet hiver à l'Académie de Lausanne par un écrivain français réputé, M. Pascal Duprat. Un ancien recteur de cette Académie, collaborateur de notre *Revue*, M. Edouard Secrétan, avocat, vient d'ouvrir à l'Hôtel-de-Ville une série de séances sur l'Histoire de la Féodalité.

— La nouvelle école cantonale, établissement central d'instruction secondaire dans la double direction classique et industrielle, vient d'être constituée à Berne. C'est un établissement considérable, où travaillent une quarantaine de professeurs et d'instituteurs. — Nous venons de recevoir le compte-rendu des travaux de la Société d'Emulation jurassienne en 1855. La lecture de ce *Coup d'œil* annuel est toujours intéressante. Comme il semble toujours trop court, il serait bon peut-être d'en perfectionner l'économie en évitant tout double emploi. L'étude de M. Quiquerez sur la chasse et les droits de chasse dans l'Evêché renferme des choses assez curieuses. La biographie de M. Jules Thurmann par M. X. Kohler est pleine d'une sincère émotion.. L'histoire de M. Thurmann est aussi celle de la Société, celle des travaux scien-

tifiques et des institutions scolaires du Jura. Dans tout le volume, on sent la vive impression produite par la perte récente de cet homme distingué. Cependant comme il n'est pas dans la nature humaine de se fixer bien longtemps dans une même sensation, nous voyons que nos voisins et amis de l'Evêché ont su jouir du bien de se voir et de l'hospitalité de Delémont. Le récit fleuri de cette fête m'a remis en pensée celle de la présente année, qui a eu lieu à Bienne en septembre passé. Bon nombre de nos amis ont eu l'heureuse chance de s'y trouver; mais ils n'en ont dit à la *Revue*, rien sinon qu'ils avaient trouvé à Bienne un plaisir infini. Que veulent-ils que la Chronique fasse de leur plaisir infini?

A côté des *Mémoires et Documents* de la société romande, dont le cadre embrasse Fribourg, ce canton n'a pas moins de deux recueils historiques particuliers : une Revue mensuelle, le *Mémorial de Fribourg*, de M. l'abbé Gremaud, dont l'histoire de l'Eglise et des églises compose le fond; puis les *Archives et Mémoires* de la société d'Histoire fribourgeoise, dont nous venons de recevoir le cinquième cahier. Ce demi-volume, de 200 pages, renferme une histoire des relations entre Fribourg et Genève jusqu'à la rupture de leur alliance, conséquence immédiate de la Réformation. Ce travail est dû à la plume élégante et chaleureuse de M. le Dr Berchthold, qui raconte, au point de vue fribourgeois, avec quelques documents nouveaux et dans une intention polémique assez marquée contre de récents apologistes de la Savoie, la période héroïque de Genève. Le fond mis à part, l'écrivain nous semble diminuer çà et là l'enseignement des faits en les liant un peu trop ostensiblement aux luttes et aux préoccupations contemporaines. C'est uniquement au point de vue littéraire que je fais cette observation. La fin du cahier est occupée par quelques notices de l'infatigable M. Daguet sur l'histoire littéraire de Fribourg au XVe et au XVIe siècles, entre autres par une relation détaillée, curieuse, des rapports que soutint avec la Suisse le demi-protestant, médecin, alchimiste et philosophe sceptique Cornelius Agrippa de Nettesheim, l'auteur de la *Declamatio invectiva de incertitudine et vanitate Scientiarum.*

— Des désordres assez graves ont eu lieu à Fribourg, il y a quelques jours, à la suite de tentatives violentes pour empêcher l'exportation des pommes de terre.

S.

LE DEVOIR DE MAURICE

Le sentier était presque toujours solitaire. Il semblait sortir d'une maison, la plus grande et la plus riche du pays, et s'élançait dans la campagne. Bordé de haies et de grands arbres qui le tenaient à l'ombre, il allait à travers champs, jouant avec un ruisseau qu'il longeait d'abord, pour l'esquiver ensuite, et qu'il enjambait enfin pour arriver droit devant le temple : il se jetait alors dans une large esplanade, comme un fleuve dans la mer, mais reparaissait bientôt de l'autre côté de la place vide, et là changeait de nature, si l'on peut dire ainsi ; il devenait sérieux, sombre même sous la verdure éternellement triste d'une rangée de sapins : il s'arrêtait enfin au cimetière.

La maison où commençait le sentier rappelait les chalets du canton de Berne, moins leurs inscriptions et leur vétusté : elle était construite en bois et composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Du côté du soleil, appuyé sur des poutres équarries et cannelées, abrité par le toit qui figurait une énorme visière, un large balcon formait galerie et péristyle, offrant à ses hôtes deux grandes joies réunies, le grand air et le chez soi. L'intérieur de la maison était mi-français, mi-allemand : il y avait un grand salon pareil à ceux de nos hôtels, mais on n'y allait pas, et tous les meubles en étaient rangés avec cet ordre froid, cette symétrie solennelle qui déclament à leur manière le proverbe italien : *Si vede, ma non si tocca.* Ajoutez que le salon regardait le nord, et jamais rayon de soleil n'en avait terni le tapis éblouissant. Mais au midi, sur la galerie, s'ouvrait une petite chambre simple, hospitalière, amicale, chauffée par le soleil, décorée de guirlandes de lierre, qui remplaçaient autour des portes et des

fenêtres les chambranles absents ou cachés, et tombaient du plafond en guise de lustres, garnie de meubles où l'on osait s'asseoir et s'appuyer, d'un petit piano souvent ouvert, d'une petite étagère où vingt volumes lus et relus se laissaient feuilleter sans résistance, une chambre où l'on demeurait, enfin. La jeune fille qui vivait là n'avait guères plus de seize ans et se nommait Marie.

Le temple où menait le sentier montrait pour tout ornement une porte ogive, une fenêtre à vitres de couleur et une flèche qui semblait haute à côté des maisons du village. Il était protestant, c'est-à-dire simple et grave : son aspect n'eût point converti de Barbares, mais dans le pays dont je parle, il n'y avait plus de Barbares à convertir. Les bonnes gens de la campagne, qui savaieut tous lire et chanter, n'avaient nul besoin de chercher leur Dieu dans la hauteur des voûtes sacrées, dans l'éclat des peintures religieuses, ni même dans la représentation douloureuse de la croix. Il leur suffisait de se recueillir, de descendre en eux-mêmes et d'écouter les simples paroles du pasteur.

En ce temps là le pasteur était un jeune homme qui venait trer dans la vie : il se nommait Maurice.

Le cimetière où s'arrêtait le sentier n'offrait ni monuments ni inscriptions : rien que des croix de bois ou de pierre, et sous les croix, des tertres couverts de mousse. On y remarquait sur la hauteur une place où aucune fosse n'avait encore été creusée : quelques pieds de gazon sous un saule pleureur.

*

Un matin, dans la saison des fleurs, Marie suivit le sentier de la maison au temple. Elle portait une robe blanche et un long voile qui tantôt, comme une trace lumineuse, ondulait derrière elle et tantôt, comme un manteau de reine, lui descendait jusqu'aux pieds. Son frêle et beau visage paraissait sortir d'un nuage blanc. Ses chevenx noirs se découvraient à peine, ses yeux bleus étaient baissés, ses joues, si pâles d'ordinaire, maintenant colorées par l'émotion, semblaient deux roses. Elle tenait dans ses mains jointes un petit livre qu'on voyait trembler. Comme elle marchait d'un pas rapide, elle dut s'arrêter un instant pour attendre une femme grave et heureuse qui la suivait et qui était sa mère. Quand la mère rejoignit l'enfant, elle l'attira sur son cœur et essuya d'un baiser une larme qui lui cou-

lait sur la joue. Puis toutes deux continuèrent leur route côte à côte sans se parler : le baiser avait tout dit.

Quand elles furent arrivées sur la place du temple, elles la trouvèrent encombrée de gens réunis pour les attendre. Ils étaient tous vêtus de leurs plus beaux habits, car dans le pays dont je parle, la moindre cérémonie est une fête publique. A l'approche de Marie et de sa mère, ils se séparèrent en deux haies, continuant le sentier jusqu'au temple. Tous les hommes se découvrirent en silence, toutes les femmes s'inclinèrent en souriant. La mère et la fille passèrent entre ces deux rangées d'amis sans lever la tête. Arrivées devant la porte du temple, elles se retournèrent, et seules sous le porche, saluèrent la foule d'un long regard ému. Puis elles entrèrent en se donnant la main, et s'étant encore embrassées, mais plus tendrement que jamais, se séparèrent. Marie alla s'asseoir au milieu de jeunes filles vêtues comme elle, et la mère à une place habituelle que nul n'eût jamais osé lui disputer. Le pasteur monta en chaire. Après le sermon, il invita ceux qui ne voulaient point assister à la cérémonie, à se retirer en silence. Personne ne remua. L'homme de Dieu, s'adressant alors aux jeunes filles, leur dit qu'il allait les recevoir dans la famille chrétienne, et leur rappela comment elles devaient aimer, se dévouer et souffrir. Puis il descendit devant une simple table qui servait d'autel : toute l'assemblée se leva, toutes les jeunes filles se mirent à genoux, le temple même paraissait en prière. Le pasteur appuya ses mains sur le front de tous ces enfants — mais quand ce fut le tour de Marie, il s'arrêta plus longtemps devant elle, comme s'il voulait ajouter quelque chose à la bénédiction de Dieu.

*

Mais hélas! près des villages il y a souvent des villes, dans ces villes de grandes maisons, et dans ces grandes maisons des jeunes gens qui deviennent plus ou moins des sots, quand ils sont riches et qu'ils n'ont rien à faire. Tel était Arthur, le fils uniqne du conseiller privé.

Le lendemain du jour où Marie avait fait sa première communion, Arthur se leva juste six heures après le soleil. Et dès qu'il eut quitté son lit, il s'approcha d'une glace qui servait de porte à son armoire. Il y vit un visage rose, des yeux assez pareils

à des verres de lunettes bleues, mais clairs et reposés, un front blanc et uni, des cheveux blonds à peine débouclés par l'oreiller, des favoris fort bien dessinés par le rasoir et des dents superbes. Puis il se pressa la taille de ses deux mains, bomba sa poitrine et mit une jambe en avant : il put alors s'embrasser tout entier d'un seul regard, et parut satisfait du spectacle. Il fit un tour dans sa chambre pour résumer ses impressions, puis s'étendit dans son fauteuil, et, suivant le précepte grec, qui fait de la connaissance de soi-même la base de la sagesse, il passa de l'examen de sa personne à l'inventaire de ses actions.

— Je suis, se dit-il, un jeune homme fort bien élevé. Jamais je n'ai mangé un œuf sans en briser la coquille, ni offert du vin à une dame avant le poisson desservi. Je sais danser et monter à cheval mieux que personne au monde; j'ai l'art de glisser mon mot dans toutes les conversations et jamais, pas même dans un entretien avec des vieillards parlant de choses que je n'entendais point, on ne m'a vu troublé, ni taciturne. Je ne suis ni joueur, ni fumeur, ni libertin; je n'ai jamais fait de dettes, et sauf ma toilette, qui me coûte fort cher, je vis avec une parcimonie dont mon père est charmé. Je n'ai jamais manqué à un seul de mes devoirs : je ne dîne pas chez les gens sans les visiter dans la semaine, et je dépose vingt cartes par jour dans les diverses maisons où je ne puis aller. Aussi ai-je entendu bien des fois des mères me vanter à leurs filles, et comme je suis riche et patricien, je doute qu'on me refuse jamais celle à qui je parlerai de mariage. Et puisque mon père a désigné à mon choix Mlle Marie X, jeune personne élevée simplement à la campagne, mais d'une famille distinguée et fort opulente, je veux aujourd'hui même, ayant eu l'honneur d'y être invité par sa mère, aller lui présenter mes hommages et mes devoirs.

Cela dit, il sonna son domestique et après déjeuner s'habilla. Cette dernière cérémonie ne dura que deux heures. Puis il fit seller son cheval et partit pour la campagne, non sans déposer plusieurs cartes sur son chemin.

*

A l'endroit où le sentier qu'on a décrit traversait le ruisseau, la bonne nature avait fait presque toute seule une retraite d'amoureux ou de solitaire. Il y avait là une grosse pierre qu'un

éboulement avait couverte de terre et d'herbe; un arbre la couvrait de ses branches serrées et touffues; on pouvait s'y asseoir la tête à l'ombre et les pieds au soleil. Un peu plus bas l'eau courait sur le gravier et un accident de terrain la faisait bondir en cascade dans un bassin naturel où elle dormait un instant avant de reprendre sa fuite et son murmure. De l'autre côté du ruisseau se dressait un bois de peupliers qui donnait à ce paysage, surtout au déclin du jour, quand leur ombre fendait toute la plaine, un air de grandeur et de majesté. Du pied des peupliers jusqu'à la ligne argentée du torrent, descendaient des prés comme on n'en peut voir ailleurs, d'un vert calme, uni, reposant comme le bleu des eaux dormantes. Au fond la montagne rocheuse, sauvage et presque terrible, faisait contraste et laissait voir, entre les découpures de sa cîme, la blancheur et l'éclat des glaciers lointains.

Maurice était assis là, invisible aux rares piétons qui suivaient le sentier, et s'obstinait à regarder dans l'eau une pierre étincelante qu'il ne voyait pas. Entre la pierre et lui passait et repassait une image de jeune fille agenouillée sous sa bénédiction. De temps en temps il étendait ses deux mains, qui, sans rien toucher, tremblaient pourtant et craignaient de froisser quelque chose. Puis il lui vint un sourire qui ne le quitta plus. Il vit cette enfant grandie, épanouie, plus belle, plus émue que la veille, suivre de nouveau le sentier qui allait de la maison an temple et se prosterner au pied du même autel, toujours en robe et en voile blancs, mais non plus au milieu de ses compagnes : seule cette fois et auprès de lui. Il la vit ensuite dans un pays où il s'était souvent arrêté autrefois dans ses courses d'étudiant : un pays de chemins creux, de rocailles et de pelouses, au fond d'un lac étrange, défilé tortueux et tourmenté rampant entre des montagnes, sur un plateau glorieux où il allait évoquer des souvenirs héroïques, et d'où il rapportait des bouquets de cyclamens. Il la vit là dans une maison qu'il lui bâtissait en rêve, et se plut à rassembler autour d'elle tout ce qui l'avait frappé dans ses lectures, ses voyages et ses souvenirs: la quenouille de Berthe, la harpe de Sainte-Cécile, les fleurs d'Ophélia, le ménage de Marthe et les parfums de Marie — des enfants surtout, groupés en rond, assemblés en foule et faisant de cette solitude une cité, presque un monde : chères petite têtes roses et blondes, qui ne savent pas ce qu'on leur fait porter d'amour.

Il en était là de sa rêverie, quand passa tout-à-coup un cavalier, le premier peut-être qui eût jamais engagé son cheval dans le sentier solitaire. Arthur aperçut Maurice à travers la feuillée qui servait de parasol au rêveur, et dès qu'il fut parvenu, non sans peine, à se faire entendre :

— Pardon, Monsieur, lui dit-il, indiquez-moi, de grâce, où demeure madame X.

— Ce sentier vous conduira devant sa porte, répondit Maurice.

Et rappelé à ses devoirs par cette voix humaine, le jeune pasteur descendit de ses châteaux en Espagne dans la mâsure du pauvre qui avait besoin de lui.

*

Ici l'abbé interrompit le narrateur.

— Vous voyez bien, mon ami, lui dit-il doucement (le vieillard et l'abbé, quoique d'opinions opposées, s'appellaient mon ami et ne mentaient point, car ils s'aimaient) vous voyez bien que votre religion est une loi commode, qui tolère les passions humaines et permet à ses prêtres de se partager entre le monde et Dieu.

— Mon ami, répondit le vieillard, c'est précisément parce que ma religion tolère les passions qu'elle n'est point commode. La liberté en morale comme ailleurs, est une grande gloire, mais en même temps une douloureuse épreuve. Obéir aux autres est plus facile que de commander à soi-même. L'abstinence forcée est moins dure que l'abnégation voulue. A la place du jeune pasteur, mon cher abbé, vous eussiez chassé d'emblée cette jeune fille de votre tête : renoncement aisé au début d'une passion. Vous eussiez refusé le combat sans lutter, sans souffrir, ce n'est pas ce que fit Maurice.

Là-dessus le vieillard reprit son récit qu'on regrette vivement de voir ici refondre en prose littéraire.

*

Arthur arriva chez madame X. Ce jeune homme avait la science du monde, science toute pratique, qui n'est point rare ni difficile, mais que beaucoup d'esprits éminents, peut-être à cause de leur génie même, ne peuvent acquérir. Sa conversa-

tion tourna, pour ainsi dire, en spirale autour de son hôtesse et, se rapprochant d'elle à chaque tour, finit par la toucher au cœur où elle s'arrêta. Cette noble femme, isolée par un long veuvage, avait toutes les vertus, mais une passion, l'amour maternel et un mauvais sentiment : cette avarice de l'amour-propre excité, si l'on veut, par l'amour et qu'on nomme jalousie. Or les vertus sont imprenables : elles ne se laissent ni dompter, ni séduire, car domptées ou séduites, elles ne seraient plus des vertus, mais des faiblesses ou des vanités.

Arthur excita donc la passion et caressa le vice. Il vanta Marie, qui lui plut d'ailleurs, comme une belle enfant plaît à un homme du monde, mais s'en tint avec elle à une admiration un peu familière, qui enorgueillit la mère sans l'effrayer. Il dit ensuite à madame X qu'il trouvait les lois du monde injustes et que c'était pitié, quand on avait donné la vie à une créature avec tant de douleur, si souvent veillé, tremblé pour elle, si souvent pleuré, conduit son enfance avec tant de sollicitude à travers des dangers si grands, affermi sa conscience avec tant de force et de zèle; après lui avoir appris à se conduire, à se dévouer, à aimer — de se la voir enlever tout-à-coup, juste au moment où la graine qu'on a semée devient une fleur, par l'étranger, l'indifférent, l'inconnu qui passe! Et comme Arthur lui disait ces choses avec une urbanité qu'elle prenait pour de la sympathie, la pauvre mère lui serrait les mains en pleurant.

Dès lors le jeune homme eut ses entrées à la table de famille. Il n'en abusa pas, craignant de se prodiguer; il y a des gens qui aiment et gagnent fort à changer de conversation : les Parisiens sont de ce nombre. Mais si claisemées qu'elles fussent, les visites d'Arthur furent remarquées. Les paysans cherchent volontiers à savoir ce qui se passe chez leurs voisins : petit défaut que nous n'avons pas dans nos grandes villes, parce que nous en avons un autre bien plus grand : l'égoïsme ou l'insouciance, comme disent les jeunes gens. D'ailleurs, dans le pays dont on parle ici, toutes les portes sont ouvertes ; nous, nous fermons les nôtres, et nous avons nos raisons pour cela. Ce fut donc un fait patent qu'un *monsieur* allait souvent chez la *Dame*, et probablement pour Marie, qui serait bientôt en âge de prendre un mari.

Ces bruits arrivèrent à Maurice, qui s'en troubla. Il se laissa

retenir à dîner un jour qu'il rencontra Arthur chez madame X. Il le vit courtois, gracieux, mais tranquille, fêté par la mère à qui il adressait tous ses hommages, à peine regardé par Marie, qu'il traitait avec cette intimité un peu réservée dont on honore les enfants qu'on n'embrasse plus. Aussi, ne comprenant point cette diplomatie, il se rassura. Le repas terminé, il voulut voir s'il aurait à craindre plus tard cet étranger si bien vêtu. Il l'emmena dans la campagne, de la maison au temple, du temple au cimetière, du cimetière sur le plateau boisé, et s'exténua à presser en tous sens cette tête sèche et vide. A toutes ces questions il obtint aisément une réponse, mais sous le zeste il ne trouva rien. En religion, Arthur en était encore au catéchisme. En morale, à la doctrine vulgaire de l'amour-propre bien entendu. En politique, il était conservateur, par respect pour ce qu'il appelait l'ordre social. Son instruction se bornait à l'alphabet de toutes les sciences. Il était au courant des nouveautés artistiques et littéraires, mais ne lisait que des feuilletons. Il avait des phrases toutes faites pour *adorer* la musique savante, mais on était sûr de le trouver au petit théâtre de vaudevilles, les soirs où s'exécutait dans la salle de concerts quelque symphonie de Beethowen. Enfin les deux promeneurs se séparèrent fort mécontents l'un de l'autre : Arthur ne voyant dans Maurice qu'une manière de pédant qui lui avait rompu la tête et les jambes, et Maurice ayant découvert dans Arthur ce qu'on appelle dans le monde un jeune homme charmant.

*

Cependant, satisfait malgré lui de l'insignifiance de son rival, notre amoureux ne regretta point cette promenade. Il la fit seul le lendemain et tous les jours, par tous les temps, pendant une longue année. Ce furent les plus douces heures de sa vie. Que de fois marchant à grands pas dans le sentier fangeux, le long du ruisseau pétrifié, sous les arbres sans feuilles, à travers un ciel de brouillards qui paraissait commencer à ses pieds, il sentit tout cela murmurer, verdoyer, rayonner dans son âme. Une chère créature, qu'il voyait seule, l'accompagnait sans cesse, courant devant lui, marchant à ses côtés, suspendue à son bras, attachée à son cœur. Quand par hasard il la rencontrait ou qu'il allait la voir, il redevenait le pasteur sérieux qu

l'avait instruite et bénie : il ne voulait pas troubler avant l'heure ce calme adorable, plus heureux mille fois que l'ivresse toujours agitée d'un grand bonheur. « Elle n'a que seize ans, disait-il, je veux la laisser à sa mère! Un an, deux ans encore, et je lui parlerai. D'ici là, je garderai pour moi mon espérance. Je vivrai seul de cette vie à deux, je retiendrai mon souffle auprès d'elle, je lui serrerai la main sans frissonner; je veux me tenir invisible à son ombre et veiller sur elle en la laissant dormir! » — Et il reprenait ses grandes courses solitaires, mais sans négliger les devoirs de sa vocation; la vie qui se doublait en lui se doublait aussi hors de lui, et tout en s'enfermant en lui-même plus que jamais, plus que jamais aussi il se sentait le besoin de se répandre. Il se montrait plus assidu auprès des afflgés, des infirmes et des pauvres; il relevait d'un bras plus ferme les débris des familles abattues par la mort. Sa prédication surtout se ressentit de cette surabondance de passion et de vie. Il eut des accès d'enthousiasme qu'on ne lui connaissait pas, un débordement de poésie jusque là contenue, qui semblait envahir la foule et l'entraîner, ses tendresses humaines se changaient alors en adorations ardentes : il devint tout amour, même aux pieds de Dieu. Il s'acquit par là un certain renom d'orateur et quelqu'autorité dans l'Eglise. Il n'en abusa pas et ne chercha jamais à éblouir celle qu'il aimait par l'éclat de son éloquence. Une fois cependant il fit servir à ses projets l'enseignement divin; il prêcha longuement et chaudement sur une parole ainsi retournée de l'Ecriture : La femme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son mari. Ce fut une action mauvaise et dont il se repentit toute sa vie.

Ainsi fondirent les neiges et l'été revint.

*

Un jour Maurice aperçut Marie dans le sentier : elle s'en retournait à pas lents à la maison : elle était belle. Il la vit cueillir une fleur et se l'attacher au corsage; plus loin écouter le bruit de l'eau, comme si elle entendait autre chose; elle s'assit alors sur la pierre de Maurice où elle fondit en larmes; puis, toute soulagée, regagna le sentier d'un saut de joie et le suivit étourdiment. Tout-à-coup elle s'arrêta pour ramasser un objet qu'elle venait de voir à ses pieds. Elle l'examina avec une singulière

attention, et s'assit pour mieux le voir, puis le jeta loin d'elle; Maurice, qui la suivait, le releva : ce n'était qu'une petite pierre. Vint à passer un enfant aux boucles brunes, Marie plongea ses deux mains dans cette épaisse chevelure, regarda l'enfant dans les yeux avec une expression étrange, et l'ayant pris sur son sein, l'y retint longtemps — puis, toute confuse, parut frissonner, jeta presque l'enfant sur l'herbe qui bordait le sentier et s'enfuit rouge comme le feu, elle qui était si pâle. Enfin, ayant rencontré sa mère qui venait à sa rencontre, elle tomba livide et comme éperdue dans ses bras.

— Tout cela, dit Maurice qui avait compris, c'est le cœur qui s'éveille!

Et s'approchant de la mère et de la jeune fille, il rassura l'une et releva l'autre, avec cette foi consciente du médecin qui sait où est le mal et comment le guérir. Il résolut alors de parler, ne craignant plus d'avoir à se reprocher un jour le trouble d'une âme que la nature toute seule avait émue. Aussi, quand Marie, souriante et calmée, fut rentrée dans la maison, retint-il la mère en murmurant ces mots :

— Venez, madame, j'ai quelque chose à vous dire.

— Moi aussi, lui répondit-elle, mon cher pasteur, je vous aurais fait demander, si vous n'étiez venu.

Ils s'acheminèrent alors vers l'endroit que Madame X appelait sa montagne. C'était une petite élévation assez semblable au labyrinthe du Jardin-des-Plantes, et qui servait de belvédère à qui voulait y monter. Le lieu découvert convenait à ces entretiens intimes et permis, où tout en se laissant voir, on ne veut pas se faire entendre. Méfiez-vous de l'ombre, mes amis : en protégeant ceux qui se cachent, elle protége aussi celui qui les surprend.

En chemin, Maurice fit son plan de bataille. Il connaissait la jalousie maternelle de madame X, et cherchait un moyen de la ménager. Il résolut de lui donner d'abord quelques avertissements sur la destinée de la femme, et de l'amener peu à peu, de concessions en concessions, à confesser qu'un jour ou l'autre, Marie devait bien finir par se marier. Il lui aurait dit alors que le meilleur moyen d'adoucir cette séparation serait de chercher dans le voisinage un homme dont elle fût sûre et qui, depuis longtemps son ami, lui demandât comme un bonheur de vivre avec elle, si bien que le mariage, loin de lui ravir sa fille, lui

donnât un enfant de plus. Et si madame X, comme il n'en doutait pas, lui avait alors demandé où trouver cet homme, il se serait nommé lui-même avec une émotion qu'il n'avait certes pas besoin de préparer.

Cependant, comme, dans ses prévisions, cette conversation devait être longue et sérieuse, il résolut de laisser parler d'abord madame X, les lois de la politesse étant ici d'accord avec les intérêts du cœur, ce qui leur arrive bien rarement. Aussi, dès qu'ils furent assis sur le banc du belvédère :

Madame, dit Maurice en s'inclinant, me voilà prêt à écouter ce que vous avez à me dire.

— J'ai à vous annoncer, répondit-elle, à vous le premier, qui êtes le meilleur de mes amis, le mariage, conclu depuis hier entre les deux familles, de ma chère Marie avec M. Arthur..... le fils du conseiller privé.

*

— Pauvre garçon, murmura l'abbé, qui interrompit pour la seconde fois le narrateur.

— Je vous y prends, répondit doucement le vieillard. Vous plaignez déjà l'hérétique, qui mêlait des passions humaines à l'austérité de sa vocation. Mais je ne vous ai fait encore que la moitié de mon récit. Un mariage n'est une conclusion que dans les romans, et ce n'est pas un roman que je vous raconte. Jusqu'ici nous n'avons fait qu'aimer en nous croisant les bras : voici maintenant la vie qui commence avec ses luttes et ses douleurs. Voici la passion qui souffre et la conscience armée qui va la tenir sous sa main. Voici le devoir enfin qui entre en scène, car le devoir est partout — c'est là ce que je veux vous prouver, et non me donner le plaisir inutile d'élever une religion au-dessus d'une autre. Oui, le devoir est partout : chez nous, comme chez vous, mon cher abbé, comme chez vous aussi, monsieur l'idéologue (ajouta le vieillard en s'adressant au jeune homme qui écrit ces lignes) comme dans toutes les sociétés, dans toutes les âmes où les entraînements de l'égoïsme sont réprimés ou conduits par une loi suprême, que cette loi soit divine, individuelle ou sociale; qu'elle se nomme autorité, conscience ou amour.

Et sur ce texte favori, le vieillard parla longtemps encore. L'abbé, troublé dans ses convictions, l'écoutait avec une atten-

tion silencieuse, tandis que le jeune homme attendait avec impatience la fin du récit.

*

Il y a cela de bon dans l'annonce des grands malheurs, qu'elle nous étourdit avant de nous accabler. La surprise, toujours un peu douteuse, combat la première impression de la douleur. Aux paroles de madame X, Maurice resta stupide, et cette stupeur le sauva.

— Je conçois votre étonnement, lui dit la noble femme. Vous ne comprenez pas que je puisse quitter cette chère enfant. Hélas! je me suis fait une raison, comme on dit dans le monde. Arthur venait nous voir assez souvent. Il s'était attiré mon affection par une excessive réserve. Il ne parlait guères à Marie, qui paraissait ne pas se soucier de lui. Elle était de mon avis sur le jeune étranger, mais cette bonne opinion ne ressemblait point à un élan de sympathie. Arthur fut bientôt de la famille. Bientôt nous ne parlâmes plus ensemble que de l'avenir de mon enfant. Je ne sais comment cela se fit, mais il me semble maintenant que nous n'avons jamais parlé d'autre chose. Hélas! l'avenir d'une enfant, c'est le mariage, et ce mot remplit bientôt nos entretiens. Je m'habituai à cette préoccupation nouvelle. L'idée d'une séparation, idée qui ne me fût jamais venue l'an passé, finit par se loger dans ma tête. Ce fut d'abord comme la crainte d'un malheur possible, puis, peu à peu, une sorte de résignation soucieuse à une épreuve que je ne pouvais éviter. Sans m'adresser jamais de demande formelle, Arthur m'avait pourtant fait entendre qu'il passerait de grand cœur toute sa vie dans cette maison où il venait si volontiers. Il semblait tenir à moi bien plus qu'à Marie, et ne vouloir me la prendre que pour me la garder. J'hésitais encore cependant, cherchant à retarder un consentement que je regardais déjà comme une nécessité, mais non encore comme un devoir. Ce fut alors que vous me dites du haut de la chaire : « La femme quittera son père et sa » mère, pour suivre son mari. Cette enfant n'est plus à vous, » mais à Dieu, à la maison qui doit devenir la sienne, aux en» fants à qui elle rendra l'amour que vous lui avez donné, à » la famille humaine à qui elle doit sa part de dévouement et de » sacrifices. » Pénétrée de ces paroles, au sortir de l'église, je mis

la main de Marie dans celle d'Arthur et je leur dis : mes amis, tâchez de vous connaître et de vous aimer.

Maurice retint un gémissement douloureux.

— Depuis ce jour, ajouta Madame X., Marie est devenue tout autre. Elle s'est attachée à ce jeune homme avec une fermeté dont je n'ai pas vu d'exemple. Je ne saurais vous dire tout ce qu'il s'est éveillé de poésie, de sensibilité, de sollicitude dans le cœur de cette chère enfant. Et je n'en suis point jalouse, car elle m'a fait sentir en même temps un redoublement de tendresse : il semble qu'elle m'aime aussi de toute l'affection qu'elle porte à son fiancé. Aimante et généreuse créature ! Elle s'était tenue sous ma main tant que je l'avais voulu, par confiance bien plus que par soumission, mais quand je lui ai dit : va ! — elle est allée à l'homme que je lui désignais, en lui donnant sa vie. Je lui en aurois montré un autre, vous, par exemple, (ajouta la mère, avec l'abandon d'une franche et naïve amitié), qu'elle l'eût sans doute aimé du même amour.

Pauvre Maurice !

Madame X parla longtemps encore de ses projets et de ses rêves. Le mariage devait être célébré le plus tôt possible dans le temple du village. Les jeunes mariés passeraient au chalet le reste de la belle saison, puis à la chûte des feuilles, ils partiraient pour l'Italie, afin d'affermir la santé de Marie, toujours un peu ébranlée par les vents chargés de brouillards et les bises froides de l'hiver, et ils reviendraient au printemps avec les hirondelles. On ne regrettait qu'une chose : de ne pouvoir emmener le cher pasteur dont l'influence occulte avait décidé cette union, mais si l'on arrivait à obtenir pour lui un congé de quelques mois, on espérait vivement qu'il serait du voyage. Enfin comme madame X vit Maurice abîmé dans une immense douleur qu'elle prit pour une préoccupation étrangère à sa confidence, elle lui dit :

— Pardon, mon ami, je vous ennuie de notre bonheur. Vous aviez aussi quelque chose à me communiquer : je vous écoute.

Maurice balbutia une phrase d'excuse et s'enfuit, pâle comme un mort. Le lendemain matin, il était encore assis au bord du ruisseau, le front dans ses deux mains, sur la pierre d'où il avait montré au cavalier le chemin qui menait chez Marie.

*

Si bien que peu de temps après, comme l'avait rêvé Maurice, une enfant grandie, épanouie, plus belle et plus émue que l'autre fois, suivit de nouveau le sentier qui allait de la maison au temple et se prosterna au pied du même autel, toujours en robe et en voile blancs, mais non plus au milieu de ses deux compagnes ; seule cette fois — et auprès d'Arthur !

Le pasteur était dans sa chaire, où, suffoqué par l'émotion, il lut le beau chapitre de la liturgie consacré à la célébration des mariages. Il n'avait pu se refuser à ce douloureux office, et plus haut que l'amitié de la mère et de la fille qui imploraient son ministère, sa conscience lui avait dit : Il le faut ! En présidant à la cérémonie, il faisait solennellement à Dieu le sacrifice de son amour. Mais l'épreuve était dure. Hélas ! il dit à Marie les paroles consacrées dont voici le sens : Vous promettez d'aimer de tout votre cœur et de tout votre dévouement l'époux que Dieu vous donne ! Et Marie répondit : Oui.

Puis il descendit de sa chaire et, selon l'usage du pays, pendant que les mariés échangeaient l'anneau nuptial, il étendit les mains sur eux. Il bénit ce bonheur qui devait le torturer toute sa vie. Et une loi inflexible lui ordonnait de ne pas mentir !

Ce ne fut rien encore. La maison s'était mise en fête : on revint en cortége du temple au chalet. Par une inspiration délicate des bonnes gens de la campagne, le sentier, pendant la cérémonie, avait été couvert de fleurs. On eût dit que le printemps s'était effeuillé sous les pas des nouveaux époux. Maurice vit tout cela, et pendant un quart-d'heure qui lui sembla ne devoir jamais finir, il marcha sur des feuilles de roses !

Un banquet nuptial réunissait pour la première fois les deux familles. Maurice dut rester au banquet. Madame X avait mis à sa droite le conseiller privé, père d'Arthur ; elle fit asseoir le pasteur à sa gauche. En face d'eux étaient placés les deux époux. Hélas ! ils s'aimaient et ne craignaient point de se le dire à voix basse : leurs mains se rencontraient souvent, leurs yeux toujours...

Le repas, un peu froid d'abord, comme toutes les réunions intimes entre inconnus, s'anima pourtant grâce à la châtelaine et beaucoup aussi grâce aux vieux amis de Bourgogne et du Rhin, oubliés depuis longtemps dans les souterrains du chalet. Si bien que le conseiller, un mari du bon temps, se permit au dessert quelques facéties qui amusèrent beaucoup ceux qui pu-

rent les comprendre. Maurice les entendit, et comme on lui reprochait de rester grave, il sourit amèrement.

La maison, assez éloignée de la ville, s'était arrangée de façon à garder la nuit tous ses hôtes. Le grand salon , changé en dortoir, devait accueillir les hommes et chaque dame avait sa petite chambre dans l'un des nombreux recoins du chalet. La fête put donc se prolonger fort tard et, l'on retint le pasteur jusqu'à minuit. Il essaya bien plusieurs fois de s'échapper, mais le conseiller, qui, comme tous les gens facétieux, avait besoin d'une victime, ne le quitta point d'un pas, ni d'un regard. Ce fut le divertissement de toute la soirée.

Enfin à minuit, selon l'usage du pays, tous les conviés embrassèrent la mariée. Quand ce fut le tour de Maurice, il hésita, n'osant avancer ni reculer et ne se sentant plus vivre. Mais le conseiller, qui se trouvait encore auprès de lui, le poussa des deux mains en disant :

— Allons donc! jeune scrupuleux. Vous n'irez pas en enfer pour cela, je vous le jure.

Maurice embrassa Marie et faillit en mourir.

Enfin les conviés se dispersèrent dans toutes les parties de la maison, qui fut un instant pleine de bruit et comme illuminée. Puis, peu à peu tout rentra dans le silence. Maurice, qui n'avait qu'un quart-d'heure à marcher pour regagner sa case, s'en alla seul.

*

Ce mariage fut heureux trois mois : c'est beaucoup, trois mois de grand bonheur dans une existence. Arthur vécut à la campagne, et, sous l'influence de cette vie, qui est la vraie, devint un instant presqu'un homme. Il n'y sut acquérir cette distinction du cœur qui manquait peut-être à sa nature et que sa déplorable éducation ne lui avait certes pas donnée, il ne s'y éleva point à ce monde supérieur où certaines âmes vont se reconnaître et s'unir, — mais du moins, de force ou de gré, renonça-t-il aux puérilités qui jusqu'alors avaient occupé sa triste jeunesse. Pendant trois mois il ne jeta pas une seule carte et ne se fit pas tailler un seul habit. Il ne se tint plus au courant de la littérature et lut en revanche quelques bons livres qui l'ennuyèrent beaucoup, il faut le dire, mais non sans lui faire un

peu de bien. Il ne retourna jamais à la ville, son père ayant acheté un pied-à-terre dans les environs du chalet. Il donna des leçons d'équitation à Marie et la mena chevaucher dans les bois, dont il goûta quelque temps la solitude et le silence. Il aima sa femme autant qu'il pouvait aimer : avec ces égards de bonne compagnie qui ressemblent au dévouement et quelquefois le remplacent. La pauvre jeune femme put bien s'y tromper, puisque sa mère elle-même en fut éblouie. L'une ne savait pas encore et l'autre avait oublié sans doute qu'un jeune homme bien élevé offre à la femme la plus indifférente les fleurs qu'elle préfère, se tient derrière elle au piano pour lui tourner ses pages, lui tend son bras quand elle est fatiguée et lui dit des sottises ravissantes, même quand elle ne les comprend pas.

Mais bientôt vint l'automne et les soirées s'allongèrent. Que faire à trois dans ces veillées qui empiétaient de plus en plus sur le jour et menaçaient de l'engloutir tout entier. L'air devenait trop frais pour la santé délicate de Marie. — D'ailleurs on s'est promené tout le jour, et se promener sans interruption, c'est monotone. Il y a bien le piano, mais tous ces airs sont connus et, si beaux soient-ils, à quoi bon les écouter, quand on les sait par cœur. Ah ! les femmes sont bien heureuses ! Elles ont toujours de quoi s'occuper : elles brodent pour elles ou tricotent pour les pauvres ; leurs travaux sont des distractions et leurs distractions des bienfaits. — Mais les hommes ! Ils n'ont que des livres pour les amuser et les livres que nous possédons sont bien graves. — Si nous achetions des cartes, pour passer le temps ! — Et ils achetèrent des cartes, mais Marie ne put jamais rien comprendre à ces laborieuses récréations des esprits désœuvrés. On épuisa toutes les ressources de la maison pour égayer ce pauvre homme. Par malheur la joie est comme l'amour, une richesse qui ne vient pas du dehors, mais se répand du cœur : on n'en jouit qu'en la dépensant; on n'en reçoit que ce qu'on en donne. Vint un soir où Arthur s'endormit dans un fauteuil, puis un matin où il fut forcé de courir à la ville pour une affaire très-pressante qu'il ne dit pas. Il alla à son cercle où il lut des journaux qui le couvrirent de honte ; pendant son absence, on avait joué une dizaine de pièces nouvelles et il n'en savait rien. Puis l'été avait mis à la mode des habits trop courts, des souliers qui ressemblaient à des socques, des cravates dont les extrémités empesées devaient aller jusqu'aux épaules et

Arthur ne portait rien de tout cela. Ses amis se moquèrent de lui, et en effet, il se trouva fort ridicule. Il rencontra des dames dans la rue qui détournèrent la tête en le voyant passer : il les avait négligées pendant quinze semaines! Il lui sembla que tout le monde le regardait en ricanant. Au manége, arène de ses anciens exploits, on le reconnut à peine : un Parisien arrivé récemment du Cirque l'avait fait oublier. Blessé au cœur, il résolut de se relever de sa chûte profonde. Il passa chez ses fournisseurs et se laissa inviter à un bal avec sa femme. A son retour au chalet, il dévora tous les feuilletons du trimestre et se mit dès le lendemain à étudier sur la place du temple tous les tours de haute école qu'il avait vus faire au Parisien.

Une semaine après, il reparut dans le monde en donnant le bras à Marie, qui se montrait là malgré elle, dans un costume qu'elle ne savait et n'osait porter. Elle alla se cacher dans un petit salon où tantôt pâle de froid, tantôt rouge de honte, elle demeura presque seule pendant toute la nuit. Arthur, de son côté, déployait ses grâces et croyait réparer par là tous les torts de son été solitaire. Il errait de groupe en groupe et allait d'une femme à l'autre en colportant ses mots habituels, qui, déjà oubliés, firent fureur. Plus d'une fois il retourna vers Marie, dont il avait surpris la retraite, en l'engageant à le suivre dans les salles où l'on dansait. Ebloui par sa propre gloire, il ne vit pas les larmes de la pauvre enfant et sans le vouloir aucunement, fut sans pitié pour elle. Hélas! elle n'avait pas même sa mère pour la consoler; madame X était restée au chalet, n'ayant pas été invitée à la fête.

L'aube fut froide, et en retournant à la campagne, malgré la voiture bien fermée, malgré châles et fourrures, chancelières et manchons, et tout ce que la sollicitude maternelle avait préparé pour réchauffer Marie, cette frêle créature grelotta tout le long du chemin. Arthur la vit souffrir et employa toutes sortes d'égards, de complaisances et de soins empressés pour la remettre. Hélas! cet homme vulgaire avait la science du monde, mais il en ignorait une autre qui ne s'apprend point dans les salons, ne s'apprend même nulle part et d'un mot pourtant rend la vie. Il essaya de distraire sa femme en lui parlant du bal qu'elle venait de quitter. Il espérait, dit-il, la réconcilier un jour avec le monde. Il en vanta les plaisirs, sans trop parler de ses propres triomphes, mais la jeune femme comprit cette ivresse et se sen-

tit plus mal. A la porte du chalet, elle tomba dans les bras de sa mère épouvantée. On la mit au lit, et, sincèrement ému, sans quitter ses habits de bal, Arthur repartit au galop pour la ville. Il ramena un docteur qui décida que ce ne serait rien. En effet ce ne fut rien : peu de jours après Marie était déjà en pleine convalescence.

*

Cependant Maurice, élevé par sa mission au-dessus des autres hommes, né pour donner sa force et n'en recevoir de personne, ce consolateur inconsolé vécut seul, avec son chagrin, le portant partout avec lui, même au temple, il devint ainsi ce qu'il devait être, un homme de douleur. Grâce à Dieu la solitude, qui nous empêche d'éviter l'épreuve, nous force à la surmonter. Maurice dut s'accoutumer à la pensée implacable qui le poursuivait : il la subit d'abord, puis finit par la soumettre ou plutôt par l'aimer d'un amour vaillant et triste. Il connut toutes ces contradictions, tous ces combats que vous ignorez, dans vos pays où la vie intérieure est si vide. Il prit plaisir à se tourmenter sans relâche; il se livra tout entier à cette gymnastique violente qui fortifie ceux qu'elle ne tue pas. Il sentit les voluptés amères des triomphes sur soi-même, il entendit l'adversaire vaincu, mais bien-aimé gronder et gémir, et grondant et gémissant avec lui, il le laissa vivre ; seulement, comme il ne pouvait le nourrir d'espérance, il voulut du moins le nourrir de dévouement. Il se prit à désirer de tout son cœur que Marie fût heureuse : aussi tant que dura l'illusion de cette jeune femme, eut-il des heures de paix dans son ennui. Caché dans les bois où les mariés erraient ensemble, il les entendait s'aimer — et chose étrange! cet amour lui donnait un trouble que le bonheur de Marie apaisait un peu, si bien qu'après ces luttes quotidiennes entre la jalousie et l'abnégation, Maurice restait longtemps plongé dans une mélancolie à la fois inquiète et douce. Pendant cette crise de trois mois, il vécut les dix années qui séparent la jeunesse de la maturité — enfin la volonté prit le dessus, et absorbant la passion, fit de violents efforts pour la répandre de Marie sur la famille humaine. — Cette histoire de l'amour devenant charité serait peut-être la plus belle étude qu'on pût entreprendre — mais le jeune homme qui écrit ces lignes ne se sent pas encore la force de l'aborder.

*

En effet ce n'était rien, comme l'avait annoncé le docteur, et peu de jours après Marie fut en pleine convalescence. Seulement elle ne sourit plus. Elle garda toute sa tendresse pour sa mère, mais pour la première fois de sa vie lui cacha quelque chose; dès sa dix-huitième année, développée tout à coup par une violente épreuve, elle eut un secret qu'elle ne put révéler à son unique amie, parce que cette amie, malgré ses cheveux blancs et son affection fervente, ne l'aurait point compris. Avec Arthur, la jeune femme devint singulièrement discrète et réservée. Quand il la crut rétablie, il voulut retourner à la ville : elle ne le retint pas. Il y alla d'abord quelques fois, puis souvent, puis chaque jour ; il lui arriva même d'y passer la nuit ; elle ne lui adressa point de reproche. Il lui demanda un jour de s'absenter une semaine pour une affaire du plus haut intérêt : c'était une chasse dans la montagne. Elle le laissa partir sans résistance, et à son retour lui tendit la main.

Heureux de posséder une femme d'une humeur si égale et d'un caractère si facile; Arthur recommença tout tranquillement sa vie de garçon : il redevint non débauché ni extravagant : ce n'était point là ses vices, mais sot comme devant, inutile et nul. — Plus tard, à sa trente-cinquième année, lorsque le conseiller privé, son père, vieillard facétieux, lui eut laissé une immense fortune, le beau cavalier découvrit un matin, dans l'armoire à glace devant laquelle nous avons fait sa connaissance, que son ventre commençait à s'arrondir et son front à se développer par le haut. Ce fut le plus grand chagrin de sa vie. Il adopta alors la cravate blanche et, changeant de passion comme de costume, se présenta au Corps législatif de son pays. Il y fut nommé à l'unanimité par le parti de l'ordre. Il y va maintenant passer quatre heures tous les jours et discourir sur toutes les questions qui se présentent.

Marie restait donc seule, veuve de toutes manières et orpheline par le côté le plus sensible du cœur, du vivant de son mari et de sa mère. Elle cherchait pourtant une âme à qui parler; aussi lorsqu'un jour, un des derniers jours d'automne, couchée dans son fauteuil auprès de sa mère, dans la petite chambre qui donnait sur la galerie, au coin d'un feu pâle et vacillant, en face d'une fenêtre qui ne laissait plus voir qu'une mer blanchâtre

où flottaient çà et là des squelettes d'arbres dépouillés — elle vit entrer Maurice, elle se dit tout à coup, dans son dernier mouvement de joie : Le voilà !

Maurice s'assit auprès d'elle : il ne l'avait point vue encore depuis l'histoire du bal. L'ayant su malade, il était venu demander de ses nouvelles tous les jours, mais sans jamais se montrer. Il s'était imposé de ne plus la revoir que lorsqu'il se sentirait maître de lui-même, et pour s'affermir dans cette résolution, il avait prononcé un sermon terrible sur ce passage de l'Ecriture : « Celui qui regarde une femme avec des yeux de convoitise a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur. » Maintenant il se sentait fort et il revenait.

Mon Dieu ! qu'il fut triste, le premier regard qu'il attacha sur elle ! Elle n'était guères plus pâle que d'habitude ; sa respiration ne semblait point oppressée et ses paupières, abaissées par la fatigue peut-être, laissaient pourtant voir en s'entr'ouvrant des yeux clairs et doux comme le ciel — mais ce voile, imperceptible aux indifférents, qui se répand comme la vapeur des larmes sur les visages douloureux, mais cette lenteur du geste qui se soulève à peine pour retomber tristement, ces inflexions involontaires de la voix qui devient une musique céleste et déchirante, cette fixité du regard qui vous pénètre l'âme et vous fait tressaillir, cette indéfinissable nonchalance de toute la personne, cette langueur plus harmonieuse que la grâce, cet abandon plus imposant que la pudeur, cette beauté morte et renaissante qui a déjà l'expression d'une autre vie d'où elle semble jeter un adieu suprême à la nôtre — tout cela saisit tout à coup Maurice et lui serra le cœur.

— Vous êtes donc rétablie, madame ? murmura-t-il avec un sourire étrange.

— Ils le disent, répondit-elle en lui serrant la main.

Puis ils parlèrent d'autre chose.

*

Quelque temps après, Maurice, qui était allé tous les jours au chalet et tous les jours avait parlé d'*autre chose*, à cause de son trouble qu'il sentait renaître et de la pauvre mère qui, toujours présente et inquiète d'instinct, malgré son ignorance, ne perdait pas un mot de leur entretien, — Maurice eut une grande joie. Il

trouva chez lui l'un de ses camarades d'Université, qui avait étudié la médecine pendant qu'il étudiait la théologie. Après leurs examens, ils s'étaient séparés, pour continuer leur éducation. Le médecin, ennemi naturel des spécialités et des gens de routine, s'était adonné en Allemagne à la psychologie, qui est la base des sciences médicales, et à Paris à la pratique du monde, qui en constitue ou du moins en favorise l'application. Maurice amena son ami chez Marie.

Le médecin regarda la jeune femme en lui parlant de ses voyages, lui tâta le pouls en ayant l'air de lui serrer la main et lui palpa le cœur en feignant de lui expliquer pratiquement certains phénomènes de magnétisme. Puis il lui raconta mille scènes de la vie intérieure dans lesquelles il avait joué son rôle comme acteur, expert ou simple témoin ; quand il la vit troublée, il changea de discours et courut le monde ; puis la sentant calmée, il toucha de nouveau la corde qui l'avait émue — et ainsi, d'ambages en digressions, de détours en détours, sans trahir son jeu, sans effrayer la mère ni effaroucher l'enfant, dans une seule visite où il ne cessa de se montrer homme du monde et qui fut une récréation charmante pour toute la maison, le jeune médecin confessa Marie.

Quand il fut loin du chalet, il dit à Maurice qui n'osait l'interroger :

— Mon ami, je pourrais te parler d'atrophie et d'hypertrophie, de larynx et de bronches, mais toute cette pédanterie ne servirait de rien. Cette jeune femme est faible de nature : elle a eu un vif attachement tout à coup brisé et dont il ne lui reste rien ; elle méprise maintenant l'homme qu'elle a aimé ; c'a dû être une injure violente ou peut-être une désillusion soudaine— et, s'il te faut des détails, à propos d'un bal : ce mot l'a fait tressaillir toutes les fois que je l'ai prononcé. Sa mère ne lui suffit pas pour la retenir à la vie, il lui faut une nouvelle affection qu'elle ressent déjà peut-être, mais elle la veut partagée et fervente. As-tu vu son visage? quand je parlais d'amour. Sans cette affection nouvelle, je doute qu'elle vive : ces natures-là ne se tuent pas, mais se laissent mourir. En tout cas, c'est une belle âme.

Maurice regarda son ami avec stupeur, et crut d'abord qu'il voulait rire. Cet art de divination, qui d'ailleurs devient de moins en moins rare dans notre siècle ingénieux, lui parut une

fanfaronnade assez déplacée. Mais le médecin répéta, développa, justifia ses hypothèses avec tant de conviction, de lucidité et d'évidence que le pasteur dut bien se rendre, et craignant d'être deviné lui-même, détourna la conversation. Ces anciens camarades causèrent ensemble assez avant dans la nuit; enfin le médecin, retenu à la cure, alla dormir, et Maurice courut vaquer par là campagne.

Cette nuit-là fut peut-être la plus tourmentée de sa vie. Un mot surtout l'avait frappé dans le commentaire de son ami : « Il lui faut une nouvelle affection... qu'elle ressent déjà peut-être. » Il se souvint alors de mille choses qui s'étaient passées entre elle et lui depuis son retour au chalet, de certains regards doucement émus, de quelques serrements de mains un peu prolongés, de plusieurs phrases inachevées qu'il n'avait pas voulu comprendre et il lui vint un singulier mélange de bonheur et de remords.

— Cette affection qu'elle éprouve, se disait-il, elle la veut partagée et fervente, sinon elle mourra. Elle ne mourra pas : je l'aime! Puisque sa vie est dans ma main, je n'ai pas le droit de la lui ôter. Dieu ne m'a pas ordonné de la tuer : n'est-ce pas, mon Dieu? Tu as béni la pécheresse en disant : Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé. Tu as maudit le fratricide en disant : Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?—D'ailleurs, ce n'est point une affection criminelle que je veux lui offrir, ou plutôt lui garder. Nous resterons purs comme le sentiment qu'elle m'a inspiré; nous nous respecterons, même dans nos joies. Nous serons unis l'un à l'autre par la pensée, par le cœur, par la conscience, nous pourrons nous aimer à genoux... Ainsi le maître aimait Marthe et sa sœur, qui, elle aussi, se nommait Marie!..

A cette pensée, Maurice chancela, comme pris de vertige. Il lui sembla qu'il venait de commettre un sacrilège et de calomnier son Dieu. Aussitôt il fit volte-face : il se répéta mille fois la parole sévère et sublime qui lui avait servi de texte; il se reprocha l'hypocrisie de son égoïsme qui prétextait le salut d'une femme pour justifier les entrainements d'une pasion coupable; il comprit que son rêve insensé ne ferait que prolonger une agonie pleine de remords; il sentit que nous ne sommes point en ce monde pour être heureux : il crut la vie éternelle!

Aussi après cette nuit d'angoisse et de désordre, arriva-t-il à

cette conclusion inflexible comme un arrêt divin : Il faut qu'elle meure !

Elle mourut.

*

Ce fut au milieu de l'hiver le plus rigoureux qui ait affligé nos pays — mais ce jour-là était pur, et le soleil brillait sur la neige. Lorsque Maurice entra dans la chambre, la mère était près du lit, muette de stupeur, aveugle et immobile. Il crut que Marie était morte, et tombant à genoux devant elle, il lui mit la main sur le cœur et s'écria :

— Mon Dieu, mon Dieu, je l'ai bien aimée !

— Je le savais, dit Marie dans son rêve.

La mère s'élança près du lit, pensant que sa fille venait de renaître. Mais Marie avait dit ce qu'elle avait à dire, et son rêve s'achevait ailleurs.

Le surlendemain, pour la troisième fois depuis deux ans, les bonnes gens du pays accompagnèrent Marie de la maison au temple. Mais cette fois le cortége alla plus loin : le long des sapins, jusqu'à la grille, et le long des tertres plantés de croix jusqu'à la petite place où aucune fosse n'avait jusqu'alors été creusée : quelques pieds de gazon sous un saule-pleureur.

*

La soirée étant avancée, l'abbé et le jeune homme allaient se lever, quand le vieillard leur dit :

— Je n'ai pas fini, Messieurs. Une mort n'est une conclusion que dans les mélodrames. Marie étant morte, sa mère n'avait plus rien à faire en ce monde : elle alla rejoindre l'enfant qu'elle avait trop aimée ; les deux femmes reposent ensemble sous le même saule et la même croix.

Mais Maurice n'avait point encore contenté Dieu. On ne lui permit pas de quitter son village ; il y resta longtemps encore et pour le retenir, on transporta la cure au chalet. Il prêcha, comme par le passé, tous les dimanches, même celui qui suivit la mort de Marie. Il fut encore forcé de consoler les autres. Son ami le médecin partit pour une grande ville où l'appelait son talent. Maurice dut vivre et vivre seul. Il parcourut bien des fois le

sentier et ne s'arrêta presque jamais au temple. Le banc du pasteur ne fut plus au bord du ruisseau, mais au pied du saule pleureur. Il souffrit beaucoup et vieillit vite. Quand il fut trop faible pour porter sa charge, on lui permit de s'en aller, en lui donnant de quoi vivre. Il vit encore, mon cher abbé, et tout protestant qu'il est, fait son devoir.

L'abbé et le jeune homme apprirent plus tard que le vieillard qui leur avait fait ce récit n'avait pas encore quarante ans et se nommait Maurice.

MARC-MONNIER.

LA FOI ET LA SCIENCE[1]

Croire et savoir : On s'étonne de voir ces deux activités de l'âme opposées l'une à l'autre. En effet, on ne sait qu'après avoir cru d'abord à la vérité de certains principes primordiaux qu'il est impossible de faire découler d'autres principes, que ce soient l'infaillibilité du témoignage des sens, l'authenticité d'une tradition, ou la certitude des axiomes de la raison. Le matérialiste le plus incrédule croit au moins à sa propre snpériorité intellectuelle. Mais c'est en général dans un sens plus restreint

1 Nous devons à M. le Dr Vouga cette traduction d'une leçon publique, faite à Berne par M. le professeur B. Studer dans le courant de l'hiver passé. Nous l'avons accueillie avec intérêt, comme un résumé clair et élevé du point de vue général sous lequel la science moderne nous conduit à envisager le monde matériel ; sans nous arrêter à l'espèce d'opposition que l'auteur semble trouver entre ces vues et celles qu'il attribue à l'Eglise. Le savant auteur s'attache à constater que les résultats de la science expérimentale ne compromettent en rien les grandes idées de l'ordre moral, d'un Dieu personnel, de la liberté humaine et de l'immortalité de l'âme. Ces résultats, tels qu'il les présente, ne sont assurément pas plus en opposition avec le christianisme positif. La grandeur de l'homme ne dépend ni du temps ni de l'espace ; l'imperceptible théâtre qu'il habite, la brièveté de son histoire comparée aux temps infinis qui l'ont préparée ne peuvent que le relever encore davantage. Ce n'est pas l'expérience qui nous apprend que d'autres astres sont l'habitation d'êtres moraux, et cette opinion même, toute problématique qu'elle soit, ne toucherait point aux bases de la croyance chrétienne. La valeur absolue de l'être moral résulte des lois de la pensée même, qui servent en dernier ressort de guide aux sciences d'observation. Quelque soient les tendances personnelles de l'honorable auteur, nous pensons qu'il sert encore une bonne cause soit en réclamant une égale indépendance pour les sciences naturelles et pour la théologie, soit en rappelant les lois et les limites de la méthode en matérialisme contemporain.

RÉD.

qu'on prend cette opposition : l'on veut désigner ainsi l'antagonisme entre la foi religieuse et la science, spécialement les sciences naturelles. Tel sera aussi l'objet exclusif de cet entretien.

Je voudrais laver les sciences naturelles du reproche qu'on entend souvent diriger contr'elles, savoir que leur étude détourne le cœur de la foi, et que leurs conséquences sont incompatibles avec les convictions sur lesquelles reposent la morale sociale et le respect de nous-mêmes. Mon discours sera donc une *oratio pro domo*, une défense de mes pénates. Je la recommande à ce titre à votre indulgence, dont j'ai grand besoin, car vous reconnaîtrez avec moi combien il est difficile de porter des questions de cet ordre devant un auditoire nombreux sans blesser personne. Peut-être est-il impossible de les traiter sans encourir des jugements sévères.

Y a-t-il une contradiction réelle entre Dieu et la nature, entre la puissance créatrice et son œuvre? Est-il concevable que la raison humaine, si intimément liée à la Divinité d'une part et de l'autre à la nature, doive nécessairement arriver à des contradictions lorsqu'elle cherche une base pour les idées dans lesquelles elle reconnaît sa plus pure essence, et lorsqu'elle s'efforce d'atteindre à la cause première du monde extérieur? C'est impossible. On ne peut se figurer qu'il existe un antagonisme réel entre la vérité religieuse et la vérité naturelle, l'antagonisme ne peut exister qu'entre leurs représentants. Il faut que les défenseurs de l'une ou de l'autre tendance, peut-être même des deux, aient dépassé les bornes de leur domaine. Il faut que les uns se soient laissés aller à chercher dans les convictions morales et religieuses qu'ils ont reçues de la tradition ou qu'ils ont obtenues par leur méditation propre, des solutions sur des problèmes qui relèvent d'autres méthodes—que les autres aient osé étendre des conclusions déduites du témoignage des sens à des faits que les sens n'atteignent pas, comme la conscience, la pensée, la force morale. Nous savons tous que cela a eu lieu, et souvent sur une grande échelle. L'histoire nous dit combien les suites de ces luttes ont durement frappé les individus et les nations; et si de nos jours les bûchers ne sont plus allumés, si au nom de la raison la Terreur n'immole plus des classes entières de la société, la paix définitive n'est pas encore conclue, et nul siècle n'est assuré contre l'explosion des passions fanatiques. Nous trouvons cependant un motif de tranquillité, et en même

temps une nouvelle preuve de l'ordre moral qui règne dans le monde, dans le fait que chaque victoire de l'une ou de l'autre de ces tendances opposées a servi à perfectionner et à épurer celle qui paraissait vaincue, en en faisant disparaître l'élément d'erreur et de passion humaine, pour la constituer sur des bases plus solides et plus élevées. Tantôt la religion dut servir d'appui à l'égoïsme, et ce qui ne cadrait pas avec les idées de ses prêtres fut poursuivi comme criminel, tantôt c'est une soif d'indépendance absolue qui brise tous les freins, même ceux de la conscience et de la raison, ne voulant de liberté que pour les siens, et l'esclavage pour tous les autres.

Parmi les différentes branches des sciences naturelles, trois surtout ne tardèrent pas à entrer en conflit avec les intérêts religieux. Ces trois sciences sont l'*astronomie*, la *géologie* et la *physiologie*.

I

La lutte entre la science et la foi ne pouvait pas devenir bien sérieuse chez les Grecs et chez les Romains. On était habitué dès les temps les plus reculés à laisser les artistes et les poètes traiter la légende mythologique comme ils l'entendaient; on dut accorder la même liberté aux philosophes. Aussi cite-t-on peu d'exemples d'intolérance religieuse; la persécution n'atteignit que des hommes déjà en butte à la défaveur. On enseignait librement dans telle école la rotation de la terre autour du soleil, dans telle autre, l'origine de toutes choses était attribuée au rapprochement fortuit des atomes. A cette époque, il n'était guères question de science positive; tout restait à l'état de supposition ou d'opinion; et lorsque la science et la foi étaient encore vacillantes, il devait être difficile de prendre parti et de se passionner pour l'une ou pour l'autre. Au moyen-âge, en revanche, la scholastique d'Aristote, s'alliant dans les facultés de théologie avec une théorie très rigoureuse de l'inspiration, produisit un système du monde très-précis, qui se trouva bientôt en désaccord et en lutte avec les découvertes récentes de l'astronomie.

Nous connaissons tous ce ciel du moyen-âge qui a traversé les siècles et qui se trouve encore aujourd'hui en rapport intime avec

notre langage religieux, ce ciel que les grands peintre italiens ont cherché à reproduire dans leurs fresques, et qu'ont chanté Dante, Milton et Klopstock. La terre, demeure de l'homme, ornée de mille plantes et couverte d'animaux, occupe le centre de l'univers, autour d'elle tournent le soleil, la lune et les étoiles. Au-dessus, Dieu le Père est assis dans une magnificence orientale, entouré d'innombrables légions d'anges. Rien ne rappelle mieux cette conception qu'une grande fête religieuse à Rome, alors que le saint Père, entouré d'une cour splendide, bénit, comme vicaire de Dieu, la foule agenouillée, pendant que derrière lui, les mille feux dont s'allume l'église de Saint-Pierre semblent un ciel étoilé.

Cette manière de concevoir la Divinité la mettait au-dessus, c'est-à-dire hors du monde. L'homme y était le seul souverain. C'était pour l'éclairer que le soleil et la lune rayonnaient de lumière, que les étoiles scintillaient. C'était pour lui que les anges fendaient l'espace de leurs ailes radieuses; et s'il fléchissait le front et s'agenouillait dans la poussière en priant son Dieu, le noble vassal fléchissait aussi le genou devant son suzerain sans se sentir humilié.

Ce ne fut que timidement que Copernic attaqua ces idées. En faisant du soleil le point central et en reléguant la terre au nombre des autres planètes; il menaçait évidemment les fondements mêmes du temple altier que l'homme s'était élevé. L'habitant d'une petite planète devenait trop insignifiant pour qu'il fût aisé de soutenir que l'univers entier eût été créé pour lui et que les puissances célestes se fussent exclusivement occupées de lui dès l'éternité.

Qui ne sait comment, cent ans plus tard, Galilée expia l'audace d'avoir douté que la terre fût le centre de l'univers? On dit moins qu'à la même époque Képler, ce grand génie, en butte pour la même cause à la haine de théologiens protestants, fut expulsé de sa patrie et forcé à chercher un morceau de pain chez des souverains catholiques.

Depuis lors l'astronomie a fait des progrès; elle est arrivée à des résultats que ni Képler, ni Galilée ne pouvaient pressentir, et qui menacent bien plus l'importance de l'homme qu'on ne le craignait de leur temps.— D'après nos connaissances actuelles, la terre compterait moins, parmi tous les autres globes qui

remplissent l'immensité, que le plus petit grain de pousssière au milieu des sables du désert africain.

Représentons-nous le soleil comme une boule d'un pied de diamètre : autour d'elle tournent les quarante planètes qu'on connaît aujourd'hui, planètes dont chacune est probablement comme notre terre habitée par des êtres vivants, et sans doute aussi sensibles et intelligents. Supposons ce soleil au centre de la ville de Berne, la terre, grosse comme un grain de chanvre, en sera distante de 107 pieds, tandis que Neptune, la plus éloignée des planètes, s'en trouvera à 3214 pieds.

Or notre soleil n'est qu'une de ces étoiles que pendant la nuit nous voyons scintiller au ciel par milliers, et dont le nombre semble infini lorsqu'on observe le firmament à l'aide d'un bon télescope. A conclure d'après l'analogie, beaucoup de ces lointaines étoiles, si ce n'est toutes, seraient, comme le soleil, entourées de planètes, peut-être même le séjour de créatures animées. Dès que nous essayons de nous faire une idée de la distance qui sépare notre système solaire des autres soleils disséminés autour de nous, nous nous trouvons dans la nécessité de recourir à des termes de comparaison dont le point de départ soit beaucoup plus petit que tout à l'heure, car comparé à la distance qui le sépare de la plupart des étoiles fixes, l'orbite terrestre n'est lui-même qu'un point mathématique, de sorte que nous manquons d'une base qui puisse nous servir à prendre des angles pour calculer cette distance. Il est un petit nombre d'étoiles dont on a réussi à calculer approximativement la distance au soleil. Vu de ces étoiles, l'orbite terrestre aurait encore des dimensions appréciables : cette distance est si immense qu'en restant dans notre première hypothèse, les plus rapprochées d'entr'elles se trouveraient à plusieurs milliers de lieues de ce soleil d'un pied de diamètre. Réduisons donc les dimensions précédentes à leur millième partie, et représentons-nous le soleil comme un grain de sable d'un dixième de ligne de diamètre, alors l'orbite de Neptune sera un cercle de 6 à 7 pieds de diamètre, à peu près de la grandeur du cadran d'une horloge publique, la terre, visible sous une forte lentille seulement, sera à un pouce du grain de sable qui représente le soleil, tandis que les étoiles fixes les plus rapprochées en seront à cinq lieues de pays. Toutes les étoiles visibles à l'œil nu ou même à l'aide de télescopes, appartiennent ainsi que notre soleil à un amas dis-

coïde ou annulaire d'étoiles qui, par le fait que nous nous y trouvons compris, nous apparaît au ciel comme un ruban d'étoiles serrées et rapprochées. Cette bande blanchâtre se nomme la voie lactée. Si nous pouvions en sortir et nous transporter à une grande distance de cet amas d'étoiles, il nous apparaîtrait de plus en plus petit à mesure que nous nous en éloignerions davantage. Le télescope fait distinguer au ciel une quantité de ces amas d'étoiles, dont la plupart n'apparaissent que comme de petites taches nébuleuses. Les unes, observées à l'aide des instruments les plus puissants, semblent formées d'étoiles distinctes, tandis que d'autres conservent leur aspect uniforme et faiblement lumineux.

Il est impossible de se faire une idée de ces distances immenses et de ces innombrables accumulations de mondes. Notre système planétaire tout entier n'est plus qu'un point lumineux, dans lequel l'orbite des planètes se confond avec le soleil, toutes les étoiles fixes se confondent en une seule nébuleuse perdue au milieu d'innombrables autres nébuleuses; les limites de l'univers disparaissent dans l'infini.

Ce ne fut pas seulement l'astronomie d'observation et de mesure qui entra en conflit avec l'ancienne conception de l'univers, mais aussi l'astronomie physique. On découvrit que la forme et les mouvements des corps célestes dépendent de lois générales, on reconnut que ces mouvements ne sont que le résultat nécessaire de l'action d'une force naturelle qui régit le monde matériel tout entier. Pendant toute la durée du siècle dernier, les procédés des mathématiques les plus transcendantes ont été mis en jeu pour poursuivre dans toutes ses conséquences ce principe posé par Newton. Tantôt l'observation posait à la théorie de nouveaux problèmes, tantôt la théorie portait les observateurs à poursuivre plus exactement l'étude de certains phénomènes célestes, et toujours les résultats obtenus par l'emploi des deux méthodes concordaient de la manière la plus parfaite. Chaque perturbation dans l'orbe régulièrement elliptique des planètes trouva son explication. Au point du ciel et au moment fixé par des calculs antérieurs, l'astre attendu se montra dans la lunette des astronomes. En se fondant uniquement sur les lois de la gravitation universelle et sur l'hypothèse d'une impulsion primitive, Laplace parvint à établir une théorie physique qui explique la formation de notre système planétaire aux dépens

d'une masse de matière nébuleuse, comparable au chaos des anciens.

Dans ces nébuleuses qui ne contiennent pas encore de noyaux brillants, on reconnut des systèmes célestes aux premières phases de leur formation.

Dès lors, il devenait impossible de croire que les astres gouvernassent le monde, que la Providence modifiât leur cours pour annoncer à l'avance des événements importants, la naissance ou la mort des rois, la paix, la guerre, ou la punition des grands crimes. La nature toute entière apparut au savant comme une machine mise en mouvement par des forces mécaniques, physiques et chimiques, machine qui chemine sans le savoir, d'après des lois immuables, sans se soucier qu'il en arrive du bien ou du mal aux créatures.

Au fond, cette connaissance, c'était la foi des Hellènes à l'aveugle destin, à ce destin auquel devaient se soumettre les dieux et les hommes, c'était une justification de cette antique croyance par l'expérience des siècles et par les efforts incessants de l'intelligence humaine dans ce qu'elle a de plus élevé. Qui pourra s'étonner de ce que dans ce premier délire, transporté par ces découvertes, heureux d'être délivré des chaînes de la superstition, l'homme, dans cette lutte passionnée contre les défenseurs d'opinions désormais insoutenables, se soit élancé bien au-delà des bornes, de ce que, sur le terrain préparé par Descartes, Locke et Newton, se soit élevée la grossière école des matérialistes anglais et français, qui se moque de tout ordre moral ?

Cependant, à côté de cette croyance à une aveugle destin, fleurissaient, en Grèce et à Rome, l'idéal moral, l'amour de la patrie, l'assurance de la reconnaissance des âges futurs, la fidélité aux convictions. Et plus tard, à l'époque de la décadence des institutions républicaines et sous les empereurs, alors que l'indifférentisme général laissait à toutes les opinions une liberté complète, alors que le fatalisme qui refuse toute liberté d'action aux individus, aurait dû être le bienvenu, dans ces temps d'immoralité générale, on retrouve encore des hommes, les plus cultivés de l'époque, qui refusèrent de prêter leur appui à des systèmes hostiles aux idées de l'ordre moral dans l'univers et de la liberté d'action chez l'homme.

Il en est de même aujourd'hui. On ne croit plus que la

terre occupe une position privilégiée, on s'est convaincu que la nature ne modifie point ses lois pour agir sur les destinées des individus ou des peuples; mais l'homme, loin d'en être abaissé, se relève : à l'aveugle nécessité dans la nature, il oppose avec raison la conscience de sa liberté morale, à l'immensité de l'univers, la faculté qu'il possède de saisir cette immensité et de comprendre les forces qui agissent encore dans les profondeurs des cieux. Il renonce sans peine à ce ciel du moyen-âge que l'imagination des moines remplissait des rites et des chants de l'Eglise. Il espère un ciel où se réalisera l'idéal de ses pensées généreuses, un ciel où il reprendra, pour l'achever, le travail intérieur qui l'en rapproche. Cette espérance s'appuie sur la confiance que les aspirations de son être moral ont leur raison d'être, et que, s'il possède, seul parmi toutes les créatures, la faculté de s'élever au-delà de sa vie terrestre, ce n'est pas pour rien qu'il l'a reçue.

II

A la fin du siècle passé, et dans la première moitié de celui-ci, la géologie, devenue une science positive, arriva à des résultats qui, malgré leur moindre portée, ne furent pas moins vivement combattus. Ces résultats n'étaient pas en opposition directe avec les anciennes idées cosmogoniques abandonnées aujourd'hui, pas plus qu'avec les dogmes fondamentaux du Christianisme, mais ils l'étaient avec l'interprétation traditionnelle de l'histoire de la création. Celle-ci paraissant en rapport intime avec la haute position de l'homme considéré comme but final de la création, toute attaque dirigée contre la tradition mosaïque menaçait indirectement l'idée de la suprématie humaine. Mais comme l'astronomie avait porté à l'infini les limites de l'espace occupé par le monde, la géologie vint élargir dans la même mesure la notion du temps.

D'après le récit de Moïse, il avait fallu six jours au monde pour revêtir sa forme actuelle. Le premier jour, Dieu créa la lumière et la sépara d'avec les ténèbres; le second, il créa le firmament; le troisième, il sépara les mers de la terre, et y fit croître des herbes et des arbres de toutes sortes. Au quatrième jour Dieu créa le soleil, la lune et les étoiles; le cinquième il créa les animaux marins et les oiseaux de l'air; le sixième il

créa les animaux terrestres et l'homme, afin qu'il régnât sur les poissons de la mer, les oiseaux des cieux et tous les animaux qui marchent sur la terre.

On a torturé de toutes les manières le texte d'une poésie admirable pour le mettre en harmonie avec les résultats de la science, mais toutes ces subtilités d'interprétation rationaliste ont quelque chose de répulsif; en outre elles manquent de vérité, car elles cherchent moins à saisir le sens du texte qu'à imposer un sens à ce texte lui-même. Le récit de Moïse cadre parfaitement avec les anciennes idées sur l'univers, dont il est l'expression la plus élevée. Le ciel et la terre, les plantes et les animaux ont été créés pour l'homme et l'homme doit règner sur eux. Mais la géologie nous apprend qu'il a fallu, pour que la surface de la terre acquît sa forme actuelle des périodes relativement auxquelles les six mille ans de notre computation peuvent être dans le même rapport que le diamètre de la terre l'est à la distance qui la sépare des étoiles fixes; elle enseigne que pendant les périodes de durée incalculable qui ont précédé l'apparition de l'homme, la terre et les mers nourrissaient des plantes et des animaux aussi variés et aussi parfaits que ceux d'aujourd'hui, d'où il semble résulter que les plantes et les animaux ont leur raison propre d'exister et ne sont pas là uniquement en vue de l'homme.

Jetons un regard sur nos environs immédiats. L'Aar coule au fond d'une vallée d'au moins cent pieds de profondeur, dont l'origine remonte évidemment à une époque anté-historique, puisque sur les flancs de ce ravin, à la Tiefenau, on a découvert des débris des plus anciens habitants connus du pays. Le terrain coupé par l'Aar a de 60 à 80 pieds d'épaisseur, et consiste tantôt en couches de sable et de cailloux, tantôt en une argile non stratifiée, contenant des cailloux roulés, et parfois de gros blocs de rocher. Les cailloux roulés et les sables stratifiés dont est formé le sol des plaines qui entourent la ville de Berne ne peuvent avoir été déposés que par des cours d'eau qui ne coulent plus aujourd'hui, et qui jadis roulaient leurs eaux et changeaient de lit sans entraves dans la large vallée qui sépare les Alpes du Jura. La nature de ces galets démontre que les eaux qui les ont charriées descendaient des Alpes. Le *lehm* et les gros blocs qu'il renferme ou qui reposent à la surface du sol, dans toute la partie moyenne du canton et jusque sur les pentes du Jura, ont

tout l'air de masses éboulées, emmenées dans les vallées par des glaciers. Les blocs ont souvent les angles vifs et ne peuvent par conséquent pas avoir été roulés. Les cailloux sont souvent rayés de stries qu'on ne retrouve que chez ceux qui se trouvant collés à la surface inférieure des glaciers, dont ils supportaient le poids, ont été frottés ainsi contre la roche qui leur sert de base. L'existence de ces collines qui barrent notre vallée depuis Hollingen jusqu'à la grande redoute à la Schooshalde, et près de Muri, ne peut guère s'expliquer si on ne les considère pas comme les moraines d'un ancien glacier qui remplissait la vallée de l'Aar et s'étendait bien au-dessous de la ville.

Combien le climat et l'aspect du sol ont-ils dû être différents de ce qu'ils sont aujourd'hui, pour que des rivières aient coulé dans des lits abandonnés et déposé des amas de cailloux de plus de 60 pieds d'épaisseur, pour que des glaciers soient descendus des Alpes jusqu'à nos portes, et même jusqu'au Jura?

Et quant au temps, combien ne s'en est-il pas écoulé pendant que durait cet état ancien, et pendant l'époque de transformation qui a amené l'état actuel des lieux ?

Sous le lit de gravier et de débris glaciaires s'étend notre pierre à bâtir, la molasse, qui s'élève sur les collines voisines à des niveaux très supérieurs au fond de la vallée. La molasse apparaît en couches horizontales, qui témoignent qu'elle s'est déposée tranquillement dans des bassins remplis d'eau. Sur les dalles qu'on en a exploité près de Wabern, il est facile de distinguer des ondulations analogues à celles que détermine le mouvement des vagues sur le sable des rivages; souvent aussi les couches en sont séparées par les débris décomposés de végétaux qu'y apportait le flot. Les couches de molasse sont cependant interrompues entre le Gurten et le Längenberg, entre cette colline et le Belpberg, entre le Belpberg et le Bantiger, des masses énormes de cette pierre ont donc été désagrégées et emportées avant que les glaciers eussent rempli la vallée. Les sommets aplatis des collines que nous venons d'indiquer ne sont que les restes de l'ancienne surface du sol. Cette destruction partielle de la molasse ne peut guère avoir eu pour cause l'action de courants rapides et violents, la grande vallée présente trop peu d'uniformité, et il y débouche des vallées latérales sur les flancs desquelles l'érosion de la molasse continue encore aujourd'hui. Il a

donc fallu de longues périodes pour que cette vallée se soit peu à peu creusée dans la molasse.

La molasse de la colline de Belp et des hauteurs voisines renferme des coquilles marines, surtout dans les bancs supérieurs. Des couches entières sont entièrement formées de coquilles d'huîtres. L'épaisseur de leurs valves démontre qu'elles avaient atteint un âge avancé, tandis qu'à côté d'elles il en existe de petites, beaucoup plus jeunes. La mer a donc dû séjourner longtemps sur les points où ces huîtres ont vécu et où elles se sont reproduites. Il faut des siècles pour la formation de bancs d'huîtres aussi épais, des milliers d'années, pour qu'au fond de la mer les dépôts de vase et de sable atteignent l'épaisseur de la couche molassique qui forme ces collines. La plaine suisse formait pendant cette époque un grand golfe, qui débouchait dans l'océan qui couvrait le midi de la France , pénétrait dans les grandes vallées du Jura et s'étendait au loin du côté de la Souabe. La surface occupée aujourd'hui par les Alpes avait alors un relief tout différent, et séparait ce golfe d'une mer située au sud.

Au-dessous de cette molasse qui renferme des débris d'animaux marins, on trouve à découvert dans le lit de l'Aar et dans d'autres excavations, une molasse plus profondément située, ordinairement plus tendre et plus marneuse, qu'on peut poursuivre jusqu'à Aarberg et dans la Suisse occidentale. Cette molasse inférieure s'est déposée dans des lacs d'eau douce et dans des marais. Elle renferme des couches de lignite, produites par d'anciens marais tourbeux, et présente les empreintes des feuilles de plantes terrestres très-variées, dont l'existence indique le caractère méridional du climat. Ce sont des palmiers, des lauriers, des chênes verts, des cyprès, etc. Près de la Tiefenau on a découvert dans cette molasse les crânes et les os de plusieurs rhinocéros, ailleurs, en Suisse, des restes de tapirs, d'animaux voisins des sangliers, de crocodiles et de tortues. A cette époque notre contrée devait présenter l'aspect qu'offre aujourd'hui la partie inférieure et marécageuse du cours du Mississipi ou telle contrée analogue des Etats-Unis du Sud. La flore conservée dans la molasse a la plus grande analogie avec celle de ces pays. A cette époque plus reculée le climat de la Suisse était donc différent de ce qu'il est aujourd'hui, mais en sens opposé de ce qu'il devint dans la période intermédiaire, où les glaciers s'étendaient sur toute la Suisse.

Cette alternance entre les dépôts marins et les dépôts formés dans des marais ou des lacs d'eau douce indique l'action de ces oscillations du sol qui aujourd'hui encore se font sentir sur certains points du globe, là en élevant le fond de la mer au dessus du niveau des eaux, ailleurs en abaissant la terre ferme au-dessous de ce niveau. De nos jours ces oscillations sont si lentes que leur effet ne se manifeste qu'après de longs intervalles, soit par l'exhaussement du fond des ports, soit par l'apparition de vieilles constructions à la surface de l'eau. En Scandinavie par exemple, où cet exhaussement incessant du sol a été observé depuis fort longtemps avec une certaine exactitude, il ne comporte que trois pieds par siècle. A ce taux-là il aurait fallu quatre-vingts milliers d'années aux bancs d'huitres du Belpberg pour atteindre leur niveau actuel. Pourtant cet exhaussement peut avoir été plus rapide, et avoir eu lieu par secousses brusques plutôt que d'une manière continue. Cependant l'hypothèse d'une durée très-considérable du mouvement ascensionnel devient probable lorsqu'on fait intervenir d'autres considérations.

On sait en effet que les animaux et les plantes conservés dans les couches terrestres diffèrent d'autant plus des espèces vivantes qu'ils datent d'une époque plus reculée. Dans l'Europe méridionale, par exemple, on rencontre d'anciennes accumulations de coquilles parmi lesquelles il ne s'en trouve que de cinq à dix sur cent qui ne vivent plus dans les mers voisines; d'autres dépôts plus anciens renferment 20 p. cent, d'autres 30 à 40 p. cent d'espèces perdues. Parmi les espèces du Belpberg plus de la moitié ont cessé d'exister. Notre molasse marine était donc déjà abandonnée par la mer lorsqu'une grande partie de l'Europe méridionale était encore sous l'eau, et son exhaussement peut avoir continué durant la période pendant laquelle ces dernières contrées ont été mises à sec. En tenant compte de la molasse inférieure, avec sa végétation méridionale et ses animaux tropicaux, nous arrivons à des périodes bien plus longues encore, puisqu'il a fallu que ces terrains déposés au-dessus des eaux marines s'y soient enfoncées profondément avant d'avoir pu servir de base aux bancs d'huitres et aux autres animaux marins qui se sont développés sur ces couches d'eau douce.

Les formations dont je viens de parler appartiennent à l'époque la plus récente de l'histoire du globe, qui a précédé immédiatement l'apparition de l'homme. En étudiant la longue série

des couches plus anciennes qui sont cachées sous la molasse au pied du Jura, et sous les couches jurassiques en France et en Allemagne, nous sentons que les époques anciennes de l'histoire de la terre se perdent dans un passé que nous ne pouvons sonder et dont nous n'osons plus apprécier la durée. Les couches calcaires du Jura consistent en partie en puissants récifs de coraux semblables à ceux qui, de nos jours, rendent si dangereuse la navigation des mers tropicales : elles contiennent les débris de sèches colossales, que nous connaissons sous le nom d'ammonites de nautiles et de bélemnites ; ailleurs ce sont des dents, des os, çà et là des squelettes entiers de grands crocodiles marins, de lézards volans ou d'autres animaux fantastiques, qui rappellent les dragons de la fable. D'autres systèmes de couches, profondément enfouies sous le calcaire du Jura, alternent avec les débris, comprimés et transformés en houille, d'une flore forestière luxuriante, qui, autant qu'on peut la comparer à la flore actuelle, indique qu'elle s'est développée sous l'influence d'un climat chaud et humide. Dans des couches plus anciennes encore, on trouve des poissons étranges, de nombreux mollusques, et en abondance des animaux de formes très-variées, voisins des écrevisses.

Pendant ces millions d'années la terre et les mers étaient donc recouverts d'une riche végétation et habités par une multitude d'animaux. Des générations nouvelles succédaient aux anciennes, des espèces, des genres, des familles entières disparaissaient et étaient remplacés par des types nouveaux, jusqu'à ce qu'enfin (il y a six mille ans, ou soixante mille, la science l'ignore), notre race apparût à son tour ; d'abord anxieuse de son existence, cherchant un abri contre les animaux féroces et pliant sous les forces de la nature. Puis s'élevant peu à peu par la pensée, elle mit quelques animaux à son service, détruisit les plus dangereux et finit par appliquer les forces de la nature à satisfaire les besoins de son intelligence et de sa sociabilité, à embellir sa demeure, à réaliser un but idéal.

L'histoire de la formation de la terre, telle que nous l'enseigne la géologie, diffère sans doute de la manière dont on la présentait autrefois. Mais que les bases de la foi religieuse, la croyance à l'ordre moral et au Dieu qui l'a fondé, l'immortalité de la personne humaine en soient menacées ou mises en question, c'est ce que nous ne saurions apercevoir. Quelques changements

qu'ait subis la terre dans le temps, le commencement de toutes choses reste hors de notre portée, de même que les limites de l'univers, la première apparition de l'homme, les origines de sa langue et de sa civilisation. Arrivé aux bornes du savoir, l'homme prend son parti de renoncer à la solution de ces grands problèmes, ou bien il tourne ses regards vers l'auteur de toutes choses, et il croit lorsqu'il ne peut plus savoir.

Gardons-nous cependant de déprécier ce que nous devons à la géologie. Autrefois on croyait que la durée du monde était courte comme on se le figurait petit. La Terre paraissait un lieu d'épreuve pour les individus, après la destruction duquel ils devaient être jugés. On ne songeait pas à considérer l'humanité comme formant un tout, qui aurait, en tant qu'humanité, une destinée à accomplir. Dans l'antiquité, sans doute, de nobles cœurs s'étaient pris d'un enthousiasme instinctif pour le bonheur de leur patrie, ils avaient vécu, ils étaient morts pour elle. Mieux que toute autre religion le christianisme avait prêché sans doute un amour universel, le dévouement pour un but universel. Néanmoins l'activité humaine était toujours plus ou moins paralysée par l'idée que l'humanité n'était destinée qu'à une destruction prochaine, ceux qui se laissaient emporter par ce courant passaient leur vie à rêver sous les arceaux du cloître, attendant le jugement dernier dans des macérations stériles. Ce que des hommes d'élite avaient pressenti, ce que le pur christianisme croit et enseigne, la géologie le confirme. L'histoire de la terre est le type de l'histoire du développement de l'humanité. Elle nous montre un progrès vers le bien s'accomplissant malgré d'innombrables rechutes vers la confusion et le chaos. D'abord, pendant des temps d'une durée incalculable, la masse terrestre se consolide par la séparation des matières solides, liquides et gazeuses, sous l'influence d'agents mécaniques et chimiques, puis la vie organique apparaît, on ne sait ni quand ni comment, d'abord dans l'océan qui couvrait toute la terre, ensuite sur le terrain solide exondé. Sur la terre comme dans l'eau la vie est sans cesse exposée : des continents recouverts d'une admirable végétation s'enfoncent dans les océans, du fond desquels s'élèvent sur d'autres points de puissantes chaînes de montagnes, entourées de nappes de terre ferme recouvertes des débris des animaux marins. Cependant dans cette lutte continuelle contre les forces mécaniques, les germes vitaux se

conservent, le règne végétal et le règne animal se développent et vont toujours en se perfectionnant. Après une longue succession de formes organiques nouvelles, l'homme apparaît avec les animaux dont l'organisation se rapproche le plus de la sienne, sans que le moment de sa venue puisse servir à caractériser géologiquement une époque très-importante.

Peut-être a-t-il pendant des milliers d'années mené, au milieu de ses compagnons d'existence plus vigoureux, une vie animale et pénible, dont ses descendants n'ont pas conservé le souvenir, et que mènent encore aujourd'hui des millions de sauvages. Le moment, impossible à déterminer, où l'étincelle divine vint briller en lui, où l'art perfectionna son langage, où il commença à réfléchir sur lui-même et sur le monde extérieur; le moment où la civilisation sortit des contrées de l'Asie centrale, qui en furent le berceau, pour se répandre dans les pays voisins, le moment où les peuples et les églises se fondèrent; ce moment est le commencement de l'histoire. Dans cette troisième période, les luttes et les rechutes ne manquent pas plus que dans les deux précédentes ; mais le temps ne lui est pas non plus mesuré avec parcimonie, et l'humanité d'aujourd'hui, déjà ennoblie, vit de l'espérance qu'elle marche vers un but d'une grandeur inconnue. Elle sent qu'elle a, déjà sur cette terre, une destination à laquelle chacun doit concourir pendant la courte durée de son existence.

III

Et ce principe supérieur de l'humanité, qui règne sur la terre, qui scrute le passé et l'avenir, ne serait que le produit d'actions chimiques ou mécaniques? C'est ce qu'affirme la *Physiologie* moderne, la troisième parmi les sciences naturelles qui menace de rompre avec la foi. Il ne faut pas se faire d'illusions sur la portée de ce danger. Cette physiologie ne menace plus seulement les ouvrages avancés de nos convictions morales et religieuses, elle les attaque dans ce qu'elles ont de plus intime, la conscience de notre liberté, le sentiment de nos devoirs et de notre responsabilité.

On peut demander si l'opinion matérialiste, d'après laquelle nos actes seraient déterminés par les lois de la nature, et notre conscience ne serait que le sentiment intime de la nécessité que

nous subissons, diffère considérablement au fond et dans ses résultats pratiques de celle d'après laquelle tous nos actes auraient été déterminés à l'avance par un décret immuable de Dieu. Mais assurément, il n'est pas indifférent du tout pour notre dignité intime, qui est la base la plus solide de la vraie moralité, que l'homme se considère comme une machine mise en mouvement par des forces aveugles, ou comme un être agissant librement.

Autrefois on se représentait les rapports de l'âme et du corps d'une manière assez simple. L'âme et le corps semblaient appartenir à deux domaines essentiellement différents. L'âme s'unit au corps au moment de la naissance, elle se développe avec lui, elle l'habite, s'en sert comme d'un instrument et l'abandonne au moment de la mort. L'union de ces deux éléments serait moins intime que celle qui existe entre la chenille et le papillon, formés tous deux des mêmes substances et des mêmes organes essentiels, moins que le rapport entre l'escargot et sa coquille, qu'il produit lui-même. Après sa séparation d'avec le corps, l'âme prend son essor vers des régions plus pures, elle habite un corps nouveau, tissu de substances éthérées, ou bien sommeille jusqu'au moment de la résurrection générale, au jugement dernier. Cette séparation du visible et de l'invisible, ou du monde des corps et de celui des esprits semblait répondre à la fois aux exigences de la métaphysique et aux besoins religieux, de sorte que la tâche des sciences naturelles et, en première ligne, de la physiologie devait consister à étudier le corps vivant, cette enveloppe momentanée de l'âme pensante.

La physique et la chimie sont arrivées à reproduire artificiellement un grand nombre de corps et de phénomènes naturels. Presque tous les minéraux qui se trouvent dans nos montagnes peuvent être fabriqués dans nos laboratoires, avec leur forme cristalline, leur dureté, leur poids spécifique et leur composition chimique, au moyen des agens naturels connus, qui sont en notre possession. Dans les cours de physique on reproduit la lumière éblouissante du soleil, l'arc-en-ciel aux brillantes couleurs, l'éclair, qui brise et qui en enflamme, l'aimant, qui attire, et même des éruptions volcaniques. Mais entre ces phénomènes et ceux sous l'influence desquels naissent et vivent les animaux et les plantes, il y a une différence profonde. Dans les corps vivants, les éléments simples existent dans des états de combi-

naison qu'on cherche en vain à reproduire, et qui ne se maintiennent pas après la mort. La naissance des germes, leur développement, l'accroissement et la formation des organes ne peuvent être expliqués par l'action des forces naturelles qui agissent dans la sphère inorganique. Pour suivre avec conséquence la méthode d'induction, il fallut admettre la force vitale comme un principe particulier déterminant les phénomènes organiques. La force vitale forma la transition entre l'âme et les forces physiques. Indépendante de toute substance ou partie du corps organique, qui ne naît et ne vit que par elle, elle peut se manifester avec une intensité variable, dont la mesure ne dépend pas absolument des circonstances extérieures, de sorte qu'elle échappe au calcul : elle poursuit des buts déterminés : en tout ceci elle est pareille à l'âme. Comme les forces physiques, en revanche le principe vital n'est pas conscient de lui-même, et ses manifestations n'ont lieu que d'après des lois déterminées.

Cependant la physiologie réussit à démontrer que certains phénomènes qu'on attribuait à la force vitale, résultaient de l'action des forces physiques et chimiques, elle établit d'une façon générale que l'effet de ces dernières n'est nullement suspendu dans les corps vivants. Elle fit voir par quels intermédiaires les impressions qui affectent les organes du sens, sont transmises à l'organe central, siége de la sensibilité et de la conscience; elle prouva que c'est de ce centre que dépend la contraction musculaire et par conséquent les mouvements des diverses parties du corps. Elle démontra, ce qui du reste était connu depuis longtemps, que beaucoup de traits de notre humeur, de nos penchants, de nos sympathies et de nos antipathies, qu'on attribuait à notre volonté, ne sont que l'effet d'états particuliers de notre corps, en un mot que l'union de l'âme et du corps est beaucoup plus intime qu'on ne l'avait cru. Grâces à la chimie, la physiologie arriva à un résultat capital, l'explication des rapports de l'organisme avec la matière. Le corps organisé se tire peu à peu du germe, avec ses membranes et ses cellules, dont l'activité incessante transforme en substance organique la nourriture ingérée et l'air absorbé, pour se renouveller elle-même par ce moyen, ainsi que toutes les parties du corps, tandis qu'elle éloigne la substance ancienne et le résidu inutile de l'absorption. Rien n'est stable dans un organisme, si ce n'est sa forme; la substance n'y fait que passer. D'après

M. Moleschott, le corps humain se renouvelle tout entier dans l'espace d'un mois. On peut comparer les corps organisés à ces nuages qui, malgré un vent violent, restent attachés aux sommets de nos Alpes : ces masses de brouillards sont produites par la précipitation de la vapeur d'eau invisible amenée par le vent au contact des champs de neige, à chaque instant elles disparaissent, entraînées par le courant d'air, mais elles se reproduisent à mesure que de nouvelles vapeurs viennent se condenser aux flancs des monts.

Il faut le reconnaître, ces faits ont considérablement augmenté nos connaissances. L'idée que la même matière qui composait notre corps au moment de sa mort, s'agrégera de nouveau plus tard pour le reformer, est incompatible avec ces notions. Nous comprenons bien aussi que l'âme séparée du corps ne saurait sentir, voir, entendre, parler, et produire des mouvements de la manière dont ce corps lui-même exerce ces fonctions ou plutôt les rend possibles. Dans nos jugements sur les phénomènes de notre âme et de celle de nos semblables, nous tiendrons équitablement compte de l'influence du physique et des circonstances extérieures. Le sentiment de force intérieure, l'harmonie de nos dispositions qui souvent sont plutôt l'effet de notre santé que de notre mérite, ne nous rendront plus orgueilleux, contents de nous-mêmes; tandis que celui qui se croit entouré d'ennemis ou de malveillants, se demandera si dans d'autres temps le même monde ne lui semblait pas être meilleur.

Mais quand la physiologie exige de nous plus que ces aveux, quand elle affirme que tout ce qui a été attribué jusqu'à présent à l'action de la force vitale doit être expliqué par celle des forces inorganiques, quand elle s'arroge le droit de juger des phénomènes spirituels, elle blesse le premier principe de la méthode des sciences naturelles, et se hasarde bien au-delà des limites assignées à nos connaissances.

Malgré tous les progrès de la science, les problèmes relatifs à la nature intime de l'organisme sont aussi éloignés de leur solution que jamais. Parmi tous les produits d'actions physiques et chimiques, nous n'en connaissons pas un seul qui ressemble même de loin à la plante la plus simple, ou qui puisse être comparé à une cellule organique. Dans le règne inorganique même, il est impossible d'expliquer par des lois physiques la structure et les formes des cristaux. Lorsque la science de la nature, la

science sérieuse rencontre des produits ou des phénomènes qu'elle ne peut expliquer par les forces connues, elle admet, par hypothèse, une nouvelle force ou un nouvel agent, qu'elle conserve jusqu'à ce que le fait en question ait été complétement expliqué par d'autres principes. Les progrès de l'expérience peuvent seuls décider si l'hypothèse s'est vérifiée, ou s'il faut l'abandonner. Malgré les analogies frappantes qui existent entre la chaleur et la lumière, entre le magnétisme et l'électricité, entre la cohésion et la gravitation, la physique traite encore séparément ces différentes forces, parce que leur identité n'est pas encore complétement établie. Après avoir tenté en vain de rattacher les anomalies de l'orbite d'Uranus à l'influance des planètes connues jusqu'àlors, les astronomes ne se contentèrent pas de l'espérance qu'on parviendrait un jour à ce résultat, ils admirent hypothétiquement l'existence d'une nouvelle planète, qu'on découvrit en effet plus tard. Lorsque dans une analyse le chimiste obtient un résidu qu'il ne réussit plus à décomposer, et qu'il ne reconnaît pas comme étant une substance déjà étudiée, il ne se contente pas de regarder ce produit comme une combinaison douteuse des corps connus, mais il se réjouit d'avoir découvert une nouvelle substance, et s'empresse de lui donner un nom. C'est en vertu de cette méthode que la physiologie a admis une force vitale, et elle ne peut y renoncer que lorsque la chimie et la physique auront réussi à faire, au moyen de matière brute, des germes qui se transforment en animaux ou en plantes. Qu'on ait abusé de cette force vitale, qu'elle ait été, comme on le lui reproche, un oreiller de paresse, c'est aussi peu un motif pour nier son existence, que c'en serait un pour la physique de nier l'agent électrique, qui a jadis joué le même rôle. On pourrait qualifier avec plus de raison d'oreiller de l'ignorance la méthode en vertu de laquelle des faits inexplicables devraient avoir pour cause des principes déjà connus, et qui déclare impossible l'existence de forces qui auraient défié jusqu'ici l'observation du naturaliste.

Cette supposition éveille en outre tout naturellement le vif soupçon qu'elle a sa source dans un parti pris. On attaque la force vitale pour se débarrasser plus aisément de la force intellectuelle. Mais les préoccupations systématiques n'ont jamais porté bonheur ni à la science ni à la foi. Lorsqu'au siècle passé on s'est efforcé de faire admirer sa propre sagesse dans la nature,

sous le nom de la sagesse divine, on n'a contenté ni la science naturelle, ni la théologie, et la recherche édifiante des causes finales aboutit à de véritables enfantillages. L'exégète, qui cherche à expliquer un livre en partant d'idées préconçues échouera vraisemblablement dans son entreprise. Eh bien, la nature aussi est un livre dont nous cherchons à démêler le sens. Lorsqu'on les examine sans prévention, on voit que les nouvelles découvertes apportent à l'idée de la force vitale une véritable confirmation. Un échange continuel de substances qui renouvelle le corps humain en trente jours, qui ne reproduit pas seulement le sang, la fibre musculaire, les os, mais aussi les membranes et les tissus actifs, tout en conservant intacte la forme de tous ces organes et celle du corps entier, nécessite évidemment l'intervention d'une force qui ne soit pas liée à ces substances, qui en conserve la forme malgré leur mouvement, et qui les oblige, tant qu'elle reste active, à se disposer selon cette forme comme dans un moule. La cause de la formation des nuages aux dépens de la vapeur d'eau entraînée par le vent n'existe pas dans cette vapeur elle-même, mais bien dans l'action réfrigérante qu'exerce sur elle le contact d'un corps étranger, le sommet glacé de la montagne.

La position de la physiologie devient encore plus inquiétante lorsqu'elle prétend trancher sur l'intelligence, sur la conscience et sur l'âme. C'est dans les régions nébuleuses de la philosophie germanique de l'Identité qu'il faudrait aller chercher d'abord la justification de cette tentative. La question de la force vitale appartient encore aux sciences naturelles, et doit être traitée empiriquement et résolue conformément à la méthode d'induction. Mais les phénomènes psychiques échappent à l'observation des sens. Impossible d'appliquer à leur étude la balance, la mesure, l'expérimentation chimique et physique. Quand bien même les effets de la force vitale rentreraient complétement dans le domaine de la physiologie, les faits de conscience n'en resteraient pas moins séparés par un abîme infranchissable. La physiologie poursuit la modification organique le long des nerfs optiques et acoustiques depuis la rétine oculaire et le labyrinthe de l'oreille jusqu'aucerveau; mais arrivée là, elle en perd complétement la trace. L'âme, de son côté, perçoit le son ou la lumière, sans qu'il soit possible de reconnaître de rapport entre l'impression produite sur l'organe sensible et

l'impression perçue par l'âme: nul ne saurait marquer où est le pont qui réunit les deux bords de l'abîme. La physique indique exactement le nombre des vibrations qui doivent avoir lieu pendant une seconde dans l'éther ou dans le milieu sonore, pour nous faire voir une certaine couleur ou nous faire entendre une note déterminée, mais c'est en vain que nous demandons aux traités de physique, comment il se fait que nous percevions comme couleur ou comme son ces mouvements d'oscillation de l'éther. Depuis des milliers d'années, depuis que l'homme a commencé à réfléchir sur ses rapports avec le monde extérieur, il cherche le mot de cette énigme sans avoir jamais pu en déchiffrer la première lettre.

D'ailleurs la discussion ne porte pas seulement sur des états ou sur des qualités de l'âme, mais sur son essence. N'est-elle qu'un résultat du concours des impressions et des réactions de la substance, ou bien est-elle quelque chose par elle-même? Naît-elle avec le corps pour mourir avec lui, ou continue-t-elle après la mort à exister, séparée du corps? Voilà ce qu'on voudrait savoir, mais ce sont autant de problèmes dont nulle science empirique ne peut donner la solution. L'expérience ne nous dit absolument rien sur la nature des substances. Nous connaissons l'impression que produisent sur nos sens les corps matériels, mais nous ignorons ce qu'est la matière elle-même. Nous connaissons les lois d'après lesquelles agissent la gravité et l'affinité; mais ces deux dénominations ne nous indiquent que les effets empiriquement reconnus de causes dont la nature intime nous est absolument inconnue. C'est ainsi que les idées, les sentiments, les déterminations que nous sentons naître en nous-même nous les attribuons à une cause inconnue, nommée l'âme, sans penser avoir expliqué la chose en lui donnant un nom.

Enfin les états physiques qui sont en rapport avec les sens, et par leur intermédiaire avec la physiologie, sont exclusivement ceux que nous partageons avec les animaux supérieurs. Nous avons beau élever les animaux ou abaisser l'homme, pour les réunir dans une même classe, pour les soumettre à la même destinée; ce qui nous séparera toujours des animaux les mieux doués, c'est le pouvoir de nous isoler du monde des sensations, d'en sortir, de le comprendre et de le dominer, de nous élever au-delà des limites du temps et de l'espace; c'est la faculté que nous possédons de nous enthousiasmer pour des idées, pour

des buts moraux. C'est aussi cette faculté que de tout temps on a considérée comme distinguant essentiellement l'âme humaine, et c'est sur son existence que les hommes les plus sages de l'antiquité et des temps modernes ont surtout fondé l'espérance d'une vie future, où nous pourrons atteindre un plus haut degré de perfection.

A l'assertion que l'âme n'est que la résultante des actions de forces mécaniques, nous opposons l'assertion qu'elle possède une existence propre et indépendante. On ne peut pas plus comprendre, ni surtout prouver la vérité de l'une que de l'autre de ces deux opinions, et là où cesse la *science*, là commence la *foi*. Celui qui a besoin de prendre un parti, celui qui ne trouve pas une sécurité suffisante dans la foi de ses pères, et dans l'autorité d'une tradition vénérable, qu'il choisisse en consultant son cœur, qu'il prononce d'après le sentiment qu'il a de sa liberté, qu'il examine ce qui lui paraît avoir le plus de poids, l'analogie de la nature inconsciente, ou le fait de sa pensée qui comprend la nature.

Voilà le terrain sur lequel se trouve aujourd'hui le monde scientifique. Il n'y a pas de scission à craindre entre la science et la foi aussi longtemps que les représentants de l'une et de l'autre tendance, égarés par l'ambition, par l'orgueil ou par la confusion des idées, ne se laisseront pas aller à sortir de leur domaine. Mais cette scission est inévitable du moment où l'on prétend savoir des choses que nul de nous ne peut savoir, du moment où sans preuve quelconque, l'on veut imposer au public, son opinion individuelle comme une vérité scientifiquement démontrée. Cette scission est inévitable encore, si l'on admet qu'il est absolument nécessaire à la religion de conserver des opinions traditionnelles sur des sujets qui peuvent être éclairés par l'expérience et par l'histoire, et qu'il soit entré dans le plan de la divine Providence d'enchaîner l'esprit humain par l'autorité sur les choses mêmes pour l'examen desquelles elle lui a donné la raison. Celui qui partage cette manière de voir, celui qui ne cherche pas dans l'Ecriture sainte les moyens de réveiller, d'épurer et de fortifier sa foi religieuse, et la règle de sa vie morale, mais pour lequel la Bible doit être aussi un manuel d'histoire naturelle ou d'histoire, dont toutes les indications sont au-dessus de l'examen, celui-là a raison, s'il veut éviter d'être partagé dans ses sentiments, de se tenir en dehors de la science

humaine. Une église même qui ne ferait pas reposer la foi religieuse sur les besoins intérieurs du cœur humain, mais exclusivement sur une tradition littérale, agirait peut-être sagement ou suivant l'exemple de l'Eglise romaine, qui ne permet pas la lecture de la Bible au peuple, et se borne à lui en communiquer ce qu'elle juge propre à l'édifier. En effet, quelques soins que l'on prenne, on n'empêchera jamais que les résultats des recherches scientifiques ne pénétrent dans les masses, et lorsque un homme qui ne croit que sur l'autorité de la lettre entre en contact avec la science, on sait assez ce qui arrive, comme il devient aisément la proie du premier beau parleur venu, et rejette le fruit avec sa gousse.

Cependant il reste un espoir légitime à ceux qui désirent le retour de l'intolérance religieuse des siècles passés, et cette espérance repose sur les excès de leurs adversaires. Par leur exagération, par la proclamation publique de résultats subversifs, que ne peut admettre aucun naturaliste sérieux et qui comprend les limites de sa science, il se pourrait que le libre examen fut écrasé sur ce terrain, que les sciences naturelles descendissent au rang d'instruments de l'industrie et du pouvoir, ou comme s'exprimait dernièrement un prélat étranger, qu'elles fussent placées au service de la Hiérarchie. Tout comme la liberté politique a été étouffée à plusieurs reprises sur le continent par suite d'excès analogues.

Il y a un demi-siècle qu'il sortit aussi d'Allemagne une école philosophique qui voulait dicter des lois à toutes les sciences empiriques. Newton et tous ceux qui avaient fait faire des progrès à la science dans la voie difficile de l'observation, de l'expérience et d'une induction mathématique sévère, étaient pour cette école des esprits bornés. La spéculation prétendait déduire *a priori*, d'une inspiration intime et surnaturelle, le nombre des planètes et les éléments simples des corps, les lois de l'attraction et de la polarité, en un mot, tout l'ensemble des sciences naturelles. Des analogies éloignées, des assertions hardies passaient pour des preuves, un langage mystique en imposait aux profanes, et la jeunesse surtout se passionnait pour cette manière, ensemble si poétique et si profonde de concevoir l'univers. Cela ne dura pas longtemps. Les résultats de la théorie proclamés à l'avance se trouvèrent dans un risible désaccord avec les faits nouveaux, les élèves parlèrent moins haut, le

maître lui-même désavoua son œuvre, et aujourd'hui personne n'en parle plus. L'étude expérimentale de la nature continua tranquillement et, plus activement que jamais, dans toutes ses directions ; elle s'éleva au point que nous admirons aujourd'hui.

Mais voici que de son sein, comme s'il fallait nécessairement une reculade, il s'élève une école qui menace de destruction, non-seulement les principes de la philosophie naturelle, mais ceux de toute philosophie et de toute religion, une école prétentieuse et sophistique non moins que la défunte école spéculative, à laquelle elle semble avoir emprunté sa logique et son langage, et non moins insouciante que son aînée de la solidité des conclusions qu'elle porte sur un domaine tout à fait étranger.

Cette école aussi fera son temps.

CHRIST ET SES TÉMOINS

OU

LETTRES D'UN LAIQUE SUR LA RÉVÉLATION ET L'INSPIRATION

par Fréd. de Rougemont. [1]

Nous n'avons point la prétention de porter ici un jugement sur ce nouvel ouvrage; nous ne l'avons lu que rapidement, au milieu d'occupations et de préoccupations d'une autre nature, et d'ailleurs nous ne nous croyons point compétent pour l'apprécier comme il le mérite. Nous voudrions exprimer seulement l'impression qui résulte pour nous de cette lecture, et en passant jeter peut-être sur le papier quelques-unes des réflexions qu'elle nous a suggérées.

On pourrait être tenté de caractériser en peu de mots la tendance de ce livre, en disant que c'est un essai d'éclectisme entre le catholicisme romain, le protestantisme et le mysticisme. Mais cette appréciation ne donnerait de l'ouvrage de M. de Rougemont qu'une idée incomplète, et par cela même assez fausse. Si l'auteur est d'accord sur la plupart des points avec l'Eglise de la Réforme, s'il oppose quelquefois à celle-ci certains principes dont Rome a gardé plus fidèlement le dépôt, s'il donne à l'esprit de Dieu et à la liberté de l'homme une part plus large que ne le font la plupart des théologiens orthodoxes, ce n'est point là le résultat d'un procédé éclectique, auquel il n'a pas même songé. On sent au contraire qu'il a fait autant que possible abstraction de tout préjugé, et qu'il a cherché la vérité à nouveaux frais, de la manière la plus franche et la plus désintéressée, qu'il a écrit pour sa propre édification avant même de songer à celle des autres, qu'il a voulu surtout éclaircir ses propres idées et se rendre compte de sa foi. Ce caractère, empreint dans toutes ces lettres, gagne irrésistiblement la confiance du lecteur et exerce sur lui une puissance de persuasion que n'aurait pas tel autre écrit plus systématique dans la forme, mais où l'homme se retrouverait moins dans l'auteur. En un mot ce livre est une œuvre de foi et de bonne foi.

[1] Paris, Meyrueis; — Neuchâtel, Leidecker. — 1856. 2 vol. in-12.

La forme de l'ouvrage est pourtant essentiellement polémique. En cherchant à établir les véritables notions chrétiennes de Révélation et d'Inspiration, l'auteur a en vue de les opposer d'une part aux rationalites de la *Revue de Strasbourg*, et d'autre part à l'école de l'inspiration plénière ou de la *Bible seule*, à ceux qu'il appelle les ultra-protestants, parce qu'ils veulent, dit-il, la Bible sans l'Esprit, comme les catholiques romains ont voulu l'Esprit sans la Bible. M. de Rougemont ne prend pas cependant un juste milieu entre les rationalistes et les ultra-protestants. Loin de là. Il se déclare de toute sa force contre les premiers, sous quelque habit qu'ils se présentent, tandis qu'il ne regarde les partisans de l'inspiration plénière que comme de maladroits amis de la Bible, qui compromettent par l'étroitesse de leur système, la cause même qu'ils ont à cœur de servir. Mais si courtoises que soient les armes dont M. de Rougemont se sert pour les combattre, elles n'en portent pas moins coup. Bien plus, quoiqu'il affecte de n'engager le combat qu'avec les enfants perdus de l'avant-garde, quelques-uns de ses coups portent plus loin, bon gré mal gré, et vont atteindre jusque dans le gros de l'armée le vénérable général auquel on avait commencé par garantir l'inviolabilité.

Mais la réfutation du système de la Théopneustie ne serait qu'un mince avantage. L'auteur a cherché à le remplacer en établissant une nouvelle notion de l'inspiration; cette notion, plus profonde que celle qui fait la base de l'ancienne théorie, est en même temps bien plus respectueuse pour l'Ecriture, puisque, y reconnaissant franchement et sans difficulté l'élément humain uni à l'élément divin, elle n'a besoin d'aucun tour de force ou d'adresse pour établir l'harmonie et l'unité réelle des Livres-Saints.

Quant à la polémique avec l'Ecole de Strasbourg, elle occupe dans ce livre la place la plus considérable : elle en forme la partie spéculative et proprement philosophique : car l'opposition entre le point de vue de l'auteur et celui de la *Revue de Théologie* repose sur la différence même de l'idée qu'ils se font de Dieu et de la nature de l'homme.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Ce n'est pas que nous n'ayons, nous aussi, notre sentiment et même notre croyance sur ces choses-là, mais nous ne nous sentons pas de force à juger des arguments par lesquels on les éta-

blit. Il y a pourtant dans cette première partie de l'ouvrage de M. de Rougemont un chapitre que chacun lira avec entraînement : c'est celui qui traite de *Jésus-Christ, fils de Dieu*. C'est ici surtout que la foi de l'auteur se communique magnétiquement au lecteur : la persuasion devance la conviction. Tous les rayons de divinité disséminés dans l'Evangile avec les paroles de Jésus viennent se concentrer dans la pensée de l'auteur comme en un miroir d'Archimède, et il en jaillit une lumière céleste, qui force à baisser les yeux avec respect et adoration, et à s'écrier : Certainement Jésus était plus qu'un homme !

Cependant la critique a cela de beau ou cela de fâcheux, qu'elle conserve toujours ses droits, alors même que le cœur est gagné, alors même que la volonté est captive. Ici par exemple elle demandera s'il n'y a point dans la conclusion de l'auteur quelque chose de plus que dans ses prémisses. Elle demandera si de cette élévation soutenue, de cette sainteté sans exemple, de ce caractère unique, surnaturel, *sui generis*, qui ressort de toutes les paroles et de tous les actes de Jésus, et qui éclate si merveilleusement, comme dirait Pascal, *aux yeux du cœur et qui voient la sagesse*, elle demande si de tout cela l'on peut logiquement inférer, comme le fait l'auteur, la divinité et la préexistence du Christ. En d'autres termes, savons-nous assez ce que c'est que l'humanité pour déterminer avec assurance ce qui la dépasse et ce qui doit être qualifié divin ? L'homme civilisé est un dieu pour le sauvage. Et nous mêmes, tout blasés que nous devrions être sur la puissance de l'esprit humain dont nous contemplons tous les jours les prodiges, ne nous semble-t-il pas en étudiant Kant ou Descartes,

Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu,

ne nous semble-t-il pas que la vigueur de génie, l'indomptable force d'attention de ces hommes-là dépasse la nature humaine? « Mais, dira M. de Rougemont, l'esprit humain a ses limites qu'il n'est pas impossible de constater : les idées du penseur le plus profond, le plus ingénieux, le plus fécond, doivent se relier en quelque manière à celles des penseurs de second, de troisième, de dixième ordre, et tenir par leurs racines aux intelligences vulgaires. » — Nous en convenons. Mais la distance entre l'homme pur et l'homme pécheur n'est-elle pas infiniment plus infinie qu'entre l'homme de génie et le sauvage ? N'est-ce

pas une différence non plus seulement de quantité, mais de nature et qualitative ? Nous qui ne connaissons du type humain que des exemplaires incomplets, malades, détériorés, faussés par le péché héréditaire et par leur péché propre, pouvons-nous nous faire une idée de ce que serait l'homme véritable, l'homme pur de tout péché ? Entre Descartes et le sauvage, si grande que soit la distance, il n'y a qu'une différence ; entre l'homme absolument pur et saint, et l'homme pécheur, il y a une opposition.

Il ne nous est donc pas possible de condamner d'une manière aussi absolue que semble le faire M. de Rougemont, ceux qui « inventent pour nier la divinité du Sauveur, une nature humaine dont il aurait été l'unique échantillon. » Du reste, nous n'insistons pas : car, si nous élevons quelques doutes sur la valeur de l'argumentation de l'auteur, nous n'en sommes pas moins disposé, par d'autres considérations, à lui accorder ses conclusions. Mais il est un autre point sur lequel nous aurions été moins accommodant : c'est sur le rôle qu'il donne à l'Eglise, et sur l'autorité (faillible, il est vrai) dont il reproche à la Réforme de l'avoir dépouillée. Je ne sais quels instincts de protestantisme et de libéralisme sucés avec le lait de nos mères se révoltent à ce mot d'Eglise ; mais, nous l'avouons, des préjugés ne prouvent rien. Nous nous sommes donc laissé convaincre par l'auteur, et nous reconnaissons maintenant avec lui l'institution divine des ministères et même l'autorité de l'Eglise dans les questions de dogme. Mais nous ne saurions tomber d'accord avec M. de Rougemont sur la manière dont cette autorité se manifeste. Il semble qu'il voudrait voir renaître des synodes, statuant non-seulement sur l'administration, mais sur le dogme; il aurait assez grande confiance en un concile œcuménique, et à défaut d'un tel concile, impossible dans les circonstances actuelles, il regrette qu'un synode général des églises réformées de France n'ait pas déjà fixé l'orthodoxie sur les questions qui préoccupent maintenant les esprits. Si c'est réellement là la pensée de l'auteur, nous cherchons vainement sur quoi elle peut s'appuyer. Tout en accordant l'institution divine des ministères, en accordant même aux pasteurs le pouvoir exclusif de lier et de délier les âmes, nous ne voyons pas qui les aurait investis d'un droit ou pour mieux dire d'une faculté spéciale pour juger des questions théologiques. Dieu a promis, il est vrai, que

son esprit serait toujours avec son Eglise, mais où l'a-t-il autorisée à se donner une forme représentative, à entrer en relation avec son Chef par l'intermédiaire d'une chambre de députés? On ne peut invoquer comme exemple le concile de Jérusalem : ce prétendu concile se distingue de tous les autres en ce qu'il n'est point une représentation ou une délégation d'une ou de plusieurs églises, mais l'église de Jérusalem elle-même et tout entière ; d'ailleurs il ne songe point à fixer un dogme, il ne veut que prendre une mesure administrative temporaire, afin de pouvoir donner à un de ses missionnaires les promptes instructions réclamées par celui-ci. Quant aux synodes par délégation, sans parler de ceux qui, comme le concile d'Ephèse, méritent le nom de *brigandages* et de ceux qui, bien plus nombreux encore, pourraient être qualifiés d'*escamotages*, nous ne voyons pas en vertu de quel principe un concile, soit provincial soit œcuménique, pourrait se prévaloir d'une autorité spéciale et se dire plus particulièrement assisté du Saint-Esprit, que toute réunion de quelques fidèles, les premiers venus, assemblés au nom du Seigneur. Supposons un instant un synode franco-suisse, réuni il y a deux ou trois ans, selon le désir de M. de Rougemont, pour formuler la doctrine de l'inspiration et de l'autorité de l'Ecriture, et pour condamner l'hérésie de M. Schérer. Evidemment ce synode n'aurait pas voulu se dissoudre sans avoir rien fait : M. de Rougemont lui-même, s'il en eût été membre, aurait été obligé d'exprimer catégoriquement son opinion, qui, à cette époque, n'était peut-être encore qu'en formation : car, à voir son livre, nous nous étonnerions fort si ses convictions sur ce sujet ne s'étaient pas, dans ces dernières années, considérablement mûries. Ainsi, en supposant même que la solution n'eût pas été emportée par un parti extrême et excentrique contre lequel il eût dû nécessairement protester, en supposant que l'opinion qu'il estimait alors orthodoxe eût prévalu, n'aurait-ce pas été dans tous les cas une solution prématurée ? Le dogme formulé en 1852 n'eût-il pas été pour lui, et bientôt pour tous une quasi-erreur en 1856 ? Mais l'assistance du Saint-Esprit, dira-t-on ? Sans doute Dieu l'a promise à son Eglise, mais est-il du droit et du pouvoir de celle-ci de réclamer cette lumière divine au moment où il lui plaît, avant le temps peut-être que Dieu a déterminé ? Nous ne le pensons pas, et nous sommes plutôt de l'avis des rabbins; qui appliquent aux

manifestations de l'Esprit de Dieu cette parole du Cantique des cantiques : « N'éveillez pas l'amour avant qu'il ne le veuille. » Telle vérité que Dieu a jugé bon de tenir voilée pendant des siècles aux yeux de son Eglise, malgré les *Veni*, *Sancte Spiritus*, entonnés par les conciles, il peut la faire briller tout-à-coup dans la cellule d'un moine, dans le cabinet d'un obscur écrivain, dans la chaire d'un prédicateur inconnu, et elle rayonnera de là sur toute la chrétienté. Partout où deux ou trois chrétiens véritables, clercs ou laïques, s'unissent dans une même prière, nous sommes au moins aussi assurés de la présence du Saint-Esprit que dans les assemblées disputantes de Nicée ou de Dordrecht, et nous sommes, par conséquent, aussi bien tenus de reconnaître en eux l'autorité de l'Eglise. Pourquoi l'esprit de Dieu ne ferait-il pas son chemin en dehors des conciles et malgré eux, comme l'esprit humain fait le sien à la barbe des académies ?

Peut-être frappons-nous en l'air et avons-nous mal compris la pensée de M. de Rougemont. Si cela est, nous savons qu'il nous le pardonnera, et nous nous sentons plus à l'aise avec lui qu'on ne l'est d'ordinaire de critique à auteur. Nous ne craignons pas plus que lui de nous découvrir et de donner prise à la riposte : nous ne tenons pas à avoir raison, car nous savons qu'il n'y tient pas non plus. Pareils à des ouvriers qui cherchent à soulever un même bloc de marbre, peu nous importe que nos leviers se croisent et agissent parfois en sens inverse : nous n'avons en vue qu'un même résultat, et pour notre part, nous serons heureux si quelqu'une de nos attaques, même portant à faux, engage l'auteur à établir plus solidement encore son point de vue.

Mais il faut nous hâter : car nous avons déjà dépassé les bornes que nous nous étions prescrites. Nous ne nous arrêterons donc pas sur plusieurs chapitres fort remarquables que nous aurions aimé à examiner de plus près, un chapitre entre autres sur les trois Economies, où l'auteur expose avec lucidité et précision, mais peut-être en traits un peu durs, les oppositions qui existent entre l'économie de l'Ancien-Testament, celle de l'Eglise actuelle et celle du second avénement de Jésus-Christ. Nous nous contentons de mentionner la dernière lettre, qui sera certainement la plus remarquée de toutes et qui excitera le plus la contradiction. Au premier abord, elle peut paraître un hors-d'œuvre, mais elle se rattache cependant à une des pensées les

plus chères à l'auteur, et qui ressortent le plus de son livre, une réforme dans la Réforme.

Ce chapitre délasse le lecteur des allures toujours un peu fatigantes de la dispute.

C'est une conversation de l'auteur avec un vieillard étranger, converti de la religion du Talmud à celle de Jésus-Christ, une de ces conversations à la campagne, commencées le soir et prolongées dans les veilles de la nuit jusqu'au moment où les premières lueurs de l'aurore viennent faire scintiller les carreaux de la porte vitrée : il y a dans cette mise en scène quelque chose qui rappelle de loin les dialogues de Platon, moins le repos et la sérénité antiques. Le moyen, en effet, de discuter à loisir une question dans notre siècle essoufflé ! A quatre heures du matin le vieillard doit être rendu à une demi-lieue de là pour prendre le premier convoi du chemin de fer. En moins de temps qu'il n'en fallait à Socrate et à Phèdre, au pied des platanes de l'Ilyssus, pour en venir seulement à poser une question, en moins de temps l'étranger a parcouru avec l'auteur les matières les plus diverses, a touché aux problèmes ecclésiastiques les plus délicats. C'est proprement le *Songe d'une nuit d'été* de la Théologie. L'auteur donne carrière à ses pieux désirs, et crée dans sa pensée une église pour la seconde fois réformée. Il ne craint pas d'attaquer la nôtre dans ses préjugés les plus chers, dans ses routines les plus vénérées. Bien des lecteurs sans doute auront retrouvé ici leurs propres impressions sur l'insuffisance du culte dans les temples protestants, et sur la nécessité de le compléter. Pour notre part, nous savons à l'auteur un gré infini d'avoir parlé ; il n'y a rien pour quoi il faille autant de courage que pour dire le premier ce que tout le monde pense. Oui, « la réforme a derrière elle d'anciennes vérités à reprendre des « mains du passé, et devant elles des vérités toutes nouvelles à « conquérir dans les temps futurs. » Mais, il faut en convenir, pour quitter résolument le plancher des préjugés et voguer vers des vérités inconnues, il est besoin tout à la fois d'une hardiesse extrême et d'une souveraine prudence, du souffle de l'Esprit dans sa voile et de l'Ecriture pour gouvernail. Aussi imiterons-nous la réserve de l'auteur lui-même, qui livre les vues nouvelles de son étranger à la méditation du lecteur, sans les combattre et sans en prendre la défense. Toutes nous paraissent avoir au moins un côté de vérité et mériter d'être sérieusement

étudiées. Il est un point cependant sur lequel nous persistons à demeurer plus protestant ou, si l'on veut, plus israélite que son israélite converti : c'est sur la valeur relative du célibat et du mariage. Nous croyons qu'ici il est aisé de faire fausse route. Il est, ce nous semble, une parole qui doit dominer toute la question, c'est cette parole de l'Eternel à l'origine même de l'humanité : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. » Cette parole, antérieure à la chûte d'Adam et à toutes les économies transitoires, cette parole si pleinement confirmée par la nature et par l'expérience, nous paraît devoir servir de point de départ dans cette question, si l'on ne veut pas s'exagérer la valeur des scrupules et des hésitations de Saint-Paul, parlant d'un sujet sur lequel il n'a point reçu de commandement du Seigneur. Nous accordons du reste que les questions relatives au mariage et au célibat sont de celles sur lesquelles l'Eglise sent le besoin d'arriver à une plus grande clarté, et nous nous attendons à les voir s'agiter bientôt, non point, s'il plaît à Dieu, dans un futur concile, mais dans la conscience générale de l'Eglise.

Terminons, — mais avant de quitter ce livre, remercions encore l'auteur non-seulement pour les pas considérables qu'il a fait faire à la solution de certaines questions capitales, telles que le sont la révélation et l'inspiration; mais aussi pour toutes celles qu'il a soulevées, pour tous les sillons qu'il a ouverts.

F. B.

PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

ARMORIAL HISTORIQUE DU CANTON DE VAUD, par A. de Mandrot, major à l'état-major fédéral. — Lausanne, D. Martignier, éditeur. 1856.

ARMORIAL NEUCHATELOIS. — Berne, F.-L. Davoine, éditeur. 1856.

Si jamais la science héraldique devait mourir, nous serions les premiers à en déplorer la perte; nous la regretterions comme un curieux monument du passé, de ce passé qui s'éloigne de nous à grande vitesse, dont nous n'apercevons déjà plus que l'ombre, et dont il ne restera bientôt plus que le souvenir. Nous regretterions aussi cette langue bizarre et expressive, à la fois si pittoresque et si exacte, si laconique et si précise, et dont nous chercherions vainement l'analogue dans la nomenclature des autres sciences.

Mais le blason n'est point mort et ne paraît pas devoir mourir de sitôt. Sans doute on ne voit plus guères d'auteurs y consacrer exclusivement leurs veilles et leurs laborieuses recherches, ou en exposer les lois avec cette verve d'enthousiasme religieux et chevaleresque qui donne tant de charme au livre de Vulson de la Colombière. Sans doute, il n'entre plus comme un élément essentiel dans l'éducation de toute une classe de la société, et de nos jours maint bon gentilhomme serait fort embarrassé de gagner sa vie en tenant école de Blason, comme dans la fable bien connue de Lafontaine. Cependant cet art a encore des amis, et dans notre Suisse elle-même, au milieu des agitations incessantes du présent et des inquiétudes de l'avenir, l'Héraldique est encore étudiée avec succès, et il ne s'y écoule pas d'année qui ne voie sortir de presse l'armorial de quelqu'une de nos républiques. L'*Armorial genevois* de Blavignac, qui date de 1849, est une œuvre d'érudition remarquable. Berne a publié à diverses fois le recueil des armoiries de ses familles, soit nobles, soit patriciennes, soit bourgeoises, et depuis deux ans nous avons vu se succéder les *Wappenbücher* de Coire, de Zurich, de Winterthur, de Baden, de Rapperschwyl. On nous fait espérer comme prochaine la publication d'un nouvel armorial genevois, commencé par feu M. Galiffe et achevé par l'auteur de l'armorial du canton de Vaud. Enfin, les ouvrages que nous annonçons et qui l'emportent à bien des égards sur ceux

que nous venons de nommer, suffiraient à eux seuls pour prouver que l'Héraldique est encore parmi nous susceptible d'inspirer quelque intérêt à côté des occupations plus positives de notre siècle. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Si l'on en fait l'objet d'une étude sérieuse, toute étude sérieuse est, on le sait, capable de passionner celui qui s'y livre, et comme auxiliaire de l'histoire, celle-ci occupe une place qui n'est pas sans importance. Et si même on ne consentait à lui accorder que le premier rang parmi les connaissances inutiles, si l'on ne voulait y voir qu'un simple passe-temps, ne vaudrait il pas autant délasser son esprit à interprêter les logogriphes de Chérin, comme les appelle un poéte, qu'à déchiffrer les rébus de l'*Illustration?*

L'Armorial historique du canton de Vaud, gravé et colorié à Stuttgart et publié à Lausanne par M. Martignier, est dû à M. Alphonse de Mandrot, dont la compétence en ces matières est bien connue. L'exécution en est irréprochable et d'une beauté à laquelle ne nous avaient pas accoutumés les publications du même genre faites dans ces dernières années. Cinq-cent-cinquante-six armoiries, des évêques de Lausanne, des baillis de Vaud sous la maison de Savoie, des villes et des bourgs, des anciens seigneurs féodaux et d'un grand nombre de familles, nobles ou notables, actuellement existantes, y sont figurées en couleur avec une grande exactitude. C'est, ce nous semble, un recueil complet et définitif, et sur lequel on ne reviendra guères par la suite pour l'enrichir ou le corriger.

Nous signalerons cependant ce qui nous paraît une sorte de lacune dans un ouvrage aussi bien fait : nous aurions voulu que l'auteur y ajoutât quelques pages de texte pour subvenir à l'ignorance de la grande masse du public. Quelques mots sur l'origine de telle ou telle famille, de telle ou telle armoirie, auraient ajouté à l'intérêt du recueil, et avec l'érudition vaste et profonde dont dispose M. de Mandrot, il lui eût été facile d'instruire sur ces sujets-là non-seulement les ignorants, mais ceux-là même qui ne sont pas étrangers aux études historiques et héraldiques.

L'Armorial neuchâtelois, publié à Berne et dont la dernière livraison sort de presse au moment où nous écrivons ces lignes, est conçu d'une manière assez différente; il se rapprocherait davantage dans son intention du livre de M. Blavignac, en ce qu'il ne donne pas les armoiries des familles neuchâteloises,

mais seulement celles des seigneurs qui ont régné sur le comté, des gouverneurs qui l'ont administré en leur nom et des bourgoisies. La galerie qui orne la salle des Etats au château de Neuchâtel, a servi de base à ce travail ; malheureusement cette galerie était incomplète et, soit par l'insuffisance des connaissances héraldiques de ceux qui l'ont fait peindre, soit par des restaurations inintelligentes, elle se trouve sur plusieurs points assez fautive. L'éditeur de l'Armorial, M. Davoine, s'est efforcé de combler les vides et de rectifier les erreurs. Dans les cas, où il n'était pas possible de le faire, ou dans ceux où il y avait matière à doute et à discussion, le texte explique les planches. L'auteur du texte eut pu aisément grossir son travail, nous croyons qu'il a bien fait d'être sobre et de se contenter de quelques notes héraldiques et généalogiques, sans empiéter sur le domaine de l'histoire proprement dite et en se gardant surtout de reproduire ce qui se trouve déjà dans Boyve, Chambrier et les autres historiens.

Nous rapprochions tout-à-l'heure les armoiries des rébus. Les armes parlantes, on le sait, ne sont quelquefois pas autre chose. Celles des Canossi portant un chien avec un os dans la gueule, les alérions de Lorraine, dont le nom fait l'anagramme de celui de cette maison, le rat et le cygne qui figuraient dans l'écu des Racine, et dont le grand poéte de ce nom fit disparaître l'animal rongeur, pour ne conserver que le cygne, heureux symbole de son génie, toutes ces armoiries et bien d'autres également célèbres ne sont que des rébus plus ou moins bizarres. Mais ces exemples curieux ne sont relativement pas très-communs, et le plus souvent les armes parlantes offrent une allusion au sens réel ou présumé d'un nom. Ainsi l'ours de Berne et celui de Berlin, les tourteaux ou pilules des Médicis, et, sans aller chercher des exemples hors de l'Armorial vaudois, la coupe d'argent de Coppet, le taureau de Bulle, le sautoir des Saint-André, les deux maillets d'or des Maillardoz, etc., etc. L'Armorial neuchâtelois nous en offre aussi un exemple intéressant dans le pal à trois chevrons des Neuchâtel. C'est seulement, comme on le sait, à dater de l'époque où la maison de Fenis vint fixer son séjour à Neuchâtel et prit le nom de cette résidence, que l'on voit apparaître de temps en temps sur ses sceaux le pignon de château, flanqué de deux tours, véritables armes parlantes. Insensiblement, cette représentation fidèle de l'ancien château de

Neuchâtel se transforme en une sorte d'hiéroglyphe héraldique : le toit de château est remplacé par des chevrons en nombre indéterminé, encadrés dans les deux traits qui dessinent les deux côtés du pal et qui sont comme le reste des deux tours. Puis, le nombre des chevrons tend à se fixer, et à la fin du XIVe siècle ils se trouvent définitivement portés à trois. Cette histoire du blason de Neuchâtel est celle de tous les anciens blasons ; longtemps indéterminés, ils n'arrivèrent que progressivement à se fixer. Les fleurs-de-lys des rois de France, dont les armes de Neuchâtel sont à peu près contemporaines, restèrent longtemps sans nombre et ne furent fixées à trois que sous le règne de Charles VII, c'est-à-dire peu après le temps où se constituaient définitivement les trois chevrons de Neuchâtel.

Les deux ouvrages que nous annonçons, fourniront à ceux qui connaissent l'Héraldique, des documents historiques précieux ; ceux qui ne l'ont jamais pratiquée et qui auraient quelque fantaisie de s'y initier, trouveront là une occasion d'en prendre facilement une teinture, et ceux-là même qui ne voudraient pas s'assujettir à ce léger travail, auront encore du plaisir à feuilleter ces beaux livres, albums de luxe, faits à souhait pour le plaisir des yeux. F. B.

CHRONIQUE

DE LA

REVUE SUISSE

Paris, ce 10 décembre 1856.

SOMMAIRE : Une gracieuseté, et une affaire de conscience, à propos de Neuchâtel. — *Mme de Montarcy* et les *Faux Bonshommes.* — *Mme Bovary.* — LAMARTINE et l'histoire. Lamartine et La Fontaine. De l'*invention* et de la *création* dans les arts. Ingratitude de l'homme et inconséquences du poète. *Le Désert*, nouvelle méditation poétique. Physiologie et philosophie de Dieu. Le pleurnichement. Matérialisme littéraire. — *Mémoires.* Ceux du *duc de Raguse.* Ceux d'un exacteur du théâtre.— La *Correspondance littéraire.* M. Lalanne. — Réception de M. Ponsard. — Un style hygiénique.—Vente de la *Presse.* Un mot de M. Emile de Girardin.— Les futures élections. — La fin de l'année. Regard en arrière et sur la *Chronique.* De quoi l'homme a peur.

Parmi ces petits nuages gris qui flottent encore à l'horizon politique, ou pour s'y étaler, ou pour y disparaître, comme on s'en croit sûr maintenant pour la plupart avec les nouvelles Conférences du congrès de Paris, le nôtre, la question de Neuchâtel, est le seul qui se montre à la fois persistant et le plus susceptible de tourner au noir, de se condenser au lieu de s'éclaircir. Des régions toujours plus ou moins mystérieuses de la diplomatie, cette question est tombée aussi, depuis le mois dernier, dans le domaine de l'attention et de la préoccupation publiques. Les deux faits influents à cet égard, ont été la déclaration de la diète germanique et la mission du général Dufour, mission officielle sans doute, mais de confiance avant tout, par suite du caractère et de la position personnelle de celui qui en était revêtu. Les diffé-

rentes versions que l'on a données de son résultat, paraissent avoir exagéré : en bien, avant; en mal, après. La vérité semble être qu'elle n'a rien eu et ne pouvait rien avoir de décisif, et que de part et d'autre on attend.

Ici, dans le monde diplomatique (nous pouvons garantir le fait), on sait pertinemment que la demande du roi de Prusse de relâcher les prisonniers est pour lui une affaire personnelle et *de conscience;* mais on y voit bien moins une raison de le justifier, tout en appuyant extérieurement sa demande, que de le blâmer de s'être mis dans cette position.

Il nous revient aussi d'assez bonne source que l'empereur aurait dit à l'honorable général : — « Vous devriez relâcher les prisonniers : pourquoi ne pas faire cette *gracieuseté* au roi de Prusse? » — « Ce serait sortir du caractère de ma mission que d'en venir sur ce point à mon opinion personnelle, aurait répondu le général; mais je ferai observer à Votre Majesté que, pour relâcher les prisonniers royalistes, il faudrait l'assentiment de vingt-deux petits Etats et, dans chacun d'eux, celui de plusieurs hommes diversement influents : or, cet assentiment, il est plus que douteux qu'on l'obtînt jamais. » Le général Dufour aurait donc fait usage de l'argument indiqué par le premier Napoléon lui-même en faveur du système fédératif, qui par la complication, la lenteur forcée de ses mouvements et de ses résolutions, refroidit et lasse les exigences de la diplomatie. Y aura-t-il quelque effet de ce genre dans la question de Neuchâtel? Se résoudra-t-elle seulement de guerre lasse, et tout s'y bornera-t-il à des négociations infinies? C'est plutôt de ce côté que penche encore l'opinion, quoique cependant plus ébranlée et plus inquiète qu'il y a un mois. Les optimistes appuient même leur manière de voir sur le discours royal de la séance d'ouverture du parlement prussien, discours dont le ton seul aurait quelque chose de menaçant, mais dont le fond leur paraît pacifique. On y sent qu'il ne fera rien, disent-ils. Reste après cela le chapitre des événements et des accidents, qui font quelquefois faire à tout le monde ce dont personne ne se soucie.

— Parmi les ouvrages qui ont fait leur apparition pour cette saison de rentrée, trois se sont distingués de la foule : un roman, *Mme Bovary*, publié par la *Revue de Paris;* et deux pièces de théâtre, *Mme de Montarcy* à l'Odéon, *les faux Bonshommes* au Vaudeville. La première, *Mme de Montarcy*, a fait même assez de bruit, mais son succès va plutôt se refroidissant. Son auteur est M. Bouilhet. Il manie bien le vers romantique; c'est un habile disciple de l'école moderne; mais son

drame pèche par la vérité historique et morale, et par les caractères. *Les faux Bonshommes,* dont l'idée est heureuse, ont plus de puissance, quoique l'intrigue et l'action laissent aussi à désirer, et que l'agencement des situations et des scènes ne témoigne pas d'une grande expérience du théâtre. Mais les caractères sont bien saisis, bien soutenus, et tout le monde s'accorde à dire que la grande scène du contrat est digne de la bonne comédie, et l'une des plus fortes en ce genre que l'on ait vues depuis longtemps. Les saillies de quelques-uns des personnages sont plus appréciées par le public du théâtre que par celui des ateliers, auquel, dit-on, elles seraient empruntées, et pour qui elles n'auraient plus par conséquent le même charme. L'ouvrage est en prose, et l'auteur est M. Barrière.

Mme Bovary est un roman de mœurs, ce qui ne veut pas nécessairement dire un roman moral, et, à en juger par celui-ci, les mœurs françaises présenteraient un tableau un peu réjouissant, même en province. Cet ouvrage appartient au genre qu'on est convenu d'appeler *réaliste*, genre qui peut être bon en soi, mais dont le pire défaut, celui qui le perdrait comme il en a perdu bien d'autres, serait de tourner à la mode et au système. Tout y tourne facilement en France, et le réalisme y a déjà beaucoup de cette sorte de partisans. M. Gustave Flaubert, l'auteur de *Mme Bovary*, a pris du moins le réalisme au sérieux, et l'on assure qu'il a passé trois ans à écrire son livre et à le mettre au point où il le voulait avant de le publier. Il paraît être d'une grande vérité de détails; mais cette vérité devient parfois minutieuse à faire l'effet de longueurs, dans les faits, car elle n'est pas dans le style; elle suspend alors désagréablement l'action principale, coupe le récit, lui barre soudain le passage, et impatiente le lecteur, outre qu'elle n'est pas toujours bonne à dire, ni même toujours amusante et digne d'intérêt. On pourrait montrer aussi que les meilleurs endroits du livre sont ceux où l'auteur, sans cesser d'être vrai, a cependant choisi, et choisi des traits d'une vérité humaine générale plutôt que locale et individuelle. Mais ceci nous mènerait trop loin. Nous avons seulement voulu noter en passant cette tentative sérieuse d'un auteur pour remplir les conditions de son genre, bien qu'elle puisse fournir aussi des arguments contre le genre lui-même.

— Un article aussi dont on s'est beaucoup entretenu, et assez diversement, est celui de M. Gustave Planche dans la *Revue des deux Mondes* sur le *Cours familier de littérature* de M. de Lamartine. Le rude critique y relève sans ménagement les inexactitudes habituelles de l'historien-poète, et surtout le peu de souci qu'il en prend, comme s'il ne

valait pas plus la peine d'en parler qu'il n'y fait attention lui-même. Les uns trouvent la leçon méritée ; les autres la jugent excessive et injuste, en ce sens qu'elle porte trop uniquement sur un défaut, sans doute regrettable et réel ; mais, si regrettable qu'il soit, il ne saurait pourtant détruire d'admirables qualités, bien plus réelles encore dans leur genre, et n'affecte que d'une manière secondaire, après tout, la valeur générale de l'œuvre, envisagée dans son ensemble et au point de vue particulier où il faut se placer pour la bien voir. Ce point de vue est celui d'un tableau plutôt que d'un récit, d'une vérité idéale plutôt que d'une ressemblance exacte et matérielle.

Il faut, pensons-nous, tenir compte aussi de cette observation, quand on juge M. de Lamartine; mais il n'est pas mauvais non plus que le public au moins soit averti, si l'auteur ne veut pas l'être, soit insouciance, laisser-aller, habitude prise, rapidité de production, ou s'il ne le peut pas, soit éducation première et tempérament.

Nous inclinerions plutôt vers cette dernière supposition. M. de Lamartine peint réellement comme il voit; nous l'y croyons très-sincère, et il voit effectivement ou se figure avoir vu comme cela; mais il a une vue idéale, une sorte de miroir intérieur où se réfléchissent les objets et les faits ; c'est là qu'ils lui apparaissent, qu'il les regarde, plutôt qu'en eux-mêmes : les yeux de son corps, aussi bien que ceux de son esprit, ont déjà quelque chose d'involontairement et d'instantanément transformateur. On ne peut s'expliquer qu'ainsi, par exemple, son *Voyage en Orient*, où il n'y a pas seulement des erreurs et des légèretés de souvenir plus ou moins analogues à celles d'autres voyageurs, mais de véritables illusions d'optique. Peut-être, cependant, l'auteur a-t-il en partie écrit ce voyage sur place : il avait visité l'Orient, il l'avait vu; mais il le voyait aussi en lui, alors même qu'il l'avait devant les yeux.

Telle est sa nature, primitive ou acquise; il faut en prendre son parti, et ne pas moins reconnaître et saluer le génie, qui, ainsi que *la plus belle fille, ne peut* non plus *donner que ce qu'il a*. On pourrait étendre l'observation même à sa poésie, où il est plus complet dans son genre, tout en restant ce qu'il est. Il n'y exprime pas la vie humaine tout entière, mais seulement la sienne, ou celle des autres comme il la sent par celle-ci. Il se place dans tous les milieux, il aborde tous les sujets, mais il y reste toujours lui. C'est un poète *chanteur*, l'un des plus admirables par la voix et par l'expression qui ait existé jamais ; ce n'est pas un poète *créateur*, réalisant des types divers, les animant de leur propre vie et non pas uniquement de la sienne. Ce n'est pas là son lot. Aussi a-t-il toujours échoué dans le drame et dans

l'épopée, même dans *Jocelyn*, qui n'est qu'une autre série de ses plus belles *méditations*, liées seulement par un pauvre fil épique.

A cet égard, il n'est nullement de la race de Dante, de Milton, de Shakespeare, encore moins de celle de Molière et de La Fontaine. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait cru pouvoir si lestement rabaisser ce dernier, qu'il le dénigre et qu'il le nie.

Peu lyrique, quoiqu'il fût bien plus naïvement rêveur que M. de Lamartine, La Fontaine n'était pourtant nullement incapable de ce genre d'inspiration, preuve en soit son enthousiasme de jeunesse pour Malherbe, sa belle et ferme paraphrase du *Dies iræ*, plus d'un passage de ses fables, surtout les épilogues, où il s'abandonne à un sentiment personnel, et enfin ce mot de lui si originalement significatif sur l'ode académique, sur la poésie lyrique de son temps :

l'ode, qui baisse un peu
Veut de la patience, et nos gens ont du feu ;

mot, par parenthèse, qui pourrait s'appliquer encore à plus d'une ode de nos jours. Mais enfin ce n'était pas de ce côté que le poussait son génie, du côté du *chant* mais du côté de la *création* poétique. Il ne veut pas avant tout s'exprimer lui-même, rendre le cri de son âme et son chant intérieur, mais exprimer et faire vivre d'autres individualités que la sienne. On a dit à satiété et M. de Lamartine n'a pas craint de répéter ce lieu-commun, qu'il n'avait pas inventé les sujets de ses fables. Est-ce que Molière et Shakespeare, Dante et Milton eux-mêmes, et les grands peintres classiques, ont inventé les sujets de leurs ouvrages? Les peintres les trouvaient tout donnés par la tradition; Dante et Milton n'étaient pas les premiers qui eussent essayé de peindre, l'un, l'origine de l'homme, l'autre, sa fin; l'un, l'Eden et la première tentation, l'autre, l'enfer et le paradis. Shakespeare, comme Molière, ne se faisait pas même scrupule d'emprunter des détails, des situations, des vers, que les commentateurs modernes ont retrouvés chez d'autres poètes, ses devanciers ou ses contemporains. Skapespeare, Molière, Dante, Milton sont-ils moins créateurs à cause de ces emprunts? Et pense-t-on, d'autre part, qu'Esope soit un poète pour avoir réellement *inventé*, lui ou un autre, les fables qui portent son nom? Inventer une fable est, certes, un talent, un don; mais d'une fable, même déjà inventée, et qui reste pourtant à l'état seulement d'apologue, faire un petit poëme, un récit, un tableau, un drame, une œuvre, en un mot, qui remplisse avec originalité et avec vérité toutes les conditions d'une œuvre d'art, c'est un autre don, celui de la création poétique. Les deux ne sont point nécessairement liés, et même ils vont

le plus ordinairement l'un sans l'autre dans la réalité. L'*invention*, dans les arts, n'est nullement la même chose que la *création*.

La Fontaine n'a pas *inventé*, mais il a *créé* en ce sens poétique : il a donné figure et vie, dans ses vivants tableaux, à tout un monde imaginaire et pourtant vrai, qui n'est pas seulement celui de son individualité propre, mais celui de l'homme en général, de l'homme tout entier, vu, au point de vue humain, sous toutes ses faces et dans toute sa diversité. Car La Fontaine n'est pas seulement créateur; à sa manière, il est aussi universel : il dit le mot humain sur toute la vie humaine. Le miroir où il nous la montre, est petit, mais elle n'y est pas moins au complet. Il sait faire vivre et parler toutes sortes de personnages, le loup et l'agneau, l'âne et le renard, le lion et le moucheron, le faible et le fort, le spirituel et le sot, le peuple et les rois, le riche et le travailleur, le laboureur, l'artisan, le marchand, le diplomate, l'orateur, et même les pauvres bonnes âmes de tortue ou de gazelle qui ne savent que faire en ce train agité du monde et vivent à l'écart solitaires. Sur ce théâtre étroit de ses petits drames, il nous représente ainsi, le bonhomme le savait bien lui-même :

Une ample comédie à cent acteurs divers
Et dont la scène est l'univers.

Par là, et non pas seulement par le ton, le style, le tour de l'expression et de la pensée, mais bien plus encore peut-être par cet aspect universel de la vie humaine et cette faculté créatrice de la représenter sous des personnages divers, La Fontaine, poète éminemment *objectif*, pour employer le langage de l'école, est un des plus opposés qui se puisse voir à Lamartine, poète au contraire éminemment *subjectif*. Par sa nature même, ce dernier ne pouvait guère le comprendre, et à la manière dont il en parle on sent bien qu'il ne l'a nullement compris. Mais il n'en est pas moins, dans son genre, un trés grand poète, et s'il a tort de nier ceux qui ont ce qu'il n'a pas et ce qu'il ne saurait avoir, on lui ferait le même tort qu'il leur fait, si on lui demandait autre chose que ce qu'il peut donner, et, en raison de ce qui lui manque, si on n'admirait pas pleinement ce qu'il possède à un degré suprême.

En ce qui touche à l'histoire, l'objection tirée de cette lacune ou de ce défaut de son talent, est sans doute incomparablement plus forte; mais peut-être aussi faudrait-il ici tenir compte de la nature de M. de Lamartine et ne pas envisager trop rigoureusement cette partie de ses travaux au point de vue de l'histoire même. Ils ne sont pas vraiment de l'histoire, si l'on veut, mais ils sont quelque chose pourtant. Ils ne

sont pas de l'histoire, mais ils l'ont faite. C'est quelque chose d'avoir, comme les *Girondins*, remué tous les cœurs, et profondément contribué à ébranler le siècle. Il y a là aussi une puissance et une grandeur, s'y mêlât-il beaucoup d'illusions dans les vues et dans les faits. Et quand on songe que le même homme n'a pas moins su parler à la foule qu'aux esprits élevés, la prendre et la dominer par sa parole que par ses écrits; qu'il a été sublime un jour devant elle; qu'il a rendu alors un immense service dont on veut ingratement ne plus se souvenir aujourd'hui; quand on songe enfin que par ces deux palmes bien rarement réunies de la poésie et de l'éloquence, par l'ascendant qu'elles lui ont valu, par l'importance de fait et la dignité, l'absence de souillures de son rôle politique, il a fourni une carrière dont on ne retrouverait peut-être pas la pareille dans les annales d'aucun peuple, il faut s'incliner, il faut reconnaître en lui au moins le plus grand nom littéraire des temps actuels, le génie malgré ses ombres et ses lacunes, et il nous semble que ne pas le voir et ne le pas dire, ce serait plus que de l'aveuglement, ce serait une vue courte et petite, qui, en s'attachant trop aux défauts, manquerait tout d'abord de la première qualité nénécessaire, la grandeur, pour apprécier celle de son objet.

Ce que nous reprocherions plutôt à M. de Lamartine, c'est de ne pas estimer lui-même assez haut une telle destinée, et de n'en pas être reconnaissant. Quoi! il a eu tous les dons de la fortune, de la gloire et du génie; il a été l'enfant gâté de la nature et de la Providence, longtemps même celui de la société et de ses semblables, leur idole d'un jour, et il est à son tour ingrat, injuste, mécontent! Il fait fi d'une telle vie et de si grands dons. « Pour moi, » dit-il dans son numéro de novembre, « à l'exception de quelques jours d'ivresse dans « lesquels l'homme ne raisonne pas, précisément parce qu'il est ivre, « il y a peu d'heures de ma vie où, si le Tout-Puissant m'eût consulté, « je ne lui eusse rejeté avec horreur le don de la vie, et où je ne lui « eusse dit, comme Job : Reprenez votre fatal présent; laissez-moi en « paix dans mon néant! Dans votre incompréhensible création, il n'y « a d'heureux que ce qui dort!... » A cet égard, l'histoire de M. de Lamartine, nous l'avons déjà remarqué, est celle de l'*Enfant prodigue*, il est vrai notre histoire à tous, mais elle n'en est pas plus juste ni même plus raisonnable pour cela. De plus, c'est un enfant prodigue qui ne va pas jusqu'au bout, qui se garde bien de dire : « Mon père, « j'ai péché contre le ciel et contre toi, » qui ne se repent pas. Mais, aujourd'hui, qui est-ce qui se repent? on regrette; peut-être on se résigne; mais *se repentir?* on n'y pense pas même [1].

[1] Excepté justement M. de Lamartine; mais aussi peut-être est-il le seul de

Une chose encore qui tient aussi à l'organisation de M. de Lamartine, mais qui finit par impatienter, par agacer les nerfs, même avec cette explication, ce sont ses inconséquences, ses virements de bord, d'opinion ou plutôt, comme nous le dirions volontiers, de sensation; ce sont ses perpétuelles variations de harpe éolienne que le moindre vent fait vibrer, mais qui cherche aussi le vent et qui lui répond. Le vent n'est plus à la poésie, le souffle poétique du commencement du siècle et qui l'a porté lui-même si haut, est tombé : vîte, il déclame contre, les vers; c'est une langue enfantine et vieillie, qui n'est plus bonne à rien et qu'il ne faut plus employer. Mais que Victor Hugo, plus constant, lance cette grande bouffée des *Contemplations*, et retrouve pour elle et par elle ce vent poétique que l'on croyait mort, bientôt M. de Lamartine, dans son dernier Entretien, fait une *Méditation* nouvelle, le *Désert*. Aussi, en rappelant à lui la Muse dont il venait de médire, ne l'a-t-il pas vu revenir et lui répondre comme aux premiers jours, mais d'un pas embarrassé, affecté parfois, et d'une voix un peu affaiblie. Elle lui a pourtant inspiré encore de très beaux vers, sonores et bien frappés; ceux-ci, particulièrement, sur l'immatérialité de Dieu et sur l'impossibilité qui en résulte que Dieu, dans son essence, se communique à nous :

Dis donc à l'Océan d'apparaître à la goutte!
Dis à l'éternité d'apparaître au moment!
Dis au soleil voilé par l'éblouissement,
D'apparaître en clin d'œil à la pâle étincelle
Que le ver lumineux ou le caillou recèle!
Dis à l'immensité, qui ne me contient pas,
D'apparaître à l'espace inscrit dans tes deux pas!
Et par quel mot pour toi veux-tu que je me nomme?
Et par quel sens veux-tu que j'apparaisse à l'homme?
Est-ce l'œil, ou l'oreille, ou la bouche, ou la main?
Qu'est-il en toi de Dieu? Qu'est-il en moi d'humain?

mais immédiatement après ces beaux vers suit une amplification empreinte de ce matérialisme poétique, de pensée et de rythme, si prononcé dans la *Chûte d'un Ange*, et dont les *Harmonies* même offrent déjà la trace, quelque chose de Victor Hugo et du romantisme pur, dont M. de Lamartine, venu avant, subit aussi alors l'influence, et qui commençait à déteindre sur lui.

nos grands écrivains actuels qui fût capable d'y songer et de le dire tout haut, car malgré ses erreurs de fait, ses mirages d'imagination et ses variations de pensée, il voit souvent plus droit, il sent plus juste qu'eux tous. Quoi qu'il en soit, nous lui devions cette réparation, depuis son douzième Entretien, tout récent, où il semble en quelque sorte répondre à l'idée exprimée dans notre

L'œil n'est qu'un faux cristal voilé d'une paupière
Qu'un éclair éblouit, qu'aveugle une poussière;
L'oreille, qu'un tympan sur un nerf étendu,
Que frappe un son charnel par l'esprit entendu ;
La bouche, qu'un conduit par où le ver de terre
De la terre ou de l'eau vit ou se désaltère;
La main, qu'un muscle adroit doué d'un tact subtil;
Mais quand il ne tient pas, ce muscle, que sait-il ?

Voilà de la physiologie très bien rimée, mais de la physiologie : et d'autant plus froide, que c'est ici Dieu qui est censé parler, d'autant moins à sa place, que c'est pourtant lui en fin de compte qui a fait ces cinq sens dont il dit tant de mal. Ensuite Dieu, par la bouche de M. de Lamartine, passe à sa propre histoire, à l'histoire de son *idée*, qu'il analyse, et dont il suit la marche humaine sur la grande route de la terre et du temps.

Du jour où de l'Eden la clarté s'éteignit,
L'antiquité menteuse en songes me peignit;
Chaque peuple à son tour, idolâtre d'emblème,
Me fit semblable à lui pour m'adorer lui-même.
Le Gange le premier, fleuve ivre de pavots,
Où les songes sacrés roulent avec les flots,
De mon être intangible en voulant palper l'ombre,
De ma sainte unité multiplia le nombre...
La Perse, rougissant de cet ignoble jeu,
Avec plus de respect m'incarna dans le feu;
Pontife du soleil, le pieux Zoroastre
Pour me faire éclater me revêtit d'un astre.
Chacun me confondit avec son élément :
La Chine astronomique avec le firmament;
L'Egypte moissonneuse avec la terre immonde
Que le ***dieu-Nil*** arrose et le ***dieu-bœuf*** féconde;
La Grèce maritime avec l'onde ou l'éther
Que gourmandait pour moi Neptune ou Jupiter.

texte. Il y expose sa ***philosophie personnelle***, conforme, dit-il, à celle de Job, et il ajoute en toutes lettres : « Quant à moi, je dis depuis longtemps « comme Job : J'ai péché et je ***me repens***. Ce sont les deux mots de tout ce « qui vit, de tout ce qui pense et de tout ce qui pèche ici-bas.. Je m'humilie et « je me repens ! Que ces deux mots soient aussi les nôtres, et ils nous conduiront « au troisième mot, qui achève la trinité humaine : ***J'espère***. Ces trois mots « sont la philosophie du monde, comme ils furent la philosophie du désert. « Job les avait dits avant nous, nous les redirons après lui. Trouvez mieux ! » Voilà, en effet, la vraie philosophie, et mieux que de la philosophie, si, comme nous devons le croire, ce sont là mieux aussi que des mots.

Ainsi, après avoir fait de la physiologie, voilà Dieu qui fait de la *symbolique*, de la philosophie des religions, et, nouvelle métamorphose, qui se transforme en philosophe allemand : c'est peut-être bien là, en effet, sa présente transformation ; mais, avec l'esprit de l'homme, ce ne sera pas la dernière. Ces vers de M. de Lamartine n'ont d'ailleurs rien, dans sa pensée, d'irrévérencieux. Seulement il lui est arrivé ici avec Dieu ce qui lui arrive avec tous les personnages qu'il met en scéne · au lieu de les laisser parler, il se substitue involontairement à eux et parle lui-même. Du reste, ce que nous voulions surtout constater, c'est qu'après avoir ingratement médit de la langue des vers, il y est soudain revenu, comme à un second instrument de la pensée, instrument qui peut avoir ses défauts ou ses difficultés, mais qui a aussi des ressources et une qualité de ton que l'instrument plus large, mais moins vibrant, de la prose ne saurait remplacer. Il y a telle pensée, telle image que l'on n'aurait pu, ni si bien, ni même pas du tout, exprimer sans le tour elliptique et sonore du vers, sans son langage à la fois plus serré et plus mesuré, plus dense, pour ainsi dire, et plus cadencé. Nous ne serions pas embarrassé d'en trouver des preuves dans plus d'un beau trait de cette nouvelle Méditation du *Désert*, si elle est loin d'être irréprochable pour l'ensemble et pour la pensée.

Enfin, autre inconséquence, non plus d'opinion, mais de fait et de caractère. M. de Lamartine se plaint, gémit, dit pis que pendre de sa destinée et de la vie, mais en même temps il ne voudrait pas en avoir l'air; il apostrophe durement ceux qui gémissent comme lui, et déclare qu'il ne faut pas le croire des leurs. « Je ne suis pas, dit-il, un « homme de l'école larmoyante des *Nuits* d'Young ou des lamentations « de Jeremie » (dont il a admirablement traduit les plus beaux fragments). « Ce parti pris de gémissement sempiternel sur les choses « humaines n'est bon à rien... Les larmes sont pardonnables deux ou « trois fois dans la vie, le reste du temps elles efféminent... Elles sont « l'égouttement de la pitié par l'éponge du cœur. » (Notez en passant cet échantillon, vraiment superlatif, de ce matérialisme d'expression que nous avons signalé plus haut chez M. de Lamartine, et qui est encore plus sensible, plus cherché dans sa prose que dans sa poésie. Le cœur, une *éponge!* et les larmes qui *s'égouttent* de cette éponge du cœur! l'image, toute matérielle, n'est plus même alors physiologiquement vraie). « Mais les larmes, continue-t-il, ne sont pas l'organe du « courage. Or, si l'homme n'est pas courageux contre l'adversité, il « n'est plus l'homme. Donnez-lui une quenouille et un lacrymatoire! « Qu'il file son linceul, et qu'il compte combien il y a de larmes dans

« l'œil d'un lâche pendant soixante ou quatre-vingts ans de pleurni-« chement. » Voilà vraiment, comme nous l'observions tout à l'heure, qui est impatientant. Pleurnicheur vous même! serait-on tenté de lui dire, vous qui avez pleurniché plus que personne et nous avez fait, tous tant que nous sommes, pleurnicher avec vous. Allez! vous ne nous y prendrez plus ! Mais non : il nous émouvra, il nous fera pleurer encore, et il a beau impatienter quelquefois, n'impatiente pas qui veut, comme lui.

— La France est le pays des *Mémoires*. Il ne se passe guère d'année maintenant où l'on ne voie paraître quelque ouvrage de ce genre : les uns pour en appeler au jugement du public sur de grands événements contemporains et sur la part que le narrateur, après avoir été acteur dans le drame, estime y avoir prise ; les autres, pour amuser plutôt le même public, mais aussi pour lui apprendre que l'on a été dans les coulisses, et trahir peut-être par là le regret de n'y plus être. Dans la première classe sont les *Mèmoires du duc de Raguse*, qui ne laissent pas de donner quelque émoi aux légitimistes sur ce qu'il dit de la révolution de Juillet; dans la seconde, ceux de *M. Charles Maurice*, qui, au moyen de son journal des théâtres, tira à bout portant et à échéance fixe, sur les acteurs, les actrices, et d'autres célébrités de notre âge, littéraires ou même politiques. Il couche tout au long dans ses *Mémoires* les actes de soumission textuels, par lesquels tout ce monde se reconnaissait son vassal et lui payait tribut. Il exerça ce beau métier-là pendant trente ans.

— *L'Athenæum* ayant passé à la *Revue Contemporaine*, dont il n'est plus qu'un appendice, son ancien directeur, M. Ludovic Lalanne, vient de commencer un autre recueil de ce genre, la *Correspondance littéraire*, qui se recommandera certainement par les mêmes qualités, une érudition de bon goût, une liberté éclairée. Nous en avons pour garants le nom de M. Lalanne lui-même, l'étendue et la solidité de ses connaissances, la fermeté de son jugement, l'indépendance de son caractère. Parmi ceux de ses collaborateurs qui l'ont suivi dans sa nouvelle entreprise, nous retrouvons avec grand plaisir le nom de M. Henri Bordier, de Genève, que nous tenons à mentionner ici, non pas seulement parce qu'il est notre compatriote, mais pour ses articles d'archéologie et d'histoire, aussi curieux que savants et bien renseignés.

— La réception de M. Ponsard à l'Académie française a eu lieu les premiers jours de ce mois. Son discours, non plus que celui de

M. Nisard, chargé de le recevoir, n'a rien offert de bien saillant ni de bien vif : ni sur la tragédie, que M. Ponsard s'est cru le devoir de défendre ; ni sur Shakespeare, qu'il allait, disait-on, mettre à terre comme un simple mortel, mais qu'il s'est contenté de tirer avec ménagement de ses hautes cimes, où M. Nisard l'a d'ailleurs replacé à l'instant; ni enfin sur Voltaire et le libre examen, morceau final plus particulièrement destiné au public. Tout cela cependant, exprimé dans un style sobre, élégant et maigre, était dit nettement et avec bon sens, mais n'allait ni plus haut ni plus loin.

— Une assez bonne drôlerie, à propos de tragédie et de tragédie du bon sens, est celle d'un petit journal, le *Tintamarre,* sur M. Méry et M. Latour-Saint-Ybars, qui, après avoir été une sorte de second de M. Ponsard dans l'école dont celui-ci est le chef, a fini par en prendre une teinte de ridicule. En sa qualité de méridional (il est de Marseille), M. Méry passe pour très frileux, et, qu'il l'ait cherché ou non, il a même à cet égard une sorte de réputation demi grotesque. Aussi, prétend le petit journal, ne manque-t-il pas une représentation des pièces de M. Latour-Saint-Ybars, parce que, dit-il, leur style *le fait suer.*

— En relevant, dans notre précédent numéro, certains signes qui semblait accuser, chez M. Emile de Girardin, une tendance à se retirer du combat, nous ne savions pas prédire si juste ni à si courte distance. Peu après, il vendait sa part de la *Presse*, et c'est la part du lion : quarante actions ayant vote sur environ autant, mais dont la moitié ne l'a pas. Tous les actionnaires, dit-on, ne sont pas contents; mais, pour former opposition, ils n'ont pas la majorité. L'acquéreur est M. Millaud, un des grands entrepreneurs de notre temps, qui a voulu faire comme son rival M. Mirès, tenir aussi le public par les jonrnaux. Il paie la part de M. Emile de Girardin huit cent mille francs. Ainsi, ce dernier a suivi l'exemple de M. Véron, mais il est peu probable qu'il ait eu la main plus ou moins forcée comme lui. On se demande beaucoup quelle a pu être sa raison : l'influence de sa nouvelle épouse, jeune femme du monde, accoutumée à la vie de salon et des eaux, et qui n'en veut pas d'autre? desir de lui complaire, lassitude réelle et besoin nouveau de retraite, ou nouveau calcul? On nous rapporte un mot de M. Emile de Girardin, que nous avons tout lieu de croire authentique et qui favoriserait plutôt cette dernière supposition, si ce n'est pas encore une manière de donner le change sur son véritable motif. Il se trouvait dernièrement à un grand dîner chez le prince Napoléon, esprit très libre et très dégagé, en action comme en principes, qui a conservé des

relations avec le parti démocratique, et sur le compte duquel nos lecteurs feront bien de se rappeler à tout hasard ce que nous avons dit de lui çà et là dans nos esquisses des hommes et des choses de la révolution ([1]). Vers la fin du dîner, dans le mouvement et l'entrain de la conversation, on demande à M. de Girardin comment il avait pu se faire qu'il vendît la *Presse* et qu'il renonçât ainsi à avoir un journal à lui. — « Moi, dit-il, parce que je crois qu'à la première révolution les directeurs de journaux qui ne voudront pas faire la volonté des insurgés, seront pendus. Et, aurait-il ajouté du même coup, cette révolution, je ne la crois pas loin. » Quant au sort qu'il prophétisait aux directeurs de journaux, il était sans doute influencé à cet égard par le souvenir de sa propre incarcération sous la dictature du général Cavaignac.

— A propos de ce dernier, il n'est pas jusqu'à son nom qui ne figure aussi dans des listes plus ou moins clandestines pour les futures élections au Corps-Législatif. L'idée est ainsi venue aux anciens partis de reprendre pied par là sur le terrain politique. On travaille tout bas en ce sens l'opinion, soit dans le Cher et d'autres départements, soit même à Paris.

— C'est toujours une chose solennelle qu'une fin d'année, pour qui peut déjà regarder longuement en arrière, même pour qui n'y regarde pas trop souvent, de crainte d'y voir un trop grand compte à régler au physique et au moral. Nous l'avons fait de temps en temps, ce compte, pour cette *Chronique* elle-même, depuis quatorze ans que nous l'avons fondée et onze à douze ans que nous la rédigeons seul. Nous dirions que c'était notre *devoir et notre droit*, si nous osions employer, pour un si mince sujet et pour notre encore plus mince personne, la phrase sérieuse à la mode dans le style important du jour.

D'abord, cette *Chronique de Paris*, comme l'a baptisée son indulgent public, n'est cependant pas tout à fait *parisienne*, ni, malheureusement, dans le bon sens du mot, avouons-le pour pouvoir d'autant mieux ajouter : ni, heureusement, dans le mauvais. Tout en y mêlant l'anecdote et en y laissant parler principalement les faits, nous avons cependant toujours eu en vue une certaine direction d'ensemble, une certaine unité de composition et de but, une pensée morale enfin, à laquelle nous espérons être demeuré fidèle. Sans prétendre écrire de l'histoire, ni par le ton ni par les jugements, nous avons au moins toujours tâché de nous mettre ainsi, et de mettre le lecteur avec nous, à un point de vue d'observation générale qui eût par là quelque valeur his-

[1] Entre autres dans notre CHRONIQUE de juin 1848 et d'octobre 1849, ***Revue Suisse***, t. XI, page 350, et tome XII, page 613.

torique, et de ne pas nous tenir, comme on le fait dans la plupart des chroniques de journaux, au point de vue passager des nouvelles et des bruits qui courent d'un matin au soir la ville et les salons, et dont le lendemain déjà on ne parle plus.

Ensuite, nous avons non-seulement pris grand soin de ne pas aller à l'aveugle aux sources communes ouvertes à tous, mais, pour certains détails, nous avons pu puiser aussi à d'autres sources cachées, même sans nom ou sans bruit, et néanmoins alors voisines des sommités, ou politiques ou littéraires, qui ont successivement dominé et régné sur nous, reflété à leur tour le lever et le coucher du soleil. Il est ainsi, dans cette petite Chronique à l'écart, postée à l'abri du vent des partis, et qui depuis quatorze ans n'a pas manqué une seule fois à l'appel pour sa causerie de chaque mois, il est, disons-nous, dans ses récits plus d'un point qui pourraient intéresser par la suite les curieux d'un autre temps que le leur, les fureteurs du passé, s'il en est qui vont fureter jusque là. Au reste, nous nous sommes déjà expliqué là dessus, avec assez de détails pour le lecteur attentif, dans notre numéro de février 1854. Nous le rappelons donc seulement à tout hasard, mais nous n'y revenons pas.

En commençant cet article, nous pensions plutôt en général à la fin de l'année et à ce qu'elle apporte naturellement de solennel et de triste, ou du moins de pensif et de recueilli. Le soleil est pâle, les jours sont ternes et courts: il semble qu'avec eux la vie elle-même se resserre et se raccourcisse. L'expérience nous assure qu'elle recommencera sans doute ; mais recommencera-t-elle pour tous ? tous verront-ils de nouveau s'allonger les jours, les champs reverdir, et les feuilles repousser aux arbres, comme aux bois et aux airs les oiseaux ? Puis, c'est là saison dure qui commence, saison bien longue et bien difficile à traverser pour le grand nombre, même pour ceux qui sont accoutumés à la traverser avec peu. Enfin, cette année qui s'en va, que restera-t-il d'elle, après elle, et qu'est-ce qu'elle nous montre en perspective? Année de paix en comparaison des précédentes, même d'un traité de paix ; année du Congrès de Paris, de l'Exposition agricole, d'une foule d'entreprises gigantesques, dont la seule pensée eût semblé naguère une folie, laisse-t-elle cependant pour cela, et sur tout cela, les esprits et les cœurs plus au large, plus rassurés sur l'avenir? Il est vrai que l'homme ne rassure pas l'homme et ne le rassurera jamais; car, au fond, l'homme n'a pas seulement peur pour lui, mais de lui.

Neuchâtel, 10 décembre 1856.

Notre question internationale est restée dans les mêmes termes: la Prusse, appuyée par l'Autriche, par la Russie et par la France, persiste à demander le relâchement des prisonniers comme préliminaire aux négociations, et la Suisse à le refuser, tout en maintenant sans doute sa première offre, de comprendre l'amnistie des prévenus dans les clauses d'une convention par laquelle l'indépendance de Neuchâtel serait reconnue. Le discours prononcé par le roi de Prusse à l'ouverture des Chambres, le 29 novembre, annonce assez clairement l'intention d'épuiser les voies diplomatiques avant de recourir aux armes. Aussi croit-on généralement que l'affaire de Neuchâtel sera portée au prochain Congrès, ou plutôt qu'elle fera l'objet de conférences à part dans un terme plus ou moins rapproché. Nous avons déjà exprimé, dans un moment où cette perspective était moins imminente, les inquiétudes qu'elle nous faisait éprouver. Notre défiance subsiste, et la manière dont nous avons vu naguères le journal le *Bund* mettre la Suisse aux pieds de Napoléon III n'était pas faite pour nous rassurer. Cependant, une fois l'affaire engagée, il ne sera pas bien difficile aux amis de la Suisse de faire voir : en premier lieu, que les dispositions des traités de 1814 et de 1815 sont devenues inconciliables entr'elles, du moment où l'autorité du prince a cessé de se soutenir par elle-même à Neuchâtel, tellement que toute action extérieure pour donner force à l'art. 23 de l'acte final de Vienne, s'exercerait au détriment d'autres articles du droit international; d'où résulte la nécessité d'innover : en second lieu, que toute restauration serait le renouvellement d'une faute, le rétablissement artificiel d'une cause de troubles et d'embarras européens, sans parler des difficultés et des dangers de l'opération même. Il nous paraît dès lors fort improbable qu'une résolution positive puisse être rendue dans ce sens, pas plus que nous ne comptons sur les mouvements de ces corps d'armée dont on a annoncé l'itinéraire si longtemps d'avance. Ce qui nous paraît à craindre, c'est que la Prusse, qui semble avoir dédaigné le moment opportun pour faire ou pour écouter une proposition d'ensemble, ne puisse plus revenir sur ses pas, et ne maintienne, après le procès, des prétentions dont les puissances signataires du protocole de 1852 seraient mal placées pour prononcer sa caducité et qui constituent pour la Suisse un danger réel, tout comme elles apportent un obstacle permanent à la pacification morale de Neuchâtel et à la pleine prospérité de ce canton. C'est ce danger que nous voudrions éviter à tout prix, sauf au prix de l'indépendance de Neuchâtel. Au reste nous avons exprimé plusieurs fois nos sentiments à cet égard avec une franchise sur laquelle il n'est au pouvoir de personne de faire prendre le change. Nous ne voyons pas d'utilité à y insister davantage dans ce moment où l'on annonce la prochaine ouverture des débats judiciaires.

Nous venons de recevoir, trop tard pour l'étudier, le Mémoire du Conseil fédéral. Autant que nous pouvons en juger par une lecture rapide, ce travail produira généralement une bonne impression. Quoiqu'il ne semble pas uniquement destiné à la Diplomatie, mais qu'il s'adresse aussi à l'opinion publique de la Suisse et de l'Europe, le ton en est modéré.

Le *Mémoire*, reprenant l'historique dès ses origines, démontre pleinement, suivant nous, que les droits de la dynastie prussienne sur Neuchâtel étaient complètement éteints en 1814, et qu'ils ne doivent leur origine qu'aux dispositions prises à la suite de la Restauration de fait accomplie à cette époque. Il rappelle que les puissances signataires des traités n'ont point garanti au Roi de Prusse la souveraineté de Neuchâtel, et il fait sentir l'impossibilité de rétablir cette souveraineté personnelle sans aller contre d'autres dispositions du droit public européen d'un intérêt plus considérable. En effet, l'état de choses actuel n'apporte pas de changement à l'état territorial, aucune province n'a été soustraite à la monarchie prussienne, dont Neuchâtel n'a jamais fait partie ; tandis qu'une restauration ne pourrait s'opérer sans blesser la Neutralité de la Suisse, qui a été établie dans l'intérêt commun des puissances, sans enlever à la Suisse le droit de se constituer elle-même que l'Europe lui reconnaissait en 1815, en l'invitant d'en user, ou sans porter atteinte à l'état territorial en détachant de la Confédération un canton frontière, seul moyen imaginable de rétablir la Principauté. Dès lors la question ne pouvant être dénouée de manière à concilier tous les textes, elle ne saurait être résolue que par une transaction amiable ou par un arbitrage basé sur les considérations de convenance et d'utilité générale.

Le *Mémoire* tire heureusement parti du *Conclusum* du 27 décembre 1830, par lequel la Diète a reconnu unanimement aux cantons le droit de changer leurs constitutions. Ce droit a été reconnu de Neuchâtel lui-même, dans l'exercice de sa souveraineté, et c'est en appliquant ce principe posé par l'ancien Neuchâtel que le nouveau Neuchâtel s'est établi.

Quoique certaines considérations n'aient toute leur force qu'à un point de vue politique qui n'est pas celui de toutes les puissances, le *Mémoire* n'en est pas moins concluant sur la question d'intérêt politique, soit national, soit européen. C'est là en effet qu'est l'évidence et le vrai nœud de l'affaire. On rappelle avec bonheur et par des citations décisives que depuis 1831 l'état hybride de Neuchâtel était également intolérable à toutes les opinions de ce pays.

Dans le *Résumé* (p. 76) nous avons trouvé une inadvertance ou une équivoque qu'il faut noter pour qu'on n'attribue à personne la faiblesse de s'en prévaloir. A l'arrivée des Commissaires fédéraux en Mars 1848, le Conseil d'Etat du Roi avait abdiqué de fait en renonçant à toute défense, mais il s'était refusé à signer une abdication et même à se séparer, et pour ce motif il resta prisonnier au Château jusqu'à l'arrivée du Rescrit

royal qui déliait les Neuchâtelois de leurs serments. La Révolution n'en était pas moins consommée, une restauration n'en eût pas été moins contraire au principe posé par le Conclusum de 1830 auquel Neuchâtel avait concouru. Cette restauration eût été d'ailleurs impossible à la Suisse, même par la force, ce qu'il n'aurait peut-être pas été inutile d'ajouter.

— Une Société d'utilité publique vient de se constituer à Neuchâtel sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Guillaume. Les services que cette association est appelée à rendre varieront peut-être selon les circonstances dans lesquelles ce pays va se trouver placé. Espérons qu'elle ralliera bientôt tous ses vrais amis, quels que soient leurs antécédents, sous le paisible drapeau de la République.

—Le grand-conseil du canton de Vaud s'est ajourné après une session assez orageuse. On a pu craindre un moment pour la paix publique, à propos de la Régie de Lausanne, et le gouvernement a pris à cette occasion des mesures de précaution que nous sommes fort loin de blâmer. Les Lausannois en particulier lui en doivent une certaine reconnaissance, car un conflit quelconque ne pouvait tourner qu'à leur détriment. Pour toute personne qui a suivi l'histoire intérieure du canton de Vaud, il est évident que le chef-lieu y pèsera toujours d'un poids considérable dans toutes les révolutions, mais qu'il aura toujours la majorité du pays contre lui dans un mouvement qui serait entrepris sous son drapeau et dans son intérêt, quel que soit le rapport entre cet intérêt et celui du pays lui-même. La mise sous régie de Lausanne a été confirmée par le grand-conseil à la majorité d'environ deux tiers des votants contre un tiers. Cette décision, dangereuse pour l'autonomie des communes, nous paraît imparfaitement justifiée, car en dégageant la question d'accessoires sans valeur réelle, le point en litige était de savoir si une commune peut affecter une partie de ses capitaux à favoriser une entreprise qu'elle envisage comme intéressant sa prospérité matérielle, lorsque cette entreprise est contraire aux vues de l'autorité cantonale, sans que cependant celle-ci ait le droit de la supprimer. Une telle décision nous semble restreindre la liberté des communes au-delà de ce qu'exigent la raison politique et la loi. Mais il ne faut pas oublier que la question est réellement assez difficile, que Lausanne avait mis beaucoup d'apparences contre elle, qu'elle avait contribué par plusieurs démarches à passionner le débat, enfin et surtout que le grand-conseil n'est point sorti de sa compétence, quelle que soit au fond la valeur juridique de sa résolution. Une fois la Régie confirmée, Lausanne n'avait plus qu'à se soumettre et nous sommes heureux de voir que l'aigreur de ses journaux ait cessé depuis quelques jours. Il n'est pas désirable, pour les autres communes surtout, que cette ville perde définitivement son indépendance municipale; mais il ne serait pas bon non plus, nous semble-t-il, que la Régie fut révoquée trop tôt. Mieux vaudrait qu'elle fonctionnât assez longtemps pour

laisser quelques traces utiles de son passage. C'est par des services réels que ses membres feront le mieux honorer la position qu'ils ont prise et qu'ils serviront le mieux le pays dont ils tiennent leur charge; car l'antagonisme entre la ville et le canton sera toujours très nuisible à ce dernier, qui finira toujours par payer bien cher ses trop faciles victoires.

Cette idée du respect des compétences légales, nous voudrions pouvoir l'inspirer également au conseil d'Etat du canton de Vaud, qui paraît n'avoir négocié que pour la forme avec la Compagnie d'Oron, dans la pensée de pousser jusqu'au bout la résistance, si le grand-conseil consent à le suivre, ce qui devient douteux. Le conseil d'Etat semble avoir fait son *va-tout* d'une réciprocité dont il est impossible de trouver la justification dans la loi fédérale sur les chemins de fer, ou pour mieux dire, qui est condamnée par la loi féderale, puisqu'elle rendrait illusoire la compétence que cette loi donne à la Confédération. Dans tout ceci, le conseil d'Etat est en avant de l'opinion du canton : on rend justice à ses intentions; on le suit, mais avec une certaine inquiétude, et malgré l'appui considérable qu'il a trouvé dans une partie de l'opposition parlementaire, il pourrait bien finir par se trouver isolé.

Nos correspondants vaudois nous transmettent des détails intéressants sur la société fondée à Lausanne pour l'avancement de l'industrie. Des communications régulières sont établies entre les représentants de la science et les ouvriers, qui se réunissent en grand nombre à l'hôtel-de-ville les lundis soir pour s'informer des découvertes et des procédés nouveaux. La société des sciences naturelles est aussi en progrès, soit quant au nombre de ses membres, soit quant à l'intérêt des communications qui remplissent ses séances de quinzaine et son bulletin. L'académie enfin se peuple et s'anime. On y retrouve des auditoires d'une cinquantaine de jeunes gens. Le cours d'éconmoie politique de M. Pascal Duprat est suivi avec intérêt. Malheureusement des défauts d'organisation très-graves, que nous avons déjà signalés, ne permettent pas à l'enseignement académique de porter tous ses fruits à Lausanne. Au nombre des progrès de 1845, on a placé la suppression complète de la liberté des études, qui était le prix d'une victoire récente encore sur des préjugés invétérés. Il en résulte que messieurs les professeurs sont sûrs d'avoir un auditoire, qu'ils soignent ou non leur enseignement. Mais les étudiants, astreints à suivre chaque année une série déterminée de cours (jusqu'à 30 leçons par semaine), faisant au bout de l'an un examen sur la matière de ces cours, achèvent leurs études académiques sans avoir jamais éprouvé le besoin, ni possédé le loisir nécessaire pour se livrer à des travaux indépendants. On a essayé d'obvier à cet inconvénient par des compositions de vacances fort illusoires et par des concours qui n'ont paru réussir pendant deux ans que pour retomber plus lourdement à la troisième expérience. Ces palliatifs sont évidemment impuissants ; le système routinier qu'on préconise ne prévient ni la dissipation, ni la paresse, mais il prolonge

l'enfance au-delà de ses limites naturelles, il paralyse les études sérieuses, empêche les spécialités de se prononcer, facilite l'accès des carrières littéraires à des jeunes gens qui auraient mieux fait d'en choisir d'autres, et condamne à la médiocrité ceux qui pourraient aboutir.

—Le canton de Berne a été plongé dans l'inquiétude par la maladie grave et prolongée d'un magistrat, jeune encore, et qui depuis bien des années lui a rendu les services les plus signalés. Nous voulons parler de M. Edouard Blösch, dont l'état a inspiré de vives alarmes. Les dernières nouvelles sont plus rassurantes, mais toutes les craintes n'ont pas cessé, et l'on se demande encore si M. Blösch n'abandonnera pas l'administration.

Le comité de l'exposition fédérale est encore loin d'avoir réuni les fonds nécessaires à cette entreprise, à laquelle notre industrie et notre amour-propre national sont si vivement intéressés. Si les fabricants diffèrent d'avis sur le profit matériel qu'ils trouvent à exposer, le public est unanime sur le plaisir de voir et de comparer, et c'est au public qu'il appartiendrait, semble-t-il, d'enlever l'affaire par ses souscriptions, car qui ne compte d'aller à Berne l'été prochain?

Les élections du grand-conseil de Genève ont passé presqu'inaperçues le mois passé. Les amis de M. Fazy ont voté absolument seuls, au nombre d'environ 4000. Ainsi l'harmonie est complète entre les deux pouvoirs de l'Etat. Le grand-conseil vient d'envoyer au conseil des Etats MM. J. Fazy et Ch. Vogt. Ce dernier du moins est un *velche* auquel on ne reprochera pas de ne pas savoir l'allemand.

Nous avons reçu de Genève un volume de vers, *Epines et fleurs* de Madame *Jeanne Mussard.* Ces vers sont sentis, trop sentis peut-être et trop personnels. Aussi ne saurions-nous guères comment les aborder ici, quoiqu'ils prêtent à bien des éloges. Tous ce que nous pouvons dire sans entrer en matière, c'est qu'ils nous ont intéressé, qu'ils nous ont remué, et qu'ils remueront, je crois, les gens qui n'y entendent pas malice et se laissent aller à leurs impressions sans les raffiner ni les disséquer. L'auteur a souffert, il souffre, il le dit dans son titre, il le dit dans ses vers. Il aspire à une existence littéraire et il nous le confie aussi. Est-ce un vœu possible? Nous ne savons. Nous voudrions mieux pour elle, plus de sécurité, plus de paix. Mais ceux qui volontairement se laisseront piquer à ses *Epines*, ne le regretteront pas. On se console de ses propres peines en prenant sa part de celle d'autrui. Des sentiments vrais et nobles, une candeur qui a de la fierté, une expression forte, une pensée forte, de la couleur, de l'harmonie, des aspérités, des inégalités, parfois du prosaïsme. L'art laisse à désirer, l'âme intéresse.

—Le Grand-Conseil de Fribourg a terminé sa carrière en ouvrant les portes à Mgr. l'Evêque, qui s'est déclaré pleinement satisfait du mode de vivre adopté par cette autorité, malgré les véhémentes protestations de MM. Schaller et Glasson. Les élections qui viennent de se ter-

miner, donnent à l'ancienne opposition conservatrice la presqu'unanimité dans le nouveau Conseil. Tout le monde a voté. Les vaincus forment un peu plus du quart des électeurs. On sait que la constitution du canton de Fribourg n'a pas encore été soumise au peuple, et qu'à teneur de cette constitution le Grand-Conseil sortant a nommé récemment pour une nouvelle période de neuf ans un Conseil d'Etat qui se trouve actuellement en dissidence complète avec la représentation nationale. Il est peu probable que ces combinaisons prises contre l'opinion du pays résistent à l'épreuve, et l'on s'attend généralement à un remaniement constitutionnel, suivi de la formation d'un nouveau Conseil d'Etat, où les influences ultramontaines domineront sans doute jusqu'à un certain point. Quoique l'exemple de la Suisse primitive nous montre qu'en fait des gouvernements conservateurs catholiques peuvent être au moins tolérés par le nouveau régime fédéral, et remplir les obligations fédérales, cependant cette situation ne laisse pas d'offrir quelque danger. Nous souhaitons vivement que le futur gouernement fribourgeois déploie la prudence et la modération qui ont signalé ceux des cantons primitifs depuis la crise de 1848. A cet égard l'avenir du canton de Fribourg ne laisse pas de nous inspirer quelqu'inquiétude. Nous craignons aussi que la réaction ne rende impossible des progrès réels, et ne froisse ou ne brise des hommes de mérite, consciencieux et dévoués ; mais malgré tout cela, nous sommes heureux de retrouver le peuple fribourgeois dans l'exercice de sa souveraineté, quel que soit l'usage qu'il veuille en faire, et nous espérons que le résultat du système pédagogique auquel un Etat confédéré a été soumis pendant neuf ans ne sera pas une expérience absolument perdue pour ses éducateurs.

Le peuple valaisan sera appelé prochainement à renouveler son Grand-Conseil ; mais la lutte sera probablement moins vive qu'à Fribourg. Dans la législature qui s'en va, les partis avaient déjà à peu près renoncé à leurs querelles, et l'on voyait la réconciliation s'affermir. Avant de se séparer, le Grand-Conseil a doté le Valais d'une Banque cantonale, qui commencera ses opérations avec l'an 1857. Ce canton vient de perdre dans la force de l'âge un de ses hommes les plus distingués, M. le chanoine Rion, préfet des études et du lycée cantonal. Président de la société des sciences naturelles en 1854, M. Rion a ouvert la session par un discours sur le Valais qui a été fort apprécié. Il laisse une Flore valaisanne et un travail sur les tremblement de terre qui paraîtront vraisemblablement par souscription. On assure que les vues de M. Rion sur le tremblement de terre diffèrent beaucoup de celles qui ont été présentées jusqu'ici, et qu'entr'autres, il signale une étroite coïncidence entre les lunaisons et les secousses. M. Rion laisse plusieurs autres manuscrits scientifiques inachevés. On désire que cette succession littéraire soit confiée à des hommes capable d'en tirer parti pour la science et d'en faire profiter le public.

P. S. — *18 décembre.* — L'impression de cette livraison ayant subi quelques retards accidentels, nous résumons brièvement les nouvelles assez nombreuses que les journaux de la semaine nous ont apportées.

L'attitude de la Prusse est devenue menaçante; cette puissance a notifié l'intention de soutenir ses droits par les armes, en se dégageant des obligations qu'elle avait prises dans le protocole de 1852. Le but prochain de cette démonstration paraît être d'obtenir un appui diplomatique plus décidé, mais elle n'a pas moins pour effet (comme les actes de la Suisse elle-même) d'engager de plus en plus l'avenir. Dans un article du 17 courant, le *Moniteur* français se plaint que la Suisse, cédant à des influences démagogiques, ait repoussé les conseils de l'Empereur au sujet de l'élargissement des prisonniers, et conclut en disant que dans la marche des événements ce pays ne doit plus compter sur le bon-vouloir du gouvernement français.— Quelques jours avant cette déclaration, la Chambre d'accusation fédérale avait ordonné l'élargissement provisoire de huit prisonniers : en premier lieu de MM. le comte Louis de Pourtalès-Sandoz et Wolfrath ; puis, plus récemment, de MM. de Rougemont, de Pourtalès-Pury, de Montmollin, Sauvin, Gretillat et Ch.-A. Matthey. Le dernier seul n'a pas à fournir de cautionnement.

La Chambre d'accusation a terminé son travail. Les rapports diplomatiques entre la Prusse et la Suisse sont rompus. L'Assemblée fédérale est convoquée pour le 27 décembre.

Le Grand-Conseil de Lucerne a décidé la suppression du procès de haute trahison intenté aux chefs du Sonderbund ; M. Siegwart-Muller est seul excepté.

Le Grand-Conseil de Genève a adopté d'urgence une loi destinée à briser la résistance que le Conseil de ville opposait à la politique du Gouvernement. Cette loi confère au Conseil d'Etat le droit de révoquer les autorités communales en tout temps et sans indication de motifs, sauf à faire procéder à de nouvelles élections dans un court délai. La Constitution fixant la durée des corps municipaux, l'interprétation qu'elle reçoit ici ressemble à une transformation, dans le sens d'une flexibilité qui pourrait avoir au fond certains avantages, si les élections ne se compliquaient pas de zouaves. Aussi signe-t-on des pétitions pour demander que la question soit soumise au peuple. — A peu de jours d'intervalle, Genève a perdu deux de ses notabilités : M. Fazy-Pasteur, le partisan sincère, passionné et parfois peu clairvoyant de toutes les oppositions ; puis M. le colonel Rilliet de Constant, dont la perte est doublement sentie dans les circonstances où la Confédération e trouve placée.

S.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

LA FAMILLE CHRÉTIENNE, *Sermons par* EDMOND DE PRESSENSÉ, *pasteur de l'église Taitbout. — 1 vol in-8. Paris, chez Meyrueis et Comp^e.*

Ce volume se recommande au public également par son titre et par le nom de son auteur. Nous sommes persuadé que les craintes exprimées par l'auteur dans sa préface, sur l'accueil que rencontreront ses discours, « privés du secours si puissant de la parole vivante et actuelle « de la chaire » ne sont pas fondées.

Ce qui est fortement pensé regagne au contraire, par d'autres côtés, à être lu et médité, ce qu'il peut perdre à n'être pas entendu. Les Sermons sur la famille chrétienne sont du nombre de ceux qu'on relit et qu'on aime à faire lire. Est-ce seulement parce que l'élégante facilité d'une plume exercée et le charme d'une brillante imagination attirent et captivent? L'auteur lui-même serait peu flatté de cet éloge. Le prédicateur chrétien doit avoir une plus haute et plus noble ambition : celle d'enchaîner l'esprit et le cœur par la puissance persuasive de la vérité, qui est de tous les temps, de tous les âges, de tous les ordres.

M. de Pressensé n'est pas demeuré en deçà du but. Il nous a convaincu une fois de plus de l'attrait puissant, de l'intérêt tout particulier qui s'attache à la prédication évangélique, quand elle porte le cachet d'une véritable actualité. Ce qui rend la lecture de tant de sermons peu attrayante, et, disons-le, peu utile pour un grand nombre d'esprits, c'est l'absence de cette qualité essentielle. Il ne suffit pas de sentir palpiter sous des pages chaleureuses et onctueuses le cœur d'un chrétien d'élite. Si l'on n'a pas le sentiment que l'on y écoute en même temps la voix d'un homme qui a pris son siècle, son époque, sur le fait, qui a éprouvé, ou du moins pressenti, les émotions, les aspirations, les besoins intérieurs de ses lecteurs, on n'échappe pas à un certain ennui. M. de Pressensé a compris que l'orateur chrétien doit, comme le prophète d'autrefois être une sentinelle vigilante à l'avant-garde de la société, attentive à recueillir les bruits du siècle qui passe, à interpréter ses plaintes et ses joies à la lumière de la parole de vérité, pour lui parler ensuite selon ses besoins. A ce titre seulement il s'établira entre lui et son auditoire cette entente sympathique, cette intelligence à demi-voix, qui est le secret de son influence. L'auteur retrouvera chez ses lecteurs cette attention soutenue qu'il sait éveiller depuis la chaire. Il suffit pour s'en convaincre de lire quelques pages que nous ne pouvons qu'indiquer : dans le sermon sur l'Education chrétienne, pages 43-46 ; dans celui sur les Jeunes gens dans la famille et dans le monde, pages 67, 69-70 ; dans celui sur la Famille dans la prospérité, pages 113-115.

Si ces discours nous paraissent remarquables d'à-propos, ils le sont aussi par la richesse des observations et des conseils pratiques. « J'ai essayé, dit l'auteur, de décrire la famille au point de vue chrétien : j'en ai cherché le principe dominant, puis j'ai voulu en montrer les applications dans ses relations diverses, traitant tour à tour du mariage, de l'éducation, des rapports des enfants et des parents, et de ceux des maîtres et des serviteurs. J'ai pris ensuite la famille dans les grandes circonstances de la vie humaine, dans la prospérité et dans l'affliction.» Dans l'accomplissement de cette tâche difficile, M. de Pressensé s'est inspiré des indications de l'Evangile sur la manière dont les devoirs de famille étaient pratiqués par les premiers fidèles, et des traditions de l'histoire sur la vie des chrétiens des premiers siècles. Il n'a pas craint d'entrer dans les détails, et c'est précisément dans l'étude de ces détails que l'auteur a trouvé ses accents les plus touchants, ses traits les plus frappants. Il y a de fort belles pages sur le mariage (p. 31-33, 34-35), — des conseils précieux d'éducation et de prudence paternelle (p. 54-55), — un programme de vie tracé à la jeunesse avec autant de profondeur de sentiment que de sollicitude chrétienne (p. 69-70, 77). Dans la question des relations entre maîtres et serviteurs, l'orateur a su faire ressortir le point où les uns et les autres peuvent se rencontrer dans une sainte égalité, sans crainte d'éprouver la gêne d'une position fausse. Enfin dans son récit des joies, comme des douleurs de la famille, on sent qu'il a vécu lui-même dans ce qu'il dépeint. Son intelligence des piéges de la prospérité matérielle, cette épreuve la plus périlleuse de la foi, éveille nos salutaires défiances. Nous voudrions répéter jusqu'à ce qu'ils fussent entendus ses avertissements contre les dangers du luxe croissant et ses appels à la charité.

Nous voudrions avec lui pouvoir convier à un rendez-vous dans la maison de deuil les hommes du siècle blasés dans leurs joies, ennuyés dans leurs festins, et ces « philosophes du beau temps, » apôtres d'une religion de plaisir, pour leur apprendre le prix des larmes. Il est impossible que ceux qui ont souffert, loin de la croix, ou sous la croix, restent froids à cette apologie éloquente de ce grand principe de l'amour chrétien, élevé jusqu'au dévouement et à l'abnégation, et qui doit être à la base de toute la vie sociale, comme de toutes nos relations domestiques.

M. de Pressensé a revêtu sa pensée d'une forme qui la rajeunit, quand elle n'est pas nouvelle, et qui donne aux vérités évangéliques une physionomie attrayante, sans toutefois en compromettre jamais l'austère gravité. J. S.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE par A. VULLIET.—*Neuchâtel, Ch. Leidecker, éditeur.*

Malgré le grand nombre d'ouvrages destinés à l'enseignement de la géographie, l'étude élémentaire de cette branche si importante a été présentée le plus souvent sous une forme sans attraits : accumulation prodigieuse de noms de fleuves, de rivières, de montagnes, d'îles, de presqu'îles, etc., voilà ce qu'on trouvait naguères dans la plupart des

ouvrages remis entre les mains de l'enfance. Aussi l'étude de la géographie était-elle pénible soit pour les instituteurs soit pour les élèves, qui, après avoir répété pendant plusieurs années la même kyrielle, n'en conservaient le plus souvent qu'un souvenir très-vague et sans utilité.

Dans ces vingt dernières années, plusieurs auteurs de géographies élémentaires ont fait de louables efforts pour sortir de l'ornière et donner quelques charmes à l'étude d'une branche qui intéresse en général les jeunes gens. Mais la routine exerce un si grand empire sur les hommes, même sur ceux auxquels on ne peut refuser des connaissances solides, que la plupart craignent de rompre en visière avec elle et de paraître entachés d'originalité.

M. Vulliet est entré dans une voie nouvelle. Avec son livre, l'aridité proverbiale de la géographie disparaît entièrement; cette étude devient attrayante, instructive, facile pour le maître comme pour l'élève. Celui-ci, après avoir parcouru les trois petits volumes de notre auteur, aura fait un cours complet, substantiel, qui ne sortira jamais de sa mémoire, parce que tout est bien lié, bien coordonné, et, de plus, exposé sous une forme qui captive au plus haut point l'attention. Point de ces longues nomenclatures de mers, de golfes, de fleuves, si chères à l'ancien système; nulle part ces séries de chiffres statistiques qui font le désespoir des enfants et qui s'oublient si rapidement. En revanche M. Vulliet n'introduit le nom d'un océan, par exemple, qu'en le caractérisant par ses vents, ses courants, ses plantes et ses animaux; les montagnes, les fleuves, par la description de tel ou tel produit, de tel ou tel phénomène remarquable. Il ne se borne pas à indiquer en passant les noms des productions des diverses contrées, ce qui chargeait la mémoire de quelques mots vides; mais il donne l'idée des choses, de manière à tenir constamment en activité l'intelligence des élèves, en occupant leur imagination et même leur cœur. Avec lui tout est vie, tableau, sentiment d'admiration et d'adoration; aussi les enfants acquièrent-ils facilement sur l'histoire naturelle, sur la physique du globe, etc., une foule de notions précieuses qu'il est indispensable de posséder, quel que soit le milieu social où l'on est appelé à vivre.

M. Vulliet caractérise, de la manière suivante le système qu'il a suivi : « N'introduire jamais un nouveau nom géographique sans dé-
« crire en peu de mots la chose que ce nom désigne, et faciliter
« l'action de la mémoire au moyen de tableaux ou de faits intéressants
« tirés de l'histoire naturelle, le tout au point de vue d'une éducation
« sérieuse et chrétienne : voilà, dit-il, toute la nouveauté de notre
« plan. »

C'est cette nouveauté qui constitue l'originalité de l'ouvrage, et qui nous semble lui assigner un rang supérieur parmi les travaux de ce genre. M. Vulliet a rempli avec bonheur les conditions de son programme. Son style est d'une simplicité que n'exclut pas l'élégance. Une exposition rapide, des descriptions animées et pittoresques, une sincère admiration des œuvres de Dieu distinguent cet ouvrage, que nous sommes heureux d'avoir vu arriver à bonne fin, persuadé qu'il rendra de forts bons services à l'enseignement élémentaire. F. L.

RÉCITS ET TABLEAUX DE LA VIE SOUABE, par Mme OTTILIE WILDERMUTH, traduction de *J. Porchat*. — Neuchâtel, Leidecker, éditeur. 1956. — 1 vol. in-12.

Les histoires villageoises d'Auerbach, dont quelques-unes ont été traduites, ont déjà fait entrevoir aux lecteurs français cet étrange pays de Souabe, un des plus avancés du monde entier qnant au développement intellectuel, et qui cependant a conservé plus qu'aucune autre contrée les mœurs patriarcales du moyen-âge. Une sensibilité poussée jusqu'au sentimentalisme s'y allie à une rudesse qui toucherait parfois à la grossièreté; à côté d'un esprit critique qui a enfanté la négation absolue et ne s'est pas arrêté toujours devant l'athéisme; on y voit fleurir un mysticisme qui s'égare souvent en superstion. Telle est cette contrée originale entre toutes, qui a donné à l'Allemagne ses philosophes et ses poètes, Schelling et Hegel, Schiller et Uhland.

Tandis que les *Dorfgeschichten* de Auerbach nous retracent principalement, comme leur nom l'indique, des scènes villageoises, les récits et tableaux de Mme Wildermuth nous représentent le plus souvent des sujets empruntés à la vie bourgeoise des petites villes. Il y a moins d'élégance chez elle que chez Auerbach, moins de correction classique dans le dessin, beaucoup moins d'art en un mot. Elle est avant tout simple et naïve : son *humour* est tout de tempérament et n'a rien de cherché. « C'est bien moins un auteur, dit M. Porchat, qu'une femme aimable et sensée, qui cause la plume à la main, et qui trouve sans effort, dans la peinture des sentiments tendres et délicats, des traits charmants et des nuances fugitives que les auteurs de profession auraient cherché vainement.» Disons cependant qu'à notre avis un peu plus d'art ne nuirait pas et l'empêcherait de se perdre trop souvent dans des détails minutieux, qui ôtent à l'imagination du lecteur toute liberté d'aller au-delà. Il ne faut pas chercher non plus dans ses tableaux l'intrigue et l'intérêt du roman, car ces récits ne sont pas proprement des nouvelles, ce sont des études faites avec conscience et souvent avec finesse : à ce titre là elles pourront plaire même aux esprits curieux, qui y trouveront mieux que nulle part ailleurs le cachet de la vie souabe et le vrai goût du terroir. Pour ceux qui y cherchent une lecture innocemment amusante et moralisante sans affectation, une lecture à faire le soir en famille avec les enfants de tout âge, nous pouvons leur promettre qu'ils l'y trouveront.

Au reste la recommandation de M. Porchat en faveur de ce livre, nous aurait au besoin dispensé d'y ajouter la nôtre. « On trouve, dit-il, dans ces courtes compositions le naturel et la grâce, avec une vérité d'observation qui porte sur les détails de la vie, et à laquelle une femme est peut-être seule capable d'atteindre. L'amour du sol natal inspire cette âme fidèle au culte des souvenirs, cette imagination riante qui sait faire aimer ce qu'elle aime.

F. B.

TABLE DES MATIÈRES
DU TOME XIX

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

NOUVELLES ET VOYAGES.

HISTOIRE, STATISTIQUE, BIOGRAPHIE.

PHILOSOPHIE, MORALE ET JURISPRUDENCE.

SCIENCES NATURELLES ET GÉOGRAPHIQUES.

POÉSIE.

CHRONIQUE ÉCRITE A PARIS.

CHRONIQUE SUISSE.

[1] Les trois premiers articles ont paru en 1854.

[2] Pour le détail des matières, voir les sommaires de chaque Chronique aux pages indiquées.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

[1] Une annonce plus étendue du même ouvrage se trouve sur la couverture du N° de Juin.

